UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01509457 6

5c

HISTOIRE

DU

DROIT DES GENS

ET DES

RELATIONS INTERNATIONALES

—

TOME V

LES BARBARES ET LE CATHOLICISME

—

DEUXIEME ÉDITION CORRIGÉE

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

LES

BARBARES ET LE CATHOLICISME

PAR

F. LAURENT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

DEUXIÈME ÉDITION CORRIGÉE

113813
2/6/11

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

13, RUE DE GRAMMONT, 13

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG

1864

Droits de traduction et de reproduction réservés

SEEN BY PRESERVATION SERVICES

JX
1305
L38
1861
v.5-6

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION (Extrait).

—

La publication du quatrième volume de mes *Études* souleva une grave question, celle de savoir si les professeurs ont le droit de publier des écrits sur des matières religieuses. L'évêque de Gand demanda ma destitution, et M. le ministre de l'intérieur déclara, à plusieurs reprises, lors de la discussion de l'adresse de 1856 que, si mon livre avait paru après sa circulaire du mois d'octobre, il aurait pris une mesure de rigueur. En présence de ces menaces, je crus devoir hâter la publication de mon cinquième volume, non par bravade, mais pour maintenir mon droit; s'il paraît après la chute du ministère catholique, c'est par des causes indépendantes de ma volonté. J'avais écrit une préface, où je traitais la question de droit; mais déjà avant le 27 octobre, j'étais décidé à la retrancher, parce qu'elle ressemblait trop à un plaidoyer *pro domo*. Après le 27 octobre, cette défense serait un hors-d'œuvre et presque une insulte à la majorité nationale. Il y a un parti en Belgique qui n'aime pas la liberté de penser et qui a de bonnes raisons

pour ne pas l'aimer. L'éclatante manifestation du 27 octobre devrait lui apprendre que les Belges, tout religieux qu'ils sont, n'entendent pas abdiquer leur souveraineté entre les mains de l'Église, que l'Église doit, par conséquent, renoncer à l'ambition d'être un pouvoir, et un pouvoir supérieur au véritable souverain, la nation. L'Église jouit, en Belgique, d'une liberté illimitée, d'une liberté telle qu'elle n'existe nulle part dans le monde chrétien ; qu'elle se contente d'être libre, et qu'elle laisse aussi la liberté à ceux qui par conscience sortent de son sein. . . . . .

. . . . . .

Les évêques de Gand et de Bruges reproduisirent les accusations de la presse catholique, dans les fameux mandements qu'ils lancèrent contre l'université de Gand. Que penser de la conduite d'un évêque qui fait dire à un professeur ce qu'il n'a pas dit, et qui se fonde ensuite sur ces fausses appréciations pour dénoncer un établissement de l'État à la défiance du pays?... Le but que l'épiscopat poursuit n'est un secret pour personne : il veut détruire tout enseignement laïque et, sous le beau nom de liberté, exercer le monopole. Pour atteindre ce but, le parti catholique ne recule devant aucun moyen ; il calomnie les professeurs, il calomnie les élèves : les premiers sont des hérétiques ou des sots, les autres des brouillons et des révolutionnaires. Grâce à ces pieux mensonges, le parti catholique se croyait déjà au terme de ses vœux, il croyait que le fruit était mûr, et qu'il n'avait qu'à étendre la main pour le cueillir. Il s'est trompé. La société laïque ne se laissera plus dominer par le prétendu pouvoir spirituel ; sa tendance est, au contraire, de rompre les derniers liens qui l'attachent encore à l'Église ; elle sécularisera l'enseignement et la charité, comme elle a déjà sécularisé la justice et le gouvernement. Contre cette marche providentielle de l'humanité, il n'y a pas de mandements qui vaillent.

Un mot sur le ton superbe que les évêques de Gand et de Bruges

ont pris à mon égard. Ils m'ont reproché avec la politesse qui les distingue, une *profonde ignorance*, des *erreurs grossières*, la *prétention* avec laquelle *je débite* mes *pauvretés*. Ces messieurs se font illusion; ils se croient encore au temps où une parole tombée du haut de la chaire épiscopale était révérée à l'égal d'une parole divine. Ce temps-là est passé et ne reviendra plus. Les évêques n'ont pas plus d'autorité aujourd'hui dans le domaine de l'intelligence qu'un simple citoyen. Si un critique se permettait un langage pareil à celui de l'évêque de Bruges, le public hausserait les épaules; eh bien, le public littéraire fait de même, quoique le critique porte une mitre. J'ajouterai que, s'il m'était resté un doute sur mes convictions religieuses, il se serait dissipé à la lecture des accusations que l'évêque de Bruges a résumées dans son mandement. Une doctrine qui ne se défend que par l'injure, et en altérant la pensée de ses adversaires, doit être bien faible; une cause qui, au lieu d'accepter une discussion franche et loyale, l'élude à chaque instant, est une cause perdue...

Au milieu de cette intolérance, je suis heureux d'offrir un témoignage de reconnaissance à un catholique, M. le baron de Saint-Genois, bibliothécaire de notre université. L'obligeance qu'il met à répondre à mes désirs, à les prévenir même, est mieux que l'exécution d'un devoir, elle part d'un sentiment aussi généreux qu'éclairé.

Gand, le 1er décembre 1857.

F. Laurent.

PREMIÈRE PARTIE

LES BARBARES

LIVRE PREMIER

L'INVASION DES BARBARES

CHAPITRE I

MISSION DES BARBARES. — LE GOUVERNEMENT PROVIDENTIEL ET LA LIBERTÉ HUMAINE

Alaric marchait vers Rome. Un ermite arrête le conquérant, il l'exhorte à épargner la ville et l'avertit que le meurtre et le carnage lui seront funestes. « Ce n'est pas de moi-même que je vais à Rome, dit Alaric, je sens quelqu'un qui m'y pousse sans me donner aucun relâche et qui me presse de saccager la ville. »

Les Vandales, en portant le carnage et la dévastation en Afrique, croyaient agir, non par leur volonté, mais par l'impulsion irrésistible d'un ordre divin ; ils se disaient les instruments de la volonté de Dieu. Genséric était prêt à mettre à la voile ; où allait-il ? Il ne le savait pas. « Maître, lui demanda le pilote, à quels peuples veux-tu faire la guerre ? A ceux-là, répondit le Vandale, contre qui Dieu est irrité. »

Attila mit lui-même parmi ses titres celui de *fléau de Dieu,* que lui donnait le monde épouvanté. Il disait : « L'étoile tombe, la terre tremble, je suis le marteau de l'univers. »

La philosophie de l'histoire accepte le cri instinctif des Barbares. Oui, l'invasion des peuples du Nord est un fait providen-

tiel. Cette intervention de la Providence dans la direction des destinées humaines a quelque chose de consolant pour les âmes qu'attriste le spectacle du monde actuel. L'empire romain présentait tous les signes de la décrépitude; la société, en pleine dissolution, semblait devoir s'éteindre. Alors Dieu envoie les Barbares, il rend la vie à l'humanité mourante, et lui ouvre un nouvel et brillant avenir. Mais si l'invasion des Barbares est un fait nécessaire, fatal, que devient la liberté humaine? Étudions ce problème de la liberté de l'homme et de l'action divine; il n'y en a pas de plus important dans l'histoire, et il touche de près à l'avenir de la société moderne.

Les anciens ne voyaient dans la grandeur et la décadence des empires que l'œuvre de la fatalité. Leurs dieux mêmes étaient soumis à un inexorable destin : comment auraient-ils reconnu la liberté dans le développement des sociétés humaines? Le christianisme introduisit la Providence dans l'histoire. Mais le dogme de l'intervention de Dieu dans la vie des peuples ne résout pas encore le redoutable problème que l'antiquité avait déclaré insoluble, en attribuant tout à une loi aveugle. Si Dieu dirige le cours des choses humaines, que devient la liberté, la responsabilité morale? L'action divine ne détermine-t-elle pas les événements avec une force irrésistible? Et si tout ce qui arrive est nécessaire, inévitable, quelle sera la mission des hommes?

Les nations sont régies par les mêmes lois que les individus; le problème agité par la philosophie de l'histoire sur la conciliation du gouvernement providentiel avec la libre activité des peuples n'est qu'un corollaire du problème théologique de la liberté et de la grâce. L'homme est libre, mais n'y a-t-il aucun lien entre lui et son Créateur? Quelle est la nature de ce rapport? L'action incessante de Dieu sur l'homme, qu'on appelle la grâce, ne détruit-elle pas la liberté? Ces hautes questions ont occupé la vie entière d'un des grands penseurs du christianisme. Nous avons exposé ailleurs la doctrine de saint Augustin (1); il reconnaît la liberté, mais il l'absorbe dans l'action divine. L'Église ne s'est pas prononcée sur la conciliation de la liberté et de la grâce, mais la tendance de ses dogmes est de diminuer l'action de l'homme pour faire dominer

(1) Voyez mes *Études sur le Christianisme.*

celle de Dieu. De même la philosophie de l'histoire, conçue du point de vue chrétien, annule les peuples devant la toute-puissance de l'intervention divine. La liberté humaine ne joue aucun rôle dans l'*Histoire universelle*, de *Bossuet*, pas plus que dans le système d'*Augustin*. Écoutons les magnifiques paroles du *dernier Père de l'Église* (1) : « Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants? il fait marcher l'épouvante devant eux. *Quand le temps fatal est venu qu'il a marqué dès l'éternité à la durée des empires, ou il les renverse par la force, ou il mêle dans les conseils un esprit de vertige... Et même lorsque les conseils sont modérés et vigoureux, Dieu les réduit en fumée par une conduite cachée et supérieure... C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure : ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus... Il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens.* »

Bossuet décrit admirablement le rôle de la Providence dans l'histoire, mais, à force d'exalter la puissance de Dieu, il oublie l'homme; pour mieux dire, il ne l'oublie pas, il veut l'humilier, l'annuler : Dieu fait tout, l'homme n'est jamais qu'un instrument de ses impénétrables desseins. Comment ce grand esprit a-t-il pu méconnaître à ce point un des éléments essentiels de la nature humaine, la liberté? La mission de l'homme comme celle des nations, c'est l'avancement de l'humanité; or la liberté est la première condition du développement des facultés humaines. Il faut que les individus et les peuples aient conscience qu'aucune nécessité fatale ne les domine, qu'ils font leur sort, qu'il dépend d'eux de l'améliorer, et de marcher progressivement vers le terme de leur destinée.

Est-ce à dire que la liberté des nations soit absolue? L'homme, par le fait de sa naissance, est soumis à l'empire de circonstances extérieures qui limitent sa liberté, en déterminant plus ou moins ses sentiments et ses idées. Ce qui est vrai des individus, l'est

(1) *Bossuet*. Discours sur l'Histoire universelle et le *Sermon sur les devoirs des rois* prêché devant Louis XIV.

aussi des peuples. *Montesquieu*, et après lui *Herder*, ont mis en lumière l'influence du climat et de toutes les causes physiques sur le caractère, le gouvernement, la religion, la civilisation. D'après le philosophe allemand, le rôle de l'homme et des nations est écrit dans leur organisation et dans celle du monde extérieur : « Nous sommes nécessairement, dit-il, ce que nous pouvons être relativement aux temps, aux lieux et aux circonstances où nous vivons (1). » L'influence de la nature sur l'homme et sur les nations est incontestable, mais les systèmes historiques bâtis exclusivement sur ce fait ont été à bon droit accusés de fatalisme : si la nature commande aux individus et aux peuples, si elle détermine la marche qu'ils suivront à travers les siècles, il n'y a plus de liberté.

Nous croyons que l'homme conserve sa liberté en face de la nature. Ce qui paraît le plus fatal dans son existence, les circonstances dans lesquelles Dieu le place à sa naissance, est encore un résultat de sa liberté ; car les conditions de l'entrée de l'homme dans ce monde, l'empire exercé sur lui par le milieu où il vit, sont une conséquence de l'usage qu'il a fait de sa liberté dans une vie antérieure. Son libre développement peut être entravé par ces causes ; mais son avenir dépend de lui, et il fait lui-même sa destinée. Dans ce rude travail, les individus et les peuples sont aidés par la Providence. L'homme n'est pas seulement en rapport avec Dieu au moment de la création ; il ne cesse d'être en relation avec son Créateur pendant la durée infinie de son existence. L'action incessante de Dieu sur l'homme, c'est la grâce ; l'action incessante de Dieu sur l'humanité, c'est le gouvernement providentiel. Jamais la protection divine ne fait défaut à l'homme, même coupable. Les peuples aussi sont toujours sous la main de Dieu ; l'humanité périrait, si elle était séparée un instant de son Créateur. Chez les individus, l'intervention de la Providence se produit dans l'intimité de la conscience ; chez les peuples, elle éclate dans l'histoire. C'est surtout dans les révolutions qui changent les destinées du genre humain, que l'action divine se montre pour sauver et régénérer le monde. Telle fut l'invasion des Barbares.

Les malheurs et les souffrances de l'invasion désespérèrent les

(1) *Herder*, Ideen zur Philosophie der Geschichte, XII, 6.

chrétiens; ils nièrent la Providence. *Salvien* se chargea de leur prouver, dans son traité *du Gouvernement de Dieu,* que ces souffrances et ces malheurs étaient la peine de leur corruption; il montra dans les Barbares les instruments de la justice divine, il eut le pressentiment de leur mission régénératrice (1). Il fallait une foi profonde à la Providence pour croire à l'avenir de la chrétienté au milieu des horribles bouleversements qui accompagnèrent la mort de l'ancien monde. A la postérité il est plus facile de louer la grâce de Dieu, car elle vit de cette vie nouvelle que les Barbares ont donnée au genre humain.

Du point de vue chrétien, l'invasion est une punition et un moyen de propager le christianisme. « Regardez, dit *Fénelon* (2), ces peuples barbares qui firent tomber l'empire romain. Dieu les a multipliés et tenus en réserve sous un ciel glacé, pour punir Rome païenne; il leur lâche la bride et le monde en est inondé. Mais en renversant cet empire, ils se soumettent à celui du Sauveur : tout ensemble, ministres des vengeances et objets des miséricordes, sans le savoir, ils sont menés comme par la main, au devant de l'Évangile, et c'est d'eux qu'on peut dire à la lettre qu'ils ont trouvé ce qu'ils ne cherchaient pas. » L'action régénératrice exercée par les Barbares, reste à l'ombre chez les écrivains chrétiens : elle apparaît davantage chez les historiens et les philosophes. « Le monde était trop corrompu, dit *Chateaubriand*, trop rempli de vices, de cruautés, d'injustices, pour qu'il pût être entièrement régénéré par le christianisme. Une religion nouvelle avait besoin de peuples nouveaux... Dieu, ayant arrêté ses conseils, les exécute (3). »

L'invasion des Barbares était providentielle. Est-ce à dire que la liberté humaine ne joue aucun rôle dans ce grand événement? La grâce laisse subsister la liberté avec toutes ses conséquences; de même le gouvernement providentiel n'empêche pas que les peuples n'agissent librement et ne portent la responsabilité de leurs actions. Quand il n'y aurait aucun moyen d'expliquer la coexistence de la liberté et de la grâce, il faudrait néanmoins

(1) Voyez mes *Études sur le Christianisme.*

(2) *Fénelon,* Sermon pour la fête de l'Epiphanie. (T. II, p. 368, éd. Didot.)

(3) *Chateaubriand,* Études historiques.—Comparez *Leroux,* dans *l'Encyclopédie nouvelle,* au mot *Égalité.*

admettre ces faits, parce qu'ils découlent de la nature même de l'homme et de ses rapports avec le Créateur. Nous avons essayé ailleurs de concilier la grâce avec la liberté (1). La conciliation du gouvernement providentiel avec le libre développement des peuples, repose sur les mêmes principes. L'homme ne peut agir qu'avec le concours de son Créateur; Dieu lui inspire et le vouloir et le pouvoir. Mais l'homme reste libre de résister à l'inspiration divine, il peut faire le mal; or tout mal entraîne une peine; la peine limite et altère plus ou moins la liberté, et elle est en même temps une grâce pour relever le coupable. En tant qu'il expie, l'homme n'est pas libre; car il ne dépend pas de lui de ne pas subir la peine qu'il a méritée; mais tout en expiant, il a la conscience de sa liberté, car sa punition elle-même est une suite du mauvais usage qu'il en a fait; il dépend donc toujours de lui de rentrer dans la voie du salut, et Dieu l'y ramène par la grâce.

Considérons les événements historiques de ce point de vue. La main de Dieu se montre avec une telle évidence dans l'invasion des Barbares, qu'il faudrait être aveugle pour le nier. Sans les Barbares, le monde romain se serait éteint; ce sont eux qui l'ont régénéré. Qui oserait dire que cette immense révolution est le produit de la liberté? Les conquérants de l'Europe remplissaient-ils par hasard le rôle d'une Providence? Sont-ils sortis de leurs déserts et de leurs forêts pour sauver le genre humain? Qui donc les a conduits, si ce n'est Dieu? Mais s'ils étaient envoyés par la Providence pour détruire et régénérer, où est la liberté, où est la responsabilité? Les révolutions les plus inévitables ne détruisent pas la liberté humaine. Tout en servant d'instrument à la justice et à la grâce de Dieu, les Barbares sont responsables de leurs actions, suivant le degré du développement intellectuel et moral qu'ils avaient atteint. La mort, l'esclavage, la dévastation étaient une nécessité providentielle pour les Romains, mais cette nécessité même était un résultat de leur liberté : c'est un acte de justice et d'expiation. Insistons sur cette face de la révolution qui ouvre l'ère moderne; elle renferme un grand enseignement, et la leçon s'adresse à nous, hommes du XIXe siècle.

(1) Voyez mes *Études sur le Christianisme*, 2e édition.

Une déplorable tendance domine les esprits. On accuse les historiens d'être fatalistes; à vrai dire, le fatalisme n'est pas dans quelques hommes, il est dans la société tout entière. C'est le caractère distinctif des époques de révolution. Lorsque les Barbares envahirent l'empire romain, les vaincus nièrent la Providence; nous ne nions pas la Providence, mais nous ne la reconnaissons pour ainsi dire que de nom. Chez les individus, nous admettons la liberté, et nous rejetons la grâce parmi les subtilités théologiques. Dans les grands événements qui s'accomplissent sous nos yeux, nous plions en apparence sous la volonté divine; en réalité, nous transformons notre inertie en une espèce de destin. L'origine de ce fatalisme social remonte à la grande révolution qui a remué le monde entier à la fin du dernier siècle. On commença par justifier les crimes qui souillent les hommes de la Terreur; mais si les crimes commis au nom de la liberté sont légitimes, ceux que la religion inspire doivent être saints; après avoir exalté Marat, on sanctifia l'inquisition. Tout devient nécessaire, tout devient légitime. Et les sociétés, que deviennent-elles? Elles apprennent à plier sous la force brutale; les attentats les plus inouïs se légitiment par le succès; il n'y a plus de droit, plus de responsabilité : la fatalité règne. Au bout de la pente funeste sur laquelle glissent les esprits, se trouvent la décadence, la ruine et la mort.

La philosophie de l'histoire, loin d'être un enseignement de fatalisme, doit ranimer l'activité et l'énergie des nations, en leur montrant où conduisent l'inertie, l'affaissement et la préoccupation des intérêts, des jouissances du moment. On a remarqué plus d'une fois les ressemblances qui existent entre notre époque et la société romaine de l'empire. Absence d'une religion qui possède et dirige les âmes, et par suite, dissolution des liens sociaux : l'individu ne voit que lui, son bonheur, et ce bonheur consiste dans la satisfaction des appétits matériels. La société romaine s'est laissée aller sans résistance au courant de ces ignobles tendances, elle oublia la vie dans les plaisirs; pour s'y livrer sans relâche et en repos, elle se démit de ses droits et les aliéna au profit des Césars. Il est vrai que l'empire ne fut plus troublé par les agitations de la liberté; la paix, la tranquillité régnèrent. Paix honteuse! tranquillité plus meurtrière que les guerres

civiles! Pour n'avoir cherché que la jouissance dans le repos du despotisme, les peuples furent tellement avilis, tellement corrompus, qu'ils ne conservèrent aucun élément de vie. Il ne resta plus qu'un moyen de sauver l'humanité : Dieu envoya les Barbares.

Le XIXe siècle ne reconnaîtra-t-il pas son image dans l'état social de l'empire? Il y a une différence cependant; elle augmente notre responsabilité, mais elle peut aussi nous sauver. Les nations anciennes étaient dans l'enfance, elles ignoraient leur mission et leur avenir, elles ne voyaient pas la décadence et la mort qui les menaçaient; leur responsabilité est d'autant moindre. Aujourd'hui les peuples sont souverains; c'est dire qu'ils ont atteint ce degré de civilisation où, ayant conscience d'eux-mêmes, ils peuvent diriger leurs destinées. Ils connaissent le but vers lequel l'humanité marche : c'est le perfectionnement moral de l'homme. Le développement physique n'est qu'un moyen; malheur à nous, si nous le prenons pour but! Si oubliant la liberté, si oubliant Dieu, la société se livre tout entière aux intérêts matériels, l'égoïsme et la corruption qui la rongent seront sans remède. L'humanité ne périra pas, mais les nations qui se seront mises en dehors des voies de la Providence périront.

CHAPITRE II

LES BARBARES

---

§ 1. État social des Barbares

Les populations germaniques ont régénéré l'Europe, elles ont étendu leur empire ou leur influence sur toutes les parties du monde; partout sous leurs pas germe une civilisation forte et progressive. C'est à bon droit que les vainqueurs de Rome s'enorgueillissent de cette magnifique conquête. Le patriotisme allemand s'en est enivré; transportant le présent dans le passé, il a cru trouver dans les forêts de la Germanie tout ce que nos sociétés ont de liberté, d'intelligence, de moralité, de grandeur. Les conquérants du ve siècle étaient fiers du nom de barbares que la vanité grecque et l'orgueil romain leur avaient donné. Leurs descendants se révoltent contre cette imputation de barbarie; d'après eux, les Germains n'avaient de la barbarie que les apparences; leur vie était sédentaire, agricole; elle réalisait ce que les sociétés les plus avancées ont tant de peine à concilier, la liberté et l'ordre. Voilà les traits généraux sous lesquels les Allemands peignent leurs ancêtres; quand on descend dans les détails, les prétentions deviennent plus étranges encore. Tel historien ne veut pas que les Germains s'enivrassent avec passion; tel revendique pour la Germanie le culte chevaleresque de la femme, comme on le trouve dans les romans du moyen âge (1). Ce ne sont pas seulement les esprits médiocres qui se livrent à ces exagérations; le patriotisme

(1) *Guizot*, Histoire de la civilisation, VIIe leçon.

aveugle les savants les plus éminents. L'un oppose le paganisme libéral et tolérant des Germains au dieu égoïste et haineux des Juifs (1); un autre regrette que la charité chrétienne ait altéré les mœurs belliqueuses de ses ancêtres (2). Le livre d'un savant suédois (3), qui place dans le nord toutes les merveilles de la fable et de l'histoire, est comme le dernier degré et en même temps la satire de ces extravagances.

On comprend que la teutomanie ait soulevé une violente réaction. Les Allemands ne veulent pas que les Germains soient des *barbares*. On dirait que le génie de Rome s'est réveillé à ces cris de triomphe; renchérissant sur son mépris, il traite ses rudes vainqueurs de *sauvages* : « Lisez Tacite sur les mœurs des Germains, dit *Buffon*, c'est le tableau de celles des Hurons. » Des historiens célèbres ont développé la pensée du grand naturaliste; à côté de chaque paragraphe de Tacite, ils placent un trait des mœurs des sauvages; la comparaison aboutit à une similitude parfaite : « Les Germains négligeaient l'agriculture, ils ne vivaient guère que de la chasse ou du pâturage; il en est de même des sauvages de l'Amérique. On trouve à peine dans la Germanie un élément de société civile et politique; les sauvages aussi jouissent de la liberté la plus illimitée, chacun fait ce qu'il lui plaît. Là où il n'y a pas d'État, il ne peut y avoir de justice sociale; les sauvages, comme les Germains, vengent eux-mêmes les injures qu'ils reçoivent (4). »

Nous ne poussons pas ce parallèle plus loin; les deux systèmes contraires sur l'état social des Germains sont également faux. Le patriotisme allemand s'est fait illusion, en cherchant l'idéal de la moralité et de la sociabilité dans les forêts de la Germanie; l'idéal n'est pas dans le berceau des sociétés, il est à la limite extrême de leur développement. Est-ce à dire que les Germains aient été dans ce triste état où les voyageurs ont rencontré les tribus de l'Amérique? Malgré l'analogie de quelques traits de mœurs et de caractère, un abîme sépare les sauvages des Germains : les races sauvages s'éteignent au contact de la civilisation, tandis que les

(1) *Lassen*, Indische Alterthumskunde, T. I, p. 415.
(2) *Gervinus*, Geschichte der poetischen Nationalliteratur, p. 312.
(3) *Olaüs Rudbeck*, professeur à l'université d'Upsal, dans son ouvrage intitulé *Atlantica*.
(4) *Robertson*, Histoire de Charles V (notes). — *Guizot*, VIIe leçon.

Germains sont de toutes les races humaines la plus perfectible. Déjà lorsque Tacite traçait le tableau de leurs mœurs, ils n'étaient plus des sauvages; avaient-ils jamais passé par cet état que l'on ne peut appeler social, parce qu'il est l'absence de toute société? Les philosophes du dernier siècle croyaient que la sauvagerie était la condition naturelle du genre humain. S'il en est ainsi, cet état primitif a dû être bien différent de l'abrutissement des sauvages, tels que nous les voyons enore dans quelques parties du monde; car leur condition ressemble plus à une dégradation qu'à un développement naturel. Les Germains étaient barbares, ils n'étaient pas sauvages. Quand même nous n'aurions pas la Germanie de Tacite, nous pourrions nous faire une idée suffisante de leur caractère et de leurs mœurs, en voyant la mission qu'ils ont accomplie dans le monde. Ils étaient appelés à détruire l'empire romain, ils devaient donc être doués au plus haut degré de la vertu guerrière. Mais tout en semant de ruines le sol de l'Europe, ils le fécondèrent; ils devaient donc avoir un génie particulier qui les disposât à devenir un élément de la société moderne. Comment concilier leur mission de destruction avec leur mission de régénération? Comment les Germains sont-ils passés de la barbarie à la civilisation? La Providence avait préparé Rome et le christianisme pour dompter et assouplir ce qu'il y avait de barbare et de rude dans la race germanique.

§ 2. Principe destructeur

Dans l'antiquité, la guerre est permanente; les empires s'élèvent et tombent avec une rapidité effrayante; la lutte ne cesse que lorsque les nations sont brisées et réunies sous les lois de la Ville Éternelle. Cependant, aucun des peuples anciens n'avait l'amour des combats au même degré que les hommes du Nord. Le doux génie de la Grèce inspirait déjà les héros d'Homère. Pour le peuple roi, la guerre était comme une grande spéculation; il conquérait pour exploiter. Lorsque les Romains firent connaissance avec les Germains, ils furent étonnés de leur ardeur batailleuse : « Quoi de plus intrépide que les Germains? s'écrie *Sénèque;* quoi de plus passionné pour les armes, au milieu desquelles ils naissent et

grandissent, dont ils font leur unique souci, indifférents à tout le reste (1)? » La passion de la guerre est le trait caractéristique des peuples du Nord.

Tacite a peint admirablement les mœurs militaires des Germains. A Rome, le jeune homme est revêtu de la toge, lorsqu'il atteint l'âge viril : symbole du génie romain, politique plus que guerrier. Le jeune Germain est décoré, en pleine assemblée, de la framée et du bouclier, c'est là sa robe virile ; chez les plus braves tribus de la Germanie, il n'est compté pour homme que lorsqu'il a tué un ennemi. Les Germains ne quittent jamais leurs armes; ils vont armés aux festins, comme aux assemblées de la nation ; c'est en agitant leurs framées qu'ils manifestent leur assentiment; leurs jeux sont des danses guerrières. Chez eux le courage est la vertu par excellence, et presque le seul devoir. La lâcheté et la trahison sont les seuls crimes publics; les traîtres et les transfuges sont pendus à un arbre, les lâches noyés dans la fange d'un bourbier (2).

Chez les anciens, les femmes restaient étrangères au dur métier des armes. Les femmes germaines suivent leurs époux et leurs fils sur les champs de bataille; elles portent aux combattants la nourriture et des exhortations. On vit des armées chancelantes et à demi rompues ramenées à la charge par l'obstination de leurs prières. Les historiens romains admirent l'héroïsme des femmes cimbres ; les *Sagas* célèbrent les exploits des *vierges au bouclier* (3).

Chez les Scandinaves, l'héroïsme dépasse presque les bornes de la nature humaine : la mort sur le champ de bataille est le but de la vie. Quand une femme accouche d'un fils, elle demande qu'il périsse en combattant. Les guerriers désirent et reçoivent la mort comme un bien : « Ils tressaillent de joie en pensant qu'ils vont sortir de la vie d'une manière glorieuse; ils se lamentent dans les maladies, parce qu'ils craignent une fin honteuse et misérable (4). » Pour échapper à l'opprobre d'une mort naturelle, les vieillards mettent eux-mêmes fin à leur existence; le Dieu qu'ils révèrent, Odin, leur a donné l'exemple, en s'ouvrant la poitrine avec le fer de sa lance. Il existe en Suède une montagne escarpée,

(1) *Senec.* De Ira. I, 11.
(2) *Tacit.* German. 31, 13, 22, 11, 24, 12.
(3) *Depping,* Histoire des expéditions maritimes des Normands, T. I, ch. 1.
(4) *Valer. Maxim.* II, 6, 11.

du haut de laquelle se précipitaient ceux qui voulaient terminer leur vie; on la nommait la Salle d'Odin, parce qu'elle était en quelque sorte le vestibule du palais de ce Dieu (1).

Ce dernier trait révèle le principe de cette soif de mort que l'on a de la peine à comprendre, tant elle est contraire à l'instinct de la nature. Les poètes latins avaient deviné le secret de la valeur qui devait mettre fin à l'empire de la Ville Éternelle : « La mort, dit *Lucain*, est pour les Barbares le passage à une longue vie dans un autre univers. Ils sont heureux de leur erreur, ces peuples que regarde le pôle. Ils ignorent la plus redoutable de toutes les craintes, celle de la mort. De là cette hardiesse à se précipiter sur les piques; de là ces âmes toujours prêtes au trépas, et cette persuasion qu'on ne saurait avoir que de lâches ménagements pour la vie, puisqu'elle doit renaître (2). »

La religion des Germains est toute guerrière. La divinité principale, le père commun de la race, est le dieu de la guerre; *Wuotan* ou *Odin* est la personnification de la fureur des combats (3). A Rome, on représentait le dieu de la guerre armé; les Germains ont un symbole plus énergique, un glaive nu fiché en terre (4). C'est Odin qui, d'après l'Edda scandinave, fait naître la première guerre; c'est lui qui enseigne aux hommes l'art de se détruire (5). Les emblèmes de ce dieu terrible sont dignes de sa mission : il est armé d'un dard miraculeux, tous les ennemis sur lesquels le dard vole sont voués à la mort : il a à ses cotés deux loups et deux corbeaux qui le suivent au combat et se jettent sur les cadavres (6). Les vierges de la mort l'accompagnent; les *Valkyries* aiment le cri des blessés, l'odeur des cadavres; la veille des grandes batailles, elles travaillent ensemble en s'accompagnant de chants de guerre; le tissu qui les occupe est d'entrailles humaines, des flèches servent de navettes et le sang ruisselle sur le métier; les combats sont leur plus violent désir; elles choisissent les guer-

(1) *Geyer*, Histoire de Suède, ch. II. — *Mallet*, Introduction à l'histoire du Danemark.

(2) *Lucan*. Pharsal. — Cf. *Appian.*, IV, 13.

(3) *Wuotan*, *Wödan*, est la forme germanique; *Oddin*, la forme scandinave : l'un et l'autre signifient la fureur. (*Wachter*, dans l'Encyclopédie d'Ersch, IIIe Sect., T. VII, p. 288.)

(4) *Herod.*, IV, 62; — *Ammian. Marcellin.* XXXI, 2; XVII, 12. — *Jornandes*, c. 35. — *Grimm*, deutsche Mythologie, p. 185.

(5) *Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 197. — *Grimm*, Mythologie, p. 122.

(6) *Grimm*, Mythologie, p. 134.

riers qui seront reçus dans le palais d'Odin (1). Le ciel germanique ne s'ouvre qu'aux héros morts en combattant. Entrons dans le *Valhalla;* la conception de la vie future révèle le génie des peuples. Lorsqu'un guerrier est tombé sur le champ de bataille, les *Valkyries* le conduisent à la demeure d'Odin : « D'où vient tout ce bruit? d'où vient que tant d'hommes s'agitent et que l'on remue tous les bancs? — C'est qu'Erik doit venir, dit Odin, je l'attends; qu'on se lève, qu'on aille à sa rencontre. — Pourquoi donc sa venue te plaît-elle davantage que celle d'un autre roi? — C'est qu'en beaucoup de lieux il a rougi son épée de son sang, c'est que son épée sanglante a traversé beaucoup de lieux. Je te salue, Erik, brave guerrier, entre, sois le bien-venu dans cette demeure (2). » Dans la conception chrétienne, ce sont les saints qui glorifient le Créateur; dans la mythologie du Nord, c'est Odin qui honore les guerriers : ce sont ses enfants, il les adopte, il les choie (3). Quelle est l'existence des guerriers dans ce séjour de bonheur? Une éternité de combats et de festins. Dès le matin, revêtus de leurs armes brillantes, montés sur leurs coursiers, ils se défient et s'attaquent; le ciel retentit du choc des lances et des épées, le sang ruisselle et les parois célestes sont jonchées de champions frappés d'un second trépas. Mais l'heure du festin sonne, la lutte cesse, les blessures se ferment, les morts revivent pour s'asseoir à la table de leur chef. Ceux qui sortent de la vie par mort naturelle sont exclus du Valhalla, quand même ils auraient été de vaillants guerriers. Le *Niflheim* est leur séjour; *Héla* exerce son empire dans ce triste monde : son palais s'appelle le nuage, sa table la faim, son couteau le besoin, son serviteur le retardataire, sa servante la lenteur, sa porte le précipice (4).

Un culte qui punit la mort naturelle, même des braves, tandis qu'il promet une vie éternelle de combats et de festins pour ceux qui sont frappés d'une mort violente, doit inspirer la passion des combats, le fanatisme du sang. La frénésie divine d'Odin anime

(1) *Grimm*, Mythologie, p. 389. — *Muller*, Altdeutsche Religion, p. 310, 351.

(2) *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, liv. II, d'après *Torfæus*, Hist. Norwegiæ, IV, 10.

(3) « Got setzet sie in sine Schôz. » *Grimm*, Mythologie, p. 778.

(4) *Grimm*, Mythologie, p. 778, 760. — *Muller*, Altdeutsche Religion, p. 393, 394. — *Mallet*, Introduction à l'histoire du Danemark, liv. II.

les guerriers : « ils tombent, rient et meurent (1). » De tels hommes étaient nés pour la destruction; c'est cet héroïsme religieux qui a détruit l'empire. Odin jette son dard sur le monde romain : il « répand l'épouvante dans les légions, il voue leurs chefs à la mort, les aigles tombent sous sa colère (2); » hommes, chevaux, tout ce qui appartient aux vaincus est exterminé (3).

§ 3. Principe régénérateur

N° 1. *La liberté individuelle*

Les anciens ne connaissaient pas la liberté, telle que les peuples modernes la désirent et la pratiquent. Nous ne concevons pas que l'homme soit libre, si l'on ne respecte son individualité; l'État, loin de détruire la personnalité humaine, doit lui assurer son libre développement. Dans les républiques anciennes, au contraire, l'État absorbait le citoyen, les droits de l'homme comme tel étaient méconnus. Cet élément de la nature humaine, étouffé dans les cités étroites de l'antiquité, se développa dans les forêts de la Germanie. Les Germains ne s'emprisonnaient pas dans une ville, c'est à peine s'il y avait un lien social entre les membres d'une même tribu : l'homme était tout, l'État n'était rien. Dans cette indépendance sauvage, la personnalité devait s'exalter; elle forme le trait caractéristique des Barbares; c'est d'eux que nous tenons le besoin de liberté qui distingue les nations modernes.

L'esprit d'individualité est fortement empreint dans les idées religieuses des peuples du Nord. Chez les anciens la religion se confondait avec l'État; les Germains n'ont pas de corps sacerdotal, chaque père de famille est prêtre (4). Ce caractère individuel

(1) *Saxo Grammat.* II. — La langue germanique avait une expression particulière *Berserk*, pour désigner ces enthousiastes de la mort. (*Wachter*, dans *l'Encyclopédie d'Ersch*, Sect. III, T. VII, p. 289).

(2) Ces paroles sont empruntées à la formule par laquelle on dévouait à la mort les armées ennemies. (*Muller*, Altdeutsche Religion, p. 197. — *Wachter*, II, p. 294).

(3) Lorsque la terrible formule de dévouement était prononcée, il ne devait rien rester de tout ce qui appartenait aux vaincus. (*Tacit.* Annal., XIII, 57.) Les Cimbres dévouèrent une armée romaine, et tinrent religieusement leur serment; ils tuèrent tout être vivant et jetèrent les armes, l'or, l'argent, les chevaux mêmes dans le Rhône. (*Oros.* Hist., V, 16.)

(4) *Tacit.* German. 10. — *Cæsar*, de Bello gall. VI, 21.

de la religion frappa César; mais il ne se rendit pas compte de la profonde différence qui sépare la conception des Germains de celle de l'antiquité. César nia en plein sénat l'immortalité de l'âme. Cette triste doctrine n'était pas une erreur isolée : la philosophie ancienne aboutissait au panthéisme, elle absorbait l'homme en Dieu : la religion, infectée du même vice, ne donnait pas à l'individu une garantie de sa persistance après la mort. Les rudes habitants de la Germanie avaient ce sentiment de l'immortalité qui manquait aux Grecs et aux Romains. Le guerrier ne meurt pas, il change seulement de demeure; la vie à venir est l'idéal de la vie présente.

Le sentiment de l'indépendance individuelle suit le Germain dans toutes les relations de la vie. A Rome, la famille se concentre dans le père, lui seul a une existence juridique; sa puissance est sans bornes, et elle ne finit que par sa mort ou par sa volonté. Chez les Germains aussi, les liens de famille ont une grande force, mais ils cèdent au besoin plus impérieux de liberté : l'homme peut rompre les relations que la nature a formées. « Si quelqu'un, dit la *Loi Salique*, veut renoncer à ses parents, il se présentera dans l'assemblée du peuple, portant quatre verges de bois d'aune, et il les brisera sur sa tête, en déclarant qu'il n'y aura plus rien de commun entre eux et lui (1). »

Ce même sentiment d'indépendance et d'individualité se révèle dans la guerre. La conquête romaine conduit à l'unité, la conquête germanique à une diversité infinie. Après quelques siècles de la domination de Rome, les vaincus étaient devenus Romains de langage, de droit, de mœurs. L'invasion des Barbares présente un spectacle tout différent; les vaincus conservent leur existence; les diverses races coexistent sur le même territoire, avec leurs institutions et leur génie particulier; de là la personnalité du droit, et la division de l'Europe en une foule de petites souverainetés isolées, indépendantes. Ici éclate la supériorité de l'esprit des Germains sur le génie de Rome. Rien de plus magnifique en apparence que l'unité romaine, tandis que la conquête des Barbares semble enfanter l'anarchie. Mais à quoi a abouti l'unité de l'Empire? A l'égalité sous le despotisme. A quoi a abouti la féodalité? A la divi-

(1) *Lex Salica*, 63.

sion de l'Europe en nations libres et indépendantes, et dans le sein de chaque nation, à la reconnaissance de la liberté.

Est-il besoin d'insister sur l'importance que le principe de l'individualité a pour le XIXe siècle ? Philosophes et politiques le méconnaissent également. Infidèles au génie de leur race, les penseurs allemands enseignent un panthéisme dans lequel Dieu, l'homme et les nations disparaissent tout ensemble ; il faut les ramener dans les forêts de la Germanie, pour qu'ils s'y pénètrent de ce vif sentiment de personnalité qui animait leurs ancêtres. Les guerriers du Nord faisaient des miracles de valeur avec la conviction que la mort est la continuation de la vie et en même temps une vie meilleure. Aujourd'hui l'énergie de l'homme s'affaisse ; si on veut la ranimer, il ne faut pas l'emprisonner sur cette terre, il faut lui montrer une vie progressive, un idéal à atteindre. Les politiques oublient aussi que l'existence de l'homme se concentre dans la personnalité ; ils veulent substituer la vie de l'État à celle des individus, tandis qu'il faudrait organiser l'État de manière que les individus y trouvent toutes les conditions pour le développement de leurs facultés morales, intellectuelles et physiques. Le panthéisme de l'antiquité conduit à la mort : l'homme ne vit que par la liberté.

N° 2. *L'Égalité*

I. Les hommes libres. L'aristocratie

L'aristocratie domine dans l'antiquité. L'Orient est soumis au régime des castes. L'Occident rejette les castes, mais il reste des traces du système oriental dans la division des classes. A Rome, l'élément démocratique et l'élément aristocratique sont en lutte permanente ; la démocratie ne l'emporte qu'en se personnifiant dans les Césars auxquels elle délègue ses droits. Il y a encore une division plus profonde au sein des cités : les hommes libres forment une faible minorité, la masse de la population est esclave ; ces fiers citoyens qui revendiquent l'égalité sont eux-mêmes la plus oppressive des aristocraties. Le génie aristocratique de l'antiquité a été le principe de sa ruine. Dans les républiques grecques, la lutte des nobles et du peuple, des riches et des pauvres

aboutit à la tyrannie et à la dissolution de la cité. A Rome, un despotisme monstrueux est le fruit des longs combats pour l'égalité, et en même temps l'esclavage mine les forces de la société. La décadence de l'antiquité est une terrible leçon. Les anciens avaient voulu fonder la société sur l'esclavage, sur la domination d'une classe de nobles, et ils arrivèrent à un tel degré de décrépitude, que la population libre et esclave s'éteignit; le monde romain menaçait de mourir d'inanition, lorsque Dieu envoya les Barbares.

Les Barbares avaient-ils ce sentiment de l'égalité qui fait défaut au monde ancien? Ils sont frères des Romains et des Grecs; comme eux ils viennent de l'Orient. Les émigrants emportèrent-ils les germes de la constitution théocratique? L'histoire n'a pas de réponse à cette question. Un fait est certain : au moment où les Germains paraissent dans l'histoire, ils ne conservent plus aucune trace du régime oriental. Ce qui caractérise ce régime, c'est l'existence d'une caste qui gouverne la société au nom d'un dogme religieux; or César a déjà remarqué l'absence d'un corps sacerdotal chez les Germains : c'est l'élément guerrier qui domine.

Y avait-il un principe aristocratique dans cette société guerrière? C'est une question aussi difficile qu'importante. La noblesse féodale est sortie de l'invasion des Barbares. Faut-il en induire que le génie des Germains est défavorable à l'égalité? faut-il chercher dans les tendances primitives de la race germanique le germe du développement qu'a pris la noblesse au moyen âge et dans l'Europe moderne? On voit qu'une question qui semble appartenir à l'érudition, touche aux plus graves intérêts de la société moderne; aussi les partis se disputent-ils le passé avec la même passion que si l'organisation de la société actuelle était en jeu.

L'école historique soutient que la noblesse existait chez les Germains, avec tous les caractères qui la distinguent au moyen âge (1). Par son génie, cette école est portée à chercher dans la tradition l'origine du présent, mais il se mêle à cette idée une tendance à justifier toutes les institutions que le passé nous a

(1) *Eichhorn*, Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte, §§ 13, 14, 18, 47, 192 ss. — *Grimm*, Rechtsalterthümer, p. 226. — *Savigny*, Beitrag zur Rechtsgeschichte des Adels. (Vermischte Schriften, T. IV, p. 1-73.)

léguées. La démocratie rivalisa longtemps avec l'aristocratie pour découvrir des titres jusque dans le berceau des nations : elle finit par s'apercevoir que la liberté est moderne et l'esclavage ancien (1). Ainsi les partisans de l'avenir et ceux du passé s'unissent pour attribuer aux Germains une constitution aristocratique, les uns pour la flétrir, les autres pour l'exalter. Un savant germaniste, animé d'un vif amour de la liberté et de ce patriotisme qui aime à trouver dans la Germanie l'idéal de ses désirs et de ses rêves, a pris vivement le parti de l'égalité germanique; d'après lui les anciens Germains étaient tous libres et égaux, la noblesse est née de l'anarchie féodale (2). Entre ces opinions extrêmes se rangent une foule d'écrivains qui admettent à la vérité une noblesse chez les Germains, mais aristocratie nationale, sans privilége et ne se distinguant par aucun trait essentiel de la classe des hommes libres (3).

Il nous semble que ces longs débats sont à eux seuls une raison pour révoquer en doute l'existence d'une noblesse chez les Germains. Lorsqu'une aristocratie possède les priviléges qu'on revendique en faveur de cette prétendue noblesse, tout l'état social est aristocratique, les mœurs, le droit, les institutions. L'histoire nous montre à chaque page, tantôt les prétentions des nobles à une origine divine ou à une supériorité de race, tantôt la lutte des hommes libres pour revendiquer l'égalité. Là où elle existe, l'aristocratie se produit avec une évidence qui ne permet pas de contester le rôle qu'elle joue dans le développement de l'humanité. A-t-on jamais songé à discuter l'existence des castes, du patriciat, de la noblesse féodale? S'il est difficile de prouver que les Germains aient eu une aristocratie, ne serait-ce pas que l'institution que l'on croit trouver dans les forêts de la Germanie, y a été transplantée à force de science? Une noblesse ne se démontre pas par l'interprétation subtile d'un texte, par des hypothèses ; elle se montre d'elle-même, et quand elle ne se montre pas, c'est qu'elle n'existe que dans les théories des savants.

(1) *Wirth*, Geschichte der Deutschen, T. I, p. 47.

(2) *Wedeker*, dans le *Staatslexikon*, T. I, au mot *Adel*.

(3) *Luden*, Histoire de l'Allemagne, liv. III, ch. 5 et note 23 ; *Pfister*, Histoire des Allemands T. I, p. 250, s. de la traduction. Cette opinion est partagée par la plupart des jurisconsultes. (*Mittermaier*, Deutsches Privatrecht, §§ 48 et 58. — *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. I, p. 65, ss.)

Demandez à l'école historique quelle est l'origine de la noblesse chez les Germains, quelle a été sa mission dans le développement de la vie germanique. Les uns vous diront que les nobles étaient originairement un corps héréditaire de prêtres ; les autres, que là où il y a un roi, il doit aussi y avoir des nobles. Ainsi, pour base de l'édifice, on a des hypothèses gratuites et contradictoires. Sur l'état social des Germains avant César, nous ne savons rien, et la première chose qui frappe le conquérant des Gaules, c'est que les Germains n'ont pas de corps sacerdotal, qu'ils ne sont pas un peuple théocratique. Dirons-nous avec *Grimm*, le plus savant des germanistes, que la royauté est nécessairement entourée d'une aristocratie? Cette idée est empruntée à la théorie constitutionnelle de l'Angleterre, et l'on est étonné de la voir transportée dans une société aussi irrégulière, aussi indécise que celle des Germains. La noblesse a-t-elle son origine dans la conquête? Si les nobles sont un peuple conquérant, il doit y avoir une différence de race entre eux et les hommes libres; au moins doivent-ils différer considérablement quant à leur capacité juridique; témoin le patriciat, témoin l'aristocratie féodale. Cependant l'école historique est forcée d'avouer que nobles et hommes libres ne forment qu'un seul corps : ce sont les hommes libres qui composent la nation, c'est en eux que réside la souveraineté : c'est l'assemblée des hommes libres qui fait les lois, qui juge, qui nomme les magistrats et même le roi. Comment concilier les priviléges d'une aristocratie avec une constitution essentiellement démocratique?

L'on ne pourrait admettre cette contradiction, que s'il y avait des témoignages positifs; ceux que l'école historique allègue sont d'une faiblesse qui étonne. Pour les temps antérieurs à l'invasion, on s'appuie sur la *Germanie* de Tacite. Le grand historien a prononcé les mots de *nobles* et de *noblesse;* mais qui ignore que ces expressions n'indiquent pas nécessairement une aristocratie, dans le sens que nous attachons à ce mot? A Rome, on appelait *nobles* les hommes, plébéiens ou patriciens, qui occupaient les fonctions les plus élevées; ce mot avait encore un sens plus large; il signifiait tout ce qui est distingué, illustre, célèbre. La prétendue aristocratie des Germains n'est pas autre chose que cette classe de personnes qui s'étaient illustrées par la guerre, ou qui occu-

paient le premier rang par leurs richesses et leur clientèle. Si Tacite avait entendu parler d'une véritable noblesse, il aurait indiqué ses droits, ses prérogatives; car sans priviléges héréditaires, il n'y a pas d'aristocratie; mais Tacite ne dit rien de ces priviléges, on est obligé de recourir à des interprétations forcées pour en découvrir (1).

Il est vrai que notre connaissance de l'ancienne Germanie est vague, incomplète; il n'y a pas de sources indigènes, et Tacite est d'une concision désespérante. Mais voici les Barbares qui sortent de leurs forêts; ils envahissent l'empire, ils fondent de nouveaux états, ils rédigent leurs coutumes. La noblesse germanique va sans doute paraître avec éclat, dans l'histoire et dans les lois! L'histoire est muette, et les lois des peuples les plus célèbres parmi les conquérants, des Francs et des Lombards, ne disent pas un mot de cette aristocratie séculaire. L'embarras est grand; *Savigny* s'en tire par la plus singulière supposition : la noblesse, dit-il, s'effaça momentanément, en se confondant avec les serviteurs des rois. A entendre le chef de l'école historique, cette disparition subite de la noblesse serait un sacrifice qu'elle aurait fait à la royauté. On ne reconnaît pas la haute raison de l'illustre jurisconsulte dans cette étrange explication : qui croira qu'une aristocratie s'efface par dévouement, pour se confondre dans une classe dépendante?

Nous ne voulons pas faire de la Germanie une terre d'égalité. Il y avait dans les mœurs germaniques un principe d'inégalité qui, en se développant par la conquête, donna naissance à la noblesse féodale. C'est la dépendance personnelle, résultant de l'attachement des compagnons à leur chef. *Montesquieu* y a vu tout le vasselage, c'en est au moins le germe. Les partisans de Rome en ont

(1) On commence par admettre l'existence d'une noblesse comme incontestable, puis on en conclut qu'elle doit avoir eu des priviléges; enfin on rapporte aux *nobles* ce que Tacite dit des chefs, princes ou magistrats. *Tacite* dit : « On choisit dans les assemblées de la nation les chefs qui rendent la justice dans les cantons et les villages. » (*Germ.* 12 : Eliguntur in iisdem conciliis et *principes* qui jura per pagos vicosque reddant.) *Savigny* traduit : « On choisit ceux qui rendent la justice parmi les princes, c'est à dire dans le corps de la noblesse. » *Tacite* dit : « dans le choix des rois, ils ont égard à la naissance » (c'est à dire, dit *Burnouf*, qu'il existait dans chaque peuple certaines familles où l'on choisissait ordinairement les rois), dans celui des généraux à la valeur. » (*German.* 7). *Eichhorn* traduit : « les ducs étaient pris dans l'ordre de la noblesse. » Quand des savants comme *Savigny* et *Eichhorn* traduisent à faux pour soutenir une thèse, il faut croire que cette thèse est insoutenable. Comparez sur les *principes* de Tacite, *Hillebrand*, Lehrbuch der deutschen Staatsgeschichte, § 17.

conclu que les Germains ne connaissaient pas la vraie liberté. C'est aller trop loin. On peut leur répondre que la liberté tant vantée des Romains aboutit à l'égalité sous le despotisme : voilà bien une fausse liberté, s'il en fut jamais. Nous préférons la liberté germanique même avec l'élément d'aristocratie qui s'y mêle. Cet esprit aristocratique n'a pas empêché la liberté de se développer au moyen âge. Quel est le pays auquel l'Europe emprunte aujourd'hui ses institutions libres? L'Angleterre, et c'est en Angleterre que l'aristocratie féodale a jeté ses plus profondes racines. Voilà un témoignage en faveur des Germains qui défie tous les systèmes historiques.

II. La servitude germanique

Il y avait chez les Germains une classe d'hommes non libres. Ainsi l'inégalité se trouve dans les forêts de la Germanie aussi bien que dans les cités des anciens; mais l'inégalité germanique contient le germe de la future égalité. Lors de l'invasion des Barbares, l'esclavage antique n'avait encore reçu aucune modification essentielle : la société, telle que les anciens la concevaient, ne pouvait subsister sans esclaves. L'esclavage ruina l'antiquité, tandis que la servitude germanique aboutit à la liberté, à l'égalité. Il doit donc y avoir dans la constitution sociale des Germains un élément bien différent de l'esprit qui domine dans le monde ancien : l'un conduit à la vie, l'autre à la mort.

La conquête est le principe de la servitude germanique (1). Prodigues de leur sang, les hommes du Nord versaient volontiers celui de leurs ennemis; cependant les vaincus conservaient la liberté et la vie, à charge de cultiver le sol pour le vainqueur. Telle paraît avoir été l'origine de la servitude que *Tacite* décrit : « Les esclaves ne sont pas, comme chez nous, attachés aux différents emplois du service domestique. Chacun a son habitation, ses pénates qu'il régit à son gré. Le maître leur impose, comme à des fermiers, une certaine redevance en blé, en bétail, en vêtements; là se borne la servitude. Frapper ses esclaves ou les punir par les fers, est chose

(1) *Sachsenspiegel*, III, 45 : « Na rechter warheit se hevet egenscap begin von gedvange unde von vengnisse. »

rare. On les tue quelquefois, non par esprit de sévérité, mais dans un mouvement de colère, comme on tue un ennemi, à cela près que c'est impunément. »

La servitude germanique n'est pas une condition uniforme, comme l'esclavage des anciens; elle varie d'après les circonstances de la conquête. Quand toute une population était conquise, elle conservait sa liberté; mais quelle était la condition des prisonniers de guerre et des esclaves achetés? Les germanistes avouent que la servitude, à sa limite extrême, touchait à l'esclavage antique, mais ils pensent que jamais elle ne se confondait avec lui : l'esclavage, disent-ils, est l'absence de tout droit, la servitude germanique n'est qu'une diminution plus ou moins considérable de la liberté (1). N'est-ce pas une illusion du patriotisme allemand? *Tacite* parle d'esclaves que l'on vendait; l'homme qui peut être vendu, conserve-t-il une ombre de liberté? Il suffit à la gloire des peuples du Nord que l'esclavage personnel ait été chez eux une rare exception; la condition générale était la servitude réelle que *Tacite* nous fait connaître. C'est aussi cette servitude qui domine après l'invasion. L'on voit dans les lois barbares la majeure partie des esclaves attachés au travail de la terre; ils se vendaient et s'achetaient avec la terre, dont ils étaient une partie intégrante. *Tacite* n'est pas aussi explicite; cependant, quand on rapproche les indications qu'il donne avec les coutumes écrites peu de temps après la conquête, il devient vraisemblable que le servage, ou l'annexion du serf à la glèbe, est une vieille coutume germanique (2). Or, le servage est la transition de l'esclavage à la liberté moderne. Le monde ancien périt par l'esclavage; les peuples appelés à régénérer l'humanité lui apportent le germe de la liberté.

N° 3. *Les mœurs*

Les principes de liberté et d'égalité, qui sont en germe dans la société germanique, n'auraient pas suffi pour régénérer le monde romain. Le christianisme faisait de l'égalité un dogme, il recon-

(1) *Eichhorn*, Deutsche Rechtsgeschichte, T. 1, § 15. — *Grimm*, Rechtsalterthümer, p. 300.
(2) *Biot*, De l'Abolition de l'esclavage en Occident, p. 103.

naissait l'individualité permanente de l'homme, et cependant il fut impuissant à rendre la vie à l'antiquité. C'est qu'une corruption monstrueuse rongeait les peuples ; pour les sauver, il fallait autre chose que des principes, il fallait ce qui leur manquait essentiellement, des mœurs pures et fortes. Dieu avait nourri dans les forêts de la Germanie une race douée des qualités nécessaires pour renouveler la société. Écoutons *Tacite :*

« Les mariages sont chastes parmi les Germains ; il n'est point de trait dans leurs mœurs qui mérite plus d'éloges. Presque seuls entre les Barbares, ils se contentent d'une femme... Les femmes vivent sous la garde de la chasteté, loin des spectacles qui corrompent les mœurs, loin des festins qui allument les passions... Très peu d'adultères se commettent dans une nation si nombreuse ; et le châtiment suit de près la faute... Quant à celle qui prostitue publiquement son honneur, point de pardon pour elle ; ni beauté, ni âge, ni richesse ne lui feraient trouver un époux. Quelques cités, encore plus sages, ne marient que des vierges. La limite est posée une fois pour toutes à l'espérance et au vœu de l'épouse ; elle prend un seul époux, comme elle a un seul corps, une seule vie, afin que sa pensée ne voie rien au delà, que son cœur ne soit tenté d'aucun désir nouveau... »

Le tableau que *Tacite* trace des mœurs germaniques est-il l'expression de la vérité ? « L'historien romain, dit-on, a peint les Germains, comme Montaigne et Rousseau, les sauvages, dans un accès de mauvaise humeur contre sa patrie. Son livre est une satire des mœurs romaines, l'éloquente boutade d'un patriote philosophe qui veut voir la vertu là où il ne rencontre pas la mollesse honteuse et la dépravation savante d'une vieille société (1). » Les illustres écrivains qui attaquent le témoignage de *Tacite*, ne cèdent-ils pas, de leur côté, à l'influence d'une idée préconçue ? Il faudrait autre chose que des conjectures pour contester l'autorité d'un historien tel que *Tacite*. Les mœurs des Barbares ont été décrites par un écrivain chrétien, contemporain de l'invasion : *Salvien* n'idéalise pas les conquérants farouches de l'empire, il ne cache pas leurs vices, mais il y a une vertu qu'il leur reconnaît, c'est la pureté, la chasteté : aurait-il osé, en face des Barbares et

(1) *Guizot*, VIIe leçon. — *Voltaire*, Essai sur les mœurs. Avant-propos.

des Romains, célébrer la pureté des uns et flétrir la corruption des autres, si ce parallèle n'eût été l'expression de la vérité (1) ?

Pénétrons dans l'intimité de la société germanique, nous y découvrirons le principe des vertus admirées par Tacite. Les Pères de l'Église accusent le paganisme romain de favoriser l'immoralité. Quand les dieux se souillaient de tous les vices, le culte qu'on leur rendait pouvait-il former des mœurs chastes et sévères? La religion des Germains était barbare, ils versaient le sang sur les autels de leurs dieux; mais ces dieux n'étaient pas des types d'impureté, leur culte n'était pas une orgie.

Les sentiments des Germains sur la mission des femmes dans la famille sont une autre cause de leur supériorité sur la société ancienne. Dans l'Orient, la femme a toujours été avilie comme un instrument de jouissance; là où règne la polygamie, la femme n'occupe pas un rang plus élevé que les objets du monde physique. Il y a un immense progrès dans le passage du monde oriental à l'Occident, la polygamie est détruite; mais la femme est toujours un être inférieur, incomplet, presque monstrueux, même aux yeux des philosophes; dans les mœurs, elle reste ce qu'elle était dans l'Orient, un corps, l'âme lui manque. De là la profonde dégradation des femmes et l'irremédiable corruption des mœurs.

Mettons en regard de la conception des anciens l'idée que les Germains avaient de la femme; nous entrons dans un monde nouveau : « Les présents de noces que le mari fait à sa femme sont des bœufs, un cheval tout bridé, un bouclier avec la framée et le glaive. La femme, de son côté, donne à l'époux quelques armes. C'est là le lien sacré, le symbole mystérieux de leur union... Les auspices mêmes qui président à son hymen avertissent la femme qu'elle vient partager des travaux et des périls, et que sa loi, en paix comme dans les combats, est de souffrir et d'oser autant que son époux. C'est là ce que lui annoncent les bœufs attelés, le cheval équipé, les armes qu'on lui donne. Elle apprend comment il faut mourir (2). » La femme germaine n'est plus un instrument de jouissance, elle est la compagne du mari, elle partage sa destinée. Chez les anciens, la femme, assimilée à l'esclave, se dégrade

(1) Voy. mes *Études sur le Christianisme.*
(2) *Tacit.* German. 18. (Traduction de *Burnouf.*)

comme lui : l'idée germanique la relève, en lui donnant la dignité et la force d'un être libre. Comparez la conduite des captives dans les temps héroïques de la Grèce, avec la conduite des femmes germaines : les premières passent d'un maître à un autre, sans opposition et presque sans regret; les autres se tuent plutôt que de subir la servitude et la honte (1).

L'héroïsme du moyen âge se distingue surtout de l'héroïsme antique par le culte de la femme : ce trait de la chevalerie a son principe dans les mœurs germaniques. Les Germains comprenaient d'instinct que la femme est supérieure à l'homme par le sentiment : « Ils croient, dit *Tacite*, qu'il y a dans ce sexe quelque chose de divin et de prophétique : aussi ne dédaignent-ils pas ses conseils et font-ils grand cas de leurs prédictions. Nous avons vu, sous Vespasien, Véléda, honorée de la plupart comme une divinité (2). » L'on trouve le même enthousiasme pour la femme dans la mythologie de l'Edda et dans les poésies des Scandinaves. Les lois des Barbares veillent à sa pudeur, comme ferait un amant (3). La composition pour injure faite à la femme est en général plus élevée que lorsqu'il s'agit d'injures faites à l'homme; la loi des Bavarois motive cette faveur sur ce que la femme ne peut se protéger elle-même par les armes (4). Qui n'admirerait cette délicatesse au milieu du règne de la force?

Un peuple qui honore dans la femme ce qu'elle a d'élevé, de noble, qui en fait la compagne, la conseillère de l'homme, ne sera pas un peuple corrompu. L'antiquité ravalait les esclaves et les femmes au rang de choses; elle porta la peine de ce mépris de la nature humaine : la corruption née de la servitude l'a tuée. Les Germains ont rajeuni le genre humain par la pureté de leur sang. Gardons-nous de perdre cet héritage de nos ancêtres : les mœurs sont une condition essentielle de vie.

(1) *Dion. Cass.* LXXVII, 14.

(2) *Tacit.* Germ. 8. Cf. Histor. IV, 61, 65; et V, 22, 24, 25.

(3) Celui qui a coupé la chevelure d'une jeune fille est condamné à payer 62 sous et demi d'or; l'ingénu qui a pressé la main ou le doigt d'une femme de condition libre est frappé d'une amende de 15 sous d'or; de 30 s'il lui a pressé l'avant-bras, etc. (*Lex Salica*, Tit. 23).

(4) *Lex Bajuv.* III. 13.

§ 4. Principe barabre

« Les peuples du Nord n'attachaient pas de prix à la vie. Cette disposition les rendait courageux pour eux-mêmes, mais cruels pour les autres. L'homme naissait pour immoler l'homme. La vieillesse était méprisée, l'humanité ignorée, la culture intellectuelle dédaignée. La guerre était l'unique but de l'existence. Les facultés de l'âme n'avaient qu'un seul usage, c'était d'accroître la puissance physique. » Ces paroles de *Mme de Staël* expliquent la barbarie des Germains ; elle a son principe dans la vertu même qui les caractérise, l'esprit guerrier. La force domine, les forts seuls ont le droit de vivre : « Le père tue les enfants aveugles ou mal conformés, par le glaive, par l'eau ou le feu ; le fils donne la mort à ses vieux parents, le père de famille pend aux arbres ses serviteurs infirmes (1). » Telles étaient les coutumes des Prussiens, horrible symbole de la barbarie primitive ! Cette barbarie qui nous révolte n'était cependant pas de la cruauté. Si le père ne relève pas le nouveau-né qu'on dépose à ses pieds, c'est que cet enfant débile ne trouverait pas de place dans une société qui ne vit que par la force ; le père fait ce que l'enfant lui-même ferait, s'il avait conscience de son être et de son avenir. Si les vieillards sont mis à mort, c'est de leur consentement ; à quoi bon la vie, lorsqu'on ne peut plus combattre ? Les guerriers du Nord se précipitent eux-mêmes du rocher d'Odin.

Quand l'empire de la force fait taire les sentiments les plus doux de la nature, c'est une marque certaine que la violence règne dans toutes les relations sociales. Pour mieux dire, il n'y a pas de société ; tout est livré au caprice des libertés individuelles. La puissance de l'État se manifeste surtout dans l'action de la justice sociale. Les Germains ont à peine une idée de cette justice ; ils ne voient pas dans le crime une violation de l'ordre moral, mais une simple lésion d'un intérêt particulier ; c'est à celui qui est lésé et à sa famille à chercher une réparation dans la vengeance ; la justice est une guerre qui se perpétue entre les

(1) *Grimm*, Rechtsalterthümer, p. 488.

familles, ou se termine par un traité pécuniaire entre les combattants (1).

Tacite dit que les inimitiés de famille sont surtout dangereuses dans un état de liberté. La liberté des Germains n'était autre chose que l'action désordonnée des forces individuelles; elle aboutissait à satisfaire les passions du moment, la fureur des combats ou une honteuse oisiveté (2). L'ennui leur faisait rechercher avidement les jeux de hasard; ils s'y acharnaient jusqu'à jouer leur liberté. *Tacite*, qu'on a accusé d'idéaliser les Germains, ne dissimule pas leur goût immodéré pour les boissons fortes : si vous encouragez l'ivresse, dit-il, en leur fournissant tout ce qu'ils voudront boire, leurs vices les vaincront aussi facilement que vos armes. Le conseil que le grand historien donnait aux Romains pour dompter les Barbares a été mis à profit dans les temps modernes pour détruire les sauvages en les abrutissant. Heureusement il y avait dans la race germanique une force plus grande que ses vices : la vertu guerrière sauva les Germains et le monde.

Les historiens romains sont prodigues d'accusations contre les Barbares. Leur caractère, dit *Velléjus*, offre un mélange de ruse et de férocité; c'est un peuple né pour le mensonge. Dans l'enivrement de la victoire, ajoute *Tacite* (3), ils oublient le droit divin et le droit humain. La guerre donnait le droit de tuer, même les captifs, et cet horrible droit était pratiqué (4). Au lieu de modérer la passion du sang, la religion l'exaltait : persuadés que rien ne pouvait être plus agréable à l'arbitre des batailles que l'effusion du sang humain, les Germains lui sacrifiaient les prisonniers. Chez les peuples du Nord, qui poussaient à l'excès les vertus et les vices de la race germanique, les temples se transformèrent en boucheries. On immolait jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf victimes à la fois : on baignait de sang les édifices sacrés et les idoles, on en arrosait même le peuple : des rois étaient immolés en temps de disette : les

(1) *Roque*, über das Gerichtswesen der Germanen, p. 5.
(2) *Tacit.*, German. c. 15, 24, 23.
(3) *Vellej Paterc.*, II. 118. — *Tacit.* Annal. II, 14.
(4) *Grimm*, Rechtsalterthümer, p. 320, s.

princes, pour obtenir la victoire, offraient la vie de leurs enfants à Odin (1).

Les écrivains allemands ont vainement essayé de laver cette tache de sang qui souille leurs ancêtres. Les uns disent que les vaincus étaient considérés comme des criminels et immolés avec des cérémonies religieuses. D'autres voient dans les sacrifices humains une œuvre d'humanité : si l'on immolait les prisonniers, disent-ils, c'était pour leur épargner les traitements cruels d'un barbare vainqueur (2). Ces explications sont une illusion du patriotisme germanique. Les sacrifices humains étaient une conséquence inévitable des idées religieuses des Germains. La mort paraissait une chose si agréable aux dieux, que les héros la cherchaient dans les combats et se la donnaient eux-mêmes quand le fer de l'ennemi les épargnait; quoi de plus naturel dès lors, que de faire intervenir la mort dans les hommages qu'on rendait à la divinité? Il faut dire plus : la barbarie avait sa mission. Il fallait pour briser Rome, un glaive bien trempé, de même que pour rendre le sentiment de la liberté à un monde avili par le despotisme, il fallait un peuple nourri dans une sauvage indépendance. Mais ces éléments barbares, bien qu'ils aient eu leur raison d'être, n'en sont pas moins de la barbarie. Pour la dompter, Dieu avait formé la civilisation ancienne et le christianisme : Rome apprit aux Germains à plier sous la puissance du droit, et le christianisme leur enseigna la charité.

(1) *Grimm*, Mythologie, p. 38-40 ; — *Mallet*, Introduction à l'histoire du Danemark. Liv. II.— *Ozanam*, Œuvres, T. III, p. 92, s.

(2) *Leo*, Lehrbuch der Universalgeschichte, T. II, p. 9; — *Pfister*, Histoire d'Allemagne, T. I p. 246 (de la traduction).

CHAPITRE III

L'INVASION

---

§ 1. Les Barbares maîtres de l'empire

N° 1. *Les Barbares appelés par les Romains*

On connaît le système de l'abbé *Dubos* (1) sur les origines de la monarchie française. D'après l'ingénieux mais paradoxal historien, la conquête des Gaules serait une illusion historique : les Francs s'établirent dans l'empire comme alliés, non comme ennemis des Romains ; leurs rois reçurent des empereurs des dignités qui conféraient le gouvernement de ces provinces, et par un traité formel ils succédèrent aux droits de Rome. Il fut facile à *Montesquieu* de détruire ce roman (2) : « Les Francs étaient donc les meilleurs amis des Romains, eux qui leur firent, eux qui en reçurent des maux effroyables ? Les Francs étaient donc les meilleurs amis des Romains, eux qui, après les avoir assujettis par leurs armes, les opprimèrent de sang-froid par leurs lois? Ils étaient amis de Rome, comme les Tartares qui conquirent la Chine étaient amis des Chinois. » Cependant il y a un côté vrai dans le paradoxe si vivement critiqué de l'abbé Dubos, c'est que les Barbares ont été appelés par les Romains. Rien ne prouve mieux combien cette immense révolution était nécessaire. Il y a encore aujourd'hui des écri-

(1) *Dubos*, Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.
(2) C'est ainsi que *Mably* qualifie le paradoxe de Dubos. (Observations sur l'histoire de France, T. I, p. 116.)

vains qui déplorent la chute de Rome, comme le plus grand des maux qui aient frappé l'humanité; qui déplorent la civilisation romaine, détruite par des peuples à demi sauvages; qui maudissent l'anarchie et la décadence intellectuelle, suite de l'établissement des Barbares. Montrons-leur que le monde romain, sous cette belle civilisation, était réduit aux abois; que pour soutenir un reste de vie, il fut obligé d'appeler les Barbares à son aide; montrons-leur que ce ne sont pas les Barbares qui envahirent l'empire, que ce sont les Romains qui le leur livrèrent.

On se représente ordinairement l'invasion des Barbares comme une migration imprévue, subite, des populations du nord de l'Europe et de l'Asie; mais longtemps avant le grand mouvement des peuples qui précipita la chute de l'empire au ve siècle, les Barbares régnaient dans le monde romain. Un poète gaulois vit Rome, après qu'elle eut été saccagée par Alaric : « Rien n'est changé, dit *Rutilius;* Rome était déjà la proie des guerriers vêtus de peau ; elle était aux fers, avant d'être captive (1). » Qui a ouvert la Ville Éternelle aux Barbares ? les Romains eux-mêmes. L'antiquité portait en elle le germe d'une mort inévitable. La Grèce était en pleine décadence, lorsqu'elle fut conquise par les légions romaines. A peine Rome a-t-elle achevé la conquête du monde, que sa ruine commence; elle se sent périr, et à mesure qu'elle s'affaisse, elle va chercher chez les Barbares un nouvel élément de vie. La population diminue; Rome est obligée de recruter ses légions parmi les Barbares. Le sol manque de laboureurs; on appelle les Barbares pour cultiver les déserts de l'empire. Bientôt des tribus entières sont admises sur le territoire romain; les destructeurs de l'empire s'établissent dans l'empire. Les Barbares sont au service des princes dont ils vont prendre la place, ce sont eux qui font et défont les empereurs; les hommes mêmes qui défendent le trône des Césars viennent du nord. Ainsi les Barbares remplissent les légions, ils occupent le sol, ils disposent de l'empire; pour achever la ruine, il suffira d'un choc. L'invasion du ve siècle ne fait que hâter le cours des événements.

(1) *Rutil. Numant.*, Itinerar.

N° 2. *Les Barbares dans les armées de l'Empire. Les* Læti

Tacite dit que les Germains préféraient les combats au travail. Imbu du patriotisme haineux de l'antiquité, le grand historien laisse éclater sa joie à la vue des guerres dans lesquelles les Germains se déchiraient; il voit le salut de Rome dans les discordes de ses ennemis (1). Les vœux de Tacite ne furent pas exaucés; les Romains eux-mêmes allèrent chercher les Germains dans leurs forêts; ils mirent à profit l'esprit d'aventure qui poussait la jeunesse barbare à s'enrôler sous les drapeaux étrangers. César admira leur courage : il forma des cohortes d'élite de ces redoutables guerriers qui épouvantaient les Romains et les Gaulois. Après avoir conquis les Gaules, il s'en servit dans les guerres civiles. A la défaite de Dyrrachium, les Germains étaient ivres, mais ils se couvrirent de gloire à Pharsale ; le sort de la république fut décidé par les Barbares.

Les Germains restèrent dès lors à la solde de l'empire ; à mesure que les Romains désertaient les légions, le nombre des auxiliaires barbares augmenta. Au IIIe siècle, leur service prit une forme régulière ; ils figurent dans les lois et les historiens sous le nom de *Læti*, *Lètes* (2). Des corps entiers de Germains s'établirent sur le territoire de l'empire ; ils recevaient des terres sous la condition de servir dans les armées romaines. Les lois des empereurs parlent de l'empressement des Germains à participer à la *félicité romaine* (3) : à en juger par le nombre considérable de leurs établissements dans une seule province, Rome avait plus besoin des Barbares que les Barbares de Rome ; la *Notice des dignités de l'empire* énumère douze campements de *Lètes* dans les Gaules. Ces colonies militaires prirent un accroissement si considérable, qu'elles formèrent des peuples : les *Bourguignons* étaient des *Lètes*.

(1) *Tacit.*, German. c. 14, 33.

(2) *Giraud*, Histoire du droit français au moyen âge, T. I., p. 184, ss ; — *Guérard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 250, ss.

(3) L. 9. *Cod. Theod.* XIII, 2 : « Quoniam ex multis gentibus sequentes *romanam felicitatem*, se ad nostrum imperium contulerunt. » — C'est de cet *empressement* que l'abbé *Dubos* dérive le nom de *laetus, content.* (Hist. de la Mon. fr. T. I, p. 143.) Il est plus probable que *laetus* est une forme latine du mot germanique *laete* ou *lyt*, qui indique une classe d'hommes soumis à certains devoirs.

N° 3. *Les Barbares colons*

Les légions étaient vides ; on appela les Barbares pour défendre l'empire. Il ne faut pas chercher la cause de ce fait uniquement dans la corruption et dans la lâcheté des Romains. La population libre et la population esclave s'éteignaient, la culture des terres était abandonnée ; pour recruter les légions, il fallait repeupler les campagnes. En même temps que les empereurs attiraient des tribus germaniques par l'appât du service militaire, ils distribuaient dans les terres abandonnées les captifs que leur fournissaient de rares victoires. A la différence des *lètes*, les *colons* perdaient une partie de leur liberté ; ils étaient attachés au sol qu'ils cultivaient, ils ne pouvaient l'aliéner ni l'abandonner volontairement. Dès la dernière moitié du IIe siècle, Marc-Aurèle transporta les Marcomans dans diverses contrées de l'empire, et surtout dans les pays déserts de l'Italie. L'empereur Claude, surnommé le Gothique, peupla les provinces d'agriculteurs d'origine barbare ; les Romains s'enorgueillirent de voir leur sol cultivé par des laboureurs dont la servitude rappelait le triomphe des légions (1) ; ils ne se doutaient pas qu'ils installaient dans l'empire ses futurs destructeurs. Aurélien transplanta dans la Moesie les anciens habitants de la Dacie. Probus écrivit au Sénat : « Les Barbares labourent maintenant pour nous, ils sèment pour nous... Les bœufs des Germains servent à cultiver les terres des Gaulois ; leurs troupeaux paissent pour notre subsistance, leurs haras donnent des chevaux à notre cavalerie ; nos greniers regorgent du blé des Barbares (2). »

Cependant la dépopulation augmentait avec la décadence de l'empire. Les besoins du fisc s'étaient accrus avec les dangers de l'État ; dans leur misère, les provinces devaient doubler des contributions qu'elles n'avaient pu supporter dans leur opulence ; les agriculteurs désertèrent les champs. Telle était la situation de l'empire sous Dioclétien. L'empereur augmenta le mal en créant une cour à l'image de l'Orient, mais il chercha aussi à y remédier.

(1) *Trebell Poll.* Vita Claudii, c. 8 : « Nec ulla fuit regio quæ Gothum servum triumphali quodam servitio non haberet. »

(2) *Vopisc.* Aurel. c. 39 ; Prob. 15.

en peuplant les campagnes de laboureurs barbares. Il mit à cette œuvre la vigueur qui le caractérise; si nous en croyons les panégyristes, les déserts se changèrent en campagnes florissantes. Les collègues que Dioclétien s'adjoignit pour l'administration de l'immense empire, entrèrent dans ses desseins; Maximien établit les Francs dans les terres en friche des Nerviens et du pays de Trèves : les victoires de Constance Chlore forcèrent les Chamaves, les Frisons et d'autres peuples barbares à labourer pour les Romains le sol qu'ils avaient rendu stérile par leurs dévastations. Ce furent surtout les cités gauloises qui profitèrent de ces transplantations.

N° 4. *Les Barbares maîtres de l'Empire*

Telle est la décadence de l'empire, que les meilleurs empereurs, les Marc-Aurèle, les Dioclétien, les Constantin, sont forcés de livrer les provinces aux futurs maîtres de Rome. Le monde ancien épuisé va chercher dans les forêts de la Germanie des bras qui le nourrissent et des armes qui le défendent; l'empire n'a plus de romain que le nom et les formes, les Barbares en font toute la force. Les Goths fournirent 40,000 hommes à Constantin; c'est avec les Barbares que le premier empereur chrétien vainquit Licinius dans les champs d'Andrinople et de Chalcédoine où succombèrent les derniers défenseurs du paganisme. Ainsi les Barbares décidèrent la victoire de l'Évangile. Les deux éléments de la civilisation moderne sont maîtres de l'empire; il ne reste qu'à déblayer les derniers débris de l'antiquité. Julien tenta en vain de restaurer l'hellénisme, lui-même fut obligé de recruter les légions parmi les Germains : là où est la force morale, là doit être l'empire. La société gréco-romaine s'affaisse et meurt; les empereurs sentant qu'elle ne leur offre plus d'appui, se jettent dans les bras des Barbares. Gratien avait autant d'amour pour les Barbares que de dévouement pour le christianisme, il ne cachait pas le mépris que lui inspiraient les Romains, il abandonna la toge en même temps que la robe pontificale : c'était comme la répudiation de l'antiquité dans ses éléments essentiels, la cité et la religion. Viennent donc les hommes du Nord ! Le monde est prêt à les recevoir.

L'an 376, la renommée annonça à Valens qu'un mouvement immense agitait le Nord; que des populations barbares, poussées hors de leur territoire par des peuples inconnus, couvraient de leur foule vagabonde toute la rive du Danube. Une ambassade des Goths confirma ces bruits : chassés de leurs vastes États par les Huns, race sauvage d'une fougue irrésistible, ils imploraient la clémence de l'empereur, le suppliant de leur laisser cultiver les déserts de la Thrace; ils promettaient d'embrasser le christianisme et de défendre les frontières de l'empire comme auxiliaires. A cette nouvelle, les courtisans de Valens célébrèrent le bonheur du prince à qui la fortune amenait des guerriers invincibles des extrémités de la terre. On dépêcha des agents chargés de transporter ces hôtes redoutables : on se donna bien de garde, qu'aucun des destructeurs futurs de l'empire, fût-il atteint de maladie mortelle, ne restât sur l'autre bord. Et tout cet empressement, s'écrie *Ammien Marcellin*, tout ce labeur devait aboutir à la ruine du monde romain! Des commissaires, désignés à cet effet, essayèrent de compter les Barbares à leur passage d'une rive du Danube à l'autre, mais ils furent obligés de renoncer au dénombrement : autant eût valu, dit *Ammien*, vouloir compter les grains de sable que le vent du midi soulève sur les rivages de l'Afrique (1).

La transplantation des Goths commença l'invasion des peuples du Nord. On les vit bientôt menacer Constantinople. Théodose rétablit en apparence la majesté de l'empire, mais en réalité l'empire était aux Barbares; ils formaient presque seuls les armées, et des empereurs, et de ceux qui usurpaient la pourpre. Le monde romain était comme une vaste arène, dans laquelle les Barbares campaient et se battaient. Leurs chefs gouvernaient l'État. Depuis longtemps les Barbares avaient envahi les plus hautes dignités; on avait vu un Goth sur le trône, pourquoi aurait-on refusé le consulat et le commandement des légions à ceux qui donnaient des Césars aux descendants dégénérés des vainqueurs du monde? A lire les noms des généraux romains sous Aurélien, *Hartmund*, *Haldegast*, *Hildemund*, *Kariovisc*, on se croirait dans les forêts de la Germanie. Gallien engagea à son service le chef des Hérules *Naulobat* et le créa consul. Constance Chlore avait pour compagnon

(1) *Ammian. Marcellin.*, XXXI, 4.

d'armes le roi des Alamans, *Eroch*. Au IVe siècle, on ne peut compter les Germains qui occupent les offices de la cour ou de l'armée. Quelques-uns se revêtent de la pourpre, comme *Sylvanus* et *Magnence;* d'autres plus prudents, comme *Ricimer* et *Arbogaste*, la jettent sur les épaules du premier Romain venu et règnent en son nom. Le Vandale *Stilichon*, beau-père et tuteur d'Honorius, gouverna l'Occident pendant quatorze ans; Barbare de génie, capable de défendre l'Empire contre les Barbares, il succomba sous les jalousies d'une cour décrépite. La dernière digue est rompue ; Alaric prend Rome (1).

Un historien ancien accuse les empereurs d'avoir hâté la ruine de l'empire, en remplissant les légions de Barbares (2). Les écrivains modernes voient dans cette funeste politique une des grandes causes de la décadence de Rome : « Lever des corps de Barbares et les faire servir dans une armée romaine, n'était-ce pas leur enseigner ce qui avait rendu les Romains les maîtres du monde, la discipline militaire et l'art de la guerre? Appeler les Barbares dans un pays meilleur que le leur, n'était-ce pas leur inspirer le désir de l'occuper (3)? » En faisant ce reproche aux plus grands princes de Rome païenne et chrétienne, on oublie que c'est par nécessité et non par système qu'ils formèrent les légions de Barbares : le recrutement dans l'empire était impossible. Théodose, accusé par *Zosime*, est loué par un panégyriste pour avoir rempli de guerriers scythes les villes de la Pannonie depuis longtemps désertes. Les provinces aussi bien que l'Italie étaient ruinées, dépeuplées par les usurpations des grands propriétaires et par le despotisme des empereurs. La classe moyenne, les cultivateurs libres avaient disparu; ce qui restait était tellement avili, qu'un orateur chrétien les compare à des femmes. Les Barbares seuls étaient des hommes (4) : sans eux, le monde romain serait mort d'épuisement.

Les Barbares étaient maîtres de l'empire avant l'invasion qui couvrit l'Europe de ruines et de sang. En présence des maux de la

(1) *Ozanam*, les Germains avant le christianisme, p. 320. — *Gibbon*, ch. 27, 28.
(2) *Zosime* adresse ce reproche à Théodose (IV, 30..
(3) *Dubos*, Histoire de la monarchie française, T. I, p. 135, s.
(4) *Synesius*, de Regno.

conquête, on se demande avec anxiété pourquoi la Providence a livré le monde aux horreurs d'une dévastation séculaire? Les Barbares n'auraient-ils pas pu régénérer la société romaine par la fusion pacifique des races? Non, car tant que l'antiquité existait, les Germains ne pouvaient se mêler aux Romains. Au milieu de sa décrépitude et de sa misère, le peuple roi n'avait pas abdiqué son orgueil : les empereurs défendirent sous peine de vie le mariage avec les Barbares. Ils ne se doutaient pas qu'en empêchant le renouvellement de la société par l'infusion d'un sang étranger, ils la frappaient de mort. Mais loin de déplorer l'aveuglement des empereurs, il faut s'en féliciter; il contribua à sauver l'avenir de l'humanité. Une fusion pacifique n'aurait pas régénéré la société; les Barbares se seraient corrompus au contact du matérialisme antique, ils se seraient dégradés sous l'influence délétère du despotisme impérial. Pour rendre la vie au monde romain, il a fallu l'invasion et la destruction.

§ 2. L'Invasion

N° 1. *Caractère de l'Invasion*

Les tristes temps de l'invasion n'ont pas trouvé d'historien; les hommes succombaient sous le poids de leurs malheurs, ils ne songeaient pas à en transmettre le récit à une postérité qu'ils n'attendaient pas: la ruine de Rome leur semblait annoncer la fin du monde. Il reste à peine quelques chroniques où l'on trouve consignés, année par année, les événements. Rien de plus affreux que cette sèche énumération de calamités qui se reproduisent avec une régularité effrayante : c'est comme le son monotone du glas funèbre. Chaque année, des meurtres, des ravages, des pestes, des famines; le sol est jonché de ruines, il est imbibé de sang : le sang jaillit du sol, dit l'évêque *Idace*, il coule pendant des journées entières (1).

Les scènes de dévastation et de carnage qui ouvrent l'ère moderne, épouvantent encore après quinze siècles. Y a-t-il une raison pro-

(1) *Idatii*, Chronic. passim. (*Maxima Bibliotheca Patrum*, T. VII.)

videntielle de ce sang et de ces ruines? Un des grands génies qui honorent l'humanité a pris en main la cause de la Providence; *Schiller* soutient hardiment que l'invasion devait être destructrice pour remplir sa mission. Pourquoi les Barbares sont-ils venus? Pour régénérer un monde corrompu, avili, qui mourait de ses vices. Supposons un conquérant humain, un Alexandre, respectant les mœurs et les institutions des peuples, essayant de fondre les Germains et les Romains en une même nation; que serait-il arrivé? La contagion aurait gagné ceux-là mêmes dont le sang pur devait renouveler l'humanité; au lieu de s'arrêter, la décadence aurait entraîné les vainqueurs avec les vaincus, il y aurait eu décrépitude et mort sans régénération. Les Barbares sèment la mort et les ruines, les cités s'écroulent, les monuments des arts périssent, les ténèbres couvrent l'Europe; mais cette mort apparente est une palingénésie; une civilisation plus belle que celle de l'antiquité, naîtra des cendres de la société romaine (1).

Cette justification de la Providence est-elle du fatalisme? Nous avons répondu d'avance à ce reproche. L'invasion pacifique précéda la conquête et elle fut impuissante à rendre la vie à l'empire. Aux maux qui accablaient le monde romain, elle en ajouta un nouveau : le fisc et les Barbares se donnèrent la main pour ruiner les provinces. Et la décadence continuait, la mort avançait. Les Barbares abrégèrent l'agonie; ils sont le fer qui guérit la plaie, l'orage qui purifie l'air et fertilise le sol. Déplorons les malheurs individuels inséparables de la conquête, mais félicitons-nous de la fin d'une société qui devait mourir.

Cependant cette mort n'est qu'une figure, la société romaine n'a pas été exterminée. On exagère les maux de l'invasion : « Les Barbares, » dit saint Jérôme, « ne laissèrent rien sur leur passage que le ciel et la terre; après la destruction des villes et des hommes, le sol se couvrit de ronces et de forêts; les animaux, les poissons, les oiseaux mêmes périrent. Ainsi s'accomplit la désolation universelle annoncée par le prophète (2). » Nous comprenons la terreur qui frappa les Romains à la vue des terribles hommes du Nord; leur effroi s'est transmis à travers les siècles.

(1) *Schiller*, über Voelkerwanderung.
(2) *Hieronym.*, In Jeremiam, I, 4. (Op. T. III, p. 559.)

Pour peindre l'invasion, les historiens sont à la recherche des termes qui caractérisent les plus violents bouleversements de la nature : c'est un *tremblement de terre*, une *inondation*, un *incendie*. L'invasion n'a pas été aussi destructrice qu'on le suppose; les conquêtes des Barbares furent plutôt une occupation qu'une guerre. Ils ne rencontrèrent de résistance que dans le principe, alors que l'empire était encore dans toute sa force; au ve siècle, Rome se retire successivement des diverses provinces, les légions disparaissent, et les nations ne donnent pas plus signe de vie que si elles n'existaient pas. Les Alains, dit *Orose*, les Suèves et les Vandales traversèrent le Rhin, ils envahirent les Gaules et arrivèrent, sans avoir rencontré d'obstacle qui les arrêtât, jusqu'au pied des Pyrénées. Le Jérémie gaulois, *Salvien*, reproche vivement cette inertie aux Romains : « Personne ne veut périr, et personne ne cherche les moyens de ne pas périr. Tout est dans une négligence, une inaction, une lâcheté inconcevable : on ne songe qu'à manger, à boire et à dormir. De sorte qu'on peut dire des Romains ce qui est dans l'Écriture : un assoupissement envoyé de Dieu s'est répandu sur eux (1). »

On a cherché la raison de ce singulier phénomène d'une nation qui se laisse piller et exproprier, sans tenter aucune résistance. Les auteurs chrétiens attribuent l'inertie des Gaulois à l'abrutissement, fruit de leurs désordres : « Dieu, par une juste punition, les laissa dans une sécurité stupide, afin qu'ils ne pussent se délivrer des maux qui les menaçaient (2). » Nous acceptons ce point de vue providentiel, mais nous accusons le despotisme des gouvernants autant que la corruption des peuples. Le matérialisme antique, joint aux excès de la tyrannie impériale, jeta les hommes dans un affaissement qui les rendait indifférents à leur destinée. Comment auraient-ils tenu à une patrie qui n'existait plus? à un ordre social qui ne garantissait ni la vie, ni la liberté? Le gouvernement des Barbares leur sembla préférable au régime romain.

Voilà à quoi aboutit l'administration impériale! L'histoire doit flétrir le despotisme qui avilit à ce point les hommes. Lorsque

(1) *Oros.* VII, 40. — *Salvian.*, de gubern. Dei, VI, 444.
(2) *Tillemont*, d'après *Salvien*.

Rome vint en contact avec les Gaulois et les Espagnols, elle trouva des races barbares, mais fortes; il lui fallut une lutte séculaire pour réduire la Péninsule, il fallut le génie de César pour dompter le courage des Gaulois. Au ve siècle, les populations assistèrent passives à l'invasion des peuples du Nord. « On eût dit que Rome n'avait vaincu le monde que pour le livrer sans défense aux Barbares (1). » Cependant il y a dans cet affaissement de la société romaine un bienfait de la Providence. Les Barbares étaient nécessaires pour renouveler l'humanité; s'ils avaient rencontré une résistance obstinée, l'invasion ne se serait accomplie que par la destruction de la société ancienne. Or, les Romains ne devaient pas être exterminés, car ils étaient appelés à former un des éléments de la future civilisation; par eux l'antiquité se lia aux temps modernes. Le christianisme contribua à sauver les vaincus. On peut lui reprocher d'avoir hâté la chute de l'empire, mais par cela même il modéra les malheurs de la conquête; si la douceur évangélique affaiblit la défense, elle amollit aussi la dureté des conquérants barbares.

N° 2. *Droit de guerre des Barbares*

I. L'humanité romaine et la barbarie germanique

Les mots ont leur destinée. On appelle les peuples qui remplacent les Romains, les *Barbares;* leur invasion semble être pour l'Europe le principe de la barbarie. Ne nous laissons pas tromper par les mots, et pénétrons au fond des choses. Il y a une barbarie inculte, grossière, mais compatible avec le progrès des sentiments et des idées. Il y a une barbarie civilisée qui ne laisse aucun espoir : les Romains étaient arrivés à cette irremédiable décadence. Dans le domaine de l'intelligence, il y avait un appauvrissement pire que la stérilité, car c'était la marque de la décrépitude; dans les relations politiques, les Romains n'avaient jamais atteint cette humanité qui est le caractère de la vraie civilisation. On croit flétrir les populations germaniques, en les quali-

(1) *Montesquieu*, de l'Esprit des lois, XXIII, 23.

fiant de barbares; voyons si elles étaient plus barbares que le peuple roi.

Rome a tenté de soumettre les Germains; écoutons *Tacite* sur la conduite des légions dans les forêts de la Germanie : « Germanicus, pour donner à ses légions impatientes plus de pays à ravager, les partage en quatre colonnes. Il porte le fer et la flamme sur un espace de cinquante milles. Ni l'âge ni le sexe ne trouvent de pitié... Nos soldats revinrent sans blessure; ils n'avaient eu qu'à égorger des ennemis à demi endormis, désarmés ou épars...» Dans les batailles, Germanicus criait aux siens « de frapper sans relâche, qu'on n'avait pas besoin de prisonniers, que la guerre n'aurait de fin que quand la nation serait exterminée. » Les soldats, dignes de leur général, se rassasiaient du sang des ennemis; quand les vaincus cherchaient un refuge sur les arbres, les vainqueurs se faisaient un amusement de les percer de flèches (1). Un historien moderne compare les guerres de Germanicus aux hostilités des sauvages (2); cependant Germanicus est un des héros de Rome, et il est célébré pour son humanité! On dirait que désespérant de vaincre, les Romains voulaient détruire. Sous Probus, les légionnaires allaient à la chasse des Barbares; on leur payait une pièce d'or par tête. Maximin écrivit au Sénat : « Sur un espace de quatre cents milles, nous avons tout incendié, pillé, massacré. » Constantin, dont les panégyristes célèbrent l'humanité, n'eut pas d'autre droit de guerre; l'orateur *Eumène* félicita l'empereur devenu chrétien, de ses victoires sanglantes : « D'innombrables ennemis ont été tués, toutes les habitations sont devenues la proie des flammes. Les captifs, ne pouvant entrer dans nos armées à cause de leur perfidie, ni devenir esclaves à raison de leur férocité, fatiguèrent par leur multitude la dent des lions (3). »

Telle était l'humanité romaine. Les historiens latins accusent les Barbares de perfidie. Rome était-elle en droit de faire ce reproche à ses ennemis? Nous ne remonterons pas le cours de ses annales; si les anciens Romains avaient jamais eu le sentiment de l'honneur, il n'en restait certes pas une ombre aux adversaires des Barbares.

(1) *Tacit.* Annal. I, 51; II, 21; II, 16.
(2) *Turner*, History of the Anglo-Saxons, II, 3.
(3) *Vopiscus*, Prob. — *Trebell. Poll.* Maximini duo. — *Eumenes*, Panegyr. Constantini.

Sous l'empereur Valentinien, une trêve fut conclue avec les Saxons ; « on hésita longtemps, dit *Ammien*, avant de l'accorder, mais on reconnut enfin qu'elle était toute à notre profit. » Les Saxons livrèrent une grande partie de leur jeunesse valide comme otages. Ils faisaient leur retraite sans inquiétude, se reposant sur la foi des traités, quand les Romains, violant leurs engagements, les surprirent à l'improviste; pas un Saxon ne revit sa patrie. L'historien latin avoue qu'en stricte justice un tel acte s'appelle déloyauté, cependant il cherche à le justifier : comment nous faire un crime dit-il, d'avoir écrasé un nid de bandits, quand l'occasion était si favorable (1)? Telle était la morale de l'empire; les Romains, incapables de vaincre, recouraient au meurtre. Il n'y avait plus rien de sacré pour eux, ni l'alliance, ni l'hospitalité. Valens fit assassiner, au milieu des joies d'un festin, un roi ami et reçu à titre d'hôte. L'assassinat passait pour une ruse de guerre. Le roi des Quades, invité par un général romain, périt au moment où il se retirait du repas; *Ammien*, dont la moralité n'est pas très sévère quand il s'agit des Barbares, flétrit lui-même cette violation des liens les plus sacrés (2). Les meurtres deviennent si fréquents que l'histoire se fatigue à les raconter. Un eunuque, de complicité avec un empereur, trama une conspiration contre la vie d'Attila; la trahison fut découverte. Le terrible Barbare, au lieu d'user de représailles contre l'ambassadeur de Théodose, punit le crime par le mépris. Il envoya à l'empereur ce message insultant : « Théodose est fils d'un père très noble aussi bien que moi; mais en me payant le tribut, il est déchu de sa noblesse et est devenu mon esclave; il n'est pas juste qu'il dresse des embûches à son maître (3). »

Telle était la civilisation romaine; mettons-la en regard de la barbarie germanique.

II. Les Goths

Au IIIe siècle, l'invasion des Goths fut marquée par le ravage et la dévastation; dix mille personnes périrent dans le sac de Philip-

(1) *Ammian. Marcellin.* XXVIII, 5.
(2) *Ibid.* XXIX, 6.
(3) *Prisc.* Histor. p. 150, 169, 175, édit. de Bonn.

popolis. La prise de Trébisonde leur livra toute la province du Pont; d'innombrables captifs suivirent les vainqueurs dans leurs établissements du Bosphore. Après une guerre de vingt ans, Aurélien traita avec les Barbares. Les Goths observèrent la convention avec une fidélité religieuse. Un parti de cinq cents hommes s'étant écarté du camp pour piller, le roi des Barbares condamna le chef à être percé de dards en présence de l'armée, comme une victime dévouée à la sainteté de leurs engagements (1).

Quand l'invasion des Huns força les Goths à demander un asile sur les terres de l'empire, la perfidie romaine changea en ennemis destructeurs un million de Barbares qui auraient pu devenir les appuis de Rome : « On s'était chargé de les nourrir, on ne les nourrit point; on leur fournit de la chair infecte de chiens et d'autres animaux morts de maladie; un pain coûtait un esclave, un agneau dix livres. Après les esclaves, ils donnèrent leurs enfants. » Le traité conclu avec Valens stipulait que les Goths devaient livrer leurs armes; ils les conservèrent en abandonnant aux généraux romains les richesses qu'ils avaient amassées dans leurs pillages, ou en leur prostituant leurs filles. Qui est le plus coupable, l'officier romain violant son devoir par cupidité et luxure, ou le Barbare sacrifiant tout pour conserver des armes qui font sa sûreté et qui lui promettent l'empire (2)?

L'oppression poussa les Germains à la révolte. Dans les plaines d'Adrianople, le courage des Barbares l'emporta sur la discipline des légions; cette défaite, la plus désastreuse que Rome eût éprouvée depuis la bataille de Cannes, annonçait que la domination de la Ville Éternelle touchait à sa fin. Les Romains de Cannes lavèrent leur honte dans le sang de l'ennemi; les Romains du IVe siècle se vengèrent par l'assassinat. En recevant les Goths, Valens avait exigé comme otages les enfants mâles des familles les plus distinguées; on les distribua dans les provinces de l'Asie. Le commandant des troupes romaines, de complicité avec le sénat de Constantinople, trama contre les jeunes Goths une sanglante conspiration. On leur ordonna de s'assembler à un jour fixé dans la capitale de chaque province, en leur faisant espérer une distri-

(1) *Ammian. Marcellin.*, XXXI, 5. — *Zosim.*, I, 32, 33. — *Gibbon*, ch. XI.

(2) *Chateaubriand*, Études historiques, d'après *Ammien Marcellin*, XXXI, 4, et *Jornandès*, c. 26. — *Gibbon*, ch. 26.

bution de terres et d'argent. Au jour marqué, les Barbares se réunirent sans armes au forum; les soldats romains occupèrent les avenues. A la même heure, on donna dans toutes les villes le signal du massacre. Qui croirait que cette perfide exécution a été approuvée par un historien romain (1)?

Telle fut la politique de Rome jusqu'au dernier jour de son existence; l'humanité et l'honneur lui ont toujours manqué. Les Barbares aussi furent impitoyables, mais ils étaient poussés à bout par la perfidie et la cruauté romaines : « Des rives de l'Ister aux cimes du Rhodope, ce fut une immense scène de pillage, de meurtre, d'incendie. On ne fit grâce, ni au sexe, ni à l'âge; on arrachait, pour les égorger, les enfants de la mamelle; les femmes étaient livrées à la brutalité du vainqueur, leurs époux tués devant leurs yeux, les fils traînés sur les cadavres de leurs pères (2). » Un historien allemand recule d'horreur devant ces scènes de désolation; il se refuse à croire que les Goths aient détruit pour détruire, tué pour tuer; un pareil brigandage lui paraît contraire au caractère germanique et à l'intérêt même des vainqueurs (3). Les faits sont constants, et il n'y a qu'une excuse pour les Germains, c'est qu'ils étaient encore barbares, et qu'ils accomplissaient une œuvre de vengeance en même temps qu'une mission de destruction.

Théodose mérite le nom de Grand pour avoir mis fin à la dévastation de l'empire; par un heureux mélange d'adresse et de force, il changea les ennemis de Rome en alliés. Un orateur païen célébra ce bienfait, il montra les champs déserts de la Thrace couverts de cultivateurs, le nom odieux des Goths aimé parmi les Romains, les épées et les cuirasses transformées en socs et en instruments de labour (4). Cette transformation miraculeuse ne fut pas de longue durée. A peine Théodose avait-il cessé de vivre que les Barbares abandonnèrent la charrue pour reprendre l'épée, et ils ne la posèrent que lorsqu'ils furent maîtres de Rome.

Les témoignages des auteurs sur la prise de Rome sont contradictoires : les uns disent que les Goths firent un immense carnage

(1) *Ammien Marcellin* appelle ces assassinats « efficacia velox et salutaris, prudens consilium » (XXXI, 13).

(2) *Ammian., Marcellin.* XXXI, 6, 8.

(3) *Luden,* Histoire de l'Allemagne, Liv. V. ch. 4.

(4) *Themist.*, Orat. XVI, de Pace.

et qu'une grande partie de la ville fut détruite par les flammes : les autres nient l'incendie et soutiennent que les Goths épargnèrent presque tous les sénateurs. L'esprit de parti s'est emparé de ce grand événement. Comme les Goths étaient chrétiens, les Pères de l'Église exaltent leur modération dans la victoire, pour en faire honneur au christianisme (1). Les historiens allemands abondent dans ces louanges, mais ils revendiquent une partie de la gloire pour le caractère humain de la race germanique (2). Au milieu de ce conflit de témoignages et d'opinions, un fait est certain, c'est que le sac de Rome n'a pas été tel qu'on pourrait le supposer, en considérant la barbarie des conquérants. Rome ne fut pas détruite, quelques édifices seulement devinrent la proie des flammes. Alaric, avant d'entrer dans la ville, ordonna à ses soldats d'épargner les citoyens désarmés et de respecter les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, comme des asiles inviolables (3). L'influence du christianisme sur la conduite des Barbares ne saurait être niée. *Augustin* oppose avec un juste orgueil la conduite d'Alaric, conquérant chrétien, à celle des Romains et des Grecs : « Bien des guerres ont eu lieu avant et depuis la fondation de Rome. Eh bien, qu'on ouvre l'histoire ; qu'on nous montre des ennemis maîtres d'une ville, respectant ceux qui s'étaient réfugiés dans les temples de leurs dieux... Faut-il rappeler Priam égorgé aux pieds des autels ? le temple de Junon ne sauvant aucun de ceux qui y avaient cherché un asile ? Les Romains eux-mêmes n'ont jamais épargné les vaincus qui se croyaient à l'abri des sanctuaires (4). »

Rome a été prise dans l'antiquité par un peuple païen, et au XVIe siècle par une armée chrétienne. *Orose* compares les Gaulois aux Goths ; la comparaison est à l'avantage des Barbares devenus chrétiens : « Les Gaulois détruisirent la ville, et immolèrent le sénat. Les Goths n'occupèrent la ville que pendant trois jours, et c'est à peine si un sénateur y perdit la vie. » *Gibbon* dit que les ravages des Barbares d'Alaric furent beaucoup moins désastreux que les hostilités exercées dans Rome chrétienne par les troupes

(1) *Augustin.*, de Civit. III, 29 : « Gothi tam multis senatoribus pepercerunt, ut magis mirum sit quod aliquos peremerunt. »

(2) *Luden*, Histoire de l'Allemagne, liv. V. ch. 7.

(3) Voyez les témoignages dans *Gibbon*, ch. XXXI.

(4) *Augustin.*, de Civit. I, 2, 4, 6.

de Charles-Quint, prince catholique et empereur des Romains (1). Nous n'accueillons qu'avec défiance les comparaisons de *Gibbon* et les antithèses d'*Orose;* cependant les faits parlent. Les Goths respectèrent la Ville Éternelle ; c'est Rome païenne, c'est la capitale de l'empire qui succombe ; mais Rome chrétienne s'élève pour dominer de nouveau sur le monde au nom de la foi.

III. Les Francs

Les Francs avaient comme tous les Germains la passion de la guerre ; on les voyait quelquefois saisis dans les combats d'une frénésie qui les rendait insensibles à la douleur et à la mort : ils semblent, dit un poète, arrêter par leur courage, la vie qui s'échappe (2). Des conquérants animés de pareils sentiments, devaient être cruels, sanguinaires. Les historiens leur font encore un autre reproche : « les Francs, disent-ils, violent leurs serments en riant, pour eux le parjure est une manière de parler, non un crime (3). » L'unanimité de ces accusations ne permet pas d'admettre les explications d'un savant écrivain, qui dans son patriotisme généreuxse refuse à croire que la tribu la plus célèbre de la race germanique ait à ce point dégénéré de sa pureté primitive (4).

Tels étaient les conquérants des Gaules. Leurs premières invasions, renouvelées pendant près d'un siècle, furent ruineuses ; ils remplirent les provinces du Nord de terreur et de ravage, détruisant les maisons des villes et des campagnes, n'épargnant ni l'âge ni le sexe. Mais à mesure qu'ils s'avancèrent vers le Midi, leurs violences furent moins gratuites, leurs dévastations moins furieuses ; il y eut des capitulations avec le seul pouvoir qui survivait à la ruine de l'empire, l'épiscopat. Il nous reste une lettre de Clovis au clergé du Midi des Gaules ; elle atteste une modération, une prudence étonnantes chez un guerrier barbare. Il rappelle aux évêques les ordres qu'il avait donnés à ses troupes, en commençant la guerre contre les Visigoths : « Nous défendîmes de rien prendre de ce qui appartenait aux églises ou aux monastères...

(1) *Oros.*, II, 19. — *Gibbon*, ch. XXXI.
(2) *Sidon. Apollin.*, Panegyr. Majoriani, V., 252.
(3) *Vopisc.*, Procul. c. 13. — *Salvian.* de Gubern. Dei, IV, p. 89.
(4) *Luden*, Histoire de l'Allemagne, liv. IV, ch. 3.

Nous ordonnâmes qu'il ne fût fait aucune violence, aucun tort aux personnes attachées au service de quelque église, et que ces personnes fussent remises en liberté si elles étaient captives, sur l'affirmation de l'évêque qu'elles auraient été tirées par force de l'enceinte des temples du Seigneur; depuis nous avons même accordé la liberté à celles qui auraient été faites prisonnières hors de l'enceinte des temples. » Quant aux captifs laïques, Clovis permit aux évêques de demander la liberté de ceux qui auraient été faits prisonniers contre le droit des gens; à ceux qui avaient été pris les armes à la main, le roi barbare autorisa les évêques d'accorder des lettres de protection, pour qu'à leur considération les maîtres de ces esclaves les traitassent avec plus de douceur (1).

Ainsi la politique des conquérants, d'accord avec la religion, modéra les horreurs de la conquête. Il est difficile d'établir un parallèle entre l'invasion des Gaules par les Francs et les guerres de César. Le général romain rencontra une résistance opiniâtre; ses guerres avec les populations des Gaules furent une lutte à mort, tandis que les Barbares, au ve siècle, occupèrent des provinces sans défense et presque désertes. Mais tout en tenant compte à César des nécessités de sa position, on peut comparer le génie du Romain avec le caractère des Barbares. L'un, représentant de la civilisation antique, est célèbre par sa douceur et son humanité; les autres sortent à demi sauvages des forêts de la Germanie. Les détails nous manquent pour caractériser les invasions des Francs; mais quand même on admettrait comme vrais tous les récits que l'exagération des contemporains a transmis à la postérité sur la fureur dévastatrice et l'esprit sanguinaire des Barbares, la comparaison serait encore à l'avantage des Germains. Jamais conquérant ne fit couler tant de sang que César; pendant les dix ans que dura la guerre des Gaules, il tua un million d'hommes et fit autant de prisonniers. Le massacre du quart de la population est le moindre de ses crimes; tuer est un droit de la guerre. Du point de vue de l'humanité moderne, on peut adresser le reproche de cruauté au génie le plus humain de Rome. Les Vénètes ayant maltraité ses ambassadeurs, César mit à mort le sénat et vendit le reste des habitants; il voua à la destruction tout le peuple des

(1) *Dom Bouquet*, Recueil des historiens des Gaules, T. IV, p. 54.

Eburons, sans faire grace ni aux femmes ni aux enfants. Telle était l'humanité romaine; la barbarie ne fut pas plus cruelle, et elle est moins coupable, par cela seul qu'elle était étrangère à toute civilisation.

IV. Les Anglo-Saxons

Tacite place dans la bouche d'un chef breton un discours qui caractérise admirablement les conquêtes des Romains : « Brigands dont le monde est la proie, depuis que la terre manque à leurs ravages, ils fouillent le sein des mers... Piller, massacrer, ravir, voilà ce que dans leur faux langage ils nomment exercer l'empire; leur paix, c'est le silence des déserts. La nature a voulu que l'homme n'eût rien de plus cher que ses enfants et ses proches : les vaincus, enlevés par les enrôlements, vont porter le joug dans une terre étrangère... Nos biens et nos revenus sont absorbés par les impôts, nos grains par les fournitures; nos corps mêmes et nos bras, on les use à percer des forêts, à combler des lacs, sous le fouet et l'injure. L'esclave né n'est vendu qu'une fois et son maître le nourrit : la Bretagne achète chaque jour, chaque jour elle nourrit sa propre servitude (1). »

Telle fut la conquête romaine. En Angleterre comme partout ailleurs, les Romains jetèrent des semences de civilisation; mais ce bienfait fut chèrement payé par l'avilissement des vaincus. Lorsque les légions furent rappelées pour sauver Rome et l'Italie, l'Angleterre, abandonnée à elle-même, ne trouva plus assez de forces pour repousser les invasions des Pictes et des Scots qui occupaient le nord de l'île; elle implora le secours de ses vainqueurs. *Gildas*, le Jérémie de la Bretagne, rapporte la lettre que les Bretons adressèrent à Aëtius : « Les Barbares nous chassent vers la mer, et la mer nous repousse vers les Barbares; il ne nous reste que le genre de mort à choisir, le glaive ou les flots (2). » Les *gémissements de la Bretagne* ne furent pas entendus; alors elle appela à son secours les Saxons.

Les Saxons étaient l'effroi de l'empire. *Sidoine Apollinaire*,

(1) *Tacit.*, Agric. 30, 31.
(2) *Gildas*, de Excidio Britanniæ, c. 13

l'évêque poète, décrit en traits vifs la terreur des provinciaux et la cruauté des Barbares (1) : « Il n'y a pas d'ennemi plus féroce. Quand on s'y attend le moins, ils attaquent; quand on est préparé à les recevoir, ils s'échappent... Tout rameur est chez eux un archipirate; tous commandent, obéissent, apprennent et enseignent le brigandage. Les naufrages ne les effraient pas, c'est leur élément; ils profitent des tourmentes de la nature pour surprendre leur proie... Avant de retourner chez eux, ils sacrifient la dixième partie de leurs captifs. » Les Saxons vainquirent les Pictes et les Scots; mais les vainqueurs se tournèrent contre les Bretons, et alors s'ouvrit une scène de dévastation et de carnage, telle qu'on n'en rencontre pas dans l'histoire.

« D'une mer à l'autre, dit *Gildas*, la main sacrilége des Barbares venus de l'Orient promena l'incendie : ce ne fut qu'après avoir brûlé les villes et les champs sur presque toute la surface de l'île, et l'avoir balayée comme d'une langue rouge, jusqu'à l'Océan occidental, que la flamme s'arrêta... Tous les habitants avec les gardiens des temples, les prêtres et le peuple périrent par le fer ou par le feu. Une tour, vénérable à voir, s'élève au milieu des places publiques, elle tombe : les fragments de murs, les pierres, les autels sacrés, les tronçons de cadavres pétris et mêlés avec du sang, ressemblaient à du marc écrasé sous un horrible pressoir... Quelques malheureux, échappés à ces désastres, étaient atteints et égorgés dans la montagne; d'autres, poussés par la faim, revenaient et se livraient à l'ennemi pour subir une éternelle servitude (2). »

Les couleurs de ce tableau sont trop chargées pour être l'expression de la vérité; toutefois le témoignage du *Chroniqueur saxon* atteste qu'il se commit des atrocités inouïes : « Cette année, les rois Aella et Cissa assiégèrent Andérida; ils tuèrent tous les habitants; pas un seul Breton ne conserva la vie (3). » On conçoit qu'en présence de ces témoignages, les historiens modernes aient cru que toute la population indigène fut exterminée; mais c'est généraliser des faits isolés. Les Germains n'étaient pas animés de

(1) *Sidon., Apollinar.*, Epist. VIII, 6.
(2) *Gildas*, de Excidio Britanniæ, c. 24, traduction de *Chateaubriand*.
(3) *Chron. Saxon.*, p. 15.

cette fureur de destruction qui caractérise les invasions des Tartares; ils cherchaient des établissements, ils ne pouvaient donc pas réduire les pays conquis en déserts. Tout en faisant une large part au carnage, il reste la plus grande partie des vaincus que les conquérants avaient intérêt à épargner; réduits à l'état de serfs, ils cultivèrent pour les vainqueurs le sol de la Bretagne, jadis leur propriété (1).

De toutes les conquêtes germaniques, celle des Anglo-Saxons fut la plus violente. Dans les Gaules, dans l'Espagne, les Romains imposèrent leur langue et leur religion aux conquérants. En Angleterre, la langue latine disparut; le christianisme s'effaça au point qu'il fallut de nouveaux missionnaires pour prêcher l'Évangile aux vainqueurs et aux vaincus; les Germains imprimèrent leur langue, leurs institutions et leur génie à l'île des Bretons. La conquête fut aussi bienfaisante que rude; les Anglo-Saxons, mêlés à la race indigène, couvrent aujourd'hui les deux mondes, et occupent le premier rang dans la civilisation européenne.

N° 3. *L'Europe après l'invasion*

La comparaison de l'empire romain avec le monde germanique après l'invasion inspire une profonde tristesse à tous les historiens; ici ils voient le règne de la barbarie, là les bienfaits de la civilisation : « Tout l'Occident, dit *Voltaire*, était ou désolé ou barbare. Tant de nations, subjuguées autrefois par Rome, avaient du moins vécu jusqu'au ve siècle dans une sujétion heureuse. C'est un exemple unique dans tous les âges, que des vainqueurs aient bâti pour des vaincus, ces vastes thermes, ces amphithéâtres, aient construit ces grands chemins qu'aucune nation n'a osé depuis tenter même d'imiter... Lorsqu'on passe de l'histoire de l'empire romain à celle des peuples qui l'ont déchiré, on ressemble à un voyageur qui, au sortir d'une ville superbe, se trouve dans des déserts couverts de ronces. Vingt jargons barbares succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont

(1) *Turner*, History of the Anglo Saxons, III, 5 (T. I, p. 191). Le nom de Breton ou de Gallois devint synonyme de *serviteur* ou *tributaire*. (*Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre. Liv. II.)

Atlas. Au lieu de ces sages lois qui gouvernaient la moitié de notre hémisphère, on ne trouve plus que des coutumes sauvages. Les cirques, les amphithéâtres sont changés en masures couvertes de paille. Ces grands chemins si beaux, si solides, établis du pied du Capitole jusqu'au mont Taurus, sont couverts d'eaux croupissantes. La même révolution se fait dans les esprits. Grégoire de Tours, le moine de Saint Gall, Frédégaire sont nos Polybe et nos Tite-Live... »

Grégoire de Tours et Frédégaire sentaient eux-mêmes qu'ils vivaient dans un âge de décadence : « La culture des lettres se perd, elle périt même dans les cités de la Gaule... Les Barbares se livrent à leur férocité, les rois à leur fureur... Beaucoup d'hommes gémissent, disant : Malheur à nos jours! l'étude des lettres est morte parmi nous!... (1). » Telles sont les plaintes du premier historien des Francs. Son continuateur *Frédégaire* exprime plus tristement encore la décrépitude de la civilisation : « J'aurais souhaité, dit-il, qu'il me fût échu en partage une telle faconde que je pusse quelque peu ressembler à Grégoire de Tours. Mais l'on puise difficilement à une source dont les eaux tarissent. Désormais le monde se fait vieux, la pointe de la sagacité s'émousse en nous. Aucun homme de ce temps ne peut ressembler aux orateurs des âges précédents, aucun n'oserait y prétendre (2). »

Nous comprenons les regrets de Grégoire de Tours et de tous les hommes qui étaient attachés à la civilisation romaine. Ils voyaient un monde s'écrouler, monde corrompu, il est vrai, mais les contemporains n'avaient pas conscience des vices qui rendaient sa mort inévitable. Ils ne pouvaient pas apercevoir les germes d'avenir qu'apportaient les conquérants; les Barbares à leurs yeux étaient des êtres aussi sauvages que les animaux dont les peaux leur servaient d'habillements. Mais l'histoire ne saurait partager ces regrets. Si nous vivons, si nous avançons vers l'accomplissement de nos destinées, c'est grâce à ces Barbares qui inspiraient tant de dégoût à Grégoire de Tours. La société ancienne se serait éteinte dans la décrépitude et la corruption, au milieu de ses villes florissantes, de ses cirques et de ses amphithéâtres. Nous

(1) *Gregor. Turon.*, Præfat.
(2) *Fredegar.*, Prolog. (*Bouquet*, T. II, p. 413.)

l'avons dit, nous le redirons encore pour ceux qui croient que la vie existe là où règne l'ordre, sous un gouvernement régulier : la magnifique administration de Rome cachait la mort, la vie était dans la société désordonnée, mais puissante d'avenir, des Barbares.

On accuse les Barbares d'avoir couvert l'Europe de ruines, on oublie les ruines faites par les Grecs et les Romains. La dépopulation n'est pas une suite de l'invasion, elle l'a précédée, ce sont les peuples du Nord qui l'ont arrêtée. *Polybe* déjà se plaignait que les villes de la Grèce étaient désertes et les champs sans culture; les hommes livrés au luxe et à l'avarice ne contractaient plus de mariage et refusaient de nourrir les enfants nés d'unions illégitimes, tout au plus voulaient-ils avoir un seul héritier qui continuât au sein des richesses leur vie molle et oisive; la guerre ou la mort enlevant ces rares enfants, les familles finissaient par s'éteindre (1).

Les ruines de la Grèce attristaient déjà les contemporains de Cicéron. Elles s'accumulent à mesure que l'antiquité décline : « Je ne décrirai point, dit *Strabon,* l'Epire et les lieux circonvoisins, parce que ces pays sont entièrement déserts; les soldats romains ont leurs camps dans des maisons abandonnées.» *Plutarque* s'étonne de la disette d'hommes : « Aujourd'hui la Grèce entière ne pourrait pas fournir trois mille soldats pesamment armés; la seule ville de Mégare en envoya autant à Platée. » La dépopulation gagnait même les villes commerçantes : Alexandrie avait perdu, dès le troisième siècle, plus de la moitié de ses habitants (2).

L'Italie était en partie déserte avant l'arrivée des Barbares (3). *Tite Live* se demande comment les Eques et les Volsques, tant de fois vaincus par Rome, pouvaient lever de nouvelles armées : il suppose qu'il existait une multitude innombrable d'hommes libres dans ces contrées, où de son temps on ne recrutait qu'avec peine quelques soldats et qui sans les esclaves eût été une solitude.

(1) *Polyb.,* XXXVII, 4, 4. 6. 7.

(2) *Strab.,* VII, p. 223, 226, ed. Casaub. Même tableau de l'Arcadie (VIII, p. 267). — *Plutarch.* de Defectu oraculor., c. 8. — *Gibbon,* ch. X.

(3) *S. Ambroise* dit de l'Italie (Ep. 39, al. 61, c. 3) : « Tot semirutarum urbium cadavera, terrarumque sub eodem conspectu exposita funera... in perpetuum prostrata ac diruta. »

L'Italie ne pouvait plus nourrir ses rares habitants : « Sans l'étranger, dit *Tacite*, elle ne subsisterait point; tous les jours la vie du peuple romain est à la merci des flots et des tempêtes (1). »

Rome était essentiellement conquérante, et dans l'antiquité, la guerre entraînait la dévastation et les ruines. Faut-il rappeler le souvenir de Carthage, de Numance, de Jérusalem, de populations entières détruites ? Il est vrai que les conquêtes de Rome se distinguent par leur caractère civilisateur; mais avant de regretter avec Voltaire les villes, les amphithéâtres et les voies romaines, voyons à quoi aboutirent ces bienfaits sous l'Empire. Les Barbares, dit *Montesquieu*, en rendant les Gaulois esclaves de la glèbe, n'introduisirent guère rien qui n'eût été plus cruellement exercé avant eux. Il faut lire dans *Salvien* les horribles exactions que l'on faisait sur les peuples. L'orateur chrétien montre les Gaulois « exterminés pour ainsi dire par les impositions, réduits à quitter leurs maisons pour n'y être pas mis à la torture, se condamnant à l'exil pour ne pas souffrir les supplices. L'ennemi, » dit-il, « leur est moins redoutable que l'exacteur des revenus du prince; ils se réfugient chez les Barbares pour éviter les persécutions des collecteurs de deniers publics (2). »

Réduits au désespoir, les Gaulois et les Espagnols se soulevèrent et vécurent de brigandages. « On fait un crime aux *Bagaudes* de leur désertion, s'écrie *Salvien*. Mais ne sont-ce pas les proscriptions, les rapines, les concussions des magistrats qui leur ont fait abandonner le glorieux titre de citoyen romain, après qu'ils ont perdu tous les avantages de la liberté ?... Nous appelons rebelles et scélérats des hommes que nous avons contraints d'être criminels!... Les magistrats, les agents du fisc, au lieu de gouverner les peuples qui leur sont soumis, les dévorent comme des bêtes féroces; non contents de les dépouiller, comme font les voleurs, ile les déchirent et se repaissent, pour ainsi dire, de leur sang. C'est ainsi que ces infortunés ont été obligés de se faire Barbares (3). »

Ceux des Gaulois et des Espagnols qui n'étaient pas attachés au

(1) *Liv.*, VI, 12. — *Tacit.*, Annal., III, 54.
(2) *Salvian.*, de Gubern. Dei, lib. V, p. 109, s.
(3) *Ibid.*, lib. V, p. 108, s.

sol désertaient l'empire; ils préféraient vivre pauvres et libres chez les Barbares que d'être esclaves du fisc chez les Romains (1). « On ne trouve point, dit *Salvien*, parmi les Barbares une tyrannie pareille à la nôtre. Loin de commettre des injustices envers ceux de leur nation, ils n'en font pas même au citoyen romain qui habite dans les lieux où ils dominent... C'est pourquoi tous les Romains qui vivent sous leur empire demandent au ciel comme une grande grâce, de ne retourner jamais sous l'obéissance des officiers de l'empereur, et de pouvoir vivre toujours sous le gouvernement des Goths... Nous ne voyons pas nos concitoyens soumis aux Barbares se réfugier parmi nous; tandis que nous voyons les Romains qui demeurent dans les provinces où l'empereur est encore maître, chercher un asile dans celles où règnent les Goths. Il faudrait même s'étonner que tout le bas peuple ne prît point ce parti, mais il n'est pas au choix des pauvres de le prendre; ils ne peuvent pas emporter leurs meubles avec leurs chaumières. Ne pouvant faire ce qu'ils voudraient, que font-ils? Ils se mettent sous la protection de personnes puissantes, auxquelles ils se rendent en quelque sorte comme prisonniers de guerre. Colons en apparence, ils finissent par devenir esclaves (2). »

« Ce ne sont pas seulement les pauvres, ajoute *Salvien*, qui soupirent après la domination barbare. Des Gaulois des meilleures familles se jettent tous les jours dans les bras des ennemis de Rome ; ils vont chercher l'humanité chez les Barbares, ne pouvant plus supporter l'inhumanité des Romains. Malgré la différence des mœurs, la diversité du langage, et, si j'ose le dire, malgré l'odeur infecte qu'exhalent le corps et les habits de ces peuples étrangers, ils aiment mieux souffrir tout cela que de supporter les tyranniques violences des Romains... Quelle preuve plus sensible peut-on avoir de l'iniquité du gouvernement que de voir des hommes, qui devraient être heureux du rang qu'ils tiennent dans la société, réduits par les injustices criantes qu'ils essuient, à renoncer à leur patrie et aux droits de leur naissance (3) ? »

(1) *Oros.*, Hist. VII, 41. — Cf. *Salvian.*, lib. V, p. 108 : « Malunt sub specie captivitatis vivere liberi, quam sub specie libertatis esse captivi. »

(2) *Salvian.*, de Gubern. Dei, lib. V, p. 112, ss.

(3) *Ibid.*, lib. V, p. 107, s.

Tel était l'état des Gaules et de l'Espagne, d'après *Salvien*. Son témoignage n'est pas isolé (1). Un historien byzantin nous a transmis le récit intéressant de l'ambassade que Théodose envoya à Attila. Les députés furent surpris de rencontrer à la suite du roi des Huns un homme parlant le grec : c'était un citoyen de l'empire qui s'était fait Barbare. Il leur avoua qu'il préférait infiniment la vie qu'il menait parmi les Barbares à celle qu'il avait eue comme sujet des empereurs; cependant ces Barbares étaient les Huns, les plus féroces des peuples tartares, l'effroi des populations ! « Chez les Huns, dit-il, les travaux de la guerre sont les seuls qu'on ait à supporter; après cela on jouit de la vie sans souci et sans trouble. Chez les Romains, non seulement on souffre des maux de la guerre par la lâcheté et l'inhabileté des généraux, par la licence des soldats, mais les exactions des magistrats pendant la paix sont mille fois plus à craindre que les calamités de la guerre (2). » Les lois elles-mêmes témoignent du malheureux état de l'empire. Nous avons dit ailleurs quelle était la condition des chefs des cités, comment ils cherchaient à échapper aux honneurs qui les enchaînaient (3). Dans leur désespoir, les Romains appelèrent les Barbares comme des libérateurs ; les peines ordinaires ne suffisant pas pour arrêter cette trahison, une loi prononça la peine du feu contre ceux qui ouvriraient la frontière aux ennemis (4).

L'histoire peut donc dire avec *Salvien* que l'invasion des Barbares fut un bienfait même pour les contemporains. Sans doute il y eut des désastres, des ruines, des victimes ; l'historien dans ses conceptions philosophiques, ne doit pas fermer son cœur aux gémissements des populations qui périrent sous le fer des Barbares, il peut regretter les monuments d'une civilisation qui s'écroule. Mais il doit aussi porter ses regards au delà des maux présents; alors il apercevra au milieu des décombres de l'ancien

(1) On lit dans un panégyrique de *Julien (Bouquet*, Recueil des historiens, T. I, p. 721) : « Les contrées de la Gaule qui avaient échappé par intervalles à la dévastation des Barbares, étaient désolées par d'infâmes brigands sous le nom de juges. Les hommes libres étaient livres aux tourments, personne n'était à l'abri de l'outrage : *de sorte que l'on désirait l'arrivée des Barbares, et que les malheureux citoyens préféraient la captivité à tant de maux.* » — Comparez *Lehuerou*, Histoire des Institutions mérovingiennes, p. 120-150.

(2) Excerpt. de *Prisci* historia, p. 191, édit. de Bonn.

(3) Voyez mes *Études sur le Christianisme.*

(4) L. I. *Cod. Theod.*, VII, 1.

monde les germes d'une société nouvelle, société meilleure que celle qui vient de mourir. Les Germains, après avoir détruit, vont reconstruire. Leurs premiers pas dans la civilisation rappellent encore la barbarie ; mais les sociétés qui sortiront de ce long travail que l'on appelle le moyen âge, seront animées d'une vie forte et progressive. Dans leur marche vers la perfection, elles sont inspirées et soutenues par une religion qui était faite pour les races vierges de la Germanie. Le christianisme se lie intimement aux Barbares ; c'est leur invasion qui le sauve du contact du paganisme : c'est alors qu'il se consolide, et pour témoigner de sa vertu civilisatrice, il porte des paroles d'humanité aux vainqueurs, et des consolations aux vaincus.

§ 3. Le christianisme et l'invasion des Barbares

N° 1. *Le christianisme et les Barbares*

Nous avons vu les Barbares en présence de Rome. Il y avait encore un autre élément dans le monde ancien ; quelle fut la mission du christianisme en face des conquérants de l'empire? quel fut le rôle de la religion chrétienne pendant l'invasion?

On accusé le christianisme d'avoir hâté la ruine de Rome. Dès que les païens virent un culte nouveau s'élever sur les débris des anciens autels, ils imputèrent aux chrétiens tous les fléaux qui affligeaient l'empire. Ils leur reprochèrent avec plus d'amertume les invasions des Barbares, et les défaites des légions. Il est certain que Rome, victorieuse sous le paganisme, déclina et périt sous la domination de la religion nouvelle. Les chrétiens eux-mêmes furent épouvantés de cette grande catastrophe ; ils s'étonnaient, ils blasphémaient, en voyant tomber la Ville Éternelle (1). Ces accusations ont été répétées par les philosophes du XVIIIe siècle : le christianisme ouvrait le ciel, dit *Voltaire*, mais il perdait l'empire (2).

Les Pères de l'Église ont vivement défendu les chrétiens du

(1) *Augustin.*, de Urbis excidio, Sermo, § 1 : « Mirantur homines, et utinam tantum mirarentur, et non etiam blasphemarent, etc. »

(2) C'est aussi l'avis de *J. de Muller*. (Werke, t. XXXIII, p. 24, s., in-18.)

reproche d'être les alliés des Barbares. Sur la prière d'Augustin, *Orose* composa son *Histoire* pour prouver qu'il y avait toujours eu dans le monde d'aussi grands malheurs que ceux dont se plaignaient les païens. Son ouvrage est une énumération fastidieuse de toutes les calamités, guerres, pestes, famines, tremblements de terre, tempêtes, crimes, qui affligèrent le genre humain dans l'antiquité. La comparaison du passé avec le présent donne parfois à l'historien chrétien le soupçon d'un progrès, mais ce n'est qu'un éclair. *Orose* est dominé par une idée systématique; son histoire est un plaidoyer pour le christianisme contre les accusations des païens; dans son désir de décharger la religion chrétienne, il va presque jusqu'à nier les malheurs de son temps (1).

Nous ne suivrons pas *Orose* dans les détails de sa défense : la justification est parfois aussi peu fondée que l'attaque. Il y avait une réponse péremptoire à faire aux accusations des païens, c'était de montrer, l'histoire à la main, quelle était la véritable cause de la décadence de Rome. *Augustin* la dévoile dans un tableau admirable de la décrépitude de l'empire; il montre les maîtres du monde rongés par l'égoïsme et l'immoralité : « La seule chose qui leur importe, dit-il, c'est d'accroître leurs richesses, pour augmenter les profusions de chaque jour... Les pauvres ne demandent qu'une oisiveté tranquille à l'ombre de la dépendance des riches... Les peuples applaudissent, non pas à ceux qui soignent leurs véritables intérêts, mais aux pourvoyeurs de leurs plaisirs... La seule liberté qu'ils désirent, c'est que chacun puisse à son gré, en tout lieu, à toute heure du jour et de la nuit, jouer, boire, rendre gorge, se noyer dans la débauche... La seule institution publique à laquelle ils s'intéressent, c'est la prostitution, ce sont les théâtres. Il faut que les prostituées abondent dans les rues, pour la joie de ceux qui n'ont pas le moyen d'entretenir de concubine... Les théâtres retentissent des clameurs d'une joie dissolue et frémissent des émotions d'une volupté cruelle ou honteuse... Voilà le bonheur qu'ils demandent à leurs dieux... Est-ce là l'empire romain, ou n'est-ce pas plutôt le palais de Sardanapale (2)? »

Une société ne peut subsister, quand elle est corrompue à ce

(1) Au milieu de l'invasion des Barbares, il célèbre les bienfaits de la paix romaine (III, 8; I, 21).
(2) *Augustin.*, de Civit. Dei, II, 20.

point. Quelle était la cause de cette corruption? Le culte des faux dieux, dit *Augustin*. Mais, s'écriaient les Romains dans leur douleur, pourquoi donc Rome a-t-elle péri après qu'elle est devenue chrétienne? « Qui ose adresser une pareille plainte à Dieu? répond le saint évêque. Un chrétien? Qu'il se dise, s'il est chrétien, que Dieu l'a voulu. » Placé sur le terrain religieux, il est facile au Père de l'Église d'imposer silence aux murmures des fidèles. Un disciple du Christ ne doit pas se préoccuper de la terre, mais du ciel; il ne doit pas dire que Rome a péri, car Rome, ce ne sont pas les murs, mais les hommes, et les Romains n'ont pas péri, s'ils restent dans les voies de Dieu. Pourquoi s'effrayer de la chute des cités terrestres, quand la cité sainte subsiste? Au lieu de déplorer la mort, la captivité, la perte des richesses, bénissons ces tribulations comme une préparation au royaume de Dieu (1).

Ainsi le seul sentiment que la ruine de l'antiquité inspire au chrétien, c'est une soumission sans bornes aux volontés de Dieu, le mépris de la terre, la soif du ciel. Les Pères de l'Église n'ont pas conscience du lien intime qui existe entre le christianisme et les Barbares; ils ne voient pas qu'au milieu de la civilisation ancienne la religion du Christ s'infecte de la corruption générale, qu'une foi nouvelle demande des races fraîches et pures, que loin de déplorer la chute de Rome, il s'en faut réjouir comme de l'aurore d'un monde meilleur. Contemporains de l'invasion, les Pères ne pouvaient percer le voile qui couvrait l'avenir; cependant ils pressentent vaguement que la société qui meurt ne mérite pas leurs regrets, que les Barbares sont les alliés naturels du christianisme (2); ils se rappellent que la capitale du monde romain a été comme la sentine de l'idolâtrie; dans la chute de Rome, ils voient en même temps la destruction du paganisme (3).

(1) *Augustin*. Serm. 296, § 7; Serm. 81, § 9; Serm. 105, §§ 9, 13, 8, 11.

(2) « Les temples de Rome se couvrent de poussière, dit *S. Jérôme*; l'araignée y fait sa toile... Le capitole aux voûtes dorées est désert et sale. Le paganisme abandonné pleure. Les anciens dieux des nations, relégués sous les toits, partagent leurs greniers avec le hibou et la chouette. »

(3) Ce pressentiment éclate, dès le IIIe siècle, dans le poème de *Commodien* sur la fin du monde. En parlant des Barbares qui détruiront l'empire, il dit :

Hi tamen gentiles pascunt Christianos ubique.
Quos magis ut fratres requirunt gaudio pleni :
Nam luxuriosos et idola vana colentes
Persequuntur enim et senatum sub jugo mittunt.

(Dans le *Spicilegium Solesmense*.)

Le christianisme n'appela pas les Barbares, comme les païens et les philosophes l'ont dit, mais il ne tarda pas à prendre appui sur eux. Une autre accusation pèse sur le christianisme, c'est d'avoir hâté la décadence de l'empire, en affaiblissant la défense. Il est certain que la religion nouvelle détourna les hommes de la vie civile; le ciel était la patrie véritable des chrétiens, l'unique objet de leurs préoccupations. Les plus zélés se retiraient au désert; ces milliers de moines ne donnaient pas un défenseur à l'État (1). Ceux mêmes qui restaient dans le monde étaient portés à chercher une protection dans les prières plus que dans les armes (2). Au point de vue providentiel, l'on peut dire que le christianisme était l'allié des peuples du Nord. Sans les Barbares, il n'y aurait pas eu de christianisme; et sans le christianisme, les Barbares auraient détruit le monde qu'ils étaient appelés à régénérer. L'invasion ne devait pas être un déluge, mais une tempête qui purifie et fertilise, tout en ravageant. Le christianisme intervint entre les Barbares et les Romains, pour inspirer l'humanité aux vainqueurs et pour modérer par la charité les malheurs des vaincus.

N° 2. *Le christianisme pendant l'invasion*

Les chrétiens se disaient étrangers dans ce monde; ils aimaient à se retirer dans la solitude, en abandonnant la société à César. Sous le despotisme impérial, c'était peut-être le seul rôle possible pour la religion. Mais voici les Barbares qui arrivent, et ils ne respectent pas les asiles des chrétiens : « Les évêques jetés dans les fers, dit *Jérôme*, les prêtres et les clercs massacrés, les églises renversées ou transformées en écuries, voilà ce que nous avons vu. Le monde s'écroule (3). » La main rude des Barbares rappela les chrétiens à la vie active. Abandonnés par les Césars, les peuples ne trouvaient d'appui que dans l'Église; ce furent les évêques

(1) *Gibbon*, Décadence de l'Empire, ch. 38.— *Zosim.*, Hist. V, 23.

(2) Les habitants de Turin, effrayés de l'approche des Barbares, songeaient à s'enfuir. *S. Maxime*, évêque de Turin, (dans *S. Ambroise*, Appendix du Tome I) les détourne de ce dessein : « Qu'ils corrigent leurs mœurs, et ils trouveront en Dieu un protecteur qui les mettra à couvert des insultes de l'ennemi. *Le jeune nous défendra mieux que ne feraient les murailles, la prière portera plus loin que les flèches.* »

(3) *Hieronym.*, Op. T. IV. P. II, p. 274.

qui défendirent les populations contre les conquérants. Cette lutte de quelques hommes qui n'ont d'autre arme qu'une croix, contre les terribles guerriers du Nord, révèle une puissance nouvelle. Dans l'antiquité, la force brutale domine; dès le début du monde moderne, l'esprit tend à régner sur la force.

Raphaël a éternisé la mémoire du pape Léon arrêtant Attila. Le roi des Huns était aux portes de Rome, quand le pontife se rendit dans son camp et le détermina à la paix. Interrogé pourquoi il avait témoigné un si grand respect pour un prêtre, Attila répondit, dit-on, qu'à côté du pape s'était tenu un autre homme, en habits sacerdotaux, d'une haute taille et d'une éclatante chevelure, et que cet homme, tenant une épée nue, l'avait menacé de la mort (1). Léon montra le même courage lors de l'invasion des Vandales. A la tête de son clergé, il alla au devant du farouche Genséric; il ne put empêcher le pillage de la ville, cependant le vainqueur promit d'interdire les incendies et d'épargner les citoyens désarmés. Rome païenne avait montré un mépris superbe pour les Barbares; leur agonie dans le cirque lui servait d'amusement. L'heure de la vengeance est arrivée; tous les jours une nouvelle race de Barbares se présente aux portes de la Ville Éternelle. Les derniers et les plus farouches de tous furent les Lombards. Le monde romain était tellement affaibli, qu'un pape, Grégoire le Grand, dut exciter les Italiens à défendre leurs cités et leurs autels. S'il ne parvint pas à délivrer l'Italie des Barbares, il détourna au moins le glaive des conquérants suspendu sur Rome.

Les provinces, foulées sans relâche par les peuples du Nord, appelaient journellement l'intervention pacifique des évêques. Plus d'un trouva une mort glorieuse en bravant la fureur des Barbares encore païens, et peu sensibles à des exhortations qu'ils ne comprenaient pas (2). Mais leur courage imposa parfois au vainqueur; les Barbares étaient étonnés en se voyant arrêtés par des vieillards qui passaient des prières aux ordres et aux menaces; ils admiraient

(1) *Baronius* soutient hardiment la vérité de l'apparition. (*Annales* ad a. 452, §§ 57, s.) Un passage de *Jornandès* (c. 42) explique l'origine de la légende. Rome avait été prise par Alaric, mais le vainqueur n'avait pas longtemps survécu à sa conquête. Les amis d'Attila lui firent craindre un sort pareil, s'il entrait dans la Ville Éternelle. L'historien *Priscus* dit que ces représentations décidèrent Attila à se retirer. L'ambassade de Léon aura pu faire impression sur le roi barbare dans la disposition d'esprit où il était.

(2) Voyez l'exemple de *S. Didier* dans le *Recueil* de *dom Bouquet*. (T. I, p. 641.)

leur force d'âme et obéissaient parfois comme des enfants (1). L'invasion d'Attila laissa de longs souvenirs de terreur; l'imagination des peuples se reposa de ces scènes de carnage en embellissant le dévouement et la toute-puissance de leurs saints. Sainte Geneviève sauva Paris par ses prières. Troies fut épargnée à la recommandation de saint Loup. Orléans était assiégée par les Huns; l'évêque *saint Agnan* envoie sur les murailles pour découvrir des libérateurs : rien ne paraissait. « Priez, dit le saint, priez avez foi; » et il envoie de nouveau sur les murailles. « Priez, dit le saint, priez avec foi; » et il envoie une troisième fois regarder du haut des tours. On apercevait comme un petit nuage qui s'élevait de terre. « C'est le secours du Seigneur, » s'écrie l'évêque. C'étaient les Goths et les Romains qui venaient délivrer la ville (2).

Les chrétiens ne pouvaient repousser les Barbares avec leurs prières; mais si le christianisme n'arrêta pas les Barbares, il diminua du moins les maux de la guerre. Un auteur contemporain de l'invasion en a déjà fait la remarque. Dans l'antiquité, il n'y avait pas de lien entre les peuples; le paganisme, au lieu d'être un principe d'union et de charité, était une source de haine et d'oppression, tandis que le christianisme fit de tous les hommes des frères. Les Barbares, convertis, tout en conservant leurs mœurs sauvages, respectèrent la qualité de chrétien dans les vaincus (3).

Au ve siècle, le droit de guerre donnait encore au vainqueur un pouvoir illimité sur les vaincus. La charité des saints adoucit les plaies qu'elle ne pouvait prévenir. *Saint Ambroise* fait sans cesse appel à la bienfaisance en faveur des prisonniers : « Celle-là est la plus méritoire des bonnes œuvres, qui rend un citoyen à sa patrie, un enfant à son père et qui sauve la pudeur des femmes. » Il fit rompre les vases destinés au ministère des autels pour en racheter les captifs. Comme les Ariens lui en faisaient un crime, l'évêque se justifia devant le peuple : « Mieux vaut, dit-il, conserver des âmes à Dieu que de l'or. Il n'en a point donné à ses apôtres pour prêcher l'Évangile. Si l'Église a de l'or, ce n'est pas pour le thésauriser, mais pour le distribuer dans la nécessité... »

(1) Voyez l'exemple de *S. Germain*, dans le *Recueil* de *dom Bouquet*. (T. I, p. 643.)
(2) *Dom Bouquet*, Recueil, T. I, p. 645. — *Chateaubriand*, Etudes historiques.
(3) *Orosius*, Histor. V, 1, 2. — *Augustin.*, de Civ., 1, 7.

Les incursions répétées des Barbares désolèrent l'Italie dans la dernière moitié du ve siècle ; il fallut une charité poussée jusqu'à l'héroïsme, pour alléger tant de souffrances. *Saint Épiphane* fut à la hauteur de sa mission. Lorsque Odoacre se mit à la tête des bandes mercenaires qui couvraient l'Italie, le saint évêque obtint par ses prières la liberté d'un grand nombre de captifs. Pavie, brûlée, pillée, fut rebâtie par Épiphane ; cependant, dit *Fleury*, il n'avait d'autres fonds que la Providence. L'invasion de Théodoric plaça l'Italie entre deux armées de Barbares également formidables. Saint Épiphane gagna la confiance des Goths et des mercenaires. En le voyant, Théodoric dit : « Voici un homme à qui tout l'Orient n'a pas de semblable ; le voir est une récompense, habiter avec lui est une sûreté. » Les rois lui accordaient la liberté des captifs, sachant que c'était le seul moyen de l'enrichir (1). Dans la première passion de la victoire, Théodoric porta un édit sévère contre tous les partisans d'Odoacre. Épiphane osa réclamer pour les coupables comme pour les innocents : « C'est une miséricorde bien faible que de ne pas faire de mal à ceux qui sont sans faute. Jésus-Christ demande que nous aimions nos ennemis.» Théodoric était digne d'entendre ce langage ; il révoqua son édit. Des guerres s'élevèrent entre les Goths et les Barbares des Gaules ; privée de ses laboureurs, l'Italie demanda l'intervention du saint tout-puissant. Épiphane passa les Alpes pour traiter du rachat des prisonniers que les Bourguignons avaient faits en Italie. Il sollicita de Gondebaud la liberté sans rançon : c'était, disait-il, le plus beau triomphe pour le vainqueur. Le roi commença par réclamer au nom du droit que donne la guerre. Il finit par consentir à la demande du pieux ambassadeur ; plus de six mille captifs furent rendus gratuitement à la liberté ; les autres furent délivrés au prix d'une modique rançon (2).

Épiphane trouva un digne émule dans l'apôtre de la Norique. *Saint Séverin* (3) s'était retiré dans une de ces solitudes de l'Orient qui avaient tant d'attrait pour les âmes contemplatives ; mais une

(1) *Ambros.*, de Offic. II, 15, 70, 71, 28. On rapporte le même trait de charité de *S. Césaire*. — *Act. Benedict.*, T. I. p. 659, ss. — *Bibliotheca Maxima Patrum*, T. IX, p. 383, ss.

(2) *Ennodius*, Vita S. Severini, p. 389, 391.

(3) Voyez sur *S. Séverin*, sa vie par *Eugippe* dans les *Bollandistes*, *Janvier*, T. I, p. 483, ss. — *Néander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 48, ss.

irrésistible vocation l'entraîna loin de sa douce retraite au milieu des Barbares du Nord. On lui offrit un évêché; il le refusa pour se livrer tout entier à sa mission de charité. Il s'établit dans les pays du Danube, ravagés par les guerres d'Attila et les dissensions sanglantes de ses fils; il y avait là un mouvement continu de peuples barbares; la dévastation, le carnage, la captivité étaient des événements journaliers. *Séverin* releva le courage des vaincus; l'homme de paix se montra plus fort que les guerriers (1). A sa vue les Barbares éprouvaient un sentiment de respect mêlé de terreur; le saint usait de son ascendant pour les éloigner, ou pour obtenir la délivrance des captifs. Le rachat des prisonniers était le moindre acte de charité de *Séverin*. Dans les temps de grandes calamités, ce qui manque surtout aux hommes, c'est la force morale. L'apôtre de la Norique enseigna aux vaincus à supporter les privations d'une vie de misère, en s'imposant à lui-même des privations volontaires; lui qui était né sous le soleil brûlant du Midi, il marchait pieds nus au milieu des hivers rigoureux du Nord, alors que le Danube gelé supportait des chariots. Cette dure existence ne le rendit pas insensible aux souffrances des autres; il sentait le froid et la faim, en voyant les pauvres manquer du nécessaire. Saint Séverin allait lui-même distribuant du pain et des habits; il donnait en même temps aux malheureux une nourriture tout aussi indispensable, en élevant leurs âmes vers Dieu. Sa charité était si profonde qu'elle vainquit le plus cruel des sentiments, l'égoïsme, fruit du malheur : les pauvres retranchaient sur leurs besoins, pour donner à de plus misérables.

Les peuples du Nord sont maîtres de l'empire; une ère de barbarie s'ouvre. Il fallait, au milieu de la dissolution universelle, une force capable de dompter moralement les conquérants. La religion qui prêchait et pratiquait la charité, le dévouement, l'abnégation, était digne d'imposer sa loi aux rudes Germains.

(1) Les Barbares avaient pillé les campagnes et emmené la population captive; les habitants portèrent leurs gémissements et leurs plaintes devant le saint. *Séverin* demande au commandant des troupes romaines s'il a des forces suffisantes pour poursuivre les Barbares. « Si vous voulez nous soutenir par vos prières, répond le soldat, nous ne craindrons pas les ennemis. » L'apôtre anime la petite troupe de sa foi, et recommande au chef de lui amener les prisonniers barbares. Les Romains furent victorieux. S. Séverin délivre les Barbares de leurs fers, leur distribue des vivres et les renvoie en leur disant : « Rapportez à vos chefs ce que vous avez vu; qu'ils ne reviennent plus dans nos contrées; ils n'échapperaient pas au châtiment divin. Dieu combat pour ses défenseurs. » (*Eugipp.* § 27.)

CHAPITRE IV

LA CONQUÊTE

---

§ 1. Les conquérants

Les Barbares qui envahirent l'Europe dans les premiers siècles de l'ère chrétienne n'appartenaient pas tous à la même race. Ce sont les Germains qui forment la masse des conquérants ; ce sont eux qui fondent le nouvel ordre de choses, d'où procède le moyen âge. Cependant tous les États créés par les conquérants ne naissent pas viables. La religion joue un rôle important dans les établissements des Barbares : les tribus attachées à l'arianisme disparaissent, les peuples convertis au catholicisme parviennent seuls à fonder des monarchies durables.

Les Tartares, peuples pasteurs, n'ont d'autre ambition que de piller, dévaster, détruire; leurs conquêtes sont éphémères. S'ils étaient parvenus à s'établir en Europe, ils auraient rendu l'Italie, les Gaules et les Espagnes, semblables aux steppes de l'Asie, où aucun défrichement, aucune clôture, aucune trace du travail de l'homme n'arrêtent le pas de leurs chevaux.

Les Slaves diffèrent tout ensemble des populations guerrières de la Germanie et des nomades Tartares. Essentiellement agriculteurs, leurs tendances pacifiques les rendent étrangers aux sanglantes convulsions qui ouvrent le moyen âge; ils prennent peu de part à l'invasion, ce n'est que dans les temps modernes qu'ils paraissent sur la scène du monde.

N° 1. *Les Tartares. Attila. Bataille de Châlons*

Sous Attila, les Tartares sont les maîtres de l'empire, mais l'Europe coalisée les refoule dans les steppes de l'Asie. Au moyen âge, leurs invasions recommencent et jettent l'épouvante dans le monde entier; ils menacent à la fois la Chine et l'Allemagne, mais le flot barbare se retire de nouveau sans qu'il parvienne à entamer la chrétienté. Jusqu'ici la race tartare s'est montrée incompatible avec le génie européen; elle n'a pas la puissance civilisatrice qui distingue les Germains, sa barbarie paraît invincible. « Abandonnés à l'instinct des brutes, dit un historien contemporain de l'invasion des Huns, ils ignorent l'honnête et le déshonnête. Libres de toute religion, aucun respect divin ne les enchaîne (1). » Leur droit de guerre effraie, même au milieu de la barbarie de l'invasion : Attila disait que l'herbe ne croissait plus, partout où son cheval avait passé. Leur férocité, dit *Ammien*, dépasse toute mesure; sous la figure de l'homme, ajoute *Jornandès*, ils vivent comme des animaux (2). *Jérôme* prie Jésus-Christ de détourner du monde romain ces bêtes plus que sauvages, qui n'ont pas même de pitié pour l'enfant qui vagit (3). Les Huns n'ont d'autre mission que celle d'un élément destructeur. Attila avait conscience de son rôle, quand il s'appelait le *fléau de Dieu* : c'est le conquérant dans toute sa brutalité, ne cherchant pas à fonder, mais à détruire. Tel est le souvenir qu'il a laissé chez les peuples : dans les traditions épiques, « Attila paraît puissant, formidable; mais rien d'humain, indifférent, immoral comme la nature, avide comme les élements, absorbant comme l'eau et le feu (4). » Tel est aussi le rôle historique des Huns; ils précipitent les Germains sur l'empire, ils inondent l'Europe, la dévastent, puis ils disparaissent.

Leur premier choc fut irrésistible; Barbares et Romains plièrent sous le joug. Écoutons le chant funèbre dans lequel les guerriers huns célébrèrent les actions de leur roi : « Le plus grand entre

(1) *Ammian. Marcellin.*, XXXI, 2. — *Chateaubriand*, Études historiques.

(2) *Ibid.*, XXXI, 2. — *Jornandes*, Hist. Goth. c. 24.

(3) *Hieronym.* Epist. 84, de Morte Fabiolæ (T. IV, P. II, p. 661) : « Avertat Jesus ab orbe romano tales ultra bestias. »

(4) *Michelet.*, Histoire de France, liv. II, ch. 1.

les rois des Huns, c'est Attila. Il a été le maître des nations les plus braves; seul il a possédé la Scythie et la Germanie, réunissant sur sa tête un pouvoir jusque-là inconnu. C'est encore lui qui a porté la terreur dans les deux empires de Rome et leur a imposé un tribut annuel (1). » Rien dans ce chant n'est exagéré; tout ce qu'il y avait de Barbares dans le nord de l'Europe et jusqu'en Asie, reconnaissaient l'autorité du roi des Huns; et à sa cour on voyait les ambassadeurs des Romains, venant recevoir ses lois ou implorer sa clémence. Attila disait en se comparant aux Césars : « les généraux des empereurs sont des valets, les généraux d'Attila sont des empereurs (2). » Le roi des Huns prétendait à la domination du monde; le titre qu'il invoquait caractérise bien le rude conquérant. On sait que les Scythes révèrent Dieu sous la forme d'un cimeterre; un pâtre des Huns, voyant qu'une de ses génisses s'était blessée au pied, suivit la trace du sang et découvrit à travers les herbes la pointe d'un glaive qu'il tira de terre et offrit à Attila. Possesseur de l'épée de Mars, le roi barbare réclama l'empire de l'univers comme un droit divin (3).

La monarchie universelle, si elle était possible, serait le tombeau du genre humain. Malgré ses bienfaits, la domination de Rome avilit les peuples et les conduisit à une dissolution inévitable; que serait devenu le monde, si les Huns avaient consolidé leur empire? Bénissons la bataille de Châlons qui sauva l'avenir de l'humanité. Les Romains, les Germains et l'Église se disputent la gloire d'avoir délivré l'Europe des Huns. La plus formidable puissance qu'ait redoutée le monde, dit *Sismondi*, vint se briser contre les dernières ruines de l'antique civilisation. Ce n'est pas Aëtius, disent les historiens allemands, ce sont les Goths qui détruisirent les Huns dans les plaines de Châlons. A en croire un historien philosophe, le pape Léon fit ce qu'aucune armée n'avait pu faire; il délivra l'Occident du joug des Tartares (4). Il ne fallut pas moins qu'une coalition de tout ce que l'Europe renfermait de forces vitales pour repousser les hordes asiatiques. Au génie de Rome appartient la gloire d'avoir aperçu le danger.

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 49.
(2) *Prisc.* Excerpt. de Hist. p. 201 (éd. de Bonn.)
(3) *Ibid.*, Hist. p. 199. s. — *Jornandes*, c. 35.
(4) *Herder*, Ideen, XVIII, 2.

Aëtius, *le dernier des Romains,* réunit sous ses drapeaux les débris des légions et les plus valeureux des Barbares; sous son inspiration, l'empereur Valentinien envoya aux Visigoths et à leur roi Théodoric des ambassadeurs qui parlèrent en ces termes : « Il est digne de votre sagesse, vous le plus brave des peuples, de joindre vos forces aux nôtres contre ce tyran qui veut l'esclavage du monde entier, qui n'a besoin d'aucun motif pour faire la guerre, mais qui croit que tout ce qui lui est possible lui est permis... Méprisant le droit et l'équité, il est l'ennemi de tout ce qui existe; celui-là mérite la haine universelle qui se montre l'ennemi de tous... » Le roi des Goths répondit : « Nous remplissons votre vœu. Attila est aussi notre ennemi. Qu'il soit enflé par sa victoire sur les peuples fiers ; les Goths savent aussi combattre les superbes (1). »

L'historien des Goths loue la prévoyance d'Aëtius qui sut réunir autour des aigles romaines des guerriers de toutes les nations. Attila avait également à sa suite une armée de peuples; les auteurs parlent d'une meute de princes tributaires attendant avec crainte et tremblement un signe du roi des rois pour exécuter ses ordres (2). Il faut lire dans *Jornandès* le récit de la bataille de Châlons, « bataille terrible, furieuse, multiple, opiniâtre et telle qu'on n'en avait jamais vu dans l'antiquité ». On compte les morts par centaines de mille. Les vieillards racontaient, qu'un ruisseau coulant à travers ce champ héroïque, grossit tout à coup, non par les pluies, mais par le sang et devint un torrent; les blessés s'y traînaient pour étancher leur soif et buvaient le sang de leurs frères.

Pourquoi tant de sang a-t-il été versé? Le moine qui a écrit l'histoire des Goths s'est déjà fait cette question : « La haine, dit *Jornandès*, aurait-elle armé tout d'un coup tant de peuples les uns contre les autres? Il est plus vrai de dire que la race humaine vit pour les rois, puisqu'il suffit du caprice d'un maître superbe, pour donner la mort à des nations entières (3). » *Gibbon* reproduit cette réflexion aussi mesquine que désolante; elle est plus digne

(1) *Jornandes,* Hist. Goth. c. 36.
(2) *Ibid.,* c. 40.
(3) *Isidor. Hispal.,* Hist. Goth., c. 16.

d'un philosophe sceptique que d'un chrétien. L'évêque *Isidore*, et après lui *Tillemont*, voient dans l'invasion d'Attila et dans la bataille où le genre humain semblait s'être donné rendez-vous, un grand acte de la justice divine : « Dieu élève les méchants et arme leur bras de sa puissance pour servir d'instrument à ses desseins. Telle fut la mission d'Attila. Il servit à la justice de Dieu pour punir une infinité de méchants et à sa miséricorde pour couronner plusieurs de ses serviteurs. »

Il ne faut point envisager uniquement les guerres sous un point de vue individuel; l'historien doit se demander quelle place les batailles occupent dans les destinées du genre humain. La bataille de Châlons compte parmi celles qui ont décidé l'avenir de la civilisation. Si les Huns avaient été vainqueurs, l'Europe entière serait devenue leur proie; l'empire des Francs, et la civilisation chrétienne qui y est attachée, auraient péri dans leur germe; le monde chrétien aurait ressemblé à ces immenses steppes où règne la race tartare. Ne regrettons donc pas le sang qui a coulé dans les champs de Châlons, il n'a pas été répandu pour le caprice des rois; ceux qui y sont tombés sont les martyrs de l'humanité, et le sang des martyrs fructifie; c'est la semence d'un meilleur avenir.

N° 2. *Les Germains, les ariens et les catholiques*

Après la défaite d'Attila l'Europe fut délivrée des Tartares; l'empire appartint aux peuples de race germanique. La destinée des Barbares qui conquirent le monde romain fut bien diverse; la plupart périrent sans fonder un État durable, quelques-uns seulement donnèrent leur nom aux nouvelles nations qui se formèrent par suite de l'invasion. D'où vient la rapide décadence des uns et la gloire des autres?

Les Goths ébranlent les premiers l'empire romain; ils le parcourent en le dévastant. On les voit aux portes de Constantinople, ils passent par Athènes, ils prennent Rome, ils règnent en Italie sous un prince dont le nom rivalise avec celui de Charlemagne; une de leurs tribus s'établit dans les Gaules et fonde une monarchie en Espagne. Mais à quoi aboutit cette glorieuse carrière? Les Ostrogoths ne laissent d'autre souvenir que le nom de Théodoric; les Visigoths succombent sous les Arabes. Ainsi le peuple qui a

pris Rome et qui a eu l'ambition de reconstituer l'empire d'Occident au profit de la race germanique, disparaît pour ainsi dire de la scène du monde.

Les Vandales sont plus malheureux encore. A peine ont-ils élevé un empire sur les côtes où a dominé Carthage, que Bélisaire le détruit; il ne reste d'eux qu'un nom, et ce nom sert à marquer la barbarie par excellence. Les Lombards laissent des traces dans une partie de l'Italie, mais il ne parviennent pas à fonder un État. Les Bourguignons ont un sort pareil. Il n'en est pas de même des Francs; arrivés au nombre de quelques mille dans les Gaules, ils imposent leur nom à la France, ils conquièrent la Germanie qui avait résisté aux légions, leur roi se fait couronner empereur à Rome. De même quelques bandes d'aventuriers saxons débarqués en Angleterre, y créent une nationalité puissante qui couvre aujourd'hui le monde de ses colonies.

Les Francs et les Saxons, païens lors de l'invasion, ne tardèrent pas à embrasser la religion catholique; tandis que les tribus germaniques qui disparurent avaient reçu l'Évangile des mains d'une secte. Les Vandales sont morts ariens; les Goths et les Lombards ne parvinrent à s'acclimater en Espagne et en Italie, qu'en se convertissant à la foi de Nicée. Ce fait est-il purement accidentel? Ce serait nier l'influence de l'idée religieuse sur le sort des nations; jamais peut-être cette influence n'a été plus considérable que dans la destinée des peuples germains. La masse des vaincus dans les pays conquis par les Barbares étaient attachés à l'Église orthodoxe; quand les conquérants s'obstinaient dans leur hérésie, la fusion des vainqueurs et des vaincus devenait impossible; de là des haines qui ouvraient la porte à de nouveaux conquérants. Cette désaffection des Romains entraîna la ruine des Bourguignons et des Visigoths dans les Gaules. C'est aussi la division religieuse qui ruina la domination des Ostrogoths en Italie, malgré le génie de Théodoric. La papauté et les royaumes ariens étaient incompatibles, or le catholicisme était nécessaire pour présider au développement de l'humanité au moyen âge; les royaumes ariens devaient donc disparaître. Nous avons apprécié l'arianisme du point de vue théologique (1); nous avons dit qu'il eût été impuis-

(1) Études sur le Christianisme.

sant à remplir la mission de la religion chrétienne. L'histoire des États fondés par les Barbares nous montre le clergé arien indifférent à la grande vocation de l'Église; il ne fait rien pour répandre l'Évangile, pour extirper le paganisme; la vie et le mouvement lui manquent. C'est de Rome que part la propagande; c'est aussi à l'Église, qui se préoccupe du salut des âmes, qu'appartient l'empire de la chrétienté.

Est-ce à dire que les Barbares qui ne fondèrent pas d'État durable aient vainement passé sur la terre? Ils détruisirent la monarchie universelle de Rome et avec elle le despotisme qui avilit et ruine l'espèce humaine. La mission des Goths fut plus grande encore: ils sauvèrent deux fois l'humanité, d'abord en mettant fin à l'empire, ensuite en rejetant les Tartares dans les steppes de l'Asie. Les Visigoths d'Espagne, les Bourguignons et les Lombards finirent par embrasser la foi qui, à cette époque, était seule capable de sauver les nations, et ils laissèrent des traces dans les sociétés qui se formèrent par la fusion des peuples conquérants et des peuples conquis. Les Vandales seuls disparurent sans autre souvenir qu'une œuvre de destruction.

On peut regretter que les Vandales ne se soient pas maintenus en Afrique. Après leur défaite, les côtes où domina Carthage, les plaines qui étaient un des greniers de l'Italie, furent envahies par la barbarie et la stérilité. L'Afrique échappa à l'influence de la race germanique : ce n'est qu'après des siècles d'une domination sauvage que la civilisation européenne fait des efforts pour entamer cet immense continent. On se demande si les Vandales n'auraient pas régénéré l'Afrique, sans l'heureuse expédition de Bélisaire, comme leurs frères ont régénéré l'Europe? Avant de s'abandonner à ces regrets, il faut voir ce que les vainqueurs avaient fait de leur conquête. Nous ne leur imputons pas à crime leur esprit destructeur; les Saxons et les Normands étaient aussi dévastateurs que les Vandales, et cependant ils fondèrent des empires puissants et riches d'avenir. Deux causes rendirent la ruine des Vandales inévitable. Le génie de la persécution semble s'être incarné dans ce peuple. Ils voulurent faire violence aux sentiments religieux des vaincus : les séductions, les traitements ignominieux, l'exil, les tortures, les mutilations, la mort, tous les moyens furent mis en usage pour briser la résistance des catholiques; la foi des faibles

fut plus forte que la toute-puissance des conquérants. Cette politique insensée était un obstacle invincible à la fondation d'un État; les vaincus, en hostilité permanente contre les vainqueurs, émigraient ou allaient mourir au désert. Ainsi poursuivis, traqués, les Africains devaient voir un libérateur dans tout ennemi. Bélisaire trouva des amis dans les indigènes, il n'eut d'autres ennemis à combattre que les Vandales. Et ces Vandales n'étaient plus les Vandales de Genséric. Les conquérants de l'Afrique se distinguaient jadis par leur chasteté; moins d'un siècle après la conquête, ils étaient entièrement dégénérés. A voir le tableau de leurs mœurs dans Procope, on dirait un peuple asiatique; il fallait aux hommes du Nord une table délicate, des habits efféminés, des bains, la danse, des harems (1). Les faciles victoires de Bélisaire prouvent qu'il n'y avait plus aucun élément de force dans les maîtres de l'Afrique.

§ 2. La conquête

N° 1. *Caractère de la conquête*

Le droit de conquête des anciens se résume dans ce mot célèbre d'un Gaulois : *malheur aux vaincus!* La mort des vaincus était un droit du vainqueur; la vie qu'il leur laissait, un bienfait; leur liberté et leurs biens appartenaient au conquérant. Aujourd'hui le vainqueur se contente de la souveraineté; les peuples conquis conservent la vie, la liberté, la propriété. Comment s'est opérée la transformation du droit le plus brutal, d'un droit qui excite les plus mauvaises passions des hommes? Le christianisme a une part dans ce progrès, mais le génie des races germaniques réclame aussi une place dans le développement de l'humanité.

La conquête barbare se distingue, dès le principe, de la conquête antique. Dans l'antiquité, les peuples périssaient. Nous n'évoquerons pas les ruines des magnifiques cités qui couvraient l'Asie, les noms des nations qui ne vivent plus que dans l'histoire; Rome même, bien que modérée par calcul, détruisait ses rivales; on

(1) *Procop.*, de Bello Vandal. I. 6.

ne sait plus la place qu'occupait Carthage. Les conquérants barbares furent moins destructeurs que les conquérants civilisés : les peuples ne périssent plus. Loin d'exterminer les Romains, ils leur laissèrent leur liberté, leur droit et même en grande partie leurs biens. Il n'y a rien de systématique, de réfléchi dans la conduite des Germains ; elle leur est inspirée par la Providence qui les appelle à régénérer le monde ancien, et non à l'ensevelir sous des ruines. Sans doute, il y eut des massacres, des dépossessions, des vaincus réduits en esclavage ; mais pour juger la conquête, il ne faut pas s'attacher à quelques faits particuliers, à des ravages accidentels qui sont destructeurs comme les tourmentes de la nature ; il faut s'élever au dessus des calamités individuelles pour embrasser l'ensemble de la conquête. La conquête est la suite de l'invasion, et comment se fit l'invasion ? Nous l'avons dit, ce n'est pas une irruption subite d'une nuée de Barbares ; dans l'origine elle fut pacifique ; les empereurs la sollicitèrent en quelque sorte pour rendre des cultivateurs aux terres désertes, pour remplir les vides des légions ; on donna des subsides aux Germains, on leur distribua des terres, mais l'empire resta debout. Enfin la dernière ombre du gouvernement impérial s'effaça ; d'auxiliaires qu'ils étaient, les Barbares devinrent les maîtres. L'occupation se fit donc, non sans violence, car les Germains étaient les plus forts, mais cependant avec le consentement des chefs de l'empire.

Ce caractère de la conquête éclate avec évidence dans l'histoire des Bourguignons et des Visigoths. Les premiers étaient d'anciens *lètes* ou confédérés de l'empire ; ils profitèrent du mouvement général qui emporta les populations germaniques au ve siècle, pour se créer un établissement durable. L'usurpateur Jovinus leur abandonna la partie des Gaules située sur la gauche du Rhin ; Honorius, pour se les attacher, leur permit d'occuper le pays qui s'étend du lac de Genève au confluent du Rhin et de la Moselle. Bien que constitués en monarchie, les Bourguignons restèrent dans la dépendance des empereurs. Ils n'avaient pas la souveraineté des provinces qu'ils habitaient ; sujets de l'empire, ils étaient tenus de lui fournir des soldats. Leurs chefs, tout en prenant le titre de roi, étaient dignitaires romains, les uns patrices, les autres maîtres de la milice. Sigismond, fils de Gondebaud, écrit à l'empereur

Anastase : « Si les distances des lieux et les circonstances présentes ne me permettent point encore d'aller en personne vous assurer du dévouement que j'ai pour vous, et comme votre soldat, et par inclination, je tâche au moins de montrer par des effets que je suis pénétré des sentiments qu'il ne m'est pas possible de vous exprimer de bouche.... Ma nation fait une partie du peuple qui vous reconnaît pour son souverain, et je me tiens plus honoré de servir sous vos ordres que de régner sur elle. C'est un sentiment que j'ai hérité de mes ancêtres, qui ont toujours eu un cœur véritablement romain... Oui, quand les princes de ma maison deviennent rois de leur nation, ce qu'ils s'imaginent de plus flatteur, c'est que par là ils deviennent vos officiers... (1). »

Les Visigoths s'établirent également dans les Gaules avec le consentement des empereurs. Alaric mourut bientôt après la prise de Rome. Ataülphe, qui lui succéda, eut l'ambition de fonder un empire des Goths sur les ruines de la domination romaine. Mais il comprit que le génie de l'unité manquait aux Barbares ; dès lors, se contentant d'un rôle secondaire, il voulut être l'appui de l'empire que les Goths avaient ébranlé ; peut-être l'influence de la sœur d'Honorius, de la belle et fière Placidie, dont il fit son épouse, contribua-t-elle à changer en ami l'ennemi le plus acharné du nom romain. Honorius, heureux d'éloigner les terribles Barbares de l'Italie, leur abandonna le Midi de la Gaule, où s'agitaient alors des bandes germaniques et des usurpateurs romains. Lorsque les Visigoths s'établirent dans l'Aquitaine, ils étaient toujours soldats de Rome ; leur roi, tout ensemble chef des Barbares et officier de l'empire, tenait ses troupes en quartier dans les provinces qu'il occupait, il n'en était pas le conquérant. Les Goths, comme fidèles soldats, firent la guerre aux Barbares qui dévastaient l'Espagne ; toute la Péninsule fut replacée sous la domination romaine. Honorius célébra ces victoires par un magnifique triomphe ; rentrés dans les Gaules, les vainqueurs reçurent la vallée de la Garonne en récompense de leurs services (2).

Le prestige du nom romain survécut à la chute de l'empire

(1) *Tillemont*, Histoire des Empereurs. — *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, liv. II, ch. 6 ; liv. III, ch. 12 ; liv. V, ch. 4.

(2) *Aschbach*, Geschichte der West-Gothen, p. 97-111.

d'Occident. Il n'y avait plus d'empereur en Italie, quand le Bourguignon Sigismond se proclamait le vassal d'Anastase. Lorsque Valentinien engagea les Visigoths comme membres de l'empire à prendre les armes contre les Huns, ils étaient de fait indépendants. Les Francs qui renversèrent la domination des Bourguignons et des Visigoths avaient longtemps été les auxiliaires de Rome; leurs chefs recherchaient également les dignités de la cour de Constantinople, tout en détruisant les derniers débris de la domination romaine dans les Gaules; Clovis, le vainqueur de Syagrius, reçut de l'empereur Anastase le titre de consul. C'est sur ce fait que l'abbé *Dubos* a bâti son système d'une occupation pacifique des Gaules par les Francs. Le consulat de Clovis n'a pas cette importance; toutefois l'empressement que le roi des Francs mit à se décorer en public de la robe de pourpre et du manteau d'écarlate, atteste que la dignité que lui conféra l'empereur de Constantinople n'était pas sans valeur pour le conquérant des Gaules. Si les titres de patrice, de maître de la milice, ne donnaient pas la souveraineté aux rois barbares, ils la consolidaient. Comme chefs des Barbares, ils pouvaient se faire obéir dans les pays où ils étaient cantonnés; mais ils n'avaient d'autre autorité que la force; ils traitaient les Romains en ennemis, non en sujets. Tandis que, revêtus de la dignité impériale, les rois avaient droit à l'obéissance des provinciaux, ceux-ci, en exécutant leurs ordres, ne cédaient plus à la violence, mais à l'empire des lois.

Les liens qui attachaient les provinces occupées par les Barbares aux empereurs finirent par se rompre; sur les ruines de l'empire s'élevèrent des royaumes indépendants. Quelle fut alors la condition des vaincus? Maintenant que nous connaissons le caractère de la conquête germanique, il nous sera facile d'apprécier les opinions contradictoires qui ont été émises sur les conséquences de la conquête. On a cru que les Romains, vaincus et pour ainsi dire prisonniers de guerre, avaient été réduits en servitude. Le comte de *Boulainvilliers* donna de brillants développements à cette idée (1). L'abbé *Dubos* y opposa un système aussi ingénieux que savant; d'après lui, les Francs, arrivés en amis dans les Gaules, ne changèrent rien à la condition des Gaulois; il n'y

(1) *Boulainvilliers*, Histoire de l'ancien gouvernement de la France.

eut que quelques milliers de Francs de plus. Les deux opinions pèchent également par l'exagération; néanmoins le système de *Dubos*, tout paradoxal qu'il soit, se rapproche plus de la vérité que celui de *Boulainvilliers*.

N° 2. *Partage des terres*

Quand les Barbares s'établirent dans les provinces, avec le consentement des empereurs, il fallut pourvoir à la subsistance de ces hôtes redoutables qui, du rôle d'auxiliaires, passaient facilement à celui d'ennemis. D'abord on leur distribua du blé, dans la suite on aima mieux leur donner des terres; de là ces fameux partages du sol entre les vainqueurs et les vaincus, qui semblent être le comble de l'oppression. *Montesquieu* a déjà remarqué qu'ils ne furent pas faits dans un esprit tyrannique, mais dans l'idée de subvenir aux besoins de deux peuples qui devaient habiter le même pays; quand on examine les usurpations de près, on trouve les Barbares plus modérés que ne l'avaient été les Romains.

Chez la plupart des peuples conquérants, le partage des terres se fit d'une manière régulière (1). Les Bourguignons prirent la moitié des terrains bâtis, les deux tiers des fonds cultivés, le tiers des esclaves; les forêts restèrent en commun. L'usurpation serait excessive, si le partage avait embrassé tout le sol, mais il se faisait d'individu à individu; tel Bourguignon devenait l'*hôte* de tel Romain et partageait avec lui : comme le nombre des Barbares était peu considérable en comparaison de celui des vaincus, l'expropriation ne frappait qu'un petit nombre de personnes. Les Visigoths suivirent la même règle. Quand le dernier empereur de Rome refusa des terres aux troupes mercenaires qui remplissaient l'Italie, Odoacre se mit à leur tête et leur donna le tiers du sol. Les Ostrogoths qui renversèrent Odoacre se contentèrent de ce tiers, et, si nous en croyons Cassiodore, Théodoric exécuta cette mesure de violence avec tant de modération et d'équité, que les vaincus et les vainqueurs furent également satisfaits (2). Les Lombards, paraît-il, exproprièrent entièrement les Romains (3).

(1) *Daniels*, Staats-und Rechtsgeschichte, T. II, p. 352-362.
(2) *Cassiodor.*, Variar. II, 16. — *Savigny*, T. I, p. 283, ss.
(3) C'est l'opinion de *Hegel*, Geschichte der Städteverfassung, T. I, p. 352.

Les Francs sont le seul peuple chez lequel on ne trouve aucune trace de partage. Le silence des lois et l'absence de tout témoignage historique ont favorisé l'esprit de système. « Il n'est pas vrai, dit *Montesquieu*, que les Francs aient occupé toutes les terres. Qu'auraient-ils fait de tant de terrains? Ils prirent celles qui leur convinrent et laissèrent le reste. » L'abbé *Dubos* va plus loin; d'après lui, les Francs, entrés dans les Gaules comme amis et alliés des vaincus, leur laissèrent tous leurs biens. D'où venaient donc les terres que les rois francs distribuèrent à leurs compagnons? C'étaient, dit *Dubos*, des biens appartenant au domaine ou aux vétérans et soldats des frontières (1). L'opinion de *Dubos* est l'expression de l'état légal résultant de la conquête, s'il peut être question de droit là où la force domine : il n'y eut pas d'expropriation systématique. Les Francs étaient en petit nombre, la plus considérable de leurs tribus ne dépassait pas six mille hommes; cette poignée de guerriers ne pouvait songer à se partager l'immense étendue de pays, fruit de la conquête. Il y avait dans les Gaules plus de terres domaniales ou désertes par suite de la dépopulation (2), qu'il n'en fallait pour les satisfaire; même après avoir contenté l'avidité de leurs compagnons, il resta aux rois des domaines immenses qu'ils donnèrent plus tard à des hommes de guerre, et surtout aux églises. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas eu de spoliation individuelle? Ce serait méconnaître le caractère de ces temps de troubles et de violences. Quand un Franc se voulait emparer des terres d'un Gallo-Romain, qui l'en pouvait empêcher?

Des historiens éminents crient à la spoliation, au régime turc, en parlant de la conquête des Barbares (3); ils oublient quel fut le droit de guerre de Rome, dont ils regrettent la civilisation. Tout ce qui appartenait aux vaincus devenait la propriété du vainqueur, les choses sacrées elles-mêmes n'étaient pas exceptées. Le conquérant disposait à sa volonté du sol conquis; quelquefois il dépossédait entièrement les anciens propriétaires; lorsque, par

(1) *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, liv. VI, ch. 13.

(2) Le grand nombre des fonds domaniaux provenaient de l'abandon des terres, de l'extinction de la population, de la désertion des curiales. C'est à cela qu'avait abouti cette magnifique administration impériale, objet du regret de quelques historiens. La propriété qu'on recherche aujourd'hui avec tant d'âpreté, était alors délaissée, désertée comme un mal. (Mlle *Lézardière*, Théorie des lois politiques, 1er discours, T. I, p. 67, 73.)

(3) *Thierry*, Lettres sur l'histoire de France, XII.

prudence plus que par humanité, il leur laissait la jouissance d'une partie de leurs terres, c'était à charge d'un impôt foncier, qui exprimait la dépendance des possesseurs : la République concédait l'usage, elle se réservait le domaine; le sol provincial n'était susceptible que de possession et non d'une véritable propriété (1). Telle était la condition légale des vaincus. Nous ne répéterons pas quelles furent leurs souffrances dans la décadence de l'empire, les faits parlent haut : lors de l'invasion, les provinces étaient épuisées, mourantes.

Les Barbares n'avaient pas l'esprit juridique et avide qui caractérise les Romains; ils se considéraient comme des amis, des hôtes. Des terres avaient été accordées par les empereurs aux Germains, à charge de service militaire; elles leur tenaient lieu de solde. C'est dans le même esprit qu'eurent lieu plus tard les partages. Ces distributions de terres se faisaient sans léser considérablement les intérêts privés. Sous l'empire, l'état de la propriété différait du tout au tout avec l'état actuel; le sol était entre les mains d'un petit nombre de personnes, dont les immenses domaines étaient peuplés de troupeaux gardés par des esclaves; c'est à peine si l'on rencontrait un homme libre, propriétaire, dans les provinces qui jadis avaient été les plus florissantes (2). La conquête frappait donc des hommes qui possédaient des provinces entières ; ils avaient tant de fonds incultes, que la cession de la moitié ou des deux tiers leur était peu onéreuse. Ainsi s'explique le silence presque absolu des historiens sur les partages qui se firent entre les Barbares et les Romains; un fait que nous considérons aujourd'hui comme la plus radicale des révolutions, passa presque inaperçu.

Il y eut sans doute des souffrances individuelles, mais généralement les rapports entre les vaincus dépossédés et les usurpateurs furent bienveillants plutôt qu'hostiles. Les Bourguignons, dit *Orose*, vivent innocemment, traitant les Gaulois avec douceur et mansuétude, non comme des vaincus, mais comme de vrais frères en Jésus-Christ (3). Cela s'explique par la bonhomie du caractère

(1) Voyez le T. III de mes Études, p. 20, 211, ss.

(2) Le pape *Gelase* écrit (Epist. adv. Andromach., dans *Mansi*, Collect. Conc., T. VIII, p. 98) : « Æmilia, Tuscia, cæteræque provinciæ, in quibus hominum pæne nullus existit. »

(3) *Oros.*, Hist. VII, 32.

germanique qui adoucit ce qu'il y avait de violent dans la conquête. Le titre *d'hôte* que se donnaient les Germains n'était pas une dérision de conquérant, les Barbares le prenaient au sérieux; habitant sur les domaines des propriétaires gaulois, ils se considéraient comme leurs clients, et allaient les saluer de grand matin, en leur donnant le nom de *père* ou *d'oncle*. Il y avait quelque chose de naïf dans ces témoignages de respect; ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et demandaient ensuite à leurs nobles patrons s'ils les trouvaient de leur goût (1). Parfois les Barbares avaient des scrupules que l'on est surpris de trouver chez des conquérants. Le poète Paulin, réduit à la pauvreté, par suite de l'établissement des Goths, et retiré à Marseille, y reçut un jour avec étonnement le prix d'une de ses terres que lui envoyait le nouveau possesseur (2). Qu'auraient dit les Romains de cette délicatesse, eux pour qui l'idéal de la vie était d'accroître la fortune, eux qui regardaient les biens acquis par la guerre, comme la propriété la plus légitime?

N° 3. *Condition des personnes*

Dans l'antiquité, le droit de conquête frappait les personnes comme les choses. Chez les Grecs, des populations entières furent exterminées ou réduites en servitude par leurs frères. A Rome, le droit illimité du vainqueur fut formulé avec la précision juridique qui distingue le peuple roi : la *dédition* ne laissait rien aux vaincus que la vie. Quand les Barbares commencèrent leurs invasions, ils cherchèrent d'abord le pillage plus que la domination; ils enlevaient tout ce qui se peut transporter, biens et personnes. Les témoignages des auteurs contemporains sur les misères de la captivité (3), et le grand nombre de serfs qui couvrirent l'Europe sous le régime féodal, ont fait croire que la masse de la population romaine devint esclave par suite de la conquête. Cela n'est

(1) *Sidon. Apollinar.*, Carm. XII. — *Thierry*, Lettres sur l'histoire de France, VI.

(2) *Michelet*, Histoire de France, liv. II, ch. 1.

(3) *Idat.* Chronic. ad a. 456 : « La multitude des habitants de tout âge et de tout sexe, même les vierges consacrées à Dieu, furent emmenées captives, et tout le peuple enlevé. » — *Vita Cæsarii* (*Dom Bouquet*, t. III, p. 385) : « Les Goths étant revenus à Arles avec une multitude immense de captifs. »

pas; les Romains restèrent dans l'état où ils se trouvaient sous l'empire. Lors de l'invasion, les habitants des campagnes étaient en grande partie esclaves, la conquête ne changea rien à leur condition; ceux qui étaient libres conservèrent leur liberté. Il suffit d'ouvrir les lois barbares pour s'en convaincre. Le Romain a droit à une composition aussi bien que le Germain, quoiqu'elle soit moindre; s'il était esclave, son maître seul pourrait réclamer une indemnité. Les vainqueurs laissèrent aux vaincus leur droit et toutes les institutions qui n'étaient pas incompatibles avec le nouvel ordre de choses.

Le seul élément de civilisation qui survécut à l'empire, sont les villes. C'est aussi par l'affranchissement des communes que s'ouvre l'ère de la liberté moderne. Les historiens français ont fait la part trop large à Rome dans ce grand mouvement. Ce n'est pas le génie romain qui inspira le mouvement communal du XIIe siècle, c'est l'esprit germanique. Sous l'influence délétère du despotisme, les magistratures locales étaient devenues la plus dure des servitudes. Les Barbares brisèrent les chaînes des curiales. Ils n'avaient pas le génie fiscal des Romains; leur administration, plus simple que l'organisation compliquée de l'empire, était aussi moins coûteuse. On ne sait s'ils continuèrent à lever les impôts qui étaient perçus sous le régime impérial (1), mais il est certain que la curie cessa d'être responsable de la rentrée des contributions. La destruction du régime municipal, que l'on serait tenté de regretter, fut un des grands bienfaits de la conquête. Sous les curies romaines, la tyrannie viciait la vie jusque dans ses sources; sous le gouvernement germanique, la liberté, bien que déréglée, rendit la vie aux populations. Cependant il y a aussi un élément romain dans la renaissance des communes. Les habitants trouvèrent un asile dans les villes avec leurs arts et leur industrie. C'est dans les cités que s'abritèrent les débris de la civilisation latine, c'est là que se développa inaperçu cet élément démocratique qui éclata dans les révolutions communales du XIIe siècle.

(1) L'immunité des Francs est généralement admise aujourd'hui. (*Lehuerou*, Histoire des institutions mérovingiennes, p. 425, ss.) On admet aussi que les impôts furent maintenus sur les Romains. (*Lehuerou*, ib. p. 217-320; — *Pardessus*, Loi salique, p. 560, ss.) Mais ces impôts tombèrent insensiblement en désuétude. Rapport de *Guerard*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, T. I, p. 336-342.)

Quand on envisage la condition des vaincus isolément, on serait tenté de dire, avec l'abbé *Dubos*, que les conquérants étaient les amis des Gaulois; mais pour apprécier l'influence de la conquête sur l'état des personnes, il faut mettre les vainqueurs en présence des vaincus. Ouvrons la Loi salique : « Si quelque homme libre a tué un Franc, ou un Barbare, — il paiera une composition de deux cents sous (1) ». « Si un Romain possesseur (c'est à dire, ayant des biens en propre dans le canton qu'il habite), a été tué, le meurtrier paiera une composition de cent sous ». Ainsi les Romains n'étaient estimés qu'à la moitié de la valeur d'un Barbare. Toutes les lois germaniques n'établissaient pas cette diversité juridique entre les vainqueurs et les vaincus, mais l'esprit qui animait la loi des Saliens se trouve partout, c'est un profond mépris pour les Romains : « Lorsque nous Barbares, nous voulons insulter un ennemi, nous l'appelons Romain; ce nom signifie bassesse, lâcheté, débauche, mensonge; il renferme à lui seul tous les vices. » C'est un évêque qui tient ce langage méprisant, et il le tient au nom de tous les Barbares (2). Les vainqueurs prétendaient avoir toutes les qualités qui manquaient aux vaincus. Ils possédaient en effet la vertu par excellence dans ces temps de lutte, la vertu guerrière : de là vint que le nom des conquérants passa dans la langue pour exprimer la force, la hardiesse, la sincérité, la droiture, la liberté, la puissance, toutes les qualités nobles de l'âme et du corps (3).

La supériorité des conquérants n'était pas seulement morale, elle se traduisit en priviléges : la noblesse est sortie de la conquête. Ce fait, longtemps caché dans les origines obscures de l'histoire moderne, fut vivement relevé au XVIIIe siècle. Le comte de *Boulainvilliers* revendiqua pour la noblesse les droits du conquérant : « Nous sommes, dit-il, sinon les descendants directs, du moins les représentants immédiats de la race des vainqueurs : la terre des Gaules est à nous. « C'est la force des armes qui a fondé la distinction des nobles et des roturiers : « Par la conquête, les Gaulois devinrent sujets, les Français ont été les véritables nobles et les

(1) Sous d'or. Le sou d'or, d'après les recherches de *Guerard* (Polyptique, T. I, p. 34, ss.), valait 90 fr.

(2) *Luitprand*. Legat., ap. *Muratori*, Script. rer. ital., T. II, P. I, p. 481.

(3) *Thierry*, Considérations sur l'histoire de France, ch. V.

seuls capables de l'être. » Le fier champion des Francs traite d'usurpation, l'affranchissement des vaincus ainsi que les progrès par lesquels ils s'élevèrent, contre tout droit, à la condition de leurs anciens maîtres, et envahirent toutes les dignités de l'État (1).

Le gant jeté aux roturiers gaulois fut relevé par les vainqueurs de la Bastille; ils demandèrent à quel titre les aristocrates prétendaient retenir le peuple dans l'oppression. Est-ce à titre de conquérants? « Renvoyons alors, dit *Sieyès*, dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des vainqueurs, et d'avoir succédé à des droits de conquête. Nous nous consolerons d'être les descendants des Romains et des Gaulois. Cette origine vaut au moins celle qui viendrait des Sicambres et autres sauvages sortis des marais de l'ancienne Germanie. Si la conquête donne la noblesse, nous redeviendrons nobles en devenant conquérants à notre tour. »

Les passions des partis ont exagéré l'influence de la conquête sur la division du peuple français en ordres. Il est vrai que la noblesse a son origine dans la conquête; mais est-ce à dire qu'elle se soit formée exclusivement des conquérants? Les classes de la société qui remplissaient les offices royaux, ou qui possédaient la terre comme bénéficiers, dans les premiers siècles, formèrent plus tard la noblesse, lorsque les bénéfices et les fonctions devinrent héréditaires. Or ces classes se composaient de Romains aussi bien que de Barbares. D'un autre côté, parmi les hommes libres, qui de l'état de dépendance passèrent au servage et constituèrent le tiers-état, on trouve des Barbares aussi bien que des Gaulois. La noblesse ne date pas du lendemain de la victoire; elle s'est lentement développée du ve au xe siècle; pendant cette longue coexistence, vainqueurs et vaincus s'étaient fondus pour former une nation nouvelle. Dans cette nation, il y avait d'énormes différences quant au rang, aux droits, aux priviléges, mais elles ne tenaient pas à la race; la fusion des races précéda la noblesse, les serfs et le tiers-état. C'est pour cette raison que les divers ordres ne formèrent qu'une nation; s'il y avait eu diversité d'origine, l'Europe aurait

(1) *Boulainvilliers*, Dissertation sur la noblesse française, p. 39, 53, 148; — Histoire de l'ancien gouvernement de la France, T. I, p. 33, ss.

abouti au régime des castes. La distinction et les priviléges des ordres n'empêchèrent pas l'unité de s'établir dans les sociétés qui procèdent de l'invasion.

§ 3. L'élément germanique et l'élément romain

La lutte des vainqueurs et des vaincus ne s'est pas terminée sur les champs de bataille, elle s'est reproduite dans le paisible domaine de la science. Il est certain que la civilisation moderne procède de la fusion de la race germanique avec les peuples qui occupaient l'empire; mais quelle est l'importance relative des principes dont les Germains et les Romains sont les représentants? Cette question partage toujours le monde savant. Constatons d'abord le fait de la coexistence des deux éléments; nous essaierons ensuite d'en apprécier la valeur.

Les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre et une partie de la Germanie subirent le joug de Rome. On a dit qu'une invincible unité marchait à la suite des légions, que la civilisation romaine a eu la terrible puissance d'extirper les lois, les mœurs, la langue, la religion nationales, et de s'assimiler pleinement ses conquêtes (1). Le fait est exact dans sa généralité, mais il ne faut pas l'exagérer; il ne faut surtout pas perdre de vue que l'influence romaine a été plus puissante dans les villes que dans les campagnes. Les cités des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre reproduisaient l'image des cités italiennes; la langue des vaincus, leur droit, leur culte, leurs institutions étaient ceux des vainqueurs. En apparence tout était romain; en réalité, les nationalités primitives survécurent; le génie des Celtes et des Ibères reparaît dans les Français et dans les Espagnols. Rome a été l'institutrice des Barbares; or, les peuples pas plus que les individus ne se transforment par l'éducation; il y a un caractère et des tendances innés, que l'on peut modifier, mais non détruire. Rome a civilisé plutôt qu'absorbé les peuples; elle conserva cette mission après l'invasion des Barbares.

Les Germains se répandirent sur toute l'Europe, sauf les quel-

(1) *Guizot*, Cours d'histoire, XIe leçon.

ques provinces occupées par les empereurs de Constantinople; il y a donc un élément germanique dans tous les peuples modernes, mais il n'a pas partout la même puissance. Il domine en Angleterre, où la culture romaine n'a laissé que de faibles traces. Les Francs ont imposé leur nom à la France, mais ce n'est pas le sang germain qui a formé la nation française; la preuve s'en trouve dans le langage, qui, quoique mêlé de racines allemandes, est en masse celtique et romain; de même la nationalité est gallo-romaine. En avançant vers le Midi, l'influence germanique décroît. L'Espagne a été parcourue par les Barbares plutôt que conquise; à peine les Goths y avaient-ils pris pied, que les Arabes leur enlevèrent la Péninsule; les hommes du Midi ont agi plus puissamment que ceux du Nord sur le caractère, sur les mœurs et la civilisation des Espagnols. L'Italie, foulée plus que toute autre partie de l'Europe par les Germains, a dominé ses vainqueurs; elle leur a donné sa langue et son génie : ce qui vient de ce côté-ci des Alpes est toujours entaché de barbarie, aux yeux des Italiens.

Ainsi les Barbares n'ont pas renouvelé la population de l'empire; les populations indigènes ont survécu à l'invasion, comme elles avaient survécu à la conquête romaine. Les Barbares sauvèrent l'Europe de la mort en lui apportant un sang jeune et généreux, mais ils étaient en trop petit nombre pour substituer la race germanique à la race indigène. Bien que vaincus, les Romains réagirent sur leurs vainqueurs. Quelle est la part de ces deux éléments de la civilisation moderne dans le développement de l'humanité?

Les Germains ont dans le domaine de la science des représentants qui sont tout aussi envahisseurs que les rudes conquérants de l'empire. A entendre les germanistes, tout ce qu'il y a de grand et de beau dans notre civilisation, vient de la race germanique : ce sont les Barbares qui sauvèrent le monde de la corruption romaine : ce sont eux qui constituèrent l'Europe : c'est d'eux que nous tenons nos institutions sociales, notre liberté, notre vie : partout où leur sang généreux se répand, il y a progrès et avenir : là où il n'a pas pénétré, il y a langueur et mort (1).

Ces exagérations ont provoqué une réaction tout aussi exagérée.

(1) *Gans*, Vermischte Schriften, T. II, p. 129. — *Gerard* (la Barbarie franke et la Civilisation romaine. Bruxelles, 1845) a développé cette opinion jusque dans ses dernières exagérations.

Les partisans de la civilisation romaine rapportent tout à Rome, et ils déplorent la victoire des Germains comme le plus grand malheur qui ait frappé l'Europe : « Tout corrompus qu'étaient les Romains, ils valaient mieux que leurs ennemis, peuples féroces qui avaient tout à gagner à être subjugués par Rome. Fléaux de l'Occident, ils n'ont rien apporté de bon aux peuples vaincus, pas même l'esprit de liberté. Déjà dans leurs forêts, les Germains, loin de se complaire dans une fière indépendance, s'empressaient de se mettre dans la dépendance d'un chef; l'individu y contractait des obligations envers l'individu, la terre devenait sujette de la terre. De ces relations naquit, après la conquête, le vasselage, la féodalité, avec ses distinctions dégradantes... Sortis des forêts, les Barbares pouvaient-ils apporter autre chose que la barbarie? Tant que leur esprit domina, on ne connut ni liberté, ni intérêts communs; plus de patrie, dissolution générale de la société. Quand la civilisation s'est-elle relevée? Lorsqu'après la longue décadence qui suivit l'invasion, les peuples rejetèrent insensiblement ce qu'ils avaient de germanique. Le germanisme est le mauvais génie de la civilisation (1). »

D'où vient cette grande contrariété de jugements? On l'a attribuée à des préjugés de nation, de situation, de classe (2). Cela est vrai pour quelques écrivains, mais la plupart de ceux qui prennent parti pour les Romains ou pour les Barbares, obéissent à un sentiment plus désintéressé; il s'agit moins d'une lutte d'opinions que d'une lutte de civilisations. Il y a des esprits d'une nature romaine; il y en a d'autres qui s'ouvrent davantage aux idées et aux sentiments du Nord. Ceux-ci se complaisent dans une liberté plus ou moins désordonnée, mais puissante; ceux-là aiment l'ordre et la règle. On tenterait vainement de concilier ces génies divers; il y aura toujours des admirateurs exclusifs de la Grèce et de Rome, et la vie germanique aura toujours ses partisans. Tout ce que l'histoire peut faire, c'est de signaler l'exagération, et de rendre une justice égale à tous les éléments de la civilisation moderne.

Nous n'avons pas dissimulé ce qu'il y eut de corruption dans

(1) *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 199, ss. 275, ss. — *Id.*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIe Série, T. IV, p. 378.
(2) *Guizot*, Cours d'histoire, VIIe leçon.

la civilisation romaine : c'est pour cela qu'elle périt. Est-ce à dire que Rome doive être maudite? Rome résume en elle l'antiquité; ce serait donc tout un âge de l'humanité qu'il faudrait réprouver. L'antiquité a eu une mission glorieuse, elle a préparé le christianisme; et son rôle n'était pas accompli, lorsque les Barbares mirent fin à la domination romaine. L'esprit d'indépendance qui les caractérise suffisait à leur existence à demi sauvage dans les forêts de la Germanie; pour former des cités, pour constituer des États et les gouverner, il fallait un génie qui manquait aux hommes du Nord. C'est parce que la société romaine possédait cet élément essentiel de la civilisation, l'idée du droit et de l'unité, qu'elle survécut à l'invasion. Les Barbares avaient si peu la puissance d'organisation, que toutes leurs tentatives pour fonder de grands États échouèrent; ils finirent par se concentrer dans de petites associations locales auxquelles la conquête imprima le caractère de la féodalité. Ainsi le premier résultat de l'invasion fut une œuvre de dissolution, et le régime qui en sortit fut un gouvernement d'inégalité et de subordination, le vasselage féodal. Mais à peine ce régime fut-il établi, que l'influence de l'élément romain le mina et le détruisit. Rome ne connaissait pas ce classement des individus rattachés l'un à l'autre par des liens individuels; ce qui domine dans son gouvernement, c'est l'idée de l'unité, d'une société dans laquelle tous les citoyens sont égaux, et en même temps soumis à l'action souveraine de l'État. Cette idée de souveraineté fut l'instrument avec lequel les légistes attaquèrent le puissant édifice de la féodalité; il s'écroula sous leurs coups et sous l'opposition des cités qui commencèrent la reconstitution de l'État.

Telle fut l'influence de l'élément romain dans l'ordre politique. Dans le domaine intellectuel, les bienfaits que l'antiquité a légués au monde moderne ne sauraient être contestés. C'est à la flamme de la civilisation gréco-romaine que le génie des peuples européens s'est allumé. Cette civilisation n'a jamais péri; Platon et Aristote inspirèrent les penseurs chrétiens. Lorsque la philosophie s'émancipa de la tutelle de la théologie, elle trouva des guides et des modèles dans les grands écrivains de la Grèce et de Rome. Ainsi le plus beau don de la Providence, la liberté de la pensée, nous vient de l'antiquité. Les Barbares étaient enclins à

cette libre activité des facultés de l'âme; mais ils ne l'avaient pas cultivée. Quant au christianisme, il entravait le développement des esprits, en les enchaînant dans les liens d'un dogme immuable; il aurait tué toute spontanéité, s'il n'avait trouvé un contrepoids dans l'esprit germain et le génie antique. Le principe de la liberté de penser est un don de la Grèce, qui nous a été transmis par Rome (1).

Faut-il donc regretter la civilisation romaine? Les panégyristes de Rome oublient ce qu'était devenue la magnifique unité, la savante administration qu'ils déplorent. Ils oublient que c'est Rome aux abois qui a appelé les Barbares; que l'empire était désert, la population mourante et avilie, le mouvement intellectuel rétrograde, et le christianisme lui-même infecté de la décrépitude universelle. Il devait donc y avoir des vices dans cette brillante civilisation. L'antiquité recélait effectivement un germe de mort; il lui manquait le véritable esprit de liberté; elle n'estimait pas l'homme comme tel, elle ne lui reconnaissait de valeur que comme citoyen, elle l'absorbait dans l'État; l'individu était le moyen, l'État, le but. Lorque l'État se concentra dans les mains d'un homme, une monstrueuse tyrannie pesa sur l'humanité et la conduisit aux bords du tombeau. Méconnue dans l'intérieur des cités, la personnalité humaine l'était plus encore dans les relations des peuples. En définitive, la force était la seule loi du monde ancien. Les Barbares apportèrent au monde moderne le sentiment énergique de l'indépendance, de la valeur de l'individu. Sous l'influence de ce sentiment, l'idée de l'État se modifia; il ne fut plus le but, mais le moyen de favoriser le développement de la personnalité humaine. C'était un principe de vie qui remplaçait un germe de mort. Nos mœurs, nos idées, notre civilisation, sont imbues de cet esprit d'individualité des Germains. De là le point d'honneur qui fait la dignité de l'homme, de là le respect de la femme et la place qu'elle occupe dans la société, de là le droit des nations, qui ont leur personnalité aussi bien que les individus. Voilà des éléments essentiels de notre civilisation, dont l'antiquité n'avait pas même le soupçon (2).

(1) *Guizot*, Cours d'histoire, leçon XXX.
(2) Voyez le T. VIIe de mes *Études (l'Église et la Féodalité)*.

On accuse les Barbares d'avoir introduit dans le moyen âge l'inégalité et l'oppression féodales. C'est une erreur. La servitude a précédé les Barbares, c'est le régime sorti de la conquête qui a produit la liberté. Sous l'influence de la féodalité, l'esclavage romain se transforma en servage, et finit par disparaître. Le sentiment de la liberté politique a sa source dans la féodalité ; il ne se rencontre, ni dans le clergé, ni dans la bourgeoisie des cités romaines. Nos constitutions ont leur racine dans l'esprit germanique. Le principe que le roi ne peut rien décider d'important, sans le concours d'une assemblée délibérante ; le principe que l'homme libre n'est justiciable que de ses pairs et ne peut être taxé que de son consentement, nous viennent du régime féodal (1).

Les admirateurs de Rome ne tiennent pas compte aux Barbares du plus grand service qu'ils aient rendu à l'humanité. La civilisation romaine était un produit de la domination du peuple roi ; or, la monarchie universelle est le tombeau de l'humanité. Au lieu de mépriser les rudes habitants de la Germanie, nous devrions les glorifier parce qu'ils ont brisé les chaînes de l'Europe. Il est vrai que dans leur simplicité ils auraient voulu reconstruire à leur profit l'empire qu'ils venaient de détruire ; mais la nature fut plus forte que la fausse ambition des hommes. L'Europe s'est morcelée en une infinité de petits États, berceau des nations modernes, et du sein du chaos apparent s'est élevé l'édifice de la république chrétienne, germe de l'unité future.

Tel est le rôle que Rome et les Barbares jouent dans le développement de la civilisation moderne. Nous serions exclusif, à notre tour, si nous ne tenions pas compte d'autres éléments qui ont contribué à fonder le monde européen. Il ne faut pas que l'imposante unité de Rome nous fasse oublier les nations vaincues, mais non détruites par les légions. Nous avons encore du sang de nos ancêtres celtes dans les veines ; les diverses nationalités portent l'empreinte des éléments primitifs qui formèrent leur premier noyau. Il ne faut pas davantage que les vertus guerrières et le fier esprit des Barbares nous fassent oublier les vertus plus humbles et les bienfaits de la religion chrétienne. Rome et les Barbares n'auraient pas pu fonder un nouvel ordre social : la cor-

(1) *Thierry*, peu favorable aux Germains, le reconnaît. (Considérations, ch. I.)

ruption qui avait conduit l'antiquité au bord du tombeau, aurait gagné les conquérants de l'empire, s'il n'y avait eu une digue au débordement de leurs passions, et le monde aurait péri. Le christianisme moralisa les Barbares; il possédait ce qui manquait aux conquérants de l'empire, le génie de l'unité, le sentiment de la charité. Mais si le christianisme était nécessaire pour élever les Barbares, les Barbares de leur côté sont un élément essentiel dans le développement de la civilisation moderne; sans l'individualisme germanique, l'unité et la charité chrétiennes auraient abouti à l'anéantissement de toute vie individuelle, à la destruction de toute liberté.

LIVRE II

L'UNITÉ BARBARE

CHAPITRE I

LES BARBARES ET L'EMPIRE

Jornandès raconte que Théodose attira à Constantinople Athanaric, roi des Goths, lequel avait juré dans son orgueil de ne jamais mettre le pied sur le sol romain. La ville impériale transporta le vieux guerrier d'admiration : « Il portait ses regards de côté et d'autre ; il contemplait avec surprise, tantôt la position de Constantinople, les vaisseaux qui partaient et arrivaient, tantôt le concours de peuples divers se réunissant dans la capitale, comme on voit de divers côtés sourdre les eaux dans une source. Mais quand il vit les soldats en ordre de bataille, il s'écria : Il ne faut pas en douter, l'empereur est un Dieu sur la terre (1). »

L'admiration qu'Athanaric éprouva à la vue de la magnificence de Constantinople, est une image de l'impression que l'empire fit sur les Barbares. On croirait que le dédain, la colère et la haine devaient animer les destructeurs de Rome. Ils n'avaient à la vérité que du mépris pour la lâcheté des Romains, mais la civilisation ancienne n'était pas sans grandeur, malgré l'avilissement des popu-

(1) *Jornandès*, Hist. Goth. c. 28.

lations. L'immensité de l'empire, l'ordre qui présidait au gouvernement, les arts et le luxe qui embellissaient la vie, frappaient les Barbares d'étonnement et de respect ; ils se sentaient incapables de remplacer le merveilleux édifice du régime impérial. Ces sentiments opposés expliquent la conduite des Barbares. Dans la première fureur de l'invasion, ils voulurent détruire le nom romain qui ne leur rappelait que perfidie et oppression ; mais bientôt ils plièrent sous la puissance de la civilisation qui avait si longtemps régné sur le monde et ils mirent leur gloire à restaurer l'empire. Écoutons les confidences d'Ataülphe, successeur d'Alaric :

« Mon ambition la plus ardente, disait-il, fut d'abord d'anéantir le nom romain et de faire, de toute l'étendue des terres romaines, un nouvel empire appelé gothique ; de sorte que, pour parler vulgairement, tout ce qui était *Romanie* devînt *Gothie*. Mais je m'assurai bientôt que les Goths étaient incapables d'obéissance, à cause de leur barbarie indisciplinable. Alors je pris le parti de chercher la gloire en consacrant les forces des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmenter même la puissance de Rome, afin que la postérité me regardât au moins comme le restaurateur de l'empire que je ne pouvais transporter des Romains aux Barbares. Dans cette vue je m'abstins de la guerre, et je cherchai soigneusement la paix (1). »

L'empire ne pouvait être restauré ; la civilisation qui inspirait tant de respect aux Barbares, n'était que l'enveloppe d'un corps que la vie abandonnait. Voyant l'empire s'écrouler, les Barbares s'en partagèrent les dépouilles ; les plus ambitieux tentèrent de le rétablir, non plus pour les Césars de Constantinople, mais à leur profit. La monarchie universelle semble être le rêve nécessaire de tout conquérant. Dans l'antiquité, les peuples de l'Orient, puis les Grecs et les Romains, eurent l'ambition de soumettre le monde entier. Rome réalisa presque ce dessein. Dès lors l'idée d'une domination universelle s'empara des esprits ; c'était comme un idéal que les nations guerrières cherchaient à atteindre. Deux tribus germaniques marchèrent sur les traces de Rome. Les Goths, maîtres de l'Italie, de l'Espagne et d'une partie des Gaules, paraissaient appelés à succéder aux empereurs ; leur long contact avec

(1) *Oros.* VII, 43. (Traduct. de *Thierry*, Lettres sur l'histoire de France, VI).

les Romains les civilisa à moitié, sans leur faire perdre la vertu guerrière. Un grand homme surgit de leur sein, Théodoric, qu'on a comparé à Charlemagne et aux meilleurs des Césars. Tous les éléments de succès se réunissaient en faveur des Goths, cependant ils échouèrent. Les Francs vinrent dans les Gaules au nombre de quelques milliers d'hommes ; ils étendirent rapidement leurs conquêtes en Allemagne et jusqu'en Italie : le pape mit la couronne impériale sur la tête de leurs rois. Mais à peine Charlemagne fut-il mort, que son empire tomba en dissolution, et l'unité germanique fit place à l'infinie diversité du régime féodal. Pourquoi ces tentatives de restauration ? Pourquoi l'œuvre dans laquelle le génie de Théodoric succomba réussit-elle, du moins temporairement, aux conquérants des Gaules ? pourquoi l'unité fut-elle ensuite remplacée par l'anarchie ? Ces essais de reconstitution de l'empire et les convulsions de sa décadence embrassent cinq cents ans. Les travaux et les souffrances des peuples pendant cette longue époque auraient-ils été stériles ? N'y a-t-il rien du ve au xe siècle que le règne de la force brutale et d'une aveugle fatalité ?

Les conquérants anciens ignoraient les desseins providentiels auxquels leur ambition servait d'instrument. C'est la venue de Jésus-Christ qui a donné un sens aux expéditions aventureuses d'Alexandre et aux guerres incessantes du peuple roi : les guerriers préparèrent la voie au prince de la paix. Lorsque la domination romaine s'écroula, le christianisme avait envahi toutes les provinces de l'empire, mais il lui restait à conquérir le monde barbare. Il eût été difficile aux missionnaires de pénétrer seuls et sans appui au milieu des habitants à demi sauvages de la Germanie et du nord de l'Europe. Ce furent les Barbares, nouveaux convertis, qui défendirent et propagèrent la religion chrétienne. L'empire romain favorisa la prédication de l'Évangile dans l'ancien monde ; pour le répandre chez les Barbares, il fallait un empire barbare.

Telle fut la mission des conquérants germains. Les Goths n'étaient pas destinés à remplir ce grand rôle. Le catholicisme seul pouvait civiliser l'Europe barbare, or les Goths étaient attachés à l'hérésie arienne ; représentants d'une secte, ils devaient disparaître et se confondre dans une unité supérieure, comme les

hérésies ont été absorbées par le catholicisme. Dès leur entrée sur la scène du monde, les Francs se convertirent à la foi catholique ; fils aînés de l'Église, il leur appartenait de propager la religion chrétienne chez leurs frères de la Germanie et du Nord. Voilà pourquoi les Francs réussirent là où les Goths échouèrent. Quand l'œuvre de la conversion des Barbares fut achevée, l'empire barbare n'avait plus de raison d'être ; les Germains n'étaient pas appelés à relever un empire décrépit, mais à fonder des nations fortes et indépendantes. Voilà pourquoi la monarchie des Francs fit place au régime féodal.

CHAPITRE II

L'EMPIRE DES GOTHS. — THÉODORIC

—

§ 1. Étendue de l'Empire

Théodoric est un des grands hommes de l'Europe barbare; héros des traditions populaires, il a été admiré par les historiens et les philosophes. Le Sénat et le peuple de Rome croyaient voir en lui un second Trajan. Un écrivain du Bas-Empire n'hésite pas à placer le chef barbare sur la même ligne que le meilleur des princes qui portèrent le titre d'Auguste (1). *Herder* le compare aux Antonins ; il regrette que son empire ait été si promptement détruit et que Charlemagne ait présidé à la reconstitution de l'Europe plutôt que le roi des Goths (2).

Nous ne voudrions pas comparer à Trajan et à Marc-Aurèle le prince qui fit périr Odoacre à qui il avait promis la vie, le prince dont le règne fut souillé par le meurtre de Boëce. Il est vrai cependant, que le roi des Goths avait quelque chose du génie romain. Élevé à Constantinople, il y prit dès l'enfance le goût de la civilisation ancienne; la ville impériale, qui était encore dans toute sa splendeur, fit sur le jeune Barbare la même impression que sur le vieux Athanaric. Théodoric est un homme de l'antiquité, sous l'habit d'un Goth : l'empire est son idéal. Mais le temps était venu où les tribus germaniques, lasses d'être à la solde des Césars, cherchaient un établissement durable sur le sol qu'eux seuls étaient

(1) *Procop.*, de Bello Goth. 1, 2.
(2) *Herder*, Ideen, XVIII, 2.

capables de cultiver et de défendre. Théodoric, fasciné par la grandeur apparente des institutions romaines, songea à rétablir l'empire d'Occident au profit de la race barbare.

« Théodoric, dit *Voltaire*, fut aussi puissant que Charlemagne; sans prendre le titre d'empereur qu'il eût pu s'arroger, il exerça sur les Romains précisément la même autorité que les Césars. » A vrai dire, sa domination était plutôt le germe d'un empire qu'un empire véritable. L'Italie formait le noyau de la monarchie des Goths; mais les circonstances qui accompagnèrent la conquête laissèrent quelque chose d'ambigu dans la position de leur roi. Avant d'entreprendre son expédition contre Odoacre, Théodoric était dignitaire de l'empire; la guerre d'Italie fut concertée avec l'empereur de Constantinople. Dans un discours que lui prête *Jornandès*, le jeune chef dit à Zénon : « Rome, la capitale du monde, est devenue la proie des Ruges et des Turcilinges. Ordonnez-moi de marcher contre eux avec ma nation. Vainqueur, je regarderai ma conquête comme votre bienfait; car il convient que moi qui suis votre serviteur et votre fils, je tienne en don de vous ce royaume. » La victoire se déclara pour les Goths; Théodoric prit la pourpre, mais avec le consentement de Zénon (1). Il y avait dans ces premières relations de Théodoric et du Grec comme un lien de vassalité. Le roi d'Italie continua à reconnaître l'empereur comme son suzerain. De fait, il agissait comme souverain indépendant; les empereurs d'Orient n'avaient pas plus de pouvoir réel en Italie que dans les Gaules. Mais la prudence faisait une loi à Théodoric de se montrer aux Romains comme investi de l'autorité impériale; il se contenta du titre de roi (2), en se fiant à l'avenir pour le développement de sa puissance. Si sa royauté s'était maintenue, la couronne impériale n'aurait pas fait défaut à ses successeurs.

L'empire ne pouvait être rétabli tel qu'il existait sous les Césars romains. Les Barbares l'avaient envahi; celui qui aspirait à la dignité impériale devait avant tout dompter les tribus germaniques campées dans les provinces d'Occident. Théodoric n'avait pas le génie des conquêtes; il se créa une espèce d'hégémonie sur

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 57.
(2) *Procop.*, de Bell. Goth. I, 1.

le monde barbare par l'ascendant de son caractère, par ses alliances et les négociations. Le roi des Goths trouva un puissant appui dans la race dont il commandait une des branches. Avant les conquêtes des Francs, les Visigoths étaient les plus puissants des Germains; ils occupaient tout le territoire de la Gaule situé au sud de la Loire et à l'ouest du Rhône. La chute de l'empire et l'usurpation d'Odoacre éveillèrent l'ambition de tous les Barbares ; les Goths s'emparèrent de l'Espagne, et ils se croyaient déjà les maîtres de la Gaule. Par les liens du sang, les Visigoths étaient les alliés naturels de Théodoric; il pouvait espérer que les deux tribus se réuniraient un jour sous un même chef, et que la *Gothie* remplacerait la *Romanie*, comme l'avait ambitionné Ataülphe. Mais il y avait un obstacle à l'accomplissement de ce grand dessein; les Goths étaient pressés de tous côtés par des essaims de Barbares qui s'arrachaient les lambeaux de l'empire; Théodoric chercha à se les attacher par des alliances de famille. Il devina le génie aventureux de Clovis; il crut, en épousant la sœur du jeune conquérant, unir les deux peuples qui allaient se disputer la domination de l'Occident. Les Vandales étaient ariens comme les Goths; la communauté de croyance formait un lien puissant; Théodoric le fortifia en donnant sa sœur à leur roi. Il maria sa nièce avec le chef des Thuringiens, et ses filles avec les rois des Bourguignons et des Visigoths. Grâce à ces alliances, l'Europe barbare devint comme une grande famille, dans laquelle Théodoric, maître de Rome, occupait le premier rang.

L'historien des Goths, fier du grand homme qui illustra sa race, dit que tous les peuples de l'Occident furent dans la dépendance de Théodoric, soit comme amis, soit comme sujets (1). Il soumit par les armes les nations barbares qui touchaient à l'Italie; son humanité après la victoire lui attacha les vaincus, et répandit au loin la gloire de son nom (2). Le chef des Hérules, peuple à demi sauvage du nord de la Germanie, sollicita l'amitié de Théodoric;

(1) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 58.

(2) L'évêque *Ennodius* écrit au Pape Symmaque : « Vous avez appris les événements heureux qui sont arrivés à notre digne monarque, à ce prince dont nos vœux devraient prolonger la vie, si le ciel les écoutait. Vous voyez qu'il donne ses ordres à la victoire, et qu'elle vole où il lui dit d'aller... La haine la plus ancienne, les animosités héréditaires ne survivent pas à la guerre... On apprend au même instant combien ils est terrible dans les combats, et combien il est rempli de douceur pour ceux qui se soumettent à lui. » *(Ennodii* Epist. IX, 30.)

le roi des Goths l'éleva au rang de ses fils, en lui conférant l'adoption par les armes (1). Les Estiens, qui habitaient les bords de la Baltique, vinrent déposer l'ambre de leurs rivages aux pieds d'un prince dont la réputation les avait déterminés à entreprendre un voyage de quinze cents milles, à travers des pays inconnus. Théodoric mit cette députation à profit pour étendre ses relations et son influence : « Ne laissez pas se refermer, dit-il aux ambassadeurs, les chemins que votre confiance vous a frayés de si loin jusqu'à nous... Recherchez-nous de plus en plus... L'amitié des princes puissants est utile à toute nation » (2). Le roi des Goths avait une correspondance suivie avec la région du nord d'où sa nation tirait son origine. Un chef de l'île lointaine que l'on désignait par le nom vague de Thulé, trouva un asile à la cour de Ravenne. Les Romains apprirent avec étonnement qu'il y avait une contrée où pendant quarante jours le soleil cessait d'animer la nature, époque de deuil qui cessait par la résurrection de l'astre vivifiant dont on déplorait la mort (3).

On voit que Théodoric devait à la politique et à l'ascendant de la civilisation, plus qu'aux armes, l'influence dont il jouissait dans le monde barbare. Ce qui était la cause de sa grandeur devint un principe de faiblesse et de décadence. Lorsque les Goths eurent à lutter avec un peuple conquérant, les négociations et la supériorité intellectuelle ne suffirent pas pour soumettre les Barbares; il fallait la force. En même temps que Théodoric, parut sur la scène du monde un chef barbare qui était loin d'égaler le roi des Goths par la culture de l'esprit ; mais Clovis possédait le génie des conquêtes qui manquait à son émule. Les Francs accomplirent les desseins ambitieux que Théodoric avait conçus.

§ 2. Décadence de l'empire des Goths

Telle était la domination de Théodoric; il y avait dans sa monarchie le germe d'un puissant empire. Il est vrai que les Goths

(1) *Cassiodore* (Var. IV 2) décrit les formalités de cette coutume guerrière.
(2) *Cassiodor*. Var. V, 2.
(3) *Gibbon*, ch. XXXIX.

ne s'étaient pas affranchis complétement des liens qui les attachaient aux Césars de Constantinople, mais la dépendance était plus nominale que réelle; l'Europe barbare ne pouvait manquer d'échapper aux mains impuissantes des empereurs byzantins. Il est vrai encore que la nation des Goths était un corps à deux têtes, mais la réunion des Ostrogoths et des Visigoths était dans le cours naturel des choses; la plus puissante des deux tribus devait finir par absorber l'autre. Théodoric régnait sur le monde barbare par son génie; ce pouvoir moral pouvait se transformer en une suprématie durable. Quand on compare ces éléments de puissance avec les faibles commencements de la monarchie des Francs, toutes les probabilités semblent être en faveur des Goths; cependant l'empire des Goths s'écroula avec Théodoric, tandis que la mort de Clovis n'arrêta pas la marche envahissante des Francs. Quelle fut la cause de cette rapide décadence?

La question a embarrassé les historiens; ils en ont cherché la solution dans des circonstances accidentelles ou extérieures. Il ne manqua à Théodoric, disent les uns, qu'un fils auquel il pût transmettre sa domination; si la fortune lui avait accordé un héritier, la gloire de relever l'empire d'Occident aurait appartenu aux Goths (1). D'autres voient dans l'extension irrégulière du royaume gothique la raison de sa faiblesse : comment maintenir une monarchie dont le siége était en Italie, et qui avait des possessions dans les Gaules, dans la Pannonie et la Dalmatie (2)? Nous ne croyons pas que de petites causes produisent de grands effets. L'avenir de l'Europe était engagé dans la lutte des Goths et des Francs; si ceux-ci l'emportèrent malgré leur apparente infériorité, c'est que la monarchie de Théodoric était minée par des vices qui rendaient sa dissolution inévitable.

La chute de la domination des Goths est due à des causes politiques et religieuses. Théodoric ne voulait pas fonder un empire germanique, son ambition était de continuer l'empire romain. Rome exerçait sur lui un tel prestige, qu'il maintint toutes les institutions, même les abus, même les vices du régime impérial (3).

(1) *Sismondi*, Histoire de la chute de l'empire romain, T. I. ch. 9.

(2) *Luden*, Allgemeine Geschichte, T. II, § 80.

(3) Une lettre d'*Athalaric* prouve que rien n'était changé à l'oppression, pour mieux dire, à la servitude qui pesait sur les curiales. (*Cassiodori* Var. VIII, 31.)

Les exactions du fisc avaient ruiné les provinces, les populations s'étaient éteintes dans la corruption et l'oisiveté; les Barbares avaient la haute mission de régénérer ce corps usé et mourant. Est-ce en donnant *du pain et des jeux* aux habitants de Rome, que Théodoric comptait rendre la vie morale aux Romains (1)? Est-ce en perpétuant le despotisme de l'empire qu'il comptait rendre la vie physique aux provinces? Les Barbares étaient appelés à détruire l'unité romaine, à remplacer cette association forcée par des nations libres et indépendantes. Les tribus germaniques et les Romains formaient les éléments de ces nations; vainqueurs et vaincus devaient donc se fondre en une seule race. Ce travail de fusion se fit instinctivement, et par l'action du temps, dans les pays conquis par les Barbares. Théodoric agit d'après un système contraire. Dans les derniers siècles de l'empire, les Barbares composaient seuls l'armée, tandis que les Romains occupaient les fonctions civiles. Théodoric maintint cet état de choses. Rien n'était donc changé à l'empire, sauf que d'auxiliaires les Goths étaient devenus les maîtres. Théodoric ne voulait pas que les enfants de sa race fréquentassent les écoles : « Celui, disait-il, qui a tremblé sous la verge, ne regardera jamais une épée sans trembler (2). » Ainsi les Goths devaient conserver leur individualité germanique (3) et les Romains l'ancienne civilisation. Comment, avec des idées pareilles, pouvait-il y avoir fusion des deux peuples?

On a dit qu'il y avait dans cette organisation une idée qui n'est pas indigne du génie de Théodoric. Il ne voulait pas que les Goths exerçassent une domination brutale sur les Romains; il accorda aux vaincus une place honorable, la même qu'ils avaient remplie sous les empereurs. Les deux peuples, ayant des qualités différentes, devaient aussi avoir une sphère d'action diverse : aux Barbares, les vertus de la guerre : aux Romains, les occupations de la paix. Nous croyons que cet idéal est faux. Les Barbares n'étaient pas venus pour maintenir servilement les institutions romaines, ils étaient venus pour les briser. De leur côté, les vainqueurs ne pouvaient pas conserver les mœurs et les coutumes qui les

(1) On voit par les lettres de *Cassiodore* que Théodoric attachait une grande importance aux jeux : « la joie des peuples, dit le rhéteur latin, est le signe de la prospérité des temps ».

(2) *Procop.*, de Bell. Goth. 1, 2.

(3) *Edict. Theod.* § 32 : « *Barbari*, quos certum est *Reipublicæ* militare. »

distinguaient dans les forêts de la Germanie. Les Germains et les Romains devaient, par leur fusion, fonder une société nouvelle : telle était la mission des Barbares. Théodoric la méconnut, en faisant coexister dans son royaume les vainqueurs et les vaincus, comme deux races ayant une vocation distincte; il la méconnut, en maintenant intacte la civilisation romaine à côté de la barbarie germanique. C'était vouloir une chose impossible et contraire aux desseins de la Providence.

Le temps et la force des choses auraient peut-être corrigé les erreurs de Théodoric; la fusion des races se serait faite, si la domination des Goths s'était maintenue. Mais l'opposition religieuse entre les vainqueurs et les vaincus empêcha les Goths de prendre racine en Italie. Théodoric était arien ; les rois barbares auxquels il était allié, les Visigoths, les Vandales et les Bourguignons étaient ariens comme lui. Chef de cette confédération, Théodoric devint en quelque sorte le représentant de l'arianisme, tandis que ses sujets romains étaient orthodoxes. Dans un âge où la vie se concentrait dans la religion, il était impossible à des conquérants ariens de fonder une domination durable sur un peuple catholique. Ce n'est pas que Théodoric fît violence à la foi des Romains; il se distinguait au contraire par un esprit d'humanité digne des temps modernes. Les catholiques jouissaient d'une liberté entière, mais rien ne leur garantissait cet état de choses. En effet, les rois vandales exerçaient les persécutions les plus odieuses contre leurs sujets orthodoxes, et les Visigoths étaient tout aussi intolérants. Il aurait suffi d'un changement de souverain pour enlever à l'Église italienne la liberté que le génie de Théodoric lui laissait. Il y avait là des germes de discordes qui rendaient l'union entre les Goths et les Romains impossible.

Du vivant même de Théodoric, la division manqua d'éclater. L'empereur Justin ayant publié un édit contre les ariens, le roi des Goths força le pape de demander pleine liberté pour l'arianisme. Le chef de l'Église orthodoxe, contraint de solliciter en faveur d'une hérésie! Théodoric se heurtait partout contre des impossibilités; il voulait imposer la tolérance à une Église nécessairement intolérante. Le roi s'aliéna les esprits de ses sujets qui ne virent plus en lui qu'un Barbare et un hérétique. Faut-il

s'étonner si Bélisaire fut reçu par les Italiens comme un libérateur (1)?

On a regretté la chute de la monarchie de Théodoric. Si elle s'était maintenue, dit-on, elle aurait assuré l'unité de l'Italie, tandis que la conquête des Lombards devint le principe d'un déchirement qui s'est perpétué jusqu'à nos jours (2). Nous ne pouvons partager ces regrets. Toutes nos sympathies sont pour une Italie libre et indépendante, mais l'unité était impossible avec la domination des Goths; la division était dans les croyances, dans les institutions, dans les mœurs. Nous ne regrettons pas davantage, avec *Herder*, que Charlemagne ait présidé à l'organisation de l'Europe occidentale plutôt que Théodoric; car la reconstitution de l'empire par les Barbares était une œuvre sans avenir : elle présentait tout ensemble les inconvénients du despotisme romain et de la barbarie germanique. L'unité barbare n'avait qu'une mission de circonstance, c'était de propager le christianisme dans le nord de l'Allemagne et de fonder la papauté. Or la domination des Goths ariens, au lieu de favoriser l'extension du christianisme et l'établissement de l'unité catholique, y mettait obstacle; sa chute était donc providentielle.

(1) *Procop.*, de Bell. Goth. I, 8.
(2) *Du Roure*, Histoire de Théodoric, Préface.

CHAPITRE III

L'EMPIRE DES FRANCS

---

§ 1. Mission des Francs. — Les Francs et le catholicisme

« La religion est la fin de tous les desseins de Dieu sur la terre (1). » En effet, la religion comprend toute la destinée de l'homme, ses relations avec ses semblables, aussi bien que ses relations avec Dieu. La grandeur et la décadence des empires, la mission des nations, ont un lien intime avec la naissance et la propagation des doctrines religieuses. Cette grande vérité éclate avec évidence dans l'histoire des invasions germaniques. En apparence, le monde est livré à la force brutale ; la belle civilisation de la Grèce et la puissante unité de Rome font place à un chaos, dans lequel s'agitent confusément des peuples à demi sauvages. En réalité, cette confusion cache la ruine d'une vieille religion et l'établissement d'une religion nouvelle. Si l'antiquité s'écroule, malgré sa brillante culture, c'est qu'elle repose sur le polythéisme. Si les Barbares arrivent, c'est qu'ils sont les auxiliaires de Jésus-Christ. Parmi ces Barbares il y a un peuple élu : il détruit l'hérésie arienne qui menace l'unité et l'existence même de l'Église : il prête l'appui de sa puissance aux missionnaires qui vont convertir les peuples du Nord, ses conquêtes sont des conversions à main armée : il domine sur l'Europe, mais c'est pour fonder la

(1) *Massillon*, Petit Carême.

papauté : lorsque l'unité de l'Église est établie, il quitte la scène du monde, pour y reparaître plus tard comme soldat du Christ. Ce peuple théocratique, ce sont les rudes compagnons de Clovis (1).

Les rois de la vieille monarchie se glorifiaient du titre de *fils aîné de l'Église;* ils voyaient dans cette haute distinction, la gloire du premier rang au sein de la chrétienté, et le devoir de protéger la religion (2). Mais si l'Église s'est fortifiée de l'appui des Francs, les Francs, de leur côté, ont grandi sous l'égide de l'Église; l'établissement du catholicisme et la fondation du royaume de France marchent de pair. Ce lien intime se manifeste dès que Clovis met le pied dans les Gaules. Ce n'est pas sans raison que le premier historien des conquérants (3) a donné le nom d'*ecclésiastique* à son histoire : les annales des Francs sont les annales de l'Église orthodoxe, Clovis est le fondateur de la monarchie et celui du catholicisme. Les Barbares qui s'étaient partagé l'empire, les Bourguignons, les Goths, les Vandales, étaient ariens; la prépondérance de Théodoric menaçait l'existence de l'Église catholique; la foi orthodoxe ne trouvait aucun appui à Constantinople, les Grecs étant déjà à moitié schismatiques. Clovis sauva le catholicisme; il donna le coup de mort à l'hérésie arienne, en abattant la puissance des Visigoths et des Bourguignons. Mais aussi il dut ses victoires à l'appui de l'Église autant qu'à la force des armes. Ce sont les évêques qui ont fait le royaume de France (4); Clovis était à leurs yeux un nouveau *Constantin* (5), suscité par Dieu pour être le libérateur de l'Église opprimée; ils préparèrent la voie au conquérant, en lui gagnant le cœur des populations.

La Gaule est conquise, l'arianisme disparaît. Mais le paganisme règne encore dans la Germanie, le zèle des missionnaires est impuissant pour convertir ses rudes populations; il faut que la Providence envoie à leur secours les conquérants des Gaules. La conversion de l'Allemagne se fait sous la protection, quelquefois

(1) *De Maistre,* Du Pape, Discours préliminaire : « Il y a dans le gouvernement naturel et dans les idées nationales du peuple français je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours. »

(2) *Froissart,* Chroniques, IV, 33 : « Le Roi de France est le souverain de toute Chrétienté, et par lequel la Sainte Église doit être enluminée plus que par nul autre. »

(3) *Gregor. Turon., Historia ecclesiastica Francorum.*

(4) *Gibbon,* ch. XXXVIII.

(5) *Gregor. Turon.* II, 31. — *Dubos,* Histoire de la Monarchie française, IV, 7.

par les armes des Francs. Lorsque leur ardeur guerrière s'use dans des luttes intestines et dépérit dans la corruption, l'œuvre de la propagande s'arrête également. Alors Dieu appelle une nouvelle race, les Barbares indomptés d'outre Rhin : un guerrier *invaincu*, *herculéen* (1), est le *marteau* qui abat les ennemis du Christ. La victoire de Charles Martel sur les Arabes sauve le christianisme; ses conquêtes favorisent la propagation de l'Évangile dans le nord de l'Allemagne; il convertit les Frisons, l'épée à la main. Charlemagne achève la mission de sa famille, en soumettant les Saxons au Dieu des chrétiens (2).

L'unité barbare est complète, l'empire d'Occident est chrétien. Mais cet empire ressuscité n'est pas viable, il va faire place à une diversité infinie. Qui maintiendra l'unité de la foi chrétienne, au milieu de la dissolution féodale? La papauté. Et qui fonde la puissance des papes? Les Carlovingiens. Ils arrivent au pouvoir avec l'appui de l'Église : la main des papes les sacre, pour en faire les champions du catholicisme. L'indépendance, l'existence même de la papauté étaient compromises par la domination des Lombards et la tyrannie des empereurs grecs; les rois francs passent les Alpes et délivrent les papes. Les donations de Pépin et de Charlemagne assurent au chef de la chrétienté un rang, sans lequel « il n'eût été qu'un patriarche de Constantinople, déplorable jouet des sultans chrétiens et des autocrates musulmans (3). »

La papauté est fondée. Mais un nouveau danger menace la chrétienté; la foi de Mahomet, victorieuse en Orient, appelle sous ses drapeaux les Barbares de l'Asie; le flot musulman bat les côtes de l'Europe. A la voix des papes, l'Occident s'ébranle et se jette sur les Sarrasins. Quel nom l'Orient épouvanté donne-t-il aux guerriers de fer que l'Europe verse sur lui comme la lave d'un volcan? Tous les peuples chrétiens prennent part à la guerre sainte, mais parmi eux une race brille au premier rang : l'immortel chantre de *la prise de Jérusalem* célèbre les victoires du *peuple franc*. Le nom de Franc est resté en Orient synonyme de celui d'Européen.

(1) C'est ainsi que *Ch. Martel* est appelé dans la *Vie de Pepin de Landen*.

(2) *Historia translationis S. Viti*, c. 4. (*Pertz*, Monumenta Hist. T. II, p. 577) : « Hunc (*Carolum*) ideo præ omnibus christianis regibus potentissimum in bellis fuisse credimus, quia quos suo dominio subjugabat, Christi nomini dedicabat ».

(3) *De Maistre*, du Pape. Discours préliminaire.

Aucun peuple n'a reçu de la Providence une mission plus glorieuse : les Francs détruisent l'hérésie arienne, ils propagent la foi catholique, ils fondent la papauté et défendent la chrétienté contre les Barbares de l'Orient. Cependant l'édifice catholique que la race française a élevé au moyen âge s'écroule, parce que dans son immobilité il ne peut s'accommoder aux besoins de l'humanité moderne. Que devient alors la mission religieuse des Francs? Ils n'hésitent pas à démolir ce que leurs ancêtres ont édifié. Mais les philosophes, tout en ruinant le catholicisme, préparent une nouvelle ère religieuse; car l'humanité ne saurait vivre un jour sans croire.

§ 2. Conquêtes des Francs

N° 1. *Conquête de la Gaule. Destruction de l'arianisme*

Clovis ne conquit pas la Gaule sur les Romains, mais sur les Barbares. Trois peuples se disputaient cette belle proie, les Alamans, les Bourguignons et les Visigoths. Les Alamans firent des irruptions dans les Gaules dès les premiers siècles de l'ère chrétienne : il fallut le génie de Julien pour les rejeter au delà du Rhin. Leur confédération se recrutant sans cesse de nations nouvelles, ils pouvaient devenir les maîtres de la Gaule aussi bien que les Francs; le choc des deux peuples fut donc décisif. Pour qui se prononça la victoire? Pour celui qui servait les desseins de la Providence. Clovis, déjà préparé à la foi chrétienne par Clotilde, voyant ses bandes plier, renia les divinités impuissantes qu'il avait servies jusque-là, et invoqua le Dieu qui donne la victoire. Il sortit vainqueur de la lutte.

Le baptême de Clovis fut le principe d'un nouvel ordre de choses. Comme il s'avançait vers le baptistère, saint Remy lui dit : « Adoucis-toi, Sicambre, et courbe la tête; adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré (1). » Les Francs, de Barbares qu'ils étaient, vont devenir les soldats du Christ, les champions de l'Église orthodoxe. Clovis était le seul roi catholique de la chrétienté. Les peuples barbares sur lesquels il allait conquérir les Gaules étaient

(1) *Gregor. Turon.* II, 31.

attachés à l'arianisme, tandis que la masse de la population suivait la foi de Nicée. Toutes les espérances des catholiques se tournèrent vers le roi des Francs : « Les anges, dit le biographe de saint Remy, s'en réjouirent dans le ciel et tous ceux qui aimaient Dieu véritablement, s'en réjouirent sur la terre (1). » Les évêques des Gaules, ceux-là mêmes qui vivaient sous la domination des Bourguignons et des Visigoths, adressèrent au nouveau Constantin des félicitations qui étaient en même temps un encouragement (2). *Saint Avit*, sujet du roi des Bourguignons, écrivit à Clovis comme à son souverain : « Il salue en lui un arbitre appelé à décider les différends qui divisent les communions chrétiennes ; sa conversion fera triompher la vraie foi de ses adversaires. Le Seigneur aura bientôt achevé par son intermédiaire la conversion des Francs : qu'il se dispose dès maintenant à faire connaître le saint nom du Christ aux peuples qui l'ignorent (3). » Cette lettre prophétique montrait à Clovis la voie dans laquelle il devait marcher. Nous ne savons si le roi barbare eut conscience de la haute mission que lui annonçait l'évêque de Vienne, mais il est certain qu'il aperçut les avantages politiques que devait lui procurer son alliance avec l'Église.

Les évêques, qui dans les troubles de l'invasion étaient devenus les représentants des populations vaincues, n'hésitèrent pas à préférer leur croyance à leur devoir de citoyen. *Grégoire de Tours* dit « qu'ils souhaitaient tous la domination des Francs avec un désir d'amour (4). » Les témoignages d'affection que *saint Avit* adressa à Clovis, étaient presque une menace pour la domination bourguignonne : « Vous êtes un soleil qui se lève pour tout le monde et dont aucun pays particulier n'a le droit de s'approprier la lumière. Les pays qui ont le bonheur d'en être plus voisins jouiront, il est vrai, d'une plus grande splendeur ; mais ceux qui en sont les plus éloignés ne laissent pas d'en être éclairés... Nous-mêmes, nous prenons une part très grande à vos succès, et *toutes les fois que vous triomphez, nous croyons avoir remporté une victoire* (5). » Une conspiration catho-

(1) *Hincmar*. Vita Remigii. (*Dom Bouquet*, Recueil, T. III, p. 377.)

(2) Le pape Anastase écrivit également une lettre de félicitation à Clovis. (*Dom Bouquet*, T. IV, p. 50.)

(3) *S. Aviti* Epist. 41. (*Dom Bouquet*, Recueil, T. IV, p. 49.)

(4) *Gregor. Turon.* II, 23.

(5) *S. Aviti Epist.* 41 (*Bouquet*, T. IV, p. 50), traduct. de *Dubos*.

lique précéda et facilita l'invasion de Clovis; lorsque ses descendants achevèrent la conquête de la Bourgogne, les populations, travaillées par le clergé (1), se livrèrent pour ainsi dire d'elles-mêmes aux conquérants (2).

La chute des Bourguignons fut définitive: ils ne possédaient pas les conditions d'une vraie nationalité. Dès l'origine, la vie leur manqua; satisfaits de la partie des Gaules que les empereurs leur avaient cédée, ils n'eurent aucune ambition de conquérant; ils devaient être la proie de celui qui serait le maître du reste de la Gaule. Il n'en était pas de même des Visigoths : branche d'un peuple qui le premier avait ébranlé l'empire, ils aspiraient à la domination de l'Occident (3). *Sidoine Apollinaire* nous a laissé un tableau de la cour d'Euric, le plus entreprenant des rois de Toulouse; si nous en croyons le poète évêque, des députations affluaient de toutes les parties de l'Europe et même de l'Orient auprès du monarque des Visigoths. Il y vit le Bourguignon, haut de sept pieds, s'agenouillant pour demander la paix; le Romain, implorant, aux bords de la Garonne, des secours contre les Barbares qui avaient asservi le Tibre; l'Ostrogoth venu des rives du Danube, pour solliciter un appui contre les Huns. Il y vit un vieux chef sicambre, tondu en témoignage de sa défaite; le vaincu obtint la faveur de laisser croître de nouveau sa chevelure, marque de son rang. Enfin il n'y avait pas jusqu'au Parthe, descendant des Arsacides, qui n'eût à implorer une faveur du roi des Goths (4).

Les Visigoths étaient par eux-mêmes un ennemi redoutable; leur liaison avec les Goths d'Italie augmentait leur puissance. Théodoric avait cherché à faire de Clovis un allié des Goths, en lui donnant sa sœur en mariage; mais il ne tarda pas à voir qu'aucun lien n'était capable d'enchaîner l'ambition du jeune conquérant. Lorsque Clovis envahit la Gaule méridionale, le roi d'Italie usa de toute son influence sur le monde barbare, pour arrêter la domination croissante du chef des Francs, par une espèce de coalition. Il lui écrivit une lettre, conciliante dans la forme, mais

(1) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 43, 101.

(2) *Vita S. Sigismundi, Regis Burgund.* (ap. *Bolland.* 1 Mai) : « Multitudo maxima Burgundionum se Francis sociavit. »

(3) *Jornandes*, Hist. Goth. c. 45 : « Euricus ergo, Visigothorum rex, crebram mutationem romanorum principum cernens, Gallias suo jure nisus est occupare. »

(4) *Sidon. Appollin.* Epist. VIII, 9.

menaçante au fond ; il demanda que les Francs et les Visigoths soumissent leurs différends à des arbitres, en ajoutant « que celui des deux qui mépriserait ses conseils aurait lui et ses alliés pour adversaires. » Théodoric essaya d'unir dans une ligue les Bourguignons, les Thuringiens, les Hérules et les Warnes. Dans ses lettres aux chefs allemands, il dénonce ouvertement les projets ambitieux de Clovis : « Les nations doivent s'associer pour attaquer l'orgueil, toujours détestable aux yeux de la Divinité ; car celui qui opprime un peuple ne saurait garder la justice envers un autre : enflé par les succès, il croit pouvoir fouler à ses pieds le monde entier... Avertissons Clovis de respecter le droit des nations, ou de s'attendre à voir fondre sur lui ces mêmes nations dont il dédaigne les avis. Je dirai toute ma pensée ; il veut renverser tous les États qui lui conviennent. Mieux vaut l'arrêter dès le début, que de lui résister plus tard séparément (1). »

On ne voit pas que Théodoric ait réussi à former cette ligue contre le conquérant des Gaules. Le roi des Goths devançait son âge. L'idée d'arrêter les projets de monarchie universelle par une coalition des peuples menacés, sera reprise dans les temps modernes et deviendra une barrière contre l'ambition des conquérants. Au VIe siècle, les relations entre les nations étaient trop rares, et les liens trop faibles, pour qu'une alliance sérieuse fût possible. Il faut ajouter qu'elle n'était pas nécessaire. Les Francs essayèrent, il est vrai, de rétablir à leur profit la domination de Rome, mais cette unité factice n'était pas viable ; à peine formée, elle se brisa, et l'Europe fut morcelée en un nombre infini de petites souverainetés.

Cependant la puissance des Goths d'Italie, jointe à celle des Visigoths, suffisait pour accabler Clovis. Comment un peuple qui prit Rome, qui conquit les Gaules et l'Espagne, succomba-t-il sous une poignée de Francs ? *Grégoire de Tours* en dit la raison providentielle : « Le Roi Clovis confessait la Trinité ; par son secours il a réprimé les hérétiques et étendu sa domination sur toute la Gaule. Alaric niait la Trinité ; il fut privé de son royaume, de ses sujets, et, ce qui est bien plus encore, de la vie éternelle (2). »

(1) *Cassiodor.* Variar., III, 4, 3.
(2) *Gregor. Turon.*, III, 1.

Impuissant à remplir la mission de l'Église, l'arianisme entraîna dans sa ruine les peuples et les princes qui y étaient attachés. Les rois des Goths, dit un écrivain contemporain d'Euric, ont tant d'aversion pour la catholicité, qu'on les prendrait plutôt pour des chefs de leur secte que pour des rois de leur nation. *Sidoine Apollinaire* décrit l'état déplorable des églises catholiques sous la domination des Visigoths : « Encombrées de ronces, sans porte ni toit, c'étaient des repaires pour les bêtes fauves; les évêques étaient exilés ou mis à mort, et on ne les remplaçait pas (1). » Si l'empire des Goths s'était maintenu, le catholicisme aurait péri.

Voici le défenseur de l'Église qui arrive. Clovis rassemble ses guerriers et leur dit : « Il me déplaît que ces Goths qui sont ariens, occupent la meilleure partie des Gaules ; allons sur eux avec l'aide de Dieu et chassons-les ; soumettons leur terre à notre pouvoir; nous ferons bien, car elle est très bonne (2). » En faisant de la guerre contre les Visigoths une lutte du catholicisme contre l'hérésie arienne, Clovis gagnait à sa cause les populations du Midi. Les évêques étaient entrés en relation avec le jeune conquérant, dès le jour de sa conversion. En l'an 496, Volusien fut déposé du siége de Tours et emmené prisonnier en Espagne; on l'accusait de conspirer avec les Francs. Le haut clergé était tout entier dans ces sentiments (3). Lorsque la lutte éclata, il y eut des évêques qui se mirent à la tête des indigènes pour se joindre aux Francs (4). L'invasion, si ardemment désirée par les chefs de la population gallo-romaine, ne rencontra aucun obstacle ; les conquérants étaient conduits et soutenus comme par une main invisible (5).

L'ingénieux *Dubos* a essayé de justifier les évêques gaulois : « Les empereurs, dit-il, n'avaient cédé aucune partie des Gaules, les rois visigoths étaient des usurpateurs ; les évêques, sujets de l'empire, ne leur devaient donc aucune fidélité (6). » Ce sophisme historique ne lave pas le clergé gallo-romain du crime de trahison.

(1) *Sidon. Apollinar.* Ep. VII, 6. — *Gregor. Turon.*, II, 25.
(2) *Gregor. Turon.*, II, 37.
(3) *Gregor. Turon.*, X, 31. II, 36.
(4) *Fauriel*, Histoire de la France méridionale, T. II, p. 51-55.
(5) *Michelet*, Histoire de France, liv. II, ch. 1.
(6) *Dubos*, Histoire critique de la Monarchie française, liv. III, ch. 18.

La domination des Visigoths avait la légitimité de tous les gouvernements; dès lors, c'était un devoir pour les évêques de lui rester fidèles. En conspirant contre des princes ariens, ils foulaient aux pieds les préceptes de l'apôtre sur l'obéissance qui est due aux puissances établies. Cela n'a pas empêché l'Église d'honorer comme des martyrs les évêques coupables qui souffrirent pour sa cause. Le fait est caractéristique, et il importe d'y insister. A entendre les défenseurs du catholicisme, l'Église serait l'appui le plus solide de la royauté, elle seule apprendrait aux hommes à être de bons citoyens. Nous voyons ici ces bons citoyens à l'œuvre : les chefs du clergé trahissent leur prince, par la seule raison qu'il n'est pas orthodoxe. La vérité est que les catholiques ne connaissent d'autre patrie que l'Église, et qu'ils foulent aux pieds les devoirs les plus sacrés quand l'intérêt de la religion est en jeu.

Nous ne nions pas les bienfaits de la conquête des Francs, Clovis sauva le catholicisme. Est-ce une raison pour légitimer la trahison et pour sanctifier les abus de la force? Nous ne pouvons admirer dans le conquérant des Gaules que le génie guerrier; le massacre qu'il fit des chefs francs pour consolider son pouvoir montre que, lorsque son ambition était en cause, il ne reculait devant aucun forfait. L'Église devrait se contenter de bénir la main de Dieu. L'homme est coupable; ce qu'il a fait de grand, il l'a fait comme instrument de la providence.

N° 2. *Les Francs et l'Allemagne*

I. Propagation du christianisme

La conquête des Gaules assura l'existence du catholicisme. Refoulés en Espagne, les Visigoths furent obligés, pour y prendre racine, de se convertir à la foi de Nicée; les Goths d'Italie, les Vandales d'Afrique, succombèrent sous les armes de Bélisaire; l'arianisme disparut du monde. Il restait à convertir l'Allemagne païenne. L'Église avait un admirable instrument de propagande dans ses missions. On a regretté que le christianisme ne se soit pas répandu par cette voie pacifique; ces regrets tombent devant la réalité. L'apôtre de la Germanie, martyr de sa foi, avouait que, « sans les ordres et la crainte du prince des Francs, il ne pour-

rait ni diriger les peuples, ni défendre les prêtres, les moines et les servantes de Dieu, ni interdire les superstitions des païens et le culte sacrilége des idoles (1). » Cependant Boniface prêchait l'Évangile à des populations soumises à l'empire des Francs. Quant aux tribus indépendantes, elles repoussaient le christianisme, comme la loi de l'étranger. Deux moines quittèrent, à la fin du VIIe siècle, l'île de Bretagne pour répandre le christianisme chez les Saxons; ils furent tués l'un et l'autre. Quelque temps après la mort de Boniface, l'Anglo-Saxon Liafwin manqua d'avoir le même sort. L'ardent prédicateur eut l'imprudence de menacer les païens de la colère du prince des Francs, s'ils refusaient la grâce du baptême; alors les Saxons furieux s'écrièrent : Périsse l'ennemi de nos dieux et de notre patrie! Ils allaient le massacrer, lorsqu'un d'eux leur dit : « Souvent il nous est venu des députés de la part des Normands ou des Slaves; toujours nous les avons renvoyés avec des présents; voici l'ambassadeur d'un Dieu, et nous le mettrions à mort (2)! »

Peut-être la lente influence de la civilisation chrétienne aurait fini par l'emporter, sans l'aide des guerriers, sur les antipathies des populations du nord de l'Allemagne. Mais le christianisme n'était pas seul intéressé à leur conversion; l'avenir de l'Occident était en jeu. Les peuples païens entouraient l'empire des Francs, comme les Germains avaient cerné l'empire de Rome. A peine assis dans leurs établissements, les Francs étaient menacés d'une nouvelle invasion; et cette invasion eût été plus désastreuse que la première, car les païens venaient comme ennemis du Dieu des chrétiens. La nécessité de la conservation força les Carlovingiens à porter la guerre et l'Évangile au milieu des Barbares.

Ainsi s'explique la conversion à main armée de l'Allemagne, plus digne de sectateurs de Mahomet que de disciples du Christ. Bien qu'elle se soit faite en opposition avec l'esprit de l'Évangile, elle eut de grands et heureux résultats. La violence cessa avec la conquête. Alors vinrent les paisibles moines; ils défrichèrent les bois, ils cultivèrent le sol, ils répandirent des sentiments de moralité au milieu des populations barbares. La migration des

(1) Epist. *S. Bonifacii*, III, p. 6, ed. Serrar.
(2) *Mignet*, la Germanie au VIIIe et au IXe siècle.

peuples, qui ne permettait pas à la civilisation de prendre racine, s'arrêta. L'unité de l'Allemagne fut préparée par l'unité de croyance et de domination imposée à ses tribus : « Les Francs, les Alamans, les Bavarois, les Souabes, les Thuringiens, les Frisons, les Saxons, rapprochés par les liens les plus forts, se fondirent progressivement dans la même communauté sociale, politique, religieuse, et formèrent le nouvel empire germanique, placé désormais à l'avant-garde de la civilisation (1). »

II. La guerre. — Conquête

Rome soutint une lutte longue et sanglante avec les peuples germains. Pourquoi les légions échouèrent-elles? Elles apportaient la civilisation matérielle et intellectuelle de l'antiquité, mais à sa suite le despotisme, le paganisme et la corruption. Or les Germains, destinés à régénérer le monde ancien, devaient rester libres et purs jusqu'au moment où la Providence les appellerait à remplir leur haute mission. L'heure a sonné. Des Barbares convertis au christianisme se partagent l'empire. L'Allemagne doit entrer dans la société chrétienne; les Francs sont les missionnaires armés de l'Évangile : telle est la raison providentielle de leurs succès. Dieu avait préparé la voie aux conquérants. Quand les Romains vinrent en collision avec les habitants de la Germanie, ceux-ci étaient dans toute la force de leur sauvage indépendance. Les invasions précipitées des hordes asiatiques et les migrations des peuples bouleversèrent l'Allemagne; elle était en pleine dissolution, lorsque les Francs, maîtres des Gaules, entreprirent la conquête de leur ancienne patrie (2).

Les Francs firent la conquête de l'Allemagne avec une facilité étonnante. Une seule bataille suffit pour soumettre les Thuringiens. Au VIe siècle, on trouve les Bavarois unis à l'empire des Francs, sans que l'on sache quand, ni comment la réunion s'est faite. Les détails des guerres seraient d'un médiocre intérêt; ce qu'il importe de constater, c'est que la civilisation de l'Allemagne

(1) *Mignet*, la Germanie au VIIIe et au IXe siècle. — *Waitz*, Deutsche Verfassangsgeschichte, T. I, p. XXIII; T. II, p. 4.

(2) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 62

procède de la conquête des Francs. Si nous en croyons les reproches que *Grégoire de Tours* met dans la bouche du roi des Francs, pour exciter l'ardeur de ses compagnons contre les Thuringiens, l'Allemagne était plus que barbare : « Ressentez, dit Théodoric, mon injure et la vôtre. Rappelez-vous les maux que les Thuringiens ont faits à vos parents. Se ruant sur nos pères, ils leur enlevèrent tout. Ils suspendirent les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse. Ils firent mourir plus de deux cents jeunes filles d'une mort cruelle : les unes furent attachées par les bras au cou des chevaux qui, pressés d'un aiguillon acéré, les mirent en pièces; les autres furent étendues sur les ornières des chemins et clouées en terre avec des pieux; des charrettes chargées passèrent sur elles, leurs os furent brisés et on les donna en pâture aux chevaux et aux chiens (1). » Ce raffinement de cruauté n'est pas un état naturel, il n'est pas dans les mœurs germaniques. On ne peut l'expliquer que par l'influence démoralisante de l'invasion : elle détruisit les semences que l'Évangile avait jetées dans les pays occupés par les Romains; elle brisa les liens qui unissaient les hommes, l'autorité des lois, le frein de la religion. Il fallait à l'Allemagne un principe de régénération; elle le trouva dans le christianisme.

Les premières conquêtes des Francs en Allemagne furent une invasion plus qu'une occupation. Puis vinrent les dissensions intérieures des conquérants qui favorisèrent les tentatives des populations germaniques pour recouvrer leur liberté. En même temps que le lien politique avec les Francs se relâcha, la propagation du christianisme s'arrêta. La conversion et la conquête furent reprises à la fois par les Carlovingiens ; le conquérant s'appuya sur le missionnaire, et le missionnaire prêcha sous la protection du guerrier. Lorsque Boniface entreprit sa sainte œuvre, le pape lui remit une lettre dans laquelle il le recommandait à la bienveillance du chef des Francs. Charles Martel fournit à l'apôtre des Germains tout ce qui lui était nécessaire pour sa mission : son autorité lui servit de défense contre les païens. Le guerrier qui prit Boniface sous sa protection spéciale ne devait pas être un chrétien très fervent, puisque la légende catholique le place dans les flammes de

(1) *Gregor. Turon.*, III, 7. (Traduction de *Chateaubriand*, Études historiques.)

l'enfer. Pourquoi donc ce zèle pour la propagation du christianisme? C'est que l'intérêt du conquérant se liait intimement à l'intérêt de l'Église. Fondé sur le catholicisme, l'empire des Francs ne pouvait s'étendre parmi les peuples païens qu'à l'aide de la foi chrétienne; à son tour la religion ne pouvait dompter les populations barbares de l'Allemagne que les armes à la main. De là vient que les guerres les plus considérables des Carlovingiens sont presque des guerres de religion.

La guerre contre les Saxons a été célébrée comme une œuvre de civilisation (1), et flétrie comme un crime (2). Il importe avant tout d'assigner à la lutte son véritable caractère. Elle ne date pas de Charlemagne. Les hostilités entre Francs et Saxons remontent aux forêts de la Germanie; elles avaient leur source dans une antipathie de race et dans une rivalité d'ambition (3). La guerre fut aussi sanglante sous les Mérovingiens que sous Charlemagne : « Les Saxons, dit l'auteur de la *Vie de Dagobert* (4), s'étant révoltés contre les Francs, le roi les dompta si pleinement, qu'il fit périr tous les mâles dont la taille surpassait la longueur de son épée; il voulait que le souvenir toujours vivant de cette mortelle épée étouffât l'audace de leurs enfants. » Mais l'audace des fiers habitants de la Germanie était indomptable; la race de Clovis légua la lutte aux Carlovingiens. Charles Martel fit expédition sur expédition contre les vieux ennemis du nom franc; il les vainquit, sans les soumettre. Charlemagne trouva les deux peuples engagés dans des hostilités permanentes : le meurtre, dit *Eginhard*, le pillage et l'incendie se renouvelaient sans cesse sur les frontières (5).

Ainsi la guerre contre les Saxons était, dans l'origine, une lutte de nationalités. Les haines de race cachaient un but plus élevé, le combat de la civilisation contre la barbarie : les ennemis des Francs étaient aussi les ennemis de l'humanité. Les Saxons avaient conservé toute la férocité de leurs ancêtres; les sacrifices humains souillaient toujours les autels des dieux; il fallut les lois de sang de Charlemagne pour arrêter cette horrible effusion de sang. Leur

(1) *Leibniz*, Annal. Imperii Occident. T. I, p. 4.
(2) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. XV.
(3) *Luden*, Hist. des Allemands, liv. X, ch. 6.
(4) *Gesta Dagoberti*, c. 1. (*D. Bouquet*, Recueil des historiens, T. II, p. 580.)
(5) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, c. 7.

droit de guerre était digne de leur religion : « Naturellement féroces, dit *Eginhard* (1), adonnés au culte des faux dieux, les Saxons n'attachent aucune honte à violer les lois humaines. » Cet état social des Saxons est un fait considérable. Il prouve que, pendant de longs siècles, la barbarie germanique était restée la même. La civilisation n'avait pas fait un pas depuis cinq cents ans. N'est-ce pas une preuve qu'il fallait aux Germains une impulsion venant du dehors, pour les introduire dans la société des peuples civilisés? On le nierait en vain, ce serait nier l'évidence. La guerre a été dans l'antiquité, et elle fut aussi pour les tribus germaniques l'instrument de la culture intellectuelle et morale. Le contact avec Rome et avec le christianisme civilisa les Barbares. Charlemagne, va communiquer le même bienfait aux races saxonnes (2).

Telle est la justification providentielle de la guerre contre les Saxons. Si elle n'avait eu d'autre raison que la supériorité de civilisation des vainqueurs, il serait difficile de la légitimer au point de vue du droit. On peut ajouter avec *Leibnitz*, que c'était une guerre défensive (3). Vers le IXe siècle, il se préparait une nouvelle migration de Barbares, dont les Saxons étaient l'avant-garde; déjà les Normands tenaient la mer, et l'Orient vomissait des guerriers redoutables, au Nord les Hongrois, au Midi les Sarrasins. Il n'y avait qu'un moyen de prévenir cette invasion menaçante, c'était de porter la guerre au milieu des populations païennes qui entouraient l'empire comme des bêtes fauves prêtes à se jeter sur leur proie. La longue lutte que Charlemagne eut à soutenir contre les Saxons, bien qu'il réunît en ses mains toutes les forces de l'Europe, prouve combien les ennemis de la civilisation chrétienne étaient dangereux. Pendant un siècle, la chrétienté fut insultée, pillée, ravagée par les Normands, les Hongrois et les Sarrasins; aurait-elle pu résister, si les indomptables Saxons s'étaient joints aux Barbares (4)? Grâce aux guerres opiniâtres de Charlemagne, l'invasion fut arrêtée dans son principe.

(1) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, c. 7. — Les historiens francs adressent à chaque page le reproche de cruauté et de perfidie aux Saxons. Bien que l'accusation vienne d'un ennemi, elle est croyable, car elle est en harmonie avec ce que nous savons des mœurs des anciens Saxons.

(2) *Waitz*, Verfassungsgeschichte, T. II, p 45.

(3) *Leibniz*, Annal. Imperii Occidentis, T. I, p. 483, n° 10.

(4) *Guizot*, XXe leçon; — *Michelet*, Histoire de France, liv. II, ch. 1.

Cet immense résultat est dû à l'alliance des armes et de la religion. Les Saxons, héroïques représentants du paganisme germanique, ne pouvaient être vaincus que par une religion supérieure. Charlemagne le sentait; aussi la guerre prit-elle les apparences d'une croisade : « Le roi, disent les annalistes, résolut d'attaquer les cruels et perfides Saxons, et de ne s'arrêter qu'après leur entière extermination ou leur conversion au christianisme. Ayant consulté les serviteurs de Dieu, rassemblé une grande armée, invoqué le nom du Christ, il partit pour la Saxe, accompagné de tous les prêtres et docteurs de la foi qui pouvaient imposer à ce peuple le doux joug du Christ (1). » Si les prêtres étaient indispensables pour consolider la victoire, en gagnant les esprits, les armes du conquérant étaient tout aussi nécessaires pour amener les fiers Barbares à l'Évangile. Un poète de la race des vaincus a reconnu cette triste vérité : « Sainte sollicitude de Dieu ! s'écrie le *Moine Saxon*. L'Éternel avait connu que rien ne pourrait adoucir l'esprit dur de ces hommes. Pour apprendre à leur raideur innée à plier, pour les soumettre à la loi du Christ, il leur donna pour maître le grand Charles qui, domptant par la guerre ceux qu'il ne pouvait gagner par de bons conseils, les fit entrer malgré eux dans la voie du salut (2). »

La guerre des Saxons, comme toutes les conquêtes des hommes prédestinés que l'humanité salue du nom de héros, a donc eu une grande mission. Charlemagne sauva la chrétienté, en convertissant les Barbares, les armes à la main; le sang et les ruines

(1) *Einhardi* Annales ad a. 775 : — *Vita S. Sturmi* (*Pertz*, T. II, p. 376.)

(2) *Poeta Saxo*, ad a. 775 (*Pertz*, T. I., p. 231. v. 14, ss). Dans l'épilogue, le poète rend grâces au vainqueur des Saxons de la civilisation chrétienne à laquelle il les a initiés. L'hommage de ce Barbare est le plus beau qui ait été rendu à Charlemagne (*Pertz*, I, p. 267) : « Je dois à Charlemagne une affection ardente, je lui dois une reconnaissance sans bornes. C'est lui qui a fait briller aux yeux de notre nation la lumière de la foi, qui a dissipé les ténèbres de la superstition. Que de guerres il lui a fallu soutenir ! que de périls il a dû braver ! quelle ardeur infatigable il a mise à son œuvre ! Il a rassemblé toutes les forces de son empire pour nous enlever au culte des démons. Qui aurait eu la puissance d'amollir la barbarie féroce des Saxons par la prédication du dogme ? La Providence, dans sa bonté, a fait par Charlemagne ce qui n'aurait pu être fait sans lui. Pour briser ces âmes de fer et les soumettre au Seigneur, il usait tantôt de la terreur de la guerre, tantôt de l'attrait des bienfaits, toujours magnanime et généreux. Il n'eut de repos que lorsque toute la Saxe, rejetant ses idoles, eut embrassé la vraie foi. Chacun de nous ne doit-il pas selon ses forces lui payer le tribut de sa gratitude ? Si quelque inspiration poétique, si quelque peu de science illustre mes écrits, n'est-ce pas à Charlemagne que la gloire en revient ? n'est-ce pas à lui que je dois ce que je suis ? Nos pères n'ignoraient pas seulement la foi, ils étaient rudes en toutes choses; c'est Charlemagne qui nous a donné la culture dans cette vie et l'espoir d'une vie éternelle. »

furent le germe d'où sortit une civilisation puissante. Dans les temps barbares, les maux causés par la guerre se guérissent vite. Un siècle après la conquête, la Saxe fut l'élément le plus vivace de l'Allemagne; des princes de race saxonne placèrent sur leur tête la couronne impériale et propagèrent à leur tour l'Évangile parmi les populations du Nord. Cependant si nous devons justice aux conquérants, gardons-nous de justifier par les résultats, les crimes auxquels leurs passions les entraînèrent. Nous jouissons des fruits de la victoire, l'histoire nous enseigne que la défaite des Saxons était providentielle; toutefois en lisant les annales qui retracent les détails de ces sanglantes querelles, nos sympathies ne sont pas pour les vainqueurs, elles sont pour l'héroïque Wittikind, « après Herman le plus grand défenseur de la liberté germanique (1). » C'est le cri de la conscience qui se révolte contre l'atroce barbarie de Charlemagne, immolant de sang-froid, vainqueur, maître de l'Europe, quatre mille cinq cents nobles saxons : « Si ces prisonniers, dit *Voltaire*, avaient été des sujets rebelles, un tel châtiment aurait été un châtiment horrible; mais traiter ainsi des hommes qui combattent pour leur liberté et leurs lois, c'est l'action d'un brigand que d'illustres succès et des qualités brillantes ont d'ailleurs fait grand homme. » Les lois portées par Charlemagne pour prévenir l'apostasie des Saxons, sont plus affreuses encore que le carnage de la guerre. A chaque ligne la mort revient dans cette législation de sang : contre celui qui met le feu à une église, la mort : contre le vol dans une église, la mort : contre celui qui se soustrait au baptême, la mort : contre celui qui mange de la viande pendant le carême, la mort (2)!

Le reproche que nous faisons à Charlemagne, s'adresse à son époque plus qu'à celui à qui la postérité a donné le nom de grand par excellence. Ses contemporains ne se doutaient pas que la guerre contre les païens, gloire de son règne, lui fût un jour imputée à crime. Après la défaite des Saxons, suivie de la conversion violente des vaincus, le pape Adrien écrivit une lettre de félicitation à Charlemagne (3). L'Église, organe de la moralité au moyen

(1) *Voltaire*, Annales de l'Empire, année 772.

(2) *Capitul.*, de partib. Saxon. c. 3, 8, 4. (*Baluze*, T. I, p. 251.)

(3) Epist. XXVI, Hadriani Papæ ad Carolum Regem (Cod. Carol. 91. *Dom Bouquet*, T. V, p. 568) : « Magis de vestris a Deo præsidiatis regalibus triumphis comperientes, qualiter sævas adversasque

âge, ne trouva pas un mot de réprobation pour le sang qui souilla le baptême des Barbares. Comment aurait-elle blâmé une œuvre due à son inspiration? C'est l'Église qui poussait à la guerre contre les populations païennes, c'est elle qui dictait les lois de sang contre les apostats. L'humanité moderne, plus exigeante que la papauté du moyen âge, flétrit la cruauté, quelle que soit la cause au profit de laquelle on verse le sang innocent. Que ce progrès dans le développement moral soutienne notre courage dans un temps où la moralité publique a eu de si tristes défaillances! L'humanité s'élève de siècle en siècle, malgré les erreurs et les chutes des hommes.

N° 3. *Les Francs en Italie. — La papauté*

A peine les Francs sont-ils établis dans les Gaules, que l'Italie les attire; ils sont en lutte permanente avec les Barbares qui occupent cette terre d'enchantement. Les Mérovingiens tombent sur l'Italie comme une tempête; ils pillent, ils ravagent, mais ils échouent. Les Carlovingiens réussissent, Rome devient une partie de leur empire. Au VIe siècle, les Francs descendaient en Italie, guidés par une vague ambition; ils ne représentaient aucune idée civilisatrice. Les Carlovingiens allaient soutenir sur les bords du Tibre la papauté qui présidera à l'éducation de l'humanité au moyen âge : ce grand but justifie leurs succès.

Au VIIIe siècle, la papauté commençait à être reconnue dans l'Église, comme puissance spirituelle, mais cela ne suffisait pas à sa mission. Destinée à dominer sur les rois, elle ne pouvait rester dans la dépendance du pouvoir temporel; il lui fallait une entière liberté d'action. Si elle avait été assujettie à un empire quelconque, elle en serait devenue l'instrument, au lieu d'être l'arbitre de la chrétienté. Au moment où la Providence appelait les Carlovingiens, à rétablir la puissance des Francs, les Longobards disputaient

gentes, scilicet Saxonum, ad Dei cultum perduxeritis, atque Domino auxiliante, et Petri Paulique Apostolorum principum interventione suffragante, sub vestra eorum colla redacta sunt potestate, eorumque optimates subjugantes, divina inspiratione, regali annisu, universam illam gentem Saxonum ad sacrum deduxistis baptismatis fontem.

l'Italie aux Grecs ; quel qu'eût été le vainqueur, la victoire aurait été fatale à la papauté. Rome faisait partie de l'exarchat, ses évêques étaient soumis à l'empereur comme tous les évêques de l'empire d'Orient. L'empereur exerçait une véritable souveraineté sur l'Église ; il lui imposait des lois religieuses, et la résistance était punie comme trahison. Si les Grecs l'avaient emporté, c'en eût été fait de la papauté et de l'Église. Quant aux Longobards, ils étaient ariens et ils aspiraient à la souveraineté de la Péninsule ; leurs rapports avec les papes étaient donc nécessairement hostiles ; s'ils s'étaient emparés de Rome, la papauté eût été anéantie. La puissance des Longobards devait disparaître pour que les destinées du monde s'accomplissent.

Les papes étaient impuissants à résister à leurs redoutables ennemis, et l'empire grec dont Rome relevait, était aussi faible que la papauté. De misérables disputes de théologie absorbaient toute l'activité des empereurs ; au moment où il aurait fallu concentrer toutes leurs forces pour défendre Rome contre les Barbares, les maîtres de Constantinople faisaient la guerre aux images et aux moines. Cependant le péril allait croissant. Déjà la partie de Rome que les murs ne protégeaient pas était en proie au pillage et à la destruction ; l'église même de Saint-Pierre, que les Goths ariens avaient respectée, n'échappa pas aux insultes des Longobards. Les papes, aux abois, cherchèrent protection chez les Francs. Lorsque Grégoire III s'adressa à Charles Martel, il n'y avait d'autre lien entre la papauté et les Francs, que la communauté de croyance ; le maire du palais n'avait aucun motif personnel pour entreprendre une expédition longue et périlleuse au delà des Alpes. Mais sous son fils, les intérêts de la famille carlovingienne et ceux de la papauté s'identifièrent au point que les guerres contre les Longobards devinrent tout ensemble une lutte pour la délivrance de la papauté et pour l'agrandissement de la domination franke.

Pépin était roi de fait, il voulut l'être de droit. Il envoya au pape une ambassade chargée de lui proposer cette célèbre question : lequel devait être roi, celui qui n'avait nul pouvoir dans le royaume, mais en portait seulement le nom, ou celui par qui le royaume était gouverné et qui avait le soin de toutes choses. Zacharie répondit qu'il valait mieux que celui qui possédait déjà l'autorité

de roi, le fût en effet (1). Pépin reçut l'onction royale de la main de Boniface, l'apôtre de l'Allemagne. Cette consécration ne lui parut pas suffisante; le pape Étienne étant venu solliciter lui-même l'appui des Francs, Pépin se fit de nouveau sacrer, avec ses fils. Le pontife enjoignit aux nobles qui assistaient à la cérémonie de ne jamais choisir, sous peine d'excommunication, que des rois issus de la race de Pépin (2).

A partir de ce moment, les rois des Francs furent les alliés des papes. L'avénement des Carlovingiens et leur alliance avec la papauté, étaient des faits providentiels. Rome allait devenir la proie des Longobards ; Pépin la sauva. Mais à peine le vainqueur eut-il quitté l'Italie, que les Longobards reprirent les hostilités. L'orgueilleux Haïstulph exigea que le pape lui fût livré, que la ville se rendît; alors il aurait pitié des Romains, sinon il détruirait Rome. Étienne, au désespoir, usa d'un artifice sans exemple, dit *Fleury;* il écrivit aux Francs une lettre au nom de saint Pierre, le faisant parler lui-même comme si l'apôtre, ému de la détresse de l'Église, était revenu sur la terre pour la défendre : « Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ... Croyez-le fermement, vous qui m'êtes chers, et n'en doutez point, lorsque je vous parle moi-même, comme si j'étais revêtu de ma propre chair, et toujours vivant devant vous. C'est moi qui aujourd'hui vous conjure... La mère de Dieu, Marie, vous sollicite, vous admoneste, vous ordonne. Les trônes et les dominations, les martyrs et les confesseurs du Christ, vous conjurent d'avoir pitié de cette ville de Rome que le Seigneur m'a confiée et de sa sainte Église que Dieu m'a recommandée... Si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie-ci; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtemps, mangeant les biens de la terre, et vous aurez sans doute la vie éternelle... Ne permettez pas que ma ville de Rome et le peuple qui l'habite, soient déchirés par la race des Longobards, si vous ne voulez pas que vos corps et vos âmes soient tourmentés dans le feu inextinguible de l'enfer, par le diable et ses anges pestilentiels (3). »

(1) Voyez les témoignages dans *Mme Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. VIII, Preuves, p. 245, ss.

(2) *Anastas*, Vita Stephani II. (*Dom Bouquet*, T. V, p, 436.)

(3) Epist. *Stephani*. (*Dom Bouquet*, T. V, p. 495-497.)

Fleury s'indigne de la fraude employée par le souverain pontife dans l'intérêt de sa puissance; il signale dans la lettre d'Étienne les promesses temporelles de l'ancienne loi mêlées avec les promesses spirituelles de l'Évangile, les motifs les plus saints de la religion mis au service d'une *affaire d'État;* l'écrivain français ne trouve d'excuse à la conduite du pape que dans le génie du siècle où il vécut (1). Au point de vue évangélique, *Fleury* a raison; il a raison encore de flétrir l'ambition des papes qui se disent les vicaires de celui qui fut docteur d'humilité. Mais si les hommes ne peuvent pas être justifiés, il n'en est pas de même de la Providence. Il ne s'agissait pas seulement d'une *affaire d'État :* l'avenir du catholicisme, l'avenir de l'humanité était en jeu. L'Église était l'instrument providentiel de l'éducation des Barbares; et, au moyen âge, l'Église s'identifiait avec la papauté. Or la papauté pouvait-elle subsister, ballottée entre deux puissances qui lui étaient également hostiles, les Longobards et les Grecs? destinée, quel que fût le vainqueur, à une honteuse servitude? En appelant les Francs en Italie, le pape sauva la chaire de Saint-Pierre et avec elle la civilisation chrétienne. Les rois carlovingiens, dignes de la mission que Dieu leur confiait, arrachèrent aux Longobards l'exarchat de Ravenne, la Pentapole et le duché de Rome, pour en faire don au siége apostolique.

La papauté paraissait sauvée. Mais tant que la domination des Longobards était debout, le danger était ajourné plutôt que détruit; ils pouvaient se relever et menacer de nouveau la Ville Éternelle. Les papes poussèrent à la destruction de leurs ennemis. Une alliance de famille allait rapprocher les rois des Francs et des Longobards; Étienne ne recula pas devant l'insulte et la calomnie pour rompre ces liens funestes. Il écrivit à Charlemagne et à son frère : « Desiderius veut persuader à l'un de vous d'épouser sa fille. Ce serait une œuvre du démon... Quelle folie! L'illustre peuple des Francs, une race royale si noble, se souillerait par l'union avec les perfides et hideux Longobards, qui ne doivent pas même être comptés parmi les peuples et dont descend la race des lépreux! » Rappelant l'alliance de Pépin avec la papauté, Étienne ajoute : « Comment oseriez-vous agir, en quoi que ce soit, contre

(1) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, liv. XLIII, § 17.

les ordres et la volonté du siége apostolique? Ce ne serait pas mépriser le pape, ce serait mépriser saint Pierre, le prince des apôtres... Aussi saint Pierre vous conjure par mon organe; moi-même, et tout le clergé de sa sainte Église, nous vous conjurons, au nom du jugement de Dieu où paraîtront tremblants tous les princes, de n'épouser ni l'un ni l'autre la fille du roi des Longobards... Si quelqu'un ose agir contrairement à ces conseils, je le charge, par la puissance du Seigneur, des chaînes de l'excommunication, je le repousse du royaume de Dieu, je le livre au démon et aux flammes éternelles » (1). Cette lettre, dont la violence fait un singulier contraste avec la charité chrétienne, atteste l'immense importance que la papauté attachait à la destruction de la domination longobarde; il s'agissait pour elle d'être ou de n'être pas. Charlemagne, appelé en Italie par Adrien, délivra les papes de leurs ennemis; il mit sur sa tête cette couronne de fer qui avait manqué d'enchaîner Rome.

La conquête de l'Italie est le point d'arrêt de la puissance des Francs. Leurs guerres, liées intimement aux destinées du christianisme, avaient détruit l'hérésie arienne et répandu la religion catholique en Allemagne; il ne restait plus qu'à donner un fondement solide à l'unité chrétienne. La ruine des Longobards délivra la papauté de son plus dangereux ennemi; les donations de Pépin et de Charlemagne lui assurèrent l'indépendance. Un dernier danger pouvait la menacer, si les Longobards, ligués avec les Grecs, parvenaient à chasser les Francs de l'Italie. Pour unir les Francs et l'Église d'un lien indissoluble, le pape va, par une hardie initiative, poser la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, en donnant pour mission aux chefs de l'empire d'être les défenseurs de l'Église.

(1) *Epist. Stephani*, III. (*Dom Bouquet*, T. V, p. 541.)

CHAPITRE IV

L'UNITÉ CARLOVINGIENNE

—

SECTION I. — L'EMPIRE D'OCCIDENT

—

§ 1. Rétablissement de l'empire

L'an 800, Charlemagne se trouvait à Rome. « Le jour de Noël, dit *Eginhard,* tandis que le roi, assistant à la messe, se levait de sa prière devant l'autel de l'apôtre saint Pierre, le pape lui posa une couronne sur la tête et tout le peuple romain s'écria : *A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire!* Il fut adoré par le pontife suivant la coutume des anciens princes, et, quittant le nom de patrice, il fut appelé empereur et Auguste (1). »

Ainsi fut rétabli l'empire d'Occident. La papauté semble jouer le premier rôle dans ce grand événement. Tel est du moins le sentiment des contemporains ; *l'Annaliste de Lorsch* (2) nous fera connaître les motifs pour lesquels l'empire fut transféré à Charlemagne : « Comme la domination des Grecs ne méritait plus le nom d'empire et que leur gouvernement était tombé entre les mains d'une femme (Irène), il parut convenable à Léon, successeur des apôtres, et à tous les saints pères qui étaient là présents, et aussi à tout le reste du peuple chrétien, de nommer empereur, Charle-

(1) *Einhardi.* Annales ad a. 800.
(2) *Annales Laureshamens.*, c. 33. (*Pertz*, T. I, p. 38.)

magne, roi des Francs; il était déjà maître de Rome, où les anciens Césars avaient coutume de siéger, et il possédait l'Italie, la Gaule et la Germanie. Comme Dieu avait placé toutes ces contrées sous sa puissance, il leur paraissait qu'il n'y avait que justice à lui accorder aussi le titre impérial. Et il fut le premier qui réussit à rétablir la paix et la concorde dans la sainte Église romaine, en bannissant la discorde qui l'avait troublée si longtemps. »

Les chroniqueurs rendent fidèlement l'impression que ce grand acte fit sur la chrétienté : elle y vit le doigt de Dieu et de l'Église. Depuis trois siècles, le monde barbare était en proie à la division et à la lutte; la race germanique était née divisée. L'Église seule conservait l'idée de l'unité, elle avait l'ambition de la réaliser dans le domaine spirituel; une par ses croyances, la société chrétienne devait aussi tendre à l'unité politique. L'intérêt de sa conservation poussait la papauté à rétablir l'empire d'Occident. En effet, la domination des Césars grecs menaçait de réduire les papes au rôle des patriarches de Constantinople, et la tyrannie des Longobards compromettait leur existence. Vaincus par Charlemagne, les ennemis de la papauté pouvaient se relever. C'était la grande préoccupation d'Adrien, l'ami du roi des Francs. A peine les vainqueurs avaient-ils quitté l'Italie, que les vaincus s'agitèrent et conspirèrent; Longobards et Grecs s'unirent dans une haine commune contre l'étranger. Adrien ne cessa de dénoncer à Charlemagne les intrigues dangereuses de ses implacables ennemis : il n'espérait que dans le courage de son puissant protecteur (1). Mais qui assurait aux papes que cet appui leur resterait après la mort du grand roi? Les Francs ne pouvaient-ils pas oublier les évêques de Rome? Il fallait les attacher au saint-siége par un lien indissoluble, en plaçant sur la tête de leurs rois une couronne qu'ils recevraient des mains du pape, en identifiant leur ambition avec l'intérêt de l'Église. Le rétablissement de l'empire devait être la sauvegarde de la papauté : telle fut en effet sa mission historique.

(1) *Ep.* V, *Hadriani ad Carol.* (*Cod. Carol.* 59. *Dom Bouquet*, T. V, p. 549) a. 775 : « Conjuro coram Deo vivo et vero ut sub nimia festinatione et maxima celeritate nobis subvenias ne pereamus, quoniam post Deum in tuis manibus nostras omnium Romanorum commisimus animas. » — *Ep.* XIII, *Hadriani ad Carolum*. a. 780. (*Cod. Carolin.* 64. *Dom Bouquet*, V, 558) : « Nefandissimi Neapolitani cum perversis Graecis invasi sunt. » — Cf., *Ep. Hadriani ad Carol.* XXX-XXXIII. (*Cod. Carol.* 92, 88, 73, 86. *Dom Bouquet*, V, 572-77).

Est-ce à dire que Charlemagne soit resté étranger à l'idée de son couronnement, au point qu'il l'ait ignoré? Personne ne le croira, bien qu'*Eginhard* l'assure (1). L'empire avait été un idéal pour les Barbares; Théodoric s'en était inspiré, les Francs l'avaient presque rétabli de fait en portant leurs armes victorieuses dans tout l'Occident. Charlemagne ne devait-il pas ambitionner une dignité qui le plaçait au dessus des royautés sorties de la conquête, pour faire de lui l'égal des Césars de Constantinople?

Le rétablissement de l'empire d'Occident a eu un long retentissement au moyen âge et jusque dans les temps modernes. Lors de la renaissance des études juridiques, les légistes, frappés de la grandeur de l'unité romaine, se prirent d'enthousiasme pour la majesté impériale et pour ses hautes prérogatives. La restauration de l'empire parut alors sous un jour bien différent de la réalité. Un homme de génie s'est fait l'organe de ces idées : « L'empire romain, dit *Leibniz*, n'a pas cessé d'exister après la déposition d'Augustule. Il était un, malgré la division de l'administration entre l'Orient et l'Occident; les empereurs de Constantinople héritèrent donc du partage d'occident. La domination des Goths, des Lombards et des Francs, n'était qu'une puissance de fait; de droit l'empire reposait sur la tête des Césars grecs. Mais ils ne firent rien pour maintenir leur droit, ils abandonnèrent les Romains; alors le pape, pour sauver la Ville Éternelle, donna l'empire aux Francs et la possession décida en faveur des Germains. » L'historien philosophe agite encore une autre question : quels droits le rétablissement de l'empire donna-t-il à Charlemagne et à ses successeurs? « Gardons-nous de croire, répond *Leibniz*, que la dignité impériale ait été un vain titre. L'empereur d'Allemagne devint le défenseur de l'Église romaine; or la papauté étendait son autorité sur tous les peuples chrétiens; l'empereur fut donc placé à la tête de la chrétienté, chargé de la défendre contre les infidèles. Chef temporel de l'Église, il hérita d'un autre côté des droits de l'empire romain; il était monarque universel de l'Occident (2). »

(1) Le Roi, loin de désirer la dignité d'empereur, assura qu'il ne serait pas entré dans l'église, s'il eût pu prévoir le projet du souverain pontife. » (*Einhard.*, Vita Caroli Magni, c. 28). — Un auteur du IXe siècle dit positivement qu'il y eut concert entre Léon et Charlemagne. (*Chronicon Johannis Diaconi*, dans *Muratori* Scripter. II, 372).

(2) *Leibniz*, Annales Imperii Occidentis, T. I, p. 212-216.

Nous ne répondrons pas à ces subtilités, plus dignes d'un légiste que du grand homme qui leur a donné l'appui de son nom. Qui ne voit qu'à l'aide des mêmes raisonnements, on pourrait prouver que la monarchie universelle des Perses, ou des Macédoniens, ou des Arabes, subsiste encore de droit? que les Grecs ont droit à l'héritage d'Alexandre, et les Turcs à celui des califes? Le rétablissement de l'empire au IXe siècle ne fut qu'une vague et impuissante tentative d'imposer l'unité à des peuples qui y répugnaient profondément. Ce fut la lutte de l'empire et de la papauté, ce furent les grands hommes qui illustrèrent le trône d'Allemagne, qui donnèrent de l'éclat à la dignité impériale. Puis vinrent dans les temps modernes les partisans du moyen âge qui idéalisèrent leurs regrets, en imaginant je ne sais quel État chrétien qui n'a jamais existé. Étudions le premier germe de cette unité, nous verrons qu'elle n'existe que dans les apparences; au lieu de se concentrer en une puissante monarchie, elle aboutit aux mille et une souverainetés du régime féodal.

§ 2. Étendue de l'empire

Charlemagne réunit le premier toute la Gaule sous sa domination; la Bretagne n'avait jamais été soumise que nominalement; l'Aquitaine, centre de l'élément romain, ne céda au génie du Nord qu'après les invasions réitérées et sanglantes de Charles Martel, de Pépin et de son fils. Les Mérovingiens avaient associé les tribus germaniques à leur destinée plutôt qu'ils ne les avaient vaincues. Aidées du christianisme, les armes des Carlovingiens domptèrent l'esprit d'indépendance des Thuringiens, des Alamans et des Bavarois; il fallut une lutte à mort pour réduire les Saxons, leur défaite et leur conversion achevèrent l'unité de l'Allemagne. Le Midi de l'Europe n'obéissait qu'en partie aux lois de Charlemagne; vainqueur des Longobards, il succéda à leur domination; mais les empereurs de Constantinople conservèrent la Campanie, la Calabre et une partie de la Lucanie. Les Arabes, les Grecs et les Francs se disputaient les îles de la Méditerranée.

Les empereurs romains se disaient les maîtres de la terre, et ils ignoraient tout un monde barbare dont la mission était de détruire

l'unité romaine. Bien moins encore la monarchie de Charlemagne pouvait-elle aspirer à la gloire de l'universalité. L'Orient était hostile ou inconnu. L'Angleterre appartenait aux Anglo-Saxons, la péninsule espagnole aux Arabes. Divisés en royaumes rivaux, les Anglo-Saxons avaient peu de relations avec le continent; les Francs, maîtres des Gaules, élevèrent quelques prétentions à la suzeraineté de la Bretagne, comme successeurs et ayants-droit des Romains (1) : de fait, l'Angleterre vivait dans un isolement indépendant. La bataille de Poitiers rejeta les Arabes de la Gaule, mais les Francs ne songèrent pas à leur enlever la Péninsule ; les victoires de Charlemagne n'eurent d'autre résultat que de rattacher pour quelque temps la *Marche Espagnole* à son empire. L'expédition de Charlemagne est devenue célèbre par la défaite de Roncevaux. Un historien philosophe dit que ce fut un malheur pour la chrétienté. Est-il vrai, comme le croit *Leibniz* (2), que la domination séculaire des Maures en Espagne s'est maintenue, grâce à la surprise de quelques montagnards? Si Charlemagne avait pu concentrer ses forces, il lui eût été facile d'expulser les Arabes de la Péninsule ; mais il devait servir l'humanité ailleurs. Les Arabes dont la puissance déclinait n'étaient plus à craindre; leur séjour en Espagne ne compromettait pas l'existence de la chrétienté, il fut plutôt utile comme élément de civilisation. Les Barbares du Nord étaient bien plus dangereux : le sort de la chrétienté se décida, en Allemagne, par la conversion des Saxons, en Italie, par la délivrance de la papauté.

Plusieurs tribus slaves reconnaissaient la suzeraineté de Charlemagne; elles apportaient des dons et des tributs au puissant empereur. Mais cet hommage rendu par les Slaves à l'empire germanique ne fut que passager; ils s'inclinaient devant la force; ils se tournèrent contre l'Allemagne, quand elle fut dans des mains faibles. Les Slaves restèrent en dehors de l'unité germanique, comme les Germains étaient restés en dehors de l'unité romaine. Des guerres sanglantes divisèrent les deux races. Une partie des Slaves plia sous le joug de l'Allemagne, et le vainqueur dans son orgueil donna le nom des vaincus aux serfs qui peuplaient ses

(1) *Lappenberg*, Geschichte Englands, T. I, p. 118.
(2) *Leibniz*, Annales Imperii Occidentis, T. I, p. 75.

champs (1). Mais la masse de la nation conserva son indépendance. Aujourd'hui elle paraît avec éclat sur la scène du monde : les descendants des *esclaves* menacent les vainqueurs de leurs pères.

Au IXe siècle, l'empire avait des ennemis plus redoutables dans les hommes du Nord. Il fallut trente-trois années de combats à Charlemagne pour dompter les Saxons. Au delà des Saxons vivait un peuple plus indomptable encore, parce qu'il avait pour lui l'immensité des mers : les Normands osèrent s'attaquer à l'empire, déjà du vivant du grand empereur. Leurs invasions ne furent pas la cause de la dissolution de l'empire, mais elles révélèrent la faiblesse de cet essai informe d'unité et elles augmentèrent les malheurs qui accablent toujours les époques de décadence.

Tels sont les peuples restés en dehors de l'empire des Francs. Une grande partie de l'Occident dont Charlemagne se disait l'empereur ne reconnaissait pas ses lois. Les légistes, imbus de la fausse idée du droit de l'empire à la domination du monde, ont imaginé que le roi des Francs, élu empereur par le pape, était devenu, par cette élection, le maître de l'Europe. Il est vrai que des princes étrangers lui donnèrent des témoignages de respect qui, pris à la lettre, pourraient faire croire à une dépendance véritable : « Charlemagne, dit *Eginhard*, s'attacha par des liens si forts Alphonse, roi de Galice et des Asturies, que celui-ci, lorsqu'il écrivait à Charlemagne ou qu'il lui envoyait des ambassadeurs, s'intitulait toujours son *fidèle*. Les rois des Écossais l'appelaient leur seigneur et se disaient ses sujets et ses serviteurs. » On compte encore parmi les vassaux de Charlemagne, un roi anglo-saxon qui, chassé de son royaume, fut rétabli par l'autorité de l'empereur(2). Mais est-il besoin de prouver que ces princes s'inclinaient devant la puissance du roi des Francs, plus que devant l'empereur d'Occident, sacré par le pape? *Eginhard* lui-même dit que c'est le besoin de protection ou la reconnaissance qui inspirait ces hommages. L'historien franc met sur la même ligne les ambassadeurs du calife de Bagdad et les ambassadeurs du roi des Asturies; et qui oserait dire que le maître de l'Orient ait été le vassal de Charlemagne?

(1) C'est des *Slaves* que vient le nom *d'esclave*.
(2) *Einhard*. Annal. ad a. 808.

Les rapports de Charlemagne avec l'Orient ont contribué plus que ses longues luttes contre les Saxons, plus que l'établissement de la papauté, à donner de l'éclat à son nom. Les traditions populaires s'emparèrent des ambassades du calife, et la poésie leur donna un caractère merveilleux. Ce renom universel est la marque de la grandeur de Charlemagne. Donnons-nous le spectacle des relations entre les deux mondes, qui après la mort du grand roi s'ignorereront jusqu'à ce qu'ils se rencontrent sur les champs de bataille de la Palestine.

§ 3. Relations internationales

N° 1. *L'empire franc et l'empire grec*

En vain les légistes se sont efforcés de légitimer le rétablissement de l'empire d'Occident; les empereurs de Constantinople n'auraient certes pas accepté leurs raisons. C'était eux les vrais héritiers de Rome, si l'on peut invoquer la loi de l'hérédité pour les royaumes; ils considéraient les Barbares comme des usurpateurs, et refusaient de donner à leurs chefs le titre de roi, ce titre qu'avait porté Alexandre. Dans leur orgueil, les Césars inventèrent un nom barbare pour désigner les princes barbares (1). Ils travestirent en quelque sorte le mot latin *rex*, en lui donnant une terminaison grecque; telle est l'origine du mot *regas*, dont les empereurs de Byzance se servaient en parlant des rois de l'occident.

Les Francs n'étaient pas exceptés du mépris que les Grecs témoignaient aux Barbares. Cependant les empereurs n'avaient cessé d'être en relation avec les maîtres des Gaules. A peine établi dans ses conquêtes, Clovis reçut d'Anastase le titre de consul. Lorsque Justinien attaqua l'Italie, il chercha à se concilier l'alliance des Francs, en faisant appel à la haine qu'ils portaient aux Goths, et à la communauté de croyances qui les unissait aux Grecs; l'empereur alla jusqu'à leur céder la souveraineté des Gaules. Les Francs furent des alliés peu fidèles; déjà ils manifestaient l'ambition de

(1) Vita Caroli Magni, c. 16.

rester en Italie pour leur compte. On prétend même (1) qu'un de leurs rois, blessé d'entendre Justinien se parer du titre de vainqueur des Francs, des Alamans, des Gépides, des Longobards, voulut rallier autour de lui toutes les tribus germaniques et les entraîner à Constantinople. Plus tard les Francs descendirent en Italie comme alliés de la papauté.

Les empereurs ne pouvaient voir sans effroi le voisinage de cette nation belliqueuse qui, même comme alliée des Grecs, avait menacé l'empire de Byzance. La politique byzantine cacha sa peur sous l'apparence de l'amitié. Pépin, de retour de la Lombardie, vit arriver à sa cour des ambassadeurs de Constantin qui lui apportaient de riches présents, entre autres un orgue « de merveilleuse beauté (2). » La donation de l'exarchat à l'évêque de Rome et le rétablissement de l'empire d'Occident auraient été le sujet d'une juste guerre, pour les empereurs de Constantinople, si leur impuissance n'avait égalé leur mauvais vouloir. *Éginhard* dit que les Césars grecs furent indignés qu'un Barbare osât s'appeler le successeur des empereurs romains (3). Ils redoutaient la puissance de ce Barbare, ils n'auraient pas dédaigné son amitié, mais ils craignaient de l'avoir pour voisin (4). Cependant on ne voit pas que leur mécontentement se soit produit dans une protestation, ou dans des menaces d'hostilités. Avant le couronnement de Charlemagne, il y avait des relations entre le roi des Francs et la cour de Constantinople (5) ; les ambassades devinrent plus nombreuses après le rétablissement de l'empire d'Occident (6). Elles avaient pour but apparent de maintenir la paix entre les deux empires ; si l'on en croit les historiens grecs, il aurait été question d'une alliance plus intime : le mariage d'Irène et de Charlemagne devait reconstituer l'unité romaine. Est-il vrai, comme le dit *Leibniz*, que cette union eût été un bonheur pour la chrétienté (7)? L'empire grec était en pleine décrépitude, et l'empire franc portait en lui les

(1) *Agath.* Hist. I, 4.
(2) *Chroniques de S. Denys*, année 757. — *Einhardi* Annales ad a. 757.
(3) *Einhardi* Vita Caroli Magni, c. 28.
(4) *Einhard.* ib. c. 16. — Les Grecs avaient un proverbe qui disait : « Ayez les Francs pour amis et non pour voisins. »
(5) *Einhardi* Annales ad a. 797, 798.
(6) *Annales Laurissenses* ad a. 801. — *Einhardi* Annales ad a. 802, 810, 811.
(7) *Leibniz*, Annales Imperii Occidentis, T. I, p. 211.

germes d'une inévitable dissolution : qu'aurait pu produire l'alliance de deux corps mourants?

En vain les ambassades se succédaient sur la route de Constantinople à Aix-la-Chapelle, il n'y avait pas d'amitié possible entre deux empires qui prétendaient l'un et l'autre à la monarchie universelle. Les empereurs grecs n'avaient pas renoncé à leurs prétentions ; ils évitaient de donner le titre de roi ou d'empereur à Charlemagne, ils le refusèrent à ses successeurs, malgré les témoignages d'amitié qui continuèrent à s'échanger pendant quelque temps entre les deux empires (1). Rien ne prouve mieux l'hostilité profonde qui divisait les deux races que le ton des chroniques occidentales. On dirait que les nouveaux maîtres de Rome héritèrent du dédain que le peuple roi témoignait aux descendants dégénérés des Hellènes. Le *Poète Saxon*, à peine sorti d'une barbarie sauvage, se moque de la légèreté des Grecs, comme aurait fait Cicéron (2) : « Ils ne sont vaillants que par la langue, leur bras est indolent; prompts à exciter la guerre, mais peu propres à la faire avec honneur. » C'est surtout dans les naïves causeries du *Moine de Saint-Gall* qu'éclatent les sentiments hostiles des Francs à l'égard des Grecs du Bas-Empire.

Pendant la guerre contre les Saxons, Charlemagne envoya des députés à Constantinople. L'empereur grec demanda si les États de son fils Charles étaient en paix. Le chef de l'ambassade répondit que tout était tranquille, à l'exception des Saxons, qui infestaient de leurs brigandages les frontières des Francs. « Pourquoi, répliqua ce prince qui croupissait dans un ignoble repos, pourquoi mon cher fils se fatigue-t-il à combattre des ennemis si peu nombreux, sans renom ni courage? Je te donne à toi cette nation et tout ce qui lui appartient. » L'ambassadeur franc rapporta ce propos à Charlemagne : « Cet empereur, répondit le roi guerrier, aurait beaucoup mieux fait de te donner un bon haut-de-chausses pour faire une route si longue. » Écoutons encore le *Moine de Saint-Gall* sur le sot cérémonial de la cour de Constantinople. L'envoyé de Charlemagne, invité à dîner, fut placé au milieu des grands de

(1) Des députés de Michel, empereur de Constantinople, vinrent à Compiègne, avec la mission apparente, dit *Eginhard*, de resserrer les liens d'amitié entre les deux nations. (*Einhardi* Annales, ad a. 827; Cf. Annal. ad a. 814, 815, 817.)

(2) *Poeta Saxo*, ad a. 788 (*Pertz*, T. I, p. 244, v. 54.)

l'empire. Une loi, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, voulait, qu'à la table du prince, nul ne retournât le corps d'aucun des animaux qu'on y servait; il fallait se borner à manger la partie supérieure. Ignorant les usages du pays, l'ambassadeur franc retourna un poisson qu'on lui servait. Les courtisans se levèrent indignés, et l'empereur dit en gémissant à l'envoyé : « Je ne puis refuser de te livrer sur-le-champ à la mort; mais demande-moi autre chose, et je le ferai. » Il faut lire dans le récit du chroniqueur allemand, comment le rusé Barbare se tira de ce mauvais pas. Le *Moine de Saint-Gall* finit en s'écriant : « C'est ainsi que le sage Franc humilia la vaniteuse Grèce sur son propre terrain (1). »

Tout en méprisant les Grecs, les Francs, de même que les Romains, enviaient leur riche civilisation; le luxe de la cour de Constantinople les éblouissait. Le *Moine de Saint-Gall* célèbre la magnificence de Charlemagne, pour montrer que les Francs n'étaient en rien inférieurs aux Grecs. Si nous l'en croyons, le roi franc déploya dans un village de la Franconie la morgue pompeuse des Césars grecs. Des ambassadeurs de Nicéphore trouvèrent Charlemagne dans son camp sur les bords de la Saale. On leur fit traverser quatre salles magnifiquement ornées. En entrant dans la première, ils se prosternèrent devant un personnage couvert d'or et de pierreries, pour l'adorer à la manière orientale; on leur dit que c'était le connétable. Même méprise dans les autres salles où se trouvaient le comte du palais, l'intendant et le grand chambellan. Enfin on les introduisit auprès de Charlemagne. Ici le chroniqueur accumule les images de la poésie, les souvenirs de la Bible et de l'Orient pour donner une idée de la majesté impériale. On comprend que les ambassadeurs grecs, « frappés de stupeur, tombèrent muets et évanouis (2). »

Cependant les Francs sentaient leur infériorité dans les arts du luxe. Après avoir étalé la magnificence de l'empereur, le *Moine de Saint-Gall* parle avec envie des choses rares que les Grecs avaient apportées avec eux. Les Francs, jaloux de s'approprier ces merveilleux produits de l'industrie, cherchèrent à dérober le secret de leur fabrication; et, à entendre notre chroni-

(1) *Monach. Sangallens.*, Gesta Caroli Magni, II, 5. 6. (*Pertz*, T. II, p. 749.)
(2) *Ibid.*, II, 6. (*Pertz*, II, 750.)

queur, ils y réussirent parfaitement : « Ils excellèrent surtout, dit-il, à faire un orgue, cet admirable instrument qui égale par ses rugissements le bruit du tonnerre et par sa douceur les sons légers de la lyre et de la cymbale (1). » Cette conquête parut si glorieuse aux Francs, qu'un de leurs poètes y vit comme un signe de la déchéance de la Grèce et une prophétie de la domination universelle des Germains (2). Le vœu du poète sera exaucé, la bannière des Francs flottera à Constantinople, on parlera la langue franke à Athènes; mais cette domination sera passagère, l'empire des Grecs continuera à végéter jusqu'à ce que les Barbares de l'Orient viennent mettre fin à sa décrépitude séculaire.

N° 2. *Charlemagne et le calife*

Trois grandes monarchies se partageaient le monde au commencement du moyen âge. Constantinople n'était que l'ombre d'un passé glorieux; il ne lui restait de la domination romaine que l'orgueil et la vanité. Les Arabes s'élancèrent d'un bond au bout de l'Orient et de l'Occident, mais au milieu de leurs victoires, ils se divisèrent; à l'époque où Charlemagne rétablit l'empire d'Occident, ils étaient en décadence. Leurs immenses conquêtes n'avaient qu'un seul lien d'unité, la religion, et elle devint le principe d'une division irréparable : deux califes se disputaient l'obéissance des croyants. L'opposition des races augmenta la faiblesse, en déchirant les califats rivaux par des dissensions intérieures. La haine monta au point que les disciples de Mahomet recherchèrent l'alliance des infidèles contre leurs coreligionnaires.

Cet état de l'empire arabe explique comment des princes mahométans vinrent offrir leurs hommages à Charlemagne, et demander l'appui du puissant roi des Francs. Les chroniqueurs contemporains n'aperçoivent pas l'intérêt politique qui rapprochait deux empires divisés par la religion; ils ne voient dans ces ambassades qu'un témoignage d'admiration pour Charlemagne et ils se plaisent à énumérer les présents, produits d'un climat lointain, que les envoyés d'Afrique apportèrent en Europe : les lions de la Libye, les ours

(1) *Monach. Sangall.*, II, 7. (*Pertz*, II, 751.)
(2) *Ermold. Nigell.*, Carmen, IV, 638, ss. (*Pertz*, T. II, p. 513.)

numides, la pourpre de Tyr (1). Les divisions des Arabes appelèrent Charlemagne dans la péninsule espagnole. Si la Saxe et l'Italie n'avaient absorbé ses forces, les dissensions des mahométans auraient ouvert l'Espagne aux armées frankes, comme celles des Goths l'avaient livrée aux Arabes.

Gibbon a tort d'attribuer à la vanité les relations amicales de l'empereur d'Occident et du calife de Bagdad. Des intérêts politiques les unissaient, bien que la religion les divisât. Haroun-al-Raschid combattait l'empereur de Constantinople, l'ennemi caché de Charlemagne. Le roi des Francs faisait des conquêtes sur le calife *ommyade* de Cordoue ; or, le calife *abasside* de Bagdad préférait que l'Espagne fût au pouvoir des infidèles que de la voir gouvernée par un schismatique. Cette communauté d'intérêts, plus que l'admiration mutuelle que s'inspiraient le maître de l'Orient et le dominateur de l'Occident, donna naissance à l'amitié tant célébrée par les chroniqueurs. Haroun, dit le *Moine de Saint-Gall*, offrit à l'empereur un éléphant, des singes, du baume, du nard, des essences diverses, des épices, des parfums et des drogues médicinales de toute espèce : « il semblait qu'il en eût épuisé l'Orient pour en remplir l'Occident » (2). Ce qui frappa surtout les contemporains, c'est l'éléphant ; les chroniqueurs annoncent son arrivée en Europe comme un événement (3), l'histoire a conservé son nom (4). Le *Moine de Saint-Gall* a soin de relever les présents que les ambassadeurs de Charlemagne offrirent au roi des Perses : c'étaient des chevaux et des mulets d'Espagne, des draps de Frise, les plus rares et les plus chers qu'on pût trouver dans ce pays ; on y joignit des chiens remarquables par leur agilité et leur courage ; le monarque persan en avait demandé pour chasser les lions et les tigres. A ce que dit le chroniqueur, ce furent surtout les chiens et l'adresse des Francs à la chasse qui frappèrent Haroun d'admiration pour leur puissant roi (5).

Les ambassades du lointain Orient, les produits de cette terre de merveilles, devaient frapper les imaginations vierges des Occi-

(1) *Monach. Sangallens.*, II, 9. (*Pertz*, T. II, p. 752.)
(2) *Ibid.*, II, 8. (*Pertz*, T. II, p. 752.)
(3) *Annal. Lauresham.* c. 35. (*Pertz*, I, 39.)
(4) « Nomen ei Abulabaz » (*Liebnitz*, Annal., Imperii Occident. T. I, p. 218.)
(5) *Monach. Sangall.*, II, 9. (*Pertz*, II, 752.)

dentaux. Si nous en croyons les chroniqueurs, les relations de Charlemagne et de Haroun-al-Raschid auraient eu des résultats plus merveilleux encore que les présents admirables du calife, qu'on appelait le roi des Perses, en confondant la puissance actuelle des Arabes avec le nom redouté des Perses dans la haute antiquité. *Eginhard*, le biographe et l'ami de Charlemagne, dit que Haroun céda la propriété des lieux saints à l'empereur d'Occident (1). Les Francs, dans leur simplicité, auront pris à la lettre les figures du langage oriental, aussi enflé qu'obséquieux. Il faut entendre le *Moine de Saint-Gall* rapporter ce fait si glorieux pour son héros : « Que puis-je faire, dit Haroun aux ambassadeurs francs, qui soit digne de votre roi ? Quand je lui donnerais la terre promise à Abraham, il ne pourrait, à cause de l'éloignement, la défendre contre les attaques des Barbares. Je chercherai cependant le moyen de lui faire ce présent ; je lui céderai la suprême puissance sur ce pays et je le gouvernerai comme son lieutenant (2). »

Il y a un fait constant au milieu de ces exagérations, c'est que Charlemagne mit à profit ses rapports d'amitié avec le puissant calife pour protéger les chrétiens d'Orient. « Sa charité, dit *Eginhard*, allait à la recherche de toutes les misères ; il ne bornait pas sa bienfaisance à ses États, mais au delà des mers, en Syrie, en Égypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage, partout où il savait des chrétiens dans le malheur, il leur envoyait des secours. » Le biographe de Charlemagne ajoute que, s'il recherchait l'amitié des princes d'outre-mer, c'était surtout pour donner de l'appui aux chrétiens qui vivaient sous leur domination (3). La protection assurée aux disciples du Christ dans un empire qui obéissait aux lois de Mahomet, est une des merveilles du règne de Charlemagne : c'est tout ensemble un témoignage de sa puissance et des sentiments religieux qui l'animaient. Mais ces relations amicales entre l'Occident chrétien et l'Orient arabe ne pouvaient pas durer. Les pèlerins furent exposés à toutes les vexations d'un ennemi infidèle et barbare. Émue par leurs cris de dé-

(1) *Einhardi* Vita Caroli Magni, c. 16.
(2) *Monach. Sangallens.*, II, 9. (*Pertz*, II, 753.)
(3) *Einhardi* Vita Caroli Magni, c. 27.

tresse, la chrétienté se précipita tout entière sur l'Asie, pour conquérir le tombeau du Christ. Le tombeau ne fut pas conquis, mais la civilisation profita de ces luttes séculaires.

N° 3. *Relations commerciales*

Les grands empires étendent les relations commerciales, alors même que le génie des conquérants n'est pas favorable au commerce. Bien que les Romains ne fussent pas une race commerçante, leur domination devint un lien entre l'Orient et l'Occident, entre le Nord et le Midi. Il en fut de même de l'empire de Charlemagne ; mais le caractère et la destinée de la monarchie des Francs ne permirent pas au commerce de prendre un développement durable. Rome se glorifiait d'être la ville éternelle, et en effet sa domination séculaire semblait braver le temps, tandis que l'empire carlovingien n'eut que la durée d'une vie d'homme. L'unité et le droit caractérisent le génie romain ; partout régnaient l'ordre et le respect des lois. La monarchie carlovingienne ne fut qu'une tentative d'unité ; les peuples et les individus coexistaient plutôt qu'ils ne formaient un État, l'action dissolvante l'emportait sur l'essai prématuré d'un gouvernement central. Ce ne fut que temporairement que le commerce profita des conquêtes de Charlemagne et de ses relations politiques ; bientôt la décadence de l'empire conduisit au morcellement de la féodalité ; alors le mouvement commercial, entravé à chaque pas, se resserra, pour reprendre bientôt une force nouvelle, grâce aux luttes de l'Europe contre l'Orient.

Sous Charlemagne, une grande partie de l'Europe fut ouverte au commerce. Les armes et la religion s'associèrent pour sortir l'Allemagne de son isolement barbare. Sans être soumise, l'Europe orientale fut entamée par les Francs ; les peuples slaves se mêlèrent aux tribus germaniques, d'abord par la guerre, ensuite par la religion. Les îles du Nord, dont les Romains ne connaissaient que vaguement l'existence, furent révélées à l'empire carlovingien par le brigandage maritime. Une fois convertis, les rois de la mer employèrent leur génie aventureux à des courses lointaines ; bien des siècles avant l'ère moderne, ils posèrent le pied sur le monde dont la découverte illustra Colomb. Les Arabes menaçaient de faire

de l'Espagne une dépendance de l'Orient et de l'isoler de l'Europe; Charlemagne leur enleva une *Marche*, et il conserva des rapports avec les princes chrétiens et avec les chefs mécontents des infidèles. L'Angleterre resta en dehors de l'empire carlovingien, mais la communauté de croyance est un lien plus fort que la force; de nombreux pèlerins et de hardis missionnaires partirent de l'île destinée à devenir un jour le centre commercial de l'univers (1).

L'invasion des Barbares, en détruisant l'unité de l'empire, semblait devoir rompre toute relation avec l'orient. Mais la cour de Constantinople entretint des alliances politiques avec les rois francs et le commerce en profita. Sous Charlemagne, les deux empires se touchaient; la sourde hostilité qui les divisait n'empêcha pas les marchands de prendre le chemin de Constantinople. Le lointain orient, toujours ennemi de Rome, était plus que jamais hostile à l'occident, depuis que les ardents sectateurs de Mahomet y dominaient. Cependant l'intérêt politique fit taire l'intolérance, des ambassades allèrent d'Aix-la-Chapelle à Bagdad. Les chroniqueurs s'émerveillent à bon droit de ces liaisons amicales : « Ce que le poète représentait comme impossible en disant : *alors le Parthe boira dans l'Arare ou le Germain dans le Tigre,* parut facile, grâce aux ambassades allant de la Germanie chez les Parthes et de la Parthie chez les Germains (2). »

La vue des richesses de l'Orient et le contact des hommes du Midi, rendirent les guerriers francs sensibles aux jouissances du luxe. Le *Moine de Saint-Gall*, pour faire briller son héros, se plaît à opposer la simplicité de Charlemagne au faste de son entourage. Un jour de fête, l'empereur proposa une chasse. Il portait un habit de peau de brebis; les grands de l'empire arrivant de Pavie où affluaient les richesse de l'Orient, étaient vêtus d'habits surchargés d'oiseaux de Phénicie, bordés de soie, ornés de plumes de paons, enrichis de pourpre. La journée était froide et pluvieuse.

(1) On trouve dans les capitulaires de *Baluze* des lettres de Charlemagne à Offa, roi des Merciens. Le roi des Francs lui annonce les victoires qu'il a remportées sur les Saxons et les Lombards. Il y voit une victoire du christianisme; c'est pour resserrer les liens entre les princes chrétiens qu'il écrit, dit-il, au roi le plus puissant de l'Europe occidentale. (*Baluze,* I, 194.)

Une autre lettre de Charlemagne, adressée au même roi, garantit aux pèlerins anglo-saxons toute sécurité dans l'empire des Francs : ils ne sont soumis à aucune imposition. Les marchands sont tenus d'acquitter les droits de péage : mais ils jouissent aussi de la protection de l'empereur, et peuvent s'adresser à lui, s'ils souffrent quelque vexation. (*Baluze,* I, 273.)

(2) *Monach. Sangallens.,* II, 9. (*Pertz,* T. II p. 753.)

Ils revinrent déchirés par les épines et les ronces, percés par la pluie; quand ils voulurent se réchauffer, ces minces fourrures et ces fines étoffes se plissèrent et se retirèrent au feu, elles se rompirent en faisant entendre un craquement pareil à celui de baguettes sèches qui se brisent. Le lendemain ils se présentèrent, par ordre de Charlemagne, avec leurs habits de la veille, qui n'étaient plus que des chiffons infects et sans couleur. L'empereur étalant avec fierté son habit de peau de brebis, leur dit : « O les plus fous des hommes! Voyez-vous quel est le plus précieux de nos habits? Est-ce le mien que j'ai acheté un sou, ou les vôtres qui vous ont coûté des livres pesant d'argent (1)? »

Charlemagne, tout en préférant la simplicité au luxe, obéissait à l'instinct des grands conquérants : il rapprochait les hommes en favorisant les communications. Ce qui était pour lui un moyen de gouvernement, devint pour le commerce la plus puissante des protections. Mais ici se révèle, comme partout, la faiblesse de l'unité carlovingienne; l'empereur échoua dans ses grands desseins, la barbarie du temps et la prédominance des intérêts locaux l'emportèrent. Il conçut le projet de relier le Rhin au Danube par un canal; ce travail gigantesque aurait uni la Baltique et la mer Noire, Constantinople et l'Allemagne. Charlemagne mit à l'exécution de son idée toute l'ardeur d'un conquérant; il vint lui-même sur les lieux avec sa cour et y passa l'automne pour activer les travaux. Mais la science était trop peu avancée : la continuité des pluies, dit *Eginhard,* tombant sur une terre marécageuse, arrêta les travailleurs; ce qu'ils faisaient le jour, s'écroulait la nuit (2).

Un des besoins d'un grand empire, ce sont des communications rapides, soit pour la guerre, soit pour l'administration. Rome employa ses légions à construire les voies magnifiques qui semblent destinées à l'éternité comme la Ville Éternelle. Sur toutes les grandes routes s'élevaient de distance en distance des maisons de poste où l'on recevait ceux qui voyageaient pour le service de la république; on leur fournissait des chevaux, des voitures et même les choses nécessaires à la vie (3). Cette institution

(1) *Monach. Sangallens.*, II, 17 (*Pertz*, II, 760).
(2) *Einhard.* Annal. ad a. 793.
(3) *Real Encyclopædie der Alterthumswissenschaft*, T. V, p. 1944.

subsista après l'invasion des peuples du Nord. Mais les postes perdirent chez les Francs le caractère qui les distinguait chez les Romains. Il n'y avait pas d'administration centrale chez les Barbares; ils n'avaient pas l'idée de l'État, d'un service public. Les postes comme les routes furent abandonnées par les nouveaux maîtres des Gaules : elles se transformèrent en une charge locale qui pesait sur les habitants (1). Charlemagne, dont les envoyés parcouraient régulièrement l'immense empire, essaya de les réorganiser. Des officiers spéciaux furent chargés de recevoir les légations et de préparer d'avance tout ce qui était nécessaire pour l'entretien et le transport des personnes munies de lettres royales. Cet essai de centralisation échoua comme l'unité de l'empire. Les lois mêmes qui devaient remédier aux abus, nous montrent combien ils étaient incurables. Louis le Débonnaire se plaint avec douleur de la mauvaise réputation que les rois francs avaient chez les nations étrangères : on ne se bornait pas à refuser les subsistances et les moyens de transport aux envoyés, on les volait, on employait la violence pour les piller. Le pieux roi fait un appel à l'honneur pour laver le royaume d'une pareille honte (2). L'appel ne fut pas entendu ; l'institution des postes tomba avec l'édifice de l'unité romaine, sous lequel les Barbares avaient essayé de s'abriter, mais qu'ils étaient incapables de soutenir (3).

Les mœurs étaient plus fortes que le législateur. On approchait de la féodalité ; déjà la force dominait. Pour se mettre à l'abri des violences, les marchands se réunissaient en caravanes et se plaçaient sous la protection de la religion. Les marchés se tenaient à l'ombre des cathédrales ; la sainteté du lieu offrait un appui aux étrangers, même aux infidèles. Aux foires de Saint-Denis (4) on voyait des Anglo-Saxons, des Lombards, des Grecs, des Sarrasins. Mais les saints mêmes étaient impuissants à protéger les marchands contre les vexations qui les attendaient en route. L'entre-

(1) *Guerard*, Le Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 810.

(2) *Capit. Aquisgr.* a. 825, c. 16, 19. (*Pertz*, Leg. I, 245.)

(3) Un capitulaire de 850 parle des *paravereda* comme d'une institution tombée en désuétude. (*Pertz*, Leg. I, 405).

(4) Les foires de Saint-Denis étaient déjà célèbres sous les Mérovingiens ; on voit par un diplôme de 629, que les marchands italiens se rendaient aux foires de Paris et qu'ils y rencontraient des marchands saxons, provençaux, espagnols et de diverses nations transmarines. La foire durait quatre semaines. (*Bouquet*, Recueil des historiens, T. IV, p. 627.)

tien des chemins, la construction et la réparation des ponts, l'endiguement des fleuves, se faisaient par corvées. Charlemagne s'épuisa en efforts inutiles pour mettre de l'ordre et de l'activité dans ces travaux. Au xe siècle, on ne pouvait traverser le pont de Meaux qu'en plaçant un bouclier aux endroits où il était rompu (1). Pour couvrir les frais d'entretien, on exigeait des marchands toutes sortes de redevances, des droits de porte, de pont, de chemin, de rive (2) ; ces impositions donnaient lieu à mille abus. Charlemagne répète en vain dans ses capitulaires que l'on ne doit demander une rétribution aux voyageurs que lorsqu'on leur rend un service; on voit par ses nombreuses ordonnances que les agents locaux faisaient payer des droits de rivière en plein champ, des droits de porte là où il n'y avait pas de porte, des droits de pont là où il n'y avait pas de pont. On tendait des cordes dans les chemins et dans les forêts, pour rançonner les voyageurs; on arrêtait même les habitants qui transportaient leurs effets d'une maison à l'autre, ou qui se rendaient à l'armée (3). Les envoyés de l'empereur avaient ordre de réprimer ces vexations par les peines les plus sévères, afin d'inspirer la terreur à ceux qui voudraient imiter les coupables (4); mais ces instructions répétées furent inutiles. Même sous Charlemagne, les lois étaient sans force. Le grand roi fit une tentative héroïque pour arrêter la dissolution de la société; il échoua, parce que la dissolution était nécessaire, providentielle.

N° 4. *Relations intellectuelles*

Les efforts de Charlemagne pour arrêter la décadence des études furent également impuissants. Cela n'empêche pas que le mouvement intellectuel qu'il imprima à son siècle ne soit un de ses plus beaux titres de gloire. Charlemagne aimait la science avec passion; il la considérait comme le principe des bonnes mœurs.

(1) *Richer*. Histor. IV, 50. (*Pertz*, T. III, p. 643.)
(2) *Ducange*, aux mots *Portaticum*, *Pontaticum*, *Portulaticum*, *Cespitaticum*, *Rotaticum*.
(3) *Capitulare* II, a. 805, c. 13. — *Capitul.*, a. 819, c. 4. — *Capitul.*, a. 820, c. I.
(4) *Ibid.*, 823, c. 19.

Dans le capitulaire sur la fondation d'écoles auprès des monastères et des évêchés (1), on lit ces belles paroles : « Il est préférable de bien faire que de savoir; cependant pour bien faire, il faut savoir. Il importe que chacun apprenne les choses qu'il désire de faire, pour qu'il comprenne d'autant mieux ce qu'il doit faire. » Les conquêtes que Charlemagne fit au profit de la science nous réconcilient avec le rude guerrier; il se servit de ses immenses relations pour nouer dans l'Europe entière des liens que la violence ne souillait pas, mais que la guerre seule avait rendus possibles.

Les grandes conquêtes donnent de l'étendue aux intelligences. Nous avons dit ailleurs que le cosmopolitisme stoïcien se développa sous l'influence de la domination romaine. Charlemagne vivait au milieu d'une civilisation étroite; mais le conquérant élargit le point de vue du Barbare. « Il aimait les étrangers, dit *Eginhard*, et mettait tous ses soins à les bien accueillir; aussi accoururent-ils en si grand nombre, qu'on les regardait avec raison comme une charge trop dispendieuse. Quant au roi, l'élévation de son âme lui faisait regarder ce fardeau comme léger; il trouvait une compensation dans les louanges prodiguées à sa magnificence et dans l'éclat répandu sur son nom (2). » Un trait raconté par le *Moine de Saint Gall*, peint admirablement le goût de Charlemagne pour les étrangers lettrés. Il advint qu'au rivage de Gaule débarquèrent avec des marchands bretons, deux Scots d'Hibernie, hommes d'une science incomparable. Ils n'étalaient aucune marchandise, mais ils criaient chaque jour à la foule qui venait pour acheter : « Si quelqu'un veut la sagesse, qu'il vienne à nous, nous l'avons à vendre. » Ils crièrent si longtemps, que les gens étonnés firent parvenir la chose aux oreilles du roi. Charlemagne les fit venir en toute hâte, et leur demanda, s'il était vrai qu'ils eussent la sagesse. Ils dirent : « Nous l'avons, au nom du Seigneur, et nous la donnons à ceux qui la cherchent dignement. » Comme il leur demandait ce qu'ils voulaient en retour, ils répondirent : « Un lieu commode, des créatures intelligentes, et ce dont on ne peut se passer pour accomplir le pèlerinage d'ici-bas, la nourriture et l'habit. Le roi, plein de joie, confia à l'un d'eux les

(1) *Baluze*, Capitul., I, 204.
(2) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, ch. 24.

écoles dans les Gaules ; à l'autre il donna le monastère de Saint-Augustin près de Pavie (1).

La prédilection de Charlemagne pour les étrangers, qu'*Eginhard* trouve excessive, était une nécessité dans l'état où se trouvait l'empire des Francs au VIIIe siècle. Ce n'est pas que nous imputions la ruine des lettres aux Barbares ; elles déclinaient rapidement avant qu'ils eussent mis le pied sur le sol de l'empire. Mais la barbarie germanique se mêla à la décrépitude romaine ; les longues guerres civiles qui déchirèrent la Gaule sous les Mérovingiens, anéantirent ce qui y restait de culture intellectuelle. Pour rendre la vie à la science par l'enseignement, il fallut recourir à l'étranger. L'Italie et l'Angleterre étaient à cette époque les deux foyers d'où la lumière se répandait sur le reste de l'Europe : « Charlemagne, dit le *Moine d'Angoulême*, rassembla à Rome des maîtres de l'art de la grammaire et de celui du calcul, et il les conduisit en France, en leur ordonnant d'y propager le goût des lettres ; car avant le seigneur Charles, il n'y avait en France aucune étude des arts libéraux (2). » Il emmena avec lui Pierre de Pise, qui avait été professeur à Pavie, et Paul Warnefride. Le premier eut la direction de l'école du palais à laquelle appartenaient l'empereur, les princes de sa famille et les personnages les plus distingués de sa cour. Paul Warnefride, Longobard d'origine, avait écrit l'histoire de son peuple ; après la ruine de la domination longobarde, Charlemagne lui accorda un asile dans le monastère du Mont-Cassin. Il resta dévoué à ses anciens rois ; on l'accusa même d'avoir trempé dans une révolte contre les Francs. Dans ces rudes temps, la mort ou la mutilation était l'inévitable conséquence d'une pareille accusation. On conseilla à Charlemagne de priver le rebelle de la vue et de lui couper les mains : « Où trouverons-nous donc, répondit le roi, une main aussi habile pour écrire l'histoire (3) ? »

Au VIIIe siècle, l'Angleterre était le foyer d'un mouvement intellectuel plus puissant peut-être que l'Italie. Des missionnaires partis de Rome y avaient répandu la foi chrétienne, et avec la foi, la civilisation latine. Les chroniques disent qu'un moine italien fit

(1) *Monach. Sangall.*, I, 1, 2. (*Pertz*, II, 731.) Traduction de *Wichele*.
(2) *Monach. Engolismensis*, Vita Caroli Magni ad a. 787. (*Pertz*, I, 471.)
(3) *Chronicon Salernitan.*, c. 9. (*Pertz*, III, 476.)

couler sur la terre inculte de sa patrie d'adoption le fleuve de la science; Théodore enseigna les lettres grecques et romaines, la doctrine de l'Église et les arts séculiers. « Jamais, dit *Bède*, depuis leur invasion en Bretagne, les Anglo-Saxons ne virent des temps plus heureux; car ils avaient des rois chrétiens, terreur des Barbares, et quiconque voulait étudier les sciences sacrées, trouvait de suite des maîtres (1). » L'ardeur de la religion, unie au zèle de la science, imprima une activité admirable aux esprits. Des monastères de la Bretagne sortirent les apôtres de la Germanie et les régénérateurs littéraires de la Gaule (2). Alcuin, « homme d'une science universelle (3), » aurait ranimé la vie intellectuelle de l'Europe, si la chose avait été possible; son influence, plus modeste, n'en fut pas moins heureuse. Ces missionnaires de la science déposèrent dans les couvents des germes dont l'humanité profite encore aujourd'hui.

SECTION II. L'UNITÉ DE L'EMPIRE

---

§ 1. L'unité romaine et l'unité barbare

En recevant la couronne impériale, le roi des Francs devint empereur des Romains ; il imita les formes extérieures de l'empire, il prit le titre d'Auguste, et data de son consulat (4). C'était chose plus facile de rétablir les formes romaines que de ressusciter le génie romain qui leur donnait la vie. Les Barbares étaient radicalement incapables de fonder l'unité. Chaque race a sa mission qui est empreinte, pour ainsi dire, dans le caractère des peuples. Rome était appelée à réunir sous ses lois toutes les nations anciennes; Dieu lui accorda l'esprit de domination. Les Germains

(1) *Beda*, Hist. Eccl. IV, 1, 2.

(2) Le moine *Heiric d'Auxerre* dit que « l'Hibernie entière, bravant la distance des mers, émigra sur les côtes des Gaules, avec son troupeau de philosophes. » (Dédicace du poème d'Heiric sur la vie de saint Germain. *Acta Sanctorum*, 21 juillet.)

(3) *Eginhard*, Vie de Charlemagne, ch. 25.

(4) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. III, p. 206.

devaient briser cette fausse unité et préparer l'ère des nations; Dieu les doua de l'indépendance de la liberté.

Le droit était l'instrument de domination des Romains. Il y a eu des conquérants avant eux; mais ils n'avaient de force que pour conquérir, ils n'en avaient pas pour consolider leurs conquêtes. Les Romains étaient nés pour gouverner plus encore que pour vaincre; peuple essentiellement juridique, ils pliaient les esprits, ils s'assimilaient les caractères nationaux, ils eurent la puissance de remplacer la langue des vaincus par la langue impérieuse de la Ville Éternelle. Cet esprit juridique manque aux Germains; ils développèrent dans la suite des siècles les plus belles qualités de l'intelligence, mais le génie du droit leur a toujours fait défaut. Les Francs laissèrent aux Romains leurs lois, ils laissèrent leurs coutumes aux diverses tribus germaniques qu'ils s'associèrent; le droit devint comme la marque distinctive de chaque race; au lieu de l'unité, l'on vit régner la plus grande diversité. L'individualisme qui caractérise les vainqueurs se répandit dans leurs conquêtes; ils n'avaient pas la puissance d'assimilation qui aida Rome à transformer les Barbares en Romains, ils n'avaient pas la supériorité intellectuelle par laquelle Rome dominait sur les vaincus; ils n'avaient que la force, mais la force céda à l'influence de la civilisation. Les conquérants de l'empire empruntèrent aux peuples conquis la religion, les arts, les sciences; la langue des vaincus absorba la langue des vainqueurs.

Les peuples anciens avaient au plus haut degré le sentiment de l'État, du droit de la société sur ses membres. Dans le partage des droits individuels et des droits sociaux, l'État s'était fait la plus large part; il dominait sur l'individu au point que la liberté des fiers habitants de Sparte et de Rome n'existait que de nom : le citoyen donnait à l'État sa personne, sa vie, tout, jusqu'à sa liberté. Le système antique est l'exagération d'une idée vraie : il est de l'essence de l'État que la société ait un pouvoir sur ses membres, les citoyens doivent être sujets. Chez les Germains, l'individu est tout; il n'est pas dans la dépendance de la société. Ce qui les distingue, c'est que les relations personnelles d'individu à individu tiennent la place des rapports de sujet à État; c'est le germe du vasselage, marque certaine de l'impuissance des tribus germaniques de fonder de grandes associations.

Le premier élément d'une existence sociale, la justice, manque aux Germains. Certes, la notion la plus simple qu'on puisse avoir des droits de la société, c'est qu'elle intervienne pour maintenir la paix et l'ordre public, lorsqu'ils sont troublés par un délit. Eh bien, si l'on ouvre les codes barbares qui ont régi l'empire franc jusqu'au xe siècle, et que l'on cherche quelle est la part de l'État dans la répression des crimes, l'on trouve à peine le germe de ce que doit être le pouvoir social. Le principe des *compositions* domine ; la peine qui attend le coupable, c'est une somme d'argent qu'il est tenu de payer à l'offensé ou à sa famille. On a célébré ce système pénal comme supérieur et à la civilisation romaine et à la civilisation chrétienne, on l'a cité comme un témoignage de l'esprit de liberté des Germains (1); nous ne pouvons y voir qu'un premier pas hors de la barbarie. La *composition* régularise le droit de vengeance, elle met l'offenseur à l'abri de la guerre de l'offensé, en donnant à celui-ci une satisfaction pour le dommage matériel que lui a causé le délit; elle impose à l'offensé l'obligation de renoncer à l'emploi de la violence (2). Mais quelle satisfaction donne-t-elle à la société dont la paix est troublée, dont l'existence est menacée? quelle satisfaction donne-t-elle à l'ordre moral qui est violé par le crime? Une partie de la *composition* est attribuée au roi; voilà le seul élément d'une véritable pénalité. Est-il besoin de démontrer que cette faible intervention de l'État est insuffisante pour la garantie de la société et de la moralité?

Lorsqu'un peuple sent à peine la nécessité d'une justice sociale, il est bien certain qu'il est impuissant à fonder une grande monarchie. Quand les Francs eurent conquis l'Europe occidentale, ils essayèrent de donner à leurs conquêtes l'unité qui faisait la force de l'empire romain ; mais vainement ils évoquèrent l'ombre de cette puissante administration, ils ne firent que ressusciter le nom de l'empire. Les seuls éléments d'unité qui s'y trouvaient, étaient empruntés à une civilisation étrangère ; l'unité carlovingienne est un dernier reflet de la domination romaine, mais elle n'a aucun principe de vie, aucun avenir. Voilà pourquoi elle aboutit à la division féodale.

(1) *Gerard*, la barbarie franke, p. 116. — *Pfister*, Histoire d'Allemagne, T. II, p. 30.
(2) *Guizot*, Cours d'Histoire, IXe leçon.

§ 2. L'unité carlovingienne

I

Le pape place la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, mais l'empereur conserve le titre de roi des Francs; son caractère, ses goûts, ses sentiments, sont essentiellement germains. Cette opposition qui existe en Charlemagne, entre les tendances invincibles de la race et les traditions de Rome, est bien plus grande encore dans l'empire que la papauté a voulu ressusciter. L'empire d'Occident n'a de romain que le nom et quelques titres, l'esprit des institutions reste germanique. Pour apprécier l'unité carlovingienne, il ne faut pas s'arrêter aux noms d'*Auguste* et de *Consul*, il faut pénétrer dans les mœurs des Germains.

Les historiens sont partagés sur le caractère de la royauté franke, comme sur toutes les institutions des conquérants de l'empire. Ceux que la majesté des institutions romaines éblouit, ne voient dans les rois des Francs qu'une force déréglée, livrée sans frein à d'ignobles passions (1). Nous croyons que la royauté a été plus qu'un fait brutal; dès le début de la monarchie française, elle a été un principe d'unité. En apparence, les Visigoths avaient plus d'éléments de puissance que les Francs; aussi courageux, plus disposés à accepter les bienfaits de la civilisation romaine, ils paraissaient devoir hériter de l'empire qu'ils avaient renversé; cependant ils ne conservèrent pas même l'Espagne. L'absence d'une royauté héréditaire a été pour beaucoup dans la faiblesse des Visigoths, tandis que la royauté est devenue le principe le plus actif de l'unité française. Cependant il serait contraire à toute vraisemblance historique, de reconnaître aux Mérovingiens et aux Carlovingiens l'influence que plus tard les rois de France ont exercée. C'est à peine si, dans les premiers siècles qui suivent la con-

(1) C'est ainsi que *A. Thierry* dépeint les rois mérovingiens : « Véritables chefs de nomades dans un pays civilisé, ils campaient ou ils se promenaient à travers les villes de la Gaule, pillant partout, sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses en monnaies, en joyaux, en meubles, d'avoir de beaux habits, de beaux chevaux et de belles femmes, etc. » (Lettres sur l'histoire de France, X.)

quête, la royauté peut être considérée comme une institution; elle n'a pas encore conscience d'elle-même.

Les Francs n'avaient pas l'idée de l'État. Comme chez tous les peuples barbares, les relations politiques se confondaient avec les relations de droit privé. Cherchez le principe de la royauté germanique, vous n'en trouverez pas d'autre que celui d'une copropriété de famille : pour les rois francs, l'État consiste en villes, en domaines, en revenus. De là les partages de la monarchie faits par Clovis et ses successeurs : ce sont des propriétaires qui distribuent leurs biens entre leurs enfants. Ainsi s'explique la bizarrerie des lots. Tel roi dont la capitale est à Metz et les principales possessions au delà du Rhin, commande en Auvergne et dans plusieurs cités de l'Aquitaine; des villes sont divisées en deux ou trois parts (1). On dirait un père de famille, qui, pour établir l'égalité entre ses héritiers, met dans chaque lot une quantité égale de terres, de prés et de maisons. Cette idée était tellement enracinée dans les mœurs germaniques, qu'elle survécut au rétablissement de l'empire d'Occident. Charlemagne divisa le royaume entre ses enfants à une époque où il portait déjà le titre d'empereur des Romains; il oubliait qu'il était le restaurateur de l'unité romaine, pour agir comme un Mérovingien (2).

Sans doute ces partages ne détruisaient pas entièrement l'unité de la domination franke. Les divers rois restaient membres d'une même famille, leurs lots n'étaient que des parties détachées d'un grand tout; ces fractions pouvaient se réunir de nouveau sur une même tête par l'hérédité (3). Mais n'en est-il pas de même pour les patrimoines des particuliers? N'y a-t-il pas là aussi un élément d'association? Les membres d'une même famille ne sont-ils pas copropriétaires des biens appartenant à tous? Malgré les liens qui subsistaient entre les diverses parties de la monarchie des Francs, les partages qui se reproduisirent jusqu'à l'extinction de la famille des Carlovingiens furent le principe de la dissolution de l'empire et

(1) *Dubos*, Histoire de la Monarchie française, liv. V, ch. 2. — *Thierry*, Lettres, X; — Récits mérovingiens, I.

(2) L'égalité la plus complète préside au partage de 806, (*Baluze*, T, 1, p. 1439, ss.) comme s'il s'agissait d'une succession ordinaire.

(3) *Waitz* (Deutsche Verfassungsgeschichte. T. II, p. 98-100) insiste sur ces éléments d'unité; mais il leur donne trop d'importance.

de la formation de nations distinctes. Dès les premiers partages, les divers lots formaient sous bien des rapports des royaumes séparés (1). Chaque roi était indépendant des autres membres de sa famille, aucune subordination ne rattachait les cadets à l'aîné : bien plus, on considérait les sujets d'un roi comme étrangers dans les États de son frère; il fallait des traités pour établir entre les royaumes fraternels les relations d'intérêt privé qui existent aujourd'hui entre les pays étrangers et même ennemis (2).

Peut-être a-t-il fallu cet esprit d'individualisme pour briser la monarchie universelle de Rome. Si les peuples barbares avaient eu, comme les Romains, le génie de l'unité, l'empire, à peine détruit, se serait relevé, et l'humanité, au lieu de se régénérer, se serait éteinte d'inanition sous un nouveau despotisme. Félicitons-nous donc de ce que la race germanique était incapable de maintenir l'unité; grâce à cette incapacité, l'empire continua à se morceler, comme l'héritage d'un propriétaire dont la famille augmente. Cette absence d'unité domine pendant tout le moyen âge. Cependant l'unité a aussi son importance et sa nécessité; la division féodale ne répond pas plus aux besoins des peuples que l'association forcée de l'empire. Pour constituer l'État, et par l'État les nations, il a fallu un principe autre que l'élément germanique. Les légistes, imbus de l'idée du pouvoir suprême qui respire dans les écrits des jurisconsultes romains, constituèrent la royauté moderne; d'un pouvoir personnel, ils firent un pouvoir public.

Quand on compare la royauté barbare avec la royauté telle qu'elle est sortie de la lutte contre la féodalité, on y découvre à

(1) *Mme Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. VIII, p. 52.

(2) Traité entre le roi Gontram et le roi Childebert, descendants de Clovis, de l'an 587.

« Les sujets de part et d'autre jouiront sans trouble des biens qui leur appartiennent légitimement, lesquels se trouvent être situés dans le territoire de celui des deux rois dont ils ne seront pas sujets, et ils en recevront les revenus sans aucun empêchement... Et d'autant que moyennant la grâce du ciel une bonne paix et une parfaite union se trouvent rétablies entre les deux rois, il est convenu que leurs sujets respectifs pourront en tout temps aller et fréquenter aux pays l'un de l'autre, tant pour leurs affaires particulières que pour le service public. » (*Gregor. Turon.* IX, p. 20.)

Les évêques s'adressent à Théodebert, petit-fils de Clovis, pour le supplier de vouloir bien octroyer que les ecclésiastiques et même les laïques domiciliés dans le partage de ses oncles, et qui possèdent des biens dans son royaume, n'y soient point traités comme étrangers, et qu'ils puissent y jouir de leurs biens. (*Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, Livre V, ch. 2.)

Dans l'acte de partage fait par Charlemagne en 806, il y a une clause qui permet le mariage réciproque entre les sujets des trois frères. (*Charta divisionis*, c. 12.)

peine le premier germe d'une institution publique. A s'en tenir aux apparences, on peut dire avec les germanistes (1), que le roi des Francs est le chef de l'armée, qu'il administre, qu'il juge, qu'il représente la nation à l'égard de l'étranger. Mais quand on voit la royauté à l'œuvre, on ne trouve que faiblesse; si par accident la force est poussée jusqu'à la tyrannie, elle réside dans l'individu qui occupe le trône (2), non dans le roi. Il y a de cela une raison bien simple. Les rois ne comprenaient pas qu'ils fussent une magistrature sociale; toutes les relations qui, dans un état véritable, sont des relations publiques, devenaient entre leurs mains des relations personnelles. Ce n'est donc pas la royauté, c'est la personne qui domine.

On croirait que, pendant la guerre, les rois devaient exercer un pouvoir véritable; tous les peuples ont senti la nécessité d'une direction absolue, sur le champ de bataille. Quelques récits de *Grégoire de Tours* nous montreront ce qu'était la puissance royale en face des guerriers. Clotaire et Childebert attaquent les Bourguignons, leur frère Théodoric refuse de les accompagner; alors les Francs lui disent : « Si tu ne veux pas aller en Bourgogne avec tes frères, nous te quitterons, et nous les suivrons de préférence. » Théodoric, qui avait d'autres vues, en fit part à ses guerriers : « Suivez-moi en Auvergne, dit-il, et je vous conduirai dans un pays, où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous pourrez en désirer, d'où vous enleverez des troupeaux, des esclaves et des vêtements en abondance; seulement ne suivez pas mes frères. » Séduits par ces promesses, ils s'engagèrent à faire ce que leur chef voudrait. Les rois ne furent pas tous aussi heureux que Théodoric. Clotaire marche contre les Saxons qui refusaient de payer tribut. Arrivé sur les frontières, les Saxons lui demandent la paix; Clotaire veut l'accorder, mais ses guerriers lui disent : « Nous savons que ce sont des menteurs, et qu'ils n'accompliront pas leurs promesses. » Les Saxons font de nouvelles offres; Clotaire prie les Francs de ne les pas attaquer, afin de ne pas attirer sur eux la colère de Dieu. Les Francs ne veulent point y consentir. Les Saxons reviennent à la charge; les Francs restant inébranlables, Clotaire

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II. p. 582, ss.
(2) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 304-306.

leur dit : « Renoncez, je vous supplie, à votre projet, car le droit n'est pas de notre côté ; si vous vous obstinez à vouloir combattre, je ne vous suivrai pas. » Alors irrités, ils se jettent sur le roi, déchirent sa tente, l'accablent d'outrages, et l'entraînent par force, menaçant de le tuer, s'il ne marche pas avec eux. Clotaire engage le combat malgré lui, et les Francs sont vaincus (1).

Dans l'intérieur de son royaume, le roi n'était pas plus fort, plus respecté. Le nom de royauté éveille l'idée d'un pouvoir supérieur, faisant la loi et l'exécutant par ses agents. Y avait-il chez les Francs un pouvoir législatif? *Mably* dit qu'il résidait dans les assemblées connues sous le nom de *champs de mars* (2). Le publiciste du XVIIIe siècle croyait trouver dans le passé les garanties que la France nouvelle désirait; il ne voyait pas que les Francs avaient à peine l'idée d'une puissance législative. Le droit privé ne réclamait pas l'intervention du législateur, les vainqueurs étant régis par leurs coutumes et les vaincus par le droit romain. Quant aux relations politiques, elles se concentraient dans la guerre et les conventions qui la terminaient. Les assemblées du champ de mars, que les illusions des écrivains français ont rendues célèbres, n'étaient autre chose que la réunion de l'armée, la revue des forces militaires que le roi faisait avant d'entrer en campagne. Il n'y a aucune trace d'un corps qui exerçât des droits politiques (3).

Les rois germains prirent la place des empereurs; ils auraient voulu hériter de l'administration impériale qui avait produit tant de merveilles ; les Barbares ne se doutaient pas que cette merveilleuse machine avait ruiné l'empire. Heureusement ils étaient incapables de continuer l'exploitation juridique de Rome ; ils n'en conservèrent que quelques lambeaux. Tout gouvernement suppose un corps de fonctionnaires qui assurent l'exécution de la volonté souveraine dans les diverses parties du territoire ; tout gouvernement suppose des dépenses qui augmentent avec les progrès de la civilisation, et des recettes comme moyen d'action. Dans l'empire des Francs, il n'y avait ni fonctionnaires, ni contribu-

(1) *Gregor. Turon.*, Hist. III, 11 ; IV, 14.
(2) *Mably*, Observations sur l'histoire de France.
(3) *Waitz*, T. II, p. 474 ss ; — *Lebell*, Gregor von Tours, p. 208.

tions. Il n'y avait pas de fonctionnaires, parce qu'il n'y avait pas d'État; toutes les relations étaient personnelles, de droit civil, plus que de droit public. Toutes les fonctions que l'on trouve sous les Mérovingiens étaient des services privés. Les serviteurs du roi et de la reine remplissaient les charges que nous considérons aujourd'hui comme les plus hautes de l'État : c'étaient les domestiques, maréchaux, camériers, trésoriers, maires, qui servaient de ministres aux Mérovingiens. Le maire du palais, qui finit par devenir plus fort que le roi, était dans le principe administrateur des domaines royaux. Les comtes, placés à la tête des villes et des provinces, étaient en même temps agents du fisc, et le fisc se confondait avec le patrimoine du prince (1).

L'incapacité des Francs de maintenir l'administration impériale éclate dans l'antipathie profonde que la race germanique avait pour l'impôt. Admirons les desseins de la Providence. L'empire romain succomba sous les exactions du fisc. Les rois germains auraient bien voulu continuer une administration qui savait si bien remplir le trésor du prince. S'ils avaient eu le génie de Rome, l'Europe barbare aurait bientôt été épuisée comme l'avait été le monde romain. Mais Dieu avait formé les Germains pour briser les chaînes de la fiscalité impériale. L'impôt *personnel* paraissait aux Francs une diminution de la liberté, une espèce d'asservissement; malheur à ceux qui tentaient de leur imposer le joug du fisc! ils tombaient victimes de la fureur populaire. Quant à l'impôt *foncier*, les Francs n'en avaient aucune idée; on ne sait s'ils y furent soumis dans les provinces de la Gaule où dominaient les institutions et la race romaines; il est certain que là où l'élément germanique l'emportait, tout impôt disparut. Même dans cette partie des Gaules où l'impôt fut maintenu, il changea de caractère. Les domaines du roi étaient une propriété particulière; l'impôt fut également considéré comme un revenu personnel, une propriété privée; ce ne fut plus une charge du citoyen, mais une redevance que le possesseur payait à son seigneur, le vassal à son suzerain (2).

Comment l'empire des Francs a-t-il pu vivre sans impôts? Si l'on

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 358, ss. 383, 398.
(2) *Ibid.*, T. II, p. 523-528, 509, 555, 560, 566, 606.

ne sentait pas la nécessité de recettes, c'est qu'il n'y avait pas de dépenses publiques. L'armée s'équipait et se nourrissait à ses frais; le pillage et le butin la dédommageaient. On ne se doutait pas qu'il y eût un commerce, une agriculture à protéger; les magnifiques voies romaines étaient abandonnées au bon vouloir des agents locaux, les ponts étaient construits et entretenus par corvées. Le clergé avait des biens qui lui servaient de dotation, et le roi vivait également du produit de ses domaines. Quant à la justice, loin d'être une dépense, elle était considérée comme une source de revenus, par les amendes imposées aux coupables; elle se localisait d'ailleurs de plus en plus (1).

Tous les pouvoirs se localisaient comme la justice : tel est le caractère général de l'époque mérovingienne. La royauté est le seul principe d'unité, mais comme elle n'est pas une magistrature sociale, comme il n'y a pas encore d'État, l'unité n'est qu'apparente. Rien ne prouve mieux l'impuissance de la royauté mérovingienne, que son prompt abaissement. Après quelques générations, les rois ne sont plus qu'une vaine ombre, ils sont dominés par l'aristocratie naissante des bénéficiers et des comtes. Incapables de fonder une grande société, les Francs se groupent autour de petits centres locaux; les comtes et les ducs, qui devraient être les organes du pouvoir central dans les provinces, se mettent à la tête de ce mouvement local contre la royauté. Au moment où les Mérovingiens font place à la race conquérante des Carlovingiens, il n'y a qu'un seul élément dans la société qui ait vie et avenir, l'aristocratie; la royauté est en pleine décadence. Les premiers Carlovingiens retardèrent pour un moment la dissolution de la société, mais ils n'eurent pas la force de l'arrêter, parce qu'elle était nécessaire, providentielle.

II

La royauté carlovingienne gagna en puissance, parce qu'elle devint conquérante; les luttes contre les Arabes, les Aquitains, les tribus germaniques, les Saxons, les Lombards, demandaient une forte organisation du pouvoir appelé à commander la nation.

(1) *Waitz*, T. II, p. 566.

A cette cause matérielle vint se joindre un élément moral. Les Carlovingiens firent une alliance intime avec l'Église; ils se considérèrent comme les chefs de la chrétienté, appelés non seulement à la défendre, mais à la guider de concert avec la papauté dans la voie du salut (1). Ainsi la royauté prit le caractère d'une magistrature sociale. Cet esprit nouveau se révèle dans la distribution de la justice. Les lois ne sont plus un simple tarif de *compositions;* des peines corporelles frappent le meurtre, le brigandage, l'incendie (2). Dans le système des lois barbares, c'était le droit de l'individu qui dominait; avec Charlemagne, le droit de la société pénètre dans la législation ; le délit est puni au nom de la société, parce qu'il trouble la paix et l'ordre public. Dès que la société se conçoit une existence, des droits et des devoirs, elle tend nécessairement à introduire l'unité dans le gouvernement, à plier les volontés individuelles sous la volonté générale.

Charlemagne réunissait deux fois par an autour de lui les grands du royaume, ecclésiastiques et laïques. Il ne songeait pas, comme l'a cru *Mably*, à donner à la nation une garantie de liberté ; ces assemblées étaient pour lui un instrument de gouvernement, un moyen d'imprimer l'unité à l'administration. On y réglait les affaires générales du royaume, mais c'était le roi qui inspirait les décisions. Charlemagne s'enquérait de ce qui se passait dans les diverses parties de l'empire : « Il demandait à chacun ce qu'il avait à lui rapporter sur la partie du royaume dont il venait. Il voulait savoir, si le peuple murmurait, quelle était la cause de son agitation, s'il était survenu quelque désordre, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si les nations soumises tendaient à se révolter, si celles qui étaient encore indépendantes, menaçaient le royaume de quelque attaque (3). »

L'administration était en harmonie avec la tendance du gouvernement. Charlemagne essaya de centraliser l'action des fonctionnaires locaux qui menaçaient sans cesse de rompre l'unité ; il imprima son esprit aux nombreux envoyés qui parcouraient chaque année les provinces. C'étaient les *missi* qui faisaient con-

(1) Voyez les témoignages dans *Putteri*, Specimen juris publici et gentium medii ævi, p. 72-75. et *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. III, p. 182.

(2) *Eichhorn*, Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte, § 206, T. I, p. 829.

(3) *Hincmar.*, De ordine Palatii, c. 36. (traduction de *Guizot.*)

naître les capitulaires arrêtés dans les assemblées générales; ils donnaient appui aux comtes contre la résistance que ceux-ci rencontraient, ils réprimaient les excès et les abus dont les agents locaux se rendaient coupables, enfin ils tenaient la main à l'exécution des ordres de l'empereur (1).

Charlemagne voulait imprimer l'unité à l'administration de l'empire, mais la tendance à la localisation était plus forte que le grand empereur. L'unité n'était que dans la volonté du prince, la diversité était dans les esprits et dans les choses; l'homme devait succomber dans cette lutte. Malgré les efforts de Charlemagne, le travail de dissolution se poursuit, les relations de citoyen à État se relâchent. L'impôt, cette première obligation du citoyen, parce que c'est une première nécessité du gouvernement, avait subsisté après la conquête. Chose singulière! sous les Carlovingiens, bien que l'État semble gagner en puissance, on ne trouve plus de trace d'un impôt proprement dit, les contributions ont dégénéré en redevances seigneuriales ou privées; les cens que le roi perçoit lui sont payés, non en sa qualité de roi, mais en sa qualité de maître des personnes ou des biens censitaires (2).

Ce fait est le signe d'une profonde révolution. Le roi n'est pas le seul seigneur dans son royaume; à côté de lui sont de grands propriétaires, bénéficiers, comtes, ducs, qui ont également des hommes libres dans leur dépendance. En vain Charlemagne cherche à les rattacher à l'État; le lien qui les enchaîne à leur seigneur est plus puissant. Qu'on lise les nombreuses instructions que Charlemagne adresse à ses envoyés, dans toutes on le voit préoccupé du soin de protéger les faibles contre la violence des grands; c'est la lutte de la royauté contre l'élément aristocratique : « Que les envoyés s'enquièrent avec soin des injustices qui se commettent, qu'ils veillent à ce que les hommes libres ne soient pas opprimés par les comtes. » « Si les comtes refusent de faire justice, que les envoyés se rendent sur les lieux et emploient la violence pour enlever ce qui a été pris injustement et le rendre à son propriétaire » (3). Mais la force véritable n'est pas dans les mains

(1) *Capitul.*, a. 823, c. 26, 27, 82. (*Baluze*, I, 642.)

(2) *Guérard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 658, 697.

(3) *Capitul.*, *de missis*, c. 1, 12 (*Baluze*, I, 375). — *Capit.*, III, a 810, c. 3. (*Baluze*, I. 746; *Pertz*, I, 164.)

de l'empereur. Il faudrait surveiller chaque agent local, chaque grand propriétaire, évêque ou bénéficier. Cette surveillance universelle et incessante est impossible ; aussi l'oppression des hommes libres va-t-elle croissant, on les emploie à des travaux serviles, on les dépouille, on les force à abdiquer leur liberté. Ces violences arrachent un cri de douleur à Charlemagne : « c'est quelque mauvais génie, dit-il, qui les inspire (1). » L'empereur pressent que son œuvre périra dans la dissolution de la société.

Pour remédier à tant d'abus, Charlemagne n'a que ses *envoyés*. Cette institution même prouve la barbarie de l'état social qui la rendait nécessaire. Dans une société régulière, les fonctionnaires veillent à l'exécution des lois, sans qu'on ait besoin d'une inspection permanente pour les forcer à remplir leur devoir. Les empires où l'on trouve des agents analogues aux *envoyés* carlovingiens, sont des empires barbares dans lesquels les nations vaincues sont juxtaposées, sans aucun lien, sans aucune unité : tels étaient les royaumes des Perses, des Ostrogoths, des Francs mérovingiens. Charlemagne dut se servir de cet instrument, à défaut d'un véritable gouvernement. Les envoyés empruntaient leur autorité de la puissance du roi. Mais déjà sous Charlemagne des résistances éclatent ; les grands sentent leur force, ils s'opposent, les armes à la main, aux agents de l'empereur (2). Que sera-ce sous ses faibles successeurs ? Louis le Débonnaire recommande à ses envoyés de réprimer l'asservissement des hommes libres ; mais il ne sait comment briser l'opposition qu'ils rencontrent. Les violences augmentent ; les fonctionnaires mêmes qui devaient veiller au maintien de l'ordre et poursuivre les crimes, donnent asile aux voleurs et aux brigands (3). Sous Charles le Chauve, la société est en pleine dissolution. L'élément aristocratique, local, se soulève contre la royauté, contre l'unité de l'empire ; l'unité succombe, elle n'avait jamais existé qu'en apparence. De la dissolution sort une société nouvelle, plus forte que l'empire carlovingien, bien qu'elle soit morcelée à l'infini ; mais elle répond au génie des peuples germaniques, tandis que l'unité impériale n'était qu'une

(1) *Capit.*, II, a. 805, c. 16. (*Baluze*, I, 427. — *Pertz*, I, 134.)
(2) *Capitul.*, Lib. III, c. 64.
(3) *Capitul.*, a. 819, c. 1, 21. (*Baluze*, I, 613, 627.)

stérile imitation de Rome, en contradiction avec l'esprit des peuples, avec la force des choses et avec les desseins de la Providence.

—

SECTION III. — VICES DE L'UNITÉ CARLOVINGIENNE. GERMES DE LA FÉODALITÉ

—

§ 1. Les races

L'empire de Charlemagne est suivi d'une époque que les historiens qualifient d'anarchie féodale. Le puissant empereur fit un effort héroïque pour arrêter la dissolution, pour fondre les populations de son immense empire dans une large unité. Pourquoi échoua-t-il, bien qu'il disposât des forces matérielles de l'Occident, bien qu'il eût dans sa main l'Église et son influence morale? Il échoua parce qu'il voulait l'impossible; il voulait unir des éléments qui tendaient nécessairement à se séparer. Sous l'apparente unité de l'empire se développent avec une force irrésistible les germes d'où sortira la féodalité. Le régime féodal n'a pas produit la diversité, il l'a réglée; elle n'avait pas cessé de croître du ve au xe siècle. L'étude de ces éléments de diversité a plus d'intérêt pour la philosophie de l'histoire que l'unité carlovingienne : ici est la mort, là est la vie.

La conquête seule ne produit pas l'unité; la conquête, c'est la force, et la force ne fonde rien, elle ne fait que mettre en présence les éléments de l'unité; pour que l'unité se forme, il faut que les populations, mêlées par la guerre, soient assimilées sous l'influence des lois, des mœurs, des idées. Rome avait opéré cette fusion, les vainqueurs s'étaient unis avec les vaincus; ils leur avaient donné leurs lois, leur langue; tous les habitants de l'empire étaient Romains de droit et de fait. Dans l'empire des Francs, les Barbares coexistent avec les peuples conquis, séparés par le droit, les mœurs, le génie. Il ne faut pas moins de cinq siècles d'une vie commune, pour que l'unité sorte de cette diversité de

races. Mais sous quelles formes l'unité se produira-t-elle? Ce ne sera plus l'unité d'un empire, ce sera l'association des nations. Les nations sont en germe dans l'empire carlovingien.

Les nations se formèrent du mélange de la race conquérante avec les peuples conquis. Les vainqueurs rendirent une vie nouvelle aux vaincus; les vaincus donnèrent aux vainqueurs leur religion, leur langue et les débris de la civilisation romaine. Il fallut des siècles pour accomplir ces modifications et pour préparer l'ère des nationalités. Bien que les grandes nations qui se partagent aujourd'hui l'Europe fussent en germe dans l'empire des Francs, elles ne sortirent pas immédiatement de la dissolution de l'unité carlovingienne. Les royaumes d'Allemagne, de France, d'Italie étaient trop étendus pour le génie des Barbares; avant que de grandes nations se pussent former, il fallait que les éléments premiers de ces nations se développassent dans de petites sociétés locales. C'est dans l'époque de l'anarchie féodale, tant méprisée par les historiens, que furent jetés les fondements des futures nationalités. Ainsi le travail de dissolution qui se poursuit à travers l'unité carlovingienne est providentiel. La mort donne la main à la vie; pour mieux dire, il n'y a pas de mort, il n'y a que des transformations, et à ces changements préside toujours la loi du progrès. Le mal apparent devient le principe du bien; de l'anarchie et de la division naîtront l'ordre et l'harmonie.

N° 1. *Les vainqueurs et les vaincus*

Au IXe siècle, l'archevêque de Lyon, Agobard, se plaignit de la diversité des lois : elle est si grande, dit-il, qu'il arrive souvent que de cinq personnes qui conversent ensemble, il n'y en a point deux qui suivent la même coutume (1). Le droit variait d'après la race; le Franc était jugé par la loi des Francs, le Romain, par la loi romaine, le Bourguignon, par la loi des Bourguignons (2). Ainsi quatre siècles après la conquête, les vainqueurs et les vaincus, et les diverses tribus des conquérants eux-mêmes, coexistaient dans

(1) *Agobard.*, ad Leg. Gundob., c. 4. (T. I, p. 111, ed. *Baluze.*)
(2) Voir les textes dans *Mlle Lézardière*, Lois politiques, T. II, Preuves, p. 54-57.

l'empire carlovingien, sans être unis par le lien du droit. Or le droit est l'expression de la vie; lorsque dans un empire les divers éléments de la population sont régis par une loi différente, on peut affirmer que cet empire n'est qu'une juxtaposition de peuples, ce n'est pas un État.

La personnalité du droit est un caractère distinctif de l'empire des Francs. *Montesquieu* en a cherché la raison. « L'esprit des lois personnelles, dit-il, était chez les peuples germains avant qu'ils partissent de chez eux; ils le portèrent dans leurs conquêtes. Tous étaient libres et indépendants; quand ils furent mêlés, l'indépendance resta encore; le territoire était le même, les nations étaient diverses : chaque homme dans ces nations mêlées dut être jugé par la coutume de sa propre nation. » Un illustre jurisconsulte a critiqué cette explication. *Savigny* (1) dit qu'il ne comprend pas comment l'amour de l'indépendance et de la liberté ait pu produire le système des lois personnelles. Que le Germain, vivant au milieu d'une peuplade étrangère, ait désiré d'être jugé d'après le droit de sa race, cela est naturel; mais on ne conçoit pas que le peuple étranger ait accédé à ce désir, on conçoit moins encore l'application des lois personnelles à une époque où les diverses tribus vivaient isolées. *Savigny* pense que le droit personnel naquit du choc de la conquête. Le vainqueur garda ses coutumes et laissa les Romains se régir par la loi romaine; lorsque les Barbares se firent la guerre entre eux, ils suivirent la même politique à l'égard des vaincus : de là la personnalité du droit.

L'explication de *Montesquieu* nous paraît plus profonde que la critique de *Savigny*. Nous croyons avec le jurisconsulte allemand que le droit n'est devenu personnel qu'après la conquête; mais la conquête est-elle la cause de la distinction du droit selon les races, ou n'est-elle que l'occasion qui a mis au jour la diversité innée à la race germanique? Il y a eu bien des conquêtes avant l'invasion des peuples du Nord; on a vu en Orient des barbares envahir des pays civilisés et s'y établir à demeure; on a vu en Occident une cité étendre sa domination sur les nations vaincues. Dans tous ces empires le droit variait d'après le territoire, dans l'empire franc seul le droit a varié suivant les races; il faut donc dire avec *Mon-*

(1) *Savigny*, Geschichte des roemischen Rechts im Mittelalter, T. I, p. 90. ss.

tesquieu, que l'esprit des lois personnelles était chez les Germains avant l'invasion. Mais ce n'est pas, comme il le dit, l'amour de l'indépendance, de la liberté, qui a produit le système des lois personnelles, c'est l'esprit d'individualité, l'incapacité de concevoir ce qui est un et général. Tant que les Barbares ne furent qu'en présence des Romains, l'orgueil du conquérant explique la diversité du droit dérivant de la diversité de race. Les Barbares ne pouvaient songer à imposer leur droit aux vaincus, c'eût été relever les Romains de l'infériorité où les avait mis la conquête; moins encore pouvaient-ils, eux, les vainqueurs, adopter le droit des vaincus, c'eût été s'avilir. Mais le droit ne séparait pas seulement les Barbares et les Romains, il séparait aussi les tribus germaniques. Ici il n'y avait aucun obstacle à l'unité du droit; les Barbares n'étaient-ils pas frères par le sang? leurs coutumes n'avaient-elles pas la même source, le même caractère? Cependant elles continuèrent pendant des siècles à diviser les membres d'une même famille, comme s'ils étaient d'origine différente. C'est que les Barbares n'avaient pas l'idée d'État, d'unité; ils n'avaient que l'idée de tribu et de diversité. Lorsque la diversité règne dans les esprits, l'unité ne peut pas régner dans le droit : de là il arriva que le droit varia, non d'après le territoire, mais d'après la race.

C'est parce que la personnalité du droit avait ses racines dans le génie des Barbares, qu'elle subsista même dans l'empire de Charlemagne. L'empereur avait, il est vrai, des tendances vers l'unité; en acceptant la couronne impériale des mains du pape, il prit pour ainsi dire l'engagement d'unir dans un seul corps les éléments divers de sa vaste monarchie. Mais le roi des Francs dominait chez Charlemagne plus que l'empereur; il maintint les lois barbares et la personnalité du droit, marque de la diversité des races. Dans ce prétendu empire, le Franc Salien, le Franc Ripuaire, le Bourguignon, le Bavarois, l'Alaman, le Saxon, le Frison, le Lombard, le Romain, étaient régis par des lois différentes. Au IXe siècle, *Agobard* représenta à Louis le Débonnaire, combien cette diversité de coutumes était en opposition avec l'unité de l'Église et de l'État : là où il n'y a qu'une foi et un roi, dit-il, il ne devrait y avoir qu'un droit. Mais l'archevêque de Lyon recule lui-même devant la grandeur de l'idée qu'il vient d'émettre; persuadé

que l'unité du droit est impossible, il se borne à demander que l'empereur abolisse la loi des Bourguignons (1). Ce vœu modeste ne fut pas exaucé. Les lois barbares restèrent en vigueur aussi longtemps que dura la domination des Francs; elles disparurent lorsque la royauté carlovingienne fit place à la féodalité. La personnalité du droit est la manifestation de la diversité des races; si les lois furent personnelles dans l'empire des Francs, c'est que les races ne s'étaient pas fondues; il fallut une vie commune de cinq siècles pour opérer cette fusion. Lorsqu'elle fut accomplie, la loi devint territoriale : la féodalité ouvrit une nouvelle ère de l'humanité.

La fusion des vainqueurs et des vaincus n'était pas l'œuvre d'un jour. On connaît le profond mépris que les Grecs et les Romains affichaient pour les Barbares. En vain, le christianisme enseigna aux hommes qu'ils sont frères, les écrivains ecclésiastiques eux-mêmes traitaient les Barbares de bêtes féroces. L'invasion des terribles hommes du Nord ne changea pas les sentiments des Romains; leurs mœurs, leur extérieur à demi sauvage, inspiraient aux Gaulois amollis une invincible répugnance. Écoutons le témoignage d'un évêque. *Sidoine Apollinaire* écrit à un ami qui lui demande un épithalame : « Puis-je chanter, entouré de bandes chevelues, obligé d'entendre le langage du Germain, d'applaudir avec un visage contraint, au chant du Bourguignon ivre, les cheveux graissés avec du beurre acide? Effrayée par les Barbares, Thalie néglige les vers de six pieds, depuis qu'elle voit des patrons de sept. Heureux vos yeux, heureuses vos oreilles qui ne les voient et ne les entendent point! Heureux votre nez qui ne respire pas dix fois le matin l'odeur empestée de l'ail et de l'oignon (2)! »

C'est la culture intellectuelle qui était la source de l'orgueil des Romains et du mépris qu'ils sentaient pour les Barbares; la barbarie des vainqueurs et la civilisation des vaincus paraissaient inalliables. *Sidoine* écrit à un ami d'enfance, en lui rappelant les études philosophiques de leur jeunesse : « Que n'ont-ils entendu de pareilles leçons, s'écrie-t-il, ces Sicambres, habitants des marais, ces Alains caucasiens, ces Gelons équimolges! Les cœurs de corne,

(1) *Agobard.*, Epistola ad Ludovicum Regem (Op. I, 107, ss.)
(2) *Sidon. Apollin.*, Carm. XII. (traduct. de *Chateaubriand*, Études historiques.)

les fibres de glace de ces nations bestiales se seraient peut-être amollis. Nous n'en serions pas maintenant à railler, à mépriser, à redouter dans ces peuples cette férocité stupide qui s'exhale en inepties, en fureurs, en brutalités comme celle des animaux sauvages (1). » La haine aveugle l'écrivain gaulois, au point qu'il écrit ces paroles peu dignes d'un disciple du Christ : « Tu fuis les Barbares, quand ils passent pour méchants; moi je les évite, lors même qu'ils sont bons. »

Les Germains, loin d'envier la culture intellectuelle qui avait affaibli les Romains, se faisaient gloire de leur barbarie (2). Ils se donnaient eux-mêmes le titre de *Barbares*, jadis une insulte, maintenant un honneur; ils le prenaient dans leurs lois par opposition aux Romains. C'est le Barbare qui est le maître, l'homme libre par excellence; si le Romain conserve ses biens et sa liberté, il ne vaut cependant que la moitié d'un Germain. Les Romains craignaient leurs vainqueurs, tout en les méprisant. De leur côté, les Barbares n'avaient que du dédain pour cette race dégénérée : les vaincus étaient à leurs yeux des lâches, c'est à dire tout ce qu'il y a de plus vil au monde. L'antipathie prenait parfois chez les Germains comme chez les Romains, le caractère d'une haine aveugle. Il y avait des Barbares que la vue d'un Romain transportait de rage; même convertis au christianisme, ils rouaient de coups les paisibles habitants des monastères, ou ils se couvraient les yeux pour ne les pas voir (3).

Les fiers Barbares rendirent aux Romains le mépris que leurs pères en avaient reçu. Les empereurs avaient prohibé sous peine de mort le mariage avec les Barbares; maîtres de l'empire, les Germains dédaignèrent de mêler leur sang généreux à celui des lâches Romains. Chez les Visigoths ces unions ne furent permises qu'au VIIe siècle (4). La loi des Francs Ripuaires ne les défendait pas, mais c'était pour le Barbare une espèce de dégradation de

(1) *Sidon. Apollin.*, Epist. IV, 1 : VII, 14.

(2) « Barbarica gens, sibi velut vernacula proprietate solet inscitiam vendicare. » (*Fulgent.* ad Thrasamundum Regem, I, 2, dans la *Biblioth. Max. Patrum*, T. IX, p. 42.) — Comparez le dire de Théodoric, plus haut, p. 108.

(3) *Miracula Goaris*, dans *Bolland.* Juillet, X, 339 : « Tanta enim ejus animum innata ex feritate barbarica stoliditas apprehenderat, ut ne in transitu quidem romanæ linguæ vel gentis homines libenter aspicere posset. »

(4) *Lex Visigoth.* Lib. III. Tit. I, l. 1.

s'unir aux vaincus; les enfants suivaient la condition du Romain, comme étant la condition inférieure (1). Si ces antipathies avaient pris racine dans les mœurs, le mélange des races eût été impossible. Dieu doua la tribu dominante des Francs d'un génie moins exclusif; la loi salique ne prohibe pas le mariage entre Barbares et Romains, et l'histoire atteste que des unions internationales furent contractées dès les premiers temps de l'établissement des Francs dans les Gaules. Les compagnons de Clovis étaient destinés à fonder un grand empire; pour remplir leur mission, ils devaient s'associer les vaincus, Romains et Barbares. C'est cet esprit plus large du conquérant qui distingue les Francs des autres Germains.

Dès l'origine de la conquête, les rois des Francs s'appuyèrent sur les vaincus. Ils avaient l'ambition de continuer l'empire, or les vaincus seuls pouvaient élever la royauté barbare à la hauteur de la monarchie impériale. Bien que les Romains eussent une valeur légale inférieure aux Barbares, ils furent appelés aux honneurs, sur le même pied que les Barbares, quelquefois de préférence. Convives du roi, ils gagnaient sa confiance; leur souplesse et leur habileté les rendaient propres aux négociations. Ce fut un Romain, le duc Aurélien, qui prépara le mariage de Clovis et sa conversion au catholicisme, principe de la grandeur des Francs. Théodebert, le plus entreprenant des Mérovingiens, avait à son service deux Romains, qui jouissaient d'une grande autorité (2); il les employa dans ses relations avec la cour de Constantinople. Les rois confièrent à des Romains l'administration des provinces. *Fortunat* adressa des vers au duc Lupus, « qui effaçait la splendeur des hommes les plus célèbres, et remplissait également bien les fonctions de général et celles de magistrat (3). » Ce furent des Romains qui initièrent les rois francs aux secrets de la fiscalité; plus d'un financier paya de sa vie ce talent odieux aux Germains (4). On vit des Gaulois commander des armées : Mummolus égalait les Barbares en courage et les surpassait en talents militaires; il battit les Saxons et les Lombards qui avaient tenté des incursions dans les Gaules. Il y avait un ordre de fonctions plus importantes

(1) *Lex Ripuar.* Tit. LIII, art. 11 : « Generatio semper ad inferiora declinetur. »
(2) « Magni cum Rege habebantur » dit *Grégoire de Tours.* (III, 33.)
(3) *Fortunati* carm. VII, 7. — *Loebell,* Gregor von Tours, p. 141, 142.
(4) Voyez le récit de *Grégoire de Tours* (III, 36) sur la mort de Parthénius.

presque exclusivement occupées par les vaincus; jusqu'au VIIe siècle, la plupart des évêques furent d'origine romaine. Comme évêques, les Gallo-Francs n'étaient pas seulement les égaux des conquérants, ils étaient leurs supérieurs. L'Église, romaine d'origine et de sentiments, releva les vaincus, et contribua à la fusion des deux races : unis en Dieu, les Gaulois et les Barbares devaient finir par former un seul peuple.

Dès le VIe siècle, l'hostilité des vainqueurs et des vaincus a cessé ou n'est plus qu'un fait individuel. En lisant *Grégoire de Tours*, on ne s'aperçoit pas que l'écrivain, de famille gauloise, appartienne à une race déchue; il se manifeste déjà dans son histoire un rapprochement entre les Francs et les Gaulois. Les mœurs commencent à se fondre. Il y a encore des Gallo-Romains que « le règne des Barbares désespère et dégoûte, mais la masse des vaincus se font Barbares d'esprit et de manières (1). » Il y a des Francs demeurés purs Germains, mais le plus grand nombre se laisse gagner par la civilisation romaine. Les vaincus deviennent les instituteurs des conquérants. On a fait honneur à Charlemagne de son goût pour les lettres; plus d'un Mérovingien mérite le même éloge; si les vers de Chilpéric étaient un peu boiteux, le roi poète atteste néanmoins l'invincible attrait que la civilisation avait pour les Barbares. *Fortunat*, le dernier poète romain, trouva à la cour des rois francs des admirateurs et des patrons. Les monastères remplirent une mission plus haute; c'est à leurs écoles que les jeunes Francs puisèrent les principes de la religion et le goût des lettres. De leur côté, les Gallo-Romains se laissèrent aller aux mœurs des conquérants. Les paisibles sujets de Rome se relèvent de leur abaissement, ils sont fiers, arrogants, turbulents, comme leurs vainqueurs. Ils ne sortent plus sans porter sur eux le couteau germanique, et ils savent s'en servir pour repousser une injure ou pour exercer une vengeance de famille (2). Lisez dans *Grégoire de Tours* le portrait du patrice Celsus, vous le prendriez pour un Franc chevelu : « Homme élevé de taille, fort d'épaules, robuste de bras, plein d'emphase dans ses paroles : il était si avide qu'il spolia fréquemment les églises (3)... »

(1) *Thierry*, Préface des Considérations sur l'histoire de France.
(2) *Gregor. Turon.*, III, 33, 35; V, 5, 37; VIII, 41; X, 8.
(3) *Ibid.*, IV, 4.

On a déploré cet envahissement de la barbarie comme un malheur pour l'humanité. « La civilisation romaine, dit *Augustin Thierry*, rencontra chez les Germains un tel fonds d'habitudes sauvages, des mœurs si violentes et des caractères si indisciplinables, qu'elle ne pouvait pénétrer bien avant. Les Gallo-Romains, entraînés par l'exemple, par un instinct d'indépendance brutale que la civilisation ne peut effacer du cœur de l'homme, se jetaient dans la vie barbare, méprisant tout, hors la force physique; les meilleurs, toujours inquiets pour leurs biens ou pour leur personne, perdaient le repos d'esprit sans lequel les études et les arts périssent. Voilà comment, dans l'espace d'un siècle et demi, toute culture intellectuelle, toute élégance de mœurs disparut de la Gaule... » Oui, la barbarie l'emporte, mais l'histoire, au lieu de flétrir la barbarie, doit la saluer comme la condition d'un meilleur avenir. Qu'était-ce que cette civilisation romaine tant regrettée, sinon corruption et pourriture? L'empire romain se serait éteint dans une honteuse décrépitude, comme le Bas-Empire, si les Barbares n'étaient venus lui rendre la vie.

La barbarie ne fut que temporaire. Si les Gallo-Romains se laissaient gagner aux mœurs brutales, mais fortes des conquérants, ils n'en devinrent pas moins leurs maîtres. Les vaincus instruisirent leurs vainqueurs. Il y avait dans la civilisation romaine, quelque corrompue qu'elle fût, un élément impérissable, la culture intellectuelle; elle dompta la barbarie germanique. La preuve en est dans la langue; le latin absorba les idiomes barbares. Or la langue est l'expression de la culture des peuples; les idées et les sentiments se transmettent avec les mots qui les expriment. De cette fusion naîtra un mouvement intellectuel bien plus puissant que celui de l'antiquité romaine.

L'unité de langue est la marque de la fusion des races. On peut considérer cette fusion comme accomplie au xe siècle, en ce sens du moins que l'opposition résultant de la conquête a disparu. Ce n'est pas que toute diversité ait cessé; les populations qui occupent les Gaules se distinguent toujours par les mœurs, le caractère, le dialecte; mais la diversité n'est plus une distinction de races, elle a un caractère local, provincial. La fusion des Barbares et des Romains, prépare une nouvelle phase de la civilisation. Dans l'antiquité, il y avait des cités et de vastes empires, il

n'y avait pas de nations. C'était un système politique vicié dans son fondement, car les nations sont aussi nécessaires à la vie de l'humanité que les individus. Les Barbares étaient appelés à imprimer une force nouvelle au principe de l'individualité : ce sont eux qui donnèrent au monde la liberté individuelle; ce sont encore eux qui fondèrent les nationalités.

N° 2. *Les nations*

Les nations qui se partagent aujourd'hui l'Europe sont en germe dans l'empire de Charlemagne. L'Angleterre forme un État à part; l'élément germanique s'y mêle avec l'élément celtique, et de la fusion naît une race forte et progressive à qui un rôle glorieux est réservé dans le développement de la civilisation. En Espagne, c'est l'élément oriental qui domine : les Arabes conservent la nationalité espagnole plutôt qu'ils ne l'absorbent. La France, l'Allemagne et l'Italie réunies, forment l'empire d'Occident; mais l'union n'est que temporaire, la séparation est dans les mœurs, dans les désirs et les passions des populations.

Dès l'origine, l'Italie n'a eu d'autre lien avec l'empire que la personne de l'empereur. Charlemagne ne réunit pas la Lombardie au royaume des Francs; il n'y eut qu'un changement de dynastie, le vainqueur prit le titre de roi des Lombards. En Allemagne, en Espagne, Charlemagne incorpora les peuples conquis à l'empire; pourquoi laissa-t-il une existence séparée à l'Italie (1)? On a vu l'inspiration de la papauté dans cette politique. Il est certain que les papes étaient intéressés à maintenir l'Italie en dehors du grand empire; absorbés par les Francs, les chefs de la chrétienté seraient devenus les instruments de l'empereur. Les idées de Charlemagne ont pu concourir avec les vues du pape : il ne comptait pas maintenir l'unité de la domination franke sur tous les pays conquis. Séparée de l'Europe par les Alpes, l'Italie semble destinée par la nature même à une existence à part. Qui sait si le grand homme n'a pas pressenti l'impossibilité de tenir dans une seule main tant de populations diverses?

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur le degré d'indépendance dont jouissait l'Italie. Voyez *Waitz*, Verfassungsgeschichte, T III, p. 303-306.

L'Italie se soumit facilement à Charlemagne, mais sa soumission n'était qu'apparente ; les relations entre Francs et Lombards restèrent hostiles. A peine le vainqueur eut-il repassé les Alpes, que le pape Adrien lui annonça un soulèvement des ducs lombards ; ils voulaient chasser les Francs, prendre Rome et s'emparer du pape. Charlemagne réprima l'insurrection, et pour prévenir de nouvelles révoltes, il brisa la constitution lombarde, il abolit les duchés et mit des garnisons frankes dans les villes. Cependant l'Italie ne fut pas réunie à l'empire ; elle conserva un roi à elle, même lorsque toute la monarchie fut réunie sur la tête de Louis le Débonnaire. Les Italiens excitèrent l'ambition de leur jeune roi, espérant sous son nom conquérir une existence nationale (1). C'est la première tentative qu'ils firent pour se délivrer des Barbares ; elle fut malheureuse. Sous les successeurs de Louis le Débonnaire, le partage de l'empire aurait permis à l'Italie comme aux Gaules de fonder son indépendance, mais le génie de l'unité avait déserté la terre des Romains ; elle se déchira elle-même, jusqu'à ce que, affaiblie, elle devint la proie de l'étranger.

Les Gaules formaient le noyau de l'empire carlovingien. La Germanie était une conquête. Ainsi l'union des deux pays était le produit de la force, non de la nature. La nature a déposé sur les deux bords du Rhin des germes de nations diverses ; ils se développèrent sous le régime de la conquête, plus forts que l'apparente unité qui les enchaînait. En Allemagne, l'élément germanique dominait ; dans les Gaules, il se mêlait à l'élément romain, mais la masse de la population était romaine, et elle avait sur ses conquérants l'avantage d'une civilisation supérieure ; les vaincus devaient finir par absorber les vainqueurs. De là une opposition inévitable entre les Gallo-Francs des Gaules et les Francs de la Germanie : c'est l'origine des deux puissantes nations qui se partagent le continent.

L'opposition se manifesta dès les premiers temps de la conquête, sur le sol même des Gaules, dans la lutte violente entre la Neustrie et l'Austrasie. On donnait le nom d'Austrasie à la partie des Gaules située le long du Rhin ; la Neustrie comprenait le pays qui s'étend des limites occidentales de l'Austrasie à la Bretagne et

(1) *Astronom.* Vita. (*Pertz*, II, 622.)

aux côtes de l'Océan. Au VIe siècle, Childebert prit le titre de *roi des Francs et des Neustriens*. Ainsi les Francs de l'Austrasie étaient les Francs par excellence, les Neustriens étaient plutôt des Gaulois que des Germains. Tel est en effet le trait caractéristique de la division. Dans l'Austrasie, dominait la population franke et avec elle la langue et les institutions germaniques. Les provinces qui formaient la Neustrie avaient été occupées les dernières, les Francs ne s'y étaient pas établis en masse; dispersés sur un territoire étendu, éloignés de leur ancienne patrie, ils étaient environnés de toutes parts par l'élément gallo-romain qui finit par les absorber (1). Les mœurs, la civilisation, les antipathies nationales séparaient les Germains de l'Austrasie des Gallo-Francs de la Neustrie. Au VIIe siècle, la division était déjà si profonde, que les peuples demandèrent à former des royaumes séparés (2); la séparation allait s'accomplir, lorsque la race germanique prit une force nouvelle sous la conduite des Carlovingiens. Charles Martel imposa la domination franke aux Gallo-Francs, non sans une lutte sanglante. Les Neustriens se liguèrent avec les hommes du Midi, les Aquitains, plus attachés encore que les Gallo Francs à la civilisation romaine. La victoire de Charles Martel fut comme une seconde invasion de l'élément germanique. Les Gallo-Francs et les Francs germains furent de nouveau réunis pour un siècle.

Pourquoi cette réunion contre nature? pourquoi la séparation nécessaire, inévitable, est-elle retardée? La civilisation romaine était exclusivement matérielle. Ce matérialisme devint un principe de corruption et de mort; le christianisme, loin de relever la moralité des masses, fut lui-même infecté de la décrépitude universelle. L'avénement de races jeunes et fortes était une condition de salut pour l'humanité. Mais le premier mélange des Germains avec les Romains fut fatal aux conquérants, les vainqueurs se laissèrent gagner par les vices des vaincus ; il y eut des populations barbares qui périrent tout entières, comme atteintes d'un mal contagieux. Si les Francs n'eurent pas le sort des Vandales, c'est qu'ils se retrempèrent sans cesse aux sources pures de la Germanie. Les Francs de la Neustrie se corrompirent rapidement

(1) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 72 : — *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 171.
(2) *Fredegar*. c. 76.

au contact de la civilisation romaine ; si au VIIe siècle, ils s'étaient séparés de la Germanie, la décadence de l'empire aurait continué sous le régime des Barbares romanisés. Il leur fallait une nouvelle infusion de sang germain, un pas de plus vers la barbarie ; barbarie salutaire, car elle ranimait la vie qui s'éteignait dans une civilisation décrépite. Telle est la raison providentielle de la prédominance de l'élément germanique, de la victoire de l'Austrasie sur la Neustrie.

La longue communauté d'existence des Gallo-Francs avec la Germanie fut le fondement de la puissance des Carlovingiens. Leur empire, bien que temporaire, avait une haute mission : il fonda un nouvel ordre moral, dont le pouvoir de l'Église était la base : il prépara l'unité de l'Allemagne, en réunissant toutes ses tribus sous un même chef. Cependant l'opposition entre l'élément romain et l'élément germain continua. Sous les Mérovingiens, elle existait dans l'intérieur de la Gaule, entre les Francs de l'Austrasie et les Gallo-Francs de la Neustrie. La lutte va s'étendre sous les Carlovingiens, elle divisera l'Allemagne et la France ; de là sortiront les deux nations qui sont les organes principaux de la civilisation européenne.

A peine Charles Martel fut-il vainqueur des Neustriens, qu'il dut tourner ses armes contre les populations de la Germanie. Si l'on en croit les chroniqueurs francs, le héros de Poitiers était toujours victorieux, mais ses victoires furent peu décisives, puisque la guerre recommençait chaque année. A la mort de Charles Martel, les ducs de Bavière se soulevèrent, les Souabes et les Saxons s'unirent aux Bavarois ; les peuples germains firent même alliance avec leurs ennemis, les Slaves, pour combattre les princes francs. C'est l'esprit d'indépendance qui se révoltait contre les tentatives d'unité. Cet esprit de liberté avait tant de force, qu'il ne craignit pas de s'attaquer à Charlemagne ; pendant que le roi des Francs guerroyait contre les Saxons, une vaste conspiration s'ourdit contre lui, dans le centre de l'Allemagne. La promptitude du conquérant déjoua les projets de ses ennemis ; Charlemagne imposa la domination franke à toutes les tribus germaniques (1). C'est la conquête qui devint le principe de l'unité nationale.

(1) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre IX, ch. 11.

Dès que l'Allemagne commença à avoir conscience de sa nationalité, elle tendit à se séparer de la France. Le traité de Verdun (843) consacra la séparation. Elle était déjà accomplie dans les mœurs. Les langues, expression de la diversité des nations, divisaient l'Allemagne et la France. Lorsque les rois et les armées se réunirent pour mettre un terme aux longues guerres qui avaient déchiré l'empire sous les fils de Louis le Débonnaire, les discours et les serments se firent en langue romane par les Gallo-Francs, en langue allemande par les peuples germains. Le IXe siècle vit les premiers essais d'une littérature nationale en France et en Allemagne (1). Nous possédons un poème écrit en roman, qui date de la même époque que le serment de Strasbourg (2). En Allemagne, le moine Ottfried s'indignait de ce que les Francs, négligeant leur idiome, préféraient étudier péniblement une langue étrangère : « Tant de peuples, s'écrie-t-il, ont cultivé leur langue, pourquoi les Francs seuls ne le feraient-ils pas ? n'est-il pas permis de chanter en langue franke les louanges de Dieu (3) ? » Le poète allemand était l'organe d'un mouvement général. Tous les conciles du IXe siècle ordonnèrent que les sermons se feraient en allemand ou en roman (4) ; et à la même époque parurent un grand nombre de traductions poétiques des livres sacrés (5).

Ces premiers accents des langues modernes sont comme l'éveil du génie national des peuples de l'Europe ; mais il a fallu des siècles pour que les nations prissent racine et vie. Les longues luttes au sein de l'empire des Francs, depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'au Xe siècle, sont la manifestation de l'esprit d'individualité plus encore que de l'esprit national. Les populations tendent vers un morcellement toujours croissant ; la France, l'Allemagne et l'Italie se divisent en une infinité de petits États, en attendant le jour de la réunion et de l'unité. Arrêtons-nous un

(1) *Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins, T. IV, p. 277.

(2) Un poème de sainte Eulalie, découvert par *Hoffmann*.

(3) *Ottfried* écrivit en langue franke une *Harmonie des Évangiles :* c'est une paraphrase rimée de l'histoire évangélique. (*Gervinus*, Geschichte der deutschen Dichtung, T. I, p. 73.)

(4) *Concile de Tours* de l'an 813, c. 17 : « Ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere, quæ dicuntur. » Comparez les conciles d'*Arles* (c. 10) ; de *Mayence* (c. 25) ; de *Rheims* (c. 14, 15), tous de l'année 813 (*Mansi*, T. XIV, p. 58, ss.), et le concile de *Mayence*, de 847. (C. 2. *Mansi*, T. XIV. p. 903.)

(5) *Gervinus*, Geschichte der deutschen Dichtung, T. I, p. 65, ss.

instant sur le démembrement de la France; il expliquera la dissolution de l'empire carlovingien.

N° 3. *Les provinces*

a) La Bourgogne

La Bourgogne conserva son nom et ses institutions, après la défaite de ses rois (1). Plusieurs fois partagée, elle garda néanmoins une sorte de vie individuelle : le souvenir de son ancienne indépendance et l'influence de l'élément romain, très puissante dans le Midi, l'empêchèrent d'être absorbée par les conquérants. Les Bourguignons profitèrent des luttes violentes de la Neustrie et de l'Austrasie pour recouvrer leur existence nationale. Charles Martel les soumit de nouveau à la domination des Francs; mais lorsque l'empire carlovingien se démembra, l'ambition des comtes s'appuya sur les antipathies de race, pour rétablir le royaume de Bourgogne. Rodolphe, de la famille des Guelfes, occupa les provinces situées entre le Jura et les Alpes; il rassembla à Saint-Maurice sur le Rhône les grands ecclésiastiques et laïques, et prit avec leur assentiment le titre de roi. Les Carlovingiens essayèrent en vain de combattre l'usurpateur; il était en sûreté dans ses montagnes inaccessibles.

Le souvenir de l'antique indépendance se perpétua et ne fut pas sans influence sur la formation du puissant duché de Bourgogne. Mais les Bourguignons n'avaient pas un principe de vie propre; se confondant par les mœurs et le langage avec les autres Gallo-Romains, ils finirent aussi par se confondre avec eux dans la grande unité française. La Bourgogne était une de ces fausses nationalités qui vivent souvent pendant des siècles, mais qui sont nécessairement absorbées par le peuple auquel elles tiennent par le territoire, la race et le génie.

b) La Bretagne

La Bretagne échappa à l'influence de la conquête franke; l'élément celtique qui y dominait, fortifié par l'immigration des Bre-

(1) *Reginon.* Chronic. ad a. 888. (*Pertz*, I, 598.)

tons chassés de l'Angleterre, eut assez de puissance pour résister aux conquérants des Gaules. Il est vrai que, d'après les chroniqueurs, Clovis soumit la Bretagne : « depuis lors, dit *Grégoire de Tours*, elle fut toujours sous la puissance des Francs, leurs chefs s'appelant comtes et non pas rois (1). » Mais ces chefs étaient nationaux et héréditaires, et leur dépendance purement nominale : on ne voit pas les Bretons figurer dans les armées frankes, ni les rois francs faire acte de souveraineté dans la Bretagne (2). Les relations entre les deux peuples restèrent hostiles ; chaque année les Bretons envahissaient le territoire des Francs. Quand la saison de la maturité des vignes était arrivée, ils se jetaient sur le pays de Nantes et de Rennes ; ils vendangeaient les vignobles, faisaient le vin sur place et l'emportaient comme un trophée dans leur terre sauvage ; ou ils laissaient le soin de la récolte aux sujets des Francs, et venaient chercher le vin tout préparé ; parfois ils mangeaient les raisins sur place (3).

Les Bretons firent même des conquêtes sur les conquérants des Gaules : Nantes et Rennes furent réunies à la Bretagne. On lit dans les annalistes que leur roi, intimidé par la puissance de Dagobert, lui fit sa soumission ; mais au milieu des guerres civiles qui déchirèrent la Gaule sous les derniers Mérovingiens, il fut facile aux Bretons de recouvrer leur indépendance, si toutefois ils l'avaient jamais perdue. A l'avénement des Carlovingiens, l'ardeur des conquêtes se ralluma chez les Francs : Pépin, dit-on, soumit toute la Bretagne, ce qui n'empêcha pas les Bretons de revendiquer leur indépendance contre son fils, le tout-puissant Charlemagne. La victoire resta aux Francs ; toutefois les vaincus conservèrent leur liberté. A chaque règne la guerre recommençait. L'expédition de Louis le Débonnaire a été chantée par un poète ; l'hostilité des deux races, nourrie par des pillages continuels, éclate dans le portrait qu'*Ermold le Noir* fait des Bretons : « C'est une nation superbe, menteuse, revêche et méchante. Tout ce qu'elle a de chrétien, c'est le nom ; elle n'en a ni la foi, ni le culte, ni les œuvres. Là personne ne prend soin de la veuve, des

(1) *Gregor. Tur.*, IV, 4.
(2) *Mme Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. II, p. 11.
(3) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, p. 329.

orphelins, des églises. Ils ont leur domicile dans les buissons, leur gîte dans les bois et se réjouissent de vivre de rapines comme les bêtes sauvages (1). » Les Francs furent victorieux, mais six ans après avoir conquis la Bretagne, Louis le Débonnaire fut obligé de faire une nouvelle expédition contre « les perfides Bretons (2). »

Cependant la Bretagne passait pour une dépendance de l'empire carlovingien. Le traité de Verdun la mit dans le partage de Charles le Chauve, mais le roi aussi faible qu'ambitieux essaya vainement de faire reconnaître son autorité par les Bretons ; le lien qui les rattachait à la royauté était purement féodal. La Bretagne avait, pour former un État à part, un principe qui manquait au reste de la Gaule : la race celtique s'y était conservée dans toute sa pureté ; une existence séculaire sous un régime commun n'a pu effacer le caractère primitif de cette partie de la France.

c) L'Aquitaine. — La Provence. — Démembrement général (3)

Les annalistes disent que Clovis conquit toute l'Aquitaine. Cette conquête ressemble à celle de la Bretagne : les Francs parcouraient le pays, pillaient, dévastaient, puis ils repassaient la Loire chargés de butin, emmenant des troupeaux d'esclaves ; à peine avaient-ils quitté le pays, que tout rentrait dans l'ancien ordre. C'était une incursion de barbares, et non une occupation. Les habitants du midi de la Gaule, étaient, plus que ceux de la Neustrie, attachés à la civilisation romaine : les chroniqueurs leur donnent le nom de *Romains*. Par cela même, l'antipathie contre la domination barbare devait être plus forte au sud de la Loire. La haine contre les Francs éclata dans des insurrections et des complots. Déjà sous les fils de Clovis, les Aquitains se soulevèrent contre les Barbares. La conspiration de Chramme contre son père était une tentative des Aquitains de se constituer en royaume indépendant ; et l'intrigue obscure qui mit en avant un prétendu fils de Clotaire I, élevé à Constantinople, avait le même

(1) *Ermoldi Nigelli*, de Rebus gestis Ludovici, III, v. 43, ss. (*Pertz*, T. II, p. 490.) Traduction de *Fauriel*.

(2) *Einhardi* Annales ad a. 824.

(3) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. II, III, et IV.

but. Désespérant de recouvrer leur ancienne existence, les Gallo-Romains cherchèrent à se détacher de l'empire des Francs, en mettant à leur tête un membre de la race chevelue ; ce chef barbare, isolé au milieu d'une population étrangère, ne pouvait manquer de s'identifier avec les populations du Midi. Au commencement du VIIIe siècle, l'Aquitaine formait un duché puissant, sous des princes mérovingiens, mais indépendants de la domination franke et profitant des luttes furieuses des Neustriens et des Austrasiens pour affermir leur souveraineté.

La victoire de Charles Martel sur les Austrasiens, et sa victoire plus célèbre sur les Arabes dans les champs de Poitiers, ramenèrent les Francs dans le Midi. Charles Martel traita durement les populations romaines. Il mit le feu aux arènes de Nîmes, ouvrage de Rome ; il détruisit de fond en comble une ville d'origine grecque ; selon l'expression d'un chroniqueur contemporain, les vainqueurs poussaient les habitants devant eux comme des troupeaux, ou les accouplaient comme des chiens. C'était une nouvelle invasion de Barbares. Toutefois la souveraineté des Francs resta nominale, aussi longtemps que les Aquitains eurent à leur tête leurs ducs nationaux, animés contre les Carlovingiens d'une double haine, haine du Romain contre le Barbare, haine du Mérovingien contre l'usurpateur. Cette antipathie était si profonde, qu'elle fit oublier aux hommes du Midi leurs sentiments chrétiens ; ils s'allièrent avec les Arabes contre les Francs. L'Aquitaine fut vaincue, mais non soumise. Après la mort de Charles Martel, la lutte recommença, lutte à mort ; quelques provinces combattirent pendant neuf ans contre toutes les forces des Francs, réunies dans les mains de Pépin. La guerre se fit avec un acharnement qui atteste la résistance désespérée des habitants : les Francs brûlèrent tout le Berry, arbres et maisons ; ils brûlèrent le Limousin, ils brûlèrent le Quercy, détruisant partout les vignes qui faisaient la richesse de l'Aquitaine. Les Aquitains finirent par succomber.

Cependant l'Aquitaine ne perdit pas même sous les Carlovingiens l'existence séparée qu'elle s'était faite sous ses ducs héréditaires ; elle resta un peuple à part dans les Gaules, distinct par son caractère, sa langue et son rôle politique. La race gallo-romaine résista à la domination carlovingienne, et ce fut le sentiment national qui l'emporta. Sans doute, dans les insurrections et dans les intrigues

qui agitèrent le Midi, il y avait un élément moins pur que celui de la nationalité : les ambitions et les intérêts locaux jouèrent un grand rôle dans le démembrement de l'empire de Charlemagne. Mais la dissolution était nécessaire, et elle dépassa bientôt les limites des anciennes divisions territoriales. Les rois carlovingiens portaient encore le titre de rois des Aquitains, lorsque déjà il n'y avait plus d'Aquitaine. La *Vasconie* forma un duché à part entre la Garonne, les Pyrénées et la mer ; la *Marche d'Espagne* perdit ce nom pour prendre celui de *comté de Barcelone*, la *Septimanie* fut morcelée entre plusieurs comtes ou vicomtes ; la seigneurie de *Toulouse* devint la plus brillante puissance du Midi ; l'*Arvernie* forma un dernier démembrement du royaume d'Aquitaine.

A la même époque, la dissolution devint générale dans l'empire de Charlemagne : en 888, dit *l'Annaliste de Fulde*, « un grand nombre de petits rois s'élevèrent en Europe » (1). L'un de ces royaumes, la Provence, doit son origine à l'ambition d'une femme, si nous en croyons les chroniques. Hermengarde, mariée au comte Bozon, était fille de l'empereur Louis ; fiancée d'abord à l'empereur de Constantinople, elle se trouvait profondément malheureuse de n'être que comtesse ; pour trouver du plaisir à vivre, il lui fallait pour le moins être reine (2). L'ambition de Bozon était à la hauteur de celle de sa femme ; il se fit donner la couronne par une réunion de seigneurs laïques et d'évêques. Cette entreprise, qualifiée de tyrannie par le clergé franc fut frappée d'anathème par les chroniqueurs francs (3). Les rois carlovingiens s'unirent contre l'usurpateur, ils lancèrent les plus terribles menaces contre Bozon et ses complices ; mais leurs armes furent tout aussi impuissantes que les foudres de l'Église. Qu'est-ce qui faisait la force de ce duc, roi de quelques provinces du grand empire? L'affection des peuples, le sentiment national et la faiblesse des princes carlovingiens, impuissants à défendre les populations contre les brigandages des Sarrasins et des Normands (4).

(1) « Multi reguli in Europa excrevere. » (*Pertz*, I, 405.)

(2) *Hincmari* Annal. ad a. 879. (*Pertz*, I, 512.)

(3) *Annal. Vedastini*, ad a. 879, 880. (*Pertz*, II, 197.)

(4) Les grands ecclésiastiques et laïques, en élisant le fils de Bozon roi de Provence, disent que la société est en dissolution, attaquée à la fois par les troubles à l'intérieur et les incursions des païens, Sarrasins et Normands. (*Pertz*, Legg. I. 558.)

Ce qui se passa en Provence se répéta dans toutes les parties de l'empire carlovingien. Les Barbares avaient voulu continuer l'unité romaine, ils succombèrent sous la tâche : l'immense empire ne trouvait plus assez de forces pour se défendre contre quelques troupes de brigands. Il fallut que l'empire se morcelât, pour que la vie, qui abandonnait un corps trop vaste, renaquît dans des centres plus étroits. Aussi le morcellement ne s'arrêta pas aux petits royaumes qui s'élevèrent sur les ruines de la domination franke; les royaumes eux-mêmes furent remplacés par des duchés, des comtés, des baronies. A la fin du IXe siècle, 29 provinces ou fragments de provinces sont érigés en petits États. Le nombre des royaumes diminue, celui des petites souverainetés augmente à l'infini; pas moins de 55 fiefs se partagent la France à la fin du Xe siècle. Le démembrement est définitif : c'est le commencement d'une nouvelle ère historique.

En même temps que le démembrement de l'empire préparait la féodalité, il s'opérait dans les conditions sociales un mouvement analogue de décomposition, principe de la hiérarchie féodale. L'antiquité s'était éteinte par l'abus de l'esclavage; la servitude survécut à la conquête, mais sous l'influence des institutions et des mœurs germaniques, elle va se transformer en servage. C'est le grand progrès que l'Europe barbare a accompli; il ne s'est pas fait sans mélange de mal; en apparence, la condition des hommes devient plus dépendante, plus misérable que jamais; mais cette dépendance est le premier pas vers la liberté et l'égalité.

§ 2. Les conditions sociales

N° 1. *Transformation des classes sociales*

Les jurisconsultes romains divisent les hommes en libres et en esclaves; les hommes libres se rattachent directement à l'État; quant aux esclaves, ils ne sont pas des personnes. On connaissait aussi dans l'antiquité la dépendance d'homme à homme, les rapports de client à patron; mais la clientèle se transforma partout et se fondit dans la cité; ce sont les rapports de citoyen à État qui dominent. Il en est autrement chez les Germains et dans le régime

sorti de la conquête ; le lien de citoyen à État existe à peine, c'est la dépendance d'individu à individu qui domine.

L'attachement d'un homme à un autre, le dévouement à la personne, forme le trait distinctif du *compagnonnage* germanique; écoutons *Tacite :* « Chaque prince a une troupe de gens qui s'attachent à lui et le suivent. C'est la dignité, c'est la puissance, d'être toujours entouré d'une foule de jeunes gens que l'on a choisis; c'est un ornement dans la paix, c'est un rempart dans la guerre. On se rend célèbre dans sa nation et chez les peuples voisins, si l'on surpasse les autres par le nombre et le courage de ses compagnons (1). » *Montesquieu* voit dans cette coutume des Germains l'institution de la vassalité. A vrai dire, le *compagnonnage* n'est pas encore la vassalité, mais déjà le génie qui a produit la féodalité s'y révèle; le lien d'homme à homme, la foi personnelle ont plus de force que les rapports de citoyen à État et les obligations envers la société.

Après la conquête, ces relations individuelles prirent mille formes. Des hommes contractaient des engagements spéciaux envers le roi, ils se soumettaient à ses ordres et abdiquaient leur indépendance ; cette position, loin de diminuer leur ingénuité, la relevait : les *antrustions*, les *fidèles* du roi, étaient assimilés aux magistrats (2). Ces mêmes liens s'établirent dans la suite d'individu à individu ; en se multipliant, ils engendrèrent la féodalité. La dépendance personnelle que les Grecs et les Romains auraient considérée comme une marque de servitude, était chez les Germains un titre d'honneur ; la foi et le dévouement ennoblissaient jusqu'aux services les plus vils. La *vassalité*, qui joue un si grand rôle sous le régime féodal, était dans le principe un service domestique. La *recommandation* était une autre forme de ces relations : un guerrier faisait choix d'un chef à qui il vouait sa personne et sa vie. Lorsqu'à ces rapports personnels se joignit la concession d'une terre à titre de *bénéfice*, et avec obligation pour le bénéficier de servir son seigneur, la féodalité fut constituée.

Ainsi le principe germanique de la dépendance personnelle aboutit à la féodalité. Sous le régime féodal, l'État disparaît ;

(1) *Tacit.*, Germ. c. 14,
(2) *Pardessus*, Loi salique, p. 487.

toutes les relations, toutes les obligations se fondent sur la foi donnée au seigneur. Le système féodal est tombé, parce qu'il était vicié dans son essence. Il est impossible que la société existe, si elle n'a une action directe sur ses membres; d'un autre côté, l'homme doit être libre de toute dépendance, sauf le lien qui l'attache à la société. Telle était l'idée de l'antiquité. C'est la vraie théorie de l'État; pourquoi s'est-elle effacée pendant des siècles devant la fausse conception des peuples germains? L'esclavage viciait l'organisation sociale des anciens; la grande majorité des hommes était exclue de la société civile et même de la société humaine. Il fallait arriver à une organisation où il n'y eût plus d'esclaves, où tout homme fût libre et se rattachât directement à l'État. Telle est la condition de l'Europe moderne. Comment s'est opéré le passage d'une société fondée sur l'esclavage, à une société d'hommes libres? Par la féodalité.

A mesure que le principe des relations personnelles se développe, les conditions sociales se transforment; les esclaves eux-mêmes prennent place dans une société où tout homme est dépendant d'un supérieur. Dans l'antiquité, la distinction des personnes est absolue; un abîme sépare les citoyens et les esclaves, les uns sont des hommes, les autres des choses, or la chose ne peut pas songer à être homme. Au moyen âge, cette classification immuable fait place à une variété infinie dans la condition des personnes : la liberté a ses degrés qui le rapprochent de la servitude, l'esclavage a ses degrés qui la rapprochent de la liberté. On voit des hommes libres engager leur personne à des services qui les placent sur la voie de la servitude; on voit des hommes de la classe servile élevés aux plus hautes dignités (1). Bientôt il n'y a plus de liberté dans le sens antique, car tout homme libre est dépendant d'un supérieur; mais aussi il n'y a plus de servitude dans le sens antique : l'esclave a cessé d'être une chose pour devenir un homme, il a sa place dans la hiérarchie sociale, bien qu'il soit au bas de l'échelle. On dirait que la liberté perd et que la servitude gagne : à la fin de l'époque carlovingienne, la classe

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 148. — *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 189. — Il faut lire dans *Grégoire de Tours*, l'histoire de *Leudaste*, qui, né serf de la maison royale, employé ensuite à la cuisine et à la boulangerie, finit par devenir comte de Tours. (*Greg.*, *Tur.*, V, 48. ss. — *Thierry*, Récits mérovingiens, V.)

des hommes libres a presque disparu, les colons mêmes et les lites disparaissent pour former la classe misérable des serfs. Mais si la condition des hommes libres s'abaisse, celle des serfs s'améliore. La liberté ancienne, viciée par l'esclavage, aboutit à la dépopulation et à la mort. La dépendance personnelle du moyen âge conduit à la transformation et à la régénération des classes inférieures : la servitude se change d'abord en servage, puis les serfs deviennent libres. L'inégalité règne encore, mais elle diminue. Dans l'antiquité, les hommes libres formaient une immense aristocratie, en face des esclaves placés en dehors de l'humanité. Au moyen âge, la noblesse féodale qui remplace l'aristocratie des hommes libres, forme une petite minorité ; elle a en face d'elle, non plus des choses, mais des hommes, dépendants, il est vrai, mais dans leur dépendance même il y a un germe de liberté.

N° 2. *Les hommes libres*

Dans le commencement de la première race, dit *Montesquieu*, on voit un nombre infini d'hommes libres, soit parmi les Francs, soit parmi les Romains ; mais le nombre des serfs augmenta tellement, qu'au commencement de la troisième, tous les laboureurs et presque tous les habitants des villes se trouvèrent serfs. *Montesquieu* attribue cette décadence de la liberté aux guerres permanentes qui déchirèrent les Francs après leur établissement dans les Gaules ; les vaincus étant réduits en esclavage, la servitude devint plus générale en France que dans les autres pays.

Le fait de la décroissance de la liberté après l'invasion, sous le régime barbare, est incontestable. Au xe siècle, la liberté, telle que nous l'entendons aujourd'hui, telle que l'entendaient les anciens, a à peu près disparu, tout homme est dépendant, et pour la plus grande partie de la population, la dépendance prend la forme du servage (1). Mais est-il vrai de dire que cette révolution date de la conquête et que, lors de l'établissement des Barbares, il y avait un nombre infini d'hommes libres ? C'est une illusion des

(1) Dans le *Polyptique de l'abbé Irminon*, sur 2,396 ménages, il y en a seulement 8 libres. (*Guerard*, T. I, p. 892.) Le Polyptique est du IXe siècle.

admirateurs de Rome. Ils rejettent la servitude sur les Germains; en réalité la servitude de la masse des populations a précédé l'invasion; les Barbares l'ont arrêtée plutôt que précipitée.

Déjà sous le régime gaulois, l'oppression de l'aristocratie avait forcé les pauvres à vendre leur liberté aux riches (1). La conquête romaine augmenta le nombre des esclaves. Sous l'empire, les abus du gouvernement poussèrent les hommes libres à aliéner leur liberté entre les mains des grands propriétaires. Écoutons un contemporain de l'invasion : « Les petits propriétaires, dit *Salvien*, qui ne peuvent pas échapper par la fuite aux exactions du fisc, s'abandonnent aux riches pour en être secourus, et leur livrent leurs héritages. Mais l'état de colon où ils se réduisent n'est qu'un premier pas vers le servitude (2). » On pourrait donc renverser la proposition de *Montesquieu* et dire qu'au ve siècle il y avait un nombre infini d'esclaves (3).

Le premier effet de l'établissement des Barbares fut d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre des hommes libres. En effet, la liberté se recruta parmi les conquérants; et quant aux vaincus, la conquête ne changea rien à leur condition, elle les releva même en les délivrant de l'oppression fiscale. Mais la grande propriété survécut à l'invasion; dans un temps où régnait la violence, et où les passions brutales étaient déchaînées, les pauvres et les faibles devaient nécessairement être absorbés par les riches et les forts (4). Ne trouvant aucun appui dans les lois et les magistrats, ils achetaient, par un tribut, la protection d'un voisin puissant, ou ils recevaient de lui des terres, sous des conditions plus ou moins dures (5). Ces relations n'emportaient pas la perte de la liberté (6), mais c'était une liberté bien précaire. Les cultivateurs libres ressemblaient aux serfs, en ce qu'ils payaient un cens comme marque de dépendance de leur possession; comment auraient-ils main-

(1) *Cæs.*, de Bell. Gall. VI, 13: « Plebs pæne servorum habetur loco. » Cf. *id.* I, 4. — *Tacit.* Ann. III, 42 : « Vulgus obæratorum et clientium. »

(2) *Salvian.*, de Gubernat. Dei. lib. V. p. 113. 115.

(3) *Mme Lézardière*, Lois politiques, T. II, p. 28, 51-55, 87, 74.

(4) *Sigehardi*, Miracul. S. Maximini, c. 15 (*Pertz*, Monum. IV, 223): « Bernaker quidam erat vir nobilis et opulentus... Qui facibus avaritiæ succensus, agris illius villæ undique contiguos et collimitantes pauperum agellos, eo quod fertilis illa terra esset, sibi injuste usurpavit. »

(5) *Guizot*, Essais. p. 177, 178. — *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 271.

(6) Les actes appellent les cultivateurs assujettis à un tribut, *ingenui*. (Voyez les passages cités par *Waitz*, II, 173, note.)

tenu leur liberté, dans cette position équivoque? Des services aux corvées, des cens aux redevances serviles, la transition était facile, la violence aidant. Nous trouvons dans une chronique du xe siècle un exemple saisissant de la tyrannie qui entraînait les cultivateurs libres à la servitude :

« Dans un bourg de Suisse habitait un homme puissant et riche. Gontram convoitait ardemment les biens de ses voisins. Des propriétaires libres du même bourg, espérant qu'il serait bon et clément, lui offrirent leurs terres, à condition qu'ils lui payeraient le cens légitime et qu'ils en jouiraient paisiblement sous sa protection. Gontram accepta leur offre avec joie, mais il travailla sur le champ à leur oppression. D'abord il leur demanda toutes sortes de choses à titre gratuit, puis il voulut tout exiger d'eux avec autorité, enfin il prétendit en user à leur égard comme envers des serfs. Il leur commandait des corvées pour la récolte de ses foins et pour la moisson de ses blés. C'était une suite continuelle de vexations... Les pauvres habitants, sans défense, furent obligés de faire ce qu'on exigeait d'eux. Cependant le roi étant venu au château de Soleure, ils s'y rendirent et se mirent à pousser des clameurs, en implorant du secours contre l'oppression. Mais les propos inconsidérés de quelques-uns d'entre eux, et la foule des courtisans empêchèrent leurs plaintes d'arriver jusqu'au roi; si bien que, de malheureux qu'ils étaient venus, ils s'en retournèrent plus malheureux encore (1). »

Le lien qui attachait les hommes libres au propriétaire dont ils tenaient leurs biens fut d'abord réel plutôt que personnel; mais la force les réduisit partout, dans le cours du ixe siècle, à un état qui ne différait de la servitude que par le nom (2). Diverses causes contribuèrent à la même époque à éteindre la classe des hommes libres. Les charges qui pesaient sur eux devaient finir par accabler les petits propriétaires. Ils étaient tenus au service militaire sans solde; le butin ne les dédommageait pas des frais d'équipement (3) et de la culture négligée. Le mal avait été supportable

(1) *Guerard*, Polyptique, I, 248. — *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 289.

(2) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 375, 376.

(3) Les dépenses montaient au quart du revenu du guerrier qui ne possédait que la mesure de propriété exigée pour le service militaire. (*Mme Lézardière*, Théorie des lois politiques, T. III, p. 16.)

sous les Mérovingiens, parce que les guerres étaient intérieures; mais sous Charlemagne, les Francs traversaient chaque année l'Europe, pour combattre les Sarrasins, les Saxons, les Lombards ou les Slaves; alors les hommes libres succombèrent sous le fardeau. Bien qu'ils fussent une race de soldats, les Francs cherchèrent un abri contre l'appel aux armes à l'ombre de l'Église; ils mirent leurs biens et leurs personnes dans la dépendance des monastères (1). Combien de Gallo-Francs éprouvèrent le sort de ceux dont le *Polyptique de l'abbé Irminon* dit : « Ces hommes furent libres, mais comme ils ne pouvaient supporter les charges du service militaire, ils livrèrent leurs biens à saint Germain (2)! »

Les abus augmentèrent le mal. Les obligations qui pesaient sur les hommes libres devinrent un instrument d'oppression entre les mains des comtes; ils firent ce que faisaient tous ceux qui avaient la puissance, ils poursuivirent les hommes libres de vexations pour les forcer à leur abandonner leurs biens (3). L'absence d'une véritable administration prêtait à ces excès. Tous les services se faisaient par corvées : c'étaient les hommes libres qui hébergeaient les envoyés du roi, qui les nourrissaient, eux et leur suite, qui fournissaient les chevaux nécessaires à leur transport; c'étaient eux qui entretenaient les ponts et les chemins (4). Les comtes exploitèrent à leur profit ces charges publiques, en les exagérant; ils obligèrent les hommes libres à faire des travaux serviles (5). Opprimés comme hommes libres au nom de l'État, opprimés par les grands laïques et ecclésiastiques, les petits propriétaires se réfugièrent dans la servitude comme dans un abri (6). Parfois les malheureux cherchaient à garder leur liberté, tout en abdiquant leur indépendance, ils se *recommandaient* à un

(1) « Non tam causa devotionis, quam exercitum fugiendo, » dit le Capitulaire 2 de l'année 805. (c. 15, 19. *Baluze*, I, 427.)

(2) *Guerard*, T. II, p. 31

(3) Les Capitulaires de Charlemagne sont remplis de plaintes sur l'oppression des hommes libres. *Capitul.*, III, a. 811. c. 3.

(4) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 463-467.

(5) *Capitul.*, *Ticinense*, a. 801, c. 15 : « Ut liberi homines nullum obsequium comitibus faciant, nec vicariis, neque in prato, neque in messe, neque in aratura, aut in vinea. » (*Pertz*, Leg. I, 85.) — *Capitul.*, *Longobard.* a. 803, c. 17 : « Audivimus etiam quod juniores comitum, vel aliqui ministri rei publicæ, sive etiam nonnulli fortiores vassi comitum aliquas retributiones vel collectiones exigere solent, similiter quoque operas, collectiones frugum, arare, sementare, rumare, caricare, secare, vel cetera his similia. » (*Pertz*, I, 111.)

(6) *Capitul.*, III, a. 811. c. 2, 3. (*Baluze*, I, 486.)

seigneur (1) ; mais la liberté n'est qu'un vain mot là où la personne est dépendante, et où il n'y a aucun appui contre la force. Les hommes libres finirent par être assimilés aux serfs (2).

La révolution est complète : il n'y a plus d'hommes libres. On a déploré cette décadence de la liberté, comme un produit de la violence qui régnait dans la société (3). Nous avons fait la part de la force dans la disparition des hommes libres, mais la force seule n'explique pas la transformation des classes sociales qui s'opère au moyen âge. Dans l'antiquité, le droit du plus fort régnait également ; de violence en violence, on arriva à la dépopulation et à la mort. Le monde barbare, bien que livré à l'empire de la force brutale, vit, croît et se développe. Il doit donc y avoir un autre élément dans cette société que la violence : c'est le principe de la dépendance personnelle qui manquait à l'antiquité. Chez les anciens, le vaincu mourait ou il devenait esclave ; au moyen âge, l'oppression conduit à une dépendance qui maintient la personnalité humaine. Que l'on compare la société barbare du xe siècle avec la société romaine du ve, on verra qu'un grand progrès s'est réalisé dans les conditions sociales. Sous l'empire, il n'y avait plus de cultivateurs libres, le sol était cultivé par des esclaves et la population servile s'éteignait ; le monde romain menaçait de devenir un désert. Lorsque la féodalité s'ouvre, le sol est possédé par des hommes plus ou moins dépendants ; mais les possesseurs vont conquérir la propriété, et lorsque cette révolution sera accomplie, il n'y aura plus d'esclaves, tout homme sera libre.

N° 3. *Les colons et les lites*

On trouve chez les Barbares et chez les Romains une classe intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves, ce sont les *lites* et les *colons*. Le *colonat* est une institution romaine qui date

(1) Formule 44 de *Sirmond* (*Baluze*, II, 493) : « Dum et omnibus habetur percognitum, qualite ego minime habeo unde me pascere vel vestire debeam ; ideo petii pietati vestræ, ut me in vestrum mundoburdum tradere vel commendare deberem, etc. »

(2) L'asservissement des hommes libres était un fait si fréquent, que l'on rédigea une formule par laquelle le roi rend la liberté à ceux qui en ont été injustement dépouillés. (Charta Ludovici Pii, n° 48, dans *Bouquet*, VI, 657.)

(3) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 250.

de la décadence de l'empire; il a de grandes analogies avec l'état des *lites*, au point qu'on a vu dans le colonat un emprunt fait aux coutumes germaniques (1). Les lites et les colons ont cela de commun, qu'ils sont attachés au sol, sans en être propriétaires. Telle fut la condition de tous les cultivateurs au début de la féodalité; les hommes libres y arrivèrent par l'oppression et la misère, les esclaves par la lente amélioration de leur sort. Il y a dans cet état de choses, le germe d'un immense progrès; les possesseurs finirent par devenir propriétaires. Le travail reconquit ce que la force avait usurpé; et en même temps toute une classe d'hommes qui n'avaient jamais été libres, ou dont la liberté n'était qu'un degré dans la servitude, devinrent propriétaires du champ auquel les avait attachés la main du maître. (2). Voilà comment le régime de la dépendance générale fit place à la liberté générale.

I. Les Colons (3)

Le colon est un cultivateur attaché pour toujours à un fonds étranger; il jouit des fruits, moyennant une redevance fixe qu'il paie au propriétaire. On trouve cette institution répandue au IVe siècle dans tout l'empire, surtout dans les Gaules. Les colons sont libres de leur personne; à la différence des esclaves, ils contractent un véritable mariage et ils servent dans les armées. Mais les colons sont *esclaves de la terre* avec laquelle ils s'identifient, dont ils sont les *membres*, d'après l'énergique expression de la loi romaine (4). Le propriétaire ne peut les vendre sans le sol, il ne peut les retenir en aliénant le sol; ils sont tellement liés à la glèbe, « qu'ils ne sauraient en être détachés un seul instant. » S'ils quittent le fonds, ils sont censés voleurs de leur personne, et traités comme des esclaves fugitifs; on a toujours le droit de les reprendre, les malheureux ne peuvent pas même prescrire leur liberté (5).

(1) *Zumpt*, dans le *Rheinisches Museum* für Philologie, 1843, p. 1.
(2) *Guizot*, Essais, p. 183. — *Laboulaye*, Droit de propriété, p. 475, 476.
(3) Voyez sur le *Colonat*, une Dissertation de *Savigny*, reproduite dans la *Thémis* (T. IX, p. 62.). — *Giraud*, Histoire du droit français au moyen âge, T. I, p. 148. — *Guerard*, le Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 225.
(4) L. un., Cod. J. XI, 53. — L. 23, C. J. XI, 48.
(5) L. 15, 23, C. J. XI, 48,

Cette rigueur cruelle que le législateur met à enchaîner le colon à la terre qu'il cultive, révèle le but de l'institution. La grande propriété et l'esclavage avaient dépeuplé l'empire ; les campagnes se changeaient en déserts. Il fallait à tout prix rendre des cultivateurs au sol ; c'était une question de vie ou de mort. Les lois agraires obligèrent les propriétaires d'employer, à côté des esclaves, un certain nombre de cultivateurs libres ; des esclaves mêmes furent transformés en colons. Mais ce remède se trouva insuffisant, la population agricole s'éteignait sous le poids de l'oppression fiscale ; l'on dut recourir aux Barbares. Des tribus germaniques furent transplantées en masse sur le territoire de l'empire ; ceux qui pouvaient stipuler les conditions de leur occupation conservèrent la liberté, les autres furent réduits à la servitude du colonat (1).

On a considéré le colonat comme une transition de l'esclavage antique à la liberté moderne ; on a dit que ce fut cette institution, plutôt que les mœurs germaniques, qui prépara le servage et par suite l'abolition de la servitude (2). C'est une erreur : le colonat romain était une servitude déguisée, plus dure même que l'esclavage. L'esclave pouvait aspirer à la liberté, le colonat était perpétuel ; par une espèce de dérision, le colon ne pouvait être affranchi, attendu qu'il était libre. Si le colonat avait été un bienfait pour l'esclave, aurait-on vu les cultivateurs fugitifs déserter le sol qu'on leur abandonnait ? Si le colonat avait été un principe de progrès, l'empire aurait-il ressemblé à un désert, lorsque les Barbares l'envahirent ? Il fallait donc un autre élément que le remède désespéré du colonat pour régénérer le monde romain. Ce sont les peuples du Nord qui lui rendirent la vie.

Le colonat survécut à l'invasion des Barbares avec la grande propriété romaine. Il y a une classe de vaincus connue sous le nom de *tributaires :* ce sont les colons (3). Les immenses domaines de l'Église étaient également cultivés par des colons (4). Sous l'in-

(1) Une loi d'Honorius, découverte par *Peyron*, prouve que c'est parmi les Barbares vaincus que le colonat se recrutait : « Scyras, barbaram nationem... imperio nostro subegimus. Ideoque damus omnibus ex prædicta gente hominum agros proprios frequentandi, ita ut omnes sciant susceptos non alio jure quam colonatus apud se futuros... » (*Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 116.)

(2) *Biot*, de l'Abolition de l'esclavage en Occident, p. 261.

(3) Les *Tributarii* de la Loi salique sont les *colons*. C'est ce que *Roth* a établi contre *Savigny* et *Waitz*. (Das Beneficialwesen, p. 83, ss.)

(4) Dans le *Polyptique de l'abbé Irminon*, il y a sur 2,396 ménages, 1,957 ménages de colons. (*Guerard*, T. I, p. 892.)

fluence des mœurs nouvelles qui se développèrent après la conquête, le colonat se transforma, et se rapprocha du servage germanique. Le colon romain n'était tenu qu'à des redevances envers le maître à raison de la terre qu'il occupait; le colon barbare fut de plus assujetti à des services corporels, à des corvées. Parfois les lois confondent le colon avec le serf; cependant, en droit, leur condition n'était pas la même : le colon avait une composition plus élevée, il était capable de posséder à titre de propriétaire, il pouvait librement disposer de ce qui lui appartenait en propre. Mais ces différences s'effacèrent; dès la fin du VIIIe siècle, l'état du serf cultivateur ne paraît pas inférieur à celui du colon. Faut-il voir dans cette confusion une décadence du colonat romain? Un savant français qui nous sert de guide dans ces obscures matières, dit que le colonat dégénéra, puisqu'il s'écarta de la liberté pour se rapprocher de l'esclavage (1). La décadence, à vrai dire, n'est qu'apparente et cache un véritable progrès. On ne vit plus sous les Barbares les cultivateurs déserter le sol; c'est que l'oppression fiscale disparut avec Rome. Si les colons perdirent une liberté qui n'était que nominale, la possession du sol leur donna le moyen de conquérir la véritable liberté. La loi romaine avait prononcé sur la condition des colons le mot fatal d'*éternité;* heureusement l'homme n'est pas même capable d'éterniser le mal : l'éternité romaine fit place à la mobilité barbare. Assimilés aux serfs, les colons profitèrent comme eux de la révolution qui transforma la possession en propriété; leur dépendance ne consista plus qu'en redevances réelles et en corvées limitées. Ils finirent par s'affranchir de ces liens; alors les populations agricoles que le législateur romain avait condamnées à une servitude perpétuelle, furent entièrement libres.

II. Les Lites (2)

Il y avait chez les Germains, déjà avant l'invasion, une condition intermédiaire entre la liberté et l'esclavage : ce sont les *lites*.

(1) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p 233.

(2) *Waitz*, Verfassungsgeschichte, T. I, p. 179. — *Guerard*, Polyptique T, I, p. 259. ss. — *Pardessus*, Loi salique, p. 477, ss. — *Walter*, Rechtsgeschichte, §§, 392, 396.

On ignore l'origine de cette division; les analogies historiques ont fait supposer avec quelque probabilité que l'inégalité avait son principe dans la conquête. La classe des *lites* se recruta ensuite parmi les hommes libres que l'oppression et la misère obligeaient à se mettre dans la dépendance des grands propriétaires. Enfin les affranchis avaient des relations semblables avec leur ancien maître.

Les *lites* sont libres, mais leur ingénuité est imparfaite, parce qu'ils dépendent d'un maître sous la juridiction duquel ils sont placés. La loi des compositions les estime à la moitié d'un homme libre, au double ou au triple d'un esclave, à l'égal du Romain. Ils sont attachés au sol comme les colons; outre les services réguliers, ils paient un tribut spécial. A en juger par les livres cadastraux des églises, les redevances des lites et des colons sont les mêmes; elles étaient déterminées par l'acte de concession, tandis que les services des serfs étaient arbitraires. Les lites, comme les colons, sont toujours aliénés avec le sol qu'ils cultivent. Mais les Germains n'avaient pas fixé la condition des personnes avec la rigueur qui caractérise la législation de Rome : l'assujettissement du lite n'est pas perpétuel, il peut recevoir la liberté ou l'acheter de ses deniers. Sous d'autres rapports, l'état des lites était moins favorable que le colonat. Les colons sont esclaves de la glèbe, non de l'homme; les lites sont tenus au double service de la terre et de la personne de leur maître. Ces différences entre les cultivateurs du sol tenaient à leur origine germanique ou romaine; elles s'effacèrent à mesure que les deux races se mêlèrent. Lorsque la fusion fut complète, les conditions sociales furent également transformées. A partir de la fin du IXe siècle, les *lites* ou les *colons* deviennent de plus en plus rares dans les documents; toutes les conditions sociales se fondent en une seule, celle des *vilains* ou *hommes de pote* (1). Au milieu de la barbarie s'est accompli un progrès que la brillante civilisation de l'antiquité n'osait rêver : l'esclavage ne vicie plus la société.

(1) Villanus, rusticus, homo potestatis. (*Guerard*, Polyptique T. I, p. 249.)

N° 4. *Les esclaves*

L'esclavage existait chez les Germains, mais la condition des esclaves se rapprochait plus du servage féodal que de la servitude antique. Telles étaient les mœurs au premier siècle de notre ère. Mais quand on ouvre les lois barbares recueillies depuis l'invasion, on y trouve l'esclavage avec tous les caractères qu'elle a dans le droit romain. Elles assimilent les esclaves aux animaux et aux choses (1). Les Barbares mettent une sévérité plus jalouse encore que les anciens à prévenir le mélange des races; confondre son sang avec le sang d'un esclave, est pour l'homme libre le plus grand des crimes; les lois le punissent de la perte de la liberté et même de la mort (2). La loi ripuaire met une énergie sauvage à réprouver ces unions : « Si une femme libre suit un esclave, et que ses parents attaquent cette union, que le roi ou le comte offre à cette femme une épée et une quenouille. Si elle choisit l'épée, qu'elle tue le serf; si elle prend la quenouille, qu'elle soit esclave elle-même (3). » Le pouvoir du maître était absolu. Il faut tenir compte au christianisme des efforts qu'il fit pour mettre la vie de l'esclave à l'abri de la violence des mœurs; mais bien souvent la brutalité l'emportait; Grégoire de Tours raconte des traits de barbarie dignes de figurer dans les annales de l'esclavage romain (4).

Les Germains trouvèrent les pays conquis remplis d'esclaves; ils s'approprièrent les esclaves et la servitude. Au premier abord, les nouveaux maîtres paraissent aussi durs que les Romains; cependant, même dans les lois barbares, il y a progrès d'huma-

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, II, 149.

(2) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 451, s. — *Pardessus*, Loi salique, p. 525. — *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 482, s

(3) *L. Ripuar.*, LVIII, 17.

(4) Le duc Rauching se plaisait à torturer ses esclaves; quand ils tenaient un flambeau de cire allumé pendant les repas, il les forçait d'appuyer le flambeau contre la jambe nue, jusqu'à ce qu'il s'éteignît; puis il le faisait rallumer et il recommençait, jusqu'à ce que la jambe fût brûlée. Les pleurs, les cris des malheureux augmentaient le plaisir du maître. Deux de ses esclaves s'étaient unis d'amour; ils se réfugièrent dans une église. Avant de les rendre à Rauching, le prêtre lui fit jurer de les unir pour toujours et de les exempter de toute punition. Le duc tint son serment, mais d'une manière horrible, il enterra vifs les deux malheureux, l'un sur l'autre. Le prêtre accourut : mais la jeune fille était déjà morte. (*Gregor. Turon.*, III, 5.

nité. Les Germains n'avaient pas l'esprit juridique de Rome; tout en traitant les esclaves de choses, ils leur reconnaissaient des droits que la loi romaine leur refusait encore sous les empereurs chrétiens. Les Romains ne comprenaient pas qu'une chose, un animal, pût contracter mariage; ils créèrent un mot ignoble, pour marquer que l'union des esclaves n'avait pas plus de valeur à leurs yeux que l'accouplement des brutes. Chez les peuples germains, le mariage entre serfs était valable, et aussi légitime que celui des hommes libres (1). Les Barbares respectaient la pudeur des serves aussi bien que l'honneur des femmes libres; la loi des Lombards autorise l'esclave qui surprend sa femme en adultère, à tuer les deux coupables; l'édit de Théodoric, la loi salique et la loi des Bavarois (2), portent des peines contre tout commerce illégitime avec la femme esclave. En privant les esclaves du droit de mariage, les Romains favorisaient l'incontinence des citoyens. En garantissant la pudeur des serves, les Barbares assuraient la pureté des mœurs chez les maîtres (3).

Comment les Germains pouvaient-ils qualifier les esclaves de choses, et leur accorder le droit de famille? Il y a comme une lutte entre les traditions romaines et l'esprit germanique. L'esclavage romain était pour les Barbares une partie du butin de la conquête, mais il répugnait à leurs mœurs; ils n'étaient pas venus pour perpétuer la servitude, mais pour laver la société de cette tache. L'élément germain fut plus fort que le génie antique; sous l'influence des mœurs nouvelles, l'esclavage va disparaître.

On attribue au christianisme l'honneur d'avoir aboli l'esclavage. C'est un vieux préjugé. Il est vrai que le christianisme a répandu le sentiment de l'égalité religieuse, mais ce sentiment n'avait pas la force de transformer les conditions sociales. Tout en prêchant aux maîtres qu'ils sont de la même nature que les esclaves, l'Église ne songeait pas à détruire le pouvoir des maîtres; elle-même comptait parmi ces maîtres. On a reproché à Alcuin ses 20,000 esclaves; son biographe l'excuse en observant qu'ils dépendaient des monastères dont Alcuin était l'abbé (4). L'Église n'a

(1) *Guerard*, Polyptique, I, 395. — *Pardessus*, Loi salique, p. 524.
(2) *L. Longob.*, I, 213. — *Edict. Theodor.*, § 21. — *L. sal.*, XXIX. — *L. Bajaew.*, VII.
(3) *Montesquieu*, Esprit des lois, XV, 12.
(4) *Act. Sanct. Benedict.*, IVe siècle, 1re partie, p. 184.

jamais eu la pensée de donner la liberté à ses nombreux esclaves. Elle favorisait, dit-on, les affranchissements; mais ce n'est pas par la voie de l'affranchissement individuel que la servitude pouvait disparaître ; il fallait pour cela que la masse des esclaves fût transformée et conduite, pour ainsi dire, par une éducation progressive vers la liberté. C'est la transformation de l'esclavage en servage qui a été le premier degré de cette émancipation, et le servage n'a rien de commun avec le christianisme : c'est un produit des mœurs et de l'état social des Barbares. Dès le principe, ils reconnurent aux esclaves le droit de famille; ils finirent par leur accorder le droit de propriété; dès lors l'esclavage fut ruiné dans son fondement.

C'était un vieil usage germanique d'employer les esclaves à la culture des champs. Après l'invasion, les Barbares, possédant de grands domaines, sans goût ni science pour les exploiter, abandonnèrent ce soin à leurs esclaves. Il y eut aussi des esclaves attachés à la personne, mais ce fut le petit nombre; les conquérants avaient des mœurs trop simples pour réclamer d'autres services personnels que ceux de leur famille. Aussitôt après la conquête, on voit des serfs répandus sur le sol, chacun ayant sa case et son lot de terre, à charge de redevances et de corvées. Cette servitude était un mélange de l'esclavage romain et du servage germanique; les serfs étaient tenus à des tributs fixes, comme chez les Germains, et à des services indéterminés, comme dans l'antiquité. Les services finirent par être déterminés, alors l'esclavage fut transformé en servage; les esclaves devinrent propriétaires, sous la condition de payer les redevances fixées par les coutumes (1).

Les Romains avaient aussi des esclaves cultivateurs ; mais, dans leur rigueur juridique, ils ne leur reconnurent jamais un droit au sol. Chez les Germains, on trouve déjà des esclaves propriétaires au vi^e siècle. Devenus propriétaires, les serfs eurent une place dans la société; dès lors ils ne pouvaient manquer de conquérir tous les droits de l'homme libre. Les jurisconsultes romains déclarent que l'esclave ne compte pour rien devant le préteur. D'après les lois barbares, l'esclave est admis à prêter serment, à

(1) *Guérard*, T. I, p. 336, 338. — *Roth*, das Beneficialwesen, p. 377.

déposer en justice. Plus tard, on autorisa le serf à soutenir son droit dans les plaids; chose plus étonnante, on lui permit de revendiquer sa liberté contre son maître en champ clos. Les armes ennoblissent; les serfs en usèrent pour conquérir la liberté complète (1).

Un fait explique la rapidité et l'universalité de cette révolution. La propriété du sol était, pour ainsi dire, partagée entre le clergé et la royauté. Sur les immenses domaines possédés par l'Église et les rois, ou concédés en bénéfices, ou attachés aux comtés, il y avait une population considérable d'esclaves. On les appelait *fiscalins* (2); ils jouissaient d'une condition privilégiée, ils avaient une composition plus élevée, leurs charges étaient moins onéreuses, ils pouvaient contracter mariage avec les hommes libres. L'honneur du roi, l'honneur de l'Église relevait la condition de tout homme qui leur était attaché, même des serfs. L'état de fiscalin fut comme un premier pas vers la liberté (3).

N° 5. *Les classes dominantes*

I. Germes de la féodalité

Du ve au xe siècle, la liberté est en décadence; les hommes libres disparaissent, pour se fondre dans les colons, les lites et les serfs. Les classes dépendantes se relèvent, il est vrai, elles conquièrent la propriété du sol, mais cette propriété n'est pas entière, elle soumet les possesseurs à des redevances envers un suzerain. C'est la propriété féodale, expression d'une nouvelle ère historique, de la féodalité. Essayons de découvrir les germes de ce régime, qui domine pendant le moyen âge proprement dit.

Les anciens Germains avaient-ils une noblesse? Ceux mêmes qui admettent l'existence d'une aristocratie chez les Germains, avouent qu'elle s'efface après la conquête. C'est seulement lors de

(1) *Guerard*, Polyptique, I, 304, 310, 314, s.

(2) On appellait *fiscalini*, les hommes appartenant au fisc. Les serfs des églises et des monastères étaient de la même condition que les serfs du fisc. (*Guerard*, I. 349, 351.) Les *fiscalins* forment l'élément principal de la nation française. *Guerard* calcule que, dans le seul diocèse de Paris, le nombre des hommes du fisc et de l'Église s'élevait à plus de 200,000. (*Guerard*, I, 362.)

(3) *Guerard*, Polyptique, I, 302, ss, 349, 351, 362.

la dissolution de l'empire carlovingien que la noblesse est constituée; elle s'appuie sur la possession du sol, mais cette possession a des caractères particuliers. Les jurisconsultes romains n'auraient pas reconnu le droit de domaine dans la propriété féodale. En apparence la propriété a grandi; le propriétaire est roi dans ses terres, il y exerce presque tous les droits de souveraineté; mais cette propriété souveraine a cessé d'être indépendante: tout bien est tenu d'un seigneur. Une révolution analogue s'est faite dans la condition des personnes. Les seigneurs sont rois, mais ils n'ont pas l'indépendance du citoyen de Rome; ils relèvent d'un suzerain. Tout est dans des liens de dépendance, propriétés et personnes. Dans l'antiquité, le citoyen était libre, il ne dépendait que de l'État. Sous le régime féodal, il n'y a plus d'État, il n'y a que des relations de dépendance personnelle fondées sur la foi et l'hommage : les vassaux prennent la place des citoyens.

Le système féodal a-t-il ses racines dans l'état social des Germains? existait-il dès les premiers temps de l'établissement des Francs dans les Gaules? *Montesquieu* voit des vassaux dans les *compagnons* s'engageant pour la guerre, et liés à un chef par leur parole; c'est également dans les coutumes barbares qu'il cherche l'origine des justices seigneuriales (1). Cette opinion est devenue générale, sauf une grande divergence dans les détails. *Montesquieu* déjà avait exagéré l'idée de l'origine germanique de la féodalité, en soutenant que la vassalité existait dans les forêts de la Germanie, et que le régime féodal était établi sous les Mérovingiens (2). Les disciples du grand maître ont poussé l'exagération plus loin encore : « Le gouvernement féodal, disent-ils, n'est que le gouvernement de la famille; l'État et la famille s'y confondent perpétuellement. En réalité ce n'est que le jeu simple et naturel des principes qui régissaient de temps immémorial la famille de l'autre côté du Rhin. Les institutions domestiques de la tribu germaine se retrouvent dans la constitution civile et politique de la Gaule sous les deux premières races. L'administration à demi romaine de Clovis et de Charlemagne était une enveloppe étran-

(1) *Montesquieu*, Esprit des lois, XXX, 3, 20.

(2) *Naudet*, de l'État des personnes en France sous les rois de la première race. (*Mémoires de l'Institut*, Inscriptions et Belles-Lettres, T. VIII, p. 435.)

gère qui cachait le génie national; lorsqu'elle tomba, comme un vêtement incommode usé par le temps, les institutions primitives reparurent. Quand on les vit toutes formées sous la féodalité, on crut qu'elles étaient nées du déchirement de l'empire; la vérité est qu'il n'y avait rien d'essentiel qui ne fût pour le moins aussi vieux que l'histoire même des Germains (1). »

Cette opinion, en transportant la féodalité dans les forêts de la Germanie, tend à imputer aux Germains toutes les misères du régime féodal. Elle a trouvé un vif contradicteur en Allemagne (2), *Roth*, renversant la thèse de *Montesquieu*, met la féodalité sur le compte de Rome et des Gaules. La société germaine, d'après lui, reposait, non sur la confusion de l'État et de la famille, mais sur les rapports des citoyens avec l'État. Tel fut aussi le gouvernement des Francs après la conquête. Loin qu'il y eût des fiefs sous le régime mérovingien, on n'y rencontre pas même cette première forme de la propriété féodale que l'on appelle *bénéfices*. Les *leudes*, dans lesquels on croit retrouver les *compagnons* de Tacite et les *vassaux* du moyen âge, se confondaient avec la masse de la nation. Il n'y avait pas de vassaux; tout citoyen était tenu des devoirs de fidélité et de service militaire. Les bénéfices et le vasselage datent du VIIIe siècle; ils ont leur racine dans la grande propriété; or la grande propriété, avec les abus qui l'accompagnent, la misère et l'oppression des hommes libres, vient, non de la Germanie, mais de Rome et des Gaules.

Ce hardi manifeste oppose un système exclusif à un système également exclusif: essayons de nous débarrasser des exagérations des deux partis. L'idée de *Montesquieu*, que la féodalité a ses racines dans les mœurs des Germains, a pour elle toutes les probabilités historiques. La vassalité et les bénéfices ne se rencontrent pas seulement dans les Gaules; on trouve cette institution plus ou moins développée partout où les Barbares s'établissent, là où l'élément romain est presque anéanti, comme en Angleterre, et là où les deux éléments se mêlent, comme en Espagne. Ouvrons le code des Visigoths : « Le patron donne des armes ou des terres à ses clients. Ces relations sont héréditaires. Si le vassal ne laisse

(1) *Lehueron*, Histoire des institutions carlovingiennes, p. 3, 4.
(2) *Roth*, Geschichte des Beneficialwesens, 1850.

qu'une fille, le patron la marie, en lui abandonnant ce qui avait été donné au père (1). L'obligation essentielle du vassal, c'est de suivre son patron à la guerre. Le roi a un grand nombre de *fidèles*; les terres qu'il leur distribue sont appelées *bénéfices royaux*. Ces concessions peuvent être révoquées, lorsque le bénéficier viole son devoir de fidélité (2). » Ne sont-ce pas là les caractères du régime féodal? Il en est de même en Angleterre. Les Anglo-Saxons connaissent, dès le IXe siècle, le nom et les cérémonies de la chevalerie : le jeune guerrier ne reçoit pas les armes dans l'assemblée de la nation, comme chez les Germains de Tacite, c'est le roi qui lui ceint l'épée et le crée chevalier (3). Nous avons la formule du serment que le vassal anglo-saxon prêtait à son suzerain (4). Si les germes de la féodalité existent dans tous les États fondés par les Barbares, ne doit-on pas, avec *Montesquieu*, en chercher l'origine dans les usages germaniques?

Nous ne suivrons pas l'adversaire de *Montesquieu* dans l'étude des textes. Les interprétations de l'écrivain allemand sont toujours ingénieuses; nous n'avons qu'un reproche à lui faire, c'est qu'il y met trop d'art : il commente les lois barbares, comme si elles étaient l'œuvre de Papinien. Il faut partir d'un autre point de vue. Ne cherchons pas la règle dans un état essentiellement déréglé, un élément unique ou dominant dans un ordre de choses où se confondent et se mêlent les races, les institutions, les mœurs; il n'y a rien de fixe dans la société née de la conquête, c'est un passage, une transition entre l'antiquité et le moyen âge. Il est vrai que les concessions de terres faites par les rois mérovingiens n'avaient pas tous les caractères des bénéfices du IXe siècle; est-ce à dire qu'elles comprenaient la propriété entière? On les voit à chaque instant confirmées, soit aux donataires soit à leurs héritiers : la *propriété* a-t-elle besoin d'une *confirmation?* A chaque instant l'on voit les concessions révoquées. Ces révocations seraient-elles légales, comme le dit *Roth?* seraient-elles l'effet d'une confiscation judiciaire? On le pourrait croire, si nous étions sous

(1) *L. Visigoth.* Lib. V, Tit 3, 11. 1-7. (antiq.)
(2) *Ibid.*, VI, 1, 5. IV, 5, 5. — *Concil. Tolet.* XVI, 2. — *Lembke*, Geschichte von Spanien, T. I, p. 188.
(3) *Lappenberg*, Geschichte von England, T. I, p. 580.
(4) *Wilkins*, Leg. Angl. p. 63.

le régime du préteur; mais personne ne croira que dans une société désordonnée, comme celle des Barbares, on procédât avec cette rigueur juridique. Puisqu'il y avait des concessions *révocables* sous certaines conditions, il y avait par cela même une classe de possesseurs qui n'étaient pas propriétaires dans le sens romain; ce sont les ancêtres des bénéficiers. Les bénéfices sont organisés au VIIIe siècle; c'est une des révolutions les plus profondes qui se soient faites dans l'état des propriétés et dans la condition des personnes, Une institution qui est tout un état social, naît-elle en un jour? Il a fallu des siècles pour accomplir cette transformation de la propriété romaine et allodiale, et pour préparer un autre âge de la civilisation, la féodalité. Les concessions des Mérovingiens sont le germe d'où sortirent les bénéfices et les fiefs (1).

Si les adversaires de *Montesquieu* sont allés trop loin dans leur réaction, ce n'est pas à dire que nous acceptions le système du grand maître avec ses exagérations. Il n'est pas vrai que la vassalité existât déjà chez les Germains, elle n'existait pas même sous les Mérovingiens; la classe des hommes libres se rattachant directement à l'État, formait encore la masse de la nation (2). *Mlle Lézardière* a déjà remarqué que les obligations naissant du vasselage étaient subordonnées aux devoirs du citoyen. Le serment que tous les habitants prêtaient au roi ne date pas de Charlemagne, comme semble le croire un historien français, nous avons la formule du serment que les hommes de toute race prêtaient aux rois mérovingiens (3). Gaulois et Francs devaient le service militaire; cette obligation existait encore au VIIIe siècle, lorsque les bénéfices et le vasselage étaient déjà organisés (4). Il y eut après l'invasion un essai de gouvernement, sur le modèle de Rome; la royauté tenta de constituer la société et de rattacher les citoyens à l'État, mais elle échoua. Les relations de dépendance personnelle, en germe dans les mœurs germaniques, l'emportèrent sur la centralisation impossible des Mérovingiens et des Carlovingiens. Sous

(1) *Daniels*, Staats- und Rechtsgeschichte, T. I, p. 499-512.
(2) *Lœbell*, Gregor von Tours, p. 188. — *Walter*, Rechtsgeschichte, § 67.
(3) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 155. — *Mlle Lézardière*, T. III, p. 7, 9. Preuves, p. 7.
(4) *Eichhorn*, Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte. T. I, p. 704.

l'apparente unité de l'empire se forment les éléments de la féodalité : les propriétés se subordonnent les unes aux autres, les hommes libres se mettent au service et sous la protection d'un supérieur. La société se dissout en une multitude d'associations particulières fondées sur la dépendance des terres et des personnes.

Si les racines de la féodalité pénètrent jusque dans les premiers temps de la conquête, est-ce à dire qu'il faille imputer aux conquérants tous les excès du régime féodal? Il y a une idée vraie dans la réaction germanique contre les Gallo-Romains, c'est que l'élément gaulois contribua à précipiter la société dans la féodalité. Les abus attachés à la grande propriété précédèrent dans les Gaules la conquête romaine (1). Sous l'empire, la tyrannie fiscale accrut le mal ; c'est un Romain qui a jeté ce cri de détresse : « Les grandes propriétés ont ruiné l'Italie, elles vont ruiner les provinces. » *Pline* ne se doutait pas de l'étendue du mal qu'il prédisait; il faut lire *Salvien* pour s'en faire une idée (2). La Gaule tomba dans un désordre si cruel, que son état ne différait guère de celui qu'on impute à la féodalité : les serfs y existaient avant qu'un Germain y eût mis le pied. Il est si vrai que la féodalité était en germe dans l'état social des Gaules, qu'elle s'est développée chez une tribu de la race celtique qui se maintint à l'abri de toute influence étrangère. On voit dans les anciennes lois de Galles (3), les hommes libres, possesseurs de terres, passer volontairement au service d'un seigneur; on y voit les seigneurs distribuer entre leurs hommes une partie de leurs domaines ; on y voit des possesseurs de terres, eux-mêmes seigneurs, placés sous la dépendance d'un seigneur plus puissant. Au dessous des vassaux libres, les lois galloises nous montrent des hommes dans l'assujettissement strict, humiliant, qui caractérise le servage ou plutôt l'esclavage. Ainsi le sol des Gaules était préparé à recevoir l'empreinte féodale. Nous n'entendons pas maudire pour cela la féodalité ; nous y voyons au contraire un immense progrès sur l'état de l'Europe qui l'a précédé, et même sur la brillante antiquité. Nous n'accusons ni les

(1) *Cæsar*, de Bell. gall. I, 4; VI, 13.
(2) Voyez plus haut, p. 65-67.
(3) *De Courson*, Histoire des peuples bretons, T. II, p. 39, ss.

Gaulois, ni les Germains des excès du régime féodal : tous les éléments de la société y concoururent. Ce n'est pas l'élément gaulois qui y domine, puisque la féodalité a été un fait universel, mais il est certain qu'il joue un rôle dans la préparation du nouvel état social ; c'est dans les Gaules que la féodalité a formulé ses institutions avant d'envahir l'Europe. D'un autre côté, c'est la conquête, ce sont les mœurs germaniques qui lui ont donné ces formes.

II. Condition des terres. — Les bénéfices

Sous le régime féodal, l'état des terres détermine la condition des personnes ; c'est la terre qui donne la noblesse et la grandeur. Mais la propriété a des caractères tout particuliers, elle est subordonnée, tout en conférant la souveraineté à ses maîtres. La décomposition du sol est l'image de la dissolution de la société. La société ancienne, renouvelée par le sang barbare, se décompose en petites sociétés, pour s'y préparer à de nouvelles destinées. Ces associations locales reposent sur la propriété particulière qu'on appelle le fief. Les fiefs sont le terme de la lente révolution que la propriété subit du ve au xe siècle.

Après la conquête il y avait deux espèces de propriété, la propriété romaine et la propriété germanique ou allodiale. Le droit de propriété est également absolu chez les Romains et chez les Barbares. Mais la propriété romaine reste subordonnée à l'État, le citoyen domine le propriétaire. La propriété germanique est souveraine ; née de la conquête (1), elle participe à tous les droits du conquérant. La propriété romaine est soumise à l'impôt, c'est la marque de sa subordination à l'État, tandis que le guerrier franc verrait une servitude dans cette dépendance ; maître et seigneur dans son domaine, il n'y reconnaît de supériorité à personne, pas même au roi.

Quelques traits empruntés aux chroniques dépeindront l'esprit d'orgueil et d'insociable égoïsme qu'engendre cette indépendance

(1) Le mot *alod* a été diversement expliqué. *Leo* (Universalgeschichte, T. II, p. 52) le dérive d'un mot germanique qui signifie *butin*. Il désigne donc, comme le dit *M. Guizot* (Essais, p. 92), les terres prises ou reçues en partage par les Francs au moment de l'invasion, ou dans leurs conquêtes successives.

absolue. Eticho, de l'antique race des Guelfes, s'indigne de ce que son fils accepte un bénéfice de son beau-frère, Louis le Pieux; le vieillard se retire dans un château des montagnes et refuse de voir un enfant qui a renoncé à la noblesse et à la liberté de sa famille pour se mettre au service du roi (1). L'empereur Frédéric Ier passe par la ville de Thun. Le seigneur du lieu ne se lève pas devant lui ni ne le salue, mais seulement, par forme de courtoisie, remue son chapeau. L'empereur s'enquiert de la condition de ce personnage; on lui répond que le baron de Krenekingen est si franc et si libre, qu'il ne rend à personne hommage ni redevance (2).

Un légiste français intitule ce dernier trait : *Insolence d'un alleutier* (3). L'insolence était un droit, mais il faut convenir que le droit poussé jusqu'à l'indépendance absolue est incompatible avec l'état social. Si les propriétaires n'ont aucun lien avec l'État, il n'y a plus que des individus, il n'y a pas de société. Cela est si vrai que sous Charlemagne, on vit des hommes libres refuser par orgueil le serment de fidélité exigé par l'empereur (4). La propriété allodiale, aurait conduit à la dissolution de la société. Elle devait se subordonner à l'État, comme la propriété romaine, ou entrer dans la dépendance d'un supérieur; or l'État s'effaçait, tandis que les Germains avaient l'habitude de la dépendance personnelle. Voilà pourquoi la propriété allodiale se transforma en propriété dépendante, en bénéfices.

Cette révolution ne se fit pas sans violence. On voit, dans le formulaire de *Marculfe* (5), les hommes libres se plaignant au roi « de ce qu'un tel propriétaire leur a enlevé leurs terres par force. » La spoliation devint si fréquente, qu'on rédigea une formule de lettre, que les rois écrivaient aux comtes pour la réprimer. Mais l'autorité de Charlemagne lui-même ne put remédier à l'abus; écoutons les plaintes du grand roi : « Ils disent, que lorsqu'ils refusent de donner leur héritage à l'évêque, à l'abbé, au comte ou au juge, ceux-ci cherchent une occasion de les perdre; ils les

(1) *Weingart*, Chronic., ap. *Leibniz*, Script. rer. brunswic. T. I, p. 782.
(2) *Grimm*, Deutsche Rechtsalterthümer, p. 279, — *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 276.
(3) *Galland*, du Franc-Alleu, p. 13.
(4) Capitul. ad. a. 793, c. 36. (*Baluze*, I, 544.)
(5) *Marculphi* form. I, 28 (*Baluze*, II, 380.)

font aller à l'armée, jusqu'à ce que, ruinés complétement, ils soient amenés de gré ou de force à vendre ou à livrer leurs alleux. Ceux, au contraire, qui cédent à la volonté des puissants, restent tranquilles dans leurs foyers, sans qu'on les inquiète jamais. » (1).

Le capitulaire de Charlemagne nous indique la marche de la révolution qui fit disparaître les alleux. Libre, mais isolé, le propriétaire était à la merci des forts; seul contre tous, sans appui de la part de l'État, il se vit obligé, pour échapper à une spoliation violente, de se recommander à un homme puissant, en convertissant son alleu en bénéfice. Faut-il déplorer cette transformation de la propriété? La violence doit être flétrie, mais il faut avouer que la révolution qu'elle hâta était inévitable. Avec la propriété allodiale, l'État serait tombé dans l'anarchie, et la société se serait dissoute. La propriété romaine était impossible, puisqu'elle suppose un État qui n'existait pas. Restait la propriété bénéficiaire, seule capable de relier les hommes entre eux et de constituer une nouvelle société.

L'état des propriétés est l'image de la condition des personnes. Les Germains ne voulaient pas plier sous l'État, mais leurs mœurs leur avaient appris à honorer les liens de personne à personne. De là les petites sociétés féodales. La Gaule était préparée à cet assujettissement de l'homme à l'homme, par l'antique système de la clientèle. La conquête lui donna d'immenses développements, en multipliant les bénéfices.

Le bénéfice est une concession de terre faite à charge de services personnels. On ne peut préciser les obligations des bénéficiers ; elles restèrent vagues et indéterminées, jusqu'à l'époque où les bénéfices se changèrent en fiefs. La propriété bénéficiaire n'est qu'une transition de la propriété romaine ou allodiale à la propriété féodale ; or dans les époques de transition, tout reste indécis et flottant. Cependant au IXe siècle, les bénéficiers sont tenus à un devoir précis, le service militaire (2). Ce service donna sans doute naissance aux bénéfices. Le roi récompensait ses guerriers en leur distribuant des terres ; il en résultait un lien plus étroit

(1) *Capitul.*, III, ad. a. 811, c. 3. (*Baluze*, I, 385.)

(2) « In primis, quicumque beneficia habere videntur, omnes in hostem veniant. » *Capit.* a. 807, c. 1. (*Pertz*, I, 149.)

entre les donataires et le roi. Bien que le nom de bénéfice ne date que du VIIIe siècle, les concessions bénéficiaires sont antérieures. On lit dans le traité d'Andelot de 587 : « les leudes qui, après s'être engagés par serment dans le parti d'un roi, auront passé dans celui d'un autre, seront renvoyés des lieux qu'ils occupent, » c'est à dire, obligés de rentrer dans les terres du premier roi. Ensuite il est stipulé que les « rois conserveront à leurs fidèles ce qu'ils leur auront accordé ou accorderont légitimement. » Voilà bien des concessions de terres, et un engagement de fidélité de la part des donataires. Le même traité dit que « chacun possédera sans trouble ce qu'il a reçu de la munificence des rois précédents, et que ce qui aura été enlevé aux personnes restées fidèles leur sera restitué. » Ainsi ces concessions obligent le propriétaire à la foi envers le donateur ; sil ne la garde pas, il perd sa possession. Ce sont les caractères du bénéfice, quoique le nom n'existe pas encore (1).

Les bénéfices sont-ils d'origine romaine ou barbare ? Il est difficile de remonter à la source première. On trouve déjà le nom de *bénéfice* sous l'empire romain. Les empereurs donnaient aux légionnaires des terres situées sur les frontières ; les donataires prêtaient serment de fidélité et s'obligeaient au service militaire ; les terres ainsi concédées n'étaient aliénables qu'avec l'obligation qui leur était inhérente, et elles ne passaient qu'aux héritiers mâles, toujours avec la même charge (2). Au premier abord, l'analogie entre les bénéfices romains et les bénéfices germaniques paraît si grande. que l'on conçoit qu'elle ait séduit des esprits éminents. Des terres dont la possession oblige le détenteur au service militaire, la foi promise par serment, l'hérédité de la possession et de la charge : c'est une espèce de fiefs, dit *Godefroy*, et *Cujas* ne doute pas que la féodalité ne procède des lois romaines (3).

Cependant quand on pénètre au fond des choses, on voit que des différences considérables séparent l'institution romaine et les

(1) *Gregor. Turon.* IX, 20. — *Guerard*, Polyptique, T. I, p. 525.

(2) *Muratori* a ressemblé les textes dans la Dissertation XIe de ses *Antiquités du moyen âge*. (T. I, p. 346.) Comparez *Giraud*, Histoire du droit français, T. I, p. 195. — *Dubos*, Histoire de la monarchie française, Liv. I, ch. 9.

(3) *Cujas*, sur le Code (lib. XI, lit. 48) : « Feudos ex jure romano originem sumpsisse testor. » — *Gothofred.* ad. L. 1, C. Theod., VII, 15.

bénéfices germaniques. Sous l'empire, des terres sont concédées héréditairement à des soldats par le prince, avec l'obligation pour les possesseurs de servir l'État : c'est comme une forteresse élevée contre les Barbares. Chez les peuples germains, les bénéfices sont une condition générale de la propriété; les terres sont concédées non par l'État, mais par des propriétaires, pour des services de toute espèce. Le bénéfice entraîne la dépendance des donataires; mais sous l'empire, les vétérans dépendent de l'État, tandis que, sous les Germains, les bénéficiers relèvent d'un seigneur; les légionnaires sont des citoyens, les bénéficiers deviennent des vassaux (1). Puisque les bénéfices germaniques constituent un état social tout différent de la société ancienne, il est impossible qu'ils soient une continuation directe de ce qui se pratiquait sous l'empire. Faut-il donc rejeter parmi les vieilles erreurs (2), une opinion qui a pour elle l'autorité des savants les plus illustres? Les Barbares étaient au service de Rome avant de devenir les maîtres de l'empire; eux-mêmes avaient occupé des terres des frontières, à charge de service militaire. Quoi de plus naturel que de transporter dans leurs conquêtes un état de choses qui était entré dans leurs habitudes? Les concessions romaines ont donc pu influer sur le développement des bénéfices germaniques; mais cette influence n'a été qu'un élément accidentel de la féodalité. Ce qui le prouve, c'est qu'on ne voit les bénéfices organisés que trois siècles après la conquête, et le principe qui y domine est entièrement étranger aux mœurs de l'antiquité, c'est la dépendance personnelle, la vassalité fondée sur la foi.

Mais si l'élément germanique domine dans les bénéfices, il n'est pas facile d'en suivre le développement. A entendre *M. Guizot*, les relations de compagnon à chef, telles que Tacite les décrit, auraient conduit nécessairement aux bénéfices, sous l'influence de la conquête : « Possesseurs de terres immenses, les rois et les chefs de bande les distribuèrent à leurs guerriers, comme ils leur avaient donné dans les forêts de la Germanie des armes et des chevaux; ces présents furent un moyen de retenir les compagnons ou d'en acquérir de nouveaux. Voilà les bénéfices. Ils continuèrent

(1) *Guerard*, Le Polyptique de l'abbé Irminon, T. 1, p. 505.
(2) C'est le sentiment de *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 209.

les liens du chef avec ses compagnons, ils préparèrent ceux du suzerain avec ses vassaux (1). » Les sources ne confirment pas le système de *M. Guizot;* elles prouvent que les faits ne se sont pas développés avec cette rigueur logique (2).

Dès l'origine de la conquête, on voit les rois donner des terres à titre de récompense. Ces concessions comprennent souvent la toute propriété; mais ce n'est plus la propriété romaine, car elle ne passe pas de plein droit aux héritiers et elle est confirmée par les successeurs du roi; c'est plus que l'usufruit, c'est moins que le domaine absolu : voilà le germe du bénéfice. On trouve aussi des concessions à vie. La nécessité pour le concessionnaire d'obtenir la confirmation de son droit, et la révocation fréquente des concessions mentionnées dans les historiens, font supposer que le donataire était soumis à certaines charges envers le donateur. Cependant il n'y a aucune trace dans les documents, d'obligations positives contractées par les bénéficiers. La foi était le seul devoir du concessionnaire; celui qui y manquait, perdait naturellement son bénéfice. A cela se réduit, en droit, la question si vivement agitée de la révocabilité des bénéfices; en fait, la force et l'intérêt décidaient. On ne voit pas que dans les premiers temps de la conquête, d'autres que le roi aient fait des concessions pareilles. Elles se multiplièrent à mesure que la propriété allodiale disparut, et que les hommes libres entrèrent dans des liens de dépendance envers les grands propriétaires.

Le mouvement était irrésistible; rien ne le prouve mieux que l'universalité du système bénéficiaire. Dans le principe, les terres seules étaient données en bénéfice; dans la suite, toute espèce de fonctions furent concédées à ce titre, les plus hautes comme les plus infimes. Au IXe siècle, il n'y a plus de différence entre les *bénéfices* et les *honneurs* (3). Pour constituer la féodalité, il ne manque plus que l'hérédité des bénéfices. On croit d'ordinaire que Charles le Chauve l'établit. C'est une erreur; *l'édit de Kiersy* n'avait pas pour objet de consacrer l'hérédité comme un principe général

(1) *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 126, 152.

(2) Nous suivons, dans ce que nous allons dire des bénéfices, l'excellent ouvrage de *Waitz*, Deutsche Verfassungeschichte. T. II, p. 203, ss.

(3) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 432, s. Le mot *honor* désignait d'abord les fonctions publiques: au IXe siècle il est synonyme de *beneficium*.

de droit. Il fut porté à l'occasion de l'expédition de Charles en Italie. Le but de l'empereur était de s'attacher ses vassaux, en leur assurant que leurs honneurs et leurs terres passeraient à leurs héritiers. C'est plutôt un fait qu'il constate qu'un droit qu'il reconnaît. Le droit resta indécis et flottant, jusqu'à ce que la féodalité immobilisât toutes les conditions (1). Cette révolution ne fut pas l'œuvre d'un jour; comme toutes les grandes modifications de l'état social, elle se fit insensiblement. On voit déjà des traces d'hérédité sous les Mérovingiens; après Charlemagne, c'est la condition commune des bénéfices; enfin le fait universel devient un droit (2).

III. Condition des personnes. — Germes de la noblesse féodale

Quelle est l'origine de l'aristocratie féodale? Les passions et les préjugés ont répondu à cette question plus que la vérité historique. A une époque où la noblesse était déjà en décadence, le *comte de Boulainvilliers* essaya de la relever, en montrant que ses racines étaient aussi vieilles que la monarchie, que son droit à la domination reposait sur une différence de race et sur la victoire : « La noblesse, dit-il, descend des vainqueurs de Rome, du peuple franc; les vaincus, Romains et Gaulois, ont formé la masse des roturiers et des serfs. (3). » *Montesquieu*, malgré sa prédilection pour le système aristocratique du noble écrivain, ne put s'empêcher d'y voir « une conjuration contre le tiers état; » mais il goûtait moins encore le système de *Dubos*, « conjuration contre la noblesse. » L'abbé *Dubos* dit qu'il n'y avait pas de noblesse, pas de distinctions personnelles dans les premiers siècles de la monarchie; que tous, Francs et Romains, étaient libres et égaux (4). *Montesquieu* qualifie cette opinion de prétention injurieuse aux familles nobles, injurieuse aux trois maisons qui ont régné sur la France : « Ainsi donc, s'écrie-t-il, l'origine de leur grandeur n'irait pas se perdre dans l'oubli! l'histoire éclaire-

(1) *Eichhorn*, Rechtsgeschichte, T. I. p. 603

(2) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 354. *Guizot*, Essais sur l'histoire de France, p. 144, 291.

(3) Voyez plus haut, p. 99.

(4) *Dubos*, Histoire de l'établissement de la monarchie française, Liv. VI, ch. 4.

rait des siècles où elles auraient été des familles communes! il faudrait aller chercher leur origine parmi les nations subjuguées! » D'après *Montesquieu*, la noblesse existait chez les Germains avant l'invasion, et elle continua, après la conquête, à se distinguer des hommes libres; les *antrustions* étaient des nobles, eux seuls possédaient les bénéfices et la juridiction qui y était attachée, leurs priviléges étaient héréditaires.

L'opinion de *Montesquieu* est aujourd'hui abandonnée; c'est le système de *Dubos*, tant décrié pour ses paradoxes, qui est le vrai (1). Il n'y a pas de noblesse chez les Francs, sous les deux premières races; il n'y a que des hommes libres jouissant tous des mêmes droits. Ce n'est pas à dire que la noblesse ne soit sortie du régime de la conquête, et que les conquérants n'y aient une large part; mais il n'est pas vrai qu'elle se soit recrutée exclusivement parmi eux; il y a des nobles d'origine gauloise, il y a des roturiers d'origine franke. La noblesse est née de la grande propriété et des fonctions qui le plus souvent y étaient attachées. Or les vaincus prirent place parmi les bénéficiers et les comtes; plus d'un serf même s'éleva aux premiers rangs de la société (2).

La noblesse féodale repose sur la possession du sol. Elle est souveraine, il n'y a plus d'hommes libres; mais en même temps elle est subordonnée, les relations de vassal à seigneur dominent toute la société. Nous avons dit comment a disparu la classe des hommes libres; nous avons suivi le progrès des bénéfices, dont le développement coïncide avec la disparition des petits propriétaires. La grande propriété survécut à l'invasion; la conquête, les concessions bénéficiaires, l'usurpation, eurent pour effet de l'étendre. C'étaient aussi les possesseurs du sol qui remplissaient les hautes fonctions. Il y avait là le germe d'une aristocratie. Dès les premiers siècles de la conquête, elle existe de fait, bien que son droit ne soit pas reconnu. Les possesseurs de terres royales ont des rapports plus intimes avec le roi que les autres hommes libres; ils sont ses *fidèles*, ils l'entourent pendant la paix et pendant la guerre. Les plus considérables par leurs fonctions et par leurs

(1) *Pardessus*, Loi salique, p. 497. C'est l'opinion de *Guizot*, de *Naudet*, de *Mably*, de *Bréquigny*, de *Laporte du Theil*, etc.

(2) *Guizot*, Essais p. 214, 215.

richesses exercent une influence tous les jours croissante sur les affaires publiques (1). Toutefois, il n'y a rien d'arrêté dans cette aristocratie, elle n'a pas de priviléges, elle n'est encore qu'à l'état de formation. Rien ne prouve mieux la condition indécise des classes sociales que le langage des lois et des historiens. Là où il y a une noblesse, elle a un nom qui la distingue; le nom est fixe, invariable comme l'institution. Il n'en est pas ainsi du ve au xe siècle; on trouve une infinité de locutions pour désigner les classes prépondérantes. Les *seigneurs* ont commencé par être *les plus âgés*, avant d'être les *maîtres* (2). Une expression qui revient souvent, marque bien l'importance de fait que possédait l'aristocratie naissante : ce sont des hommes *utiles*, *forts*, *puissants* (3). La considération s'attache naturellement à ces avantages de la fortune et de la position; de là l'*honneur* qui les accompagne (4). On reconnaît aux hommes de ces classes *le premier rang* dans la société (5); déjà on les qualifie d'*illustres*, de *grands*, de *nobles* (6). Cette aristocratie est héréditaire comme la noblesse. Elle tient à la fonction, à la possession du sol; or les terres et les offices se transmettent par hérédité, sinon de droit, du moins de fait. Nous touchons à la noblesse féodale; il faut encore que les hommes libres se subordonnent, et que l'État cède la place à la hiérarchie des vassaux, alors les seigneurs deviendront souverains.

Comment l'élément hiérarchique s'est-il introduit dans les relations sociales? On trouve le principe du vasselage dans les mœurs germaniques. Il y a un trait qui caractérise les Germains, c'est la tendance à s'attacher à la personne d'un chef. La foi ennoblissait cet attachement et jusqu'aux services que nous considérons comme serviles; la condition de l'homme libre qui entrait dans ces liens de dépendance n'en était pas altérée, elle en recevait même plus d'éclat. Tels étaient les rapports qui liaient les *antrustions* au

(1) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 221, 224.

(2) *Seniores* est synonyme de *majores natu*, *majores*, par opposition aux *minores*. (Voyez les témoignages dans *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 237, note 4.)

(3) *Utiles*, *fortes*, *fortiores*, *fortissimi*, *potentes*, *potentiores*. (*Waitz*, T. II, p. 238, note 1; 239, note 2.)

(4) *Honorati*, *honoratiores*, *magnifici*. (*Waitz*, T. II, 238, note, 3; 235, note 3.)

(5) *Primores*, *primarii*, *primi*, *primates*. (*Waitz*, T. II, 239, note 1.)

(6) *Sublimes* (*Waitz*, T. II, 240, note 1), *illustres* (*Waitz*, II, 235, s, 236, note 1); *magni* (*Waitz*, II, 236, note 2,) *principes*, *proceres* (*Waitz*, II, 236, note 3) *nobiles*, *optimates*. (*Waitz*, II, 240, note 3, 250-253.)

roi (1). On lit dans la formule de l'acte par lequel le roi admettait un de ses fidèles au nombre des *antrustions* : « Il est juste que ceux qui nous promettent une foi inviolable soient placés sous notre protection. Comme N., notre fidèle, est venu ici dans notre palais, avec ses hommes libres (2), et nous a juré avec eux, en nos mains, assistance et fidélité, nous décrétons qu'il soit désormais compté au nombre des *antrustions*. Que celui donc qui aura l'audace de le tuer sache qu'il sera tenu de payer 600 sous d'or pour sa composition (3). » *Montesquieu* a tort de voir des nobles dans les *antrustions*. La formule de *Marculfe* détermine bien le caractère des relations qui existaient entre eux et le roi ; elles sont toutes personnelles. Ce n'est pas le sang qui fait l'*antrustion*, c'est la volonté du roi. Il n'a aucun privilége ; la composition triple qui lui est accordée n'est que l'application d'un principe général des lois barbares ; tout ce qui appartient au roi jouit d'une protection plus grande ; l'élévation de la composition est donc un *honneur* du *roi* et non de l'*antrustion* (4).

Les antrustions sont moins une noblesse que la première forme des relations qualifiées ensuite de *vasselage*. Sous les Mérovingiens, les rois seuls avaient des vassaux; plus tard ces liens s'étendirent au point d'enserrer toute la société. L'état social favorisa la subordination générale de l'homme à l'homme. Cette dépendance fut d'abord volontaire ; le guerrier se *recommandait* à un chef, à qui il vouait sa personne et sa vie. La *recommandation* se lie aux concessions bénéficiaires ; celui qui voulait recevoir une terre à titre de bénéfice commençait par se *recommander*. Plus tard le besoin d'une protection poussa les hommes libres à se placer sous l'autorité d'un supérieur; ne trouvant pas de garantie dans la société, ils cherchèrent l'appui des hommes

(1) Les *antrustions* sont les Francs ou les Romains qui se mettent sous la protection spéciale du roi. Le mot *Antrustio* signifie *qui est in truste ; trustis* veut dire *aide, protection*. Les antrustions sont donc les protégés du roi. Les lois les désignent souvent par l'expression : *qui est in truste dominica regali* ou *regis*. (*Guerard*, Polyptique, T. I, p. 817. — *Roth*, p. 124.)

(2) C'est ainsi que *Guerard* traduit les mots : *cum arimania sua ;* il y voit des hommes libres accompagnant le fidèle, pour prêter serment avec lui, ses *conjurateurs*. Dans l'opinion générale des écrivains français, cette expression de la formule de *Marculfe* désigne des hommes libres vivant dans la dépendance de l'antrustion, ses vassaux; mais le vasselage des hommes libres s'est développé plus tard. Comparez les observations critiques de *Roth*. (Das Beneficialwesen, p. 106-169.)

(3) *Marculphi* formul. I, 18, traduct. de *Guerard*. (Polyptique, I, 518.)

(4) *Pardessus*, Loi salique, p. 487. — *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 126.

puissants (1). La violence de l'état social et l'anarchie multiplièrent ces liens particuliers, premières mailles de l'immense réseau du vasselage féodal.

Le mot de *vassal* désignait d'abord une dépendance servile. Sous les Carlovingiens, le *vassal* est un homme libre qui doit des services libres à un seigneur. Le vasselage, sous ces deux formes, consiste essentiellement dans un service personnel auprès du maître ou du suzerain. Par là s'explique la transformation du vasselage servile en vasselage libre. Tant que les hommes libres formèrent la classe dominante, le service de la personne, comme la culture de la terre, se faisait par des hommes plus ou moins assujettis, lites, colons, serfs, vassaux. Les hommes libres perdirent insensiblement leur liberté, en entrant dans des relations de dépendance, soit pour leur personne, soit pour leurs terres. De là le vasselage carlovingien, d'où sortit le régime féodal. En même temps que le vasselage des hommes libres s'établit, la suzeraineté des *seigneurs* se développe. Dans les premiers siècles, le roi seul était qualifié de *seigneur;* ensuite les fonctionnaires civils et ecclésiastiques furent honorés du même titre; au VIIIe siècle, ce nom se donna aux propriétaires dans leurs relations avec les vassaux (2).

Les rapports de vassal à seigneur étaient destinés à remplacer les relations de citoyen à État. Sous Charlemagne, le vassal est encore citoyen; il se rattache à l'État par le serment que prête tout homme libre; il doit le service militaire au roi, il est placé sous la juridiction générale. Mais à côté de ces liens qui l'attachent à l'État, le vassal a des devoirs plus étroits envers son seigneur (3) : il lui jure foi et hommage, il lui doit des services personnels. Les liens de personne à personne avaient plus de force que le lien du citoyen avec l'État; c'est l'impuissance de l'État qui les avait multipliés. A mesure que l'idée d'État s'affaiblissait, le seigneur prenait sa place à l'égard de son vassal. Une cause contribua surtout à donner de la fixité, de la perpétuité au vasselage. Les relations, d'abord personnelles, devinrent plus tard réelles. Bien que le vassal ne fût pas nécessairement bénéficier, les deux conditions

(1) *Laboulaye*, Histoire du droit de propriété, p. 281, 288. — *Pardessus*, Loi salique, p. 502. — *Guerard*, Polyptique, T. I, p. 506.
(2) *Laboulaye*, p. 286. — *Roth*, das Beneficialwesen, p. 367, 371.
(3) *Roth*, p. 381, 387, 411. — *Laboulaye*, p. 285.

finirent par se confondre; tout vassal reçut un bénéfice, et tout bénéficier devint *l'homme* du propriétaire dont il tenait son bénéfice (1). Dès lors le lien entre le vassal et le seigneur fut indissoluble : « Que nul, dit Charlemagne, ne quitte son seigneur après en avoir reçu la valeur d'un sou, à moins que le seigneur ne veuille le tuer, le frapper d'un bâton, déshonorer sa femme, sa fille, ou lui enlever son héritage (2). » L'intervention du législateur n'était pas nécessaire pour consolider les liens qui unissaient le vassal au seigneur : ces relations avaient des racines plus fortes dans les mœurs germaniques que l'idée de citoyen et d'État. Sous les successeurs de Charlemagne, l'impuissance de la royauté et l'abus de la force poussèrent tous les hommes libres dans la vassalité. Au xe siècle, l'État a disparu; il n'y a plus que des seigneurs et des vassaux.

C'est ainsi que l'aristocratie prit la place de la royauté. Dans les premiers temps qui suivirent l'invasion, la puissance des rois alla croissant. Le fait seul de la conquête donna de la force aux chefs des conquérants. Ils continuèrent le régime romain, et lui empruntèrent une partie de sa puissance. Mais l'aristocratie ne tarda pas à disputer l'influence à la royauté; elle profita des dissensions des Mérovingiens pour étendre son pouvoir. Les rois ménagèrent les hommes puissants, parce qu'ils avaient besoin de leur appui; ils leur firent des concessions, ils confirmèrent leurs usurpations. Toutefois la royauté ne céda pas la place à l'aristocratie sans lutte. *Montesquieu* a dévoilé le secret des scènes affreuses qui ensanglantèrent la domination de Brunehaut. La terrible reine ne recula devant aucun moyen pour abattre l'autorité des grands. Sa régence est comme une boucherie; à chaque page des chroniques on lit : tel duc est tué par l'instigation de Brunehaut (3). Les grands se vengèrent, comme une aristocratie à demi sauvage sait se venger. Brunehaut, « reine, fille, sœur, mère de tant de rois, périt dans des supplices longs, honteux et cruels. » Après trois

(1) *De Gourey*, de l'État des personnes en France sous la 1re et la 2me race, p. 199. — *Eichhorn*, Rechtsgeschichte, § 205. (T. I, p. 827.)

(2) *Capitul.*, Aquisgran. 813, c. 16. (*Baluze*, I, 510.)

(3) *Fredegar.*, c. 18 : « Wintrio dux instigante Brunichilde interficitur. » — c. 20 : « Cautinus dux interficitur. » — c. 21 : « Ægila patricius, nullis culpis exstantibus, instigante Brunichilde interficitur. » Cf. c. 27, 28, 29, 32. — *Lehueron*, Institutions mérovingiennes, p. 471, — *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 612, note 2.

jours de torture, on la conduisit, à travers toute l'armée, assise sur un chameau ; ensuite on l'attacha par les cheveux, par un pied et par un bras à la queue d'un cheval fougueux... » C'était une guerre à mort entre la reine et les grands : « Les grands se crurent perdus; ils la perdirent (1). »

Il est difficile d'apprécier les personnages de ces temps, car les annalistes ont écrit sous l'inspiration du parti vainqueur. Il est certain que Brunehaut n'était pas coupable des dix régicides que ses assassins lui reprochèrent. Les mêmes calomnies ont poursuivi le maire du palais Ebroïn, qui lutta également avec une énergie sauvage contre l'aristocratie : « Né dans les derniers rangs de la société, dit un contemporain, Ebroïn s'était donné la mission de tuer, de mettre en fuite ou d'emprisonner tous les Francs d'un sang illustre. Il les remplaçait par des gens de basse naissance, qui n'osaient résister à ses ordres impies (2). » Ebroïn succomba comme avait succombé Brunehault; ils luttaient contre un mouvement irrésistible. La royauté suppose un État, et l'État n'était qu'une imitation de Rome, sans racine dans les esprits. A la fin de la première race, la royauté n'est plus qu'une ombre; le maire du palais est le maître réel, mais il n'est que le chef d'une puissante aristocratie. Les Carlovingiens arrivent au trône par l'appui des grands; ils s'aident de leurs conseils dans toutes les circonstances (3). Lorsque la main puissante de Charlemagne ne pèse plus sur eux, les conseillers deviennent les maîtres. Sous Charlemagne même, ce sont les comtes, les hommes puissants par leurs fonctions ou leurs propriétés, qui règnent plutôt que l'empereur; ils possèdent les seuls éléments d'influence qui subsistent dans une société en dissolution, le pouvoir local. Les guerres civiles qui déchirèrent l'empire, après la mort de Charlemagne, favorisèrent l'usurpation des seigneurs. La royauté s'effaça, l'aristocratie seule resta debout : nous sommes en pleine féodalité.

(1) *Montesquieu*, Esprit des lois, XXXI, 1. — *Fredegar.*, c. 42.
(2) *Vita S. Ragueberti*, dans *Dom Bouquet*, T. II, p. 619.
(3) *Lehuéron*, Institutions carlovingiennes, T. II, p. 270, 291, ss.

SECTION IV. — DISSOLUTION DE L'EMPIRE CARLOVINGIEN. APPRÉCIATION DE L'UNITÉ CARLOVINGIENNE.

§ 1. Dissolution. — Causes

L'empire suppose l'unité, l'indivisibilité du territoire. Les Germains considéraient les royaumes comme des terres qui se partagent entre les héritiers; Charlemagne lui-même ne s'éleva pas au dessus des conceptions étroites de sa race. Cette coutume devait entraîner la dissolution de l'empire. Louis le Débonnaire occupait à peine le trône depuis trois ans, qu'il partagea le royaume entre ses trois fils. Le partage de 817 (1) est un acte remarquable; c'est un essai de conciliation entre le principe de l'unité romaine et le principe de l'hérédité germanique. Dans le préambule, l'empereur déclare que ses fidèles, réunis pour délibérer sur les intérêts généraux de l'empire, l'ont prié de disposer, suivant l'usage de ses ancêtres, de la succession du royaume : « Cependant il n'a paru convenable, ni à nous, ni à ceux qui sont pourvus de quelque prudence, de briser, pour des intérêts humains et par amour et affection pour nos fils, l'unité de cet empire ». Après avoir imploré l'assistance divine par des jeûnes et des prières, l'empereur, du consentement du peuple, déclare donner la couronne impériale à l'aîné de ses fils et le titre de roi à ses frères. Les rois gouverneront les pays qui leur sont attribués, sous la suzeraineté de l'empereur; ils ne pourront faire de guerre ni de traité, ils ne pourront se marier que de son avis. L'acte de partage veille à ce que la dissolution de l'empire n'aille pas à l'infini par l'effet de l'hérédité; si l'un des rois laisse plusieurs fils, le royaume ne sera pas divisé entre eux : « le peuple assemblé choisira celui que Dieu voudra choisir »; s'il meurt sans enfants légitimes, ses États retourneront à l'empereur. Afin d'entretenir la bonne harmonie entre les princes, Louis le Débonnaire veut que les rois se rendent au moins une fois par année auprès de leur frère aîné, avec des présents, « pour

(1) *Baluze*, Capitul., T. I, p. 574. — *Pertz*, Leg., I, 198.

le visiter et le voir, et pour traiter ensemble, avec l'amour que l'on se doit entre frères, de tout ce qui intéresse le bien public et le maintien de la paix ».

Louis le Débonnaire voulait maintenir l'unité de la domination franke, tout en partageant le royaume entre ses enfants. Mais la loi fondamentale de 817 resta une lettre morte; la subordination qu'elle établissait entre les frères répugnait trop aux idées germaniques sur le droit égal des héritiers. Loin d'être unis, les frères se déchirèrent dans d'odieuses guerres qui aboutirent au traité de Verdun. L'empire fut morcelé en trois royaumes indépendants; il y eut encore un empereur, mais il n'avait aucune suprématie sur les rois; il ne fut plus question d'unité. Toutefois le sentiment de l'unité survécut au partage de la monarchie. La grandeur de Charlemagne laissa de longs souvenirs et des regrets; chacun des princes carlovingiens eut l'ambition de reconstituer le magnifique empire à son profit. Les liens du sang qui les unissaient faisaient considérer leurs États comme unis également par la parenté. Dans une allocution au peuple, les rois francs proclamèrent « qu'il n'y avait qu'une chrétienté, un peuple et un royaume » (1). Le besoin de se fortifier par la concorde était un autre motif de maintenir une espèce d'unité entre les membres de la famille carlovingienne. De là, malgré les dissensions qui les divisent, les nombreuses conférences des princes, frères, oncles et neveux; ils y traitaient des intérêts communs des divers royaumes, ils portaient des lois générales pour tout l'empire, ils se promettaient appui réciproque, comme il convient à des parents et à des rois chrétiens (2). Mais il ne fut plus question de la suzeraineté de l'empereur dans ces conventions; l'empereur et les rois y figurent sur un pied d'égalité parfaite (3). L'amitié qu'ils se juraient était un faible lien pour les successeurs de Charlemagne; leurs traités n'étaient que des trêves, les contemporains parlent avec indignation de la haine, de l'égoïsme, de l'étroite ambition qui divisaient les frères (4). En 850, dit un annaliste, on vit chasser ensemble l'empereur Lothaire et

(1) En 865. *Pertz*, Leg., I, 501.

(2) Les principales de ces conférences furent celles de 847 (*Baluze*, II, 41), de 851 (*Baluze*, II, 45), de 857 (*Baluze*, II, 98), de 860 (*Baluze*, II, 139), de 862 (*Baluze*, II, 163), de 865 (*Pertz*, Leg. I, 499), de 879. (*Baluze*, II, 278.)

(3) Ils sont qualifiés d'*égaux* (*pares*) dans la convention de 851.

(4) *Vita Walæ*. (*Pertz*, II, 566.) — *Annal. Xantens.*, a. 850. (*Ib.*, p. 229.)

le roi Louis; cette intimité entre les deux frères excita un grand étonnement. L'hérédité réunit encore une fois les royaumes carlovingiens sur la tête de Charles le Gros, mais l'incapacité du prince, en regard de l'immensité de sa tâche, était comme une ironie du sort : on dirait que la Providence voulait marquer combien les tentatives de monarchie universelle sont vaines. Les peuples mirent fin à cette parodie d'empire; Charles le Gros fut déposé et la dissolution devint définitive.

La dissolution de l'empire de Charlemagne est un des grands faits de l'histoire; elle ferme l'époque barbare et ouvre l'ère féodale. Il importe de rechercher les causes de cette révolution. Toutes les monarchies universelles portent en elles le germe de leur mort, parce qu'elles brisent l'individualité des nations. Dieu a marqué les limites des peuples par le langage, les mœurs, les climats, les montagnes, les fleuves; l'édifice politique qui méconnaît cette loi providentielle, repose sur le sable du désert et il est emporté par la première tempête qui s'élève. Cependant ces créations arbitraires peuvent durer plus ou moins. La domination de Rome a eu une existence séculaire; l'unité romaine avait une telle force, qu'elle soutint pendant dix siècles un corps sans vie propre, l'empire de Byzance. L'empire carlovingien s'écroule presque à la mort de Charlemagne. Pourquoi cette rapide décadence?

On a cherché la cause de la dissolution dans l'incapacité des successeurs de Charlemagne; on l'a cherchée dans les invasions des Normands, des Sarrasins et des Hongrois. C'est dire que de petites causes produisent de grands effets; nous ne le croyons pas. Les Césars grecs étaient-ils plus capables que les descendants de Charlemagne? Néanmoins leur empire a duré pendant des siècles, au milieu des invasions des Barbares de l'Orient et du Nord. Les brigandages des Normands n'ont pas amené la dissolution de l'empire; elles sont plutôt un signe de sa faiblesse, faiblesse telle, dit *Herder*, qu'on serait tenté de prendre l'unité carlovingienne pour un rêve (1).

Un illustre historien a cherché le principe du démembrement, dans la diversité des races : « Charlemagne, dit *Augustin Thierry*, avait réuni dans une unité apparente des nations diverses d'ori-

(1) *Hegel*, Philosophie der Geschichte, p. 447.

gine, de mœurs, de langage; mais l'isolement naturel subsista, et pour empêcher l'empire de se dissoudre dès sa création, il fallut que le grand empereur y portât sens cesse la main. Tant qu'il vécut, les peuples de l'Occident restèrent agrégés sous sa vaste domination; mais ils commencèrent à rompre cette union factice aussitôt que le César franc fut descendu en habits impériaux dans le caveau sépulcral d'Aix-la-Chapelle. La querelle des rois n'était qu'un reflet de la querelle des peuples » (1). Il y a un côté vrai dans l'idée de *Thierry*, bien qu'il l'ait formulée avec une rigueur trop systématique. On aperçoit dans les luttes qui déchirèrent les royaumes carlovingiens un mouvement instinctif de l'esprit national. L'Allemagne en masse prit le parti de Louis le Débonnaire : « l'empereur, dit son biographe, se défiait des *Francs*, il avait plus de confiance dans les *Germains* » (2). L'opposition des nationalités est éclatante. C'est pour la première fois que les conquérants des Gaules, confondus avec les vaincus, portent un nom distinct des peuples de la Germanie : les deux races se rencontrent sur les champs de bataille comme ennemies, elles vont se séparer pour toujours, pour remplir chacune sa mission. Il est vrai que les partages ne consacrèrent pas le principe des nationalités. Des intérêts de personnes, des passions, des accidents compliquèrent le fait de la dissolution de l'empire; ces intérêts seuls étaient en évidence, et dominaient le travail secret des peuples. Néanmoins la différence de race influa sur les partages; les historiens contemporains eux-mêmes en font la remarque (3).

Mais le mouvement national n'était encore qu'à l'état d'instinct; par lui-même il n'aurait pas eu assez de force pour briser l'empire. Les nations ne se manifestent avec quelque puissance qu'à la fin du moyen âge; le travail de leur formation n'est pas encore achevé au XIXe siècle ; au IXe, elles n'existaient qu'en germe ; il est donc impossible qu'elles aient entraîné la dissolution de l'unité carlovingienne. Il faut dire plutôt que cette dissolution était une

(1) *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, livre II : Lettres sur l'histoire de France, XI. — La même idée se trouve chez *Hegel*, Philosophie der Geschichte, p. 445 ; — *Leo*, Universalgeschichte, T. II, p. 106; — *Sismondi*, Histoire de la décadence de l'empire romain, T. II, p. 123.

(2) *Astronom.*, Vita Ludovici. (*Pertz*, II, 633.) « Diffidens *Francis*, magisque credens *Germanis*. — Omnis Germania eo confluxit, Imperatori auxilio futura. »

(3) *Nithard.*, Hist. IV, 1. (*Pertz*, II, 668) : « In qua divisione non tantum fertilitas aut æqua portio regni, quantum *affinitas* et congruentia cujusque aptata est. »

condition nécessaire pour que les nations pussent naître et grandir; si la monarchie de Charlemagne s'était maintenue, elle les aurait étouffées dans leur berceau. Le démembrement fut un premier pas vers la formation de peuples distincts.

Aussi les partages successifs n'aboutirent pas à l'établissement des grandes nations qui constituent aujourd'hui l'Europe; la dissolution se poursuivit dans l'intérieur de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. C'est la féodalité, c'est à dire l'extrême division, qui sortit de l'unité carlovingienne. Ce morcellement de l'Europe avait un autre principe que celui des races. Lorsqu'un grand empire se dissout pour faire place à de petites associations, il faut qu'il y ait des causes qui empêchent un grand État de subsister. Nous avons dit quelles étaient ces causes. L'unité était d'emprunt, c'était un dernier débris de Rome que les conquérants voulaient rétablir à leur profit, mais qu'ils furent impuissants à maintenir. Sous l'apparence de l'unité se formèrent des sociétés locales, fondées sur la possession du sol et sur les relations de dépendance personnelle; ces cercles limités étaient plus en harmonie avec l'esprit des Germains que les grands États. Voilà pourquoi l'empire fit place à la féodalité (1).

§ 2. Appréciation de l'unité carlovingienne

Florus, diacre de l'église de Lyon, sous les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, déplora la dissolution de l'empire dans une complainte en vers latins : « Un bel empire florissait sous un brillant diadème; il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple : l'amour d'un côte, de l'autre la crainte, maintenaient partout le bon accord. Aussi la nation franke brillait-elle aux yeux du monde entier. Heureux s'il eût connu son bonheur, l'empire qui avait Rome pour citadelle, et le porte-clef du paradis pour fondadeur! Déchue maintenant, cette grande puissance a perdu à la fois son éclat et le nom d'empire. Le royaume, naguère si bien uni, est divisé en trois lots; il n'y a plus personne qu'on puisse regarder comme empereur; au lieu de roi on voit un roitelet, au lieu de

(1) *Guizot*, Histoire de la civilisation, XXIVe leçon; Essais, p. 81.

royaume un morceau de royaume. Le bien général est annulé; chacun s'occupe de ses intérêts; on songe à tout, Dieu seul est oublié. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de lois. Que vont devenir les peuples voisins du Danube, du Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô? Tous anciennement unis par les liens de la concorde, maintenant que l'alliance est rompue, seront tourmentés par de tristes dissensions. De quelle fin la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux? A peine y a-t-il quelqu'un qui y songe, qui médite sur ce qui se passe et s'en afflige. On se réjouit plutôt du déchirement de l'empire : et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens de la paix (1). »

Les annalistes du moyen âge voient dans la dissolution de l'empire la main vengeresse de Dieu : « Quatre rois régnèrent alors dans le royaume de Charlemagne; comme dit le prophète, *c'est à cause des péchés de la terre qu'il y a plusieurs princes* (2). » Les historiens modernes regrettent également les partages qui morcelèrent l'unité carlovingienne : « Que de flots de sang, s'écrie *Leibniz*, auraient été épargnés au peuple chrétien, si l'empire de la terre avait été confié à un seul, si les rois actuels et futurs avaient été les vassaux de l'empereur et soumis aux assemblées nationales des Francs! » « La barbarie du moyen âge, dit le savant *Guerard*, fut la suite fatale du déchirement de la monarchie carlovingienne : si les successeurs de Charlemagne avaient marché dans la voie qu'il ouvrit, l'humanité n'aurait pas eu besoin de passer par l'anarchie féodale pour arriver à la renaissance (3). »

La philosophie de l'histoire ne peut partager ces regrets; là où il y a dissolution et mort apparente, elle découvre un germe de vie et de progrès. Si de grands esprits ont déploré la ruine de l'unité carlovingienne, c'est qu'ils se sont fait un faux idéal de

(1) *Flori*, Querela de divisione imperii (dans *Dom Bouquet*, VII, 392. Traduction de *Thierry*.) — Comparez les plaintes douloureuses exprimées par le biographe de Wala (*Paschas. Radbert.* Vita Walæ, II, 7, dans *Pertz*, II, 551) : « O jour à jamais déplorable, qui a répandu sur cet univers des ténèbres éternelles peut-être, et des dangers infinis; qui a brisé en morceaux et divisé par fragments un empire uni et paisible; qui a violé les droits les plus sacrés entre frères, rompu les liens du sang, semé partout des inimitiés, dispersé des concitoyens... De là les guerres civiles, ou pour mieux dire plus que civiles, que chaque jour voit naître... De là encore les incursions des nations païennes et ennemies, le massacre du pauvre peuple, l'incendie des villes et des cités. » (Traduction de *Lehueron*, Institutions carlovingiennes, p. 597.)

(2) *Annales Xantens.*, ad a. 869. (*Pertz*, II, 233.)

(3) *Leibniz*, Annal. T. I, p. 482. — *Guerard*, Polyptique, T. I, p. 204.

l'unité romaine, rétablie par Charlemagne. Malgré toute sa magnificence, l'unité romaine aboutit à une irremédiable décrépitude. L'unité carlovingienne, pâle copie de celle de Rome, eut le même sort. Qu'était-ce que l'empire de Charlemagne, dans ses relations extérieures et dans son organisation sociale?

Le *Moine de Saint-Gall* raconte que Charlemagne se trouvant dans une ville de la Gaule, des barques scandinaves vinrent pirater jusque dans le port. Les uns croyaient que c'étaient des marchands juifs ou africains, d'autres disaient bretons : « Ce ne sont pas des marchands, dit l'empereur, mais de cruels ennemis. » Les Normands s'éloignèrent en toute hâte de la côte que Charlemagne protégeait de sa présence. Mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient et demeura longtemps le visage inondé de larmes. Comme personne n'osait l'interroger, il dit aux grands qui l'entouraient : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je pleure amèrement? Je ne crains pas ces pirates pour moi : mais je m'afflige que, moi vivant, ils aient osé insulter ce rivage. Je suis tourmenté d'une violente douleur, quand je prévois tout ce qu'ils feront de maux à mes descendants et à leurs peuples (1). »

La crainte qu'une bande de brigands inspire au chef d'un empire qui embrassait presque toute l'Europe, prouve que l'unité carlovingienne, tant admirée, n'avait pas la puissance qu'on lui suppose. Le mal dépassa les appréhensions de Charlemagne; les Normands mirent la monarchie à feu et à sang : « Ils renversent les villes, dit un annaliste, ils rasent les monastères et les églises, les serviteurs de Dieu périssent par le glaive ou par la faim, les habitants des campagnes sont détruits (2). » En voyant les chemins couverts de cadavres de clercs et de laïques, de nobles et de serfs, de femmes et d'enfants, les chroniqueurs crurent que le dernier jour de la chrétienté allait arriver (3). Quel était donc ce redoutable ennemi? Ce n'étaient plus des peuples en masse, comme les innombrables Barbares qui se ruèrent sur l'empire romain, c'étaient des troupes de 500, de 200 pirates (4). Et dans l'immense empire qu'ils ravageaient, ils ne rencontrèrent nulle

(1) *Monach. Sangallens.*, II, 22. (*Pertz*, II, 737.)
(2) *Annal. Vedastini*, ad a. 882. (*Pertz*, II, 200.)
(3) « Populum christianum usque ad internecionem devastari. » (*Pertz*, I 521.)
(4) *Annal. Bertiniani.*, ad a. 865. (*Pertz*, I, 470.)

part de résistance ! Le fait serait incroyable, si les contemporains, victimes de leurs incursions, ne le constataient pas. A chaque ligne des annales on lit : « Les Normands tuent, pillent, brûlent; personne ne leur résiste (1). » Les Normands étaient pleins de mépris pour les Francs, ces maîtres de l'Occident. Quand Charles le Chauve réunit une immense armée pour les combattre, les pirates insultèrent leurs ennemis : « Pourquoi venir à nous? Nous savons qui vous êtes; vous voulez que nous allions chez vous, nous irons (2). » L'empereur ne trouva qu'un moyen de résister aux brigands, c'était de payer leurs brigandages, il leur donna dix millions en huit ans. Dans leur insolent orgueil, les Normands exigèrent de lui qu'il rendît les prisonniers francs qui s'étaient échappés et qu'il payât une indemnité pour chaque Normand tué (3). Un autre empereur recourut à l'assassinat pour se délivrer d'un chef de pirates (4).

Les historiens expliquent diversement cette prostration d'un grand empire, cette faiblesse d'une nation qui venait de faire la conquête de l'Europe. Les uns accusent les grands et les rois de complicité avec les Normands (5). D'autres reprochent la lâcheté aux Francs ; un moine contemporain se plaint que les armées fuyaient avant que la bataille commencât; les Normands eux-mêmes disaient que, dans le pays des Francs, les morts avaient plus de courage que les vivants (6). *Sismondi* explique la lâcheté chez une nation en qui le courage semble inné, par la servitude à laquelle la caste privilégiée avait réduit les masses (7). Nous

(1) *Annal. Fuldens.*, ad a. 853 ; « Nemine resistente » (*Pertz*, I, 368) ; id., ad a. 888 (*Pertz*, I, 371) : « Nemine scutum opponente. » — *Annal. Vedastini*, ad a. 882 (*Pertz*, II, 200) : « Normanni totum regnum ferro et igne devastant, nemine sibi resistente ; » — Ad a. 885 (*Pertz*, II, 201) : « Normanni populum christianum necant, captivant, nemine resistente. » — Ad a. 887 (*Pertz*, II, 203) : « Datoque tributo, quia nullus erat qui eis resisteret. » — Les mots *nullo resistente*, reviennent à chaque ligne ; voyez les mêmes annales, ad a. 889, 896, 897. (*Pertz*, II, 205-208.)

(2) *Annal. Vedastini*, ad a. 885. (*Pertz*, II, 201.)

(3) *Annal. Bertiniani*, ad a. 866. (*Pertz*, I, 471.)

(4) *Reginon.* Chronic., ad a. 885. (*Pertz*, I, 595.)

(5) *Hincmar* accuse les grands du royaume d'avoir refusé leur concours pour combattre les Normands (*Baluze*, T. II, p. 402, ss.) Dans ses annales. (*Pertz*, I, 470.) *Hincmar* accuse Lothaire de complicité avec les Normands. La même accusation est portée contre le roi Louis dans le *Chron. S. Benigni Dicionensis*, ad a. 848. (*Bouquet*, VII, 230.)

(6) Le duc Ragner, rendant compte au roi des Danois de la prise de Paris, dit qu'il n'avait trouvé de résistance que chez un vieillard nommé *Germain*, mort depuis longtemps, dans la maison duquel il était entré. *Aimoin* raconte sur cela un miracle de *saint Germain*, qui punit les Normands pour le pillage de son église. (*Miracula S. Germani*, c. 12. *Bouquet*, T. VII 350.)

(7) *Sismondi*, Histoire des Français, T. III, p. 92.

croyons que la véritable cause de la faiblesse d'un grand empire, en présence d'une poignée de pirates, c'était la dissolution de la société. La société était en proie à l'anarchie et au brigandage à l'intérieur, voilà pourquoi elle fut sans force pour repousser les Normands (1).

Nithard, un des meilleurs historiens du IXe siècle, dit que Charlemagne fit le bonheur de tout l'empire (2). Nous ne doutons pas de la bonne volonté du grand empereur; mais, malgré toute sa puissance, il fut impuissant à protéger les faibles contre les violences des grands. C'est son ami et son admirateur *Alcuin* qui le dit (3). Un des premiers actes de Louis le Pieux fut d'envoyer des commissaires dans toutes les parties du royaume, pour recueillir les plaintes et les redresser : « Les commissaires, dit un contemporain, trouvèrent une foule d'opprimés dépouillés de leur patrimoine, ou privés de leur liberté, oppression qu'exerçaient par méchanceté d'injustes gouverneurs, comtes ou vicomtes. L'empereur rendit leur patrimoine aux opprimés et délivra ceux qui avaient été réduits à une servitude inique... Cela dura pendant longtemps (4). »

Le mal que Louis le Débonnaire commença par réprimer, augmenta pendant les guerres civiles qui déchirèrent son règne. Lui-même se plaint des entreprises criminelles des tyrans qui s'élevaient dans le royaume et qui menaçaient d'en briser l'unité (5). Les guerres privées (6), les violences des grands, les révoltes des opprimés finirent par livrer l'empire en proie au brigandage; au lieu de protéger la société, les comtes et les juges protégeaient les

(1) « Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur. » *Loup*, abbé de Ferrières, cite ces paroles de *S. Luc* (XI, 17), en parlant de l'invasion des Normands. (Epist. 31, ad Guenilon. Episc., dans *Bouquet*, VII, 494.)

(2) *Nithard.*, Hist. I, 1. (*Pertz*, II, 651.)

(3) *Alcuin.*, Carmen 271. (*Bouquet*, V, 413) :

Opprimit et miseros quorumdam sæva potestas...
Impune discurrunt facientes furta latrones,
Ultores scelerum sunt etiam socii.

(4) *Thegan.*, Vita Ludovici, c. 13. (*Pertz*, II, 593.) Cf. *Ermoldi Nigelli* Carmen, II, 173, ss. (*Pertz*, II, 481, s.) — Comparez les plaintes des conciles, sous Charlemagne, sur l'oppression des pauvres. (*Concil. Turon.*, 813, c. 44, 45. *Mansi*, XX, 983.)

(5) *Epist. gener.*, a. 828 (*Baluze*, I, 659) : « Sæpe scandala per tyrannos in hoc regno exsurgunt qui pacem populi christiani et unitatem imperii sua pravitate nituntur scindere. »

(6) *Le concile de Paris* de 829, dit à l'Empereur : « Au grand détriment de la paix du royaume, il en est qui, pour satisfaire leur haine et les mauvaises passions qui les animent, s'arrogent indûment le droit de punir et de tuer sous le prétexte de venger leurs proches. » (*Mansi*, XIV, 600.)

malfaiteurs et s'associaient à eux. Presque tous les capitulaires de Charles le Chauve sont dirigés contre les brigands (1). Les conciles jettent des cris de détresse, ils ont recours aux images de la Bible pour peindre l'abomination de la désolation : « Les prophéties s'accomplissent : *Votre pays n'est que désolation et vos villes sont en feu, les étrangers dévorent en votre présence votre pays.* Le glaive a pénétré jusqu'au cœur, *car des étrangers se sont élevés contre moi, et des gens violents qui n'ont point Dieu devant leurs yeux, cherchent ma vie* (2). » A la fin du IXe siècle, les plaintes deviennent encore plus lamentables. « Les brigands, dit un capitulaire de 883, commettent impunément toute espèce d'excès; le mal est devenu général; on oublie les paroles de Dieu : *Les ravisseurs n'hériteront pas le royaume des cieux.* Nous accomplissons nous-mêmes en nous la prophétie d'Isaïe : *Chacun dévorera la chair de son bras.* Nous dépouillons nos frères. Voilà pourquoi nous sommes en proie aux ravages des Normands. Comment serions-nous vainqueurs, lorsque nous marchons contre eux, gorgés de la substance des nôtres, dégouttants du sang des chrétiens (3)? » La dissolution était la même dans toutes les parties de l'empire, en Allemagne, dans les Gaules, en Italie. La force brutale dominait (4); il y avait guerre de tous contre tous, c'était une anarchie effroyable (5).

Quelles furent les causes de cette dissolution intérieure qui minait la société? Le *Moine de Saint-Gall*, pour exalter la gloire de son héros, compare l'empire des Francs à l'empire des Romains : « Le Tout-Puissant, après avoir brisé le colosse aux pieds d'argile de l'empire romain, a élevé par les mains de l'illustre Charles, un autre colosse non moins admirable et à tête d'or, celui de l'empire des Francs (6). » La comparaison n'est pas aussi glorieuse que le

(1) Capitul. a. 853, tit. XIV, c. 3, ss. (*Baluze*, II, 65.) — Capitul. a. 857 de Raptoribus. (*Baluze*, II, 62.)

(2) Capit. a. 862. (*Baluze*, II, 153.) — *Capitul.* a. 861, tit. 34. (*Baluze*, II, 153.)

(3) *Baluze*, II, 283, ss. — Cf. Concil. *Tullense*, II, Præfat. (*Mansi*, XV, 557) : « Peccatis nostris agentibus, omnes leges, tam divinæ quam humanæ, contemptæ sunt omnisque ordo religionis confusus, solumque maledictum, et mendacium et adulterium et homicidium inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit, et propterea vorata est terra, et infirmatus est omnis qui habitat in ea. »

(4) Préambule du concile de Mayence de 888. (*Mansi*, XVIII, 61.) — Cf. *Concil. Troslej.*, a. 909, Praef. (*Mansi*, XVIII, 265) : « Potentior viribus infirmiorem opprimit et sunt homines sicut pisces maris qui ab invicem passim devorantur. »

(5) *Leo*, Histoire d'Italie, liv. III, ch. 3, § 3.

(6) *Monach. Sangallens.*, de Gestis Caroli, I, 1. (*Pertz*, II, 731.)

croyait le chroniqueur franc; les deux monarchies universelles avaient l'une et l'autre des pieds d'argile. Lors de l'invasion des Barbares, le monde romain était en dissolution, il n'avait plus la force de résister à l'ennemi, parce qu'il mourait d'inanition. Quel était le principe de cette décrépitude? L'esclavage et l'absorption des nationalités. Les Barbares avaient pour mission de fonder les nations et de détruire l'esclavage. Un ordre social nouveau devait remplacer l'ancien ; la société romaine devait donc périr. Or Charlemagne mit son génie à ressusciter l'empire. Vaine tentative! La société continua à se dissoudre. C'était une nécessité, mais la dissolution produisit une faiblesse qui touche à l'inanition, et elle fut accompagnée de maux qui font du IXe et du Xe siècle la plus triste époque de l'histoire. Les hommes libres périssent. L'État périt. Il n'y a qu'oppression et tyrannies locales. Dans cette décadence, il y a un germe de progrès, mais il ne se développera que sous le régime féodal. En attendant tout paraît mourir; le monde s'attend à sa mort.

Nous comprenons les regrets que cette mort universelle inspira aux esprits élevés qui en furent témoins. Rien de plus triste que les époques de décadence et de transition. Nous assistons à une transformation analogue, mais du moins elle se fait au sein de la paix et de la civilisation. Le démembrement de l'empire franc et la mort du monde ancien s'accomplirent au milieu de la barbarie. Cependant, tout en compatissant aux douleurs des hommes du IXe siècle, nous ne pouvons maudire avec eux les faibles successeurs de Charlemagne; nous nous félicitons plutôt de ce que le grand empereur n'a pas eu de successeurs dignes de lui; des Charlemagne n'auraient fait qu'arrêter une dissolution devenue nécessaire dans l'intérêt de l'humanité. Nous ne pouvons maudire avec eux les invasions des Barbares du Nord et du Midi; Dieu envoya les Normands, les Hongrois et les Sarrasins, comme un ouragan pour mettre fin à un monde qui devait périr. Nous ne pouvons maudire, avec les historiens modernes, la barbarie qui suivit la ruine de la société ancienne, car la culture romaine n'était plus que décrépitude et corruption; si elle s'était maintenue, elle aurait infecté et usé les Barbares. La dissolution était un fait providentiel. Les longues souffrances des populations ne furent pas stériles. La monarchie universelle est détruite, les nations vont

naître, et ces nations ne seront plus une étroite aristocratie de citoyens, ayant sous eux un monde d'esclaves, ce seront des sociétés d'hommes libres.

§ 3. Charlemagne. — Sa mission

Écoutons la voix des siècles sur la grandeur de Charlemagne. Le rude vainqueur des Saxons trouva parmi les vaincus un chantre de sa gloire : la terre, dit le *poète saxon*, ne verra plus son pareil (1). L'humanité semble avoir confirmé ce magnifique éloge. Au moyen âge, on fit de Charlemagne un idéal. La tradition accumula sur sa tête tout ce qu'il y eut de grand après lui, tout ce que l'imagination put créer de grand : il brilla comme une étoile solitaire au milieu d'une nuit profonde. L'Église le plaça au nombre des saints.

Dans les temps modernes, les partis les plus opposés ont trouvé des éloges pour Charlemagne. Les théocrates le célèbrent, « comme un des plus grands hommes qui aient existé, un homme si grand que la grandeur a pénétré son nom, et que la voix du genre humain l'a proclamé *grandeur* au lieu de grand (2). » L'aristocratie idéalise Charlemagne et son temps. « Rome, dit le comte *de Boulainvilliers*, n'a jamais eu plus de grandeur et d'éclat que la sagesse de ce monarque en procurait à sa nation assemblée en parlement... Charlemagne est le seul de nos rois qui mérite le beau titre de Grand (3). » La démocratie place le roi des Francs parmi les défenseurs de la liberté : « Qu'on examine de près la conduite de Charlemagne, dit *Mably*, et on le verra toujours scrupuleusement attentif à respecter la liberté qu'il avait rendue à sa nation, dans la vue d'y détruire l'esprit de servitude et de tyrannie, et d'en faire l'instrument des grandes choses qu'il méditait (4). »

La philosophie proclame la grandeur de Charlemagne par la bouche éloquente de *Montesquieu* : « Le prince était grand, l'homme l'était davantage. Il fit d'admirables règlements... On voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend tout et

(1) *Poeta Saxo*, de Gestis Caroli Magni, v. 644. (Pertz 273.)
(2) *De Maistre*, du Pape, Livre II, ch. 6.
(3) *Boulainvilliers*, Histoire de l'ancien gouvernement de la France, T. I, p. 112, 218, 210, 211.
(4) *Mably*, Observations sur l'histoire de France, Liv. II, ch. 2.

une certaine force qui entraîne tout... Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité et les difficiles avec promptitude. »

La littérature n'a pas cessé, depuis les poètes du moyen âge (1), de célébrer celui qui restaura les lettres : « Charlemagne est un héros civilisateur comme Alexandre. Alexandre a hellénisé l'Orient, Charlemagne a latinisé l'Occident. Tous les deux ont été salués du nom de Grand, comme bienfaiteurs de l'humanité. La grandeur de Charlemagne, c'est d'avoir travaillé pour les siècles futurs et d'avoir poussé la société moderne dans les voies où elle devait marcher. La lumière qu'il a rallumée ne s'est jamais éteinte et ne s'éteindra qu'avec le soleil (2). »

Les historiens n'ont pas fait défaut dans ce concert unanime. *Sismondi*, peu favorable aux Germains, dit que « Charlemagne présente un des plus grands caractères du moyen âge... Devançant la civilisation, il domina sur les Barbares par la force de l'esprit et des lumières... Il entraîna les nations germaniques après lui dans la voie de la civilisation... Il jeta les fondements d'un ordre nouveau pour l'Europe (3). »

Qui oserait s'inscrire en faux contre le jugement du genre humain? Cependant chaque siècle refait l'histoire du passé; les appréciations historiques changent par le progrès des idées. L'idéal du XIXe siècle n'est plus celui des siècles antérieurs; tout en reconnaissant la grandeur de Charlemagne, il ne dira pas que l'empereur fut plus grand comme homme que comme prince; il ne se prosternera pas devant un saint dont la moralité est suspecte et qui donna le baptême de sang à tout un peuple; il n'admirera pas le législateur dont les lois furent impuissantes à protéger la liberté contre la violence; il n'ira pas chercher au VIIIe siècle un défenseur de la démocratie; la restauration de la civilisation romaine sera à ses yeux un mince titre de gloire. Tous ces éloges sont inspirés par l'esprit de parti, par les préjugés plus que par la vérité. Quelle

(1) Un poète du IXe siècle dit de Charlemagne : « Summus apex regum, summus quoque in orbe sophista. » (*Bouquet*, T. V, p. 399.)

(2) *Ampère*, Hist. littéraire de la France, T. I, p. XXI ; T. III, p. 49.

(3) *Sismondi*, Histoire des Républiques italiennes, T. I, ch. I.

a donc été la mission de celui que l'humanité a proclamé Grand par excellence?

Les monarchies universelles ont leur mission, bien qu'elles violent les lois de la nature humaine. Rome prépara la voie au christianisme; ce bienfait justifie sa domination. Mais elle n'échappe pas à la fatalité qui pèse sur toute monarchie universelle, elle dégrada et avilit les peuples. Les Barbares étaient appelés à rendre la vie à l'humanité mourante, en déposant dans l'empire les germes de nouvelles nations. La reconstruction de l'empire était donc un retour malheureux vers le passé, une entreprise contraire à la logique de l'histoire et aux desseins de la Providence. Aussi l'œuvre de Charlemagne échoue : son empire se dissout, sa centralisation fait place à la féodalité. Heureusement pour l'avenir du genre humain; car cet empire germanique produisait déjà les mêmes maux que l'empire romain : l'oppression, la dépopulation, la décrépitude. Si l'édifice politique de Charlemagne s'est écroulé, est-ce à dire que l'empereur ait rempli en vain le monde de son nom? Il a fondé la civilisation européenne, en portant le christianisme chez les peuples barbares de l'Allemagne et en consolidant la papauté. Charlemagne lui-même sentait que sa destinée se liait intimement à celle du christianisme; il écrit au pape Léon : « J'ai mission, avec le secours de la miséricorde divine, de défendre de tous côtés par les armes la sainte Église du Christ contre les attaques des païens et le ravage des infidèles, et de la consolider à l'intérieur et à l'extérieur par la profession de la foi catholique (1). » Toutefois, même comme défenseur de l'Église, le roi des Francs n'a eu qu'une mission temporaire. Si les relations de l'Église et de l'État s'étaient maintenues telles qu'elles existaient sous Charlemagne, les empereurs seraient devenus des califes. Charlemagne a préparé, sans le vouloir, la voie à la papauté. Ainsi le plus grand des princes ignorait le but vers lequel il marchait. La grandeur de l'homme, mise en regard des destinées du genre humain, n'est que petitesse, sa gloire n'est que vanité. Dieu seul est grand.

(1) *Epist. ad Leonem Pap.* (*Baluze*, I, 274.)

DEUXIÈME PARTIE

LE CATHOLICISME

CHAPITRE I

MISSION DU CATHOLICISME

Du ve au xe siècle, le monde politique va en se morcelant. Cependant l'unité est un besoin de l'humanité ; les Barbares eux-mêmes l'éprouvent, bien qu'ils aient au plus haut degré le génie de l'individualité et de la division. L'unité barbare échoue, parce que l'idéal de la monarchie universelle est faux : il viole les desseins de Dieu sur le genre humain, il aboutit à la décadence et à la mort. Le morcellement de l'Europe est nécessaire pour préparer les nationalités. Mais le morcellement absolu serait aussi la mort. L'unité que les Barbares étaient impuissants à réaliser, sera établie par le catholicisme. Au milieu de la diversité infinie qui règne dans la société féodale, l'Église est le seul élément d'unité. Tout se localise, les institutions, le droit, les mœurs. Entre les hommes ainsi divisés l'Église sert de lien : elle a une ambition plus haute que les Barbares, c'est de fonder la société universelle des esprits sur la terre entière. Quel est le caractère de l'unité catholique? quelle est sa mission?

Le christianisme mit cinq siècles à convertir le monde romain, et lors de l'invasion des Barbares, la société était encore païenne de mœurs. Dès que les peuples du Nord paraissent sur la scène, ils se convertissent ; c'est leur conversion qui fonde le catholicisme. Pendant que l'Orient est déchiré par le schisme et les hérésies, l'Occident s'organise, d'abord sous l'aristocratie épiscopale, ensuite sous la suprématie de la papauté. A peine l'Église occidentale est-elle constituée, que l'Orient s'en sépare. L'unité catholique

est donc essentiellement germanique. Ce lien intime entre le catholicisme et les Barbares nous révèle la mission de l'Église; elle est liée à la destinée des peuples germains.

Le christianisme et les Barbares sont les éléments essentiels de la civilisation moderne. Sans les Barbares, il n'y aurait pas eu de christianisme, ou il aurait vécu de cette existence débile et misérable qu'il a eue dans le Bas-Empire. Mais aussi sans le christianisme, les Barbares n'auraient pu remplir leur mission. La société romaine était pourrie jusqu'à la moelle, par l'influence délétère du polythéisme, de l'esclavage et de la tyrannie ; les passions brutales des Barbares ajoutèrent la violence à la corruption. Le monde aurait péri dans cet abîme de vices, si les races jeunes et vigoureuses qui envahirent l'empire n'avaient trouvé un principe moral comme contrepoison de la contagion romaine. Le christianisme fut l'élément civilisateur qui moralisa les Barbares et sauva l'avenir de l'humanité. Mais à quelle condition le christianisme pouvait-il remplir cette grande mission? A la condition de se concentrer dans une forte unité et de dominer sur les Barbares.

L'unité et la force étaient des conditions de vie pour la religion chrétienne. C'est pour lui avoir donné une influence légale, que Constantin mérite d'être appelé le fondateur du christianisme. Si la société chrétienne était restée purement spirituelle, le flot de l'invasion l'aurait emporté ; les Barbares respectèrent l'Église, parce qu'elle était une puissance. Les évêques, représentants des vaincus, traitèrent avec les vainqueurs de pouvoir à pouvoir; leurs fonctions, leurs richesses leur donnèrent place parmi les grands du royaume. Tel est le principe et la justification de l'unité épiscopale. Mais cette unité était insuffisante pour remplir la mission réservée au catholicisme. L'aristocratie épiscopale était absorbée par l'État; nommés par le roi, les évêques étaient placés sur la même ligne que les ducs et les comtes; ils partageaient les goûts et les passions de l'aristocratie dont ils faisaient partie ; négligeant le soin des âmes, ils se livrèrent tout entiers aux jouissances et aux occupations de la vie séculière. La religion dégénérait, le christianisme menaçait de périr par une civilisation corrompue. En même temps l'Église était en proie à la violence; l'épiscopat était trop faible pour la défendre contre les envahissements de l'aristocratie guerrière. Au xe siècle, l'Église était en pleine disso-

lution ; sa ruine aurait entraîné celle du christianisme. Dans une société livrée à l'empire de la force, la force est une condition d'existence. La papauté, en concentrant dans ses mains toute la puissance du catholicisme, sauva la religion et avec elle la civilisation.

Le catholicisme est organisé : à lui l'empire. Pour remplir sa mission, il doit exercer une espèce de domination, car il est appelé à faire l'éducation de peuples barbares ; il a sur eux la supériorité de l'intelligence, il gouverne, parce qu'il est seul capable de gouverner. Comment le catholicisme remplit-il sa mission? Il y avait tout un monde barbare à convertir; la papauté se mit à la tête de cette œuvre civilisatrice. Saint Grégoire mérite le titre de Grand, plus que les rois auxquels il a été prodigué. Les moines qu'il envoya à la conquête religieuse de l'Angleterre, ceux qui s'élancèrent des îles britanniques au milieu des peuples barbares de l'Allemagne, ceux qui s'aventurèrent parmi les terribles hommes du Nord, sont des héros de dévouement et de charité. Bien supérieurs aux conquérants, ils ouvrent de nouveaux mondes, non pour les piller ou les exploiter, mais pour sauver les âmes; ils préparent l'unité future du genre humain, en fondant la société spirituelle. Cependant ce beau tableau des missions n'est pas sans ombre. La violence accompagne trop souvent les missionnaires, les conversions se font à main armée ; la superstition des vainqueurs se mêle à celle des vaincus; le paganisme des Barbares infecte la religion chrétienne. Le progrès ne s'accomplit jamais qu'à travers les erreurs des hommes ; mais le bien qu'a fait le christianisme l'emporte sur le mal. Infatigables pionniers, les moines défrichent les bois, dessèchent les marais; la culture matérielle amène la culture intellectuelle. L'Église sert de lien entre la civilisation ancienne et la barbarie; elle régénère le monde en épurant les mœurs, elle devient un principe de paix et d'humanité au milieu d'un âge de force brutale.

Telle est l'unité catholique et sa mission. Les défenseurs de l'Église en veulent faire un idéal; c'est transformer en but ce qui n'a été qu'un moyen. L'unité catholique était une forme transitoire, parce qu'elle n'avait qu'une mission temporaire. Le catholicisme était appelé à faire l'éducation des peuples barbares ; perdant cette mission de vue, il a prétendu dominer sur les intelligences en

vertu d'un droit divin. C'est l'histoire de toutes les castes : la capacité, qui impose un devoir, est invoquée comme un droit à l'empire. La véritable loi divine, c'est le développement des facultés humaines, et sans liberté de l'esprit, il n'y a pas de vie, pas de progrès, pas même de véritable moralité. L'humanité a rejeté des tuteurs qui voulaient éterniser leur tutelle. Les peuples ont brisé une unité qui n'était plus que la tyrannie des intelligences. Cependant l'unité catholique a laissé des traces profondes. La civilisation qui règne aujourd'hui, et qui unit les nations, a son principe dans le christianisme et dans les populations germaniques. Cette unité intellectuelle est une image de l'avenir. Les nations ne périront pas, parce qu'elles sont de Dieu, mais elles seront reliées par des liens qui tendent de plus en plus vers l'unité.

CHAPITRE II

CONVERSION DES BARBARES

---

§ 1. L'invasion des Barbares et l'extension du christianisme

Nous avons assisté à la lutte séculaire du christianisme contre le monde ancien (1) ; lors de l'invasion, la lutte avait cessé. Le christianisme paraissait vainqueur, il était plutôt vaincu, car il avait dû se plier aux mœurs de la société ancienne; infecté de la corruption romaine, il dépérissait avec l'empire. Mais voici les Barbares qui arrivent. On ne sait s'ils sont venus pour conquérir le monde, ou pour embrasser la foi chrétienne. Leur conversion est si facile, si rapide, qu'on ignore l'époque et les circonstances dans lesquelles elle se fit. Quand les Vandales, les Suèves, les Alains, les Lombards devinrent-ils chrétiens? On ne le sait. La tradition rapporte que la terreur inspirée par l'invasion des Huns poussa les Bourguignons à chercher un appui dans le Dieu des chrétiens. Des prisonniers répandirent la première semence de l'Évangile chez les Goths ; la nation se convertit en masse, lorsque, chassée par les Huns, elle reçut l'hospitalité sur le sol de l'empire.

Les peuples barbares embrassèrent la foi chrétienne à une époque où l'arianisme était la secte dominante; ils se firent ariens. C'est la conversion des Francs qui fonda le catholicisme. On a dit que Clovis ne reçut le baptême que pour se concilier les popula-

(1) Voyez le T. IVe de mes Études

tions catholiques, et par suite ennemies des Bourguignons et des Visigoths ariens qui régnaient à l'ouest et au midi de la Gaule (1). Nous croyons que les grandes choses ne se font pas par les calculs de l'égoïsme et de l'hypocrisie. La conversion de Clovis ne fut rien de moins que l'initiation du monde germanique à l'Évangile et à la civilisation. Si le Barbare ne fut pas touché de la pureté de la morale évangélique, il fut frappé de la puissance du Dieu des chrétiens; c'est un sentiment religieux qui lui fit courber la tête sous la main de saint Remy. Les Francs le suivirent au baptême. L'arianisme disparaît, le monde barbare devient catholique.

La facilité de ces conversions révèle le lien intime qui existe entre le christianisme et les Barbares. Épouvantés des malheurs qui accompagnèrent l'invasion, les Romains nièrent dans leur désespoir le gouvernement de la Providence; un écrivain ecclésiastique, inspiré par saint Augustin, répondit à ces faibles chrétiens : « Voyez l'Église du Christ répandue en Orient et en Occident, les Huns, les Suèves, les Vandales, les Bourguignons, des peuples innombrables convertis à l'Évangile et prosternez-vous devant les desseins de Dieu; louez et exaltez sa miséricorde (2). » Les Barbares étaient les auxiliaires envoyés par Dieu pour déblayer les débris du paganisme ancien et pour fonder l'Église catholique. Leur génie simple et pur s'accommodait mieux au christianisme que la société civilisée mais corrompue de l'empire. D'un autre côté, la religion des Germains était plus près de l'Évangile que le polythéisme romain; les dieux du Nord résistèrent moins à la prédication chrétienne que les dieux usés et déchus de l'Olympe. Peu développées, les croyances des Germains cédèrent à l'action d'une croyance arrêtée qui se confondait avec la civilisation romaine; les vainqueurs prirent la religion des vaincus, comme ils adoptèrent leur droit, leur culture et leur langue. Les pompes du culte catholique étaient un attrait pour l'imagination simple

(1) *Plank*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. II, p. 44.

(2) *Oros.*, Hist. VII, 41 : « Si ob hoc solum Barbari Romanis finibus immissi forent, quod vulgo per Orientem et Occidentem Ecclesiæ Christi Hunnis, Suevis, Vandalis et Burgundionibus, diversisque et innumeris credentium populis replentur, laudanda et attollenda Dei misericordia videretur. »

La même pensée se trouve dans le traité *de Vocatione Gentium* (II, 33), attribué à *S. Prosper* : « Ex omni gente, ex omni conditione adoptantur quotidie millia senum, millia juvenum, millia parvulorum, et affectibus gratiæ christianæ, etiam ipsa quibus mundus teritur, arma famulantur. »

des Barbares. Lorsque Clovis reçut le baptême, les rues de Reims étaient décorées de tapisseries, le pavé jonché de fleurs, des parfums brûlaient en abondance; l'évêque marchait en habits pontificaux à côté du roi franc, qu'il appelait son fils spirituel : « Patron, lui dit celui-ci, émerveillé de ce spectacle, n'est-ce pas là ce royaume du ciel où tu m'as promis de me conduire (1)? » Des motifs plus terrestres agirent sur les Barbares, l'intérêt politique, le désir de se concilier les populations vaincues. Mais ces raisons ne viennent qu'en seconde ligne; ne transportons pas nos calculs dans un âge où la foi était aveugle, mais par cela même plus désintéressée que la nôtre.

Les Barbares qui ont envahi l'empire sont convertis; mais il y a encore tout un monde barbare dans le Nord de l'Europe. Le christianisme rencontre une violente opposition parmi les populations païennes de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède. Pourquoi les peuples germains, qui, pendant l'invasion, courent pour ainsi dire au devant du baptême, tiennent-ils avec tant de force au culte païen dans leur patrie? C'est que la lutte était politique autant que religieuse. Le paganisme est une religion essentiellement locale, il se confond avec la nature extérieure qu'il divinise : ce sont des sources, des arbres, des rochers, des temples sur lesquels se concentre la foi. Les Barbares qui quittaient le sol natal abandonnaient en quelque sorte les dieux de leurs ancêtres, tandis que les peuples qui restaient dans leurs foyers, avaient devant eux leurs dieux vivants (2); le Dieu nouveau qu'on leur annonçait fut obligé de lutter avec les divinités nationales. Ce n'est pas sans raison que les peuples du Nord reçurent *la bonne nouvelle* avec défiance : le christianisme était comme le précurseur de la domination étrangère, où il venait à la suite des armées frankes; il fallut que les apôtres scellassent la foi de leur sang; leur héroïsme dompta les hommes de fer du Nord.

Les missionnaires ont été tour à tour glorifiés et dépréciés. Écoutons le poète du christianisme : « Voici encore, dit *Chateaubriand*, une de ces grandes idées qui n'appartiennent qu'à la reli-

(1) *Gesta Francor.* ad a. 496. (*Bouquet*, T III, p 9.) — *Vita Remigii*, dans *Bouquet*, T. III, p. 377. — *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, Liv. I.

(2) *Gibbon*, Mémoires, T. II, p. 235. — *Lœbell*, Gregor von Tours, p. 266.

gion chrétienne. Les cultes idolâtres ont ignoré l'enthousiasme divin qui anime l'apôtre et l'Évangile. Les anciens philosophes eux-mêmes n'ont jamais quitté les délices d'Athènes pour aller humaniser le sauvage, instruire l'ignorant; c'est ce que les religieux chrétiens ont fait et font encore tous les jours. Les mers, les orages, les glaces du pôle, les feux du tropique, rien ne les arrête; il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait pu échapper à leur zèle; et comme autrefois les royaumes manquaient à l'ambition d'Alexandre, la terre manque à leur charité. »

Mettons en regard de ce tableau poétique les récriminations des écrivains protestants. Ce sont des moines qui prêchèrent la parole de Dieu aux Anglo-Saxons, aux Germains, aux Danois, aux hommes du Nord; or des moines pourraient-ils être animés de sentiments purs et élevés? La haine du monachisme aveugle les historiens de la Réformation, ils transportent aux missionnaires les vices des religieux du xve siècle; l'orgueil, l'ambition, la cupidité, l'ignorance (1).

Il nous est facile d'être plus juste dans nos appréciations que les écrivains catholiques et protestants. Non, les missions ne sont pas une idée nouvelle qui appartient au christianisme : le bouddhisme a eu ses missionnaires, bien des siècles avant que l'Évangile fût prêché; et ces missionnaires étaient animés d'une charité tout aussi ardente que les apôtres de l'Évangile. Mais loin de nous de rabaisser les hommes qui ont ouvert à l'Europe la voie de la civilisation; nous préférons l'exagération de l'enthousiasme au dénigrement de l'esprit de parti. Les Grégoire, les Boniface, les Anscaire méritent d'être placés parmi les saints du catholicisme; ils méritent plus, ils sont les bienfaiteurs de l'humanité.

§ 2. Conversion de l'Angleterre

Saint Grégoire expliquait au peuple romain les prophéties d'Ezéchiel, lorsqu'il apprit que les Longobards avaient passé le Pô pour assiéger Rome. La désolation de l'Italie livrée aux Barbares arracha un cri de douleur au grand pape : « Qu'y a-t-il en ce

(1) *Mosheim*, viiie siècle, 1re Partie, ch. I, § 4.

monde qui puisse nous plaire? Partout nous voyons le deuil, de tous côtés nous entendons des gémissements. Les villes sont détruites, les campagnes dépeuplées, la terre est une solitude. Il n'y a plus un laboureur dans les champs, presque plus un habitant dans les cités, et ces misérables restes du genre humain sont frappés chaque jour et sans relâche. Qu'y a-t-il donc en cette vie qui puisse nous plaire? Rome même, autrefois la maîtresse des nations, nous voyons en quel état elle est. Abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, pleine de ruines... Où est le sénat? où est le peuple? Que dis-je? Les édifices mêmes s'écroulent, les murailles tombent... (1). »

Rome est en ruines, l'empire est en ruines, Grégoire se croit à la veille de la consommation finale. Ce n'est que la fin du monde ancien, un autre monde s'ouvre. Dans cet âge nouveau Rome sera encore une fois la maîtresse des nations, sa domination spirituelle s'étendra même plus loin que les armes du peuple-roi. Le génie romain se met au service de la propagande chrétienne. Rome n'a plus de légions; mais elle a des soldats plus héroïques, des moines qui vont affronter la mort au milieu de populations à demi sauvages. Saint Grégoire qui déplore la décadence de Rome ancienne, commence la grandeur de la Rome nouvelle; c'est lui qui donne l'impulsion à la propagande, par la conversion de l'Angleterre.

Le christianisme avait été porté dans les îles britanniques par des marchands de l'Asie Mineure, mais la guerre détruisit ce que le commerce avait semé. Païens et à moitié sauvages, les Anglo-Saxons ruinèrent l'Église chrétienne; l'Angleterre retomba dans le paganisme. Saint Grégoire eut l'ambition de devenir l'apôtre des Anglais. Fils de sénateur, descendant d'empereurs et de consuls, il employa sa fortune à fonder des monastères et embrassa lui-même la vie monastique. Comme il passait un jour sur le Forum, « il y vit mis en vente des enfants étrangers qui le frappèrent par la blancheur de leur corps, la beauté de leur visage et la couleur claire de leurs cheveux. Il demanda au marchand d'esclaves d'où ils étaient. Celui-ci répondit : de l'île de Bretagne. — Ces insulaires sont-ils chrétiens? ajouta Grégoire. —

(1) *Gregor. Magn.*, in Ezechiel. homil. II, 6, 22, s. (T. I, p. 1374.)

Ils sont encore païens, répliqua le marchand. — O douleur, s'écria Grégoire, de si beaux fronts contiennent une intelligence encore privée de la grâce intérieure de Dieu! — Et il demanda à quelle nation ils appartenaient. Le marchand lui ayant répondu que c'était des *Angles*, Grégoire, s'arrêtant sur le mot dont la prononciation latine se confondait presque avec celle *d'Anges*, dit : Ils sont bien nommés, car ils ont des visages angéliques, et tels doivent être dans les cieux les frères des anges ». Emu de compassion de voir une si noble race privée des lumières de la foi, Grégoire se consacra à sa conversion. Déjà il était en route, lorsque le bruit de son départ souleva le peuple, auquel il était cher par son énergie et par ses vertus. Grégoire fut obligé de revenir (1).

Bien que Grégoire n'ait pu porter lui-même l'Évangile chez les Anglo-Saxons, il n'en est pas moins l'apôtre de l'Angleterre : « Nous sommes la marque de son apostolat, » dit *Bède le Vénérable* (2). Élu pape, il reprit l'œuvre de la conversion; il envoya Augustin, prieur d'un monastère qu'il avait établi dans son palais du mont Aventin, avec quarante compagnons à travers la Gaule dans l'île que les Romains étaient habitués à regarder comme la dernière limite du monde. Arrivés dans les Gaules, le courage manqua aux moines : ils n'osaient s'aventurer dans un pays lointain et barbare, au milieu d'un peuple sauvage dont ils ignoraient la langue; ils demandèrent à Grégoire la permission de retourner à Rome. Le pape les ranima de son ardeur : il leur montra la félicité éternelle comme récompense de leurs travaux (3). Grégoire sollicita la protection des rois francs et de Brunehaut pour les missionnaires, et se plaignit que les évêques voisins des Anglo-Saxons ne faisaient rien pour les convertir (4). En se mettant à la tête de la propagande, les papes jetèrent les fondements de leur grandeur future. Au plus digne l'empire!

Grégoire adressa ses moines à Éthelbert, roi du pays de Kent, le plus puissant des chefs anglo-saxons. Le pape fit un appel à son

(1) *Mignet*, La Germanie au VIIIe siècle, d'après *Beda*, Hist. eccl. II, 1. — *Paul. Diacon.*, Vita Gregorii Magni, c. 17-19.
(2) *Beda*, Hist. eccl. II. 1.
(3) *Beda*, *Ibid.* I, 24. — *Gregor. Magni*, Epist. VI, 51, (T. II, p. 829.)
(4) *Gregor.* Ep. VI, 58, s. (T. II, p. 834.)

ambition : « Dieu protége les princes qui propagent l'Évangile; Constantin est devenu le plus grand des empereurs pour avoir reçu le baptême. Le roi anglo-saxon sera le Constantin du Nord, s'il abat les temples des idoles. » Grégoire eut soin d'ajouter que la nouvelle religion devait conduire à la réformation des mœurs, et que c'était au roi à donner l'exemple de toutes les vertus à ses sujets (1). Les interprètes francs que les maîtres des Gaules avaient donnés à Augustin, se rendirent auprès d'Éthelbert et lui dirent que des hommes venus de loin lui apportaient l'offre d'un règne sans fin, s'il voulait croire à leurs paroles. « Voilà de belles promesses, dit le roi barbare aux Romains, mais comme cela est pour moi tout nouveau, je ne puis sur-le-champ y ajouter foi et abandonner la croyance que je professe avec toute ma nation. Cependant comme vous êtes venus de loin pour nous communiquer ce que vous-mêmes, à ce qu'il me semble, jugez utile et vrai, je ne vous maltraiterai point; je vous fournirai des provisions et des logements, et vous laisserai libres de publier votre doctrine et de persuader qui vous pourrez (2). » La vie sainte des religieux gagna des prosélytes à la foi qu'ils prêchaient : « Ils vivaient, dit *Beda*, comme les apôtres de l'Église primitive, méprisant les choses de ce monde, ne recevant rien de leurs disciples que ce qui était absolument indispensable pour leur existence, prêts à tout souffrir, même la mort, pour Jésus-Christ. Beaucoup crurent et se firent baptiser, admirant la simplicité et l'innocence des missionnaires, la douceur de la doctrine céleste qui inspirait leurs discours et leurs actions (3). » Le tableau est idéalisé; il est certain que l'œuvre de la conversion fut lente; elle dura plus d'un siècle.

La nouvelle des premiers succès transporta Grégoire : « Voici, s'écrie-t-il, que la langue de la Bretagne, qui ne connaissait que des sons barbares, a commencé à célébrer les louanges de Dieu dans des chants hébreux. Voici que l'Océan, jadis soulevé, abaisse ses flots soumis sous les pieds des saints. Ces passions barbares que les princes de la terre n'avaient pu dompter par le fer, la bouche des prêtres les enchaîne par des paroles. » Grégoire écrivit

(1) *Beda*, Hist. eccl. I. 32. (Traduction de *Thierry*.)
(2) *Ibid.*, I. 25.
(3) *Ibid.*, I, 26.

au patriarche d'Alexandrie : « L'Évangile a été porté à la fin du monde chez un peuple qui adorait les pierres et les arbres. Les missionnaires marchent sur la trace des apôtres, ils accomplissent des miracles. En un seul jour ils ont baptisé plus de dix mille Anglais. » Rome chrétienne se glorifia de la conversion d'un peuple barbare, comme Rome païenne était fière d'une victoire de ses légions. Les Romains portèrent aux nues la reine qui par son influence sur Éthelbert avait aplani la voie aux moines : « les anges du ciel, dit Grégoire, se réjouiront de ce qu'elle a fait pour le Christ (1). »

La conversion de l'Angleterre, qui excita la joie et l'admiration de la chrétienté, a été ravalée par l'esprit de secte comme une œuvre de superstition et d'ambition. Augustin, disent les écrivains protestants, n'inspira aux Anglais que le goût du monachisme et la bigoterie. Le grand pape qui fut l'âme de la mission, est plus maltraité encore : on le dépeint comme un homme superstitieux et pauvre d'intelligence, plaçant toute la religion dans des cérémonies extérieures (2) : il ne mérite le nom de Grand, dit-on, que pour la grande décadence de la religion (3) : la conversion de l'Angleterre est due moins au zèle du pape pour la foi chrétienne, qu'à son ambition d'étendre la juridiction pontificale (4). Les libres penseurs et les incrédules se sont montrés plus justes que les protestants. *Gibbon*, tout en traitant Grégoire de barbare, parce qu'il dédaignait les lettres anciennes, avoue que la conversion de l'Angleterre fut une conquête plus glorieuse que celle de César. Grégoire le Grand, dit *Voltaire*, mérita par ses vertus le titre d'évêque universel qu'il refusait par humilité.

Le sentiment qui inspirait Grégoire était l'amour de Jésus-Christ, la charité (5); comme les apôtres, il voulait porter la parole de vie partout où il y avait des peuples dans les ténèbres de la mort. Grégoire ne se doutait pas qu'il travaillait à la grandeur de la

(1) *Gregor.*, Moral. XXVII, 11, 21 (T. I, p. 862) : — Epist. VIII, 30. (T. II, p. 918) ; XI, 28, 29. (*Ib.*, p. 1109, 1113.)

(2) *Brucker*, Hist. crit. philos. T. III, p. 561-564.

(3) *Henke*, Geschichte der christlichen Kirche, T. I, p. 473.

(4) Telle est la couleur sous laquelle *A. Thierry* représente saint Grégoire.

(5) *Gregor.*, Epist. XI, 28, ad Augustin (T. II, p. 1110) : Gloria in excelsis Deo, quia granum frumenti mortuum est, cadens in terram, ne solus regnaret in cœlo, cujus morte vivimus, cujus infirmitate roboramur, *cujus amore in Britannia fratres quærimus quos ignorabamus...*

papauté; il n'avait en vue que le salut des âmes qui allaient paraître devant leur juge, au jour prochain de la consommation finale (1). Comment l'ambition aurait-elle animé un homme qui se croyait à la veille de la fin du monde? Il y avait réellement un monde qui finissait, l'antiquité; mais cette mort était le principe d'une vie nouvelle. Quoi qu'on puisse dire de l'ignorance et de la superstition de Grégoire, il est certain qu'il inaugura un nouvel âge de la civilisation, en portant la lumière de la foi dans l'Occident.

§ 3. Conversion de l'Allemagne

Saint Boniface (2)

Les Anglo-Saxons se font gloire d'avoir porté l'Évangile chez les peuples païens de l'Allemagne (3). Une partie de cette gloire doit être rapportée au grand pape qui prit l'initiative de la propagande chrétienne. Les moines romains initièrent l'Angleterre à la vie intellectuelle aussi bien qu'à la vie morale; grâce à eux, la Bretagne devint un foyer de civilisation pour l'Europe. Charlemagne en tira des maîtres pour instruire les Gaules; avant lui des missionnaires étaient sortis spontanément des îles britanniques pour prêcher l'Évangile à leurs frères d'Allemagne.

Ils étaient embrasés, dit un hagiographe, de ce feu ardent dont le Seigneur a dit : *Je suis venu jeter le feu sur la terre* (4). Au VIIIe siècle, des moines traversèrent en foule l'Océan, pour convertir à la foi chrétienne les peuples germains qui avaient fondé les royaumes anglo-saxons dans l'île de Bretagne; les colons apportaient l'Évangile à la mère-patrie, comme hommage de leur piété filiale. Un de ces religieux, Winfried, surnommé Boniface, conquit, par une mission de trente huit ans, le glorieux titre d'apôtre de l'Allemagne. Boniface profita des connaissances que les mission-

(1) Dans sa lettre au *Roi Ethelbert* (*Beda*, Hist. eccl. I, 32) *Grégoire* dit : « Les paroles de Dieu dans l'Écriture Sainte attestent que la fin du monde est prochaine. »

(2) Vie de S. Boniface par *Willibald*, son disciple. (*Pertz*, T. II.) — Vie de S. Boniface par *Othlon*, moine benedictin. (*Mabillon*, Act. Sanct. sæc. III, P. II p. 2-88.) — *Bonifacii* Epistolæ ed. Serrarius, 1629. — *Mignet*, La Germanie au VIIIe et au IXe siècle.

(3) Lettre de l'évêque *Cuthbert*. (*Bonifac.*, Epist., 73, p. 94.)

(4) Paroles du moine *Jonas*. (*Mabillon*, Act. Sanct. Ord. Bened., sæc. III, p. 9.)

naires romains avaient communiquées aux Anglo-Saxons. Jeune encore, il fut chargé lui-même de l'enseignement; les moines accouraient en foule à ses leçons. Il joignait l'habileté à la science, sa réputation l'appelait aux premières charges de l'Église; « mais déjà détaché des gloires humaines, il cherchait où il pourrait porter au loin la gloire du Christ ». Une inspiration divine lui marqua la voie dans laquelle il devait trouver le martyre (1).

Pour se faire une idée de la grandeur de son entreprise, il faut se reporter à l'état de la Germanie au VIIIe siècle. L'Allemagne était encore inculte et barbare; les missionnaires marchaient pendant des jours entiers, sans rien rencontrer que des déserts remplis de bêtes fauves; les hommes étaient aussi sauvages que le pays qu'ils habitaient. Boniface écrit à l'abbé Huetbert de l'aider de ses prières dans la rude mission qu'il accomplissait au milieu de peuples féroces et ignorants : « En butte aux violences des païens, aux embûches des mauvais chrétiens et des faux prêtres, il était comme ballotté par la tourmente d'une tempête ». L'infatigable missionnaire éprouva des défaillances : « Exilé en Germanie, il ne voyait devant lui rien que travaux, rien que fatigues; au dehors la lutte, à l'intérieur des angoisses ». Il demanda des encouragements à son ancien évêque Daniel : « La crainte du Christ et l'amour du pèlerinage, lui écrit-il, ont mis entre nous de vastes espaces de terres et de mers. Les hommes ont coutume, lorsqu'il leur arrive quelque chose de triste et de pénible, de chercher leur consolation auprès de ceux dont l'amitié et la sagesse leur inspirent le plus de confiance. C'est pourquoi j'expose à votre paternité les anxiétés de mon âme fatiguée. (2) »

Le zèle des missionnaires ne suffit pas pour vaincre les obstacles qu'ils rencontraient dans leurs travaux apostoliques. Boniface rechercha l'appui de la papauté; Grégoire II lui donna des lettres qui devaient faciliter l'accomplissement de sa difficile mission. Le pape écrivit aux peuples barbares chez lesquels Boniface allait prêcher la parole de Dieu : « Désirant que vous vous réjouissiez avec nous dans l'éternité, où il n'y a ni tribulation, ni amertume, mais une

(1) *Othlon.*, Vita Bonif., I, 6. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 92. — *Epist. Bonif.*, III.

(2) *Bonif.*, Ep. IX, XVI, XIV, XII.

gloire perpétuelle, nous avons envoyé Boniface, qui vous baptisera et vous instruira dans la foi de Dieu. Obéissez-lui en toutes choses; nous l'avons envoyé vers vous, non point pour acquérir un gain temporel, mais pour le gain de vos âmes... Éloignez-vous du mal et faites le bien (1). » Le pape écrivit au peuple des Saxons : « Le royaume de Dieu est proche; cessez de chercher votre salut dans des idoles de bois ou de pierre... Dépouillez le vieil homme, et revêtissez le Christ nouveau, en déposant la colère, la malice et les blasphèmes... Le jour touche à sa fin, faites de bonnes œuvres pour que le Christ habite en vous (2). »

Ces exhortations spirituelles auraient eu peu d'effet sur les rudes habitants de la Germanie. La croyance à la fin du monde joua un grand rôle dans la conversion du monde ancien, monde décrépit et mourant; mais elle ne touchait guère des peuples jeunes et pleins d'avenir. Pour convertir des nations guerrières, il fallut que le missionnaire s'appuyât sur le bras du guerrier; les lettres de recommandation de Charles Martel furent plus efficaces que les lettres de l'évêque de Rome. Armé de cette puissante assistance, Boniface osa renverser les arbres sacrés et interdire le culte des idoles; ses progrès furent rapides et étendus. L'avénement de Pépin identifia la cause de la royauté nouvelle avec celle de la religion; on ne sait si les armées des Carlovingiens furent plus utiles aux missionnaires, ou les missionnaires aux Carlovingiens.

Il y eut des populations qui refusèrent obstinément le baptême; elles ne cédèrent qu'à la force. Boniface quitta son archevêché de Mayence, à l'âge de plus de soixante et dix ans, après trente-huit ans d'apostolat, pour porter l'Évangile chez les Frisons et les Saxons. Il ne se dissimulait pas le péril de cette dernière mission; il nomma *Lul*, son disciple chéri, archevêque de Mayence, en lui disant : « Je vais achever la route que j'ai commencée. Voici bientôt le temps de ma mort et le jour de ma liberté. » Attaqué par les païens, il ne voulut pas que ses serviteurs le défendissent : « L'Écriture a ordonné de rendre le bien pour le mal. Le jour si longtemps désiré, le jour de ma délivrance est arrivé. Ne vous effrayez pas devant ceux qui tuent le corps; ils ne peuvent point

(1) *Bonif.*, Epist. CXX, p. 165.
(2) *Ibid.*, Epist. CXXI, p. 166.

tuer l'âme impérissable. Réjouissez-vous dans le Seigneur, et mettez en lui votre espérance (1). »

Le moine Winfried reçut du pape le nom de *Boniface* : le bienfaiteur de la Germanie mérite le titre de *Bienfaisant*. Il avait les hautes qualités de la race anglo-saxonne ; ce n'est pas une grandeur qui éblouit et entraîne, mais une énergie et une persévérance qui dominent les choses et les hommes. C'est à ce prix qu'il put vaincre les obstacles qu'il rencontra dans sa mission. Les protestants ont déprécié l'apôtre de l'Allemagne, comme ils ont ravalé le pape Grégoire. Nous ne prendrons pas la peine de répondre aux reproches de violence, d'ignorance et de fraude qu'ils adressent à Boniface (2) ; ces accusations sont un triste témoignage de l'aveuglement des sectes. Les protestants font un grand crime à l'apôtre de l'Allemagne de son zèle pour l'autorité du pape et leurs récriminations ont trouvé de l'écho dans le sein de l'Église gallicane (3). Son dévouement était réel, mais il était si peu aveugle, que Boniface reprocha parfois au pape ses torts, en le pressant de les corriger (4). Après tout, la dépendance de l'Église allemande était une nécessité. La papauté n'avait-elle pas pour mission de faire l'éducation des populations barbares converties par l'apôtre de la Germanie ? Une Église allemande était-elle possible au VIIIe siècle ? une Église chrétienne pouvait-elle être fondée par une nation païenne ?

Un théologien catholique reproche, non sans raison, aux écrivains protestants d'être ingrats envers le bienfaiteur de leur patrie (5). Boniface initia l'Allemagne à la vie intellectuelle aussi bien qu'à la vie morale. Une colonie de moines anglo-saxons fut chargée de l'instruction des Barbares ; l'éducation de leurs femmes fut confiée à des religieuses. Une de ces dernières mérite une place dans l'histoire de la civilisation, à côté de Boniface : *Lioba* devint l'institutrice des femmes de la Germanie. Élevée dans un monastère anglais, « elle s'y appliqua, dit son biographe, bien

(1) *Willibald.*, Vita Bonif., c. XI, §§ 33, ss.

(2) *Mosheim*, Hist. eccl., VIIIe siècle, Ire Partie, ch. I. — *Henke*, Geschichte der christlichen Religion, T. I, p. 492. — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, p. 22.

(3) *Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins, T. IV, p. 106.

(4) *Bonifac.*, Epist. CXXXII, p. 183. — *Guizot*, XIXe leçon.

(5) *Bergier*, Dictionnaire de théologie, au mot *Allemagne*.

plus à l'Écriture Sainte qu'au travail des mains. Outre les deux Testaments, elle possédait les paroles des Pères, les décrets des conciles et le droit ecclésiastique. » Boniface fonda pour elle le monastère de Bischofheim qui fournit des supérieures à toutes les abbayes germaniques (1).

L'influence de Boniface ne fut pas limitée à l'Allemagne. En rattachant les populations chrétiennes de la Germanie et des Gaules au siége de Rome, il contribua à fonder la papauté. La papauté, comme organe de l'Église, est l'élément civilisateur du moyen âge; et la civilisation, née du contact du christianisme et des Germains, constitue l'unité et la grandeur du monde moderne. Une part dans cette œuvre appartient au moine qui osa pénétrer dans les déserts de la Germanie au VIIIe siècle.

§ 4. Conversion du Nord

Saint Anscaire (2)

L'empire carlovingien avait pour mission de répandre le christianisme dans le monde barbare. Charles Martel et Pépin donnèrent l'appui de leur puissance à l'apôtre de la Germanie. Charlemagne lutta pendant trente ans avec l'indomptable race des Saxons; mais la conversion des vaincus, souillée par la violence, ne profita qu'à leur postérité. Plus heureux que le grand conquérant, Louis le Débonnaire propagea l'Évangile par les travaux pacifiques des missions. Le faible fils de Charlemagne a été poursuivi pendant sa vie et après sa mort, comme successeur indigne de son père; rendons au moins justice à son zèle pour la foi chrétienne. Il considérait les intérêts de la religion comme le premier devoir d'un empereur (3); l'extension du christianisme avait plus de prix à ses yeux que la gloire des armes (4).

(1) *Vita S. Lobæ*, dans *Mabillon*, Acta. Sanct. saecul. III, P. 2, p. 251. — *Neander*, Geschichte der christlichen Kirche, T. III, p. 104.

(2) La vie de S. Anscaire, l'apôtre du Nord, a été écrite avec piété et amour par son disciple *Rimbert*. (*Pertz*, II, 683.)

(3) *Praecept. de ord. monast.* (*Baluze*, I, 675.) « Imperatorii regiminis officio commonemur, ut pro Ecclesiæ statu atque sanctæ religionis augmento impigro semper viribus affectu... Postquam, Deo auspice, imperium paternum suscepimus, studii nobis maximi semper fuit ut Domini Ecclesiæ, cujus magnificentiæ humilitati nostræ divinitus commissa, felicibus polleret successibus. »

(4) *Praeceptum de Paganis ad Christianitatem invitandis*. (*Baluze*, I, 681.)

Le Danemark était déchiré par des factions ennemies; l'un des prétendants chercha secours auprès du roi des Francs. Louis le Débonnaire l'engagea à embrasser le christianisme, en lui représentant que la religion formerait entre eux un lien plus fort et que le peuple franc serait plus disposé à aller à son aide, s'il adorait le Dieu des chrétiens. Sur les instances de l'empereur, le prince embrassa l'Évangile avec ses guerriers. Louis le Débonnaire s'enquit avec soin d'un personnage pieux qui l'accompagnât dans le Danemark et l'affermît lui et les siens dans la religion chrétienne; il en parla dans l'assemblée des grands, mais aucun d'eux ne put lui indiquer un homme d'un assez grand zèle pour entreprendre un voyage aussi dangereux. Alors Wala, abbé de Corbie, dit qu'il avait dans son monastère un moine propre à l'œuvre de la conversion : c'était Anscaire. Appelé à la cour, il déclara qu'il était prêt à tout souffrir pour le service de Dieu. Ceux qui accompagnaient l'abbé Wala furent surpris de cette résolution ; ils ne comprenaient pas comment Anscaire pouvait se résoudre à quitter sa patrie, ses parents, les religieux avec lesquels il avait été élevé, pour aller chez des peuples inconnus et barbares : les uns cherchaient à le détourner de son dessein, d'autres lui en faisaient de violents reproches. Qu'on se rappelle que le missionnaire se rendait au milieu des terribles Normands qui déjà répandaient l'effroi chez les Francs, et l'on admirera son courage, l'on comprendra l'étonnement et la crainte de ses compagnons. La terreur était telle que l'abbé du monastère n'osa pas contraindre ses gens d'accompagner le hardi missionnaire : c'eût été les envoyer à une mort presque certaine. Qu'est-ce qui donnait à Anscaire la force de braver des périls auxquels on ne voulait pas exposer un esclave? Une foi profonde qui, dans une nature extatique, allait jusqu'à des communications directes avec la divinité. Il crut entendre une voix qui lui dit : « Va et reviens à moi couronné de la couronne du martyre. » Dans les angoisses que lui causait le péché et la faiblesse de la nature humaine, il s'écriait : « Seigneur, que dois-je faire pour la rémission de mes fautes? » Une voix lui répondit : « Va prêcher la parole de Dieu aux païens (1). »

La mission dans le Danemark échoua : la conversion du prince

(1) *Vita Anskarii*, c. 3 et 9.

danois excita contre lui l'animosité des guerriers du Nord; il fut obligé de chercher un refuge dans l'empire des Francs (1). Vers le même temps (829), des ambassadeurs suédois arrivèrent à la cour de Louis le Pieux; ils étaient chargés entre autres affaires de déclarer que plusieurs personnes de leur nation désiraient embrasser la religion chrétienne. Les députés prièrent l'empereur de leur envoyer des prêtres pour les instruire, en assurant que le roi leur laisserait la liberté de prêcher. Anscaire accepta cette nouvelle mission; pour la favoriser, on le créa archevêque de Hambourg, centre de la propagande du Nord. Les terribles Normands et la puissance encore vivace du paganisme faillirent détruire tous les travaux du missionnaire. Hambourg fut pris et réduit en cendres; l'incendie consuma l'église, les monastères, la bibliothèque. Anscaire perdit en un moment le fruit de ses longs travaux, mais il ne perdit pas sa confiance en Dieu; il répéta avec Job : « Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a enlevé, béni soit le nom du Seigneur! » La même année, les païens insurgés chassèrent le prêtre que saint Anscaire avait établi en Suède. Au moment où toutes ses espérances dans ce monde paraissaient s'évanouir, une vision céleste fortifia le courage du missionnaire : l'abbé Adalard de Corbie lui apparut et lui dit qu'il était appelé à porter la lumière de l'Évangile jusque dans les îles les plus éloignées (2).

Louis le Pieux employait souvent Anscaire dans des ambassades. Le zélé missionnaire mit ces rapports à profit pour gagner la confiance d'un prince danois. Éric estimait Anscaire plus que tout autre homme; il lui permit de bâtir une église dans son royaume et d'y prêcher la parole de Dieu. Lorsque saint Anscaire se décida à reprendre ses travaux apostoliques chez les Suédois, Éric lui donna une lettre de recommandation pour le roi de Suède. Il y dit « qu'il connaissait parfaitement le serviteur de Dieu que le roi Louis lui envoyait; qu'il n'avait jamais vu un si homme de bien, ni trouvé en personne tant de bonne foi. C'est pourquoi, ajouta-t-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu pour y établir la religion chrétienne, et je vous prie d'en user de même, car il ne cherche qu'à faire le bien. » Le roi reçut favora-

(1) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. IV, p. 10.
(2) *Vita Anskarii*, c. 16, 25.

blement le missionnaire, mais il ne pouvait, dit-il, lui accorder la permission de prêcher le christianisme, sinon de l'avis du peuple qui avait plus de pouvoir que lui dans les affaires publiques. Il y eut une grande division dans l'assemblée. Alors un vieillard se leva et dit : « Roi et peuple, écoutez-moi. Nous connaissons déjà le service de ce Dieu, nous savons qu'il est d'un grand secours à ceux qui espèrent en lui; beaucoup d'entre nous l'ont éprouvé dans les périls de mer et en d'autres occasions; pourquoi donc rejetons-nous ce que nous savons utile et nécessaire? Autrefois quelques-uns allaient à Dorstat embrasser de leur propre mouvement cette religion, sentant qu'elle leur serait avantageuse. Maintenant ce voyage est dangereux à cause des pirates; pourquoi n'acceptons-nous pas un bien que nous allions chercher au loin et qu'aujourdhui on vient nous offrir chez nous?... » Le peuple se laissa persuader par le sage vieillard, et consentit à recevoir les missionnaires (1).

Anscaire était une nature contemplative et rêveuse; des révélations intérieures le guidèrent pendant toute sa vie. Il aimait la solitude, il avait une cellule qu'il appelait le lieu du repos et l'amie de la tristesse; là il se réfugiait quand ses travaux lui laissaient un instant de loisir. Anscaire dut vaincre la passion qui l'entraînait vers la vie méditative pour annoncer la parole de Dieu aux païens. Il avait toute l'abnégation, tout le dévouement de l'apôtre; son désintéressement et sa charité rappellent saint Paul. Cette âme aimante avait pour enveloppe un corps faible et infirme; sa vie fut un long martyre. L'humilité du Christ couronnait cette sainte existence; à ceux qui vantaient la vertu des miracles qu'il possédait, il disait : « Si j'étais digne que Dieu se servît de moi pour marquer sa puissance, je lui demanderais un miracle, c'est que par sa grâce il fît de moi un homme de bien (2). »

Anscaire jeta les premières semences du christianisme dans le Nord, mais les efforts du pieux missionnaire ne suffirent pas pour l'y consolider. L'autorité royale dut venir en aide à la prédication évangélique pour extirper le paganisme dans la Suède. Les rois de Norwége employèrent la violence pour convertir les rudes

(1) *Vita Anskarii*, c. 26 et 27. — *Fleury*, Hist. ecclés., Livre XLIX, c. 21.
(2) *Vita Anskarii*, c. 34, 35, 40, 39.

hommes du Nord. Il fallut le bras du guerrier pour briser la résistance des populations païennes du Danemark; les Othons, fidèles à la mission de l'empire d'Occident, profitèrent de leurs victoires pour y affermir le christianisme (1).

En dehors du monde germain, il y avait encore un immense groupe de peuples, les Slaves. Déjà sous Charlemagne, on tenta de les convertir, mais l'opposition de race était un obstacle invincible : les Slaves voyaient dans le missionnaire allemand un ennemi, l'avant-coureur de la domination étrangère. Le christianisme ne pénétra chez eux que par la force. La conversion des Prussiens et des Livoniens fut une guerre à mort : ce n'étaient plus des missions, mais des croisades. Le christianisme prit les allures guerrières des sectateurs de Mahomet.

§ 5. Appréciation de la conversion des Barbares

Nous avons rendu hommage à la sainteté et à l'héroïsme des missionnaires, nous avons repoussé les accusations inspirées par la haine de secte contre la propagande catholique. Cependant il y a un côté vrai dans l'appréciation sévère que les philosophes et les écrivains protestants font de l'œuvre de la conversion. *Herder* a raison de flétrir les violences qui trop souvent accompagnèrent la propagation du christianisme : « Comment les nations païennes furent-elles converties? Souvent par le fer et le feu, par des guerres d'extermination... De là ces pieuses croisades dont les papes, les princes, les chevaliers, les prélats, les chanoines et les prêtres se partagèrent les dépouilles. Tout ce qui ne périt pas, fut réduit en esclavage et peut-être y languit encore de nos jours (2)... »

Et quelle est la religion, s'écrie un historien protestant, que les missionnaires prêchèrent aux Barbares? « Des formules théologiques dont le sens échappait même aux prédicateurs : les miracles de l'Évangile et les miracles plus incroyables encore opérés par les saints et leurs fausses reliques : quelques actes extérieurs de piété, le jeûne, la fréquentation de l'église, les offrandes au clergé

(1) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. IV, p. 34, ss.
(2) *Herder*, Ideen, XIX, 2.

et l'obéissance passive à tout ce qu'il pourrait ordonner. Voilà ce qu'était devenue la doctrine du Christ (1). »

Aux superstitions du christianisme, ajoute-t-on, se mêlèrent les superstitions païennes. Les missionnaires avaient ordre de ne pas trop les heurter; telles étaient les instructions données par le pape Grégoire aux missionnaires anglais : « Il faut se garder de détruire les temples des idoles, il faut les purifier et les consacrer au service du vrai Dieu; car tant que la nation verra subsister ses anciens lieux de dévotion, elle sera plus disposée à s'y rendre, par un penchant d'habitude, pour adorer le vrai Dieu... On dit que les hommes de cette nation ont coutume d'immoler les bœufs en sacrifice; il faut que cet usage soit tourné pour eux en solennité chrétienne, et que, le jour de la dédicace des temples changés en églises, ainsi qu'aux fêtes des saints dont les reliques y sont placées, on leur laisse construire, comme par le passé, des cabanes de feuillage autour de ces mêmes églises; qu'ils s'y rassemblent, qu'ils y amènent leurs animaux, qui alors seront tués par eux, non plus comme offrande au diable, mais pour des banquets chrétiens, au nom et en l'honneur de Dieu, à qui ils rendront grâces, après s'être rassasiés (2)... » En s'accommodant au paganisme, les missionnaires favorisèrent les conversions, mais l'esprit païen subsista sous les formes chrétiennes.

Tout cela est vrai. Cependant on aurait tort d'imputer à ceux qui dirigèrent l'œuvre des missions, un système arrêté de violence, de supercherie et de superstition. L'Église elle-même, par la voie de ses papes les plus célèbres, a repoussé la force comme moyen de propagande. Grégoire le Grand protégea les juifs contre les violences dont ils étaient les victimes; il ne se lassa pas de recommander aux évêques la douceur et la charité, comme les seuls moyens légitimes et efficaces de conversion (3). Le pape Nicolas, qui mérite comme Grégoire le nom de Grand, dit que « si Dieu avait voulu de la contrainte pour convertir les hommes, il l'aurait employée lui-même, la créature ne pouvant résister à la toute-puissance du Créateur. La force ne peut produire une œuvre

(1) *Plank*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. II, p. 53.
(2) *Gregor. M.*, l. pist. XI, 76. (T. II, p. 1176.)
(3) *Nicolai*, Responsa ad consulta Bulgarorum, c. 41. (*Mansi*, XV, 419) : « Omne quod ex voto non est, bonum esse non potest. »

agréable au Seigneur; sans liberté, il n'y a rien de bon (1). » Pourquoi donc l'Église a-t-elle approuvé la conversion sanglante des Saxons? pourquoi a-t-elle dirigé des croisades contre les Slaves? Il n'y a pas de puissance humaine qui échappe à l'empire des circonstances et de l'esprit dominant d'une époque. Quand tout était guerre, la religion elle-même se fit guerrière; voilà comment il arriva que la religion du Christ fut propagée par le glaive. Nous pouvons, nous devons protester contre la violence dans le domaine de la religion, mais ne flétrissons pas les hommes pour avoir eu les idées et les passions de leur temps.

L'idéal du christianisme, tel que Jésus-Christ et saint Paul le concevaient, n'a jamais été réalisé, pas même dans les premiers siècles de l'Église; il faut dire plus, il est irréalisable, car il tend à détacher complétement l'esprit du corps, l'homme de la terre. Le christianisme fut obligé de s'accommoder à la nature de l'homme et au génie des populations au milieu desquelles il se répandit. Les anciens n'auraient pas compris une religion purement spirituelle, les Barbares pas davantage. Pour frapper l'esprit inculte et rude des Germains, il fallait des dogmes presque aussi barbares qu'eux. L'annonce d'un royaume spirituel aurait eu peu d'influence sur des hommes à demi sauvages; les missionnaires s'emparèrent de leur esprit, en les frappant des terreurs de l'enfer : la charité resta voilée, la crainte prévalut. C'était moins le génie de l'Évangile que celui de la loi ancienne, mais c'est à ce prix que le christianisme pouvait agir sur les hommes du Nord (2).

Les missionnaires pouvaient-ils ne pas ménager les superstitions des peuples barbares? Le christianisme était une éducation, or on laisse à l'enfant bien des croyances qui s'évanouissent par le développement naturel de la raison. L'éducation des Barbares devait également être progressive : « Retrancher tout à la fois dans leurs âmes, est impossible, dit saint Grégoire; celui qui veut atteindre le faîte, doit s'élever par gradation, et non par élans (3). »

(1) *Gregor. M.*, Epist. I, 35, 47; XIII, 12
(2) *Montesquieu*, Esprit des lois. XXXI, 2.
(3) *Gregor. M.*, Epist. XI, 76.

Ainsi la force des choses produisit tous les abus que les philosophes et les protestants imputent aux missionnaires. Les circonstances qui accompagnèrent la conversion contribuèrent à altérer le christianisme, en l'infectant des superstitions germaniques. L'on a trop admiré la facilité avec laquelle les Barbares embrassèrent le christianisme; elle tenait souvent à l'indifférence ou à l'ignorance. Les peuples imitaient l'exemple de leurs chefs. Trois mille Francs suivirent Clovis au baptême, comme ils le suivaient sur les champs de bataille. Les Goths ariens se firent catholiques, parce que leur roi trouva bon de changer la foi d'Arius contre celle de Nicée. Dans l'eptarchie anglo-saxonne, les peuples adoptèrent le christianisme, le quittèrent et le reprirent à l'exemple de leurs rois. Le motif qui inspira les chefs barbares fut sans doute un vague besoin religieux, mais cet instinct était peu éclairé; ce qu'ils cherchaient dans le christianisme, c'était un Dieu plus puissant que les dieux païens. La force entraînait seule des populations qui ne connaissaient que la force.

Bède le Vénérable rapporte les délibérations d'une assemblée des sages anglo-saxons sur l'adoption du christianisme; suivons-le au sein du *wyttenagemot*. Le roi Edwin exposa les raisons qui lui avaient fait embrasser le christianisme; il demanda l'opinion de de chacun des assistants. Ce fut le chef des prêtres qui parla le premier : « Mon avis, dit-il, est que nos dieux sont sans pouvoir, et voici sur quoi je me fonde. Pas un homme ne les a servis avec plus de zèle que moi, et pourtant je suis loin d'être le plus riche et le plus honoré parmi le peuple. Mon avis est donc que nos dieux sont sans pouvoir. » Un chef des guerriers se leva ensuite et parla en ces termes : « Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque tu es assis à table avec tes hommes d'armes, qu'un bon feu est allumé, que la salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors. Vient un petit oiseau qui traverse la salle à tire d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre : l'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur, il ne sent plus ni la pluie ni l'orage; mais ce moment est rapide, l'oiseau a fui en un clin d'œil et de l'hiver il repasse dans l'hiver. Telle me semble la vie des hommes sur cette terre et son cours d'un instant comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit. Ce temps est ténébreux et incommode pour

nous, il nous tourmente par l'impossibilité de le reconnaître; si donc la nouvelle doctrine peut nous en apprendre quelque chose d'un peu certain, elle mérite que nous la suivions (1). » Les discours du guerrier et du prêtre anglo-saxon nous font connaître les sentiments qui agitaient les Barbares. Chose singulière! c'est le guerrier qui exprime les vagues craintes qu'inspire un avenir inconnu; la vie actuelle est pour lui pleine d'attraits, mais il s'épouvante à la pensée de ce qui suivra la mort. Le prêtre est l'homme du calcul; il abandonne des dieux impuissants pour un dieu dont il attend richesse et pouvoir.

Que devait-il résulter de cette disposition des esprits? Un mélange de christianisme et de paganisme. Les Barbares transportèrent à Jésus-Christ et aux saints les conceptions grossières qu'ils se faisaient de leurs divinités; le paganisme régna sous des formes chrétiennes (2). En vain les lois religieuses et civiles unirent leurs efforts pour détruire les superstitions qui infectaient le christianisme; leurs prohibitions répétées furent impuissantes. La lutte du christianisme contre le paganisme continua pendant tout le moyen âge. Au IXe siècle, l'évêque de Brême fut obligé d'abattre les bois sacrés de son diocèse pour déraciner le culte que le peuple continuait à leur rendre. L'an 1133, on célébra à Aix-la-Chapelle, à Maestricht et à Tongres, la fête d'Isis; les femmes y parurent comme bacchantes, plus que comme chrétiennes. Au XVe siècle, on adorait encore la nouvelle lune dans plusieurs parties de l'Allemagne (3). Les superstitions païennes laissèrent des traces jusque dans les temps modernes. Nous ne dirons rien des sorciers et des sorcières, triste témoignage de la crédulité et de la cruauté de l'homme. Nous préférons les esprits des eaux, des bois et des foyers, qui se mêlent aux plaisirs et aux douleurs des mortels pour partager leur bonheur et alléger leurs souffrances; ils se sont retirés d'un monde sans foi et sans charité (4), mais ils continuent à charmer l'enfance (5). Les populations des campagnes

(1) *Beda*, Hist. eccl. II, 13, traduction de *Thierry*.

(2) Voyez des exemples de cette confusion de superstitions païennes et d'idées chrétiennes, dans *W. Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 110, ss.

(3) *Muller*, Geschichte der altdeutschen Religion, p. 59, 134, 131.

(4) *Ibid.*, p. 35., 370, 380, 332.

(5) C'est ce que la tradition populaire dit des esprits des bois. (*Muller*, p. 380.)

sont dans un état qui ressemble à celui de l'enfant ; leur religion ne consiste qu'en croyances superstitieuses. La force de l'habitude ne suffit pas pour expliquer l'existence séculaire de ces erreurs. Si le christianisme est impuissant à les extirper, c'est qu'il a lui-même un élément superstitieux ; nourrissant l'esprit du merveilleux auquel l'homme est porté par sa nature, comment aurait-il pu détruire le paganisme ? La superstition ne sera vaincue dans les masses, que lorsqu'elle sera vaincue dans la religion.

CHAPITRE III

L'UNITÉ CATHOLIQUE (1)

SECTION I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

---

§ 1. L'unité extérieure. — Nécessité de l'Église

D'après le dogme catholique, l'Église est une institution divine, fondée par Jésus-Christ. Comme la foi est une, l'Église doit être une. Parmi ses apôtres, le Christ en choisit un pour être le représentant de cette unité ; saint Pierre est le rocher sur lequel il bâtit l'Église. Rome, la Ville Éternelle, en recevant l'Évangile de ses mains, reçoit également la suprématie. Ainsi, dès le berceau du christianisme, l'Église est constituée monarchiquement ; elle est alors, ce qu'elle sera toujours, car elle est immuable comme la foi. Quelle est la mission de l'Église? Elle est l'intermédiaire nécessaire entre l'homme et Dieu ; l'homme se relie à Dieu par l'Église, c'est dans son sein qu'il participe à la vie. Le Saint-Esprit n'éclaire que ceux qui sont dans l'Église ; celui qui s'en sépare, se sépare de la communion divine (2) : hors de l'Église, pas de salut. Cette conception de l'Église est une conséquence rigoureuse du dogme catholique. Ce n'est pas seulement la religion qui est divine ; l'Église extérieure l'est au même titre que la foi, elle se confond avec la foi.

(1) *Thomassin*, Discipline ancienne et nouvelle de l'Église, 3 vol. fol. — *Planck*, Geschichte der christlichkirchlichen Religionsverfassung, 6 vol.
(2) *Irenæi*, Hæres. III, 24, 1.

Il a été facile aux protestants de démolir la prétendue divinité de l'Église. Ils ont prouvé, les livres sacrés à la main, que dans le principe il n'y avait pas même de société chrétienne, distincte du judaïsme. Les premiers chrétiens restèrent juifs, ils ne se distinguaient de leurs frères que par leur croyance dans la venue du Messie; le christianisme était une secte juive, lorsque saint Paul, dépassant les idées étroites des apôtres, porta la *bonne nouvelle* aux gentils. Il est si peu vrai que Jésus-Christ ait fondé l'édifice du catholicisme, qu'il est même douteux qu'il ait voulu une Église extérieure comme organe de la foi nouvelle; il voyait par les pharisiens ce que la religion devient entre les mains d'un corps sacerdotal. Sans doute il voulait qu'il y eût unité parmi ses disciples, c'est l'unité qu'il est venu prêcher; mais pas une de ses paroles n'indique qu'il ait eu l'intention d'établir une unité extérieure. L'Église n'a donc pas été instituée par Jésus-Christ; a-t-elle été organisée par les apôtres? Les *Actes* et les *Épîtres* attestent que, dans les premiers temps du christianisme, il n'y avait pas de culte proprement dit, pas de cérémonies liturgiques. A quoi bon alors des prêtres, des évêques et des papes? Les ministres de cette Église naissante étaient les *anciens;* les évêques, distingués, non par le rang, mais par les fonctions, n'avaient aucune supériorité, pas même sur les fidèles; il y avait égalité absolue entre les disciples du Christ. Cette même égalité régnait aussi entre les diverses Églises fondées par les apôtres. Le lien qui les unissait était purement spirituel; on ne songeait pas à subordonner les Églises, à les relier par un système hiérarchique. Dans la situation du christianisme, dans l'état du monde, l'on ne pouvait pas même prévoir que les sociétés chrétiennes feraient un jour un seul corps, que toutes seraient soumises à un seul chef (1).

Comment l'Église extérieure, catholique s'est-elle formée? Aux yeux des protestants, l'Église est une déviation de l'esprit évangélique, un retour au judaïsme (2). Moïse disait : « Plût à Dieu que tout le peuple de l'Éternel fût prophète et que l'Éternel mît son esprit sur eux! » Mais comment réaliser ce sublime idéal au sein d'un peuple à peine échappé à la servitude du paganisme? A des

(1) *Plank*, T. I, p 10, ss. — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 30.
(2) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. I, p, 332, 357.

hommes enfants, il fallait des tuteurs, des maîtres; Moïse organisa un sacerdoce appelé à faire les sacrifices, à relier les fidèles à Dieu. Telle était l'ancienne loi, mais elle ne devait être qu'une éducation, une préparation à la loi nouvelle. Jésus-Christ rétablit la communion directe entre Dieu et l'homme; il est le seul sacrificateur, le seul médiateur; dès lors il ne peut plus y avoir de prêtres intermédiaires entre les hommes et Dieu. Tous les chrétiens sont unis à Dieu par le Christ, par lui tous sont devenus une race sacerdotale et spirituelle (1). Cependant tous n'ont pas la même vocation; Dieu distribue ses dons d'une manière inégale, pour que la diversité des talents soit un lien de solidarité entre les hommes. Mais si les dons sont différents, il n'y a qu'un esprit. Celui que sa vocation appelle à enseigner la foi, à la répandre, à la maintenir, ne devient pas, par cette fonction, le supérieur de ceux à qui il prêche la parole de Dieu. La différence d'aptitude et de fonctions n'empêche pas l'égalité (2). Bien moins encore y a-t-il inégalité, subordination entre les diverses sociétés chrétiennes. Les apôtres écrivaient à ceux qu'ils plaçaient à la tête des diverses Églises comme à leurs frères; ils révèlent par là le véritable esprit du christianisme, l'égalité, la fraternité; le principe monarchique n'est pas celui de l'Évangile (3). L'unité extérieure est une idée de la loi ancienne; sous la loi nouvelle, il y a une unité plus haute, plus vraie, celle des esprits : l'Église chrétienne est essentiellement spirituelle.

Il y a un côté vrai dans l'idéal que les protestants se font du christianisme; ils ont raison de s'élever contre la conception catholique du sacerdoce, car la distinction du prêtre et du laïque reproduit au fond la division des castes. Le sacerdoce est dépositaire de la vérité qui lui est transmise par une tradition divine; il pratique seul la perfection chrétienne; il abandonne aux laïques les soins temporels, les richesses, le mariage; à lui la virginité, la communauté de biens, le mépris du monde. Par là le clergé devient un ordre privilégié; le reste des hommes sont en dehors de la vie véritable, ils n'y participent que par la réception passive

(1) Ils sont « sacrificateurs et rois, la nation sainte, afin qu'ils annoncent les vertus de celui qui les a appelés des ténèbres à la lumière. » *S. Pierre*, Epît. I, 9.

(2) *S. Paul*, I, Corinth. XII. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. I, p. 306-309.

(3) *Neander*, *ib.*, p. 342, 345.

du dogme; s'ils ont part à la vie, c'est par l'intermédiaire de l'Église. On défend aux laïques la lecture des livres saints, l'Écriture est le partage du clergé; le culte se célèbre dans une langue que la masse des fidèles ne comprend pas. Voilà le laïque séparé du prêtre par la langue, par la science et par la vie tout entière. Pour faire du clergé une caste, il ne lui manque qu'un élément, l'hérédité; heureusement, l'esprit chrétien réclame le célibat; c'est le célibat qui a sauvé l'Europe du régime des castes.

La caste sacerdotale a rempli sa mission, elle doit disparaître. L'humanité ne croit plus à l'origine divine de l'Église; elle ne lui reconnaît d'autre titre dans le passé que la capacité supérieure qui l'appelait à la direction d'une société barbare. Aujourd'hui l'humanité n'a plus besoin d'un intermédiaire entre elle et Dieu; sa croyance est qu'un lien direct, permanent, indissoluble, attache la créature au Créateur; cette inspiration divine lui suffit pour la guider vers le but de sa destinée. Plus d'Église qui soit la condition nécessaire du salut. Plus de séparation entre la vie laïque et la vie spirituelle; il n'y a qu'une vie, dont toutes les manifestations sont également sacrées, puisqu'elles viennent toutes de Dieu.

Si nous sommes d'accord avec les protestants sur la réprobation de l'idée catholique de la prêtrise, il nous est difficile de croire que l'idée protestante soit en tout celle de l'Évangile. En un certain sens, le catholicisme dérive de l'esprit évangélique. Qu'est-ce que la prêtrise, sinon l'exaltation de la vie religieuse? C'est dire qu'elle a son principe dans le spiritualisme chrétien plus que dans la loi ancienne. Le christianisme n'accepte le monde, le mariage, la propriété que comme une nécessité; il place son idéal dans une existence séparée du monde, dans la virginité, dans l'abdication de la propriété. Tous ne pouvant vivre de cette vie spirituelle, Dieu élit dans la masse ceux qui seront son partage (1); eux seuls vivent de la véritable vie, d'une vie religieuse, d'une vie sainte. De là l'opposition entre l'Église et le monde, entre le spirituel et le temporel, entre le clerc et le laïque.

La Réforme fut une insurrection contre l'Église dégénérée. Par opposition à l'Église extérieure, devenue presque judaïque, les

(1) De là le mot de *clerc*. Voyez mes *Études sur le Christianisme*.

protestants imaginèrent une Église purement spirituelle, fondée sur l'égalité des croyants unis à Dieu par le divin Médiateur. Ils transportèrent cette idée au berceau du christianisme, et se firent de l'Évangile une arme contre l'Église, en prétendant que le catholicisme était une déviation de l'esprit évangélique. Leur prétention fut de revenir à cet idéal méconnu ; mais l'idéal n'est jamais dans le passé. L'égalité religieuse à laquelle nous aspirons eût été une impossibilité dans les circonstances où le christianisme est né et s'est développé. Qu'on se représente l'état des peuples au moment où Jésus-Christ vint prêcher sa doctrine. La plèbe, corrompue par le paganisme, avilie par le despotisme impérial, était à peine capable de comprendre la *bonne nouvelle* qu'on lui annonçait, et l'on veut que Jésus-Christ ait appelé ces masses ignorantes et pourries, à constituer l'Église! C'est l'ignorance qui aurait développé les dogmes! C'est l'immoralité qui aurait épuré les mœurs! Il fallait à l'ancien monde des tuteurs, car il était encore enfant; il lui fallait une Église qui développât la doctrine chrétienne et qui lui donnât le spectacle d'une vie spirituelle. Cela même ne suffit pas, tellement la corruption était grande; il fallut que Dieu envoyât les Barbares pour sauver la société et le christianisme. Mais le contact des Barbares avec la corruption romaine allait produire une immoralité monstrueuse. Est-ce dans le sein de la barbarie que l'Église devait résider? ou n'est-ce pas plutôt pour élever et moraliser les Barbares, que la Providence avait formé une Église?

L'unité ne pouvait être purement spirituelle, elle devait prendre un corps; c'était une condition d'existence et d'avenir. Quelle fut la loi de ce développement? Au berceau du christianisme règne l'égalité religieuse; c'est le système *presbytérien*, si l'on peut appeler système l'absence d'organisation. Cet état pouvait convenir à une société qui venait de naître, à des communautés religieuses qui vivaient dans l'isolement; la nécessité amena ensuite une organisation plus forte. *L'aristocratie épiscopale* donna des lois à la société chrétienne, elle fonda le dogme, elle représenta la chrétienté en face des Barbares, elle sauva le christianisme. Mais l'unité épiscopale se trouva insuffisante au milieu de la dissolution sociale qui s'accomplit du ve au xe siècle. L'impuissance de l'épiscopat et la décadence de l'Église légitiment l'avénement de

la *papauté*; le pouvoir spirituel se concentre en une puissante monarchie.

Ainsi l'Église a marché vers une organisation de plus en plus forte, elle a tendu vers un pouvoir de plus en plus absolu. Est-ce calcul? est-ce nécessité? Quand on lit les ouvrages des écrivains protestants, on croirait que le développement de l'Église est le fruit d'une longue conspiration des évêques et des papes contre la liberté chrétienne. Nous ne contestons pas l'influence des passions humaines dans la vie de l'humanité; l'égoïsme se mêle aux actions des hommes, il a son rôle dans les grands événements, mais ce sont de plus nobles sentiments qui donnent l'impulsion. (1). Il y a des inspirations personnelles chez ceux qui ont travaillé à élever l'édifice de l'Église; il y a aussi des mobiles plus élevés. Nous l'avons dit des missionnaires, nous le dirons encore des évêques et des papes.

§ 2. L'Église et l'État (2)

I

L'ambition de l'Église, son immortelle ambition, c'est d'être un pouvoir spirituel. Instituée par Dieu même, elle a pour mission de guider l'humanité dans la voie du salut. Cette conception de l'Église est grosse de conséquences dangereuses pour l'indépendance de l'État. D'abord l'Église existe, comme personne civile et elle en exerce tous les droits, sans l'intervention de l'État et, au besoin, malgré lui; ce qui aboutit à faire de l'Église un État dans l'État, c'est à dire à organiser l'anarchie. Puis, le pouvoir spirituel implique nécessairement une action quelconque sur le temporel : c'est ce qu'ont proclamé tous les grands papes au moyen âge : c'est ce que reconnaissent tous les théologiens, tous les canonistes ultramontains. Cette action sur le temporel détruit la souveraineté de l'État dans son essence, car elle le subordonne à l'Église : les princes peuvent être déposés, les sujets déliés de leur

(1) *Guizot*, Cours d'histoire, Leçons III et XIX.
(2) Voyez mon étude sur l'*Église et l'État*, 2e édition.

devoir de fidélité, les lois cassées, les jugements anéantis. En définitive l'Église seule est souveraine.

L'Église rapporte à Dieu le pouvoir qu'elle revendique : toutes ses prétentions sont des droits divins. Cela suppose que l'Église doit son institution à Dieu, et que le Christ est Dieu. L'humanité moderne repousse ce dogme, parce qu'il lui est impossible de comprendre que l'infini et le fini se réunissent dans une seule et même personne. Il est tout aussi impossible à la science historique d'admettre cette croyance : elle nie que Jésus-Christ se soit proclamé fils de Dieu, dans le sens des décrets de Nicée ; elle nie que les apôtres aient prêché la divinité du Messie ; elle prouve que ce fameux dogme s'est formé successivement, sous l'influence de conceptions philosophiques et de superstitions populaires. Sur le terrain de la raison et de l'histoire, il ne peut donc pas être question d'une Église fondée par Dieu, ni de pouvoir spirituel, ni de pouvoir temporel. Qu'est-ce que l'Église, au point de vue rationnel ? C'est la société des fidèles. Cette association ne diffère pas en essence des sociétés ordinaires qui se forment dans un but industriel, commercial ou littéraire. Ainsi l'Église est dans l'État, et subordonnée à l'État, bien loin d'être hors de l'État et au dessus de l'État.

L'on voit que si le bon sens pouvait répondre, la question des rapports entre l'Église et l'État serait très simple. Nous croyons qu'elle est toute aussi simple, quand on se place sur le terrain de l'Évangile. Le prétendu droit divin de l'Église suppose que Jésus-Christ a fondé une Église, et qu'à cette Église il a conféré un pouvoir spirituel. Autant de suppositions, autant d'erreurs. Il n'est pas vrai que Jésus-Christ ait fondé l'Église. Tant qu'il vécut, il n'y avait pas même de société chrétienne distincte du judaïsme. Peut-être n'y aurait-il jamais eu ni christianisme ni Église, si Paul, dépassant les idées étroites des apôtres, n'avait porté la bonne nouvelle chez les Gentils. Conçoit-on, dans cet ordre d'idées, que Jésus-Christ ait établi une Église extérieure, à côté et en opposition de la synagogue? Il n'y pouvait pas même songer. Il y a encore une autre raison tout aussi décisive qui empêcha le Christ de fonder une Église, telle que nous la connaissons aujourd'hui avec sa puissante hiérarchie. Il était imbu de la croyance que la fin du monde était prochaine et qu'après la consommation des choses le

royaume des cieux s'ouvrirait. Celui qui est convaincu que d'un jour à l'autre la terre et tous les établissements humains seront anéantis, ira-t-il fonder une Église? A quoi bon? Pour guider dans la voie du salut une humanité qui n'a plus que quelques jours à vivre?

Faut-il demander maintenant si Jésus-Christ a donné le pouvoir spirituel à l'Église? Quand on se place dans la réalité des choses, la question est souverainement absurde. En effet, c'est demander si Jésus-Christ a conféré une puissance souveraine à une Église qui n'existait pas et qui ne devait pas exister. Toutefois l'Église a exercé un pouvoir; et à certains égards elle l'exerce encore. Il nous faut donc remonter à ses premières origines. L'on invoque les paroles de Jésus-Christ : *Ayant appelé les douze apôtres, il leur donna force et puissance sur les démons et de guérir les maladies. Il les envoya prêcher le royaume de Dieu et rendre la santé aux infirmes.* Le mot de *puissance* est prononcé, mais en quoi consiste-t-elle? Le Christ confère à ses disciples le pouvoir de faire des miracles. Est-ce là le *pouvoir* donné par le Fils de Dieu à l'Église. L'Église exorcise, il est vrai, mais le prétendu pouvoir qu'elle a de chasser les démons est un fondement bien ruineux de son autorité, car sa puissance miraculeuse n'a jamais été que mensonge et supercherie. Même, au point de vue orthodoxe, l'on ne peut voir dans le don des miracles qu'un pouvoir extraordinaire que le Fils de Dieu a communiqué aux apôtres, mais que les apôtres n'ont pas pu léguer à leurs successeurs. Reste la mission de *prêcher le royaume de Dieu*, ce qui évidemment n'est pas un *pouvoir*.

Jésus-Christ dit encore à ses disciples : *Je vous le dis en vérité : tout ce que vous lierez sur la terre sera lié au ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel.* Est-ce à l'Église que ces paroles s'adressent? C'est aux apôtres, et il s'agit du royaume des cieux qui, dans la croyance de la chrétienté primitive, devait s'ouvrir d'un instant à l'autre. Dès lors n'est-il pas absurde de chercher, dans des paroles qui concernent un royaume mystique, un *pouvoir* que l'Église exerce sur cette terre? Ce qui prouve à l'évidence que ce prétendu *pouvoir* est une chimère, c'est que les Églises protestantes n'exercent plus le *pouvoir* de lier et de délier.

Il est inutile d'insister plus longtemps sur les textes évangé-

liques. L'Église s'est chargée elle-même de démolir ses prétentions. Non seulement les protestants ont renoncé à tout pouvoir, mais dans le sein même de l'Église orthodoxe, les gallicans, tout en maintenant l'idée d'un pouvoir spirituel, n'y attachent pas la signification d'une puissance proprement dite, car ils ne réclament, à ce titre, que l'enseignement de la parole de Dieu et la libre administration des sacrements : ce n'est plus là un *pouvoir*, c'est un *ministère*.

II

Si l'Église n'a point de pouvoir spirituel, comment aurait-elle un pouvoir temporel? Ici non seulement les textes évangéliques lui font défaut, mais ils lui sont tout à fait contraires. Citons avant tout la maxime célèbre qui, au dire de *Bossuet*, suffit à elle seule pour ruiner l'échafaudage de l'ambition ultramontaine : « *Mon royaume n'est pas de ce monde. Rendez à César ce qui est à César.* » Vainement a-t-on donné la torture à ces paroles pour leur faire dire tout le contraire de ce qu'elles disent. Il s'agit moins d'un texte sur lequel on peut toujours épiloguer, que de l'esprit qui a dicté ces paroles. Jésus-Christ abandonne le monde politique à César. Son royaume à lui est le royaume des cieux, c'est à dire un autre monde que celui où nous vivons. Tout ce que le Christ demande dans ce monde-ci, c'est que l'homme soit libre de rendre à Dieu ce qui est à Dieu : il revendique la liberté du croyant contre le despotisme de l'État antique qui absorbait l'homme dans le citoyen et ne lui laissait pas même la liberté de conscience. Mais quant au monde politique, il est indifférent au Christ. Que lui importe une société qui va mourir? Quand on se place dans le cercle d'idées de Jésus-Christ, il y a de la folie à lui supposer la moindre intention de domination temporelle.

Jésus-Christ veut que l'on rende à César ce qui est à César. Excepte-t-il l'Église de cette obéissance? Saint Paul répond à notre question : *Que* TOUTE PERSONNE *soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu.* A qui le grand apôtre adresse-t-il ce commandement? Aux Romains. Et qui régnait à Rome? Néron. Ainsi le pouvoir du prince est sanctifié, fût-il celui des empereurs monstres qui réunissaient la toute-

puissance en leurs mains. *Toute personne* doit obéissance à l'État. Y a-t-il une exception pour les choses ou pour l'Église? Écoutons saint Chrysostome : *Toute personne, quand ce serait un* APÔTRE *ou un* PROPHÈTE, *est soumise à la puissance temporelle.*

Nous voilà bien loin d'un pouvoir temporel. Les paroles du Christ, les paroles de saint Paul sont si formelles, que l'on a de la peine à comprendre que l'Église ait jamais pu invoquer l'Évangile pour y appuyer ses prétentions. Si l'on s'en tient à l'esprit évangélique, il faut dire avec les protestants que le pouvoir revendiqué par l'Église est une usurpation, et que jamais il n'y a eu d'usurpation plus impie. Car l'Église se couvre du nom de Dieu pour établir une puissance qui prétend dépouiller les peuples de l'indépendance qu'ils tiennent de Dieu et sans laquelle il n'y a pas de société possible. L'Église ose se prévaloir des paroles de Jésus-Christ, alors que ses prétentions violent ouvertement les maximes inscrites dans l'Évangile. Jésus-Christ et ses apôtres prêchent l'obéissance à l'État; l'Église dit que c'est l'État qui lui doit obéissance à elle. Le Christ dit qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu; l'Église s'est mise à la place de Dieu et a réclamé une sujétion absolue de tout homme, faussant ainsi, par un vrai sacrilége, les paroles qu'elle attribue à Dieu, pour faire d'une doctrine d'affranchissement une doctrine de servitude. Mais si, au point de vue de l'enseignement évangélique, le pouvoir de l'Église est une altération des paroles mêmes sur lesquelles il se fonde, il reste à savoir comment sa domination a pu être acceptée pendant des siècles à titre de droit divin.

III

Le pouvoir de l'Église a son plus solide fondement dans la divinité du Christ. C'est à Nicée que fut formulé le dogme fondamental du christianisme; c'est aussi à Nicée que l'idée du pouvoir divin de l'Église reçut sa consécration. Que l'on songe un instant à la portée de ce fait qu'une Église est fondée par Dieu! Cette origine lui a donné une autorité incomparable, en l'élevant infiniment au dessus de tous les établissements humains. Aussi à peine le dogme de la divinité du Christ est-il proclamé, que l'Église revendique son indépendance en face de l'État, et de là à la domination, il n'y a pas loin.

Dès que le dogme de Nicée est promulgué, la lutte du sacerdoce et de l'empire commence. Le fils de Constantin embrasse l'arianisme ; en repoussant la divinité de Jésus-Christ, il repousse en même temps la domination de l'Église. Constance poursuit Athanase comme un ennemi personnel, il pressent en lui le fondateur d'un pouvoir rival et supérieur au sien. L'empereur assemble un concile à Milan ; il presse les évêques de condamner Athanase. Il attache plus de prix à la condamnation de ce redoutable adversaire qu'aux brillantes victoires qu'il vient de remporter sur Magnence et Sylvanus. Les pères lui opposent qu'il ne s'agit pas d'une affaire temporelle dans laquelle on s'en rapporte à la parole du prince, qu'il s'agit du jugement d'un évêque. « Ce que je veux, s'écrie Constance, doit passer pour règle. Les évêques de Syrie (les Ariens) trouvent bon que je parle ainsi. Obéissez donc, ou vous serez exilés. » Les évêques étonnés lèvent les mains au ciel et lui représentent hardiment que l'empire est non à lui, mais à Dieu. L'empereur n'écoute rien, il les menace, il tire l'épée contre eux, et ordonne d'en mener quelques-uns au supplice, puis, changeant d'avis, il se contente de les bannir (1).

Cette lutte de Constance contre les évêques, cette scène de violence, cette épée tirée, cette menace de mort qui s'arrête comme effrayée d'elle-même, c'est la lutte de l'empire et du sacerdoce qui commence, entre le fils de Constantin et Athanase, le fondateur de la papauté, pour se continuer à travers le moyen âge jusqu'à nos jours (2). D'où vient aux évêques tant de hardiesse en face des Césars? C'est qu'ils sont les organes de Dieu. « Dieu, dit un défenseur ardent d'Athanase (3), a donné aux évêques ce pouvoir, que ce qu'ils lieront sur la terre sera lié au ciel. Leur puissance est donc plus grande que celle des empereurs. » *Saint Grégoire de Naziance* (4), s'adressant aux maîtres de la terre, leur parle ainsi : « La loi du Christ vous soumet à notre pouvoir et à notre tribunal. Car nous aussi nous régnons et notre puissance est plus haute que la vôtre. Ou faudra-t-il que l'esprit cède à la matière? les choses du ciel à celles de la terre? » Le sacerdoce, dit *saint Chry-*

(1) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, livre XIII, § 17.
(2) *Leroux*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, au mot *Athanase*, T. II. p. 194.
(3) *Lucifer*, évêque de Cagliari, Pro Athanasio.
(4) *Gregor. Nazianz.*, Orat. XVII, (T. I, p. 274.)

sostome, l'emporte autant sur l'empire que l'esprit l'emporte sur le corps. Le roi a empire sur le corps, le prêtre sur l'âme ; c'est pour cela que le roi courbe la tête sous la main du prêtre. Quand il demande une grâce au ciel, le roi s'adresse au prêtre, mais non le prêtre au roi. C'est donc le prêtre plutôt que le roi qui a l'empire (1). »

La conscience de cette supériorité anime les évêques dans la lutte qu'ils soutiennent contre Constance. Ils proclament dès lors les maximes qui plus tard feront la force de la papauté. Le langage de *Lucifer* est aussi fier, aussi méprisant que celui des Grégoire et des Innocent; la rusticité du personnage (2) ajoute l'insolence au mépris. L'évêque de Cagliari demande à Constance, « de quel droit il prétend contraindre les catholiques à remplir les volontés de son ami le diable? A-t-il oublié que non seulement il n'a aucune autorité sur les évêques, mais qu'il doit obéir à leurs décisions, qu'il mérite la mort s'il tente de détruire les décrets des conciles, s'il pousse l'orgueil jusqu'à s'élever contre Dieu? Comment serait-il juge des évêques, lui qui leur doit obéissance (3)? »

Dans les querelles de l'arianisme, les évêques ne font encore que se défendre contre les empiétements de l'empire ; l'Église vient à peine d'être reconnue par l'État, la majesté impériale lui impose jusque dans ses emportements. De la défense elle passera bientôt à la domination. Les Barbares arrivent ; l'Église est appelée à les civiliser, elle prend sur eux l'autorité « qui appartient à l'esprit sur le corps. »

Ici se révèle la légitimité relative de l'espèce de domination que l'Église a exercée sur l'État pendant le moyen âge. Une immense révolution nous sépare de la prédication évangélique. La fin du monde, que les premiers disciples du Christ attendaient d'un jour à l'autre, ne s'est pas réalisée. C'est le monde ancien qui meurt, en faisant place à une nouvelle ère de l'humanité. Les Barbares règnent là où trônaient les Césars. Ils se trouvent en face de

(1) *Chrysostom.*, de Sacerdot. III, 1 (T. I, p. 881, A) ; Homil. IV, in illud : Vidi Dominum (T. VI. p. 127, E) ; Ad popul. antiochen., III, 2 (T. II, p. 38, D) ; Contra Gentiles, § 9. (T. II, p. 551, A.)

(2) *Lucifer* (de Non parcendo) dit que son style est *dur* et *rustique*. Le style est l'expression de l'homme.

(3) *Lucifer*, Pro Athanas. lib. I.

l'Église. Quels seront les rapports de la société chrétienne, personnifiée dans l'Église, avec l'État fondé par les peuples du Nord? On dirait que la comparaison des saints Pères est devenue une réalité : l'Église représente *l'esprit*, les Barbares représentent le *corps*. N'est-ce donc pas à l'Église à régner sur l'État?

Cependant il ne faut pas prendre la domination de l'Église trop au pied de la lettre : elle n'a pas été aussi absolue, aussi permanente, qu'on le croit généralement. Du ve au xe siècle, c'est plutôt l'État qui règne sur l'Église. Le pouvoir spirituel est entre les mains des évêques, or l'aristocratie épiscopale est, par sa nature même, dans la dépendance de l'État. Pour devenir libre et forte, l'Église doit se concentrer dans la papauté. La papauté exerce le pouvoir spirituel, elle domine en apparence sur le pouvoir temporel; malgré cela, elle ne parvient pas à réaliser l'idée de sa souveraineté. Les rois existent à côté d'elle, en dehors d'elle; ils subissent pendant des siècles l'autorité du sacerdoce, mais en luttant pour leur indépendance, et ils finissent par secouer le joug. Le pouvoir de l'Église s'écroule, parce qu'il n'a plus de raison d'être.

De fait, la puissance de l'Église n'avait d'autre fondement que les circonstances historiques dans lesquelles elle se trouvait placée en face des Barbares; sa supériorité intellectuelle et morale lui donna autorité sur des peuples qu'elle était appelée à élever, à moraliser. De là l'influence de la papauté, de là la juridiction de l'Église, de là l'empire qu'elle exerçait sur les esprits par l'éducation. Aujourd'hui il n'y a plus de Barbares; la société laïque est aussi éclairée, aussi morale que la société religieuse, pour mieux dire, les deux sociétés tendent à se confondre. Dès lors, l'Église ne peut plus être une puissance : c'est une association, régie par les mêmes règles qui régissent toutes les sociétés. Quant aux droits de souveraineté qu'elle avait usurpés, ils doivent passer au vrai souverain, à la nation. Telle est aussi la loi historique à laquelle l'Église obéit fatalement. Déjà depuis des siècles la papauté, loin de régner sur les rois, en est réduite à implorer leur appui; depuis des siècles, l'Église a perdu sa juridiction. Elle lutte aujourd'hui pour conserver le dernier débris de sa puissance, l'enseignement, mais elle lutte en vain, elle succombera malgré des succès temporaires, car il y a un élément social dans la direction intellectuelle

et morale des générations naissantes; cette direction appartient donc à la société : à elle le pouvoir éducateur, sauf à concilier son droit avec celui des individus.

SECTION II. — L'UNITÉ ÉPISCOPALE

---

§ 1. L'aristocratie épiscopale (1)

Le gouvernement de l'Église primitive était entre les mains des anciens; les fidèles y prenaient part. On a vu dans ce système démocratique un idéal établi par les fondateurs mêmes du christianisme. En réalité, l'idéal n'était que l'absence d'organisation; les fidèles ne sentaient pas encore le besoin de l'unité, toutes leurs forces se concentraient sur la propagation de la foi nouvelle. Lorsque les sociétés chrétiennes se multiplièrent, l'unité devint une condition d'existence. Représentons-nous l'état de la religion au IIe siècle. La prédication évangélique produisit un mouvement extraordinaire dans les esprits : de là une foule de sectes. Les doctrines que nous qualifions aujourd'hui d'hérésies, se mêlaient alors avec la vraie foi au point qu'il était difficile de savoir quelle était la croyance catholique. Les *ébionites*, qui prétendaient être les vrais disciples de saint Mathieu, niaient la divinité de Jésus-Christ. Les *nicolaïtes* introduisaient les fables de l'Orient dans la religion chrétienne. Les *caïnites* repoussaient la distinction du bien et du mal. Les *millénaires* s'appuyaient de l'autorité des apôtres pour prêcher des rêves, moitié judaïques, moitié chrétiens. Les *gnostiques* voulaient affranchir le christianisme de toute solidarité avec la loi de Moïse, et cherchaient à l'accommoder aux croyances de l'Orient. Les *montanistes*, dépassant dans leurs extases le christianisme traditionnel, prophétisaient une nouvelle révélation. Avec l'extension de l'Évangile, le nombre et l'ardeur des hérésies s'accrurent. L'Orient tendait à absorber toutes les conceptions religieuses, le

(1) *Hauréau*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, au mot *Épiscopat*.

christianisme, le mazdéisme et le bouddhisme, en une seule religion qui n'avait de chrétien que le nom. L'Occident, voulant expliquer l'Évangile par la philosophie platonique, aboutissait à une religion rationaliste.

Nous pourrions remplir des pages entières avec les noms seuls des sectes qui pullulaient dans les premiers siècles. La plupart n'ont laissé qu'un nom obscur, mais plusieurs osèrent disputer l'empire du monde au christianisme. L'Église se partagea longtemps entre les orthodoxes et les gnostiques, au point qu'il était incertain laquelle des croyances l'emporterait. Le manichéisme régna en Orient et menaça d'envahir l'Europe. L'arianisme eut pour lui des conciles, des empereurs et des peuples. Cependant le but du christianisme, c'est l'unité; la foi étant une, l'Église devait être une. Comment maintenir la pureté de la foi dans le débordement d'opinions discordantes qui toutes prétendaient être la vraie Église? Ces prédications contradictoires, au milieu d'une société sans règle et sans guide, devaient conduire à l'anarchie, à la dissolution, à la mort. Il fallait donc fixer le dogme pour opposer la foi orthodoxe aux hérésies. Mais l'Église pouvait-elle se constituer en face des sectes et formuler un dogme, en restant entre les mains des fidèles? Qu'on pense aux problèmes qu'il s'agissait de résoudre : définir la Trinité, décider si Jésus-Christ était un prophète ou Fils de Dieu, cosubstantiel au Père : déterminer la nature de l'homme et de ses rapports avec le Créateur. Les fidèles n'avaient pas même le soupçon des difficultés théologiques qui devaient recevoir une solution. Comment la chrétienté, dispersée, ignorante, serait-elle parvenue à l'unité? C'est comme si du chaos avaient dû sortir l'ordre et l'harmonie. A une société ignorante, il fallait des guides; à un état d'anarchie il fallait une règle. C'est l'aristocratie qui a été ce guide, qui a donné cette règle; voilà la raison pour laquelle, vers le milieu du IIe siècle, l'épiscopat remplaça le système presbytérien.

Le pouvoir des évêques eut pour premier fondement l'importance relative des cités. Il était naturel que la considération des chefs spirituels des sociétés chrétiennes dépendît de l'importance des lieux où ils exerçaient leurs fonctions; les évêques des villes l'emportaient sur ceux des campagnes, les évêques des grandes villes sur ceux des petites villes. Toutefois l'élément politique ne

suffit pas pour constituer la puissance de l'épiscopat; chefs d'une société religieuse, il fallait à leur autorité une consécration religieuse. Les évêques réclamèrent une origine divine (1), avant que les papes songeassent à fonder leur empire sur la succession de saint Pierre. Cette idée est déjà établie au IIIe siècle; l'épiscopat invoque les fameuses paroles de Jésus-Christ : « Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre, j'élèverai mon Église. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié aussi dans les cieux. » Les évêques, dit *Cyprien*, sont les successeurs des apôtres; sur eux repose l'Église, à eux appartient le gouvernement de la société chrétienne. En recommandant ses brebis à saint Pierre, ajoute *Augustin*, Jésus-Christ les a confiées à nous (2). Cette croyance prit racine dans la chrétienté; lorsque les papes revendiquèrent la primauté, ils ne contestèrent pas que le pouvoir des évêques fût également divin (3).

La divinité de l'épiscopat devint le fondement du droit divin de la papauté; mais à l'époque où s'établit la croyance que les évêques étaient les successeurs des apôtres, l'égalité régnait encore entre les chefs des diverses Églises. Saint Cyprien écrit au pape Étienne comme à son égal (4), pour lui communiquer une décision sur un point de discipline qui divisait le siége de Rome et l'Église africaine : « Nous te faisons part de ce que nous avons décidé, très cher frère, par amour sincère et par considération pour ta dignité égale; car nous espérons que ce qui est conforme à la piété et à la vérité te paraîtra aussi à toi conforme à la vraie foi et à la vraie piété. Nous savons bien que des évêques restent attachés aux opinions qu'ils ont reçues; ils sont libres de maintenir des usages particuliers, tout en restant dans des relations de paix et d'amitié avec leurs collègues. Dans des choses pareilles, nous n'imposons aucune loi, car tout chef d'une société chrétienne peut suivre son libre arbitre dans le gouvernement, et ne doit rendre compte de

(1) *Thomassin*, Discipline de l'Église, Part. I, Liv. I. ch. 50.
(2) *Cyprian.*, Epist. 27. — *Augustin.*, Serm. 296, § 11.
(3) *Innocent.*, I, Ep. 2 ad Victricum Episc. (*Mansi*, T. III, p. 1033) : « Per Petrum et Apostolatus et Episcopatus in Christo cœpit exordium. »
(4) « Cyprianus, Stefano *fratri* salutem. » (Epist. 72.)

ses actions qu'à Dieu. » Les déclarations violentes d'Étienne n'empêchèrent pas les évêques d'Afrique de maintenir leurs décisions. Dans son allocution (1) à un concile de quatre-vingts évêques, saint Cyprien développe le principe de l'égalité des diverses sociétés chrétiennes et de leurs chefs : « Aucun de nous n'a la prétention de se constituer évêque des évêques; tous nos collègues sont libres et indépendants dans leur pouvoir ; ils ne peuvent pas être jugés par un autre ni juger leurs frères. Attendons le jugement de notre Seigneur Jésus-Christ qui seul a le pouvoir de nous mettre à la tête de l'Église et de juger nos actes. »

Ainsi le système démocratique, l'égalité de tous les fidèles, a fait place au système aristocratique, à l'égalité des chefs des Églises, tous considérés comme successeurs des apôtres. Comment l'unité de l'Église se maintiendra-t-elle au milieu de cette nombreuse aristocratie? Cyprien, le défenseur du pouvoir apostolique des évêques, a reçu de saint Augustin le titre d'*évêque catholique* (2) : c'est dire, que dans son sentiment, l'égalité des évêques n'est pas inconciliable avec l'unité chrétienne. Écoutons le saint martyr : « Il n'y a qu'un Dieu, un Christ; il ne doit donc y avoir qu'une foi, une Église. Si l'on brise cette unité, on détruit le christianisme, comme on détruit le corps en le déchirant par lambeaux. » Cyprien compare l'Église au soleil, dont les rayons sont infinis, bien que la lumière soit une; à un arbre qui répand au loin ses branches, mais dont le tronc solide sort d'une seule racine; à une source féconde qui se divise en ruisseaux nombreux, mais ayant une origine commune : « Vous essayerez en vain de détacher un rayon du soleil, l'unité est indivisible; coupez les branches d'un arbre, il ne vous restera que du bois mort, la vie aura disparu; séparez les rivières de leur source, vous les tarissez. Telle est l'Église de Notre Seigneur ; c'est un soleil qui vivifie le monde entier, mais sa lumière est une. La séve puissante de la foi produit tous les jours de nouveaux rameaux, de nouveaux courants sortent d'une source qui coule sans cesse; mais cette inépuisable fécondité a un principe unique : nous sommes tous conçus dans le sein d'une même mère, nourris du même lait, animés du même esprit (3). »

(1) *Allocutio in Concil. Carthag.*, dans *Cyprian.* p. 456, c.
(2) « Catholicum episcopum. » (*Augustin.* de Baptismo, III, 3.)
(3) *Cyprian.*, de Unit Eccles. p. 405, E ; 397, D. E.

Cette unité spirituelle peut-elle exister sans lien extérieur? Comment prévenir que la foi ne s'altère, ne se divise au gré du génie divers des individus ou des peuples? Ne faut-il pas un gardien pour cet immense troupeau de fidèles? C'est l'épiscopat, dit saint Cyprien, qui doit maintenir d'une main ferme l'unité de la foi et de l'Église : « Il faut que les évêques se considèrent comme un seul corps, un et indivisible; il y a beaucoup d'évêques, mais ils sont tous solidaires et ne forment réunis qu'un épiscopat. Il n'y a qu'une Église divisée en une infinité de membres, un épiscopat répandu dans la multitude unanime d'un grand nombre d'évêques (1). »

Une fois la nécessité d'un lien extérieur reliant toute la chrétienté, admise, l'unité ne pouvait s'arrêter à l'épiscopat; elle devait finir par se concentrer sur une seule tête. Les ultramontains ont cherché à reporter le pouvoir de la papauté jusque dans les premiers siècles, mais pour trouver des témoignages, ils ont été obligés d'altérer les écrits de saint Cyprien; d'un partisan décidé de l'égalité des évêques, ils ont fait un défenseur de la suprématie papale. Il est inutile de discuter la question : le procès est vidé depuis longtemps pour tout esprit non prévenu. Saint Cyprien était imbu de la conviction qu'il fallait une unité extérieure à l'Église, il rattachait l'origine de l'épiscopat à saint Pierre; l'apôtre était pour lui le symbole de l'unité qui régnait au milieu de la liberté et de l'indépendance des évêques (2); mais il était si loin d'attribuer une supériorité au siége fondé par saint Pierre, qu'il ne reconnaissait pas même de supériorité à l'apôtre (3). L'Église n'éprouvait pas

(1) *Cyprian.*, ib., p. 397, C. — *Epist.* 52, (p. 156, D.).

(2) Voici le passage célèbre de *Saint Cyprien* sur l'unité de l'Église, nous le donnons, en mettant les interpolations romaines entre crochets : « Loquitur Dominus ad Petrum : *Ego tibi dico*, etc. [Et iterum eidem post resurrectionem suam dicit : *Pasce oves meas.* Super illum unum ædificat Ecclesiam suam, et illi pascendas mandat oves suas.] Et quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat et dicat : *Sicut misit me pater*, etc., tamen ut unitatem manifestaret [unam cathedram constituit] et unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit Hoc erant utique et cæteri Apostoli quod fuit Petrus, pari consortio præditi et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur [et primatus Petro datur, ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstretur. Et pastores sunt omnes, et grex unus ostenditur, qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur], ut Ecclesia Christi una monstretur. Hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Ecclesiæ renititur et resistit [qui cathedram Petri super quam fundata est Ecclesia deserit] in Ecclesia se esse confidit ? » — Les passages mis entre crochets ne se trouvent pas dans les vieux manuscrits; *Baluze* (notes 11-15 sur le traité *de Unitate Ecclesiæ*) a prouvé que c'est une falsification ultramontaine.

(3) *Cyprian.*, Epist. 71 : « Nam nec Petrus, quem *primum* Dominus elegit et super quem

encore le besoin de l'unité monarchique; l'unité de dogme lui suffisait, et cette unité lui était assurée par les conciles; c'est dans les conciles et non dans la papauté que réside le pouvoir spirituel pendant les premiers siècles.

Les conciles paraissent aussitôt que l'autorité épiscopale est constituée. Dans chaque province, les évêques se réunissaient pour délibérer sur leurs intérêts communs et pour maintenir la discipline; ils finirent par exercer le pouvoir législatif. Mais leurs décisions ne faisaient loi que dans les limites de leur territoire; c'est seulement par les conciles généraux que la législation ecclésiastique prit un caractère universel. En vertu de l'approbation impériale les décrets des conciles *œcuméniques* (1) avaient force légale dans l'empire romain; ils puisaient dans la source à laquelle ils rapportaient leurs décisions une autorité plus grande encore que celle des empereurs. Successeurs des apôtres, les évêques assemblés se disaient les organes du Saint-Esprit (2), les règles qu'ils donnaient à l'Église étaient dictées par Dieu (3); c'est cette origine divine qui fit recevoir les décrets des conciles dans toute la chrétienté. Lorsque l'invasion des Barbares mit une barrière politique entre l'Orient et l'Occident, les lois religieuses portées par les évêques grecs n'en furent pas moins reçues avec respect et obéissance dans l'Église latine.

L'unité épiscopale suffit à l'Église, tant qu'il s'agit de formuler le dogme et d'établir la discipline. Telle fut la mission de l'épiscopat; elle n'est pas moins grande que celle de la papauté. Le christianisme n'existait, pour ainsi dire, pas avant les grands conciles du IVe et du Ve siècle. Quel est le fondement théologique du christianisme, la base de sa domination? La divinité du Christ. C'est un évêque, Athanase, qui formule ce dogme; c'est une réunion d'évêques, le concile de Nicée, qui lui donne autorité dans l'Église.

ædificavit Ecclesiam suam, cum secum Paulus de circumcisione postmodum disceptaret, vindicavit sibi aliquid insolenter aut arroganter assumsit, ut diceret, se *primatum* tenere, et obtemperari a *novellis* et *posteris* sibi potius oportere. »

(1) De οἰκουμένη. L'empire romain prenait le titre orgueilleux d'empire du monde.

(2) Les décrets des conciles commencent par cette formule : *Placuit Spiritui Sancto*, ou : *Placuit nobis, Spiritu Sancto gubernante.*

(3) Constantin écrit à l'Église d'Alexandrie : Ce qui a plû à 300 évêques, doit être considéré comme la volonté de Dieu, comme l'inspiration de l'Esprit Saint qui réside en eux. (*Socrat.*, Hist. eccl. T. I, p. 9.)

Lorsque les Barbares envahissent l'empire, la doctrine chrétienne, grâce aux travaux des conciles, est arrêtée dans ses éléments essentiels. Alors la mission de l'Église change; il ne s'agit plus de théologie, de philosophie; il faut gouverner, dompter les Barbares, les élever. Pour remplir cette haute mission, l'Église doit dominer sur les rois. L'aristocratie épiscopale avait-elle la force nécessaire pour réussir dans cette grande œuvre? Suivons-la au milieu des Barbares; l'histoire des cinq siècles qui séparent leur invasion de la papauté nous montrera l'insuffisance de l'unité épiscopale, la nécessité d'une concentration plus forte de la puissance religieuse.

§ 2. L'aristocratie épiscopale sous les Barbares

N° 1. *Domination de l'aristocratie épiscopale*

Du ve au xe siècle, l'aristocratie épiscopale règne dans l'Église d'Occident; l'intervention des fidèles, le concours même du clergé inférieur cessent. Au milieu de la dissolution sociale qui suivit l'invasion, l'Église aurait péri, si elle n'avait eu un point d'appui solide; l'épiscopat le lui offrit. Il n'y en avait pas d'autre. La papauté commençait à jeter les fondements de son futur pouvoir; mais le partage de l'empire entre des populations barbares affaiblit l'ascendant des évêques de Rome. L'Angleterre redevint païenne; les Goths d'Italie et d'Espagne, les Lombards étaient ariens et, par suite, ennemis de l'église orthodoxe. Avec la domination des Francs, le catholicisme prévalut; mais la barbarie des vainqueurs et les dissensions de leurs rois ne permirent pas aux papes d'étendre leur influence dans le monde occidental. La suprématie de la papauté, essentiellement religieuse, reposait sur une parole de Jésus-Christ; avant de se faire accepter des Barbares, il fallait que la religion nouvelle eût jeté des racines profondes dans les âmes: c'était une œuvre séculaire.

Dans l'Église orientale, le pouvoir des évêques était limité par les *métropolitains*, et ces derniers étaient subordonnés aux *patriarches*. Dans l'Église occidentale, la hiérarchie métropolitaine perdit de son importance, et les patriarches ne parvinrent pas à s'y établir. Le pouvoir des archevêques avait une source exclusivement

politique; ils étaient les évêques des métropoles provinciales. On conçoit que dans une organisation hiérarchique comme celle de l'empire romain, le siége dans une ville plus peuplée, plus riche, plus influente, ait donné à l'évêque une prépondérance sur les évêques des autres villes de la province. La résidence du métropolitain devint le chef-lieu du concile provincial, il le convoquait et le présidait; les évêques élus étaient confirmés et sacrés par lui, les appels de leurs décisions et les accusations intentées contre eux se portaient devant son siége (1). Après l'invasion des Barbares, les métropolitains furent maintenus, mais leur influence déclina rapidement. Lorsque saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, réorganisa l'Église franke, il écrivit au pape que depuis quatre-vingts ans il n'y avait eu chez les Francs ni archevêques ni conciles. Cette décadence s'explique facilement. Les hasards de la conquête et les accidents plus singuliers des partages, morcelèrent les divisions territoriales de l'empire, et par suite affaiblirent ou détruisirent l'autorité des métropolitains. Ils furent rétablis par les Carlovingiens, mais ils n'eurent jamais dans les royaumes barbares l'influence dont ils jouissaient en Orient. La considération des évêques dépendait de leur position dans la société politique, de leurs richesses et de leurs relations de famille, plus que de leur rang dans l'Église. Il n'y avait pas place dans un régime pareil pour le pouvoir archiépiscopal (2).

Le *patriarchat* fut un autre essai de hiérarchie. Il y avait des patriarches à Antioche, à Jérusalem, à Alexandrie et à Constantinople; ils étaient à l'égard des métropolitains ce que les métropolitains étaient à l'égard des évêques. Le patriarche ordonnait les archevêques, il avait une juridiction supérieure, il décidait des matières de foi et de religion; les causes majeures étaient portées devant lui, il recevait les appels contre les décisions des métropolitains (3). Le pouvoir des patriarches n'avait pas plus que celui des archevêques une base religieuse. Si le siége de Constantinople devint le patriarchat le plus puissant de l'Orient, c'est par la seule raison que Constantinople était la nouvelle Rome. Mais les pa-

(1) *Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch 40. — *Plank*, T. I, p. 574.
(2) *Plank*, II, 96, ss.; 635, ss.
(3) *Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch. 7, 8 et 9. — *Plank*, I, 599, ss.

triarches avaient un appui qui manquait aux métropolitains, le sentiment national; sous leur influence pouvaient se former des Églises indépendantes dont ils auraient été les chefs. La tentative échoua en Orient, par l'ascendant croissant du patriarche de Constantinople et par la dissolution des Églises asiatiques, suite de la conquête des Arabes. En Occident, il y eut des essais analogues. Les évêques de Rome étaient sur la même ligne que les patriarches orientaux, mais leur ambition plus grande ne tendait à rien moins qu'à l'empire universel. Ils rencontrèrent des prétentions rivales dans les royaumes barbares. En Espagne, le métropolitain de Tolède; en Angleterre, celui de Cantorbéry; dans la Gaule franke, les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Bourges, et de Sens ont porté le titre de primat; il n'a pas tenu à eux que l'Espagne, l'Angleterre et les Gaules ne formassent des Églises indépendantes. Aucun ne réussit : la domination des Arabes mit un terme à la rivalité des évêques de la Péninsule; l'archevêque de Cantorbéry trouva un rival dans celui d'York; dans les Gaules, l'instabilité des royaumes ne permit pas à l'Église de se constituer définitivement. Il n'y avait pas encore de nations, comment y aurait-il eu des Églises nationales (1)?

Nous ne regrettons pas la chute des patriarches. Il est évident que la mission du christianisme ne pouvait être remplie que par une Église universelle. La triste situation des Églises orientales, sous le gouvernement des patriarches, nous donne une idée de ce que serait devenue la chrétienté, partagée en Églises particulières, jalouses, hostiles. Les patriarches de l'Orient remplirent l'Église de leurs divisions scandaleuses; le dogme servait de prétexte, l'ambition et la rivalité d'influence étaient les vrais mobiles de leur conduite. En voyant l'Église déchirée par ces misérables intérêts de personnes, *saint Grégoire de Naziance* s'écriait : « Plût à Dieu qu'il n'y eût ni préséance, ni dignité attachée à un siége de préférence à un autre! la vertu seule nous distinguerait. Maintenant les querelles nées de l'envie et de l'ambition, sont une cause de perte et pour les hommes et pour l'Église (2)! » L'Église avait de plus grandes choses à faire que de disputer sur le rang des

(1) *Thomassin*, Part. I, Liv. I, ch. 30-38. — *Plank*, T. II, p. 651, ss.
(2) *Greoor. Nazianz.*, Orat. 28. (T. I, p. 484.)

siéges. Pour accomplir sa mission, il lui fallait concentrer toutes ses forces en une puissante unité; ce n'est qu'à ce prix qu'elle pouvait élever les Barbares. Rien ne prouve mieux la nécessité de la papauté que l'histoire de l'aristocratie épiscopale. Les évêques cherchèrent à réaliser à leur profit l'idée des Églises nationales; leur influence était grande, et à quoi aboutit-elle? A rendre l'Église de plus en plus dépendante de l'État, au point que les royaumes chrétiens menaçaient de devenir des califats. L'Église opprimée, dépouillée, ne fut sauvée que par la domination de la papauté.

N° 2. *Rapports de l'aristocratie épiscopale avec l'État*

Les empereurs romains, après leur conversion, donnèrent aux évêques une action de plus en plus grande sur l'administration des cités : appelés à concourir à presque toutes les fonctions de l'autorité municipale, les évêques devinrent les véritables chefs des curies. Dans la confusion qui suivit l'invasion des Barbares, l'influence de l'épiscopat prit un immense accroissement; le gouvernement central disparaissant, il ne resta d'autre autorité que celle des cités, et elle était entre les mains des chefs de l'Église. Les évêques, représentants du peuple vaincu, traitèrent avec les vainqueurs de pouvoir à pouvoir (1) : ce fut avec leur appui que les Francs catholiques conquirent la Gaule. Ainsi l'épiscopat était la plus puissante influence que les Barbares rencontrèrent dans les pays conquis; il eut naturellement une grande considération dans les nouveaux royaumes. On le voit par le chiffre des compositions. La Loi Ripuaire donne au simple prêtre une composition égale à celle de l'antrustion; l'évêque a une moitié de plus. La loi des Alamans exprime l'importance sociale des évêques dans cette vive image : « Quand un évêque est tué, la composition est fixée ainsi : on fera une tunique de plomb, selon la stature de l'évêque; autant cette tunique pesera, autant le meurtrier devra donner d'or (2). »

(1) *Sidon. Apollinar.*, Ep. VI, 6 (à un évêque) : « Per vos regni utrinsque pacta et conditione portantur. Per vos legationes meant, etc. »

(2) *L. Ripuar.* Tit. XXXVI. — *L. Bajuvar.* I, 11, § 1.

Les évêques prirent place dans l'aristocratie qui se forma après l'invasion. Cette aristocratie avait pour base la possession du sol et l'importance des fonctions sociales; or les évêques étaient les plus riches propriétaires, et leur ministère était sacré (1) : supérieurs aux Barbares par l'intelligence, ils se trouvèrent bientôt à la tête de l'aristocratie. Dès le principe de la conquête, les évêques sont les conseillers des rois barbares; ils enseignent aux vainqueurs les traditions romaines; ils servent d'arbitres pour décider les différends des princes, ils négocient la paix (2). « Les évêques faisaient une si grande figure dans la monarchie, dit l'abbé *Dubos*, que les rois eux-mêmes leur portaient envie. » Au rapport de *Grégoire de Tours*, il échappait souvent à Chilpéric de s'écrier : « Il n'y a plus dans les Gaules de véritable souverain que les évêques. La dignité royale s'avilit. Ce sont les évêques qui règnent seuls dans leurs diocèses (3). » En Espagne et en Angleterre, ils dominaient réellement sur les rois, car ils avaient la plus grande part dans leur élection (4).

L'aristocratie épiscopale avait une double base; elle gouvernait l'Église, et son influence sur l'État allait croissant. En apparence elle possédait toutes les conditions de la puissance; cependant l'Église fut plus dépendante sous le régime barbare qu'elle ne l'avait été sous l'empire romain. Les rois barbares considéraient les églises comme un bénéfice de la conquête et ils en disposaient à leur bon plaisir, pour récompenser des services ou pour se créer des partisans. Ce fut en vain que les conciles revendiquèrent la liberté des élections épiscopales ; tout en approuvant leurs décrets (5), les rois agissaient d'après leur bon plaisir. Les témoignages abondent pour prouver que les rois nommaient directement les évêques (6); quand leur volonté éprouvait quelque résistance, ils traitaient l'Église avec une brutalité toute germanique. Clotaire nomma,

(1) *Naudet*, de l'état des personnes en France. (*Mémoires de l'Institut*, Académie des Inscriptions, T. VIII, p. 552.)

(2) *Gregor. Turon.*, IV, 48 : IX, 20, s.

(3) *Ibid.*, VI, 46.

(4) *Concil. Tolet.*, a. 633, c. 75. (*Mansi*, T. X, p. 638.) — *Wilkins*, Concil. Angl. T. I, p. 148.

(5) Le concile de Paris de 615 demanda la liberté absolue dans les élections des évêques. Clotaire II approuva le décret, mais avec une modification importante : l'élection devait être approuvée par le roi. (*Mansi*, T. X, p. 543.)

(6) *Waitz*, Deutsche Verfassungsgeschichte, T. II, p. 350

avant de mourir, un prêtre à l'évêché de Saintes ; en l'absence du métropolitain, il le fit sacrer par un autre évêque. L'ordination était nulle, l'archevêque la cassa et on procéda à une élection régulière. *Grégoire de Tours* va nous raconter quelle réception le roi franc fit au prêtre chargé de solliciter la confirmation de l'élu : « Le roi, en grande colère, ordonna que Nuncupatus fût arraché de sa présence, jeté dans un chariot rempli d'épines et conduit en exil. Ne savais-tu donc pas, lui dit-il, qu'il y a au dessus de vous autres prêtres un des fils du roi Clotaire pour maintenir ce qu'a fait son père? Et aussitôt il fit rétablir son évêque, il contraignit le métropolitain à payer mille pièces d'or et imposa aux autres évêques une amende proportionnée à leurs facultés. » Ainsi, ajoute Grégoire, fut vengée l'injure du prince (1).

Les rois barbares ne souffraient pas que les évêques se réunissent sans leur autorisation (2). Dans les actes des conciles assemblés au VIe et au VIIe siècle, il est dit formellement qu'ils ont été convoqués par ordre ou tenus avec le consentement du roi (3). L'approbation royale était encore exigée pour rendre obligatoires les décrets des conciles ; les canons étaient publiés par le roi et ils figurent comme lois politiques dans la collection des capitulaires (4).

En définitive, l'Église fut moins libre sous les rois barbares qu'elle ne l'avait été sous la toute-puissance impériale. On a cherché diverses raisons de cette apparente anomalie (5) ; la plus naturelle est que les peuples germains ne comprenaient rien à la distinction de l'État et de l'Église ; pour eux les évêques étaient des grands du royaume, détenteurs d'une partie du sol, des dignitaires, comme les comtes. La nomination des évêques était un puissant moyen d'influence ; les rois s'en emparèrent, sans se soucier du droit canonique. Dans les conciles se réunissaient les personnages les plus considérables du royaume ; les rois ne pouvaient sans crainte voir des hommes influents se concerter et pren-

(1) *Gregor. Turon.*, IV, 26.

(2) Au VIIe siècle un métropolitain convoqua un concile. Le roi Sigebert fit défense aux évêques de s'y rendre. (*Baluze*, Capitul, I, 143.)

(3) *Waitz*, Deutsche Staatsgeschichte, T. II, p. 465.

(4) *Plank*, T. II, p. 137, s. 120, 142, 145.

(5) *Ibid.*, p. 126.

dre des décisions, sans leur concours. La suprématie de l'ordre temporel, qui fut d'abord une idée instinctive, devint ensuite un système. Gardons-nous donc de croire que l'intervention de l'État dans l'Église ait été l'effet de la barbarie mérovingienne, l'abus de la force. L'État continua à régir l'Église sous les Carlovingiens; la domination devint même plus absolue, à raison de l'autorité plus grande dont jouissaient les empereurs.

Les Carlovingiens gouvernaient l'Église, comme ils gouvernaient l'État. Eux-mêmes proclament que Dieu leur a confié le gouvernement de l'Église (1). Ils nommaient aux évêchés. Charlemagne reconnut à la vérité le droit d'élection de l'Église (2), mais après comme avant son capitulaire, c'est lui qui nomma les évêques. Il faut lire dans la Chronique du *Moine de Saint-Gall* le récit naïf des intrigues qui se faisaient à la cour, pour surprendre une nomination à l'empereur; on y voit que Charlemagne disposait des évêchés comme il disposait des bénéfices (3). Même sous ses faibles successeurs, les papes s'adressaient au chef de l'État pour implorer comme une faveur, la nomination de tel ou tel évêque (4). Les Carlovingiens administraient l'Église; ouvrons la collection des capitulaires : « Nos envoyés doivent rechercher s'il s'élève quelque plainte contre un évêque, un abbé, un comte, et nous en instruire. Qu'ils examinent si les évêques et les autres prêtres vivent suivant l'institution canonique, s'ils connaissent et observent bien les canons (5). S'il y a quelque chose que le métropolitain ne puisse réformer, que les parties viennent à nous (6). » Les

(1) *Charlemagne* dit dans la *Præfat. Libr. Carolin.* : « Ecclesiæ in sinu regni gubernacula suscepimus... Nobis Ecclesia ad regendum commissa est. » — *Louis le Débonnaire* dit dans le *Prolog. ad Capit. Aquisgran.* a 816 (*Baluze*, I, 561) que son devoir est : « ut quidquid sive in ecclesiasticis negotiis sive in statu reipublicæ, emendatione dignum prospecissemus, quantum Dominus posse dabat, nostro studio emendaretur. » (Cf. *Waitz*, Verfassungsgeschichte, T. III, p. 350, ss).

(2) *Capitul.* ad a. 803, c. 2. (*Baluze*, I, 379.)

(3) *Monach. Sangallens.*, I, 4. ss. — *Guizot*, XXVIe leçon.

(4) En 583. Léon IV écrit à l'empereur Lothaire : « Vestram mansuetudinem deprecamur, quatenus Colono humili diacono eamdem Ecclesiam concedere dignemini, etc. » (*Decret. Gratiani*. P. I, Dist. 63, c. 16.)

En 879, Jean VIII fait une demande semblable au roi Carloman. (*Mansi*, T. XVII, p. 125.) En annonçant la nomination de l'élu aux habitants de Vercelle, le pape dit : « Quoniam Carlomannus ipsum Vercellensem episcopatum *more prædecessorum suorum regum imperatorum concessis huic Consperto*, etc. »

(5) *Capit.*, III, ad a. 789, c. 11. (*Baluze*, I, 244, 375.) — *Capit.*, II, ad. a. 802, c. 2.

(6) *Capit.*, ad a. 794. c. 4. (*Baluze*, I, 264.) — *Giesseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, p. 46, (§ 7, notes *b. c.*)

Carlovingiens donnaient des lois à l'Église ; leurs capitulaires ont la même autorité que les canons, ils sont reproduits dans les décrets des conciles et dans les collections canoniques. Les Carlovingiens se mêlaient même du dogme : Charlemagne fit décider des questions religieuses par des conciles nationaux, et ces décisions furent parfois en opposition avec les sentiments de l'Église romaine (1).

Ainsi les empereurs gouvernaient seuls l'Église gallo-franke, les papes n'y intervenaient en rien. Les ultramontains ont fait de vains efforts pour mettre les faits en harmonie avec la prétendue autorité divine de la papauté. *Baronius* cite un capitulaire de 770 pour établir que les conciles étaient tenus sous l'autorité du pape; or, il n'y a pas de capitulaire de 770 ; le texte cité par le savant historien est emprunté aux fausses décrétales (2). Les évêques eux-mêmes reconnaissaient l'autorité de l'empereur en matière de foi ; écoutons le concile d'Arles : « Nous avons brièvement énuméré les choses qui semblaient avoir besoin de réforme, et nous avons décidé que nous les présenterions au seigneur empereur, en invoquant sa clémence, afin que, si quelque chose manque à ce travail, sa prudence y supplée; que, si quelque chose est autrement que la raison, son jugement le corrige (3). » Le concile de Mayence dit à Charlemagne : « Sur toutes ces choses nous avons besoin de votre appui et de votre saine doctrine, afin qu'elle nous avertisse et nous instruise avec bienveillance, et si ce que nous avons rédigé ci-dessous vous en paraît digne, que votre autorité le confirme, si quelque chose vous y semble à corriger, que votre grandeur impériale en ordonne la correction (4). »

Les ultramontains sont plus embarrassés encore pour expliquer l'autorité que l'Église a toujours reconnue aux capitulaires des rois francs. Ils prétendent que les lois ecclésiastiques étaient confirmées par le pape et devaient leur autorité à cette confirmation (5). Les légistes ont vivement repoussé « cette injure atroce qu'on faisait à la dignité sacrée des princes de la terre : source des lois, ils

(1) Préface de *Baluze*. (*Capitul.*, T. I, p. 14, ss.) — *Guizot*, XXVIe leçon
(2) *Baron.*, Annal. ad a. 770, § 21. — *Plank*, T. II, p. 774, note 5.
(3) *Concil. Arelat.*, a. 813. (*Mansi*, T. XIV. p. 62, traduction de *Guizot*.)
(4) *Concil. Moguntin.*, a. 813. (*Mansi*, XIV, 64; traduct. de *Guizot*.)
(5) *Baron.*, Annal. ad a. 819. §§ 9, ss. (T. IX, p. 688.)

étaient bien loin de se croire les vicaires, les vassaux ou les ministres des évêques (1). » Il a été facile aux gallicans de démontrer que la prétention des ultramontains était une chimère (2). Les papes n'avaient qu'une autorité morale et de conseil; les empereurs, Charlemagne surtout, aimaient à les consulter sur les matières de foi (3); mais leur autorité était si peu décisive, que l'empereur n'hésitait pas à la contredire. Charlemagne prit parti contre le culte des images, bien que le concile de Nicée et le pape l'eussent approuvé; il fit publier un livre sous son nom, dans lequel la doctrine romaine est combattue avec une vivacité excessive (4). En désespoir de cause, les partisans de la papauté ont tout nié : les *Livres Carolins*, à les entendre, furent fabriqués par les hérétiques : si Charlemagne les envoya au pape, c'est pour qu'ils fussent condamnés par lui. Il a fallu, à la honte des ultramontains, qu'un savant jésuite mît les chicanes romaines à néant (5).

Loin d'être les chefs de l'Église, les papes étaient subordonnés à l'empereur. Les évêques de Rome étaient placés sur la même ligne que les autres évêques du royaume des Francs; le roi confirmait l'élection des papes, comme il confirmait celle des évêques. Nous avons la formule du serment que les papes devaient prêter avant d'obtenir leur confirmation (6); nous avons les témoignages des historiens qui attestent que cette loi fut observée jusqu'à ce que la décadence des Carlovingiens affranchît les papes, comme elle affranchit tous les grands de l'empire (7). Nous avons les instructions dans lesquelles l'empereur recommande aux papes la

(1) *Baluze*, Capitulaires, Préface, p. 8.

(2) *De Marca*, de Concordia Sacerdotii et Imperii, lib. VI, c. 27.

(3) De là les expressions des capitulaires : *Apostolicæ sedis hortatu*, *Monente pontifice*, *Consultu sedis apostolicæ*, *Ex præcepto pontificis*. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. I, p. 50 § 7, notes *l. m.* — *Plank*, T. II, p. 769, s.)

(4) *Libri Carolini* (*Gieseler*, T. II, P. I, p. 76, § 11, note *b*). Charlemagne énumère vingt chefs d'accusation contre le concile de Nicée : il déclare qu'il renferme des choses « très folles, très fausses, très absurdes, dignes de risée et destituées de raison. » Il y trouve « de la folie, de la bêtise, de la malignité, de sottes conjectures, des erreurs exécrables, qu'on avait puisées dans le sein du paganisme. » Il se plaint « de ce qu'on y tordait les Écritures, qu'on y pervertissait les passages de Pères ; qu'on y produisait des puérilités tirées des écrits apocryphes. » (*Libr. Carol.*, I, 25; II, 19; III, 30.)

(5) *Gieseler*, T. II, P. I, p. 76. (§ 11, note *b*.) — *Sirmond.*, Concil. gallic. II, 19.

(6) *Baluze*, *Capitul.*, I, 647.

(7) *Gieseler*, T. II, P. I, p. 39, § 6, note, *b*, et p. 42, notes *f*. *g*.

pureté des mœurs, l'observation des canons, la répression de la simonie (1). Nous avons les lettres des papes qui font aveu de leur soumission et de leur dépendance. Léon III écrit à l'empereur (2) : « Si nous avons fait quelque chose incompétemment, si, dans les affaires qui nous ont été soumises, nous n'avons pas suivi le sentier de la vraie loi, nous sommes prêts à le réformer d'après votre jugement et celui de vos commissaires. » Léon IV écrivit à Lothaire Ier : « Nous promettons de faire toujours tout ce qui est en notre pouvoir pour garder et observer inviolablement les capitulaires tant de vous que de vos prédécesseurs. Si présentement ou dans la suite, quelqu'un ose vous dire que nous ne le faisons pas, ce ne pourra être qu'un imposteur (3). » L'empereur était le juge des papes ; Léon III se justifia par serment devant Charlemagne (4); le pape Pascal, devant les envoyés de Louis le Débonnaire (5).

N° 3. *Appréciation de l'empire chrétien de Charlemagne*

Telles furent les relations de l'État avec l'Église sous Charlemagne et ses successeurs. On a appelé cet empire *l'État chrétien* et on l'a exalté comme un idéal dont l'humanité aurait eu tort de s'éloigner (6). Les admirateurs du moyen âge se font illusion sur les faits, en rêvant l'harmonie entre l'État et la religion : « La société chrétienne, disent-ils, formait un tout, un corps, dont Jésus-Christ était la tête. L'Église universelle avait deux représentants, le sacerdoce et la royauté ; ils étaient unis intimement comme les membres d'un seul corps. » Cette unité harmonique n'a jamais existé. Pendant la première période du moyen âge, c'est l'État qui gouverne l'Église ; dans la seconde, c'est

(1) Instructions données à Angilbert, député au pape Léon III (*Mansi*, XIII, 981) : « Domnum Apostolicum Papam nostrum admoneas diligenter de omni honestate vitæ suæ, et præcipue de sanctorum observatione canonum... » La lettre est d'un pape plutôt que d'un empereur.

(2) *Gratiani Decretum*, P. II, Causa 2, Qu. 7. — *Guizot*, 27e leçon.

(3) Le texte de *Gratien* (Decr. P. I, dist. 10, c. 9) dit : « De capitulis vestrorumque *pontificum* prædecessorum » etc. Le mot *pontificum* est une interpolation romaine. (*Gieseler*, T. II, P. 1, p. 113, § 6, note i.)

(4) *Eginhard*, Annal. ad a. 799.

(5) *Vita Ludovici Pii* per *Astronomum*, c. 25. (*Pertz*, II, 619.)

(6) *Schlegel*, Philosophie der Geschichte. (12e leçon.)

l'Église qui domine sur l'État. On peut expliquer, justifier cette domination successive; mais loin d'être un idéal, elle a été le produit de circonstances historiques et elle n'a qu'une valeur transitoire.

Du ve au xe siècle, l'Église n'avait pas en elle-même les conditions nécessaires pour agir sur le monde barbare; il lui fallait une force extérieure pour dompter des hommes qui ne connaissaient que la force. Elle ne pouvait s'appuyer sur la papauté dont le pouvoir était à peine reconnu dans le domaine religieux. L'Église chercha une protection dans la royauté; elle persuada aux rois qu'ils étaient appelés à protéger la religion. Charlemagne prend le titre de défenseur de la foi (1). L'empereur, dit Louis le Débonnaire, a pour mission de défendre l'Église; il doit veiller à ce que ses ministres jouissent de l'honneur qui leur est dû (2). Bientôt le devoir de protéger devint un droit au gouvernement (3). L'intervention du pouvoir temporel finit par dégénérer en oppression, mais dans l'origine elle fut nécessaire; l'Église elle-même la réclama. Comment l'Église aurait-elle fait respecter une religion de paix et d'humilité dans un monde où régnaient la violence et l'orgueil? Les capitulaires ordonnèrent d'honorer le clergé : « Les évêques sont les successeurs des apôtres, ils servent de guides au peuple pour le conduire à la vie éternelle. Que tous les laïques vénèrent les évêques, qu'ils leur obéissent comme à leurs parents. » « Les comtes, disent les capitulaires, doivent aide en toutes choses aux évêques; si leur autorité est insuffisante, l'empereur interviendra (4). » L'Église n'avait d'autre arme que l'excommunication ; mais les menaces du jugement divin touchaient très peu des hommes emportés par leurs passions ; ils méprisaient des peines qui ne devaient les atteindre que lorsqu'ils ne seraient plus. L'Église eut recours à l'État pour qu'il sanctionnât par des peines civiles les sentences qu'elle prononçait.

(1) « Carolus, gratia Dei, rex regnique Francorum rector et *devotus sanctæ Ecclesiæ defensor atque adjutor in omnibus apostolicæ sedis.* » (*Baluze*, I, 633.)

(2) *Capit.*, a. 823, c. 2. (*Baluze*, I, 633.)

(3) Charles le Chauve dit que Jésus-Christ, qui seul a mérité d'être roi et pontife, a voulu que l'Église fût gouvernée par l'autorité du pape et la puissance du roi. *Capit.*, a. 845, c. 2. (*Baluze*, T. II, p. 9.)

(4) *Capit.*, V, 322 (*Baluze*, I, 891) ; *Capit.*, a. 823, c. 23. (*Baluze*, II, 64.)

De son côté, l'État avait intérêt de protéger l'Église. La société doit reposer sur une autre base que la force ; il lui faut un lien moral, c'est une condition d'existence et d'avenir. Où la société barbare ira-t-elle chercher cette autorité morale ? La religion seule peut la lui donner. Charlemagne le sent ; voilà pourquoi il met tant d'importance à ce que l'Église soit respectée : « Nous voulons et ordonnons, dit-il, que tous obéissent aux prêtres, qu'ils leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les représentants dans l'Église. Car nous ne pouvons comprendre comment ceux qui seraient infidèles à Dieu et à ses ministres nous seraient fidèles à nous-mêmes ; ou comment ils nous obéiraient à nous et à nos envoyés ceux qui refusent d'obéir aux prêtres, lorsque Dieu même ou l'Église est en cause. En effet, d'après la voix de la vérité, c'est celui-là qu'il faut craindre qui a le pouvoir de précipiter l'âme et le corps en enfer, bien plutôt que celui qui ne peut que tourmenter le corps et enlever les honneurs temporels. C'est d'eux qu'il est dit : *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise... Qui vous reçoit, me reçoit ; et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé...* Fondés sur ces divins oracles, nous ordonnons que chacun obéisse aux évêques en ce qui regarde leur ministère, et les aide selon son pouvoir à réprimer les méchants et les pécheurs... C'est en cela que nous jugerons de la fidélité de nos sujets. S'ils obéissent à Dieu et aux évêques, ils seront aussi fidèles à nous. S'ils font le contraire, ils se montreront infidèles à nous, ils seront notés d'infamie et condamnés à l'exil, leurs biens seront confisqués (1). »

Charlemagne fondait la société sur la religion, et la religion, pour agir sur une société barbare, avait besoin de l'appui de l'État. Tel est le principe de ce qu'on appelle *l'État chrétien*. Mais que serait devenu le christianisme, que serait devenue la civilisation, si l'empire carlovingien s'était maintenu ? On a comparé le pouvoir de Charlemagne sur l'Église franke à celui que le roi d'Angleterre exerce sur l'Église anglicane (2) ; c'est dire que Charlemagne était empereur et pape. Le roi était maître de l'Église ; s'il était devenu le maître du monde occidental, l'empire serait devenu un califat.

(1) *Capit., de honore episcoporum*, a. 805. (*Baluze*, I. 437.)
(2) *Guizot*, Cours d'histoire, 26e leçon.

Bénissons donc la dissolution de l'empire carlovingien; car la mort apparente de la société au xe siècle nous a sauvés de la mort véritable, de cet état de torpeur où croupit l'Église orientale. Non, l'empire chrétien que regrettent les partisans aveugles du catholicisme, n'est pas un idéal ; c'était un abri passager pour l'Église. La protection lui était nécessaire, mais si les relations de dépendance avaient continué, le christianisme et la civilisation eussent péri. Rétablissons les faits altérés ou peu connus par ceux qui regrettent le passé, et l'histoire elle-même prononcera.

§ 3. Corruption de l'aristocratie épiscopale

Du ve au xe siècle, l'aristocratie épiscopale domine dans l'Église ; cette domination devient le principe de sa corruption. Les évêques ne sont soumis à aucun contrôle religieux, ils exercent une puissance absolue sur le clergé inférieur; leur pouvoir dégénère en tyrannie et en exactions. La soif des richesses et l'ambition dévorent ceux qui s'intitulent les successeurs des apôtres confondus dans l'aristocratie guerrière, dont ils partagent les occupations, les plaisirs et les passions; ils finissent par se faire Barbares, tandis que leur mission est de détruire la barbarie. Mais ils n'ont que les mauvais instincts de la société à laquelle ils se mêlent, ils n'en ont pas la force. Que deviendra l'Église désarmée, au milieu d'une époque que caractérise le droit du plus fort? Les faits répondront. L'Église est en pleine dissolution au xe siècle; c'est la papauté qui sauve le christianisme et la civilisation.

No 1. *Pouvoir absolu des évêques. — Tyrannie*

Lorsque les Barbares envahirent l'empire romain, l'aristocratie épiscopale était constituée, mais son pouvoir n'était pas absolu; les évêques avaient au dessus d'eux les métropolitains et les conciles. Le clergé inférieur avait une garantie dans cette organisation hiérarchique; il n'était pas sans influence sur l'élection des évêques, et même dans les conciles sa voix se faisait entendre. Athanase était un simple prêtre lorsque, à Nicée, il communiqua

sa conviction profonde à trois cents évêques. Sous le régime barbare tout change. Les évêques seuls figurent dans l'histoire comme dans les légendes; leur pouvoir est absolu; au milieu de la confusion qui accompagne la formation des royaumes germaniques, conciles et métropoles disparaissent. Le clergé inférieur perd toute action sur le choix de ses chefs; le plus souvent les évêques sont nommés par le roi, parmi les grands de la cour (1).

Un pouvoir sans contrôle dégénère toujours en oppression; il en fut ainsi de l'autorité des évêques. Un illustre historien a vu quelque chose de providentiel dans le despotisme de l'aristocratie épiscopale : c'était, dit *M. Guizot*, le seul moyen de maintenir la société religieuse, de même que l'aristocratie féodale était une nécessité de l'époque. La dissolution de la société ne comportait certes pas une grande liberté; mais il y avait dans le despotisme de l'épiscopat des mobiles plus intéressés. *Saint Jérôme* déjà reprocha aux évêques un orgueil qui était peu en harmonie avec l'humilité chrétienne (2). Cette passion de dominer éclate surtout dans les relations de l'épiscopat avec les moines. Dès le VIe siècle, les conciles retentissent de leurs plaintes; le mal devait être bien grave, puisque les opprimés s'adressaient à leurs oppresseurs pour obtenir justice (3). Les religieux cherchèrent à se mettre à l'abri des vexations en se faisant accorder des priviléges; on voit par la formule de ces actes (4), que les évêques exigeaient à toute occasion des dons, des récompenses, tantôt pour conférer les ordres à un moine, tantôt pour consacrer l'abbé; ils s'appropriaient les biens, ils s'emparaient des offrandes. Des priviléges accordés par ceux qui ont intérêt à les violer et qui en ont la puissance, sont une faible garantie; les moines s'adressèrent aux rois pour opposer leur protection à la tyrannie des évêques. Il arriva que ceux-ci falsifièrent les lettres royales ou qu'ils les firent enlever (5). Ces usurpations continuèrent jusqu'au XIe siècle; les rois

(1) *Planck*, T. II, p. 366, ss.

(2) *Hieronym.* ad Titum, c. 1 : « De episcopatu intumescunt, et putant se non dispensationem Christi, sed imperium consecutos. »

(3) *Le Concile de Tolède* 633, can. 54 (*Mansi*, T. X, p. 634) dit : « Les évêques traitent les monastères comme des domaines, réduisant cette illustre partie du corps de Jésus-Christ à l'ignominie et à la servitude, assujettissant les moines à des travaux serviles. »

(4) *Marculphi* formul. I, 1. — *Guizot*, XVe leçon.

(5) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 257, s. — *Planck*, T. II, p. 522.

furent obligés de convoquer des conciles pour faire droit aux lamentables plaintes des religieux. Les conciles frappèrent d'anathème ceux qui violeraient les droits des monastères (1); mais comment les foudres de l'Église auraient-elles été efficaces, lorsque ceux-là mêmes qui les lançaient étaient les coupables?

Les moines cherchèrent un dernier appui dans la papauté. Déjà au VIe siècle, saint Grégoire prit en main la défense des monastères foulés et spoliés par les évêques (2). Les priviléges accordés trois siècles plus tard attestent que les abus étaient restés les mêmes. Les papes rappellent aux évêques que s'emparer des biens des monastères, c'est voler les pauvres; les papes leur crient avec le prophète : « *La dépouille des malheureux est dans votre maison* (3). » Ces plaintes n'étaient pas exagérées; au IXe et au Xe siècle, les évêques rivalisèrent avec les laïques pour dépouiller les religieux. Les papes sauvèrent les monastères; c'est par une juste reconnaissance que les moines devinrent les appuis les plus fermes de la papauté.

N° 2. *Richesses de l'Église. Cupidité. Simonie*

Nous ne nous joindrons pas aux ennemis du christianisme pour maudire les richesses de l'Église. Si l'Église avait été fidèle aux maximes de l'Évangile sur le mépris des biens de la terre, elle aurait péri au milieu de la dissolution sociale qui suivit l'invasion; il lui fallait un fondement aussi solide que le sol, pour n'être pas emportée par la tempête. L'Église devait être forte pour agir sur les Barbares, et, au moyen âge, la possession du sol donnait seule de l'influence. Mais on dirait qu'il y a une malédiction attachée aux richesses; elles deviennent toujours un principe de corruption. L'Église elle-même ne put se préserver de la contagion. Déjà sous l'empire, la cupidité souillait le clergé; des lois, dont saint Jérôme

(1) *Concil. apud Bonoilum* (a. 855) *celebratum in gratiam monachorum Anisolensium adv. Episc. Cenomanensem.* (*Mansi*, XV, 22.)

(2) *Gregor. M.*, l. p. VIII, 15. (T. II, p. 906.)

(3) Privilège accordé par le pape Benoît III aux moines de Corbie, de l'an 855. (*Mansi*, XV, 113, ss.) Le pape Nicolas (864) étendit ces priviléges à tous les monastères des Gaules. (*Mansi*, XV, 676.)

déplorait la nécessité, déclarèrent les prêtres incapables de recevoir des legs (1). Après l'invasion, le mal augmenta avec les biens qui affluèrent à l'Église. Le clergé possédait le tiers de l'empire franc (2); il fut dépouillé par Charles Martel, et cependant au IXe siècle, il avait encore des biens immenses. Le concile d'Aix-la-Chapelle de 816 (3) divise les églises en trois classes, suivant leurs possessions immobilières; celles de la première avaient un revenu foncier de près de 800,000 francs, celles de la deuxième, de 200,000; celles de la troisième, de plus de 35,000.

Ces richesses provenaient des donations des rois et des fidèles. On a accusé l'Église d'avoir abusé de son influence pour extorquer des libéralités par des moyens déloyaux; l'accusation n'est pas dénuée de fondement, seulement il faut s'en prendre à la doctrine autant qu'aux hommes. Consultons les actes. C'étaient bien des motifs religieux qui inspiraient les donateurs. Les rois croyaient qu'enrichir l'Église était le moyen le plus sûr de travailler à leur salut dans la vie future et à leur prospérité dans ce monde-ci. Ce n'était pas un mobile très pur, très désintéressé; il y avait du calcul dans la générosité des Barbares. Pépin d'Herstal fait une donation au monastère de Metz : « Moi Pépin et mon épouse, préoccupés de notre salut, nous donnons..., *afin de recevoir en retour de Dieu de grands biens pour les petits que nous lui offrons*, des biens célestes en échange de biens terrestres. » Un diplôme de Lothaire nous apprend que les libéralités étaient censées faites aux saints, dont on voulait se concilier la protection, et cet appui profitait au donateur en ce monde-ci, aussi bien que dans l'autre. Les malades donnaient leurs biens à l'Église, persuadés que leur mal était un châtiment dont ils pouvaient se racheter en faisant des donations à un monastère (4).

Ainsi les donations étaient des marchés par lesquels les donateurs comptaient obtenir un avantage temporel, ou gagner la béatitude dans la vie future. Qui nourrit cette croyance superstitieuse dans l'esprit des Barbares? L'Église, et elle y était trop intéressée, pour qu'elle ne fût pas poussée à abuser de l'ignorante

(1) Voyez mes *Études sur le christianisme*.
(2) *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 253.
(3) *Mansi*, T. XIV, p. 232 (can. 122). — *Guérard*, Cartulaire de Notre Dame, Préface, p. 37, s.
(4) Voyez les témoignages dans mon étude sur l'*Église et l'État*, T. I, 2e édition.

crédulité des fidèles. Les conciles le disent (1), et les faits confirment leurs accusations.

Clovis déjà disait que les saints étaient des amis sûrs, mais un peu chers (2). Le roi Chilpéric répétait souvent : « Voilà que notre fisc est appauvri ! voilà que nos biens s'en vont aux églises ! » Écoutons les plaintes plus graves de Charlemagne : « Il demande aux évêques et aux abbés ce que veulent dire ces mots qu'ils ont toujours à la bouche : *renoncer au siècle*. Renoncent-ils au siècle, ceux qui travaillent chaque jour à accroître leurs possessions, tantôt menaçant des supplices éternels de l'enfer; tantôt, sous le nom d'un saint, dépouillant de ses biens quelque homme simple d'esprit et peu avisé, de telle sorte que ses héritiers légitimes en soient privés, et que la plupart, à cause de la misère dans laquelle ils tombent, soient poussés à toute sorte de désordres et de crimes? Est-ce renoncer au monde que de brûler d'envie de s'approprier les biens d'autrui et d'exciter les hommes au parjure et au faux témoignage à prix d'argent? Que dire de ceux qui, soi-disant pour l'amour de Dieu, transportent les ossements des saints d'un lieu à un autre, où ils construisent de nouvelles églises, exhortant avec les plus grandes instances tout le monde à donner leurs biens au saint (3)? » Les reliques et les miracles (4) ne suffirent pas pour assouvir une cupidité qui augmentait avec les richesses; l'Église n'eut pas honte de fabriquer de faux actes (5).

La simonie fut la suite nécessaire des richesses de l'Église et de la cupidité de ses ministres. Dès le VIe siècle, les évêchés se vendaient au plus offrant (6). Les conciles prohibèrent en vain le commerce des choses saintes (7). Saint Grégoire écrivit tout aussi

(1) *Concil Cabilon.* a. 813, c, 6. (*Mansi*, XIV, 94) : « Imputatur quibusdam fratribus, eo quod avaritiæ causa hominibus persuadeant, ut abrenuntiantes sæculo, res suas ecclesiæ conferant. »

(2) « Vere beatus Martinus et in auxilio promtus et in negotio carus habetur. » (Gesta Francorum, per *Roriconem* monachum, ad a. 508. *Bouquet*, III, 18, s.)

(3) *Capitul., II. Aquisgran.* a. 811, c. 5. 6. 7. (*Baluze*, I, 479, s.) — L'empereur qui a été appelé *Pieux* par excellence, fut obligé de défendre aux évêques de recevoir des donations au préjudice des enfants et des parents, de conférer les ordres dans le seul but de recevoir les biens du futur clerc. (*Capitul.*, a. 816, c. 7. 8. *Baluze*, I, 565.)

(4) Sur le commerce des reliques, voyez *Roth*, Das Beneficialwesen, p. 254, s. — Sur la fabrication des miracles, voyez *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 74 et note *b*

(5) *Roth*, das Beneficialwesen, p. 256, ss.

(6) *Gregor. Turon.*, Vitæ Patrum, VI, 3, p. 1171.

(7) *Concil. Aurel.* 533, c. 4. (*Mansi*, VIII, 836.) — *Concil. Aurelian.* 549, c. 10. (*Mansi*, IX, p. 131.)

vainement les lettres les plus pressantes aux rois des Francs, à la reine Brunehaut, aux évêques des Gaules, pour réprimer un trafic qui avilissait le clergé (1). Le pape dit aux rois que, dans l'intérêt de leur salut, ils doivent se hâter de mettre fin à la simonie; il fait appel aux sentiments qui avaient le plus d'empire sur les Barbares : « Ils pourront compter sur la protection divine, s'ils viennent au secours de l'Église. » Saint Grégoire demande à la reine Brunehaut qu'elle convoque un concile pour extirper l'abus qui souille l'Église des Gaules : « La simonie conduit au mépris du sacerdoce. Qui peut vénérer ce qu'on vend? qui ne regarde pas comme vil ce qu'on achète? Mon âme se remplit de tristesse, je plains les Gaules : le sacerdoce ne peut subsister là où il fait l'objet d'un commerce. Ce grand crime n'est pas seulement un danger pour ceux qui le commettent, il ébranle les empires. » Le pape représente vivement aux évêques le crime qu'ils souffrent et qu'ils commettent : « Il ne mérite pas le nom de prêtre celui qui acquiert le sacerdoce à prix d'argent. Où est la garantie des bonnes mœurs, de la vocation, lorsqu'on répute digne du sacerdoce celui qui est en état de l'acheter? » La papauté n'avait pas assez de force au VIe siècle pour dompter la résistance des rois et des évêques; car c'étaient les rois et les évêques, auxquels le pape s'adressait pour obtenir la réformation de la simonie, qui étaient les coupables. L'abus et les plaintes continuèrent jusqu'au XIe siècle. Sous Charlemagne lui-même, Alcuin répéta les doléances de saint Grégoire (2).

Il va sans dire que ceux qui achetaient les dignités ecclésiastiques, n'entraient dans l'Église que pour l'exploiter. Les évêques qui avaient l'administration des biens, les vendaient à leur profit. Saint Léon leur défendit d'aliéner ce qui ne leur appartenait pas; les conciles reproduisirent la défense, mais dans ces temps de dissolution et d'anarchie, il était difficile de la faire respecter. Louis le Pieux fut obligé de rappeler les évêques à la pudeur : les juifs, dit-il, se vantent que les temples ne possèdent rien qu'ils ne puissent avoir de vous à prix d'argent (3). Les évêques vendaient

(1) *Gregor. M.*, Epist. V, 55; IX, 110; XI, 59, 60, 61, 63; IX, 109, 106.
(2) *Alcuin.*, Carmen 271. (*Bouquet*, p. 413.)
(3) *Capitul.*, a. 806. c. 4. (*Pertz*, I, 142. — *Baluze*, T. I, p. 453.)

les ordres comme eux-mêmes avaient acheté l'épiscopat (1). Ils abusaient du pouvoir qu'ils avaient sur le clergé inférieur pour commettre mille exactions ; ils s'emparaient des choses données par les fidèles aux paroisses, laissant les églises dans un dénûment tel, qu'elles n'avaient plus le moyen de se procurer le luminaire (2). Les doléances du clergé inférieur continuèrent jusqu'au xe siècle. En 844, un capitulaire de Charles le Chauve y fit droit (3), mais l'autorité royale était trop faible pour remédier aux abus; un concile de 855 dut rappeler aux évêques qu'ils étaient des *pasteurs* et non des *bourreaux* (4).

La simonie et le trafic des choses saintes souillèrent l'Église du vie au xe siècle. Que pouvaient la royauté et les conciles? Le plus souvent rois et évêques étaient les grands coupables. L'abus cessa, en partie du moins, par l'intervention d'un pouvoir qui domina sur les évêques et sur les rois. C'est aussi la papauté qui sauva l'Église de la barbarie dans laquelle l'avait plongée la confusion de l'épiscopat et de l'aristocratie guerrière.

N° 3. *Corruption de l'aristocratie épiscopale*

L'épiscopat est corrompu dès le vie siècle; *Grégoire de Tours* en donne des preuves à chaque page. Nous citons quelques traits au hasard : « L'évêque Bodégésile était un homme très cruel au peuple. Sa femme ajoutait encore à la cruauté de son âme inhumaine; elle l'excitait toujours par de mauvais conseils, et le stimulait à commettre des crimes. Il ne se passait pas un jour, pas un moment, où il ne s'occupât, soit à susciter de querelles, soit à dépouiller les citoyens (5)... » « L'évêque Cautin croyait perdre du sien, lorsqu'il ne parvenait pas à usurper les propriétés des autres; aux plus puissants, il les enlevait par des rixes et des querelles; aux moindres, il les prenait par violence... Il y avait en ce temps

(1) *Concil. Turon.* II, 27: a. 567 (*Mansi*, IX, 805), *Concil. Bracarense*, a. 572, can. 3. (*Mansi*, IX, 839) : *Concil. Cabilon.*, a. 650, c. 16. (*Mansi*, X, 1192.)

(2) *Concil. Carpentoract.* a. 527 (*Mansi*, VIII, 707): *Concil. Bracarens.* c. 2 (*Mansi*, IX, 839); Cf. *Concil. Toletan.* a. 589, c. 20. (*Mansi*, IX, 998.)

(3) *Baluze*, T. II, p. 21.

(4) *Concil. Valentin.*, a. 855, c. 14, 17. (*Mansi*, XV, p. 10, s.)

(5) *Greg. Turon.*, Hist. VIII, 39. (Traduction de la collection *Guizot*.)

un prêtre nommé Anastase, à qui la reine Clotilde avait donné un domaine. L'évêque le pria longtemps de lui abandonner son bien, tantôt le caressant, tantôt le menaçant. A la fin, il le fit amener malgré lui à la ville et l'accabla d'outrages; le prêtre refusant toujours de céder la charte, l'évêque ordonna qu'on le laissât mourir de faim. Il se trouvait dans l'église de Saint-Cassius un souterrain caché, où il y avait un grand tombeau de marbre; on y enferma le prêtre vivant, on couvrit le sarcophage, on le chargea d'une pierre et on mit des gardes devant la porte du souterrain »... Le prêtre s'échappa et fit sa plainte au roi; l'indignation fut générale, on compara Cautin à Néron, mais on ne voit pas qu'il ait été puni pour son exécrable forfait (1). Il faut lire dans les *Récits mérovingiens*, de *Thierry*, la tragique histoire de Prétextat, évêque de Rouen tué au pied des autels, le jour de Pâques; le meurtrier déclara que l'évêque Mélantius l'avait instigué, ce qui n'empêcha pas Mélantius de continuer ses fonctions (2). Citons encore les évêques de Reims et de Paris qui firent un faux serment sur des châsses dont ils avaient eu soin de retirer les reliques (3). Que pouvait devenir l'Église avec de pareils pasteurs? Le biographe de saint Colomban dit que, lorsque le pieux missionnaire vint dans les Gaules, la religion chrétienne y était presque détruite, soit par la guerre, soit par la négligence des évêques (4).

On a imputé cette corruption aux Barbares; il est vrai que les conquérants ont une part dans la démoralisation de l'Église, mais ils ne sont pas les vrais coupables. Rappelons-nous les plaintes de saint Jérôme, les lamentations de Salvien, la pureté germanique opposée à l'impureté chrétienne. La corruption était un legs de l'antiquité; le christianisme ne parvint pas à épurer les mœurs. Dieu envoya des races jeunes et pures pour régénérer le monde, mais les Germains eux-mêmes commencèrent par être infectés de la contagion; il fallut une longue époque de transition pendant laquelle ce qui restait de la civilisation ancienne périt, mais en même temps l'action du christianisme devint plus puissante. Ainsi

(1) *Gregor. Turon.*, Hist, IV, 12.

(2) *Thierry*, Récits mérovingiens, IV (d'après *Grégoire de Tours*, VIII, 41).

(3) *Fredegar.*, Contin. II, c, 97. — *Grégoire* raconte beaucoup de faits analogues, IV, 42; VIII, 7 V, 5. — *Labell*, Gregor von Tours, p. 310-312. *Roth*, p. 272.

(4) *Vita S. Columbani*, dans *Bouquet*, III, 476.

le mal existait avant l'invasion; les vainqueurs l'aggravèrent en ajoutant leurs passions violentes à la corruption romaine; mais dans la force des Germains, il y avait un élément de régénération, il n'y en avait plus dans la décrépitude de Rome.

Presque tous les évêques francs étaient des laïques qui achetaient les évêchés pour exploiter les richesses de l'Église. Les rois, sollicités par le clergé, promettaient de corriger l'abus; mais quand ils se trouvaient placés entre l'appât de l'or et le serment, ils prenaient l'or et nommaient le plus offrant. C'est *Grégoire de Tours* qui le dit, en s'écriant avec Virgile : « Oh! que ne peut la soif exécrable de l'or (1)? » Le pape saint Grégoire adressa des plaintes douloureuses aux rois francs; il leur représenta par une vive image combien cette promotion des laïques à l'épiscopat était contraire à la raison : « Les rois ne prennent pas leurs généraux parmi les premiers venus, ils mettent à la tête des armées des hommes dont ils connaissent la fidélité et les talents militaires. Pourquoi suivent-ils une autre règle pour ceux qui ont charge d'âmes? Celui qui n'a pas été disciple, sera-t-il maître capable? Comment intercédera-t-il pour les péchés des autres, celui qui n'a pas pleuré les siens (2)? »

Les plaintes de saint Grégoire n'eurent aucun effet sur les rudes conquérants des Gaules. Au VIIe siècle, le mal augmenta. Charles Martel livra les terres et les dignités ecclésiastiques à ses hommes d'armes : c'était ce qu'il y avait de plus sauvage parmi les Francs. Des guerriers, appelés à une seconde conquête des Gaules, revêtirent l'habit épiscopal. La démoralisation de l'Église fut complète : « Les maisons religieuses furent détruites, dit un chroniqueur, la discipline ecclésiastique anéantie; les clercs, les prêtres, les moines et les religieuses vivaient sans aucun frein, et se réfugiaient dans des lieux non permis (3). » Les passions guerrières, qui déjà sous les Mérovingiens avaient gagné l'épiscopat (4), dominèrent entièrement dans l'Église. Les évêques et les abbés étaient de vrais chefs germains; le temps qu'ils ne passaient pas à la guerre, ils le passaient dans les forêts avec chiens et faucons. Dans

(1) *Gregor. Turon.*, Hist. VIII, 22.
(2) *Gregor. M.*, epist. V, 55. (T. II, p. 786.)
(3) *Gesta Episcopor. Trevir.* (cité par *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale. (T. III, p. 465.)
(4) *Gregor. Turon.*, Hist. IV, 43.

leurs églises mêmes et dans leurs cloîtres, qui aurait reconnu les successeurs des apôtres sous des baudriers étincelants d'or et de pierreries (1)?

Saint Boniface nous a laissé un tableau des mœurs de l'épiscopat et de tout le clergé au commencement du VIIIe siècle; il écrit au pape Zacharie : « En beaucoup de lieux, les siéges épiscopaux sont livrés à des laïques cupides, ou à des clercs corrompus. Il y a parmi eux des diacres, comme ils se font appeler, qui depuis leur enfance vivent dans l'adultère et dans la débauche et qui ont chaque nuit dans leur lit quatre, cinq concubines et plus... C'est avec de pareils titres qu'ils arrivent à l'ordre de la prêtrise, et de grade en grade jusqu'à l'épiscopat... Il est aussi parmi eux des évêques qui, bien qu'ils prétendent n'être ni fornicateurs ni adultères, s'adonnent néanmoins à l'ivrognerie et à la chasse, combattent armés, et répandent de leurs propres mains le sang des hommes, soit païens, soit chrétiens (2). » « Le christianisme, dit l'archevêque *Hincmar*, était presque détruit dans les provinces germaniques, belgiques et gauloises. Un grand nombre de personnes, surtout dans les provinces orientales, adoraient les idoles et demeuraient sans baptême (3). »

Sous l'inspiration de saint Boniface et avec l'appui des Carlovingiens, les conciles essayèrent de rétablir la discipline : « Les prêtres débauchés seront dégradés. Les clercs ne porteront point d'armes, ne combattront point, et n'iront pas à la guerre... Nous défendons aussi à tous les serviteurs de Dieu de chasser ou de courir les bois avec des chiens ou d'avoir des éperviers et des faucons (4). » Cependant à l'avénement de Charlemagne, l'esprit guerrier régnait toujours dans l'épiscopat, malgré les défenses des conciles. Rien ne prouve mieux la ténacité des mœurs que les vains efforts du grand roi pour extirper le mal. Il se fit présenter une pétition par le peuple, dans laquelle on déplorait avec douleur la conduite des évêques. Les pétitionnaires protestent qu'ils ne prétendent pas désarmer l'Église pour l'envahir; ils savent que

(1) *Chronicon. Fontanellense*, c. 11 (*d'Achery*, Spicilegium, II, 273).
(2) *S. Bonifac.*, Epist. 132, p. 182 (traduction de *Mignet*).
(3) *Hincmar.*, Epist. ad. Episc. de Jure metropolit. c. 20. (T. II, p. 731.)
(4) *Karlomanni* Capit. a. 741 et Cap. II, a, 743. (*Baluze*, I, 145, 149.) — *Concil. Germ.*, c. 2, 6. (*Mansi*, XII, 366); *Concil. Liptinense*, c. 1. (*Mansi*, XII, 370.)

les biens ecclésiastiques sont des biens sacrés, que celui qui les enlève commet un sacrilége ; ils déclarent devant Dieu et les anges qu'ils ne les usurperont pas et qu'ils résisteront à ceux qui voudraient les usurper. L'empereur fit droit à cette demande, mais les évêques se plaignirent, et Charlemagne fut obligé de justifier la défense faite au clergé de porter les armes. Il montre que les peuples et les rois qui ont permis aux prêtres de combattre, ont péri ; il espère, en éloignant les évêques des champs de bataille, obtenir par leurs prières la victoire contre les païens et ensuite la vie éternelle. L'empereur ajoute que, loin de diminuer la dignité des évêques, il les honorera d'autant plus qu'ils observeront plus fidèlement les règles de leur profession (1).

La pétition du peuple, les plaintes des évêques, la justification de Charlemagne, nous apprennent que l'épiscopat avait un puissant intérêt à porter les armes : c'était pour l'Église une question d'existence. Tout propriétaire devait le service militaire ; ce service était une charge et une condition de la propriété. Exclure les évêques des armées, n'était-ce pas compromettre les biens de l'Église? n'était-ce pas les mettre à la merci de ceux qui, portant les armes, prétendraient avoir seuls droit au sol? Comment, désarmée, l'Église pouvait-elle se défendre contre l'usurpation dans un âge où la force régnait en souveraine? L'intérêt fut plus puissant que la loi ; les évêques continuèrent à aller à la guerre, malgré les capitulaires et les conciles.

Sous Charlemagne lui-même, le clergé se livrait aux occupations et aux plaisirs de la société laïque ; les mœurs des clercs, telles que l'empereur les décrit dans ses lois, étaient celles du monde barbare où ils vivaient. Voici les admonitions qu'il adresse aux évêques (2) : « Leur vie doit servir d'exemple au peuple, Qu'ils ne s'abandonnent pas aux passions du monde, qu'ils se gardent de l'avarice et de la cupidité. Beaucoup d'entre eux travaillent jour et nuit à acquérir des richesses ; ils ne reculent pas même devant l'usure, bien que Dieu, la Sainte Écriture et les canons la réprouvent. Plusieurs passent les nuits à boire avec leurs voisins, ils vont ensuite à l'église, ivres et gorgés de viande...

(1) *Petitio populi ad Imperatorem*, dans *Baluze*, I, 405, 410.
(2) Capitul. admonitionis ad episc. c. 2, 4, 8. (*Baluze*, I, 531.)

Que les évêques soient hospitaliers ; beaucoup d'entre eux désertent les églises, quand on leur annonce un hôte. L'apôtre leur ordonne d'aller au devant des pauvres, eux les fuient. » On lit dans le capitulaire *des évêques* que les clercs ne se contentaient pas de s'abandonner eux-mêmes à l'ivrognerie, qu'ils y entraînaient encore les fidèles (1). Charlemagne fait d'étranges recommandations aux clercs séculiers : « Qu'ils ne soient pas fornicateurs, voleurs, homicides, ravisseurs, adonnés aux jeux et aux festins. » Aux moines il dit : « Nous apprenons qu'un grand nombre d'entre vous vivent dans la fornication et dans l'abomination de l'impureté ; il y en a qu'on accuse de sodomie. C'est une grande douleur pour nous ; car c'est des monastères que devrait venir le salut de la chrétienté (2). »

A en croire le biographe de Louis le Débonnaire, le pieux roi aurait réformé les mœurs du clergé : « Les évêques et les clercs commencèrent à quitter ces baudriers, ces ceintures dorées et chargées de couteaux à manches précieux, ces habits d'un travail recherché, ces éperons dont étaient embarrassées leurs chaussures. Car l'empereur regardait comme un monstre tout homme qui, membre de la famille ecclésiastique, convoitait les ornements et la gloire du siècle (3). Les faits ne sont guère d'accord avec cet éloge ; sous Louis le Pieux lui-même, l'esprit guerrier l'emporta. Bientôt le service militaire devint de nouveau obligatoire pour les évêques (4), et, avec les occupations guerrières, les passions et les vices de la société laïque continuèrent à infecter l'aristocratie épiscopale et le clergé (5). Une plaie surtout était universelle, l'immoralité.

Nous avons rapporté ailleurs les invectives des Pères de l'Église, contre les *femmes introduites*. L'antiquité transmit la corruption au moyen âge. Au VIe siècle, saint Grégoire se plaignit que les évêques avaient chez eux des femmes sous prétexte de consolation (6). Les

(1) *Capitul episcopor.* c. 14. (*Baluze*, I, 360.)

(2) *Capitul. de missis*, a. 802, c. 22, 23, 17, 18. (*Baluze*, I, 368, s.)

(3) *Astronom.*, Vita Ludovici, c. 28 (*Pertz*, II, 622.)

(4) Voyez un diplôme de *Louis le Débonnaire* de 824, dans *Bouquet*, VI, 525.

(5) *Concil.* Paris. 829, lib. I. c. 13 : « Non potest sacerdos docere ebriosis : ebrietatem cavete, si se mero usque ad alienationem mentis ingurgitat. Sumptuosis dapibus crudus, non potest suis abstinentiam laudare ; vitio cupiditatis addictus, cupidis amorem non potest dissuadere pecuniæ. » (*Mansi*, XIV, 548.)

(6) « Sub prætextu quasi solatii » *Epist.* IX, 60. (*Greg.*, T. II, p. 976.)

conciles essayèrent de corriger ce vice (1), mais avec la barbarie le mal s'aggrava. Nous avons dit quelle était la corruption de l'Église franke au VIIe et au VIIIe siècle. Du VIIIe au IXe, les conciles et les empereurs rivalisèrent d'efforts pour extirper l'abus, mais la répétition incessante des mêmes prohibitions prouve l'impuissance des lois (2).

Les conciles qui réformèrent l'Église franke, vers le milieu du VIIIe siècle, défendent aux clercs d'avoir chez eux aucune femme, sauf leur mère, leurs sœurs ou leurs nièces. Charlemagne reproduit presque chaque année la défense (3). Les lois, d'accord avec les conciles, prescrivent des mesures sévères, presque injurieuses pour les prêtres qui entrent dans un couvent de femmes : « Ils ne peuvent parler aux religieuses, pas même les confesser, sinon en présence de témoins ; ils doivent sortir des monastères dès qu'ils ont rempli la fonction pour laquelle on les y a appelés (4). » Le législateur revient sans cesse sur le même sujet ; il se plaint de devoir renouveler ses défenses, mais il y est obligé, dit-il, parce qu'elles ne sont pas observées (5). Désespérant de corriger les prêtres, il ordonne de chasser les femmes des presbytères (6). On dirait que la prohibition ne servit qu'à augmenter l'immoralité : il se trouva des clercs qui eurent des enfants de leurs propres sœurs (7). Les conciles finirent par défendre aux prêtres d'avoir chez eux aucune femme, pas même leur mère (8) ! On leur défendit de parler à une femme, sauf en présence de témoins honorables (9) !

(1) *Concil. Avern.*, a. 535, c. 16. (*Mansi*, T. VIII, p. 862.)

(2) *Concil. Aurelian.* III, a. 538. c. 4 (*Mansi*, IX, 12) : « De familiaritate mulierum licet jam *multa* quæ observari debeant, *multis* canonicis sententiis fuerint statuta, tamen quod agnoscitur *sæpe* transcendi, convenit replicari. »

(3) *Capitul.*, a. 769, c. 5 (*Baluze*, I, 191) ; a. 789, c. 4 (*Bal.*, I, 215) ; *Concil. Rhispar.* a. 799 (*Pertz*, I, 78) ; *Capit.*, a. 801, c. 15 (*Baluze*, I, 360) ; *Capit. de missis*, c. 24 (*Baluze*, I, 370) : *Capit. data presbyteris*, c. 6. (*Baluze*, I, 417.)

(4) *Capit.*, a. 829, c. 19 (*Pertz*, I, 343), d'après le *Concile de Paris* de 829. (Lib. I, c. 46. *Mansi*, XIV, 565, s.). Cf. *Concil. Turon.*, 813, c. 29 (*Mansi*, XIV, 87) ; *Concil. Aquisgran.* 816, lib. II, c. 27. (*Mansi*, XIV, 276.)

(5) *Capitul.*, 801, c. 1. (*Pertz*, I, 138.)

(6) *Ibid.*, a. 825. (*Pertz*, I, 250.)

(7) *Concil. Moguntin.* 888, c. 10 : « Ita ut quidam sacerdotum cum propriis sororibus concumbantes, filias ex eis generassent. » (*Mansi*, XVIII, 67.)

(8) *Capitul.*, VII, 376 (*Baluze*, I, 1105) : « Quia instigante diabolo, etiam in illis scelus frequenter perpetratum requiritur. »

(9) *Capit., a Walterio compresbyteris promulgata in Synodo ap. Bullense fundum*, a. 858, c. 3. (*Mansi*, XV, 505.)

Les lois furent inutiles; au xe siècle, le concubinage était général.

Cependant la corruption devait être arrêtée, c'était une condition d'existence pour l'Église. N'était-elle pas appelée à faire l'éducation des Barbares, à les élever à une plus grande moralité? Comment pouvait-elle remplir sa mission, si elle restait infectée des vices de la société barbare? Il n'y avait que deux moyens de mettre fin à l'immoralité; permettre le mariage aux clercs, ou exiger le célibat de tous ceux qui se destinaient aux ordres. Le célibat était dans l'esprit de la religion chrétienne, c'était une nécessité pour l'Église; Grégoire VII fonda, pour ainsi dire, le catholicisme, en l'imposant au sacerdoce.

N° 4. *Dissolution de l'Église au* IXe *et au* Xe *siècle*

L'aristocratie épiscopale paraît toute puissante au IXe et au Xe siècle; elle fait et défait les rois, elle fonde des royaumes. Mais malgré l'influence politique de ses chefs, l'Église est en pleine dissolution. C'est que la puissance de l'épiscopat n'est qu'apparente; en réalité, il est l'instrument de l'aristocratie guerrière avec laquelle il se confond. Cependant la royauté s'en va, la société se dissout, la force seule domine. Quelle est dans cet état d'anarchie la position de l'Église? Les évêques sont trop faibles pour la défendre contre les usurpations violentes des grands. Les biens immenses possédés par les monastères deviennent la proie des laïques; loin d'arrêter cet envahissement, les évêques s'en font les complices. Que serait devenue l'Église dans l'époque féodale, si, dépouillée de ses biens, elle n'avait eu que son autorité spirituelle, et une autorité morcelée à l'infini, comme les seigneuries laïques? Elle aurait péri infailliblement. Ceux qui doutent de la nécessité providentielle de la papauté, n'ont qu'à jeter les yeux sur l'état de l'Église au IXe et au Xe siècle.

Charlemagne, tout en se plaignant de l'avidité du clergé, accrut ses richesses en lui donnant les dîmes. On voudrait faire passer les dîmes pour une institution divine; mais les autorités qu'on cite, dit *Montesquieu*, sont des témoins contre ceux qui les allèguent. Nul doute qu'avant Charlemagne on n'eût ouvert la Bible et

envié les dons et les offrandes du Lévitique. Déjà les Pères des premiers siècles prêchèrent les dîmes, mais c'était à titre de charité, et non à titre d'impôt. Les conciles allèrent plus loin. Au VIe siècle, le concile de Tours dit aux fidèles : « Nous vous avertissons instamment que, suivant les leçons d'Abraham, vous ne manquiez pas d'offrir à Dieu la dîme de tous vos biens, afin de conserver tout le reste (1). » Le langage du concile de Mâcon est plus impératif : il exige les dîmes, sous peine d'excommunication (2). Ces décrets ont pu obtenir une exécution partielle, mais il est certain que l'impôt des dîmes ne devint général et obligatoire que sous Charlemagne (3). En même temps que l'empereur enrichissait l'Église, il relevait l'importance politique de ses chefs : les évêques prennent définitivement place dans l'aristocratie territoriale, et ils occupent le premier rang dans la hiérarchie des fonctionnaires.

A peine Charlemagne est-il mort, que la puissance de l'aristocratie se manifeste, et les évêques sont à sa tête. Déjà un écrivain du moyen âge les accuse de s'être faits les princes de la terre, au lieu de rester les princes du ciel (4). La conduite de l'épiscopat dans les dissensions qui divisèrent Louis le Pieux et ses fils, a excité à bon droit l'indignation de la postérité (5) ; écoutons la voix grave d'un philosophe qui n'est pas ennemi du christianisme. *Leibniz*, après avoir rapporté les actes de l'assemblée de Compiègne, dit : « C'est ainsi que les plus mauvaises causes prévalent souvent dans les assemblées, sous l'ombre de la religion. Un grand et pieux empereur est condamné à une prison perpétuelle par un fils à qui il avait accordé la royauté et l'empire, par des évêques qu'il avait élevés de la plus basse condition aux premières dignités de l'État. On le force de se couvrir lui-même d'infamie, en avouant des crimes imaginaires et en exagérant des fautes déjà expiées par une pénitence volontaire. A ce libelle infâme on attribue l'autorité d'une confession ; des prêtres le lui imposent,

(1) Epistola Episcoporum ad plebem. (*Mansi*, IX, 809.)
(2) *Concil. Matiscon.*, a. 585, c. 5. (*Mansi*, IX, 951.)
(3) *Plank*, II, 207. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion. T. III, p. 200. — *Guizot*, XXVIe leçon.
(4) *Helmoldus*, Chronic. Slav., lib. I, c. 4, § 2.
(5) *Fleury*, Histoire ecclés., XLVII, 10.

puis l'empereur le présente aux prêtres, comme étant son ouvrage; ils le mettent sur l'autel, en faisant de la dégradation de leur roi une comédie impie. » *Leibniz* ajoute : « Je ne désapprouve pas le jugement des rois, tout dépend du droit des peuples et de la nécessité des circonstances; mais il est impossible d'imaginer une scène plus odieuse que la déposition de Louis le Débonnaire, à moins d'aller jusqu'au parricide. Aussi la postérité a-t-elle flétri ce jugement inique : il n'a trouvé de défenseurs que parmi les coupables (1). » Le grand philosophe ne se doutait pas qu'après lui, au milieu du XIXe siècle, un historien catholique proclamerait, « qu'il y a peu d'époques aussi honorables pour la France et pour l'humanité que celle de Louis le Débonnaire (2). » Ces jugements des amis du passé suffiraient à eux seuls pour condamner leur cause.

La pénitence de Louis le Débonnaire n'est pas la page la plus honteuse de la royauté au IXe siècle : le pieux roi ne fit que céder à la violence. Il se trouva un de ses successeurs qui, sans y être contraint, avoua que les évêques avaient le droit de le déposer. Un concile est assemblé près de Toulouse; Charles le Chauve demande justice contre Wénilon, clerc de sa chapelle, qu'il avait nommé archevêque de Sens et qui le quitta pour embrasser le parti de Louis le Germanique. Après avoir énuméré les bienfaits accordés à Wénilon et les engagements de celui-ci, le roi ajoute : « Wénilon m'a consacré roi, en présence des autres archevêques et évêques; il m'a oint du saint chrême, il m'a donné le diadème et le sceptre royal. Après cela, je ne devais être repoussé du trône, ni supplanté par personne, du moins sans avoir être entendu et jugé par les évêques : ce sont eux qui sont appelés les trônes de la divinité, Dieu repose sur eux et par eux il rend ses sentences. J'ai toujours été prompt à me soumettre à leur correction paternelle, à leurs jugements castigatoires, je le suis encore à présent (3). »

L'aristocratie épiscopale déposait les rois. C'est encore elle qui fut appelée à consacrer de son autorité le démembrement de l'empire carlovingien. Le royaume d'Arles, véritable usurpation sur l'empire qui existait encore, fut fondé avec le concours des évê-

(1) *Leibniz*, Annal. Imperii Occidentis, ad a. 833, n. 34, 35. (T. I, p. 433.)
(2) *L'abbé Rohrbacher*, Histoire de l'Eglise catholique, T. XI, p. 521.
(3) *Caroli Calvi*, libellus proclamationis adv. Wenilonem, a. 859, c. 3. (*Baluze*, T. II, p. 434; traduction de *Guizot*.)

ques. Écoutons la réponse de l'ambitieux Boson aux députés du concile qui vinrent lui offrir la royauté : « C'est la ferveur de votre charité qui, inspirée par Dieu, vous engage à m'élever à cet office, pour que, dans ma faiblesse, je puisse combattre au service de ma sainte mère, l'Église du Dieu vivant. Mais je connais ma condition, je ne suis qu'un vase fragile de terre, bien inférieur à une si haute charge; aussi n'aurais-je pas hésité à refuser, si je n'étais convaincu que c'est la volonté de Dieu qui vous a donné pour cette résolution un seul cœur et une seule âme. Reconnaissant donc avec certitude qu'il faut obéir à des prêtres inspirés par la divinité, je ne lutte point, je n'oserais le faire pour me soustraire à vos ordres (1). »

Cette dernière scène est évidemment une comédie arrangée : les évêques sont les instruments de l'ambition de Boson. Tel a été leur rôle pendant tout ce IXe siècle où ils paraissent si puissants. L'épiscopat n'est pas rebelle de sa nature; l'Évangile lui enseigne le respect des puissances établies, et son intérêt lui commande la soumission; de fait, il a toujours plié sous la force. Nous le verrons flattant les plus sales passions de ses maîtres, prostituant l'autorité de l'Église, jusqu'à légitimer l'adultère. Nous allons voir cet épiscopat si fier en apparence devant les rois, impuissant à se défendre contre les envahissements de l'aristocratie guerrière. C'est qu'en réalité les évêques étaient dominés par les grands laïques. La condamnation de Louis le Débonnaire, dit un savant historien (2), n'était pas une tentative pour élever l'autorité religieuse au dessus de l'autorité temporelle, c'était au contraire un abaissement servile de la première devant la seconde.

L'Église est au pillage; elle s'enrichit, mais elle est sans cesse dépouillée de ses richesses. Déjà au VIe siècle, le clergé se plaint des spoliations dont il est la victime. On sait que la légende plaça Charles Martel en enfer pour avoir sécularisé les biens ecclésiastiques; un écrivain a pris la défense du héros germain, mais il est obligé d'avouer que Charles Martel mit ses rudes guerriers à la tête des évêchés et des monastères (3). Cet envahissement de

(1) *Concil. Mantalense*, a. 879. (*Mansi*, XVII, 531, s. et *Bouquet*, IX, 304.)
(2) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. IV, p. 150, 257.
(3) *Roth*, das Beneficialwesen, p. 325. Cf. *Waitz*, T. III, p. 15-18.

l'Église par les laïques fit germer l'idée d'un partage de ses biens. Un auteur contemporain de Louis le Débonnaire se plaint de cette espèce de conjuration : on ne voulait laisser à l'Église que le strict nécessaire, en partageant le reste entre les grands du royaume (1). Ces projets étaient prématurés; si la sécularisation avait eu lieu au IXe siècle, l'existence du catholicisme et par suite la civilisation eût été compromise. Cependant la spoliation alla croissant, et si la dissolution de l'Église n'avait été arrêtée par la papauté, la violence aurait abouti au même résultat qu'une expropriation légale.

Même sous les plus pieux empereurs, nous trouvons des laïques en possession des monastères. Dans les tristes luttes qui déchirèrent l'empire de Charlemagne, les biens de l'Église devinrent un moyen de gagner des partisans (2). Pour légaliser ces spoliations, on conférait à des laïques le titre d'abbé; de là les *abbés-comtes* que l'on rencontre dans les actes du IXe siècle. Les conciles (3) et les papes s'élevèrent avec une juste indignation contre cet envahissement des monastères par les hommes du siècle : « C'est, dit Benoît III, introduire les loups dans la bergerie. Les abbés-comtes ne sont pas des pasteurs, mais des voleurs et des brigands. Ils mettent l'abomination de la désolation dans le temple de Dieu; ils enseignent aux serviteurs du Christ, non l'humilité du Christ, mais l'orgueil du monde; non le désir de la patrie céleste, mais la concupiscence du siècle ». Benoît déclare les rois responsables de la perte des âmes, inévitable avec de pareils guides; il appelle les évêques à veiller à l'observation des priviléges des monastères (4). Le pape semble douter du concours des prélats (5); et en vérité, comment auraient-ils pris la défense des religieux, lorsqu'eux-mêmes usurpaient leurs biens? Prévoyant que les évêques ne

(1) *Vita Walæ*, II, 4. (*Pertz*, II, 549.)

(2) *Capitul. Episcoper.*, ad Ludovic. rex. German. (*Sirmondi*, Concil. Gallic. T III, p. 417) : « Monasteria quæ frater vester partim juventute, partim fragilitate, partim callida aliquorum suggestione, etiam et minarum necessitate, quia dicebant petitores, nisi eis loca illa sacra donaret, se ab eo defecturos... » Cf. *Diploma Pippini Regis Aquitaniæ*, a. 838. (*Bouquet*, VI, 675.)

(3) *Concil. Meltense*, 845, c. 10 (*Mansi*, XIV, 818) : « Perventum est ad nos, quod auditu lugubre et dictu nefas, actuque horribile ac nimis triste dignoscitur, quia contra omnem auctoritatem in monasteriis laici ut domini et magistri resideant. »

(4) *Confirmatio privilegiorum Corbeiæ*. (*Mansi*, XV, 417, ss.)

(5) « Quod si episcopus aut propter timorem aut favorem principis, aut propter imprudentiam, vel pastoralis curæ negligentiam, ferre auxilium vel noluerit, vel contempserit, etc. »

voudraient ou n'oseraient pas maintenir les priviléges des monastères, le pape Nicolas engage les moines à porter leurs plaintes devant le saint siége (1).

Les faits justifièrent les appréhensions des papes. Écoutons le concile de Troslé (2) : « Comme les premiers hommes vivaient sans loi et sans crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi maintenant chacun fait ce qui lui plaît, méprisant les lois divines et humaines; les puissants oppriment les faibles; tout est plein de violences contre les pauvres et de pillage des biens ecclésiastiques. Les monastères sont, les uns ruinés et brûlés par les païens, les autres dépouillés de leurs biens et presque réduits à rien; ceux dont il reste quelques vestiges ne gardent plus aucune forme de vie régulière. Nous voyons dans les monastères consacrés à Dieu des abbés laïques avec leurs femmes, leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens. Comment de tels abbés feraient-ils observer une règle qu'ils ne savent pas même lire? Les moines quittent les monastères, se mêlent aux séculiers et vivent comme eux. »

L'Église chercha à se garantir contre la spoliation par les terreurs religieuses et les foudres de ses anathèmes. C'est là l'origine des légendes qui racontent les peines cruelles auxquelles les ravisseurs des biens ecclésiastiques sont condamnés dans l'autre monde et même dès cette vie (3). Saint Eucher, évêque d'Orléans, étant en oraison, fut enlevé au séjour des esprits; il vit Charles Martel exposé aux tourments de l'enfer. L'ange qui le conduisait lui dit que, « dans le jugement à venir, l'âme et le corps de celui qui enlevait les biens de l'Église seraient soumis à des tourments éternels; que le sacrilége cumulerait avec la peine de ses propres fautes, celle des péchés de tous ceux qui croyaient s'être rachetés, en donnant leurs biens aux saints ». Les évêques assemblés à Kiersi, écrivirent cette étrange histoire à Louis le Germanique : Charles Martel, disaient-ils, était damné éternellement pour la seule raison qu'il avait envahi les biens ecclésiastiques (4). Ces

(1) *Privilegium Monasterii Corbejensis.* (*Mansi*, XV, 286.)

(2) *Præfatio Concilii*, a. 909. (*Mansi*, XVIII, 265).

(3) *Guerard*, Cartulaire de Notre-Dame, Préface, p. 36. — *Plank*, II, 204.

(4) *Epist. Synodi Cariasiacensis*, ad Ludovic. Germ. regem. a. 858. (*Baluze*, II, 108.) La légende a été insérée dans le *Décret de Gratien* (C. XVI, Qu. 1, c. 59), pour l'édification de la postérité.

récits frappaient l'imagination; si Charles Martel, le vainqueur des Sarrasins, le sauveur de la chrétienté, n'était pas épargné par la colère divine, quel devait être le sort du commun des ravisseurs? Le clergé ajoutait à la terreur de l'avenir les anathèmes les plus terribles pour la vie présente (1).

L'arme des miracles et des excommunications fut impuissante au milieu d'un âge de force. Tous les conciles du IXe et du Xe siècle retentissent des plaintes de l'Église. En 844, les évêques disent à Charles le Chauve : « Les biens que les rois et les fidèles ont consacrés à Dieu pour la nourriture des pauvres et des serviteurs de Dieu, pour exercer l'hospitalité, pour racheter les captifs, pour élever des temples au Seigneur, sont aujourd'hui entre les mains des séculiers, partagés, transmis héréditairement dans les familles. Oh! soyez donc véritablement fidèle à Dieu, et n'allez pas mériter une éternité de malheurs pour un bien fragile et périssable... Ne craignez pas les hommes, c'est à dire de la poussière et de la cendre, plus que Dieu qui vous a créé et qui vous jugera dans la vérité (2). » L'appel à la protection royale était dérisoire, car les rois étaient les premiers coupables (3). En 855, un concile ordonne d'excommunier ceux qui dépouillent les églises, quand même ils prétendraient avoir une concession du prince; le concile veut bien supposer que ces concessions sont fausses (4). En 857, les évêques accusent ceux-là mêmes qui devraient défendre l'Église, de la dépouiller; ils répètent pour la millième fois les anathèmes contre les ravisseurs assimilés aux homicides et aux sacriléges (5). Les coupables étaient les hommes les plus puissants; contre eux l'arme de l'excommunication était inefficace, ils méprisaient les foudres de l'Église : « Où est le mal, disaient-ils, de nous servir des biens ecclésiastiques? Dieu ne s'en sert point; tout est à lui, et c'est pour notre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre (6). » Les évêques crièrent au sacrilége en entendant « ces

(1) *Diplom. Pauli*, a. 761. (*Mansi*, XII, 648.)

(2) *Concil. Vern.* c. 12, a. 844. (*Pertz*, Leg. I, 385.)

(3) *Abbon.* Serm. de Fundamento christianitatis (d'*Achery*, Spicileg. I, 344) : « Religionem... quotidie dissipant illi qui nunc sunt principes mundi, reges videlicet, comites, vicecomites, consules, proconsules, eorumque vicarii, vassi dominici, horum satellites, omnesque mali judices. »

(4) *Concil. Valentin.*, a. 855, c. 8. (*Mansi*, XV, 8.)

(5) *Concil. Carisiac.* (*Mansi*, XV, 125, 127.)

(6) *Concil. Aquisgran.*, a. 836, lib. I, c. 3. (*Mansi*, XIV, 698.)

discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent (1), » mais ils crièrent dans le désert.

Il ne faut pas croire que l'impuissance de l'aristocratie épiscopale tenait à l'anarchie qui régnait dans la décadence de l'empire de Charlemagne. Le mal était universel ; il sévissait en Angleterre comme dans le royaume des Francs (2). Ces mêmes évêques, qui remplissaient les conciles de leurs plaintes quand on les dépouillait, prenaient leur part des dépouilles quand il s'agissait des monastères (3). Le principe du mal était dans la position que les évêques avaient dans l'État. Ils ne faisaient qu'un avec l'aristocratie guerrière, ils étaient vassaux du roi ; par suite, les biens des églises étaient mis sur la même ligne que les bénéfices militaires. Les rois se croyaient en droit d'en disposer, comme ils disposaient des biens de leur fisc ; ils en disposèrent au profit de leurs guerriers. Une fois l'Église envahie par les laïques, la porte était ouverte aux abus et à la violence. L'aristocratie épiscopale était sans force pour lutter contre les hommes de guerre ; elle n'avait à leur opposer que le pouvoir spirituel ; mais divisé entre les évêques, exercé par des hommes qui partageaient les vices du siècle contre lesquels ils auraient dû lutter, ce pouvoir était désarmé d'avance. Pour avoir toute son énergie, il devait se concentrer dans une autorité placée au dessus des passions et des intérêts locaux. Grégoire VII sauva l'Église, en la rendant indépendante de l'État.

N° 5. *L'aristocratie épiscopale et la mission de l'Église*

Au IXe siècle, les évêques disputent la suprématie spirituelle au pape. Quel usage font-ils de leur puissance? Lorsque la papauté l'emporte, elle tient tête à l'empire, elle lance l'Europe sur l'Asie, son nom remplit le monde. La toute-puissance des papes n'est égalée que par l'impuissance de l'aristocratie épiscopale. Cependant c'était elle qui gouvernait l'État : « Le roi, dit l'historien de l'église de Reims, chargeait l'archevêque Hincmar de toutes les

(1) *Hincmar.*, Epist. XII, 3 (T. II, p. 190.)
(2) *Plank*, II, 540-542.
(3) Un archevêque de Mayence, au Xe siècle, s'empara de douze abbayes parmi lesquelles se trouvaient les plus riches de l'Allemagne. (*Plank*, III, 725.)

affaires ecclésiastiques, et de plus quand il fallait lever le peuple contre l'ennemi, c'était toujours à lui qu'il donnait cette mission, et aussitôt celui-ci convoquait les évêques et les comtes (1). » Ainsi les évêques réunissaient le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; chefs de l'Église, magistrats et grands propriétaires, ils tenaient le premier rang dans l'aristocratie qui de fait régnait au IXe siècle. Mais sous leur faible empire, l'État n'était ni gouverné ni défendu. L'Europe était en pleine dissolution. Quelques troupes de pirates mettaient l'empire de Charlemagne à feu et à sang; ils ne trouvaient aucune résistance : le peuple fuyait pour se mettre à l'abri des reliques. Que faisaient les souverains de la contrée, les évêques? Ils fuyaient les premiers, emportant les ossements des saints (2); impuissants, comme leurs reliques, ils abandonnaient le peuple sans direction (3).

L'épiscopat ne pouvait donner à l'État une force dont il manquait lui-même. Il refusait de reconnaître l'unité dans la personne des papes; il voulait exercer le pouvoir spirituel, et il n'en avait pas la force. Il prétendait dominer sur les rois, et il était leur instrument; il craignait de se donner un maître dans le pape et il ne voyait pas qu'il était assujetti à un pouvoir mille fois plus tyrannique que celui du saint siége. Nous allons voir un roi fouler aux pieds les lois de la morale et de la religion; adultère, il place sa concubine sur le trône. Qui mettra un frein aux honteuses passions dont l'exemple royal menace d'infecter la société? Est-ce l'aristocratie épiscopale? Nous verrons un autre roi dépouiller en pleine paix son neveu de l'héritage paternel. Qui intervient pour sauvegarder la justice? Est-ce l'aristocratie épiscopale? La réponse à ces questions, c'est la nécessité de la papauté. Au plus digne l'empire. L'aristocratie épiscopale est impuissante; qu'elle cède la place à une autorité qui saura remplir la mission que Dieu a confiée à l'Église.

(1) *Frodoardi*, Hist. eccles. Rem., III, 18. (*Bouquet*, VII, 244.)

(2) Ex *relatione corporis B. Vedasti a Belvago* (*Bouquet*, IX, p. 112) : « Monachi, pavore consternati, adsumpto in humeris locello, in quo ossa sancti recondita erant, fugæ præsidium inierunt. »

(3) *Michelet*, Histoire de France, Livre II, ch. 3.

I

En 856, un arrière petit-fils de Charlemagne, Lothaire, roi de Lorraine, épousa Thietberge, fille d'un comte bourguignon. Elle lui déplut, et dès l'année 857 il la chassa, en l'accusant d'un inceste abominable. La reine s'étant justifiée par l'épreuve de l'eau bouillante, Lothaire fut obligé de la reprendre; mais bientôt les tortures de la vie domestique, au milieu d'une cour où régnaient publiquement les concubines, forcèrent la malheureuse Thietberge à faire l'aveu d'un crime dont elle était innocente. Dans les premiers jours de l'année 860, se réunirent à Aix-la-Chapelle, les archevêques de Cologne, de Trèves, les évêques de Metz et de Tongres, des abbés et des seigneurs. Lothaire leur dit que le bruit public accusait la reine d'un crime qui ne lui permettait pas de la garder pour femme; il ordonna aux évêques et aux abbés d'aller trouver Thietberge et de lui demander la vérité. A leur retour, les prélats dirent au roi : « La reine a confessé à Dieu et à nous qu'elle a commis, bien qu'en souffrant violence, un crime honteux à dire et pour lequel elle se juge indigne d'être votre épouse; elle demande la liberté de se retirer dans un monastère pour faire pénitence. » Les évêques eurent soin d'ajouter que la reine n'avait pris cette décision, ni par colère, ni par mauvaise volonté, qu'elle n'avait fait sa confession par aucun mouvement de crainte, mais pour l'amour de Dieu et le salut de son âme (1).

Dieu frappe les criminels d'aveuglement. Jamais crime ne fut conduit avec plus de maladresse; les évêques, complices du roi, se trahissent eux-mêmes. Pour prévenir les soupçons, ils constatent à chaque pas que la reine jouissait de son entière liberté; mais à force de vouloir prévenir les soupçons, ils les éveillent. Lisez la lettre qu'ils écrivirent aux évêques leurs confrères, la conscience du crime y perce dans chaque ligne : « Nous défendîmes à Thietberge, de la part de Dieu, de s'accuser faussement, par quelque motif que ce fût, de crainte ou d'espérance, même de la mort. Après sa confession, nous lui demandâmes, si, en cas que

(1) *Hincmar*, Op. T. I, p. 574. — *Pertz*, Leg. I, 465.

nous lui accordions la pénitence qu'elle désirait, elle promettait de ne jamais réclamer. Elle le promit sous serment. » Comment! vous avez une pénitente à vos pieds; elle vous supplie de lui donner le voile, et l'idée vous vient qu'elle puisse réclamer contre une faveur qu'elle implore! Vous savez donc que cette prétendue coupable est innocente, vous savez qu'elle voudra protester contre la violence dont elle est victime, et pour lui ôter d'avance la possibilité de vous démasquer, vous lui imposez silence sous serment! Et ceux qui jouent ce honteux rôle dans cette lamentable tragédie, ce sont deux archevêques, deux évêques et deux abbés!

Poursuivons. Lothaire n'était pas satisfait de cette procédure à huis clos; il lui fallait un aveu public sur lequel il fût impossible à la reine de revenir. Au mois de février 860, tous les seigneurs du royaume de Lorraine s'assemblèrent à Aix-la-Chapelle. Outre les archevêques, les évêques et les abbés qui avaient assisté à la première réunion, il s'y trouvait les évêques de Verdun, de Rouen, de Meaux et d'Avignon. Thietberge avoua publiquement son prétendu crime, et pour plus de garantie, elle remit au roi, en présence des évêques, un papier où elle renouvelait sa confession. La malheureuse, après s'être couverte de honte pour un crime qu'elle n'avait pas commis, ajoutait dans la confession qu'on lui avait imposée : « J'atteste que ce que je viens de dire est la vérité, ma conscience me l'arrache; je n'ai cédé à aucune suggestion malveillante, je ne suis contrainte par aucune menace, par aucune violence. » Les auteurs et les complices de la violence ne s'apercevaient pas que, plus ils multipliaient les protestations de liberté, moins on y croirait. Écoutons les évêques : « Craignant que cette femme ne dît un mensonge, soit par crainte, soit par erreur, nous sommâmes le roi de déclarer, s'il avait usé de persuasion ou de menaces pour obliger la reine à s'accuser faussement. Il nous protesta qu'il avait engagé sa femme à ne rien confesser que la vérité. » Les évêques s'adressèrent ensuite à Thietberge, et la conjurèrent, au nom de Dieu et sous peine de damnation éternelle, de ne pas se charger d'un crime faux, lui promettant leur protection contre quiconque voudrait lui faire violence : « Croyez-vous donc, font-ils dire à la reine, que j'aie voulu me perdre ainsi pour quoi que ce soit au monde? » L'aveu était en effet inouï, mais plus il était inouï, plus le roi et ses instruments sont criminels. Les

évêques préviennent de nouveau la victime que leur jugement sera irrévocable, qu'elle ne sera pas reçue à réclamer; tant ils craignent que la lumière ne se fasse dans ces ténébreuses intrigues! La malheureuse se prêta encore à cette dernière condition; elle croyait son martyre consommé, il devait durer autant que sa vie (1).

La reine fut soumise à une pénitence publique, puis enfermée dans un monastère. Mais craignant la haine du roi, elle s'enfuit dans le royaume de Charles le Chauve ; de là elle protesta contre le jugement qui l'avait condamnée, et elle adressa sa réclamation au pape. La pénitence imposée à Thietberge et la confession publique de sa honte, étaient le préliminaire d'un acte plus honteux encore. Au mois d'avril 862, les évêques du royaume de Lothaire se réunirent en concile à Aix-la-Chapelle. Le roi demanda le divorce : « Saints pontifes, dit-il, vous qui êtes les médiateurs entre Dieu et les hommes, Pères vénérables auxquels est confié le soin de nos âmes, je demande avec humilité votre conseil. Car la puissance royale doit reconnaître la sublime autorité du sacerdoce ; l'autorité sacerdotale a sur le pouvoir temporel la supériorité qui appartient à une magistrature divine. » Le roi ajouta qu'il s'était séparé de Thietberge, qu'il était prêt à racheter , comme ils le lui prescriront, les péchés qu'il avait commis depuis par fragilité; il finit par déclarer qu'il ne pouvait se passer de femmes, que c'était aux évêques à le secourir dans ce péril extrême. L'archevêque de Trèves rendit témoignage que le roi Lothaire avait fait pénitence pendant tout le carême, par le jeûne, l'aumône et d'autres bonnes œuvres, jusqu'à marcher nus pieds, pour expier le commerce qu'il avait eu avec sa concubine. Sur cela le concile autorisa le divorce.

Le langage des évêques était en harmonie avec leurs actes ; ils adressèrent à leur roi adultère des éloges tellement plats qu'on les prendrait pour une satire : « Lothaire, dit le deuxième canon du concile, en vrai serviteur de Dieu, s'est rangé de notre avis avec vérité et pureté, promettant d'obéir toujours à nos conseils. Sa bienveillance pour nous dépasse toutes les bornes; de sorte qu'on peut affirmer que son cœur est dans la droite de Celui qui

(1) *Hincmar.*, T. II, p. 573-577. — *Pertz*, Leg. I, 466.

tient dans sa main les cœurs des rois. » Quelle ignoble farce! Le roi encense les évêques : les évêques sont supérieurs à la royauté, à condition de servir d'instruments aux sales passions des princes. De leur côté, les évêques ne rougissent pas de proclamer, dans les canons d'un concile, que le cœur de leur roi adultère est dans la droite de Dieu! Mais la mauvaise conscience se trahit dans les paroles de ce concile sacrilége : « les évêques s'attendent, disent-ils, à ce qu'on les accuse; ils somment leurs accusateurs de paraître devant le tribunal de Dieu (1). » Pourquoi s'attendent-ils à des accusations? Ils ne sont donc pas si sûrs de la bonté de leur cause! Les coupables osent appeler au jugement divin; Dieu va les frapper, dès cette vie, par la main du pape.

Lothaire épousa sa concubine, et demanda au pape l'approbation des décisions du concile. Le siége de Rome était occupé par Nicolas, « moine de mœurs sévères, d'un caractère ardent, d'un esprit inflexible : il ne s'était décidé qu'à grand'peine à sortir de son cloître pour devenir pape, mais une fois pape, il voulut régner sur la chrétienté (2), » et il était digne d'exercer cet empire. Nicolas envoya des légats en France pour tenir un concile à Metz; il y convoqua les évêques des Gaules et de la Germanie, et leur écrivit de ne se laisser influencer, ni par la faveur, ni par la haine, ni par la crainte du roi, mais de faire justice (3). Les évêques du royaume de Lothaire se rendirent tous au concile; aucun évêque d'Allemagne ni de France n'y parut. Le roi gagna les prélats par des bénéfices, ou les intimida par des menaces; il corrompit les légats qui ne montrèrent pas même les lettres du pape et ne suivirent aucune de ses instructions (4). Tout se fit suivant la volonté de Lothaire; le concile approuva son divorce et son mariage. Les archevêques de Cologne et de Trèves eurent l'audace de se présenter eux-mêmes à Rome pour demander l'approbation de leurs actes. Après les avoir entendus, Nicolas cassa les décisions du synode de Metz et déposa les deux métropolitains. Le pape compara le synode « au brigandage d'Éphèse, à un bouge ouvert aux

(1) *Mansi*, XV, 611.
(2) *Guizot*, Cours d'histoire XXVIIe leçon.
(3) *Nicolai*, Epist. XXIII, dans *Mansi*, XV, 283.
(4) *Nicolai*, Epist. 5, ad episc. Germ. (*Mansi*, XV, 335.)

adultères (1) : Non seulement, dit-il, les évêques n'ont pas réprimé l'adultère, ils l'ont favorisé, ils ont voulu le légitimer, ils ont fait du crime un exemple pour la postérité (2). » En communiquant les décrets du concile de Rome aux évêques de la chrétienté, Nicolas infligea une juste flétrissure au roi Lothaire, « si toutefois on peut appeler roi, celui qui, loin de refréner les appétits de son corps, aime mieux céder aux mouvements de la chair et contenter ses penchants lubriques (3). »

Les archevêques déposés adressèrent une violente protestation au pape : « Sans concile, sans examen canonique, sans témoins, sans nous convaincre par raison ni par autorité, sans avoir notre confession, en l'absence des autres métropolitains et des évêques nos suffragants, vous avez prétendu nous condamner à votre fantaisie et par votre fureur tyrannique. Nous ne recevons pas votre maudite sentence, nous la méprisons comme un discours injurieux; nous vous rejetons vous-même de notre communion; nous nous contentons de la communion de toute l'Église et de la société de nos frères que vous méprisez et dont vous vous rendez indigne, par votre hauteur et votre arrogance (4). » Les évêques accusent Nicolas d'une ambition tyrannique. Il est vrai que la déposition des deux métropolitains allemands par un concile romain, ou plutôt par la volonté seule du pape, était un acte inouï, contraire à la discipline de l'Église. Mais Nicolas agissait dans l'intérêt de la moralité et de la religion (5). Toute sa conduite l'atteste : c'est dans la bonté de sa cause qu'il puisa sa force. Il luttait contre un roi, contre l'aristocratie épiscopale, intéressée à défendre ses chefs, il violait la loi ecclésiastique, il agissait en despote; cependant il l'emporta, parce qu'il était l'organe de la justice éternelle.

Les évêques du royaume de Lothaire envoyèrent au pape leurs libelles de pénitence; Gonthier lui-même, le fier archevêque de Cologne et le principal coupable, se soumit. La soumission des évêques n'était pas sincère, ou du moins leur impuissance était telle que, tout en reconnaissant leurs torts, ils ne firent rien

(1) Cap. I, *Romani Synodi*. (*Mansi*, XV. 651.)
(2) *Nicolai*, Epist. 58, ad episc. Germ. (*Mansi*, XV, 337.)
(3) *Nicolai*, Epist. ad univers. episc. (*Mansi*, XV, 648.)
(4) *Annal. Bertin.*, ad a. 864. (*Pertz*, I, 493.)—*Fleury*, Histoire ecclés. L. 33.
(5) *Plank*, III, 53.

pour les réparer. Nicolas leur écrit : « Votre inaction m'étonne et m'afflige. Qui ne déplorerait ce silence continu, cette négligence persistante? Entre tant de pasteurs préposés au troupeau, il n'y en a pas un qui le mette en garde contre les embûches du loup ravisseur... Lorsque tout chrétien doit être animé du zèle de Dieu, vous qui êtes à la tête de l'Église, quelle ne devrait pas être l'ardeur de votre zèle? » Le pape rappela aux évêques lorrains que déjà trois fois il leur avait annoncé l'excommunication de Waldrade, la concubine du roi, et que néanmoins ils ne faisaient rien : « Ils ont peur qu'on ne leur enlève leurs bénéfices, ils refusent de parler pour la justice, ils s'efforcent de tout leur pouvoir de favoriser des adultères, et se privent ainsi des bénéfices éternels, d'après le juste jugement de Dieu (1). » Le pape dut s'adresser à Charles le Chauve pour faire parvenir ses lettres aux évêques de Lorraine ; les uns n'osaient pas les recevoir, les autres tremblaient de les montrer, ou les supprimaient pour plaire à leur roi (2). Dans une autre lettre tout aussi pressante, Nicolas dit aux évêques : « Vous m'écrivez que vous êtes d'accord avec moi, mais vous ne me dites rien de vos efforts pour ramener cet homme à son devoir... Votre silence vous accuse. Je vous conjure par Notre Seigneur Jésus-Christ qui vous couronnera pour vos luttes, ou vous punira pour votre négligence, de vous souvenir enfin du ministère que vous avez à remplir ; rejetez loin de vous la crainte servile, reprenez la liberté de l'évêque, priez, suppliez, persuadez ; dites combien les choses de ce monde sont fragiles, prêchez les joies qui durent toujours, ne cessez de voir le roi, menacez-le d'excommunication, s'il ne renvoie pas sa concubine ; secouez cette torpeur qui vous tient comme engourdis... Soyez des soldats courageux, des pasteurs vigilants... Sauvez de la mort éternelle cet homme qui court à sa perte... (3). »

Le roi Lothaire n'essaya pas même de lutter contre le pape : il se soumit et reprit sa femme légitime. Mais comme toutes les âmes faibles et énervées par la volupté, il usa de mensonge et d'hypocrisie. Les tortures de la vie domestique recommencèrent pour

(1) *Nicolai*, Epist. 49. (*Mansi*, XV, 315.)
(2) *Nicolai*, Epist. 50, ad Carol. Calv. (*Mansi*, XV, 351.)
(3) *Mansi*, XV, 379.

Thietberge; elle finit par demander elle-même le divorce au pape, en mettant en avant une nouvelle fable imaginée par Lothaire : abandonnant l'inceste de la reine, il soutint qu'il avait été marié à Waldrade avant d'épouser Thietberge. Écoutons la réponse de Nicolas à la reine ; elle est admirable de force et de sentiment (1) : « C'est Dieu qui t'a unie à Lothaire, mais, par le crime de ton époux, ton mariage s'est changé en amertume; il devait produire des fleurs, il n'a fait germer que des épines. Maintenant que tu es brisée par la souffrance, accablée d'afflictions, tu me demandes le divorce. Nous avons appris par les hommes religieux de la Gaule et de la Germanie quels sont les maux inouïs que tu souffres. Nous nous attendions à la résolution que tu viens de prendre dans ton désespoir. » Le pape rejeta toutes les raisons que la reine alléguait pour obtenir la séparation, même le vœu de virginité qu'elle voulait faire : « Admettre le divorce, ce serait encourager le crime. Les hommes qui haïssent leurs femmes n'auraient qu'à les torturer, et les contraindre de reconnaître qu'elles sont illégitimes, les forcer par des traitements cruels à avouer des crimes imaginaires ; car qui peut faire plus de mal qu'un ennemi domestique? qui peut faire plus de mal à une femme que son mari? » Le pape chercha à communiquer son énergie à l'infortunée Thietberge. Elle craignait que Lothaire n'attentât à sa vie : « Il vaut mieux, dit Nicolas, qu'on te donne la mort pour avoir dit la vérité, que si tu te tuais toi-même par un mensonge. Sois forte et courageuse. Ne crains pas de mourir. Heureux ceux qui souffrent pour la vérité! Celui qui meurt pour la vérité, meurt pour Jésus-Christ. »

Nicolas écrivit en même temps à Lothaire. Le roi avait forcé sa femme à demander le divorce, dans l'espoir d'épouser sa concubine; le pape lui montra qu'il n'était pas dupe de cette honteuse comédie, il lui déclara que « jamais il n'aurait Waldrade pour femme » Nicolas représenta de nouveau au roi la grandeur de son crime ; il lui dit que la hauteur de la dignité royale en augmentait la gravité : « L'adultère du roi n'est pas une faute personnelle; l'exemple de son immoralité entraînera des milliers d'hommes dans le gouffre de la perdition. S'il ose attenter à la vie de Thietberge, il sera

(1) *Nicolai*, Epist. 48. (*Mansi*, XV, 312.)

excommunié; s'il brave le saint siége, sa couronne même sera en danger (1). »

Le scandale de l'adultère siégeant sur le trône, fut le tourment de la vie du grand pape (2), mais il resta ferme dans la voie de la justice. Quand l'empereur Louis demanda avec instance le rétablissement des archevêques de Trèves et de Cologne, Nicolas lui répondit qu'il était étonné que le chef de l'empire prît tant de peine pour deux hommes, lui qui était resté indifférent aux maux de l'Église : « Combien de luttes n'avons-nous pas soutenues pour détruire le mal dont Gonthier et Teutgaud sont les auteurs! Nous ne cessons de combattre pour empêcher les racines du mal de repousser. Cependant jamais tu n'as été un appui pour nous dans nos rudes travaux. Maintenant, pour réconcilier les coupables, tu t'agites, tu te tourmentes, tu m'envoies tous les jours des lettres dans lesquelles tu les dis remplis d'amertume, tandis qu'ils ne cessent de nous présenter la coupe de l'amertume. » Le pape ne voulait pas ôter aux évêques tout espoir de réconciliation : « S'ils réparent le mal qu'ils ont fait, s'ils souffrent avec humilité et patience, l'Église leur pourra faire miséricorde, mais jamais ils ne reprendront leurs premières fonctions, jamais ils n'auront une dignité sacerdotale (3). »

Les évêques de Germanie sollicitèrent également la grâce des métropolitains. Nicolas leur écrivit qu'il se réjouissait de l'esprit de charité qui les inspirait; mais il s'affligeait, dit-il, de ce qu'ils se préoccupaient tant de la dignité de deux hommes et qu'ils comptaient pour si peu le salut des fidèles que les archevêques avaient précipités dans l'abîme par leurs fautes. « Mais, s'écrie le pape, comment m'en étonnerais-je? N'étiez-vous pas voisins des lieux où des adultères avaient établi le siége de leur prostitution? Avez-vous saisi le fer pour guérir la plaie naissante? Vous n'avez rien fait, pas même quand nous nous sommes levé pour foudroyer ce crime abominable. Lorsque nous lancions partout les flèches de la colère divine, que faisiez-vous? Où est le témoignage de votre zèle

(1) *Nicolai*, Epist. 51. (*Mansi*, XV, 322.)

(2) *Nicolas* écrit : « Tant que Lothaire ne se sera pas réconcilié sincèrement avec sa femme, il n'y aura pas de repos pour nous, ni de salut pour lui. » (*Epist.* 58, ad Episcop. German., dans *Mansi*, XV, p. 341.)

(3) *Nicolai*, Epist. 56, ad Ludovic. reg. Germaniæ (*Mansi*, XV, 331.)

sacerdotal? Quand êtes-vous monté sur la montagne? quand avez-vous évangélisé Sion? quand avez-vous élevé un mur pour la maison du Sauveur? quand avez-vous jeté un cri de détresse? quand avez-vous entouré le saint siége comme une armée? Vous n'avez rien fait. Vous n'avez pas compati à nos douleurs; vous n'avez pas pris pris part à nos luttes. Pourquoi donc maintenant tout ce zèle, tout ce mouvement, pour deux hommes, les plus coupables parmi les coupables (1)?

Cependant la grande âme de Nicolas était remplie de douleur: « Nous gémissons, dit-il, nous nous affligeons au delà de ce que nous pourrions dire. Nous travaillons chaque jour pour le salut de cet homme, et nos efforts sont inutiles; il dit de belles paroles, mais, semblables aux feuilles desséchées des arbres, ces paroles résonnent et ne produisent qu'un vain bruit... Que sert à la reine Thietberge qu'il ne l'éloigne pas de sa présence, quand son cœur en est éloigné? Que lui sert le vain titre de reine, lorsque c'est Waldrade qui domine, bien qu'absente (2). »

Le pape mourut sans voir la fin du scandale (3). Il avait obtenu de Lothaire tout ce qu'on peut obtenir d'une âme faible, la soumission apparente. Un chroniqueur dit de Nicolas : « Depuis saint Grégoire, nul évêque ne peut lui être comparé; il régna sur les rois et les tyrans, et les soumit à son autorité comme s'il eût été le maître du monde. Il se montra humble, doux, pieux, bienveillant envers les évêques et les prêtres qui observaient les préceptes du Seigneur; terrible et d'une extrême rigueur pour les impies et ceux qui s'écartaient du droit chemin, tellement qu'on l'eût pu prendre pour un autre Élie, ressuscité de nos jours, à la voix de Dieu, sinon en corps, du moins en esprit et en vertu (4). » Un illustre philosophe l'accuse d'avoir dépassé les bornes de l'audace. *Leibniz* voit dans Nicolas le précurseur de Grégoire VII, il déplore l'intervention de l'autorité religieuse dans la vie privée des princes, non qu'en théorie elle soit injuste, mais parce qu'elle entraîne de graves

(1) *Nicolai*, Epist. 58, ad episc. Germ. (*Mansi*, XV, 333.)
(2) *Nicolai*, Epist. 55, ad Ludovic. reg. German. (*Mansi*, XV, 328.)
(3) Lothaire mourut de mort presque subite, frappé, disent les chroniques, par la justice divine. (*Annal. Xantens.*, ad a. 870. *Pertz*, II, 233.)
(4) *Rheginon.* Chronic., ad a. 868 (*Pertz*, I, 579). traduct. de *Guizot.*

dangers (1). Nous allons plus loin que *Leibniz*, nous croyons qu'en théorie même, l'Église ne peut intervenir dans la vie extérieure; elle ne doit agir que sur la conscience. Mais quand on apprécie le moyen âge, il faut tenir compte des faits. La barbarie régnait, et la mission de l'Église était de moraliser les Barbares. Son intervention dans la vie privée des princes était donc une nécessité. Que serait devenue la société, s'il n'y avait eu aucun frein aux mauvaises passions des rois et des grands? Nous dirons avec le pape Nicolas : « Voyez si ces rois et ces princes auxquels vous vous dites soumis, sont vraiment des rois et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, d'abord eux-mêmes, ensuite leur pays; car celui qui ne sait pas se guider lui-même, comment guidera-t-il les autres? Examinez s'ils règnent selon le droit; car sans cela il faut les regarder comme des tyrans, plutôt que comme des rois; et nous leur devons résister et nous dresser contre eux, au lieu de nous soumettre. Si nous leur étions soumis, si nous ne nous élevions pas contre eux, il nous faudrait favoriser leurs vices (2). »

Nicolas adresse ces fières paroles à un évêque du royaume de Lothaire. Un écrivain gallican dit que « la doctrine du pape est contraire à l'obéissance que l'apôtre ordonne d'avoir pour les princes, et cependant l'empereur à qui saint Paul commandait d'obéir était Néron. La doctrine de Nicolas, ajoute *Fleury*, conduit à la résistance et aux révolutions (3). » Au point de vue de la doctrine évangélique, le pieux historien a raison. Mais les circonstances avaient bien changé depuis la prédication des apôtre; l'Église, placée en face des Barbares, fut poussée, par la Providence autant que par son ambition, à revendiquer l'autorité qui appartient à l'âme sur le corps. Rien ne prouve mieux combien cette domination était nécessaire, que les maximes professées par l'épiscopat au IXe siècle : les prétentions des évêques sont absolument les mêmes que celles de la papauté. Écoutons *Hincmar*, dans son traité du divorce de Lothaire : « Quelques sages disent que ce prince, étant roi, n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul qui l'a fait roi... Un tel langage n'est pas d'un

(1) *Leibniz*, Annal. Imperii Occidentis, ad a. 867, n° 21; ad a. 862, n° 15 et 16.
(2) *Nicolai*, Epist. 4, ad Advent. episcop. Metensem. in Append. *Mansi*, XV, 373.
(3) *Fleury*, Hist. ecclés. Liv. L, § 35.

chrétien catholique; il est plein de blasphème et de l'esprit du démon... L'autorité des apôtres dit que les rois doivent être soumis à ceux qu'il institue au nom du Seigneur et qui veillent sur leur âme... Quand on dit que le roi n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi en effet, comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne; s'il se gouverne lui-même d'après la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite et corrige les méchants pour les ramener dans la bonne voie, alors il est roi et n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul; mais s'il est adultère, homicide, ravisseur, alors il doit être jugé, en secret ou en public, par les évêques qui sont sur le trône de Dieu (1). »

La doctrine du métropolitain est la même que celle du pape. Pourquoi donc les évêques du royaume de Lothaire ont-ils favorisé ses débauches, nourri l'adultère, opprimé l'innocence? Parce que l'aristocratie épiscopale était dépendante du pouvoir temporel. Le fier *Hincmar* n'aurait pas écrit les paroles que nous venons de transcrire, s'il avait été sujet de Lothaire; peut-être ne les a-t-il écrites que parce que son maître Charles le Chauve avait intérêt à jeter la division dans le royaume de son neveu, dont il convoitait l'héritage et qu'il usurpa en effet avec l'approbation et la consécration de l'archevêque de Reims. C'est précisément parce que l'aristocratie épiscopale était impuissante à exercer l'empire qui lui appartenait sur la barbarie, qu'elle dut faire place à la papauté.

II

Charles le Chauve ambitionnait la conquête de la Lorraine; ses projets étaient si bien connus, qu'à peine Lothaire fut-il mort, le pape Adrien II écrivit aux seigneurs de son royaume pour les exhorter à être fidèles à l'empereur Louis, légitime héritier de son frère, et à ne céder aux menaces ni aux promesses de personne, sous peine d'excommunication et d'anathème. Le pape écrivit dans le même sens aux seigneurs du royaume de France; il rappela les serments des rois francs de conserver les partages faits entre eux

(1) *Hincmari*, de Divortio Lotharii. Op. T. I, p. 693. (Traduction de *Guizot*.)

et leurs neveux, puis il ajouta : « Si quelqu'un combat les justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le saint siége est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense (1). »

Prévoyant que les grands des royaumes de France et de Lorraine obéiraient à l'intérêt du moment, le pape chercha un appui dans l'épiscopat; il écrivit aux évêques français pour leur montrer combien la spoliation qu'il craignait serait inique : « Elle viole le droit et les traités jurés par Charles le Chauve lui-même; elle frappe un prince qui ne peut pas revendiquer l'héritage paternel, parce qu'il est occupé à défendre la sainte Église contre les Sarrasins. Les évêques doivent détourner le roi de ce sacrilége. S'ils gardent le silence, s'ils ne résistent pas, s'ils consentent, ils ne sont pas des pasteurs, mais des mercenaires indignes des fonctions sacerdotales. » Adrien écrivit en particulier à Hincmar, archevêque de Reims, l'homme le plus considérable du royaume : « Qu'il use de son autorité pour réprimer, par ses exhortations, par ses conseils, par ses menaces, le vice de l'ambition et de la cupidité chez les princes et leurs ministres. Que chacun, content du sien, n'enlève pas ce qui est à autrui (2). »

L'usurpation était consommée, avant que les légats du pape fussent arrivés en France. Quelle fut dans ces graves circonstances la conduite des évêques? Ils sont, au IXe siècle, tels que nous les avons vus au XIXe, adorant la force et la divinisant. Charles le Chauve fut couronné par Hincmar. Dans le concile qui précéda le sacre, l'évêque de Metz prit la parole pour justifier la félonie des grands ecclésiastiques et laïques du royaume de Lorraine : « Vous savez ce que nous avons souffert sous le défunt roi notre maître, et la douleur que nous avons sentie de sa malheureuse mort. Tout notre recours a été à Celui qui secourt les affligés, qui donne les bons conseils et distribue les royaumes, pour le prier de nous accorder un roi selon son cœur, et de nous réunir tous, pour recevoir celui qu'il aurait choisi. Nous voyons sa volonté dans le consentement avec lequel nous avons reconnu volontairement le roi Charles ici présent, légitime héritier de ce royaume. C'est pourquoi nous

(1) *Hadriani*, Epist. 19, 20. (*Mansi*, XV, 837, 839.)
(2) *Ibid.*, 21. 22. (*Mansi*, XV, 841, s.)

devons croire qu'il nous est donné de Dieu et le prier qu'il nous le conserve longtemps pour la défense de l'Église et notre repos (1). » Ainsi la touchante unanimité entre un brigand et ceux qui s'associent au brigandage est qualifiée de volonté divine! Un roi qui dépouille son neveu, après avoir juré de maintenir les partages, est un élu de Dieu! Malheureux que vous êtes, ne mêlez au moins pas le nom de Dieu à votre lâcheté!

Le pape intervint, et il était obligé d'intervenir, parce que jamais le mépris des droits jurés ne s'était étalé avec autant d'impudence. Adrien dit que c'est un devoir pour les pasteurs de l'Église et surtout pour celui qui occupe le saint siége de défendre la justice; que, s'il ne remplissait pas ce devoir, il serait un vil mercenaire. Il rappela avec force à Charles le Chauve les droits de l'empereur, les serments par lesquels Charles les avait confirmés; il lui rappela que lui-même avait invoqué autrefois ces serments, et qu'aujourd'hui il les foulait aux pieds. Le pape lui ordonna de rendre les États de Lothaire à l'empereur, héritier légitime; il le menaça, s'il désobéissait, d'aller lui-même sur les lieux, pour prêter appui au droit contre la force. Adrien écrivit aux évêques, en leur reprochant d'avoir méprisé les ordres apostoliques, au point de ne pas même répondre à ses lettres : « Ils ne se sont pas souciés davantage du crime de leur roi Charles. Qu'ils se hâtent de lui faire des exhortations, comme l'exige le ministère sacerdotal. » Adrien protesta qu'il agissait dans le seul intérêt de la justice et pour le salut de ceux qui perdaient le royaume des cieux, en ne songeant qu'à accroître leur domination temporelle. Le pape fait de plus vifs reproches à Hincmar : « L'iniquité abonde, la charité se refroidit; semblables à des mercenaires, les pasteurs, s'enfuient à l'approche du loup au lieu de défendre leur troupeau. Qui sait mieux que Hincmar les serments prêtés et aujourd'hui violés? Cependant il a gardé le silence, il n'a rien fait pour s'opposer à ce crime. Que dis-je? il n'est pas seulement le complice, il est l'auteur du brigandage (2). » Adrien ordonna à Hincmar et aux évêques de se séparer de la communion de Charles, au cas où il persisterait dans sa désobéissance, et de n'avoir aucun com-

(1) *Baluze*, Capitul. II, 245. (*Mansi*, XVI, 556.)
(2) *Hadriani* Epist. 23, 24, 25. (*Mansi*, XV, 843 846.)

merce avec lui, s'ils voulaient rester dans la communion du saint siége.

Hincmar répondit à Adrien, en mettant dans la bouche des grands laïques les dures paroles qu'il n'osait adresser directement au pape : « Vous m'ordonnez, si le roi Charles demeure obstiné, de me retirer de sa communion, si je veux demeurer dans la vôtre. Sur quoi je vous répéterai avec une sensible douleur ce que me disent les séculiers à qui cet ordre n'a pu être caché : *La conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre et par les victoires, et non par les excommunications du pape et des évêques.* Quand nous les exhortons à recourir à Dieu par la prière, et que nous leur représentons la puissance que Jésus-Christ a donnée aux papes et aux évêques, ils nous répondent : *Défendez donc le royaume par vos seules prières contre les Normands et les autres ennemis, sans chercher notre secours ; que si vous voulez notre appui, alors représentez au pape qu'il ne peut être tout ensemble roi et évêque, que ses prédécesseurs ont réglé l'Église qui les regarde, et non l'État qui appartient aux rois ; qu'il ne prétende pas plus qu'eux nous asservir nous qui sommes Francs.* » Hincmar continua ensuite en son nom : « Je ne vois pas comment je puis, sans péril de mon âme et de mon Église, éviter la présence du roi dans le royaume duquel est situé mon diocèse... J'ai résisté au roi, jusqu'à me faire dire par lui que, si je demeurais dans mon sentiment, je pourrais bien chanter dans mon église, mais que je n'aurais aucun pouvoir sur les biens et les personnes qui en dépendent. On nous a encore fait d'autres menaces qu'on ne manquera pas d'exécuter... C'est pourquoi, Saint Père, ne nous ordonnez point des choses qui pourraient causer une telle division entre nous et le roi qu'il serait difficile de l'apaiser (1). »

La réponse de Hincmar ressemble à un persifflage ; l'orgueilleux prélat sent la faiblesse du pape et la lui fait sentir. Mais l'ironie cache mal l'impuissance de l'épiscopat. La force et le brigandage règnent dans le monde ; le pape intervient pour sauvegarder le droit. Que répond le chef de l'aristocratie épiscopale ? Que les querelles des rois se décident par les armes et non par les excommunications ; que quand même les évêques voudraient intervenir, ils

(1) *Hincmar*, Epist. ad Hadrian. (Op. T. II. p. 189.) — *Bouquet*, VII. 537.

ne le pourraient pas sans mettre en danger les biens de l'Église et l'Église elle-même. C'est dire que l'épiscopat est obligé de consacrer l'injustice, que la force règne et doit régner. Mais alors à quoi bon le christianisme? pourquoi Jésus-Christ est-il venu ? La force régnait avant lui, dans l'antiquité; n'est-il pas venu pour mettre la justice à la place de la violence? Si les évêques n'ont pas le courage d'élever la voix en faveur du droit, qu'ils abdiquent au profit d'une autorité plus haute et plus indépendante, qui luttera au moins pour le droit et la justice. En prenant parti pour la papauté contre l'épiscopat, nous n'entendons pas juger une question de doctrine; au point de vue théorique, Hincmar avait raison. La mission de la religion est, non d'intervenir dans la politique, non de décider les contestations des rois, mais d'agir sur les consciences. Mais au moyen âge, elle avait une mission plus étendue, elle devait moraliser une société barbare, il lui fallait donc une action extérieure. Eh bien, l'épiscopat était impuissant à exercer cette influence; la papauté aussi ne réussit pas toujours à brider les passions; mais du moins elle fit entendre la voix de la justice, et c'est beaucoup; c'est par là qu'elle fit l'éducation de l'Occident barbare.

SECTION III. — LA PAPAUTÉ

---

§ 1. La papauté avant l'invasion des Barbares

L'origine de la papauté et le développement de sa puissance sont un sujet de controverses incessantes entre les catholiques et les protestants. Dans la croyance des catholiques, la papauté remonte à Jésus-Christ, ainsi à Dieu même; elle a été dès le principe ce qu'elle était au moyen âge, ce qu'elle sera toujours. Les protestants soutiennent, au contraire, que la papauté, telle que les catholiques la conçoivent, n'existait pas dans les premiers siècles, qu'elle ne fut pas établie par Jésus-Christ, qu'elle n'est pas d'institution divine. La critique protestante a porté coup. Un des

partisans les plus décidés de l'autorité pontificale, le comte *de Maistre* écrit ces paroles remarquables (1) : « Une foule de savants écrivains ont fait depuis le seizième siècle une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, que les évêques de Rome n'étaient point dans les premiers siècles, ce qu'ils furent depuis, supposant ainsi comme un point accordé que tout ce qui ne se trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or je le dis sans le moindre esprit de contention et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. *La souveraineté dont je parle en ce moment, est née comme les autres et s'est accrue comme les autres.* »

La vérité a arraché ces paroles; si on les poussait dans leurs dernières conséquences, il en résulterait que la papauté n'est pas de droit divin. Oui, toutes les institutions humaines sont faibles en naissant et grandissent avec le temps ; mais si cette loi s'applique à la papauté, n'en faut-il pas conclure, qu'elle aussi est une institution humaine? Oui, la papauté s'est développée comme l'enfant; mais l'enfant ne figure pas dans le monde. S'il en a été de même de la papauté dans les premiers siècles, que deviennent les prétentions des ultramontains? Elles sont un véritable faux en histoire, comme les fameuses décrétales des premiers papes.

Quand on se place au point de vue du développement progressif de l'humanité, il est facile d'apprécier les origines et les progrès de la papauté. Nous ne croyons, pas comme les catholiques, qu'elle soit divine, ni comme les protestants qu'elle soit une longue usurpation de l'esprit ambitieux des évêques de Rome; nous croyons que sans les papes, il n'y aurait eu ni christianisme ni civilisation; loin de maudire leur puissance, nous la bénissons. Notre but, en exposant les origines de la papauté, n'est donc pas de l'attaquer. Si nous rétablissons les faits, altérés par les ultramontains, ce n'est pas pour convaincre les catholiques; nous n'avons pas la prétention d'éclairer ceux qui de parti pris ferment les yeux à la lumière; les partisans du passé ne cèdent pas à la raison, ils céderont devant la force des choses. En étudiant le développement

(1) *De Maistre*, Considerations sur le principe des constitutions politiques.

de la papauté, notre but est de suivre le progrès du genre humain vers l'unité, sous la forme que cette unité a revêtue au moyen âge.

« Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre j'élèverai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » C'est sur ces paroles de Jésus-Christ que les papes basent leur autorité. Les protestants nient que la papauté ait un fondement divin. Le système catholique suppose que l'Église romaine doit son origine à saint Pierre; or le voyage de l'apôtre à Rome « a l'air d'un conte fait à plaisir, on le voit grossir et s'embellir presque tous les ans par quelque nouvelle circonstance. » C'est à peine si les écrivains les plus modérés admettent que saint Pierre soit mort à Rome; quant à ses vingt-cinq ans d'épiscopat ou de papauté, ils sont évidemment du domaine de la fable, par l'excellente raison qu'il n'y avait encore ni évêque ni pape (1). L'histoire est donc peu favorable aux prétentions du saint siége; la doctrine l'est moins encore. Que saint Pierre ait été à Rome, qu'il ait fondé l'Église romaine, cela prouve-t-il que les évêques de Rome ont par droit divin la suprématie sur toute la chrétienté? Le fameux passage de l'Évangile sur lequel s'appuient les ultramontains, ne serait qu'un mauvais jeu de mots, si on l'entendait dans leur sens. Après que Jésus a donné cette prétendue suprématie à saint Pierre, il arrive que les apôtres se disputent entre eux le premier rang, et que dit le Christ? « Dans la société temporelle, il y a des rangs et des distinctions; dans la société que je fonde, il n'y a plus de premier ni de dernier. »

Jésus-Christ meurt, les apôtres sont à la tête de l'Église; y a-t-il parmi eux un premier et un dernier? C'est plutôt le dernier qui joue le plus grand rôle, saint Paul qui déclare qu'il ne tient pas son Évangile ni sa mission des disciples de Jésus-Christ, qu'il la tient d'une révélation divine; ce n'est pas saint Pierre qui fonde le christianisme, c'est l'apôtre des Gentils. Saint Pierre lui-même ne songe pas à se prévaloir des paroles du Christ, il s'intitule prêtre entre les prêtres. Les Pères qui sont les plus rapprochés de la tradition primitive, ne savent rien d'une primauté de saint Pierre. Saint Clément et Origène placent tous les apôtres sur la

(1) *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 347. — *De Pressensé*, Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne, T. II, p. 72-77.

même ligne (1). Au IIIe siècle, lorsqu'on commence à voir dans saint Pierre et dans le siége de Rome, sinon l'organe, du moins le symbole de l'unité, on est loin de lui reconnaître une suprématie en vertu des paroles du Christ (2). Les Pères les plus considérables du IVe siècle ne font aucune différence entre saint Pierre et saint Paul (3). Dans l'Orient, saint Jacques jouit d'une autorité plus grande que celui qu'on appelle le prince des apôtres (4). Saint Augustin et saint Jérôme appliquent les fameuses paroles de Jésus-Christ à la *foi* et à l'*Église;* ils ne les interprètent pas en faveur d'un homme ni d'une Église déterminée (5); loin de reconnaître une suprématie à l'Église de Rome, ils déclarent que toutes les Églises sont égales (6).

Tel est le système historique que les protestants opposent aux prétentions romaines; ils rejettent tout principe religieux de la papauté, et ne lui reconnaissent qu'un fondement politique, l'influence de Rome, capitale du monde. L'Église romaine, dit *Basnage* (7), s'est formée sur l'idée de l'empire.

Pour les esprits non prévenus, cet immense débat se réduit à de très petites proportions. Les ultramontains rejettent bien loin l'idée que la papauté doive sa grandeur à la grandeur de Rome. Cependant il est certain que tout le développement de l'Église se lie à la hiérarchie politique. L'épiscopat et le patriarchat n'ont-ils pas trouvé leur plus solide appui dans l'importance des villes où siégeaient les évêques et les patriarches? Il en a été de même de la papauté : « Le grand nom de Rome, dit *Chateaubriand*, de Rome tombée aux mains des papes, ajouta l'autorité à leur suprématie,

(1) *Clement. Alex.*, Hypotyp. lib. VI, ap. *Euseb.*, Hist. eccl. II.4, § 2. — *Origen.*, Comment. in Matth. T. XII, § 10. — Les passages sont rapportés par *Gieseler*, Kirchengeschichte. T. I, § 27, note 9 et § 66, note *i*.

(2) *Cyprian.*, Epist. 7[illegible]. (Voyez plus haut, p. 276.)

(3) *Ambros.*, Sermo II in festo Petri et Pauli. — *Augustinus*, de Sanctis, Sermo 25. — Les passages sont rapportés par *Gieseler*, T. I, § 92, note *ff*.

(4) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, T. I, § 62, note *ii*.

(5) *Augustin.*, Tractat. in Evangel. Joannis, 124, § 5. « Petra enim erat Christus, super quod fundamentum etiam ipse ædificatus est Petrus. Non enim a Petro petra, sed Petrus a petra, sicut non Christus a Christiano, sed Christianus a Christo vocatur. »

(6) *Hieronym.* adv. Jovinian. lib. I : « At dicis, super Petrum fundatur Ecclesia : licet id ipsum in alio loco super *omnes* apostolos fiat et *cuncti* claves regni cælorum accipiant, et *ex æquo* super eos fortitudo Ecclesiæ solidetur, tamen propterea unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio. »

(7) *Hieronym.*, Epist. 101, ad Evang. : « Nec altera Romanæ urbis Ecclesia, altera totius orbis existimanda est. » Le passage entier est rapporté par *Gieseler*, T. I, § 92, Note *gg*.

en l'environnant de l'illusion des souvenirs; Rome, reconnue par les Barbares eux-mêmes pour l'ancienne source de la domination, parut continuer la Ville Éternelle (1). » L'esprit romain a été plus puissant encore que le nom et la grandeur de la Ville Éternelle. C'est la main de la Providence qui a placé la papauté à Rome. Il fallait à l'Église le génie de l'unité et de la domination pour dompter les races barbares qu'elle avait mission de civiliser; le sang romain lui donna ce génie. L'origine divine de la papauté, fondée sur une parole du Christ, est une erreur que les protestants ont raison de repousser; mais il faut reconnaître aussi que la croyance à l'institution divine de la papauté était nécessaire pour établir son pouvoir; c'est appuyée sur Jésus-Christ qu'elle est parvenue à vaincre la résistance qu'elle trouva dans le sein même de l'Église; c'est comme autorité divine qu'elle a eu la force nécessaire pour dompter les Barbares.

Il a fallu des siècles pour que cette croyance prît racine dans les esprits. Les catholiques citent, il est vrai, des autorités pour prouver que la suprématie de la papauté était admise dès les premiers temps du christianisme. Il va sans dire que les écrivains protestants combattent ces témoignages. Nous n'avons aucun intérêt de parti dans le débat; quand même saint Pierre aurait été pape, quand même il aurait eu pour successeurs des Grégoire VII, nous ne croirions pas pour cela au droit divin des évêques de Rome. Cependant il nous est difficile de trouver dans ce qu'on appelle les témoignages des premiers siècles, la preuve d'une suprématie réelle. Ainsi saint Irénée reconnaît la primauté à l'Église de Rome, parce qu'elle a conservé la tradition apostolique dans toute sa pureté (2). Cent passages de cette nature n'établiraient pas même l'existence de la papauté au deuxième siècle. Si la papauté vient de Dieu, elle a commencé avec saint Pierre; or ce qui constitue la papauté, ce sont des droits positifs qui font du siége de Rome, le siége dominant de l'Église. Où sont ces priviléges? On en cherche en vain une trace. Aussi les plus prudents

(1) *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 344.

(2) *Irenæi* Hæres., III, 3, 2 : « Ad hanc enim Ecclesiam, propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, h. e., eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab Apostolis tradita. » (Nous n'avons plus le texte grec de ce passage célèbre.)

des ultramontains disent-ils qu'il ne faut pas s'inquiéter de savoir, si les droits de la suprématie papale existaient dans les premiers siècles (1). Mais qu'est-ce qu'une papauté sans droits? Une royauté chimérique.

Est-ce à dire que la papauté n'existait pas même en germe dans les premiers siècles? Il nous semble que les écrivains protestants n'ont pas tenu compte d'un fait considérable qui éclate dès cette époque. L'unité est de l'essence du christianisme, or le siége de saint Pierre est considéré comme le symbole de cette unité. Tel est le sentiment de saint Cyprien : « L'Église de Rome, dit-il, le siége de saint Pierre, est l'Église principale dans laquelle l'unité sacerdotale a son principe (2). » Le témoignage de saint Cyprien a d'autant plus d'importance, qu'il est partisan décidé de l'égalité des évêques. Ainsi saint Irénée voit dans Rome la gardienne de la vraie tradition, et saint Cyprien y rattache l'unité de l'Église. Qui ne voit dans cette croyance le germe du pouvoir futur de la papauté? N'est-ce pas comme gardienne de l'unité religieuse et de l'unité de l'Église que Rome paraît dans l'histoire? L'unité était sa mission; celle-là reconnue, la force des choses devait l'investir des droits et des priviléges qui sont nécessaires pour la remplir.

Un autre fait tout aussi remarquable se produit dès les premiers siècles : à peine y a-t-il des évêques à Rome que le génie de la domination s'éveille chez eux. L'on n'était pas d'accord, dans l'Église primitive, sur l'époque à laquelle devait être célébrée la fête de Pâques; les chrétiens de l'Asie Mineure n'ayant pas voulu se ranger à l'avis de l'évêque de Rome, celui-ci, le pape Victor, les déclara séparés de sa communion (3). Vers le milieu du IIIe siècle, on discuta sur la validité du baptême conféré par les hérétiques; le pape Étienne voulut imposer la tradition romaine aux Églises d'Afrique et d'Asie; sur leur refus, il les sépara de sa communion en termes très impératifs (4). Il est vrai que ces prétentions ne furent pas acceptées. Saint Irénée, tout en partageant l'avis de Victor, tout en voyant dans le siége de saint Pierre la

(1) *Walter*, Kirchenrecht, § 19, p. 40, note *a*.
(2) *Cyprian.*, Epist. 55, ad Cornelium.
(3) Epist. *Victor.*, a. 192. (*Mansi*, I, 703.)
(4) « Nihil innovetur, nisi quod traditum est, se per successionem cathedram Petri habere. » (Ap. *Cyprian.*, Epist. 74, 75.)

vraie tradition apostolique et l'unité de la foi, reprocha assez durement à l'évêque de Rome son désir d'imposer l'uniformité à toutes les Églises sur des points de discipline ; l'unité que l'évêque de Lyon désirait était celle de la charité et de la foi, non celle des usages et des coutumes (1). Saint Cyprien repoussa également l'autorité du pape Étienne et réclama l'indépendance pour toutes les Églises. Mais les évêques étaient en contradiction avec eux-mêmes ; ils voulaient l'unité et ils refusaient de se soumettre à la tradition de l'Église qui est le symbole de l'unité. La papauté devait l'emporter sur cette opposition inconséquente.

Rome a le génie de l'unité, tandis que l'Orient est déchiré par l'esprit de division inhérent à la race grecque; l'unité doit, par la force seule qui lui est inhérente, absorber la diversité. Le dogme fondamental du christianisme, la divinité de Jésus-Christ, partagea l'Église orientale et fit naître mille hérésies. Ce dogme devait faire du pape le représentant, l'organe de Dieu ; il l'accepta sans hésiter, et son appui fit pencher la balance. Dès lors les partis qui divisaient l'Église grecque, ne trouvant pas en eux-même l'unité et la force, s'adressèrent à l'Église romaine, comme l'homme faible s'adresse à l'homme fort (2). Il est vrai que tout en recourant à l'évêque de Rome, dans leurs divisions, les Orientaux ne songeaient pas à reconnaître la suprématie du pape; ils la repoussèrent plus d'une fois avec assez peu de ménagement (3). Mais les protestations ne pouvaient prévaloir contre le fait; les recours que les plus faibles ne cessaient d'adresser à l'évêque de Rome (4), donnaient au siége de saint Pierre une supériorité morale ; ils grandissaient son nom et son influence.

Au IVe siècle, des actes émanés des conciles et de la puissance impériale, constatèrent quel pas immense les papes avaient fait vers la suprématie. Par suite des querelles de l'arianisme, l'Église

(1) *Euseb.*, Hist. eccl. V, 24.

(2) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 92. — *Neander*, Geschichte, der christlichen Religion, T. II, 1, p. 346.

(3) Le pape voulut évoquer l'affaire d'Athanase devant le siége de Rome; les Grecs lui répondirent qu'ils ne demandaient pas son avis sur cette affaire; ils insinuèrent assez ouvertement que c'était à l'Église d'Occident à obéir et non à commander. (*Neander*, ib. p. 347. — *Gieseler*, ib. p. 503.)

(4) *Bibliothèque de l'École des chartes*, IIIe Série, T. I, p. 105 : *Des appels en cour de Rome jusqu'au concile de Sardique*, par *Grandmaison*.

grecque tomba dans un état d'anarchie qui touchait à la dissolution; les Grégoire, les Basile, n'avaient d'espoir que dans la fermeté de l'Occident. L'empereur convoqua les représentants de toute la chrétienté à Sardique, en Illyrie (an 317); trois cents évêques latins s'y rendirent. L'unité était si bien le besoin de l'Église occidentale, que le premier concile où elle domina (1), offrit pour ainsi dire la suprématie à l'évêque de Rome. On lit dans les actes du synode : « *Osius*, évêque de Cordoue, dit : S'il arrive qu'un évêque, ayant paru devoir être condamné, estime néanmoins sa cause la meilleure, et demande une nouvelle sentence, ne vous semble-t-il pas bon de statuer en l'honneur de l'apôtre Pierre, que les premiers juges de l'affaire en écriront à l'évêque de Rome, et que, s'il est besoin, il désignera lui-même de nouveaux arbitres, parmi les évêques de la province voisine, et leur soumettra la question? » L'évêque Gaudence ajouta : « Si un évêque, jugé et déposé par ses collègues, déclare qu'il veut présenter une seconde fois sa défense, vous convient-il qu'il ne soit pas remplacé sur son siége avant que l'évêque de Rome, ayant pris connaissance de l'affaire, ait donné son avis? » Ces propositions furent votées par acclamation (2). A la fin du IVe siècle, l'empereur Gratien rendit un décret semblable, sur la demande d'un concile tenu à Rome par le pape Damase (3).

Les protestants ont cherché à affaiblir l'autorité du concile de Sardique et du décret de Gratien. A les entendre, le concile donna au pape une juridiction qu'il n'avait pas le droit de lui conférer : par la retraite des évêques grecs, il cessa d'être un concile général, aussi ne fut-il jamais reconnu en Orient. Quant au décret de Gratien, il statue sur un différend particulier; il consacre les droits du métropolitain de Rome plutôt que ceux du pape (4). Les protestants ont raison en droit, ils ont tort en fait. Peu importe l'autorité légale attachée aux décrets de Sardique et au rescrit de Gratien; ce qui est considérable, c'est la pensée qui les a dictés. Comment l'idée vint-elle, au IVe siècle, de déférer à un évêque une juridiction sur tous les évêques? Qui prend l'initiative de cette

(1) Les évêques d'Orient s'étaient rendus au concile de Sardique, mais ils se retirèrent.
(2) *Concil. Sardic.*, c. 3, 4. (*Mansi*, III, 23.)
(3) Voyez la demande et le rescrit de l'empereur dans *Mansi*, III, 624.
(4) *Plank*, I, 643. — *Neander*, T. II, 1, p. 349.

étonnante proposition? Les évêques eux-mêmes. Pourquoi la supériorité est-elle reconnue à l'évêque de Rome? Osius le dit : c'est en l'honneur de l'apôtre Pierre. Les évêques de Rome sont donc considérés comme successeurs de saint Pierre; comme tels ils jouissent d'une considération plus grande; ce sont eux que l'épiscopat appelle à maintenir l'ordre et l'harmonie dans la hiérarchie ecclésiastique. De là à une primauté fondée sur la succession de saint Pierre, il n'y avait qu'un pas; les papes du ve siècle le firent.

L'Église grecque ne refusait pas un rang d'honneur à l'évêque qui siégeait dans la Ville Éternelle, mais elle répugnait à lui reconnaître une suprématie véritable, fondée sur une autorité religieuse. En 415, Innocent écrivit à l'évêque d'Antioche : « Le rang des siéges ne se règle pas d'après le rang des villes, mais sur la succession des apôtres. Antioche a été le premier siége du premier apôtre, voilà pourquoi son évêque mérite le premier rang après Rome, où le prince des apôtres s'est fixé, tandis qu'il n'a fait que passer par Antioche (1). » Toutes les Églises, dit le pape, sont tenues de recevoir la tradition romaine, parce que cette tradition vient de saint Pierre (2). Innocent fut heureux de voir un concile africain lui demander l'approbation de ses décrets; il vit dans ce recours un témoignage du respect que les Églises particulières doivent aux successeurs de saint Pierre : « Ce n'est pas une autorité humaine qui a fondé l'Église de Rome, mais une autorité divine: c'est de saint Pierre que les Églises particulières tirent leur existence et leur autorité, elles doivent tout rapporter à Rome, comme à la source de leur pouvoir; leurs décisions, pour être valables, ont besoin de l'approbation du saint siége (3). » La croyance que l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre, mis par Jésus-Christ à la tête de son Église, devint une espèce de dogme : « Personne ne doute, disent les légats du pape au concile d'Éphèse (4), tous les siècles au contraire savent, que le prince des apôtres a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ les clefs de la

(1) *Innocent.* I, Epist. 18, ad episc. Antioch. § 1. (*Mansi*, III, 1054.)
(2) *Innocent.* I, Epist. 1, ad Decentium. (*Mansi*, III, 1028.)
(3) *Innocent.* Rescript, ad Concil. Carthag. (*Mansi*, III, 1071.)
(4) *Mansi*, IV, 1296. (N 431.)

royauté, que le pouvoir de lier et de délier lui a été accordé. Il vit toujours dans ses successeurs et exerce par eux ses jugements. »

Il se trouva au ve siècle un pape d'un fier courage, qui imposa au plus farouche des conquérants, à Attila, le fléau de Dieu. Léon porta le même génie dans les affaires de l'Église; il se proclama le successeur de saint Pierre, et revendiqua pour le prince des apôtres la plénitude du pouvoir souverain : « Les apôtres sont la voix de la vérité. Parmi eux, Jésus-Christ a choisi saint Pierre comme chef; c'est par lui que les fidèles se rattachent à Dieu ; celui qui s'en sépare n'est plus de l'Église. Saint Pierre est associé à l'unité divine, il tient la place du Christ. » Le pape, comme son successeur, embrasse l'Église entière dans sa sollicitude et son autorité; le siége de saint Pierre est la tête de l'Église, c'est par lui que l'unité se maintient (1). Léon mit toute la hauteur de ces principes dans le gouvernement de l'Église. A juger les choses au point de vue du droit, sa conduite envers saint Hilaire ne saurait être justifiée. L'archevêque d'Arles déposa un évêque de la province viennoise; l'évêque appela au pape. Sans autre examen, Léon l'admit à sa communion : « Je ne sais, dit *Tillemont*, quel canon, ni quelle règle de l'Église autorisait cette manière d'agir. » Saint Hilaire était l'évêque le plus considérable des Gaules, par la sévérité de ses mœurs et par sa doctrine ; il alla à pied à Rome, au cœur de l'hiver, pour se plaindre de ce que Léon admettait à sa communion un évêque légalement déposé. Dans l'opinion de l'archevêque gaulois, le pape ne devait avoir aucune juridiction sur l'Église gallicane ; jusque-là, en effet, celle-ci n'avait admis aucun appel au saint siége. Léon, jaloux de la grandeur de son rang, se voyant contester les prérogatives qu'il croyait tenir de Dieu même, ne tint aucun compte de la sainteté d'Hilaire ; il lui reprocha l'insolence de son langage, et lui donna des gardes. L'archevêque, ayant quitté Rome en secret, Léon le sépara de sa communion, et il écrivit aux évêques des Gaules une lettre pleine d'invectives : « Saint Hilaire a, par des paroles arrogantes, manqué de respect à saint Pierre; mais il a beau dénier la suprématie au siége du prince des apôtres, il ne diminue pas pour cela la dignité que celui-ci tient de Dieu, il ne fait que se perdre lui-même; son esprit d'or-

(1) *Leonis* Epist. 10, 5, 14. (*Mansi*, V, 1244, 1231, 1278.)

gueil le précipitera dans l'enfer (1). » Craignant que ses armes spirituelles ne fussent impuissantes sur l'esprit des évêques gaulois, Léon eut recours à la puissance de l'empereur; Valentinien donna gain de cause au pape, et consacra sa suprématie dans les termes les plus formels (2).

Cependant le triomphe de la papauté n'était qu'apparent. La constitution de Valentinien est un de ces décrets dans lesquels la pompe du langage supplée la force qui manque au législateur; on n'y eut aucun égard, ni dans les Gaules, ni en Afrique, moins encore en Orient (3). Les rapports des papes avec l'Église grecque et avec les empereurs étaient le grand obstacle qui s'opposait à leur agrandissement. Dès la fondation de Constantinople, ses évêques furent les rivaux de Rome. Constantinople était le siége de l'empire, Rome n'avait sur elle que l'avantage de l'ancienneté; les évêques de la nouvelle Rome ne devaient-ils pas être placés sur la même ligne que les évêques de l'ancienne? Le troisième concile de Constantinople accorda à l'évêque de cette ville le premier rang d'honneur après celui de Rome, par la raison que Constantinople est la Rome nouvelle (4). Ce canon n'attribuait aucune juridiction aux évêques de la capitale sur les diocèses voisins; mais forts de la puissance des empereurs, ils étendirent peu à peu leur influence sur l'Asie et le Pont. Le concile de Chalcédoine de 451 consacra ces entreprises; il établit de nouveau que l'évêque de Constantinople avait droit au second rang dans l'Église, il s'expliqua formellement sur le fondement de l'autorité qu'il reconnaissait aux évêques de Rome et de Constantinople, en déclarant qu'elle reposait uniquement sur l'importance des deux capitales du monde romain (5). Le concile avait été convoqué sur les instances pressantes de saint Léon, et son décret, rendu par 630 évêques d'Orient, attaquait le pouvoir du pape dans son essence : il ne rapportait pas l'honneur de Rome à saint Pierre, mais à la Ville Éternelle : ce n'était pas à Jésus-Christ, c'était en quelque sorte à Romulus que l'évêque de Rome devait l'autorité ou plutôt le rang

(1) *Tillemont*, Mémoires, T. XV, p. 70-80. — *Leonis* Epist, 10. (*Mansi*, V, 1245.)
(2) *Mansi*, V, 1252.
(3) *Plank*, I, 649.
(4) *Concil. Constantin.*, a. 381, c. 3. (*Mansi*, III, 560.)
(5) *Concil. Chalced.*, c. 28. (*Mansi*, VII, 369.)

qu'on lui reconnaissait. Saint Léon protesta vivement contre la décision du concile : « Que la ville de Constantinople jouisse, dit-il, d'une gloire spéciale ; c'est notre vœu. Que Dieu la protége, et lui prodigue longtemps les bienfaits de sa clémence! Mais autre est la nature des choses séculières, autre est celle des choses spirituelles. Sans cette pierre que le Seigneur a posée comme le merveilleux fondement de l'Église, aucun édifice n'est durable (1). » Le pape se plaignit de l'ambition démesurée des évêques de Constantinople; il écrivit au patriarche, il écrivit aux pères du concile, il écrivit à l'impératrice (2). Le patriarche fit des excuses et rejeta le reproche d'ambition sur le clergé grec; mais le décret du concile n'en reçut pas moins son exécution. En vain les papes protestèrent (3). Les évêques de Constantinople avaient pour eux l'autorité des empereurs, ils avaient pour eux la vanité de la race grecque et la supériorité qu'elle affectait sur les Barbares de l'Occident; ils l'emportèrent. La rivalité des deux siéges aboutit à un schisme irréparable ; il y eut deux Églises, deux papes, celui de Rome et celui de Constantinople.

Il y avait pour la papauté un plus grand danger encore que la rivalité des patriarches grecs : c'est la dépendance dans laquelle ils se trouvaient de l'empereur d'Orient. Les évêques de Rome étaient placés sur la même ligne que les autres évêques de l'empire; leur élection était soumise à la confirmation impériale (4); ils avaient un agent spécial à Constantinople, *l'apocrisiaire*, chargé de déposer au pied du trône leurs prières et leurs représentations, et de recevoir les ordres de la cour (5) ; ils exécutaient ces ordres, alors même qu'ils ne les approuvaient pas. Écoutons la lettre humble qu'un pape, qui porte et mérite le titre de Grand, écrit à l'empereur grec. Maurice interdit à quiconque occupait des fonctions civiles de se faire clerc ou d'entrer dans un monastère; Grégoire, bien que mécontent du décret, l'exécuta et écrivit à l'empereur : « Moi qui écris ces choses à mes seigneurs, que suis-

(1) *Leonis* Epist. 104, c. 3. (*Mansi*, VI, 191.)

(2) *Leonis* Epist. 106, 114, 105. (*Mansi*, VI, 198, 127, 195.)

(3) C'est chose ridicule, dit *Gélase* (Epist. 13. *Mansi*, VIII, 58), que l'évêque de Constantinople prétende à un prévilége parce qu'il siége dans une ville impériale. A ce titre Ravenne, Milan, Trèves devraient avoir les mêmes prétentions! »

(4) Voyez les formules dans le *Liber Diurnus Romanorum Pontificum*, c. 2.

(5) *Plank*, II, 660.

je, sinon poussière et ver de terre? Cependant, comme je pense que cette constitution va contre Dieu, je ne puis le taire à mes seigneurs, et voilà ce que le Christ y répondra en vous disant par moi, le dernier de ses serviteurs et des vôtres : *Je t'ai fait de secrétaire, comte des gardes, de comte des gardes César, de César empereur... J'ai confié mes prêtres entre tes mains, et toi tu retires tes soldats de mon service.* Je t'en prie, très pieux seigneur, que répondras-tu, au jour du jugement, à ton Dieu qui viendra te dire ces choses? — Pour moi, soumis à ton ordre, j'ai envoyé cette lettre dans les diverses contrées de la terre et j'ai dit à mes sérénissimes seigneurs que cette loi allait contre celle du Dieu tout-puissant; j'ai donc accompli ce que je devais des deux côtés : j'ai rendu obéissance à César et ne me suis point tû sur ce qui m'a paru contre Dieu (1). »

Il faut lire ce que *Baronius* dit de cette lettre, pour voir comment les catholiques écrivent l'histoire. Le cardinal prétend que Grégoire ne publia pas l'édit tel qu'il était, qu'il en ôta tout ce qui ne s'accordait pas avec les sacrés canons, laissant à la postérité un exemple qui autorise les papes à corriger les folies des rois, et à les châtier par une sévère censure, comme étant leurs maîtres, leurs docteurs et leurs correcteurs. Mais comment expliquer les termes obséquieux de Grégoire? Notre savant historien déclare qu'ils ne rendent pas la vraie pensée du pape, qu'il parle « comme un comédien qui joue sur le théâtre un personnage différent de celui qu'il a naturellement. » Quelle apologie que celle qui tend à transformer un saint pontife en comédien (2)!

Les empereurs d'Orient étaient les maîtres de l'Église, ils intervenaient en matière de discipline et de dogme. C'étaient eux qui convoquaient les conciles généraux. Les ultramontains ont fait de vains efforts pour prouver qu'aux papes seuls appartenait ce droit, et qu'ils l'exercèrent dès les premiers siècles. Ils répètent encore aujourd'hui (3) que, d'après une loi ecclésiastique des premiers siècles, aucun concile ne pouvait être tenu sans l'assentiment du pape. Mais cette loi, on la cherche en vain; on trouve

(1) *Gregor. M.*, Epist. III, 65. T. II, p. 675, traduction de *Guizot*, 12e leçon.

(2) *Baron.*, Annal. eccl. ad a. 593, n° 18. T. VIII, p. 51. *Basnage* a pris la peine de réfuter ces niaiseries. (Histoire de l'Église, T. I, p. 388.)

(3) L'abbé *Rohrbacher*, Hist. de l'Égl. cath., T. XII, p. 269.

toujours et partout le fait contraire. Le cardinal *Baronius* cite la correspondance de Léon le Grand avec l'empereur, à l'appui des prétentions romaines. Que s'est-il passé avant le concile de Chalcédoine? Le pape Léon supplie l'empereur Théodose de convoquer un concile général en Italie; il adresse lettres sur lettres à l'impératrice et à l'empereur (1). Valentinien et Marcien finissent par autoriser le concile. Léon demande dans toutes ses lettres que le concile soit assemblé en Italie; quand il voit les empereurs décidés à le convoquer en Orient, il propose un ajournement; Valentinien et Marcien ne tiennent aucun compte de ses désirs. Le concile est convoqué à Nicée, puis transféré à Chalcédoine. Le pape exprime ses regrets, mais il ne songe pas à résister (2). Que se passe-t-il au concile? Les évêques, à l'unanimité, mettent le siége de Constantinople sur la même ligne que celui de Rome. Les légats du pape ont beau protester, ils restent seuls de leur avis. Voilà les faits qui doivent prouver l'autorité des papes sur les conciles!

Non seulement les empereurs convoquaient les conciles, ils les présidaient, ou les faisaient présider à leur volonté par tel évêque qu'il leur plaisait de désigner. Du reste, la présidence ecclésiastique était purement honoraire : les empereurs nommaient des commissaires pour assister aux délibérations et les diriger (3). Les décrets des conciles étaient soumis à la sanction impériale; nous avons les lettres par lesquelles les conciles demandent la confirmation de leurs actes (4), nous avons les décrets qui approuvent les décisions des conciles (5). L'intervention des empereurs n'était pas une simple formalité; l'influence de la cour décidait les plus graves questions de théologie. Si les évêques d'Orient acceptèrent le symbole de Nicée, c'est parce que Constantin se prononça pour le dogme d'Athanase; ils le rejetèrent quand l'empereur changea d'avis (6).

Il arriva que les empereurs se passèrent des conciles et por-

(1) *Leon.* Epist. 63, 74, 75, 60, 69, 70. (*Mansi*, T. XI.)
(2) Epist. 95, c. 1.
(3) Nous avons les instructions que *Constantin* donna à ses commissaires auprès du concile de Tyr. (*Euseb.*, Vita Const. IV, 4.)
(4) Epist. Synodi Constantin. ad Theodos. (*Mansi*, III, 557.)
(5) *Socrat.*, Hist. eccl. I, 6. — *Plank*, I, 681.
(6) *Neander*, T. II, P. 1, p. 279.

tèrent de leur propre autorité des édits théologiques. Les papes étaient soumis à ces lois aussi bien que les moindres clercs ; quand ils résistaient, ils étaient traités comme des criminels. Pour mettre un terme aux discussions irritantes que soulevait l'obscure question de la volonté de Jésus-Christ, l'empereur publia une formule de foi, et il imposa ce *type* à tous les évêques. Saint Martin ayant refusé de souscrire une profession qu'il croyait contraire au vrai dogme, la cour de Constantinople ne trouva pas de meilleur moyen de le convertir que de le faire emprisonner, déposer, exiler. Les soldats arrêtèrent le pape dans l'église ; puis l'exarque présenta un ordre impérial aux prêtres pour le déposer comme indigne, intrus et hérétique, et l'envoyer à Constantinople. Saint Martin fut traité comme un ennemi de l'État ; résister à l'empereur, même dans le domaine théologique, était aux yeux des Grecs du Bas-Empire un acte de rébellion contre Dieu. Après trois mois d'une ignominieuse prison, le pape fut mis en jugement. Un de ces officiers de l'empire qui cachaient leur lâcheté sous des titres pompeux, le *sacellaire*, n'eut pas honte d'apostropher le premier évêque de la chrétienté comme le dernier des misérables ; mêlant la divinité à cette ignoble procédure, il s'écria : « Tu as abandonné Dieu, et Dieu t'abandonne. » Ensuite il le livra aux insultes de la soldatesque. Le pape, un carcan de fer au cou, fut traîné par Constantinople, en compagnie des bourreaux. Enfin on le chargea de chaînes et on le jeta dans une prison avec des meurtriers. L'exil et la mort le délivrèrent de la tyrannie impériale (1).

Le traitement de saint Martin nous paraît aujourd'hui la plus odieuse tyrannie ; heureux les papes, si ce n'avait été que tyrannie ! D'après le droit de l'empire, saint Martin était un criminel, il avait agi contre un décret impérial ; l'ignominie, le cachot, les tortures n'étaient pas un abus de pouvoir, c'était une juste peine. On conçoit que peu d'évêques aient eu le courage du noble vieillard qui, accablé d'infirmités, n'opposa à ses bourreaux que la patience du Christ. Lorsque l'empereur était fort, les papes cédaient, et alors l'Église de Rome offrait un spectacle plus triste que celui de la persécution. Justinien prodigua les flatteries byzantines aux

(1) *Mansi*, T. X, p. 353, ss. — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, Livre XXXIX. §§ 1-3. 5-9. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 377-386.

papes : « Il a à cœur, dit-il, d'augmenter l'autorité et l'honneur de la papauté; l'Église de Rome est la première des Églises; rien de ce qui touche la religion ne doit être décidé sans le concours du pape (1). » L'assentiment du pape servait à couvrir la domination religieuse de l'empereur; les évêques de Rome, comme celui de Constantinople, n'étaient que ses instruments. Rien de plus indigne que le rôle de Vigile et de Pélage dans le débat des *trois chapitres*. On a accusé Vigile d'avoir acheté la papauté par une coupable condescendance aux volontés de Justinien; par sa conduite, il mérite même les fausses accusations. A Rome, il soutient les *trois chapitres*, reçus par l'Église orthodoxe : l'empereur le fait venir à Constantinople; de suite, le pape cède et condamne ceux qu'il venait défendre. Il reste plusieurs années dans ces sentiments qui le font considérer comme hérétique dans l'Église occidentale; puis il change d'avis et anathématise ceux qui ne changent pas avec lui. Justinien convoque un concile qui condamne les *trois chapitres;* il exile les évêques qui refusent d'y souscrire. Le pape est du nombre des exilés; mais désireux de retourner à Rome, il plie encore une fois sous les ordres de l'empereur et condamne ce qu'il avait approuvé (2). Pélage, son successeur, avait partagé l'exil des évêques qui résistèrent à Justinien. L'empereur lui offre le siége de Rome, au prix d'une apostasie; Pélage accepte et consent à tout. Tel était l'état humiliant de la papauté sous le régime grec.

Quelle est en définitive la position de la papauté lors de l'invasion des Barbares? Il n'est pas encore question d'une suprématie sur le pouvoir temporel; les papes plient sous les volontés de l'empereur de Constantinople, et quand ils résistent, ils sont punis comme coupables de haute trahison. Leur suprématie spirituelle, fondée sur la succession de saint Pierre, est reconnue en Occident, mais vaguement, sans que l'on se rende compte des droits qui en résultent. Sur l'Église d'Afrique, les papes n'ont aucune action. En Italie même, les évêques de Milan et de Ravenne maintiennent leur indépendance à l'égard de Rome. La papauté essaie de se subordonner l'Église des Gaules, en conférant au métropolitain

(1) L. 7, pr. L. 8, Cod. Just. I, 1.

(2) *Fleury*, XXXII, 57; XXXIII, 26, 37, 52. — *Pagnage*, Histoire de l'Église. T. I. p. 523-537. — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 687.

d'Arles le titre de vicaire du saint siége; mais les évêques gallicans résistent, et le pape lui-même finit par s'opposer aux prétentions des archevêques qui aspirent au patriarchat (1). L'Orient ne reconnaît pas les papes comme successeurs de saint Pierre; il ne voit en eux que les évêques de la première ville de l'empire, et à ce titre les patriarches de Constantinople leur disputent la prééminence. Les papes menacent de descendre au rang des patriarches grecs.

§ 2. La papauté sous le régime barbare

N° 1. *Influence de l'invasion des Barbares sur la papauté*

Ce sont les Barbares qui sauvèrent le christianisme, que la décrépitude romaine infectait de sa décadence; ce sont encore les Barbares qui sauvèrent la papauté. En vain les évêques de Rome se disaient successeurs de saint Pierre, institués par Dieu même pour gouverner l'Église; sous le régime romain, cette suprématie n'était encore qu'un germe qui demandait des circonstances favorables pour son développement. L'empire et la papauté étaient inconciliables; l'empereur prétendait être seul souverain, il ne pouvait accepter une autre souveraineté à côté et au dessus de la sienne. Les Barbares vont briser les chaînes des pontifes romains. Un lien intime les rattache à Rome : les papes, chefs de l'Église catholique, sont appelés à moraliser les Barbares : les Barbares délivrent la papauté du joug de l'empire grec, ils reconnaissent sa suprématie spirituelle et ils fondent son pouvoir temporel.

Le premier effet de l'invasion fut d'affaiblir l'autorité des évêques de Rome. En Angleterre, le christianisme même disparut sous les coups des rudes Saxons. En Italie, les papes eurent pour maîtres les Goths ariens; la liberté religieuse dont ils jouissaient n'était qu'apparente : on vit un pape forcé d'aller solliciter à Constantinople en faveur de l'arianisme. Les Lombards professaient également l'hérésie arienne; ils détestaient les pontifes de Rome comme chefs d'une Église rivale et ils les poursuivaient comme ennemis, car la résistance des papes fut l'obstacle contre lequel

(1) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 515-521.

vint se briser l'ambition des conquérants. Plus d'une fois, les Lombards réduisirent Rome aux abois. Déjà, en 584, le pape Pélage écrivait : « La perfidie des Lombards nous cause, malgré leurs serments, tant de tribulations et de maux, que personne ne pourrait suffire à les raconter (1). » La haine politique survécut à l'opposition religieuse; même convertis au catholicisme, les Lombards restèrent les ennemis mortels de Rome; le saint siége n'exerçait aucune autorité sur l'Église lombarde; les rois barbares ne permettaient pas même à leurs évêques de correspondre avec les successeurs de saint Pierre (2).

Les papes saluèrent la conversion de Clovis comme l'aurore de leur délivrance et de la victoire du catholicisme; mais les Francs avaient trop peu le sentiment de l'unité pour s'attacher à un centre lointain; s'ils respectèrent et enrichirent l'Église, ce fut l'aristocratie épiscopale qui en profita. Au VIe siècle, il y eut quelques rapports entre les papes et les rois francs; mais ces relations mêmes témoignent de la faiblesse de la papauté. Pélage, accusé d'hérésie par les évêques italiens, craignant de voir les Gaules se tourner contre lui, adressa une humble apologie au roi Childebert : il y professe une entière soumission à l'autorité royale (3). Un pape plus grand que Pélage, Grégoire, écrivit sur un ton humble à la reine Brunehault et aux rois francs pour se plaindre de la simonie qui souillait l'Église des Gaules; ses prières n'eurent aucun succès. Au VIIe siècle, toutes relations cessèrent entre les Francs et la papauté; il ne nous reste pas une seule lettre d'un pape à un roi, il n'y a pas même de trace d'une correspondance entre le saint siége et l'épiscopat gallo-franc. La royauté n'était plus qu'une ombre, et quant aux évêques, ils ne songeaient qu'à exploiter les richesses des Églises, la plupart ignoraient jusqu'à l'existence de la papauté (4).

L'Espagne barbare commença par être arienne, mais la domination de l'arianisme devint une source d'influence pour la papauté. Opprimé, persécuté, le clergé catholique chercha un appui dans

(1) *Pelag.*, Epist. 3. (*Mansi*, IX, 889.)

(2) *Plank*, T. II, p. 669-673.

(3) « Quibus regibus, nos etiam subditos esse sanctæ Scripturæ præcipiunt. » *Pelag.*, Ep. 16. *Mansi*, IX, 728. *Bouquet*, IV, 74.)

(4) *Plank*, T. II, 675, ss.

le siége de la ville qui avait été pendant des siècles un centre d'unité pour le monde occidental. Dans aucun pays de l'Europe, le nom du pape n'était respecté autant qu'en Espagne; le saint siége y intervenait, pour maintenir la discipline et la pureté de la foi. Un pape qui en Orient pliait sous les caprices de l'empereur, écrivit, au VIe siècle, aux évêques d'Espagne, sur un ton de hauteur qui a fait suspecter l'authenticité de sa lettre : « Comme la sainte Église romaine, dit Vigile, possède la primatie de toutes les Églises, c'est à elle que doivent être renvoyées toutes les affaires importantes, le jugement et la plainte des évêques, les grandes questions en matière ecclésiastique; car cette Église qui est la première, en confiant ses fonctions aux autres Églises, les a appelées au partage de ses travaux, non à la plénitude du pouvoir (1). » Mais l'influence de la papauté n'était due qu'à une cause transitoire; lorsque les Visigoths embrassèrent la foi catholique, les évêques, tout en continuant d'honorer le siége de Rome, n'eurent plus les mêmes motifs de recourir à sa protection. D'un autre côté, l'instinct de l'indépendance s'éveilla dans la royauté : au commencement du VIIIe siècle, le roi Witiza défendit à son clergé toutes relations avec Rome (2).

L'invasion des Barbares brisa l'unité politique du monde occidental; par cela même elle relâcha les liens des Églises particulières avec le siége de Rome. Mais les pertes de la papauté ne furent que temporaires; dès le VIe siècle, elle regagna le terrain qu'elle avait perdu. L'aristocratie épiscopale ne faisait rien pour la propagation du christianisme, tandis que la papauté se mit à la tête de la conversion des Barbares : par cette initiative elle marqua son rôle et sa place dans la chrétienté. Si les missions ne furent pas entreprises dans un but de domination, elles favorisèrent néanmoins le développement de la puissance des papes. Fille de Rome, l'Église anglo-saxonne, était soumise à son autorité et dévouée à ses intérêts. La mission de saint Boniface fut encore plus profitable à la papauté. Il promit « à saint Pierre, prince des apôtres, à son vicaire Grégoire et à ses successeurs, de demeurer toujours dans l'unité de la foi catholique, de ne se prêter à rien

(1) *Vigil.* Epist. (*Baluze,* Nova Collect. Concil. T. I, 1468) trad. de *Guizot.*
(2) *Planck,* II, 705. — *Lembke,* Geschichte von Spanien, I, 130.

qui fût contre l'Église universelle ; de prouver en toutes choses sa fidélité et son entier dévoûment à saint Pierre, aux intérêts de son Église qui a reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier, à son vicaire et à ses successeurs (1). » Boniface était attaché sincèrement et de toute son âme au saint siége dans lequel il voyait l'unité de l'Église personnifiée (2) ; il exigea de l'Église allemande la même promesse de fidélité qu'il avait faite au pape. L'apôtre de l'Allemagne rendit compte, avec une espèce d'enthousiasme, des décisions du premier concile germanique tenu en 742 : « Dans notre réunion synodale, dit-il, nous avons déclaré que nous voulions garder jusqu'à la fin de notre vie la foi et l'unité catholiques et la soumission envers l'Église romaine, saint Pierre et son vicaire ; que nous suivrions canoniquement tous les préceptes de Pierre, afin d'être comptés au nombre de ses brebis. Nous avons tous souscrit cette profession et nous l'avons envoyée au corps de saint Pierre, prince des apôtres, et le clergé et le pontife de Rome l'ont reçue avec joie. (3). » Par le zèle de Boniface, l'Église franke elle-même renoua le lien avec la papauté, relâché et presque brisé depuis le VIIe siècle ; le pape Zacharie écrivit aux évêques des Gaules pour leur témoigner sa joie de ce retour (4).

N° 2. *La papauté et les Carlovingiens*

En rattachant à elle les Églises occidentales, la papauté posait le fondement le plus solide de sa puissance. Cependant au VIIIe siècle, elle luttait encore péniblement en Italie contre les entreprises des Lombards et la tyrannie des empereurs grecs ; les Carlovingiens la délivrèrent de ce double danger. Leur avénement même fut une éclatante manifestation de l'ascendant moral que la papauté exerçait dès cette époque. On connaît la fameuse ambassade de Pépin à Zacharie (5) ; les protestants commencèrent par la nier ; puis

(1) *Bonifac.*, Epist. 463. — *Guizot*, 19e leçon.
(2) Lettre de *saint Boniface* au pape Zacharie. (Epist. 132, p. 181.)
(3) *Bonifac.*, Epist. 105, p. 144.
(4) *Mansi*, XII, 344 : « Gaudeo in vobis, carissimi, quoniam fides vestra et unitas erga nos pretiosa est et manifesta, dum ad factorem et magistrum vestrum a Deo constitutum, beatum Apostolorum principem Petrum, benignissima voluntate *conversi estis.* »
(5) *Basnage*, Histoire de l'Église, T. I, p. 260.

ils déplorèrent l'ambition de Pépin qui, pour donner à son pouvoir la sanction de la religion, mit la royauté entre les mains de la papauté (1). Les gallicans, et parmi eux les plus illustres, Bossuet, Fénelon, ont cherché à atténuer l'atteinte portée au pouvoir royal, par ce changement de dynastie, en y montrant la grande voix du peuple (2). Voltaire voit dans cet événement un tissu d'injustices, de rapines et de fourberies : l'usurpation de Pépin, dit-il, était un brigandage et le pape vint le consacrer; cependant, avec son admirable bon sens, il remarque que le couronnement de Pépin par le pape témoigne pour l'autorité dont il jouissait dans l'opinion des peuples : « Un successeur de saint Pierre, ajoute-t-il, avait plus de droit qu'un autre de légitimer une usurpation (3). » C'est, en effet, la croyance des peuples qui fait l'importance de l'intervention du pape : elle se réfléchit dans les chroniques, qui déclarent presque toutes que la couronne fut transportée à Pépin par l'autorité du pape (4).

Les Carlovingiens délivrèrent la papauté de ses plus grands ennemis, les Lombards et les Grecs. Rome était menacée par les Lombards, et les Grecs mettaient l'existence du catholicisme en danger. La papauté n'acquit pas encore la plénitude de sa puissance sous les Carlovingiens; elle ne fit, pour ainsi dire, que changer de maîtres. Mais les maîtres nouveaux étaient les protecteurs de l'Église; tout en se réservant l'empire sur les choses ecclésiastiques et religieuses, ils jetèrent les fondements du pouvoir futur des papes. Le vice originel de l'aristocratie épiscopale, c'est sa dépendance nécessaire, inévitable de l'autorité temporelle. Pour sauver l'Église et le christianisme, la papauté devait être indépendante. Or, dans ces siècles de violence, l'indépendance était au prix de la force; il fallait donc que les évêques de Rome devinssent les égaux des rois. Pépin et Charlemagne fondèrent la puissance des papes par leurs célèbres donations.

L'insistance que les ennemis de l'Église mettent à attaquer les

(1) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre IX, ch. 12.

(2) *Bossuet*, Defensio Declarationis, II, 34. — *Fénelon*, Œuvres, T. II, p. 382.

(3) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. 13.

(4) *Mme Lézardière* (Théorie des lois politiques, T. VIII, Preuves, p. 24-5250) a recueilli tous les témoignages. Le consentement du peuple y est marqué, mais c'est l'autorité pontificale qui joue le plus grand rôle.

donations prouve la haute importance de ces actes. *Voltaire* épuise son esprit et sa verve pour en démontrer la fausseté : « Il doute que Pépin ait donné l'exarchat de Ravenne au pape, il ne croit pas cette donation plus avérée que la lettre écrite et signée dans le ciel par saint Paul et saint Pierre au même Pépin, ou que toutes les légendes de ces temps sauvages. Quand même cette donation eût été réellement faite, elle n'aurait pas plus de validité que la concession d'une île faite par Don Quichotte à son écuyer Sancho Pança : Pépin pouvait-il donner des villes sur lesquelles il n'avait ni droit ni prétention? On a écrit que Charlemagne confirma la donation de l'exarchat de Ravenne, qu'il y ajouta la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Sicile, Venise, et qu'il déposa l'acte sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de saint Paul et de saint Pierre. On pourrait mettre cette donation à côté de celle de Constantin. On ne voit pas que les papes aient jamais possédé aucun de ces pays jusqu'au temps d'Innocent III. Charlemagne ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne qu'il ne possédait pas, ni le duché de Bénévent dont il avait à peine la souveraineté, encore moins Venise qui ne le reconnaissait pas pour empereur (1). »

La critique de Voltaire, en tant qu'elle s'adresse aux prétentions des ultramontains, est victorieuse; il a raison de nier que les donations de Pépin et de Charlemagne aient compris la souveraineté de l'Italie et des îles de la Méditerranée, mais le grand douteur a tort de nier les donations mêmes. Il est vrai que les actes n'existent plus, car ceux qu'on allègue sont faux; mais les donations sont mentionnées par des écrivains contemporains, et une foule de monuments certains les attestent ou les supposent. En l'absence des titres originaux, il est impossible de préciser les territoires qui furent cédés aux papes, il est plus difficile encore de déterminer les droits que Pépin et Charlemagne entendaient leur donner. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'abandonnèrent pas la souveraineté : des témoignages irrécusables prouvent que Char-

1. *Voltaire*, le Pyrrhonisme de l'histoire, chap. 20, 23. — Un Chrétien contre six juifs : XXVIIIe sottise de Nonotte. — Dictionnaire philosophique, au mot *Donation*. — Essai sur les mœurs, ch. 13, 16.

lemagne et ses successeurs exerçaient la puissance souveraine dans les villes et territoires qu'on appelle le patrimoine de saint Pierre (1). L'opinion la plus probable est que les donations étaient une de ces concessions bénéficiaires si fréquentes au VIIIe et au IXe siècle. Napoléon, en réunissant les États du pape à l'empire, déclara que Charlemagne, « son auguste prédécesseur, ne les avait donnés au saint siége qu'à titre de fief (2). » Le mot de *fief* n'existait pas encore au IXe siècle; les donations faites au pape participaient de la nature des libéralités que les rois faisaient aux églises à titres de *bénéfices :* c'était plus qu'une propriété privée, c'était moins que la souveraineté. Une partie des droits que nous considérons aujourd'hui comme inhérents au pouvoir souverain étaient alors exercés par les propriétaires : ils administraient, ils rendaient la justice, ils conduisaient leurs hommes à la guerre; mais la puissance politique restait au roi.

Même en réduisant les donations à une propriété bénéficiaire, elles n'en sont pas moins le principe de la grandeur du saint siége. Les papes furent placés dans la condition de tous les détenteurs du sol. Or, de la propriété du IXe siècle à la souveraineté, il n'y avait qu'un pas. Les comtes et les bénéficiers devinrent souverains; les papes le devinrent au même titre. Peu importe quels furent les droits accordés par les donations aux papes, leur puissance est avant tout une puissance d'opinion; pour suivre ses progrès, ce sont les sentiments généraux qu'il faut consulter plutôt que les diplômes. Or, au VIIIe siècle un fait remarquable se produit : Rome est décidément aux yeux de l'Occident le siége de saint Pierre, et saint Pierre est le prince des apôtres, celui qui a le pouvoir de lier et de délier. Les pèlerins accourent en foule à son tombeau. Dès le VIIe siècle, des rois anglo-saxons abandonnent le trône pour recevoir les eaux du baptême ou pour se préparer à la mort dans les lieux où règne saint Pierre. Nobles et serfs, clercs et laïques, hommes et femmes, rivalisent de zèle (3). Les rois anglo-saxons fondèrent des hospices à Rome pour les pèlerins; Charlemagne promit sa protection aux Anglais qui allaient visiter

(1) *Plank*, II, 752.
(2) Décret du 17 mai 1809.
(3) *Beda*, Hist. eccl. V, 7. — *Paul. Diacon.*, Hist. Longobard, VI, 15.

le siége des saints apôtres pour le salut de leur âme (1). Ces pèlerinages devinrent si fréquents, que le nom donné à ceux qui se rendaient au tombeau de saint Pierre servit à désigner les voyageurs (2). Les Francs furent entraînés dans le mouvement général; plusieurs capitulaires de Charlemagne défendent d'exiger aucune redevance, aucun péage des fidèles qui vont à Rome (3).

La littérature contemporaine réflète les sentiments dominants. Dans un poème sur l'entrevue de Charlemagne et du pape Léon par un témoin oculaire, on prodigue à l'évêque de Rome les titres les plus pompeux : « Il est le premier pasteur de l'univers, la lumière des peuples; c'est à lui à ordonner ce qu'il veut, c'est à nous à obéir à ses ordres (4). » Le *Poète Saxon* a une grande vénération pour le pape; il nous dit la cause de son respect, c'est que « le pontife tient la place de l'apôtre qui peut ouvrir d'un mot ou fermer les portes du ciel (5). » Ces sentiments étaient partagés par les esprits les plus élevés. Alcuin s'adresse en ces termes au pape Léon III : « Très saint Père, pontife élu de Dieu, vicaire des apôtres, prince de l'Église, gardien de la seule colombe sans tache. » Il écrit à Adrien Ier : « Très excellent Père, comme je te reconnais pour vicaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres, je te regarde comme héritier de sa miraculeuse puissance (6). » Dans une lettre à Charlemagne, Alcuin expose une théorie qui se rapproche de celle du moyen âge sur la papauté et l'empire : « Il y a, dit-il, dans le monde trois personnes d'un rang suprême, le pape, l'empereur de Constantinople et le roi des Francs; le premier rang appartient au vicaire apostolique, qui occupe le siége du prince des apôtres (7). » Les papes ont conscience de leur grandeur; depuis Léon IV, ils ne donnent plus le titre de *seigneur* aux rois, et ils placent le nom du saint siége en première ligne dans leurs lettres (8).

(1) *Lappenberg*, Geschichte von England, T. I. p. 199. — *Baluze*, I. 273.

(2) Le mot *Romei*, *Romipetæ* désignait d'abord ceux qui allaient en pèlerinage à Rome, ensuite tout voyageur. Le mot *Romeria* était synonyme de *peregrinatio*, voyage, pèlerinage. (*Ducange*, au mot *Romei*, *Romipetæ*.)

(3) *Capitul.*, a. 756, c. 26 (*Baluze*, I, 175., souvent répété.

(4) *Bouquet*, T. V, p. 397, v. 504, 529; p. 395, v. 403, 404.

(5) *Poeta Saxo*, ad a. 799. (*Pertz*, T. I, p. 235, v. 7; p. 256. v. 81, 82.)

(6) *Alcuin.*, Epist. 20, 25.

(7) *Alcuin.*, Ep. 80. La lettre est écrite en 799, avant que Charlemagne fût empereur.

(8) *Planck*, T. III, p. 29.

Cependant la suprématie des papes n'était pas encore reconnue dans l'Église; bien que leur ascendant moral fût grand, leur pouvoir réel était faible. La faiblesse de l'aristocratie épiscopale et l'oppression de l'Église, obligèrent l'épiscopat, malgré son ambition de liberté et d'indépendance, à accepter la domination de Rome. Les *fausses décrétales* hâtèrent cette révolution.

N° 3. *Les fausses décrétales*

Dans la première moitié du IXe siècle, parut sous le nom d'Isidore, la collection dite *des fausses décrétales*. Elle a reçu ce nom, parce qu'elle contient une série de pièces évidemment fausses. Quel était le but de cette fabrication mensongère? Elle tend à rendre l'Église indépendante de l'État et à faire du pape le chef de l'Église. Des lettres attribuées aux papes des premiers siècles dépeignent vivement l'oppression sous laquelle gémissait l'Église au IXe siècle : « Le saint siége a appris, dit saint Pie, qu'on applique à des usages humains les biens donnés pour des usages religieux, qu'on dépouille ainsi Notre Seigneur Dieu de ce qui lui appartient (1). » « Nos frères les évêques, écrit un autre pape, sont chassés de leurs siéges; on leur enlève jusqu'au nécessaire, puis on les traîne nus et dépouillés devant les juges temporels. » Comment sauver l'Église des envahissements de la violence? L'auteur des *fausses décrétales* connaît la source du mal, c'est la dépendance dans laquelle les évêques se trouvent de l'autorité temporelle; pour les affranchir de ces chaînes, il veut les soumettre au pape.

Les évêques dépendaient entièrement du pouvoir temporel. Les métropolitains étaient sans autorité, et quand, par leur position ou leur caractère, ils avaient de l'influence, ils en abusaient (2); les conciles provinciaux subissaient l'influence des menaces ou des

(1) *Pii I*, Ep. 2. Nous citons les fausses décrétales d'après l'édition de *Blondel*, intitulée : *Pseudoisidorus et Turrianus vapulantes*, Genevæ, 1628. *Turrianus* est un jésuite qui essaya de défendre l'authenticité des fausses décrétales contre les *Centuriateurs* de Magdebourg; mais, chose singulière, pour excuser le faux, il commit lui-même des faux littéraires, en citant des passages d'ouvrages qui n'existent pas. (Préface de *Blondel*, p 7.)

(2) Epist. *Concil. Tricass.*, ad Nicol. Pap. (*Mansi*, XV, 795.)

faveurs royales; il en résultait que les évêques étaient sans garantie. Voilà pourquoi les *fausses décrétales* rabaissent l'autorité des métropolitains, pour subordonner directement les évêques à la papauté : « Les papes, dit Sixte Ier, sont les vrais défenseurs de l'Église, les seuls protecteurs des évêques. »

Mais pour que la papauté puisse défendre l'Église, il faut qu'elle concentre toute la force du pouvoir religieux : « Rome, disent les *fausses décrétales*, est le fondement et le type des Églises; toutes les Églises ont leur principe en elle, car saint Pierre est le prince des apôtres; l'Église de Rome est donc la première des Églises, elle en est la tête; ce que la tête a décrété, les membres le doivent suivre (1). » « Le pape est l'évêque de l'Église universelle; il réunit tous les pouvoirs, il donne des lois à l'Église; aucun concile ne peut être tenu sans son autorité, aucun évêque ne peut être déposé sans son approbation, toutes les causes majeures doivent être portées devant son tribunal (2). »

Les *fausses décrétales* exaltent la papauté. En faut-il conclure que les papes sont les auteurs de la falsification? Les protestants l'ont cru; dans le sein même de l'Église catholique, des voix ennemies ont adressé cette imputation au saint siége (3); mais elle a trouvé peu d'écho. En effet, les *décrétales* n'avaient pas pour but direct l'intérêt de la papauté, mais plutôt l'intérêt de l'Église, et plus spécialement celui de l'épiscopat. Aussi voit-on, dès le IXe siècle, les évêques s'en prévaloir, et parmi eux le chef de l'Église gallicane, l'orgueilleux Hincmar. Pourquoi cette aristocratie si jalouse de son indépendance, se place-t-elle sous la protection d'une autorité supérieure? Parce qu'elle est impuissante à se défendre elle-même; parce que l'Église est en dissolution, ses propriétés envahies, ses ministres dépossédés, les moines errants, tandis que les courtisanes et les chiens occupent les monastères. Il n'y a qu'un remède au mal; il faut que l'épiscopat soit subordonné à la papauté, et que la papauté ait la puissance d'une insti-

(1) *Vigilii* Epist. c. 7.

(2) *Siati I* Ep. 2. — *Victor.*, Ep. 1. — *Stephani* Ep. 1. — *Pontiani* Ep. 2. — *Damasi* Ep. 5. *Julii* Ep. 1.

(3) *Mosheim*, Hist. eccl., IXe siècle, IIe Partie, ch. 2, § 8. — *Febronius* (de Hontheim) de Statu Ecclesiæ, T. 1, p. 643. — L'accusation a été reproduite de nos jours. (*Eichhorn*, Kirchenrecht, T. 1, p. 158, ss.) Voyez la réfutation de *Walter*, Kirchenrecht, p. 193.

tution divine. Tel était le besoin urgent de l'Église; les *fausses décrétales* sont l'expression de cette nécessité.

Les protestants, heureux de trouver l'Église en flagrant délit de faux, rapportent aux décrétales d'Isidore l'influence dont la papauté a joui au moyen âge (1). C'est chercher une cause bien vile pour un événement providentiel. La papauté est allée en grandissant depuis son origine jusqu'au IXe siècle; son autorité était reconnue en principe par l'épiscopat lui-même; il n'y aurait pas eu de fausses décrétales, que la papauté n'en eût pas moins dominé au moyen âge. Les *décrétales* hâtèrent seulement et consolidèrent une révolution dont les germes existaient et se seraient développés sans elles. Qu'on se reporte par la pensée au IXe siècle. La violence règne partout; cependant la société périrait, si elle n'avait en elle un principe de justice. Puisque le droit du plus fort envahit le monde temporel, il faut que l'ordre moral trouve un refuge dans l'Église. Telle est la mission de la papauté. Qu'est-ce qui fait la force du pape Nicolas luttant à la fois contre la royauté et contre l'épiscopat? Sont-ce les *décrétales* d'Isidore? C'est parce qu'il était le vengeur de la morale foulée aux pieds par les orgies des rois, que les peuples applaudirent au pape rappelant les rois à leur devoir. Ce qui fit la force de Nicolas contre l'aristocratie épiscopale, c'est l'impuissance de cette aristocratie qui était heureuse de trouver un protecteur dans le pape. Le pouvoir de la papauté reposait sur l'opinion publique. Est-ce que les peuples se préoccupaient des *fausses décrétales?* Est-ce que les millions de pèlerins qui couraient à Rome avaient lu la collection d'Isidore?

La révolution que l'auteur des fausses décrétales voulait légitimer était dans le cours providentiel des choses : affranchir l'Église de la funeste dépendance du pouvoir temporel, barbare et corrompu, en donnant la suprématie à la papauté. Faut-il pour cela applaudir à l'œuvre du faussaire? Il faut, au contraire, déplorer qu'une cause juste ait été souillée par un crime (2). Nous

(1) *Henke*, Geschichte der christlichen Kirche. T. II, p. 19, ss. — Les Gallicans sont tout aussi hostiles aux fausses décrétales : *Fleury* dit qu'elles ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'Église. (XIIIe Discours sur l'histoire ecclésiastique.)

(2) Les falsifications d'Isidore ne sont pas les premières que l'on rencontre dans l'histoire ecclésiastique; dès le Ve siècle, on fabriqua des faux au profit de la papauté. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 92, p. 527, note § 115, p. 670, notes *p. q.*)

devons ajouter que le faux a été exploité par l'Église pendant tout le moyen âge, et que lorsque les protestants découvrirent la fraude, les ultramontains firent l'impossible pour sauver ce précieux titre de la souveraineté pontificale. C'est seulement quand il n'y eut plus moyen de soutenir le faux qu'ils l'abandonnèrent, et alors ils prétendirent que les *fausses décrétales* n'avaient exercé aucune influence sur le développement de la hiérarchie (1). Les défenseurs de la papauté ne s'aperçoivent pas qu'ils sont en contradiction avec eux-mêmes. Si les *fausses décrétales* sont une œuvre si innocente, si inoffensive, pourquoi se sont-ils donné tant de peine pour en défendre l'authenticité? La vérité est que le faux d'Isidore ne fonda pas la papauté, mais il lui donna un titre juridique, ce qui était un immense avantage.

N° 4. *La papauté et les Églises nationales*

Avant de dominer sur les rois, les papes devaient être maîtres incontestés de l'Église. Jusqu'au xe siècle, l'épiscopat lutte dans les divers pays de l'Europe contre la suprématie pontificale. Il y a dans le génie britannique un besoin de liberté, incompatible avec la domination romaine. Pélage, le défenseur du libre arbitre, était Breton; le pélagianisme, condamné dans l'empire romain, trouva un refuge dans la Bretagne (2). L'Église bretonne se séparait de l'Église romaine par certaines observances religieuses (3). C'était comme une barrière contre Rome. L'opposition devint plus vive et prit le caractère d'une haine de race, lorsque les Anglo-Saxons, convertis par des missionnaires romains, voulurent réunir les Bretons à leur Église. Les Bretons résistèrent; les missionnaires essayèrent de les convertir à l'unité catholique, mais l'orgueil romain offensa les insulaires : « Jamais, dit le prêtre breton qui portait la parole, jamais nous n'avouerons les prétendus droits de l'ambition romaine, non plus que ceux de la tyrannie saxonne.

(1) *Giesseler*, Kirchengeschichte, II, 1, § 20, notes, *s* et *t*.

(2) Voyez une lettre du pape, Jean VIIIe siècle, contre le pélagianisme qui régnait dans l'Église bretonne. (*Beda*, Hist. eccl. II. — *Mansi*, X, 682.)

(3) L'église bretonne ne célébrait pas la fête de Pâques à la même époque que l'Église romaine elle n'administrait pas le baptême par trois immersions, etc. (*Beda*, II, 2.)

Nous devons, il est vrai, au pape de Rome, la soumission de charité fraternelle; mais pour la soumission d'obéissance, nous ne la devons qu'à Dieu, et après Dieu, à notre vénérable évêque (1). » Rome employa les armes et l'influence des Anglo-Saxons pour briser la résistance des Bretons et les ramener à l'unité; elle réussit. D'abord l'Église anglaise fut entièrement dépendante de la papauté; mais l'esprit de liberté et d'indépendance ne tarda pas à s'éveiller. Le génie profondément individuel et national de la race anglaise l'emporta sur le respect et le dévoûment que l'Église devait à son chef, qui était en même temps son père. Ce qui prouve la force de l'élément anglo-saxon, c'est que la langue germanique disputa la domination à la langue romaine dans le culte (2). Il fallut une nouvelle invasion, une nouvelle conquête faite sous les auspices de la papauté, pour rattacher l'Angleterre pendant quelques siècles au saint siége.

Le même esprit d'indépendance agitait l'Église gallicane, mais elle succomba sous ses faiblesses et ses contradictions. Au IXe siècle, les évêques de France professent le respect le plus profond pour l'autorité du souverain pontife : ils menacent d'excommunier le roi de Bretagne, parce qu'il a reçu avec dédain une lettre du pape, « à qui Dieu a donné la suprématie du monde entier (3). » Le fier Hincmar reconnaît que « Rome a la primauté sur toutes les Églises du monde; bien que tous les apôtres et par eux les évêques et les prêtres aient reçu le pouvoir de lier et de délier, il a toutefois été accordé d'une manière spéciale à saint Pierre et à ses successeurs (4). » Il écrit au pape Nicolas : « Nous savons que nos Églises sont soumises à l'Église de Rome, que nous autres évêques nous sommes subordonnés au pontife romain par la primauté de saint Pierre, et que nous devons obéissance à votre autorité apostolique (5). » Le concile de Troyes va plus loin; il invoque l'autorité du souverain pontife pour la protection des évêques : « Qu'il ne souffre pas qu'à l'avenir aucun évêque soit déposé sans la participation du saint siége, comme l'ordonnent

(1) *Wilkins*, Concil. M. Britan T. I, p. 26. Nous citons l'imitation de *Thierry*.
(2) *Lappenberg*, Geschichte von England, T. I, p. 163, 182, 193, 199.
(3) *Concil. Paris*, a. 849. Epist. Synodi. (*Mansi*, XIV, 923.)
(4) *Hincmar.*, adv. Hincmar. Laudunens., c. 20. (Op. T. II, p. 459.)
(5) *Frodoard.*, Hist. Ecclesiæ Rhemensis, III, 13.

les décrétales des papes (1). » Mais tout en protestant de son respect pour le vicaire de saint Pierre, tout en demandant son appui contre les violences dont elle est victime, l'Église gallicane maintient son indépendance, et en matière de discipline, et en matière de dogme.

Le concile de Nicée excommunia, au IXe siècle, ceux qui ne rendaient pas le culte de *doulie* aux images des saints. Ce culte répugnait au génie de l'Occident; Charlemagne le réprouva dans un écrit qu'il fit rédiger et qu'il envoya au pape. Adrien lui répondit qu'il partageait les sentiments des évêques grecs; alors le roi assembla un concile pour décider la question. Trois cents évêques, réunis à Francfort, condamnèrent d'un consentement unanime, en présence des légats du saint siége, la croyance sanctionnée par le concile de Nicée et approuvée par le pape (2). En 825, à la demande de l'empereur de Constantinople, qui désirait une réunion des deux Églises sur la question des images, le concile de Paris la soumit à un nouvel examen. Les évêques persistèrent à condamner le culte des images comme une superstition; ils critiquèrent ouvertement Adrien : « Sauf le respect dû à son autorité pontificale, dit le concile, le saint père avance des choses contraires à la vérité. » Le concile l'excuse parce qu'il pèche par ignorance, plutôt que par malice; il loue l'empereur pour son zèle à combattre l'erreur et l'engage à contraindre le pape à plier malgré lui sous le poids de la vérité (3).

Voilà l'Église gallicane en opposition avec la papauté sur une question de dogme, soutenant une opinion déclarée hérétique, accusant les papes d'ignorance et de superstition. L'épiscopat tenait avec plus de ténacité encore à son indépendance. A la sollicitation de l'empereur Lothaire et des rois Charles le Chauve et Louis d'Allemagne, le pape Sergius accorda à Dreux, bâtard de

(1) Epist. *Concil. Tricass.*, ad Nicol., Pap. (*Mansi*, XV, 795.)

(2) *Concil. Francoford.*, c. 2. (*Mansi*, XIII, 909) : « Sanctissimi patres omnimodis et adorationem et servitutem imaginibus renuentes contempserunt atque consentientes condemnaverunt. »

(3) *Mansi*, XIV, 421, ss. Les actes de ce concile sont longtemps restés ignorés. Lorsqu'ils furent publiés en 1596, les ultramontains en attaquèrent l'authenticité. Ils furent obligés de l'admettre, mais ils se dédommagèrent, en accusant les pères du concile « de prévention, de légèreté et d'ignorance. » (*Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, T. XI, p. 465.) Le reproche tombe sur les hommes les plus distingués par leur science : l'archevêque *Agobard*, de Lyon, partage entièrement les sentiments du concile de Paris. Voyez *Agobardi* liber contra eorum superstitionem qui picturis et imaginibus sanctorum adorationis obsequium deferendum putant. (*Op.* T. I, p. 221.)

Charlemagne et évêque de Metz, le vicariat de toutes les Gaules. Le pape voulait que tous les évêques obéissent à son vicaire; c'était lui qui devait assembler les conciles; s'il y avait appel ou partage d'avis dans les procès ecclésiastiques, il devait envoyer les parties plaider à Rome (1). Ce décret rencontra une résistance telle que Dreux lui-même se désista de ses prétentions, de crainte de provoquer un schisme (2).

Sur le terrain de la juridiction, la lutte entre l'épiscopat gallican et la papauté fut tout aussi vive. Nicolas rétablit sur son siége l'évêque Rothade, que le concile de Reims avait déposé sur la poursuite d'Hincmar. L'archevêque plia sous la volonté énergique du pape devant lequel les rois eux-mêmes pliaient, mais il ne céda qu'en murmurant; les gallicans ont toujours soutenu que le droit était de son côté (3). Sous le successeur de Nicolas, le métropolitain de Reims releva l'étendard de l'Église nationale. Hincmar de Laon, neveu de l'archevêque fut déposé par un concile, bien qu'il eût appelé au pape. Il est difficile d'apprécier les torts de l'évêque de Laon. Au fond, la lutte existait entre la papauté et l'Église gallicane. Le concile qui déposa Hincmar ne voulait reconnaître d'autre privilége au pape que ceux que lui donnaient les canons de Sardique; il revendiqua pour l'épiscopat des Gaules les droits qu'il avait toujours exercés jusqu'au IXe siècle. De son côté, le pape Adrien écrivit au roi Charles le Chauve et aux évêques de France, qu'Hincmar, ayant appelé au saint siége, ne devait pas être jugé par le concile; il demanda que l'accusé vînt à Rome, et défendît d'ordonner un autre évêque à sa place (4). La lettre au roi était conçue dans un ton impératif et dur; Charles le Chauve chargea Hincmar de répondre. Heureux de se venger sur Adrien des humiliations qu'il avait subies sous Nicolas, le vieux métropolitain mit une hauteur méprisante dans sa réponse : « Vous nous écrivez des lettres inconvenantes et qui déshonorent la puissance royale; vous nous envoyez des ordres qui conviennent peu à la modestie d'un évêque, vous nous accablez d'injures et d'outrages; il est temps

(1) Epist. *Sergii* de prælatione Drogonis. (*Mansi*, XIV, 806, s.)
(2) *Concil. Vern*, 844, c. 11. (*Baluze*, T. II, p. 13.) — *Hincmar.*, Epist. 44, c. 31.
(3) *Fleury*, Hist. eccl., Livre IV, § 37.
(4) *Hadriani*, Epist. dans *dom Bouquet*, T. VII.

de vous apprendre que, quoique sujet aux passions humaines, nous sommes cependant un homme créé à l'image de Dieu, et que nous conservons le sentiment de la dignité royale qui nous a été transmise par nos ancêtres. Vous dites : « *Nous voulons et nous ordonnons par l'autorité apostolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome devant nous et appuyé de votre puissance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi, obligé à corriger les méchants et à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné selon les règles. Nous autres rois de France, nés de race royale, nous n'avons pas passé jusqu'ici pour les lieutenants des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Dieu a établi les rois et les empereurs pour commander, et non pour être les serviteurs des papes. Si vous feuilletez les registres de vos prédécesseurs, vous trouverez qu'ils n'ont point écrit aux nôtres, comme vous venez de nous écrire... Je vous prie de ne plus adresser à moi, ni aux évêques de mon royaume, de telles lettres, afin que nous puissions toujours vous rendre le respect qui vous est dû (1). » Adrien céda et écrivit une lettre humble et flatteuse au roi Charles (2).

La papauté paraissait vaincue; mais qui était le vainqueur? Ce n'est pas l'Église gallicane; elle s'était abritée sous l'autorité royale pour braver le pape. Si la force réelle avait répondu au ton de hauteur qui respire dans la lettre de Charles le Chauve, que serait devenue l'Église? La papauté, il est vrai, eût été sans pouvoir, mais l'épiscopat lui-même aurait plié sous les rois. Il y aurait eu autant d'Églises particulières que de royaumes; plus d'Église universelle, plus de catholicisme, plus de civilisation même, car la domination du pouvoir temporel au moyen âge, c'était l'empire de la force. Tel n'était pas le cours providentiel des choses. L'influence de cet esprit général, qui est la voix de Dieu dans l'humanité, l'emporta sur la royauté et sur l'épiscopat.

Les Carlovingiens font place à une dynastie nouvelle; Hugues Capet est élu roi de France. Une dernière lutte s'engage entre le nouveau roi et les débris de la race de Charlemagne. Arnoul, archevêque de Reims, bâtard du roi Lothaire, écoutant la voix du

(1) *Hincmar.*, T. II, p. 704-716. — *Bouquet*, VII, 542.
(2) *Hadriani*, Epist. 34, ad Carol. Calv. (*Mansi*, XVI, 857.)

sang plus que celle du devoir, livre sa métropole aux ennemis de Huges Capet; accusé de trahison par le roi, il est déposé dans un concile. Tout semble favoriser l'esprit d'indépendance des gallicans : ils ont pour eux la royauté, ils ont pour eux l'avilissement des papes; les courtisanes trônent sur le siége de Saint-Pierre. L'évêque d'Orléans, le prélat le plus considérable des Gaules, va nous apprendre quels étaient les sentiments de l'Église gallicane dans ces graves circonstances. Il prononça au concile de Reims une violente philippique contre la papauté. L'orateur commença par protester de son respect pour l'Église romaine, qu'il faut honorer en mémoire de saint Pierre; mais il ajouta une réserve à cette profession de foi : les anciens canons ont plus d'autorité à ses yeux que les décrets des papes. Puis il s'écria : « Que Rome est à plaindre! elle qui a produit tant de lumières; et aujourd'hui il y règne des ténèbres profondes, qui étonneront la postérité. Nous avons eu autrefois des Léon, des Grégoire, un Gélase, un Innocent, dont la sagesse et l'éloquence étaient au dessus de la sagesse humaine.... Et qu'avons-nous vu, de notre temps? Un Jean XII, plongé dans les plus sales voluptés, et aussi cruel que débauché; un Boniface, monstre horrible, le plus méchant des hommes, souillé même du sang de son prédécesseur. Et l'on veut que tant d'évêques distingués par la science et la vertu, soient soumis à de tels êtres!... Rome semble abandonnée de tout secours divin et humain, et s'abandonner elle-même. Depuis la chute de l'empire, elle a perdu l'Église d'Alexandrie et celle d'Antioche, et pour ne rien dire de l'Afrique et de l'Asie, l'Europe même commence à la quitter : Constantinople est soustraite à son autorité, l'Espagne lui est devenue étrangère. C'est la révolte dont parle l'apôtre, non seulement des nations, mais des Églises. La puissance romaine est anéantie, la religion détruite, le nom de Dieu est profané par les parjures, le culte divin méprisé, même par les souverains pontifes. Le fils de perdition, l'homme de péché, l'Antechrist approche (1). »

Le discours de l'évêque d'Orléans ne tendait à rien moins qu'à un schisme; il provoquait en quelque sorte l'Église gallicane à

(1) *Mansi*, XIX, 131.

suivre l'exemple de toutes celles qui s'étaient soustraites à l'autorité de Rome. Comment la papauté dégradée, avilie, résista-t-elle à ce danger? Quelques hommes souillèrent le saint siége de leurs crimes, mais la papauté avait déjà un tel prestige, que la domination des courtisanes romaines ne put ébranler son ascendant. Il y avait dans les esprits un sentiment instinctif de la nécessité d'un pouvoir souverain : la conscience générale l'emporta, et sur les crimes des papes, et sur les résistances de l'épiscopat.

Dans les rangs de l'aristocratie épiscopale se trouvait alors un des hommes éminents du xe siècle, Gerbert. Il fut élu archevêque de Reims après la déposition d'Arnoul; on a remarqué que, dans sa profession de foi, il ne fit mention que des quatre conciles généraux, sans dire un mot du saint siége (1). Le pape ayant cassé le décret du synode qui avait déposé Arnoul, Gerbert prit la défense de l'Église gallicane contre la papauté. Il fit appel à l'indépendance de l'épiscopat : « Si la volonté du pape l'emporte, dit-il, c'en est fait de l'autorité des évêques, comme du pouvoir des rois (2). » La voix de Gerbert trouva de l'écho dans l'aristocratie épiscopale; mais déjà les peuples étaient du côté de la papauté. Gerbert essaya vainement de se maintenir à Reims; clercs et laïques fuyaient l'homme frappé de la sentence apostolique; ils refusaient d'assister aux messes qu'il célébrait, ils refusaient de manger avec lui; la foule le poursuivait de ses injures, et l'accablait d'outrages (3). Les rois eux-mêmes furent obligés de céder, le rétablissement d'Arnoul fut la condition de la réconciliation des Capétiens avec le saint siége. Devenu pape, Gerbert donna sa sanction à la victoire que la papauté avait remportée sur les Églises nationales.

L'idée des Églises nationales était en contradiction avec l'essence même du catholicisme, elle était en opposition avec la mission que la Providence a donnée à la religion chrétienne. Une Église nationale est nécessairement soumise à l'influence de l'État; et qu'était-ce que l'État au xe siècle? La force brutale, la violence. Conçoit-on l'Église dominée par les mille

(1) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T, IV, p. 202.
(2) *Mansi*, XIX, 173.
(3) *Gerbert*, Epist. ad Adelaidem Imperatricem. (*Mansi*, XIX, 178.)

tyrannies qui vont surgir sous le régime de la féodalité? l'Église, une par essence, divisée à l'infini? Des Églises particulières eussent entraîné la ruine de l'Église universelle, la ruine du christianisme. La domination de la papauté était une condition d'existence pour la religion, au moyen âge. Les temps sont mûrs, l'homme marqué du sceau de Dieu va paraître : c'est Grégoire VII.

CHAPITRE IV

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LES BARBARES

—

§ 1. La corruption des Barbares et le christianisme

L'Église était appelée à faire l'éducation des Barbares. Comment a-t-elle rempli cette mission, du ve au xe siècle? L'état de la société dans les premiers temps qui suivirent la conversion des peuples germains, paraît peu favorable au christianisme. Les crimes de Clovis et de ses successeurs ont épouvanté les historiens; ils sont à la recherche d'expressions pour flétrir ces hommes de sang et de boue. Il serait difficile, dit *Sismondi*, de trouver dans aucune classe, pas même dans celle que la vindicte publique a entassée dans les bagnes, autant d'exemples de crimes atroces, d'assassinats, d'empoisonnements, et surtout de fratricides, qu'en donnèrent les races royales pendant les ve, vi^e^ et viie siècles (1). Un historien allemand compare les scènes racontées par *Grégoire de Tours* aux crimes qui souillent les sérails de l'Asie (2). La honte et la douleur accablent les écrivains français : le massacre de la Saint-Barthélemy, s'écrie *Dubos*, n'est pas une tache plus grande que le meurtre de leurs neveux commis par les fils de Clovis (3). Les historiens ne savent comment expliquer les crimes de

(1) *Sismondi*, Histoire de la chute de l'empire romain, ch. 7.
(2) *Wachsmuth*, Europaeische Sittengeschichte, T. I, p. 232.
(3) *Dubos*, Histoire de la monarchie française, Livre V, ch. 5.

cette *abominable race salienne* (1). Les uns se refusent à croire à tant d'atrocité, ils supposent qu'il y a de l'exagération dans les récits traditionnels; les autres, séparant la cause du peuple de celle des rois, croient que ce serait faire injure aux nations que de les juger d'après leurs chefs. On aime à imputer à quelques hommes la corruption qui nous révolte, mais cette illusion s'évanouit quand on descend au fond des choses. Les empereurs monstres étaient l'horrible expression d'une société monstrueuse. *Montesquieu* a raison de dire que les rois barbares furent meurtriers, injustes et cruels, parce que toute la nation l'était. Que l'on ouvre les lois germaniques, l'on y trouvera des titres entiers sur les meurtres commis dans les églises ou dans les repas, sur les hommes assemblés pour assaillir quelqu'un dans sa maison, sur les parricides par cupidité; des dispositions sans nombre sur les vols commis avec violence. Que l'on ouvre *Grégoire de Tours*, l'on y verra à chaque page des crimes inspirés par l'amour de l'or ou par les passions brutales de la vengeance et de la jalousie (2).

Les historiens s'arrêtent d'habitude à la période mérovingienne. On pourrait continuer le tableau, à travers l'époque des Carlovingiens. Les mœurs des familles royales ont perdu de cette franche barbarie qui caractérise le VIe siècle, mais elles ne sont guère plus pures. Charlemagne, l'idéal du héros germain, placé par l'Église parmi les saints, prend et quitte ses femmes, comme s'il régnait en Orient; il est soupçonné d'avoir fait périr ses neveux; dans l'acte de partage de l'empire, il défend à ses fils de mettre leurs neveux à mort sans jugement (3). Le premier soin de Louis le Pieux, à son avénement, c'est de chasser les femmes du palais et de reléguer ses sœurs dans des monastères. Il est vrai que les Carlovingiens ne s'entretuent plus, comme Clovis tuait les rois ses ennemis, mais leurs dissensions permanentes sont aussi odieuses que des crimes. Que dire de la société? Si nous voulions la peindre d'après nature, nous n'aurions qu'à transcrire les canons des conciles contre les parjures, les adultères, les incestes, les brigandages, les sacriléges : c'est une société en pleine dissolution.

(1) *Guerard*, Polyptique d'Irminon, T. I, p. 112.
(2) *Lœbell* a recueilli quelques traits dans son *Grégoire de Tours*, p. 44, ss.
(3) *Charta Divisionis*, a. 806, c. 18. (*Baluze*, I, 445.)

Les ennemis du christianisme lui reprochent la corruption des peuples barbares. *Voltaire* dit que l'intérêt rendit chrétiens les déprédateurs de l'empire, mais qu'ils n'en furent que plus inhumains (1). Les écrivains allemands accusent le christianisme d'avoir altéré la pureté des mœurs germaniques; à les entendre, la religion n'avait rien à améliorer chez leurs ancêtres; en détruisant la société barbare, elle exerça même une influence défavorable, car elle enleva aux Germains le principe de leur moralité, tandis que la moralité chrétienne ne pouvait prendre racine dans les mœurs qu'après des siècles (2). Pour apprécier l'influence du christianisme, il faut rejeter les illusions que l'on aime à se faire sur les mœurs des habitants de la Germanie. Leur religion, apothéose du courage guerrier, donnait la sanction divine à la férocité des mœurs; la vengeance et la haine ensanglantaient les familles, sans que la société intervînt pour maintenir l'ordre moral; les actes répréhensibles ne relevaient pas encore de la justice, mais de la force. Tel était l'état social des conquérants. Le fait de la conquête devait exalter ce qu'il y avait de violent dans leurs mœurs, et altérer ce qu'il y avait de pur : c'était une migration, un détachement du sol et des habitudes, presque une existence d'aventuriers; et quelle était la société avec laquelle les conquérants allaient se mêler? Une civilisation en décadence, corrompue, pourrie. Les Barbares n'étaient pas en état de prendre de la civilisation romaine ce qui lui restait d'éléments intellectuels, ils lui empruntèrent ses vices. Ce n'est donc pas le christianisme qu'il faut accuser d'une dissolution qui était la suite inévitable du contact de la barbarie germanique et de la corruption romaine.

On pourrait faire un autre reproche à l'Église, c'est son impuissance à réformer les mœurs barbares. Mais ne demandons pas à la religion une œuvre impossible. Rappellons-nous l'état du christianisme lors de l'invasion, et l'état des Barbares sur lesquels il devait agir. La corruption de Rome avait infecté jusqu'à la religion du Christ; que l'on compare la société chrétienne décrite par *Salvien* et la société barbare décrite par *Grégoire;* la corruption

(1) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. 11.
(2) *Luden*, Histoire des Allemands, Livre VII, ch. 12; livre VIII. ch. I.

est la même, il n'y a que la barbarie de plus. Les Germains avaient pour mission de régénérer cette société de concert avec le christianisme. Mais le premier contact des conquérants avec les Romains fut funeste à leur moralité : le christianisme, altéré lui-même, ne pouvait avoir que peu d'influence sur la barbarie enivrée de jouissances matérielles. Pour se transformer, la société devait passer par une longue époque de transition ; il fallait que l'ancien monde mourût, et qu'un monde nouveau sortît de ses ruines. C'est ce travail qui s'accomplit du ve au xve siècle. Demanderons-nous à une époque de décadence et de transformation, la réalisation de l'idéal évangélique?

Nous avons dit que la conversion des Barbares était souvent l'œuvre d'un instant ; quand des milliers de guerriers se faisaient baptiser sur la foi de leur chef, peut-on s'attendre à ce que l'eau du baptême les transformât par miracle? Le baptême était le premier pas dans une vie nouvelle ; pour achever l'éducation de ces peuples enfants, il fallait des siècles. Cependant la transformation s'est accomplie ; que l'on compare l'humanité actuelle avec la société barbare, à qui devons-nous ce prodigieux changement? Répondre, comme font les ennemis du christianisme, que c'est l'effet naturel du progrès des lumières, c'est ne rien dire (1). Le progrès s'accomplit sous l'influence de causes déterminées ; il faut rechercher et indiquer ces causes. Croit-on que l'Europe serait aujourd'hui ce qu'elle est, s'il n'y avait pas eu d'invasion des Barbares, ou si le Coran l'avait emporté sur l'Évangile! C'est donc un principe civilisateur qui nous a faits ce que nous sommes. Quel est ce principe? Il n'y en a pas d'autres que la race germanique et le christianisme. Les Germains seuls eussent été impuissants. Nous venons de rappeler quelques traits de la corruption des Barbares : que seraient devenus les conquérants si, au lieu d'une religion de pureté et de sacrifice, ils avaient rencontré un culte matériel ! Ils y auraient péri. Veut-on une autre preuve que notre civilisation n'est pas due tout entière à l'élément de race? Que l'on compare les vertus du Germain avec l'idéal chrétien, tel qu'il s'est réalisé, bien qu'imparfaitement, dans nos mœurs. Les Germains avaient pour mobile l'égoïsme, et pour but la satisfac-

(1) *De Potter*, Histoire du christianisme, T. IV, p. 34.

tion des penchants matériels. Le christianisme recommande le dévouement et l'abnégation, il s'adresse aux sentiments les plus purs de la nature humaine (1). La cruauté du Barbare a cédé à la douceur du Christ, la fureur de la vengeance à la justice, la fougue des passions et l'instinct de la ruse à l'ordre et à la moralité.

Tels sont les bienfaits du christianisme. Déjà dans la première période du moyen âge, époque de confusion et de dissolution, l'influence de la religion se fait sentir. Les moines défrichent l'Europe ; la culture intellectuelle et morale accompagne la culture matérielle. L'Église est le lien qui unit la civilisation ancienne et le monde moderne. Les mœurs se transforment ; la corruption et la brutalité sont combattues souvent avec fruit par la pureté et l'humanité chrétiennes. Nous ne voulons pas idéaliser le passé. Il est vrai que le catholicisme prend un caractère trop extérieur, et que la morale en souffre. Il est vrai encore que la religion chrétienne exerce peu d'influence sur l'ordre politique : le sentiment et le besoin de la liberté lui manquent. Mais elle humanise les mœurs par l'exemple de sa charité, elle adoucit les maux qu'elle ne peut guérir. Tout en tenant compte des vices inhérents à la doctrine chrétienne et des vices que les circonstances ont développés, le catholicisme conserve une belle place dans l'histoire de l'humanité ; il est le principe civilisateur des temps modernes.

§ 2. Culture matérielle et intellectuelle. — Les moines

Le christianisme introduit les Barbares dans la civilisation. C'est aux missionnaires et aux moines, que la Germanie et le Nord de l'Europe doivent leur culture matérielle et intellectuelle. Philosophes et protestants rendent cette justice à l'Église : « Les moines, dit *Herder*, sont les bienfaiteurs de l'Europe ; leurs paisibles ermitages, au milieu des peuples barbares, furent des écoles de perfectionnement moral, et la clochette de leurs cellules retentit comme un signe d'espérance à travers ces siècles orageux. » « Les moines,

(1) *Saint Boniface* dans ses sermons ne cesse de prêcher la charité, l'amour du prochain et l'humilité. (*Martene*, Amplissima collectio, T. IX, p. 192, 197. 201, 202, 204, 203, 191, 194.)

ajoute un historien protestant, ont été plus que les bienfaiteurs de leur siècle; l'humanité tout entière a profité de leurs travaux. La culture des déserts, le défrichement des bois, le desséchement des marais, sont le moindre de leurs bienfaits, leur vie était une existence de dévouement et de sacrifice; c'est par là qu'ils agirent sur les populations barbares (1). »

Quel était l'état de la Germanie avant sa conversion? Le sol était occupé en grande partie par des bois ou des marais, et la condition des populations répondait à la nature de la terre. Les Germains étaient surtout chasseurs et pasteurs; ils craignaient, en se fixant au sol, de perdre leurs habitudes guerrières; vivant dans des huttes éparses et informes, se couvrant de peaux d'animaux tués à la chasse, ils étaient aussi sauvages que le pays qu'ils habitaient. Les moines commencèrent par transformer la terre. Les forêts s'éclaircirent, les marécages diminuèrent; l'agriculture remplaça le pacage; des villages et des villes s'élevèrent autour des cellules des solitaires (2).

Les villes sont un grand élément de progrès, mais elles ne suffisent pas pour civiliser un pays. On n'a pas assez relevé l'influence que l'Église exerça sur les campagnes. La culture romaine se concentrait dans les cités; les arts et le luxe de quelques villes n'empêchèrent pas les Gaules d'être encore couvertes en grande partie de forêts et de marécages, comme la Germanie. Ce furent des moines qui, les premiers, osèrent pénétrer dans les déserts des Vosges et des Ardennes. Les rochers, dont nous admirons aujourd'hui la forme pittoresque, frappèrent d'horreur les solitaires qui entrèrent dans les profondes vallées des Vosges; on aurait dit des forteresses élevées sur la cîme des montagnes; les forêts de sapin qui les couvraient augmentaient par leur teinte noire l'aspect horrible de ces lieux. On marchait dans les bois pendant quatre jours sans rencontrer un être humain; les habitants du pays fuyaient les Vosges comme un labyrinthe : c'était le séjour des bêtes fauves (3). Les moines n'y pénétrèrent qu'avec une difficulté extrême; tantôt ils devaient ramper comme des serpents à travers

(1) *Herder*, Ideen, XVIII, 3. — *Plank*, II, 581.
(2) *Mignet*, La Germanie au VIIIe siècle.
(3) Nous traduisons littéralement, d'après la *Vita Sancti Gundelberti*, n° 3. (*Bouquet*, T. III, p. 483.)

les broussailles, tantôt escalader des rochers (1). Les Ardennes présentaient un aspect tout aussi sauvage.

C'est par les solitaires chrétiens que la civilisation se répandit dans les coins les plus reculés de l'Europe ; ils allaient à la recherche des sites les plus isolés, les plus sauvages. Qu'on lise dans les vies des saints la description des lieux où s'élevèrent les abbayes ; ce sont des fondrières, des broussailles, des marécages, plutôt faits pour la demeure des serpents que des hommes. Les noms mêmes des monastères indiquent que les lieux où ils furent fondés étaient le rendez-vous des bêtes féroces (2). Il fallait être fort de l'appui céleste, pour oser affronter l'horreur de ces repaires (3) ; il fallut ensuite un travail herculéen pour dessécher et défricher le sol. Telles étaient les concessions faites aux moines (4). Aujourd'hui, les débris des monastères ont pour nous l'attrait de la solitude, le charme de la nature et de l'art ; n'envions pas aux moines ces délicieuses retraites, elles n'ont pas toujours été l'asile de la paresse. Les fondateurs des abbayes furent pour l'Europe ce que les pionniers américains sont pour le nouveau monde ; mais les pionniers sont animés au travail par l'esprit de lucre, tandis que les moines travaillaient pour le salut de leur âme, et le fruit de leur travail profitait aux pauvres.

Le défrichement continua pendant tout le moyen âge. Grâce aux savantes publications des *Polyptiques* et des *Cartulaires*, nous pouvons suivre les travaux modestes et utiles des abbés du IXe et du Xe siècle. L'abbé de Saint-Germain, Irminon, planta 94 arpents et demi de vignes ; il défricha un terrain dans lequel on pouvait semer 60 muids de froment, il mit en culture une île de six bonniers d'étendue, il fit planter deux bois, l'un de douze bonniers, l'autre de sept (5). A qui l'humanité doit-elle ces bienfaits ? A saint Benoît, l'organisateur du monachisme occidental. Les moines

(1) *Vita S. Deodati*, n° 9, dans *Bouquet*, III, 585.

(2) Tel est le monastère de *Stavelot*. *Notaerus*, dans la vie de *saint Remacle*, dit (c. 13 *Bouquet*, III, 556) : « Quod feræ eo undique ceu ad stabulum vel pastûs causa confluerent, antiquitus ille locus *Stabulus* dictus fuit, quod nomen vir sanctus (*Remaclus*) minime sensuit immutandum, sed et dici et esse voluit stabulum fidelium animarum, eo tanquam ad æternæ vitæ pascua deinceps properaturarum. »

(3) « Superno auxilio roboratus, horribiles squalores loci expetiit. » (*Bouquet*, III, 577.)

(4) Ce que nous disons des Gaules est vrai également de l'Italie. (*Muratori*, Antiq. II, 163.)

(5) *Guerard*, Polyptique de l'abbé Irminon, T. I, p. 13.

d'Orient s'égarèrent dans les excès du spiritualisme chrétien ; saint Benoît leur donna pour mission de cultiver la terre. Citons la règle qui a transformé l'Europe : « L'oisiveté est ennemie de l'âme; les frères doivent être occupés, à certaines heures, au travail des mains, dans d'autres, à de saintes lectures (1). » Après avoir réglé les heures de travail, saint Benoît ajoute : « Si la pauvreté du lieu, la nécessité ou la récolte des fruits tient les frères constamment occupés, qu'ils ne s'en affligent point, car ils sont vraiment moines, s'ils vivent du travail de leurs mains, ainsi qu'ont fait nos pères et les apôtres. »

Le défrichement du sol était le principe de la culture intellectuelle. On a imputé la barbarie du moyen âge à l'Église ; un écrivain protestant répondra pour nous (2) : « Que serait devenue l'Europe, après l'invasion des Barbares, si les débris de la civilisation ancienne n'avaient trouvé un asile dans les monastères ? Les historiens comparent la migration des peuples du Nord à un déluge ; l'Église est l'arche qui surnagea seule, au milieu de la tempête et des ténèbres, sur le gouffre qui menaçait d'engloutir tout ce que l'antiquité avait produit de science et d'art; elle cultiva ce faible germe, et le fruit a été la civilisation moderne, plus riche, plus étendue que celle des anciens. » Le christianisme est le lien intellectuel entre deux mondes, un pont sur l'abîme.

C'est le christianisme qui a dicté à Charlemagne sa belle lettre sur les écoles; citons-la, c'est la gloire la plus pure du grand homme, c'est un titre de l'Église à la reconnaissance de l'humanité. Le roi des Francs écrit à l'abbé de Fulde : « Il a paru utile à nous et à nos fidèles que dans les évêchés et les monastères confiés à notre direction, l'on ne s'adonnât pas seulement à la vie religieuse, mais qu'on s'y appliquât à la science des lettres, en instruisant chacun selon sa capacité, afin que ceux qui désirent plaire à Dieu en vivant bien ne négligent pas de lui plaire en parlant bien. Car, quoiqu'il vaille mieux bien agir, que savoir, cependant il faut savoir avant d'agir. Chacun doit donc connaître ce qu'il veut exécuter, afin que l'âme comprenne mieux ce qu'elle doit faire. Dans plusieurs écrits qui nous ont été adressés des divers monastères,

(1) *Regula S. Benedicti*, c. 38.
(2) *Macaulay*, History of England, ch. I.

durant ces dernières années, nous avons trouvé un sentiment juste, mais un langage inculte. Cela nous a fait craindre que moins d'habileté dans la manière d'écrire ne conduisît à moins de sagesse dans l'intelligence des saintes Écritures. Or nous savons tous, que si les erreurs de mots sont dangereuses, les erreurs de sens le sont bien davantage. Nous désirons donc que vous soyez, comme doivent l'être des soldats de l'Église, dévots intérieurement, chastes dans la vie, classiques dans le langage (1). »

Les couvents devinrent des espèces de forteresses où la civilisation se mit à l'abri (2); c'étaient des établissements tout ensemble agricoles, industriels et littéraires. Il y avait auprès de chaque monastère une école extérieure et publique où l'on recevait les enfants du dehors; on leur apprenait les principes de la religion, l'oraison dominicale, les psaumes, le chant et la grammaire. Il y avait, en outre, des écoles intérieures, réservées aux moines, où l'on enseignait les sciences sacrées et séculières, c'est à dire les sept arts libéraux et la théologie, qui se composait de la connaissance des deux Testaments, des Pères et des canons (3).

Les monastères nous ont transmis les livres et les langues de l'antiquité; sans eux la chaîne qui lie le passé au présent eût été brisée. Il y avait dans les couvents des moines chargés de transcrire les livres, d'autres les collationnaient, y ajoutaient des peintures et des ornements en or, les reliaient avec soin, quelquefois avec magnificence (4). Ce sont les monastères qui ont fourni à la science presque tous les manuscrits de la littérature ancienne que nous possédons (5). Rendons hommage à l'homme qui le premier conçut l'idée d'employer les loisirs des religieux à multiplier les copies des chefs-d'œuvre sacrés et profanes, sans lesquels notre civilisation n'existerait pas. *Cassiodore* (6) dit dans les instructions qu'il donne à ses moines : « Par cette occupation on cultive salutairement son esprit. C'est un moyen tout propre à répandre au

(1) *Constit. de scholis*, a. 788 (*Baluze*, I, 201), traduction de *Mignet*.
(2) *Chateaubriand*, Études historiques.
(3) *Mignet*, d'après *Mabillon*, Acta Sanctor. sæcul. III, Pars I, Præf. p. 15, s.
(4) *Mignet*, d'après les *Antiquitates Fuldenses*, c. 11.
(5) Histoire littéraire de la France, par des *Religieux bénédictins*, T. III, p. 31.
(6) *Cassiodor.*, de Institutione divinarum litterarum, c. 30. — *Cassiodore* est le premier qui ait prescrit les travaux littéraires aux moines. Dans la règle primitive de *saint Benoît* il est question de *lectures*, mais non de copie de manuscrits. (*Giesseler*, Kirchengeschichte, T. I, p. 686, § 117.)

loin les préceptes du Seigneur. Heureux exercices, heureux travail, où l'on trouve le secret de prêcher de la main, de parler par ses doigts, de procurer aux hommes le salut avec l'encre et la plume contre les surprises frauduleuses du démon. »

Nous avons rendu justice aux bienfaits du monachisme occidental. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier cette institution sous le rapport religieux ; nous y reviendrons dans la suite de nos Études. Les ordres monastiques ont eu cette singulière destinée, que les historiens et les philosophes les louent pour les services qu'ils ont rendus à l'agriculture et aux sciences, tandis que les fondateurs du monachisme ne voyaient dans ces occupations qu'un moyen de prévenir l'oisiveté. Quant au développement de l'intelligence, il leur était profondément antipathique. Le but qu'ils poursuivaient, c'était un spiritualisme qu'on peut qualifier d'insensé, car il brisait les liens du corps et de l'âme, il détruisait le corps et ravalait l'intelligence. Ce spiritualisme excessif était impossible, parce qu'il violait les lois de la nature; de là l'irremédiable décadence du monachisme et sa chute.

§ 3. Influence morale

N° 1. *Le mariage chrétien*

Le monde ancien périt dans la pourriture de la corruption morale; sa décrépitude était telle, qu'il ne trouva plus en lui-même la force de se régénérer. Dieu envoya les Barbares pour rafraîchir le sang et renouveler la vie. La régénération morale était la grande mission du christianisme. Il faut se représenter les difficultés de cette œuvre pour avoir une idée du service que l'Église a rendu à l'humanité. Nous ne répéterons pas les invectives de Juvénal contre les mœurs de son temps. Le mariage romain, par la facilité du divorce, était devenu une prostitution qui se couvrait des formes de la loi. L'abus survécut au paganisme : au commencement du ve siècle, un orateur chrétien dit que les hommes changeaient de femme aussi souvent que de chemise (1). Les empe-

(1) *Asterius*, dans *Combefis*, Auctarium, T. I.

reurs voulurent restreindre la faculté de divorcer par consentement mutuel, mais ils furent obligés de rapporter leurs décrets ; les époux ne pouvant plus divorcer, s'empoisonnaient (1) !

Un père de l'Église a rendu aux Barbares le témoignage qu'ils se distinguaient par la pureté des mœurs (2) ; mais la dissolution de l'ancienne société germanique, le contact avec le luxe, avec les jouissances et la corruption de Rome, allumèrent les passions des conquérants. Les rois barbares avaient toujours eu le privilége de la polygamie. Dans les forêts de la Germanie, ils prenaient plusieurs femmes pour augmenter leur influence ; dans les Gaules, la brutalité les domina tout entiers. Les rois mérovingiens quittaient leurs femmes, ou ils en épousaient plusieurs à la fois, sans scrupule et sans règle ; les écrivains contemporains comparent l'un deux à Salomon, non pour sa sagesse, mais pour le nombre de ses concubines (3). Ils joignaient l'inceste à la bigamie. Entre mille traits rapportés par *Grégoire de Tours*, nous en citerons un qui caractérise l'immoralité des Mérovingiens :

« Clotaire, un des fils de Clovis, épousa une jeune fille de basse naissance. L'amour qu'il avait pour *Ingonde* ne l'empêchait pas d'entretenir de nombreuses maîtresses, ce que la femme tolérait avec une humble soumission. Un jour elle lui dit : « Le roi mon seigneur a fait de sa servante ce qu'il lui a plû et m'a appelée à son lit ; il mettrait le comble à ses bonnes grâces en accueillant la requête de sa servante. J'ai une sœur nommée *Aregonde* et attachée à votre service : daignez lui procurer, je vous prie, un mari qui soit vaillant et qui ait du bien, afin que je n'éprouve pas d'humiliation à cause d'elle. » Cette demande éveilla la curiosité et l'humeur libertine du roi. Il vit *Aregonde*, la prit avec lui et lui donna le titre d'épouse. Au bout de quelques jours, il revint auprès d'Ingonde et lui dit : « La grâce que ta douceur désirait de moi, j'ai songé à te l'accorder ; j'ai cherché pour ta sœur un homme riche et sage, et n'ai rien trouvé de mieux que moi-même. Apprends donc que j'ai fait d'elle mon épouse, ce qui, je pense, ne te déplaira point. » « Que monseigneur, répondit Ingonde, fasse ce

(1) *Novelle* 150.

(2) *Salvien*. Voyez mes *Études sur le christianisme*, p. 355-358.

(3) « *Dagobertus* tres habebat ad instar Salomonis reginas, maxime et plurimas concubinas. » *Fredegar.*, Chron. c. 69.

qui lui semble à propos, pourvu seulement que sa servante ne perde rien de ses bonnes grâces (1). »

Que serait devenue la société, si les Barbares avaient trouvé un culte comme le paganisme ou le mahométisme? La polygamie ou, ce qui est pis encore, une espèce de prostitution légale, une gigantesque corruption aurait usé bien vite la race que Dieu avait envoyée pour régénérer le monde. Bénissons le christianisme qui a mis un frein à ces passions désordonnées, en opposant au mélange impur des sexes la rigueur de ses lois sur le mariage.

L'Évangile posa les bases de la moralité moderne, en prescrivant l'unité et l'indissolubilité du mariage. Plus tard les conciles poussèrent ces principes jusque dans leurs dernières conséquences; ils commencèrent par limiter les causes du divorce, ils finirent par l'interdire. Les devoirs d'affection et de fidélité furent imposés à l'homme comme à la femme (2). On recommanda à la femme d'être soumise à son mari, au mari d'aimer sa femme et d'être doux envers elle. Afin de ne pas mêler le même sang et de ne pas exposer la chasteté du toit domestique (3), l'Eglise ne permit le mariage qu'après le septième degré de parenté.

Telle est la loi pure que l'Église posa comme une digue pour arrêter le débordement de la corruption romaine et de la brutalité germanique. Mais comment faire accepter un frein par les passions violentes des Barbares? On ne s'attendra pas à ce que dans les premiers siècles la pureté chrétienne l'emporte; tout ce que l'Église pouvait faire, c'était de combattre avec courage l'immoralité qui siégeait sur les trônes. Assistons à ces luttes : c'est de là qu'est sortie une société nouvelle.

Saint Colomban, un de ces moines irlandais que l'ardeur de la foi poussait à l'apostolat, s'établit dans la Gaule orientale. Le roi Théodoric allait souvent le voir pour demander la faveur de ses prières; le solitaire le réprimanda de ce qu'il se livrait à la dé-

(1) *Gregor.*, Hist. IV, 3. — *Thierry*, Récits des temps mérovingiens.

(2) Le biographe de *saint Éloi* donne des extraits de ses sermons aux chrétiens nouvellement convertis. En parlant du mariage, *saint Éloi* dit : « Concubinas sive ante nuptias, sive post nuptias habere prohibemus, quia omnino illicitum est : nam qui uxorem legitimam ducere cogitat, dignum est ut virginitatem usque ad nuptias custodiat, et post nuptias nullam alteram præter unam legitimam cognoscat, nec peccet cum alia, sicut nec suam vult cum alieno viro peccare. Quidquid enim de jure connubii mulieribus non licet, nec viris omnino licet. » (d'*Achéry*, Spicil. II, 101.)

(3) *Mignet*, la Germanie au VIIe siècle.

bauche, au lieu de jouir des douceurs du mariage. Au dire du chroniqueur, le roi était disposé à obéir, mais Brunehault, son aïeule, l'entretenait dans le désordre ; elle flattait ses vices, pour le mieux dominer. Saint Colomban, se rendant un jour auprès de Brunehaut, la vieille reine amena les fils que Théodoric avait eus de ses concubines : « Ce sont les enfants du roi, dit-elle au solitaire, donne-leur la grâce de ta bénédiction. » « Sachez, répondit Colomban, qu'ils ne porteront jamais le sceptre royal, car ils sont sortis de mauvais lieu. » Brunehaut, furieuse, fit défense aux voisins du monastère de Luxeuil de donner retraite ou secours aux moines. Saint Colomban vint trouver Théodoric. On annonça au roi que le solitaire était là, mais qu'il refusait d'entrer : « Il vaut mieux, dit Théodoric, honorer à propos l'homme de Dieu, que de provoquer la colère divine en offensant un de ses serviteurs. » Il ordonna de préparer toutes choses avec une pompe royale et d'aller au devant de Colomban ; mais le solitaire repoussa les avances du roi avec malédiction. Saisi de frayeur, Théodoric se rendit auprès de lui avec son aïeule, implorant son pardon et promettant de se corriger. *Frédégaire* ajoute qu'ils n'observèrent pas longtemps leurs promesses, que le roi se livra de nouveau à ses adultères accoutumés. Saint Colomban le menaça d'excommunication ; alors Brunehaut, outrée, excita contre lui les grands laïques et ecclésiastiques ; le roi céda et Colomban fut forcé de quitter le royaume (1).

Cette scène peint admirablement les luttes de l'Église. La sainteté des hommes de Dieu imposait aux rois ; ils se soumettaient à leurs censures, ils faisaient des promesses, mais la passion l'emportait. Souvent l'Église succombait, mais sa défaite même était une victoire, car elle attestait la nécessité de la règle que la religion voulait établir, et la règle finit par prévaloir. L'Église ne se lassait pas de prêcher et de réprimander. Saint Boniface apprit, au milieu de ses rudes travaux de missionnaire, que dans le royaume des Merciens, les Anglais, à l'exemple de leur roi, foulaient aux pieds les préceptes divins, méprisaient le mariage et vivaient comme des brutes. Il assembla un concile ; les évêques adressèrent une réprimande au roi anglo-saxon, et l'exhortèrent à se cor-

(1) *Fredegar.*, Chronic. c. 36.

riger, s'il voulait prévenir sa ruine et celle de son pays. Nous avons les lettres de saint Boniface ; elles respirent un noble amour de la patrie et un vif sentiment de la perfection chrétienne : « Né en Angleterre, il se rejouit de la gloire de sa nation, il s'afflige de ses péchés. » « La renommée nous a appris ton inconduite, écrit-il au roi des Merciens. Beaucoup de personnes nous rapportent que tu méprises le mariage institué par Dieu lui-même ; ce qui est pis, on dit que tu te livres à la débauche avec les vierges consacrées à Dieu. Celui qui vit avec la femme de son maître commet déjà un crime énorme ; que dire de celui qui souille les épouses du Christ?... Nous te prions, cher fils, nous te supplions par Jésus-Christ, Fils de Dieu, s'il est vrai que tu mènes cette vie criminelle, de faire pénitence et de te corriger. Souviens-toi que tu portes en toi l'image de Dieu et qu'il est honteux de la changer par la luxure en image du démon. La grâce divine et non ton mérite, t'a fait roi, et voilà que tes passions te rendent esclave de Satan. » Saint Boniface dit au roi que les nations barbares elles-mêmes attachent un grand prix à la pureté des mœurs ; il cite les lois rigoureuses des Saxons : « La femme adultère est contrainte de se pendre de sa propre main ; et, après qu'on a brûlé son corps, le séducteur est pendu lui-même au dessus du bûcher. » Si les païens, qui ne connaissent pas Dieu, font ce qui est honnête, par l'instinct de la nature, que ne doivent pas faire ceux qui adorent le vrai Dieu?... L'exemple du prince portera les hommes à la vertu ou au vice. Qu'arrivera-t-il, si les Anglais se vautrent dans l'impureté? Leur race dégénérera ; elle sera faible devant Dieu, faible devant les hommes (1). »

Au VIIIe siècle, les rapports des deux sexes étaient toujours d'une grande irrégularité. L'Église n'était pas encore parvenue à imposer sa loi ; les hommes prenaient et quittaient leurs femmes, sans formalités et sans scrupule. Charlemagne vint en aide à la puissance spirituelle. Les capitulaires sur le mariage forment la partie la plus importante de sa législation civile ; ils règlent les conditions de l'union conjugale, les degrés de parenté, les devoirs des maris, les obligations des veuves. C'est le christianisme qui inspire le législateur ; on trouve parfois dans ses ordonnances des disposi-

(1) *Bonifacii* Epist. 10, 19, p. 14, 23.

tions d'une délicatesse évangélique : « De même que Jésus-Christ garde la chasteté dans son Église, l'homme doit conserver la chasteté dans le mariage (1). Que ceux qui veulent avoir des épouses chastes et pures, soient eux-mêmes chastes et purs (2). »

La barbarie empêcha la morale évangélique de pénétrer dans les mœurs. Un autre obstacle diminua l'influence de l'Église, c'est sa dépendance. Les évêques étaient nommés par les rois; pris dans l'aristocratie guerrière, ils partageaient trop souvent les vices de ceux qu'ils auraient dû élever à des sentiments plus purs. Aussi les hommes qui prennent en main la cause de la moralité appartiennent-ils rarement au clergé séculier, ce sont des moines indépendants comme saint Colomban, ou des missionnaires comme saint Boniface; les évêques se taisent, ils sont dominés ou ils sont complices. Le IXe siècle vit le scandale de plusieurs femmes, filles de rois, violant les liens du mariage et affichant publiquement leur inconduite. Un roi adultère couronna sa concubine: que fit l'épiscopat pour rétablir l'ordre moral? Il fallut que le pape lançât les foudres de l'Église contre le roi et les évêques. C'est encore la papauté qui prit l'initiative pour frapper la fameuse *Ingeltrude*. Fille et épouse d'un comte, elle courait le monde avec un de ses serviteurs. Le pape Benoît ne cessa d'exhorter l'empereur, les princes et les évêques de ramener cette femme à son mari. Nicolas qui lui succéda, continua ses efforts, mais toujours sans effet; enfin il convoqua un concile à Milan, où il cita Ingeltrude; comme elle ne se présenta pas, elle fut excommuniée. Cependant le pape apprit que la femme adultère avait trouvé asile dans les États d'un roi adultère. Il écrivit aux évêques de Lorraine et principalement aux archevêques de Cologne et de Trèves, en les reprenant vivement de leur coupable négligence; Nicolas leur signifia qu'Ingeltrude était excommuniée et leur ordonna de l'excommunier eux-mêmes, si elle ne retournait auprès de son mari. Les deux métropolitains ne tinrent aucun compte des ordres du saint siége; ils admirent la femme adultère à leur communion, comme ils avaient couronné la concubine de leur roi adultère;

(1) *Lotharii I*, Excerpta Canonum, c. 2. (*Pertz*, Leg. I, 372.)

(2) *Capit.*, VII, 389. Comparez le traité de Jonas, évêque d'Orléans (825), *de Institutione laicali*. Le second livre traite du mariage. (d'*Achéry*, Spicileg. I, 277.)

l'autorité de l'Église ne servait qu'à couvrir les débauches des grands (1). Les évêques français montrèrent la même indifférence que les évêques lorrains. Nicolas les pressa, il leur ordonna de ramener Ingeltrude à son époux (2), mais toujours en vain. Le pape dut s'adresser aux rois de France et de Germanie, pour qu'ils prêtassent main-forte à l'excommunication lancée contre la femme adultère (3).

La première époque du moyen âge fut pour l'Église un temps de lutte et de division. L'aristocratie épiscopale disputait la souveraineté religieuse à la papauté; mais incapable de maintenir son indépendance à l'égard du pouvoir temporel, elle fut par cela même incapable de remplir la mission de l'Église, en moralisant les Barbares. La législation canonique se ressentit de cette faiblesse. On se contenta de demi-mesures; tout en déclarant le mariage indissoluble, l'on admettait l'adultère comme une cause de divorce (4). Ces transactions ouvraient la porte aux abus. Il fallait la législation la plus sévère pour ôter d'avance tout espoir aux coupables. L'indissolubilité absolue du mariage, telle était la condition nécessaire de la moralité au milieu du débordement des passions. La société moderne a rejeté ce qu'il y avait de trop rigoureux dans la discipline de l'Église; mais si le divorce est possible aujourd'hui, c'est que la société est devenue plus morale, grâce à l'éducation séculaire du christianisme.

N° 2. *Système pénitentiaire de l'Église*

Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans les cieux, tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les cieux. » Ces paroles sont le fondement de la législation pénitentiaire de l'Église. Celui qui a violé un commandement de Dieu, doit faire pénitence; mais la pénitence ne suffit

(1) *Nicolai*, Epist. 58. ad episc. in regno Ludovici constitutos. (*Mansi*, XV, 334.)

(2) *Nicolai*, Epist. 54, ad episc. in regno Caroli constitutos. (*Mansi*, XV, 326.)

(3) *Nicolai*, Epist. 53. ad Ludovic. Regem Germaniæ. (*Mansi*, XV, 325.) — Epist. ad Carolum Regem. (*Mansi*, XV, p. 366.)

(4) Jusqu'au xe siècle, l'époux divorcé pour cause d'adultère pouvait se remarier. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, P. 1, § 8, note *t*, p. 58.)

pas ; pour qu'il entre dans le royaume des cieux, il faut que l'Église lui donne l'absolution ; elle seule a le droit de remettre les péchés, puisque c'est à elle que Jésus-Christ a donné les clefs des cieux (1). Le sacerdoce est l'intermédiaire nécessaire entre Dieu et les coupables ; Dieu accorde le pardon par l'organe du prêtre (2).

C'est comme organe de Dieu que l'Église appelle les hommes à faire pénitence. Ce dogme est devenu dans les mains du sacerdoce un moyen de domination, mais aussi l'instrument le plus énergique de la réformation des mœurs. Tout péché met le coupable dans la dépendance de l'Église ; les portes des cieux lui sont fermées jusqu'à ce que la prière du prêtre ait fait descendre sur lui le pardon céleste. Dans les temps barbares, cette justice de l'Église était, pour ainsi dire, la seule justice. La société laïque ne considérait le délit que comme la lésion d'un intérêt privé ; elle abandonnait aux parties intéressées le soin de la satisfaction. L'Église voit dans toute violation d'un commandement divin, un trouble de l'ordre moral ; le coupable doit subir une peine, il doit faire pénitence. Mais cette peine a un terme ; lorsque la pénitence est accomplie, que le coupable est amendé, il est réhabilité par Dieu lui-même. Telle est l'idée qui domine dans le système pénitentiaire de l'Église ; suivons-en le développement : c'est suivre l'idée du juste luttant contre la force.

Dans les premiers siècles, la pénitence était d'une rigueur extrême. On distinguait celle qui précédait le baptême (3) de celle qui le suivait. Le sévère Tertullien parle de la dernière à regret ; il souhaite que les chrétiens n'en connaissent pas d'autre que celle qui conduit à leur régénération ; parler d'un second remède, n'est-ce pas supposer qu'après le sacrement du baptême, il soit encore libre aux fidèles de pécher ? Cependant Dieu connaissant la malice et les efforts du démon, a encore donné une ouverture à sa grâce par une seconde pénitence, mais pour une seule fois (4).

(1) *Augustin.*, Serm. 351. (de Poenit.), § 9.

(2) *Leonis M.*, Epist 108, § 2, ad Theodor. (*Mansi*, VI, 208) : « Sic divinæ bonitatis præsidiis ordinatis, ut indulgentia Dei nisi supplicationibus sacerdotum nequeat obtineri. »

(3) Dans les premiers siècles, les adultes seuls recevaient le baptême.

(4) On n'admettait qu'une pénitence *publique*. La pénitence après le baptême, dit *saint Clément d'Alexandrie (Paedag.*, p. 385, B), doit être unique et sans rechute ; les fréquents retours de péché et de pénitence ne diffèrent de l'infidélité, sinon en ce que l'on pèche avec connaissance. C'est une préparation à pécher, l'apparence de la pénitence.

Plus cette seconde et unique pénitence est resserrée, continue Tertullien, plus elle est difficile. Il ne suffit pas qu'elle soit dans la conscience, il faut qu'elle s'exprime par des actions; la vie tout entière du pénitent, jusqu'à sa nourriture et à ses habits, doivent manifester son repentir : qu'il couche dans le sac et la cendre, qu'il boive et ne mange que des choses simples, seulement pour soutenir la vie, qu'il nourrisse ses prières par le jeûne, qu'il gémisse, pleure, crie jour et nuit vers son Dieu, qu'il se prosterne devant les prêtres et les supplie de le secourir de leurs prières (1).

La durée des pénitences variait d'après la gravité des fautes. L'Église était d'une rigueur salutaire pour l'impureté qui avait perdu l'ancien monde : ceux qui commettaient un péché contre nature subissaient une pénitence de vingt ans, s'ils étaient âgés de moins de vingt-cinq ans : s'ils péchaient après cet âge, et étant mariés, on ne les admettait à la communion qu'à la fin de leur vie. La femme qui se faisait avorter ne devait communier qu'à sa mort (2). Écoutons Tertullien sur la pénitence de l'adultère; s'adressant à l'évêque : « Vous introduirez, dit-il, le pénitent dans l'église ; pour adoucir les frères en sa faveur, vous le ferez se prosterner au milieu de la place devant les veuves et les prêtres, avec le cilice et la cendre, défiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous cependant, vous prêcherez sur son malheur, avec tout l'artifice possible, pour exciter la compassion (3). »

Le pénitent ne reculait pas devant l'aveu public de sa faute et l'expression de son repentir ; il ne redoutait pas les railleries insultantes, car il ne trouvait autour de lui que des âmes tristes de sa chute et empressées à le relever. Mais cette foi vive était le fruit d'un enthousiasme passager. Déjà du temps d'Augustin, il n'y avait de pénitence publique que pour les fautes publiques (4). Le pape Léon, tout en louant la foi forte de ceux qui avouent publi-

(1) *Tertull.*, de Pœnit. c. 7, 9.

(2) *Concil. Ancyran.*, a. 314, c. 16, 22. (*Mansi*, II, 518.) L'église d'Espagne, à l'exemple de celle d'Afrique, ss montra encore plus sévère; l'adultère n'était pas même admis à la communion à sa mort. (*Concil. Illiberitanum*, a. 305)

(3) *Tertull.*, de Pudicit. c. 13.

(4) *Augustin.*, de Symbolo ad Catechumenos, c. 7. — Sermo 351, § 9.

quement leurs péchés et mettent la crainte de Dieu au dessus des critiques des hommes, réprouve la publicité donnée à la pénitence; il se contente d'une confession secrète : « Il y a bien des fautes, dit-il, que les coupables n'oseraient confesser en public; les y contraindre, ce serait les éloigner de la pénitence (1). » Cependant la pénitence publique resta en usage pour les crimes publics (2).

Reportons-nous au xe siècle, cet âge de fer de l'ère moderne. Assistons aux pénitences solennelles qui frappaient les hommes de violence; ce spectacle nous donnera une idée de l'empire que l'Église exerçait sur les âmes. Le premier jour de carême de chaque année, les pécheurs étaient introduits dans l'église, où l'évêque leur imposait les mains, répandait des cendres sur leur tête et les arrosait d'eau bénite. Après cette cérémonie, il ordonnait à ses ministres de les chasser du temple; le clergé les suivait en chantant les répons : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » La durée de la pénitence variait de sept à vingt années, réparties entre les quatre périodes que les pénitents devaient parcourir. Ils étaient d'abord au nombre des *pleurants :* couverts d'un cilice et de cendres, ils se tenaient pieds nus autour de l'église, s'accusant de leurs fautes, demandant pardon aux fidèles qui entraient, les suppliant avec larmes d'implorer pour eux la miséricorde divine. Dans la seconde période, les pénitents entraient dans l'église, mais seulement pour entendre les explications de l'Écriture et les sermons. Dans la troisième, ils prenaient le titre de *prosternés*, parce qu'ils étaient couchés la face contre la terre, pendant que l'évêque récitait des prières sur eux; ils n'étaient pas encore admis au sacrifice de la messe; ce n'est que dans la dernière période de la pénitence qu'ils y assistaient, mais sans communier avec les fidèles. Les pénitents étaient de plus astreints à des privations et à des mortifications de tout genre : ils allaient pieds nus et tête rasée, leurs vêtements étaient grossiers, lugubres et déchirés. Condamnés à une affliction continuelle, ils faisaient abstinence,

(1) *Leonis M.* Epist. 168, ad Theodor. (*Mansi*, VI, 410.)

(2) *Capitul.* I, a. 813, c. 25. (*Baluze*, I, 505.) Le concile de Reims de 923 imposa une pénitence publique à tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons, livrée entre les rois Robert et Charles (*Concil. Rhemens.*, a. 923. *Mansi*, XVIII, 345.), pour expier le sang des Français, répandu par des Français.

ils jeûnaient ; ils ne pouvaient se livrer au commerce, ni contracter mariage (1).

Après que les pénitents avaient passé par toutes les épreuves prescrites, ils étaient absous le jeudi saint et réconciliés avec l'Église. Représentons-nous cette longue file de pécheurs, qui venaient crier miséricorde devant les fidèles, après avoir mis de sept à vingt ans pour arriver de la porte du temple jusqu'au pied de l'autel ; certes, il y avait dans ce système pénitentiaire une grande puissance morale. Il frappait les imaginations de terreur : l'exclusion de la communauté chrétienne devait être un mal immense, puisqu'il fallait une si rude pénitence pour y rentrer ! En effet l'exclusion de la société chrétienne n'était rien moins que la privation de la vie éternelle !

Le système pénitentiaire de l'Église suppose le concours des fidèles. Dans les premiers temps du christianisme, la ferveur des croyants allait au devant des pénitences ; ils imploraient les rigueurs comme un bienfait. Mais quand la foi s'affaiblit, et que les passions l'emportaient, les peines de l'Église étaient méprisées ; il ne lui restait alors qu'à rejeter le coupable de son sein. L'*excommunication* était entourée de toutes les cérémonies capables de jeter la terreur dans les âmes : « En vertu du pouvoir qui nous a été donné de lier et de délier sur la terre et dans les cieux, nous séparons ce malfaiteur de la communion de Dieu et de la société des chrétiens ; nous l'excluons du sein de l'Église et sur la terre et dans les cieux, nous le condamnons aux feux éternels de l'enfer avec le diable et les anges déchus (2). » On supposait que l'excommunication produisait déjà des effets terribles dès cette vie : l'exemple de l'incestueux de Corinthe, livré à Satan par saint Paul, faisait croire que le diable s'emparait de ceux qui étaient excommuniés, qu'il les tourmentait cruellement, en sorte que les malheureux tombaient dans des maladies, dans des langueurs et d'autres affections corporelles (3). De là les malédictions dont on frappait l'excommunié ; elles sont d'une rigueur effroyable :

(1) *Guerard*, Cartulaire de S. Germain, Préface. p. 17, d'après *Lebrun*, Explication des cérémonies de la Messe, T. II, p. 115-119.

(2) *Formula excommunicationis*, dans *Baluze*, Capitul. II, 666.

(3) *Theodoret.* in Epist. I ad Corinth., c. 5 (T. III, p. 141) ; in Epist. I ad Timoth., c. 1. (T. III, p. 469)

« L'Église le maudit au nom de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, au nom de tous les saints intercesseurs. Qu'il soit maudit partout où il se trouvera, à la maison ou aux champs. Qu'il soit maudit, quoi qu'il fasse, vivant et mourant, dans la veille et dans le sommeil, dans le travail et dans le repos (1). Qu'il soit maudit dans toutes les forces et les organes de son corps. Qu'il soit maudit du sommet de la tête, jusqu'à la plante des pieds. » L'évêque prononçait l'excommunication. Douze prêtres l'entouraient, tenant à la main des cierges allumés ; ils les jetaient par terre à la fin de la cérémonie et les foulaient aux pieds. L'évêque expliquait ensuite au peuple les effets de la sentence ; les fidèles devaient fuir l'excommunié comme un païen, toutes relations avec lui étaient défendues, sous peine de partager sa condamnation; on ne pouvait ni manger ni boire avec lui, on ne pouvait lui parler, à moins que ce ne fût pour le porter à la pénitence, on ne pouvait pas même le saluer. On adressait les lettres d'excommunication à toute l'Église. L'excommunié était mis au ban de l'humanité.

Mais dès que le coupable se soumet, l'excommunication est levée. Il se présente devant l'église. L'évêque sort, entouré de douze prêtres. Ceux qui ont été lésés par le crime doivent attester que réparation a été faite. Alors l'évêque demande à l'excommunié, s'il est disposé à recevoir une pénitence conforme aux canons. Le coupable se jette par terre, fait l'aveu de son crime, demande rémission, implore la pénitence et promet de se corriger. L'évêque le prend par la main, l'introduit dans l'église et lui rend la communion des fidèles. La cérémonie finit par une prière à Dieu : « Père tout-puissant, Dieu éternel, toi qui ne veux pas la mort, mais la vie des pécheurs, jette les yeux sur ton serviteur en larmes, change ses gémissements en joie par ta miséricorde, rends-lui le bonheur du salut (2). »

Cependant l'excommunication, peine purement spirituelle, n'avait pas toujours effet sur l'esprit rude des Barbares qui ne voyaient en toutes choses que le mal ou le bien présent. L'État vint au

(1) La formule énumère tous les actes possibles de l'homme, jusqu'au *mingere* et au *cacare*. — *Baluze*, Capitul. II, 679. Cf. p. 666-668, 670.

(2) *Gratiani*, Decret. IX, Qu. 2. Cum aliquis excommunicatus.

secours de l'Église, en attachant des peines civiles à l'excommunication. Déjà, à la fin du VIe siècle, le roi Childebert déclara que les excommuniés seraient privés de leurs biens (1). Un des premiers actes du roi Pépin fut de porter la peine du bannissement contre les pécheurs qui refuseraient de se soumettre aux pénitences ecclésiastiques (2). L'État finit par intervenir dans l'excommunication : « Elle ne doit être prononcée, dit un capitulaire de 855, qu'après que l'évêque, de concert avec le comte, aura donné un dernier avertissement au coupable ; si après l'excommunication il reste incorrigible, le comte le mettra aux fers, afin que ce contempteur de l'Église et de l'État soit soumis au jugement royal (3). » C'était une mesure extrême à laquelle on avait rarement recours. Un capitulaire de 850 se borne à exclure les excommuniés de tout office civil ; ils ne peuvent assister à aucune assemblée publique, ils ne peuvent juger, étant eux-mêmes sous le coup de la justice divine. Le législateur leur permet seulement le soin de leurs intérêts de famille, « à moins que la conscience de leurs crimes ne les poursuive et que, frappés de démence, ils ne soient incapables d'exercer leurs droits (4). »

Les rigueurs civiles qui accompagnaient l'excommunication n'étaient pas encore suffisantes. Contre les faibles, l'Église n'en avait guère besoin ; ils se soumettaient aux pénitences ecclésiastiques. Contre les puissants, toutes les peines étaient inefficaces, ils se moquaient des foudres spirituelles, et bravaient les lois (5). Le comte devait prêter main forte à l'évêque. Mais que fera l'évêque, si le comte, ou un homme de sa caste, ou un homme sous sa protection, outrage l'Église ? Que fera l'évêque, si les rois eux-mêmes violent les lois ecclésiastiques ? L'Église, ne pouvant pas frapper directement les grands, chercha à les atteindre par l'influence qu'elle exerçait sur les masses : de là l'usage des *interdits*. Lors-

(1) Decretio *Childeberti regis*, a. 595, II. (*Baluze*, Capit. I, 17.)
(2) *Capitul. Synodi Vernensis*, c. 9. (*Baluze*, I, 172.)
(3) *Lotharii* Constitutio Olonensis, c. 2. (*Pertz*, Leg. I, 248.)
(4) *Conventus Ticinens.*, c. 12 (*Pertz*, Leg. I, 398.)
(5) Saint Gérard, évêque de Toul (Xe siècle) frappe d'anathème deux hommes puissants qui oppriment le peuple et insultent l'église ; mais, dit le biographe du saint, « illi nequissimi quia divini præsentiam respectus posthabebant, tremendique horrorem judicii jam animo flocci fecerant, christiani ablegationem consortii ut nichilum parvipendunt, etc. » (*Widrini*, Vita S. Gerardi, c. 20, ap. *Pertz*, IV, 501, s.)

qu'un homme puissant se mettait en rébellion contre les lois divines et humaines, l'Église frappait d'interdit le territoire sur lequel s'étendait la domination du coupable. Toute la population était privée des consolations de la religion : « Les autels étaient dépouillés de leurs ornements, les croix voilées, comme marque de deuil et de tristesse. On fermait les temples; les prêtres offraient le saint sacrifice en l'absence des fidèles. A des heures fixes, les cloches sonnaient, et tous les croyants prosternés adressaient leurs prières à Dieu, pour obtenir la fin de ces tribulations. Pendant la durée de l'interdit, on ne conférait que les sacrements indispensables du baptême et de l'extrême onction. On ne célébrait pas de mariage; on n'accordait de sépulture qu'aux clercs, aux enfants et aux étrangers (1). » L'interdit était un appel à l'opinion publique; à une époque où l'Église dominait sur les esprits, il devait être d'une puissance irrésistible. Mais c'était un moyen extrême; pour l'employer, il fallait être fort de toute la force de l'Église; la papauté seule pouvait manier cette armée redoutable.

Nous avons rendu justice au système pénitentiaire de l'Église; nous devons ajouter qu'il a des écueils dangereux, contre lesquels il finit par échouer. Il conduit au rachat des péchés, au commerce des indulgences; établi pour moraliser les populations chrétiennes, il pervertit leurs notions morales, en attachant la rémission des fautes à des actes extérieurs. Déjà à la fin de la période barbare, l'Église admit le rachat des peines, soit par des prières et des pèlerinages, soit même par des sommes d'argent destinées à des œuvres de charité (2). Il y avait dès lors un tarif des pénitences (3), il ne fallait plus qu'un pas pour arriver au tarif des péchés. On a attribué le mal à la société barbare sur laquelle l'Église devait agir : « Les chrétiens du moyen âge, dit-on, n'avaient pas la ferveur religieuse que nous aimons à leur supposer; rien ne le

(1) *Concil. Lemovicense* II a. 1031. (*Mansi*, XIX, p. 541.) Le concile frappa d'interdit toute une commune pour forcer les hommes de guerre à respecter la paix publique. (*Ademari Engolismensis*, Chronic. ad a. 994, dans *Bouquet*, X, 147.)

(2) *Pœnitentiale* Egberti Archiepiscopi (a. 748) : Une pénitence d'une année se rachète en distribuant 26 sous d'or aux pauvres, et en jeûnant deux jours. Dieu, dit l'archevêque, a accordé les biens aux riches pour qu'ils les emploient à racheter leurs crimes. Avec une obole on rachète le jeûne d'un jour; avec une messe le jeûne de sept jours, etc. (*Mansi*, XII, 433, 456.)

(3) Le traité de *Réginon*, de la Discipline ecclésiastique, contient tout un tarif sur le rachat des pénitences. (Lib. II, c. 438, ss.) — Cf. *Gieseler*, Kirchengeschichte. T. II, P. I, § 35.

prouve mieux que le relâchement des rigueurs pénitentaires. C'est pour faire accepter ses pénitences par les fidèles, que l'Église fut obligée de les adoucir, et de ménagements en ménagements, les peines se changèrent en formules, au grand détriment de la véritable moralité (1). » Nous croyons que la déviation de la discipline primitive ne doit pas être imputée aux Barbares; il en faut plutôt chercher le principe dans un vice du dogme catholique. Déjà les Pères de l'Église enseignaient que des œuvres extérieures, telles que les aumônes et le jeûne, rachètent les péchés (2). De là les donations pour obtenir la rémission des fautes; l'Église, en les acceptant, en les favorisant, ne disait-elle pas aux coupables : donnez et vos péchés vous seront remis? Les formules usitées au IXe et au Xe siècle marquent ouvertement le marché que les donateurs faisaient avec l'Église (3). C'était une opinion générale que les donations rachetaient tous les crimes. L'auteur de la vie de Dagobert, après avoir dit que le roi commit des actions répréhensibles selon la religion, ajoute : « Cependant il est à croire que tant d'aumônes et les prières des saints dont il enrichit les églises plus qu'aucun des rois ses prédécesseurs, afin de racheter son âme, lui auront sans peine obtenu le pardon du Dieu très miséricordieux (4). » Ainsi, des libéralités faites aux monastères suffisent pour racheter une vie chargée de crimes !

On a vivement reproché à l'Église ces abus de son système pénitentiaire : au lieu d'enseigner ce qu'il faut faire et croire, dit-on, elle enseigna aux hommes ce qu'il faut payer pour se dispenser de faire et de croire (5). Cette accusation est injuste; tout en admettant le rachat des pénitences, l'Église ne dispensa jamais de croire ni de faire. Mais il y a un reproche plus grave que l'on est en droit

(1) *Plank*, III, 678.

(2) *S. Ambros.*, de Elia jejunio, c. 20. « Pecuniam habes, redime peccatum tuum. Non venalis est Dominus, sed tu ipse venalis es : redime te operibus tuis, redime te pecunia tua. »

Leon. M. Sermo VI : « Si quid culparum in hac terrena habitatione contrahitur, eleemosynis deletur. »

Egberti Archiepiscopi pœnitentiale (*Mansi*, XII, 456) : « Scriptum est, quod sicuti cum aqua ignis extinguitur, ita eleemosyna delet hominum peccata. »

(3) « Quisquis in sanctis et venerabilibus locis ex suis aliquid contulerit rebus, juxta Auctoris vocem in hoc sæculo centuplum accipiet : insuper et quod melius est, vitam possidebit æternam. » (*Muratori*, Antiquit. T. V, 628, 633.)

(4) *Gesta Dagoberti*, c. 23. (*Bouquet*, II, 586.)

(5) *Sismondi*, Histoire des Français, T. II, p. 51.

d'adresser à son système pénitentiaire, c'est qu'il n'est pas capable de produire la vraie moralité; il n'a qu'une valeur transitoire. La discipline catholique est fondée sur l'intervention nécessaire du sacerdoce dans la pénitence et la rémission des péchés. Nous ne reconnaissons plus aux prêtres ce rôle d'intermédiaire entre l'humanité et Dieu. La créature se rattache directement à son créateur; elle puise à la source intarissable de ses grâces la force nécessaire pour se corriger et la conviction que celui qui est la bonté infinie, accorde le pardon au pécheur repentant. L'intervention du prêtre est une servitude qui assujettit l'homme à l'homme. Cet assujettissement était nécessaire, à une époque où les peuples étaient enfants, parce que l'enfant a besoin d'un guide, d'un maître; mais lorsque l'homme a atteint la plénitude de son développement intellectuel, il ne plie les genoux que devant Dieu. Et c'est alors seulement qu'il est capable de la vraie moralité. Sous l'empire de l'Église, le croyant subit une règle qui lui est imposée; il n'a pas conscience de la justice dont il est l'objet, car il lui est défendu d'user de sa raison pour en examiner le fondement. C'est un être purement passif; or la passivité exclut l'idée du devoir moral, Pour que la véritable moralité existe, il faut que l'homme fasse le bien, non parce qu'une autorité céleste le lui ordonne, mais parce qu'il sent que c'est le bien; non pour les peines ou les récompenses qui l'attendent, mais parce qu'il doit accomplir son devoir indépendamment des suites qui en peuvent résulter. Le système pénitentiaire de l'Église n'a été qu'une voie pour conduire l'humanité à un développement nouveau et complet du perfectionnement moral.

§ 4. Influence politique et sociale

N° 1. *L'Église et les rois*

L'époque du ve siècle au xe est une époque de dissolution. Le monde occidental s'avance vers de nouvelles destinées, mais à travers des ruines. En apparence, c'est la force qui préside à cette transformation; les faibles sont opprimés et les hommes libres disparaissent; l'Église est au pillage, ses ministres eux-mêmes sont des hommes de violence. Imputerons-nous les abus de cet

état social au catholicisme? lui reprocherons-nous son impuissance en face du droit du plus fort? Les abus tenaient à l'état de transition de la société, au mélange de la corruption romaine et de la barbarie germanique. Comment l'Église, avec la seule arme de la foi, aurait-elle dompté et réglé tous ces éléments de désordre? Admirons ce que la religion désarmée a fait sous l'empire de la violence, mais ne lui demandons pas l'impossible.

Il y a un seul reproche que l'on est en droit de faire à l'Église : le génie de la liberté lui a toujours fait défaut. « Le christianisme, dit *Rousseau* (1), ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves; ils le savent et ne s'en émeuvent guère; cette courte vie a trop peu de prix à leurs yeux. » Il y a une profonde vérité dans ces paroles amères. Nous l'avons dit souvent : ce que nous avons de liberté, nous le devons, non au christianisme, mais au sang germain qui coule dans nos veines. Lorsque l'Église se trouve en face de la force, elle plie; si elle élève la voix, c'est pour protéger les victimes de la violence; elle ne songe pas à prévenir l'oppression, en revendiquant les droits de l'homme. Elle ne peut pas les revendiquer, car son dogme lui impose l'obéissance; elle accepte le despotisme et au besoin elle le divinise.

Quel est le fondement le plus solide du pouvoir absolu? La croyance d'un prétendu droit divin. C'est le christianisme qui a donné cette origine à la royauté. Toute puissance, dit saint Paul, vient de Dieu. Nous acceptons l'idée, mais dans le sens que lui donne saint Chrysostome : « Cette maxime ne signifie pas, dit-il, que tout prince est institué par Dieu, mais que la société ne peut subsister sans gouvernement; la puissance comme telle a donc une origine divine (2). » L'Église alla plus loin; elle déclara que la personne des monarques est sacrée, qu'ils sont élus par Dieu pour gouverner comme ses organes et ses vicaires (3). Les rois sont les oints du Seigneur; comment seraient-ils soumis à un contrôle humain? L'apôtre qui dit que toute puissance vient de Dieu, vivait sous le

(1) *Rousseau*, Contrat social, IV. 8.

(2) *Chrysostom.*, In Epist. ad Roman. Homil. 23, (T. IX, p. 686, C.)

(3) *Concil. Toletan.*, « Post Deum regibus, utpote, jure vicario ab eo prælectis, fidem promissam quemque inviolabili cordis intentione servare. »

règne de Néron; ainsi même les empereurs monstres ont un caractère sacré; Dieu seul les peut juger (1). Grégoire de Tours dit à Chilpéric, le Néron des Gaules : « Si quelqu'un de vous s'écarte du sentier de la justice, il peut être corrigé par toi; mais si c'est toi qui es en faute, qui te reprendra? Nous te parlons, et si tu veux, tu nous écoutes, mais si tu ne le veux pas, qui te condamnera? Celui-là seul qui a prononcé qu'il était la justice même (2). » De là à excuser les crimes des rois, il n'y a qu'un pas. Écoutons saint Avit, écrivant à Gondebaud, roi des Bourguignons, qui avait donné la mort à ses deux frères, à leurs femmes et à leurs enfants : « Votre tendresse pour vos proches qu'on ne saurait louer assez, vous a fait pleurer la mort de vos frères. Tous vos sujets s'affligeaient alors avec vous sur des événements dont la Providence voulait faire un instrument de joie. C'était pour le bonheur de l'État que se diminuait le nombre des princes de la famille royale, et qu'il n'en restait au monde qu'autant qu'il en fallait pour nous gouverner... Nous nous congratulons aujourd'hui de ce qui faisait autrefois notre affliction (3). »

Avec une pareille doctrine, on justifierait tous les fratricides qui souillent les sérails de l'Orient. Mais l'intérêt de la foi était en cause; saint Avit espérait convertir le roi des Bourguignons au catholicisme, et quand la foi parle, la conscience se tait. Grégoire de Tours raconte tous les crimes dont se souilla Clovis, et cependant tout réussit au conquérant des Gaules; l'historien voit la main de Dieu dans ces succès : « C'est ainsi que Dieu, chaque jour, faisait tomber sous le bras de Clovis ses ennemis et accroissait son royaume, parce qu'il marchait avec un cœur pieux et faisait ce qui était agréable à Dieu. » Clovis était catholique; voilà l'excuse de ses crimes et la justification de ses victoires (4). Il se trouva chez les Visigoths d'Espagne un fils rebelle à son père; mais le roi était arien, tandis que le coupable était catholique : l'Église fit du fils rebelle un saint (5)!

(1) Les témoignages abondent. On pourrait en remplir des volumes, dit *Bossuet*. (Defensio Declarationis, L. I, S. 2, c. 32.)

(2) *Gregor. Turon.*, Hist. V, 19. — *Thierry*, Récits mérovingiens, IV.

(3) *S. Aviti* Epist. V.

(4) *Gregor. Turon.*, Hist. II, 40; III, 1.

(5) *Lembke*, Geschichte von Spanien, T. I, p. 67.

L'époque mérovingienne est un mélange impur de crimes et de débauches; néanmoins les hagiographes n'ont que des éloges pour les rois, même les plus mauvais, pourvu qu'ils aient été généreux envers l'Église. On lit à chaque page dans la vie des saints : « Tel roi fut un prince accompli, car il fonda un grand nombre de monastères (1). » L'auteur de la vie de saint Médard, après avoir rapporté les donations faites par le roi Clotaire à l'Église, dit en parlant de sa mort : « La tristesse envahit les Gaules ; toute la race des Francs prend le deuil, les larmes l'oppressent, les sanglots l'étouffent (2). » Déjà de leur vivant, les princes de *l'abominable race salienne* entendaient de ces flagorneries : les évêques commencent dès le VIe siècle leur métier d'adulateurs de la force. Aurélien, évêque d'Orléans, écrit à Théodebert : « Lorsque nous parlons de toi, la grâce nous éclaire, bien que l'éloquence nous fasse défaut ; le sujet suffit pour l'ornement de notre discours, nous pouvons nous passer de science... La renommée court, chargée du poids de tes vertus; tu lui as appris à dire la vérité, quoiqu'elle n'ait que des éloges à rapporter... Que dirai-je en premier de celui qui tient en tout le premier rang?... Parlerai-je de ta compassion pour les malheureux, de ta modération envers tes sujets, de ta libéralité dans tes dons, de ta prudence dans le conseil, de ta constance dans l'adversité ?... » Nous désespérons de rendre ce chef-d'œuvre d'adulation, il faut lire l'original (3); la platitude des éloges ne le cède qu'à la boursouflure du style.

Cependant il se trouva des hommes qui osèrent rappeler leurs devoirs aux rois ; saint Germain écrit à la fameuse Brunehaut : « Répéterai-je les bruits qui courent dans le public?... On dit que c'est par vos conseils et votre instigation que le très glorieux roi Sigebert s'acharne si obstinément à la ruine de ce pays. » Le saint évêque ajoute qu'il ne croit pas à ces propos, qu'il ne désespère pas encore de la miséricorde divine, pourvu que ceux qui gouvernent ne se laissent pas dominer par des pensées de meurtre, par la cupidité, source de tout mal, et par la colère qui fait perdre le sens. — « C'est avec tristesse que je vous écris ces choses, car je

(1) *Vita S. Baboleni*, dans *Bouquet*, T. III, p. 565.
(2) *Vita S. Medardi*, dans *Bouquet*, III, 453.
(3) *Bouquet*, IV, 63.

sais comment les rois et les nations se précipitent dans l'abîme, à force d'offenser Dieu (1). »

La dépendance de l'aristocratie épiscopale entravait l'influence de l'Église. Saint Didier périt victime de la haine de Brunehaut, à qui il avait osé adresser des réprimandes (2). Avant lui, saint Nicet, évêque de Trèves, excommunia le roi Clotaire, mais il ne trouva aucun appui : les évêques, dit l'hagiographe, étaient devenus les flatteurs des rois. Condamné à l'exil, Nicet fut abandonné par tous les siens ; un seul diacre lui resta fidèle (3). L'ambition intéressée de l'épiscopat fut pour beaucoup dans sa faiblesse, mais il faut tenir compte aussi de la violence des mœurs ; tout ce que la religion pouvait faire, c'était de rappeler aux rois les devoirs que la royauté leur imposait : « Le corps de la sainte Église, disent les conciles, est partagé en deux personnes, le sacerdoce et la royauté. Le roi tire son nom de la bonté de son gouvernement (4). S'il gouverne avec piété, avec justice, avec miséricorde, alors il est vraiment roi ; s'il est injuste, il n'est plus roi, mais tyran. L'office royal consiste à régir le peuple de Dieu avec équité. Le roi doit veiller à la paix et à la concorde. Il doit être avant tout le défenseur de l'Église et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des pauvres et de tous les faibles. Son droit ne lui vient pas de ses ancêtres, mais de Dieu ; il en rendra compte au jour terrible du jugement (5). »

Tout en donnant une autorité divine aux rois par le sacre, l'Eglise avait soin de rappeler leurs devoirs dans cette solennelle occasion. L'évêque adressait cette prière à Dieu : « Donnez l'esprit de sagesse à celui-ci votre serviteur, à qui vous avez donné le gouvernement, afin qu'il demeure toujours zélé envers vous de tout son cœur, et irréprochable dans le gouvernement du royaume (6). Lorsque l'évêque faisait l'infusion de l'huile sacrée, il priait de nouveau : « Dieu éternel et tout-puissant, qui avez fait triompher Abraham votre serviteur de ses ennemis, qui avez donné

(1) *Bouquet*, IV, 80.
(2) *Ibid.*, III, 484.
(3) *Vita S. Niceti*, ap. *Gregor.* Vitæ Patrum, c. 17, n° 2.
(4) *Rex* a recte *regendo* vocatur.
(5) *Concil. Paris.*, a. 829, lib. II, c. 1, 2. (*Mansi*, XIV, 574.)
(6) Actes du sacre de Charles le Chauve, dans *Hincmar*, I, 744.

la victoire à Moïse et à Josué, accordé à Salomon le don de sagesse, écoutez nos humbles prières, et décorez celui-ci votre serviteur des vertus dont vous avez illustré vos fidèles... Placez-le avec gloire dans le gouvernement du royaume; oignez-le de l'huile de grâce dont vous avez oint les prêtres, les rois, les prophètes qui par la foi vainquirent les royaumes, et firent des œuvres de justice (1). »

Les décrets des conciles, les formules du sacre des rois, nous donnent la mesure des idées chrétiennes sur la royauté et les droits des peuples. Le pouvoir royal vient de Dieu, il n'est comptable qu'à Dieu ; mais ce pouvoir est moins un droit qu'un devoir, une mission dont la Providence investit les rois; ils doivent s'en acquitter en pratiquant toutes les vertus chrétiennes. Ainsi, la conscience et la religion du prince sont la seule garantie des peuples. L'histoire atteste que cette garantie est insuffisante. Le christianisme n'était pas appelé à donner la liberté au monde : il se contente de prêcher l'humilité et la soumission aux victimes de la tyrannie et de leur ouvrir les trésors de sa charité.

N° 2. *Les faibles et les opprimés*

La prédication évangélique se résume dans la charité. L'Église du moyen âge est une grande institution de bienfaisance. Elle donne le pain aux pauvres, elle reçoit l'étranger sous son toit, elle délivre le captif, elle allége la condition de l'esclave. Au milieu du débordement de la force, l'Église protége tous les opprimés, depuis le serf, la veuve et l'orphelin, jusqu'au comte que poursuit la vengeance royale. C'est en pratiquant l'humanité, que l'Église a humanisé les peuples. Suivons-la un instant dans son œuvre de charité, c'est sa plus belle gloire.

Les biens de l'Église étaient les biens des pauvres (2). La quatrième partie des revenus ecclésiastiques, le tiers des dîmes leur étaient destinés. Dans les lieux riches, les deux tiers des dona-

(1) Actes du couronnement de Louis le Bègue, dans *Hincmar*, I, 748.

(2) *Concil. Aquisgr.*, 816 (*Mansi*, XIV, 229) : « Res Ecclesiæ vota sunt fidelium, pretia peccatorum, et patrimonia pauperum. »

tions faites à l'Église, servaient à soulager les malheureux (1). Les revenus affectés au clergé avaient également un but charitable : les clercs, évêques et prêtres étaient tenus de nourrir et de vêtir les indigents et les infirmes (2). L'Église ne se bornait pas à soulager la misère, elle relevait l'indigence, elle proclamait hautement que les pauvres étaient son trésor, elle les honorait en face de l'aristocratie hautaine de la force. Dans l'église de Notre-Dame, à Paris, les ministres du maître-autel lavaient tous les jours de carême les pieds à treize pauvres : le jeudi-saint cinquante indigents étaient admis à cette auguste cérémonie (3).

Les monastères étaient une véritable institution de charité. Saint Benoît veut que les moines honorent le Christ dans le voyageur; ils le doivent recevoir comme s'ils recevaient Jésus-Christ. On s'incline, on se prosterne devant l'hôte, pour marquer que c'est le Christ que l'on reçoit dans sa personne; on a pour lui tous les égards possibles : l'abbé et les moines lui lavent les pieds. On prodigue surtout les soins aux pauvres; les riches, dit saint Benoît, commandent par eux-mêmes le respect (4).

« La maison de l'évêque, disent les conciles, a été établie par Dieu pour recevoir indistinctement tous les hôtes qui se présentent, sans acception de personnes. » Il est défendu aux évêques de tenir des chiens, afin que les pauvres ne trouvent pas des blessures là où ils vont chercher un soulagement de leur misère :« que leur habitation soit gardée par des hymnes et non par des aboiements, par de bonnes œuvres et non par des morsures (5). » Les capitulaires leur rappellent ces belles paroles de saint Jérôme : « Le laïque satisfait à ses obligations en recevant deux ou plusieurs hôtes ; l'évêque est inhumain, s'il ne reçoit pas tout le monde (6). » De leur côté, les évêques recommandent l'hospitalité aux prêtres; la pauvreté n'est pas une excuse : « Qu'ils reçoivent au moins le voyageur avec bienveillance, qu'ils lui fournissent le foyer, l'eau et le coucher; qu'ils l'aident à se procurer les choses

(1) *Guerard*, Cartulaire de Notre Dame, Préface, p. 39.
(2) *Concil. Aurelian.*, a. 511, c. 16. (*Mansi*, VIII, 354.)
(3) *Guerard*, Cartulaire de Notre Dame, Préface, p. 161, s.
(4) *S. Benedicti* Regula, c. 53.
(5) *Concil. Matiscon.*, II, c. 13. (*Mansi*, IV, 955.)
(6) *Constitut. Wormatiens.*, a. 729, de Person. sacerdot. 4. (*Pertz*, I, 335)

nécessaires (1). » Les prêtres doivent exhorter les fidèles à exercer gratuitement l'hospitalité : exiger de l'hôte un prix avant de le recevoir, c'est plus que de l'inhumanité, c'est de la cruauté (2). Celui qui ne rend pas à l'étranger tous les services qui dépendent de lui, avec empressement et avec joie, doit faire pénitence et se corriger, s'il ne veut pas que Dieu lui dise : « J'ai été étranger et tu ne m'as pas accueilli (3). »

L'Église consacrait une partie de ses revenus au rachat des captifs ; les conciles permirent aux évêques de vendre les vases sacrés pour cet usage (4). Rien de plus touchant que le zèle des saints pour libérer de la servitude ceux que la barbarie des temps y précipitait chaque jour. « Nul ne saurait dénombrer, dit le biographe de saint Germain (5), en combien de lieux, ni en quelle quantité il a racheté des prisonniers. Les nations voisines, les Espagnols, les Scots, les Bretons, les Saxons, les Bourguignons, peuvent attester comment on recourait de toutes parts au nom du bienheureux pour être délivré du joug de l'esclavage. Lorsqu'il ne lui restait plus rien, il demeurait assis, triste et inquiet. Si par hasard quelqu'un l'invitait alors à un repas, il excitait les convives à se concerter pour délivrer un captif, et l'âme de l'évêque sortait un peu de son abattement. Que si le Seigneur envoyait au saint quelque chose à dépenser, il avait coutume de dire : Rendons grâce à la clémence divine, car il nous arrive de quoi faire des rachats... Lors donc qu'il avait reçu quelque chose, les rides de son front se dissipaient, son visage était plus serein, il marchait d'un pas plus léger, ses discours étaient plus abondants et plus gais ; si bien qu'on eût cru qu'en rachetant les autres, cet homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage. » Écoutons encore le biographe de saint Éloi (6) : « Sa grande dévotion, c'était le rachat des captifs. Il en rachetait vingt, trente, cinquante, quelquefois cent. Tout ce qu'il gagnait par son admirable industrie (l'orfévrerie), il l'employait à cette œuvre pieuse. Il se dépouillait de tout, même de ses

(1) *Capitula a Walterio episcopo data*, a. 858. (*Mansi*, XV, 586.)
(2) *Capitulare Theodulfi*, c. 25, a. 797. (*Mansi*, XIII, 1001.)
(3) *Egberti* Pœnitentiale. (*Mansi*, XII, p. 460, n° 18.)
(4) *Concil. Aurel.*, a. 511. c. 5. (*Mansi*, VIII, 352.) – *Concil. Rhemense*, a. 630, *c.* 22. (*Mansi*, X, 597.)
(5) *Vita S. Germani* Episc. Paris. § 74.
(6) *Vita S. Eligii*, I, c. 10. (*Bouquet*, III, 553.)

souliers, il se volait, il se trompait lui-même pour donner aux pauvres. S'il avait un bracelet dejà vendu, et qu'il survînt des prisonniers à délivrer, il donnait le bracelet, et se faisait lui-même débiteur de ses débiteurs. »

L'esclavage se transforma du ve siècle au xe. Si le christianisme ne donna pas l'impulsion à ce mouvement, il améliora du moins la condition des esclaves. De bonne heure les serfs de l'Église formèrent une classe privilégiée, degré intermédiaire entre la servitude et la liberté. Le christianisme favorisa les affranchissements; plus d'un serf dut sa liberté au sentiment de l'égalité chrétienne qui dicta cette lettre de saint Grégoire : « Notre Sauveur, le créateur de l'univers, a voulu revêtir la nature humaine, pour nous délivrer par sa grâce des liens de la servitude, et pour rétablir notre liberté primitive. C'est donc une chose louable que de rendre à la liberté des hommes que la nature a créés libres, mais que le droit de la guerre a réduits en esclavage (1). » L'Église pratiqua l'égalité en admettant des serfs dans ses rangs. Sous le régime barbare, les hommes libres ne pouvant entrer dans le clergé qu'avec l'autorisation du roi, l'Église fut obligée de se recruter presque exclusivement dans les classes serviles : il y eut comme une invasion des serfs. Le pape saint Léon se plaignit de l'espèce de dégradation qui en résultait pour le clergé (2), mais la force des choses l'emporta. Au viiie et au ixe siècle, les monastères étaient remplis d'esclaves; ils occupaient les fonctions les plus élevées de l'Église.(3) *Thégan*, le biographe de Louis le Débonnaire, parle avec dédain de ces parvenus : « Après qu'ils ont atteint le faîte, de doux et familiers qu'ils étaient, ils deviennent aussitôt querelleurs, orgueilleux, prodigues de menaces; c'est par ces moyens qu'ils cherchent à se faire craindre et honorer des hommes. Ils s'efforcent d'arracher leurs ignobles parents au joug d'une servitude faite pour eux. Ils font instruire les uns dans les sciences libérales, ils donnent aux autres des épouses d'un rang illustre, et forcent les fils des nobles à recevoir la main de leurs parentes (4). » Nous nous félicitons aujourd'hui de l'égalité que l'ordination des serfs faisait pé-

(1) *Gregorii M.*, Epist. VI, 12. (Op. T. II, p. 800)
(2) *Leon.*, Epist. IV, c. 1. (*Mansi*, V, 1227.)
(3) *Fleury*, Hist. eccl., Livre 46, c. 22.
(4) *Thegan.*, Vita Ludovici Pii, c. 20, dans *Pertz*, II, 595.

nétrer dans la société; le dépit aristocratique qui perce dans la satire de *Thégan*, en nous apprenant l'étendue du mal qu'il déplore, nous donne la mesure de l'influence que l'Église exerça sur le développement de l'égalité.

Après l'invasion des Barbares, la force domina; c'est à peine si les conquérants avaient l'idée d'une justice sociale. Le droit ne trouva d'asile que dans l'Église. Les ennemis du catholicisme ont tort de lui reprocher les *ordalies;* ce n'est pas l'Église qui a inventé les combats judiciaires et les épreuves par le feu ou l'eau ; ce sont des coutumes germaniques, que l'Église fut obligée de subir. Il est vrai qu'elle les entoura de cérémonies religieuses; mais, en y intervenant, elle sut tourner au profit de la justice et du droit des usages qui, abandonnés à eux-mêmes, eussent été la ruine de la société. On s'est étonné de voir Hincmar soutenir avec vivacité *les jugements de Dieu;* si le célèbre métropolitain, esprit positif et peu porté à la superstition, prit la défense de pratiques superstitieuses, c'est qu'il y vit un moyen d'action pour l'Église. Le clergé dirigeait les épreuves; par ce qu'on appelle de pieuses fraudes, il sut faire *des jugements de Dieu* de véritables actes de justice. Ainsi on s'explique comment dans les causes célèbres décidées par ces procédures absurdes, l'innocence et le droit l'emportèrent toujours. Lorsque l'influence de l'Église fut assez puissante pour braver les préjugés populaires, elle fut la première à provoquer l'abolition des prétendus *jugements de Dieu* (1).

L'Église, dans ces siècles de violence, était le seul appui des opprimés; elle plaçait les faibles sous la tutelle de Dieu, elle livrait les oppresseurs aux vengeances éternelles : « Nous apprenons, dit le concile de Mâcon (2), que les pauvres sont expulsés de leurs maisons et de leurs champs par les grands; nous punirons par l'anathème ceux qui se rendront coupables de ces violences. » Les oppresseurs étaient souvent ceux-là mêmes qui devaient rendre la justice; les conciles chargent les évêques de réprimander les magistrats qui foulent les pauvres, ils frappent les coupables d'excommunication (3). Les lois des Visigoths sont admirables de

(1) *Mme Lézardière*, T. VII, Discours, p. 15. Preuves, p. 68. — *Plank*, III, 541.

(2) *Concil. Matiscon.* a. 585, c. 14. (*Mansi*, IX, 965.)

(3) *Concil. Turon.*, a. 567, c. 26 (*Mansi*, IX, 805); — *Concil. Cabilonens.*, a. 650, c. 11 (*Mansi*, X, 1191); — *Concil. Arelat.*, a. 813, c. 17. (*Mansi*, XIV, 61.)

sollicitude pour les faibles : « Les pauvres peuvent appeler de la sentence du juge laïque devant l'évêque ; les évêques sont tenus de veiller à la conduite des juges ; ils doivent réprimer leurs excès, les porter à la connaissance du roi et au besoin excommunier les coupables (1).» L'Église était la patronne des veuves et des orphelins; le magistrat ne connaissait de leurs causes, qu'après en avoir informé l'évêque, défenseur né de tous ceux qui ne se pouvaient défendre eux-mêmes (2). L'Église inspira sa charité au législateur laïque. Les capitulaires attestent à chaque page l'influence du christianisme. Charlemagne recommande les causes des veuves et des orphelins au comte (3), il veut que les juges écoutent avant tout leurs plaintes, il les prend sous sa protection spéciale.

Dans un âge où la violence régnait, l'Église ne pouvait pas prévenir toutes les injustices; elle ouvrit aux opprimés un refuge où ils fussent à l'abri de la vengeance. L'asile profitait à toutes les classes de la société, aux esclaves comme aux comtes et aux fils des rois; il profitait surtout aux classes déshéritées. La prévoyance de l'Église mit les esclaves à l'abri des mauvais traitements; sa sollicitude allait si loin, qu'elle compromettait presque l'autorité des maîtres : « L'esclave qui, pour quelque cause que ce soit, se retire dans un asile, ne sera remis entre les mains de son maître qu'après que celui-ci aura juré de lui pardonner; si dans la suite le maître châtie son esclave pour le même délit, que l'infracteur de son serment soit réputé excommunié et qu'on l'évite comme tel (4). »

L'Église a été une école de charité. C'est en partie à ses enseignements et à ses exemples, que les peuples modernes doivent le sentiment exquis d'humanité qui les distingue. Citons encore quelques traits de sa sollicitude pour les opprimés. Le duc Gontram Bose, accusé d'avoir donné la mort à Théodebert, fils du roi Chilpéric, chercha un asile dans l'église de Saint-Martin. Grégoire, l'historien, était évêque de Tours ; il connaissait l'humeur cruelle du roi qui a été appelé le Néron des Gaules. La défense

(1) *Concil. Tarracon.* c. 4; *Leg. Visig.*, lib. II, tit. 1, l. 28-30.
(2) *Concil. Matisc.* a. 585, c. 12. (*Mansi*, IX, 954.)
(3) *Capitul.* III, a. 789, c. 1 (*Baluze*, I, 173); — *Cap.* III, a. 805 (*Baluze*, I, 429); — *Cap. Saxonicum*, c. 1 (*Baluze*, I, 277); — *Cap. de missis*, c. 5, 14. (*Baluze*, I, 364.)
(4) *Concil.* Aurel. 511, c. 3. (*Mansi*, VIII, 361.)

des proscrits contre la violence des hommes puissants n'était pas sans danger; fort de la protection divine, Grégoire résista à toutes les menaces. Chilpéric envoya un duc camper aux portes de Tours et adressa un message à l'évêque : « Si vous ne faites sortir Gontram de la basilique, je brûlerai la ville et ses faubourgs. » Grégoire répondit avec calme que la chose était impossible; alors il reçut un second message encore plus menaçant : « Si vous n'expulsez aujourd'hui même l'ennemi du roi, je vais détruire tout ce qu'il y a de verdoyant à une lieue autour de la ville, si bien que la charrue y pourra passer. » L'évêque resta impassible; le respect de saint Martin finit par l'emporter sur la brutalité barbare (1).

L'asile profitait aussi aux criminels. Les conciles veulent que les homicides, les adultères et les voleurs trouvent un refuge assuré dans les églises : « On ne pourra les remettre entre les mains de qui que ce soit, sinon après promesse faite sous serment qu'ils ne seront pas punis de mort ni mutilés : la transaction ou *composition* doit terminer le différend avant que les coupables sortent du lieu sacré (2). » Si l'on considère le droit d'asile en lui-même, il est destructif de toute justice; mais rappelons-nous les temps où il fut introduit. Il n'y avait pas de justice sociale, l'offensé vengeait son injure; souvent des représailles terribles suivaient un tort léger, trop souvent encore la force persécutait la faiblesse. N'était-ce pas un bienfait divin que l'Église recueillît le malheureux qui lui venait demander un refuge, pour donner aux passions le temps de se calmer et pour interposer son autorité entre l'oppresseur et l'opprimé?

En rendant justice à la charité de l'Église, nous n'entendons pas faire du catholicisme un idéal pour tous les siècles; nous l'apprécions historiquement, eu égard aux circonstances dans lesquelles il était placé. En face des Barbares, on peut revendiquer pour l'Église bien des droits qu'on lui refuse à juste titre dans une civilisation plus avancée. Ce qui prouve que son intervention dans la bienfaisance et dans la justice n'est pas un idéal, c'est que des abus sans nombre se mêlèrent bientôt à des institutions qui dans leur principe avaient été inspirées par la charité évangélique. Nous

(1) *Gregor. Turon.*, Hist. V, 4.
(2) *Concil. Aurelian.* a., 511, c. 1. (*Mansi*, VIII, 350.)

les constaterons dans le cours de nos *Études* : ce sera comme le revers de la médaille. Il est vrai que toutes les choses humaines, même les meilleures, ont leur mauvais côté; aussi n'entendons-nous pas faire un crime au catholicisme des scandales auxquels conduisirent sa bienfaisance, sa juridiction et ses asiles. Mais il y a un reproche que l'on est en droit de lui adresser, c'est qu'il a voulu sanctifier sa domination et la perpétuer, en la faisant remonter jusqu'à Dieu. De là le long conflit de l'Église et de l'État qui dure jusqu'à nos jours. Dans cette lutte séculaire, l'Église n'a fait que perdre; elle en est réduite aujourd'hui à cacher ses prétentions sous le nom sacré de liberté. Vaine tactique! Bossuet dit qu'il n'y a pas de droit contre le droit : parole profonde qui est la condamnation de l'Église; car le droit est pour la société civile; le pouvoir que l'Église réclame sous le nom de liberté, n'est qu'une usurpation, et l'usurpation ne l'emportera jamais sur le droit.

TROISIÈME PARTIE

LES ARABES

CHAPITRE I

MAHOMET ET SA DOCTRINE

SECTION I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les historiens et les philosophes jugent en général le mahométisme du point de vue chrétien ; ils comparent le Coran à l'Évangile, et trouvant la doctrine du prophète arabe inférieure à celle du Christ, ils la condamnent, ils la réprouvent comme une chute. Pourquoi Mahomet après Jésus-Christ? Il vient détruire le christianisme, ou il l'empêche de se propager dans une grande partie de la terre ; l'Islam subsiste encore aujourd'hui à côté de la loi évangélique, le nombre des sectateurs des deux religions se balance. N'est-ce pas là un démenti éclatant au dogme du progrès ?

Les chrétiens ne reconnaissent d'autre mission au mahométisme que celle d'un fléau divin. Il était appelé, disent les catholiques, à détruire l'empire des mages qui adoraient le feu, et l'empire des Grecs qui ruinaient le christianisme par leurs hérésies (1). A entendre les écrivains protestants, les Arabes auraient été conduits par la main de Dieu pour punir l'Église d'avoir si mal répondu à la sainteté de la croyance dont elle était dépositaire (2).

(1) *L'abbé Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, t. X, p. 4.

(2) *Sale*, Observations sur le mahométisme, sect. II. (Nous citons la traduction qui a paru dans les *Livres sacrés de l'Orient*, p. 478.)

Mais cette punition doit avoir une fin ; les chrétiens espèrent que l'Islam disparaîtra du monde ; ils vont jusqu'à calculer, sur la foi de leurs prophéties, l'époque de cet heureux événement (1).

Apprécier le mahométisme avec des idées chrétiennes, c'est se placer à un faux point de vue : c'est le point de vue des Grecs à l'égard des Barbares. Les Grecs méprisaient toutes les nations étrangères ; nous réprouvons leur patriotisme étroit et cependant nous imitons leur orgueil. Le préjugé de la religion a remplacé celui de la race ; nous condamnons du haut de notre grandeur chrétienne les nations de l'Orient qui ont le malheur de ne pas connaître l'Évangile : tout ce qui n'est pas chrétien est nécessairement barbare. Si nous songions que l'Orient, berceau du christianisme, l'a rejeté, si nous songions que voilà bientôt deux mille ans que le christianisme essaie de pénétrer chez les nations orientales, et qu'elles restent attachées à leurs croyances, notre superbe présomption ne devrait-elle pas faire place à un peu de modestie?

La religion chrétienne n'est pas le dernier mot de Dieu. Il n'y a pas de colonnes d'Hercule pour l'humanité. En vain voudrait-on faire un idéal du christianisme, il n'est qu'une étape dans la longue marche du genre humain, et déjà la philosophie le dépasse. La religion chrétienne n'est pas davantage une religion générale ; malgré ses prétentions à l'universalité, elle s'est identifiée avec la race germanique, et elle n'a eu d'existence vivace que dans notre monde occidental ; dans l'Orient règnent le bouddhisme et l'islam. C'est donc une prétention chimérique que d'ériger la doctrine chrétienne en une règle, d'après laquelle il faudrait juger toutes les autres religions, de considérer notre civilisation comme un type, pour flétrir les civilisations qui s'en écartent. Il faut s'élever plus haut, quand on veut suivre le développement de l'humanité. L'unité est l'idéal du genre humain, mais l'unité ne doit pas absorber les éléments individuels. Les peuples se rapprochent, les civilisations s'assimilent, les religions tendent vers le même but ; mais à raison même des diversités nationales, la voie qui les conduira à l'unité est différente. Vouloir imposer à tous les peuples

(1) L'abbé *Rohrbacher*, se fondant sur les prophéties de Daniel, dit que le mahométisme finira en 1882. (*Histoire de l'Église catholique*, t. III, p. 48.)

le christianisme comme instrument d'éducation, comme voie pour arriver au but, c'est méconnaître ce qu'il y a de particulier dans la nature humaine, c'est vouloir une chose impossible, parce qu'elle est contraire aux desseins du Créateur; les voies doivent différer comme les races diffèrent.

Jusqu'à ce jour il y a deux courants dans la civilisation, l'Orient et l'Occident. L'élément chrétien domine dans la civilisation occidentale et il s'y confond avec un élément de race, les Germains. L'Orient se partage entre le bouddhisme et le mahométisme; ces deux religions sont pour le monde oriental ce que le christianisme est pour l'Europe, une éducation providentielle d'une partie du genre humain. C'est donc du point de vue de l'Orient qu'il faut apprécier le mahométisme, et non du point de vue de l'Occident. Le mahométisme est resté étranger aux peuples germains; après avoir envahi la péninsule espagnole, il menaça de déborder l'Europe, mais il trouva dans les champs de Poitiers un bras de fer pour l'arrêter. Ainsi le mahométisme est une religion orientale destinée à des races orientales. Si l'islam est approprié aux nations qu'il régit, il faut le célébrer aussi bien que le bouddhisme et le christianisme. Dieu seul est la vérité absolue; nous n'en avons, nous n'en aurons jamais que des fragments. Respectons, bénissons ces portions de vérité partout où nous les rencontrons, quelle que soit la forme qui les couvre ou même les défigure; gardons-nous de croire que notre lot à nous soit l'idéal, ce serait usurper sur Dieu, ce serait un vrai sacrilége.

Le Coran a trouvé dans l'Orient des civilisations qui lui disputent la supériorité, les religions de Moïse, de Jésus-Christ, des mages et des brahmanes. Bien qu'il procède du mosaïsme, comme l'Évangile, l'islam est plus oriental que le christianisme. La doctrine chrétienne a une partie théologique qui est étrangère à l'Orient et qui dérive de la philosophie de Platon; le mahométisme n'a rien de philosophique, il est, au contraire, une réaction contre la philosophie dans la religion, il s'en tient au Dieu un de Moïse. Toutefois il y a progrès du mosaïsme au mahométisme. Les juifs sont une race élue; leur Dieu est avant tout le Dieu d'Israël, il est presque une divinité nationale. Le Dieu de Mahomet n'est plus le Dieu d'une nation, il n'y a plus de peuple privilégié, toute l'humanité est élue. L'islam est une religion universelle comme le chris-

tianisme. L'unité qu'il prêche absorbe tout ce qu'il y a d'individuel dans la création, les nations elles-mêmes disparaissent : un Dieu, un prophète, un empire, tel est l'idéal de Mahomet. Malgré cette unité trop absolue, il y a cependant un grand progrès sur l'Orient ; la caste disparaît définitivement. Les juifs mêmes avaient encore une caste sacerdotale; chez les mahométans, il y a égalité complète entre tous les croyants.

On regarde ordinairement l'islam comme une religion en tout hostile au christianisme; cependant ils sont frères, ils appartiennent à la même tradition, ils se rattachent l'un et l'autre à Moïse. En réalité, le mahométisme est une secte chrétienne. Comme dogme, c'est l'arianisme (1) : l'unité de Dieu et la négation de toute incarnation. La Trinité chrétienne n'est au fond autre chose que la divinité du Christ; l'arianisme fut une réaction contre ce mystère de l'Église orthodoxe; il succomba dans l'Occident, mais il se releva sous le drapeau de Mahomet et soumit l'Orient à sa croyance. A ce point de vue, le mahométisme fut une protestation de la raison contre ce qu'il y avait de surnaturel dans la doctrine chrétienne. L'humanité a donné raison au Coran contre le dogme de Nicée. Pour apprécier les rapports des deux religions, il faut encore considérer que l'islam a été prêché dans l'Orient. Rappelons-nous l'état du christianisme grec au VIe siècle : c'était un mélange de paganisme, de pratiques chrétiennes et de formules inintelligibles. Au lieu de vivre d'une vie de charité, au lieu de répandre la parole de Dieu chez les Barbares, l'Église se consumait en vaines disputes de métaphysique. Le peuple en était revenu à l'idolâtrie, pour mieux dire, il n'avait jamais cessé d'être idolâtre; le culte des images était une continuation du polythéisme. En Arabie, une secte adorait la Vierge Marie comme une déesse faisant partie de la Trinité (2). La corruption des mœurs était effrayante. Mettons de côté nos préjugés chrétiens et demandons-nous si la doctrine sévère de l'islam sur l'unité de Dieu n'est pas supérieure à ce christianisme bâtard et décrépit (3)?

(1) Le rapport entre l'islam et l'arianisme était très bien senti au moyen âge. *Dante* voit dans Mahomet l'auteur d'un schisme et dans le mahométisme une secte arienne. (*Inferno*, 28, 11. — *Ozanam*, Dante, p. 189.)

(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 198. — *Sale*, Observations sur le mahométisme, sect. II, p. 477.

(3) C'est l'avis de *J. de Muller* (lettre du 10 avril 1793, T. XXXI, p. 66) et même de *Doellinger*,

L'islam l'emporte également sur les vieilles religions de l'Asie, le brahmanisme et le magisme. Comme dogme, la religion des brahmes est fausse. L'islam a réalisé en Orient un progrès dont les chrétiens auraient dû lui tenir compte ; c'est la seule doctrine orientale qui réprouve décidément le panthéisme, qui revendique pour l'homme l'individualité et l'immortalité : le Coran prêche la création (1) et la résurrection (2). Cet emprunt fait par Mahomet au mosaïsme et au christianisme est un lien qui rapproche sa doctrine des sentiments qui règnent dans le monde occidental. L'islam se lie également à l'Occident par la réprobation absolue des castes : il a implanté le dogme de l'égalité jusque dans le pays des brahmes, ce siége antique de l'inégalité originelle des hommes.

C'est cette sainte croyance de l'unité et de l'égalité des hommes qui constitue la supériorité du mahométisme sur le magisme. Depuis des siècles, la doctrine de Zoroastre était en décadence; la religion des mages n'était plus qu'un manteau dont se couvrait le despotisme. Une tentative de réforme qui se fit vers l'époque où Mahomet parut sur la scène, témoigne que le mazdéisme dégénéré avait perdu l'empire des âmes. Au VIe siècle, Mazdack, grand prêtre de la religion de Zoroastre, prêcha la doctrine de l'égalité : « Dieu seul, disait-il, est propriétaire de tous les êtres animés et inanimés ; il est impie d'usurper sur lui la propriété absolue des choses, chacun ayant un droit égal de jouissance. » Le réformateur voulut ramener les hommes à leur devoir fraternel. Il gagna à sa doctrine le roi des Perses, et de concert avec lui, il fit une nouvelle répartition des biens. Le peuple était pour Mazdack, mais l'aristocratie, menacée ou dépouillée, lui voua une haine à mort; il succomba (3). Le réformateur dépassait le but; il poussait le principe de l'égalité jusqu'à la communauté des biens et des femmes, mais l'exagération même de ses exigences prouve les vices de l'organisation sociale chez les Perses : là où le commu-

sauf qu'il s'en prend aux sectes plutôt qu'aux superstitions chrétiennes (Muhameds Religion, p. 140).

(1) *Coran*, XLII, 28; XLIII, 8-11; L, 37; LIX, 25.

(2) Le Coran y revient souvent; voyez la belle réponse de Mahomet aux objections des idolâtres dans la *Sur.*, L, 9-11.

(3) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Mazdack*. — *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, T. II, p. 79, 80.

nisme trouve des partisans, l'on peut être sûr que la véritable égalité n'existe pas. L'islam donna à l'Orient l'égalité telle qu'il ne l'avait pas connue avant lui.

A côté du mahométisme, subsiste encore en Orient le bouddhisme. Les missions chrétiennes ont vainement tenté d'entamer ces religions. Quel sera l'avenir des trois croyances qui se partagent aujourd'hui les âmes? Y aura-t-il toujours opposition hostile entre l'Orient et l'Occident? Ou l'une des trois religions arrivera-t-elle à une domination exclusive? Toutes les religions ont eu des prétentions à l'universalité; les juifs attendent encore leur Messie; les chrétiens espèrent toujours l'empire du monde; dans leur premier élan, la terre semblait trop étroite aux ardents sectateurs de Mahomet; le Bouddha embrassait l'univers entier dans sa charité. C'est assez dire que ces prétentions contradictoires sont une utopie. Pour que l'Évangile l'emportât sur les religions rivales, il faudrait que la race arabe disparût de la terre, car depuis treize siècles le christianisme n'a pas fait un prosélyte chez les mahométans; il faudrait que la race tartare disparût de la terre, car les missionnaires échouent auprès des disciples du Bouddha, comme auprès de ceux de Mahomet. Telle ne peut être la destinée de l'humanité; les diverses races ont une individualité indestructible. Est-ce à dire que les peuples parcourront toujours la même voie, et que l'hostilité des croyances et des races sera éternelle? L'immobilité n'est pas la loi du genre humain : les peuples se rapprochent en avançant, la marche de l'humanité converge vers un même centre. Il y a dans les religions qui règnent aujourd'hui sur le monde des éléments communs, la charité et l'égalité religieuse. Ce qui manque à la civilisation orientale, et surtout au mahométisme, c'est l'idée du droit, de la liberté; c'est, au contraire, le progrès qui caractérise la civilisation occidentale. Cette différence entre l'Orient et l'Occident ne tient pas au dogme seul. Le christianisme aussi est une doctrine immuable, et il n'est pas plus favorable à la liberté politique que l'islam. La torpeur de l'Orient et le mouvement de l'Occident tiennent donc à d'autres causes encore qu'au dogme : les races y jouent un grand rôle. Le contact et la fusion des races prépareront, non l'uniformité des religions et des civilisations, mais une harmonie de plus en plus parfaite. Dans cette œuvre, l'Occident germanique donnera au

monde oriental le sentiment du droit et de la liberté. L'Orient a mieux conservé que nous un autre sentiment tout aussi essentiel, celui du devoir, de l'abnégation, du dévoûment, de la charité telle que la définit un des législateurs de l'Asie : « Cette affection qui porte à se sacrifier au genre humain, comme s'il ne faisait qu'un avec nous (1). »

—

SECTION II. — MAHOMET (2)

« Mahomet, *le grand imposteur,* » tels sont les premiers mots par lesquels un des historiens les plus impartiaux des Arabes ouvre son histoire (3). L'accusation d'imposture est répétée par tous les écrivains qui procèdent du christianisme. Il n'y a pour eux qu'une révélation véritable, celle de Jésus-Christ ; tous les prétendus prophètes de l'Orient sont donc des imposteurs, Mahomet aussi bien que le Bouddha. Voilà comment une erreur théologique est devenue une source de préjugés qui élèvent une barrière insurmontable entre l'Orient et l'Occident (4).

Rien de plus affligeant que les jugements des écrivains chrétiens sur Mahomet : « Les catholiques, dit *Reland*, voient dans le mahométisme une religion plus sale que la boue (5). » On a écrit des ouvrages *ex professo* sur les ressemblances qui existent entre Mahomet et le diable. « C'est parmi tous les monstres l'être le plus monstrueux, » dit le cardinal *Baronius* (6). « Il ne faut pas lire le Coran, dit un autre écrivain, il le faut mépriser, s'en moquer, le brûler partout où on le trouve; il ne doit pas rester dans la mémoire des hommes, parce que c'est une œuvre bestiale (7). » Cette hostilité aveugle contre le fondateur d'une grande

(1) Confucius.

(2) *Weil*, Mohammed der Prophet. 1843; — *Aboulféda*, Vie de Mahomet, trad. par *Des Vergers* : — *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes. 3 vol. 1847.

(3) *Ockley*, History of the Saracens. — *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Mohammed*.

(4) *Reland*, le défenseur du mahométisme, dit : « Tous ceux qui aiment le Christ doivent détester Mahomet. » (*Relig. Mohammed.*, Præf. § VII.)

(5) « Luto lutulentiora omnia. » (*Reland.*, Relig. Moham., Præf. § VII.)

(6) *Baronius*, Annal. Eccl. ad a. 630, n° 1 (T. VIII, p. 297).

(7) *Vivaldus*, cité par *Reland*, Præf. n° 7.

et puissante religion ne se trouve pas seulement chez les catholiques. Descendons jusqu'au XVIIIe siècle, cet âge de tolérance et d'humanité; il n'y a ni humanité ni tolérance pour Mahomet. Protestants et philosophes rivalisent d'injustice. Le mahométisme, dit *Prideaux*, est une imposture impie. Mahomet et le pape sont pour l'écrivain réformé les deux faces de l'Antechrist; le dessein du prophète arabe était de tromper le genre humain, l'ambition et l'incontinence étaient ses sentiments dominants, et sont aussi le pivot de sa religion; le grave historien finit par traiter Mahomet de scélérat et de paillard (1). *Voltaire*, heureux de trouver le fondateur d'une religion, en flagrant délit de mensonge et d'hypocrisie, traduit ce *Tartufe armé* sur la scène; faussant l'histoire, il lui fait commettre des crimes abominables; il le représente comme un fourbe et un brigand, il travestit sa vie : « C'est un marchand de chameaux qui excite une sédition dans sa bourgade, il persuade à quelques malheureux Coracites qu'il s'entretient avec l'ange Gabriel, il se vante d'avoir été ravi au ciel et d'y avoir reçu une partie de ce livre inintelligible qui fait frémir le sens commun à chaque page; pour faire respecter ce livre, il porte dans sa patrie le fer et la flamme, il égorge le père, il ravit la fille, etc. »

Le temps est venu de rendre justice à l'auteur d'une religion qui partage l'empire des âmes avec le christianisme et le bouddhisme. Il y a dans la durée séculaire de la religion des Arabes, une protestation vivante contre les odieuses imputations de fraude et d'imposture dont on poursuit la mémoire de Mahomet. Non, une croyance qui depuis douze siècles régit la moitié du monde oriental ne peut pas être l'œuvre d'un fourbe (2). La conscience se révolte contre un système historique qui fait, pour ainsi dire, Dieu complice de l'imposture. On nous dira : « Vous prêchez le fatalisme, vous vous prosternez devant le succès, vous justifiez le fait brutal de la victoire (3). » Non, nous ne justifions pas les faits, nous justifions la Providence que les écrivains chrétiens ravalent. Nous n'excusons pas les crimes des hommes, nous appelons bri-

(1) *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 164, 16, 47, 137, 135, 152.

(2) *Rousseau* a déjà fait cette réponse victorieuse à l'aveugle esprit de parti qui ne voit dans Mahomet qu'un heureux imposteur : « Sa loi toujours subsistante annonce le grand homme qui l'a dictée, le puissant génie qui préside aux établissements durables. » (Contrat social, II, 7.)

(3) *Cantu*, Histoire universelle, T. VIII, p 99.

gandage ce qui est brigandage, hypocrisie ce qui est hypocrisie. Mais nous disons : lorsqu'une religion se propage chez une grande partie du genre humain, lorsque cette religion est un instrument de civilisation, elle ne saurait être un crime, ni l'œuvre d'un criminel (1).

Suivons le développement religieux de Mahomet, autant que les documents nous le permettent. Dans sa jeunesse, il se distinguait par la noblesse des sentiments autant que par la vivacité de l'esprit ; la régularité de sa conduite, la sincérité de ses discours, sa bonne foi, son aversion pour tout ce qui est déshonnête, lui valurent chez ses compatriotes le surnom d'*El-Amìn*, *l'homme sûr* (2). Y avait-il un différend à vider, ses compatriotes le soumettaient à celui dont la vie, au dire des chrétiens, n'aurait été qu'un tissu de mensonges et de fraudes (3). Cependant cet homme d'un sens si droit était sujet à des défaillances épileptiques, pendant lesquelles il perdait la conscience de lui-même. C'est, disent les écrivains arabes, dans ces convulsions de la nature physique, que sa mission lui fut révélée (4). Il se retira du monde, vivant solitaire dans les montagnes, priant et jeûnant. Ses premières révélations l'effrayèrent ; il revint chez lui tremblant, et dit à Chadidja : « Je crains pour mon âme. » Sa femme le rassura : « Dieu ne peut être irrité contre toi, dit-elle ; tu es tout charité pour tes parents, tu ne recules devant aucune peine pour être utile à ton prochain, tu donnes aux pauvres, tu reçois avec hospitalité tout étranger qui se présente ; tu es sincère dans tes discours, la vérité trouve toujours en toi un défenseur (5). » Mahomet reçut un encouragement plus puissant ; une voix lui dit : « L'esprit du Seigneur est sur toi, tu n'es pas possédé du démon, une grâce éternelle t'attend. » Cette voix, dans la croyance de Mahomet, était celle de l'ange Gabriel ; l'ange lui dit : « Lève-toi et prêche la gran-

(1) *Doellinger*, Origines du christianisme, T. II, p. 244 : « L'hypothèse que Mahomet ne fut qu'un rusé imposteur ne se soutient pas devant l'histoire. » Nous sommes heureux de citer cette parole d'un écrivain catholique, qui juge cependant Mahomet avec une excessive sévérité.

(2) *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 326. — *Aboulféda*, Vie de Mahomet, trad. de *Des Vergers*, p. 10.

(3) *Weil*, Mohammed der Prophet, p. 39.

(4) *Gagnier* a contesté le fait. *Weil* (Mohammed, p. 42 et 43, note) l'établit sur des témoignages irrécusables.

(5) *Weil*, Mohammed der Prophet, p. 46, et note 51.

deur de ton Dieu qui t'appelle (1). » Les extases de Mahomet continuèrent pendant toute sa vie; il croyait recevoir de Dieu les paroles qu'il communiquait aux hommes; recueillies après sa mort, elles formèrent le Coran : « Le Coran est une révélation du souverain de l'univers; l'esprit fidèle l'a apporté du ciel et l'a déposé sur ton cœur afin que tu fusses apôtre (2). »

Telle est la révélation de Mahomet. Nous comprenons que ceux qui nient toute relation de l'homme avec Dieu, déversent le ridicule et l'insulte sur l'apôtre arabe et sur ses conversations avec l'ange Gabriel. *Gibbon* dit que dans sa retraite au fond de la caverne de Hara, Mahomet consultait l'esprit de fraude et de fanatisme (3). Que deviendrait la sainte vie du Christ, si on l'écrivait avec cette aveugle prévention? Si Mahomet est un imposteur parce qu'il dit que sa mission et le Coran lui ont été révélés, tous les révélateurs, le plus grand de tous, Jésus-Christ lui-même, seront des imposteurs! Car il n'y a pas de révélation miraculeuse : tous ceux qui ont cru avoir un commerce surnaturel avec la divinité ou avec des anges ont erré. Faut-il pour cela les flétrir comme des fourbes? Vous qui accusez d'imposture Jésus-Christ et Mahomet, savez-vous ce qui se passe dans l'âme des hommes, grands parmi les grands, qui sont appelés à fonder une religion? Dans une sphère moins élevée, il y a eu des révélations qu'on n'oserait accuser de fourberie. Socrate, dont la haute moralité est aussi certaine que le génie, avait son démon; Jeanne d'Arc, cette héroïne idéale, avait ses voix. Pourquoi Mahomet, prédisposé par sa nature physique à l'extase, n'aurait-il pas eu ses voix, son démon, son ange?

La révélation du Coran est le seul fait surnaturel dans la carrière prophétique de Mahomet. Il ne fait pas de miracles; à ceux qui lui demandent de prouver sa mission, en rendant la vue aux aveugles et en ressuscitant les morts, il répond par la voix de Dieu : « Nous avons fait assez de signes pour ceux qui ont la foi. » Le prophète arabe repousse toute idée de facultés surnaturelles : « Je ne suis autre chose qu'un apôtre, je suis un homme comme

(1) *Coran*, LX, 1-3; LXXIII et LXXIV.
(2) *Ibid.*, XXVI, 192-194.
(3) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 50.

vous, mais j'ai reçu la révélation qu'il n'y a qu'un Dieu (1). » Chose singulière! celui que les chrétiens, dans leur haine aveugle, traitent d'*imposteur*, se proclame faillible, comme tout homme! Il lui arrive de recevoir des révélations qui le réprimandent. Mahomet témoigna un jour de l'impatience à un aveugle qui venait lui faire des questions, pendant qu'il était occupé à prêcher sa foi à un habitant de la Mekke : « L'ange montra un front sévère au prophète qui accueillait le riche et repoussait le pauvre (2). »

La vie de Mahomet est-elle indigne de sa mission? Les auteurs chrétiens ne lui reconnaissent d'autre mobile que l'ambition et la sensualité. L'ambition! Il jouissait de la considération de ses concitoyens, il était riche; il abandonne le monde, il se livre pendant des années à l'abstinence et à la prière, puis il s'annonce comme prophète : l'incrédulité, la raillerie, l'insulte l'accueillent; on attente à sa vie, on le chasse de la Mekke; on lui offre ensuite honneurs et richesses, s'il veut renoncer à son entreprise; il reste inébranlable dans le malheur. C'est mieux que de l'ambition, c'est la conscience d'une mission divine. On reproche la sensualité à Mahomet, on lui fait surtout un crime des révélations qui ont légitimé ses passions (3). Mahomet est l'homme de l'Orient, le prophète des Arabes, race sensuelle par excellence (4); il disait lui-même que « les choses de ce monde qui avaient pour lui le plus d'attrait étaient les femmes et les parfums; » mais il ajoutait « qu'il ne goûtait de félicité que dans la prière (5). » Ces paroles caractérisent l'homme et le révélateur. Comme homme, il est l'idéal de sa race, dont il a toutes les qualités brillantes. Ce que nous réprouvons comme un défaut était un élément essentiel de son caractère et de sa mission. Il est prophète, non d'une loi d'abnégation et de renoncement, mais d'une loi de ce monde, et du monde oriental; lui reprocher la polygamie, c'est comme si l'on reprochait le célibat à Jésus-Christ. Il est vrai que des révélations ont consacré les amours du prophète arabe, mais ceux qui l'accusent d'avoir exploité sa mission pour satisfaire ses passions, ont-ils sondé le

(1) *Coran*, II, 112; XVII, 95; XVIII, 109.
(2) *Ibid.*, LXXX, 1-10.
(3) *Weil*, Mohammed, p. 393. — *Sale*, Observations sur le mahométisme, sect. II, p. 479.
(4) *Ammien Marcellin* l'a déjà remarqué. (XIV, 4.)
(5) *Caussin de Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 336.

cœur humain? savent-ils jusqu'où va notre puissance d'illusion? savent-ils ce qui se passait dans l'âme de Mahomet, quand il recevait ses révélations? Ce n'est pas que ces illusions intéressées soient de notre goût, mais nous demandons justice et équité; nous demandons qu'on juge le prophète arabe, comme homme, puisque lui-même se dit faillible, et comme homme de l'Orient, puisque sa loi s'adresse à l'Orient.

Nous ne voulons pas idéaliser Mahomet; si notre appréciation du prophète arabe ressemble à une apologie, c'est qu'en présence des préjugés chrétiens, c'est un devoir pour nous de défendre sa mémoire contre les imputations dont on veut la salir. Suivons encore le fondateur du mahométisme dans sa vie privée et publique; voyons si c'est l'existence d'un scélérat de bas étage.

Mahomet était d'une simplicité patriarchale dans sa vie privée. Il s'était d'abord vêtu d'étoffes de coton; trouvant que c'était une recherche de délicatesse, il s'habilla de laine. Il raccommodait de sa main ses vêtements et sa chaussure, allumait son feu, balayait sa chambre, trayait ses brebis. Nous doutons que ceux qui lui reprochent la sensualité eussent voulu partager ses repas, un morceau de pain d'orge et quelques dattes (1). On a dit qu'il mettait ses révélations au service de sa cupidité. Sur sa part du butin, il ne gardait que le strict nécessaire, au point qu'il se trouvait souvent réduit à l'indigence : Dieu, suivant la belle expression des auteurs arabes, lui avait donné la clef des trésors de ce monde, et il préféra la pauvreté à l'opulence. Mahomet aimait les pauvres et les honorait, il les appelait à sa table; quand elle était insuffisante, il les envoyait chez ses disciples; la meilleure partie de l'orge et des dattes qu'il recueillait, il la mettait de côté pour les indigents (2).

Mahomet était-il un homme de vengeance et de sang? Les Coraychites le poursuivaient de leur haine; cependant dans une disette, ils s'adressèrent à leur ennemi, pour qu'il permît d'approvisionner la ville. Mahomet écrivit à ses alliés : « Laissez parvenir à mes compatriotes les denrées dont ils ont besoin (3). » On admire

(1) *Aboulféda*, Vie de Mahomet, p. 95.
(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, 333, 152.
(3) *Aboulféda*, Vie de Mahomet, p. 74; *Perceval*, T. III, p. 228, 232.

Henri IV, nourrissant les habitants de Paris; pourquoi flétrir comme un barbare, le prophète qui nourrit ceux qui le renient? Lorsque Mahomet s'empara de la Mekke, ses partisans demandèrent vengeance : « C'est aujourd'hui, disaient-ils, le jour du carnage, le jour où rien ne sera respecté. » Mahomet défendit à ses généraux d'user de la force, à moins qu'ils ne fussent attaqués. Ses ennemis étaient à ses pieds : « Descendants de Corayeh, dit-il, comment pensez-vous que j'agirai à votre égard. — Avec bonté, répondirent-ils, tu es un frère généreux. — Allez, reprit-il, vous êtes amnistiés (1). »

Laissons là la vie de Mahomet. Il est fondateur d'une puissante religion; c'est par sa doctrine qu'il faut apprécier le révélateur. Son biographe allemand, qui le juge avec une grande sévérité, reconnaît que « par les bienfaits de sa prédication il mérite d'être compté parmi les envoyés de Dieu. » Mahomet est un prophète, un révélateur pour l'Orient, comme Jésus-Christ l'est pour le monde occidental. Il y a eu hostilité jusqu'ici entre Mahomet et le Christ, mais ils finiront par se rencontrer dans une unité supérieure. Ils sont les représentants des civilisations de l'Orient et de l'Occident; les deux mondes, longtemps divisés, tendent à se rapprocher, et il en sera de même des doctrines. Le plus grand obstacle à l'harmonie, c'est la prétention des chrétiens et des mahométans à une révélation divine, exclusive; cet obstacle tombera. Dans le monde occidental, le dogme de l'incarnation fait place à la doctrine d'une révélation continue, progressive, par l'humanité. Dans le monde oriental que nous nous imaginons entièrement immobile, il y eut de bonne heure des protestations contre la divinité du Coran (2). Au XVIIIe siècle, une secte puissante surgit chez les Arabes du désert; repoussant Mahomet comme apôtre, le Coran comme révélation, les *Wahabites* prêchèrent les armes à la main, l'unité de Dieu : plus de superstitions dans les choses religieuses, plus d'inégalité dans la vie civile et politique, telle était la doctrine de ces réformateurs du mahométisme. Leur croyance se répandit sur l'Arabie entière; ils semblaient menacer

(1) *Weil*, Mohammed, p. 401, s. — Le grand historien, *J. de Muller*, dit : « Es war ein Gott in ihm. » (Lettre du 15 juin 1796. T. XXXI, p. 158.)

(2) Dans la secte des Mutazalites. (Voyez *Weil*, die Chalifen, t. II, p. 263.)

l'Orient d'une nouvelle invasion, lorsqu'ils succombèrent sous la force. Les sectaires ont été refoulés dans leurs déserts (1), mais l'impulsion est donnée, la lumière de la raison a pénétré dans la religion : on ne revient plus aux autels d'un Dieu qu'on a renié. L'autorité du christianisme et du mahométisme est ébranlée dans ses fondements, en même temps que l'Orient et l'Occident se rapprochent. N'est-ce pas là un signe des temps?

SECTION III. — L'ISLAM (2)

---

§ 1. Sources de l'Islam

On reproche à l'islam d'être un immense plagiat : « Y eut-il jamais faux prophète plus grand plagiaire, s'écrie *G. Schlegel?* Il empruntait ses prétendues révélations de partout, puisant dans la la loi de Moïse, dans quelques traditions nationales, dans le Nouveau Testament et les évangiles apocryphes, dans les rêves des talmudistes, dans les opinions de certaines sectes chrétiennes, peut-être même dans les doctrines de Zoroastre et, malgré son horreur pour le polythéisme, dans celles des brâhmes (3). » Ne dirait-on pas qu'une religion, pour être vraie, doit descendre tout droit du ciel, sans avoir aucun rapport avec la tradition? Toute religion procède nécessairement du passé. L'antiquité a préparé le christianisme; né en Orient, mais destiné à élever les races occidentales, il s'est approprié les éléments de la civilisation gréco-romaine, il s'est détaché de l'Asie pour se rapprocher de l'Europe. Mahomet, appelé à être le prophète de l'Orient, a dû recevoir dans sa doctrine les fruits de la civilisation orientale.

On dirait que les religions de l'Orient s'étaient donné rendez-vous en Arabie : la masse de la population était idolâtre, mais il

(1) *Ritter*, Arabien, T. II (T. XIII de sa Géographie), p. 448-452.
(2) *Le Coran*, trad. de *Kasimirski*, dans les *Livres sacrés de l'Orient* de *Pauthier*.
(3) *G. Schlegel*, Essais littéraires et historiques, p. 534.

y avait des tribus juives et chrétiennes, il y en avait qui suivaient le culte des mages. Le mosaïsme pénétra de bonne heure chez les Arabes qui appartenaient à la même race que les juifs; l'établissement des Hébreux à Yathrib (Médine) remonte aux temps les plus reculés. Les missionnaires portèrent le christianisme dans la péninsule; les sectes, poursuivies par les orthodoxes, y trouvèrent un refuge et la liberté. La guerre établit des rapports entre les Arabes et l'empire des Perses, les princes de Hira étaient vassaux des grands rois (1); le magisme se répandit en Arabie, sous leur puissante influence.

Cette coexistence de trois religions à côté du polythéisme remua profondément les esprits et prépara la mission de Mahomet. Le magisme avait perdu toute force d'expansion. La rivalité existait entre les juifs et les chrétiens; les uns et les autres avaient à combattre les idolâtres. Chez les Arabes, comme dans l'empire romain, le paganisme s'appuyait sur l'autorité de la tradition. Le Coran nous a conservé les objections que les partisans du passé faisaient aux novateurs; ils disaient : « Nous avons trouvé nos pères pratiquant ce culte, et nous nous guidons sur leurs pas. » Dieu dit à Mahomet : « Il en fut ainsi avant toi. Toutes les fois que nous avons envoyé des apôtres pour prêcher quelque cité, ses plus riches habitants leur disaient : « Nous avons trouvé nos pères suivant ce culte et nous marchons sur leurs pas. » Dis-leur : « Et si je vous apporte un culte meilleur que celui de vos pères? » Ils répondront : « Nous ne croyons pas à ta mission (2). » Le passé lutte vainement contre l'avenir; la défaite de l'idolâtrie était inévitable.

Le christianisme et le judaïsme se disputèrent la conversion des Arabes. Au milieu de ces populations guerrières où tout différend dégénère en combat, la rivalité des deux religions fut souvent sanglante (3); aucune ne l'emporta. Lorsque Mahomet parut sur la scène, la masse des Arabes était toujours attachée à l'idolâtrie. La tradition nous représente les esprits les plus élevés, hésitant entre les divers cultes, allant, pour ainsi dire, à la recherche

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. II.
(2) *Le Coran*, XLIII, 21-23.
(3) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 128.

de la vraie religion. Tandis que les Coraychites célébraient la fête d'une de leurs idoles, quatre hommes se réunirent à l'écart de la foule et se communiquèrent leurs sentiments : « Nos compatriotes, se disaient-ils, marchent dans une fausse voie ; ils se sont éloignés de la religion d'Abraham. Qu'est-ce que cette prétendue divinité à laquelle ils immolent des victimes, et autour de laquelle ils font des processions solennelles? Un bloc de pierre, muet et insensible, incapable de faire du bien ou du mal. Tout ceci n'est qu'erreur. Cherchons la vérité; cherchons la pure religion d'Abraham, notre père, et pour la trouver, quittons, s'il le faut, notre patrie, et parcourons les pays étrangers. » Le premier de ces quatre personnages, *Waraca*, croyait qu'un prophète devait paraître dans la race arabe ; cependant après avoir étudié avec zèle les livres sacrés des chrétiens, il embrassa le christianisme. Le second, *Othman*, voyagea, interrogeant tous ceux dont il pouvait tirer des lumières ; des moines le gagnèrent à la foi du Christ. Le troisième, *Obaydallah*, crut reconnaître dans l'Islam la vraie religion qu'il cherchait, mais il finit par l'abandonner pour l'Évangile. Le quatrième, *Zaïd*, devint, pour ainsi dire, le Jean-Baptiste de Mahomet. Il se rendait tous les jours à la Caba, priant Dieu de l'éclairer; on le voyait, le dos appuyé contre le mur du temple, se livrer à ses méditations, dont il sortait en s'écriant : « Seigneur! si je savais de quelle manière tu veux être adoré et servi, j'obéirais à ta volonté, mais je l'ignore. » Puis, il se prosternait, la face contre terre. Ni le judaïsme, ni la religion du Christ ne contenta cette âme avide de croire ; il se fit une religion à part, tâchant de se conformer à ce qu'il croyait avoir été la croyance d'Abraham. Il rendait hommage à l'unité de Dieu, attaquait ouvertement les fausses divinités et déclamait énergiquement contre les pratiques superstitieuses. Il parcourut la Mésopotamie, consultant partout les hommes voués à la piété, dans l'espoir de trouver le culte d'Abraham. Longtemps il erra d'un lieu à un autre, constamment occupé de ses recherches, lorsqu'il apprit qu'un prophète arabe prêchait la religion des patriarches; *Zaïd* reconnut dans la doctrine de Mahomet la foi qu'il désirait (1).

Mahomet naquit au milieu de cette effervescence religieuse. Il

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 321-326.

rejeta l'idolâtrie avec horreur; le judaïsme ne le satisfit pas, le christianisme pas davantage. Moïse n'aurait pas reconnu sa religion dans les rêves du Talmud; Mahomet reprochait aux juifs, et non sans raison, d'avoir corrompu l'Écriture et de ne pas observer leurs lois; il les comparait à des ânes portant des livres. Mahomet révérait Jésus-Christ comme prophète divin, mais il accusait les chrétiens d'avoir altéré, par un alliage idolâtrique, la pure doctrine que le Messie leur avait enseignée; la divinité du Christ, la Trinité, le culte des saints, lui paraissaient autant de superstitions : « Dis aux chrétiens : N'adorons qu'un seul Dieu. Infidèle est celui qui dit : Dieu est un troisième de la Trinité. Il n'y a point de Dieu, si ce n'est le Dieu unique. Ceux qui disent que Dieu c'est le Messie, fils de Marie, sont des infidèles. Le Messie n'est qu'un apôtre, un homme; Jésus, comme Adam, a été formé de poussière; Dieu lui dit : Sois, et il fut. Adorer Jésus-Christ, c'est s'éloigner des commandements de Dieu. Les chrétiens s'en sont écartés plus encore, en plaçant à côté de Dieu des compagnons qu'ils aiment à l'égal de Dieu; ceux qui croient, aiment Dieu par dessus tout (1). »

Les reproches que Mahomet adresse aux juifs et aux chrétiens, nous révèlent la tendance de ses idées. Il n'attaqua pas les révélations de Moïse et de Jésus-Christ, il voyait en eux des apôtres de Dieu; pourquoi donc ne voulait-il être ni juif, ni chrétien? Parce que les chrétiens et les juifs qu'il voyait devant lui, ne différaient des idolâtres que par l'objet de leur idolâtrie. S'imaginant que les anciens avaient une idée plus pure de la divinité, Mahomet se proposa de rétablir le culte d'Abraham, altéré par la superstition (2). La foi des vieux patriarches devait avoir de l'attrait pour un Arabe; Abraham et Ismaël étaient les ancêtres de sa race; rappeler les Arabes au Dieu d'Abraham, c'était les rappeler à la religion de leurs pères. Cette conception du passé est une illusion historique : l'unité de Dieu, telle que Mahomet la prêcha, n'avait jamais été révélée sous une forme aussi simple, aussi saisissante. Chez les juifs, elle avait été viciée par le préjugé d'une race élue et d'une divinité nationale. Chez les chrétiens, la divinité de Jésus-

(1) *Le Coran*, III, 37; V, 77; V, 19; V, 76, 116, 117; V, 79; XLIII, 59; III, 52; IX, 31; II, 160.
(2) *Le Coran*, II, 129, s. — *Weil*, Mohammed, p. 42.

Christ, le culte des saints et des images altéraient la notion d'un Dieu universel. Mahomet, tout en empruntant l'idée d'un Dieu unique à Moïse, fut donc réellement prophète. Il s'inspira de toutes les religions qu'il connaissait. Dans le mosaïsme, la destinée de l'homme après la mort était restée à l'état de problème; une secte puissante, s'autorisant du silence des livres sacrés, niait que l'âme fût immortelle. La persistance de l'individu était admise par les mages; les chrétiens allèrent jusqu'à revendiquer pour l'homme la résurrection de son corps, pour mieux marquer l'immortalité de l'individu. Mahomet prêcha l'immortalité et la résurrection.

Mahomet éprouva une vive résistance chez les idolâtres. C'est l'idolâtrie qui ouvrit le combat contre le prophète; il fut obligé de fuir de la Mekke, l'opposition religieuse devint une guerre. Les juifs se liguèrent avec les idolâtres contre l'ennemi commun. Mahomet l'emporta. Les premières tribus qui vinrent lui faire soumission furent les tribus chrétiennes; le christianisme n'avait pas de racines dans les mœurs des peuples de l'Orient. Mahomet était leur véritable prophète. Le seul ennemi sérieux qu'il eut à vaincre fut le paganisme. Cette lutte nous révèle sa mission : il vient enseigner l'unité de Dieu aux idolâtres, et il rappelle à cette vérité les chrétiens qui l'avaient presque oubliée à force de superstitions.

§ 2. Le Dogme

Les chrétiens ont repoussé la philosophie; ils l'ont flétrie, condamnée; ils l'auraient anéantie, s'il avait été en leur pouvoir de détruire la libre pensée; c'est cependant à la philosophie que le christianisme doit sa supériorité sur le mahométisme. Mahomet est étranger à toute spéculation philosophique. La sagesse grecque pénétra chez les Arabes, mais elle n'eut pas la puissance de modifier un dogme trop absolu. C'est parce que la philosophie n'a pas éclairé, développé le dogme mahométan, qu'il est resté incomplet et même contradictoire.

N° 1. *Conception de Dieu.*

« Dieu est un. C'est le Dieu éternel. Il n'a pas enfanté et n'a pas été enfanté. Il a créé le monde du néant (1). » Dieu un et créateur, voilà toute la théologie de Mahomet, elle est pure de superstition. On a reproché aux mahométans (2) (que ne leur a-t-on pas reproché?) d'adorer un Dieu corporel; or ils ne souffrent pas même une image dans leurs temples; le culte des images est un des grands crimes qu'ils imputent aux chrétiens. *Gibbon* dit avec plus de raison, qu'un philosophe déiste pourrait signer le symbole populaire des musulmans. Oui, le Dieu de Mahomet est le Dieu des déistes; cette conception fait la grandeur du prophète arabe. Mahomet rejette la Trinité comme un polythéisme; et il faut avouer que pour les chrétiens du VIIe siècle, et même pour les Pères de l'Église, la Trinité n'est autre chose que la divinité de Jésus-Christ. Cette divinité, Mahomet a raison de la repousser, comme l'ont fait bien des siècles après lui les libres penseurs. Le prophète arabe trouve des paroles admirables pour flétrir l'idolâtrie et pour exalter le Dieu unique : « Lui seul est digne d'être invoqué. Ceux qui implorent d'autres dieux, les implorent en vain, semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche, mais qui ne parvient jamais à l'atteindre... Quel est le souverain des cieux et de la terre? C'est Dieu. L'oublierez-vous, pour chercher des patrons incapables de se défendre eux-mêmes? L'aveugle sera-t-il considéré comme l'égal de celui qui voit et les ténèbres et la lumière? Donneront-ils pour compagnons à Dieu des divinités qui auront créé, comme a créé Dieu? (3). »

Le déisme pur, tel que Mahomet le consacre, est une conception imparfaite de Dieu, en ce sens que le prophète arabe méconnaît ou ne relève pas ce lien entre le créateur et la créature que les théologiens appellent la grâce. Quels sont dans sa doctrine les rapports de l'homme avec Dieu? La créature s'efface devant la

(1) *Le Coran*, CXII.
(2) Le pape *Pie II*. (*Reland*, II, 3.)
(3) *Le Coran*, XIII, 15, 27, 2, 3, 14.

toute puissance du créateur; il y a un abîme entre l'homme et Dieu ; à force d'être absolue, la puissance divine devient arbitraire. Ces conséquences du déisme se sont développées chez les mahométans, bien que le Coran ne soit pas plus défavorable à la liberté humaine que l'Évangile.

N° 2. *Rapports de l'homme avec Dieu. — La prédestination.*

Rien de plus célèbre que le fatalisme musulman; les auteurs chrétiens sont unanimes à dire que Mahomet détruit la liberté de l'homme et qu'il rapporte à Dieu le principe et la cause du péché (1). Cependant le dogme est loin d'être aussi fataliste qu'on le croit. La prédestination est pour Mahomet une arme de guerre : elle rend les croyants résignés à la volonté de Dieu et invincibles sur les champs de bataille. Dans un des combats que les Coraychites livrèrent aux réfugiés de Médine, Mahomet fut vaincu; la désolation et le désespoir régnaient parmi les siens; ceux qui avaient perdu des parents, accusaient le prophète. Mahomet leur répondit : « Dieu détermine la durée de la vie de chaque homme; il n'y a pas de précaution humaine qui la puisse prolonger d'un instant; ceux qui sont morts en combattant, seraient également morts chez eux (2). » La prédestination ne porte que sur l'heure du décès : « L'homme ne meurt que par la volonté de Dieu, d'après le livre qui en fixe le terme. En quelque lieu que vous soyez, la mort vous atteindra (3). » Mahomet nie-t-il pour cela la liberté morale de l'homme? fait-il Dieu auteur du péché? Non, la liberté humaine est clairement marquée dans le Coran; Mahomet y revient sans cesse : « Quiconque aura fait le mal, sera rétribué par le mal. Pour ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres, nous les introduirons dans les jardins arrosés de rivières (4). » Les expressions dont le prophète arabe se sert pour marquer les récompenses qui attendent le juste, l'auraient fait

(1) Voyez les témoignages dans *Reland*, De Relig. Moham., II, 4, p. 151. — *Berger*, Dictionnaire de théologie, au mot *Mahométisme*.
(2) *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 103.
(3) *Coran*, III, 139; IV, 80.
(4) *Reland*, De Relig. Moham., I, 7, p. 65.—*Coran*, IV. 122, 121.

condamner comme pélagien par un concile catholique : « Ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres, Dieu leur *paiera exactement leur salaire*. Celui qui a commis une mauvaise action, en recevra un *prix équivalent*. » Mahomet tient compte des mobiles qui inspirent les actions humaines, de l'intention qui augmente ou diminue la culpabilité : « Au jour du dernier jugement, le livre où sont inscrites les actions de chacun, sera remis entre ses mains; les plus petites choses comme les plus grandes, aucune n'y est omise. Les récompenses seront proportionnées au bien (1). »

Il n'y a pas de Livre sacré dans lequel la liberté humaine éclate avec plus d'évidence. Nous disons plus : la liberté est plus complète dans l'islam que dans la doctrine chrétienne. Mahomet ne connaît pas le dogme révoltant du péché originel, tel qu'il fut formulé par saint Augustin; il ne damne pas l'immense majorité du genre humain par la seule raison qu'elle descend d'Adam, et qu'elle apporte, en naissant, le germe de la mort éternelle; il ne voue pas aux feux de l'enfer des peuples entiers par la seule raison qu'ils n'ont pu connaître Jésus-Christ. S'il condamne les idolâtres aux flammes, c'est qu'un prophète leur a été envoyé; la vérité leur a été prêchée et ils ont repoussé la vérité (2). Il promet la vie éternelle aux peuples de la *loi*, et même à tout croyant sincère : « Ceux qui croient et ceux qui suivent la religion juive, et les chrétiens et les sabéens, en un mot, quiconque croit en Dieu et au dernier jour, et qui aura fait le bien, tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur; la crainte ne descendra point sur eux, et ils ne seront point affligés (3). » L'islam ne consacre pas non plus cette désolante doctrine du christianisme que « beaucoup sont appelés, mais que peu seront élus. » Les infidèles seuls ne trouveront pas grâce lors du dernier jugement; quant aux croyants, Dieu effacera leurs péchés; ils seront tous sauvés (4).

Telle est la doctrine du Coran : la liberté est entière pendant la vie de l'homme, la prédestination ne se montre qu'à sa mort; celle-ci est inévitable. A cet égard, le mahométisme n'est pas plus fataliste que le christianisme. Nous ne pensons pas que les par-

(1) *Coran*, IV, 172; VI, 161; XLII, 47; LVII, 10.
(2) *Ibid.*, XVII, 16; XXXIX, 71; LXVII, 9.
(3) *Ibid.*, II, 59. Cf. V, 70, 73.
(4) *Ibid.*, XLVIII, 5. — *Reland*, De Relig. Moham., I, 6. — *Sale*, sect. IV, p. 500.

tisans les plus décidés de la liberté entendent soutenir que l'homme est maître du moment et du genre de sa mort; la mort comme la naissance sont des faits providentiels; on peut appeler cela de la fatalité, si l'on veut, mais cette fatalité existe dans toute religion, dans toute philosophie. Il est vrai que les écoles philosophiques et théologiques qui surgirent chez les Arabes, dépassèrent les principes consacrés dans le Coran; mais il en fut de même dans le monde chrétien. L'Évangile ne sait rien, ni de liberté, ni de prédestination; c'est saint Augustin qui, poussant jusqu'à l'extrême le dogme du péché originel, aboutit à la négation de la liberté. Il en fut à peu près de même chez les mahométans. Quelques sectes soutinrent que Dieu a un pouvoir absolu sur les actions humaines, au point que les hommes sont des instruments aveugles dans ses mains. On trouve dans les écrits de cette école des pensées qui rappellent la doctrine augustinienne : « Quand Dieu précipiterait tous les hommes en enfer, il ne commettrait aucune injustice. » Chez saint Augustin, ce dogme terrible est une conséquence logique du péché originel; la secte mahométane le dérive de la puissance absolue de Dieu, de la nullité de la créature en face du créateur (1).

Les écoles mahométanes inclinent vers la prédestination plus que vers la liberté; c'est aussi la prédestination qui règne dans les mœurs. Saint Augustin, en enseignant la grâce, entendait prêcher l'humilité et la résignation; la résignation caractérise également l'*islam* (2). Les musulmans sont restés plus fidèles à leur croyance que les chrétiens. Leur religion les a longtemps rendus invincibles sur les champs de bataille; elle leur inspire encore aujourd'hui une indifférence héroïque dans toutes les calamités qui les frappent, que ce soit la peste, la guerre ou la mort. Mais ce même dogme qui rend l'homme invulnérable contre le mal, lui ôte toute force d'initiative pour produire le bien; c'est un principe d'immobilité, et par conséquent de décadence.

Est-ce à dire qu'il faille imputer l'immobilité du mahométisme à

(1) *Ritter*, Geschichte der christlichen Philosophie, T. III, p. 740, 157. — *Sale*, sect. VIII, p. 532, 529

(2) Le mot *Islam* signifie un entier abandon aux volontés de Dieu. D'*Islam* vient le mot *Moslim*, musulman; le *Musulman* est donc l'homme résigné à la volonté de Dieu. (*Perceval*, Histoire des Arabes, T. I, p. 357.)

la doctrine du Coran? On l'a dit (1), mais l'on ne s'est pas aperçu que l'accusation porte avec plus de force encore sur le christianisme : la grâce de saint Augustin aboutit à la prédestination, et ce dogme conduit logiquement au fatalisme, à l'inertie, à la mort (2). Pourquoi donc la société chrétienne est-elle progressive, tandis que la société musulmane reste stationnaire? C'est l'esprit de liberté et d'activité, inhérent à la race germanique, qui a neutralisé ce qu'il y a d'énervant dans la croyance chrétienne. L'homme de l'Occident, tout en subissant le mal, comme venant de Dieu, ne l'a jamais accepté comme éternel; il a senti en lui la puissance de réagir contre le mal, et c'est ainsi que progressivement se prépare le règne du bien. Si l'Orient s'est affaissé, c'est que les erreurs de la religion ont trouvé un appui dans le climat et dans la race : « De la paresse de l'âme, dit *Montesquieu*, naît le dogme de la prédestination, et du dogme de la prédestination naît la paresse de l'âme. »

N° 3. *Rapports des hommes*

I. Égalité. — Fraternité

Le dogme de l'unité de Dieu conduit irrésistiblement à la croyance de l'unité du genre humain; il implique la fraternité, l'égalité et la charité. Mais l'orgueil humain se révolte contre cette sainte doctrine. Tout en adorant le Dieu un, les Juifs se disaient une race élue. Chez les Arabes aussi ces prétentions s'étaient fait jour; la Mekke était la cité sainte; les Coraychites, gardiens du temple, croyaient participer à sa sainteté. Quand Mahomet entra vainqueur dans la Mekke, quelle fut la première pensée que lui inspira la victoire? « Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah!... Coraychites, plus de fierté païenne, plus d'orgueil fondé sur les ancêtres. Tous les hommes sont enfants d'Adam, et Adam a été formé de poussière. » Puis il récita ce verset du Coran : « Mortels, nous vous avons procréés d'un homme et d'une femme; nous vous avons partagés en familles et en tribus. Le but commun de votre exis-

(1) *Doellinger*, Muhammeds Religion, p. 7.
(2) *Lamennais*, Esquisse d'une philosophie, T. II, p. 89.

tance est une société fraternelle... (1) » Dans son dernier pèlerinage à la Mekke, Mahomet rappela encore aux croyants le devoir de fraternité : « O hommes! écoutez mes paroles! car je ne sais si une autre année encore, je me retrouverai avec vous en ce lieu. Soyez humains et justes entre vous... Tous les musulmans sont frères (2). »

L'égalité des croyants est absolue. Quelle distinction pourrait-il y avoir entre des créatures en face du Créateur? Le christianisme aussi proclame l'égalité religieuse, mais il n'entend pas en faire une loi sociale. Les mahométans sont allés plus loin; leur loi, civile tout ensemble et religieuse, a appliqué le dogme aux relations civiles et politiques. Sous le calife Omar, un prince chrétien, Arabe de naissance, se convertit à l'islam, par ambition plus que par foi. Comme il accomplissait le pèlerinage de la Mekke, un Bédouin qui marchait derrière lui, posa le pied sur le pan de son manteau et le fit tomber. Le prince de Gassan se retourna furieux et donna un soufflet à l'Arabe; celui-ci fit sa plainte à Omar. « Tu l'as frappé, demanda le calife à Djabala. — Oui, répondit le prince, et sans ma vénération pour la Caba, je lui aurais fendu la tête. — Tu avoues, reprit Omar; il faut donc que tu achètes de la partie offensée le désistement de sa plainte. — Et si je ne veux pas le faire? — Alors tu subiras la peine du talion. J'ordonnerai à ce Bédouin de te frapper au visage, comme tu l'as frappé. — Mais je suis roi, et lui n'est qu'un homme obscur! — Le roi et le particulier sont égaux devant la loi musulmane. — J'avais cru que je serais plus honoré encore dans l'islamisme que dans ma première religion. » — Le prince arabe préféra retourner au christianisme que de subir ce qu'il considérait comme une insulte. Il trouva à Constantinople les égards dus à son rang, mais au milieu des grandeurs de la cour, il regretta la liberté de sa patrie.

Le croyant n'appartient qu'à Dieu; l'homme n'est pas supérieur à l'homme. Tous les musulmans possèdent un droit égal au gouvernement, aux fonctions du temple, de la justice, de l'administration; ce droit porte journellement aux premiers emplois de

(1) *Coran*, XLIX, 13. — *Perceval*, Histoire des Arabes, III, 331.
(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, III, 301, 303.

l'État les hommes de la condition la plus humble. Les fonctions ne donnent aucune supériorité à celui qui les occupe; elles sont un devoir et non un droit, ni un privilége. Malgré l'égalité chrétienne, la plus orgueilleuse des aristocraties domina pendant le moyen âge et jusque dans les temps modernes; tandis que les musulmans ignorent les rangs héréditaires et jusqu'aux noms de famille; ils ignorent la primogéniture et toute espèce de distinction ou de préférence. La loi a même cherché à maintenir l'égalité sociale entre les croyants, par l'impôt dont elle frappe les propriétés au profit du pauvre.

L'égalité musulmane est cependant viciée profondément par la condition des femmes et des esclaves. Mahomet n'exclut pas les femmes du paradis, comme on l'en a accusé faussement; il n'est pas même vrai de dire qu'il les place dans un état de servitude, il les a trouvées esclaves et c'est lui qui a amélioré leur condition. Rien de plus triste que la destinée des femmes chez les Arabes avant Mahomet; on ne leur reconnaissait aucun droit, pas même un droit à la vie. Les pères mettaient leurs filles à mort, les uns par crainte de la misère, les autres pour éviter la honte qui aurait rejailli sur eux, si un jour leur fille eût été enlevée par l'ennemi ou déshonorée (1). Mahomet reprocha vivement cette atrocité aux Arabes; il leur dit et leur répète : « Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; nous leur donnerons la nourriture, ainsi qu'à vous (2). » Les filles n'héritaient pas de leurs parents; Mahomet leur accorda une part. On considérait les veuves comme une partie de l'héritage, on disposait d'elles comme des meubles; Mahomet les releva de cette humiliation, il leur assigna, outre le don nuptial, une portion des biens laissés par le mari (3). Le prophète arabe recommanda aux enfants l'amour envers leur mère, plus encore qu'envers leur père : « La mère les porte avec peine, elle les enfante avec peine, elle les nourrit avec peine. Un fils gagne le paradis aux pieds de sa mère (4). »

On a dit que Mahomet permet à ses sectateurs de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir; c'est une des mille

(1) *Perceval*, T. I, p. 351. — *Sale*, Observations, etc., sect. V, p. 516.
(2) *Coran*, XVII, 33; VI, 152.
(3) *Perceval*, T. III, p. 337. — *Coran*, IV, 8, 12, 14. — *Sale*, sect. VI, p. 518.
(4) *Coran*, XL, 14. — *Perceval*, Histoire des Arabes, III, 337.

calomnies qu'on a débitées contre l'islam. Avant Mahomet, la polygamie était illimitée; le Coran défend d'avoir plus de quatre femmes (1). Cependant, même ainsi restreinte, la polygamie est le vice fondamental du mahométisme; on peut l'expliquer par l'influence de race et de climat; mais il reste vrai de dire que la polygamie viole la personnalité humaine dans la femme, et la dégradation de la femme réagit sur l'homme. La création est viciée; car dans les vues du créateur, l'homme est un être incomplet, il lui faut une compagne unique pour se compléter et remplir sa mission sur la terre.

L'esclavage est un autre vice du monde oriental, mais on ne peut pas l'imputer au prophète arabe. Au VIIe siècle, la servitude était encore un fait universel; elle infectait la société chrétienne; malgré l'égalité et la fraternité prêchées par Jésus-Christ, l'Église elle-même possédait des esclaves. Le Coran proclame aussi bien que le christianisme l'égalité religieuse des hommes : « Dieu a créé les esclaves vos frères. » Cependant l'esclavage s'est maintenu en Orient, tandis qu'il a disparu de la chrétienté sous le régime féodal. Les écrivains chrétiens en font honneur à l'Évangile, et ne manquent pas de saisir cette occasion de calomnier l'islam (2). La vérité est que l'abolition de l'esclavage est dû à l'élément germanique et à la constitution de la propriété, bien plus qu'à l'idée religieuse. Pour juger l'esclavage mahométan, il faut l'apprécier du point de vue de l'Orient. Ce qui caractérise l'Orient, c'est la caste; il restait des traces de cette inégalité radicale jusque dans le mosaïsme. L'esclavage mahométan n'a plus rien de la caste. La distance entre l'esclave et l'homme libre n'est pas même aussi grande chez les musulmans qu'elle l'était dans la servitude occidentale. Il est vrai que l'esclave est assimilé à une chose, mais le fait l'emporte sur le droit, car cette chose peut se marier. L'esclave, pourvu qu'il soit croyant, peut même arriver à l'empire; l'Égypte a été gouvernée pendant des siècles par des esclaves circassiens; aujourd'hui encore la plupart des dignitaires de la Sublime Porte sont des esclaves achetés au marché de Stamboul.

Dans les premiers temps du mahométisme, alors que les esclaves

(1) *Perceval*, I, 351. — *Sale*, Considérations, sect. VI. — *Reland*, II, 32.
(2) *Doellinger*, Mahummeds Religion.

étaient presque toujours des croyants, la législation était d'une douceur, d'une humanité qui fait honte aux sociétés soi-disant chrétiennes qui ont conservé l'esclavage : « Celui qui les frappe sans motifs est tenu de les affranchir. Au jour du jugement, Dieu tiendra compte au maître de son indulgence. La loi du talion punit le meurtrier de l'esclave (1). » La conquête, en donnant aux musulmans des esclaves de races diverses, aggrava leur condition; le maître eut le droit de vie et de mort, comme il l'avait partout. Cependant l'esclavage conserva un esprit de douceur inconnu chez les nations chrétiennes : « Si quelqu'un de vos esclaves vous demande son affranchissement, donnez-le-lui, si vous l'en jugez digne. Donnez-leur quelque peu de ces biens que Dieu vous a accordés (2). » Ces paroles du Coran retentissent toujours dans le cœur des croyants. L'esclave n'est pas traité comme un être d'une nature inférieure, il est membre de la famille; après quelques années de bons services, il est affranchi. Il est rare qu'un convoi musulman ne soit pas accompagné d'un ou de plusieurs esclaves affranchis, portant au bout d'un roseau fendu leurs titres de liberté.

II. Charité

La charité est un principe commun à toutes les religions qui se partagent le monde. C'est la nature elle-même qui crée ce lien entre les hommes. Quels que soient les vices de la théologie, la charité se fait jour; elle règne dans le déisme juif et mahométan, comme dans le panthéisme bouddhiste. La première qualité que Mahomet relève en Dieu, c'est la charité; il l'appelle toujours le *clément, le miséricordieux;* il répète à chaque instant que « Dieu est plein de bonté, qu'il aime à revenir à l'homme qui se repent. » La charité est la principale vertu du musulman : la prière, dit un calife, nous conduit à moitié chemin du trône de Dieu, le jeûne nous fait arriver à la porte de son palais, les aumônes nous en procurent l'entrée (3). Jusqu'à nos jours, la charité est restée la marque caracté-

(1) Nous empruntons ces détails au *Mémoire sur la législation arabe de Stahl* (*Journal asiatique*, IIe série, T. VI, p. 139.)

(2) *Coran*, XXIV, 33.

(3) *Sale*, Considérations sur le mahométisme, sect. IV, p. 507.

ristique de la société musulmane; tous les voyageurs s'accordent à reconnaître aux nations de l'islam une bienfaisance supérieure à celle de toute autre nation.

Les préceptes de Mahomet sur l'aumône sont dignes d'être placés à côté des maximes de l'Évangile. Ce n'est pas un plagiat; le prophète n'a fait qu'obéir aux tendances de la race arabe : « O croyants! ne rendez point vaines vos aumônes par les reproches ou les mauvais procédés, comme agit celui qui fait des largesses par ostentation... Il ressemble à une colline rocailleuse, couverte de poussière : qu'une averse fonde sur cette colline, elle n'y laissera qu'un rocher. Ne distribuez pas en largesses la partie la plus vile de vos biens; faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises (1), »

Mahomet ne s'en tient pas à ces préceptes sur l'aumône individuelle; il crée une charité légale, pour rétablir entre les croyants l'égalité que les plus grands législateurs ont rêvée. Le mosaïsme avait ses lois agraires, mais elles n'ont jamais reçu d'exécution. Les chrétiens commencèrent par pratiquer la communauté des biens; ensuite, désespérant de réaliser leur idéal dans la société laïque, ils organisèrent le monachisme sur la base de l'égalité la plus absolue. Mais le principe de l'individualité l'a emporté; poussé aujourd'hui jusque dans ses dernières conséquences, il compromet l'existence même de la société. L'Orient ne connaît pas encore ces maux; les inégalités sociales s'y effacent, pour ainsi dire, par la charité. Dès l'origine de la guerre sacrée, Mahomet réserva la cinquième partie du butin pour la part de Dieu, c'est à dire pour le soulagement des pauvres, des orphelins et des voyageurs. Dans les premiers temps, les califes faisaient eux-mêmes la distribution de cette aumône légale : on dit qu'Omar réglait ses bienfaits d'après les besoins plutôt que d'après le mérite des individus (2). Les victoires des Arabes, dans les contrées les plus opulentes du monde, versèrent des richesses immenses dans le trésor des pauvres. Cette source de revenus tarit avec la conquête, mais il resta toujours un fonds spécial de charité. Mahomet frappa les biens immeubles des croyants d'une dîme en faveur des pauvres; c'est une

(1) *Coran*, II, 266, 269.
(2) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Omar*.

redevance religieuse qui représente, pour ainsi dire, le droit de Dieu sur les biens de la terre. Elle sert à soulager tous les malheureux, les indigents, les voyageurs, les débiteurs insolvables; elle sert à racheter les esclaves maltraités par leurs maîtres; elle est employée à bâtir des hôpitaux, des caravansérails, des colléges (1). Il y a encore à la fin du *ramadan* (le carême) une aumône obligatoire et déterminée. Enfin, un musulman ne peut faire de testament sans y comprendre les pauvres ; s'il meurt, sans rien leur léguer, ou sans tester, ses héritiers sont tenus de faire la part des indigents (2).

N° 4. *Des accusations portées contre l'islam*

Telle est la doctrine de Mahomet sur Dieu, sur les rapports de l'homme avec le Créateur et sur les relations des hommes entre eux. Nous donnerions une idée insuffisante de l'islam, si nous ne répondions pas aux accusations que les écrivains chrétiens adressent à la religion musulmane. On pourrait croire qu'au XIXe siècle, l'intolérance fait place à une appréciation plus calme et plus digne; mais il n'y a rien de plus aveugle, de plus incorrigible que le préjugé religieux. Mahomet restera toujours un imposteur pour ceux qui croient à la révélation chrétienne, et comment l'œuvre d'un imposteur serait-elle autre chose que fraude et impureté? Ces imputations ont été reproduites dans la *Philosophie de l'histoire* de *Schlegel* : écrite au point de vue d'un catholicisme romantique, cette prétendue philosophie de l'histoire n'a de philosophie que son titre. Le lecteur en jugera par ce que le célèbre écrivain dit du mahométisme.

Schlegel s'étonne qu'on tienne compte à l'islam de ce qu'il prêche l'unité de Dieu : « Le grand mérite de croire à un Créateur et à un Dieu rémunérateur! Les démons de l'enfer ne reconnaissent-ils pas un Dieu? et cependant ils sont incorrigibles. L'islam est la religion des démons; car ce qui y domine, c'est l'orgueil le plus démesuré tout ensemble et le plus vide. L'essence de la vie arabe

(1) *Chardin*, Voyages en Perse, T. III, p. 154-156.

(2) *G. Cavaignac*, De la constitution territoriale des pays musulmans (*Revue indépendante*, T. VIII).

est l'hostilité permanente des tribus, l'esprit de vengeance qui se perpétue à travers les siècles; ce sont aussi ces mauvaises passions qui régnent dans le Coran. Au lieu de la charité et du pardon, l'islam prêche la vengeance, la haine et la guerre à mort contre tous ceux qui ne croient pas à ce prophète souillé de sang et de débauche. Tous les peuples idolâtres, sur la terre entière, n'ont pas sacrifié autant de victimes humaines à leurs faux dieux, qu'on en a immolé à l'idolâtrie arabe. Si l'on recherche le principe moral de cette prétendue religion, on n'en trouve d'autre que le plus abject matérialisme (1). »

Nous supposons qu'un historien arabe écrive une philosophie de l'histoire, dans cet esprit d'intolérance hargneuse; que dirait-il du christianisme? « C'est une religion d'orgueil; la fatuité des chrétiens va jusqu'à dire que leur prophète est fils de Dieu. Tous ceux qui se refusent à croire à un dogme réprouvé par la raison et contraire à la nature même de la divinité, ils les damnent dans l'autre monde et ils les torturent dans celui-ci. Ils ont propagé leur superstition par le fer et par le feu; c'est à leur impuissance que nous devons la conservation de l'islam. Leur esprit haineux ne pouvant s'exercer contre les musulmans, ils se persécutent entre eux. Un tribunal, qualifié de saint, envoie au bûcher ceux qui ne partagent pas toutes les croyances d'un prêtre qui se prétend le vicaire de Dieu. Cette religion qu'on voudrait imposer au monde entier n'est après tout qu'une idolâtrie; les chrétiens adorent un homme qui a été créé par Dieu comme tous les enfants d'Adam; ils adorent ce qu'ils appellent des saints; ils poussent la sottise jusqu'à rendre un culte aux images. Rien de plus singulier que leur morale : si on les écoutait, hommes et femmes se voueraient au célibat, et le monde périrait. Gloire à Allah et à son prophète qui nous a préservés d'une pareille folie! »

Nous laissons aux chrétiens le soin de répondre au philosophe arabe; il nous sera facile de répondre au philosophe chrétien; il suffit d'ouvrir le Coran.

L'islam est la religion de l'orgueil! — « Dieu, dit Mahomet, hait tout homme arrogant... Ne marche point orgueilleusement sur la terre; tu ne saurais ni la fendre en deux, ni égaler la hauteur des

(1) *J. Schlegel*, Philosophie der Geschichte (XIe et XIIe leçons).

montagnes. Ne te tords pas la lèvre de dedain pour les hommes, marche d'un pas modéré, baisse la voix en parlant; la plus désagréable des voix est celle de l'âne (1). »

L'islam est une loi de vengeance! — Mahomet trouva la vengeance enracinée dans l'âme ardente des Arabes, il la modéra comme fit Moïse. Il admet une composition pour le meurtre, il établit le talion pour prévenir l'effusion du sang; il ne prêche pas la vengeance, mais le pardon : « Rends le bien pour le mal, et tu verras ton ennemi se changer en protecteur et ami. C'est la sagesse de la vie que de supporter avec patience et de pardonner... Celui qui pardonne entièrement et se réconcilie avec son ennemi, trouvera sa récompense auprès de Dieu (2). »

L'islam est une loi de haine et de guerre! — Écoutons Mahomet : « Les croyants sont amis les uns des autres. La paix doit régner entre eux, car ils sont frères. » Les musulmans ont propagé leur religion par les armes, mais non par l'intolérance; le Coran dit : « Point de violence en matière de religion (3). » L'intolérance est chrétienne; ce sont des armées chrétiennes qui ont baptisé dans le sang les Saxons idolâtres et qui ont détruit les Albigeois hérétiques. L'islam est si peu intolérant, qu'on a reproché la tolérance à Mahomet comme un crime; un savant orientaliste fait tous ses efforts pour le laver de cette accusation, et il finit par dire que les chrétiens doivent détester la croyance impie, d'après laquelle les hommes peuvent être sauvés dans toute religion (4).

L'islam est une loi matérielle! — Voilà le grand crime qu'on impute à Mahomet depuis douze siècles. On a poussé la calomnie jusqu'à des exagérations incroyables; n'a-t-on pas dit sérieusement des musulmans, ces adorateurs par excellence d'un Dieu unique, qu'ils adorent Vénus? *Voltaire*, tout prévenu qu'il fût contre l'*Imposteur*, s'indigna de ces sottises : « Je vous le dis, ignorants imbéciles, à qui d'autres ignorants ont fait accroire que la religion mahométane est voluptueuse et sensuelle, il n'en est rien; on vous trompe sur ce point comme sur tant d'autres... Chanoines, moines, curés mêmes, si l'on vous imposait la loi de ne

(1) *Coran*, XXXI, 17, 17, s.
(2) *Sale*, sect. VI, p. 519. — *Coran*, XLI, 34; XLII, 38, 41; III, 128.
(3) *Coran*, IX, 72; XLIX, 9, 10; II, 257.
(4) *Reland*, De Relig. Moham,. II, 2.

manger ni boire depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, pendant le mois de juillet, lorsque le carême arriverait dans ce temps; si l'on vous défendait de jouer à aucun jeu de hasard, sous peine de damnation; si le vin vous était interdit sous la même peine, s'il vous fallait faire un pèlerinage dans des déserts brûlants; s'il vous était enjoint de donner la dîme de vos revenus aux pauvres; si, accoutumés à jouir de dix-huit femmes, on vous en retranchait tout d'un coup quatorze; en bonne foi, oseriez-vous appeler cette religion sensuelle? »

Ouvrons le Coran et voyons s'il appelle les hommes aux jouissances matérielles : « La vie mondaine ressemble à l'eau que nous faisons descendre du ciel; les plantes de la terre se mêlent à elle, le lendemain elles sont sèches, les vents les dispersent... La vie de ce monde n'est qu'un jeu et une frivolité, la demeure de l'autre monde est la véritable vie... Le monde d'ici-bas n'est que de peu de valeur, la vie future est le vrai bien pour ceux qui craignent Dieu (1). » La vie de ce monde n'est pour les musulmans, comme pour les chrétiens, qu'une préparation à la vie future. Cette préparation est-elle moins sainte? « Heureux sont les croyants qui font la prière avec humilité, qui évitent toutes paroles des hommes, qui font l'aumône, qui gardent les lois de la chasteté (2)! » Les ennemis mêmes du mahométisme avouent que la prière est plus fervente, plus sérieuse chez les musulmans que chez les chrétiens. Le pèlerinage et le jeûne ne sont pas des actes extérieurs, rien de plus contraire à tout cérémonial que l'islam : « La meilleure provision pour le pèlerinage, c'est la piété. La vertu ne consiste point à ce que vous tourniez vos visages du côté du levant et du couchant; vertueux sont ceux qui croient en Dieu, qui donnent pour l'amour de Dieu des secours à leurs proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs, qui rachètent les captifs, qui sont patients dans l'adversité (3). »

Les ennemis de l'islam n'ont pas trouvé d'expressions assez viles

(1) *Coran*, XVIII, 43; LVII, 19; XXIX, 64; IV, 79. — Cette conception de la vie conduit à l'ascétisme : « Les Arabes, dit *Oelsner*, ont eu leurs ascètes, leurs solitaires, appliqués aux macérations et aux pénitences, et l'extravagance des anachorètes musulmans égale celle des chrétiens. » (Des effets de la religion de Mohammed, p. 182. Mémoire couronné par l'Institut.)

(2) *Coran*, XXIII, 1-5.

(3) *Revue de l'Orient*, T. IV, p. 223. — *Coran*, II, 133, 172.

pour flétrir le paradis de Mahomet : « C'est, dit un abbé, l'œuvre de ces esprits immondes qui demandent au Christ la permission d'entrer dans les pourceaux (1). » En vérité, on serait tenté de dire avec *Gibbon* qu'il y a de l'envie dans cette indignation. Le docte *Reland* a déjà prouvé qu'on calomniait Mahomet en prétendant que « son paradis consiste entièrement dans les plaisirs ; » la plus grande félicité promise aux élus, c'est la vision de Dieu (2). Il est vrai que pour le commun des croyants, les houris aux yeux noirs ont plus d'attrait qu'un bonheur spirituel que l'homme ne peut comprendre. Les apologistes de Mahomet ont voulu traduire les tableaux matériels de son paradis en symboles(3). C'est, il nous semble, donner une fausse idée du mahométisme. L'islam n'est pas une loi pour des moines et des anachorètes ; il prend l'homme tel que Dieu l'a fait, et au lieu de mutiler la création, il donne satisfaction à tous les besoins de la nature humaine. Nous pourrions lui reprocher, de trop donner au corps ; mais peu importe, c'est à l'idée qu'il faut s'attacher, non à la forme qu'elle a prise dans le mahométisme. En ce sens, nous disons que l'islam, tant flétri, est supérieur au christianisme. La conception du paradis chrétien est fausse, ainsi que la conception chrétienne de la vie présente. Pour les chrétiens, le corps n'est pas l'instrument de l'âme, il en est l'ennemi ; ils cherchent à le dompter, à l'annihiler. Ils le font ressusciter à la vérité, mais ici la contradiction s'ajoute à l'erreur ; que font-ils du corps, de ses organes, de ses fonctions dans leur ciel ? Ils les annulent ; à quoi bon alors le corps ? Le sentiment de Mahomet est plus juste, c'est celui du mosaïsme et du mazdéisme. Le corps ressuscitera ; c'est donc pour continuer, mais en se perfectionnant, l'existence terrestre. Telle est l'idée qui est au fond du paradis de Mahomet, elle prévaudra dans l'avenir sur la croyance chrétienne : la vie future est une vie tout ensemble matérielle et intellectuelle, comme la vie de ce monde, mais une vie qui va en se perfectionnant à l'infini.

(1) *Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, T. X, p. 31.
(2) *Prideaux*, Vie de Mahomet, p. 25. — *Reland*, II, 17. — *Sale*, sect. IV, p. 503.
(3) *Chodzko*, dans la *Revue de l'Orient*, T. V, p. 50.

§ 3. Influence civilisatrice

On nie que le mahométisme ait eu une influence civilisatrice. « Le berceau même de l'islam, dit un écrivain catholique, est aujourd'hui ce qu'il était avant Mahomet; les Arabes ont repris leur ancienne existence de pillage et de brigandage, comme s'il n'y avait jamais eu de prophète. En Orient, la conquête musulmane a détruit ce qui restait des antiques civilisations ; l'Afrique est retombée dans la barbarie; l'Europe elle-même a dû suspendre l'œuvre de sa régénération pour lutter contre l'invasion de ces nouveaux barbares. Une domination meurtrière s'est étendue sur la plus grande partie du monde, sur les pays les plus favorisés de la nature, non pour leur infiltrer un sang nouveau, comme ont fait les Barbares du Nord, mais pour arrêter tout progrès dans l'apathie de la fatalité (1). »

Nous verrons plus loin si la civilisation arabe mérite le mépris qu'on lui prodigue. En vérité, il faut un étrange aveuglement pour nier les bienfaits que l'humanité doit à ces prétendus Barbares de l'Orient. Comment l'auteur d'une histoire universelle a-t-il pu oublier que la renaissance de la philosophie, de la littérature et des sciences, est due aux travaux des Arabes? Ces Barbares, qu'on accuse d'avoir arrêté tout progrès, ont été l'instrument du progrès, même pour nous, hommes de l'Occident qui les méprisons aujourd'hui du haut de notre grandeur intellectuelle. Pendant que l'Europe était plongée dans les ténèbres de la barbarie, une brillante civilisation régnait à Bagdad et à Cordoue. On calomnie donc l'islam en disant qu'il a été un obstacle à toute culture. Si la civilisation arabe s'est arrêtée, c'est moins à la doctrine religieuse qu'il faut l'imputer qu'aux peuples qui ont remplacé la race arabe et qui étaient moins bien doués qu'elle par la nature. Si notre civilisation est supérieure à celle de l'Orient, ce n'est pas au christianisme seul que nous en sommes redevables : qu'on voie ce que l'empire grec est devenu sous la domination exclusive de la religion chrétienne. Il y a dans toute civilisation un élément de nationalité dont l'historien doit tenir compte : c'est à ce point de vue

(1) *Cantu*, Histoire universelle, T. VIII, p. 95, 97.

qu'il faut juger l'islam et apprécier son influence. L'islam est-il supérieur à l'idolâtrie arabe, au fétichisme de l'Afrique, à la décrépitude byzantine, à la décadence persane et indienne? La réponse à ces questions, c'est la justification providentielle du mahométisme.

Nous ne ferons pas à l'islam l'injure de le comparer avec le fétichisme africain. « Mahomet, dit *Leibniz*, ne s'écarta pas des grands dogmes de la théologie naturelle; ses sectateurs les répandirent même parmi les nations les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique, où le christianisme n'avait point été porté, et ils abolirent en bien des pays les superstitions païennes, contraires à la véritable doctrine de l'unité de Dieu et de l'immortalité des âmes. » On prétend que l'influence du Coran ne fut que momentanée, que l'Arabie est redevenue ce qu'elle était. Consultons les faits. Avant Mahomet, chaque tribu avait sa divinité particulière; sous la figure de quelques-unes de leurs idoles, les Arabes adoraient des anges, qu'ils imaginaient être du sexe féminin et qu'ils appelaient les filles de Dieu; d'autres avaient pour dieux de grandes pierres brutes; la Caba de la Mekke était comme le Panthéon des Arabes, il ne s'y trouvait pas moins de 360 divinités. La croyance aux génies, à la magie, à la divination, accompagnait l'idolâtrie arabe, comme tout polythéisme (1). Parfois, dans des circonstances solennelles, le culte devenait sanguinaire; des pères immolaient leurs enfants (2). Après la prise de la Mekke, Mahomet déclara une guerre à mort aux idoles; lui-même, faisant le tour de la Caba, frappa ces fausses divinités d'un bâton qu'il tenait à la main, en disant : « La vérité est venue, que le mensonge disparaisse. » A l'instant, elles étaient renversées et mises en pièces. Il y avait dans l'Arabie d'autres temples respectés par les idolâtres, il fallut employer la force pour les détruire; les plus célèbres guerriers musulmans, Ali, Khalid, s'illustrèrent dans cette guerre avant de vaincre les Grecs et les Perses (3). Maintenant, est-il vrai de dire que l'état actuel de l'Arabie est le même qu'avant Mahomet? Adore-t-on encore les idoles? leur sacrifie-t-on

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, I, 348, 270, 350 — *Sale*, I, p. 471.
(2) *Hyde*, de Relig. veter. Persar., p. 30. — *Sale*, V, p. 516.
(3) *Perceval*, T. II, p. 230, 232, 241.

encore des victimes humaines? Les pères immolent-ils encore leurs filles? La vie nomade avec le brigandage subsiste, mais elle tient à la nature du désert; les Bédouins seraient chrétiens, qu'ils seraient toujours des Bédouins.

Peut-on avec plus de justice accuser les Arabes d'avoir détruit les *antiques civilisations de l'Orient?* Ces mots vénérables *d'antiques civilisations* font illusion sur l'état réel de la Perse et de l'Inde lors de la conquête mahométane. Nous l'avons déjà dit : la religion de Zoroastre, dégénérée, corrompue, satisfaisait si peu les âmes, que des réformes radicales s'étaient fait jour et avaient trouvé de l'appui dans le sacerdoce et jusque sur le trône. L'unité de Dieu avait disparu dans le dualisme des mages; en la prêchant, les armes à la main, les Arabes furent pour les Perses de véritables révélateurs. Quant à l'Inde brahmanique, elle avait rejeté de son sein la réforme bouddhiste; *son antique civilisation* se réduisait à maintenir la plus profonde des iniquités sociales, les castes. Le Coran enseigna aux Indiens l'unité originelle de la race humaine; sous son influence surgirent des sectes qui revendiquèrent la liberté et l'égalité pour tous les hommes (1).

L'islam n'a-t-il rencontré dans l'Orient que d'*antiques civilisations?* Il y a trouvé des Barbares que le bouddhisme et le christianisme avaient vainement tentés de convertir, et qui devinrent l'élément le plus vivace du mahométisme. Quelques tribus des Turcs adoptèrent le bouddhisme, mais la masse de la nation le repoussa; à ces hommes matériels, actifs, avides de jouissances et de pouvoir, une foi métaphysique, la contemplation, le *nirwana*, convenaient très peu (2). Le christianisme ne leur allait pas davantage; quelques lettres pour compléter leur alphabet, voilà à peu près tout ce qu'ils consentirent à recevoir des moines nestoriens. Il leur fallait une religion de ce monde, une religion de conquête et de jouissances immédiates, le sabre comme instrument de prédication. Le Coran imposa ses maximes avec une facilité, une promptitude merveilleuses à ces hordes sauvages; l'islam com-

(1) La religion des Sikhs est une tentative de conciliation des conceptions indiennes et de l'islam, mais ce sont les idées mahométanes qui dominent : unité de Dieu, pas de culte d'images, égalité des hommes, abolition des castes. (*Benfey*, dans l'*Encyclopédie d'Ersch*, sect. II, T. XVII, p. 207.)

(2) Les bonzes, disaient les Turcs, ne prêchent que la patience, l'humilité et l'abnégation du monde; ce n'est pas là la religion des héros. (*Gibbon*, ch. 42.)

mença par séduire leurs appétits matériels, il finit par les moraliser (1).

Les victoires de l'islam dans l'Orient inspirent cependant un regret involontaire. Nous avons assisté aux éloquentes prédications de saint Chrysostome, nous avons admiré les prodiges de charité de saint Basile, nous avons suivi saint Augustin dans ses profondes discussions sur la nature de l'homme et ses rapports avec Dieu; là où l'éloquence, la philosophie et la charité chrétiennes avaient brillé, nous trouvons à peine un souvenir du Christ: quelques sectes obscures, détachées du corps de l'Église, voilà ce qui reste du christianisme oriental. On peut expliquer les conquêtes de l'islam sur l'Évangile, mais l'espoir de les recouvrer a toujours été déçu, la perte paraît irréparable; faut-il la déplorer dans l'intérêt de l'humanité? Le christianisme périt dans l'Asie, sans qu'on puisse dire que les Arabes l'aient détruit. La conquête répandit leur croyance, les victoires leur servirent de missions; mais jamais les vainqueurs ne forcèrent les vaincus à embrasser la foi de Mahomet. Si donc le christianisme disparut, c'est que les chrétiens quittèrent volontairement l'Évangile pour le Coran; on peut atténuer le fait de leur apostasie, mais il reste toujours vrai de dire que l'Évangile ne devait pas avoir des racines bien profondes dans leurs cœurs, puisqu'ils le désertèrent sans violence, sans lutte. Ne serait-ce pas que la religion de Mahomet convenait mieux aux hommes de l'Orient que celle du Christ?

L'Église grecque n'était pas parvenue, même au temps de sa plus grande splendeur, à transformer les mœurs de l'Orient. A ceux qui conserveraient quelque doute sur cette impuissance, nous rappellerons les douloureuses invectives de Chrysostome et d'Ephrem contre la corruption de leurs temps. Des hommes matériels ne devaient-ils pas courir au devant d'un culte qui leur permettait la satisfaction de leurs goûts, et fuir une religion qui leur annonçait la damnation pour ces mêmes jouissances? Les pertes du christianisme et les victoires faciles de l'islam témoignent que le Coran était mieux approprié aux peuples de l'Orient que l'Évangile. Le christianisme n'y a jamais eu qu'un éclat factice dû à quelques beaux génies qui illustrèrent l'hellénisme mourant.

(1) *Encyclopédie nouvelle*, au mot *Turcs*, T. VIII, p. 565.

Quand même les Arabes ne seraient pas sortis de leurs déserts, la religion du Christ n'aurait eu en Orient qu'une existence sans gloire comme sans fruit. Le christianisme grec de Constantinople doit nous consoler de la ruine des églises où prêchait *Jean Bouche d'or*.

CHAPITRE II

L'UNITÉ ARABE

SECTION I. — LA CONQUÊTE

---

§ 1. La guerre sacrée

Toute religion fondée sur une révélation divine a l'ambition de devenir universelle. Les Juifs attendaient un Messie qui répandrait la loi de Moïse dans le monde entier; ils se représentaient ce successeur de David comme un conquérant superbe qui donnerait l'empire de la terre à la race d'Israël. Mahomet est le Messie du judaïsme. Le dogme est identique dans les choses fondamentales, mais l'islam a dépouillé le Dieu de Moïse du caractère national, qui l'empêchait de dépasser les limites de la Judée : le Dieu unique de Mahomet ne connaît pas de bornes à sa puissance, il ne s'arrêtera que là où la terre s'arrête.

Mahomet a-t-il eu dès le principe de sa carrière prophétique le dessein de propager sa foi par la guerre ? Les catholiques revendiquent l'empire de la chrétienté pour les papes, dès le berceau du christianisme; les musulmans prêtent la même ambition à Mahomet (1). Ces prétentions sont contraires à la nature des choses, car elles transportent la force de l'âge mûr dans les langes de l'enfance. Mahomet a pu concevoir la croyance de l'unité de Dieu

(1) *Reinaud*, Monuments arabes, T. I, p. 320.

comme la seule vraie, comme devant l'emporter sur les autres religions; mais de là à concevoir la guerre sacrée contre tous les peuples, il y a un abîme. L'obscur réfugié de Médine pouvait-il rêver le succès prodigieux qui attendait sa foi persécutée et presque anéantie dans son berceau? Mahomet paraît d'abord n'avoir d'autre ambition que de devenir le prophète de l'Arabie, en rétablissant parmi les descendants d'Ismaël le culte du Dieu unique que professait Abraham leur ancêtre. Il respecte Moïse et Jésus-Christ, comme des hommes divins ; il semble même reconnaître que juifs et chrétiens peuvent faire leur salut, en observant les commandements que Dieu leur a donnés. S'il songe à attirer à l'islam les *deux peuples de la Loi*, ce n'est pas par la force, c'est par la persuasion, en s'accommodant à leur tradition et en se l'appropriant; issu de la même souche que les juifs et les chrétiens, il espère réunir toutes les branches du même tronc. C'est alors qu'il proclame cette belle maxime : « Point de violence en matière de religion, la vérité se distingue assez de l'erreur (1). »

Comment l'idée de la conquête et de la guerre sacrée est-elle née dans l'âme du prophète? Écoutons la réponse d'un savant orientaliste : « C'est l'opposition qu'il rencontra à la Mekke et la haine dont le poursuivirent les Coraychites qui le forcèrent à prendre les armes pour soutenir sa foi. Le sort en était jeté : une fois tiré, le glaive ne devait plus rentrer dans le fourreau (2). » Nous croyons que la fuite de la Mekke fut l'occasion plutôt que la cause de la guerre sacrée; la lutte contre le christianisme, le judaïsme et toutes les religions étrangères était inévitable. Par cela seul que Mahomet se croyait l'apôtre d'une loi révélée, supérieure à celle des juifs et des chrétiens, il ne pouvait souffrir le Pentateuque et l'Évangile à côté du Coran. Si l'islam se propagea par les armes, c'est qu'il fut prêché à des populations guerrières, qui devaient, comme les Germains, se répandre sur la terre pour fournir un élément nouveau à la civilisation. Le christianisme lui-même, cette religion pacifique par excellence, ne devint-il pas conquérant, lorsqu'il fut embrassé par les races guerrières du Nord?

(1) *Coran*, II, 257. — *Tychsen*, Quatenus Mohammedes alias religiones toleraverit. (*Comment. Societ. Goetting.*, T. XV, p. 134-136.)

(2) *Tychsen*, ib., p. 137.

On a dit que Mahomet ne songea jamais à étendre sa foi sur toute la terre (1). Il n'aurait pas été révélateur, si, le succès aidant, il n'avait pas conçu cette haute ambition. Les fameuses ambassades qu'il envoya aux princes voisins de l'Arabie, pour les engager à embrasser l'islam (2), attestent que les desseins du prophète étaient à la hauteur de sa mission. L'orgueilleux roi des Perses s'écria, en recevant le message de Mahomet : « Est-ce ainsi qu'ose m'écrire un homme qui est mon esclave? » Et il déchira la lettre. « Qu'ainsi son royaume soit déchiré, dit Mahomet. » L'imprécation fut exaucée. Ces tentatives pacifiques, bien qu'elles ne pussent réussir, n'en sont pas moins un fait remarquable. Les ambassades qu'un obscur Arabe envoie à ceux qui s'intitulent rois des rois, témoignent de la puissance des convictions religieuses qui animaient Mahomet, elles prouvent aussi que la seule voie légitime pour propager une religion, c'est la parole : le prophète du glaive a lui-même recours à la persuasion, avant de faire appel à la force.

Mahomet proclame la guerre sacrée : « Faites la guerre à ceux qui ne croient point en Dieu; faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils soient convertis, ou qu'ils se soumettent en payant le tribut (3). » Les chrétiens font un crime au prophète arabe de cet appel aux armes contre toutes les croyances : l'islamisme, dit *Grotius*, n'a été fondé que pour verser le sang. La vérité est que le sang joue un triste rôle dans toutes les religions. Juifs et chrétiens n'ont jamais reculé devant la force quand la puissance était en leurs mains; on pourrait recueillir dans nos livres sacrés des paroles plus sauvages que la proclamation de Mahomet : « Maudit soit celui qui fait négligemment l'œuvre du Seigneur! maudit soit celui qui empêche son épée de répandre le sang! (4) » Ces malédictions de *Jérémie* sont invoquées par la *Kabala* pour sanctifier la guerre contre les infidèles (5). En soulevant toute la chrétienté contre les musulmans, les papes proclamèrent une guerre sacrée plus san-

(1) *Weil*, Mohammed.

(2) Mahomet envoya des ambassades au roi des Perses, à l'empereur des Grecs, au gouverneur de l'Égypte, au roi de l'Éthiopie et aux princes ghassanides. (*Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, 192, 204.)

(3) *Coran*, IX, 29; VIII, 40 XLVIII, 16.

(4) *Jérémie*, XLVIII, 30.

(5) *Sale*, Observations sur le mahométisme, sect. VI, p. 520.

glante que celle de Mahomet. Le prophète arabe ne veut pas détruire les nations qu'il combat, ni les amener par la violence à l'islam ; il veut les convaincre, pour ainsi dire, par le spectacle de la victoire, de la toute-puissance du Dieu qu'il annonce. Les disciples du Christ auraient volontiers exterminé les ennemis de la croix.

Nous n'entendons pas accuser l'humanité chrétienne, nous accusons l'intolérance inhérente à tout dogme fondé sur une révélation miraculeuse. « La violence, dit *saint Augustin*, est un crime quand elle est mise au service d'une mauvaise cause ; c'est un bienfait, même pour celui qui en est la victime, quand on l'emploie dans l'intérêt de la vérité. » Cette maxime nous explique les funestes égarements du catholicisme et de toutes les religions révélées : ceux qui usent de violence, croient servir la cause de Dieu. Si l'islam fut moins intolérant que le christianisme, c'est que son inspiration était moins puissante : Jésus-Christ est le Verbe, Fils de Dieu, coéternel au Père, tandis que Mahomet n'est qu'un prophète. Rien de plus affligeant pour l'historien philosophe, que le spectacle de la contrainte mise au service d'une croyance religieuse. Il importe de se rendre compte de la véritable source des persécutions religieuses et des guerres de propagande qui ensanglantèrent le monde : la racine n'en sera détruite qu'avec le dogme de la vérité absolue ou révélée. L'humanité ne possède pas, elle ne possédera jamais la vérité absolue ; qu'on laisse donc pleine liberté à tous ceux qui la cherchent, quelles que soient leurs voies ; ce n'est pas trop du concours libre et actif de toutes les intelligences pour avancer dans la voie pénible du progrès.

§ 2. La conquête

L'on invoque la conversion du monde romain par les humbles apôtres du Christ comme une preuve de la divinité du christianisme. L'extension rapide de l'islam n'est pas moins miraculeuse ; il lui suffit d'une vie d'homme pour envahir trois mondes. Vainement les ennemis du mahométisme ont cherché à atténuer ces succès qui tiennent du prodige. A les entendre, rien n'était plus facile : les empires attaqués par les Arabes étaient en pleine dé-

cadence, ils se seraient écroulés d'eux-mêmes, la conquête ne fut qu'une prise de possession, les vaincus appartenaient au premier occupant. C'est ôter à la conquête arabe son véritable caractère : la raison de la victoire n'est pas dans les vaincus, elle est dans les vainqueurs.

En proclamant la guerre sacrée, Mahomet fit de la conquête une propagande religieuse. Combattre les infidèles, c'est combattre pour la cause de Dieu, en répandant la foi qu'il a révélée à son prophète; la victoire est certaine, car Dieu est avec les combattants : « Si Dieu vient à votre secours, qui est-ce qui pourra vous vaincre (1)? » La mort sur le champ de bataille est le martyre des musulmans : « Le glaive est la clef du ciel et de l'enfer. Une goutte de sang versé dans le champ de Dieu, une nuit passée sous les armes, seront plus comptées que deux mois de jeûne ou de prière. Celui qui périra dans une bataille obtiendra le pardon de ses péchés ; au dernier jour ses blessures seront éclatantes comme le vermillon, parfumées comme le musc, et les ailes des anges et des chérubins remplaceront les membres qu'il aura perdus. Malheur à celui qui ne marche pas au combat ! Sa demeure sera l'enfer (2) ! »

L'appel au combat *dans les champs de Dieu* est couronné par le fatalisme de la mort. Celui qui périt en combattant serait également mort chez lui, mais en mourant les armes à la main, il devient un martyr, tandis qu'en restant chez lui, il est presque un apostat. Cette croyance inspira aux musulmans un enthousiasme et un dévoûment admirables. *Khâlid, le glaive de Dieu*, demanda à un prisonnier ce qu'il voulait faire d'un sachet pendu à sa ceinture. « C'est, répondit le captif, un poison destiné à m'ôter la vie, si tu es intraitable. » — « Le moment de la mort, dit Khâlid, est fixé pour chacun; nul ne peut l'avancer, ni le retarder. » Il dit et avala le poison. Le héros éprouva un violent malaise, mais il se remit bientôt; il essuya la sueur qui avait couvert son front, et la santé reparut brillante sur son visage. « Si tous les musulmans, dit le captif, sont des hommes semblables à toi, vous devez conquérir le monde (3). » L'abnégation de toute personnalité chez les Arabes

(1) *Coran*, III, 154 ; VIII, 66.
(2) *Sale*, Observations, VI, p. 520. — *Coran*, III, 151, 162 ; VIII, 16 ; IX, 39.
(3) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 407.

est parfois effrayante, au moins pour nous, hommes de l'Occident, qui comprenons si peu le dévoûment. Cinq cents *Karmathes* étaient en face de 30,000 soldats du calife; on engage Abu Taher, le chef des insurgés, à se soumettre. « Votre maître, dit au messager l'intrépide Karmathe, a une armée de 30,000 hommes, mais il n'y compte pas trois hommes comme ceux-ci. » Montrant trois de ses compagnons, il ordonne à l'un de se plonger un poignard dans le sein, à l'autre de se précipiter dans le Tigre, au troisième de se jeter dans un précipice : tous obéirent sans murmurer (1).

Nous admirons l'ardeur de la mort dans les martyrs chrétiens; pourquoi ne pas admirer les milliers d'Arabes qui courent à la mort au nom de Dieu? La cause diffère, l'héroïsme est le même. Assistons aux adieux que le jeune Arabe, partant pour la guerre sacrée, fait à sa mère : « Oh mère! je vais au saint combat; peut-être mon sort sera-t-il celui de mon père et de mon grand-père qui sont tombés sous les yeux de notre prophète béni. » La mère répond : « Mon fils, fais-toi précéder dans la mort par des actions qui puissent te rendre riche au jour du besoin. » *Dschemil* s'expose aux plus grands dangers; ses compagnons veulent qu'il se mette à l'abri des traits de l'ennemi; mais une voix secrète l'appelle au martyre; il lui répond : « Je viens, j'accepte votre récompense, j'envoie mon âme. » La voix réplique : « Nous la recevons, réjouis-toi... Ceux qui sont tués dans les champs de Dieu, ne les comptez point parmi les morts; ils vivent auprès de leur Seigneur. » *Dschemil* atteint par une pierre, dit en mourant à son ami : « Rafia, charge-toi de la nouvelle que j'ai accompli ma destinée. Et quand tu arriveras vers ma mère et vers mes intrépides compagnons, dis-leur à tous paix de ma part. Je n'ai pas regret d'être tombé, car à cause de ma mort, j'espère que ma patrie sera le paradis. » Quand on annonce sa mort à sa mère : « O mon fils, dit-elle, tu as vécu heureux, tu es mort en martyr, en suivant le sentier de ton père : que Dieu t'ait en sa grâce, qu'il te conduise dans ton pèlerinage; puisses-tu m'être utile à moi au jour de la résurrection (2)! »

Ces traditions sont les légendes de l'islam; elles ont un fond de

(1) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 52.
(2) Fragment de *el Wakedi*, traduit par *Niebuhr*.

vérité aussi bien que celles du christianisme. Nous ne voulons pas idéaliser les martyrs musulmans, comme on a idéalisé les martyrs chrétiens : le butin, les plaisirs de ce monde furent sans doute un attrait pour plus d'un Arabe du désert. Mais l'enthousiasme religieux fut le mobile dominant. *Khâlid* envoie aux Persans cette proclamation : « Louange à Dieu qui fait tomber votre empire en dissolution, qui brise le glaive de votre puissance! Unissez-vous à nous dans la foi de l'islamisme, ou devenez nos sujets. De gré ou de force, vous recevrez notre loi; elle vous sera portée par des hommes qui aiment la mort autant que vous aimez la vie (1). » On a dit que les généraux menaient les Arabes au combat par l'attrait des jouissances qui les attendaient au paradis. Voici une allocution d'un chef à son armée; nous doutons que l'on trouve dans les guerres des chrétiens, un pareil ordre du jour : « Craignez Dieu, c'est le plus grand commandement et la somme de tout. Lisez le Coran et louez Dieu, car il pensera à vous dans le ciel et il vous éclairera sur la terre. Jeûnez assidûment, car les jeûnes chassent le diable et ils aident dans la foi. Aimez les pauvres. Ne riez pas trop, car le rire tue le cœur et anéantit l'eau du visage... La meilleure crainte de Dieu est la continence. Gardez-vous du vice, car il est le résumé des péchés, la tête du mal, la porte de la désobéissance (2). »

Est-il besoin d'ajouter que c'est cet esprit religieux, ce dévoûment, cet enthousiasme qui firent la force des Arabes? Pendant les guerres de la révolution, l'on vit un peuple animé de la passion de la liberté, vaincre les armées les plus fortes, les mieux disciplinées. Les Arabes n'avaient pour eux ni le nombre, ni la science; c'est la foi qui les rendit invincibles (3). Ils conquirent la Syrie, la Palestine, la Perse et l'Égypte au pas de course; un siècle après la fuite de Mahomet à Médine, ses successeurs régnaient des frontières de l'Inde à l'océan Atlantique. La décadence des empires conquis par les Arabes hâta la victoire, mais elle ne l'explique pas. On a exagéré la faiblesse des Grecs et des Perses, pour affaiblir le prestige des conquêtes musulmanes. Les Grecs avaient

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 441.
(2) Fragment de *el Wakedi*, traduit par *Niebuhr*.
(3) Ce sont les expressions d'un grand historien, *J. Muller*, Mohammeds Kriegskunst (Œuvres, T. XXV, p. 310).

hérité de la discipline et de la science militaire de Rome, leurs ressources étaient immenses; malgré sa décrépitude, l'empire byzantin résista pendant neuf siècles aux attaques des musulmans. Les Perses succombèrent plutôt, mais après avoir opposé une résistance opiniâtre aux vainqueurs. Les Indiens mêmes, que l'on accuse de lâcheté, disputèrent leur sol pied à pied aux conquérants. Il y avait de la décadence, mais c'était moins dans les forces matérielles que dans l'esprit et la civilisation. La mission des Grecs, des Perses et des Indiens était remplie; en ce sens il est vrai de dire qu'ils appartenaient au premier occupant. C'est la justification providentielle de la conquête; elle n'enlève rien à la gloire des conquérants.

Que faisait l'empereur Héraclius pendant que les Arabes s'emparaient des plus belles provinces de son empire? Au lieu de défendre le tombeau du Christ, il dissertait sur la volonté de l'Homme-Dieu. L'esprit subtil des Grecs se plaisait aux discussions théologiques; l'une des plus abstruses est celle de la volonté de Jésus-Christ : n'en a-t-il qu'une seule, ou en a-t-il deux? L'Église orthodoxe soutient qu'ayant deux natures, il a aussi deux volontés; Héraclius se prononça pour le sentiment contraire et il voulut l'imposer à tout l'empire. Voilà ce que le christianisme était devenu au VIIe siècle! La religion des Grecs consistait en paroles et en disputes, mais elle avait perdu tout pouvoir sur les âmes; pour mieux dire, elle avilissait les hommes et les préparait à la conquête étrangère. « On vit, dit *Montesquieu*, un général, pleurer à la veille d'une bataille, dans la considération du grand nombre de guerriers qui allaient être tués. C'étaient bien d'autres larmes, celles de ces Arabes qui pleurèrent de douleur de ce que leur général avait fait une trève qui les empêchait de verser le sang des chrétiens. » Faut-il s'étonner si 40,000 musulmans défirent une armée de 240,000 Grecs? « Ne comptez pas les ennemis, dit *Khâlid*; ce n'est pas le nombre qui donne l'avantage, c'est le secours de Dieu (1). »

La victoire des Arabes fut un bienfait pour les vaincus. L'oppression fiscale, qui avait ruiné les Gaules et l'Espagne, pesait également sur les provinces de l'Orient. « Les peuples, au lieu de

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 446.

cette suite continuelle de vexations que l'avarice subtile des empereurs avait imaginées, se virent soumis à un tribut simple, payé aisément, reçu de même ; plus heureux d'obéir à une nation barbare qu'à un gouvernement corrompu, dans lequel ils souffraient tous les inconvénients d'une liberté qu'ils n'avaient plus, avec toutes les horreurs d'une servitude présente (1). »

La Perse s'était affaiblie, dans la lutte sanglante qu'elle avait soutenue contre Héraclius; la ruine des vieilles croyances était encore une plus grande cause de faiblesse. Il ne restait aux grands rois que l'orgueil de leurs ancêtres. Des députés arabes se présentèrent devant le dernier roi des Perses ; cette conférence est un monument remarquable de l'esprit qui animait les conquérants : « Pourquoi, demanda le roi aux Arabes, votre nation s'est-elle armée contre nous? — Dieu nous a prescrit, par la bouche de son prophète, d'étendre sur tous les peuples la domination de l'islam ; nous obéissons à cet ordre, et nous vous disons : Devenez nos frères, en adoptant notre foi, ou consentez à nous payer tribut, si vous voulez éviter la guerre. — Qu'êtes-vous, reprit le roi, pour vous attaquer à notre empire? De toutes les nations du monde, vous êtes la plus pauvre, la plus désunie, la plus ignorante, la plus étrangère aux arts, source de la force et de la richesse. Une folle présomption s'est emparée de vous ; ouvrez les yeux et cessez de vous livrer à des illusions trompeuses. Si la misère vous a fait sortir de vos déserts, nous vous accorderons des vivres et des vêtements. » Un Arabe lui répondit avec la liberté du Bédouin : « Ce que tu as dit de notre pauvreté, de nos divisions, de notre barbarie, tout cela était vrai naguère. Oui, nous étions si misérables, que l'on voyait parmi nous des hommes apaiser leur faim en mangeant des insectes et des serpents; quelques-uns faisaient mourir leurs filles pour ne pas partager leurs aliments avec elles. Plongés dans les ténèbres de la superstition et de l'idolâtrie, sans lois et sans frein, toujours ennemis les uns des autres, nous n'étions occupés qu'à nous piller et à nous détruire mutuellement. Voilà ce que nous étions ; nous sommes maintenant un peuple nouveau. Dieu a suscité au milieu de nous un prophète; il nous a dit par l'organe de son envoyé : Je suis le Dieu unique,

(1) *Montesquieu*, Esprit des lois, XIII, 16.

éternel, créateur de l'univers ; ma bonté vous envoie un guide pour vous diriger. Nous avons cru à la mission de Mahomet... Il a éclairé nos esprits, il a éteint nos haines, il nous a réunis en une société de frères. Puis il nous a dit : Achevez mon œuvre, étendez partout l'empire de l'islam : la terre appartient à Dieu ; il vous la donne... A présent, tu nous connais ; c'est à toi de choisir : ou l'islam, ou le tribut, ou la guerre à mort (1). »

Une bataille de trois jours mit fin à l'empire des Perses. Rien ne prouve mieux la supériorité des conquérants arabes que la conversion des adorateurs du feu. Les disciples des mages étaient comptés parmi les *peuples de la loi,* auxquels le vainqueur laissait leur religion moyennant le paiement d'un tribut (2). On n'exerça aucune persécution contre les mages; ce fut une désertion insensible, mais générale, qui ruina le culte antique de Zoroastre. Les guèbres, dernier débris du mazdéisme, ne sont, comme les juifs, qu'une protestation contre la prétention du mahométisme et du christianisme d'absorber toutes les religions en une seule foi (3).

Maîtres de la Perse, l'ambition des conquêtes et l'esprit de propagande poussèrent les Arabes dans les pays arrosés par l'Indus et le Gange. Alexandre, obligé de s'arrêter dans sa marche aventureuse, n'entra pas dans la terre sacrée des brahmanes; les semences de culture hellénique qu'il déposa dans le lointain Orient, laissèrent intact l'édifice de brahmanisme. Les Arabes conquirent peu à peu toute l'Inde. Pour les Indiens, l'islam fut une véritable révélation. La doctrine brahmanique se perdait dans les rêveries du panthéisme, tandis que les masses étaient livrées à un polythéisme monstrueux. Fidèles à leur loi, les vainqueurs commencèrent par faire une guerre acharnée à l'idolâtrie indienne ; Mahmoud le Gaznévide fit raser les temples par centaines, il brisa des milliers de statues. La pagode de Sunnat jouissait des tributs de 2,000 villages, 2,000 brahmanes la desservaient; le temple était une forteresse, il fallut une lutte sanglante pour l'enlever. Mahmoud frappa de sa massue de fer la tête de l'idole; on dit que les prêtres offrirent des millions pour la racheter; les offi-

(1) *Perceval,* Histoire des Arabes, T. III, p. 474-479.
(2) *Reland,* Dissertat., T. III, p. 15.
(3) *Weil,* Geschichte der Chalifen, T. I, p. 102.

ciers de Mahmoud le pressaient d'accepter la rançon pour la faire servir au soulagement des fidèles : « Vos raisons sont spécieuses, répondit le sultan, mais Mahmoud ne sera jamais un marchand d'idoles. » Un amas de perles et de rubis, cachés dans le ventre de la statue, expliqua les offres généreuses des brahmanes et récompensa la foi du vainqueur (1). Cependant les conquérants se lassèrent de cette guerre contre l'idolâtrie, ils finirent par traiter les Indiens, comme ils avaient traité les chrétiens et les Perses ; un tribut assura aux idolâtres la liberté de leur culte.

L'Inde fut le terme de la conquête arabe en Asie. Deux continents s'offraient encore à leur ardeur envahissante. L'Afrique appartenait aux empereurs grecs. Des dissensions religieuses l'agitaient profondément à l'époque où les Arabes sortirent de leurs déserts. Les Égyptiens avaient embrassé la croyance des monophysites ; la haine qu'ils portaient aux Grecs orthodoxes les confirma dans leur hérésie ; ils accueillirent les Arabes comme des libérateurs. Il y avait à Memphis un gouverneur, qui appartenait à la secte des Coptes ; il aima mieux traiter avec le lieutenant des califes que de combattre pour le maintien du despotisme de Byzance. Écoutons le rapport des envoyés qu'il députa à Amru : « Les musulmans préfèrent la mort à la vie, ils ne se soucient ni de grandeur temporelle, ni des jouissances de ce monde. Leur chef ne se distingue en rien de ses compagnons ; on ne voit aucune différence entre les grands et les petits, entre les maîtres et les esclaves. Quand vient l'heure de la prière, personne ne manque, tous prient avec la plus grande dévotion. » Des vainqueurs aussi religieux, aussi modestes, valaient mieux que les orgueilleux tyrans de Constantinople. Le lieutenant d'Omar se rendit de Memphis à Alexandrie, comme s'il était en pays ami, sans prendre aucune précaution pour sa sûreté ; à son approche, les Égyptiens réparaient les chemins et les ponts, ils lui fournissaient des vivres, ils l'instruisaient de tout ce que faisaient les Grecs, les seuls ennemis qu'il eût à combattre. On le nierait en vain : la domination des Arabes fut plus douce, plus bienfaisante, que celle des empereurs chrétiens. En veut-on la preuve ? Lorsque

(1) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 57.

les Grecs essayèrent de reconquérir l'Égypte, les Coptes prirent le parti des Arabes contre leurs anciens maîtres (1).

L'Afrique carthaginoise, reconquise sur les Vandales par Bélisaire, obéissait aux empereurs de Constantinople. Là, comme partout, la domination grecque était intolérante et oppressive. Les Africains résistèrent d'abord aux Arabes; pour les récompenser, la cour de Constantinople frappa d'un nouveau tribut une province foulée et épuisée par amis et ennemis. Dans leur désespoir, les Africains, sans distinction de religion, orthodoxes et hérétiques, appelèrent les Arabes ; ils renoncèrent tout ensemble au culte et à la domination de leurs tyrans. Les Arabes furent les premiers conquérants de l'Afrique qui se fondirent avec la population indigène; par leur genre de vie, les Maures ressemblaient aux Bédouins du désert; ils adoptèrent la langue et la religion des vainqueurs. Cependant l'Afrique déchut sous le régime musulman, elle devint le siége des corsaires sarrasins et turcs : faut-il attribuer cette déchéance à l'islam? On peut déplorer que les côtes où a dominé Carthage, où saint Cyprien est mort martyr, où saint Augustin a médité, soient devenus des repaires de pirates; mais il serait injuste d'imputer la barbarie africaine aux Arabes, car ces mêmes Arabes conquirent l'Espagne, et sous leurs pas fleurit la plus brillante civilisation.

Une ardeur insatiable de conquête religieuse emportait les fils du désert. On dit que le vainqueur de l'Afrique poussa son cheval au milieu des flots de la mer et s'écria : « Grand Dieu! si je n'étais arrêté par cette mer, j'irais jusqu'aux royaumes inconnus de l'Occident, je prêcherais sur ma route l'unité de ton saint nom et je passerais au fil de l'épée les nations rebelles qui adorent un autre Dieu que toi ! » La trahison appela les Arabes en Espagne. Mouza demanda au calife Walid qu'il lui permît de porter les armes et la foi du prophète dans une contrée qu'on lui désignait comme supérieure à la Syrie pour la beauté du ciel et de la terre, au Yemen pour la douceur du climat, aux Indes pour ses fleurs et ses parfums, à l'Égypte pour ses fruits, à la Chine pour ses métaux précieux. La prédiction de Mahomet semblait s'accomplir : l'Orient était soumis, et l'Occident s'ouvrait aux armes des conquérants (2).

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 104, 105, 109.
(2) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. I, p. 18.

Les Arabes débarquèrent en Espagne au printemps de 711; au commencement de 713, il y avait des gouverneurs musulmans dans toutes les villes espagnoles voisines des Pyrénées. Cette conquête si rapide se fit par une poignée d'Arabes et de Berbères (1). Les débris des Visigoths battus à Guadalète étaient plus nombreux que l'armée des vainqueurs. On a attribué le succès facile des vainqueurs aux divisions intestines des chrétiens, à la trahison, à la décadence des conquérants germains (2). En Espagne, comme partout ailleurs, ces causes ne furent que secondaires; c'est l'enthousiasme religieux qui accomplit le prodige. La guerre était toujours une guerre sainte; le guerrier arabe était en même temps un croyant; le chef de l'armée en était le prêtre, il donnait le signal de la prière, en prononçait les paroles, et rappelait aux soldats les préceptes du Coran. On vit plus d'une fois une armée musulmane se préparer au combat par le jeûne; dans les périls extrêmes, l'invocation du nom de Dieu et du prophète faisait des miracles. Un général arabe, au moment de livrer une bataille où il fallait vaincre ou périr, fit la prière d'usage, mais en omettant le nom du calife; ses officiers, croyant que c'était une distraction, l'en avertirent. « Sachez, répondit Mouza, que nous sommes dans un lieu et dans un moment, où nul autre nom ne doit être invoqué que le nom du Dieu très haut (3). »

Tels étaient les conquérants de l'Espagne; ils se montrèrent aussi supérieurs aux vaincus par leur culture que par leur courage héroïque. L'Espagne n'a jamais été plus peuplée, plus riche, que sous la domination des Arabes. Cordoue renfermait un million d'habitants, 200,000 maisons, 600 mosquées, 50 hôpitaux, 800 écoles publiques et 900 bains. On comptait 12,000 villages sur les bords du Guadalquivir; l'Andalousie tout entière n'en renferme aujourd'hui que 800 (4). L'Espagne devint l'intermédiaire par lequel la civilisation arabe se communiqua à l'Occident.

L'ambition des conquérants était aussi illimitée que la puissance du Dieu unique qu'ils prêchaient en combattant. Au dire des his-

(1) *Fauriel* (Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 46) dit que la masse des conquérants était tout au plus de 50,000 hommes.

(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 515.

(3) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 48-50.

(4) *Viardot*, Essai sur les Arabes d'Espagne, T. II, p. 82, 83.

toriens arabes, le vainqueur de l'Espagne se proposait de porter le Coran dans tout le monde occidental, et de rejoindre ensuite ses compagnons en Asie, après avoir détruit l'empire de Constantinople (1). Ce projet gigantesque échoua contre le courage des Gallo-Francs. On a célébré et avec raison Charles Martel, le marteau des Sarrasins, comme le sauveur de l'Europe. Une part dans cette gloire appartient aux Aquitains qui les premiers firent essuyer une défaite sanglante aux sectateurs de Mahomet. La bataille de Poitiers ne doit pas nous faire oublier celle de Toulouse. Le chef arabe dit à ses guerriers : « Ne craignez pas la multitude que voici; si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? » Mais la race musulmane se trouvait en présence d'une foi tout aussi forte et d'un courage tout aussi grand. Les écrivains arabes placent le jour de la défaite de Toulouse parmi les jours néfastes de l'islam; quinze siècles plus tard, elle était encore le sujet d'une commémoration solennelle. Tous les chefs périrent; si l'on en croit un historien, il ne se serait pas échappé un seul homme (2).

Les Arabes réunirent toutes leurs forces pour venger le sang de leurs martyrs ; ils rencontrèrent dans les plaines de Poitiers Charles Martel avec ses Francs. Écoutons le récit des chroniqueurs sur cette bataille qui est un des grands faits de l'histoire : « Les Francs étaient rangés comme une paroi immobile, comme un mur de glace, contre lequel les Arabes armés venaient se briser sans y faire aucune impression. Ces derniers avançaient et reculaient avec rapidité. Cependant les Germains, puissants de force et de courage, moissonnaient les musulmans de leur main de fer (3). » Tous les historiens saluent la victoire de Poitiers comme un de ces événements qui décident de l'avenir de l'humanité : « L'Europe, dit *Sismondi*, doit encore aujourd'hui son existence, sa religion, sa liberté, à Charles, le martel des Sarrasins (4). » Quoique nous ne partagions pas le mépris superbe que les écrivains chrétiens affectent pour la barbarie musulmane, nous

(1) *Cardonne*, Histoire des Arabes, T. I, p. 95, 96.

(2) *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 77-80.

(3) *Chronic. Isidori, Episcopi Pacensis*, ad a. 732 (*dom Bouquet*, T. II, p. 721). — *Roderici Toletani*, Historia Arabum, c. 14. (*Ibid.*, note.)

(4) *Sismondi*, Histoire de la décadence de l'empire romain, ch. 15. — *J. Muller*, Allgemeine Geschichte, XII, 67. — *Gibbon*, ch. 51.

nous joignons à eux pour glorifier le vainqueur des Arabes. L'Église a été ingrate pour le héros qui sauva la chrétienté; la légende le relégua dans les enfers, parce qu'il livra les biens ecclésiastiques à ses guerriers; l'histoire plus juste le place parmi les grands hommes du moyen âge. Charles Martel décida la lutte de deux races et de deux religions; la bataille de Poitiers fit le partage du monde entre l'islam et l'Évangile : à l'un l'Orient, à l'autre l'Occident.

Après la bataille de Poitiers, la lutte des Arabes avec la chrétienté n'a plus d'importance; les hostilités dégénèrent en brigandages et en pirateries, les conquêtes cessent. *Gibbon* dit que la doctrine trop raisonnable de l'islam sur l'unité de Dieu, est la seule cause qui ait empêché ses progrès. Disons plutôt que Dieu arrêta les Arabes par le bras de Charles Martel, parce que le Coran vint en contact avec une doctrine religieuse qui, malgré l'élément surnaturel qui s'y mêle, est supérieure au dogme mahométan.

§ 3. Droit des gens

N° 1. *Les conquérants*

Un écrivain chrétien compare la conquête arabe à un de ces bouleversements physiques qui, comme les incendies et les ouragans, ravagent sans laisser aucun germe d'avenir; à l'entendre, l'invasion des peuples du Nord fut pacifique, si on la compare à la migration des Barbares du Midi (1). La vérité est que les Barbares du Nord furent des instruments aveugles dans la main de Dieu pour détruire une civilisation décrépite et pourrie; eux-mêmes se disaient le fléau de Dieu. Les Arabes furent les missionnaires armés d'une religion nouvelle, et ils avaient conscience de leur mission; ce n'est pas la fureur de la destruction, ce n'est pas l'ambition vulgaire du conquérant qui les poussa de conquête en conquête, c'est la voix du prophète qui leur criait de répandre l'islam dans l'Orient et dans l'Occident. Barbares à demi sauvages,

(1) *Cantu*, Histoire universelle, T. VIII, p. 478. Cantu a emprunté à *F. Schlegel* la comparaison de l'invasion des Barbares avec une colonie pacifique. (Philosophie der Geschichte, XIIe leçon.)

les peuples du Nord commencèrent par ruiner ce qui restait de culture intellectuelle, au point que les siècles où ils dominèrent, s'appellent la nuit du moyen âge; ils reçurent des vaincus leur culture, leur religion, leurs lois, leur langue même. Les Arabes n'étaient plus des barbares, lorsqu'ils s'élancèrent à la conquête du monde; ils avaient en eux des germes de civilisation qui se développèrent avec une rapidité et un éclat tout aussi merveilleux que leurs victoires; ils portèrent leur civilisation chez les vaincus (1). Ce furent ces Barbares du Midi, qu'on accuse d'avoir tout détruit, qui rallumèrent le feu sacré de la science et de la philosophie en Europe.

Voltaire dit que « les Arabes étaient un peuple de brigands; qu'ils volaient avant Mahomet en adorant les étoiles, et qu'ils volaient sous Mahomet au nom de Dieu. » Il est vrai que les Arabes du désert sont nomades et pillards; la nature, pour ainsi dire, les a faits tels. L'Arabie est en partie couverte de montagnes arides et de plaines de sable parsemées de rares oasis; les Arabes vivent sous la tente, trop souvent de rapine, pour suppléer à ce que le sol leur refuse. Ils justifient leurs brigandages en disant que, dans le partage de la terre, les autres branches de la famille humaine ont obtenu les climats riches et heureux, tandis que l'infortuné Ismaël a eu pour son lot des déserts; que sa postérité a le droit de reprendre par l'artifice et la violence la portion de l'héritage dont on l'a privé injustement (2). Mais ces brigands du désert sont en même temps le plus hospitalier des peuples : l'étranger qui met le pied dans leurs tentes devient un être sacré. On dirait que l'Arabe sent la faiblesse de l'homme, quand il lutte avec l'immensité du désert et avec les terreurs de la nature; l'instinct de l'humanité le porte à la charité pour le malheureux voyageur. Des feux allumés sur les montagnes le dirigent et lui montrent le chemin de la tente hospitalière. Une guerre à mort éclata entre deux tribus de la même famille pour le chameau d'un hôte dont le sang demandait expiation (3). Un peuple qui pratique l'hospitalité avec cette pré-

(1) *Herder*, Idées XIX, 5 : « Bienfaiteurs des peuples qu'ils avaient conquis, soit par leur découvertes, soit par les idées qu'ils servirent à répandre, leur influence s'est fait sentir au loin dans tout le système du monde civilisé. »

(2) *Sale*, Observations sur le mahométisme.

(3) *Fulbence Fresnel*, Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme, I, 27, 16, 20.

voyance et ce dévoûment, n'est pas un peuple de brigands. Le sentiment de l'humanité, cette fleur de la civilisation, s'était développé chez eux; il éclate dans des actes admirables de délicatesse. *Voltaire* lui-même a célébré les luttes de générosité et d'amitié qui illustrent les annales des habitants du désert (1). Nous rapporterons quelques traits, moins connus, d'un Arabe qui est pour ainsi dire l'idéal de sa race.

Comme tous les héros arabes, *Hâtim* était à la fois guerrier et poète. Il chante ses sentiments dans une *câcida* : « Pauvre, je ne demande rien à personne. Riche, j'appelle les autres à partager mes richesses... D'autres sont esclaves de leurs trésors; moi, grâce à Dieu, je dispose en maître de mon bien. Je le consacre à racheter les captifs, à nourrir les voyageurs, à répandre des bienfaits autour de moi. » *Hâtim* s'était imposé la loi de ne jamais refuser ce qu'on lui demandait. Un ennemi qui fuyait devant lui, ayant crié : *Hâtim*, fais-moi don de ta lance, il lui donna son arme à l'instant, et cessa de le poursuivre. Ses amis lui reprochèrent son imprudence : « Si ce fuyard était revenu à la charge, tu te serais trouvé exposé à ses coups désarmés. — Que voulez-vous? répondit *Hâtim*, il me demandait un don... Jamais je ne dis à l'homme qui m'implore : Je n'ai rien à te donner. Quand mon âme voltigera dans le désert et que mon corps reposera dans la tombe, me sentirai-je privé de ce que j'aurai donné? Jouirai-je de ce dont j'aurai été avare? » *Hâtim* passait un jour dans le pays des Hamza: un malheureux, qui était retenu prisonnier, lui cria d'avoir pitié de sa misère. *Hâtim* répondit : « Je n'ai pas sur moi, de quoi payer le prix de ta liberté. Mais tu n'auras pas eu en vain recours à moi. » Il négocia avec les Hamza, il s'engagea à leur donner un certain nombre de chameaux pour la rançon et, en attendant qu'ils fussent arrivés, il prit la place du captif. *Hâtim*, aussi célèbre par sa bravoure que par sa générosité, avait juré de ne jamais tuer un homme; il épargna toujours la vie de ceux qu'il combattait; il rendait la liberté à ses prisonniers sans rançon. Citons encore un trait de charité, trop admirable pour n'être pas rapporté. La tribu de *Hâtim* fut pendant une année de disette dans une affreuse misère. Un soir, l'Arabe et sa femme, après avoir passé la journée

(1) *Voltaire*, Dictionnaire philosophique, au mot *Arabes*.

sans manger, étaient parvenus à faire oublier la faim à leurs enfants et à les endormir en leur racontant des histoires. Une voisine arrive, criant que ses enfants n'ont rien à manger, qu'elle les a laissés hurlant comme des louveteaux ; elle implore sa compassion. *Hâtim* égorge son cheval Djiulab, en dépèce les membres et allume un feu pour les rôtir. « Sers-toi, dit-il à la voisine, et sers tes enfants. Réveille les nôtres, ajoute-t-il, en s'adressant à sa femme, et satisfaites votre appétit. » Puis il reprend : « Ce serait une honte que vous mangeassiez seuls, tandis que tous les gens du camp souffrent faim. Il va de tente en tente inviter tout le monde à venir partager le repas. Chacun se hâte d'accourir; quant à lui, enveloppé dans son manteau et caché dans un coin, il regarda manger, sans goûter un seul morceau (1).

L'hospitalité et la générosité restèrent les vertus des Arabes, jusque dans les fureurs de leurs guerres civiles. Les Abbassides poursuivirent les Ommiades avec un acharnement et une cruauté qui tiennent de la bête féroce. Ibrahim, un des princes de la famille déchue, se réfugia dans la cour d'une grande maison qu'il trouva ouverte. Un jeune homme le reçut et lui accorda l'asile sans lui adresser aucune question. Ibrahim voyait tous les jours son hôte sortir, armé de toutes pièces. Il lui demanda le motif de ces courses; le jeune homme répondit : « Ibrahim a tué mon père ; j'ai appris qu'il est obligé de se cacher, je le cherche tous les jours pour assouvir ma vengeance dans son sang. » Le malheureux prince dit à son hôte : « Je suis Ibrahim, le meurtrier de ton père : punis-moi de mon crime. » Le jeune homme changea de visage; les yeux remplis de larmes, il dit à Ibrahim : « Tu iras un jour retrouver mon père en présence d'un juge plein d'équité. Moi, je ne manquerai pas à la parole que je t'ai donnée ; mais comme je craindrais de n'être pas toujours maître de mes sentiments, va chercher un asile où ta présence ne rappelle pas des souvenirs déchirants. » Il lui offrit une bourse de mille pièces d'or. Ibrahim refusa le don et s'éloigna en silence (2).

Un autre trait de la race arabe, c'est la passion de la poésie. Ces

(1) *Perceval*, Histoire des Arabes. T. II, p. 610, ss. Il faut lire dans *Perceval* (II, 636-640) le trait de générosité d'un guerrier arabe envers un voleur qui par hasard avait partagé son pain.

(2) *Quatremère*, Mémoire sur les asiles chez les Arabes, dans les *Mémoires de l'Institut*, Inscriptions et Belles-Lettres, T. XV, p. 344-346.

hommes toujours en guerre, qui ne se rencontraient que pour se combattre, avaient des réunions annuelles, où les héros venaient chanter leurs exploits et la gloire de leur tribu. Pendant ces assemblées, toutes hostilités cessaient; il n'y avait d'autre lutte que des défis pour emporter la récompense accordée aux meilleurs poèmes; on les copiait en lettres d'or et on les suspendait dans le temple de la Càba. C'était en même temps une lutte de vertus; car la poésie chantait de grandes et nobles actions, le courage, la libéralité, l'hospitalité. Il est vrai que la violence et le brigandage, quand les étrangers en étaient les victimes, étaient également comptés parmi les vertus; l'héroïsme de l'Arabe était celui des chevaliers du moyen âge, mélange de barbarie et de délicatesse. Les guerriers poètes étaient les hommes les plus considérables de leur tribu, ils en étaient les rois, pour ainsi dire; on les appelait à décider les différends, à apaiser les guerres. La poésie avait tant d'empire sur ces âmes de feu, que l'on vit des hommes marquants se convertir à l'islam, charmés par l'harmonie des versets du Coran (1).

Sont-ce là des traits d'une race plus barbare que les Barbares du Nord? Ou les Arabes ne rappellent-ils pas plutôt les Hellènes qui eux aussi avaient des luttes poétiques dans lesquelles la guerre avait ses trèves, qui eux aussi appelaient les poètes à vider leurs différends? Ces germes de culture et d'humanité se développèrent chez les Arabes, comme chez les Grecs, par la guerre et la conquête. L'inspiration des Arabes, bien que moins puissante que celle des Hellènes, donna la primauté aux sectateurs de Mahomet pendant la première partie du moyen âge; ils brillèrent dans les sciences et les arts, au moment même où les ténèbres de l'ignorance semblaient s'appesantir sur le monde chrétien. Au IXe et au Xe siècle, l'Asie, l'Afrique et l'Espagne étaient les centres de la civilisation. Des villes que nous appelons barbares avaient des universités célèbres. Un calife imposa comme tribut à l'empereur grec, au lieu d'or, des manuscrits. « Plusieurs de ces princes qui habitèrent les palais enchantés de Bagdad pendant un long règne, n'eurent pas de soin plus empressé que d'encourager les savants et les poètes, de rassembler de vastes bibliothèques, et de faire traduire ou composer des ouvrages. Jamais, ni Léon X, ni

1. *Weil*, Mohammed.

Louis XIV, ne protégèrent les lettres avec plus de prédilection et de magnificence (1). » « Les princes étaient aux pieds des sages pour apprendre la sagesse; l'empire tout entier semblait être une immense académie dans laquelle tous étaient ou maîtres ou disciples, communiquant ou recevant la science (2). »

Nous ne voulons pas idéaliser la race arabe. Le mouvement intellectuel fut passager, parce qu'il manquait de force et d'initiative. Dans la philosophie, les Arabes se bornèrent à traduire Aristote et à le commenter; l'esprit créateur leur faisait défaut. Ils n'avaient pas le génie de la liberté, et sans liberté, il n'y a pas de science politique, pas d'histoire. Leur poésie même est plutôt un éclat de paroles, une harmonie de vers, qu'un accent qui sort de l'âme. Ils n'ont montré d'esprit inventif que dans les sciences (3). Mais pour apprécier la mission civilisatrice des conquérants arabes, il ne faut pas comparer leur culture intellectuelle avec la nôtre, il faut rechercher ce que nous devons à ce peuple que l'on représente comme barbare : les Arabes furent la première lumière qui éclaira le moyen âge (4).

Admirons les voies de la Providence. Pour que l'humanité atteigne le but de sa destinée, il faut que les progrès accomplis par une génération profitent à l'avenir. Or la continuité du progrès repose sur le lien qui enchaîne les âges successifs. La civilisation moderne a ses racines dans l'antiquité; elle procède de la Grèce. Cependant l'invasion des Barbares menaça de séparer l'Europe des sources de la civilisation; les trésors de la littérature hellénique paraissaient perdus pour l'Occident. Mais voilà que Dieu suscite dans les déserts de l'Arabie un prophète qui lance ses sectateurs dans le monde entier; ils apportent avec eux les monuments de la sagesse grecque, traduits dans la langue du Coran. Bien des siècles avant que la prise de Constantinople répandît la connaissance de la langue de Platon en Europe, les Arabes communiquèrent à l'Occident les œuvres des philosophes

(1) *Villemain*, Histoire de la littérature française au moyen âge, IVe leçon.

(2) *Macaulay*, dans l'*Edinburgh Review*, January 1824.

(3) Nous devons aux Arabes les bases de nos connaissances mathématiques. L'*algèbre* porte dans son nom la marque de son origine orientale.

(4) « Les Arabes firent reculer en partie la barbarie qui déjà depuis deux siècles avait couvert l'Europe ébranlée par l'invasion des Barbares. » *Humboldt*, Cosmos, T. II, p. 247.

et des mathématiciens de la Grèce. Ces traductions furent la flamme qui alluma la philosophie du moyen âge, première manifestation de la liberté de penser (1).

L'Espagne est l'intermédiaire par lequel la civilisation arabe se communiqua à l'Occident ; c'est là que les hommes avides de science venaient s'instruire, au moyen âge (2). Gerbert (devenu pape sous le nom de Silvestre), après avoir parcouru les écoles de France sans pouvoir satisfaire sa passion d'apprendre, alla puiser en Espagne ces connaissances physiques qui causèrent un tel étonnement, qu'on accusa le futur pape de s'être donné au diable pour acquérir une science aussi merveilleuse. C'est encore dans les écoles des Arabes que les juifs étudiaient la médecine, qu'ils pratiquaient dans tous les pays de l'Europe. L'école de Salerne, si célèbre dans l'histoire des sciences médicales, doit son origine aux Arabes. Leur influence ne fut pas moins puissante dans le domaine des arts. Pendant tout le moyen âge jusqu'à la renaissance, les monuments du midi de l'Europe furent construits à l'imitation des Arabes ou par des artistes de leur nation : l'église de Notre-Dame de Paris est une conception de leur génie (3). Les *romances* espagnoles furent inspirées par la poésie des Arabes. On revendique pour eux une action directe sur les *trobas* provençales (4) ; il est certain que la poésie moderne leur a emprunté la marque caractéristique de ses vers, la rime (5).

Presque tous les établissements scientifiques qui distinguent la culture européenne, doivent leur origine aux Arabes. Ils fondèrent les premiers colléges ; celui du Caire était si vaste, que dans une émeute il servit de forteresse à l'armée des rebelles ; dans l'Espagne musulmane, toutes les villes avaient leur collége. Les premiers observatoires astronomiques furent élevés par les enfants du désert ; celui de Bagdad était dans le palais même du calife. Dès le XIe siècle, le calife Al-Mamoum fit mesurer un degré du

(1) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 170-172.

(2) Le moine *Césaire de Heisterbach* (XIIIe siècle) dit (de Miraculis, V, 4) : « Plures ex diversis regionibus scholares in eadem civitate (Toleti) studebant in arte *necromantica*. »

(3) *Viardot*, ib., 173, 179.

(4) *Troba*, pièce de vers ; d'où *trobador*, faiseur ou chanteur de vers. (*Viardot*, II, 184-190.) — *Fauriel* admet l'influence des Arabes dans sa savante et ingénieuse histoire de la poésie provençale (T. II, p. 280, ss.).

(5) *Muratori*, Antiquitat. Italic., T. III, p. 705, de Origine italicæ poeseos.

méridien pour calculer la grandeur de la terre (1). Les académies doivent leur origine à l'amour des Arabes pour la science (2). On connaît la richesse de leurs bibliothèques; l'Espagne seule en renfermait soixante et dix. Le calife Alhakem confia la direction de celle de Cordoue à son propre frère, comme le premier poste de l'empire; le seul catalogue de cette bibliothèque vraiment royale formait quarante-quatre volumes de cinquante feuilles chacun. Quatre siècles plus tard, Charles le Sage réunit avec beaucoup de peine une collection de 900 volumes (3).

Les Arabes ne se distinguaient pas moins par la douceur de leurs mœurs que par leur culture intellectuelle. La délicatesse des relations sociales était née chez eux de l'extrême retenue imposée aux deux sexes, et l'on doit ajouter, au moins pour l'Espagne, de l'esprit cultivé des femmes. Dans tous les rapports de famille et de société, les Arabes montraient une excessive sévérité : « Ces gens-là, disaient-ils des Espagnols, sont remplis de bravoure, mais ils vivent comme des bêtes sauvages; ils entrent les uns chez les autres sans demander permission, ils ne lavent ni leur corps, ni même leurs habits, qu'ils n'ôtent que lorsqu'ils tombent en lambeaux (4). » L'esprit chevaleresque régnait chez les guerriers arabes au point que l'on a cru trouver chez eux l'origine de la chevalerie féodale (5). En Espagne, un père tua son fils en le voyant reculer devant l'ennemi, bien que celui-ci fût supérieur. Tout Arabe qui fuyait, lorsque l'ennemi n'était pas au moins double en nombre, était noté d'infamie. Cependant le courage n'était pas la seule, ni même la première vertu d'un chevalier arabe : on demandait de lui avant tout des qualités du cœur et de l'esprit, la bonté, la poésie, l'éloquence (6).

Tels étaient les conquérants arabes. Méritent-ils qu'on les com-

(1) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 163, 136.

(2) C'est un philosophe qui fonda, à la fin du IVe siècle de l'Hégire, une des premières académies du moyen âge, *Seïd Ibn Risa*. L'islam était en décadence. Le philosophe arabe disait qu'il fallait le relever par la philosophie ; il croyait que l'islam n'atteindrait sa perfection que par l'union de la philosophie grecque et de la théologie. (*Ritter*, Géographie, T. X, p. 178.)

(3) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 165.

(4) *Ibid.*, p. 191.

(5) *Fauriel* (Histoire de la poésie provençale, T. III, ch. 41) dit qu'il n'y a pas lieu de douter que la chevalerie religieuse des Arabes n'ait fourni l'idée et le modèle de celle des chrétiens. Il admet la même influence pour cet autre élément de la chevalerie qui concerne l'amour et ce qu'on appelle les idées chevaleresques.

(6) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 193.

pare à ces hordes sauvages sorties des steppes de l'Asie qui ne laissent d'autre trace de leur passage que des pyramides de têtes coupées ? Les écrivains chrétiens placent les Barbares du Nord infiniment au dessus des Arabes. Il est vrai que la civilisation arabe a été éphémère ; il n'en reste que des ruines, tandis que la civilisation germanique est pleine de vie. A quoi tient cette destinée diverse? Nous accusons les Arabes d'une barbarie qui est celle de leurs vainqueurs. Que serait devenue l'Europe chrétienne, si au IXe siècle elle avait succombé sous l'invasion des Slaves et des Hongrois ? En Espagne, les Arabes furent dépossédés par une race africaine ; en Asie, vaincus par une race orientale, ils se retirèrent dans leurs déserts, laissant à un peuple tartare l'héritage de Bagdad. Ils n'avaient pas cette force d'assimilation qui fonde les conquêtes durables et les civilisations progressives. Les Germains reçurent leur culture des vaincus ; ils s'unirent avec eux, et de cette fusion naquit une civilisation supérieure à celle de l'antiquité. Les Arabes communiquèrent leur civilisation aux vaincus, mais sans se mêler avec eux ; ils restèrent stationnaires et cédèrent à la première tempête qui jeta sur eux les populations nomades de la haute Asie. Les enfants du désert brillent comme un météore dans la nuit du moyen âge, ils disparaissent comme un météore.

N° 2. *Droit de guerre*

La conquête des Arabes n'est pas inspirée par l'ambition comme les guerres des Grecs et des Romains, ce n'est pas une migration de peuples comme l'invasion des Barbares du Nord, c'est une propagande armée. Or les passions religieuses ne connaissent pas l'humanité ; la terrible loi de l'extermination, promulguée par Moïse contre les habitants de la Palestine, a toujours été la loi de ceux qui croient combattre par ordre de Dieu, pour la cause de Dieu. Mahomet aussi déclara une guerre à mort, mais seulement aux idolâtres : « Tuez-les partout où vous les trouverez... La tentation à l'idolâtrie est pire que le carnage à la guerre. » Aucune trève ne leur est accordée, aucun tribut n'en peut être accepté (1).

(1). *Coran*, II, 187, 189, 190 ; IX, 5. — *Reland*, Dissert., T. III, p. 14.

Cette loi de sang ne fut observée que dans les premiers temps de l'islam, lorsqu'il y avait lutte à mort entre l'idolâtrie et la religion nouvelle; dès que les Arabes devinrent conquérants, leur droit de guerre s'adoucit. Ils donnaient à leurs ennemis le choix entre ces trois conditions : s'ils embrassaient le mahométisme, ils prenaient place dans la société musulmane et jouissaient, de tous les priviléges des croyants : s'ils refusaient de se convertir, ils devaient se soumettre au tribut, et alors ils conservaient leur religion : s'ils voulaient tenter le sort des batailles, les femmes et les enfants devenaient captifs, les hommes pris les armes à la main pouvaient être mis à mort (1). La dure loi de la servitude frappait le vaincu chez les nations les plus civilisées de l'antiquité : les chrétiens la pratiquaient encore, lorsque Mahomet prêcha sa religion. Mais aucun peuple n'a eu une loi aussi humaine pour la femme captive que celle du prophète arabe. Mahomet, dit son biographe (2), vint à passer pendant qu'on séparait les enfants de leurs mères; il entendit les cris lamentables des femmes, et les pleurs des pauvres petits; quand il en apprit la cause, il dit : « Ne vendez les enfants que conjointement avec leurs mères. »

Les adversaires mêmes de l'islam conviennent que le droit de guerre de Mahomet est conforme à la justice et à l'humanité (3). Nous avons les instructions données par le premier calife à ses lieutenants, dans toute la ferveur du fanatisme religieux; qu'on les compare avec le droit de guerre des Germains dont l'invasion était, dit-on, pacifique auprès des conquêtes des Arabes : « Combattez bravement et loyalement, n'usez pas de perfidie envers vos ennemis, ne mutilez pas les vaincus; ne tuez ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes; ne détruisez pas les palmiers, ne brûlez pas les moissons; ne coupez pas les arbres fruitiers, n'égorgez pas le bétail, à l'exception de ce qu'il faudra pour votre nourriture (4). » Sans doute ces instructions ne furent pas toujours

(1) *Solvet*, Droit mahométan sur la guerre avec les infidèles, traduit de l'arabe (1829), p. 14, s., 19.

(2) *Gagnier*, Vie de Mahomet, T. II, p. 208.

(3) *De Sacy*, dans le *Journal des savants*, 1826, p. 547.

(4) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 343. — Comparez *Solvet*, Droit mahométan sur la guerre avec les infidèles, p. 16 : « Il convient aux musulmans de ne point trahir la foi jurée, de ne point employer la fraude, de ne point mutiler les prisonniers, de ne tuer ni la femme, ni le vieillard décrépit, ni l'enfant, ni l'aveugle, ni le boiteux... »

suivies : l'humeur sauvage de l'Arabe du désert, jointe aux mauvaises passions du croyant, produisit un singulier mélange d'héroïsme et de cruauté. Khâlid, *le glaive de Dieu*, était le type de ces héros : plus d'une fois il se baigna dans le sang des prisonniers de guerre (1). Mais les premiers califes réprimèrent cette ardeur sanguinaire. Après la prise d'Alexandrie, Amrou, le vainqueur de l'Égypte, écrivit ces paroles sinistres à Omar : « La ville, soumise par la force des armes, n'a obtenu ni traité, ni capitulation ; les musulmans sont impatients de jouir des fruits de leur victoire. » Le calife n'écouta pas cette proposition menaçante qui allait ruiner la ville la plus commerçante du monde ; il assura la vie, la liberté et la propriété aux habitants. Quelques villages avaient pris le parti des Grecs ; Omar défendit de traiter les vaincus comme captifs, il leur donna les mêmes droits qu'à tous les Coptes (2).

En Orient, l'esprit généreux de la race arabe fut étouffé par le mélange des peuples asiatiques, qui de tout temps ont usé d'un droit de guerre cruel. Les Grecs eux-mêmes ne s'étaient pas humanisés, à proportion de leur culture intellectuelle ; dans leur décadence, il ne leur restait que la barbarie. Leur contact fut funeste aux Arabes. L'empereur Théophile prit la ville de Sozopétra ; le calife, qui y avait reçu le jour, sollicita la grâce des habitants. A cette prière le prince grec répondit en rasant la ville, et en mutilant ou en marquant d'une manière ignominieuse les Syriens captifs. Le calife usa de terribles représailles ; il s'empara de la ville d'Anconium, patrie de Théophile : 30,000 prisonniers furent traités comme de vils criminels (3).

Cependant le caractère national se manifestait toujours dans quelques hommes d'élite. Mahomet, le conquérant de l'Inde, fit des actes de justice et de générosité qui feraient honneur à un guerrier chrétien. Un jour qu'il siégeait au divan, un Indien vint accuser un soldat turc qui l'avait chassé de sa maison et de son lit : « Suspends tes cris, dit le sultan, et avertis-moi, lorsque le coupable

(1) Dans une bataille contre les Perses, *Khâlid* fit le vœu, que si Dieu lui accordait la victoire, il n'épargnerait aucun ennemi, et qu'il égorgerait les infidèles jusqu'à ce que le fleuve fût rouge de leur sang. Il accomplit ce vœu sauvage. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 33.)

(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 45.

(3) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 52.

retournera chez toi ; j'irai moi-même le juger et le punir. » Mahmoud suivit son guide, rangea ses gardes autour de la maison et, faisant éteindre les flambeaux, il prononça la mort de celui qu'on venait de surprendre dans le crime de vol et d'adultère. Après l'exécution de l'arrêt, on ralluma les flambeaux. Le sultan se mit à genoux, et quand il eut achevé sa prière, il mangea des aliments grossiers avec la voracité de la faim. Comme l'Indien exprimait son étonnement : « J'avais lieu de croire, dit Mahmoud, que mes fils étaient les seuls qui osassent se permettre un pareil attentat ; j'éteignis les flambeaux afin que ma justice fût inflexible. Quand je découvris le coupable, je remerciai le ciel par mes prières ; et telle a été mon inquiétude depuis que j'ai reçu ta plainte, que j'ai passé trois jours sans prendre de nourriture (1). »

Mahmoud faisait la guerre aux Bouides, souverains de la Perse occidentale. Le chef de la dynastie était mineur ; la sultane mère écrivit à Mahmoud : « Tant que mon époux a vécu, j'ai redouté ton ambition : c'était un guerrier digne de ton courage. Il n'est plus. Son sceptre a passé à une femme et à un enfant : tu n'attaqueras pas l'enfance et la faiblesse. Ta conquête n'aurait rien de glorieux, et combien ta défaite serait honteuse ! Car enfin le Tout-Puissant dispose de la victoire. » Cette lettre désarma le conquérant (2).

C'est surtout en Espagne que la race arabe développa les instincts généreux dont la nature l'a douée. Les Barbares du Nord, les Arabes et les chrétiens se sont rencontrés sur le sol de la Péninsule ; parmi ces conquérants, ce sont les enfants du désert qui brillent par leur humanité (3). Un historien français dit que la conquête des peuples du Midi, bien différente de celle des peuples du Nord, se fit sans ravages, sans effusion de sang, comme une simple prise de possession. On lit dans les règlements militaires d'un prince arabe : « Défense est faite aux gens de guerre de tuer les femmes, les enfants, les vieillards, les malades et les religieux, à moins qu'ils ne soient armés ou qu'ils n'aident l'ennemi. (4). » Les chroniques rapportent des traits de générosité qu'on ne rencontre

(1) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Mahmoud*.
(2) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 57.
(3) *Gibbon*, ch. 51. — *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 82.
(4) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes, T. II, p. 215.

d'ordinaire que dans les romans. En 1139, le *wali* de Cordoue, voulant forcer Alphonse VIII à lever le siége du fort d'Oréja, vint à marches forcées jusqu'aux portes de Tolède, où la reine Bérengère se trouvait renfermée sans moyen de résistance. La fière Espagnole envoya un héraut au général more pour lui représenter que s'il était venu combattre les chrétiens, il devait les chercher sous les murs d'Oréja, où son époux l'attendait; que faire la guerre à une femme n'était pas digne d'un chevalier. L'Almoravide s'excusa de sa méprise et demanda la faveur de saluer la reine avant son départ. Bérengère vint sur les murailles, entourée de sa cour; les chevaliers arabes défilèrent devant elle, comme dans un tournoi. Pendant ce temps, Alphonse fit capituler le fort d'Oréja (1).

La comparaison des Arabes avec les conquérants du xve siècle, ne fait pas honneur aux chrétiens. L'Europe était au début d'une ère nouvelle, ère de civilisation et d'humanité; cependant les vainqueurs des Mores se conduisirent, non comme des barbares, mais comme des sauvages. On reproche encore aujourd'hui aux Arabes d'avoir détruit la bibliothèque d'Alexandrie, ce qui prête à de belles phrases sur l'ignorance et le fanatisme musulmans; il manque une chose à ces tirades, la vérité : le fait imputé à Omar est faux (2). Voici, au contraire, des faits authentiques. Après la prise de Grenade (1492), on y apporta de tous les coins de l'Espagne les livres arabes, pour en faire un magnifique autodafé; en un seul jour les flammes dévorèrent un million, cinq mille volumes! Il suffisait qu'un livre contînt des lettres arabes, pour qu'il fût condamné au feu (3). On sait quel fut le sort des malheureux vaincus; au mépris des traités les plus formels, les vainqueurs les exterminèrent, ou ils les expulsèrent du sol de l'Espagne, et l'exil fut pour la plupart un arrêt de mort.

N° 3. *Condition des vaincus.*

La conquête arabe fut plus humaine pour les vaincus que les invasions germaniques. Toutefois la dureté des Barbares du Nord

(1) *Viardot*, ib., p. 195, d'après *Ferreras*.
(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 116, note.
(3) *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 166.

fut en définitive plus bienfaisante que la douceur des hommes du Midi. Les Germains dépouillèrent les Romains, tantôt systématiquement, tantôt suivant les caprices de la violence ; une aristocratie hautaine sortit de la conquête, les hommes libres disparurent ; au xe siècle presque toute la population était serve. Les Arabes laissèrent la liberté et la possession du sol aux vaincus ; ces missionnaires armés d'une foi nouvelle respectèrent même les religions rivales. Mais quelques siècles s'écoulent. Dans le monde germanique, les vainqueurs et les vaincus se sont fondus en une seule race, le servage a disparu, l'unité et l'égalité sont les principes de l'ordre social. Dans le monde musulman, les races coexistent encore, séparées comme au premier jour de la conquête ; l'inégalité est radicale, la fusion impossible : pas d'unité et par suite pas de force, pas d'avenir. D'où vient que la barbarie a été plus salutaire que l'humanité ? C'est que les peuples du Nord se fixèrent sur le sol au point que la distinction des propriétés devint le principe de la distinction des personnes ; l'attachement au sol fut un lien entre les conquérants et les peuples conquis ; les vainqueurs acceptèrent la religion des vaincus, la communauté de croyances finit par produire la fusion, malgré les différences d'origine et les inégalités sociales. Les Arabes, loin de se fixer sur le sol, ne firent qu'y planter leur camp, comme une tente dans le désert ; séparés des vaincus par la religion, il n'y avait pas d'union possible.

Les descendants des races vaincues s'appellent encore aujourd'hui, dans les États de l'islam, *les hommes du troupeau (rayet)*. Cependant, ils ne sont pas les esclaves, mais les sujets, les clients, *(dimmy)* du vainqueur ; ils conservent leurs lois et même leurs magistrats nationaux (1), ainsi que la possession du sol. Les peuples germains se partagèrent une portion plus ou moins grande du territoire conquis. Chez les Arabes, cette appropriation individuelle fut une rare exception ; elle n'avait lieu que lorsque la population

(1) En Espagne, les vaincus continuèrent à se régir selon leurs lois, civiles et pénales, sous des comtes chrétiens ; le gouvernement arabe se réserva seulement le droit de revoir et de confirmer les sentences, quand elles prononçaient la peine de mort. Avant de laisser exécuter un chrétien, l'alcaïde du lieu devait s'assurer que le délit pour lequel il était condamné emportait bien la peine capitale. Cette intervention même n'était-elle pas une marque d'humanité ? (*Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 52, 58.)

ennemie était exterminée, expulsée ou réduite en esclavage. Les vaincus continuèrent à posséder le sol comme tributaires. Leur possession est une jouissance plutôt qu'un droit de propriété, jouissance héréditaire, mais qui ne peut jamais devenir propriété exclusive, individuelle. La propriété est à Dieu. Quant aux conquérants, ils ne retirent d'autre fruit de la conquête que le tribut. Les tributs forment le fonds commun de la société musulmane. Une partie est réservée aux pauvres, c'est la part de Dieu ; l'autre est distribuée aux membres valides de la nation. Pour y avoir une part, il faut exercer un ministère social, qui consiste à surveiller la culture, à percevoir le tribut, à défendre le sol, à propager l'islam. Ainsi, les conquérants ne participent aux avantages de la conquête que par les fonctions qu'ils remplissent (1).

On a dit que les Turcs sont seulement campés en Europe : ce mot peint admirablement la conquête arabe. Les conquérants ne viennent pas, comme les Barbares du Nord, demander des terres aux maîtres du monde ; ce ne sont pas des richesses, des jouissances, un ciel plus doux qu'ils ambitionnent ; ils sont envoyés par le prophète pour soumettre l'univers à l'islam. Soldats de Dieu, ils doivent toujours être sous les armes ; rien ne les peut attacher au sol, il faut qu'ils soient prêts, au premier appel, à plier leurs tentes pour porter plus loin la parole du prophète. Les Arabes sont des missionnaires armés ; or le missionnaire ne se lie pas au sol, il va là où Dieu l'appelle.

C'est le caractère religieux de la conquête arabe qui a été le grand obstacle à la fusion des vainqueurs et des vaincus. Les conquérants, quels qu'ils soient, finissent par se mêler avec les peuples conquis ; il en a été ainsi des Tartares de la Chine, comme des Germains de l'Europe. Chez les Arabes, la fusion n'était possible que par la conversion. Dans l'Occident, l'assimilation des races s'est faite par la conversion souvent violente des vaincus ; le baptême des Saxons et des Slaves a été un baptême de sang. Les Arabes n'ont jamais employé la violence pour imposer l'islam. Même à l'origine de la guerre sacrée, au milieu de l'effervescence des passions religieuses et des fureurs de la conquête, ils respec-

(1) *G. Cavaignac*, de la Constitution territoriale dans les pays musulmans. (*Revue indépendante*, T. VIII, p. 326, ss.)

tèrent la religion des juifs, des chrétiens, des mages et des brahmanes. Cette tolérance a donné lieu à la tradition d'une capitulation que Mahomet aurait accordée aux chrétiens (1). La tradition, bien que fabuleuse, témoigne pour le génie humain des conquérants; il n'y a pas eu de capitulation, mais il est certain que les premiers califes témoignèrent aux chrétiens une tolérance dont les conquérants chrétiens n'ont jamais donné l'exemple. Après la prise de Jérusalem, le calife Omar visita les églises; l'heure de la prière des musulmans étant venue, il demanda au patriarche une place où il pût s'acquitter de ce devoir. Le patriarche lui dit de prier où il était; Omar refusa, se retira seul sur les degrés du portique et y fit sa prière. Il expliqua ensuite à l'évêque grec pourquoi il n'avait pas voulu prier dans un temple chrétien : « Rien, dit-il, n'aurait pu empêcher les musulmans de prier dans une église où le calife avait prié (2). » Omar II, le calife le plus zélé pour la propagation de l'islam, écrivit à ses lieutenants dans la Perse et dans l'Inde, de ne pas convertir les infidèles par le glaive, de ne pas détruire d'édifice religieux; il leur recommanda d'attirer les vaincus à l'islam, en leur offrant une égalité complète avec les musulmans. Le calife Welid transforma en mosquée l'église de Saint-Jean de Damas; les habitants ayant réclamé auprès d'Omar, le calife leur offrit 40,000 pièces d'or pour les dédommager; les chrétiens refusèrent d'abord, puis ils transigèrent, à condition que le calife leur abandonnât d'autres églises (3). Ces débats entre les chrétiens et leurs maîtres, ces concessions faites par un calife, ardent propagateur de l'islam, ne sont-elles pas des marques d'une haute tolérance?

Les écrivains chrétiens disent qu'on vante trop la tolérance de Mahomet; ils s'apitoient sur la condition humiliante et précaire de leurs frères d'Orient (4). Il est vrai que les califes ne restèrent pas fidèles à l'humanité des premiers successeurs de Mahomet; deux siècles après le prophète, on soumit les chrétiens d'Asie à

(1) Cette capitulation a été publiée sous le titre de *Testamentum et pactio inter Muhammedem et christianæ fidei cultores* (Paris, 1630). *Tychsen* a prouvé que la capitulation n'a jamais existé. (Comment. Societ. Gœtting., T. XV, p. 172.)

(2) *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 502, s.

(3) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 582.

(4) *Cantu*, Histoire universelle, T. VIII, p. 100.

porter un turban et une ceinture d'une couleur différente et moins honorable ; on leur interdit l'usage des chevaux et des mules, en les forçant à monter des ânes à la manière des femmes; dans les rues et dans les bains, ils durent céder la place au dernier homme du peuple ; on défendit le son des cloches, la pompe des processions. Ces distinctions injurieuses entre les vainqueurs et les vaincus se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Nous ne prendrons pas parti pour l'intolérance musulmane, mais les chrétiens ont mauvaise grâce de s'en plaindre, car l'intolérance est un vice inné à toutes les religions révélées. Les chrétiens la poussèrent beaucoup plus loin que les musulmans : les juifs se seraient estimés heureux, s'ils avaient joui des lois que les califes imposèrent aux chrétiens d'Orient. Chrétiens et Arabes se sont rencontrés sur le sol d'Espagne ; l'histoire nous dira qui a été le plus tolérant.

Les chrétiens jouissaient d'une liberté religieuse presque complète. Les conquérants n'intervenaient pas dans la nomination des ministres de l'Église, ils leur permettaient de se réunir en concile ; ils les admettaient aux charges de l'État ; ils leur défendirent seulement les actes extérieurs du culte. Les juifs avaient les mêmes droits ; tant que la domination des Arabes subsista, l'Espagne fut l'asile des juifs, pendant que partout en Europe, sous la domination chrétienne, les malheureux descendants d'Israël étaient traqués comme des bêtes fauves. Quel fut le premier fruit de la victoire des rois chrétiens sur les Mores? L'expulsion des juifs; on les pourchassa, comme les loups en Angleterre, jusqu'à la destruction du dernier. Quant aux Mores, la capitulation de Grenade leur assurait l'entière liberté de leur culte. Faut-il rappeler comment les rois catholiques tinrent leur promesse? Faut-il rappeler les conversions forcées, puis l'expulsion des vaincus, en violation de la foi jurée? les édits cruels de Philippe II enlevant aux Moresques leur langue et jusqu'à leurs noms? l'insurrection des malheureux poussés à bout? l'horrible guet-apens du vainqueur de Lépante? l'expulsion définitive des débris de la race vaincue, expulsion qui fut une véritable condamnation à mort (1)? Telle fut en Espagne l'intolérance arabe et la tolérance chrétienne.

(1) Le moine *Fray Jayme Ebeda* qui se fit l'historien des Moresques, après avoir été leur persécuteur, avoue qu'il ne survécut pas un quart de la population morisque chassée de l'Espagne. (*Jardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 40.)

§ 4. Relations internationales

L'isolement est le caractère distinctif du moyen âge européen. Rome avait lié les nations par la conquête ; les Barbares essayèrent vainement de continuer l'empire, leur esprit étroit ne se trouva à l'aise que dans des sociétés étroites ; fixés sur le sol, ils s'immobilisèrent avec leurs terres. Les Arabes aspirent à la domination du monde ; leur monarchie, plus universelle que celle du peuple roi, embrasse les trois continents : une grande partie de l'Asie obéit à leurs lois, tout ce que le moyen âge connaît de l'Afrique est musulman, ils ont un pied en Europe. Grâce à ces immenses conquêtes, les Arabes renouent le lien entre l'Orient et l'Occident que l'invasion des Barbares menaçait de rompre. Ils brisent l'isolement de la féodalité, en la mettant en relation avec le monde oriental. L'hostilité des religions était un grand obstacle à ces rapports, mais les besoins des hommes l'emportent sur l'antipathie des croyances : le commerce unit ceux que la foi divise, c'est un de ses grands bienfaits. Une fois établies, les communications ne se bornent pas à échanger des marchandises : les idées, les sentiments se transmettent et se mêlent. Les Arabes communiquent à l'Europe les trésors de la philosophie et de la science grecque, en même temps que les produits de l'Asie. C'est ainsi que l'humanité avance vers le terme de sa destinée, la civilisation, l'unité et l'harmonie.

L'islam n'est pas favorable au commerce, il est guerrier plutôt que commerçant. Il se rapproche, d'un autre côté, du christianisme, en prohibant le prêt à intérêt et en défendant toutes relations avec les infidèles. Cependant le mahométisme est moins hostile au commerce que la doctrine chrétienne, par cela même qu'il est moins spiritualiste. Le Coran dit : « Ce n'est point un crime de demander à Dieu l'accroissement de vos biens, en exerçant le commerce durant le pèlerinage (1). » La défense d'entrer en rapport avec les infidèles aurait pu créer une barrière insurmontable entre l'Orient musulman et l'Europe chrétienne; mais les prohibitions religieuses, si elles entravent les communica-

(1) *Coran*, II, 194.

tions, n'ont jamais eu le pouvoir de les empêcher. Il y a partout avec le ciel des accommodements. *Chardin* raconte que les grands pontifes de Perse le qualifiaient toujours, en écrivant son nom, *d'obéissant et soumis à l'islam.* Comme il en demanda la raison, on lui répondit : « C'est pour pouvoir licitement avoir commerce avec vous; parce qu'il est défendu aux mahométans d'avoir aucune correspondance avec les gens qui ne le sont pas, à moins que ces gens ne leur soient soumis (1). »

Le génie de la race arabe et le cosmopolitisme né de la conquête favorisèrent le développement de l'esprit commercial, et firent de l'empire des califes le siége principal du commerce au moyen âge. Pline a déjà remarqué que les Arabes unissaient l'amour des armes à la profession de commerçant (2). L'Arabie méridionale faisait un commerce considérable dans l'antiquité. Placée sur la route que parcouraient les navigateurs qui de l'Égypte se rendaient en Perse et dans l'Inde, elle semblait destinée par la nature même à se livrer au commerce (3). La nation conserva cette tendance à travers les âges. Mahomet fut commerçant avant d'être prophète; ses voyages lui firent connaître les religions étrangères. Le commerce se mêlait à la religion, comme chez tous les peuples de l'Orient. Déjà avant Mahomet, le pèlerinage à la Câba de la Mekke était accompagné de transactions commerciales; ces voyages, moitié religieux, moitié commerciaux, prirent une importance immense lorsque l'islam se fut répandu dans le monde entier. Le prophète arabe enjoint à ses sectateurs de visiter la Câba, au moins une fois dans leur vie. Ce devoir était rempli par tous les musulmans : des caravanes nombreuses se réunissaient à l'époque du pèlerinage, dans l'Inde, la Perse, l'Afrique, l'Égypte et la Syrie. Les pèlerins étaient aussi marchands; la caravane de Syrie comptait à elle seule quinze mille chameaux.

L'islam favorise encore le commerce, en comptant parmi les œuvres pies tout ce que les fidèles font pour les voyageurs. La religion recommande l'hospitalité; le gouvernement et les croyants rivalisent de zèle pour fonder ces magnifiques *caravansérails*, où

(1) *Chardin*, Voyages, T. XVII, p. 175.
(2) *Plin.*, Hist. nat., VI, 32.
(3) *Ritter*, Géographie, T. XII, p 39.

toute personne reçoit gratuitement un asile. Lorsque, parcourant une mer de sable, sans arbres, sans culture, sans lieu de relâche, le voyageur chrétien haletant de chaleur et de soif, épuisé par la fatigue, trouve un de ces établissements fondés par la piété musulmane, dira-t-il encore que Mahomet est le prophète d'une religion immonde? Les caravansérails sont, avec les mosquées, les édifices les plus somptueux que l'on rencontre en Orient. Toujours ouverts, on y entre quand on veut, on y reste tant que l'on veut, on sort sans rien payer. Le voyageur porte avec lui ce qui est nécessaire pour son coucher et pour la préparation de sa nourriture, il trouve dans les caravansérails les aliments à un prix modique et tarifé; parfois même il est nourri gratuitement. Rien de plus prévenant, de plus délicat, que l'hospitalité des particuliers; il faut lire dans les récits des voyageurs européens, l'empressement que mettent les Arabes à leur fournir ce qu'ils ont de mieux, du pain de froment, tandis qu'eux-mêmes ne mangent que du pain d'orge; du lait de vache, tandis qu'ils se nourrissent du lait de chamelle.

La conquête mit les Arabes en possession des pays les plus riches de l'Asie et de l'Afrique, siéges antiques du commerce du monde. De conquérants, les Arabes devinrent commerçants, et ils mirent dans le commerce la même ardeur que dans la guerre. Les Arabes portèrent leurs armes, ou du moins leurs établissements en Afrique, beaucoup plus loin que les Romains. Ils allaient à la côte de Zanguébar où ils s'approvisionnaient de l'ivoire le plus estimé, et à Sofala qui leur fournissait de l'or en abondance. Il paraît qu'ils fréquentaient l'île de Madagascar; ils ne s'avancèrent pas plus loin, car ils n'ont pas connu la véritable configuration de l'Afrique.

Les Arabes furent maîtres de l'Inde; il entrèrent en rapport avec la Chine. A la fin du VIIIe siècle, le même calife qui envoyait des présents à Charlemagne, entretenait des relations avec l'empire céleste (1). Les Arabes eurent à vaincre la répugnance du gouvernement chinois pour les étrangers; ils s'établirent en grand nombre à Canfut où ils avaient un cadi pour l'administration de la

(1) *Haroun Arraschid* envoya une ambassade en Chine l'an 798. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 163.)

justice. Ce sont les écrivains arabes qui donnèrent les premières notions sur le thé et la porcelaine de Chine (1).

Les califes, qu'on accuse d'avoir marqué leur passage par les ruines et le sang, élevèrent les villes les plus considérables du moyen âge. Omar, ce farouche conquérant, fonda la ville de Bassora sur le confluent de l'Euphrate et du Tigre. L'emplacement, admirablement choisi, dominait les deux fleuves par lesquels les productions de l'Inde se répandent dans toutes les parties de l'Asie; bâtie sur un terrain de sable et de pierre, Bassora devint, grâce aux travaux d'irrigation, un des paradis de l'Orient. La nature l'emporta sur les révolutions qui bouleversèrent l'Asie; aujourd'hui encore, il y a dans les soixante-douze quartiers de la ville, des commerçants de toutes les nations, arabes, persans, arméniens, turcs, juifs, chrétiens, indiens (2).

Bagdad, la résidence des califes, surpasse toutes les villes de l'Asie et de l'Europe; elle est digne de figurer dans les *Mille et une Nuits* (3); si nous n'avions pas les relations des géographes et et des voyageurs, on serait tenté de la considérer comme un rêve de l'imagination orientale. La savant *Ritter* la nomme une des capitales de la terre. Fondée dans un moment où les guerres cessaient, la résidence des califes reçut le beau nom de *Ville de la paix*. Un fait intéressant donne une idée de sa population : aux funérailles du célèbre médecin *Ebn Haubal*, 800,000 hommes et 60,000 femmes suivirent le convoi. Le luxe répondait à cet immense concours d'habitants : le commerce y apportait toutes les richesses de l'empire des califes. Bagdad était en même temps un centre de civilisation; lorsque les Mongols la détruisirent (1258), une magnifique bibliothèque devint la proie des flammes.

Bien que le commerce de l'Orient fût entre les mains des Arabes, ils ne faisaient pas eux-mêmes l'importation des produits de l'Asie. On a attribué cette espèce d'indolence au goût des jouissances paisibles et aux discordes intestines qui déchirèrent l'empire des califes (4). Nous croyons que l'opposition des croyances religieuses était le plus grand obstacle. Il fallait presque faire

(1) *Pardessus*, Lois maritimes, introduction, p. 81.
(2) *Ritter*, Géographie, T. X, p. 176-180.
(3) *Mille et une Nuits*, CLI : « Bagdad, la métropole de toutes les villes de la terre. »
(4) *Ritter*, Géographie, T. X, p. 199, 234.

violence au Coran pour recevoir les marchands infidèles; comment les disciples de l'islam les auraient-ils recherchés? Ces antipathies n'empêchèrent cependant pas les liens avec les peuples de l'Europe. De bonne heure, le besoin d'activité des races germaniques entraîna les commerçants européens en Asie. Ces relations furent favorisées par les pèlerins. Ils portaient dans l'Asie quelques-uns des produits de l'Europe, et ils en rapportaient les marchandises d'Orient. Les villes maritimes d'Italie avaient des comptoirs dans les ports de la Syrie, et des établissements dans la plupart des villes de la Terre Sainte. La prise de Jérusalem par les musulmans n'interrompit pas le commerce. Au IXe siècle, les relations entre l'Europe et l'Asie avaient une grande activité. Les Germains et les Arabes se rapprochaient; le calife et Charlemagne s'envoyaient des ambassades. Les Germains étaient encore barbares; leur contact avec les Arabes contribua à civiliser l'Occident (1).

—

SECTION III. — L'UNITÉ ARABE

—

§ 1. Le Califat

L'unité est la marque caractéristique de l'islam; il n'a d'autre dogme que l'unité de Dieu, unité absolue, n'admettant aucune distinction de personnes. Ce dogme aboutit en politique à l'absorption de tous les peuples dans un seul et immense royaume de Dieu; il n'y a qu'une foi, et partant une seule société légitime, celle des croyants. Le même absolutisme règne dans le gouvernement de la société musulmane : les droits de l'individu disparaissent entièrement devant le pouvoir des successeurs du prophète. Cette unité a fait la grandeur de l'empire arabe, mais elle est aussi le vice fondamental de l'état social et de la civilisation produits par le Coran. Sans individualité, pas de liberté pour les hommes, pas

(1) *Pardessus*, Lois maritimes, introduction, p. 86.

de libre mouvement pour les peuples ; et sans liberté, pas de vie, pas de progrès, mais l'immobilité, le despotisme et la mort.

Bien que le christianisme ne professe pas l'unité absolue de l'islam, le dogme de la révélation, joint à un spiritualisme excessif, conduisit également à méconnaître les droits des individus et les droits des peuples. Pourquoi donc la civilisation chrétienne est-elle libre et progressive, tandis que la société musulmane est esclave et stationnaire ? C'est qu'en Europe, un élément de race est venu modifier la croyance ; le génie de l'individualité avait des racines trop profondes dans les peuples germaniques, pour qu'il fût possible au dogme de le détruire. L'Arabe du désert tenait de l'indépendance du Germain, mais l'esprit des races orientales qui se mêlèrent aux conquérants, domina les compagnons du prophète : alors l'unité absolue du Coran se développa sans obstacle jusqu'au despotisme.

Mahomet a la même ambition que le christianisme, il veut établir l'unité universelle : « Guerre à mort aux infidèles, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ou qu'ils paient le tribut. » Lorsque la force des choses arrêta la conquête, les musulmans ne désespérèrent pas de la conversion du monde, mais ils fondèrent leurs espérances sur un secours divin. Ils attendent l'unité de l'islam d'un prophète, que les uns appellent le vicaire de Mahomet, que les autres confondent avec Jésus-Christ (1). Il y a dans cette croyance commune aux religions qui se partagent l'Orient et l'Occident, un instinct de l'unité, idéal du genre humain ; mais chaque religion prétend réaliser l'unité absolue à son profit, en se basant sur une révélation divine de la vérité ; là est l'erreur. Ces prétentions contradictoires se détruisent l'une l'autre. Le christianisme est la religion des peuples germains, tandis que l'islam n'a jamais eu de vie forte dans l'Occident ; il règne dans le monde oriental, mais il n'y domine pas seul, il partage l'empire des âmes avec le bouddhisme. Il en est donc de l'unité arabe, comme de toutes les tentatives de monarchie ou de religion universelle ; c'est une utopie que les desseins de la Providence condamnent et qui échoue contre la nature des choses.

Ce qui distingue l'unité arabe, c'est qu'elle est plus absolue

(1) *D'Herbelot*, Bibliothèque orientale, au mot *Eslam*.

qu'aucune autre. Dans le monde occidental, l'Église est séparée de l'État; il y a un ordre civil distinct de l'ordre religieux. L'Église et l'État, unis en théorie, sont de fait en lutte permanente; cette lutte a empêché la papauté de dominer sur l'empire et l'empire de dominer sur la chrétienté. Dans l'islam, la lutte est impossible; l'Église et l'État se confondent, l'ordre religieux est en même temps l'ordre civil. Le calife est pape et empereur; il commande aux croyances en qualité de pontife et aux actions comme étant tout ensemble la loi qui ordonne, le juge qui applique la loi et la force qui exécute la sentence (1). L'Orient, cette patrie du despotisme, n'avait pas encore vu un pouvoir aussi absolu. Chez les Perses les mages, et dans l'Inde les brahmanes balançaient la puissance du souverain, de manière qu'il y avait partage de pouvoir. La société musulmane, au contraire, est soumise à un seul homme, dont l'autorité est illimitée, car il est successeur du prophète. Il est vrai que le Coran est la règle du calife; mais qu'est-ce qu'une règle pour celui qui n'a au dessus de lui, à côté de lui, aucun corps, aucune force qui le puisse retenir dans les limites qu'elle lui impose?

L'unité de l'islam donna une force irrésistible à la conquête, mais elle produisit des effets funestes pour la société. Nous ne dirons pas avec *Volney* que « le but de Mahomet était de régner, qu'il voulait établir le despotisme le plus absolu dans celui qui commande par le dévouement le plus aveugle dans celui qui obéit, et que c'est pour atteindre ce but qu'il rapporta tout à Dieu (2). » Le Le despotisme n'était pas le but, il fut l'effet de la confusion de tous les pouvoirs. Il y a dans le christianisme un esprit de douceur qui est étranger à l'islam, l'Évangile est incompatible avec la cruauté d'un despote; toutefois, si la papauté avait absorbé l'empire, la société chrétienne aurait présenté le même spectacle que l'Orient. Ce n'est pas au christianisme que nous devons la liberté dont nous jouissons, c'est à l'esprit germanique.

L'histoire du califat nous montre l'influence des races sur le dogme. On croirait que jamais la puissance des califes n'a dû être

(1) Le mot de *Calife* signifie vicaire de l'envoyé de Dieu : il consacre la réunion du pouvoir religieux et du pouvoir politique dans les mains du chef de la société musulmane. (*Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 341.)

(2) *Volney*, Voyage en Syrie. État politique de la Syrie, ch. 1.

plus absolue que sous les premiers successeurs du prophète. Cependant les premiers califes furent des patriarches plutôt que des despotes. Nous en citerons un témoignage curieux. Omar ayant reçu des toiles rayées comme partie du butin, les distribua entre les musulmans; chacun en eut pour sa part une pièce, le prince des croyants comme les simples guerriers. Quand ensuite le calife monta en chaire pour exhorter les musulmans à faire la guerre sainte aux infidèles, quelqu'un l'interrompit et lui dit : « Nous ne t'obéirons point. » Omar demande la raison. « Parce que, dit l'Arabe, tu t'es distingué de nous tous par une préférence particulière. Lorsque tu distribuas les toiles du Yemen, tu eus pour ta part une seule pièce; tu es d'une grande taille, si tu n'avais pris pour toi une part plus considérable que la nôtre, tu n'aurais pas pu en avoir un habit. » Omar se tourna vers son fils et lui dit : « Abd-Allah, réponds à cet homme. » Abd-Allah, se levant, dit : « Quand le prince des croyants, Omar, voulut se faire faire un habit de sa pièce de toile, elle se trouva insuffisante; je lui donnai une partie de la mienne, pour compléter son habit. » « A la bonne heure, dit l'Arabe, à présent nous t'obéirons (1). »

Ce trait est digne de la liberté qui régnait dans les forêts de la Germanie. Quel prodigieux changement, une fois les califes établis à Bagdad! On dirait que le contact avec l'Orient suffit pour engendrer le luxe et la corruption. La simplicité patriarcale des premiers califes fit place à une profusion gigantesque qui éblouit même les Grecs du Bas-Empire. A la réception d'une ambassade de Constantinople, on étala une armée de 7,000 eunuques, une garde de lions, 38,000 pièces de tapisserie, parmi lesquelles 12,500 étaient de soie brodée en or. L'ambassadeur byzantin à la cour des califes y vit ce qu'un Lacédémonien avait vu à la cour des Perses, un arbre d'or et d'argent portant des oiseaux de toute espèce, formés des métaux les plus précieux (2). A la suite du luxe, la mollesse asiatique envahit le palais des califes. Omar voyageait sur un chameau roux, il vivait de pain d'orge et de dattes (3); les

(1) *De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 58.

(2) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 52.

(3) Le vainqueur de la Perse et de la Syrie montait, en allant à Jérusalem, un modeste chameau, qui portait sur le cou un sac de blé, un sac de dattes, un plat de bois et une bouteille de cuir remplie d'eau. La robe avec laquelle il prêchait était raccommodée en douze endroits. Un satrape persan

califes de Bagdad se faisaient suivre dans leurs pèlerinages de chameaux chargés de neige, pour rafraîchir les légumes et les fruits qu'on servait sur la table du prince des croyants.

La cruauté a de tout temps accompagné le despotisme et la corruption de l'Orient. Rien de plus horrible que l'avénement des Abbassides. Le premier calife de cette famille fut surnommé *l'homme de sang;* il est certain que peu de tyrans en ont versé autant que lui. Quand on lui apporta la tête du dernier calife ommyade, il récita ces vers d'un poète : « Ils boiraient mon sang, que leur haine ne serait pas assouvie; leur sang aussi ne peut calmer ma haine. » La proclamation d'Abbas, lorsqu'il monta sur le trône, est d'un sauvage : « Je suis celui qui permet de verser le sang sans pitié, jusqu'à ce que la vengeance soit accomplie. » Il n'y a pas de scène plus affreuse dans l'histoire que l'extirpation des Ommyades. Quatre-vingts membres de cette famille furent invités par le calife à un repas de réconciliation; ils s'y rendirent sans défiance et furent tous massacrés; on dressa la table du festin sur leurs corps encore palpitants, les gémissements et l'agonie des vaincus firent les délices des féroces vainqueurs. Ce qui augmente l'horreur de ces cruautés, c'est que les califes les légitimaient en invoquant le nom de Dieu « très miséricordieux, très compatissant : » c'est Dieu qui commande de tirer le glaive contre ses ennemis, c'est Dieu qui bannit toute pitié des cœurs (1). Ce dogme, hâtons-nous de le dire, n'est pas celui de l'islam; dans la doctrine de Mahomet, les califes ne sont pas les représentants de Dieu. L'idée du droit divin est persane; elle fit du despotisme une chose sacrée; la cruauté même devint légitime, car toute attaque contre le calife était un crime contre Dieu (2).

Tel fut le califat sous l'influence du dogme, des mœurs et des croyances de l'Orient. Les califes de Bagdad ont une réputation de générosité et de culture qui contraste singulièrement avec le despotisme cruel que nous leur reprochons. Charlemagne a trouvé un rival dans les traditions populaires, c'est le calife *Haroun*, sur-

étant venu lui rendre hommage, le trouva endormi au milieu des pauvres musulmans, sur les marches de la mosquée. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, p. 139. — *Perceval*, Histoire des Arabes, T. III, p. 441.)

(1) *Weil*, Gechichte der Chalifen, T. II, p. 1, 21, 7, 59, 28.

(2) *Ibid.*, p. 36, s.

nommé *Arraschid*, le Juste; il mérite si peu ce beau nom, qu'on croirait qu'il lui a été donné par une sanglante ironie. Un chef révolté qui inspirait de vives alarmes, consentit à se soumettre, mais il exigea pour sa sûreté des lettres de sauvegarde écrites de la main du calife, souscrites par les jurisconsultes les plus célèbres. Raschid lui envoya le sauf-conduit avec de riches présents. Quand il eut son ennemi en son pouvoir, il consulta les hommes de loi pour savoir, s'il devait garder la parole qu'il lui avait donnée. Les uns soutinrent qu'il fallait respecter le sauf-conduit, d'autres le déclarèrent nul. Un prince a-t-il jamais manqué de théologiens et de légistes pour légitimer un parjure? Le calife fit mourir celui à qui il avait promis la vie (1).

Suivons encore Haroun *le Juste* dans ses relations avec les Barmécides. Le calife devait son trône au chef de cette famille, illustre par sa générosité : il le fit son visir et lui abandonna avec son seing un pouvoir illimité. L'affection le lia avec Djafar, le fils de celui qu'il appelait son père; il l'initia aux intimités du harem. Haroun aimait passionnément une de ses sœurs; il la maria avec son ami, mais Djafar ne devait avoir que le nom d'époux : les horribles annales du sérail diront qui en exerçait les droits. Le calife apprit qu'il était trompé. Sa vengeance fut impitoyable. Djafar périt, sans qu'il eût été admis à se défendre; son corps mutilé fut planté sur le pont de Bagdad. La sœur du calife fut enterrée vivante avec les enfants auxquels elle avait donné le jour. Tous les Barmécides périrent d'une mort cruelle (2).

Voilà la moralité du calife qui porte le nom de *Juste!* La voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu; elle a beau célébrer un tyran et en faire un héros, les lois immuable de la morale ont plus de puissance que les éloges soldés des flatteurs (3). Le jour de la justice arrive; alors l'histoire flétrit l'homme que ses contemporains ont adulé, ou plutôt elle doit plaindre l'homme et flétrir le despotisme qui produit les crimes honteux du harem et la cruauté des tyrans.

Nous ne poursuivrons pas l'histoire du califat jusqu'à sa chute :

(1) *De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 4.
(2) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 135, ss.
(3) *Haroun*, dont les *Mille et une Nuits* ont répandu la gloire dans le monde entier, doit son renom aux poètes qu'il comblait de largesses. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T II, p. 117, ss.)

c'est l'histoire de tous les despotismes. Un luxe effrayant, et pour le nourrir, des spoliations inouïes; des hommes, des femmes mis à la torture, sans que l'on ait aucun crime à leur reprocher, dans le seul but d'extorquer leurs richesses! Voilà le spectacle qu'offre ce califat de Bagdad, dont nous admirons la magnificence, sans songer que la liberté et la vie de millions d'hommes payaient la prodigalité d'un seul (1). On a déploré la longue lutte de la papauté et de l'empire. Ne regrettons pas le sang que les peuples répandent sur les champs de bataille pour une noble cause; les convulsions mêmes des guerres civiles sont préférables à la tranquillité du despotisme. Là où il y a lutte, il y a vie, et garantie d'un meilleur avenir; là où il y a despotisme, il y a mort et mort honteuse.

§ 2. Vices et dissolution de l'unité arabe

Dans la première partie du moyen âge, il y a deux tentatives d'unité politique : pendant que les Francs rétablissent l'empire romain, les Arabes répandent leur domination sur l'Asie, l'Afrique et une partie de l'Europe. Les deux tentatives de monarchie universelle échouent. Au xe siècle, l'empire d'Occident se morcèle en une infinité de petites souverainetés, et vers la même époque, l'empire arabe se déchire en une foule de dynasties aussi mobiles que le sable du désert. Les Barbares du Nord ne pouvaient fonder l'unité, car leur génie était la diversité, l'individualisme. Le Coran donna aux Arabes un instrument d'unité : l'unité est même tellement absolue, que l'on conçoit à peine que la division s'y puisse faire jour; cependant elle éclata jusque dans le domaine de la foi. Il y avait un autre germe de division irremédiable, la séparation des vainqueurs et des vaincus. L'islam, trop tolérant pour réussir dans son œuvre de propagande, laissa subsister à côté de lui des religions rivales. Il en résulta que la diversité des religions perpétua la division des races : un abîme séparait le musulman de l'infidèle. L'impuissance politique de l'islam à fonder l'unité égalait son impuissance religieuse : les califes ne purent maintenir sous leurs

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen T. II, p. 554-557, 644.

lois les immenses conquêtes des Arabes. Après de longues convulsions, trois grands empires s'élevèrent sur les ruines du califat.

Toute religion révélée renferme un principe de division et de haine. Pour le juif, l'infidèle est un être immonde, dont le contact est une souillure. Pour le chrétien, le païen et l'hérétique sont des enfants de Satan; et qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres? La séparation est éternelle; les croyants seuls peuvent être sauvés, les infidèles sont voués aux feux de l'enfer. L'islam partage cette affreuse doctrine : « Les infidèles sont la victime des flammes, et ils y demeureront éternellement. Leurs œuvres sont comme le mirage du désert que l'homme altéré de soif prend pour de l'eau; il accourt et ne trouve rien. Dieu hait les infidèles (1). » Ces horribles paroles retentissent partout où l'on professe le dogme : hors de l'Église pas de salut. Si Dieu hait les damnés, il ne peut y avoir aucun lien d'humanité entre le croyant et l'infidèle : « O croyants, ne prenez pas pour amis les chrétiens et les juifs! N'ayez aucun commerce avec ceux contre lesquels Dieu est irrité. Ne formez de liaisons intimes qu'entre vous. Les infidèles désirent votre perte (2). »

Les musulmans observent trop fidèlement ces préceptes de haine; ils abhorrent les chiens comme des animaux impurs dont l'attouchement souille, et ils abhorrent les chrétiens de même (3). On peut expliquer ces mauvaises passions : on peut rappeler que les disciples du Christ ont pourchassé les disciples de Moïse comme des animaux immondes, on peut dire avec un savant orientaliste que les chrétiens ont mérité le mépris des musulmans par leur fourberie (4); il n'en est pas moins vrai que la haine des croyants pour les infidèles empêcha la fusion des races dans l'intérieur de l'empire. Si le dogme chrétien n'a pas produit le même effet, c'est que le paganisme a disparu, là où le christianisme s'est établi; les vaincus ont été convertis à l'Évangile, même par le fer; l'unité religieuse est devenue l'instrument de l'unité politique.

(1) *Coran*, III, 8, 112, 10, 49; VII, 38, s.; IX, 69; III, 113, XXIV, 39; II, 92.

(2) *Ibid.*, V, 56; LX, 13; III, 114.

(3) *Chardin*, Voyages, T. XIV, p. 116 : « Quand ils veulent dire le comble de l'exécration, ils disent : c'est le chien d'un chrétien. »

(4) Chrétien et fourbe sont synonymes chez les Turcs : « Honte à nous, s'écrie *Reland*, que cette accusation ait pu être portée contre nous et qu'elle n'ait pu être repoussée. » (De Relig. Moham., Præf., n° 9.)

Les musulmans, plus tolérants, ont laissé aux vaincus leur religion; mais qu'en est-il résulté? C'est qu'aujourd'hui encore, après des siècles, les races sont hostiles comme au premier jour de la conquête. Cette opposition de croyances est un germe de dissolution; elle a entraîné la ruine des Arabes d'Espagne, elle a délivré la Grèce, peut-être finira-t-elle par dissoudre l'empire ottoman.

La division existe jusque dans le sein de la race conquérante : les sectes ont déchiré l'islam, comme elles ont déchiré le catholicisme. Dans l'Orient et dans l'Occident, les dissentiments religieux sont l'expression de la diversité des races. L'unité absolue viole les lois de la nature qui nous montre partout le spectacle d'une variété infinie. Quand un conquérant ou un révélateur fait violence à ces lois, il voit son œuvre périr parce qu'elle est viciée dans son essence. L'unité catholique s'est brisée, et sur ses ruines se sont élevées les nations modernes; l'unité musulmane a eu le même sort.

Un grand philosophe, comparant l'islam au catholicisme, dit que l'Église romaine est merveilleusement organisée pour tromper les hommes et pour enchaîner les esprits; l'islam l'emporte cependant aux yeux de *Spinoza:* car, dit-il, depuis qu'il existe, il n'y a pas eu de schisme dans son sein (1). Nous ne pouvons nous expliquer cette singulière erreur que par une espèce d'illusion métaphysique : le schisme paraît impossible dans le dogme de l'unité absolue de Dieu, cependant il existe. Les *Sonnites* et les *Schiites* sont aussi profondément divisés que les catholiques et les protestants : chaque parti déteste et anathématise l'autre comme étant plus éloigné de la vérité que les infidèles. Quelle fut la cause du schisme mahométan? Les partisans d'Ali rejetèrent les premiers califes comme usurpateurs; plus tard des intérêts de race donnèrent une importance immense à cette division : les Perses ayant pris le parti d'Ali, l'opposition devint une rupture entre l'islam oriental et l'islam arabe (2). Il est probable que les croyances qui depuis la plus haute antiquité règnent dans l'empire des Perses, auront influé sur la séparation et qu'au fond l'opposition

(1) *Spinoza,* Op. posth., p. 613.
(2) *Sale,* Observations sur le mahométisme, sect. VIII, p. 535.

religieuse est plus grande qu'elle ne le paraît d'après les quelques points qui divisent les sonnites et les schiites (1).

Bien d'autres sectes surgirent dans le mahométisme (2); la haine que les sectaires se portaient, fut tout aussi violente que les plus furieuses passions qui agitèrent l'Église chrétienne. Laissons de côté ces tristes égarements, pour nous arrêter un instant à une doctrine moitié religieuse, moitié politique, qui précipita la chute du califat. C'est une croyance répandue dans tout l'Orient que Dieu s'incarne dans un révélateur aux époques solennelles où l'humanité entre dans un nouvel âge. Les Perses convertis à l'islam communiquèrent cette croyance à leurs vainqueurs. De la fusion des deux religions naquit un dogme qui joue un grand rôle dans la dissolution de l'empire des califes, celui de l'*imamat* : ce mot désigne la mission divine, le pontificat que Dieu donne à ses élus. Dieu lui-même s'incarne en quelque sorte dans l'*imam;* à l'*imam*, à lui seul, appartient la souveraineté religieuse et politique; comme incarnation de la divinité, il est même au dessus du Coran. Cette doctrine fut une arme redoutable dans les mains des Abbassides pour renverser les Ommyades. L'*imamat* étant un privilége de la famille de Mahomet, il en résultait que les Ommyades étaient des usurpateurs, et que c'était un devoir pour les croyants de les extirper. La même croyance fut tournée contre les Abbassides par les partisans de la race d'Ali et par tous les ennemis du califat. Ils enseignaient qu'à l'*imam* appartenait l'empire des croyants, que l'*imam* existait, que c'était le dernier descendant d'Ali, le vicaire du prophète (3). A ce point de vue, les Abbassides étaient des tyrans. Considéré comme dogme, l'*imamat* conduisait à la ruine de l'islam : Mahomet cessait d'être le dernier révélateur, le Coran n'était plus le dernier mot de Dieu; les destinées religieuses du genre humain reposaient sur l'*imam*. De fait le dogme ne produisit pas la révolution qu'il contenait en germe, il ne servit que d'instrument pour détruire la puissance des Abbassides. Les Fati-

(1) La plus importante de ces différences est que les sonnites reconnaît la *Sonna*, ou le *Livre des traditions de Mahomet*, comme ayant une autorité canonique, tandis que les schiites le rejettent comme apocryphe. De là dérive aussi une diversité de droit. (*Gans*, Erbrecht. T. I, p. 483.)

(2) On en peut voir un tableau dans *Sale*, Observations sur le mahométisme, sect. VIII. Le tableau n'est pas complet.

(3) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 493.

mides élevèrent en Égypte une chaire rivale de celle de Bagdad. Dès lors l'unité mahométane fut brisée (1).

Des oppositions de race hâtèrent la dissolution. Mahomet voulut imposer l'unité à sa patrie, mais il n'y avait rien de moins unitaire que la nationalité arabe. L'Arabie était divisée entre deux peuples qui différaient de langage, de mœurs, de conditions sociales, peut-être même d'origine. Les *Ismaélites*, répandus dans les déserts du nord de la presqu'île, y menaient la vie de pasteurs nomades; les autres, cultivateurs et civilisés, occupaient, sous le nom de *Sabéens* ou de *Himyarites*, la partie méridionale de l'Arabie, encore aujourd'hui nommée *Yemen* (2). Là ne s'arrêtait pas la division. Bien qu'appartenant à la même famille, les Arabes du désert étaient toujours en guerre; les hostilités, transmises héréditairement, faisaient des diverses tribus comme autant de peuples étrangers. Les conquérants emportèrent leurs rivalités dans les pays conquis. Ce furent ces dissensions plutôt que les armes des chrétiens qui ruinèrent l'empire des Arabes d'Espagne. La lutte entre les Bédouins du désert et les Arabes du Yemen se renouvela sur les champs de bataille de la Péninsule. Les tribus avaient conservé leurs noms, leurs mœurs, leurs jalousies, leurs rancunes; c'étaient autant de factions qui déchiraient la société. Une haine non moins violente divisait les Arabes et les Berbers d'Afrique (3). En présence de tous ces éléments de discorde, il faut s'étonner, non que l'unité arabe se soit brisée, mais qu'elle ait duré pendant des siècles.

Dans l'Orient, la diversité des races se compliquait de la diversité des croyances. Les Perses et les Indiens s'étaient soumis à l'islam, mais cette soumission ne pouvait effacer la différence du génie national. Il y avait entre les Arabes et les hommes de l'Orient une opposition presque aussi grande que celle qui sépare l'Europe de l'Asie. Les Arabes avaient quelque chose de l'indépendance qui caractérise les peuples du Nord; ils révéraient Mahomet comme prophète, non comme incarnation de Dieu; ils

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 36, 499, 575.

(2) *Ritter*, Geographie, T. XII, p. 431. — *Fauriel*, Histoire de la Gaule méridionale, T. III, p. 207.

(3) *Fauriel*, ib., p. 206-212, 54, s. — *Viardot*, Essai sur l'histoire des Arabes d'Espagne, T. II, p. 67.

voyaient des égaux dans leurs califes, non des despotes. Chez les Perses, les rois des rois avaient toujours été adorés comme représentants de la divinité. Les vaincus réagirent contre les vainqueurs. Dans la lutte entre les Ommyades et les Abbassides, les Perses prirent le parti de ceux-ci ; c'est par l'appui de l'Orient que les Abbassides parvinrent au califat ; leur avénement fut une victoire de l'élément oriental sur l'élément arabe (1). Aussi le califat de Bagdad cessa d'être un empire arabe, pour devenir un empire oriental, avec son luxe, son despotisme divin, ses excès et ses faiblesses.

La civilisation profita de la domination que les vaincus exercèrent sur les vainqueurs ; les Perses, depuis longtemps initiés à la vie de l'intelligence, devinrent les instituteurs de leurs maîtres, comme les Grecs l'avaient été des Romains, comme les Romains le furent des Barbares (2). Mais le califat fut ruiné dans sa base par l'avénement des races orientales. Il reposait sur l'unité absolue, tandis qu'avec les Abbassides, la division et le schisme s'installèrent dans l'empire. Un Ommyade va fonder en Espagne un califat rival de celui de Bagdad ; les Fatimides élèvent au Caire une chaire rivale de celle des Abbassides. Au xe siècle, il y a trois califes qui s'excommunient l'un l'autre : or dès qu'il y a plus d'un calife, il n'y a plus de califat.

C'est à la diversité des races, de leur génie et de leurs croyances, qu'il faut attribuer les révoltes et les guerres civiles qui déchirèrent l'empire des califes. Les ennemis de l'islam imputent au Coran les troubles qui agitèrent les empires de l'Asie (3) ; c'est comme si l'on imputait à l'Évangile les brigandages de la féodalité. L'ambition des gouverneurs de province et des chefs de famille exploita les intérêts de race ; de là ces dynasties qui se formèrent à l'ombre du califat et qui finirent par le détruire.

La concentration de tous les pouvoirs dans le calife, fut une arme admirable pour la conquête ; mais favorable à l'agrandissement, elle était peu propre à la conservation. En effet, les lieutenants du calife réunissaient comme lui tous les pouvoirs ; ils

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. I, 496 ; II, 72, 79, 178, 200, 214, 215.
(2) *Ibid.*, T. II, p. 80.
(3) *Volney*, Voyage en Syrie. État politique de la Syrie, ch. 1.

étaient commandants des troupes, administrateurs civils, chefs de la justice, receveurs des impôts. Or une autorité sans bornes inspire le désir naturel de la rendre indépendante. Les gouverneurs de province trouvaient un prétexte à leur désobéissance dans les dissensions qui s'élevaient régulièrement sur la succession du calife. Voilà pourquoi l'histoire des Abbassides n'est qu'une suite uniforme et fatigante d'insurrections : tantôt ce sont les provinces foulées par les gouverneurs qui secouent un joug devenu insupportable : tantôt les nations profitent des luttes qui divisent la famille des califes pour reconquérir leur liberté. Les croyances religieuses augmentèrent l'antipathie des races (1). Il ne fallut plus que l'ambition des chefs de milice pour exploiter tous ces éléments de division.

De bonne heure, les califes abbassides, ne pouvant compter sur les Arabes qui leur étaient hostiles, furent obligés de confier leur défense à des mercenaires; la force des choses les mit à la merci de ceux qui avaient la puissance en main. Dès lors le califat présenta le spectacle ordinaire des monarchies orientales : les luttes des chefs de milice provoquaient les révolutions, le calife n'était plus que le maître nominal, c'étaient les *Emirs al Omra* (2) qui gouvernaient. La dynastie des Bouides enleva au calife ce qui lui restait de pouvoir temporel et ne lui laissa que le pouvoir religieux. Après avoir perdu l'empire, le calife était encore pape, mais le pape musulman était l'esclave et le prisonnier des chefs de l'armée, qui ne lui laissèrent pas même un simulacre d'indépendance (3). Cette ombre de califat subsista jusqu'à l'invasion des Mongols. On peut déplorer la ruine de Bagdad, mais on ne saurait accorder même un sentiment de pitié aux derniers successeurs de Mahomet. Le calife qui périt de la main des terribles Tartares, passait son temps à voir des tours de gobelets; les Mongols assiégeaient Bagdad, depuis deux mois, et le chef des croyants ignorait encore que l'ennemi fût aux portes de son palais; rien ne le put tirer de son engourdissement, ni réveiller en lui une

(1) *Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 146, 178, 186, 200.
(2) *Émir Alumara*, commandant en chef. (*Weil*, II, 640.)
(3) Un calife fut obligé de vendre sa garde-robe pour pourvoir à la prodigalité d'un chef de milice. (*Weil*, III, 13.)

étincelle de courage (1). Dieu envoya les Mongols pour balayer ces misérables débris d'un puissant empire.

Le démembrement de l'empire romain et la dissolution de l'empire de Charlemagne inaugurèrent une ère nouvelle, celle des nations qui président à la civilisation moderne. Après de longues convulsions, il se forma aussi sur les débris de l'islam des États particuliers : l'Inde, la Perse, l'Asie occidentale et l'Afrique se constituèrent à part. La dissolution de l'unité arabe fut un bienfait pour l'Orient, parce qu'elle mit fin à un état de choses contraire à la nature. Il est vrai que le despotisme continua à peser sur la plus belle partie du monde, mais les provinces qui en souffraient en avaient aussi le bénéfice. Les tributs, au lieu de nourrir le luxe d'une lointaine capitale, étaient employés, en partie du moins, au bien-être de ceux qui payaient (2). C'est un premier pas vers un meilleur ordre de choses.

(1) *De Sacy*, Chrestomathie arabe, T. II, p. 45.

(2) L'Égypte fournit la preuve de l'influence bienfaisante d'un gouvernement national. Elle fut beaucoup plus prospère sous la dynastie des *Tulunides* que sous l'empire des califes. Des canaux, des mosquées, des hôpitaux furent construits par le chef de la nouvelle dynastie ; un quartier de la ville du Caire et une mosquée rappellent encore aujourd'hui sa domination. Son successeur employa une partie de ses trésors à soulager les pauvres. Le produit des impôts, bien qu'ils fussent moins élevés que sous les califes, quintupla. (*Weil*, Geschichte der Chalifen, T. II, p. 435.)

QUATRIÈME PARTIE

LE BAS-EMPIRE

CHAPITRE I

LA DÉCRÉPITUDE ROMAINE ET LA BARBARIE GERMANIQUE

—

§ 1. Le Bas-Empire

L'invasion des Barbares, la chute de l'empire romain, les conquêtes des Arabes, ces grandes révolutions qui remplissent la première partie du moyen âge, paraissent démentir la doctrine du développement progressif de l'humanité. Les esprits cultivés sont frappés de la barbarie qui envahit l'Europe à la suite des peuples du Nord ; la brillante civilisation de la Grèce et de Rome fait place à l'ignorance et à la brutalité des mœurs : comment le passage de la lumière aux ténèbres serait-il un progrès? Les âmes religieuses sont émues de tristesse, en voyant le berceau du christianisme au pouvoir des ennemis de la croix, et les chaires de Grégoire, de Chrysostome, d'Augustin converties en mosquées : comment l'islam détruisant la religion chrétienne serait-il un progrès?

Nous dirons plus loin quelle fut la mission du Bas-Empire. Pour l'historien philosophe, les annales de Constantinople, quoique remplies de dégoût, offrent le plus haut intérêt. On dirait que la Providence a voulu donner à l'humanité le spectacle de la civilisation ancienne en décadence, pour qu'elle appréciât le bienfait de ces terribles sauveurs qui s'appelaient les fléaux de Dieu. On dirait que la Providence a voulu donner à l'humanité le spectacle d'un empire riche, puissant, mais périssant parce que les éléments de la vie sont corrompus, pour montrer aux peuples modernes ce que devient une culture matérielle et intellectuelle sans liberté.

Étudions l'empire grec à ce point de vue : le gouvernement providentiel et la marche progressive de l'humanité n'éclatent nulle part avec plus d'évidence.

Faut-il regretter l'invasion des Barbares, comme un point d'arrêt dans le développement intellectuel du genre humain? La réponse serait trop facile, si l'on comparait les résultats auxquels aboutit la civilisation romaine avec ceux que produisit la barbarie germanique ; ce serait mettre en parallèle la mort et la vie. Aucun de ceux qui déplorent la ruine de la culture ancienne après l'invasion des Barbares, ne voudrait échanger la décadence byzantine du xve siècle avec la civilisation vigoureuse et pleine d'avenir qui sortit du moyen âge barbare. Il faut établir une comparaison plus directe entre la barbarie germanique et la civilisation romaine. Au vi^e siècle, les hommes du Nord sont maîtres de l'Europe. Constantinople n'a pas vu les Barbares dans ses murs ; elle possède les chefs-d'œuvre de la littérature grecque; héritière de Rome, elle trouve dans cet héritage le droit qui a fait la grandeur du peuple-roi. Quel fruit a-t-elle retiré de ces trésors? La barbarie est presque aussi grande à Constantinople que dans l'Europe barbare. Les écrivains grecs eux-mêmes flétrissent les empereurs iconoclastes comme ennemis des lumières ; ils reprochent l'ignorance à la famille d'Héraclius, le mépris des lettres à la dynastie isaurienne. Et quand les Césars ne protégent pas les savants, l'ignorance règne. Les lettres n'ont de refuge que dans le collége impérial de Constantinople. Le président de ce collége s'appelle *l'astre de la science ;* les douze professeurs représentent *les douze signes du zodiaque;* mais cette sublime science n'existe que dans la pompe ampoulée des titres. Il fallut que les Arabes imposassent aux empereurs grecs un tribut de manuscrits, pour que les descendants dégénérés des Hellènes sentissent la honte de leur ignorance. L'empereur Léon reçut le beau nom de *Philosophe*, non pour sa sagesse, mais pour son amour de l'étude; son fils Constantin Porphyrogénète, écrivit des ouvrages politiques et historiques. Les savants trouvèrent des protecteurs dans ces Césars lettrés. Mais qu'est-ce qu'une civilisation intellectuelle qui s'éteint quand la cour est barbare, et qui ne se ranime que lorsque la cour protége la science?

Il n'y avait pas d'initiative, pas de vie propre dans la littérature

du Bas-Empire. L'homme le plus remarquable du IXe siècle chez les Grecs, Photius, à qui ses ennemis mêmes reconnaissent une haute intelligence, est connu dans le monde littéraire par sa *bibliothèque*, analyse de 280 auteurs, historiens, orateurs, philosophes et théologiens. Une autre compilation présente l'histoire de la Grèce et de Rome, résumée dans 53 titres. Le chapitre des *Vertus et des Vices* et celui des *Ambassades* qui nous restent, prouvent que cette œuvre était dénuée de toute originalité. Puis vient la foule des scholiastes et des commentateurs ; c'est une richesse qui ressemble à la misère. Les Grecs de Byzance lisaient et compilaient ; ils n'avaient plus la force de penser. Pendant les douze siècles que végéta leur empire, ils ne firent pas faire un pas à la science, ils n'ajoutèrent pas une idée au trésor intellectuel dont ils étaient dépositaires. La Grèce avait brillé par le culte de la forme ; le beau était son idéal, on pourrait dire sa religion. Quelle chute d'Athènes à Constantinople ! Les Sophocle, les Xénophon, les Platon auraient eu de la peine à comprendre le langage de leurs descendants. Des mots gigantesques, des phrases lourdes et embrouillées, des images discordantes, de faux ornements cachent mal le vide de la pensée. La prose est chargée d'une enflure poétique, et la poésie est plus plate encore que la prose ; ces éternels commentateurs d'Homère ont oublié jusqu'aux règles de la prosodie. Que dire de l'esprit qui animait les historiens et les orateurs ? Ils savaient par cœur Démosthène et Thucydide, ils pouvaient montrer les lieux où Léonidas avait combattu le grand roi avec trois cents citoyens de Sparte (1) ; mais patrie, indépendance, nation, n'étaient pour eux que des mots dont le sens leur échappait. Une honteuse servilité détruisait toute liberté d'intelligence, et sans liberté il n'y a pas de vie. La pensée ne pouvait s'exercer que sur les mystères du christianisme, mais ici elle trouvait de nouvelles entraves ; les formules de la foi orthodoxe enchaînaient la théologie ; bientôt la philosophie religieuse ne fut autre chose qu'une dispute de mots à laquelle présidait la logique d'Aristote (2).

(1) *Constantin Porphyrogénète* rappelle le combat de Léonidas comme un fait de *statistique* (de Themat. II, 5).

(2) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 53. — *Sismondi*, Histoire de la chute de l'empire romain, ch. 24. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. III, p. 340.

La Grèce possédait le trésor des littératures anciennes, elle jouissait des bienfaits de l'Évangile. Mais l'érudition ne suffit pas pour qu'un peuple vive, la religion même ne suffit pas pour donner la vie; il a manqué aux Grecs la foi véritable, et la force que donne la liberté. Il y a dans cette décadence croissante, au sein d'une civilisation apparente, un grave enseignement pour les peuples de l'Europe. On a souvent comparé notre état social avec celui du Bas-Empire. Les défenseurs de la société moderne opposent avec orgueil notre richesse littéraire à la pauvreté de la littérature byzantine. Malheur à nous, si ces richesses sont l'unique fondement de notre avenir ! Les Grecs étaient relativement aussi savants, du ve au xve siècle, que nous le sommes au xixe : ils possédaient les chefs-d'œuvre de la pensée et de l'art que les siècles ne se lassent pas d'admirer. Cette brillante culture était un héritage de leur race. Cependant au milieu de ces richesses littéraires, la pensée s'énervait, les sentiments s'affaissaient, la nationalité se mourait. Byzance était comme une mauvaise parodie d'Athènes. Pourquoi cette irremédiable décadence? La société était viciée dans son essence, les éléments de la vie lui faisaient défaut. L'énergie morale avait péri dans la corruption matérielle et la corruption avait engendré le despotisme. N'est-ce pas là le miroir des sociétés modernes ? A quoi sert notre richesse intellectuelle si, semblable au trésor de l'avare, elle ne produit aucun fruit, parce que nous n'avons pas la force pour faire passer la science dans les faits? A quoi sert notre développement intellectuel, si nous nous épuisons dans les jouissances de la matière? Le moment ne viendra-t-il pas où, pour nous livrer en repos à nos plaisirs, nous serons prêts à sacrifier le bien le plus précieux de l'homme, la liberté? Que nous manquera-t-il alors pour ressembler au Bas-Empire? Quelques siècles de cette vie sans âme suffiraient pour conduire les peuples les plus richement doués à la décadence byzantine.

L'Europe s'est déjà trouvée dans cet état de décrépitude. Au ve siècle, l'Italie, les Gaules, l'Espagne étaient civilisées en apparence, et le christianisme semblait rendre une vigueur nouvelle aux populations abruties par le paganisme. Cependant que seraient devenues les nations européennes, si la domination romaine s'était maintenue dans l'Occident ? Nous allons répondre, l'histoire du Bas-Empire à la main. Les Gallo-Romains auraient conservé les

débris de la culture ancienne, comme les Grecs de Byzance ; l'Europe serait arrivée, comme Constantinople, à cet état de barbarie civilisée qui est mille fois pire que la barbarie sauvage, car elle éteint les sources de la vie ; le christianisme eût été infecté de la décadence générale ; le despotisme et l'oppression fiscale, qui déjà ruinaient les provinces de l'Occident, auraient consumé jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Qui nous a sauvés de la mort ? Dieu et les Barbares.

Faut-il regretter que les sectateurs de Mahomet aient pris la place des disciples du Christ ? Les Arabes n'ont pas arrêté l'essor du christianisme ; rien de ce qui a vie véritable ne périt. L'histoire du Bas-Empire nous montrera une religion abâtardie, énervant les âmes, au lieu de les retremper ; une Église servile, toujours prête à consacrer de son autorité les caprices du despotisme. Ce n'est pas le Coran qui implanta le despotisme à Constantinople ; le pouvoir des empereurs chrétiens était tout aussi absolu que celui des despotes de l'Orient ; il y avait quelque chose de plus abject encore dans leur domination, parce que c'était le règne de la corruption et de la décrépitude.

Si l'on considère l'empire grec dans son isolement, il offre le plus triste des spectacles : une brillante civilisation qui s'éteint dans une honteuse décadence. Mais si on le met en rapport avec les destinées du genre humain, il n'y a pas d'histoire plus riche en enseignements ; on la dirait faite pour convertir ceux qui nient l'action de Dieu dans la vie des peuples. Bénissons la Providence qui nous a sauvés de la plus triste des morts, de la décrépitude du Bas-Empire ; mais profitons aussi de la justice divine qui éclate dans le sort d'une race dégénérée : *la mort est au bout du matérialisme et de la tyrannie.*

§ 2. L'unité romaine

Les Césars romains se disaient les maîtres du monde. Cette ambitieuse prétention, mise en regard de la réalité, dévoile le néant des grandeurs humaines. Les maîtres du monde ne soupçonnaient pas l'existence de l'Amérique et de l'Océanie ; ils avaient à peine entendu parler de l'immense empire de la Chine ; l'Inde ne leur était connue que par les récits des Grecs ; les Perses leur

disputaient l'Asie; le Nord cachait les populations germaniques qui devaient mettre fin au règne de la Ville Éternelle. Néanmoins le peuple roi pouvait s'enorgueillir de ses vastes conquêtes; il les devait à la force des armes, à un courage invincible, secondé par une politique habile. Après la destruction de l'empire d'Occident, les empereurs d'Orient héritèrent des prétentions de Rome. Ils regardaient les Barbares, maîtres de l'Europe, comme les usurpateurs d'un domaine dont ils étaient les légitimes souverains. Les Césars de Constantinople prirent le titre d'empereur des Romains : ce nom semblait consacrer le droit à la domination du monde. Rome, dit *Constantin Porphyrogénète*, a abdiqué l'empire, depuis qu'elle s'est soumise au joug du pape; Constantinople est la *ville impériale, la maîtresse de l'univers* (1). Lorsque les Césars grecs étaient couronnés, le peuple les acclamait, en les appelant *la joie et la gloire de la terre* (2). Les acclamations redoublaient, quand il arrivait aux vaniteux Césars de remporter une victoire. Alors on criait trois fois : « Longues années aux empereurs, *dont le nom retentit dans le monde entier!* » On criait encore trois fois : « Longues années à l'empereur que *le monde entier désire* (3)! Constantin Porphyrogénète donne des instructions à son fils, pour qu'il puisse gouverner d'une main ferme le *vaisseau de l'univers* (4).

A l'orgueil romain, les maîtres de Constantinople joignaient la vanité grecque. Les Barbares faisaient trembler la terre sous leurs pas; quand ils se montraient sous les murs de la nouvelle Rome, les Grecs se cachaient; cependant les habitants de Byzance conservèrent pour les hommes du Nord le mépris que les Hellènes avaient toujours témoigné aux peuples étrangers. L'orgueil romain, la vanité grecque et la faiblesse byzantine font de l'unité romaine, au moyen âge, un spectacle ridicule. Si la race germanique qui releva le trône des Césars, manquait du génie de l'unité, elle avait du moins pour elle la force; Charlemagne n'était pas un successeur indigne des empereurs romains. Les califes qui conquirent, en moins d'un siècle, l'Asie, l'Afrique et l'Espagne, avaient quelque droit à se dire les maîtres de l'Orient et de l'Occident. Mais les

(1) *Constantin. Porphyrog.*, de Themat., II, 10; II, 1.
(2) *Constant. Porph.*, de Cærimoniis aulæ byz., I, 38.
(3) *Constantin. Porphyrog.*, de Admin. imperio, I. 1.
(4) *Constant. Porphyr.*, de Cærim. aulæ byzant., II, 19.

Césars grecs n'avaient d'un empereur universel que la vaine pompe et les vains titres; ils se nommaient les rois des rois, et ils tremblaient derrière leurs murs devant les pasteurs arabes; ils méprisaient les Barbares et ils payaient des tributs à tous ceux qui voulaient se donner la peine d'en exiger.

L'unité byzantine ne joue pas un rôle actif dans la destinée du moyen âge; Constantinople n'a qu'une vertu de résistance. Les vrais maîtres du monde, ce sont les Germains et les Arabes, le pape et le calife. Un seul des Césars grecs fut au moins par son ambition à la hauteur de sa vanité. Justinien reconquit l'Afrique et l'Italie sur les Barbares; les Goths effrayés envoyèrent une ambassade au roi des Perses pour lui proposer une alliance contre l'ennemi commun : « L'empereur, disaient-ils, ne tend à rien de moins qu'à envahir le monde entier; quand il nous aura vaincus, il tournera sa puissance contre les Perses; il faut prévenir ce danger en l'attaquant pour diviser ses forces. » C'était faire trop d'honneur à Justinien; le prince qu'on accuse d'aspirer à la monarchie universelle, était le jouet des Barbares. Pendant que Ravenne ouvrait ses portes à Bélisaire, les Bulgares dévastèrent l'empire, des faubourgs de Constantinople jusqu'au golfe de l'Ionie; ils détruisirent trente-deux villes, et ils repassèrent le Danube, traînant 120,000 sujets de Justinien à la queue de leurs chevaux. Trois mille Esclavons osèrent se diviser en deux troupes pour piller les villes de Thrace et d'Illyrie. Les Barbares sentaient la faiblesse des Grecs et ils y insultaient. Les Gépides plantèrent leurs drapeaux sur les forteresses de Sirmium et de Belgrade qui gardaient la frontière du Danube; écoutons leur justification : « Vos domaines sont si étendus, disent-ils à Justinien, vos villes en si grand nombre, que vous cherchez sans cesse des nations auxquelles vous puissiez abandonner ces inutiles possessions. Les braves Gépides sont vos fidèles alliés; s'ils ont anticipé vos dons, ils ont montré une juste confiance en vos bontés (1). » Le prince qui écoutait ces insolences sans les châtier, n'était pas à craindre pour la liberté du monde.

De terribles rivaux vinrent disputer aux faibles successeurs de Constantin le titre d'empereur de Rome : le pape posa la couronne

(1) *Procop.*, de Bello pers., II, 2, 4; de Bell. Goth., III, 34.

impériale sur la tête de Charlemagne, aux acclamations des Romains. Les Césars grecs ne protestèrent pas contre l'usurpation d'un Barbare, mais ils n'accordèrent jamais aux empereurs d'Occident les titres de cette haute dignité; quoique obligés plus d'une fois de solliciter l'alliance des maîtres de l'Europe, ils ne firent pas le sacrifice de leur vanité (1). Ils prenaient le titre d'*Empereur des Romains*, et pour qualifier les chefs des Barbares, ils se servirent du mot barbare de *rega* (2). Ces titres donnèrent lieu à une correspondance entre Louis II de Germanie et Basile de Constantinople. Louis réclama contre la qualification de *rega*. Nous n'avons pas la lettre de l'empereur grec; la réponse de Louis nous apprend que Basile appuyait son refus sur l'antique usage qui avait consacré le titre d'empereur en faveur des successeurs des Césars romains. La justification de Louis est pédante; il disserte sur la signification des mots (3). Là n'était pas la question. Le débat sur les titres cachait l'ambition des Césars de Byzance : reconnaître la dignité d'empereur aux chefs barbares de l'Occident, c'eût été abdiquer l'empire du monde que Constantin leur avait légué; ils n'abdiquèrent jamais (4).

La discussion recommença sous les Othons. Rien de plus curieux que l'ambassade de l'évêque Luitprand à Constantinople; le malicieux prélat nous montre la cour de Byzance dans toute la pompe de son ridicule. Un mariage devait unir les deux familles impériales; mais il y avait un obstacle : Othon prenait le titre d'empereur des Romains, et les Grecs ne voulaient à aucun prix le lui accorder. Les empereurs du xe siècle se prétendaient toujours les maîtres du monde; c'étaient de vrais empereurs de théâtre. Ils étaient maîtres *in partibus* des Goths, des Persans, des Francs et des Anglo-Saxons. Dans les cérémonies solennelles, des mercenaires représentaient ces diverses nations, et répétaient, chacun

(1) Pendant les croisades, les empereurs de Constantinople affectèrent toujours la supériorité impériale dans leurs rapports avec les empereurs d'Allemagne. (*Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, I, 505; II, 435, 437.)

(2) *Dom Bouquet*, Recueil des historiens, T. VI, p. 336.

(3) *Ibid.*, T. VII, p. 572.

(4) Dans son traité sur le cérémonial de la cour de Byzance, *Constantin Porphyrogénète* donne la formule des titres et des suscriptions dont on se servait en écrivant aux princes étrangers. Le titre est toujours le mot barbare de *rega*. (De Cærim. aul. byzant., II, 48.) *Anne Comnène* qualifie également l'empereur d'Allemagne de ῥήξ.

dans la langue du pays qu'il figurait, les acclamations prescrites par l'étiquette impériale (1). Comment souffrir que des Barbares usurpent cette magnifique domination? « Vous n'êtes pas des Romains, disaient les Grecs à Luitprand ; vous n'êtes que des Lombards, des Francs et des Saxons. » C'est alors que l'ambassadeur fit la fameuse réponse qui caractérise si admirablement l'opposition de la barbarie germanique et de la décrépitude romaine : « Nous autres Lombards, Saxons et Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme que de l'appeler Romain. Ce mot signifie pour nous tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, d'impureté et de fourberie (2). »

Le pape Jean envoya des nonces à Constantinople pour appuyer l'envoyé d'Othon ; ses lettres donnaient à Othon le titre d'empereur des Romains, et qualifiaient Nicéphore d'*empereur des Grecs*. Là-dessus s'éleva un orage de fureur; l'indignation des Grecs éclata en invectives et en malédictions : « Ils s'étonnaient que cette parole téméraire, que cette suscription coupable n'eût pas tué le porteur de la lettre. Ils accusaient la mer de n'avoir pas abîmé ces misérables Barbares : ils maudissaient les flots de n'avoir pas englouti le vaisseau avec les ambassadeurs. Un Barbare, un pauvre diable de pape, oser appeler *empereur des Grecs*, notre César Auguste, qui est empereur universel des Romains ! O ciel ! ô terre ! ô mer ! Mais qu'allons-nous faire de ces scélérats de députés? Mettre ces gueux à mort, c'est souiller nos mains d'un sang impur ; donner le fouet à des rustres, à des esclaves, c'est nous flétrir nous-mêmes. » On les mit en prison jusqu'au retour de l'empereur. La patrice Christophle, eunuque, fit part à Luitprand, de l'indignation de Sa Majesté Impériale : « Le pape a écrit des lettres où il traite Nicéphore d'*empereur des Grecs*. Nous admirons son impertinence. Ne sait-il pas que, lorsque Constantin tranféra l'empire à Constantinople, il y amena tout le sénat et la noblesse romaine, et ne laissa à Rome que de vils esclaves, des pêcheurs, des cuisiniers, et autre canaille semblable? » « Le pape, répondit Luitprand, loin d'offenser l'empereur, a cru lui faire plaisir. Comme vous avez abandonné la langue, l'habit et les

(1) *Constantin. Porphyrog.*, de Cærim., I, 75.
(2) *Luitprand.*, Legatio ad Nicephorum. (*Muratori*, Scriptor. Rerum Italic., T. II, p. 481.)

mœurs des Romains, il a pensé que le nom de Romain vous déplairait aussi (1). »

La réponse de Luitprand calma la fureur des Grecs; c'était cependant une sanglante injure. Oui, les Grecs n'avaient des Romains, dont ils se disaient les successeurs, que le nom, et ils n'avaient de l'hellénisme que son incurable vanité. Les Arabes leur enlevèrent la Syrie, l'Égypte et l'Afrique; les Lombards leur enlevèrent l'Italie. La vanité byzantine répara ces pertes; ils appelèrent *thème de Lombardie* un lambeau du duché de Bénévent; ils créèrent une nouvelle Mésopotamie sur la rive occidentale de l'Euphrate; ils donnèrent le nom de Sicile à une lisière étroite de la Calabre; et puis les empereurs se faisaient acclamer par des histrions qui représentaient les puissantes nations de l'Occident!

Ces pertes successives humilièrent l'orgueil des Romains du Bas-Empire, mais elles ne relevèrent pas leur courage et ne corrigèrent pas leur vanité. Ils se retranchèrent dans un superbe isolement; Constantinople était pour eux le centre du monde. Ils ne daignaient s'occuper des nations barbares qui entouraient l'empire que pour exploiter leur valeur guerrière, tout en repoussant des alliances plus intimes : « Si un prince de ces peuples du Nord, dit *Constantin Porphyrogénète* à son fils, désire se lier par des mariages à la famille des Césars, il faudra éluder ces insolentes propositions. On dira à ces Barbares, que chaque animal cherche un compagnon parmi les animaux de son espèce. Les langues, la religion et les mœurs divisent le genre humain en diverses tribus. On doit maintenir la pureté des races, si l'on veut conserver l'harmonie dans l'univers; leur mélange produirait le désordre et l'anarchie. Voilà les raisons pour lesquelles Constantin a défendu toute alliance avec une famille étrangère. Cette loi, inscrite sur l'autel de Sainte-Sophie, déclare déchu de la communion civile et religieuse des Romains, l'impie qui oserait souiller la majesté de la pourpre (2). »

Voilà le cosmopolitisme des empereurs du monde, voilà ce qu'était devenue l'unité romaine entre les mains des Césars grecs

(1) *Luitprand.*, Legat. (*Muratori*, p. 485.)
(2) *Constantin. Porphyrog.*, de Adm. Imperio, c. 13, p. 86.

Une monstrueuse vanité, la plus petite, la plus misérable des passions, c'est tout ce qui restait de grand aux maîtres de la terre. Ouvrons les annales de cette parodie d'empire; voyons quels sont les titres des Byzantins à leur supériorité sur les Barbares.

§ 3. Le despotisme impérial

L'antiquité n'a pas connu la vraie liberté, parce qu'elle ne tenait pas compte des droits de l'individu. Voilà pourquoi Rome s'est courbée sous le despotisme le plus absolu, lorsque la souveraineté populaire se concentra dans un seul homme. Il ne manquait à ce despotisme que les formes serviles de l'Orient; Constantin et ses successeurs achevèrent l'assimilation. Par une singulière coïncidence, le despotisme oriental fut contemporain de la domination du christianisme. Constantinople est un triste témoignage de l'impuissance politique de la religion chrétienne; c'est sous des empereurs théologiens que la tyrannie byzantine a été la plus illimitée, la plus dégradante (1).

Le pouvoir des empereurs d'Orient fut dès le principe sans bornes. Ils faisaient la loi, et sous le nom de rescrits ils rendaient des jugements; ils disposaient donc de la vie et de la fortune de leurs sujets. La religion chrétienne aggrava ce despotisme, en lui imprimant un caractère sacré : c'est Dieu lui-même qui couronne l'empereur; le chef de l'État, porte le titre de saint (2). Des princes qui se disaient chrétiens, se faisaient adorer par leurs sujets : sous Justinien, l'on vit les évêques et les magistrats rendre à une prostituée des honneurs que les hommes ne devraient rendre qu'à Dieu (3).

Les excès de la liberté ont poussé de nos jours un grand peuple dans le despotisme. Ces réactions n'ont rien qui nous étonne, c'est le cours naturel des choses; mais ce qui afflige les amis de la liberté, c'est que la victoire de la force a trouvé des théoriciens; à les entendre, l'ère des Césars serait revenue. Nous engageons ces

(1) *Justinien* se nomme la loi vivante, il se dit envoyé par Dieu aux hommes comme maître des lois. (*Novell.* 105, c, 2, § 4.)

(2) *Constantin. Porphyrogen.*, de Cærim. aulæ byzant., I, 38.

(3) *Procop.*, Hist. Arcan., c. 30.

admirateurs du pouvoir absolu à lire l'histoire de Constantinople. Le christianisme y régnait, comme il règne parmi nous; les arts et la littérature y étaient cultivés plus que dans aucun État de l'Occident; l'industrie, ignorée chez les Barbares, y était florissante. Les princes jouissaient d'un pouvoir illimité pour faire le bien. Voyons-les à l'œuvre.

Les historiens ont reculé d'horreur devant les crimes des rois barbares. Nous ne les avons pas cachés. Mais les Césars de Constantinople sont également souillés de crimes, et il n'y a pas parmi eux de Charlemagne. Le seul homme qui s'élève au dessus de la vulgarité générale, c'est Justinien. On a exalté le législateur grec, et on l'a déprécié outre mesure. La secte nombreuse des légistes a presque divinisé le prince qui, en recueillant les lois romaines, a donné influence et autorité à ceux qui les interprètent. A force d'exagération, l'apothéose a provoqué une violente réaction contre l'auteur des Pandectes. Pour juger Justinien, il le faut considérer du point de vue de Byzance. *Constantin Porphyrogénète* l'appelle un grand homme (1); donnons-nous le spectacle d'un grand homme du Bas-Empire.

Nous n'avons pas à apprécier le mérite de la compilation législative de Justinien; nous nous rangeons à l'avis des maîtres de la science. Le *Corps de droit romain* a peut-être sauvé du naufrage de l'antiquité les débris de la littérature juridique de Rome, et les écrits des jurisconsultes romains n'ont pas encore été surpassés. Mais à côté du droit privé, qui fait le fond des lois de Justinien, il y a des principes de droit public, si toutefois on peut donner le saint nom de droit à un système politique qui renverse toute notion de droit. Les ministres de Justinien eurent soin d'élaguer tout ce qui dans les écrits des anciens jurisconsultes pouvait rappeler le souvenir de la liberté, ce que dans le langage impérial on qualifiait de doctrines séditieuses (2). Ils conservèrent soigneusement les maximes du despotisme. L'empereur est le représentant de la divinité; toute attaque contre le prince est un crime de lèse-majesté. Il imprime son caractère sacré à tous ceux qui le touchent de près ou de loin; les crimes contre les ministres, les fonction-

(1) *Constant. Porphyr.*, de Themat., I, 12, p. 34 : *ὁ μέγας ἐκεῖνος καὶ περιβόητος βασιλεύς.*

(2) Si quid erat in illis *seditiosum*, *multa autem talia erant ibi reposita*, hoc decisum est... L. 3, § 10, Cod. Jud., I, 17.

naires, et même contre les domestiques de la cour, deviennent des crimes de haute trahison. En matière de trahison, les pensées sont punies aussi sévèrement que les actes. La loi daigne faire grâce de la vie aux enfants des coupables, mais ils sont déchus de leurs droits civils et couverts d'une infamie héréditaire : « Puissent-ils, s'écrie le législateur, souffrir toutes les horreurs du mépris et de la misère, détester la vie, et désirer la mort comme leur seule ressource (1). » Voilà l'essence du régime impérial. Et ces infâmes édits, « monument de la honte humaine (2), » ont été transmis d'âge en âge, revêtus de la sanction d'un droit qu'on célèbre comme la raison écrite ! Ils ont servi d'appui à tous les despotismes (3). Et toujours il s'est trouvé des légistes romains, pour appuyer de leur autorité tous les excès du pouvoir absolu.

Laissons là le despotisme. La mission de l'Empire, dira-t-on, n'était pas d'établir la liberté ; les Romains en avaient abusé, les horribles guerres civiles avaient inondé la République du sang des citoyens ; de là la nécessité du régime des Césars. Voyons donc si l'empire a donné aux citoyens devenus sujets la garantie de leurs droits privés, de la propriété, du bien-être, de la tranquillité. Le droit romain a été glorifié comme la raison écrite ; heureux le peuple dont le droit se confond avec la justice ! Mais que devient ce bienfait, lorsque la société est à la merci d'un seul homme ? L'histoire du grand législateur nous le dira.

L'histoire intime du gouvernement de Justinien a été tracée par une main ennemie. Ceux qui ont quelque intérêt à repousser les révélations de *Procope*, écartent son témoignage comme entaché de haine. Un magistrat, homme de génie, Montesquieu, et un historien également grand dans sa sphère, Gibbon, se sont rangés du côté de l'écrivain byzantin. Nous ne lui emprunterons pas ses appréciations haineuses ; mais les faits qu'il rapporte restent acquis à l'histoire.

Justinien vendait les lois et les jugements. Un dévot légua sa fortune à l'église d'Emesse ; pour enrichir le clergé, un faussaire

(1) L. 3, Cod. Theod., IX, 14, reproduite dans le Code de Justinien.

(2) *Chateaubriand*, Études historiques.

(3) L'édit sur la trahison a été inséré dans la *Bulle d'or* pour protéger les électeurs de l'Empire. Les cardinaux se sont mis à l'abri de cette loi. Commentaire de *Godefroy* sur le Code Théodosien. (L. 3, C. Th., IX, 14.)

habile forgea des reconnaissances de dettes à charge des habitants les plus riches de la Syrie. Les prétendus débiteurs ayant opposé la prescription de trente ans, les légataires s'adressèrent à Justinien et lui offrirent une part dans les bénéfices, s'il les mettait à l'abri de cette exception. Sur cela le pieux empereur rendit la loi qui place l'Église sous la protection de la prescription centenaire (1). Les ministres de Justinien vendaient la justice, comme l'empereur vendait les lois; ils recevaient de l'argent des deux parties, et le prince entrait en partage de ces gains infâmes. Quand un plaideur avait une cause désespérée, il faisait don de ses biens au prince; il était sûr alors que ses adversaires perdraient leur procès (2).

Il s'est trouvé en tout temps des êtres vils qui ont trafiqué de la justice; il s'est trouvé des princes qui, sous le prétexte de l'intérêt général, ont dépouillé leurs adversaires. Nous ne reprocherons donc pas à Justinien d'avoir confisqué les biens des coupables ou de ceux qu'il faisait passer pour tels, d'avoir vendu l'impunité aux parricides; nous ne reprocherons pas davantage au pieux empereur d'avoir protégé des hérétiques contre la rigueur de ses lois (3). Ces spoliations, ces gains illicites se faisaient du moins à l'ombre de la justice. Mais que dire des testaments fabriqués et des donations supposées? Que dire des rapines que l'empereur commettait au préjudice des parents de ceux qui mouraient ab intestat, sans qu'on se donnât la peine de forger un testament (4)? Il faut dire que ces brigandages étaient légitimes et logiques. Quand un peuple se livre pieds et poings liés au pouvoir absolu d'un homme, il lui abandonne par cela même tout droit et sur les biens et sur les personnes. Qui sait si au VIe siècle les théoriciens du pouvoir impérial n'applaudissaient pas à ces spoliations tant qu'elles ne les touchaient pas, tant qu'ils en profitaient indirectement, par les largesses du prince? Les malheureux! ils ne voyaient pas, tant la cupidité aveugle les hommes, que le prince qui dépouille ses ennemis, peut aussi, si bon lui semble, dépouiller ses amis.

La vie n'est pas plus assurée sous le régime du despotisme que

(1) *Procop.*, Hist. Arcan., c. 28.
(2) *Ibid.*, Hist. Arc., c. 14, 8.
(3) *Ibid.*, ib., 19, 8, 27.
(4) *Ibid.*, ib., 8, 12, 29. — Cf. *Evagr.*, Hist. Eccl., IV, 29. — *Agath.*, Hist., V, 4.

la propriété. Nous ne dirons pas avec *Procope* que Justinien était cruel ; il était plutôt nul que méchant. Mais il avait pris dans la fange de la capitale une femme monstrueuse de corruption et de cruauté. Théodora vengea l'infamie de sa jeunesse sur la société ; malheur à ceux qui laissaient échapper une parole, un geste sur la prostituée devenue impératrice ! Elle faisait jeter les coupables dans un cachot souterrain, elle assistait à la torture de ses victimes. Aucun frein ne l'arrêtait. Elle viola le plus sacré des asiles, l'église Sainte-Sophie ; les évêques laissèrent faire ! Elle mit à mort des innocents ; les juges rivalisèrent pour obéir à ses ordres et à ses désirs (1) !

Voilà la garantie que les lois et la justice offrent aux sujets d'un despote. Les empereurs monstres, ces révolutionnaires de la pire espèce, s'attaquaient aux plus hautes têtes ; dans le principe, les provinces restèrent à l'abri de leur fureur ; on dit même qu'elles ne furent jamais plus heureuses que sous cet abominable régime. Mais les bienfaits du despotisme ne sont jamais stables. Le gouvernement des provinces sous Justinien fut un véritable brigandage. Il y a dans le *Code* une belle loi contre la vénalité des offices ; le législateur va jusqu'à prescrire une formule de serment pour empêcher cet abus (2). On dirait que l'empereur ne fit sa loi que pour cacher le honteux trafic auquel il se livrait : les emplois de toute espèce se vendaient au palais. Justinien méprisait les gouverneurs intègres ; il se hâtait de remplacer ces débris de l'ancien temps, ces antédiluviens ; il préférait les hommes de finance qui savaient s'engraisser dans leurs provinces, mais quand ils étaient bien repus, l'empereur ne manquait jamais d'un prétexte pour les dépouiller (3). Qui n'admirerait cet art de gouverner ? Il y avait sur les frontières de la Perse un peuple sujet des empereurs grecs (4) ; poussé à bout par les indignes gouverneurs de Justinien, il se livra aux ennemis de l'empire.

Que faisait l'empereur du produit de ces rapines et de ces extorsions ? Justinien, qui se piquait d'avoir des connaissances en architecture, pratiqua son art aux dépens de l'empire. Il n'y a pas de

(1) *Procop.*, Hist. Arcan., c. 4, 3, 16, 15.
(2) Novell. 8, tit. 3.
(3) *Procop.*, Hist. Arc., c. 14, 21.
(4) *Procop.*, de Bell. pers., II, 15.

saint dans le calendrier à qui il n'ait fait les honneurs d'un temple. L'empereur avait la prétention de dépasser la magnificence de Salomon. A Constantinople seule, il bâtit vingt-cinq églises (1). Justinien avait une autre manie; il prodiguait l'or aux Barbares pour s'en faire des alliés; mais l'or, au lieu d'éloigner les Barbares, les attirait (2). Pendant que l'empereur élevait de magnifiques constructions et envoyait des ambassades aux Turcs, les troupes mal payées périssaient de misère, et les vétérans mendiaient leur pain (3).

Le pouvoir absolu qui s'établit au milieu d'un peuple libre n'a qu'une excuse : il assure, dit-on, le repos et la tranquillité. Il est vrai que, sous Justinien, il n'y eut plus d'insurrection pour la liberté; la liberté était un mot dont les malheureux Grecs avaient oublié le sens. Mais, pendant des années, il y eut à Constantinople et dans les principales villes de l'empire des tueries journalières, des brigandages sans nom, et cela pour des courses de char! Rome avait vu les luttes souvent sanglantes des patriciens et des plébéiens, de la noblesse et du peuple : le but du combat était l'égalité ou la domination. A Constantinople aussi il y avait des factions, les *verts* et les *bleus :* dans les jeux du cirque, les chariots, dont les cochers étaient habillés de vert, disputaient le prix à ceux qui étaient habillés de bleu. Voilà les graves intérêts qui passionnaient Justinien et ses sujets jusqu'à la fureur! Les faits que nous allons rapporter paraîtront incroyables; cependant ils sont authentiques. Otez aux hommes la liberté, ils ne s'intéresseront plus aux grandes choses, ils se battront pour des histrions.

Déjà sous l'empereur Anastase, les factions rivales avaient ensanglanté une fête religieuse. Justinien eut la criminelle folie de favoriser les bleus. Ceux-ci, forts de la protection impériale, prirent le costume et les mœurs des Huns, les plus barbares des peuples barbares. Toutes les nuits, Constantinople était comme livrée au sac d'un ennemi sauvage. Les bleus dépouillaient et assassinaient les verts; ils pénétraient dans les maisons et se faisaient incendiaires pour consommer et cacher leurs crimes. Bientôt les pas-

(1) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'empire romain, ch. 40.
(2) *Procop.*, Hist. Arcan., c. 11.
(3) *Procop.*, de Bell. Goth., III, 1.

sions les plus viles se mirent à l'abri de la faction triomphante. Les liens de la société furent brisés : on forçait les créanciers à rendre leurs titres, les maîtres à affranchir leurs esclaves, de nobles femmes à se prostituer à leurs serviteurs; on violait les femmes sous les yeux de leurs maris. Les victimes recouraient-elles à la justice? Un comte de l'Orient fut battu de verges, un gouverneur de Cilicie fut pendu par ordre de Théodora, pour avoir condamné à mort deux assassins (1).

La protection accordée au brigandage aboutit à une sédition furieuse qui réduisit en cendres presque toute la ville de Constantinople et compromit même la couronne de Justinien. On célébrait une fête. Les verts, poussés à bout, élèvent d'abord des plaintes respectueuses. Que fait l'empereur? Il se dégrade jusqu'à invectiver ses sujets; il les traite de juifs, de samaritains, de manichéens. Les verts répliquent et lancent à leur maître les épithètes d'homicide, d'âne et de tyran parjure. Les bleus prennent parti pour leur chef outragé. Le sang coule. Lorsque la fureur est au comble, le hasard amène des criminels des deux factions, condamnés au dernier supplice; les bleus et les verts s'unissent pour délivrer les prisonniers. Le préfet résiste; on réduit son palais en cendres, on force les prisons et on rend la liberté à la lie de la société. Le feu gagne la magnifique cathédrale de Sainte-Sophie, il dévore un hôpital avec les malades, il détruit les édifices et les chefs-d'œuvre de l'art grec. Le lâche Justinien veut s'enfuir; il faut que la femme qu'il a prise dans un mauvais lieu, lui rappelle que pour un roi le trône est le plus glorieux des tombeaux. Il se réconcilie avec les bleus; on fait une guerre de destruction aux verts, plus de 30,000 périssent dans une seule journée. Puis commence l'œuvre de la vengeance : Justinien fait cruellement expier sa peur aux vaincus (2).

Voilà le bonheur matériel que le despotisme donnait à l'empire sous un prince qui méritait de passer pour grand, au milieu de la décrépitude générale de sa race. Que serait-ce si, de l'état matériel, nous passions à l'état moral? Les anciens disaient que l'esclave perdait la moitié de son âme; mais ils n'avaient pas une idée de la

(1) *Procop.*, Hist. Arcan., c. 7. — Cf. *Evagr.*, Hist. Eccl., IV, 32.
(2) *Procop.*, de Bell. pers., I, 24; *Theophan.*, p. 278-286; *Gibbon*, ch. 40.

servitude volontaire dans laquelle tout un peuple se précipite. Celui qui veut apprendre jusqu'où peut aller la bassesse humaine n'a qu'à suivre les grands de Constantinople dans l'antichambre de Théodora. L'orgueilleuse prostituée prenait plaisir à humilier l'aristocratie. Les hommes les plus nobles, les plus riches allaient s'entasser dans un étroit cabinet où l'on étouffait de chaleur. Bien que l'impératrice daignât rarement les admettre, ils accouraient, de crainte qu'on ne remarquât leur absence. Ils se tenaient sur la pointe du pied, le col tendu, l'œil fixé sur la porte qui ouvrait le sanctuaire de Théodora, pour être vus des eunuques qui entraient et sortaient. Après des jours d'attente, l'impératrice recevait parfois l'un ou l'autre des patriciens de Byzance : ces heureux mortels, admis en présence de la déesse, n'osaient ouvrir la bouche, ils se prosternaient à terre, ils adoraient du bout des lèvres, ils embrassaient les pieds de la femme publique (1). Voilà ce que devint la dignité de l'homme sous le régime impérial ! Nous n'osons continuer cette triste histoire, nous craignons de prendre l'espèce humaine en dégoût.

§ 4. Droit des gens

L'humanité n'est pas le privilége de la culture intellectuelle, elle est le fruit de la culture morale. C'est une plante délicate à laquelle il faut bien des éléments favorables pour prospérer. Les Grecs brillèrent par l'intelligence et le sentiment de l'art ; mais, au plus haut degré de leur gloire littéraire, le droit de guerre resta cruel. *Montesquieu* attribue au christianisme la douceur de la politique moderne. L'éducation chrétienne y est sans doute pour beaucoup ; mais, seule, la religion eût été impuissante. Le Bas-Empire était chrétien ; l'esprit pacifique de l'Évangile y avait beaucoup plus d'influence que dans les pays occupés par les populations guerrières du Nord ; cependant le christianisme n'y produisit que la lâcheté. C'est *Montesquieu* qui nous le dit : « Une bigoterie universelle abattit les courages et engourdit tout l'empire... Entre mille exemples, je ne veux que Philippicus, général de Maurice, qui, étant près de donner une bataille, se mit à pleurer, dans la consi-

(1) *Procop.*, Hist. Arc., c. 13.

dération du grand nombre de guerriers qui allaient être tués. » Nicéphore voulait accorder les honneurs du martyre aux chrétiens qui perdraient la vie dans la guerre contre les infidèles; le patriarche, les évêques et les sénateurs s'y opposèrent vivement; à leurs yeux, les guerriers qui défendaient le christianisme étaient coupables de verser le sang humain; pour expier cette faute, ils devaient se séparer pendant trois ans de la communion des fidèles. L'humanité n'est pas la compagne d'une stupide bigoterie; elle veut des âmes fortes et des cœurs haut placés.

Le Bas-Empire ne compte guère de conquêtes. Presque toutes les guerres furent défensives et aboutirent au démembrement du royaume. Les luttes des empereurs de Byzance avec les peuples barbares furent plus cruelles que les invasions des Barbares dans l'empire romain. Un roi bulgare fait prisonnier par Michel le Bègue fut mutilé; on lui coupa les pieds et les mains, on le mit sur un âne, et on le conduisit dans les rues qu'il arrosait de son sang, au milieu des outrages du peuple; l'empereur assista à cette horrible fête (1). Au commencement du XIe siècle, 25,000 captifs furent aveuglés, avec un raffinement de vengeance incroyable; leur crime était d'avoir défendu leur patrie (2). La cruauté contre les infidèles devint presque un titre de gloire. L'empereur Constantin, qui a écrit l'éloge de Basile, raconte les supplices que son aïeul infligea à des musulmans captifs : il y en eut qu'on écorcha entièrement, ou on leur enleva des lanières de la peau depuis la tête jusqu'aux talons; on en fit élever d'autres avec des poulies, pour les plonger dans des chaudières de poix; l'empereur disait qu'un pareil baptême convenait à de pareils prosélytes (3). C'était une règle du droit de guerre de Byzance, qu'il fallait massacrer les prisonniers en cas d'encombrement.

Justinien reconquit les provinces que les Vandales et les Goths avaient arrachées à l'empire. On a loué la conduite généreuse du vainqueur; c'est à Bélisaire qu'il faut rapporter la gloire de la conquête et de l'humanité. Il était humain de sa nature, et il considérait la justice et l'équité comme les meilleures armes pour obtenir

(1) *Gibbon*, Histoire de la décadence de l'Empire, ch. 48
(2) *Ibid.*, ch. 55.
(3) *Constantin.*, Vita Basil., n° 61.

la victoire. Débarqué en Afrique avec une poignée de soldats pour combattre un peuple puissant, il dut ses succès à sa douceur autant qu'à son courage (1). Il reçut les vaincus à composition. Le seul honneur qu'on puisse faire à Justinien, c'est de reconnaître qu'il fut fidèle à la promesse donnée par son général. Mais on serait tenté de croire qu'il mit de la vanité et de l'étalage dans le traitement du roi des Vandales, quand on voit comment il traita ses propres sujets, les Africains. Bélisaire avait à peine quitté l'Afrique, qu'un avide financier le remplaça; se prévalant de la destruction des registres qui constataient la quotité des anciens tributs, il donna libre carrière à son génie (2). Les Africains trouvèrent le gouvernement de leur souverain légitime plus dur que celui des Barbares; ils se révoltèrent, et l'oppression s'aggravant, ils finirent par se jeter dans les bras des Arabes.

Même spectacle en Italie. Au sac de Naples, l'armée grecque égorgea, pilla, détruisit, sans respecter le sanctuaire des églises. La voix de Bélisaire arrêta le carnage : vainqueur humain, la victoire lui arrachait les armes : il ordonna que les enfants fussent rendus à leurs pères, les femmes à leurs maris (3). L'empereur n'était pas à la hauteur de son général. La conquête n'était pas encore achevée, qu'il envoya en Italie un habile financier; l'art avec lequel il savait rogner les monnaies d'or sans en effacer l'empreinte, lui avait fait donner le surnom de l'instrument avec lequel on pratiquait cet honnête métier (4). Il rogna si bien les Italiens, que ceux-ci regrettèrent les Goths. Quand vinrent les Longobards, on vit des sujets de l'empereur déserter l'empire pour chercher un peu d'humanité chez les Barbares. Écoutons le grave témoignage de saint Grégoire le Grand sur l'administration romaine au VIe siècle; il écrit à un évêque d'Orient (5) : « Je ne puis vous exprimer ce que l'exarque me fait souffrir. Sa malice est plus funeste que les armes des Longobards; nous sommes mieux traités par les ennemis qui nous tuent que par les officiers de l'empereur... » Dans une lettre à l'impératrice, le pape ajoute : « J'apprends qu'il

(1) *Procop.*, de Bell. Goth., II, 81; — de Bell. Vandal., I, 13, 17.
(2) *Procop.*, de Bell. Vandal., II, 8.
(3) *Procop.*, de Bell. Goth., I, 10.
(4) Φαλιδιον, *forticula*, une espèce de ciseaux.
(5) *Gregor. M.*, Epist. V, 42, 41 (Op. T. II, p. 769, 768).

y a en Sardaigne des idolâtres et que les évêques négligent de les instruire. Mais on me dit que ceux qui sacrifient aux idoles, le font avec la permission du magistrat qui perçoit un tribut de ce chef. L'évêque lui ayant fait un reproche de ce trafic inouï, il répondit qu'il avait acheté sa charge si cher, qu'il devait recourir à tous les moyens pour la payer... L'île de Corse, poursuit saint Grégoire, est tellement accablée d'impositions, que les habitants ont peine à y satisfaire, en vendant leurs enfants; ce qui fait qu'ils abandonnent l'empire et se réfugient chez les Longobards. Que peuvent-ils souffrir de pire chez les Barbares que d'être obligés à vendre leurs enfants? »

Ainsi ceux que l'on qualifiait de Barbares, étaient moins cruels que l'administration fiscale des empereurs. Les Arabes que les écrivains chrétiens comparent à un ouragan dévastateur, sont appelés comme des sauveurs par les populations foulées de l'empire. Après cela, regretterons-nous encore l'invasion germanique et la conquête arabe? *Salvien* dit que les Gaulois et les Espagnols cherchaient à se soustraire par la fuite à la savante administration de Rome, et qu'ils trouvaient plus d'humanité chez les Barbares leurs ennemis que chez les Romains leurs amis. On a accusé le Jérémie chrétien d'exagération; mais voici un pape qui nous apprend que les plus barbares des Barbares étaient plus humains que les exarques de Constantinople. En vérité, il faut être frappé d'aveuglement pour ne pas bénir comme un bienfait la terrible invasion qui nous a sauvés du despotisme impérial.

CHAPITRE II

LE CATHOLICISME ET L'ÉGLISE GRECQUE.

---

§ 1. Le christianisme grec

La destinée du christianisme chez les Grecs touche à une question d'un immense intérêt : la religion a-t-elle la puissance de régénérer les nations? Nous répondons, l'histoire du Bas-Empire à la main : Quand la corruption a vicié les éléments vitaux d'un peuple, il ne peut être sauvé par les croyances; l'infusion d'un sang nouveau peut seule lui rendre la vie. L'Europe doit cette régénération salutaire aux Barbares; elle l'a payée des ruines d'une culture encore brillante, elle l'a payée de la mort de milliers de ses enfants; mais elle est sortie de cet immense cataclysme, transformée, forte, capable de présider à un nouveau développement de l'humanité. Les Grecs du Bas-Empire n'ont pas passé par ce baptême de sang; ils ont péri, sans que le christianisme ait pu arrêter leur ruine. Pour que la religion retrempe les peuples, il faut que les hommes aient encore la force nécessaire pour devenir des hommes nouveaux; les Grecs ne l'avaient plus. Aux nations qui laissent périr la morale, le droit, la liberté, l'histoire dit : Votre sort sera celui du Bas-Empire.

Si les Barbares avaient détruit l'empire d'Orient comme l'empire d'Occident, peut-être déplorerions-nous encore aujourd'hui la chute de la civilisation romaine, peut-être dirions-nous : A quoi bon les Barbares? Le christianisme seul ne suffisait-il pas pour

donner une vie nouvelle à la société? Mais le Bas-Empire, bien qu'attaqué par les Barbares, leur a résisté pendant dix siècles : la religion a-t-elle régénéré les Romains pendant cette longue période? ou n'est-ce pas plutôt la décrépitude romaine qui a gagné la religion? Les faits répondront.

Julien l'Apostat disait que jamais un Hellène ne se convertirait à l'adoration d'un crucifié, au culte des morts : l'empereur regardait la civilisation hellénique et le christianisme comme deux éléments inalliables (1). Il y a une profonde vérité dans cette incompatibilité de la culture antique et de la religion chrétienne. Les Grecs se convertirent, à la vérité, mais ils conservèrent les sentiments, les goûts, les passions du paganisme. Cette tendance éclata dans les longues querelles pour ou contre les images qui déchirèrent l'empire d'Orient : c'était comme la lutte de l'esprit sévère du christianisme contre le génie poétique de la Grèce. Les partisans des images l'emportèrent. Qu'en résulta-t-il? Le paganisme hellénique fut transporté dans la religion chrétienne. L'Occident protesta contre cette invasion des dieux et des déesses d'Homère, par la voix de Charlemagne, des conciles de Francfort et de Paris. Bien que la protestation ait échoué contre l'ignorance et la superstition, elle répondait au génie des peuples occidentaux; la réforme donna gain de cause aux iconoclastes. L'Église grecque perpétua, sinon en théorie, du moins en fait, l'idolâtrie antique.

L'hellénisme est devenu le principe de la plus brillante civilisation, parce qu'il est identique avec la liberté de penser. Il n'en fut pas ainsi du paganisme chrétien du Bas-Empire; il abrutissait les intelligences pour mieux les dominer. « Quand je pense, » dit *Montesquieu*, « à l'ignorance profonde dans laquelle le clergé grec plongea les laïques, je ne puis m'empêcher de le comparer à ces Scythes dont parle Hérodote, qui crevaient les yeux à leurs esclaves afin que rien ne pût les distraire et les empêcher de battre leur lait... Une superstition grossière qui abaisse l'esprit autant que la religion l'élève, plaça toute la vertu dans une ignorante stupidité pour les images. »

La décadence de la race hellénique précipita la décadence de la religion. Les Grecs avaient le génie de la philosophie; ils trans-

(1) Voyez le T. IV de mes Études.

portèrent ce goût des spéculations dans l'Église. Pendant la première époque du christianisme, l'alliance de l'hellénisme avec l'Évangile produisit d'admirables fruits. Ce sont les théologiens de l'Église grecque qui formulèrent le dogme chrétien; les dix conciles généraux, tenus du IVe au VIIIe siècle, étaient composés presque exclusivement d'évêques d'Orient (1). Mais cette belle faculté de la race hellénique dégénéra au milieu de la décadence universelle. Les discussions religieuses devinrent des luttes de rhéteurs (2) : « Les Grecs, grands parleurs, grands disputeurs, naturellement sophistes, ne cessèrent d'embrouiller la religion par des controverses. Les discussions théologiques devenaient frivoles à mesure qu'elles devenaient plus vives. » « Au lieu de croire, on dispute ; au lieu de prier on argumente. Les grandes routes se couvrent d'évêques qui courent au concile; les postes de l'empire y suffisent à peine, toute la Grèce est une espèce de Péloponèse théologique où des atomes se battent pour des atomes. »

Loin de devenir un élément de force, la religion fut une cause de décadence. Les querelles théologiques divisèrent et ensanglantèrent l'empire. Ces misérables querelles naissaient à propos d'un mot, d'une syllabe. Les Grecs chantaient dans les églises : « *Saint, Saint, Saint est le Seigneur des armées.* » C'est le fameux *trisagion*, que les anges et les chérubins répètent, dit-on, devant le trône de Dieu et qui fut miraculeusement révélé à l'Église de Constantinople vers le milieu du Ve siècle. Mais voilà que les Antiochiens s'avisent d'ajouter à l'hymne angélique ces mots : « *Qui fut crucifié pour nous.* » On trouva que c'était une hérésie, d'adresser à toute la Trinité ce qui ne convenait qu'à Jésus-Christ. Les partisans du *trisagion* pur et simple et ceux du *trisagion* modifié en vinrent aux mains dans la cathédrale de Constantinople; la moitié de la capitale fut réduite en cendres : 6,000 chrétiens périrent au nom d'un Dieu de paix et de charité (3).

Il faut se rappeler la profonde horreur que les orthodoxes ont

(1) Au concile de Nicée, il y avait 315 évêques orientaux et 3 d'Occident : au concile de Constantinople (de 381), 149 évêques Grecs et 1 évêque d'Occident; au concile de Chalcédoine (451), 350 évêques grecs et 3 latins. (*Guizot*, Cours d'histoire, XIIe leçon.)

(2) *Montesquieu*, Grandeur, ch. 20. — *De Maistre*, du Pape, IV, 9.

(3) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, II, 2, p. 1004.

pour les hérétiques, pour se faire une idée de la haine que produisirent les discussions théologiques. Les Grecs se croyaient souillés, lorsqu'ils parlaient à un hérétique, ou qu'ils habitaient avec lui ; à leurs yeux, un hérétique était pire qu'un étranger et un Barbare. Les dissentiments religieux dégénérèrent en divisions politiques. Entraînés par la folie générale, les empereurs prirent parti dans les querelles religieuses ; et comme les chefs de l'État étaient en quelque sorte les papes de l'Église grecque, l'opinion embrassée par l'empereur devenait l'opinion orthodoxe. De là il arriva que les sectes virent dans le prince un ennemi et dans ceux qui suivaient sa foi, des adulateurs du pouvoir (1). Des antipathies de race envenimèrent les dissensions religieuses et politiques. C'est ainsi que les disputes théologiques conduisirent à la dissolution de l'empire.

La secte des monophysites, pourchassée dans l'Empire, trouva un asile en Égypte. Peut-être les Égyptiens n'étaient-ils monophysites que parce que leurs maîtres étaient orthodoxes ; ils détestaient les *Melchites* ou royalistes, comme des dominateurs étrangers. Ce qui nous le fait croire, c'est que les monophysites égyptiens furent les amis de tous les ennemis de l'empire ; ils se joignirent à Chosroës et ils livrèrent ensuite l'Égypte aux Arabes. Le monophysitisme aliéna aussi les Arméniens, les plus anciens et les plus fidèles alliés de l'empire ; ils se jetèrent dans les bras des Perses ; la haine allumée par un dissentiment sur la nature de Jésus-Christ fut si profonde, qu'elle survécut à la chute de l'empire grec. Ce fut encore une querelle théologique sur le Christ qui éloigna de l'empire la puissante secte des nestoriens ; persécutés par Justinien, ils se réfugièrent en Perse ; de là ils répandirent le christianisme et la science grecque dans l'Asie orientale, mais ils restèrent les ennemis de leurs persécuteurs (2). Les Perses et les Arabes profitèrent de ces dissensions ; la Syrie, l'Afrique et l'Égypte furent enlevées à l'empire ; mais les Grecs restèrent incorrigibles. La fureur des disputes théologiques devint comme une maladie chronique. » Lorsque Cantacuzène surprit Constantinople, il trouva l'empereur et l'impératrice occupés à un

(1) *Melchites*, Royalistes.
(2) *Gieseler*. Kirchengeschichte, T. I, §§ 86, 110, 120.

concile contre quelques ennemis des moines ; et quand Mahomet l'assiégea, on y était plus occupé du concile de Florence que de l'arrivée des Turcs (1). »

La religion dominait sur les âmes, et cependant l'Église grecque ne parvint pas à faire pénétrer l'esprit du christianisme dans l'état social et dans les mœurs. Dans l'Occident, le catholicisme transforma insensiblement la barbarie germanique ; l'humanité de nos mœurs et de nos lois est due en grande partie à l'éducation chrétienne. Dans l'Orient, le monachisme était tout-puissant : « Aucune affaire d'État, aucune paix, aucune guerre, aucune trève, aucune négociation, aucun mariage ne se traitèrent que par le ministère des moines : les conseils du prince en furent remplis, les assemblées de la nation presque toutes composées. » A quoi servit cette excessive influence ? A corriger les princes ? L'empire d'Orient a eu des empereurs théologiens ; il n'a pas eu de saint Louis. Ces théologiens couronnés n'avaient de la religion que l'esprit disputeur, tracassier, haineux ; Justinien persécuta les hérétiques pendant son long règne et il mourut lui-même hérétique. La domination des moines affaiblit l'empire par la dévotion malencontreuse qu'ils inspirèrent aux princes : « Pendant que Basile occupait les soldats de son armée à bâtir une église à saint Michel, il laissa piller la Sicile par les Sarrasins et prendre Syracuse. Andronic abandonna la marine, parce qu'on l'assura que Dieu était si content de son zèle pour la paix de l'Église, que ses ennemis n'oseraient l'attaquer. Ce pieux empereur craignait que Dieu ne lui demandât compte du temps qu'il employait à gouverner son État et qu'il dérobait aux affaires spirituelles (2). » Tel est l'idéal d'un prince chrétien dans le christianisme grec !

L'Église grecque réprouvait l'esclavage peut-être plus que l'Église occidentale (3). Cependant dans l'Occident la servitude disparut sous l'influence des mœurs germaniques ; dans l'empire d'Orient, la législation la consacrait encore après dix siècles de christianisme. Léon le Philosophe rendit un pompeux édit pour défendre à l'homme libre d'aliéner sa liberté, mais l'esclavage sub-

(1) *Montesquieu*, Grandeur et décadence des Romains, ch. 20.
(2) *Ibid.*
(3) Voyez mes *Études sur le christianisme*.

sista. Les hommes étaient toujours divisés en libres et esclaves, comme du temps de Justinien; les lois traitaient des vices rédhibitoires des esclaves, comme nos lois parlent des vices rédhibitoires des animaux (1). Il fallut des ordonnances répétées pour permettre aux esclaves le mariage religieux. Les maîtres craignaient que le sacrement n'émancipât leurs esclaves : comment en effet une chose pourrait-elle se marier (2)? Le seul progrès que l'on puisse attribuer à l'influence du christianisme, c'est que les prisonniers chrétiens n'étaient plus réduits en servitude; mais les Barbares et les païens n'étaient pas considérés comme hommes; l'esclavage resta leur lot jusqu'à la chute de Constantinople (3).

L'esclavage, ce crime de l'antiquité, survivant au monde ancien, est une preuve éclatante que le christianisme n'aurait pas suffi pour régénérer la société. Il ne régénéra pas même les mœurs. La fureur du cirque égalait la fureur des disputes religieuses. Ces passions dominantes des Grecs de Byzance témoignent que la religion chrétienne ne fit que glisser sur les âmes; la civilisation elle-même déclina. Est-ce l'hellénisme qui corrompit l'Évangile, ou est-ce la théologie chrétienne qui acheva la décadence du génie grec? Nous croyons que la source du mal était dans la décrépitude de la race hellénique. La corruption était trop avancée pour que la guérison fût possible; cette corruption favorisa le despotisme, et le despotisme impérial réagit sur l'Église grecque, en la soumettant aux caprices de la tyrannie.

§ 1. L'Église et l'État

Lorsqu'à la fin du moyen âge, les peuples de race germanique s'insurgèrent contre la papauté, un immense cri de réprobation s'éleva contre Rome; les réformés déplorèrent la longue tyrannie sous laquelle avait gémi la chrétienté, ils poursuivirent les papes

(1) *Leonis*, Constit., 100 et 21.

(2) L'empereur Alexis Comnène ordonna que le mariage des esclaves serait célébré religieusement, comme celui des hommes libres, mais sans que la solennité religieuse portât atteinte aux droits des maîtres. (*Biot*, de l'Abolition de l'esclavage en Occident, p. 213.) L'empereur Basile avait déjà porté le même décret.

(3) *Biot*, de l'Abolition de l'esclavage, p. 228.

de leurs invectives, les qualifiant d'antechrist, et leur prodiguant toutes les injures que fournissent les images de l'Apocalypse. L'Église grecque répondra à ces accusations passionnées. Elle se détacha de bonne heure de la papauté, et quelle fut sa destinée? Une honteuse servitude. La religion devint un instrument dans les mains du despotisme impérial. Le christianisme perdit dans ce contact la vertu civilisatrice qui le distingue chez les Barbares. Il lui manquait la liberté, et sans la liberté, il n'y a pas de vie.

L'empire grec continua l'antiquité. En apparence, l'élément chrétien y dominait; en réalité, c'était l'élément gréco-romain. Le christianisme s'établit au milieu d'une civilisation avancée qu'il dut respecter, au milieu d'un état politique qu'il ne pouvait songer à détruire. Lorsque Constantin répudia le paganisme, rien ne parut changé, sinon que le christianisme allait être la religion de l'État; on ne se doutait point que, dans un changement de religion, il y eût toute une révolution sociale. Le vieil édifice de la société subsista; les empereurs furent les grands pontifes du christianisme (1), comme ils avaient été les grands pontifes de la société païenne. Il n'y avait qu'une différence entre les droits de l'empereur chrétien et ceux des Césars romains, c'est qu'ils n'avaient pas le droit de sacrifice (2). Mais la séparation du pouvoir civil et du pouvoir religieux n'était qu'apparente; elle cachait la servitude de l'Église.

Les empereurs nommaient les évêques, ils portaient des lois sur l'Église, sa constitution et sa discipline. Ils convoquaient et présidaient les conciles; c'est sous leur inspiration que les évêques décidaient les questions théologiques; il leur arriva même de réglementer la foi sans l'intervention d'un concile (3). Nous avons dit plus haut que les papes eux-mêmes étaient soumis à ce pouvoir arbitraire; sous Justinien, le prince était le chef de l'Église, plutôt que l'évêque de Rome. Le cardinal Baronius déplore amèrement cette usurpation : « Un empereur chrétien, s'écrie-t-il, s'est montré plus dur que les Césars païens; celui qui avait la prétention d'être le plus grand des législateurs, a foulé aux pieds le droit divin. »

(1) *Socrat.*, Hist. eccles., lib. IV, proœm.
(2) *Demetrius Chomatenus*, cité par *Lequien*, Oriens christianus, T. I, c. 13.
(3) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. I, § 414.

L'historien catholique déplore avec raison la servilité avec laquelle le clergé se soumit à ces prétentions (1). Telle est en effet la condition de l'Église grecque : l'empereur est despote, et l'épiscopat plie sous la volonté du maître.

Dans l'empire d'Occident, l'épiscopat dépendait également de la royauté, mais c'était à raison de la position que les évêques occupaient dans l'aristocratie territoriale. Dans l'empire d'Orient, les évêques étaient subordonnés à l'empereur comme tous les agents de l'administration; il en résulta que la servitude qui envahit l'empire à la suite du despotisme oriental, avilit aussi l'Église. Au VIe siècle, les Francs envoyèrent une ambassade à Constantinople; le clergé d'Italie donna aux envoyés les renseignements qu'il croyait utiles au succès de leur mission : « Les évêques grecs, leur dit-il, ont de grandes et opulentes églises, et ils ne supportent pas d'être suspendus deux mois du gouvernement des affaires ecclésiastiques; aussi s'accommodant au temps et à la volonté des princes, consentent-ils sans débat à faire tout ce qu'on leur demande (2). » L'empereur prenait parti dans toutes les discussions religieuses, et il trouvait toujours une majorité partageant son avis : les princes, dit le rude *Tillemont*, ont-ils jamais manqué d'évêques adulateurs et esclaves de leurs volontés (3)? De là, une honteuse versatilité dans les croyances. Les évêques étaient en majorité ennemis du culte des images; avant le concile de Nicée, ils témoignèrent leur aversion dans les termes les plus violents : c'est que les empereurs étaient iconoclastes. Lorsqu'il plut aux empereurs de rétablir les images, ces mêmes évêques se prononcèrent pour un culte qu'ils avaient déclaré idolâtre; ils crièrent anathème contre ceux qui n'adoraient pas les vénérables images, anathème contre ceux qui osaient les qualifier d'idoles (4). Les évêques étaient orthodoxes ou hérétiques, suivant le caprice ou l'intérêt du maître.

Il y aurait eu peut-être une chance de salut pour l'Église grecque dans une étroite alliance avec la papauté. Mais à peine les patriarches furent-ils établis à Constantinople, qu'ils aspirè-

(1) *Baronius*, Annal. eccl. ad a. 554 (T. VII, p. 467).
(2) *Epistola legatis Francorum ab Italiæ clericis directa* (*Mansi*, IX, 1 3).
(3) *Tillemont*, Mémoires ecclésiastiques, T. XVI, p. 676.
(4) *Mansi*, Concil. XII, 1015.

rent à l'indépendance ; ils ne voyaient pas qu'en brisant le lien qui les unit à Rome, ils rivaient la chaîne qui les attachait à l'empereur. L'ambition et la supériorité de la culture hellénique les aveuglèrent. Évêques de la nouvelle Rome, ils ne voulaient pas dépendre de Rome déchue, dominée par les Barbares ; dans l'orgueil de leur vaine science, ils méprisaient la rudesse de l'Église occidentale. Le schisme était au bout de cette opposition insensée; n'importe, pourvu que les patriarches soient les égaux des papes. Mais quel fut le sort de ces papes de l'Orient? Si l'on veut savoir ce que serait devenue la papauté et l'Église d'Occident sous le régime romain, qu'on jette les yeux sur le Bas-Empire. Le patriarche Macédonius, que l'Église a placé au nombre des saints, opposa aux volontés d'Anastase une résistance à laquelle les maîtres de Constantinople n'étaient pas habitués. Après avoir essayé vainement toute espèce de persécutions pour vaincre son opposition, l'empereur finit par le chasser sans information, sans jugement. Enlevé par force de l'église, Macédonius fut relégué dans le Pont. On mit à la place d'un saint, un homme à qui ses infamies avaient fait donner mille surnoms injurieux. Anastase trouva un concile qui consacra ce brigandage : une assemblée où siégeaient les accusateurs du patriarche, le condamna sans l'entendre, sans recevoir un témoignage (1). Dans la longue lutte qui divisa l'Église grecque sur l'adoration des images, les empereurs nommaient et déposaient les patriarches ; ils les pliaient à leurs volontés ou ils les persécutaient. Les évêques finirent par être les jouets des caprices impériaux. Un concile déclara valable le mariage adultérin d'un empereur, par le motif que l'empereur n'était soumis qu'à Dieu (2).

Montesquieu dit que « la source la plus empoisonnée de tous les malheurs des Grecs, c'est qu'ils ne connurent jamais la nature ni les bornes de la puissance ecclésiastique et de la séculière ; ce qui fit que l'on tomba de part et d'autre dans des égarements continuels. « Mais cette confusion du pouvoir civil et du pouvoir religieux existait dans Rome ancienne, et elle ne l'empêcha pas de grandir et de dominer sur les peuples. Nous croyons que la véritable

(1) *Tillemont*, Mémoires ecclésiastiques, T. XVI, p. 690.
(2) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, T. X, p. 1, ss., 77, ss.

source de la décadence du christianisme dans l'empire d'Orient, c'est la décadence de la race grecque. Les vices de l'antiquité se perpétuèrent à Constantinople avec les débris de la culture antique, la corruption engendra le despotisme et le despotisme ruina ce qui restait de vie à la société. Pourquoi le christianisme ne parvint-il pas à renouveler les mœurs anciennes ? Après l'avénement de Constantin, les Grecs se convertirent en masse à l'Évangile, mais ils restèrent païens d'esprit, d'habitudes et de vices. Le christianisme ne pouvait donner à ces êtres dégénérés, esclaves de leurs passions, le désir et la force de la liberté ; lui-même n'avait pas le sentiment de la liberté civile et politique, et les hommes auxquels il s'adressait eussent été incapables de le comprendre. La fatalité entraîna les Grecs à une décadence inévitable, mais cette fatalité était l'expiation de leurs fautes.

CHAPITRE III

MISSION DU BAS-EMPIRE

—

Le Bas-Empire s'ouvre avec le déclin de l'antiquité, et sa décrépitude se poursuit du IVe au XVe siècle. Nous n'avons pas à rechercher les causes qui entraînèrent sa chute; l'on doit se demander plutôt comment il a pu survivre aussi longtemps au monde ancien dont il est un dernier débris. *Montesquieu* en trouve la raison dans les divisions qui affaiblirent les Arabes, dans l'invention du feu grégeois qui permit aux Grecs de brûler les flottes de leurs ennemis, enfin dans les richesses, fruit du commerce et de l'industrie. L'illustre historien n'aurait-il pas oublié la cause qui fit la force tout ensemble et la faiblesse de Byzance? Héritière de Rome, elle recueillit dans cet héritage la science du gouvernement qui avait permis à une ville de dominer sur le monde : c'est l'administration romaine qui a soutenu le Bas-Empire. On lit dans les fables cabalistiques qu'après la mort de Salomon, son cadavre resta debout une année entière, tandis que les démons qu'il avait contraints par la magie de travailler au temple continuaient leur ouvrage, croyant que le grand magicien vivait encore. Rome mourut avec l'antiquité, mais son cadavre resta debout pendant dix siècles; les peuples le croyaient vivant et continuèrent à lui obéir. La puissance du génie romain est plus étonnante dans sa décadence que dans sa grandeur; il soutint pendant mille ans un empire qui n'avait plus aucun élément de vie.

Les historiens et les philosophes sont à la recherche d'expressions de dédain pour flétrir cette décrépitude séculaire. *Herder* qualifie l'époque byzantine d'infâme (1). Un historien allemand dit qu'il y a peu d'annales aussi affreuses, aussi horribles que celles de Constantinople (2). Les écrivains catholiques surtout s'acharnent sur les malheureux Grecs, coupables du premier schisme qui ait déchiré l'unité catholique; ils comparent le Bas-Empire à un cadavre revêtu de pourpre (3) : « Son histoire, » dit le comte *de Maistre*, « fait pitié quand elle ne fait pas horreur; on dirait que la langue française a voulu faire justice de cet empire en le nommant *Bas* (4). » Quelle explication la philosophie de l'histoire donnera-t-elle de cette agonie de mille ans?

Les historiens de l'Église voient dans les malheurs qui frappèrent les Grecs pendant tant de siècles, une punition divine de leur schisme (5). Mais le schisme n'est pas un crime; c'est une différence de race et de civilisation qui a séparé l'Orient de l'Occident. Il y a certes dans l'agonie séculaire d'une nation illustre un jugement de Dieu. En voyant les désastres de la guerre étrangère et les malheurs plus grands du despotisme intérieur s'appesantir sur les Grecs de Byzance, un écrivain passionné pour la liberté, a désespéré un instant de l'avenir de l'humanité (6). Il nous semble qu'il n'y a rien dans le spectacle de l'expiation qui doive inspirer le désespoir. Les individus et les peuples sont punis quand ils violent les lois de l'ordre moral, mais la punition même atteste leur liberté; s'ils ont la puissance de faire le mal, ils ont aussi la puissance de se relever de leur chute. Mais ce point de vue théologique ne suffit pas pour expliquer les destinées de l'humanité. A travers nos erreurs et nos expiations, nous avançons vers un meilleur avenir; chaque moment de l'existence des individus et des nations est un pas vers ce but. La décadence des peuples a sa mission comme leur grandeur. Si le Bas-Empire a végété pendant dix siècles, c'est que, dans les desseins de la Pro-

(1) *Herder*, Ideen, XVII, 3
(2) *Rotteck*, Allgemeine Geschichte, T. IV, p. 21.
(3) *Cantu*, Histoire universelle, T. VII, p. 494.
(4) *De Maistre*, du Pape, livre I, ch. 20, livre IV, ch. 9.
(5) *Baronius*, Annal. eccles. ad a. 512 (T. VI, p. 621).
(6) *Rotteck*, Allgemeine Geschichte, T. IV, p. 139.

vidence, la race grecque, bien que mourante, avait encore une tâche à remplir dans le laborieux développement du genre humain.

L'antiquité devait périr ; mais ce qu'elle avait de mieux, sa civilisation intellectuelle lui devait survivre, afin qu'il n'y eût pas de solution de continuité dans la chaîne des temps. La race germanique était appelée à présider à une ère nouvelle de l'humanité; pour remplir cette haute vocation, il lui fallait, outre son génie, les deux éléments qui ont concouru à la civilisation moderne, le christianisme et la culture antique. Au VIIe siècle, le christianisme est menacé dans son existence. Les ardents sectateurs de Mahomet envahissent trois continents au pas de course; déjà ils sont aux portes de Constantinople; maîtres de cette clef de l'Europe, rien ne les pourra arrêter. L'Occident n'est pas constitué : l'Italie, occupée mais non conquise par les Lombards, est trop faible pour résister : la monarchie des Goths d'Espagne va être détruite dans une seule bataille : les Francs, à peine maîtres des Gaules et de la Germanie, sont déjà en dissolution : les Carlovingiens n'ont pas encore réuni l'Europe barbare sous leurs lois. C'en est fait du christianisme, si les Arabes s'emparent de Constantinople. La résistance des Grecs sauva la chrétienté. Lorsque plus tard les Arabes tentèrent d'envahir le monde germanique par l'Espagne, ils trouvèrent dans les champs de Poitiers le héros qui leur dit : Vous n'irez pas plus loin.

Le monde germanique est sauvé, mais il est barbare, et dans les vues de la Providence, la barbarie ira croissant pour extirper le venin de la décadence romaine. Cependant la barbarie doit finir. La race germanique est appelée à prendre sa place dans le développement intellectuel ; héritière de l'antiquité, elle fera valoir et elle accroîtra ce magnifique héritage. Mais comment le legs de la civilisation ancienne lui parviendra-t-il? Dans l'Occident, la dissolution de la société entraîne la ruine de la culture latine; la langue et la littérature grecques tombent dans l'oubli. Il est vrai que l'Église conserve des débris de la civilisation ancienne, mais elle se laisse gagner par la barbarie générale, et son étroite orthodoxie craint le libre mouvement de la pensée; elle proscrit la philosophie, dès que les philosophes s'écartent du dogme reçu. Les Arabes apportent les premiers la science grecque à l'Europe; bien que défiguré, Aristote suffit pour allumer le génie de l'Occi-

dent. Mais le moyen âge ne connaît encore de la Grèce que quelques lambeaux de philosophie, traduits la plupart de l'arabe en latin; les trésors de la littérature hellénique ne lui sont pas ouverts, ils reposent à Constantinople. Les Grecs n'ont plus la force d'initiative de leurs ancêtres; ils se bornent à étudier les chefs-d'œuvre qu'Athènes leur a légués. Mais en les étudiant, ils les conservent; leur zèle pour la science multiplie les manuscrits; ils les commentent au profit de ceux qui sont appelés à en profiter. Il ne faut plus que le contact des Grecs de Byzance avec l'Occident pour ranimer le feu sacré de la civilisation. Les malheurs de la race grecque répandirent les savants de Constantinople dans le monde occidental. La *Renaissance* est la gloire de la Grèce; par elle l'antiquité et le monde moderne se rejoignent et un nouvel âge de l'humanité s'ouvre.

L'histoire est une glorification de Dieu. Elle montre le gouvernement de la Providence dans le déclin des empires comme dans leur grandeur. La race hellénique est privilégiée parmi les peuples; lumière du monde ancien, elle a civilisé Rome, elle a préparé le christianisme et formulé son dogme. Mais il y avait dans son génie même un principe de dissolution : elle est née divisée. Le paganisme, qui était un élément de sa civilisation, lui donna une tendance matérielle : de là la corruption, la perte de la liberté, le despotisme et l'inévitable décadence. Mais le spectacle de sa décrépitude ne doit pas nous inspirer le dégoût ni le mépris. Donnons une larme de compassion à cette brillante nation qui s'éteint. Nous lui devons de la reconnaissance jusque dans sa ruine; elle a succombé sous les ennemis du nom chrétien, après les avoir arrêtés pendant huit siècles; elle a sauvé l'Europe par sa lente agonie, et elle lui a légué en mourant la langue et les chefs-d'œuvre qui ont rallumé la civilisation. Prosternons-nous devant Dieu qui fait servir la décadence même des peuples au perfectionnement de l'humanité.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos V

PREMIÈRE PARTIE

LES BARBARES

LIVRE I

L'INVASION DES BARBARES

Chap. I. Mission des Barbares. Le gouvernement providentiel et la liberté humaine 11
Chap. II. Les Barbares 19
§ 1. État social des Barbares . . . . . "
§ 2. Principe destructeur 21
§ 3. Principe régénérateur. 25
N° 1. La liberté individuelle. . . . . "
N° 2. L'égalité 27
I. Les hommes libres. L'aristocratie. . . . "
II. La servitude germanique 32
N° 3. Les mœurs 33
§ 4. Principe barbare 37

Chap. III. L'invasion. 40
§ 1. Les Barbares maîtres de l'empire . . . . . "
N° 1. Les Barbares appelés par les Romains . . "
N° 2. Les Barbares dans les armées de l'empire. Les *Læti* 42
N° 3. Les Barbares colons 43
N° 4. Les Barbares maîtres de l'empire. . . . 44
§ 2. L'invasion 47
N° 1. Caractère de l'invasion. . . . . "
N° 2. Droit de guerre des Barbares. 50
I. L'humanité romaine et la barbarie germanique . . . . . "
II. Les Goths 52
III. Les Francs 56
IV. Les Anglo-Saxons 58
N° 3. L'Europe après l'invasion. 60
§ 3. Le christianisme et l'invasion des Barbares . . . 66
N° 1. Le christianisme et les Barbares. . . . "
N° 2. Le christianisme pendant l'invasion. . . 69
Chap. IV. La Conquête 74
§ 1. Les Conquérants . . . . . "
N° 1. Les Tartares. Attila 75
N° 2. Les Germains. Les ariens et les catholiques 78
§ 2. La conquête. 81
N° 1. Caractère de la conquête . . . . . "
N° 2. Partage des terres 85
N° 3. Condition des vaincus. 88
§ 3. L'élément germanique et l'élément romain. . . . 92

LIVRE II

L'UNITÉ BARBARE

Chap. I. Les Barbares et l'empire 99
Chap. II. L'empire des Goths. Théodoric. 103
§ 1. Étendue de l'empire des Goths . . . . . "
§ 2. Décadence de l'empire des Goths. 106

Chap. III. L'empire des Francs. 111
§ 1. Mission des Francs. Les Francs et le catholicisme . "
§ 2. Conquêtes des Francs. 114
N° 1. Conquête des Gaules. Destruction de l'arianisme . . . . . "
N° 2. Les Francs et l'Allemagne 119
I. Propagation du christianisme . . . . . "
II. La guerre. Conquête 121
N° 3. Les Francs en Italie. La papauté . . . 127
Chap. IV. L'unité carlovingienne 132
Sect. I. L'empire d'Occident. . . . . "
§ 1. Rétablissement de l'empire . . . . . "
§ 2. Étendue de l'empire 135
§ 3. Relations internationales. 138
N° 1. L'empire franc et l'empire grec . . . . . "
N° 2. Charlemagne et le calife 142
N° 3. Relations commerciales 145
N° 4. Relations intellectuelles 149
Sect. II. L'unité de l'empire. 152
§ 1. L'unité romaine et l'unité barbare . . . . . "
§ 2. L'unité carlovingienne 155
Sect. III. Vices de l'unité carlovingienne. Germes de la féodalité 165
§ 1. Les races. . . . . "
N° 1. Les vainqueurs et les vaincus. 166
N° 2. Les nations 174
N° 3. Les provinces. 179
a) La Bourgogne . . . . . "
b) La Bretagne. . . . . "
c) L'Aquitaine et la Provence. Démembrement général. 181
§ 2. Les conditions sociales 184
N° 1. Transformation des classes sociales . . . "
N° 2. Les hommes libres 187
N° 3. Les colons et les lites 191
I. Les colons 192
II. Les lites 194
N° 4. Les esclaves. 196
N° 5. Les classes dominantes. 199
I. Germes de la féodalité. . . . . "
II. Condition des terres. Les bénéfices. . . 205

III. Condition des personnes. Germes de la noblesse féodale 211
Sect. IV. Dissolution de l'empire carlovingien. Appréciation de l'unité carlovingienne. 218
§ 1. Dissolution. Causes . . . . . "
§ 2. Appréciation de l'unité carlovingienne. 222
§ 3. Charlemagne. Sa mission. 229

DEUXIÈME PARTIE

LE CATHOLICISME

Chap. I. Mission du catholicisme. 235
Chap. II. Conversion des Barbares. 239
§ 1. L'Invasion des Barbares et l'extension du christianisme. . . . . "
§ 2. Conversion de l'Angleterre. Grégoire le Grand . . 242
§ 3. Conversion de l'Allemagne. Saint Boniface . . . 247
§ 4. Conversion du Nord. Saint Anscaire 251
§ 5. Appréciation de la conversion des Barbares . . . 255
Chap. III. L'unité catholique 261
Sect. I. Considérations générales . . . . . "
§ 1. L'Unité extérieure. Nécessité de l'Église . . . . "
§ 2. L'Église et l'État 266
Sect. II. L'unité épiscopale 274
§ 1. L'aristocratie épiscopale . . . . . "
§ 2. L'aristocratie épiscopale sous les Barbares. . . . 280
N° 1. Domination de l'aristocratie épiscopale. . "
N° 2. Rapports de l'aristocratie épiscopale avec l'État 283
N° 3. Appréciation de l'empire chrétien de Charlemagne. 289
§ 3. Corruption de l'aristocratie épiscopale. 292
N° 1. Pouvoir absolu des évêques. Tyrannie . . . "
N° 2. Richesses de l'Église. Cupidité. Simonie . 294
N° 3. Corruption de l'aristocratie épiscopale . . 298
N° 4. Dissolution de l'Église au IXe et au Xe siècle. 305
N° 5. L'aristocratie épiscopale et la mission de l'Église. 312

Sect. III. La papauté. 328
§ 1. La papauté avant l'invasion des Barbares. . . . "
§ 2. La papauté sous le régime barbare 344
N° 1. Influence de l'invasion sur la papauté . . "
N° 2. La papauté et les Carlovingiens 347
N° 3. Les fausses décrétales 352
N° 4. La papauté et les Églises nationales. . . 355
Chap. IV. Influence du christianisme sur les Barbares. 363
§ 1. La corruption des Barbares et le christianisme . . "
§ 2. Culture matérielle et intellectuelle. 367
§ 3. Influence morale 372
N° 1. Le mariage chrétien . . . . . "
N° 2. Système pénitentiaire de l'Église. . . . 378
§ 4. Influence politique et sociale. 387
N° 1. L'Église et les rois. . . . . "
N° 2. Les faibles et les opprimés. 392

TROISIÈME PARTIE

LES ARABES

Chap. I. Mahomet et sa doctrine. 403
Sect. I. Appréciation du mahométisme . . . . . "
Sect. II. Mahomet 409
Sect. III. L'islam. 416
§ 1. Sources de l'islam. . . . . "
§ 2. Le dogme 420
N° 1. Conception de Dieu. 421
N° 2. Rapports de l'homme avec Dieu. Prédestination 422
N. 3. Rapports des hommes. Égalité. Fraternité. Charité. 425
N° 4. Accusations portées contre l'islam . . . 431
§ 3. Influence civilisatrice. 436
Chap. II. L'unité arabe. 441
Sect. I. La conquête . . . . . "
§ 1. La guerre sacrée . . . . . "
§ 2. La conquête. 444

§ 3. Droit des gens 455
N° 1. Les conquérants. . . . . "
N° 2. Droit de guerre. 463
N° 3. Condition des vaincus 467
§ 4. Relations internationales 472
SECT. II. L'unité arabe 476
§ 1. Le califat . . . . . "
§ 2. Vices et dissolution de l'unité arabe. 482

QUATRIÈME PARTIE

LE BAS-EMPIRE

CHAP. I. La décrépitude romaine et la barbarie germanique . . . 493
§ 1. Le Bas-Empire. . . . . "
§ 2. L'unité romaine 497
§ 3. Le despotisme impérial 503
§ 4. Droit des gens 510
CHAP. II. Le catholicisme et l'Église grecque 514
§ 1. Le christianisme grec. . . . . "
§ 2. L'Église et l'État 519
CHAP. III. Mission du Bas-Empire. 524

FIN.

HISTOIRE

DU

DROIT DES GENS

ET DES

RELATIONS INTERNATIONALES

—

TOME VI

LA PAPAUTÉ ET L'EMPIRE

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

ÉTUDES

SUR L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

LA

PAPAUTÉ ET L'EMPIRE

PAR

F. LAURENT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

—

DEUXIEME ÉDITION CORRIGÉE

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

Boulevard Montmartre, 15, au coin de la rue Vivienne

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

1865

Droits de traduction et de reproduction réservés

INTRODUCTION

L'ULTRAMONTANISME ET LE CHRISTIANISME.

I

Le catholicisme se prétend un par excellence, et du haut de son unité il condamne comme fausse toute doctrine qui s'en écarte. Cependant il y a toujours eu dans son sein deux mouvements sinon contraires, du moins si différents, que l'un est flétri du nom de schisme par les défenseurs de l'orthodoxie, tandis que l'autre est presque devenu une injure aux yeux de nations entières : ce sont le gallicanisme et l'ultramontanisme. Le gallicanisme n'est pas, comme on le pourrait croire, une doctrine particulière à la France; les opinions qu'il professe sur la puissance des papes, sur les rapports de l'Église et de l'État, ont été longtemps partagées par toute la chrétienté de ce côté-ci des Alpes : de là le nom d'ultramontanisme pour désigner les doctrines romaines. On sait quels sont les points qui divisent les deux écoles : c'est un débat sur la souveraineté spirituelle et la souve-

raineté temporelle. Les ultramontains soutiennent que le pape a la plénitude du pouvoir spirituel, et ils lui reconnaissent aussi, soit directement, soit indirectement, le pouvoir temporel. Les gallicans, au contraire, disent que la puissance spirituelle réside dans l'Église, représentée par les conciles généraux; ils ajoutent que l'Église n'a pas et ne peut pas avoir de puissance temporelle, parce que Jésus-Christ, de qui elle tient sa mission, a déclaré que son royaume n'est pas de ce monde. Quoique le gallicanisme et l'ultramontanisme soient d'accord sur les dogmes, l'on a toujours remarqué chez les docteurs gallicans un esprit plus large, plus libre que chez les docteurs ultramontains. Cette liberté d'esprit est bien plus prononcée encore dans le sein des populations chrétiennes. La religion de l'Italie et de l'Espagne est une religion extérieure, c'est presque du paganisme; la religion de la France et surtout de l'Allemagne a quelque chose de plus intime et par cela même de plus indépendant. L'immutabilité dont le catholicisme se glorifie est avant tout le partage des ultramontains; le gallicanisme s'ouvre davantage aux idées nouvelles.

Ces deux tendances ont divisé l'Église pendant des siècles. De nos jours, à s'en tenir aux apparences, c'est l'ultramontanisme qui l'emporte. La réaction ultramontaine s'identifie avec la réaction politique qui suivit la révolution de 89. Tous les intérêts du passé, politiques et religieux, se coalisèrent contre un mouvement qui menaçait de détruire les vieux cultes aussi bien que les vieilles monarchies. Les rois et les aristocraties crurent trouver dans le catholicisme romain un élément de résistance contre l'esprit révolutionnaire, et un principe de conservation pour les institutions existantes. Nous ne dirons pas sur quelle singulière illusion repose cet espoir, nous nous bornons à constater le fait de la coalition. Après la révolution de 48, l'alliance

apparut au grand jour ; l'on vit une vieille monarchie, qui a toujours résisté avec énergie, parfois même avec passion, aux empiétements de l'ultramontanisme, lui faire des concessions telles que l'indépendance de l'État en était compromise. En même temps les doctrines gallicanes perdaient faveur dans le pays où elles avaient pris naissance. Qui aurait cru que la patrie de Bossuet abdiquerait son indépendance religieuse aux pieds des évêques de Rome? Deux écrivains de génie préparèrent cette révolution inattendue; *de Maistre* et *Lamennais* attaquèrent avec les armes d'une logique impitoyable les inconséquences et les contradictions du gallicanisme. Sur ce terrain la victoire devait leur rester.

L'inconséquence des théories gallicanes est évidente. Admettre la puissance spirituelle de l'Église et lui refuser toute action sur le temporel, reconnaître que la papauté est d'institution divine, qu'elle est le lien de l'unité chrétienne, et lui refuser les droits qui seuls peuvent maintenir l'unité, voilà certes des contradictions que l'on serait étonné de rencontrer chez des Gerson et des Bossuet, si l'on ne savait que la logique est une mauvaise conseillère dans la vie réelle. L'ultramontanisme est conséquent ; mais il effraie les princes et les nations, parce qu'il ne leur laisse qu'une souveraineté nominale ; il est incompatible avec la liberté de penser, cependant cette liberté est inscrite dans nos constitutions, et elle est encore plus profondément gravée dans nos sentiments et nos idées. Inalliable avec l'esprit des sociétés modernes, l'ultramontanisme devient un danger pour la religion elle-même. Le gallicanisme est inconséquent, mais il respecte l'indépendance des princes et des nations, il accepte les conquêtes de la liberté, il cherche à les concilier avec les enseignements de l'Évangile. A ce titre, le gallicanisme est une garantie, nous dirions volontiers, une condition de salut pour le christianisme.

Mais telle est la force des principes, que le gallicanisme céda aux rudes attaques de *Lamennais* : par cela seul que les gallicans restèrent attachés au christianisme traditionnel, ils étaient poussés par la logique à en accepter les conséquences, c'est à dire l'ultramontanisme. Toutefois il fallut le tremblement de terre de 48, pour convertir la chrétienté de ce côté-ci des Alpes à la souveraineté spirituelle des évêques de Rome. La conversion est consommée. Il a plu au pape de promulguer un dogme nouveau. Les gallicans ont toujours soutenu que l'Église seule avait ce droit. Malgré cela l'Immaculée Conception fut reçue dans le monde catholique sans protestation ; à peine quelques voix isolées ont-elles réclamé, mais elles ont été étouffées par les acclamations et les feux de joie. Voilà donc le pape souverain unique de la chrétienté. Mais s'il est souverain dans le domaine spirituel, il doit aussi avoir une action, disons mieux, un pouvoir dans le domaine temporel. Les ultramontains n'ont jamais varié sur ce point ; les jésuites ont, à la vérité, fait des concessions apparentes aux exigences des princes et des nations, mais ces concessions, repoussées par la papauté, n'étaient qu'une ruse de guerre : le pouvoir indirect que *Bellarmin* reconnaît au pape a la même étendue que le pouvoir direct réclamé par les ultramontains purs ; dans l'une et l'autre doctrine comme le dit *Bossuet*, l'évêque de Rome est le roi des rois (1). En abdiquant le pouvoir spirituel de l'Église en faveur du saint-siége, les gallicans ont par cela même proclamé le pape souverain dans l'ordre temporel. C'est la logique qui les a conduits à subordonner l'Église aux successeurs de saint Pierre ; la logique les forcera également à subordonner l'État à l'Église, les rois et les nations aux souverains pontifes.

(1) *Bossuet*, Defensio Declarationis cleri gallicani, pars I, lib. I, sect. II, cap. II.

Il y a des catholiques sincères qui sentent l'impossibilité de ces prétentions et le danger qu'elles recèlent pour la religion; ils voudraient sauver le catholicisme malgré les papes. Mais leurs sentiments sont en contradiction avec les faits, en contradiction avec la logique des idées. C'est ainsi qu'*Ozanam* suppose bien gratuitement que l'Église abdiqua sa domination politique, après avoir combattu contre Frédéric II et Philippe le Bel pour la défense des libertés générales; il suppose tout aussi gratuitement que la papauté, jugeant que d'autres temps étaient venus, se démit de la tutelle politique qu'elle avait exercée sur les peuples enfants, devenus désormais assez forts pour défendre eux-mêmes leur cause (1). Ce sont là des rêves d'un honnête homme qui ferme les yeux à la réalité pour se créer des illusions à plaisir. *Lamennais* laissa également échapper un aveu remarquable; il écrivit en 1818 : « La doctrine des papes sur le pouvoir temporel des rois n'a plus de partisans même au delà des monts. Contraindre le clergé à le désavouer, c'est laisser croire qu'il y peut tenir, c'est lui faire une injure gratuite (2). » Comment le grand logicien n'a-t-il pas remarqué qu'il tombait dans la même inconséquence qu'il reprochait si amèrement aux gallicans? *Lamennais* est bien vite revenu sur sa concession; pour mieux dire, un ultramontain ne peut jamais reconnaître franchement l'indépendance et la souveraineté de l'État, car ce serait avouer que l'Église lui est subordonnée. Il n'y a pas de milieu : ou c'est l'État qui est souverain, ou c'est l'Église; la souveraineté de l'un exclut celle de l'autre. C'est ce que disait Boniface VIII dans son fier langage, et *Lamennais* reproduit les mêmes idées. Il admet deux puissances, mais la définition qu'il en donne, la mission

(1) *Ozanam*, Dante et la philosophie catholique, pag. 18.
(2) *Lamennais*, Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles.

qu'il leur attribue, impliquent l'infériorité, la subordination de la puissance temporelle. La puissance spirituelle représente la loi immuable de justice et de vérité, fondement et règle des devoirs et des droits; la puissance temporelle est la force qui contraint les volontés rebelles à se soumettre à cette loi. La force est nécessairement subordonnée à la loi, l'État à l'Église; autrement il faudrait admettre « deux puissances indépendantes, l'une conservatrice de la justice et de la vérité, l'autre aveugle et dès lors destructive, par sa nature, de la vérité et de la justice. Or qu'est-ce que cela, sinon livrer le monde à l'empire de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, et constituer un véritable manichéisme social? Quiconque, dit l'Église, homme ou peuple, adopte cette erreur monstrueuse, sort par cela même des voies du salut. » La conclusion est claire : la doctrine de l'indépendance de l'État est une hérésie aux yeux de l'Église (1).

II

Qu'on ne nous objecte pas que nous attachons trop d'importance aux opinions de quelques évrivains, et que les sentiments de quelques hommes ne constituent pas la doctrine de l'Église. Nous répondrons que les écrivains ultramontains ne sont que l'écho des papes, et puisque les papes sont les chefs de la chrétienté, il faut bien que leurs prétentions soient celles de l'Église. Nous dirons dans le cours de ce volume quelle fut la doctrine des papes du moyen âge sur les rapports des deux puissances ; on peut la résumer dans la parole superbe de Grégoire VII : « La

(1) *Lamennais*, des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église. (Œuvres, T. VI, pag. 49 et 158.)

papauté seule a un nom dans le monde. » Les papes n'ont plus varié depuis Grégoire, et ils ne peuvent pas varier. Nous en avons une preuve vivante sous les yeux. La chrétienté étonnée a vu sur le trône de saint Pierre un *pape libéral*, porté en triomphe par les républicains de Rome. Quand les Italiens exaltaient Pie IX, ils ignoraient encore qu'un pape libéral est la plus impossible des impossibilités. La papauté se dit immuable, et elle est immuable au moins dans son insatiable ambition. Pie IX, le pape libéral, n'a pas d'autres sentiments que Grégoire VII, le pape ultramontain par excellence. Dira-t-on que ces prétentions sont très innocentes et qu'elles n'offrent pas plus de danger pour la souveraineté des peuples, que le titre de roi de France porté par les rois d'Angleterre n'en présente pour l'indépendance de la nation française? Les rapports de Pie IX avec le Piémont répondent à cette nouvelle illusion.

Il est bien vrai que le pape du dix-neuvième siècle ne se mêle plus d'excommunier et de déposer les rois, mais c'est pour une excellente raison ; s'il est encore au Vatican, c'est grâce à l'appui des rois ; la déposition d'un prince serait accueillie par les sifflets de l'Europe. Mais Pie IX s'est donné pour mission de restaurer la *liberté de l'Église*. Qu'est-ce à dire? Est-ce sérieusement que l'Église réclame la *liberté?* Ce mot de *liberté* ne peut tromper que ceux qui ignorent le passé de l'Église. Les papes qui au moyen âge déposaient les empereurs invoquaient aussi la *liberté de l'Église;* c'est encore au nom de la *liberté*, que l'Église se mettait en dehors et au dessus de l'État par ses immunités, sa juridiction et l'impôt qu'elle levait sur les fidèles sous le nom de dîmes. Ces prétentions sont-elles de l'histoire ancienne? Pie IX va nous le dire. Dans son allocution du 22 juin 1855, le pape déclare nulles, de son autorité pontificale, toutes les lois portées dans le royaume

de Sardaigne qui sont contraires à la religion, à l'Église ou au saint-siége; il menace des peines canoniques ceux qui y obéiront (1). Or qui jugera si une loi est contraire à l'Église? Naturellement le pape. Si le pape peut défaire ce que le pouvoir législatif fait, qui sera souverain, le pape ou les nations? Si les prétentions de Pie IX l'emportent, il faut effacer de nos constitutions la souveraineté du peuple et y inscrire la souveraineté du pape et de l'Église. Nous n'exagérons pas. Une loi abolit les dîmes dans le royaume de Sardaigne : que fait le pape? Il déclare que la loi est nulle et que les fidèles restent obligés de payer les dîmes; l'archevêque de Cagliari se dit contraint (style épiscopal) de prononcer l'excommunication contre ceux qui désobéiront à l'Église. Une loi sarde abolit la juridiction ecclésiastique : que fait le pape? L'archevêque de Turin refuse obéissance à la *loi Siccardi,* il est emprisonné; le pape prend parti pour le coupable, et soutient que les lois civiles ne peuvent pas déroger aux lois de l'Église. Toutes ces lois touchent au spirituel, dit Pie IX, et le spirituel est du domaine exclusif de la papauté. Ainsi l'impôt et la juridiction sont des choses spirituelles! Le pape a raison, mais il faut aller plus loin : il n'y a rien qui ne soit spirituel dans les lois, puisque l'homme est un être spirituel, et, après tout, le temporel n'est qu'une voie pour conduire au spirituel. Donc le pape est seul souverain.

L'on voit que la doctrine a son importance et que ce sont bien les idées qui gouvernent le monde. Voyons donc quelles sont les croyances qui règnent dans le catholicisme au dix-neuvième siècle. Que l'opinion de la toute-puissance pontificale domine à Rome et en Italie, rien de plus naturel, il en a toujours été ainsi :

(1) Allocuzione della Santità di nostro signore Pio Papa IX del 22 gennaio 1855, seguita da una Esposizione, corredata di documenti. Torino, 1855.

les ultramontains peuvent se vanter de n'avoir jamais varié dans leurs absurdes et folles théories. Il a paru récemment un traité de droit canonique, résumé d'un cours donné à Rome, et recommandé par le pape comme un livre classique (1) : l'ultramontanisme s'y montre dans toute sa naïveté. Les décrets émanés du saint-siége forment le droit *divin*, le législateur laïque n'y peut déroger; si l'Église subit parfois les lois qui sont contraires à son autorité, elle ne les accepte pas ; les concordats ne la lient pas, car il y a une réserve qui est *sous-entendue* dans tous ces actes : l'intérêt de la religion est la loi suprême. Voilà ce que l'on enseigne à Rome avec l'approbation du saint-siége. Ces incroyables prétentions ne se trouvent pas seulement chez les hommes qui sont aux gages du pape; elles sont partagées par des savants d'un esprit distingué et d'un caractère indépendant. Le bénédictin *Tosti*, dans son histoire de Boniface VIII (2), professe une doctrine identique avec celle de son héros, et telle que nous venons de la reproduire d'après Lamennais : deux puissances, chacune établie par Dieu, mais le glaive temporel subordonné au glaive spirituel, l'État à l'Église, les princes soumis au souverain pontife. Il n'y a pas d'autre doctrine possible pour un catholique ; la rejeter, ce serait dire que les papes se sont trompés pendant treize siècles sur l'étendue de la puissance que Jésus-Christ leur a confiée, ou qu'ils ont trompé sciemment l'univers chrétien : que devient dans l'une et l'autre hypothèse l'autorité des successeurs infaillibles de saint Pierre?

Quittons l'Italie, cette terre promise de l'ultramontanisme, et voyons ce qui se passe en France. Nous lisons dans une histoire

(1) Tractatus de principiis juris canonici, auctore *D. Bouix*, in Academia ecclesiastica romana jussu summi pontificis classicus, Monasterii, 1853.

(2) *Tosti*, Storia di Bonifazio VIII e de' suoi tempi. 1846.

de la papauté au quatorzième siècle par *l'abbé Christophe* : « Ce furent les malheurs de la société qni développèrent, au moyen âge, la prépondérance du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. *Espérons que les calamités toujours croissantes de notre société moderne ramèneront tôt ou tard cette prépondérance salutaire* (1). » Ces vœux ont reçu l'approbation du cardinal de Bonald; ils ne partent pas d'une voix isolée, on pourrait dire plutôt qu'ils sont l'expression des sentiments généraux du haut clergé. Nous ne citerons pas les témoignages de la presse ultramontaine, tout le monde connaît ses emportements; mais on aurait tort de croire que les journaux exagèrent et faussent la pensée du parti, les mêmes idées se trouvent dans des livres sérieux. Un chanoine de Reims, l'abbé *Peltier*, a publié en 1857 un *Traité de la puissance ecclésiastique dans ses rapports avec la puissance temporelle, dédié au prince des apôtres* (2). C'est une longue et indigeste réfutation de la doctrine gallicane de Bossuet, digne, pour la forme et le fond, du moyen âge que l'auteur voudrait ressusciter. On n'en croit pas ses yeux quand on lit que c'est une hérésie, que dis-je? que c'est de l'athéisme de soutenir que l'Église ne peut déposer les rois, ni délier les sujets de leurs serments d'obéissance. « Le lien de fidélité des sujets, dit notre docteur, est dissous de lui-même, du moment où le prince abuse de son pouvoir pour la ruine de la religion; l'Église ne fait que déclarer quand un prince est coupable, et déchu, pour cause de religion, de ses droits au trône. » Après cela le chanoine de Reims affirme très sérieusement que l'Église, en déposant les rois, n'exerce pas un pouvoir temporel, mais un pouvoir spirituel! Cette étrange doctrine a la même certitude que les

(1) Histoire de la papauté au quatorzième siècle, par l'abbé *Christophe*, T. I, pag. 56 (1853).
(2) L'ouvrage est traduit du père *Bianchi*, religieux observantin.

dogmes de la religion, elle se fonde sur l'autorité des papes, des conciles et des plus grands penseurs du catholicisme. La puissance que les papes exercent sur les rois, l'Église l'exerce journellement sur l'État, car l'État ne peut rien faire qui déroge au droit de l'Église; ainsi notre code qui consacre le divorce est nul de plein droit, parce que l'Église n'admet pas le divorce. Voilà ce que l'on écrit et ce que l'on enseigne dans la patrie de Bossuet! Il y a encore quelques rares gallicans en France, mais ils avouent leur isolement : « Non seulement la plupart de nos docteurs, dit M. *Huet*, la plupart de nos évêques, archevêques et cardinaux professent ouvertement l'infaillibilité du pape, mais ils en avouent les plus menaçantes conséquences. *On ne trouverait pas dans les séminaires un seul traité de théologie et de droit canon où la réelle indépendance du pouvoir civil soit franchement reconnue.* Récemment, dans un acte public, un archevêque traitait de *concubinage légal* le mariage civil. »

Cette même doctrine est professée en Espagne par des catholiques qui se disent amis de la liberté ; écoutons *Donoso Cortès :* « La papauté est au dessus de la royauté; il y a devoir pour l'inférieur (le roi) d'obéir au supérieur; il y a devoir pour le supérieur (le pape) de déposer les souverains qui abusent, et de condamner les sujets qui résistent; enfin, il faut restaurer ce droit public de l'Europe chrétienne, aboli par l'ambition des souverains ou l'insubordination des peuples. » L'ultramontanisme envahit la patrie même de la réforme et de la libre pensée, l'Allemagne qui a livré des combats séculaires à l'ambition romaine sous la bannière de ses empereurs. Pour tromper les Allemands, l'on a bon soin de leur dire que l'Église ne demande que sa *liberté.* Bien que la ruse soit vieille et grossière, les papes trouvent des dupes jusque sur le trône! Le concordat avec l'Autriche abolit le *placet;*

en permettant au pape de parler comme puissance indépendante et sans contrôle, il abdique la souveraineté de l'État aux pieds du souverain pontife. Le concordat met l'éducation sous la surveillance du clergé ; il lui abandonne par là la direction des générations naissantes et l'avenir de la société. Le concordat confie à l'Église la censure des livres ; le premier acte d'autorité des censeurs a été de mettre *Schiller* à l'index ! Enfin, le concordat rétablit la juridiction ecclésiastique ; un corps qui exerce la juridiction ne participe-t-il pas au pouvoir souverain ? Le pape a bien voulu se contenter de ces concessions, pour le moment, et à cause du malheur des temps ; mais il ne faut désespérer de rien, le reste viendra. Nous ne parlons pas de la Belgique, ce paradis de la liberté ecclésiastique ; elle a appris, par une expérience chèrement payée, que la *liberté de l'Église* est la *servitude de l'État*.

Ainsi l'ultramontanisme règne partout, même là où, il y a un demi-siècle, le gallicanisme était l'opinion dominante. Il est bien vrai que dans tous les pays, il existe une opposition plus ou moins prononcée contre les tendances ultramontaines ; mais les opposants sont timides, tandis que leurs adversaires ont le verbe haut, et quand il y a lutte, elle se décide toujours en faveur des partisans de Rome. Cette recrudescence de l'ultramontanisme se manifeste dans la presse avec un fanatisme digne du moyen âge que l'on veut ressusciter en plein dix-neuvième siècle ; elle se manifeste dans des attaques furieuses contre les doctrines dissidentes des sectes chrétiennes et des écoles philosophiques. Les protestants s'émeuvent et s'effraient presque de cette violente réaction vers le passé ; un des meilleurs historiens de la réforme écrit : « C'est à l'opinion ultramontaine qu'appartiennent de nos jours dans le catholicisme romain le zèle et l'enthousiasme, et il faut le reconnaître, elle est conséquente avec les principes de la

papauté. Aussi, on ne peut douter que ce parti ne triomphe, si on ne lui oppose toutes les forces de l'intelligence humaine, de la liberté religieuse et politique et surtout de la parole de Dieu (1). »

III

L'ultramontanisme triomphera-t-il de la libre pensée? Croire au triomphe de la tyrannie intellectuelle, après la réforme, après la philosophie, ce serait douter de la Providence. Ce n'est pas là notre crainte, et à notre avis, ce n'est pas là l'objet du débat. Le vrai danger est pour la religion chrétienne : si l'ultramontanisme l'emportait définitivement dans le sein de l'Église, s'il arrivait que le christianisme se confondît avec le catholicisme ultramontain, sa chute serait certaine.

La prétention hautement avouée des ultramontains est de restaurer le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel des papes. Laissons de côté la doctrine; les catholiques pourraient nous répondre ce qu'ils répondent toujours quand un de leurs docteurs les gêne momentanément, que l'on impute à l'Église des opinions qui ne sont que des sentiments individuels. Attachons-nous donc à l'Église. L'ultramontanisme simplifie singulièrement le débat. Tant que les gallicans tenaient les ultramontains en échec, on ne pouvait savoir quelle était la doctrine orthodoxe : était-ce celle de Grégoire VII ou celle de Bossuet? Aujourd'hui les gallicans se soumettent ou se taisent, il faut donc dire avec Grégoire VII que la papauté seule a un nom dans le monde. On ne peut pas douter

(1) *Merle d'Aubigné*, Histoire de la Réforme, T. V, Avant-Propos, pag. 12.

davantage des sentiments des papes, ni invoquer la papauté moderne contre la papauté du moyen âge : les papes étant infaillibles et leur doctrine immuable, ceux du dix-neuvième siècle n'ont et ne sauraient avoir d'autre opinion que ceux du douzième. Ils prennent soin d'ailleurs de rafraîchir leurs prétentions, quand l'occasion s'en présente. Nous venons de rappeler les maximes mises en avant par Pie IX, dans ses démêlés avec le Piémont. « La liberté de l'Eglise est de droit divin, toute loi contraire à cette liberté est nulle. » Cette seule maxime suffit pour anéantir complétement la souveraineté des nations. Restera-t-il encore quelque ombre de libre pensée? Écoutons un pape du dix-neuvième siècle. Grégoire XVI, dans sa fameuse encyclique, flétrit l'*indifférentisme*, c'est à dire « l'opinion perverse d'après laquelle on peut acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes... De cette source infecte, dit-il, découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce *délire*, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la *liberté de conscience*. » Si la liberté de penser en matière religieuse est un délire, il y a une autre liberté qui est tout aussi *funeste*, et *pour laquelle on ne saurait avoir assez d'horreur*, c'est la liberté de la presse. Il en est de même de toute liberté civile et politique. Si l'Église semble tolérer cette liberté maudite, c'est comme un moindre mal, ainsi que le dit le cardinal Pacca, et parce qu'elle y est forcée par les circonstances; mais le pape déclare toutes ces conquêtes de l'esprit humain, contraires à la tradition des apôtres et des Pères; il déclare qu'il a écrit son encyclique, *aidé du secours d'en haut, et particulièrement sous les auspices de la très sainte Vierge* (1). L'encyclique n'est donc pas une

(1) Encyclique de Grégoire XVI; — Lettre du cardinal Pacca à l'abbé de Lamennais; — Lettre

de ces déclamations ampoulées, telles que les successeurs de saint Pierre aiment à en faire sur la détestable corruption du siècle, c'est une décision dogmatique, et par suite immuable comme émanée d'une autorité infaillible. Il n'y a pas de distinction, pas de subtilité qui tienne : la doctrine de l'encyclique est la doctrine de l'Église, ou la papauté n'est pas infaillible. C'est donc un article de foi pour les catholiques, de repousser la liberté de conscience comme un délire, et la liberté de la presse comme une chose funeste, horrible. Cependant ces libertés se trouvent inscrites dans nos constitutions, comme les plus précieuses de nos garanties, et il n'y a pas d'autorité, quelque infaillible qu'elle se dise, qui nous y fera renoncer.

Nous avons donc raison de dire que l'ultramontanisme est inalliable avec la souveraineté des nations et avec la liberté de penser. C'est dire qu'il y a opposition entre le catholicisme romain et les croyances fondamentales de l'humanité. Les peuples consentiront-ils à abdiquer leur souveraineté aux pieds des papes? la raison consentira-t-elle à accepter les chaînes de l'inquisition? La question seule est un blasphème. Il y aura bien ici ou là un prince qui, par crainte de la révolution, fera le sacrifice d'une partie de son pouvoir pour sauver le reste; il y aura bien ici ou là un renégat de la libre pensée qui fera le sacrifice intéressé de son indépendance; mais derrière les princes, il y a les nations, et derrière les apostats, il y a la raison ; or les nations ne peuvent pas plus abdiquer une souveraineté qui est de leur essence que la raison ne peut renoncer à la liberté sans laquelle elle n'existe plus. Les nations repousseront plutôt le catholicisme au nom duquel on veut

de Grégoire XVI à l'évêque de Rennes; — Lettre de Grégoire XVI à l'archevêque de Toulouse. (*La mennais*, Affaires de Rome.)

les asservir; la raison a fait depuis longtemps ce divorce avec une religion qui est un défi permanent au bon sens.

Voilà la destinée certaine qui attend le christianisme ultramontain. Mais il y a toujours eu un autre christianisme qui refuse d'abdiquer les conquêtes de l'humanité entre les mains de l'Église, qui prétend concilier l'Évangile avec les principes de liberté et de souveraineté qui constituent la vie des sociétés modernes. Ces chrétiens distinguent dans la religion ce qu'il y a d'essentiel, de fondamental et ce qu'il y a d'accidentel et de transitoire. Ils ne veulent pas éterniser des formes, produit de circonstances historiques, comme une émanation de la volonté divine; les besoins, les idées, les sentiments se modifiant, ils pensent que les formes de la religion doivent également se modifier. Tandis que le christianisme ultramontain se glorifie d'être immuable, le christianisme que nous appellerons philosophique, accepte la condition du progrès comme une loi de tout ce qui vit. Les ultramontains nous demanderont où est ce christianisme que nous opposons à l'orthodoxie romaine? Il existe à l'état de culte chez les protestants, il existe à l'état d'aspiration chez des milliers de catholiques qui n'ont rien de commun avec le catholicisme traditionnel que le nom. Faut-il rappeler l'immense mouvement de défection qui s'est manifesté dans l'Église allemande avant la révolution de 48? Le mouvement s'est dissipé sous le souffle révolutionnaire, mais les milliers de catholiques qui avaient déserté les autels du catholicisme romain ne sont pas retournés à une croyance qu'ils ne peuvent plus partager : si en apparence ils sont rentrés dans le sein de l'Église, ils sont dans la même position que les innombrables catholiques qui, tout en réprouvant les tendances ultramontaines, ne veulent pas se détacher de l'unité et qui espèrent que l'ultramontanisme se brisera contre l'esprit moderne. Mais l'union n'est

qu'extérieure; la division est au fond des croyances. Il faudra bien que le schisme éclate, que la séparation se fasse : ce n'est qu'à cette condition que le christianisme peut être sauvé. Ceux qui connaissent le catholicisme ultramontain ne s'attendront pas à ce qu'il revienne jamais à des idées plus saines; plus incorrigible encore qu'immuable, il continuera fatalement à marcher dans la voie qui conduit à l'abîme. C'est aux hommes qui prennent à cœur les destinées du christianisme et les destinées de l'humanité à entrer dans une autre voie, la seule qui puisse sauver la religion tout ensemble et l'humanité qui ne saurait vivre sans religion.

Nous avons la conviction que l'ultramontanisme succombera, et dans sa lutte avec la libre pensée, et dans sa lutte avec le christianisme que nous appelons philosophique. Nous l'avons dit ailleurs : la mission de notre temps et de l'avenir est de dégager du christianisme ce qu'il a de temporaire et de périssable, en maintenant ce qu'il contient d'éléments progressifs. Nos Études, dans leur partie religieuse, n'ont d'autre but que de montrer ce qui doit être rejeté et ce qui peut être conservé. A ce point de vue nous ne sommes pas ennemi du christianisme, nous sommes plus chrétien que les catholiques ultramontains; leur doctrine emportera le christianisme avec l'Église, la nôtre tend à sauver dans le grand naufrage du passé quelques débris qui puissent aider l'humanité à se construire un nouvel édifice. C'est à ce titre que des hommes sincèrement chrétiens ont pris notre défense en Allemagne contre les attaques des ultramontains belges. Mais les ultramontains sont tellement étroits et aveugles, qu'ils ne comprennent même pas qu'il y ait un christianisme en dehors de leur Église; ils accusent d'hypocrisie ceux qui se disent chrétiens tout en ne partageant pas leurs croyances. Non, les hommes qui veulent sauver le christianisme, en le transformant, ne sont pas des

hypocrites; ils ont un sentiment plus juste de la réalité que les ultramontains; ils comprennent par leur propre expérience qu'il est impossible de maintenir au dix-neuvième siècle des croyances que le moyen âge même n'a pas acceptées sans protestation. Vouloir conserver la doctrine du passé au milieu d'une société qui a d'autres idées, d'autres sentiments, d'autres besoins, c'est vouloir une chose absurde, c'est se briser contre l'impossible. L'ultramontanisme conduit le christianisme à une perte inévitable. Les hommes qui partagent nos opinions ou nos désirs veulent sauver du christianisme ce qui en peut être sauvé. La lutte est donc entre un christianisme immobile et un christianisme progressif. Pour nous l'issue n'est pas douteuse.

LIVRE I

LA PAPAUTÉ ET L'EMPIRE

CHAPITRE I

L'UNITÉ DU MOYEN AGE

---

§ 1. Le pape et l'empereur.

Au dixième siècle, le monde paraît se dissoudre ; il s'attend à mourir. Les trois grandes monarchies qui avaient aspiré à la domination de la terre sont en décadence : l'unité carlovingienne se démembre en un nombre infini de petites souverainetés : le califat est en proie à une horrible anarchie, les Barbares accourent pour s'en partager les lambeaux : l'empire de Constantinople, tout en conservant ses superbes prétentions, a de la peine à se défendre contre les hordes asiatiques unies sous le croissant. A la vue de cette dissolution universelle, les hommes se croient à la veille de la consommation finale. Mais l'an 1000, tant redouté, passe et le monde ne périt pas. Ce qui semblait être la mort, n'était que le passage d'un ancien ordre de choses à un ordre nouveau. Le moyen âge s'ouvre. En apparence, il est livré à la division ; mais l'unité reparaît, et plus profonde qu'on ne l'avait encore imaginée. C'est le plus fort des liens, la religion, qui en forme la base, une religion révélée par Dieu et qui doit s'étendre à l'humanité entière. Toutefois l'unité chrétienne, bien qu'elle soit un progrès sur l'antiquité, n'est pas la forme définitive sous laquelle le genre humain doit s'organiser ; elle n'a qu'une mission temporaire ; celle-là rem-

plie, les peuples se détachent de la papauté et de l'empire, pour marcher, sous la main de Dieu, vers une unité plus parfaite.

L'unité est le but vers lequel les hommes tendent, depuis les premières origines des sociétés humaines. Dans l'antiquité, le besoin instinctif de l'unité pousse les peuples à s'agrandir par les armes ; il n'y a pas de conquérant qui ne rêve l'empire du monde. Les derniers venus dans cette sanglante carrière semblent réaliser l'ambition de la monarchie universelle. Les empereurs romains se disent les maîtres de l'univers : ce n'est pas sans raison qu'on les divinise, car ils prétendent exercer une puissance qui n'appartient qu'à Dieu, la souveraineté. Ils réunissent dans leurs mains le pouvoir civil et le pouvoir religieux, ils sont grands pontifes et Césars. Mais ces usurpateurs de la toute-puissance divine sont si haut placés, que le vertige les prend : ils voulaient être dieux, ils deviennent des monstres. L'humanité aurait péri sous le despotisme impérial : Dieu envoie pour le briser Jésus-Christ et les Barbares.

Le christianisme revendique pour lui le pouvoir que les empereurs exerçaient au nom de faux dieux. En plaçant la croix sur les étendards des légions, Constantin abdique la plus haute de ses prérogatives. L'Église, qui était confondue dans l'État, s'en sépare. Dépositaire de la vérité révélée par le Fils de Dieu, c'est à elle qu'appartient l'empire des âmes. Cette Église invisible prend un corps ; elle se concentre dans une unité de plus en plus forte. L'évêque de Rome se met à la tête de la chrétienté, comme successeur de saint Pierre, à qui Jésus-Christ lui-même a confié ses pouvoirs. Le pape est placé à côté de l'empereur : à l'un le glaive spirituel, à l'autre le glaive temporel, à eux deux l'empire de la terre (1). Procédant l'un et l'autre de Dieu, ils sont appelés à gouverner, de concert, le monde chrétien (2).

Tel est le premier germe de l'unité du moyen âge. L'unité antique est brisée. L'empereur s'est dédoublé pour ainsi dire ; il

(1) Le pape *Gélase* écrit à l'empereur *Anastase* (c. 10, Distinct. XCVI) : « Duo sunt quibus principaliter hic mundus regitur, auctoritas sacra pontificum et regalis potestas. » — *Fulgentius*, de Veritate prædestinationis et gratiæ. « Quantum pertinet ad hujus temporis vitam, in Ecclesia nemo pontifice potior, et in sæculo christiano imperatore nemo celsior invenitur. »

(2) *Justinian.*, Nov. VI, pr. : « Maxima quidem in hominibus sunt dona Dei a superna collata clementia, sacerdotium et imperium, et illud quidem divinis ministrans, hoc autem humanis præsidens..., ex uno eodemque principio utraque procedentia... »

reconnaît à côté de lui un autre lui-même, partageant avec lui, à titre égal, le gouvernement du monde. L'harmonie des deux pouvoirs est l'idéal : mais comment la concorde se maintiendra-t-elle? Il y a deux souverainetés en présence, et rien n'est envahissant comme un pouvoir souverain. On voit déjà que la lutte est en germe dans l'unité chrétienne. Tant que l'empire romain subsiste, c'est l'empereur qui l'emporte. La papauté n'est pas encore constituée; ce n'est pas elle, c'est l'aristocratie épiscopale qui représente l'Église, et ce corps à mille têtes subit l'influence inévitable du pouvoir qui distribue les grâces et qui donne la puissance. Puis l'empereur a beau se faire chrétien, il est païen de sa nature; le paganisme inspire toujours le nouveau converti; le chef de l'empire conserve des velléités de souverain pontife et empiète sans cesse sur le pouvoir spirituel de l'Église. Le pape menace de devenir un instrument de l'empereur; loin de dominer, l'Église perd son indépendance.

Cependant l'Église a un principe de supériorité qui doit finir par lui assurer la prééminence sur le pouvoir rival de l'État : elle tient ses droits de Dieu même. Jésus-Christ s'est incarné dans son Église; ceux qui la représentent ont un éclat divin devant lequel pâlit la magnificence de ce monde. Organe du Christ, gouvernant les âmes, comment ne l'emporterait-elle pas sur un pouvoir qui, après tout, n'a pour domaine que le corps, c'est à dire ce qu'il y a de plus vil dans l'homme? Quand ces idées auront pris racine, le pape dominera l'empereur. Il faut pour cela que l'antiquité s'écroule, car les Césars romains ne plieront jamais devant l'évêque de Rome. Mais voici les Barbares qui arrivent. C'est pour eux, plus que pour les Grecs et les Romains, que Jésus-Christ a prêché la bonne nouvelle; leur destinée et celle de l'Église sont unies par un lien intime. L'Église est appelée à moraliser les conquérants de l'empire, à les initier à la vie de l'intelligence; pour remplir cette haute mission, elle doit régner sur les peuples à demi sauvages sortis des forêts de la Germanie. Les Barbares concourent aux desseins de Dieu ; ils élèvent le pouvoir qui doit les régir. Leurs conquêtes fondent et propagent le catholicisme; le plus grand de leurs rois met sa puissance au service de l'Église. Charlemagne prépare la papauté. L'idée de l'unité reparaît, et sous une forme plus chrétienne que celle de l'empire romain. C'est le pape

qui rétablit l'empire d'Occident. L'empire a donc un caractère religieux; il ne procède pas de la conquête, mais de l'onction du souverain pontife; sa vocation est de défendre l'Église. L'Église est une, elle a pour organes le pape et l'empereur (1).

L'unité carlovingienne n'est qu'une ébauche de l'unité chrétienne. C'est toujours l'État qui domine sur l'Église. Le pape est dans la dépendance de l'empereur; l'aristocratie épiscopale lui dispute la souveraineté religieuse. Le monde ne sent pas encore le besoin de la papauté. Mais l'unité carlovingienne se dissout; l'épiscopat se montre impuissant à remplir la mission que Dieu a donnée à l'Église. Au lieu de commander aux Barbares, c'est lui qui subit la loi du pouvoir temporel, et le pouvoir temporel, à cette époque, c'est la force brutale. Toute idée d'ordre, d'unité, d'harmonie disparaît. L'anarchie et la corruption de la société civile gagnent l'Église; son existence même est menacée, et si l'Église est engloutie dans le chaos universel, que deviendra la civilisation dont elle seule est le représentant? Dans ce danger suprême, paraît la papauté. Les papes sauvent l'Église, et avec elle l'avenir de l'humanité. L'unité chrétienne se fonde.

La papauté tient ses pouvoirs de Jésus-Christ. Comme successeurs de saint Pierre, les chefs de l'Église sont chargés du soin des âmes dans toute la chrétienté; par cela même qu'ils ont empire sur les âmes, ils règnent aussi sur les corps. Leur puissance, essentiellement spirituelle, ne prétend pas absorber la puissance temporelle, mais elle a le droit de lui commander, dès que l'intérêt de l'Église est en jeu. Le pape reconnaît l'empereur comme chef temporel de la chrétienté; le pape est l'âme, l'empereur le corps de l'Église. L'harmonie des deux pouvoirs forme l'unité chrétienne, comme l'harmonie de l'âme et du corps, constitue la vie de l'homme. Le sacerdoce et la royauté étaient unis dans la personne de Jésus-Christ; le pape et l'empereur, par leur affection et leur concorde, sont l'image de cette unité mystérieuse, en sorte que l'on trouve le roi dans le pontife et le pontife dans le roi. L'union du pape et de l'empereur assurera la justice, l'harmonie et la paix (2).

(1) *Capitular.*, V, 319 : « Principaliter itaque totius sanctæ Ecclesiæ corpus in duas eximias personas, in sacerdotalem scilicet et regalem, divisum esse novimus. »

(2) Ce sont les paroles du cardinal *Damiani*, l'ami de Grégoire VII (Opuscul. IV, T. III, p. 30) : « Utraque dignitas regalis, scilicet et sacerdotalis, sicut principaliter in Christo sibimet invicem

Cet idéal de l'unité chrétienne est reconnu par l'empereur aussi bien que par le souverain pontife. Les papes aimaient à comparer les deux puissances à deux luminaires, la papauté au soleil, et l'empire à la lune. Les empereurs acceptent ce symbole, quoiqu'il implique une immense infériorité pour les organes du pouvoir temporel. L'empereur Frédéric II dit dans son manifeste aux peuples chrétiens : « Dieu, en créant le monde, a placé deux luminaires au ciel, le soleil pour éclairer le jour, la lune pour éclairer la nuit. Quel que soit le mouvement de ces deux corps, bien que parfois ils semblent se regarder de travers, ils ne se heurtent jamais ; loin de se blesser, le plus grand communique sa lumière au plus petit. De même la Providence a mis sur la terre deux pouvoirs, le sacerdoce et l'empire, l'un pour le soin des âmes, l'autre pour la protection extérieure, afin que l'homme, entraîné et séduit par ses passions, soit retenu par ce double frein : ainsi le désordre disparaîtra, et la paix régnera dans le monde (1). » Néanmoins la dissension peut naître entre les deux puissances : le pape et l'empereur sont des hommes, et les hommes ne suivent pas un orbite invariable comme les corps célestes. Dans l'idéal de l'unité chrétienne, le désaccord se doit vider par la voix du pape, qui a le droit de commander à l'empereur, comme l'âme commande au corps. L'empire n'est en définitive que le bras armé de l'Église (2).

§ 2. Appréciation de l'unité chrétienne.

Telle est l'unité chrétienne : un Dieu, un pape, un empereur (3). Les partisans de la papauté et du moyen âge voient dans cette unité un idéal qu'ils regrettent et qu'ils voudraient ressusciter. L'école théocratique représente l'empire chrétien comme « la

singularis sacramenti veritate connectitur, sic in christiano populo mutuo quodam sibi fœdere copulatur. » Cf Epist. VII, 3. (T. I, p. 111.)

(1) *Petr. de Vineis.*, Epist. I, 31.

(2) *S. Bernard.*, de Consider., IV, 3 : « Uterque ergo Ecclesiæ et spiritualis scilicet gladius et materialis; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exerendus ; ille sacerdotis, is militis manu, *sed sane ad nutum sacerdotis* et jussum Imperatoris. »

(3) Ce sont les paroles de Frédéric Barberousse. (*Radevicus*, II, 56, dans *Muratori*, Scriptor., T. VI, p. 833.)

réunion de toutes les souverainetés en une sorte de république universelle, sous la suprématie mesurée du pouvoir spirituel suprême (1). » Elle admire dans les annales du moyen âge « un des plus beaux spectacles qu'aient offert les sociétés humaines, celui d'un monde ne reconnaissant qu'une religion, n'obéissant qu'à une seule loi, ne formant en quelque sorte qu'un seul empire, gouverné par un même chef, qui parlait au nom de Dieu, et dont la mission était de faire régner l'Évangile sur la terre (2). » Elle exalte le saint-empire romain comme « un système admirable d'unité et qui offrait dans son ensemble la plus belle et la plus profonde application que le monde eût encore vue des principes du droit à la constitution politique de la société (3). » Les poètes, entraînés par la *grande idée de la papauté*, célèbrent le *trône pontifical* comme une *magnifique institution* (4). L'illusion a gagné jusqu'aux ennemis du catholicisme ; les esprits mystiques, se trouvant mal à l'aise dans le déchirement du monde actuel, se sont pris à regretter tristement l'unité rompue par Luther ; ils croient que l'humanité s'est écartée des voies divines et que l'unique condition de salut est de la ramener à la foi du moyen âge, au pape et à l'empereur (5).

Nous ne pouvons accepter le retour du passé comme condition de perfection ; nous l'avons dit souvent, nous le redirons encore : l'idéal n'est pas derrière nous, il est devant nous. Mais comment s'expliquer que des âmes élevées, que de nobles intelligences s'obstinent à vouloir ressusciter des formes mortes ? Nous comprenons que le présent les satisfasse médiocrement. Époque de transition, la société actuelle offre toutes les apparences de l'anarchie et de la dissolution ; c'est un spectacle qui a peu d'attrait pour les esprits qui éprouvent le besoin de l'unité et de l'harmonie ; le dégoût de cet état social les pousse à exalter et à regretter le passé. Mais quand on examine de près cet idéal, on le trouve imaginaire. Il y a plus : l'idéal serait réalisable, qu'il le faudrait

(1) *De Maistre*, du Pape, liv. II, ch. X.
(2) *Michaud*, Histoire des croisades, livre XIII.
(3) *Lamennais*, Questions politiques et philosophiques.
(4) *Chateaubriand*, Génie du christianisme.
(5) Tel est l'idéal religieux et politique du romantisme allemand. *Novalis* l'a chanté, *F. Schlegel* l'a formulé dans ses leçons sur la philosophie de l'histoire (douzième leçon).

repousser comme un attentat à la liberté des individus et à l'indépendance des nations. Laissons les rêves de côté, et voyons ce qu'était en fait l'unité du moyen âge. Qu'est-ce que l'empire? Qu'est-ce que la papauté? Comment un corps à deux têtes, être contre nature, a-t-il pu former l'unité?

N° 1. *L'empire.*

L'empire est un legs de l'antiquité païenne (1). Rome se croyait la maîtresse du monde. Le premier spectacle qui frappa les Barbares fut la magnificence de l'unité romaine; c'était pour eux un vrai idéal qu'ils cherchèrent à réaliser à leur profit. Une idée chrétienne vint se joindre à l'idée antique. C'est la papauté qui rétablit l'empire, en posant la couronne impériale sur la tête de Charlemagne. L'empire n'est plus un fait brutal, produit de la force, ne régnant que par la force, n'ayant d'autre but que la satisfaction de passions égoïstes; le pape donne pour mission à Charlemagne de protéger le saint-siége et l'Église. Mais le christianisme, tout en ennoblissant le système antique de la monarchie universelle, ne put pas effacer ce qu'il y a de violent dans son origine : en devenant chrétienne, elle n'abdique pas sa nature guerrière, conquérante. C'est le mélange de ces deux idées contraires qui forme l'empire d'Occident; il s'appelle *romain* et *saint*, mais la *sainteté* n'est qu'un manteau qui recouvre un corps *païen* : l'élément romain l'emporte sur l'élément chrétien.

L'empire d'Occident, à peine rétabli, se disloque après la mort de Charlemagne, l'unité carlovingienne fait place à une épouvantable confusion. L'Allemagne se sépare de la Gaule franke. Le pape donne la couronne impériale à des princes italiens, mais ces ombres d'empereurs n'ont de force que pour tyranniser l'Église; les évêques de Rome sont obligés de chercher un appui au delà des monts. La race saxonne occupe le trône d'Allemagne, race

(1) Le moyen âge, bien qu'il considérât l'empereur comme vicaire du Christ, avait conscience de son origine païenne. Le *Miroir de Saxe* dit que l'empire commença à Babylone; puis il passa aux Perses. Alexandre le transmit aux Grecs qui le conservèrent jusqu'à ce que Rome s'en emparât. Rome garda le glaive temporel, et par saint Pierre elle reçut le glaive spirituel : voilà pourquoi Rome s'appelle la capitale du monde. (*Sachsenspiegel*, III, 44, § 1.)

forte et envahissante; Othon passe les Alpes et attache la couronne impériale à la royauté germanique. L'empire est reconstitué, c'est l'*empire d'Allemagne*. Il repose sur la possession de l'Italie; c'est cette belle conquête qui fait le prestige de la *couronne d'or*. Voilà ce qu'est dans son principe le nouvel empire : c'est toujours une idée de grandeur et de domination. Un vague sentiment de supériorité se mêle à l'ambition des rois d'Allemagne. Maîtres de l'Italie, maîtres de Rome, ils se croient héritiers des Césars. Les légistes donnent à ces prétentions l'autorité du droit; ils proclament l'empereur maître du monde. L'orgueil des empereurs romains devient un titre juridique. En apparence, c'est la monarchie universelle, telle que les conquérants l'ont rêvée.

Voyons ces monarques du monde à l'œuvre. Le siége de leur puissance est en Allemagne et en Italie. Une par la race, l'Allemagne est divisée en tribus hostiles; les usurpations de la féodalité trouvent un terrain favorable dans ces rivalités. Les ducs aspirent à l'indépendance et font de la royauté une monarchie élective; le roi n'a de puissance que par leur concours, et ils le lui refusent au gré des passions mobiles qui agitent ces temps de violence. En Italie, l'empereur a moins de pouvoir encore. L'union de l'Italie avec l'Allemagne est une union contre nature; la différence de race est un obstacle plus grand que les montagnes qui séparent les deux pays. Les Italiens détestent les Allemands comme barbares, chaque couronnement est une nouvelle conquête : c'est l'épée à la main que les rois reçoivent la couronne impériale. A peine ont-ils repassé les Alpes, que l'Italie oublie qu'elle a un empereur; de fait elle est indépendante, l'empire n'est qu'une prétention. Les plus puissants des rois d'Allemagne, les héroïques Hohenstaufen, veulent faire de la royauté italienne une réalité; mais ils succombent sous le génie de la liberté. Sans pouvoir en Allemagne, ne jouissant en Italie que de droits contestés, comment l'empereur aurait-il une suprématie sur le reste de la chrétienté? Les rois subissent l'ascendant de la majesté impériale, en lui reconnaissant la préséance; mais ils n'ont aucun souci des prétendus titres de l'empereur à la domination du monde. L'autorité des Césars que les légistes ont voulu relever, est une thèse qu'on soutient dans l'école, mais qui n'a aucune influence en dehors des classes lettrées. Le monde ignore qu'il a un empereur. L'empire

ne se révèle pas par ses bienfaits, il ne pèse pas par son oppression; c'est un mot. Veut-on savoir à quoi aboutit l'autorité impériale? Que l'on suive Charles IV à Rome. Il est couronné par le pape, à condition qu'il ne restera que vingt-quatre heures dans la ville éternelle. Le monarque du monde est dans l'impuissance de payer les dettes qu'il contracte pour sa nourriture; il se fait arrêter par un boucher. Qu'après cela la chancellerie allemande maintienne ses superbes prétentions, elle ne fera qu'ajouter un chapitre de plus au grand livre des vanités humaines.

L'élément romain de l'empire d'Allemagne est un titre à la monarchie universelle, mais la force manque aux empereurs pour faire valoir ce magnifique héritage; ceux qui furent puissants l'ont été par leur génie. A l'élément romain se mêle, dès le rétablissement de l'empire, une idée chrétienne. Charlemagne est couronné par le pape pour être le protecteur du saint-siége; il se dit lui-même appelé à défendre l'Église, il est presque pape. Ce pouvoir diminue dans les mains de ses faibles successeurs, mais il reste toujours l'idée que l'empereur est un des chefs de la chrétienté : le pape a le glaive spirituel, l'empereur le glaive temporel. Si cette idée avait pris racine, l'empereur aurait eu un élément de puissance bien plus fort que celui qu'il tenait de Rome antique. Comme chef temporel de l'Église, son autorité s'étend sur toute la chrétienté. Tous les peuples chrétiens, bien que divisés en États séparés, ne forment qu'un corps. La paix, l'ordre, la justice doivent régner dans cette grande famille, aussi bien que dans les États particuliers. C'est l'empereur qui est le lien des peuples, le gardien de la paix, la source de la justice. Ainsi se réalisera au sein de la société chrétienne l'idée du droit.

Tel est l'élément chrétien de l'empire d'Allemagne; voilà pourquoi il se qualifie de *saint* empire (1). Qui ne voit que cet idéal est une chimère? Le pape est intervenu au moyen âge pour maintenir la paix entre les rois; mais quand l'empereur a-t-il usé du pouvoir modérateur qu'on lui reconnaît comme chef de la chrétienté? Ce pouvoir est un mot vide de sens. Le saint-empire n'est qu'une doctrine, une hypothèse chrétienne; elle ne pénétra pas dans la con-

(1) L'empire d'Allemagne est appelé *sacrum imperium* et l'empereur *Sacra Majestas*. (*Patteri*, Jus publicum medii ævi, p. 92, 93.)

science générale, parce qu'elle n'était pas réalisable. L'empereur est la loi vivante sur la terre; la loi a besoin de sanction, et la sanction, quand la loi rencontre de la résistance, ne saurait être que la force. Où l'empereur puisera-t-il la force pour imposer le respect du droit aux peuples chrétiens, pour séparer les combattants, pour maintenir l'ordre et la paix? Cette force aurait dû être immense, à raison de l'étendue de la chrétienté. Pour que l'idée de l'empire chrétien eût quelque réalité, il aurait dû embrasser le monde entier. Nous retombons donc dans la monarchie universelle; or la monarchie universelle, loin d'être une garantie du droit et de la paix, serait le tombeau de l'humanité.

N° 2. *Le pape.*

En apparence la papauté possède les éléments d'une domination universelle. Le pape est l'organe de l'Église, le représentant de Dieu sur la terre; son autorité s'étend aussi loin que celle du Christ, et cette autorité est reconnue, elle se fonde sur la foi chrétienne universellement admise : peuples et rois courbent la tête devant le successeur de saint Pierre. Mais la papauté a en elle un germe irremédiable de faiblesse. Son pouvoir n'est que spirituel; comment fera-t-elle accepter son empire à des hommes de violence, dans un âge où règne le droit du plus fort? Elle enseigne aux rois qu'ils doivent être le bras armé de l'Église; parmi ces rois, elle se choisit un protecteur à qui elle donne la couronne impériale pour qu'il soit le défenseur du saint-siége. Mais cette force sur laquelle la papauté prend appui est une force en dehors d'elle, étrangère, et qui tend nécessairement à devenir hostile. Empereurs et rois, tout en reconnaissant le droit divin des papes, sentent instinctivement que ce pouvoir les absorbera, s'ils ne lui résistent. Ils lui résistent donc. Que devient alors l'unité chrétienne? Elle n'est qu'une longue lutte. Jamais, à aucune époque du moyen âge, l'unité par le pape et l'empereur n'a été une réalité; jamais les papes, même les plus grands, n'ont eu une puissance incontestée. La papauté, telle que l'ont conçue les Grégoire et les Innocent, n'est qu'une utopie.

Grégoire a un empereur à ses pieds : est-il pour cela maître du

monde chrétien? Une moitié de la chrétienté lui échappe; l'église grecque consomme sa séparation au onzième siècle. Voilà déjà l'unité catholique brisée, et brisée pour toujours. Dans l'Occident, le pouvoir du pape est-il aussi considérable qu'on le pourrait croire en voyant Henri IV à Canosse? Grégoire dépose Henri IV, les princes allemands obéissent et élisent un nouveau roi. Mais est-ce bien à l'ascendant de la papauté qu'ils cèdent, ou n'est-ce pas plutôt une vieille haine qu'ils assouvissent, en se faisant de l'excommunication une arme contre leur ennemi? Si l'excommunication embrase l'Allemagne, c'est que la foudre tombe sur des matières combustibles. Le pape, qui paraît tout-puissant en Allemagne, est obligé de se contenir, de se modérer, de reculer même quand il rencontre sur le trône un homme de force et de génie : en Angleterre, Guillaume le Bâtard est chef de l'Église plutôt que Grégoire VII. Le pape, qui regarde tous les rois comme ses vassaux, n'est pas sûr de sa vie à Rome; l'Italie presque tout entière prend parti contre lui (1); il meurt loin de la ville éternelle, dans l'exil. La grande querelle de l'investiture qu'il a soulevée finit par une transaction, dans laquelle la papauté est forcée d'abandonner les prétentions de Grégoire VII.

La guerre recommence avec la maison de Souabe. La papauté l'emporte, mais après des chances diverses, et sa victoire est le principe de sa décadence. Malgré la source divine de son pouvoir, la monarchie papale n'a pas la fixité qui caractérise les royautés temporelles; de la toute-puissance, elle passe subitement à une faiblesse extrême. Alexandre III sort vainqueur de la lutte contre Frédéric Barberousse et Henri II d'Angleterre; ses successeurs immédiats sont obligés à fuir de Rome. Sous Henri VI, la papauté est presque annulée, l'empereur est plus puissant à Rome que le pape. Innocent III élève la domination papale à son apogée. Mais déjà le fondement de cette domination est ébranlé; les esprits ne sont plus exclusivement chrétiens, de nouveaux intérêts surgissent et l'emportent sur les préoccupations religieuses. Innocent prêche une croisade; au lieu d'aller délivrer le tombeau du Christ, les croisés vont à Constantinople; ce n'est pas la religion qui les

(1) *Grégoire* lui-même dit en parlant de Henri IV : « Cui ferme omnes Italici favent. » (*Epist.*, IX, 3.)

inspire, c'est le commerce. Un autre élément de l'humanité se tourne contre la papauté, les nationalités. Grégoire IX excommunie Frédéric II, mais les foudres romaines ont perdu de leur force; les princes allemands, même les princes de l'Église, se rangent autour de l'empereur. L'opinion publique devient de plus en plus hostile à la papauté. La vénération pour le successeur de saint Pierre s'évanouit; des voix sorties de l'Église le comparent à un loup ravisseur, à l'Antechrist. Qu'importe après cela que le dernier des Hohenstaufen meure sur l'échafaud? La papauté s'est vengée, mais elle a perdu la base de son pouvoir; l'opinion publique se prononce contre elle. C'est le sentiment national qui donne la victoire à Philippe le Bel sur son fier adversaire. Boniface VIII pousse à ses dernières conséquences la doctrine de la monarchie papale; il veut réunir les deux glaives, être empereur et pape. Ces outrecuidantes prétentions tombent devant l'opposition unanime de la France, qui réclame pour son roi l'indépendance et la souveraineté. La papauté est aux abois; elle ne trouve qu'un moyen de se maintenir, c'est de rechercher l'appui des rois qu'elle avait prétendu dominer.

N° 3. *Pourquoi l'unité ne s'est pas réalisée.*

L'empire n'est qu'un pouvoir imaginaire. La papauté, puissance plus réelle, règne moralement au moyen âge, elle met parfois le pied sur la tête des rois; toutefois la monarchie papale n'a jamais été qu'une prétention, une lutte. Pourquoi l'unité chrétienne ne s'est-elle pas réalisée? C'est que l'idéal, tant regretté par les aveugles partisans du moyen âge, est faux. L'unité chrétienne est un dualisme qui implique la division et la guerre. On conçoit l'unité sous la forme qu'elle avait dans le monde ancien. La souveraineté est une de sa nature, indivisible; les Césars, expression de cette souveraineté, réunissaient dans leurs mains la puissance religieuse et la puissance civile. L'unité chrétienne au contraire partage la souveraineté; le glaive spirituel appartient au pape, le glaive temporel à l'empereur. C'est un corps à deux têtes, et dont chacune veut absorber l'autre. Deux monarchies universelles sont en présence; le pape tend à devenir empereur, et l'empereur tend

à devenir pape. Cela est si vrai, que de fait il y a eu des empereurs qui dominaient sur l'Église, et il y a eu des papes qui commandaient aux rois. La tendance à l'envahissement était dans la force des choses. En effet le partage de la souveraineté entre le pape et l'empereur divisait ce qui est indivisible, l'âme et le corps, le spirituel et le temporel. L'homme est tout ensemble corps et âme, tous ses actes sont à la fois spirituels et temporels ; un acte exclusivement matériel serait le fait d'un être dénué de raison ; un acte exclusivement spirituel serait le fait d'un esprit pur, d'un être sans corps. Puisque le spirituel et le temporel sont indivisibles, celui qui a empire sur le spirituel, sera conduit forcément à gouverner le temporel, et celui qui a en main le pouvoir temporel empiétera inévitablement sur le spirituel. De là la nécessité de la lutte entre le pape et l'empereur. Qu'est-ce qu'une unité qui a en elle le germe de la division et qui tend à la domination exclusive de l'un ou de l'autre des éléments qui la constituent (1)?

Nous dirons plus loin quel a été le but providentiel de la guerre du sacerdoce et de l'empire. C'était une lutte pour la toute-puissance, pour la monarchie universelle. Par cela même, aucun des deux prétendants n'a pu l'emporter définitivement; car la monarchie universelle est en opposition avec les desseins de Dieu. Qui a donné à l'empereur le droit sur la terre qu'il réclame ? L'a-t-il comme héritier de Rome ? Alors c'est un droit fondé sur la conquête, sur la force; c'est la tyrannie, la mort de l'humanité. L'empereur tient-il son droit de la papauté ? Mais qui a donné aux papes le droit de conférer les empires? Quel est leur titre à ce pouvoir spirituel, en vertu duquel ils prétendent dominer sur le monde. Le droit divin des papes est une immense usurpation, fondée sur la superstition et l'ignorance. Non, le pape n'est pas le représentant de Dieu sur la terre ; s'il l'était, la papauté conduirait au despotisme le plus épouvantable, à une domination telle que les plus hardis conquérants n'ont osé la rêver. Poursuivons

1. Les docteurs du moyen age ont prévu l'objection : ils disent, comme nous, qu'il ne peut y avoir deux souverains, mais ils échappent au dualisme en subordonnant la puissance séculière à la puissance de l'Eglise. C'est ainsi que l'evêque *Bertrand* dit dans son traité de la *Puissance spirituelle et temporelle :* « Pluralitas principatuum quorum unus non subest alteri, non est bona ; sed inter omnes christianos potestas principatus secularis subest aliquo modo potestati jurisdictionis spiritualis » (*Bibliotheca maxima Patrum*, T. XXVI, pag. 129.)

un instant la théorie du moyen âge dans ses dernières conséquences.

Les papes sont les vicaires de Dieu, les chefs de l'Église; l'Église est universelle, elle s'étend sur le monde entier; le pouvoir de la papauté embrasse donc toute la terre. Ce pouvoir est illimité, car il repose sur une révélation divine. L'Église est en possession de la vérité absolue, c'est comme organe de la vérité que le pape a empire sur les âmes; qui domine sur l'âme, domine nécessairement sur le corps : empereurs et rois ne sont que des instruments dans les mains de la papauté. La soumission due au chef de la société universelle est une obéissance sans examen, sans discussion, sans bornes : « Supposez un instant cette idée réalisée, et dites si le mot même de la liberté, dépourvu de sens, n'eût pas disparu des langues humaines (1). »

Voilà les dernières conséquences de l'idéal catholique, tel qu'on le concevait au moyen âge : c'est la théocratie dans toute son horreur. La théocratie a eu une mission temporaire au berceau des sociétés humaines; elle a été un pouvoir éducateur pour l'enfance de l'humanité; mais conçue comme idéal, c'est une conception fausse, presque sacrilége. Elle implique un pouvoir illimité; or, comment l'homme, être faible, imparfait, pourrait-il exercer une puissance sans bornes? Ne serait-ce pas usurper la place de l'Être unique, universel, infini? Ne serait-ce pas détruire l'organisation du monde, tel qu'il est sorti des mains du créateur? Dieu a donné la liberté à l'homme, et la théocratie est le despotisme par essence.

L'Occident n'a jamais voulu se soumettre à un pouvoir théocratique. Même au moyen âge, lorsque les esprits étaient nourris de la doctrine chrétienne, lorsque la conscience générale voyait dans le pape le vicaire de Dieu, un être presque surnaturel, on a reculé devant les conséquences du droit divin que l'on reconnaissait à la papauté. A peine la papauté est-elle constituée, qu'elle est attaquée. Elle a pour ennemis le génie des nationalités et l'indépendance de la raison.

La doctrine chrétienne est peu favorable au développement des nationalités. Cosmopolite par essence, elle enseigne aux hommes

(1) *Lamennais*, du Catholicisme dans ses rapports avec la société politique. (Œuvres, T. VII pag. 33.)

qu'ils n'ont d'autre patrie que le ciel ; le chrétien véritable prend un médiocre intérêt à ce qui touche les cités terrestres ; son ambition, le but de son existence sur cette terre, c'est de devenir membre de la cité de Dieu. Tout en n'attaquant pas directement la constitution des États, le christianisme la mine pour ainsi dire, en détachant les fidèles de la société politique. Le cosmopolitisme chrétien est un dissolvant pour les nationalités. Le catholicisme, en imposant une règle absolue, indépendante des climats et de ces mille circonstances individuelles qui constituent les nations, blesse également l'esprit des nationalités, dont il ne tient aucun compte. Cela est si vrai que la réforme religieuse du seizième siècle est aussi une révolution politique, l'affranchissement des nations comprimées par la papauté. Au moyen âge, le sentiment national n'avait pas assez de puissance pour réagir directement contre l'Église ; la révolte fut instinctive. Ce furent les abus inséparables d'une monarchie universelle qui soulevèrent les peuples contre la domination romaine. L'esprit fiscal de Rome païenne ruina les provinces ; Rome chrétienne hérita de ce funeste génie, mais les peuples refusèrent de se laisser exploiter jusqu'à épuisement. Un roi qui mérita d'être canonisé prit l'initiative : en mettant son royaume à l'abri des exactions romaines, saint Louis déclara en même temps qu'il ne relevait que de Dieu seul. Ce mouvement d'émancipation acquit une force irrésistible à la fin du moyen âge ; les nations proclamèrent l'une après l'autre leur indépendance à l'égard de la papauté.

La révolte des nations fut secondée par une révolution plus fondamentale qui s'opérait dans les esprits. La papauté menaçait la liberté de la raison plus encore que l'indépendance des nations ; elle le prouva en déclarant une guerre à mort à toutes les opinions dissidentes. Les sectes furent une réaction de la liberté de l'esprit humain contre la tyrannie spirituelle de l'Église orthodoxe. Le pape livra les hérétiques au bûcher ; il appela la chrétienté aux armes pour les extirper. Le sang des martyrs de la liberté ne coule pas en vain ; les hérétiques périssent, mais les hérésies s'étendent. Les Vaudois et les Albigeois donnent la main aux précurseurs de la réforme ; Wiclef et Hus annoncent Luther. L'unité catholique se brise, le pape n'est plus que le serviteur des rois.

L'unité, dans la forme qu'elle a au moyen âge, est donc une utopie et une fausse utopie. Cependant l'unité chrétienne est un grand progrès sur l'antiquité et un grand pas vers l'unité future. L'antiquité ne conçoit l'unité que sous la forme d'une monarchie universelle, produit de la conquête; les peuples ne sont pas unis, ils sont enchaînés, leur existence individuelle est détruite au profit d'une cité dominante qui finit par se concentrer en une seule tête. L'unité antique aboutit au despotisme de l'empire, qui tue toute vie; les provinces épuisées s'éteignent, le monde mourant n'a de salut que dans l'invasion des Barbares. Voilà où conduit l'unité basée sur la force. L'unité chrétienne a pour fondement la communauté des croyances; le pouvoir qui aspire à la domination est un pouvoir spirituel. L'Église est le lien des peuples; ils sont membres d'un grand tout, non par la force des armes, mais par la force d'une vérité que tous reconnaissent. C'est sous l'inspiration de la foi que les peuples de l'Europe se précipitent sur l'Asie, comme s'ils ne formaient qu'une nation. L'empire, cet autre élément de l'unité chrétienne, tout en prétendant à la domination du monde, ne fonde pas ses prétentions sur la conquête. Le pouvoir de l'empereur tient aussi du spirituel; il est vicaire de Jésus-Christ, il est un lien entre les États chrétiens, une loi d'harmonie; les peuples conservent leur individualité, leur indépendance sous ce chef, symbole de l'unité et de la paix qui doivent régner dans le sein de la chrétienté. L'unité chrétienne est une unité morale; aussi survit-elle à la dissolution de la papauté et de l'empire. Les peuples modernes, tout en se détachant du pape et de l'empereur, conservent un esprit commun; ils continuent, même séparés, à se considérer comme un seul corps. L'unité chrétienne a mis dans les intelligences le sentiment et le besoin d'une unité qui domine les existences individuelles. La fraternité des peuples, l'idée de l'harmonie et de la paix, ces grandes conceptions qui font la gloire du dix-huitième siècle, ont leur principe dans l'unité du moyen âge.

Le cosmopolitisme philosophique procède de la fraternité chrétienne, mais il est supérieur à l'unité du moyen âge, parce qu'il rejette toute idée de domination universelle, parce qu'il reconnaît comme émanant de Dieu l'existence indépendante des nations, de même que la liberté des individus. L'élément de l'individualité a

aussi son germe dans ce moyen âge que les historiens ont tant calomnié. La féodalité repose sur l'association des forces individuelles. Dans l'antiquité, l'individu n'était rien, le citoyen était tout. Sous le régime féodal, l'individu domine : tout devient individuel, local, particulier ; sans le christianisme il n'y aurait aucun principe d'unité. Cette prédominance de l'individu a conduit à tous les excès de la force brutale, mais elle a développé aussi toutes les facultés de l'homme, elle a jeté les bases de l'indépendance, de la liberté des individus et des peuples. Dieu veilla à ce que le développement exclusif de ce qu'il y a d'individuel dans la nature humaine n'aboutît pas à la dissolution et à la mort : tel est le rôle de l'Église. Si le génie germanique tel qu'il se manifeste dans la féodalité, n'avait eu aucun contre-poids, l'Europe se serait dissoute, elle aurait succombé dans les convulsions de l'anarchie. Le catholicisme est le lien du moyen âge, il tient unis des éléments qui tendent sans cesse à se dissoudre.

Ainsi la mission du moyen âge est une mission d'unité tout ensemble et de diversité. Il est appelé à développer les éléments des futures nations que les conquêtes successives ont déposés en Europe. Pour remplir cette mission, la Providence envoie les Germains nourris de l'esprit d'indépendance et d'individualisme. Mais l'unité est aussi un besoin de la nature humaine : ce besoin trouve sa satisfaction dans le lien d'une croyance commune. Sous l'influence du christianisme se forment des sentiments généraux, une civilisation générale, base d'une véritable unité. Ce sont ces liens qui font aujourd'hui des peuples de l'Europe comme une grande république, bien qu'ils aient cessé de reconnaître le pape pour chef et que l'empire ait disparu avec la féodalité.

CHAPITRE II

LA PAPAUTÉ

SECTION I. — LA MISSION DE LA PAPAUTÉ.

---

§ 1. Appréciation de la papauté.

Au moyen âge, le pape est révéré comme le successeur de saint Pierre, comme le vicaire de Jésus-Christ; son pouvoir spirituel est universellement reconnu. Il se trouve au dixième et au onzième siècle des papes, rebut de l'espèce humaine : néanmoins les pèlerins affluent sur les tombeaux des apôtres. Grégoire VII et ses successeurs soutiennent une lutte violente avec l'empire : cependant les empereurs ne songent pas à contester le pouvoir divin du saint-siége. L'ennemi le plus redoutable de la papauté, Frédéric II, incrédule dans un âge de foi aveugle, n'ose pas braver l'opinion générale; il courbe la tête devant le pape, il lui reconnaît la supériorité dans la hiérarchie établie par Dieu même. Le moyen âge était catholique, il devait révérer la papauté. En effet, les destinées de la papauté sont intimement liées à celles du christianisme traditionnel. La société chrétienne est une, comme étant basée sur la possession de la vérité qui est la même partout et dans tous les âges. Comment maintenir cette unité d'esprit et de dogme? La papauté est l'organe tout ensemble et la garantie de

l'unité chrétienne. Jésus-Christ lui-même l'a fondée en la personne de saint Pierre ; le Verbe de Dieu s'est incarné dans l'Église dont le pape est le chef. Tel est le fondement du pouvoir de la papauté, fondement inébranlable aussi longtemps que le christianisme historique est la croyance dominante de l'humanité.

Mais cette conviction de la divinité du christianisme et de la papauté ne saurait rester la croyance de l'humanité, car elle repose sur une erreur, la révélation miraculeuse du Verbe de Dieu. L'esprit humain protesta de bonne heure contre le droit divin des papes, sans se douter qu'attaquer la papauté, c'est attaquer le christianisme traditionnel. La guerre contre Rome aboutit à la réforme ; le pape est flétri par une moitié de la chrétienté comme l'Antechrist. Mais avec la papauté, le christianisme lui-même s'en va ; les protestants croient opérer une réforme dans l'Église, en revenant à l'idéal de l'Évangile, et il se trouve qu'ils inaugurent une révolution religieuse. Le protestantisme conduit à la négation des dogmes fondamentaux du christianisme historique ; un jour arrivera où des penseurs sortis de la réforme donneront la main aux philosophes qui nient la divinité du Christ. Tel est le lien intime qui unit la papauté et le christianisme traditionnel : le christianisme, tel qu'il s'est développé sous l'empire et au moyen âge, domine avec la papauté et il tombe avec elle.

Le dix-huitième siècle avait la conscience instinctive de l'union du christianisme historique et de la papauté. Sa mission était de détruire la foi qui avait guidé le moyen âge, mais qui ne satisfaisait plus l'humanité moderne ; de là cet acharnement contre la papauté qui respire dans les écrits des philosophes. *Condorcet* montre Rome essayant sur l'univers les chaînes d'une nouvelle tyrannie ; ses pontifes subjuguant l'ignorante crédulité par des actes grossièrement forgés, mêlant la religion à toutes les transactions de la vie civile, pour s'en jouer au gré de leur avarice ou de leur orgueil, punissant d'un anathème terrible, par l'horreur dont il frappait l'esprit des peuples, la moindre opposition à leurs lois, la moindre résistance à leurs prétentions insensées, ayant dans tous les États une armée de moines toujours prêts à exalter par leurs impostures les terreurs superstitieuses, afin de soulever plus puissamment le fanatisme ; privant les nations de leur culte et des cérémonies sur lesquelles s'appuyaient leurs espérances religieuses,

pour les exciter à la guerre civile ; troublant tout pour tout dominer; ordonnant au nom de Dieu la trahison et le parjure, l'assassinat et le parricide (1).

Ce langage est celui d'un ennemi, il ne saurait être celui de l'histoire. L'historien ne doit pas haïr, il doit aimer. N'est-ce pas l'humanité qui est en cause dans l'appréciation des faits et des hommes? Tout le passé, malgré ses misères et ses erreurs, a été un pas dans la marche laborieuse vers le but que Dieu a assigné à nos efforts. Maudire une phase du développement de l'humanité, c'est maudire l'humanité, c'est maudire Dieu. Ces malédictions sont l'effet d'une passion qui aveugle et qui empêche de pénétrer le sens des choses et l'esprit des hommes. Nous haïssons, parce que nous ignorons, parce que nous connaissons imparfaitement. Dieu, qui voit tout, ne hait pas. Pénétrons-nous d'un rayon de l'amour divin, pour nous rendre dignes d'étudier la vie de l'humanité.

Le dix-neuvième siècle est revenu sur la condamnation que nos pères avaient prononcée contre la papauté; il reconnaît ce qu'il y a de grand dans le christianisme, et par cela même il est disposé à juger la papauté avec une équité impartiale. Mais il y a un écueil dans cette réaction : l'illusion gagne facilement celui qui juge avec amour. Des écrivains nourris des idées modernes ont cru trouver dans les papes du moyen âge des défenseurs de la liberté et de l'égalité : « Tribuns dictateurs, dit *Chateaubriand*, la plupart du temps choisis parmi les classes les plus obscures du peuple, les papes tiennent leur puissance temporelle de l'ordre démocratique... Ils eurent pour mission de venger et de maintenir les droits de l'homme (2). »

Cette réhabilitation de la papauté est aussi fausse que la malédiction dont la frappait le dix-huitième siècle. Non, les papes ne sont pas « les patriarches du libéralisme européen (3); » leur mission n'était pas une mission de liberté, mais de domination; ils ne

(1) *Condorcet*, Tableau des progrès de l'esprit humain, p. 150, s. — Le langage de *Smith*, le célèbre économiste, est aussi violent que celui de *Condorcet* : « On peut regarder la constitution de l'Église romaine pendant les xe, xie, xiie et xiiie siècles comme la conspiration la plus terrible qui ait jamais été formée contre le pouvoir civil, aussi bien que contre la liberté, contre la raison et contre le bonheur du genre humain. »

(2) *Chateaubriand*, Mémoires d'outre-tombe.

(3) C'est ainsi que *Lamennais* appelle Grégoire VII dans l'*Avenir*.

venaient pas affranchir les hommes, mais leur imposer un joug de fer; leur pouvoir a ses racines, non dans la souveraineté du peuple, mais dans les profondeurs de la doctrine catholique et dans les nécessités du moyen âge. Il faut pénétrer dans le moyen âge, si l'on veut apprécier le rôle de la papauté. C'est ce qu'ont fait à l'envi les historiens allemands; mais ils ont rencontré un autre écueil dans leur haute impartialité. A force d'étudier des temps de foi, ils ont confondu les âges, ils ont cru que la foi du douzième siècle pouvait encore être celle du dix-neuvième. Le catholicisme et la papauté sont devenus un idéal. Or idéaliser le passé, c'est calomnier le présent et fausser l'avenir. Si le catholicisme est l'idéal, il faut répudier les sentiments, les besoins et les croyances que nous avons puisés dans le développement progressif de l'humanité, il faut défaire ce qui s'est fait depuis la réforme, et retourner quatre ou cinq siècles en arrière. Qui ne voit l'impossibilité de ce retour, et par suite l'erreur du système historique qui y conduit? C'est l'œil fixé sur l'avenir que nous devons juger le passé; il faut l'apprécier avec impartialité, avec amour même; mais loin de l'idéaliser, il n'y faut voir qu'un moment dans la vie infinie du genre humain.

§ 2. Nécessité de la papauté.

Les destinées du christianisme sont liées à celles de la race germanique. Bien que la doctrine chrétienne soit un produit de la civilisation ancienne, elle n'était pas appelée à régénérer le monde usé dans lequel elle naquit et se développa. La corruption universelle gagna le christianisme lui-même; il allait périr, lorsque Dieu envoya les Barbares. La religion chrétienne et la race germanique sont les deux éléments dont l'union intime produira la civilisation moderne. Mais les conquérants de l'empire, jetés subitement au milieu du luxe et de la décrépitude de Rome, se corrompirent au contact d'une société pourrie. Du mélange de la barbarie germanique et de la décadence romaine résulta une démoralisation monstrueuse qui menaçait d'une prompte dissolution les États nouveaux à peine formés. L'Église était destinée à sauver la civilisation moderne à son berceau, en moralisant les Barbares. C'est

cette position de l'Église en face des peuples germains qui détermine la mission de la papauté et le développement de l'humanité au moyen âge.

L'Église était essentiellement un pouvoir éducateur pour les Barbares; mais elle ne pouvait l'être qu'à la condition de dominer sur les hommes rudes qu'elle était appelée à élever. Elle puise son droit à la domination dans la puissance spirituelle que la conscience générale lui reconnaît. La doctrine chrétienne sépare l'âme et le corps, les choses spirituelles et les choses temporelles, le monde futur, qui est la véritable vie, et le monde actuel, qui n'est que la préparation à la vie; elle donne la prééminence à l'âme, au spirituel, à la vie à venir. Qui peut conduire à cette existence spirituelle? qui a autorité sur l'âme? L'Église. Dieu a donné aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de lier et de délier. Si l'Église a pouvoir sur l'âme, elle doit aussi avoir pouvoir sur le corps en tout ce qui touche l'âme; la puissance spirituelle donne nécessairement action sur la puissance temporelle, dans ce qui intéresse le spirituel. Reconnaître à l'Église le pouvoir spirituel, c'est donc lui donner une action incessante et illimitée sur le temporel.

Qui exercera cette puissance spirituelle? Il y a lutte dans le sein de l'Église entre l'épiscopat et la papauté. Tous les évêques sont successeurs des apôtres, tous ont donc part au pouvoir spirituel; mais l'évêque de Rome prétend que la suprématie lui appartient de droit divin, comme successeur de saint Pierre, comme vicaire de Jésus-Christ. Jusqu'au dixième siècle, c'est l'aristocratie épiscopale qui l'emporte. Nous avons dit ailleurs (1) quelle a été la mission de l'épiscopat : il formule le dogme dans les grands conciles des quatrième et cinquième siècles, et lorsque les Barbares arrivent, il sert d'appui à l'Église. Mais l'aristocratie épiscopale n'a pas les conditions nécessaires pour remplir la mission du catholicisme. Les évêques, par la force des choses, dépendent de l'État, et leur dépendance va croissant du cinquième au dixième siècle : l'État nomme les évêques, il administre l'Église, il règle même le dogme. Au milieu de l'anarchie qui suivit l'invasion, l'intervention de l'État fut un bien pour l'Église; le bras puissant de Charlemagne

(1) Voyez le tome V^e de mes *Études*.

la sauva de la dissolution. Mais cette subordination ne pouvait devenir la condition normale de l'Église; elle était contraire à l'esprit chrétien, elle était en opposition avec la mission du christianisme en face des Barbares. Comment le pouvoir spirituel aurait-il appartenu à ceux qui, représentants du pouvoir temporel, devaient plier devant l'Église, organe du pouvoir spirituel?

La subordination de l'épiscopat compromettait l'existence même du pouvoir spirituel. En effet, qu'est-ce que l'État dont dépendent les évêques? Un État barbare, et la société tout entière est en proie à la barbarie. Les évêques se confondent avec l'aristocratie guerrière; ils en prennent les goûts et les passions; ils se font barbares de mœurs et de vices, eux qui devraient combattre la barbarie. Comment l'Église ainsi avilie pourrait-elle prétendre au pouvoir spirituel? Comment des évêques concubinaires, guerriers, souillés de crimes, auraient-ils la prétention de représenter le pouvoir de l'âme sur le corps? Comment moraliseraient-ils les Barbares, ceux qui sont infectés des mêmes vices que la société barbare? Et si le pouvoir spirituel est vicié dans son essence, que devient l'Église? Si l'Église perd son influence, que devient la civilisation? L'Église et la civilisation auraient péri dans l'anarchie féodale, si par une violente réaction, la papauté ne s'était emparée de ce pouvoir spirituel que l'épiscopat était incapable de maintenir.

L'Église a une haute mission, elle est la lumière spirituelle du moyen âge; mais pour guider l'humanité vers l'idéal chrétien, elle doit avant tout réaliser cet idéal dans son sein. Elle représente la puissance de l'âme : comme l'âme dompte le corps pour marcher libre à la conquête du ciel, de même l'Église doit se séparer de la société laïque, où règnent les passions brutales, la force et la violence. Elle ne peut pas même partager les sentiments légitimes de la société laïque; si elle s'enchaînait par les liens du mariage, si elle ambitionnait la possession des biens de la terre, ne cesserait-elle pas d'être un pouvoir spirituel? A la société laïque le mariage, la propriété, les jouissances de ce monde; à l'Église, le célibat, la communauté des biens, le sacrifice. Telles sont les conditions rigoureuses du pouvoir spirituel; la papauté les impose au clergé. Une fois le pouvoir spirituel constitué, l'Église est sauvée, et elle peut remplir la mission que Dieu lui a confiée.

Telle est la raison profonde de l'avénement de la papauté. Il n'y a jamais eu de pouvoir plus légitime, car il est fondé sur la nécessité. Ce n'est pas l'ambition, ce ne sont pas les circonstances favorables où se trouvèrent les évêques de Rome qui ont fait la papauté, c'est la force des choses. Les Barbares ont besoin d'un pouvoir moral, éducateur; Dieu le prépare dans le christianisme. Les Barbares reconnaissent à l'Église le pouvoir spirituel; il faut aussi que l'Église se montre digne de cette haute mission; elle doit être un vrai pouvoir spirituel, en s'organisant suivant l'esprit de l'Évangile. Or l'épiscopat, corrompu par le contact de la société laïque dont il dépend, s'abaisse au niveau de la barbarie qu'il devait moraliser. Dès lors l'existence de l'Église est en danger; la papauté la sauve, et avec elle la civilisation.

§ 3. Mission de la papauté.

I

La papauté organise le pouvoir spirituel et le concentre en ses mains; par là elle acquiert un droit incontestable à dominer sur le pouvoir temporel. Cette domination a soulevé les plus violentes attaques contre l'ambition et la tyrannie des successeurs de saint Pierre. Nous comprenons ces invectives; elles sont inspirées par la réaction de la liberté contre les prétentions d'un despotisme qui survit aux circonstances dans lesquelles il est né. Mais il n'y a rien d'absolu dans la vie du genre humain; l'empire du sacerdoce, qui au dix-neuvième siècle serait un non-sens, a eu sa légitimité au moyen âge. Au onzième siècle la société n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. L'anarchie régnait; il n'y avait plus d'autre droit que la force; l'Occident menaçait de devenir un antre de brigands. L'état social a tellement changé, qu'il est difficile aujourd'hui de se faire une idée de ce qu'était l'Europe au moyen âge. C'est cependant là un point essentiel; pour apprécier la papauté, il faut connaître le milieu dans lequel elle est née. Ceux qui la maudissent dans le passé transportent, sans s'en douter, notre état social au moyen âge; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils commettent un immense anachronisme. Partisans de la doctrine du progrès,

ils devraient comprendre que chaque âge a ses besoins, que si la papauté est un non-sens dans le temps où règne la liberté de penser et où l'empire du droit est assuré, il n'en était pas de même à une époque où les plus nobles intelligences pliaient sous la foi, et où la société était livrée à l'empire de la force. Il faut donc avant tout nous placer au sein de ces siècles de ténèbres et d'anarchie. Écoutons la voix des contemporains.

Le cardinal *Damien*, ami de Grégoire VII, écrit au pape : « Les hommes du siècle envahissent les biens de l'Église; ils se parent de la substance du pauvre, comme si c'était la dépouille de l'ennemi. Après cela, ils se ruent les uns sur les autres. Les crimes débordent. Qui craint le parjure? qui a honte de l'impudicité? qui redoute le sacrilége? qui recule devant les plus horribles forfaits? Le mauvais esprit précipite avec fureur le genre humain dans un abîme de maux inouïs. On ne voit que guerres, invasions et ruines. L'épée fait périr plus d'hommes que les infirmités attachées à la nature humaine. On dirait que le monde entier est une mer agitée par la tempête; les dissentiments et les discordes, semblables aux flots irrités, agitent toutes les âmes. L'affreux homicide parcourt la terre et la flétrit de son souffle empesté. Les désordres se multiplient à mesure que l'on approche de la fin du monde (1). »

La dissolution de la société et la corruption de l'Église firent croire aux esprits contemplatifs que le monde courait à sa ruine (2). Et en vérité, le monde aurait péri, si l'Église ne s'était retrempée sous la main puissante de Grégoire VII. Au lieu de s'abandonner à de stériles gémissements sur la fin du monde, le grand pape se mit hardiment à l'œuvre pour ramener les hommes de violence à la loi chrétienne. La lettre qu'il écrivit aux évêques de France, nous révèle le rôle que la papauté osa prendre au milieu du débordement de la force : « Le royaume de France, autrefois si glorieux et si puissant, est déchu de sa splendeur; les lois sont méprisées, la justice foulée aux pieds; des crimes honteux, cruels, intolérables, se commettent avec impunité; la licence est passée en droit... C'est votre roi qui est la première cause de ces maux,

1. *Damiani*, Ep. I, 15 (T. I, pag. 12); IV, 9, pag. 51; II, 1, pag. 24. — *Id.*, Apologetic. de contemptu mundi. Opusc. XII, 13. (T. III, p. 111.

2. *Glaber*, Chronic., II, 6

lui qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran ; lui qui, entraîné par le démon, passe sa vie dans le désordre et l'infamie ; lui qui, portant inutilement le sceptre, non seulement donne occasion aux crimes de ses sujets par la faiblesse de son gouvernement, mais les y excite par son exemple... Vous, mes frères, votre faute est grande aussi, puisque c'est fomenter le mal que de n'y pas résister avec la vigueur qui convient aux évêques. Nous le disons malgré nous et en gémissant, votre conduite n'est pas celle de pasteurs, mais de mercenaires ; vous voyez le loup déchirer le troupeau du Seigneur, et vous fuyez, vous vous cachez dans le silence, comme des chiens qui ne savent pas aboyer. Je crains d'autant plus pour vous que vous êtes sans excuse aucune... C'est pourquoi nous vous prions et admonestons par l'autorité apostolique, de vous réunir pour veiller aux intérêts de votre patrie et à votre salut. Parlez au roi par délibération commune, avertissez-le du désordre et du péril de son royaume, montrez-lui en face combien ses actions sont criminelles, efforcez-vous de le fléchir par vos exhortations... S'il demeure endurci, s'il n'est touché ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui de notre part, qu'il ne peut éviter plus longtemps le glaive de l'animadversion apostolique. Alors imitez l'Église romaine, votre mère ; séparez-vous entièrement de la communion de ce prince, interdisez par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que si cette censure ne le fait pas rentrer en lui-même, nous voulons que personne n'ignore, qu'avec l'aide de Dieu nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression. Et si vous vous montrez faibles en ces graves circonstances, nous vous priverons de toute fonction épiscopale, comme complices de ses crimes. Dieu nous est témoin que nous ne nous sommes porté à cette résolution que par la vive douleur de voir périr par la faute d'un homme un si noble royaume et un si grand peuple (1). »

On a appelé le onzième siècle un siècle de fer (2) ; à vrai dire, tout le moyen âge a été une époque de fer, depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la chute du régime féodal. Les violences étaient

(1) *Gregor.*, Epist. I, 9. (*Mansi*, XX, 66.) — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, LXII, 16.

(2) Le cardinal *Damien*, qui vivait dans ce malheureux temps, lui a déjà donné ce nom. (*De Fuga dignitatum*, init. Opusc. XXI, T. III, p. 200.)

universelles et incessantes. Ajoutez à cela la corruption romaine, la barbarie des conquérants et une ignorance générale. La nuit régnait dans les esprits et dans les consciences, toutes les passions étaient déchaînées. D'où viendra la lumière? Qui aura la force d'enchaîner la violence? Il fallait un pouvoir plus qu'humain, un pouvoir qui fût révéré et craint comme l'organe de Dieu. Ce n'était pas un temps pour le libre développement des facultés de l'homme; avant de supporter la liberté, les Barbares avaient besoin d'être bridés, domptés, moralisés. Les lois qui suffisent dans un état régulier, ou n'existaient pas, ou étaient impuissantes. Les chefs mêmes de la société, rois et évêques, étaient entraînés par le torrent. La papauté, armée de son droit divin, était seule capable de lutter pour l'établissement d'un ordre moral; elle tenta cette œuvre héroïque et elle l'accomplit dans la mesure de la faiblesse humaine.

La papauté exerce un pouvoir absolu; elle domine sur l'Église, elle domine sur les peuples et les rois. Nous joindrons-nous aux philosophes du dix-huitième siècle pour protester contre cette tyrannie? La tyrannie suppose l'oppression et la violence, tandis que la puissance du pape était fondée sur la foi et était acceptée par la conscience générale. Au onzième siècle, l'Occident tout entier était chrétien; pas un homme n'osait dépasser les limites de l'orthodoxie, pas un libre penseur ne doutait de la révélation. Or la papauté était l'organe de la foi qui régnait sur les esprits; comment son autorité n'eût-elle pas été reconnue? Elle était admise même par ses ennemis. Henri IV s'humilia devant Grégoire VII; cette humiliation qui révolte les adversaires de la papauté était l'acte d'un chrétien; le fier empereur, tout en luttant contre le pape, avouait que les rois pouvaient être déposés par lui, quand ils abandonnaient la foi (1). C'était reconnaître la toute-puissance papale qu'il combattait; en effet il ne peut être roi, sans être chrétien, il est soumis au pape, il est donc sujet de l'Église, sujet du pape.

(1) « Me... nec pro aliquo crimine, *nisi a fide, quod absit, exorbitaverim*, deponendum... » (*Mansi*, XX, 472.)

II

Nous touchons aux racines les plus profondes de la puissance pontificale. Au dix-neuvième siècle, l'on essaie de ressusciter la papauté; l'on se flatte que, la crainte de la liberté aidant, l'Église pourra ressaisir le pouvoir qui lui a échappé. Vaines prétentions! La domination de l'Église est essentiellement spirituelle; c'est dire que, pour dominer, elle doit posséder les esprits; or elle a perdu l'empire des esprits et elle ne le regagnera plus, car il y a opposition complète entre les tendances de l'Église et les tendances de la société moderne. Mais ce qui aujourd'hui est impossible existait au moyen âge : voilà ce que les ennemis passionnés du catholicisme ne devraient pas oublier. Les douzième et treizième siècles furent un premier réveil de la pensée humaine, ils virent naître de nobles intelligences; quel était le sentiment de ces grands penseurs sur l'Église et la papauté? Nourris des doctrines chrétiennes, ils reconnaissaient l'empire du chef de la chrétienté. Écoutons *saint Bernard*, s'adressant au pape Eugène : « Qu'êtes-vous, quelle fonction remplissez-vous dans l'Église de Dieu? Vous êtes le grand'prêtre, le souverain pontife; vous êtes le prince des évêques, l'héritier des apôtres. Vous avez la primatie d'Abel, le gouvernement de Noé, le patriarchat d'Abraham, l'ordre de Melchisédech, la dignité d'Aaron, l'autorité de Moïse, la judicature de Samuel, le pouvoir de saint Pierre, l'onction du Christ. » Personne n'échappe à cette souveraineté : « Vous êtes le chef de toutes les brebis et de tous les pasteurs. Qui nous l'enseigne? Celui qui a dit : Faites paître mes brebis. Et de quelles brebis a-t-il voulu parler? Des brebis de telle cité, de tel pays, de tel empire? Il dit : Mes brebis, c'est à dire non seulement quelques-unes, mais toutes ensemble. » La puissance des papes s'étend sur les princes comme sur les sujets : « Les deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel sont au service de l'Église. Mais l'un doit être mis hors du fourreau par l'Église, l'autre pour l'Église; celui-là par la main du prêtre, celui-ci par la main du guerrier, mais à la discrétion du prêtre (1). »

(1) *S. Bernard.*, de Consider., IV, 3.

Saint Bernard était l'organe des sentiments de son temps. Les témoignages abondent. Le dominicain *Raymond de Penafort*, célèbre jurisconsulte (1), reconnaît au pape le droit d'excommunier et de déposer les princes, quand ils sont hors de la foi. Le mystique *Hugues de Saint-Victor* n'a pas d'autre opinion : « C'est à la puissance spirituelle à instituer la puissance temporelle, c'est à elle à juger les représentants de cette puissance (2). » *Henri de Gand* attribue les deux glaives au pape : « Saint Pierre était, après le Christ, le premier chef de l'Église universelle, et le Christ lui donna deux clefs, lui confia deux glaives, de telle sorte qu'il lui remit le gouvernement de toute l'Église, tant pour le spirituel que pour le temporel (3). » Les théologiens anglais sont tout aussi explicites : « Dieu lui-même, disent-ils, a voulu l'unité du gouvernement, et c'est au pape qu'il a délégué le pouvoir souverain (4). Le pape est le roi des rois (5) ; il est l'arbitre suprême dans toutes les contestations qui s'élèvent entre les princes, il juge de la paix et de la guerre, il peut déposer les rois pour cause d'injustice ou d'inutilité (6). » Les théologiens d'Italie, *saint Bonaventure*, *saint Thomas d'Aquin*, *saint Antonin*, archevêque de Florence, *Isidore de Milan*, s'accordent à dire que les deux glaives sont la propriété des successeurs de saint Pierre et que les rois doivent obéir aux décrets de leur volonté (7). Philosophes et théo-

(1) *Raymundi*, lib. I, tit. de Hæreticis, § 7.

(2) *Hug. S. Victor.*, de Sacram., lib. II, part. II, cap. IV (T. III, pag. 697) : « Quanto vita spiritualis dignior est quam terrena, tanto spiritualis potestas terrenam, sive secularem potestatem honore ac dignitate præcedit. Nam spiritualis potestas terrenam potestatem et instituere habet, ut sit, et judicare habet, si bona non fuerit. Ipsa vero a Deo primum instituta est, et cum deviat, a solo Deo judicari potest. »

(3) *Henr. Gandav.*, Quodlib. VI, quæst. 33. Comparez *Huet*, Henri de Gand, pag. 186.

(4) *Alex. de Hales.*, part. IV, quæst. 10 : « Voluit Deus quosdam in alios plures habere potestatem, et deinde in illos alios pauciores, et sic semper, donec deveniretur ad unum scilicet Papam, qui sub Deo immediate est. »

(5) *Robert. Holcot*, Liber Sapientiæ, sect. 200 : « Hic est rex regum, cui omnes subsunt nationes et populi. »

(6) « Ratione iniquitatis vel inutilitatis suæ personæ. » (*J. Baconthorp.*, in Prolegom., IV sent. quæst. 11.)

(7) *S. Bonaventur.*, de Ecclesiæ hierarch., pars II, cap. I (T. VII, p. 256). Les prêtres et les pontifes peuvent, pour des motifs suffisants, déposer les rois et les empereurs. Quels sont ces motifs suffisants ? « Principum malitia, reipublicæ necessitas. » — *S. Thomas d'Aquin* (Secunda secundæ, quæst. 60, art. 6) : « Potestas sæcularis subditur spirituali, sicut corpus animæ. » — *S. Antonin.*, in Summa, P. III, tit. XXII, cap. III, § 7 : « Potest ipsos reges ex causa rationabili deponere. » — *Isidore de Milan* (de Imperio milit. Eccl., T. VIII, concl. 3) : « Papa potest, eorum demeritis exigentibus, imperatorem et regem deponere. » Nous empruntons ces témoignages à *Bellarmin*, de Potestate summi pontificis in temporalibus.

logiens étaient entraînés par les croyances générales ; ils exprimaient sous une forme scientifique les sentiments instinctifs des peuples. Le droit est plus encore que la philosophie ou la théologie sous l'influence des opinions dominantes, il en est pour ainsi dire l'expression. Ouvrez le *Miroir de Souabe;* vous y verrez que « Jésus-Christ laissa en montant au ciel deux glaives sur la terre pour la défense de la chrétienté ; et il les donna à saint Pierre, l'un pour le jugement séculier, l'autre pour le jugement ecclésiastique ; le pape concède le premier à l'empereur, l'autre est conféré au pape lui-même, afin qu'il juge comme il le doit (1). »

III

Le pape tient donc ses pouvoirs de Jésus-Christ, il est presque un être surnaturel, sa parole est la voix de Dieu (2). Voilà pourquoi la papauté eut une si grande puissance sur les esprits. Dans la lutte décisive que Grégoire engagea avec l'épiscopat, il prit appui sur le peuple; ce fut avec son aide qu'il imposa le célibat au clergé et qu'il détruisit la simonie. C'est comme organes de l'opinion publique que les papes détrônaient les rois et les empereurs ; leurs sentences n'avaient d'efficacité que par le concours volontaire des fidèles. Faut-il donc voir dans les papes les défenseurs des franchises populaires? Il y avait un élément démocratique dans la papauté, en ce sens que la monarchie chrétienne était élective ; des hommes sortis des derniers rangs de la société arrivaient à la première dignité de la terre ; Grégoire VII était fils d'un charpentier. L'on peut dire encore que les sympathies des papes comme chrétiens devaient être pour les classes foulées par les rois et les nobles, car la papauté et les peuples avaient en

(1) *Schwabenspiegel,* Vorwort, § 11. — Le *Miroir de Saxe* dit aussi que le pape peut excommunier l'empereur pour trois causes : 1° s'il est hérétique; 2° s'il abandonne sa femme; 3° s'il détruit les églises. (*Sachsenspiegel,* II, 57, § 1.)

(2) *Godefroi de Viterbe,* dans un dialogue entre le pape et l'empereur, représente le pape comme un être d'une nature supérieure :

« Spiritus est Papa, carnis velamine clausus,
Hunc quasi terrenum describere quis foret ausus ? »

(*Muratori,* Script. Rer. Italic., T. VII, pag. 457.)

quelque sorte les mêmes ennemis. Cependant ce serait travestir l'histoire que de transformer les papes en démocrates. Bien que leur intervention fût parfois favorable aux intérêts populaires, ce n'est pas au nom de la liberté qu'ils intervenaient; leur mission était une mission de domination et non de liberté. Ils prirent le parti du peuple aussi longtemps que les nations ne furent que des masses croyantes, n'ayant pas conscience d'elles-mêmes, obéissant aveuglément aux paroles du saint-siége; mais dès que les premières lueurs de la liberté éclairèrent l'Europe féodale, les papes se rangèrent du côté des rois contre les peuples. La grande charte imposée, au treizième siècle, au roi d'Angleterre par ses barons, est le principe du régime qui tend à devenir le droit commun de l'Europe. La papauté favorisa-t-elle ces premiers pas vers la liberté? Elle proscrivit la grande charte comme une œuvre impie; si nous jouissons aujourd'hui des bienfaits du gouvernement représentatif, c'est malgré les anathèmes de l'Église : il n'a pas tenu à elle que la liberté ne fût étouffée dans son berceau.

On a aussi exalté les papes comme les défenseurs des droits sacrés de l'intelligence contre la force brutale (1). Il est vrai que les papes luttèrent au moyen âge avec les représentants de la force. La féodalité était un temps de violence; rendons grâce à Dieu de ce que, à côté des hommes qui ne reconnaissaient d'autre droit que celui du plus fort, il plaça l'Église, dont l'existence était toute spirituelle. La victoire de la papauté a été la victoire de l'esprit sur la matière. Si les rois l'avaient emporté à une époque où les princes n'étaient que les chefs de l'aristocratie féodale, c'en eût été fait de l'humanité; l'on aurait vu l'espèce humaine transformée en bêtes de proie et en bêtes de somme. Le triomphe des papes sauva l'avenir de l'Europe. Mais la victoire était due, non à l'influence de la raison, mais à la puissance de la foi. La papauté n'avait pas pour mission de favoriser le développement de l'intelligence. Son pouvoir était un pouvoir éducateur, qui suppose des peuples dans l'enfance intellectuelle et morale; l'éducation, en émancipant les peuples, devait par cela même mettre fin à la domination de l'Église. La papauté le pressentit; aussi la

(1) *Lamennais*, du Catholicisme dans ses rapports avec la société politique.

liberté intellectuelle n'eut-elle pas d'ennemi plus acharné. Ce prétendu champion de l'intelligence dressa des bûchers pour la pensée, il établit l'inquisition pour détruire toute dissidence sur le dogme, il excita les guerres les plus sanglantes pour ramener dans le sein de l'Église les peuples qui s'en détachèrent. Ce n'est pas à dire que la papauté n'ait été au moyen âge un principe civilisateur; n'était-elle pas l'organe de l'Église, qui, seule, avait le dépôt des richesses littéraires de l'antiquité, le goût des études et le loisir pour les cultiver? Mais la papauté ne pouvait être un élément de civilisation que dans les limites du christianisme, avec les sentiments et les préjugés chrétiens. La foi dominait la science et l'absorbait. Du jour où la science abandonna la foi, il y eut guerre à mort entre la papauté et tous ceux dont la pensée libre dépassait un dogme immuable; la guerre ne cessera que lorsque la papauté aura cessé d'exister.

La mission de la papauté, comme celle du catholicisme, n'était que transitoire. L'Église occupe un degré dans l'échelle infinie du développement de l'humanité. Son existence se lie intimement à la destinée des peuples barbares qui détruisirent l'empire romain; elle était appelée à les élever, par la foi, à la moralité et à l'intelligence. L'Église était digne de cette mission, car dans un âge de barbarie, d'immoralité et d'ignorance, elle seule ouvrait un asile à la science, seule elle offrait des modèles de la perfection chrétienne; pouvoir spirituel dans la plus haute expression du mot, elle dominait par la supériorité de raison et de sagesse. Mais cette domination par sa nature même était passagère. Le monde n'est plus celui du moyen âge; il n'est plus en proie à la force brutale, il n'exige plus un pouvoir éducateur qui le gouverne, comme un enfant, par la foi aveugle. Les facultés dont Dieu a doué l'humanité se sont développées dans une riche variété. La moralité s'est élevée à l'idée du droit et du devoir. Des éléments de civilisation que l'Église réprouvait ont acquis une force immense, irrésistible. Le christianisme maudit la matière, et voilà que la matière réagit contre le spiritualisme et menace, à son tour, de s'emparer de l'empire du monde, si une doctrine plus large que celle de l'Église ne lui fait une place légitime dans l'ordre social. Quel sera le terme de ce mouvement qui emporte les peuples? Une civilisation qui dépassera le christianisme. Dès

aujourd'hui, le progrès des arts, des sciences, des lettres s'accomplit en dehors de l'Église. L'Église a cessé depuis des siècles d'être le pouvoir spirituel. Où sont les artistes qui s'inspirent des croyances chrétiennes ? Où sont les poètes qui chantent les mystères du christianisme? Nous attendons toujours la science catholique qui devait consacrer l'alliance de la foi et de la philosophie. Science et catholicisme sont devenus tellement antipathiques, que l'on défend aux futurs ministres de l'Église l'abord de la science, comme un écueil contre lequel la foi doit nécessairement échouer. Le pouvoir, qui s'appelle toujours pouvoir spirituel, ne peut se soutenir que par l'ignorance ; il ne règne que là où règne l'ignorance, et, pour perpétuer sa domination, il est poussé fatalement à perpétuer l'ignorance. Tout ce qu'il y a d'éléments intellectuels dans la société se développent en dehors de l'Église et sont hostiles à l'Église.

La mission de la papauté est remplie; il n'y en a pas de plus glorieuse dans l'histoire de l'humanité. Mais il arrive à l'Église ce qui arrive à tous les pouvoirs du passé; elle se survit à elle-même, elle conserve ses vieilles prétentions, sans s'apercevoir que tout autour d'elle a changé, pendant qu'elle restait immobile. Au dix-neuvième siècle, la papauté est un immense anachronisme. Le fondement de sa puissance s'est écroulé. Elle était forte par l'opinion publique, elle avait pour elle la conscience générale; or l'opinion publique non seulement lui est échappée, elle s'est tournée contre elle. Voilà quatre siècles que la moitié de l'Europe a fait un divorce éclatant avec l'Église qui se dit universelle, et le scandale de la séparation se perpétue. Dans le sein même de la société catholique, la papauté n'a plus qu'une existence nominale : c'est une ombre du passé.

Il s'est trouvé au dix-neuvième siècle un homme de génie qui, plein de foi dans la puissance de la doctrine catholique, croyait que la papauté avait encore devant elle un brillant avenir. *Lamennais* appela le souverain pontife « à rétablir l'équilibre rompu de la nature humaine et de ses indestructibles lois, en opérant derechef l'union intime de la foi et de la science, de la force et du droit, du pouvoir et de la liberté. » Pour remplir cette haute mission, le hardi penseur provoqua la papauté à rompre les chaînes qui l'attachaient aux rois et à embrasser la cause des peuples auxquels

appartient l'avenir (1). L'appel ne fut pas entendu; le célèbre écrivain fut averti solennellement qu'il s'était trompé en voulant l'alliance du catholicisme et de la liberté. Le rôle que *Lamennais* demandait pour les papes est une grande illusion; dans l'intérêt de son existence, la papauté a eu raison de le repousser; elle ne peut plus vivre, elle ne peut plus que végéter à l'ombre et sous l'appui des puissances de ce monde sur lesquelles jadis elle dominait. A ceux qui rêvent encore l'empire de la papauté, nous dirons : « Voyez ce qui se passe à Rome. Lorsque la papauté vivait, lorsqu'elle exerçait ce pouvoir spirituel que vous revendiquez pour elle, le pape était révéré comme le représentant de Dieu sur la terre; il se prétend toujours le vicaire du Christ, mais une indifférence dédaigneuse a remplacé l'antique vénération (2). Au moyen âge, le pape était le véritable souverain de la chrétienté; aujourd'hui il ne se maintient au Vatican que par la protection d'un peuple incrédule par excellence. Voilà les signes des temps. Que ceux qui ont des yeux les ouvrent et voient. »

SECTION II. — LE POUVOIR SPIRITUEL.

§ 1. L'idée du pouvoir spirituel.

I

La papauté domine au moyen âge comme pouvoir spirituel. Qu'est-ce que le pouvoir spirituel? L'idée de ce pouvoir date du christianisme; elle implique la séparation du spirituel et du tem-

(1) *Lamennais*, dans l'*Avenir*. L'illustre écrivain donnait à la papauté la mission de consommer l'unité : « De Rome, maîtresse d'elle-même et dégagée des liens dont l'enlacaient depuis des siècles les souverainetés temporelles, émanera tout ensemble et le mouvement régulier qui portera les nations chrétiennes vers les magnifiques destinées qu'elles ne font qu'entrevoir encore, et la vivifiante énergie qui, pénétrant les peuples jusqu'ici rebelles au christianisme, constituera dans l'unité, selon les promesses divines, l'humanité entière. »

(2) *Chateaubriand* assistait en 1829, comme ambassadeur, aux petites intrigues qui s'agitent dans la capitale du monde chrétien lors de l'élection d'un pape. Il dit dans ses *Mémoires* : « Le monde, tel qu'il est fait aujourd'hui, ne donne pas deux sous de la nomination d'un pape, des rivalités des couronnes et des intrigues de l'intérieur d'un conclave. »

porel, elle entraîne la séparation de l'Église et de l'État, le partage de la souveraineté entre le pape et l'empereur, pour mieux dire, la suprématie de la papauté. La notion du pouvoir spirituel est donc fondamentale pour l'appréciation de l'unité chrétienne et pour l'intelligence de la civilisation qui procède du christianisme. Il importe d'y assister.

Dans l'antiquité, la séparation de l'Église et de l'État était inconnue; l'empereur était en même temps souverain pontife. Est-ce à dire que l'État ait exercé le pouvoir spirituel qui dans le système chrétien appartient à l'Église? Les anciens n'avaient aucune idée d'un pouvoir spirituel tel que le christianisme le conçoit. Un pouvoir spirituel, placé à côté ou au dessus du pouvoir temporel, suppose la séparation des intérêts spirituels et des intérêts temporels, la séparation de ce qui touche l'âme et de ce qui touche le corps. Or les anciens ne songeaient pas à séparer l'âme du corps; pour eux l'homme était un tout harmonique, indivisible.

Le polythéisme donnait satisfaction aux exigences du corps aussi bien qu'aux besoins de l'âme. Il faut dire plus : l'antiquité était une époque d'expansion des forces physiques, matérielles; la matière, le corps étaient choses sacrées, comme tenant à la vie, à sa production et à sa conservation. De là le culte de la matière que les chrétiens ont si vivement reproché au paganisme; c'était plutôt le culte de ce qu'il y a de divin dans la nature. Cependant il est certain que les religions matérielles de l'antiquité tendaient à matérialiser les mœurs : elles furent une des causes de la corruption qui minait les peuples, lorsque Jésus-Christ vint prêcher la *bonne nouvelle*.

Qu'était-ce que la *bonne nouvelle* que le Christ annonça aux hommes? Il annonça un royaume des cieux qui allait s'ouvrir pour ceux qui feraient pénitence de leurs péchés. La prédication évangélique était toute une révolution dans les sentiments et dans les idées; elle détournait les hommes des intérêts et des passions de ce monde, pour ne leur laisser qu'une seule préoccupation, celle de leur salut dans la consommation finale que l'on croyait instante. Qui n'aurait méprisé les richesses, avec la conviction que la fin du monde engloutirait bientôt tous les biens de la terre? qui aurait songé au mariage, lorsque l'humanité approchait de son dernier moment? pouvait-on concevoir une pensée d'ambition et

de gloire, lorsque le néant de tout ce qui est humain et périssable, allait paraître au grand jour du jugement dernier?

Cependant la consommation finale reculait toujours; ce que les chrétiens avaient pris pour l'annonce de la fin du monde, était l'inauguration d'un nouvel âge de la civilisation. Mais les sentiments que la croyance à la consommation finale avait développés subsistèrent; ils forment le fondement de la conception que le christianisme se fait de la vie : le mépris du corps et de l'existence présente, l'exaltation de l'âme et de l'existence future. Pour les chrétiens, le corps n'est pas l'instrument nécessaire de l'âme, il est l'ennemi de l'âme : ils ne cherchent pas seulement à le dompter, à le réduire, ils l'anéantiraient volontiers, s'ils le pouvaient. L'idéal auquel ils aspirent est une vie purement spirituelle; s'ils maintiennent le corps dans leur ciel, ils ne lui laissent aucune fonction. Ce qui prouve qu'à leurs yeux l'âme seule existe véritablement, c'est que le bonheur qui l'attend n'a rien de commun avec l'exercice des facultés corporelles, c'est la vision de Dieu.

Ainsi dans la doctrine chrétienne, il y a séparation complète entre le monde actuel et le monde futur; ce monde futur, l'idéal des chrétiens, le terme de leurs espérances, est un *autre monde*. La vie dans ce monde-ci est fondamentalement différente de la vie à venir; celle-ci est une existence spirituelle, l'autre est enchaînée dans les liens du corps et soumise aux influences des mauvais esprits. Le chrétien, le vrai chrétien la méprise souverainement; il aspire à la quitter; tant qu'il y est, il cherche, non à vivre de l'existence humaine dans les conditions que Dieu lui a faites, mais à la détruire, autant que cela dépend de lui, pour réaliser déjà sur la terre le spiritualisme qui doit être son partage dans le paradis. Quelles sont les conditions de cette vie spirituelle? C'est toujours la vie telle que les premiers chrétiens la pratiquaient dans l'attente de la consommation finale : le mépris des richesses et des honneurs, la virginité, l'éloignement de la société.

Tel est le principe de la séparation du spirituel et du temporel. Cette séparation est donc essentiellement le mépris du corps, le mépris de la société, le mépris de toutes les institutions sociales, propriété, mariage, dignités; l'exaltation exclusive de l'âme, la préoccupation de la vie future, vie autre, différente de la vie ac-

tuelle. De la séparation du spirituel et du temporel, va naître l'idée du pouvoir spirituel, opposé au pouvoir temporel.

Les premières communautés chrétiennes se formèrent au sein de l'empire païen. Jésus-Christ avait dit : Donnez à César ce qui est à César. Les chrétiens n'envièrent pas à César la domination du monde, les richesses, la gloire ; ils ne revendiquèrent pour eux que leur foi. A César, le pouvoir sur tout ce qui tient à la terre; les chrétiens ne plaçaient pas leur bonheur dans les choses terrestres, mais dans le ciel. Voilà, dans son premier germe, la séparation des deux sociétés ou des deux pouvoirs : la société spirituelle se compose exclusivement de croyants, la société temporelle est le domaine du paganisme. L'opposition est radicale. Les fidèles forment une cité à part, dispersée au milieu des empires, la cité de Dieu; quant à tous ceux qui sont en dehors de la cité de Dieu, qu'est-ce sinon le royaume du démon?

Ces relations changèrent, dans la forme et à certains égards au fond, lorsque l'empire se fit chrétien. Au sein du christianisme s'élève une Église qui représente le pouvoir spirituel ; l'État, devenu chrétien, reste l'organe du pouvoir temporel. Dans les premiers siècles, l'Église était une société d'égaux, comprenant tous les fidèles ; elle va se concentrer dans une hiérarchie de plus en plus aristocratique et monarchique. Les évêques se disent les successeurs des apôtres, ils exercent le pouvoir de lier et de délier; l'Église est la porte par laquelle on entre dans le royaume des cieux, et c'est l'épiscopat qui en tient les clefs. Voilà le pouvoir spirituel constitué; ce pouvoir spirituel n'est plus le partage de tous les croyants, il est le privilége de l'Église. A quelle condition l'Église sera-t-elle pouvoir spirituel? A condition de réaliser dans son sein l'idéal de la vie chrétienne, le renoncement au monde, à la propriété, au mariage. Pour être pouvoir spirituel, il faut vivre de la vie spirituelle. Cet idéal ne peut être la loi de toute la société chrétienne; il est le partage des élus, de ceux que Dieu a choisis pour ses organes (1). Ainsi l'idée de la vie spirituelle conduit à maintenir, dans le sein même de la chrétienté, la séparation entre un ordre spirituel et un ordre temporel, entre les clercs et les laïques. Les laïques continueront à vivre de la vie ancienne; à

(1) Les clercs, le clergé. Voyez le T. V^e de mes *Etudes*.

eux le gouvernement des choses humaines, le mariage, la propriété. Mais par cela même que les laïques n'aspirent pas à la perfection de la vie chrétienne, ils sont inférieurs aux clercs; les clercs seuls vivent de la vie spirituelle, eux seuls forment l'Église, à eux seuls le pouvoir spirituel. Ce pouvoir spirituel est exercé par les évêques, comme successeurs des apôtres. Parmi les évêques, il en est un qui prétend à la suprématie; le pouvoir spirituel appartient à tout l'épiscopat, mais à saint Pierre plus spécialement ont été remises les clefs du royaume des cieux; l'Église se confond avec lui, il est l'organe, par excellence, du pouvoir spirituel.

Le pouvoir spirituel, en se concentrant dans la papauté, a atteint tout son développement. Qu'on se représente le point de départ de cette conception, et l'on aura une idée de la puissance immense qui en découle pour l'Église. Il y a dans l'homme deux éléments distincts, hostiles, l'âme et le corps; le corps est une entrave, une prison pour l'âme; l'homme est appelé à une existence spirituelle, mais dans ce monde-ci, sa vie est une lutte constante contre les passions du corps; pour arriver au ciel, il faut que l'âme dompte le corps, que le corps soit l'esclave de l'âme. Or, qui représente l'âme dans l'organisation de la société chrétienne? qui représente le corps? C'est l'Église qui est l'âme; la société laïque et ses chefs sont les organes du corps. La vie de la société laïque n'est pas la vie véritable; elle ne peut faire son salut qu'en se soumettant entièrement à la direction de l'Église, de même que le corps doit se soumettre à l'empire de l'âme. L'âme domine sur le corps au point de l'asservir; l'Église doit dominer sur l'État au point qu'il n'ait plus d'autre volonté que la sienne. Les chefs de la société laïque, rois et empereurs, n'ont qu'une autorité apparente; ils sont les organes d'une face de la vie qui est réprouvée, du corps, de la matière; ils sont nés païens, et ce vice originel les infecte toujours : bien qu'ils soient chrétiens, peu s'en faut qu'ils ne soient les organes du démon. Leur puissance matérielle s'efface devant l'Église qui a seule droit de commander, de même que la lune disparaît du ciel quand paraît l'astre vivifiant qui dissipe les ténèbres de la nuit.

Nous ne faisons qu'indiquer les conséquences que recèle l'idée du pouvoir spirituel : admettez la distinction du spirituel et du

temporel, reconnaissez le pouvoir spirituel à l'Église, et vous aboutirez nécessairement à lui donner la domination sur le pouvoir temporel. Tel est le fondement de la puissance de la papauté au moyen âge. De là les longues luttes entre le sacerdoce et l'empire : le sacerdoce essayant d'organiser la chrétienté sur l'idée du pouvoir spirituel appartenant à l'Église : l'empire reconnaissant ce pouvoir spirituel à l'Église, mais refusant d'en accepter les conséquences, parce que les prétentions de l'Église l'annuleraient. La lutte de la papauté et de l'empire fait place aux guerres de la réforme contre la suprématie du souverain pontife. Le chef du pouvoir spirituel succombe après des luttes sanglantes, furieuses; mais l'idée du pouvoir spirituel survit; elle s'identifie avec le christianisme historique, et elle ne disparaîtra qu'avec lui. L'Église ne prétend plus dominer sur les rois au nom du pouvoir spirituel, mais elle essaie de maintenir son influence sur la société, en s'emparant de l'éducation des générations naissantes; elle seule a capacité d'enseigner, d'élever, parce qu'elle seule est pouvoir spirituel. Tel est le long retentissement qu'a eu l'idée du pouvoir spirituel. Cette conception a-t-elle un fondement rationnel, indépendant de la révélation?

II

L'idée du pouvoir spirituel est fausse. Elle repose sur la séparation, sur l'hostilité de l'âme et du corps; or, dans les desseins de Dieu, le corps n'est pas la prison de l'âme, il est la condition nécessaire de sa manifestation. L'idéal de la vie chrétienne, vie exclusivement spirituelle, est donc faux. La vie est une vie du corps aussi bien qu'une vie de l'âme, et elle sera toujours matérielle et spirituelle tout ensemble, puisqu'il ne saurait y avoir d'existence finie sans corps. Par suite, l'opposition radicale entre ce monde-ci et ce que l'on appelle *l'autre monde* est fausse. Il n'y a qu'un monde; il n'y a qu'une vie, vie infinie dont les conditions changent à mesure que l'homme s'élève vers Dieu, mais vie identique, en ce sens qu'elle n'est que l'évolution progressive de nos facultés. Si l'âme se confond avec le corps, si la vie future se confond avec la vie présente, l'autre monde avec ce monde, que

devient l'idée du pouvoir spirituel? Comment peut-il y avoir une distinction de deux pouvoirs, spirituel et temporel, lorsqu'il n'y a qu'une seule existence qui tient à la fois de l'esprit et du corps? Puisque l'âme et le corps forment un tout harmonique, il en doit être de même des pouvoirs qui les représentent; il ne saurait y avoir deux souverains, l'un commandant au nom de l'âme, l'autre commandant au nom du corps; la société est une, la souveraineté est une, il n'y a donc qu'un seul pouvoir, organe des droits sociaux. Quelle est la mission de ce pouvoir? Il répond au but de la société, et ce but est le développement des facultés morales, intellectuelles et physiques de l'homme; l'harmonie de nos facultés constitue l'idéal de la vie. Cette vie est sainte, car elle est un moment de la vie infinie; cette terre est sainte, car elle est une partie du monde infini; il n'y a pas de vie à venir qui doive nous faire mépriser la vie actuelle, car le ciel et la terre ne font qu'un. Ainsi s'écroulent tous les fondements du pouvoir spirituel. A quoi bon un pouvoir spirituel, quand le terme vers lequel ce pouvoir veut nous conduire est une chimère? Il ne nous faut pas un pouvoir qui nous prépare à un ciel qui n'existe pas, il nous faut un pouvoir qui nous guide dans la vie actuelle. Ce pouvoir d'où procéderait-il, sinon de la société même? Le pouvoir souverain n'est que la société organisée.

L'idée du pouvoir spirituel, considéré comme distinct du pouvoir temporel et comme lui étant supérieur, cette idée qui a régné au moyen âge et qui conserve encore aujourd'hui quelque influence, n'aurait-elle donc été qu'une longue erreur, ou renferme-t-elle une part de vérité? A-t-elle eu une mission à remplir, et qu'elle est cette mission?

Dans son principe, le pouvoir spirituel est une réaction contre le matérialisme antique. Les anciens ne s'étaient pas bornés à adorer ce qu'il y a de divin dans la matière, ils avaient divinisé la matière; de là la corruption et la mort. Le christianisme réagit avec violence contre ce débordement de vices. Il méprisa, il flétrit ce que les païens adoraient; l'homme était devenu tout corps, le christianisme voulut le transformer en esprit pur. La réaction dépassa le but, mais elle fut salutaire : les rigueurs de l'ascétisme retrempèrent l'humanité. Cette première phase du christianisme était une préparation à de plus rudes travaux, à de

plus glorieuses destinées. Lorsque la doctrine chrétienne est arrêtée, lorsque l'Église est constituée, les Barbares arrivent. C'est en vue des Barbares que Dieu avait envoyé Jésus-Christ. Ici se révèle la mission du pouvoir spirituel, la nécessité de sa séparation du pouvoir temporel et de sa domination. Les Barbares étaient appelés à régénérer le monde, mais à raison même de leur vocation, la force régnait chez eux; elle régna pendant tout le moyen âge. Que serait devenue l'humanité, si la violence seule avait dominé? Elle aurait péri dans les convulsions de l'anarchie, dans les excès de la brutalité. Il fallait donc que l'intelligence domptât la force. Pour cela, l'esprit devait avoir une existence à part, dont la supériorité fût reconnue par les hommes de violence : de là la nécessité providentielle de l'Église et du pouvoir spirituel. On ne conçoit même pas qu'au moyen âge, le spirituel et le temporel fussent réunis dans les mains d'un pouvoir unique, organe de la société. La société n'était-elle pas en proie à la barbarie? Et la barbarie pouvait-elle exercer l'empire de l'intelligence? La barbarie avait besoin d'un pouvoir éducateur; elle le trouva dans l'Église, dépositaire de tout ce qu'il y avait de moralité et d'intelligence dans la société. La tâche fut longue et rude; la domination qu'on a tant reprochée à l'Église n'a été qu'une lutte permanente contre la force brutale. C'est à cette lutte de l'esprit contre la matière que nous devons notre culture morale et intellectuelle.

Telle a été la haute mission du pouvoir spirituel au moyen âge. Cette mission fut temporaire; elle n'eut plus de raison d'être du jour où les peuples, moralisés et éclairés, purent eux-mêmes continuer leur éducation. Est-ce à dire que la distinction du spirituel et du temporel ait perdu toute valeur pour l'avenir? Elle ne se produira plus sous la forme qu'elle a eue au moyen âge; il n'y aura plus de papauté, plus d'Église qui règne sur les peuples et les rois au nom de la foi et en vertu de sa supériorité intellectuelle. Mais la société à venir et le monde présent ont un grand enseignement à puiser dans la distinction du spirituel et du temporel. Elle implique l'empire de l'esprit sur la matière; cet empire est légitime en ce sens que le développement moral et intellectuel est le but suprême de l'humanité; le développement matériel n'est que le moyen, l'instrument. Malheur aux nations qui prennent

le moyen pour le but! Leur sort sera celui des peuples antiques, morts dans la pourriture.

L'idée du pouvoir spirituel, considéré comme distinct du pouvoir temporel, renferme encore un autre principe qui s'est développé dans les temps modernes et a pris place parmi les vérités qui tendent à devenir la croyance commune du genre humain. Dans l'antiquité, l'État concentrait en lui tous les pouvoirs, il dominait même sur l'intelligence et l'âme du citoyen. Jésus-Christ vint enlever ce domaine à César, en revendiquant pour la conscience la liberté qu'elle tient de Dieu; plus tard l'Église usurpa à son profit un droit que le Christ avait réclamé dans l'intérêt des croyants : ce qui était un *droit* pour l'individu, devint un *pouvoir* pour l'Église (1). L'idéal antique conduit à l'oppression, au despotisme, et le despotisme, c'est la mort. L'empire des âmes dont l'Église s'empara, en se fondant sur des paroles qui tendaient à affranchir les âmes, a également abouti à la tyrannie des intelligences; mais tout en altérant l'enseignement de son fondateur, l'Église ne put lui enlever le germe de liberté qu'il renfermait. S'il y avait tyrannie, ce n'était du moins plus celle d'un pouvoir humain, c'était la loi de Dieu; il était donc reconnu qu'aucun pouvoir humain ne peut enchaîner les âmes. Quant au droit divin en vertu duquel l'Église prétendait asservir les intelligences, l'humanité l'a rejeté comme une usurpation, du jour où sortant de l'enfance, elle a atteint l'âge de raison; mais elle maintient comme un droit sacré l'idée qui est au fond du pouvoir spirituel réclame par l'Église. Oui, Dieu seul a action sur nos âmes; c'est affirmer en d'autres termes notre liberté à l'égard de la société. Il y a une partie de nous, et la plus précieuse, qui échappe à l'action de l'État : nos rapports avec Dieu doivent être libres. La liberté dans le développement intellectuel et moral, telle est la formule future de la séparation du spirituel et du temporel, de l'Église et de l'État.

§ 2. Le pouvoir spirituel au onzième siècle.

La mission de l'Église et sa domination sont fondées sur son pouvoir spirituel. Pour qu'elle puisse remplir sa mission, pour

(1) Voyez mon *Étude sur l'Église et l'État*, 2e édit., T. I.

qu'elle ait un titre au gouvernement des âmes, il faut qu'elle réalise l'idée sur laquelle repose sa puissance; il faut qu'elle vive de la vie spirituelle qui est l'idéal du christianisme; il faut, pour parler le langage moderne, qu'elle légitime son empire par une moralité et une capacité supérieures.

Au onzième siècle, l'Église est en tout l'opposé de l'idéal chrétien; elle est souillée de tous les vices qui infectent le monde barbare. Les représentants du pouvoir spirituel, les évêques sont des hommes sortis de l'aristocratie guerrière; ils vivent dans le concubinage, la guerre est leur occupation habituelle. Par sa moralité, l'Église est au niveau de la société barbare (1), et, son ignorance va de pair avec sa corruption. Comment ainsi avilie, abrutie, pourrait-elle s'appeler pouvoir spirituel! Si l'Église continue à marcher dans cette voie, c'en est fait du christianisme et de la civilisation. Pour nous en convaincre, pénétrons dans l'Église du onzième siècle; nous verrons le pouvoir spirituel en pleine dissolution. Le tableau de cette décadence nous révélera la mission de Grégoire VII. Il trouva l'Église en ruines, il la ramena avec violence à l'idéal chrétien, et par là il assura l'empire à la papauté; en sauvant l'Église, en consolidant sa puissance, il sauva le christianisme et la civilisation.

N° 1. *Dépendance de l'Église.*

L'Église fut dans la dépendance de l'État depuis l'invasion des Barbares jusqu'au onzième siècle. C'était une époque de dissolution et de violence; l'Église avait besoin d'un appui extérieur, elle rechercha la protection des rois. Mais comme le protecteur prend nécessairement une autorité plus ou moins grande sur son protégé, il arriva que l'État exerça le pouvoir spirituel : Charlemagne était pape et empereur. La décadence de l'empire carlovingien ne profita pas à l'Église; dans l'anarchie qui précéda la féodalité, elle fut en proie à la force. Sous le régime féodal, elle entra dans la dépendance hiérarchique qui était la condition de tous les possesseurs du sol.

(1) *Chronic. Affligemense*, cap. I (*Pertz*, IX, 407) : « Tunc presbyterorum conjugatorum irreverentia adeo in orbe prævaluerat, ut inter vitam laicorum et clericorum pene nulla foret distantia. »

La nomination des évêques se faisait par les rois, au mépris des canons qui consacraient la libre élection par le peuple et le clergé. Un chroniqueur raconte qu'Othon le Grand, en apprenant la vacature d'un évêché, eut un songe qui lui dit de nommer évêque le premier qu'il rencontrerait à son lever; l'empereur montra plus de foi dans cette inspiration que dans une élection canonique; il eut cependant le bon esprit de diriger ses pas vers une abbaye, afin d'avoir la chance de rencontrer un clerc (1). Le pieux Henri II cassa plus d'une fois les élections faites par les chapitres, pour imposer aux églises des prélats de son choix (2). Henri III faisait et défaisait les papes; il disposait des évêchés comme des comtés (3). En France et en Angleterre, il y avait un semblant d'élection, mais les plaintes des écrivains ecclésiastiques nous apprennent que là, comme en Allemagne, les prêtres arrivaient à l'épiscopat par des voies irrégulières (4). Le mal était général, parce que la cause d'où il dérivait existait partout : les évêchés étaient considérés comme des fiefs dont les rois et les grands vassaux croyaient pouvoir légitimement disposer (5).

La confusion des dignités ecclésiastiques et séculières nous explique l'étrange usage qui s'établit au dixième siècle de donner les évêchés à des enfants. Un enfant pouvait être comte, pourquoi pas évêque? En 926, Hébert, comte de Vermandois, fit nommer son fils, âgé de cinq ans, à l'archevêché de Reims; l'élection fut confirmée par le roi et le pape. (6), *Atton de Verceil* nous apprend comment on procédait à l'ordination de ces singuliers prélats : l'on interrogeait les pauvres petits sur quelques articles qu'ils avaient appris par cœur ou qu'ils lisaient en tremblant, plus dans la crainte d'avoir le fouet de leur maître que de perdre l'épisco-

(1) *Thietmari*, Chronic. II, 17 (*Pertz*, III, 751, s.).

(2) *Planck*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. III, pag. 407, note. — *Doenniges*, Das deutsche Staatsrecht, pag. 510, note.

(3) *Herimann August.*, Chron. ad a. 1047 (*Pertz*, V, 126).

(4) *Servat. Lup.*, Ep. 81 : « Non esse novicium aut temerarium quod ex palatio honorabilioribus maxime Ecclesiis (rex) procurat antistites. »

(5) Sur le droit des grands vassaux de conférer l'investiture, voyez *De Marca*, de Concordia sacerdotii et imperii, lib. VIII, c. 25, et les notes de Baluze. — *Thietmar* dit du royaume de Bourgogne : « Rex nomen tantum et coronam habet, et episcopatus hiis det qui a principibus hiis eliguntur... Unde hii (episcopi), manibus complicatis, cunctis primatibus velut regi suo serviunt. » (Chronic. VII, 21 (*Pertz*, III, 845, s.).

(6) *Flodoardi*, Hist. Ecclesiæ Rhemensis, IV, 20. — Le siége de Narbonne fut acheté pour un enfant de six ans. (*Vaissette*, Histoire du Languedoc, T. II, pag. 252.)

pat (1). Le scandale monta jusqu'au siége de saint Pierre; on vit un enfant vicaire de Jésus-Christ (2)! Voilà à quoi aboutit l'intervention de l'État, à une époque où l'État se personnifiait dans le seigneur féodal. Ces abus témoignent quel eût été le sort de l'Église, si elle était restée enchaînée dans les liens de la féodalité.

Il y avait un danger plus grave dans la subordination de l'Église. Le caractère même de l'épiscopat menaçait de s'effacer; le spirituel se confondait avec le temporel, mais, par un singulier renversement d'idées, le spirituel avait son principe dans le temporel, l'âme procédait du corps. Au dixième siècle, les rapports entre les deux pouvoirs prirent une forme qui légalisa en quelque sorte la dépendance du pouvoir spirituel. Avant d'être consacrés, les évêques recevaient l'investiture des mains du roi; le roi leur remettait la *crosse*, symbole du gouvernement pastoral, et l'*anneau*, marque du lien intime qui unit le pasteur à son troupeau (3). Rien de plus légitime en apparence que l'investiture. Les évêques et les abbés étaient membres de l'aristocratie féodale; ils avaient les mêmes droits que les comtes, ils devaient aussi avoir les mêmes obligations; les uns et les autres étant vassaux du roi, devaient lui prêter hommage comme tels (4). Mais l'obligation de recevoir l'investiture avant la consécration, la remise de l'anneau et de la crosse, symboles religieux, par des mains laïques, semblaient faire un acte religieux de cette cérémonie féodale (5). L'Église

(1) *Atton. Episc. Vercellens.*, de Pressuris ecclesiasticis, dans d'*Achery*, Spicileg., T. I, pag. 425 : « Quidam autem adeo mente et corpore obcæcantur, ut ipsos etiam parvulos ad pastoralem promovere curam non dubitent... Et qui adhuc nec ipsa rudimenta humanæ naturæ sufficerint discere, hos ad magisterium elevare non formidant, judicesque constituunt animarum, qui adhuc, quæ anima sit, intelligere penitus nequeant... » *Atton* rapporte ensuite comment se fait l'ordination de ces pauvres petits, puis il s'écrie avec indignation : « Quid enim dicere possumus, cum talis in Ecclesia præponitur, nisi quod Idolum statuatur? » — *S. Bernard.*, de Officio episcoporum, cap. VII, n° 25 : « Scholares pueri et impuberes adolescentuli *ob sanguinis dignitatem* promoventur ad ecclesiasticas dignitates, et de sub ferula transferuntur ad principandum presbyteris *lætiores interim quod virgas evaserint, quam quod meruerint principatum.* »

(2) *Baron.*, Annal. ad a. 1003, T. XI, pag. 109 : « Puer in sacrosanctam Petri sedem intruditur, monstrum erigitur, statuiturque portentum. »

(3) L'*anneau* marquait la qualité d'*épouse* qui convient aux évêques à l'égard des Églises. (*Thomassin*, Discip. eccl., part. I, lib. II, cap. LVIII, § 13.)

(4) Les évêques prêtaient le serment de vassal. *Hincmar*, le fier archevêque de Rheims, s'indignait de ce que « des mains ointes du saint chrême fussent placées dans les mains d'un laïque pour prêter serment à un autre qu'à Dieu. » (Epist. ad Ludovic. Regem Germaniæ, a. 858, cap. XV, dans *Baluze*, cap. II, 119.) Cependant l'orgueilleux prélat fut obligé de prêter plus d'une fois le serment de vassal. (*Baluze*, II, 150.

(5) Le cardinal *Damien* remarque que, lors de l'investiture, on ne disait pas au futur évêque : Reçois *les biens* de cette Église; » on lui disait : « Reçois *cette Église.* » (*Epist.*, I, 13, T. I, p. 8.)

émanait de l'État, le pouvoir temporel dominait sur le pouvoir spirituel.

Nous avons dit ailleurs (1) les inévitables maux qui résultaient de la confusion de l'épiscopat et de l'aristocratie guerrière, au sein d'une société barbare. Ces abus prirent des proportions monstrueuses au dixième et au onzième siècle. Recueillons quelques témoignages sur l'état des Églises en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre; l'énormité du mal nous expliquera la nécessité d'une réaction violente pour sauver le christianisme.

Le moine *Glaber* dit des églises de France : « Nos rois, qui devraient choisir pour le service de notre sainte religion les personnes les plus propres à ce ministère, regardent comme le plus digne de présider à la direction des âmes celui dont ils espèrent les plus riches présents... Une fois évêques, ces hommes cupides donnent un libre essor à leur avarice, ils n'ont d'autre ambition que de la satisfaire, ils s'en font une idole (2). » Les écrivains protestants regrettent le pouvoir excessif de la papauté au moyen âge; ils auraient préféré le libre développement des Églises nationales, mais les Églises nationales étaient en proie à la violence des grands et des rois, et leur liberté eût été l'anarchie ou le règne de la force brutale. A la fin du onzième siècle, Grégoire VII écrit aux évêques de France : « Parmi tous les princes de notre temps qui ont perdu l'Église de Dieu par la vente des dignités ecclésiastiques et qui, au lieu de l'honorer comme une mère, l'ont traitée comme une servante, c'est le roi de France, Philippe Ier, qui est le plus coupable, au point qu'il paraît avoir comblé la mesure de ce crime funeste (3). »

En Allemagne, la longue minorité de Henri IV livra l'Église à ceux qui gouvernaient le jeune prince. L'ambition et la cupidité perdirent toute pudeur; la vente des dignités ecclésiastiques se faisait publiquement (4). Les monastères surtout, plus faibles,

(1) Voyez le tome Ve de mes *Études*.

(2) *Glaber.*, Histor. II, 6. Cf. *Abbonis*, *Abbat. Floriacens.*, Apologetic., § 9 (*Galland*, Bibliotheca Patrum, T. XIV, pag. 139) : « Nihil pure ad ecclesiam pertinere videtur quod ad pretium non largiatur, scilicet episcopatus, presbyteratus, diaconatus et reliqui minores gradus, archidiaconatus quoque, decania, præpositura, thesauri custodia, baptisterium, sepultura, et si quæ sunt similia. »

(3) *Gregor.*, Epist. I, 35.

(4) *Bertholdi*, Annal. ad a. 1069 (*Pertz*, V, 274) : « Ea tempestate, simoniaca hæresis, non ut olim clandestina, quin potius publica. »

étaient vendus ou donnés comme les fermes du fisc (1). Les prélatures n'étant plus le partage de la sainteté, mais de la richesse, les moines s'abandonnèrent sans frein à l'usure et à la rapine pour amasser de l'or. Lorsqu'une abbaye devenait vacante, on la mettait en hausse au palais du prince; puis arrivaient les religieux, renchérissant l'un sur l'autre (2) : « Ils promettaient des montagnes d'or; le vendeur n'osait pas demander ce que l'acheteur était prêt à payer. Le monde se demandait avec étonnement d'où sortait le fleuve de ces richesses, comment les trésors de Crésus étaient venus entre les mains d'hommes à qui il n'était pas permis de posséder un habit en propre (3). » Il faut lire dans les *Annales* de *Lambert*, auxquelles nous empruntons ces détails, le honteux spectacle qui s'offrit aux princes et au roi assemblés pour l'élection d'un abbé de Fulde. L'annaliste lettré s'écrie avec Cicéron : « O temps! ô mœurs! » Il s'écrie avec Daniel : « O abomination de la désolation (4)! »

La simonie semblait avoir atteint ses dernières limites dans les Gaules et en Allemagne; cependant, à entendre les plaintes des contemporains, l'abus était plus révoltant encore en Italie. Toutes les fonctions ecclésiastiques y étaient vénales, comme les marchandises dans une foire (5); c'est à peine s'il y avait un clerc qui ne fût pas souillé de ce honteux trafic (6). Quand Léon IX voulut éloigner les simoniaques, on lui représenta que les églises seraient sans prêtres (7). Le saint-siége lui-même fut mis en vente. Benoît IX offrit publiquement de céder la papauté, et il trouva un clerc qui l'acheta; le vendeur consacra l'acheteur et lui abandonna le Latran. Mais une fois nanti de l'or, Benoît s'en servit pour se maintenir à Rome. Il y avait encore un troisième pape, nommé par la faction

(1) *Lamberti*, Annal. ad a. 1663 (*Pertz*, V, 167) : « Nihil minus regem juris ac potestatis in abbates habere quam in villicos suos, vel in alios quoslibet regalis fisci dispensatores. »

(2) *Id.*, *ibid.* ad a. 1071 (*Pertz*, V, 184) : « Abbatiæ publice venales prostituuntur in palatio nec quisquam tanti venales proponere queat, quin protinus emptorem inveniat... »

(3) *Id.*, *ibid.* ad a. 1071. (*Pertz*, V, 189.)

(4) *Id.*, *ibid.* ad a. 1075. (*Pertz*, V, 236.)

(5) *Glaber.*, Histor. V, 5 : « Non solum in Gallicanis episcopis hæc pessima pullulaverat nequitia, verum etiam *multo amplius* totam occupaverat Italiam : omnia quippe ministeria ecclesiastica ita eo tempore habebantur venalia, quasi in foro sæcularia mercimonia. »

(6) *Desiderii*, de Miraculis S. Benedicti, dialog., lib. III (*Bibl. Max. Patrum Lugdun.*, T. XVIII, p. 853) : « Ita ut vix aliquanti invenirentur qui non hujus simoniacæ pestis contagione fœdati existerent. »

(7) *Damiani*, Opusc. VI, § 35. (T. III, p. 58.)

hostile à Benoît. Là ne s'arrêta pas le scandale. Aucun des trois papes n'ayant assez de pouvoir pour l'emporter sur les deux autres, Benoît eut l'heureuse idée de proposer un accord : pourquoi se disputer la possession exclusive d'un siége dont les revenus suffisaient amplement pour les trois concurrents? L'an 1045 vit donc trois papes se partageant la chaire de saint Pierre par le plus infâme des marchés (1).

La simonie souillait l'Église depuis le sous-diacre jusqu'au souverain pontife : l'Église, dit un pape, était vénale comme une vile marchandise (2). Il fallait extirper cette hérésie (3); c'était une question de vie ou de mort pour le christianisme. Comment des prêtres qui achetaient les dons du Saint-Esprit, pouvaient-ils se présenter au peuple comme les intermédiaires entre Dieu et les hommes? Comment un sacerdoce qui ne voyait qu'une mine à exploiter dans le ministère ecclésiastique pouvait-il remplir la haute mission d'un pouvoir éducateur? L'excès du mal provoqua une violente réaction. Les empereurs d'Allemagne, fidèles à leur devoir de défenseurs de l'Église, prirent l'initiative de la réforme; ils sentaient que la société ne pouvait subsister sans ordre moral, et l'ordre moral reposait sur l'Église (4). Henri III mit fin au scandale qui trônait sur le siége de Rome. Des évêques animés de l'esprit du Christ, furent appelés aux fonctions pontificales; ils tinrent concile sur concile pour détruire la plus dangereuse des hérésies. Cependant à l'avénement de Grégoire, la simonie sévissait toujours. Les efforts de Clément et de Léon n'aboutirent qu'à réformer quelques abus partiels, mais la racine du mal subsistait : c'étaient les liens de l'épiscopat avec la féodalité. Tant que la nomination des évêques dépendait des rois ou des grands vassaux, la simonie ne pouvait être extirpée. En vain les papes frappaient-

(1) *Planck*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. III, pag. 382-386.—*Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. IV, pag. 214, s.

(2) Ce sont les paroles du pape *Alexandre II* (Epist. ad Clerum et populum Lucens., dans *Mansi*, T. XIX, pag. 985, ss.). —*Grégoire VII* appelle la simonie : « Commune malum pene totius terræ. » (Épist. IV, 22.)

(3) C'est ainsi que les hommes religieux appelaient le honteux trafic des choses saintes.

(4) Henri III assembla les évêques de la Gaule et de la Germanie : il leur rappela les paroles de Jésus-Christ aux apôtres : « Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. » Comment observaient-ils ces preceptes divins? » Omnes gradus ecclesiastici a maximo pontifice usque ad ostiarium opprimuntur per vestræ damnationis præmium, et in cunctos spirituale grassatur latrocinium. » (*Glaber.*, Histor. V, 5; — *Mansi*, XIX, 627, s.)

ils les acheteurs des dignités ecclésiastiques, les clercs subissaient la loi du plus fort; ils achetaient l'épiscopat, parce qu'on ne leur donnait l'investiture qu'à prix d'argent. Il fallait un remède plus héroïque : Grégoire VII le tenta en défendant aux princes d'accorder l'investiture.

N° 2. *Corruption de l'Église.*

La dépendance de l'Église viciait le pouvoir spirituel dans son essence : il n'avait de spirituel que le nom, en réalité il se confondait avec le pouvoir temporel. Les évêques et les abbés suivaient le roi à la guerre comme les barons féodaux. En vain la conscience chrétienne s'était soulevée contre des clercs couverts de sang : les capitulaires de Charlemagne qui les dispensaient de servir en personne tombèrent devant la force des choses. Au onzième siècle, le service militaire était une obligation incontestée pour les prélats (1); les papes eux-mêmes les appelaient dans les camps, comme ils les appelaient aux conciles (2). Les évêques et les abbés figurent dans les batailles (3), ils commandent des expéditions comme généraux (4); c'est pour eux une aussi grande gloire d'être bons guerriers que d'être bons pasteurs (5).

L'Église, guerrière par devoir et par honneur, fut envahie par les passions violentes qui agitaient la société laïque. Les évêques et les abbés ne se contentaient pas de répondre à l'appel féodal de leur suzerain; ils prenaient les armes pour leur compte, guerroyant pour venger une injure, pour étendre leurs domaines et même pour soutenir leurs droits spirituels (6) : « Ce ne sont pas

(1) Il fallait une dispense aux évêques pour se faire représenter à l'armée par un délégué (*Gerard.*, Vita Udalrici Episc. Aug., cap. III, dans *Mabillon*, Act. Ordin. Benedict., *sæc.* V, pag. 415 : « Concessum est S. Udalrico Episcopo, ut Adalbero in ejus via itinera hostilia cum militia episcopali in voluntatem Imperatoris perageret). »

(2) *Tancmar.*, Vita Bernwardi Episc., cap. XXVIII : « Imperator (Otto III) et Pontifex jubent universos theodiscos episcopos ad illorum præsentiam festinare cum omnii suo vassalatico ita instructos ut ad bellum quocumque Imperator præcipiat possent procedere. »

(3) *Thietmar.*, Chronic. IV, 20. (*Pertz*, III, 776.)

(4) *Id.*, *ibid.*, V, 23 (*Pertz*, III, 801) : « Misit (Rex)... Episcopum et... Abbatem ut Suinvordi castellum incenderent atque diruerent. »

(5) « Bonus miles in clero et optimus pastor in populo. » *Thietmar.*, II, 17, dans *Pertz*, III, 752.

(6) Rainald, évêque de Langres, prétendant la juridiction épiscopale sur l'abbaye de Poultières, assemble des troupes, assiège, force et met à feu et à sang le bourg et l'abbaye. (*Bouquet*, T. XI, p. 482, note *e*.)

des ministres de Dieu, s'écrie un contemporain, ce sont des tyrans, toujours entourés de soldats (1); ils vont, les mains encore teintes du sang ennemi, célébrer les saints mystères (2). » L'an 1063, il se passa dans l'église de Goslar une scène qui caractérise bien le clergé du onzième siècle. Le roi Henri, encore enfant, assistait aux fêtes de Noël. Une querelle s'éleva entre les gens de l'évêque de Hildesheim et ceux de l'abbé de Fulde, pour la préséance de leurs maîtres; les premiers dignitaires de l'église d'Allemagne en vinrent aux mains pour décider si le siége de l'évêque ou celui de l'abbé serait le plus proche de l'archevêque de Mayence. Et c'était au moment où l'on célébrait la naissance de celui qui avait voulu naître dans une crèche, que l'orgueil de ses ministres ensanglantait le temple du Seigneur! La querelle fut apaisée par l'intervention du duc de Bavière qui prit le parti de l'abbé de Fulde; mais elle éclata avec plus de violence à la fête de Pentecôte. Furieux d'une préférence qu'il regardait comme une insulte, l'évêque de Hildesheim plaça une bande de guerriers derrière l'autel. Au moment où l'on mettait les siéges, la troupe s'élança de son embuscade et tomba sur les gens de l'abbé de Fulde. Ceux-ci, mis en fuite, crièrent aux armes; ils revinrent en force et une lutte s'engagea au milieu du chœur. L'évêque de Hildesheim encouragea les siens au combat comme un général, il les exhorta à n'être point retenus par le respect du lieu, puisqu'ils agissaient par ses ordres : « Par toute l'Église, dit le chroniqueur, au lieu d'hymnes et de cantiques, on entendait les cris des combattants et les gémissements des mourants. On immola sur les autels de Dieu de tristes victimes, le sang coula à flots (3). »

Voilà ce qu'étaient devenus les ministres de celui qui se disait le *prince de la paix*. Les mœurs du clergé répondaient à la vie séculière des évêques. C'était en tout le contre-pied de l'idéal évangélique; il faut dire plus, il y avait une impudence, une crapule, telles qu'on les trouve à peine aujourd'hui dans les classes les plus

(1) *Fulberti*, Epist. 74 (*D. Bouquet*, X, 479) : « Sed nequaquam audeo illos episcopos nominare, ne religioso nomini injuriam faciam. Tyrannos potius appellabo, qui bellicis occupati negotiis, solidarios pretio conducunt, ut nullos noverim sæculi reges aut principes adeo instructos bellorum legibus. »

(2) *Id.*, *ibid.* « Adhuc illotis recens facta cæde manibus, non solum Ecclesiam intrare, sed ad ipsa Christi sacramenta nefario ausu præsumunt accedere. »

(3) *Lamberti*, Annales ad a. 1063. (*Pertz*, V, 163.)

malheureuses de la société : « Les prêtres, dit *Rathier de Vérone*, passent leur vie dans les tavernes. On les voit se présenter à l'autel ivres de l'ivresse de la veille, souiller de leurs vomissements le corps et le sang de l'agneau divin (1). Occupés sans cesse des procès, la cupidité les consume, la haine et l'envie les sèchent; ceux qui devraient aimer les hommes ne cessent de leur tendre des embûches pour les tromper. Ils exercent l'usure, ils vendent les choses sacrées, et jusqu'à la rémission des péchés. »

L'Église était appelée à dominer sur la société laïque; ses titres au pouvoir étaient une capacité et une moralité supérieures. Or en quoi les clercs du onzième siècle l'emportaient-ils sur les laïques? Ils ne diffèrent d'eux, dit *Rathier*, que parce qu'ils ont la barbe rasée (2). L'archevêque de Vérone ayant réuni son clergé, il se trouva que plusieurs ministres de Dieu ne connaissaient pas le *Credo* (3). Le cardinal *Damien* assure que les prêtres ne comprenaient pas ce qu'ils lisaient; c'est à peine s'ils savaient épeler (4). Trop souvent l'ignorance était la même dans l'épiscopat. L'évêque de Bamberg fut déposé par le pape pour crime de simonie; un jeune clerc lui présenta le psautier, en disant : « Si tu es capable d'expliquer ces lignes, je ne dis pas dans le sens mystique ou allégorique, mais de traduire mot à mot, moi je te déclare déchargé de tous les crimes dont on t'accuse et je te proclame digne de l'épiscopat. » Le défi ne fut pas accepté (5).

Les partisans du passé regrettent les siècles d'ignorance; ils s'imaginent, dans leur aveuglement, que la pureté des mœurs était l'apanage de ces heureux temps, comme s'il pouvait y avoir une véritable moralité là où la raison est dans les ténèbres. Au onzième siècle, l'ignorance était excessive et la corruption était telle qu'on ne peut, sans blesser la pudeur, rapporter les honteux excès de ceux qui devaient offrir le modèle d'une vie pure, comme

(1) « Hesternam ebrietatem vel crapulam ante altare Domini super ipsam carnem vel sanguinem ructant agni. » (*Rather.*, Synodic. ad Presbyteros, dans d'*Achery*, Spicilegium, I, 377.)

(2) *Rather.*, de Contemptu canon. (d'*Achery*, Spicil., T. I, pag. 354).—Cf. *Damiani*, Epist. I, 15 (T. I, pag. 12) : « Ecclesiarum rectores tanto mundanæ vertiginis quotidie rotantur impulsu, ut eos a sæcularibus barbirasium quidem dividat, sed actio non discernat. »

(3) *Rather.*, Itinerar., dans d'*Achery*, I, 381.

(4) *Damiani*, Opuscul. XXVI. (T. III, pag. 220.)

(5) *Lamberti*, Annal. ad a. 1075. (*Pertz*, V, 221.)

élus du Seigneur (1). Le pape Benoît VIII reprocha, en plein concile, aux ministres de Dieu qu'ils se jetaient sur les femmes comme les chevaux sur les cavales, et qu'ils plaçaient le suprême bien dans la volupté comme les pourceaux d'Épicure (2). « Tout le peuple, dit *Damien*, connaît les lieux de débauche des clercs, les noms des concubines; on voit passer les messages et les présents, on entend les éclats de rire; il est impossible de cacher les grossesses des femmes et les cris des enfants (3). » Le mal était universel. Il sévissait avec la même violence dans le froid climat d'Angleterre et sous le soleil brûlant d'Italie. A la fin du dixième siècle, Dunstan, le sévère archevêque, convoqua un concile de tout le royaume; le roi y fit un discours sur le dérèglement des clercs : « Ils s'abandonnent tellement aux débauches de toute sorte, dit-il, que l'on regarde les demeures du clergé comme des lieux de prostitution et le rendez-vous de ce qu'il y a de plus infâme (4). » Faut-il s'étonner après cela, s'écrie *Rathier*, si les laïques méprisent les excommunications? Ils voient que nous-mêmes nous sommes excommuniés par nos crimes (5).

L'oubli des devoirs alla au point qu'au mépris des canons les prêtres contractèrent des mariages publics. Dans les actes du onzième siècle on voit figurer les femmes des clercs sous le nom honnête de prêtresses (6). Les évêques donnaient l'exemple; à Rome même, il y en avait qui se mariaient sous les yeux du pape; dans les provinces, l'abus était commun. L'archevêque de Rouen avait une nombreuse famille : il tint son siége pendant quarante-huit ans, dit *Fleury* (7), et fit pénitence à la fin de ses jours. Les évêques de Toul et de Lausanne avaient des femmes légi-

(1) *Fleury* dit très bien : « L'ignorance n'est bonne à rien, et je ne sais où se trouve cette prétendue simplicité qui conserve la vertu. Ce que je sais, c'est que dans les siècles les plus ténébreux et chez les nations les plus grossières, on voyait régner les vices les plus abominables. » (Discours sur l'histoire ecclésiastique depuis l'an 602 jusqu'à l'an 1100.)

(2) *Benedict.*, in Concil. Ticinensi (1020), dans *Mansi*, XIX, 345 : « Sacerdotes Dei, ut equi emissarii, in fœminas insaniunt : toto vitæ suæ tempore summum bonum, ut Epicurus philosophorum porcus, voluptatem adjudicant. Neque id caute faciunt incauti, cum publice et pompatice lascivientes, obstinatius etiam quam excursores laici meretricari non erubescant. »

(3) *Damiani*, Opuscul. XVII (T. III, pag. 165).

(4) *Oratio Edgari Regis*, dans *Mansi*, XVIII, 527.

(5) *Ratherii*, de Contemptu canonum, dans d'*Achery*, Spicileg., I, 353.

(6) *Aventinus*, Annal. Bajor., V, 13 : « Honesto nomine *presbyterissæ* vocantur. »

(7) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, liv. LVIII, § 18.

times (1), s'il peut être question de légitimité pour les clercs dans des liens réprouvés par l'Église. Les moines suivaient l'exemple du clergé séculier (2).

Le mariage est un principe de moralité, mais à une condition : il faut qu'il soit légitimement contracté. Pour les clercs, le mariage était un plus grand crime encore que le concubinage; car ils affichaient le mépris pour les lois de l'Église, ils poussaient l'immoralité jusqu'à l'impudence. Ainsi s'explique la corruption excessive du clergé au onzième siècle; elle était plus grande peut-être que chez les laïques. Vivre dans les liens du mariage ou du concubinage, c'était violer le premier devoir que l'Église imposait à ses ministres; une fois ce pas fait dans la voie du crime, il n'y avait plus aucune barrière qui arrêtât le débordement des mauvaises passions. Le cardinal *Damien* adressa au pape Léon IX un tableau des mœurs du clergé : « Les turpitudes qu'il va révéler, dit-il, sont si énormes, qu'il a honte de les porter aux oreilles du saint-père. Il faut qu'il s'arme du courage du médecin; si le médecin recule devant le dégoût de la plaie, qui la guérira? Le vice contre nature est comme un chancre qui sévit dans les membres de l'Église. Mais, ô crime inouï! Quel supplice inventer pour le prêtre qui se livre à ce commerce infâme avec ses enfants spirituels? D'un pénitent il fait un instrument de débauche! celui qu'il devait régénérer par le sacrement de la pénitence, il le fait l'esclave du démon (3)! » L'évêque de Langres fut accusé en plein concile de sodomie, et il n'osa pas se défendre (4).

Nulle part la corruption ne fut plus hideuse que sur le siége de saint Pierre. Les courtisanes disposaient de la papauté en faveur de leurs amants ou des bâtards, fruit de leur libertinage (5). Écou-

(1) *De Destructione monasterii Farfensis*, auctore *Hugone abbate* (*Muratori*, Antiquit., T. VI, pag. 279). L'auteur raconte qu'un abbé de ce riche monastère avait sept filles et trois fils, qu'il dota tous des biens de l'Église. C'était un fait commun.

(2) *Liber de diversis usibus cœnobii Derensis*, dans *D. Bouquet*, IX, p. 7 : « Cœnobitæ publice intra claustra Monasterii utebantur conjugibus, nuptiarum solemnia celebrantes, undique generos ac soceros adsciscebant, distribuentes generis ornamenta vel prædia, » etc. — Cf. *Hugo*, de Destructione monasterii Farfensis, dans *Muratori*, Antiquitat. Ital., IV, 279.

(3) *Damiani*, Liber Gomorrhian., Præf. (T. III, pag. 64). Cf. *Ibid.*, cap. [illegible], pag. 66. — On peut lire dans le chapitre Ier le détail des infamies que *Damien* impute aux clercs de son temps. Elles sont telles que nous avons honte de les rapporter, même en latin.

(4) Concile de 1049 de Rheims, dans *Mansi*, T. XIX, pag. 735.

(5) *Liutprand.*, Antapodosis, III, 43 (*Pertz*, III, 112) : « Ipsius Marozæ filium, Johannem nomine quem ex Sergio Papa meretrix ipsa genuerat, papam constituunt. »

tous les plaintes portées par le peuple romain, devant l'empereur Othon, contre le pape Jean XII : « Ce que nous disons, tout le monde le sait. Témoin la veuve de Renier, son vassal ; aveuglé par sa passion, il lui a donné le gouvernement de plusieurs villes, des croix et des calices d'or de l'église Saint-Pierre. Témoin Étiennette, sa tante, qui vient de mourir en se délivrant de l'enfant qu'elle a eu de lui. Si tout se taisait, le palais de Latran parlerait. *L'habitation des saints est devenue un lieu de prostitution... Il n'y a plus de femmes étrangères qui osent visiter les églises des apôtres, sachant qu'il a abusé de plusieurs, mariées, veuves et vierges* (1)... »

Le cardinal *Baronius*, en rapportant ces scènes horribles, s'écrie (2) : « Jésus-Christ dormait du plus profond sommeil dans sa barque au milieu de cette tempête ! « Nous ne nous joindrons pas aux ennemis du catholicisme, pour imputer à la papauté les crimes de quelques papes, opprobre de l'humanité. Il faut plutôt plaindre l'Église, car elle était victime ; les coupables étaient ceux qui lui faisaient violence. Les barons romains disposaient de la papauté comme les barons français des évêchés. Des femmes adroites usèrent de leur influence pour servir leurs passions. De là, les désordres qui souillèrent le saint-siége. La source du mal était dans la servitude de l'Église. Il fallait l'affranchir des liens qui l'attachaient à la société féodale ; le salut de l'Église était à ce prix. Le libérateur approche : c'est Grégoire VII.

§ 3. Le pouvoir spirituel fondé par Grégoire VII.

N° 1. *Grégoire VII.*

On a dit que sans Grégoire VII, il n'y aurait pas eu de papauté. C'est en effet Grégoire VII qui a fondé le pouvoir spirituel, et c'est le pouvoir spirituel qui est le fondement de la domination que la papauté a exercée au moyen âge. Il est vrai que ce pouvoir était préparé depuis des siècles. Il y a un homme qui partage avec Hil-

(1) *Liutprand.*, Histor. Otton., cap. IV (*Pertz*, III, 340, s.)

(2) *Baronius*, Annal. ad a. 912, § 14 : « Dormiebat tunc plane alto (ut apparet) sopore Christus in navi, cum hisce flantibus validis ventis, navis ipsa fluctibus operiretur. »

debrand la gloire d'avoir créé la puissance de l'Église. Athanase lutta contre les empereurs et contre la plus grande partie de la chrétienté pour la divinité de Jésus-Christ; or le dogme de Nicée, en consacrant la divinité du Christ, établissait en même temps celle de son Église avec laquelle il ne fait qu'un : l'Église parlant au nom du Fils de Dieu, qui pouvait lui contester la suprématie? L'œuvre des huit siècles qui séparent Athanase de Grégoire, fut de concentrer l'autorité religieuse dans les mains des souverains pontifes. Lorsque le moine Hildebrand fut appelé au trône pontifical, la papauté était constituée. Les évêques de Rome avaient vaincu la résistance des Églises particulières ; ils étaient reconnus par la chrétienté comme successeurs de saint Pierre, comme vicaires du Christ. Quelle était donc la cause de la faiblesse des papes au onzième siècle? Leur pouvoir menaçait de s'écrouler sur sa base. L'Église était l'organe du pouvoir spirituel ; pour être pouvoir spirituel, elle devait réaliser dans son sein l'idéal de la vie chrétienne ; or la confusion de l'Église avec la société féodale l'avait matérialisée ; elle ne différait en rien du pouvoir laïque. Dès lors elle abdiquait; de maîtresse elle devenait esclave. Grégoire eut pour mission de constituer le pouvoir spirituel (1).

Jamais mission plus haute et plus difficile ne fut confiée à un homme. Athanase n'avait eu à lutter que contre des opinions théologiques ou philosophiques. Grégoire eut à combattre les passions les plus violentes unies aux intérêts les plus tenaces. Pour fonder le pouvoir spirituel, il fallait réformer l'Église et la rendre indépendante de l'État. La réformation de l'Église mit le pape en opposition avec l'épiscopat et le clergé. Quant à l'indépendance de l'Église, il fallait l'arracher au pouvoir temporel. C'était la lutte d'un homme contre le monde entier. Grégoire ne se faisait pas illusion sur l'immensité de sa tâche; il connaissait la situation de la chrétienté, il la voyait opprimée, ruinée, périssant par les désordres de ceux-là mêmes qui auraient dû lui servir d'appui. Écoutons le grand pape :

« Les princes et les maîtres de ce monde ont perdu tout respect

(1) *Bernoldi*, Chronic. ad a. 1085 (*Pertz*, V, 444) : « Gregorius erat catholicæ religionis ferventissimus institutor, et ecclesiasticæ libertatis strenuissimus defensor. Noluit sane ut ecclesiasticus ordo manibus laicorum subjaceret, sed eisdem et morum sanctitate et ordinis dignitate præemineret. »

pour l'Église; ils la traitent comme une vile esclave. Ceux-là mêmes qui ont charge de gouverner l'Église oublient presque entièrement la loi divine; ils ne songent ni à leurs devoirs envers Dieu, ni à leurs devoirs envers le troupeau qui leur est confié. Que devient le peuple abandonné de ses pasteurs? Il n'y a plus de frein qui le dirige dans les voies de la justice; que dis-je? ceux qui devraient le guider, lui donnent l'exemple de tous les désordres. Aussi voit-on les hommes se jeter avec fureur dans l'impureté et dans le crime; ils n'ont plus de chrétien que le nom (1)... » « Lorsque dans ma pensée je parcours les pays de l'Occident, du midi au nord, je trouve à peine un évêque qui soit arrivé légalement à l'épiscopat, qui mène une vie chrétienne, et qui régisse le peuple par amour du Christ. Je cherche en vain parmi tous les rois un seul prince qui préfère l'honneur de Dieu au sien, la justice au lucre... Pour ceux au milieu desquels je vis, les Romains, les Lombards, les Normands, je leur dis tous les jours qu'ils sont pires que les juifs et les païens (2)... » « L'Église ressemble à un vaisseau battu par la tempête; les flots l'élèvent jusqu'aux nues et menacent de la briser contre les écueils (3)... » « La religion chrétienne s'en va (4). Le prophète dit : *Crie et ne cesse de crier*. Je laisse de côté la crainte, la honte et toute affection terrestre; je crie, et je crie encore; et je vous annonce que la religion chrétienne, que la foi prêchée par le Fils de Dieu est anéantie (5). »

Grégoire est le chef de la chrétienté, appelé par Dieu à gouverner l'Église. L'Église menace de périr. Quelle est la mission du pape dans ce péril extrême? Son devoir impérieux est de ramener les rois et les peuples dans la voie du salut : « Notre position nous commande, écrit Grégoire, que nous le voulions ou non, d'annoncer la vérité et la justice à toutes les nations. Le Seigneur ne dit-il pas : *Crie et ne cesse de crier, élève ta voix comme une trompette, et annonce à mon peuple ses crimes? Si tu n'annonces pas l'iniquité à l'injuste, je réclamerai son âme de ta main*. Le prophète ajoute : *Maudit soit celui qui retient son glaive*, c'est à dire celui qui retient

(1) *Gregor.*, Epist. I, 42 (*Mansi*, XX, 94).
(2) *Ibid.*, Epist. II, 49 (*Mansi*, XX, 162).
(3) *Ibid.*, Epist. I, 70 (*Mansi*, XX, 114).
(4) « Christiana religio (heu proh dolor) pene deperiit. » Epist. VI, 15 (*Mansi*, pag. 269).
(5) *Epistola* ad omnes fideles, in Append. XV (*Mansi*, XX, 629).

les paroles qui doivent confondre les hommes du siècle (1). » Grégoire ne retient pas le glaive; il crie la justice et la vérité aux hommes du siècle. Quelle est son ambition? C'est de réconcilier les pécheurs avec Dieu, pour qu'ils aient part à la béatitude céleste : « Nous ne voulons qu'une chose, dit-il, c'est que les impies rentrent en eux-mêmes et reviennent à leur créateur. Nous n'avons qu'un seul désir, c'est que l'Église, opprimée et bouleversée par toute la terre, déchirée par les divisions de ses membres, revienne à son ancienne splendeur, à l'unité. Nous n'avons qu'un seul but, c'est que Dieu soit glorifié en nous, que nous et nos frères, même ceux qui nous persécutent, nous méritions de parvenir à la vie éternelle (2). »

La vie éternelle, voilà la voie du salut dans laquelle le chef de la chrétienté veut ramener les hommes. Grégoire avait été moine avant d'être mêlé aux affaires de ce monde; il puisa dans la solitude du monastère l'idéal de la vie, telle que les disciples du Christ la concevaient : l'oubli, le mépris des choses de cette terre, la préoccupation exclusive du ciel et de l'existence future. Le pape écrit aux rois et aux grands : « La cité que nous habitons ici n'est pas notre demeure; la cité véritable est l'autre monde que nous devons chercher en Dieu. Ne voyez-vous pas vous-même tous les jours, combien la vie des mortels est fragile et éphémère, combien l'espérance des choses présentes est trompeuse et vaine... Réfléchissez donc qu'en sortant de ce monde, vous ne serez que pourriture et poussière; pensez qu'il vous faudra rendre un compte sévère de vos actions, et prémunissez-vous dès maintenant contre les périls qui vous attendent. Employez vos armes, vos richesses, votre puissance à l'honneur et au service du roi éternel; gouvernez de manière que votre amour de la justice et de la vérité soit un sacrifice agréable au Tout-Puissant. Alors il vous sauvera des mains de la mort, il changera les honneurs périssables dont vous jouissez maintenant en une gloire éternelle, dans un royaume où la béatitude est sans fin, l'honneur sans revers, la dignité sans comparaison (3). »

(1) *Gregor.*, Epist. I, 15 (*Mansi*, XX, 71).
(2) *Ibid.*, Epist. IX, 21 (*Mansi*, XX, 356).
(3) Epist. IV, 28, ad Hispanos. (*Mansi*, XX, 235). Cf. Epist. VI, 13, ad Olaum regem Norwegiæ : « Sit ei vestrum mundi gloriam assidue meditari esse caducam, et ideo cum amaritudine potius

Que l'on mette le spiritualisme chrétien en regard de la vie réelle du onzième siècle, que l'on songe aux devoirs du pape comme vicaire du Christ, et l'on verra que la lutte de Grégoire avec son temps était inévitable. Pour combattre un siècle de fer, il fallait un homme de fer. Grégoire est admirable de force et d'énergie. Il est impitoyable comme le glaive de la loi, mais c'est dans l'intérêt des pécheurs qu'il veut arracher au péché (1). Il est fort comme la parole de Dieu dont il est l'organe; aucune passion humaine, ni la crainte ni l'affection ne le détournent de la voie de la justice (2).

Cependant les angoisses n'ont pas manqué à cet homme, qui était si dur, que Damien, son ami, l'appelait *saint Satan* (3). A peine élevé sur le siége de saint Pierre, il s'écrie avec le prophète : « *Je suis venu dans la haute mer, et la tempête m'a englouti...* La crainte et la terreur s'emparent de mon âme. Les ténèbres obscurcissent mon esprit (4). » Déjà avant son pontificat, il inspirait le saint-siége, il avait ses desseins arrêtés sur la réforme de l'Église, il voyait la nécessité de l'arracher à la dépendance de l'État. Il allait lutter, lui seul, contre l'épiscopat et contre l'empire (5). Qui n'aurait tremblé à la veille de ce combat terrible? qui n'aurait préféré avec Grégoire « le repos de la mort, à la vie au milieu de tant de périls (6)? » La réalité dépassa peut-être ses appréhensions. Tout en luttant comme un héros, il ne cessa d'aspirer à la mort (7). Le pape écrit à l'abbé de Cluny, son ami de pré-

quam delectatione tenendam. » — Epist. VII, 5, ad Aconum regem Danorum : « Summopere curare oportet ut ad illa quæ transire nesciunt, gressus tuos constanter dirigas et affectum mentis intendas. » — Cf. Epist. VII, 6, ad Alphonsum regem Castillæ; VII, 21, ad Aconum regem Danorum; II, 73, ad Boleslaum, Polonorum ducem.

(1) *Gregor.*, Epist. I, 17.

(2) *Ibid.*, Epist. VII, 3 : Sciatis indubitanter quoniam, Deo gubernante, nemo hominum, sive amore, sive timore, aut per aliquam cupiditatem potuit me unquam, aut amodo poterit a recta semita justitiæ avertere. »

(3) *Damiani*, Epist. I, 16. (T. I, pag. 15.)

(4) *Gregor.*, Epist. I, 1 et 3.

(5) *Ibid.*, Epist. I, 62 : « Portamus enim quamquam infirmi, quamquam extra vires ingenii et corporis, *soli* tamen portamus in hoc gravissimo tempore non solum spiritualium, sed et sæcularium ingens pondus negótiorum. »

(6) *Ibid.*, Epist. I, 9. « Anima nostra potius in Christo dissolutionis requiem, quam in tantis periculis vitam cupit. »

(7) Dans la seconde année de son pontificat, il fit une maladie mortelle : après sa guérison, il écrit à la comtesse Béatrice et à sa fille Mathilde qu'il s'attriste de son rétablissement plutôt que de s'en réjouir. (Epist. II, 9.)

dilection : « Souvent j'ai demandé à Jésus-Christ, de m'enlever de ce monde, ou de permettre que ma vie fût profitable à notre mère commune ; cependant il ne m'a pas encore arraché de mes tribulations, et ma vie n'a pas été utile, comme je l'espérais (1). » Quelques années après, Grégoire écrit dans les mêmes sentiments : « La vie est souvent pour moi un ennui, et la mort un désir. Quand le bon Jésus, ce doux consolateur vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, je suis soulagé dans mon affliction et plein de joie, mais quand il m'abandonne à moi-même, je retombe dans le trouble, je meurs... Je lui dis en gémissant : Si vous imposiez un pareil fardeau à Moïse ou à saint Pierre, ils en seraient accablés (2). » Il fallait la conviction inébranlable d'une mission divine pour ne pas désespérer. Grégoire ne faiblit pas. Il était convaincu que « la puissance des rois et des empereurs, que les efforts du genre humain tout entier ne l'emporteraient pas sur les droits du siége apostolique, » parce qu'ils se confondaient à ses yeux avec la toute-puissance de Dieu (3). A sa mort, Rome était au pouvoir des ennemis de l'Église, la cause pour laquelle il avait combattu toute sa vie semblait succomber ; cependant Grégoire mourut plein de foi et d'espérance. Ses dernières paroles furent : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, voilà pourquoi je meurs dans l'exil (4). »

Grégoire meurt martyr de sa foi. Heureux ceux qui souffrent pour la vérité ! Dieu réserve ces souffrances glorieuses aux grands hommes. Aussi leurs douleurs sont-elles bienfaisantes pour l'humanité. Grégoire n'a pas travaillé en vain pour l'Église, comme il le disait dans ses moments d'amertume ; sa main puissante a arrêté la décadence du catholicisme et lancé la chrétienté dans la voie que la Providence lui avait tracée. Cependant les angoisses des grands hommes du moyen âge, de Grégoire surtout, qui fut grand parmi les grands, inspirent un profond sentiment de tristesse. Grégoire s'est trompé, les points fondamentaux de sa

(1) *Gregor.*, Epist. II, 49.

(2) *Ibid.*, Epist. V, 21.

(3) *Ibid.*, Epist. III, 8 : « Hoc in animo gerens quod regum et imperatorum virtus, et universa mortalium conamina, contra apostolica jura et omnipotentiam summi Dei quasi favilla computentur et palea. »

(4) *Paul. Bernrieder.*, Vita Gregor., cap. cx. (*Muratori*, Scriptor. Rer. Ital., T. III, pag. 348.)

croyance étaient des erreurs. Jésus-Christ qui le consolait, qui le fortifiait, n'était pas le Verbe de Dieu ; le pape n'était pas l'organe de Dieu ; le pouvoir spirituel qu'il voulait organiser, pour lequel il a lutté jusqu'à sa mort, n'était pas d'institution divine. Qu'est-ce donc que l'homme, si les plus grands génies marchent dans les ténèbres, si l'inspiration de leur vie entière est fausse, si le but qu'ils poursuivent est une chimère! Ne serions-nous que des instruments aveugles dans les mains de l'aveugle hasard? Non, l'homme n'est pas le jouet de la fatalité. Il se trompe sans doute ; il y a toujours une part d'erreur dans ses convictions et dans ses croyances ; mais si la foi qui l'inspire, bien qu'erronnée dans son principe, le guide dans la voie de la justice et du progrès, cette foi est sainte. Grégoire n'était pas le vicaire de Dieu ; il s'est trompé avec tout le moyen âge, sur le Christ, sur la religion, sur l'avenir de l'humanité, et néanmoins il a été un de ces hommes prédestinés qui conduisent le genre humain vers l'accomplissement de ses destins. Il y a un sentiment en lui qui domine ses erreurs ; c'est la conscience du droit et du devoir, la volonté ferme de ramener les hommes dans la voie qui était réellement celle de Dieu, parce que c'était la voie de la justice et de la moralité. Ne nous laissons donc pas aller au découragement ni au désespoir en voyant les préjugés qui ont obscurci l'intelligence des grands hommes du passé ; ils n'empêchent pas leur grandeur. Ayons devant nous l'idéal de l'avenir, et gardons-nous d'en dévier volontairement : voilà la seule erreur que la postérité ne pardonnera pas.

N° 2. *Réforme de l'Église.*

I

Depuis des siècles les conciles, les papes et les rois n'avaient cessé de combattre la simonie et le concubinage des clercs ; cependant lorsque parurent les décrets de Grégoire (1), ils furent

(1) Nous n'avons pas l'original des décrets de Grégoire, mais il les rappelle dans sa lettre à Othon, évêque de Constance (*Bernold.*, Apologetic. pro decretis Gregorii, dans *Mansi*, XX, 443) : « Ut hic

considérés comme une innovation révolutionnaire (1). Le clergé sentait qu'il avait à sa tête un homme d'une volonté de fer, qui ne s'en tiendrait pas à des paroles et à des menaces, que ce qu'il ordonnait, il l'exécuterait. Qu'on réfléchisse un instant à la portée de ces décrets. Les rois et les grands vassaux disposaient des abbayes et des évêchés ; ils les vendaient ou ils les donnaient. Le pape met fin à ce honteux commerce, il rétablit la distinction de la vie laïque et de la vie religieuse ; les clercs seuls parviendront aux dignités de l'Église, et ce ne sera plus par des considérations de famille, de richesse ou d'influence, mais par la sainteté de leur vie. Il faut qu'ils renoncent même aux affections légitimes du mariage : leur existence doit être une existence d'abnégation et de dévoûment. Et ces exigences, le pape les adresse à un clergé barbare, vivant dans le désordre, lié par mille liens à la société laïque à laquelle on veut l'arracher. L'entreprise était inouïe ; autant valait prêcher la pureté angélique dans l'empire de Satan.

A peine le décret sur le célibat fut-il connu, qu'il provoqua des éclats de fureur. Écoutons le récit d'un des meilleurs historiens du moyen âge, contemporain et partisan de Grégoire : « Tout le clergé s'éleva contre le décret, criant que c'était une hérésie manifeste, une doctrine insensée, contraire à la parole de Notre Seigneur (2), contraire à la parole de l'apôtre (3). » « Grégoire, disaient les clercs, veut contraindre les hommes à vivre à la façon des esprits célestes ; mais en arrêtant le cours de la nature, il lâche la bride à la débauche et à l'impureté. » Ils ajoutaient que, si le pape s'obstinait dans sa résolution, ils aimaient mieux renoncer à la prêtrise que d'abandonner leurs femmes, qu'alors il verrait où il trouverait des anges pour gouverner les églises, lui qui dédaignait les hommes pour ce ministère (4).

Cependant le pape pressait les évêques ; il les accusait de fai-

qui per simoniacam hæresim, h. e. interventu pretii ad aliquem sacrorum ordinum gradum, vel officium promoti sunt, nullum in sancta Ecclesia alterius ministrandi locum habeant... Sed nec illi qui in crimine fornicationis jacent, missas celebrare, aut secundum inferiores ordines ministrare altari debeant. »

(1) *Sigebert. Gemblac.*, ad a. 1074 (*Pertz*, VI, 362) : « Gregorius papa simoniacos anathematisavit, et uxoratos sacerdotes a divino officio removit, et laicis missas eorum audire interdixit, novo exemplo, et, ut multis visum est, inconsiderato præjudicio. »

(2) « Tous ne comprennent pas cette parole. Qui peut la comprendre, la comprenne. »

(3) « Qui ne peut se contenir, qu'il se marie ; parce qu'il vaut mieux se marier que de brûler. »

(4) *Lambert.*, Annal. ad a. 1074. (*Pertz*, V, 218.)

blesse et de négligence; il les menaça de censure, s'ils n'exécutaient promptement ses ordres. L'archevêque de Mayence assembla un concile (1074); il engagea son clergé à renoncer au mariage ou à l'autel. Les clercs désertèrent l'assemblée; quelques-uns voulurent arracher le métropolitain de sa chaire et le mettre à mort; il ne parvint à les apaiser qu'en promettant de s'adresser au souverain pontife pour le fléchir. Au mois d'octobre 1075, l'archevêque réunit de nouveau son clergé, en présence du légat du pape; mais les clercs s'insurgèrent et s'emportèrent tellement, qu'il désespéra de sortir vivant du concile; il céda, laissant à Grégoire le soin d'exécuter lui-même sa réforme (1).

La même scène se reproduisit à Passau; l'évêque aurait été mis en pièces, si les seigneurs n'avaient arrêté l'emportement du clergé (2). A Constance, l'évêque prit le parti des concubinaires. Grégoire lui-même ne s'attendait pas à cet excès d'impudence : « Un évêque (3), s'écrie-t-il, méprise les décrets du saint-siége! Un évêque foule au pieds les préceptes des saints Pères! Un évêque, dans la chaire de vérité, enseigne à ses subordonnés des maximes contraires à la foi chrétienne! » Ce fut bien pis en France, tout un concile se prononça contre le pape : les prélats, assemblés à Paris, déclarèrent d'une voix presque unanime qu'il ne fallait pas obéir aux ordres de Grégoire, que ses décrets étaient contraires à la raison, parce qu'ils étaient contraires à la nature humaine. Un seul homme osa soutenir le saint-siége, Gauthier, abbé de Pontoise; mais tous s'élevèrent contre le malheureux moine; on l'arracha du concile, on le traîna par la ville; frappé, souffleté, conspué, il ne dut la vie qu'à l'intervention de quelques seigneurs laïques (4).

Le pontificat de Grégoire fut un long combat contre le clergé. Très peu d'évêques (5) obéirent aux décrets du pape sur la simonie et le célibat, presque tous opposèrent la résistance de l'inertie; quand on les poussa à bout, ils n'hésitèrent pas à se mettre en

(1) « Ut ille (Gregorius) per semetipsum causam, quando vellet, et quomodo vellet, peroraret. » *Lambert.*, ad a. 1075. (*Pertz*, V, 230.)

(2) *Mansi*, XX, 442.

(3) *Gregor.*, *Epist.* ad Otton. Constant. Episc., in Append. XIII : « O impudentiam! o audaciam singularem! » (*Mansi*, XX, 627.)

(4) *Vita Galterii*, dans *Mansi*, XX, 437.

(5) *Gregor.*, Epist. II, 45 : « Exceptis perpaucis. »

révolte ouverte contre le saint-siége. Grégoire, fort de l'appui du Christ, ne recula pas devant la lutte avec ces « géants révoltés contre l'autorité divine (1). » On va voir si c'était chose facile.

L'évêque de Poitiers, interdit par les légats du pape, n'en continua pas moins son ministère. Un concile se réunit sous la présidence d'un légat. Les soldats de l'évêque envahirent l'assemblée; ils outragèrent le légat, et employèrent les menaces, les insultes et les coups pour disperser les autres membres. Le pape s'étonna de cette audace dans le mal : « De même que les fidèles cherchaient à avancer leur salut par leur zèle et leurs bonnes œuvres, ainsi lui aspirait à mettre le comble à ses forfaits. » Grégoire manda l'évêque récalcitrant à Rome; il finit par l'excommunier (2).

Manassès acheta l'archevêché de Reims ; il se dédommagea en dépouillant l'Église. C'était un homme de race noble, plein de faste, violent et emporté ; il méprisait la religion et ses devoirs au point de dire que son archevêché serait un beau bénéfice s'il n'obligeait à chanter la messe. Le légat du pape assembla un concile à Autun. Le clergé de Reims accusa Manassès de simonie et d'usurpation des biens ecclésiastiques. Appelé à se justifier, il ne comparut point : le concile le suspendit. Le violent prélat ne tint aucun compte de la suspension; il maltraita les chanoines qui l'avaient accusé, pilla leurs biens et vendit leurs prébendes. Cela se passait en 1077. En 1080, nouveau concile à Lyon. L'archevêque y fut appelé ; il essaya de corrompre le légat; il offrit trois cents livres d'or et des présents considérables pour ses domestiques, s'il lui permettait de se purger par serment avec six de ses suffragants à son choix; il offrit de plus grandes sommes, si on l'autorisait à se purger seul. Ainsi un des princes de l'Église, le métropolitain des Gaules, ne trouvait d'autre moyen de se justifier que la corruption et le parjure! Le légat Hugues, évêque de Die, était un homme de mœurs aussi sévères que Grégoire lui-même. Manassès fut déposé ; le pape confirma sa déposition au concile de Rome ; cependant il lui permit de se justifier sous certaines conditions. Mais le hautain prélat ne se soumit à rien ; alors Grégoire

(1) *Gregor.*, Epist. II, 54.
(2) *Ibid.*, Epist. II, 2 et 23.

le déposa définitivement. Manassès voulut se maintenir sur son siége par la force des armes; il fallut que le clergé, les seigneurs et les bourgeois s'unissent pour l'en chasser (1).

L'excommunication était une peine insuffisante, même pour les évêques; peu leur importait de ne pas pouvoir chanter la messe, tant qu'ils restaient en possession des biens de l'Église. L'évêque d'Orléans, simoniaque, averti par le pape, dédaigna de lui répondre. Quand Grégoire l'excommunia, l'évêque fit emprisonner le porteur des lettres pontificales (2). Le pape fut forcé de recourir à la mesure extrême de la déposition. Ses légats parcoururent la France et l'Allemagne, déposant ou suspendant les simoniaques et les concubinaires; les conciles les destituèrent en masse (3).

Les évêques furent heureux de trouver un appui dans le pouvoir temporel; ils prirent avec ardeur le parti de Henri IV contre l'odieux Hildebrand (4). Grégoire eut des ennemis plus acharnés dans le sein de l'Église que sur les trônes (5); leur haine alla jusqu'à la fureur. L'orage éclata dans les conciliabules de Worms et de Brixen. Jamais l'impudence ne s'était produite avec tant d'audace (6). Dix-neuf évêques allemands et trente prélats italiens déposèrent leur pape. Eux qui tous avaient acheté leurs siéges, eux qui tous étaient souillés d'adultères et de crimes, ils osèrent accuser Grégoire de n'être moine que par son habit, de s'amuser à des jeux obscènes, de se livrer publiquement à l'usure, d'être arrivé au saint-siége par la fraude, la violence et la corruption; des concubinaires osèrent reprocher à Grégoire une trop grande familiarité avec les femmes (7)!

(1) *Gregor.*, Epist. VII, 17-20. — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, LXII, 46-47; LXIII, 2.

(2) *Gregor.*, Epist. V, 8.

(3) Conciles de Rome de 1075 et de 1076 (*Mansi*, XX, 443, 467). — *Voigt*, Histoire de Grégoire VII, liv. X.

(4) *Ottom. Frisingens.*, de Gestis Friderici, I, 1 : « Episcopi, consilio clericorum suorum, quibus recenter connubia a Pontifice inhibita fuerant, inflammati, voluntati Principis accedebant. »

(5) *Grégoire* écrit à un évêque (Epist. III, 14) : « Mirari ac nimium te dolere dixisti, quod Longobardi et nonnulli Teutonicorum episcopi in nos insaniendo tam vehementi odio inardescunt. »

(6) *Ibid.* : « Scimus ob nihil aliud eos illo conamine niti nisi quod ex præcepto Dei, illorum perversitatibus obviamus, eosque ad rectum tramitem justitiæ reducere, si possibile esset, ex debito sollicitudinis divina dispensatione nobis superimpositæ procuramus. »

(7) *Concilium Wormatiense* (*Pertz*, Leg. II, 45). — *Concil. Brixiense* (*Pertz*, ib., 51, s.). — Au concile de Brixen, un des évêques souscrivit en ces termes : « Rolandus, Dei gratia Episcopus Tarvisianus, *libentissime* subscripsit. »

II

L'Église était en insurrection contre son chef; elle repoussait la réforme que Grégoire voulait lui imposer. Comment le pape triomphera-t-il de cette furieuse opposition? En faisant appel à la conscience chrétienne. Les décrets qui prescrivaient le célibat et condamnaient la simonie défendirent aux fidèles d'entendre les messes célébrées par des clercs concubinaires ou simoniaques : « Leur bénédiction se tourne en malédiction, leur prière en péché, comme Dieu le dit par la bouche du prophète : *Je maudirai vos bénédictions.* » Grégoire s'attendait à la désobéissance; il n'avait qu'un moyen d'imposer sa volonté à ceux qui refusaient d'écouter la voix du devoir : ils ne voulaient pas céder au pape, ils céderont à la voix du peuple (1). Cet appel aux laïques contre les clercs était une chose inouïe; c'était armer des mains profanes contre les oints du Seigneur, c'était soumettre les pasteurs au troupeau. Mais il s'agissait pour l'Église d'être ou de n'être pas : mieux vaut, disait Grégoire, ramener la justice de Dieu par des moyens nouveaux que de laisser périr les âmes (2).

Grégoire ne se trompa pas en cherchant un appui contre le clergé dans la conscience générale. Il était l'organe de la vérité chrétienne, sa réforme tendait à ramener l'Église au spiritualisme évangélique; il devait trouver de l'écho dans un âge profondément chrétien. Il y eut un soulèvement dans toute la chrétienté contre les clercs qui, au mépris du saint-siége, au mépris de Dieu, achetaient et vendaient les choses sacrées, contre les clercs qui se souillaient de liens charnels, adultérins. Le peuple les chassait des églises, il les poursuivait d'outrages et de coups. Dans un temps de barbarie, les excès étaient inévitables; il y eut des prêtres mutilés, il y en eut qui périrent dans de longs

(1) *Gregor.*, Epist. ad Otton. Constant. (*Mansi*, XX, 627) : « Ut qui pro amore Dei, et officii dignitate non corriguntur, Verecundia sæculi et objurgatione populi resipiscent. »

(2) *Ibid.*, Epist. ad Rudolphum Suevæ, et Bertulphum Carentanum duces (II, 45) : « Multo melius nobis videtur, justitiam Dei vel novis reædificare consiliis, quam animas hominum una cum legibus deperire neglectis. »

tourments (1). Les évêques reprochèrent amèrement à Grégoire cet appel au passions populaires (2). Il faut l'avouer : en s'adressant aux masses, le pape éveillait un génie peu favorable à l'Église, l'esprit démocratique. Les passions, une fois mises en jeu, ne s'arrêtent pas dans les limites que leur veut imposer celui qui les excite. Du mépris des clercs au mépris de l'Église, il n'y avait pas loin. N'étaient-ce pas les prêtres qui jusqu'alors avaient été les représentants de l'Église, les intermédiaires entre l'homme et Dieu? On vit des laïques repousser le baptême, la confession, tous les sacrements; d'autres, usurpant les fonctions sacerdotales, conféraient eux-mêmes le baptême et l'extrême-onction (3). L'opposition contre le clergé fit naître des sectes qui rejetèrent l'autorité de l'Église. Pendant plusieurs siècles, la papauté, retrempée par les réformes de Grégoire, eut assez de force pour réduire les sectaires au silence; mais le moment arriva où le génie de la liberté l'emporta sur l'autorité traditionnelle. La réformation du seizième siècle inaugura une nouvelle ère de l'humanité, et la première œuvre des réformateurs fut d'abolir la loi du célibat pour laquelle Grégoire avait lutté toute sa vie.

A entendre les protestants, Grégoire n'était pas inspiré par la sainteté du célibat. Son but, disent-ils, était de rendre l'Église indépendante de l'État; c'est pour cela qu'il brisa les liens qui attachaient les prêtres à la société civile : célibataires, ils ne vivaient plus que pour l'Église, leur ambition se confondait avec celle de l'Église, ils devenaient des instruments dans les mains de la papauté pour l'aider à dominer sur le monde (4). Il nous répugne de croire à cette politique de calcul; il y aurait quelque chose d'odieux à sacrifier les droits légitimes de la nature, à mutiler l'homme pour ainsi dire, dans le but d'assurer l'indépendance et la domination à l'Église. Quelque saint que fût le but de Grégoire,

(1) *Annales Augustani*, ad a. 1076 (*Pertz*, III, 129). — Lettre d'un anonyme contemporain, dans *Martene* et *Durand*, Thesaurus novus anecdot., T. I, pag. 231. — *Langebeck*, Scriptor. rer. Danic., I, 380.

(2) *Concil. Wormatiense*, dans *Pertz*, Leg. II, 45 : « Omni rerum ecclesiasticarum administratione plebeio furori per te attributa. » — *Epist. Theodorici*, Episcopi Virdunensis ad Gregor. (*Martene* et *Durand*, I, 218) : « Legem de clericorum incontinentia per laicorum insanias cohibenda, legem ad scandalum in ecclesia mittendum tartaro vomente prolatam. »

(3) Lettre de l'anonyme précité. Compar. *Sigebert. Gembl.*, ad a. 1074. (*Pertz*, VI, 363.)

(4) *Plank*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. IV, pag. 154, ss. — *Henke*, Geschichte der christlichen Kirche, T. II, pag. 166.

il ne justifierait pas le moyen; il faut que le moyen trouve en lui-même sa justification. Pour mieux dire, le célibat n'était pas un moyen pour Grégoire, c'était plutôt le but, en ce sens que la virginité est l'élément essentiel de l'idéal évangélique, et que le grand objet du pape était de réaliser la perfection de l'Évangile dans le sein de l'Église, afin qu'elle fût digne de guider la chrétienté dans la voie du salut.

Cependant il se trouva des prêtres qui protestèrent contre le célibat au nom des livres sacrés : « Dieu, disaient-ils, a permis le mariage aux lévites dans la loi ancienne et il ne l'a pas défendu dans l'Évangile. Jésus-Christ recommande la virginité, il ne l'ordonne pas; saint Paul donne des conseils, mais non des lois. L'apôtre dit qu'il vaut mieux se marier que de brûler; c'est dire que le mariage est le seul frein à l'immoralité (1). » Les protestants applaudissent à cette doctrine; ils voient dans la résistance opposée aux décrets de Grégoire une manifestation du véritable esprit du christianisme : « Nos ancêtres déjà, disent-ils, sentaient que la loi du célibat n'était pas celle de l'Évangile : ils opposent Jésus-Christ et les apôtres à la volonté arbitraire du pape (2). » Nous comprenons l'approbation que les protestants donnent aux adversaires de Grégoire VII dans la question du célibat, mais ils ont tort d'invoquer les paroles du Christ et de son grand apôtre. Les sentiments favorables au mariage que les protestants croient trouver dans la doctrine évangélique, sont plutôt des sentiments de l'humanité moderne qu'ils transportent au berceau du christianisme; reconnaissant l'Écriture comme loi invariable de la chrétienté, ils cherchent dans les livres saints une autorité pour des idées qui se sont développées malgré la prétendue parole de Dieu (3). Dans la résistance que Grégoire éprouva, l'on ne peut voir que l'opposition instinctive de la nature contre le christianisme. Tous ceux qui étaient animés du véritable esprit de l'Évangile, les hommes les plus considérables du onzième siècle aussi bien que les masses, prirent parti pour le pape. L'archevêque

(1) *Epist. Udalrici* Episc. Augustani, ad Nicolaum Pap., pro conjugio clericorum (*Martene*, Collect. Amplissima, T. I, pag. 449). Des extraits dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, part. , § 34, note *h*.

(2) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. IV, pag. 227, 259; T. V, pag. 184.

(3) Voyez mes *Études sur le christianisme*.

Lanfranc, éminent par sa science, le cardinal *Damien*, ce héros de l'ascétisme, l'historien *Lambert*, qui unissait une haute raison à une profonde piété, tous célèbrent Grégoire comme le défenseur de la foi chrétienne (1). Le monde ne connaissait pas encore d'autre idéal que l'Évangile : quelque altéré qu'il fût par la barbarie, il faisait le fond des croyances. La virginité semblait commandée par l'exemple de Jésus-Christ, vierge né d'une vierge (2). Grégoire était donc dans la vraie tradition, en écrivant au roi Henri IV : « Le décret sur le célibat n'est pas une invention nouvelle, c'est la règle première de l'Église, c'est la doctrine des Pères, c'est la voie des saints... Ceux qui crient que le célibat est une charge dépassant les forces de la nature, préfèrent les choses humaines aux honneurs célestes (3). »

Ce n'est pas dans des calculs d'ambition, c'est dans les profondeurs de la doctrine chrétienne que Grégoire a puisé son décret sur le célibat et la force pour l'imposer au clergé. L'Église a l'ambition d'être le pouvoir spirituel. Qu'est-ce que ce pouvoir spirituel? Il a son principe dans la réprobation de la chair, dans la condamnation du monde. Pour devenir pouvoir spirituel, l'Église doit donc se séparer du monde, elle doit bannir le mariage de son sein. C'est à cette condition que les *clercs* seront véritablement les *élus*, le *partage du Seigneur*. Dans ce sens, et c'est le sens chrétien, il n'y a pas de prêtre sans célibat. Cela est si vrai que les prêtres protestants, en rejetant le célibat, ont abdiqué par cela même toute supériorité, toute domination sur la société civile. Aussi leur idéal est-il l'égalité, la sainteté de la vie laïque. Tel n'était pas, tel ne pouvait pas être l'idéal du moyen âge. La vie laïque était une vie barbare; comment donc aurait-elle été sainte? L'esprit devait se concentrer dans l'Église pour élever et transformer la barbarie. C'est dire que le prêtre devait dominer; mais quel était son seul titre à la souveraineté? C'est qu'il fût l'organe de l'intelligence et de la moralité, qu'il fût pouvoir spirituel. Ce pouvoir spirituel, cet empire de l'Église étaient une nécessité

(1) *Othon de Frisingen*, petit-fils de Henri IV, dit de Grégoire (*Chronic.*, VI, 34, dans *Urstitius*, Scriptor.) : « Clericorum connubia in toto orbe romano cohibuit, formaque gregis factus, quod verbo docuit, exemplo demonstravit, ac fortis per omnia athleta, murum se pro domo Domini ponere non timuit. »

(2) *Damiani*, Contra intemperant. cleric. Dissert. I, cap. I. *Opusc.*, XVIII. (T. III, p. 168.)

(3) *Gregor.*, Epist. III, 10. (*Mansi*, XX, pag. 197.)

providentielle. Grégoire, en l'établissant, a donc marché dans la voie de Dieu, c'est un des héros de l'humanité ; au point de vue du christianisme, il mérite plus que tout autre le titre de saint que les rois et les parlements lui ont disputé au nom des droits de l'État (1).

Au dix-huitième siècle, le pape Benoît XIII canonisa Grégoire. Les légistes et les princes réprouvèrent la canonisation, au nom des droits de l'État, et ils avaient raison ; car si jamais le pouvoir spirituel pouvait se réaliser selon l'idéal conçu par le grand pape, le pouvoir temporel, la souveraineté des nations et leur indépendance ne seraient que de vains mots. Nous n'entendons pas sacrifier les droits de l'État ; nous les avons défendus ailleurs (2), et nous les défendrons encore contre Grégoire VII. Mais pour le moment il ne s'agit point de cette face du débat que soulève la réforme de l'Église. La religion seule est en jeu, et sur ce point Grégoire a raison contre les protestants.

Au lieu d'applaudir à l'opposition que Grégoire rencontra, ils devraient glorifier le pape dont l'énergie sauva l'Église et avec elle la religion chrétienne. Si Grégoire avait échoué, on peut affirmer que non seulement l'Église, mais que le christianisme même aurait péri. Reportons-nous au onzième siècle. La féodalité s'organise : tous les offices, toutes les charges, tous les droits, tous les devoirs deviennent héréditaires. Ce mouvement était si irrésistible, qu'il entraîna la société tout entière, depuis les grands fiefs jusqu'aux services les plus humbles. Comment l'Église a-t-elle échappé à une loi qui régit toutes les relations pendant des siècles ? Elle y a échappé grâce au célibat. L'hérédité tendait au onzième siècle à envahir le clergé. Déjà les prêtres mariés laissaient les biens et les honneurs ecclésiastiques à leurs enfants (3). Il fallut toute la puis-

(1) Le pape Benoît XIII canonisa Grégoire en 1729. Les parlements de France et même des évêques s'opposèrent vivement à cette canonisation (*De Potter*, Hist. du christ., T. IV, pag. 427, s.v.—Voyez les invectives de *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. XLVI. Joseph II fit retrancher le nom du nouveau saint du calendrier autrichien.

(2) Voyez mon *Étude sur l'Église et l'État*, 2e édition.

(3) *Benedict. Papa VIII*, in Concil. Ticin., a. 1020 (*Mansi*, XIX, 343) : « Ampla prædia, ampla patrimonia et quæcumque bona possunt, de bonis ecclesiæ, neque enim aliunde habent, infames patres, infamibus filiis relinquunt » — *Rathier*, évêque de Vérone, dit que l'hérédité était établie dans le clergé italien (de Emptu cujusdam illicito, dans d'*Achery*, Spicileg., I, 371). — Le biographe de saint Bernard, *l'abbé de Tiron*, dit que le mariage et l'hérédité étaient la condition générale du clergé normand : « Pro consuetudine tunc temporis per totam Normanniam hoc erat, ut presbyteri publice uxores ducerent, nuptias celebrarent, filios ac filias procrearent, quibus hæreditario jure post obitum suum ecclesias relinquerent. » (*Bouquet*, T. XIV, pag. 169.)

sance de l'Église pour arrêter ce mouvement. Au douzième siècle, conciles sur conciles défendirent de transmettre les dignités spirituelles par voie d'hérédité (1); au treizième, l'abus n'était pas encore extirpé (2). Cependant le célibat était alors une règle universellement reconnue, sinon pratiquée. Que serait-il arrivé, si le mariage avait été permis aux clercs? L'hérédité aurait également été la condition générale du clergé. Or conçoit-on les évêchés et les cures constitués en fiefs? Des prêtres, des évêques, des papes, par droit de naissance? Que serait devenue l'Église? Une caste. Et le christianisme? Il n'en serait pas même resté une ombre.

Est-ce à dire que le célibat soit une nécessité permanente pour toute religion, pour toute Église? Le célibat est un élément essentiel du pouvoir spirituel, tel que l'Église catholique le conçoit; or l'idée de ce pouvoir est fausse. Puisque le principe d'où dérive le célibat est faux, il est impossible que le célibat ait une valeur absolue. Nous avons dit que le pouvoir spirituel n'a eu qu'une mission temporaire; il en est de même du célibat. Le célibat sera une nécessité pour l'Église, tant que le prêtre se distinguera du laïque, tant qu'il sera l'intermédiaire obligé entre l'homme et Dieu. Mais du jour où la vie spirituelle et la vie temporelle se confondront, pour former une unité harmonique, la religion n'aura plus pour mission de dominer, mais d'éclairer et de vivifier. Dès lors, le pouvoir spirituel ne fera qu'un avec le pouvoir temporel. Tout homme sera prêtre, et partant le prêtre ne cessera point d'être homme. Le célibat ne sera plus légitime que comme une rare exception, pour les hommes dont l'existence entière est un dévoûment incessant aux intérêts de l'humanité.

N° 3. *L'indépendance de l'Église.*

I

Le célibat détachait le clergé de la société civile, mais il lui restait un lien avec l'État, l'*investiture*. Cet usage remonte aux

(1) Conciles de *Toulouse*, 1119, tenu par Calixte II, c. 8 (*Mansi*, XXI, 227); de *Reims*, 1119, c. 4 (*ib.*, p. 236); de *Londres*, 1125, c. 5 (*ib.*, p. 331); de *Clermont*, 1130, c. 11 (*ib.*, p. 439); de *Reims*, 1131, c. 15 (*ib.*, p. 461); de *Latran*, 1139, c. 16 (*ib.*, p. 530); de *Londres* 1,138 (*ib.*, p. 511).

(2) Conciles de *Paris*, 1212, c. 20 (*Mansi*, XXII, 824); de *Londres*, 1237, c. 17 (*ib.*, XXIII, 456.)

premiers temps de l'établissement des Francs dans les Gaules. Avant Grégoire, les papes n'avaient pas contesté aux princes le droit d'investir les évêques et les abbés des terres, droits et priviléges attachés à leurs fonctions. Par une hardie innovation, Grégoire voulut affranchir l'Église de ce lien : il défendit aux clercs de recevoir l'investiture de la main de l'empereur, des rois ou d'un laïque quelconque (1). Le pape ne contestait pas les devoirs de fidélité ni les services dont les évêques étaient tenus, comme possesseurs d'une grande partie du sol (2) : pourquoi donc commença-t-il la longue et sanglante lutte du sacerdoce et de l'empire? Grégoire déclara dans le concile de 1078, que l'investiture conduisait à la ruine de l'Église; c'est pour sauver l'Église qu'il prohiba l'investiture. Il fallait un motif aussi puissant pour que le pape, qui venait de se mettre en guerre avec le clergé sur la question du célibat, déclarât la guerre aux empereurs, aux rois et à tout le système féodal. En réalité, la dignité, l'indépendance, l'existence même de l'Église étaient en jeu. Le but de Grégoire, il le dit lui-même, était que les évêques fussent des pasteurs dignes de la sainteté de leur ministère, au lieu d'être des voleurs et des brigands (3).

L'investiture ouvrait la porte à la simonie; elle servait même de prétexte pour la légitimer, car en achetant les évêchés et les abbayes, les clercs semblaient n'acheter que les droits temporels attachés aux dignités ecclésiastiques (4). Qui ne voit que par là,

(1) Le decret fut porté au concile de 1075, dont les actes n'existent plus. Il fut renouvelé au concile de 1078, can. 2 (*Mansi*, XX, 509) : « Quoniam investituras ecclesiasticorum contra statuta sanctorum patrum a laicis personis in multis partibus cognovimus fieri, et ex eo plurimas perturbationes in Ecclesia oriri, ex quibus religio christiana conculcatur, decernimus ut nullus clericorum investituram episcopatus, vel abbatiæ, vel ecclesiæ, de manu imperatoris, vel regis, vel alicujus laicæ personæ, viri vel feminæ suscipiat. » La défense est faite sous peine d'excommunication.

(2) *Gregor.*, Epist. V, 5 : « Quod ad servitium et debitam fidelitatem regis pertinet, nequaquam contradicere aut impedire volumus. »

(3) *Ibid.*, Epist. V, 5 : « Quod in ecclesia diu peccatis facientibus neglectum et nefanda consuetudine corruptum fuit et est, nos ad honorem Dei et salutem totius christianitatis innovare et restaurare cupimus, videlicet ut ad regendum populum Dei in unaquaque ecclesia, talis et eo ordine eligatur piscopus, qui juxta veritatis sententiam non fur et latro dici debeat, sed nomen et officium pastoris habere dignus existat. »

(4) *Damiani*, Epist. I, 13 (T. I, pag. 8) : « Nonnulli clericorum vitam per exterioris habitus speciem mentientes, hoc pertinaciter dogmatizant, non ad simoniacam hæresim pertinere, si quis episcopatum a rege... per interventionem coemptionis acquirat, si tantummodo consecrationem gratis accipiat. » — *Gesta Treverorum*, Continuat., § 11 (*Pertz*, VIII, 184) : « Artificiosi colore commenti simoniacæ hæreseos sibi machinamenta confingunt, asserentes se non spiritualia, sed terrena terrenis acquirere. »

l'Église était dans la main du pouvoir temporel? L'investiture renversait la position de l'Église et de l'État : le clerc dépendait du laïque, le spirituel du temporel. Quand on songe au caractère des deux pouvoirs au moyen âge, l'un, force brutale, l'autre, puissance divine, on doit dire avec les papes qu'il y avait quelque chose de monstrueux dans ces relations : « Peut-on voir sans horreur, s'écrie *Urbain II*, que des mains élevées à cet honneur suprême de créer le Créateur et de l'offrir à son Père pour le salut du monde, soient réduites à cette infamie, de se soumettre à des mains souillées jour et nuit d'attouchements infâmes, de rapine et de sang (1)? » L'investiture était une marque de dépendance (2); si elle s'était maintenue, l'Église serait devenue un fief, et un fief plus dépendant que les bénéfices laïques, car ceux-ci avaient la garantie de l'hérédité, tandis que la loi du célibat ouvrait les fiefs ecclésiastiques à la mort de chaque titulaire, et les mettait à la disposition du suzerain laïque. Il est vrai qu'il en est ainsi dans les États modernes. Mais l'Église n'était pas au moyen âge ce qu'elle est aujourd'hui, parce que l'État n'était pas ce qu'il est devenu, grâce aux progrès de l'intelligence et de la moralité. Si, sous le régime féodal, l'Église eût été dans l'État, soumise à l'État, elle n'aurait pas pu remplir sa mission, car elle eût été dominée par ceux-là mêmes qu'elle était appelée à gouverner. Il y a plus : le pouvoir spirituel eût été vicié dans son essence, il eût cessé d'être un pouvoir spirituel. Comment eût-il conservé sa sainteté, si dans son principe même il avait été une émanation d'un pouvoir inculte, barbare.

Voilà pourquoi Grégoire lutta pendant tout son pontificat contre l'investiture. Au point de vue où se plaçait le pape, il croyait demander une chose toute naturelle : « Je ne prescris rien de nouveau, écrit-il; ce que je veux n'est pas de mon invention (3). » Mais en se plaçant dans la réalité du moyen âge, l'on doit dire que les décrets de Grégoire sur l'investiture n'étaient rien moins qu'une révolution. De là les longues guerres qui déchirèrent

(1) *Concil. Rom.*, a. 1099. (*Mansi*, XX, 964.)

(2) *Paschal.*, Epist. III, ad Anselm. (*Mansi*, XX, 982) : « Si virgam pastoralitatis signum, si annulum fidei signaculum tradit laica manus, quid in Ecclesia pontifices agunt? »

(3) *Gregor.*, Epist. V, 5.

l'Allemagne et l'Italie, et qui forcèrent à la fin la papauté à transiger sur ses prétentions.

La défense de l'investiture tendait à détruire tout lien féodal, tout lien de dépendance entre l'Église et la société laïque. S'il pouvait rester quelque doute sur les intentions de Grégoire, les actes de ses successeurs, que lui-même désigna comme les plus dignes d'occuper le saint-siége, nous feraient connaître le but poursuivi par la papauté. Urbain II porta décret sur décret pour interdire aux clercs de prêter le serment de vassal entre les mains d'un laïque et de rien recevoir des mains d'un laïque, à quelque titre, sous quelque forme que ce fût (1); il voulait que l'État n'eût aucun droit sur l'Église (2). Mais qu'était-ce que l'Église au onzième siècle? qu'était-ce que l'État? L'Église possédait les trois quarts du sol; l'État était morcelé en une foule de petites souverainetés féodales; les rapports de citoyen à État étaient remplacés par ceux de vassal à suzerain. Affranchir l'Église du vasselage féodal, c'était déclarer que l'Église ferait un corps à part, indépendant, ne conservant aucun lien avec l'État et possédant cependant la plus grande partie du sol. A qui passait l'influence que l'État avait exercée jusque-là par l'investiture? A la papauté (3). Prohiber l'investiture, c'était dire aux empereurs et aux rois : « C'est le pape qui va nommer aux évêchés et aux abbayes, sans votre intervention, c'est lui qui disposera de vos terres; ceux qu'il nommera seront ses vassaux, et en même temps ils occuperont le premier rang dans l'aristocratie féodale. Les évêques et les abbés jouiront de tous les droits, de tous les priviléges de la souveraineté, comme les comtes et les ducs, mais ils

(1) *Concil. Clarom.*, 1095, c. 17 (*Mansi*, XX, 817) : « Ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat. » — Can. 15 : « Ut nullus ecclesiasticus honorem a manu laicorum accipiat. » — *Concil. Rhotomag.*, 1096, c. 8 : « Nullus presbyter efficiatur homo laici. » (*Mansi*, XX, 1925.) Dans le concile de Rome de 1099, Urbain excommunie les abbés qui recevaient leurs abbayes des mains d'un laïque, *de quelque manière que ce fut* (quoquo modo) (*Mansi*, XX, 954). — *Concil. Pictav.*, 1100, c. 3 : « Ut clericus nunquam alicui laico hominium aliquomodo facere praesumat. » (*Mansi*, XX, 1123.) — Même décret du concile de Rome de 1101. (*Mansi*, XX, 1136.)

(2) *Concil. Melfitan.*, a. 1090, can. 2 (*Mansi*, XX, 723) : « Nullum jus laicis in clericos esse volumus. »

(3) *Cantu*, Histoire universelle, T. IX, pag. 312 : « Enlever aux seigneurs le droit d'investir les prélats, c'était soustraire entièrement ceux-ci à leur dépendance, et soumettre au pontife un tiers peut être des propriétés de toute la chrétienté. » Comparez *Schoell*, Histoire des États européens, T. III, pag. 204. — *Plank*, Geschichte der kirchlichen Religionsverfassung, T. IV, pag. 128-136

ne vous feront pas hommage, ils ne prêteront de serment qu'au souverain pontife. » N'était-ce pas demander aux rois et aux empereurs d'abdiquer entre les mains de la papauté? La puissance temporelle pouvait-elle consentir à se détruire elle-même?

II

L'indépendance absolue que Grégoire réclamait, au onzième siècle, a été accordée, au dix-neuvième, à l'Église belgique. Nous concevons que le clergé demande cette liberté; mais qu'on la lui accorde, qu'on enlève à l'État toute action sur l'Église, tout en l'obligeant à lui payer des subsides et des traitements, tout en le laissant jouir de tous les avantages temporels, c'est là, qu'on nous passe le mot, une absurdité que le bon sens de nos pères repoussait au moyen âge. « Vous voulez posséder le sol, disaient les adversaires de la papauté, il faut donc vous soumettre aux conditions qui régissent cette possession : vous ne pouvez exercer la souveraineté qui est attachée à la propriété, sans reconnaître comme tous les possesseurs du sol un suzerain, sans lui prêter un serment de fidélité, sans recevoir de lui vos terres et les droits qui y sont inhérents » (1). L'indépendance absolue de l'Église ne se conçoit que sous une condition, c'est qu'elle renonce à tout privilége, pour devenir une association libre; mais l'Église n'a jamais voulu d'une pareille position. Quand un défenseur éloquent du catholicisme proposa de nos jours au clergé de conquérir sa liberté au prix de ses richesses, en se retrempant dans la pauvreté du Christ, l'Église rejeta bien loin cette généreuse témérité. Il en fut de même au onzième siècle.

Un pape, nourri des maximes évangéliques sur la pauvreté, consentit à abandonner à l'empire tous les biens que l'Église tenait de lui. *Paschal* voyait avec douleur les évêques et les abbés absorbés par le soin des choses temporelles : « Les ministres de Dieu, dit-il, sont devenus les ministres de la cour; ils possèdent

1) Telle était la réponse que faisaient les partisans de l'empereur aux prétentions de Grégoire VII. (*Placidus*, de Honore ecclesiæ, dans *Pez*, Thesaurus anecdotorum novissimus, T. II, part. II, pag. 75. — *Gerhoh*, de Statu ecclesiæ, cap. XXIV, dans *Gretser*, Op., T. VI, pag. 259.)

des comtés, des duchés, des cités, des châteaux et tous les droits de souveraineté. Cependant la loi divine défend aux prêtres de se mêler de choses séculières, les canons leur défendent de porter les armes et même de prendre part à un jugement. Il est temps que les évêques et les abbés reviennent à leurs églises; il est temps que, délivrés de toute charge civile, ils prennent soin de leurs peuples; car ils devront rendre compte à Dieu des âmes qui leur sont confiées (1). » Le pape considérait les biens ecclésiastiques comme une entrave; il fut heureux d'en faire l'abandon à l'empereur, à condition que celui-ci reconnût la liberté de l'Église (2). Mais *Paschal* fut seul de son opinion. Les évêques ne voulurent pas de l'indépendance à ce prix; ils accusèrent le souverain pontife de se faire complice d'un sacrilége, en permettant à l'empereur de reprendre des biens qui, une fois donnés à l'Église, ne pouvaient plus recevoir d'autre destination; ils déclarèrent qu'ils sacrifieraient leur vie plutôt que de consentir à la perte de leurs bénéfices (3). *Paschal* leur rappela en vain les maximes de l'Évangile et la doctrine des saints Pères sur la pauvreté et le renoncement, les évêques restèrent inébranlables (4); ils allèrent jusqu'à accuser le pape d'hérésie (5). Le traité tomba par leur opposition.

La convention signée par *Paschal* était la vraie expression du spiritualisme évangélique. Si le célibat est une condition de la perfection, telle que Jésus-Christ la conçoit, la pauvreté et le renoncement aux biens et aux honneurs du monde sont des éléments tout aussi essentiels du spiritualisme chrétien. Puisque l'Église voulait être pouvoir spirituel, pourquoi se refusa-t-elle, avec tant de violence, à pratiquer les maximes de l'Évangile, sans lesquelles le spiritualisme n'est qu'un mensonge? C'est que, malgré ses hautes prétentions à une origine divine, l'Église est une institution humaine, et elle partage le sort de toutes les choses de ce monde;

(1) *Paschalis*, Epist. 22 ad Henric. V Imper. (*Mansi*, XX, 1007.)

(2) Voyez les actes dans la Vie de *Paschal* (*Muratori*, Scriptor., III, 360) et les *Annal. Rom.*, ad a. 1111. (*Pertz*, V, 473, ss. — Cf. *Pertz*, Leg. II, 66, 70.)

(3) *Gerhoh*, de Edificio Dei, cap. x, dans *Pez*, Thesaur. anecdotor. (T. II, part. II, pag. 281). Cf. *id.*, de Statu ecclesiæ, cap. XXII, XXIV, dans *Gretser*, Op., T. VI, pag. 256, 259.

(4) Chron. Casinense, cap. XXXVII. (*Muratori*, T. IV, pag. 516.)

(5) *Heinrici* Encyclica (*Pertz*, Leg. T. II, pag. 70). — *Sigeberti* Gemblacens., Chron. (*Pertz*, VI, pag. 373.)

née des circonstances historiques, elle en subit l'influence. On était loin au moyen âge des sentiments qui avaient inspiré la chrétienté primitive. L'an mille passé, les fidèles ne songèrent plus à la fin du monde, ils s'attachèrent au sol avec une âpreté qui faisait un singulier contraste avec le renoncement et la pauvreté du Christ. Quand la puissance dépendait de la possession de la terre, l'Église pouvait-elle renoncer à ses biens, pour vivre d'une existence toute spirituelle? C'eût été en même temps renoncer à son influence et à son autorité, c'eût été abdiquer. C'est donc l'instinct de la conservation qui inspira l'épiscopat dans l'opposition qu'il fit à son chef. Toutefois, il en résulta pour l'Église une situation remplie de contradictions. D'abord elle voulait être pouvoir spirituel, et elle était infidèle aux maximes de la perfection évangélique qui sont la base de ce pouvoir. Elle tenait à sa liberté, et elle devait y tenir en face d'un État barbare; pour obtenir cette liberté, il lui eût fallu faire le sacrifice de ses biens; et en abandonnant ses biens, elle eût péri au milieu d'un âge où régnait la force. L'intérêt l'emporta sur toutes les autres considérations. Et il faut le dire, l'intérêt personnel du clergé était d'accord avec l'intérêt général de la chrétienté, et avec l'avenir de la civilisation. L'Église eut donc raison de ne pas vouloir de la liberté au prix de ses biens. Mais, puisqu'elle tenait au sol, elle devait aussi se relâcher des prétentions de Grégoire VII; elle ne pouvait posséder la terre qu'en restant dans la hiérarchie féodale. C'est ce qu'elle fit par le concordat de Worms (1182). L'empereur renonça à l'investiture par l'anneau et la crosse; il accorda la liberté des élections, à condition qu'elles se feraient en sa présence; il fut stipulé que l'élu recevrait de lui les régales par le sceptre et qu'il ferait les devoirs auxquels il était tenu de droit (1).

Le pape *Calixte* rendit grâces à Dieu qui par la clémence infinie de sa bonté avait touché le cœur du roi (2), et l'Église se réjouit avec lui de la paix qui était rendue à la chrétienté (3). Mais les zélés désapprouvèrent le concordat. Il y en eut qui refusèrent obstinément l'hommage et tout serment de fidélité; ils disaient,

(1) Le texte du concordat se trouve dans *Pertz*, Leg. II, 75, ss.
(2) Epist. *Calixti* ad Henric. (*Mansi*, XXI, 281.)
(3) *Gerhoh*, in Psalm. 133.

avec le pape Urbain, que c'était un crime, un sacrilége, que des mains consacrées fussent soumises à des mains souillées de sang (1). Les zélés avaient raison de ne pas partager la joie générale, car le concordat de Worms était une déviation du système de Grégoire VII (2). Le grand pape voulait rompre tout lien de dépendance entre le clergé et la société féodale ; il voulait déplacer la puissance que donnait l'investiture, l'arracher à l'empire pour la donner à la papauté. Le concordat sanctionna au contraire la dépendance politique du clergé ; il laissa à l'empire un puissant moyen d'influence sur le temporel des églises, et même sur le spirituel, car des élections faites en présence de l'empereur n'étaient pas des élections libres. Comment la papauté put-elle consentir à une transaction sur une question aussi vitale ? *Calixte* céda à la force des choses. Dans la réforme du clergé, Grégoire trouva un appui chez les laïques ; il brisa la résistance des évêques et des prêtres, en soulevant les masses. Mais dans la question des investitures, toute la société laïque prit parti contre la papauté : l'opposition universelle la força à céder (3). Les papes ne pouvaient lutter contre l'opinion publique, car leur ascendant reposait sur l'assentiment des peuples.

Il faut dire plus : l'idéal du pouvoir spirituel, tel que Grégoire le concevait, était irréalisable. Il repose sur une impossibilité, la séparation de l'âme et du corps, la préoccupation exclusive de l'âme, l'annulation du corps. La séparation du spirituel et du temporel est tout aussi impossible, car ils sont indissolublement unis ; on ne peut pas plus les séparer qu'on ne peut séparer le corps et l'âme. Ainsi la tentative héroïque que Grégoire fit de donner l'indépendance absolue au pouvoir spirituel devait échouer. L'Eglise resta attachée à l'État par la possession du sol. Il est vrai que la dépendance n'était que politique ; mais la dépendance dans l'ordre

(1) Voyez la Vie de *Conrad*, archevêque de Salzbourg, chap. IV, dans *Pez*, Thesaur. anecdotor. T. II, part. III, p. 227 : « Abhorrebat vir ille venerabilis et medullitus detestabatur homagii et juramenti præstationem. »

(2) *Schoell*, Histoire des Etats européens, T. III, pag. 253. — *Plank*, T. IV, pag. 300, ss. — *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. I, pag. 317.

(3) On voit par la lettre du légat, *Albert*, archevêque de Mayence, à Calixte que l'opposition des princes força la main au pape : « Sed quia tam Imperium quam Imperator tamquam hæreditario quodam jure baculum et annulum possidere volebant, *pro quibus universa laicorum multitudo Imperii nos destructores inclamabat...* » (*Martene* et *Durand*, Amplissima Collectio, T. I, pag. 671.)

civil touchait de très près à la dépendance dans l'ordre spirituel. Les évêques et les abbés étaient tenus à l'hommage, ils prêtaient serment de fidélité; ce lien avec l'État devait aller en se serrant par la nature des choses; la dépendance politique finit par devenir une dépendance religieuse.

Telle est la vraie cause de la faiblesse de la papauté malgré sa force apparente. Si elle avait eu dans toute sa plénitude le pouvoir spirituel qu'elle réclame encore aujourd'hui, sa domination eût été absolue, indestructible. C'est parce que son pouvoir spirituel était vicié dans son essence, que son influence temporelle ne fut qu'une longue lutte. Cependant dans cette lutte, les papes gardèrent toujours le dessus, parce que les destinées de l'humanité exigeaient la prépondérance de l'Église. Suivons la papauté sur ce terrain; ses prétentions au pouvoir temporel, sa lutte avec l'empire, remplissent le moyen âge, et ont du retentissement jusqu'à nos jours.

SECTION III. — LE POUVOIR TEMPOREL.

§ 1. Théorie romaine du pouvoir temporel.

I

Le pouvoir des papes s'étend-il sur le temporel comme sur le spirituel? Quelle est la nature de l'action qu'ils exercent sur le temporel? Est-ce un droit direct, procédant de Jésus-Christ, ou n'est-ce qu'un droit indirect, dérivant du pouvoir spirituel? Les partisans de la papauté se divisent sur cette importante question. Les plus zélés soutiennent que Jésus-Christ ayant été roi, le pape, comme vicaire du Christ, est par droit divin roi des rois et maître du monde. Tous les royaumes, tous les empires lui appartiennent; il a le glaive temporel aussi bien que le glaive spirituel. Les princes chrétiens sont ses vicaires; ils n'ont d'autorité que par le pape, ils ne l'exercent que comme représentants du pape. Quant aux rois infidèles, le pape les peut détrôner et donner leurs États à

qui il veut. Dans cette doctrine, le pape est seul roi, maître et seigneur de l'univers (1).

Bossuet s'étonne qu'une doctrine aussi monstrueuse ait pu entrer dans l'esprit d'un homme (2). Les ultramontains eux-mêmes ont reculé devant l'énormité de ces prétentions. Désespérant de faire accepter à la conscience chrétienne une croyance qui transforme le successeur des apôtres en roi des rois, ils ont abandonné le pouvoir direct. Il a été facile à *Bellarmin* de réfuter cette étrange théorie; cependant il y met beaucoup de soin, de science et de logique. C'est qu'il ne combattait pas seulement des écrivains, il heurtait le droit divin de la papauté. Bien que le subtil théologien rendît aux papes, par voie indirecte, ce qu'il leur semblait enlever en niant le pouvoir direct, son livre déplut à tel point à Rome que Sixte-Quint le plaça au nombre des ouvrages dont l'Église défend la lecture aux fidèles. Voyons si l'illustre jésuite mérite cette censure.

Les papes n'ont de droit que comme vicaires du Christ; or Jésus-Christ n'a jamais été roi dans le sens temporel. *Mon royaume*, dit-il, *n'est pas de ce monde*. Ces paroles suffisent pour détruire la base du pouvoir direct. Jésus-Christ comme Fils de Dieu était à la vérité roi et seigneur de toutes les créatures, au même titre que Dieu le Père; mais cet empire est incommunicable; il est impossible qu'un homme prétende à une autorité qui n'appartient qu'à Dieu. En quel sens le pape est-il donc vicaire du Christ? Il remplit le ministère que Jésus-Christ avait, lorsqu'il vivait comme homme au milieu des hommes. Encore ne peut-on pas reconnaître au pape toute la puissance que Jésus-Christ possédait comme homme; car étant tout ensemble Dieu et homme, il avait empire sur tous les êtres créés, sur les infidèles comme sur les fidèles; tandis qu'au pape, comme successeur de saint Pierre, il n'a confié que ses brebis. Il ne lui a donc communiqué que le pouvoir qui pouvait être communiqué à un homme, et qui lui était nécessaire comme pasteur pour gouverner les fidèles, pour les conduire sans obstacle à la vie éternelle (3).

(1) *Bellarmin* (de Romano Pontifice, V, 1, 1) cite les auteurs qui professent cette doctrine.

(2) *Bossuet*, Defensio declarationis cleri gallicani, pars I, lib. I, sect. I, cap. II : « Quæ portenta doctrinæ in hominum animos incidisse, plane obstupescimus. »

(3) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 4.

Voilà l'écrivain le plus distingué de l'école ultramontaine qui semble abonder dans les sentiments des protestants. Ne nous y fions pas : c'est une ruse de jésuite. Revendiquer pour le pape un pouvoir direct sur les royaumes, imposer cette croyance comme un article de foi, c'était blesser la conscience chrétienne et la dignité royale. Loin de nous une pareille énormité, dit le défenseur de la papauté ; nous repoussons tout empire sur les choses de ce monde, notre royaume n'est pas d'ici-bas. Mais poursuivons. L'habile théologien va regagner tout le terrain qu'il paraît avoir abandonné. Il est bien vrai que le pape n'a qu'un pouvoir spirituel, mais à raison de ce pouvoir, il a une action indirecte sur le temporel, et cette action indirecte est absolue (1) : en vue du bien spirituel, le pape a le droit souverain de disposer des choses temporelles (2). Telle est la doctrine de tous les docteurs catholiques, dit *Bellarmin;* l'on ne peut dénier cette puissance indirecte au pape, sans tomber dans l'hérésie (3).

Les rapports de l'âme et du corps sont une image des relations qui existent entre la papauté et les puissances temporelles. La chair et l'esprit sont comme deux républiques ; séparés dans l'ange et la bête, ils sont unis dans l'homme. Le corps et l'âme ont chacun leur sphère d'action, leur fin ; mais étant unis dans l'homme, l'âme doit nécessairement l'emporter sur le corps. Ce n'est pas que l'âme empêche le corps de remplir ses fonctions ; elle le laisse agir, pourvu qu'il ne mette pas obstacle à la mission de l'âme ; si la chair empêche l'âme d'arriver à sa fin, alors l'âme résiste au corps, elle lui commande le jeûne et la macération, elle peut aller jusqu'à lui ordonner de mourir, comme ont fait les martyrs. De même il y a deux pouvoirs, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ; étant unis dans l'Église, l'un doit être subordonné à l'autre. La puissance temporelle a pour fin la paix dans ce monde, la puissance spirituelle a pour fin le salut éternel ; la première est donc par sa nature inférieure et soumise à la seconde. Cela n'empêche pas la puissance temporelle d'exercer son action ; mais si

(1) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 1, 3 : « Ratione spiritualis potestatis habet saltem *indirecte* potestatem quamdam, eamque *summam*, in temporalibus. »

(2) *Id.*, *ibid.*, V, 6, 1 : « Asserimus Pontificem habere *in ordine ad bonum spirituale*, summam potestatem disponendi de temporalibus rebus omnium christianorum. »

(3) *Id.*, *ibid.*, V, 1, 2.

elle met obstacle au pouvoir spirituel, celui-ci peut et doit la réprimer par tous les moyens (1).

Cette comparaison, bien qu'elle ne soit qu'une image, nous révèle le motif pour lequel le pouvoir temporel doit être subordonné au pouvoir spirituel. Quelle est la dernière fin de l'homme? C'est le salut éternel. Qui procure cette fin? L'Église. Quant aux rois, ils ont pour mission de maintenir l'ordre social, Mais la paix n'est qu'un moyen pour atteindre un but supérieur, qui est le salut; le moyen doit être subordonné au but. Donc par sa nature même, la puissance temporelle est subordonnée au pouvoir spirituel. L'Église ayant pour fin le bonheur suprême, c'est elle qui est le pouvoir par excellence. Elle doit être organisée de manière à ce qu'elle ait à sa disposition tous les moyens nécessaires pour atteindre son but. Parmi ces moyens sont le pouvoir d'user et de disposer des choses temporelles. Supposez l'Église sans pouvoir sur le temporel, un mauvais prince pourrait détruire la religion en favorisant les hérétiques. Il est donc de l'essence de l'Église d'avoir une puissance sur les rois (2).

Reste à prouver que cette doctrine est celle de l'Écriture. Une parole du Christ suffit à Bellarmin pour établir le pouvoir temporel de l'Église. Jésus-Christ dit à saint Pierre : « Tu paîtras mes brebis. » Par là Dieu a donné aux successeurs de saint Pierre la puissance nécessaire pour protéger leur troupeau. Ils ont le droit et le devoir d'écarter les loups des brebis qui leur sont confiées : les loups, ce sont les hérétiques. Si donc un prince se fait loup, c'est à dire, si de chrétien il devient hérétique, le pape peut comme pasteur l'éloigner des fidèles par l'excommunication, défendre au peuple de le suivre, et le priver en conséquence de la souveraineté. Comme pasteur, le pape doit encore séparer du troupeau les béliers furieux qui détruisent les brebis. Or un prince devient un bélier furieux, lorsque, catholique de nom, il nuit à la religion; le pasteur sera obligé de le renfermer. Enfin le pasteur doit paître ses brebis comme il convient à chacune ; il peut donc forcer chaque chrétien à servir Dieu d'après sa condition. Comment les rois servent-ils Dieu? En défendant l'Église, en punissant les héré-

(1) *Bellarm.*, de Romano Pontifice., V, 6, 3-5.
(2) *Id.*, *ibid.*, V, 7, 2, 3, 8.

tiques et les schismatiques; s'ils s'y refusent, le pape peut les y contraindre par l'excommunication, et, s'ils s'obstinent dans leur résistance, il les déposera (1).

II

La théorie du pouvoir indirect a trouvé faveur ; elle est devenue la doctrine dominante des défenseurs de la papauté. Ils n'ont garde de réclamer aucune puissance temporelle pour les souverains pontifes, ils ne demandent rien que la puissance spirituelle. Ils nient que « les papes se soient jamais rien attribué qu'en vertu de leur pouvoir spirituel : que si l'exercice de ce pouvoir reconnu légitime amène des conséquences temporelles, les papes ne sauraient en répondre, puisque les conséquences d'un principe vrai ne sauraient être des torts (2). » Le comte *de Maistre* s'indigne contre les écrivains gallicans qui reprochent à la papauté *le délire de la toute-puissance temporelle ;* il voit dans cette accusation *un insigne abus de mots*. Il va jusqu'à dire que « la puissance que les papes s'attribuaient sur les souverains était l'exercice d'un pouvoir purement et éminemment spirituel, en vertu duquel ils se croyaient en droit de frapper d'excommunication des princes coupables de certains crimes, *sans aucune suspension de la souveraineté...* » Voyons de quel côté est *l'abus de mots*, ou pour mieux dire, la falsification de l'histoire.

Les partisans de la papauté repoussent comme une extravagance l'idée que *le prêtre aspire à être roi* (3). C'est cependant à cela qu'aboutit le prétendu pouvoir indirect ; il ne diffère du droit direct qu'en théorie, c'est une dispute de mots, les conséquences des deux principes sont les mêmes. Écoutons les partisans du pouvoir indirect.

Le pape peut déposer les rois. Il ne le peut pas comme juge ordinaire ; il n'a pas sur les rois le pouvoir qu'il a sur les évêques ; toutefois, comme souverain spirituel, il a le droit de disposer des

(1) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 7, 18-21.
(2) *De Maistre*, du Pape, liv. II, ch. VIII.
(3) *Lamennais*, de la Religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.

royaumes, si cela est nécessaire au salut des âmes (1). Les rois chrétiens ne sont rois que sous la condition de rester fidèles à la foi orthodoxe et de la défendre; s'ils tombent dans l'hérésie, ou s'ils nuisent à la religion, l'Église a le pouvoir de les juger et de les déposer. Et à qui est-ce à décider si un prince garde la foi ou non? s'il est hérétique ou non? Au pape. C'est donc au pape à juger et à déposer les rois (2). Qu'on se représente le pouvoir effrayant que cette doctrine confère à la papauté. L'hérésie se conçoit; mais qu'est-ce que *nuire à la religion?* Les ultramontains citent comme exercice du pouvoir indirect des papes, la déposition du dernier Mérovingien et le couronnement de Pépin; la seule raison qu'ils allèguent pour la justifier, c'est que Childéric était *inutile :* il fut déposé, dit Grégoire VII (3), non pour ses crimes, mais parce qu'il n'était pas à la hauteur de l'autorité qu'il devait exercer. Voilà le pape juge de la capacité des princes! éloignant du trône celui qu'il croit incapable de régner! Les ultramontains lui reconnaissent encore le droit de disposer des empires, si la nécessité ou l'intérêt général l'exige. C'est à ce titre, disent-ils, que les souverains pontifes enlevèrent l'empire aux Grecs pour le transporter aux Francs (4). Ainsi le pape n'a pas seulement le droit de déposer les rois, il peut en créer de nouveaux, toujours en vertu de son pouvoir spirituel (5).

Nous le demandons à tout esprit non prévenu : le pouvoir direct donnerait-il au pape une puissance plus grande? Mais, dira-t-on, l'intervention de la papauté pour déposer les rois est un rare événement; c'est un moyen extrême comme les révolutions; dans l'ordre régulier des choses, les princes sont libres et indépendants. Nous répondons que cette liberté, cette indépendance ne sont qu'un vain mot dans la doctrine du pouvoir temporel des papes, qu'il soit indirect ou direct. Si les papes ont le droit d'intervenir dans le temporel par la déposition des princes, à plus forte raison peuvent-

(1) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 6, 7.

(2) *Id.*, *ibid.*, V, 7, 11, 17.

(3) *Gregor.*, Epist. VIII, 21 : « Non tam pro suis iniquitatibus, quam pro eo quod tantæ potestati non erat utilis. »

(4) Voyez les témoignages dans *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. I, cap. II.

(5) *Bellarmin.*, de Translatione Imperii, I, 13 : « Rempublicam spiritualem posse imperare temporali reipublicæ sibi subjectæ, et cogere ad mutandam administrationem, et deponere principes, atque alios instituere, quando aliter non potest bonum suum spirituale tueri.

ils intervenir dans l'administration ordinaire, si elle compromet l'intérêt de la foi : ainsi les finances et la justice, la guerre et la paix seront de leur compétence. Le souverain pontife, dit *Bellarmin*, ne peut pas régulièrement porter des lois civiles, ni abroger celles que font les rois, car il n'a pas le pouvoir temporel ; mais il le peut, si l'intérêt de la religion l'exige. Quand une loi civile est nécessaire au salut des âmes et que le prince se refuse à la porter, le pape le fera ; quand une loi est nuisible au salut des âmes, et que le roi ne veuille pas l'abroger, le pape l'abolira. Il y a sur une matière civile deux lois contraires, l'une émanée du saint-siége, l'autre d'un prince ; celle-ci sera nulle de plein droit, si la loi concerne le salut des âmes. De même le pape n'a pas de juridiction dans les affaires temporelles, mais si le salut des âmes est en péril, il peut évoquer le procès à son tribunal. Qu'un tribunal refuse de faire droit, le pape décidera la contestation. Que deux rois aient un procès, ils n'ont pas de juge au dessus d'eux, le pape sera leur juge (1).

Ainsi le souverain pontife a le droit d'intervenir dans les affaires temporelles, dès que le salut des âmes est en cause. C'est à lui à déterminer souverainement quand la foi est compromise, quand le salut est en danger : dès lors il peut commander la guerre ou arrêter les hostilités, il peut excommunier les princes qui lui désobéissent, les déposer, délier les sujets de leur serment de fidélité, changer les dynasties. Et l'on vient dire après cela que le pouvoir indirect ne porte pas atteinte à l'indépendance des rois? Nous répondrons avec *Bossuet* que les ultramontains sont de mauvais plaisants (2).

III

La théorie du pouvoir indirect est une doctrine née dans l'école. Lorsque les protestants s'insurgèrent contre la papauté, ils dénièrent toute espèce de pouvoir temporel à l'Église. Même au sein du monde catholique, le pouvoir temporel des papes trouva de la

(1) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 8, 9, 10.
(2) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. II, cap. XXXII : « Nobis non placet verbis ludere. »

résistance, et dans la conscience des fidèles, et dans les intérêts des princes. L'école ultramontaine crut concilier les droits de la papauté avec l'indépendance du pouvoir temporel, en déclarant que les papes ne réclamaient aucun droit sur le temporel, qu'ils n'avaient qu'un pouvoir spirituel, mais que ce pouvoir spirituel était absolu, et que de là dérivait un pouvoir indirect sur le temporel. Nous avons vu les conséquences qui découlent de ce pouvoir indirect : il place les rois et les royaumes dans la main du souverain pontife. Si de la théorie nous passons à l'histoire, nous verrons que les grands papes du moyen âge ignoraient la distinction du pouvoir direct et du pouvoir indirect. Ils admettaient à la vérité une puissance temporelle, mais ils prétendaient exercer une suprématie divine sur cette puissance : ils revendiquaient, à titre de vicaires du Christ, une action sur le temporel comme sur le spirituel.

La doctrine de Grégoire VII est résumée dans les fameuses propositions dont on a en vain contesté l'authenticité, car elles sont l'expression fidèle de sa pensée. On y lit : « Le nom du pape est unique dans le monde. Il peut déposer les empereurs, il peut délier les sujets de leur serment de fidélité (1). » Dans ses lettres Grégoire nous dit quelle est la raison de la suprématie qu'il réclame : « Le siége de saint Pierre a le droit de lier et de délier les choses spirituelles; à bien plus forte raison a-t-il pouvoir sur les choses temporelles (2). » Ainsi Grégoire renverse la proposition de l'école ultramontaine. *Bellarmin* dit : le pape n'a qu'un pouvoir spirituel, il n'a d'action sur le temporel que par exception, lorsque le salut des âmes est engagé. Grégoire dit : le pape a empire sur les choses célestes; celui qui peut le plus, peut le moins; le pape a donc empire sur les choses temporelles. Les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre, invoquées par *Bellarmin* pour établir que le Christ n'a délégué aux papes qu'un pouvoir spirituel, Grégoire les cite comme preuve que la papauté peut disposer des empires : « En donnant à saint Pierre le droit souverain de lier et de délier dans le ciel et sur la terre, Dieu n'a excepté personne, n'a rien

(1) *Dictatus Papæ*, n°s 11, 12, 27. (*Mansi*, XX, 168.)

(2) *Gregor.*, Epist. IV, 26 : « Si enim cœlestia et spiritualia sedes beati Petri solvit et judicat, quanto magis terrena et secularia. »

soustrait à sa puissance (1). Il lui a soumis toutes les principautés, toutes les dominations de l'univers (2). Il l'a établi seigneur des royaumes de ce monde (3). » Le pape, comme successeur de saint Pierre, est donc le maître de la terre, il l'est par droit divin ; refuser d'obéir au siége apostolique, *c'est se rendre coupable d'idolâtrie* (4). Les princes qui osent mépriser ses ordres, sont déchus de plein droit de leur dignité (5).

Depuis Grégoire VII, la doctrine de la papauté n'a plus varié. Innocent III s'exprime avec une certitude qui est le cachet de la toute-puissance : « *Jésus-Christ a confié à saint Pierre le gouvernement non seulement de toute l'Église, mais de tout le siècle* (6). Le roi des rois, le seigneur des dominations, Jésus-Christ, prêtre d'après l'ordre de Melchisédech, a organisé la royauté et le sacerdoce de manière que la royauté soit sacerdotale et que le sacerdoce soit royal ; *il a mis à la tête de l'un et de l'autre, de la royauté et de l'Église une seule personne qui est son vicaire sur la terre* (7). De même que toutes les créatures du ciel, de la terre et même des enfers plient le genou devant lui, de même tous doivent obéissance à son vicaire, afin qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur (8). » Ces paroles sont adressées à un roi ; elles ne respirent pas le ton humble de l'apôtre ; c'est le langage majestueux de l'autorité souveraine.

La doctrine d'Innocent est celle du pouvoir direct de la papauté sur le temporel. Qu'importe après cela que la papauté reconnaisse l'existence d'un pouvoir laïque, qu'elle déclare même ne pas vouloir empiéter sur ce pouvoir? Ce sont des inconséquences, des faiblesses de logique, pour mieux dire, ce sont des concessions de mots. Veut-on savoir la pensée intime de la papauté ? Elle éclate

(1) *Gregor.*, Epist. IV, 2 : « Nullum excepit, *nihil abejus potestate subtraxit.* »

(2) *Ibid.*, Epist. VII, 6 : « Cui omnes principatus et potestates orbis terrarum subjiciens (Deus) jus ligandi tradidit. »

(3) *Ibid.*, Epist. I, 63 : « Petrus apostolus, quem Dominus Jesus Christus, rex gloriæ *principem super regna mundi constituit.* »

(4) *Ibid.*, Epist. IV, 23.

(5) *Ibid.*, Epist. IV, 24 : « Reges a suis dignitatibus cadere, si præsumerent apostolicæ sedis decreta contemnere. »

(6) *Innocent. III*, Epist. II, 209 : « Dominus Petro non solum universam Ecclesiam, sed totum reliquit sæculum gubernandum. »

(7) *Id.*, *ibid.* : « Unum præficiens universis, quem suum in terris vicarium ordinavit. »

(8) *Ibid.*, Epist. XVI, 131.

comme la foudre dans la célèbre bulle de Boniface, admirable par le sentiment de l'unité qu'elle respire, mais où l'orgueil de la toute-puissance est poussé jusqu'à la folie : *L'Église une et unique n'a qu'un seul corps, une seule tête, Jésus-Christ, son vicaire saint Pierre et les successeurs de saint Pierre. Il faut que la puissance temporelle soit soumise à la puissance spirituelle, pour que l'ordre divin voulu par Dieu soit réalisé.*

La papauté elle-même s'est effrayée de ce langage superbe, elle a répudié la déclaration de ses droits qui avait si mal profité à Boniface; mais elle a beau renier ces aveux téméraires, la logique de sa position la force à maintenir la doctrine de sa toute-puissance. Certes si un événement était de nature à lui inspirer la modestie, c'était la réformation, la révolte, la défection d'une moitié du monde chrétien. Cependant, au seizième siècle, Sixte V s'écrie : « Nous sommes placé dans le trône suprême de la justice, et *nous avons une autorité souveraine sur tous les rois et princes de la terre, sur tous les peuples, non par une humaine, mais par une divine institution* (1). »

Que deviennent, en présence de ces témoignages, les déclamations des ultramontains contre ceux qui osent accuser les papes de prétendre au pouvoir souverain? A qui faut-il reprocher un *abus de mots*, à ceux qui, pour voiler les prétentions de la papauté, ont imaginé un *pouvoir indirect* qui laisse subsister en apparence l'autorité laïque, ou à ceux qui, ne tenant aucun compte des mots, sont allés au fond des choses et ont soutenu que la papauté, depuis Grégoire VII, n'a pas cessé de se croire investie, *par une institution divine, de la souveraine puissance sur les peuples et les rois?* Que les partisans de la papauté mettent dans leur doctrine la même franchise que mettaient dans leur langage les Grégoire et les Innocent; qu'ils avouent que la papauté doit, par cela même qu'elle est pouvoir spirituel, exercer aussi la toute-puissance temporelle. La logique et la tradition les y forcent. Mais cet héritage d'un passé glorieux pèse aux prêtres impuissants qui siégent sur le trône de saint Pierre. Comment oseraient-ils aspirer au pouvoir temporel, quand ils sont à la merci de ce pouvoir et qu'ils n'existent

(1) « Supernam in omnes reges, non humana sed divina institutione, nobis traditam potestatem obtinentes. »

que par lui? Cependant ils sont dans la nécessité de maintenir leurs prétentions à la domination temporelle, ou d'abdiquer en même temps leur pouvoir spirituel. Au fond, l'abdication est déjà consommée. Voyons ce qu'a été en fait le pouvoir temporel de l'Église; la papauté n'ose plus le réclamer, parce qu'elle soulèverait contre elle les vrais souverains, les rois et les nations, et cependant elle le doit réclamer, si elle veut être papauté. C'est dire qu'elle périt par l'excès de ses prétentions. Elle a usurpé le nom de Dieu pour faire de sa domination un droit divin. Elle n'y peut pas renoncer, sans se suicider, et elle ne le peut maintenir sans être abandonnée par ceux-là mêmes qui sont son unique soutien.

§ 2. Les faits.

I

L'Église catholique prétend être l'organe de la vérité absolue. Elle a reçu la vérité par une révélation divine; il n'y peut rien être ajouté. Partant de là, il faut que toute doctrine, pour être orthodoxe, soit consacrée par l'Écriture ou par la tradition; ce qui est nouveau, n'est pas catholique (1). La doctrine du pouvoir temporel des papes, pour être orthodoxe, doit donc remonter par la tradition jusqu'à Jésus-Christ. Ce principe fondamental du catholicisme a mis dans un grand embarras les théologiens qui soutiennent que le pouvoir temporel des papes est de foi et qu'on ne peut le contester, sans tomber dans l'hérésie. Comme il leur faut à tout prix une tradition, ils ont essayé d'en construire une; mais ils ont trouvé un rude adversaire dans le sein même de l'Église. *Bossuet* (2), et avec lui les gallicans, contestent à la papauté toute espèce de pouvoir temporel. Assistons au débat; il est décisif.

(1) *Tertullian.*, de Præscript. adv. hæreticos, cap. XXXVII: « Id verum quod prius, id adulterum quodcumque posterius. »

(2) Nous citons *Bossuet*, comme l'organe le plus célèbre du gallicanisme. On peut comparer sur le même sujet la savante dissertation de *Dupin* : « de Antiqua Ecclesiæ Disciplina, Dissert. VII, in qua probatur Pontificem aut Ecclesiam nullam habere in reges eorumque bona auctoritatem directam vel indirectam. »

Sans tradition pas de pouvoir temporel, disent les gallicans. Sans pouvoir temporel, pas de papauté, pas de catholicisme, disent les ultramontains. Qui sortira vainqueur du combat? Ce n'est ni la papauté, ni le gallicanisme; c'est la philosophie qui recueillera les fruits de la lutte.

L'Église a-t-elle reçu de Jésus-Christ un pouvoir temporel? Au point où en est arrivée la science historique, cette question peut à peine être faite. Cependant les ultramontains ont sérieusement soutenu, et ils doivent soutenir, que le pouvoir de déposer les rois est consacré par les paroles du Christ. Nous ne prendrons pas la peine de reproduire leurs arguments (1); ils ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il n'y a pas dans l'Évangile une ombre de témoignage en faveur de cette prétention. Toute la politique chrétienne est dans ces paroles de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu.* Vainement a-t-on essayé d'épiloguer sur une déclaration aussi formelle (2); les interprétations forcées, les restrictions mentales, les réserves auxquelles on est obligé de recourir sont indignes de la majesté de l'Évangile, plus indignes encore de celui que l'Église adore comme Fils de Dieu. Quelles sont les instructions que Jésus-Christ donne à ses apôtres, lorsqu'il les envoie prêcher *la bonne nouvelle?* Il sait qu'ils trouveront une violente contradiction; opposeront-ils la résistance à la force? soulèveront-ils les peuples contre leurs oppresseurs? La patience sera leur seule arme : *Qu'ils ne craignent pas ceux qui ont pouvoir de tuer le corps, ils ne peuvent pas tuer l'âme* (3). Quelle est la doctrine des apôtres sur les droits de l'autorité temporelle? Saint Paul dit aux sujets de Néron : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu* (4). Si l'on écoutait les interprétations que les ultramontains donnent à ces témoignages de l'Écriture, la théologie se changerait en chicanes de procureur (5). Nous préférons l'explication de saint

(1) Voyez ces arguments dans *Bossuet*, Defensio declarationis cleri gallicani, lib. I, sect. II, cap. XIII. Il serait difficile de pousser plus loin la niaiserie dans un sujet sérieux.

(2) Il faut lire dans *Bossuet* (lib. I, sect. II, cap. XIV) les interprétations forcées que les ultramontains donnent aux paroles de Jésus-Christ.

(3) *Saint Matthieu*, X, 18. — *Saint Luc*, XXI, 19.

(4) *Saint Paul*, Épître aux Romains, XIII, 1.

(5) Voyez ces misérables chicanes dans *Bossuet*, lib. I, sect. II, ch. XV.

Chrysostome : *Toute personne, quand ce serait un apôtre ou un prophète, est soumise à la puissance temporelle* (1). A ceux qui disent que les préceptes de Jésus-Christ et des apôtres s'adressent à l'Église dans son enfance et sa faiblesse, non à l'Église devenue grande et puissante (2), nous répondrons avec *Bossuet* : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes (3). » N'est-ce pas faire jouer à Jésus-Christ et aux apôtres une indigne comédie, que de mettre dans leur bouche ce langage ? « Soyez patients, mais seulement aussi longtemps que vous serez faibles ; quand vous serez forts, vous mettrez la patience de côté. Obéissez aux rois, tant que vous ne leur pouvez pas résister ; quand vous aurez la force en main, vous les dominerez à votre tour. » Est-ce l'Évangile que vous commentez, ou est-ce *le Prince* de Machiavel ?

La véritable tradition, poursuit *Bossuet*, est celle qui se rattache à ces célèbres paroles : *mon royaume n'est pas de ce monde*. Là est toute la croyance, toute la politique des premiers chrétiens. C'est la religion du spiritualisme que Jésus-Christ est venu prêcher, c'est le règne de l'esprit qu'il a annoncé comme la *bonne nouvelle*. Ses disciples vivent d'une existence toute spirituelle, dans l'attente de la fin prochaine du monde. Que leur importent les royaumes et les empires dans lesquels leurs corps habitent? Ils supportent les Néron et les Domitien, les Julien et les Constance ; à la persécution ils n'opposent que l'héroïsme du martyr. Les martyrs embarrassent l'école romaine. *Bellarmin* nous dira pourquoi les chrétiens ont subi les tourments et la mort, plutôt que de déposer les Dioclétien et les Valens : c'est que la force leur manquait (4). L'explication est naïve, mais peu honorable pour les saints confesseurs : comment admirer leur patience et leur courage, si ces vertus n'étaient que de la faiblesse et de l'impuissance? Le front du cardinal jésuite aurait dû devenir plus rouge

(1) *Chrysostomus*, Homil. 23 in Epist. ad Rom. (Op., T. IX, pag. 686.)

(2) Cette singulière doctrine est aussi vieille que les prétentions de la papauté au pouvoir temporel. On lit dans une lettre de *P. de Celle* à *Thomas Becket* (Bibliotheca maxima Patrum, T. XXIII. pag. 828) : « In primitiva Ecclesia sola patientia locum habuit, ut auferenti tunicam dimittent et pallium... Modo vero jam adulta Ecclesia, non licet filiis Ecclesiæ quod aliquando licuit inimicis. Decet enim matrem corrigere filium, sicut decuit pupillam tolerare adversarium. »

(3) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. II, cap. XVII.

(4) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 7, 13 : « Quod si christiani olim non deposuerunt Neronem et Diocletianum et Julianum Apostatam ac Valentem Arianum, et similes, id fuit, quia deerant vires temporales Christianis. »

que la pourpre qu'il portait, quand il traça ces paroles honteuses. Avait-il oublié tout ce que les Pères de l'Église ont écrit sur la soumission due aux puissances? Les Tertullien, les Athanase, les Augustin (1) étaient donc des comédiens! Ils prêchaient l'obéissance, — comme les révérends pères, avec une restriction mentale!

II

Laissons-là l'autorité de l'Évangile et la tradition de la chrétienté primitive; pour tout esprit non prévenu, il est par trop évident qu'elles ne donnent aucun appui à l'autorité temporelle des papes. Entrons dans le domaine de l'histoire. Avant l'invasion des Barbares, les empereurs étaient en quelque sorte les souverains pontifes du christianisme; conçoit-on que, dans cet état de dépendance, l'Église ait dominé sur l'État? La papauté n'a pas encore de nom et elle a encore moins d'influence. On cite la noble protestation de saint Ambroise contre les massacres de Thessalonique; mais pour trouver dans un acte de courage et d'indépendance un acte de domination, l'on est obligé d'altérer les faits. *Bellarmin* dit que saint Ambroise *excommunia* Théodose et lui *ordonna* de publier une loi d'après laquelle les sentences de mort ne pourraient recevoir d'exécution qu'après trente jours (2). La prétendue excommunication, dit *Bossuet* (3), se réduit à une pénitence ecclésiastique. Cela même est contestable. Quant aux injonctions faites par l'évêque à l'empereur, l'histoire les ignore, c'est une invention ultramontaine.

Il faut arriver jusqu'au sixième siècle pour trouver un pape qui *semble* menacer les rois de déposition. Grégoire le Grand, dans le privilége qu'il accorde au monastère de Saint-Médard, ajoute cette sanction, que si un roi, un comte, un juge ou un laïque quelconque les viole, il sera privé de tout honneur, et exclu de la société chrétienne (4). Les ultramontains triomphent de cet acte d'auto-

(1) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. II, cap. X, XVII, et lib. II, cap. I, II, III, IV.

(2) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 8, 3. — Grégoire VII cite également l'exemple de saint Ambroise comme preuve du pouvoir de l'Église sur les rois. (Epist. IV, 2; VIII, 21.)

(3) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. II, cap. V.

(4) *Gregor. Magni*, Epist. XIII, 8, 10.

rité : si pour violation des priviléges d'un monastère, un pape a menacé les rois d'excommunication et de déposition, comment douter du droit de la papauté, alors que l'intérêt de l'Église ou le salut des âmes est en cause (1) ? Les savants bénédictins ont émis des doutes sur l'authenticité de ce privilége ; il est impossible qu'il soit vrai, parce qu'il est en contradiction avec toute la vie de Grégoire le Grand. Un empereur de Constantinople porte une loi que Grégoire déclare contraire à l'intérêt de l'Église : le pape va-t-il lancer les foudres de l'excommunication contre Maurice ? Il s'empresse d'exécuter la loi, il se borne à adresser des plaintes à l'empereur sur le ton le plus soumis. La simonie la plus déhontée souille l'épiscopat des Gaules ; Grégoire dit que l'existence de l'Église gallicane est en danger : va-t-il ordonner aux rois, qui sont les grands coupables, de porter remède au mal, sous peine d'être privés de leur couronne ? Il leur écrit les lettres les plus humbles pour les prier de convoquer un concile ; on ne l'écoute pas, et au lieu de sévir, il se tait (2). Et ce même pape aurait menacé tous les princes de les déposer, s'ils osaient violer les priviléges d'un couvent (3) !

Nous arrivons à l'époque où l'Italie, conquise par les Francs, se sépara de l'empire d'Orient. Remontant aux divisions que la querelle des images fit éclater, l'école ultramontaine prétend que Grégoire II défendit aux Italiens de payer les impôts à l'empereur iconoclaste, et qu'il finit par le déposer (4). *Bossuet* prouve, l'histoire à la main, que le refus d'impôt et la déposition sont également faux. L'aigle de Meaux descend jusqu'à la plaisanterie pour marquer combien les prétentions de ses adversaires sont chimériques. Le décret de déposition, dit *Bossuet*, comprend l'Italie et l'Occident. Pourquoi pas l'Orient ? la papauté ne prenait-elle aucun souci de l'Église grecque ? ou les Grecs ne se seraient-ils pas souciés de la sentence pontificale ? La Sicile resta soumise à l'empereur, de l'aveu de tout le monde : la bulle d'excommunication n'avait donc pas assez de force pour passer le détroit de Messine ! Dans l'Italie même, l'Apulie, la Calabre et les régions voisines continuèrent à

(1) *Gregor. VII*, Epist. VIII, 21. — *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 8, 5.
(2) Voyez le tome V^e de mes *Études*.
(3) *Bossuet*, Defensio declarationis, II, 9.
(4) *Bellarmin.*, de Romano Pontifice, V, 8. — *Baron.*, Annal. ad a. 730. (T. IX, pag. 98.)

obéir au César grec. Quant au reste de l'Occident, on sait que les Barbares l'occupaient. A quelle partie de l'empire s'appliquait donc le décret de déposition? On n'en trouve d'autre que Rome et sa banlieue (1).

Passons à un fait plus sérieux, l'avénement des Carlovingiens. Un roi est déposé, un autre prend sa place. Cette grande révolution se fit, dit-on, par l'autorité des papes. *Bossuet* répond aux ultramontains : « Le couronnement de Pépin est une usurpation. Est-ce que le pape aurait reçu de Jésus-Christ le pouvoir de légitimer les abus de la force et la violation du droit? » Entrant dans le détail des faits, le défenseur de la royauté montre que Pépin était déjà en possession du pouvoir, lorsqu'il s'adressa au saint-siége; il ne demanda pas au pape la *déposition* de Childéric, mais son *avis* sur le point de savoir, lequel de lui ou du roi fainéant était le plus digne de la royauté. Il y a des chroniqueurs qui ont fait de l'*avis* un *ordre;* mais leur langage inexact n'empêche pas que la déposition et l'élection n'aient eu lieu du consentement des grands. Le pape ne fit qu'approuver (2).

La translation de l'empire de Charlemagne a eu plus de retentissement que le couronnement de Pépin. On ne peut contester l'intervention, l'initiative même de la papauté. Le pape avait-il donc le droit de transférer les royaumes d'une famille, d'une race à une autre? Nous avons dit ailleurs que les relations du saint-siége avec les Carlovingiens commencèrent sous l'influence de la nécessité (3). Le salut de Rome et de la papauté était en jeu. Comme les Grecs étaient impuissants à défendre l'Italie, les papes cherchèrent un appui chez les Francs. Pour donner à des relations politiques la couleur d'un intérêt de foi, les ultramontains ont imaginé que ce fut l'hérésie des empereurs grecs qui engagea les souverains pontifes à les abandonner. Un seul fait suffit pour convaincre ces allégations de faux : c'est sous le règne d'un empereur orthodoxe que Charlemagne fut couronné par Léon. Est-ce le pape, comme tel, comme successeur de saint Pierre, qui inaugura cette révolution? Ceux qui veulent donner une apparence de

1) *Bossuet*, Defensio declarat., lib. II, cap. XI-XVII.
2) *Id.*, *ibid.*, lib. II, cap. XXXIV-XXXV.
3) Voyez le tome V^e^ de mes *Études*.

légalité à la translation de l'empire d'Occident, doivent recourir à l'autorité du peuple romain : le pape agit, non en sa qualité de pontife, mais comme organe de Rome (1).

Dans la décadence de l'empire carlovingien, les évêques semblent régner ; ils font et défont les rois. *Bossuet* demande comment on ose revendiquer en faveur de l'Église la déposition de Louis le Débonnaire, qui fut une odieuse violence sous couleur de religion. Un crime fait-il autorité? Un crime devient-il un titre? Et c'est l'Église qui invoquerait la révolte d'un fils contre son père, pour y fonder son autorité temporelle! Mais, ajoute l'évêque de Meaux, l'épiscopat du neuvième siècle a toute l'infamie du forfait, sans avoir la triste gloire qui pourrait s'y attacher. Ce ne sont pas les évêques, ce sont les fils de l'empereur et les grands de l'empire qui déposèrent leur roi. Les évêques n'intervinrent que pour imposer une pénitence publique à Louis, pour consacrer un acte infâme par l'apparence de la piété (2).

La papauté grandit au neuvième et au dixième siècle ; elle entre en lutte avec la royauté, Nicolas avec Lothaire, Adrien avec Charles le Chauve. Quelle est la nature de leur intervention? prétendent-ils exercer un pouvoir sur le temporel? délient-ils les sujets de leur serment de fidélité? Ils se tiennent dans les limites de leur autorité spirituelle ; ils retranchent les coupables du sein de l'Église, mais l'excommunication n'a que des effets spirituels ; les rois excommuniés restent rois. Nicolas, bien que d'un caractère altier, Adrien, quoiqu'il aimât à lancer les foudres de l'Église (3), ne songèrent pas à revendiquer la toute-puissance temporelle (4). Nous sommes au onzième siècle, et il n'y a pas encore un seul exemple de ce pouvoir direct ou indirect, que les ultramontains réclament comme un droit divin de la papauté. Bien plus : les papes et les docteurs les plus célèbres maintiennent l'indépendance des deux pouvoirs, la soumission de l'Église à l'État pour tout ce qui concerne le temporel. Ce sont toujours les maximes de l'Église primitive, l'obéissance aux autorités éta-

(1) *Bossuet*, Defensio declarat., lib. II, cap. XXXVIII.

(2) *Id.*, *ibid.*, lib. II, cap. XXII.

(3) *Bossuet* dit d'Adrien : « Gravissimus licet et minacissimus princeps. » (Defensio, lib. II, cap. XXIII.)

(4) *Bossuet*, Defensio declarat., lib. II, cap. XXII, XXIII, XXVII.

blies comme étant d'institution divine (1). L'ami de Grégoire VII, le cardinal Damien, ce zélé défenseur de la papauté, n'a pas d'autre doctrine ; il enseigne l'harmonie des deux pouvoirs, non leur subordination; il ne donne pas les deux glaives à l'Église, il ne lui reconnaît que le pouvoir spirituel (2).

III

Quel est le résultat de cette longue enquête? Au dire de *Bossuet*, la doctrine du pouvoir temporel direct ou indirect est inconnue avant Grégoire VII ; elle est nouvelle, elle n'est donc pas catholique; aussi n'a-t-elle jamais été reçue par l'Église universelle. Il est vrai que Grégoire et ses successeurs, en déposant les rois, déclaraient agir comme vicaires de saint Pierre, mais ils n'ont pas fait de leurs déclarations un article de foi ; jamais l'Église n'a décidé canoniquement que les papes ont un pouvoir sur le temporel. La domination de la papauté au moyen âge n'a pas été exercée en vertu d'un droit de l'Église ; c'est un fait, disons le mot, c'est une usurpation qu'on doit déplorer, car elle a couvert l'Europe de sang et de ruines (3).

Telles sont les conclusions des gallicans : sur le terrain du christianisme évangélique, il est de toute évidence qu'ils ont raison. Faut-il insister pour démontrer que Jésus-Christ, qui disait que son empire n'était point de ce monde, ne pouvait donner l'empire du monde à son Église? Il est même douteux que le Christ ait voulu fonder une Église ; il ne songeait certes pas à la papauté, alors qu'il allait prier au temple avec ses disciples. Nous serions honteux de perdre un mot sur ce point, si nous n'avions affaire à des adversaires qui n'ont honte de rien, pourvu qu'ils atteignent leur but. Si Jésus-Christ n'a point donné à l'Église un pouvoir direct sur le temporel, lui aurait-il donné, par voie indirecte, ce qu'il lui refusait ouvertement? Le soutenir, c'est faire injure au

(1) Voyez dans *Bossuet*, Defensio declarat., lib. II, cap. XXIV, XXVI, les témoignages du pape *Étienne V*, d'*Atton*, évêque de Vercell, et de *Burchard*, évêque de Worms.

(2) Ce qui lui a valu la censure du cardinal *Baronius*, Annal. ad a. 1053 (T. XI, pag. 190). — *Damiani*, Opusc. IV (T. III, pag. 30 s. — Epist. IV, 9; VII, 3 (T. I, pag. 53, 111).

(3) *Bossuet*, Defensio declarat., lib. III, cap. I, II, III, V, IX.

Christ, en le rendant complice de la ruse et des restrictions mentales que les jésuites ont dû supposer, pour faire dire au Fils de Dieu le contraire de ce qu'il dit. Si l'Évangile ne consacre point le pouvoir temporel de l'Église, le premier fondement d'une vraie tradition fait défaut ; car peut-il y avoir une tradition qui soit opposée à la parole de Dieu ? Est-ce à dire que les gallicans aient raison de répudier la doctrine du pouvoir temporel ? Si Bossuet est invincible sur le terrain de l'Évangile et de la tradition, il n'en est plus de même quand on examine le débat au point de vue de l'histoire.

En réalité, le pouvoir de l'Église se fonde, non sur l'Évangile, mais sur la divinité du Christ. C'est comme organe de Jésus-Christ, Fils de Dieu, que l'Église a empire sur les âmes et par suite sur le corps, sur le spirituel et par suite sur le temporel. Cette puissance n'a pas pu se produire le jour même où le dogme de Nicée fut formulé ; il a fallu des siècles pour développer les conséquences qu'il recèle. En ce sens, on peut dire avec l'école ultramontaine qu'il ne faut pas demander à l'Église faible et impuissante ce qu'elle n'a pu accomplir que dans toute sa force. Il faut ajouter que la domination de l'Église se lie à sa mission historique, l'éducation des Barbares. C'est parce que l'Église était appelée à élever les Barbares qu'elle a dû être pouvoir spirituel, et pour la même raison elle a dû avoir une autorité temporelle. Voilà pourquoi l'empire de l'Église n'a existé qu'au moyen âge. Mais si avant le onzième siècle on n'a pas vu les papes déposer les rois, en faut-il conclure avec les gallicans, que l'intervention de l'Église dans les affaires temporelles est une innovation de Grégoire VII? Il en est du pouvoir temporel de l'Église, comme de son pouvoir spirituel ; il s'est formé successivement, selon les circonstances, et Dieu a veillé à ce que l'influence de l'Église fût en harmonie avec les besoins de la société.

Tant que l'Église fut en face des Césars romains, il ne pouvait pas être question pour elle de dominer sur l'État. Il est ridicule aux ultramontains de transformer une pénitence douteuse, infligée par saint Ambroise à un empereur, en un acte de toute-puissance ecclésiastique. Cela s'appelle travestir et altérer les faits. Il faut arriver à l'époque barbare pour apercevoir les progrès que fait l'autorité de l'Église. Il est vrai que l'avénement des Carlovingiens a été amené par la longue usurpation des

maires du palais; mais c'est l'Église, par l'organe du pape, qui légitime en quelque sorte l'usurpation dans l'opinion des peuples. C'est la papauté qui rétablit l'empire d'Occident, c'est elle qui couronne Charlemagne; à tous les raisonnements par lesquels on a voulu altérer ce fait, on peut répondre avec *Bellarmin* : si Charlemagne ne doit pas sa couronne d'empereur au pape, pourquoi a-t-il fait intervenir la papauté? Au neuvième siècle, le pouvoir de l'épiscopat se confond avec celui de l'aristocratie, cela est encore vrai. On peut même dire que les évêques sont les instruments de l'aristocratie ; toujours est-il que celle-ci a recours à l'épiscopat pour consacrer ses entreprises par une autorité supérieure. Pourquoi les évêques imposent-ils une pénitence publique à Louis le Débonnaire? Pour frapper l'imagination des peuples et pour leur persuader que l'empereur a été déposé par la volonté de Dieu. Le concile d'Aix-la-Chapelle de 842 prononce la déposition de Lothaire (1). Charles le Chauve avoue qu'étant consacré par les évêques, les évêques ont aussi le droit de le déposer (2). Les prétentions de l'épiscopat au neuvième siècle ne diffèrent guère de celles de la papauté au onzième; le langage de Hincmar est aussi fier que celui de Grégoire. Il ne manque aux évêques pour régner que l'indépendance. C'est parce que l'aristocratie épiscopale était impuissante à remplir la mission de l'Église, que la papauté dut s'emparer du pouvoir spirituel.

Les papes concentrent le pouvoir spirituel dans leurs mains; dès lors ils doivent dominer sur les rois. A quoi bon le pouvoir spirituel, s'il ne donne pas à l'Église l'influence qui lui est nécessaire pour élever la société laïque? Quand Grégoire et Innocent déposent des rois et des empereurs, ils agissent comme organes du pouvoir spirituel. Cette intervention n'est-elle rien qu'une usurpation? Le pouvoir temporel des papes n'est pas catholique, en ce sens qu'il ne s'appuie pas sur la tradition. Grégoire VII se trompait, quand il invoquait la tradition pour légitimer la déposition de Henri IV; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait agi dans le vrai esprit du catholicisme. Ce qui le prouve, c'est que la papauté n'a jamais abandonné les prétentions de Grégoire VII, pas même depuis qu'elle est à la merci

(1) *Nithard.*, Hist. IV, 1, dans *Pertz*, II, 668.
(2) Voyez le tome V^e de mes *Études*.

des rois sur lesquels elle a l'ambition de dominer. Les maximes de Grégoire sont pour elle de *saintes maximes*, comme l'a dit Pie VII (1). Il est vrai que le pouvoir de déposer les princes n'a jamais été écrit dans un canon, comme article de foi, mais qu'importe? Ces mesures extrêmes se pratiquent, elles ne s'écrivent pas. Le droit de révolution est au fond de nos constitutions modernes ; néanmoins aucun esprit sensé ne songerait à formuler ce droit, à en faire une loi.

Mais si le pouvoir temporel de la papauté ne peut être contesté en théorie, dès qu'on lui reconnaît le pouvoir spirituel, il est vrai cependant que jamais le pouvoir temporel des papes n'a été reconnu par les princes, et qu'il est nié par une fraction considérable de l'Église orthodoxe. Quand on dit que la papauté règne au moyen âge sur les rois, on se sert d'une expression impropre : la domination n'est au fond qu'une lutte pour la souveraineté entre le pape et l'empereur. Et dans cette lutte, l'Église n'est jamais engagée seule ; elle a toujours pour alliée une partie du pouvoir temporel. Grégoire VII n'aurait pas déposé Henri IV, si ce malheureux prince n'avait soulevé contre lui les grands de l'empire et les Saxons. Henri IV succombe, sans que l'on puisse dire que la papauté est victorieuse, car elle n'a pas vaincu par ses seules armes. On appelle la longue guerre des papes avec la maison de Souabe, la guerre du sacerdoce et de l'empire. Le comte *de Maistre* nie que la papauté fût en jeu : C'était, dit-il, la guerre de la tyrannie impériale contre l'esprit de liberté. Il aurait dû dire que la papauté prit appui sur l'esprit de liberté des Italiens pour ruiner les Hohenstaufen. Tout en sortant victorieuse de la lutte, la papauté n'obtient pas la domination qui est le but de tous ses efforts. Sa victoire lui est plutôt fatale : en combattant des princes qui ont pour eux l'opinion publique, elle s'est affaiblie, déconsidérée. Le pouvoir temporel des papes est attaqué ; de là à attaquer son pouvoir spirituel, il n'y a qu'un pas.

Au moment même où la papauté proclame par la bouche de Boniface l'unité du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, les rois et les peuples lui arrachent le glaive temporel. Puis les conciles se déclarent supérieurs aux papes et s'emparent de la

(1) Voyez mon *Étude sur l'Église et l'État en Belgique*.

souveraineté spirituelle. La réforme achève la ruine de la papauté. Enfin il se forme au sein même de l'Église orthodoxe une opinion puissante qui conteste aux papes toute espèce de pouvoir temporel. L'Église gallicane nie que Jésus-Christ ait donné à saint Pierre et à ses successeurs aucun pouvoir sur les choses civiles ; elle nie le pouvoir indirect aussi bien que le pouvoir direct; elle ne reconnaît à l'Église que l'empire sur les choses spirituelles, et par là elle entend uniquement l'enseignement de la parole divine et l'administration des sacrements (1). Les gallicans revendiquent pour l'État une indépendance absolue dans l'ordre civil : « Le pouvoir temporel puise sa légitimité dans sa mission qui est le maintien de la paix, de l'ordre public. C'est en ce sens que l'apôtre dit que toute puissance vient de Dieu, que résister à une puissance établie, c'est résister à Dieu. Instituée par Dieu, la puissance temporelle ne peut dépendre que de Dieu ; elle est donc indépendante de l'Église. Voilà pourquoi Jésus-Christ dit qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu. L'Église, en vertu de son pouvoir spirituel, peut séparer de sa communion les empereurs comme les simples fidèles ; mais l'excommunication lancée par un pouvoir purement spirituel, ne saurait avoir des effets temporels. Vouloir, dit *Bossuet*, sous prétexte d'excommunication, déposer les rois et délier les sujets du serment de fidélité, c'est plus que de l'usurpation, c'est de la folie (2). »

§ 3. Appréciation et mission du pouvoir temporel.

I

Fénelon regrette que les papes aient jamais songé à commander aux rois : « L'autorité qui sous les Léon et les Grégoire le Grand était douce et chère aux hommes, l'autorité qui se conciliait

(1) *Declaratio cleri gallicani*, cap. I : « Beato Petro ejusque successoribus Christi vicariis, ipsique Ecclesiæ, rerum spiritualium et ad salutem pertinentium, non autem civilium ac temporalium a Deo traditam potestatem... Reges ergo et principes in temporalibus nulli ecclesiasticæ potestati Dei ordinatione subjici, neque auctoritate clavium Ecclesiæ, directe vel indirecte deponi posse... »

(2) *Bossuet*, Defensio declarationis : « Jam illud ad deponendos reges urgeri, apertæ insaniæ est. » (Lib. I, sect. II, cap. I-V, XXII-XXXI.)

l'amour et la confiance des nations, leur est devenue odieuse. Les peuples se sont effrayés de la papauté, quand ils l'ont vue dans les mains des Grégoire VII et des Boniface VIII. Tandis que les papes exerçaient le pouvoir temporel, leur puissance spirituelle diminuait insensiblement; ils perdirent le pouvoir qui leur est propre, en voulant usurper le pouvoir des princes. » L'âme religieuse de *Fénelon* s'attriste de cette décadence du catholicisme; il conseille aux papes de renoncer à leurs prétentions sur le temporel : c'est le seul moyen, dit-il, de relever leur autorité spirituelle : « Il n'y a rien que notre mère la sainte Église ne puisse obtenir de ses enfants, pourvu qu'elle ne s'arroge aucune puissance séculière. Qu'elle rejette bien loin le soupçon d'une ambition pareille et tout peut encore être sauvé. Mais tant que les rois ont à craindre que l'Église ne s'empare de leur pouvoir, ils usurperont, sous divers prétextes, les choses spirituelles..... Que l'on considère l'état florissant de l'Église au milieu des persécutions du paganisme. Elle n'avait certes pas l'ombre d'influence temporelle; mais son autorité spirituelle était absolue. Oh! si pareil bonheur arrivait maintenant à l'épouse du Christ! Elle se verrait dépouillée avec plaisir de ses terres, de ses richesses et des viles dignités de ce monde. Libre et pauvre, elle aurait tout empire sur les pécheurs, elle rétablirait la discipline céleste, elle rappellerait les mœurs de son âge d'or (1). »

Le conseil de *Fénelon* a été répété au dix-neuvième siècle. *Lamennais* proposa de rompre tous les liens qui attachent l'Église à l'État, afin de lui rendre avec son indépendance l'autorité de l'âge apostolique. Illusion de grandes âmes! *Fénelon* ne voyait pas qu'en revendiquant la plénitude du pouvoir spirituel pour la papauté, il demandait par cela même une domination au moins indirecte sur le temporel; il ne voyait pas que renoncer d'une manière absolue à toute influence temporelle, c'était abdiquer la toute-puissance spirituelle sans laquelle l'Église catholique n'a plus de raison d'être. La logique des idées est plus forte que les nobles inconséquences du sentiment religieux. L'Église ne reviendra plus à l'âge apostolique. En vain *Lamennais* a-t-il dit « aux ministres de celui qui naquit dans une crèche et mourut sur une croix, de remonter

(1) *Fénelon*, de Summi Pontificis auctoritate, cap. XL, XLII.

à leur origine, de se retremper volontairement dans la pauvreté et dans la souffrance; » en vain leur a-t-il dit « que c'est à ce prix que la parole du Dieu souffrant et pauvre reprendrait sur leurs lèvres son efficace première (1). » L'Église est restée sourde à la voix de *Lamennais*, comme la papauté a été sourde à la voix de *Fénelon*. La nécessité de sa position l'entraîne, la force des choses la domine. Donnez à l'Église le pouvoir spirituel, elle prétendra forcément au pouvoir temporel; et toutefois elle n'y peut prétendre sans danger pour son existence.

Que le pouvoir sur les choses temporelles soit une conséquence du pouvoir sur les choses spirituelles, tout esprit logique le doit reconnaître. Les penseurs les plus éminents de la réforme, *Hobbes* et *Leibniz*, sont d'accord sur ce point avec Grégoire VII (2). *Fénelon* lui-même avoue que, si l'on se place au point de vue du catholicisme du moyen âge, la doctrine de la puissance temporelle de l'Église est aussi certaine que son pouvoir spirituel : « L'Église catholique est établie par Dieu pour conduire l'humanité à sa fin, c'est à dire au salut éternel; elle doit donc présider à la destinée des hommes. Le pouvoir temporel n'est qu'un moyen pour faciliter le salut; dès lors les rois doivent être catholiques et ils doivent être subordonnés à l'Église, même dans les choses séculières quand elles touchent au salut; s'ils cessent d'être catholiques, s'ils s'écartent de la voie que le catholicisme leur trace, s'ils mettent obstacle au salut des fidèles, ils cessent par cela même d'être rois. Et qui décidera si un prince est ou n'est pas dans la foi? L'Église et son chef (3). » Ces conséquences sont si invincibles, qu'au moyen âge, lorsque la foi dans le pouvoir spirituel de l'Église était entière, les empereurs eux-mêmes avouaient qu'ils pouvaient être déposés par le pape, s'ils abandonnaient la foi (4).

II

Néanmoins rois et peuples ont reculé devant les conséquences qui découlent du pouvoir spirituel. La conscience humaine s'est

(1) *Lamennais*, l'Avenir.

(2) *Leibniz*, Op., IV, pars III, pag. 401.

(3) *Fénelon*, de Summi Pontificis auctoritate, cap. XXXIX.

(4) Henri IV fait cet aveu dans la lettre violente qu'il écrivit à Grégoire VII pour lui notifier la déposition prononcée par le concile de Worms. Voyez plus haut, pag. 51, note.

révoltée contre une suprématie qui conduirait au despotisme le plus absolu, c'est à dire à la mort. Ce despotisme a effrayé *Bossuet* lui-même, lui qui divinisait l'autorité des rois. L'école ultramontaine défend la toute-puissance de la papauté, en la représentant comme un idéal : « Dès que l'on admet l'existence de deux pouvoirs, dit *Bellarmin*, il faut que l'un soit subordonné à l'autre, si l'on veut prévenir des collisions et les luttes incessantes. Le genre humain est créé, non pour la guerre, mais pour l'harmonie. Il n'y a qu'un moyen de réaliser cet ordre divin, c'est de subordonner un pouvoir à l'autre (1). » « Prenez garde, répond *Bossuet*, que votre idéal de perfection ne soit le comble de l'imperfection. Donner à l'Église la puissance temporelle et spirituelle, c'est en définitive mettre l'empire du monde dans les mains du souverain pontife. Or le pape est faillible comme homme, quand même on lui reconnaîtrait l'infaillibilité en matière de foi. Un seul homme supportera-t-il le poids du gouvernement des choses spirituelles et temporelles de la chrétienté? Ce pouvoir excessif est incompatible avec la faiblesse humaine ; il aboutirait à l'arbitaire et à la tyrannie (2). »

Cependant l'illustre évêque de Meaux admet le pouvoir spirituel de l'Église; il prétend le concilier avec l'indépendance de l'autorité civile, en distinguant l'Église de l'État : « La royauté est de Dieu aussi bien que l'Église ; l'une ne saurait donc être subordonnée à l'autre. Dieu qui a institué les deux puissances, veillera à ce qu'elles ne se détruisent pas par la dissension et la guerre (3). » Le gallicanisme, nous le disons tout en admirant le génie qui lui a donné l'éclat de son nom, est un tissu de contradictions et d'inconséquences. Il demande que l'Église et la royauté soient chacune souveraine dans sa sphère : à l'une le soin des choses spirituelles, à l'autre le gouvernement des choses temporelles. Nous avons déjà dit que cette séparation du spirituel et du temporel est impossible. L'homme est essentiellement un être moral, et tous

(1) *Bellarmin.*, de Rom. Pontif., V, 6, 7.

(2) La puissance souveraine, dit *Bossuet*, a été divisée entre les papes et les rois « ut modestia utriusque ordinis curaretur, ac ne extolleretur utroque suffultus. Ne scilicet qui unus ad sua arbitria revocare omnia se posse confideret, nimia potestate omnibus gravis, ipse quoque sui impos devii motibus ferretur in præceps. » (*Defensio declar.*, lib. I, sect. II, cap. XXXV.)

(3) *Bossuet*, Defensio declar., lib. I, sect. II, cap. XXXV.

ses actes participent de cette nature. Tout acte de l'homme intéresse son salut directement ou indirectement, comme but ou comme moyen; tout acte est donc du domaine du pouvoir spirituel : dès lors que restera-t-il à la royauté? Si vous laissez à l'État l'administration de ce qu'on appelle les choses temporelles, vous lui abandonnez par cela même une partie du domaine spirituel. La justice n'est-elle pas la manifestation de l'ordre moral? L'enseignement n'est-il pas la direction morale de l'enfance et de la jeunesse? La guerre, la paix, les plus graves intérêts des peuples ne touchent-ils pas à l'existence morale de l'homme? L'État exerce donc nécessairement une autorité spirituelle. Sera-t-il dépendant de l'Église dans tout ce qui touche au spirituel? La logique des principes l'exige. En effet si l'Église seule a le pouvoir spirituel, elle doit avoir un droit légitime d'intervenir, quand l'État règle des choses spirituelles. Que devient alors l'indépendance du pouvoir temporel?

Les gallicans disent que la puissance temporelle est établie par Dieu ; mais peut-on dire que l'État soit une puissance, s'il est subordonné à une autre puissance dans l'exercice de ses fonctions les plus importantes? Une puissance en même temps et sous les mêmes rapports, indépendante et subordonnée est un non-sens. Pour sauver l'indépendance du pouvoir temporel, déclarera-t-on qu'il ne sera soumis à l'Église sous aucun rapport? Que devient alors le pouvoir spirituel reconnu à l'Église? L'Église, investie par Dieu même du pouvoir spirituel, doit être souveraine dans sa sphère; admettre, à côté de l'Église, l'État exerçant une partie du pouvoir spirituel sans contrôle de l'Église, c'est admettre deux puissances spirituelles également divines, également souveraines. Encore une fois un non-sens. Pour appliquer logiquement la doctrine de l'indépendance de l'Église et de l'État, il faudrait que l'État fût réduit à la gestion des intérêts matériels de la société ; mais comme ces intérêts matériels ne sont qu'un moyen pour atteindre un but plus élevé, l'État, tout en étant réduit au rôle de gendarme ou de commis, serait toujours subordonné à l'Église, comme le moyen l'est au but; on aura beau lui confier le glaive temporel, il ne le pourra tirer qu'avec le bon plaisir de l'Église (1).

(1) *Lamennais*, du Catholicisme dans ses rapports avec la société politique.

L'idéal gallican serait la concorde de l'Église et de l'État. Mais comme on l'a dit, *la concorde du sacerdoce et de l'empire* n'a jamais existé que dans les livres où l'on en traite (1). La guerre des deux puissances a été permanente; l'une tendait toujours à absorber l'autre. Si aujourd'hui elle semble cesser, c'est par l'impuissance de la papauté : ne vivant que par la protection du pouvoir temporel, comment aurait-elle la prétention de le dominer? Mais qu'on y regarde de près, et l'on verra que la lutte n'est que déplacée, elle se poursuit sur un autre terrain et elle se poursuivra aussi longtemps qu'il y aura une Église à laquelle on reconnaît le pouvoir spirituel.

Dans tous les pays catholiques, une lutte sourde ou ouverte existe entre l'Église et l'État sur le terrain de l'enseignement. Il y a un pays en Europe où l'Église catholique est parvenue à faire reconnaître son indépendance, avec une entière liberté d'action, tout en conservant les avantages matériels qui ne lui sont accordés ailleurs que sous la condition d'une dépendance plus ou moins étroite. Abusant de son influence, elle a proclamé ouvertement son ambition; elle est sur le terrain de l'éducation la même que celle de Grégoire VII dans le domaine politique : « L'Église seule est pouvoir spirituel, elle seule a une doctrine qui lui vient de Dieu, elle seule a donc mission d'élever la jeunesse; l'État n'a aucun droit à enseigner (2). » Telles sont les prétentions de l'Église en Belgique, et elles sont les mêmes partout. Il importe de se rendre compte de la portée des principes qui sont en cause. Il faut que l'État sache où on le veut conduire; il faut aussi que ceux qui combattent l'Église sachent ce qu'ils veulent. La question est claire et simple, quand on va au fond des choses. Veut-on reconnaître à l'Église le droit d'éducation? L'État abdiquera sa souveraineté entre les mains de l'Église; car en lui abandonnant l'enseignement, il lui reconnaît implicitement le pouvoir spirituel; or si l'Église est pouvoir spirituel, elle a droit non seulement à l'enseignement, elle a droit à l'empire; elle a le droit de transférer les royaumes de la terre, elle a le droit de déposer les rois et de

(1) On sait que tel est le titre d'un ouvrage du savant archevêque de Paris, *De Marca* (de Concordia Sacerdotii et Imperii).

(2) Rapport de M. Dechamps sur le projet de loi concernant l'organisation de l'enseignement supérieur.

délier les sujets de leur serment de fidélité. Folie, dira-t-on, délire logique! Si folie il y a, c'est du côté de ceux qui méconnaissent les tendances invincibles d'une Église, qui se dit l'organe de Dieu. Les circonstances la peuvent porter à dissimuler ses prétentions, à se taire sur ce qu'elle pense, mais son dogme lui défend de renoncer à ce qu'elle considère et doit considérer comme son droit; elle ne peut rien abandonner de son droit divin sans se suicider; ce serait en effet reconnaître que sa puissance n'est pas de Dieu.

Si l'État revendique pour lui l'enseignement, la direction morale et intellectuelle de la société, il conteste par cela même le pouvoir spirituel de l'Église, il demande qu'elle abdique ses prétentions à une autorité divine. De fait cette abdication est à moitié consommée. La papauté en est réduite à s'entourer de baïonnettes étrangères au sein même du Vatican. Il y a des siècles qu'elle ne parle plus de déposer les rois ; bien mieux, elle a abandonné jusqu'à son pouvoir spirituel. Dans la plupart des pays catholiques, elle a dû renoncer à la prérogative si naturelle de choisir librement les évêques; il est de grands États où c'est le pouvoir temporel qui les nomme. C'est le bon sens, dit-on, qui a inspiré cette modération à l'Église, et le bon sens vaut mieux que les rigueurs impossibles de la logique (1). Non, ce n'est pas le bon sens, c'est l'impuissance; ce qu'on appelle modération, est de la décrépitude. Si le principe du pouvoir spirituel est vrai, les conséquences doivent être vraies aussi. Que si l'on repousse les conséquences, si la papauté elle-même n'ose plus les revendiquer, c'est une preuve que le principe est faux.

Nous repoussons le principe du pouvoir spirituel. Une moitié de la chrétienté l'a répudié ouvertement depuis quatre siècles; l'autre moitié le rejette de fait, en rejetant les conséquences qui en découlent. Nous le repoussons, parce qu'il est faux. Il est faux, car il repose sur une fausse conception de la vie, sur un spiritualisme qui détruit l'union du corps et de l'âme, qui détruit la société humaine, en détachant les hommes de ce monde, pour en faire les citoyens d'un ciel imaginaire. Il est faux, car il suppose que la papauté tient ses pouvoirs du Fils de Dieu, incarné miraculeusement dans l'Église, et que l'Église est l'intermédiaire nécessaire

(1) *Remusat*, Saint Anselme, pag. 435.

entre l'homme et Dieu. L'humanité ne croit plus à une révélation miraculeuse; elle peut se passer d'un intermédiaire entre elle et son créateur. Plus d'Église, plus de papauté, plus de division du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Une seule souveraineté, celle de Dieu, et après celle-là, la souveraineté des nations : voilà la croyance des peuples modernes, et elle est inscrite jusque dans leurs constitutions.

III

Qu'est-ce donc que le pouvoir temporel de l'Église au moyen âge? Nous joindrons-nous aux gallicans pour réprouver les Innocent et les Grégoire? Condamnerons-nous la déposition des empereurs et des rois comme une usurpation, source des plus grandes calamités pour l'Europe?

On peut dire des gallicans à plus juste titre que des papes, que c'est le bon sens qui les a tenus en garde contre les excès logiques d'une fausse doctrine. La race française brille avant tout par l'intelligence de la réalité; ses plus illustres organes ont porté cette faculté jusqu'au génie. Que la doctrine du pouvoir temporel des papes soit logique, qu'importe? la logique a tort quand elle aboutit à l'absurde. Les gallicans aimèrent mieux d'être inconséquents que d'être absurdes ; ils rejetèrent donc le pouvoir temporel des papes. A vrai dire, ce n'est jamais la logique qui a tort, ce sont les faux principes. Les gallicans auraient dû remonter à la source du pouvoir temporel qu'ils réprouvaient, mais leurs croyances religieuses ne leur permettaient pas de rapporter à la doctrine catholique les abus qui les révoltaient; ils préférèrent croire que ces abus étaient condamnés par le catholicisme. Nous comprenons les sentiments des gallicans, mais nous ne saurions les partager. *Bossuet*, voyant dans le pouvoir temporel des papes une violation de la loi évangélique, a dû repousser toute intervention temporelle de l'Église dans le passé comme dans le présent. Voilà comment il arriva que ce fier génie laissa tomber des paroles sévères sur les papes du moyen âge, dont la haute ambition aurait dû conquérir ses sympathies. L'école ultramontaine éprouve un autre embarras. Elle admire les Grégoire VII et les Innocent III, comme les héros

du catholicisme; mais dans un siècle qui ne veut plus entendre parler de l'autorité temporelle de l'Église, pas même en théorie, elle n'ose manifester son admiration pour des pontifes qui dominaient et méprisaient la royauté. Son embarras se traduit dans des explications forcées qui tendent à atténuer l'usurpation des papes. Il nous sera plus facile d'être juste envers les grands hommes du catholicisme et envers l'Église, tout en sauvegardant les droits de la souveraineté civile.

Pour nous, le pouvoir temporel des papes n'est pas de droit divin, pas plus que le pouvoir spirituel de l'Église. Cela n'empêche point que la puissance de l'Église et de la papauté son organe, n'ait été un événement providentiel. Nous l'avons déjà dit : le christianisme est un instrument d'éducation destiné spécialement à élever et à moraliser les peuples de race germanique. Cette mission explique toute l'histoire de l'Église. Elle a revendiqué le pouvoir spirituel à juste titre, car au milieu du débordement de la force brutale, elle était le seul refuge de l'intelligence. Exerçant sur les Barbares l'empire de la raison, elle devait aussi avoir une espèce d'autorité temporelle, en intervenant dans le gouvernement dès que l'intérêt de la moralité et de la justice était engagé. Le pouvoir temporel de la papauté se légitime donc par la barbarie de la société laïque et par la supériorité de l'Église. Loin de maudire les Grégoire et les Innocent, nous les saluons comme les héros de l'humanité. Mais par son principe même, leur domination n'était que transitoire; c'est un pouvoir tutélaire qui doit finir quand le mineur a atteint l'âge où il peut lui-même poursuivre l'œuvre de son perfectionnement. Voilà pourquoi la souveraineté est passée de la papauté aux rois, et des rois elle passera aux nations.

Si nous applaudissons à la domination que les papes ont exercée au moyen âge, nous applaudissons aussi à leur chute. Notre jugement est-il contradictoire? Ou cédons-nous, à notre insu, à l'influence du fatalisme historique qui glorifie les vainqueurs et condamne les vaincus? Les faits décideront. Si l'empire des papes s'était consolidé, si les prétentions des Grégoire et des Innocent avaient pu se réaliser, on aurait vu une tyrannie telle qu'on n'en rencontre pas dans l'histoire. La toute-puissance spirituelle et temporelle dans les mains d'un seul homme serait le tombeau de

l'indépendance des peuples et de la liberté de l'esprit humain ; ce serait le tombeau de l'humanité. Ceux qui ont combattu les papes au moyen âge ont donc combattu pour la libre pensée et pour la souveraineté des nations ; eux aussi sont les élus de Dieu, bien que leur cause ait momentanément succombé. L'histoire doit réhabiliter les Henri IV et les Hohenstaufen : ce sont de vrais héros dans le sens antique, car ils luttaient contre une puissance irrésistible, ce que les anciens appellent fatalité, ce que nous appelons aujourd'hui loi providentielle des choses. Mais tout en succombant, ils sauvèrent l'avenir du genre humain, puisqu'ils empêchèrent la papauté de fonder une monarchie durable. Telle fut la haute mission de l'empire. On s'est demandé souvent ce que les empereurs allaient faire au delà des Alpes : ils allaient défendre la cause de l'humanité.

Qu'était-ce que l'empire? d'où venait-il? où allait-il? Ces questions nous conduiront à la lutte mémorable de la papauté et de l'empire.

CHAPITRE III

L'EMPIRE

—

SECTION I. — L'IDÉE DE L'EMPIRE

—

§ 1. Théorie des germanistes.

Un Dieu, un pape, un empereur, telle est l'unité du moyen âge. Quelle est la place qu'occupe l'empire dans cet idéal? Il est plus difficile de déterminer la mission de l'empire que celle de la papauté. Le pape est le chef incontesté de l'Église au moyen âge, le représentant et l'organe de l'unité chrétienne. L'empire est un legs de l'antiquité; après l'avoir détruit, les Barbares le rétablissent. Cet empire d'Occident, devenu plus tard le saint-empire, est-il la continuation de Rome, ou est-ce une conception nouvelle, due au génie de la race germanique et à l'influence du christianisme? Quelle est l'étendue, la portée de la dignité impériale? quelle est l'autorité de l'empereur sur les peuples chrétiens? Comme réponse à ces questions, nous avons des théories contradictoires, appuyées sur de vagues témoignages et sur des faits peu prononcés.

Nous avons dit que le saint-empire n'était qu'une autre forme de la monarchie universelle de Rome. Telle n'est pas l'opinion des historiens et des publicistes d'Allemagne : ils voient dans l'unité

du moyen âge, dont l'empereur est un élément, l'idée de l'harmonie et de la solidarité des peuples chrétiens. L'esprit allemand se plaît aux hautes conceptions, il vit d'idéal et il croit volontiers que l'idéal est la réalité. Cette tendance a de graves écueils : dans la science historique, elle conduit à mettre des rêves à la place des faits : dans le monde politique, elle paralyse les belles facultés de la race allemande, en confondant les limites du possible et de l'impossible. C'est surtout quand il s'agit du passé et de l'avenir de la nationalité germanique, que les nobles enfants de l'Allemagne aiment à se perdre dans les illusions. Comme le présent leur pèse, ils cherchent une autorité à leurs désirs et à leurs espérances dans le passé. Le moyen âge, rempli des hauts faits de leurs ancêtres, est pour eux plein d'attraits. Ce sont les Germains qui détruisent la domination séculaire de Rome. C'est un Germain, Barbare de génie, qui relève l'empire d'Occident. C'est l'empereur qui est, ainsi que le pape, le chef du monde chrétien. L'unité, ce vœu ardent de l'Allemagne, semble réalisée au moyen âge; dépassant les mesquines proportions des États modernes, l'empire embrasse toute la chrétienté. Comment le patriotisme allemand ne se serait-il pas enivré de cette époque de grandeur et de gloire? C'est ce sentiment qui a inspiré les théories des germanistes sur l'empire, c'est ce sentiment qui les a égarés. Écoutons-les :

« Bien que l'empire d'Allemagne porte le nom de *romain*, ce n'est pas de Rome qu'il procède, c'est des Germains et du christianisme. Les voies par lesquelles la ville éternelle a réuni les nations sous ses lois, sont les voies sanglantes de la guerre et de la destruction. Rome absorbe les vaincus, elle leur impose son droit, sa langue, ses mœurs ; mais en anéantissant toute individualité, elle détruit la vie dans son essence. En veut-on la preuve? les nations de l'Occident, fortes et puissantes lors de la conquête romaine, sont épuisées et inertes lors de l'invasion des Barbares. Il n'en est pas ainsi de l'empire d'Allemagne ; il n'est pas une monarchie universelle, comme celui de Rome. L'unité du moyen âge n'a pas son principe dans la force, mais dans les croyances : les peuples de l'Europe sont un par la foi. La chrétienté a deux chefs, le pape et l'empereur. Quoique le pape soit évêque universel, il n'a pas la prétention d'absorber toutes les individualités nationales. De son côté, l'empereur, chef temporel de la chré-

tienté, ne concentre plus en lui toute la vie des peuples : il a beau s'appeler *César* et *Auguste*, il y a dans la race germanique un instinct de diversité, d'individualité qui est plus fort que les souvenirs de la grandeur romaine. Les Germains ne supporteraient pas le joug de la savante administration qui épuisa les Gaules et l'Espagne. Dès lors le rôle de l'empereur change par la force des choses ; il ne saurait commander en maître à des peuples qui ont conservé leur liberté ; il ne saurait imposer un régime uniforme à des populations essentiellement individuelles. Quelle est donc la mission de l'empereur ? il est l'expression de l'unité qui existe au sein de la diversité. Les peuples, quoique séparés par les montagnes et les fleuves, les lois et les gouvernements, forment néanmoins un tout ; ils ont un chef ; l'empereur est le lien qui les unit. Son pouvoir est un pouvoir modérateur ; il est chargé de maintenir la paix et l'harmonie entre tous les chrétiens. Il y a dans le christianisme le germe d'un nouvel ordre social. La guerre, la division hostile était la loi du monde ancien ; la fraternité chrétienne repousse la guerre comme un crime, elle demande que la division fasse place à l'amour, la haine à l'harmonie. Le saint-empire est la première manifestation de la solidarité des nations (1). »

Nous ne demanderons pas aux écrivains allemands des témoignages historiques et des faits à l'appui de leur système : on en chercherait vainement. Qui ne voit que cette théorie de l'empire est une confusion perpétuelle des sentiments chrétiens et d'une institution romaine ? Oui, les peuples comme les hommes sont frères, et la fraternité doit aboutir à la solidarité, à la paix, à l'harmonie. Mais qu'y a-t-il de commun entre un idéal qui appartient à l'avenir, et l'empire d'Allemagne du moyen âge ? Les germanistes sont eux-mêmes embarrassés pour trouver un nom qui exprime l'idée qu'ils se font de l'empire : celui-ci y voit une *confédération de peuples* (2), celui-là un *système de droit international* (3). Mais une *confédération*, un *système international* suppose des rapports positifs entre les nations, des devoirs communs, et des droits accordés

(1) *Raumer*, Geschichte der Hohenstauten, T. V, pag. 89, s. — *Doenniges*, Deutsches Staatsrecht, pag. 469-474. — *Egidi*, Der Fürstenrath, pag. 149, ss. — *Russ*, Einfluss des Christenthums auf Recht und Staat, pag. 100, ss.

(2) *Doenniges*, Deutsches Staatsrecht, pag. 471.

(3) *Egidi*, Der Fürstenrath, pag. 151.

à celui qui représente l'union, pour le maintien de la paix et de l'harmonie. Où sont, dans l'empire d'Allemagne, les liens qui unissent les peuples chrétiens? où sont les obligations qu'ils ont à remplir? où sont les droits de l'empereur? Il n'y a pas une trace de relations, pas un mot qui fasse soupçonner l'existence d'une société internationale. Qu'est-ce donc que la mission de paix et d'harmonie que les germanistes attribuent à l'empereur? Une chimère. Si cette chimère avait quelque réalité, elle aboutirait logiquement à la monarchie universelle. Les nations n'existent pas encore au moyen âge; elles commencent à peine à se former. Il ne peut donc être question d'une ligue dans laquelle les droits et les obligations des divers membres soient nettement formulés. L'empereur est le chef temporel de la chrétienté. Soit. Voilà un mot. Mais que signifie-t-il? Que fera l'empereur, quand la paix, dont il est le gardien, sera rompue, comme elle l'était journellement au moyen âge? Comment rétablira-t-il la concorde, sinon par la force? Nous voilà revenu à l'empire romain, à la monarchie universelle : un seul homme, investi d'une force suffisante pour réprimer toutes les résistances, toutes les oppositions hostiles. Qu'est-ce que cette puissance, sinon l'arme du despotisme dans les mains d'un César? La domination des empereurs d'Allemagne eût été plus funeste encore que celle des Césars romains, car leurs prétentions étaient bien plus grande; aussi immense que celle du christianisme, leur ambition n'allait à rien de moins qu'à la domination du monde entier. Le monde soumis à un seul homme, c'est le tombeau de l'humanité (1).

Ainsi l'idéal des germanistes, chimérique si l'on s'en tient aux faits, nous ramène à la monarchie universelle de Rome, quand on essaie de lui donner quelque réalité. C'est l'idée de puissance romaine, bien plus que le sentiment chrétien de solidarité qui est le principe de l'empire d'Allemagne. Laissons-là nos rêves d'avenir, pénétrons dans les faits et les doctrines du moyen âge, nous verrons le grand nom de Rome régner sur les esprits, au point que l'empire devient l'idéal de l'humanité : les empereurs d'Allemagne sont fiers de s'appeler les successeurs des Césars, le saint-empire

(1) « Quand un seul homme gouverne le monde, dit un grand historien, il n'y a de liberté que là où Caton l'a trouvée. » (*J. von Müller*, Reisen der Pæpste.)

procède directement de l'empire romain (1). Il est vrai que le christianisme vient modifier cet idéal, mais c'est l'élément romain qui l'emporte. Quant au génie germanique, il est profondément hostile à l'unité impériale ; l'esprit de liberté et d'indépendance ne supporte pas l'uniformité du régime despotique. Les Germains ne sont pour rien dans l'empire d'Allemagne : c'est au contraire à eux que nous devons d'être délivrés de cette fausse unité que l'on appelle la monarchie universelle.

§ 2. L'élément romain.

La lutte du sacerdoce et de l'empire remplit le moyen âge ; elle divisa les peuples et les familles. En Italie surtout la violence des partis fut extrême. La haine des Guelfes et des Gibelins ensanglanta les cités ; elle déchira la Péninsule au point de rendre impossible toute union, toute unité. C'est au milieu de ces passions furieuses que naquit, au quatorzième siècle, l'un des plus profonds génies des temps modernes. Le *Dante* appartenait à une famille guelfe ; il se fit Gibelin et pour convertir ses anciens amis à la cause de l'empire, il écrivit le livre *de la Monarchie* (2) : « J'ai été dans les ténèbres, dit-il, mais mes yeux se sont ouverts à la lumière ; je veux éclairer le genre humain, afin qu'il tombe avec moi aux pieds de l'oint du Seigneur (3). » L'immortel poète va nous dire ce que signifie l'idée de l'empire. Il ne faut pas croire que le traité *de la Monarchie* soit une œuvre d'imagination ; ce n'est pas davantage le travail d'un penseur solitaire, c'est le manifeste du parti gibelin.

Il y a une pensée qui domine le *Dante*, c'est l'unité. L'unité est son idéal ; il en est tellement pénétré que, méconnaissant les desseins du Créateur, il déclare que la diversité est le mal absolu, tandis que l'unité est le bien par excellence (4). Quelle sera la forme de cette unité ? Le monde ne connaissait pas encore d'autre

(1) Cette idée domine et dans les actes publics et dans les historiens du moyen âge. (*Putieri*, Jus publicum medii ævi, pag. 120-125.)

(2) Nous avons sous les yeux l'édition de Bâle de 1559.

(3) *De Monarchia*, lib. II, pag. 88-90.

(4) « Maxime enim ens, maxime est unum, et maxime unum, maxime bonum... Unde fit, quod unum esse, videtur esse radix ejus quod est esse bonum : et multa esse, ejus quod est esse malum. » (*De Monarchia*, lib. I, pag. 84.)

unité que la monarchie universelle. Une cité italienne l'avait réalisée. Le *Dante* voit son idéal dans l'empire romain, dans la monarchie universelle.

La destinée de l'humanité consiste dans le développement des facultés intellectuelles et morales de l'homme (1). Pour qu'elle puisse atteindre ce but, qui lui est assigné par Dieu même, il faut que la paix et l'harmonie règnent dans le monde. La paix est le plus grand des biens (2); aussi la milice céleste chante-t-elle : « Gloire à Dieu dans le ciel, et *paix* sur la terre aux hommes de bonne volonté ! » Puisque la paix est une condition essentielle de l'accomplissement de notre mission, il faut que l'univers soit organisé de manière à en assurer le maintien. La monarchie universelle donne seule cette garantie. En effet, là où il y a plusieurs princes égaux, il y a nécessairement division, lutte et guerre. Quand les peuples ont-ils joui du bienfait de la paix? Pendant qu'ils étaient réunis sous les lois d'Auguste (3). Lorsque le monde entier sera sous le régime d'un monarque unique, l'âge d'or renaîtra; la justice reviendra sur la terre, comme le poète l'a prédit (4). La grande cause de toute injustice disparaîtra, les mauvaises passions qui obscurcissent l'intelligence et corrompent l'âme. Quelle ambition le monarque unique pourrait-il avoir? que désirerait-il, celui qui a tout? La charité qui active les bons sentiments sera chez lui toute-puissante; semblable à Dieu, il n'aura que des raisons d'aimer les hommes, il n'en aura aucune pour les haïr : comment haïrait-il, n'ayant pas d'ennemi (5)? La liberté est, avec la justice, le plus grand bien de l'homme. Dans les États particuliers, quelle que soit la forme du gouvernement, les hommes ne sont pas libres, parce qu'il y a dans tous ces États un principe d'égoïsme : partout les peuples sont les instruments des gouvernants. Dans une *monarchie*, ils seront vraiment libres, parce qu'ils seront gouvernés dans leur intérêt, et non dans l'intérêt du prince : le monarque uni-

(1) « Proprium opus humani generis est actuare semper totam potentiam intellectus possibilis per prius ad speculandum et secundario propter hoc ad operandum per suam extensionem. » (*De Monarchia*, lib. I, pag. 60.)

(2) « Pax universalis est optimum eorum quæ ad nostram beatudinem ordinantur. » (*Ibid.*, lib. I, pag. 60.)

(3) *De Monarchia*, lib. I, pag. 68, s.; 86, s.

(4) « Jam redit et Virgo redeunt Saturnia regna. »

(5) *De Monarchia*, lib. I, pag. 69-74.

versel, étant toute charité, sera par cela même le serviteur de tous (1).

Une forme politique qui répond à tous les besoins et à tous les désirs de l'homme est nécessairement la loi naturelle de l'humanité. La *monarchie* a son fondement dans l'essence de Dieu et dans la manifestation de sa puissance, la nature créée. Dieu est un, c'est l'unité par excellence. L'humanité doit répondre à son principe ; il faut donc qu'elle soit une, régie par un seul chef. Dieu a prescrit cette loi à l'homme, en le créant à son image ; se rapprocher de la perfection divine, telle est sa destinée, tel est son devoir (2). Le mouvement des astres nous révèle la volonté du Créateur ; un seul moteur les anime ; ils obéissent à une admirable unité. Il en est de même du genre humain ; l'unité est son but, la monarchie universelle est donc son idéal (3). L'unité existe à tous les degrés de l'association humaine : la famille a un seul chef, la cité a un seul magistrat, les nations obéissent à un seul prince. Toute société divisée en elle-même périt. Le genre humain sera en proie aux divisions et aux guerres, aussi longtemps qu'il sera partagé en souverainetés indépendantes, jalouses, hostiles ; il ne trouvera le repos, l'harmonie et le bonheur que dans le gouvernement d'un seul (4).

Ainsi la monarchie universelle est l'idéal de l'humanité. Reste à démontrer que la domination du monde appartient légitimement à l'empire d'Allemagne. Selon le Dante, l'empereur a droit à la monarchie universelle, parce qu'il est successeur des Césars. Le poète avoue qu'il a longtemps partagé l'erreur commune sur le peuple romain ; il s'étonnait de ce que Rome était devenue maîtresse du monde, sans autre titre que les armes et la violence. Mais ses yeux se sont ouverts à la lumière ; là où il n'avait vu que la force brutale, il a aperçu la main de Dieu. La domination de Rome est providentielle. Comment la volonté de Dieu se manifeste-

(1) « Genus humanum solum imperante Monarcha sui, non alterius gratia est... Monarcha minister omnium procul dubio habendus est. » (*De Monarchia*, lib. I, pag. 76.)

(2) *De Monarchia*, lib. I, pag. 65, s.

(3) « Humanum genus tunc optime se habet, quando ab unico principe tanquam ab unico motore et unica lege, tanquam ab unico motu, in suis motoribus et motibus regulatur. Propter quod necessarium apparet ad bene esse mundi, Monarchiam esse, sive unicum principatum qui Imperium appellatur. » (*Ibid.*, lib. I, pag. 68.)

(4) *De Monarchia*, lib. I, pag. 62, ss.

t-elle? Par des autorités, par des signes extérieurs, par des miracles. La noblesse du peuple romain se révèle d'abord dans son origine. Ici le *Dante* prend appui sur la fable qui rattache Énée aux trois parties du monde par sa naissance et par ses alliances : c'est un signe divin de la grandeur à laquelle est appelé le peuple qui sort de cette illustre souche. Nous passons sur les prodiges, tels que les oies du Capitole; les miracles ne sont plus du goût de notre siècle, c'est dans l'enchaînement des faits historiques qu'il reconnaît les desseins de la Providence. Le *Dante* cherche aussi la confirmation de sa théorie dans l'histoire ; mais, tout entier sous l'influence des souvenirs classiques, il voit les faits à travers un prisme qui les embellit et les idéalise. Il croit avec Cicéron que les Romains ont conquis le monde, non par ambition, mais par dévoûment, dans l'intérêt de l'humanité : les Cincinnatus, les Fabricius, les Camille, les Brutus, les Catons, sont à ses yeux des martyrs dont le sacrifice et les glorieuses actions attestent la mission de Rome, comme le sang des martyrs chrétiens témoigne pour la vérité du christianisme. Aujourd'hui personne ne croit plus au désintéressement du peuple de juristes qui fit la conquête du monde pour l'exploiter ; nos lecteurs préféreront à ces illusions les arguments philosophiques du célèbre poète dont nous analysons le travail. L'unité est le but que Dieu a assigné au genre humain ; voulant le but, il a dû vouloir aussi le moyen ; il a donc dû créer un peuple qui eût toutes les qualités nécessaires pour vaincre et pour gouverner les nations. Ces qualités éclatent avec évidence dans la race latine ; l'histoire peut répéter après Virgile que les Romains étaient nés pour régir les nations. Voilà la raison providentielle des victoires incessantes de Rome ; voilà pourquoi elle a accompli la conquête du monde. Alexandre aurait pu lui disputer la domination ; Dieu l'enleva dans la force de la jeunesse pour que le peuple roi pût marcher sans obstacle à l'accomplissement de ses destinées (1).

L'empire romain d'Allemagne, en tant qu'héritier de la monarchie universelle des Césars, trouva un rival et un ennemi dans le pape. Les prétentions de la papauté et de l'empire étaient inconciliables ; c'étaient deux souverainetés, dont l'une excluait l'autre. Cependant le *Dante* entreprend de prouver que la foi chrétienne

(1) *De Monarchia*, lib. II, pag. 88-119.

implique la légitimité de l'empire. Rien de plus curieux que son argumentation. Il faut se rappeler les subtilités de la scolastique pour ne pas sourire, quand on entend le *Dante* soutenir sérieusement que Jésus-Christ a reconnu l'empire romain, en naissant sous Auguste et en consentant à être compris dans le dénombrement ordonné par l'empereur. Autre raison plus forte. Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il pris la forme de l'homme? Il a donné sa vie pour nous sauver de la mort éternelle que nous avons encourue par le péché d'Adam. Mais il n'y a d'expiation que pour autant que la peine soit juste, et la peine n'est juste que quand le juge a le droit de la prononcer. La conséquence est terrible. Si l'empire romain n'est que le règne de la force, Jésus-Christ n'a pas subi de peine véritable, il n'y a pas eu d'expiation, et partant il n'y a pas de rédemption (1).

Ainsi l'on ne peut attaquer la légitimité de l'empire romain, sans ébranler le fondement même du christianisme. Voilà la monarchie universelle aussi sacrée que la foi chrétienne. Cependant il manque encore quelque chose à la théorie du *Dante*. L'Église ne contestait pas à l'empereur son droit divin, elle le reconnaissait comme vicaire du Christ, comme chef temporel de la chrétienté; mais elle le subordonnait au chef spirituel, au successeur de saint Pierre, de même que le corps est subordonné à l'âme. En sa qualité de Gibelin, le *Dante* ne pouvait accepter cette dépendance. L'empereur ne serait plus le monarque qu'il rêve, s'il dépendait de qui que ce soit sur la terre; celui dont il relèverait serait alors le véritable souverain. Le monarque universel du *Dante* n'est soumis qu'à Dieu (2).

Telle est l'idée que les partisans de l'empire, les Gibelins, se faisaient de sa puissance. C'est l'idée romaine. L'empereur est le maître du monde; il n'y a pas de souverainetés particulières, il n'y a qu'une souveraineté, la monarchie universelle. Il est inutile de réfuter la théorie du *Dante*. Nous reviendrons ailleurs sur la monarchie universelle (3); elle a perdu tout crédit : c'est un legs du monde ancien, du monde où régnait la force brutale. Une chose

(1) *De Monarchia*, lib. II, pag. 129-131.

(2) « Imperator, sive mundi monarcha, immediate se habet ad principem universi, qui Deus est. » (*De Monarchia*, lib. III, pag. 175.)

(3) Voyez le tome IXe de mes *Etudes*.

peut étonner, c'est que l'histoire n'ait pas éclairé les esprits éminents qui se sont laissés éblouir par la grandeur apparente de Rome. Cet empire romain qui devait produire le bonheur de l'humanité, en lui assurant la paix, la justice et la liberté, à quoi a-t-il abouti? Nous l'avons dit et prouvé, à l'épuisement des peuples, à la décrépitude, à la mort. Comment l'évidence des faits n'a-t-elle pas frappé des génies tels que le *Dante* et *Leibniz?* C'est que les esprits les plus élevés ne peuvent se soustraire à l'influence des idées dominantes. L'histoire est un livre que chaque siècle interprète à sa manière. C'est le principe du progrès qui préside à cette interprétation. Profitant des erreurs du passé et des lumières du présent, nous pouvons, sans présomption, repousser, comme le tombeau du genre humain, cette même monarchie universelle dans laquelle de grands hommes ont vu un idéal. Cependant ils ne se sont pas trompés fondamentalement. L'idéal que le *Dante* entrevoyait est encore celui du dix-neuvième siècle : l'unité, la paix, l'harmonie. Il s'est trompé, ainsi que l'antiquité et le moyen âge, sur le moyen de réaliser l'idéal. Rejetons l'erreur et embrassons avec plus de foi une croyance qui a pour elle la voix des hommes que Dieu envoie à l'humanité pour l'éclairer et la consoler.

§ 3. L'élément chrétien.

L'idée de l'empire, telle qu'elle se produit dans la théorie des Gibelins, est essentiellement romaine. Il s'y mêle à la vérité un élément chrétien, le sentiment de la paix et de l'harmonie; mais l'idéal du grand poète et les raisonnements sur lesquels il l'établit, sont empruntés à la philosophie bien plus qu'à la religion. L'empire ne relève que de Dieu, il ne dépend en rien du pape. «L'homme, dit le *Dante*, a une double mission, la vie sur cette terre et la vie future : la vie actuelle est du ressort de l'empire, l'Église prépare les âmes à l'autre monde. » Mais la vie future n'est-elle pas la véritable vie? et si l'Église nous offre les portes du ciel, n'est-ce pas à elle à diriger les hommes vers le terme de leur destinée? Le *Dante* est chrétien et il s'inspire des croyances chrétiennes, mais ses prédilections gibelines ne lui permettent pas d'admettre les conséquences que l'Église en tire; il se contente de recomman-

der à l'empereur d'honorer le pape, comme un fils honore son père (1).

Le point de vue des Gibelins était trop exclusivement romain ; il est certain qu'il y avait un élément religieux dans l'empire. C'était encore, à certains égards, un legs de l'antiquité. Les Césars étaient grands pontifes ; alors même qu'ils devinrent chrétiens, ils n'abdiquèrent pas ce caractère sacerdotal : les papes donnaient aux empereurs grecs le titre de vicaire de Dieu (2). Ce fut la papauté qui rétablit l'empire d'Occident : dans sa pensée, l'empereur devait être avant tout le défenseur du saint-siége et de l'Église. C'est sous l'influence de cette idée que se forma la théorie chrétienne de l'empire. On considérait l'Église universelle comme un seul corps, régi par le pape et par l'empereur (3). L'empereur aussi bien que le pape, est le vicaire du Christ (4), il est le chef temporel de la chrétienté (5). Assistons à son couronnement ; tout y révèle le lien intime qui existe entre l'empire et le christianisme. Le futur empereur fait une profession de foi sur la Trinité, base de la foi chrétienne ; il reconnaît l'Église catholique comme la seule vraie Église, il frappe d'anathème les hérésies qui pourraient s'élever contre elle. Puis on lui remet les insignes de la dignité impériale, l'anneau, le glaive et le sceptre ; ce sont en même temps des emblèmes de la mission religieuse de l'empereur. L'*anneau*, marque de la sainte foi, lui rappelle qu'il doit maintenir ses sujets dans le sein de l'Église catholique et détruire les hérésies (6). Le *glaive* lui est donné afin qu'il protége le royaume de Dieu et qu'il

(1) *De Monarchia*, lib. III, pag. 176-179.

(2) Le pape Anastase écrit à l'empereur Anastase : « Pectus Clementiæ Vestræ secretarium est publicæ fidelitatis et per Instantiam vestram, *quam velut vicarium Deus præsidere jussit in terris* » Grégoire II appelle Léon l'Isaurien, *caput christianorum*. Voyez les témoignages dans *Pfeffinger-Vitriarius*, Corpus juris publici, T. I, pag. 378.

(3) *Concil. Paris.*, a. 829, lib. I, can. 2 : « Universalis sancta Dei Ecclesia unum corpus manifeste esse creditur. » Can. 3 : « Totius sanctæ Ecclesiæ corpus in duas eximias personas, in sacerdotalem videlicet et regalem, sicut a sanctis patribus traditum accepimus, divisum esse novimus. »

(4) *Pfeffinger*, Corpus juris publici, T. I, pag. 378.

(5) Les empereurs prirent le titre de chef de la chrétienté (*Haupt der Christenheit*). *Pfeffinger*, T. I, pag. 379. — Cf. *Bulle d'or*, chap. II, §§ 3-5 : « Temporale caput mundi, seu populi christiani. » — Les électeurs écrivent en 1338 à Benoît XII : « Tota christianitas, ad cujus regimen et defensionem Sacrum romanum Imperium principaliter ordinatum dinoscitur. » Les empereurs prirent le titre de protecteur de la chrétienté (*Rechter Vogt und Schirmherr der christlichen Kirchen* ; — *Oberst, Vogt und Haupt der Christenheit*). *Pfeffinger*, T. I, pag. 379.

(6) « Signaculum sanctæ fidei, per quem scias hæreses destruere, subditos coadunare, et catholicæ fidei perseverabilitate connecti. » *Coronatio Henrici VI.* (*Pertz*, Legg. II, 488.)

repousse tous les ennemis de sa sainte Église (1). Le *sceptre* est pour l'empereur ce que la crosse est pour l'évêque; il doit soutenir les bons, corriger les mauvais, aider les fidèles à faire leur salut (2). La cérémonie du couronnement finit par le serment du futur empereur ; il jure fidélité au pape, il promet d'être le protecteur et le défenseur de l'Église romaine.

L'empire a une origine religieuse, il a un caractère religieux, il mérite donc le titre de *saint* qu'il ajoute à celui de *romain*. Est-ce à dire que le chef temporel de la chrétienté diffère fondamentalement des Césars de Rome? Sortons du vague des généralités et pénétrons dans la réalité des choses. Quelle est la mission de l'empereur comme chef du monde chrétien? Il doit faire régner la paix, en substituant un état légal à l'état de nature qui existe encore entre les nations. Ici la théorie catholique (3) se rapproche de la théorie gibeline; elle aboutit également à la monarchie universelle. C'est ce qu'un pape va nous apprendre. *Æneas Sylvius* a écrit un traité sur l'origine et l'autorité de l'empire romain (4); il nous dira le dernier mot sur la doctrine chrétienne de l'empire.

La paix est la pensée dominante de l'écrivain catholique. Comment l'ordre et la tranquillité sont-ils maintenus dans le sein de chaque État? Par l'autorité du prince. Pour que la paix et l'harmonie existent dans l'humanité, que faut-il? Les passions des peuples les portent à l'ambition, à la guerre, aux conquêtes; la paix, le plus grand des biens, ne peut donc être maintenue que si toutes les nations sont soumises à un seul monarque. Telle est aussi la destinée providentielle du genre humain. Depuis la plus haute antiquité, l'histoire nous montre des monarchies qui deviennent de plus en plus universelles. Ce sont d'abord des Assyriens

(1) « Accipe hunc gladium quo ejicere omnes inimicos tuos valeas, et cunctos sanctæ Dei Ecclesiæ adversarios... atque protegere castra Dei... »

(2) « Pravos corrigas, rectos pacifices, et ut viam rectam tenere possint, tuo juvamine dirigas. »

(3) *Litteræ Frederici I* missæ Papæ super pace inter Ecclesiam et Imperium (*Muratori*, 3, 473) : « Cum Imperatoria Majestas a Rege Regum ad hoc in terris ordinata sit, ut per ejus operam totus orbis pacis gaudeat incremento. » Le pape Urbain IV écrit au roi Richard : « Sacerdotium pium et tutum debet habere refugium imperialem mansuetudinem cum sua veneratione conjunctam, ut Imperii romani fastigium et ejus culmen præsidens,... et inimicis consternatio ejusdem in pacis pulchritudine sedeat populus christianus et in requie opulenta quiescat. » (*Raynaldi*, Annales, ad a. 1263, § 46.)

(4) *Æn. Sylvii*, de Ortu et auctoritate Imperii romani. — Nous citons l'édition de Bâle de 1559.

qui règnent sur une partie de l'Orient; les Mèdes et les Perses les suivent, et leur domination est déjà plus étendue. Puis viennent les Grecs; Alexandre, maître de la Grèce, parcourt l'Asie en vainqueur; il a un pied en Afrique: la mort seule l'arrête dans la conquête du monde. Les Romains, conquérants plus heureux, prennent sa place. Des monarchies partielles, quelle que soit leur étendue, ne sauraient garantir la paix générale. C'est pour cela que la Providence créa le peuple-roi (1).

L'empire romain n'a pas cessé d'exister de droit; les invasions et les conquêtes des Barbares ne sont qu'une usurpation. Du jour où l'empire d'Occident a été rétabli, il est rentré dans la plénitude de sa puissance. Or il est impossible qu'à côté de l'empereur, il y ait des princes ou des cités qui soient souverains; ces souverainetés particulières violeraient la loi de paix que Dieu a assignée à l'humanité, car la paix devient impossible dès qu'il y a des royaumes indépendants (2). La nature veut donc que les rois soient soumis à un chef, de même que les patriarches, les archevêques et les évêques sont soumis au pape. Quel serait ce chef, sinon l'empereur, que Dieu même semble avoir appelé à gouverner le monde pour y faire régner la paix?

Æneas Sylvius écrivait au quinzième siècle, et à cette époque les nationalités commençaient à se former. Comment concilier le droit de l'empire à la domination du monde, avec l'existence des nations indépendantes? On supposa qu'un privilége les avait *exemptées* de la puissance impériale. Cette fiction révolte notre théoricien; *Æneas Sylvius* voudrait qu'on répondît les armes à la main aux prétentions rivales des nationalités. Il lui est facile de prouver que ces *exemptions* sont purement imaginaires; et quand même elles auraient été accordées, elles seraient nulles, le monarque universel ne pouvant soustraire à ses lois une partie quelconque de l'univers : l'empereur, pas plus que Dieu, ne peut se créer un égal (3).

Ce n'est pas à dire que les rois ne puissent subsister à côté de l'empereur. Ils conserveront les prérogatives de la royauté sur

(1) *Æn. Sylvii*, cap. IV, pag. 265-267.
(2) *Ibid.*, cap. XII, XIII, pag. 277-280.
(3) *Ibid.*, cap. XI, pag. 276.

leurs sujets; mais l'obéissance que les sujets doivent au prince, les rois, de leur côté, la doivent à l'empereur. S'il s'élève des différends entre eux, ils seront soumis à la décision du monarque universel; ils sont tenus d'exécuter ses ordres, soit qu'il les appelle à la guerre, soit qu'il leur demande des secours ou une aide quelconque. L'empereur a un pouvoir absolu sur les biens, par la raison que l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt individuel. C'est lui qui fait la loi, mais il est au dessus de la loi, en ce sens que, si la loi est contraire à l'équité, l'empereur jugera d'après l'équité, plutôt que d'après le droit strict. Comme l'empereur est le maître de l'univers, on ne conçoit pas que l'on puisse appeler de ses sentences. Le monarque universel est le représentant de Dieu dans les choses temporelles (1).

L'auteur de cette théorie de l'empire devint pape. *Pie II* démentit en bien des choses les opinions d'*Æneas Sylvius*, mais il maintint sa doctrine sur le pouvoir de l'empereur (2). Avant lui, le fougueux *Boniface VIII* avait revendiqué pour l'empereur une souveraineté aussi étendue que la sienne : « L'empereur romain, dit-il, est le chef de tous les rois et princes de la terre. En vain l'orgueil gaulois se soulève, et refuse de reconnaître sa suprématie; la France est soumise à l'empereur et elle ne peut pas se soustraire à cette sujétion (3). L'empereur n'est-il pas le chef temporel de la chrétienté? tous les chrétiens sont donc nécessairement dans sa dépendance (4). »

Ainsi la théorie catholique conduit à la monarchie universelle aussi bien que la théorie romaine. Il n'y a d'opposition entre les Gibelins et les Guelfes que sur les rapports de l'empereur avec le pape. Dans le système impérial, l'empereur est indépendant du pape, il est le monarque universel. Dans le système catholique, c'est plutôt le pape qui est le monarque universel, car il domine sur l'empereur, comme l'âme domine sur le cops. Toujours est-il que toutes les conceptions, même idéalisées, de l'empire, aboutis-

(1) « Mundi dominus, tanquam Dei vicem in temporalibus gerens. » (*Æn. Sylvii*, cap. XXIII. Cf. cap. XIV, XVII, XIX, XXII, XXIV.)

(2) Voyez la lettre de Pie II à Frédéric V, de 1460, dans *Pfeffinger*, T. I, pag. 378.

(3) « Nec insurgat hic superbia Gallicana, quæ dicit, quod non recognoscit superiorem. Mentiuntur : quia de jure sunt et esse debent sub rege romano et imperatore. »

(4) Allegatio Papæ *Bonifacii* pro confirmando rege Romanorum Alberto (*De Marca*, de Concordia Sacerdotii et Imperii, lib. II, cap. III). — Cf. *Pfeffinger*, Corpus juris publ., T. I, pag. 377.

sent au pouvoir d'un seul, et cette puissance est illimitée, au moins dans les affaires temporelles. Telle est la force des choses. Vous reconnaissez comme but, comme destinée temporelle de l'humanité, la paix et l'harmonie; pour l'établir, vous donnez à un homme la souveraineté du monde; en vain voudriez-vous, dans cette doctrine, échapper au despotisme qui tue la vie; les rois et les peuples que vous laissez subsister ne vivent qu'en apparence. Le pape Pie II nous le dit : Ils sont soumis au monarque universel, comme les sujets le sont à leur prince. Où est donc leur indépendance? Le monarque universel, c'est encore le pape Pie II qui le dit, a une autorité suprême et sur les biens et sur les personnes; il est le représentant de Dieu sur la terre. Que devient la liberté des nations et des individus? Et en quoi l'empire chrétien diffère-t-il de l'empire des Césars? Toutes les théories de l'empire sont au fond des systèmes de monarchie universelle. En fait, l'empire a été loin de répondre à cet idéal. Mais ce ne sont pas les prétentions qui lui ont manqué : c'est Dieu qui lui a refusé la puissance de réaliser une idée qui conduirait à la mort de l'humanité.

SECTION II. — L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

L'empire d'Allemagne joue un grand rôle au moyen âge. Ses premières origine remontent à l'invasion des Barbares. Tout en détruisant la domination romaine, les peuples germains conservent un respect involontaire pour Rome et sa puissante administration; leur ambition est de reconstituer la monarchie de l'Occident à leur profit. L'empire est rétabli par Charlemagne, à qui l'histoire a donné le nom de *Grand* par excellence. Ses successeurs déchirent par leurs dissensions l'unité germanique à peine fondée; l'Europe se morcelle à l'infini. Mais l'idée de l'unité survit dans la papauté. A l'appel des papes, Othon descend en Italie avec ses guerriers, et attache de nouveau la dignité impériale à la royauté allemande; sa gloire rivalise avec celle de Charlemagne. Grâce à l'éclat de la couronne impériale, l'Allemagne devient la puissance prépondérante de l'Europe. Quelle est la grande lutte qui caractérise le moyen âge et

qui détermine les destinées de l'humanité moderne? C'est la guerre séculaire du sacerdoce et de l'empire. Les hommes sont à la hauteur des événements. La papauté ne compte pas de plus puissants génies que les Grégoire et les Innocent; l'empire a ses Henri et ses Frédéric, les figures les plus héroïques du moyen âge. Il s'agit de savoir s'il y aura une monarchie universelle en Europe, ou si une théocratie nouvelle courbera les nations sous son joug. La Providence use l'une par l'autre les prétentions des empereurs et des papes, toutes deux également funestes à l'humanité. Qui est vainqueur? Ce n'est ni la papauté ni l'empire; c'est l'indépendance des nations, c'est la liberté de l'esprit humain qui l'emportent au bout des longs combats livrés contre les nationalités et contre la libre pensée.

La grandeur de ces luttes a donné à l'empire d'Allemagne une importance que n'ont pas au moyen âge les royautés particulières, quoiqu'elles soient illustrées par un Guillaume le Conquérant et par un saint Louis. La gloire des empereurs efface l'éclat des rois. Toutefois quand on analyse les éléments de la puissance impériale, on est étonné de ne trouver que de la faiblesse, de grandes prétentions et peu de puissance réelle. L'empereur se dit le chef temporel de la chrétienté, mais à quoi se réduisent ses droits? Charlemagne lui-même ne régnait pas sur tous les peuples chrétiens : l'Angleterre et l'Espagne lui offraient des hommages, mais ne lui obéissaient pas; une partie de l'Italie était soumise aux Césars de Constantinople. Après sa mort, l'empire franc se déchira; la Gaule, berceau de la monarchie, se constitua à part; l'Allemagne reprit son indépendance et retomba dans ses divisions. On vit alors le pape conférer le titre d'empereur à des princes italiens; mais ces monarques universels possédaient à peine quelques provinces d'Italie. Lorsque Othon replaça la couronne impériale sur la tête des rois d'Allemagne, ce nouvel empire ne fut plus l'empire d'Occident, ce fut la réunion des deux royaumes d'Allemagne et d'Italie. L'Allemagne comprenait outre les tribus germaniques, la Lorraine, la Bourgogne et une partie des pays slaves. La couronne d'Italie ne donnait à l'empereur qu'un titre qui engendrait des luttes incessantes. De plus, l'empereur était suzerain de la Hongrie, de la Pologne et de la Bohême; mais ces États restèrent indépendants, quoique les princes recon-

nussent la suprématie de l'empire. Les prétentions de l'empereur dépassaient de beaucoup son pouvoir réel : successeur des Césars, chef temporel de la chrétienté, il aspirait au gouvernement du monde. En réalité, l'empire doit sa grandeur au génie de quelques hommes et à leurs luttes gigantesques avec la papauté.

§ 1. L'empire et les États feudataires.

Dans les États qui faisaient partie de l'empire, le pouvoir de l'empereur était en apparence celui d'un souverain : il administrait, il rendait la justice, il avait droit au service militaire et aux impôts. Mais il y avait dans l'origine de sa puissance un principe irremédiable de faiblesse. Les ducs et les comtes, qui ne devaient être que les agents du roi, conquirent insensiblement une indépendance presque absolue, en profitant de l'anarchie qui suivit la dissolution de l'unité carlovingienne et en prenant appui sur l'esprit de tribu qui divisait l'Allemagne. La papauté avait le même intérêt que les princes allemands à affaiblir le pouvoir impérial, et elle n'y manqua point. Ainsi, l'empereur trouvait des ennemis partout, des amis nulle part : de fait, il n'était que le chef électif d'une aristocratie toute-puissante. Sa force dépendait de son génie. Sous les Hohenstaufen, l'empire menaça l'Europe d'une monarchie universelle; à leur chute, il tomba dans une impuissance telle, qu'il n'était plus qu'une vaine ombre.

Les rois d'Allemagne avaient un pied dans les Gaules; ils se faisaient couronner à Arles comme rois de Bourgogne. Mais c'était une royauté nominale; la puissance réelle était entre les mains des barons et des évêques : la Bourgogne connaissait à peine le nom de l'empire (1). Même sous l'énergique Frédéric II, Charles d'Anjou dédaigna de recevoir ses possessions en fief de l'empereur; il chassa le gouverneur impérial d'Arles, força l'évêque à lui faire hommage et régna en souverain dans les villes les plus considérables de la Bourgogne (2). Français par la langue, le génie,

(1) L'empereur *Lothaire* écrit en 1136 à l'archevêque d'Arles : « Potestatem romani imperii quæ apud vos tam adtenuata est et oblivioni proxima, prout oportet, reparare curabimus. » (*Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. V, pag. 98, note 1.)

(2) *Raumer*, ib., T. V, pag. 101.

la situation, les Bourguignons échappèrent aux faibles mains de l'empire et furent absorbés dans l'unité française. Les publicistes allemands accusent la France d'usurpation (1). Ce ne fut pas le dernier envahissement de la race gauloise; elle enlèvera à l'empire jusqu'à des provinces allemandes.

C'est l'Italie qui surtout donna de l'éclat à la dignité impériale. La couronne de fer des Lombards mit les empereurs en contact et en collision avec les papes; de là les luttes qui immortalisèrent les Henri et les Hohenstaufen. Mais la possession de l'Italie fut aussi une cause de faiblesse. Le Midi a un invincible attrait pour les hommes du Nord; pour conquérir la couronne d'Italie, les empereurs usèrent toutes les forces de l'Allemagne. Vaines tentatives! C'était poursuivre une impossibilité, une chimère : « Jamais, dirent les Siciliens à Frédéric II, jamais les Allemands ne se fondront avec nous; nous les haïssons et ils nous haïssent (2). » Ces paroles prophétiques ont eu du retentissement jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle. Les relations restèrent toujours celles de vainqueurs et de vaincus. Chaque couronnement était une expédition militaire, une invasion de Barbares. L'empereur, à la tête d'une armée victorieuse, était redouté et fort; à peine avait-il passé les Alpes, que les Italiens oubliaient qu'ils avaient un empereur. Les Hohenstaufen voulurent être des rois véritables; mais leur ambition succomba sous le génie de la liberté ligué avec la papauté. A leur chute, l'Italie échappa à l'empire.

Les États feudataires ne peuvent être comptés comme un principe de force. Ils conservaient leur indépendance, tout en rendant hommage à l'empereur. Il est vrai qu'ils le suivaient à la guerre, et qu'ils étaient soumis à sa juridiction; mais ces droits, sans cesse contestés, étaient une source permanente de sanglantes querelles. En réalité, il n'y avait pas d'États feudataires. Les empereurs cherchaient à étendre leur domination par les armes; les vaincus reconnaissaient la suzeraineté du vainqueur, sauf à recommencer la lutte. Les écrivains allemands attachent trop d'importance à ce vasselage passager; à les entendre, tous les États de

(1) *Mascov.*, Princip. juris publici Imperii romani germanici, II, 4, 18 : « Equidem Galliæ rege sine titulo dominium directum harum provinciarum possident. »

(2) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 25.

l'Europe auraient été dans la dépendance au moins temporaire de l'empire. C'est une illusion du patriotisme germanique. On a transformé en liens de dépendance des protestations d'amitié, des paroles flatteuses telles que les faibles en ont toujours au service des forts. Frédéric Barberousse envoie des ambassadeurs à Henri II d'Angleterre, pour lui offrir un traité d'amitié et d'alliance. Le roi anglais répond qu'il est heureux de cette proposition, et prêt à faire tout ce qui peut contribuer à l'honneur de l'empereur : « Je vous offre l'Angleterre, dit-il, je la remets en votre puissance, afin que tout y soit réglé suivant votre bon plaisir. Qu'il y ait donc union entre nos peuples, mais de manière qu'à vous, comme au plus puissant, il appartienne d'ordonner; à nous la volonté d'obéir ne manquera pas (1). » Cette lettre est un hommage rendu à la grandeur de Frédéric Barberousse; mais prendra-t-on des compliments diplomatiques pour une marque de vasselage?

Au dixième siècle, la France était en proie à l'anarchie. La race carlovingienne s'éteignait; une nouvelle famille, et avec elle la féodalité, allaient prendre la place des successeurs de Charlemagne. Ceux qui usurpaient le pouvoir royal étaient tout aussi faibles que les prétendants légitimes; les uns et les autres cherchèrent un appui chez les rois d'Allemagne. Ils n'épargnèrent pas les protestations de dévoûment, mais leur vassalité ne consista jamais qu'en paroles. Peu importe donc que le roi Eudes se soit fait l'*homme* d'Arnoul (2); la suzeraineté nominale du roi d'Allemagne (3) ne lui donna aucun pouvoir sur la France. Sous Othon Ier, on voit deux prétendants se soumettre à l'arbitrage du grand empereur, mais la dépendance est si peu réelle, que déjà sous Othon II il n'en est plus question (4). Les Capétiens, si humbles dans leur origine, seront un jour plus puissants que les empereurs d'Allemagne; grâce au génie français, ils eurent à un haut degré l'esprit d'unité et de force qui manque à la race allemande.

Les rois de Danemark ont-ils été vassaux des empereurs d'Allemagne? Cette question, vivement débattue, se réduit à de minces

(1) *Radevicus*, I, 7 (*Muratori*, Scriptor. rerum italicarum, T. VI, pag. 745).
(2) Voyez les témoignages dans *Conring*, de Finibus Imperii german., I, 8, 4.
(3) *Doenniges* admet cette suzeraineté. (Staatsrecht, pag. 165, 398.)
(4) *Doenniges* admet la suzeraineté d'Othon sur les rois de France. (Ib., pag. 395-399.)

proportions, quand on met de côté les passions du patriotisme pour s'en tenir aux faits. La guerre et la victoire donnèrent aux empereurs d'Allemagne une influence passagère sur le Danemark ; la soumission des vaincus ne manqua pas de prendre la forme usitée du vasselage, mais jamais il n'y a eu de véritable suzeraineté. Henri Ier vainquit les Danois ; le bruit de ses victoires sur un peuple jusque-là indompté parvint jusqu'en Italie, mais la conquête profita plus au christianisme qu'à l'empire. A peine Henri fut-il mort, que les Danois secouèrent le joug; il fallut une nouvelle expédition d'Othon le Grand pour les réduire. Bientôt la puissance des rois de Danemark prit un accroissement menaçant; maîtres de l'Angleterre, comment seraient-ils restés vassaux des empereurs d'Allemagne? Puis, les dissensions des princes danois les mirent de nouveau sous la dépendance de leurs envahissants voisins; sous Lothaire, il est encore une fois question d'hommage. Ainsi les relations des deux royaumes suivaient les fluctuations de puissance ou de faiblesse des rois. Frédéric de Hohenstaufen vit des princes rivaux à sa cour et il décida leur différend en arbitre (1). Un roi de Danemark reçut la couronne de ses mains; mais son fils refusa de prêter le serment de vasselage. Comme on disait au prince danois qu'il serait glorieux pour lui de faire partie de la cour d'un si puissant empereur, il répondit : « L'indépendance vaut mieux que l'honneur et la gloire distribués par des mains étrangères (2). » Le sentiment de nationalité est vivace dans les hommes du Nord ; quoiqu'ils soient de la même famille que la race germanique, ils ont toujours refusé de se confondre avec elle. Il y a plus : les relations douteuses qui existèrent entre quelques rois danois et l'empire, pèsent à leur orgueil ; leurs historiens cherchent à amoindrir ces marques de dépendance (3). Il était inutile d'altérer les faits : s'il y a eu des défaites, il n'y a jamais eu de soumission. Les prétendus vassaux ont réagi contre leurs vainqueurs ; ils ont possédé jusqu'à nos jours une partie du sol germanique.

(1) *Othon de Frisingue* (II, 5) dit plus : « Quos rex (Fredericus) ad se venire præcipiens, magnam curiam habuit. » — Voyez les témoignages dans *Conring*, de Finib. Imperii, I, 14.

(2) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. II, pag. 177. s.; 290, s.

(3) *Conring* reproche vivement à *Saxo Grammaticus* d'altérer les faits dans un esprit hostile à l'Allemagne. (de Finib. Imper., I, 14, 5, 13, 15.)

La Pologne, au temps de sa grandeur, a également repoussé les témoignages historiques qui semblent faire de ses anciens rois des vassaux de l'Allemagne. De même que les Danois, les Polonais ont lutté avec la race allemande, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus. La soumission n'a jamais été que passagère. Othon le Grand fait des conquêtes sur la Pologne. Sous Henri II, les Polonais dévastent la Bohême et l'Allemagne; l'empereur les arrête et les poursuit; le duc de Pologne, vaincu, se fait l'*homme* de Henri pour une partie de ses domaines, considérés comme fiefs allemands (1); mais le vassal a si peu de respect pour son suzerain, qu'il prend de sa propre autorité le titre de roi (2). Sous Henri V et Lothaire, nouveaux combats. A l'avénement de Frédéric de Hohenstaufen, les Polonais affectent une indépendance complète (3); ils sont obligés de plier sous la volonté du puissant empereur, mais sous ses descendants, ils reprennent leur indépendance.

Un mot suffira sur le vasselage de la Hongrie. Un écrivain allemand qui a recueilli avec piété tous les témoignages de l'ancienne grandeur de l'empire, dit que les Hongrois furent soumis à l'Allemagne pendant onze ans; la soumission était le fruit d'une victoire célèbre remportée par Henri III. *Conring* accuse Grégoire VII d'avoir excité le roi de Hongrie à la révolte contre son souverain légitime (4). A vrai dire, il n'était pas besoin de provocation étrangère; la différence de race établit une barrière insurmontable entre la Hongrie et l'Allemagne. La force et le droit d'hérédité peuvent bien réunir sous un même prince des nations diverses; mais l'esprit national finira par dissoudre ces empires qui sont une juxtaposition de peuples plutôt qu'un État.

L'empire fut presque en guerre permanente avec les Slaves. Une partie des vaincus furent absorbés par la nationalité allemande; les autres conservèrent une existence à part, tout en entrant dans des relations d'une dépendance plus ou moins étroite. Les Bohémiens, déjà vaincus par Charlemagne, formèrent plus tard un

(1) *Conring*, de Finib. imper., I, 18, 3, 7. — *Doenniges*, Staatsrecht, pag. 306.

(2) *Lamberti*, Annales ad a. 1077 (*Pertz*, V, 235) : « Dux Polonorum in ignominiam regni teutonici, contra leges et jura majorum regium nomen regiumque diadema affectasset. »

(3) *Radevicus*, de Gestis Frederici, I, 2 : « Non clancularium sed evidentem rebellionem moliri protestabantur. »

(4) *Conring*, de Finib. Imperii, I, 16, 16, 17.

royaume, et leur roi devint un des dignitaires de l'empire (1). Mais ce faible lien fut insuffisant pour fondre la race slave avec la race germanique. Toutes les tribus slaves tendent aujourd'hui à se grouper en nations indépendantes.

Tel fut l'empire romain d'Allemagne. De toutes les monarchies qui ont prétendu à la domination du monde, c'est celle qui a eu le moins de forces réelles. Ce qui constitue l'essence d'une monarchie universelle, c'est l'unité. Rome avait le génie de l'unité, et elle l'imprima à ses conquêtes; son empire mérita de s'appeler *romain*. La race germanique se distingue précisément par le génie contraire, celui de la diversité. Née divisée, elle n'est pas même parvenue à réaliser l'unité dans son sein : comment l'aurait-elle imposée au monde? Cette prétendue monarchie universelle ne fut en réalité qu'un débris de l'empire de Charlemagne. L'Allemagne resta le centre de l'empire qui s'appelait romain. Ce qu'il possédait en France lui échappa. Ses droits sur l'Italie ne furent qu'une occasion de luttes incessantes. Les États feudataires sont une illusion du patriotisme allemand. Quant à la suprématie de l'empereur, comme chef temporel de la chrétienté, elle était plus chimérique encore.

§ 2. L'empire du monde.

I

L'empire d'Allemagne porte le titre de *romain*. On dirait que l'esprit d'envahissement, de conquête et de domination est inhérent au nom de Rome. Rome communiqua son génie aux prêtres qui siégent là où trônaient les Césars; elle donna des prétentions à l'empire du monde aux empereurs d'Allemagne qui se croyaient les successeurs des Césars. La ville éternelle conserva son prestige à travers l'invasion des peuples du Nord, le bouleversement de l'Europe et la dissolution de l'empire carlovingien. A peine Othon Ier eut-il replacé la couronne impériale sur la tête des rois

(1) Le roi de Bohême faisait fonction d'échanson dans la cérémonie du couronnement de l'empereur. (*Conring*, de Finib. Imper., II, 29, 3, 6, 7.)

d'Allemagne, que les souvenirs de la domination romaine se réveillèrent. Les chroniqueurs rattachent les droits des empereurs allemands au grand nom de Rome qui, disent-ils, n'a pas cessé d'être *la capitale de l'univers* (1) ; ils l'appellent *la reine des villes, la maîtresse du monde* (2) ; ils sont à la recherche d'expressions pour donner une idée de sa grandeur : « *La nature entière n'a rien de plus grand* (3) ; c'est à Rome que se trouve le principe de toute royauté, c'est elle qui confère les empires. » Des idées chrétiennes vinrent rehausser sa gloire et sa puissance : les hagiographes remarquent « qu'elle possède dans son sein le corps du prince des apôtres, qu'elle a donc à juste titre la principauté de l'univers (4). »

Les empereurs d'Allemagne prirent les titres des empereurs romains. Charlemagne déjà se qualifia de *César*. Le nom d'*Auguste* imprimait aux rois allemands un caractère sacré (5), et leur faisait en même temps un devoir de poursuivre l'agrandissement de l'empire (6). Les empereurs de Rome païenne s'appelaient les maîtres du monde (7). Ces orgueilleuses prétentions reçurent un nouvel aliment, lorsque le christianisme devint la religion de l'État ; l'ambition de l'Église se confondant avec celle de l'empire, l'on vit les évêques rivaliser d'adulation avec les courtisans pour encenser les chefs de la chrétienté (8). L'héritage de l'orgueil et de la vanité passa avec le nom de Rome aux empereurs d'Occident. Des princes, qui étaient à peine maîtres dans leur royaume

(1) *Hrotsuitha*, la célèbre religieuse de Gandersheim, en parlant du couronnement d'Othon, dit de Rome : « Quæ semper stabilis summum fuerat caput orbis. » Gesta Oddonis, v. 43 (*Pertz*, IV, 320.)

(2) *Vita S. Adalberti*, cap. XVI (*Pertz*, IV, 588) : « Regreditur ad sacratam arcem, *urbium dominam* et *caput mundi* Romam. » — *Chronic. Besuense* (du douzième siècle, dans *Bouquet*, XII, 308) : « Cœnobium Besuense ita refloruit, ut usque ad *mundi dominam* Romam famosum nomen haberet. »

(3) *Arnoldus* de S. Emmeram., II, 33 (*Pertz*, IV, 567) : « *Potentissimam urbem* romanam, quam quidam vocitare solent *mundi dominam* vel *rerum maximam*. »

(4) *Vita S. Adalberti*, cap. XXI (*Pertz*, IV, 590) : « Roma cum *caput mundi* et *urbium domina* sit et vocetur, *solu reges imperare facit*, cumque principis sanctorum corpus suo sinu refoveat, merito *principem terrarum* ipsa constituere debet. »

(5) C'est ainsi que *Suétone* (Octav. 17) explique ce nom qui fut donné au premier empereur.

(6) Les empereurs allemands traduisirent le mot d'*Auguste* par *Mehrer des Reichs*, en le dérivant d'*augere*. (*Pfeffinger*, Corpus juris publici, T. I, pag. 298.)

(7) L. 9, D, XIV, 2 : « Ego quidem mundi dominus. » Cf. L. un., pr., C. de Justinianeo Codice confirmando.

(8) Voyez les témoignages dans *Pfeffinger*, Corpus juris publici, T. I, pag. 375, s.

d'Allemagne, prenaient le titre superbe de *dominateur de l'univers* (1). Les Romains, qui conservaient, bien que dégénérés, le souvenir de leur ancienne grandeur, voulurent faire de leur ville la capitale de l'empire qui s'appelait romain : le sénat ressuscité salua l'empereur d'Allemagne de *maître de la ville et du monde* (2). Les Hohenstaufen se parèrent de ce titre fameux (3) ; ils élevèrent la majesté impériale plus haut encore, en déclarant « qu'elle tenait la place sur la terre du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs (4). »

Ces titres magnifiques n'étaient pas de vaines paroles dans la bouche des Hohenstaufen ; la volonté ne leur manquait pas pour faire de leurs prétentions une réalité. Avant de partir pour la croisade, Frédéric Barberousse réclama, dit-on, de Saladin la propriété de la Terre Sainte, non comme le domaine de Jésus-Christ, mais comme une province de l'empire romain (5) : « Feins-tu d'ignorer, écrit l'empereur d'Allemagne au prince sarrasin, que les deux Ethiopies, la Mauritanie, la Perse, la Syrie, la Parthie où périt Crassus notre dictateur, la Judée, la Samarie, l'Arabie, la Chaldée, l'Égypte et d'innombrables pays sont soumis à notre autorité? » La lettre est fabriquée, mais elle est l'expression des vrais sentiments de l'empereur. C'est un chroniqueur très bien informé qui nous l'apprend : « son plus grand souci, dit-il, fut de rendre à l'empire romain son ancien éclat (6). » Ces sentiments restèrent ceux de sa race. Frédéric II dit dans une de ses lettres : « J'ai juré de réunir toutes les parties de l'empire romain et je ne

(1) *Wippon*, dans la lettre à Henri III qui se trouve en tête de la vie de *Conrad le Salique*, dit « Gloriosissimo Imperatori, in *hujus orbis domino dominantium.* » (*Pistorius*, Scriptor. Rer. German., pag. 459.) Dans une pièce de vers sur la mort de Conrad II, *Wippon* appelle l'empereur *caput mundi* (*ib.*, pag. 483).

(2) « Urbis et Orbis totius domino. » (*Goldast*, Constitut. Imperial., I, 261. — *Martene*, Collect. Ampliss., T. II, pag. 396.)

(3) « Quia divinæ providentiæ clementia, *Urbis et Orbis* gubernacula tenemus. » (*Curia Norimbergensis*, dans *Pertz*, Leg. II, 99. — Cf. *Curia Wormatiæ*, ib., pag. 104.)

(4) « Imperatoria Majestas *quæ Regis regum et Domini dominantium vicem gerit in terris.* » (Sententia de bonis clericorum, 1173, dans *Pertz*, Leg., T. II, pag. 142.)

(5) La lettre rapportée comme authentique par *Roger de Hoveden* dans ses *Annales d'Angleterre*, pag. 670, est fabriquée (*Wilken*, Geschichte der Kreuzzüge, T. IV, pag. 52, note) ; elle n'en exprime que mieux les sentiments généraux.

(6) *Radevicus* dit de Frédéric Barberousse (de Rebus gestis Friderici, II, 76) : « Toto regni sui tempore nihil unquam duxit melius, quam ut Imperium Urbis Romæ sua opera, suoque labore pristina polleret et vigeret auctoritate. »

négligerai rien pour atteindre ce but (1). » Si les Hohenstaufen n'avaient trouvé un ennemi mortel dans la papauté, Rome serait devenue la capitale de leur empire, et ils n'auraient reconnu d'autres limites à leur domination que la force de leur bras (2). Ils succombèrent, et avec eux la puissance de l'empire, toutefois l'ambition survécut : des princes dont le nom à peine est connu, se parèrent du titre d'*empereur du monde* (3). Cette royauté chimérique finit par devenir l'héritage de la maison d'Autriche (4), mais elle ne lui valut que les compliments intéressés des papes et des légistes.

II

Tel est l'empire du monde que les empereurs d'Allemagne revendiquent, comme chefs de la chrétienté et comme successeurs des Césars. Leurs prétentions trouvèrent de l'appui dans les classes lettrées. L'idée de la monarchie universelle, incarnée dans Rome, était un idéal pour tous ceux qui s'inspiraient de l'étude de l'antiquité : quoi de plus naturel que de transporter aux empereurs romains d'Allemagne la haute ambition qu'ils admiraient dans les anciens Césars? Ces sentiments se manifestent, avec une singulière naïveté, dans le langage des chroniqueurs; on croirait, à voir leur orgueil, que ce sont des enfants de la ville éternelle. Les félicitations que les peuples étrangers adressent aux empereurs ne les étonnent pas : « Le monde entier n'est-il pas soumis à leurs lois (5)? Ils sont nés pour la gloire et le bonheur de l'univers (6),

(1) *Mathieu Paris*, ad a. 1239, pag. 440.

(2) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 669, ss.

(3) Edictum *Ludovici V*, a. 1328 (*Goldast*, Constitut. Imperial.) : « Imperator Ludovicus,... Gentis humanæ, Orbis Christiani custos, a Deo electus,... Urbi et Orbi præsidemus... »

(4) Le monogramme de la maison d'Autriche A. E. I. O. V. est interprété comme suit (*Pfeffinger*, Corpus juris publici, I, 378) :

« Austriæ est imperare Orbi Universo, »

ou en allemand :

« Alles Erdreich ist Oesterreich unterthan. »

(5) *Annal. Quedlinburg.*, a. 1021 (*Pertz*, III, 86) : « Quid de victoriosissimi imperatoris referam gratulatione, *cui cuncta mundi climata colla subdendo inserviunt?* »

(6) *Vita J. Gorziensis*, cap. XLIII (*Pertz*, IV, 349) : « Otto Cæsar, *universo orbi non minus gloriæ quam fructui natus.* »

dont ils sont les protecteurs (1). » Les poètes allemands ne pouvaient manquer de célébrer la dignité de leur princes; les *Minnesinger* ne connaissent rien de plus grand sur la terre que « celui qui est empereur dans tous les pays (2). » On trouve l'idée de l'empire chez les poètes latins, aussi bien que chez les chantres de l'Allemagne. Nous avons un poème du douzième siècle sur l'Antechrist; c'est une vraie glorification de l'empire, à titre de monarchie universelle : « L'empereur se dit successeur des Romains, et comme tel monarque du monde; il envoie des messagers au roi de France pour le sommer de se rendre à son armée; le roi refuse, il est vaincu et se fait le vassal de l'empereur; les autres princes, y compris l'empereur des Grecs, se soumettent sans difficulté. Alors se lève le roi de Babylonie pour détruire le nom chrétien : il est défait à son tour, et rend hommage à l'empereur universel (3). » Il n'y a pas jusqu'aux poètes français chez lesquels les prétentions de l'empire ne se fassent jour; mais déjà un esprit de rivalité se déclare dans la race gauloise. Les *Chansons de geste* attribuent l'empire du monde, non au roi d'Allemagne, mais au roi de France; c'est Dieu lui-même qui l'a fait son *sergent* (4). Dans le *Roman de Brut* l'empereur de Rome demande le tribut à Arthur; Arthur répond qu'il ira à Rome, mais que ce sera pour exiger le tribut (5).

Les prétentions des empereurs d'Allemagne trouvèrent un appui en apparence plus solide dans le droit. Il leur manquait un titre juridique; les légistes le découvrirent dans un texte qui reconnaissait aux Césars la souveraineté du monde. On dit que Frédéric Barberousse, se promenant avec deux légistes dans les champs de Roncaglia, leur demanda s'ils croyaient qu'il fût le maître de

(1) *Otton. Frisingens.*, Chronic. VII, 34 : « Ad imperatorem *totius orbis spectat patrocinium.* » — *Wipon* (Tretalogus, du onzième siècle) dit en s'adressant à Henri III :

« Salve pax orbis, mundi fortissima turris...
« Tu caput es mundi. »
(*Pertz*, XI, 249.)

(2) « Der Keiser ist in allen Landen. » *Von der Hagen*, Minnesinger, T. I, pag. 215, n° 34.
(3) *Ludus Paschalis de adventu et interitu Antichristi*, dans *Pez*, Thesaurus, T. II, part. III, pag. 188-191.
(4) *Widukind de Saxe*, T. I, pag. 2.
(5) *Roman de Brut*, T. II, pag. 116-119, 133.

l'univers. L'un d'eux répondit sans hésiter que oui; l'autre ajouta une restriction, il accordait à l'empereur la jouissance, mais non la propriété. Il va sans dire que Frédéric préféra la réponse du premier (1). Quelle que soit la valeur de l'anecdote, il est certain que le droit des empereurs d'Allemagne à la monarchie universelle devint un article de foi pour les jurisconsultes habitués à vénérer les lois romaines comme un Évangile. *Bartole* déclara hérétiques ceux qui ne croyaient pas que l'empereur fût seigneur du monde (2). *Alciat* osa soutenir en France que le roi des Français était sujet de l'empereur (3). L'empereur, dit la *Glose* (4), porte trois couronnes, pour marquer qu'il est le maître de trois mondes. La forme même de la couronne impériale révèle ces immenses prétentions; un écrivain du douzième siècle dit que le cercle d'or qu'elle a sur le milieu figure le monde dont l'empereur est le maître (5). La pomme d'or qu'il a dans sa main, a la même signification (6).

Cependant ce maître du monde rencontrait à côté de lui des rois dont le pouvoir semblait laisser peu de place à un suzerain. Comment concilier les royautés particulières avec la monarchie universelle de l'empereur? On se tira d'embarras par une série de fictions. C'est l'empereur qui crée les rois; ceux-ci gouvernent les provinces du grand empire; la chancellerie impériale les qualifie de *rois provinciaux* (7). En fait, la suzeraineté de l'empereur se réduisait à une supériorité de rang qu'il conserva jusque dans

(1) *Otto Morena*, de Rebus Laudensib., ad a. 1158 (*Muratori*, Scriptores rer. italicar., T. VI pag. 1048).

(2) *Bartolus* (in l. 24, D. XLIX, 15) : « Si quis diceret dominum Imperatorem non esse dominum et monarcham totius orbis, esset hæreticus : quia diceret contra determinationem Ecclesiæ et contra textum S. Evangelii, dum dixit : *Exivit edictum a Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis*, et ita etiam recognovit Christus imperatorem ut dominum. »

(3) Cette opinion d'*Alciat* lui valut une rude critique de *Bodin* (République, liv. I) : « Qui est une erreur ou une ingratitude affectée, vu les gages qu'il avait eus en France pour enseigner la vérité; si ce n'est qu'il voulait favoriser l'empereur qui le retira à Pavie et lui doubla ses gages. »

(4) Sur le *Code*, tit. de Indict.

(5) *Honorii Augustodunensis* Gemma animæ (du douzième siècle) : « Corona imperatoris est circulus orbis. Portat ergo Augustus coronam, quia declarat se regere mundi monarchiam. » (*Bibliotheca maxima Patrum*, T. XX, pag. 1075.)

(6) Au couronnement de Guillaume de Hollande (1249), le palatin, en mettant la pomme d'or dans la main du nouveau roi, lui dit : « Accipe globum sphæricum ut omnes terræ nationes romano imperio subjicias. » (Voyez d'autres témoignages dans *Pfeffinger*, T. I, pag. 377.)

(7) *Putteri*, Jus publicum medii ævi, pag. 182, note *d*.

les temps modernes (1). Tels étaient les droits ou pour mieux dire les prétentions de l'empereur en face des rois. Rien de plus chimérique assurément que cette domination universelle. Toutefois il ne faudrait pas la juger d'après la fin à laquelle elle a abouti. Il y avait dans cet empire qui nous paraît aujourd'hui à peine sérieux, un principe de puissance, de grandeur, de conquête. L'autorité de l'empereur, chef temporel de la chrétienté, embrassait tous les peuples de l'Occident; comme protecteur de l'Église, son devoir était de l'étendre sur les nations païennes. Héritier des Césars, il trouvait dans cet héritage des titres, presque des droits, mais surtout l'idéal d'une monarchie universelle. Les classes lettrées, poètes, chroniqueurs, théologiens, acceptaient l'idéal; il tendait à passer dans la conscience générale comme la forme que l'unité devait revêtir. Que fallait-il de plus à l'empire d'Allemagne pour continuer l'œuvre de Rome? Un homme de génie et des circonstances favorables.

III

Les grands hommes n'ont pas manqué à l'empire d'Allemagne. Othon, qui conquit la couronne impériale pour la royauté allemande, est comparé par ses contemporains à Charlemagne (2); son règne est célébré comme l'âge d'or (3); la postérité a donné au restaurateur comme au fondateur de l'empire le titre de *Grand* (4). A l'avénement d'Othon, l'Occident semblait menacé d'une nouvelle invasion de Barbares; les Hongrois dévastaient l'Allemagne, la Gaule et l'Italie; la dissolution de l'empire carlovingien livrait l'Europe à l'anarchie; l'Allemagne était déchirée par les divisions

(1) Grégoire IX écrit à Frédéric II : « Coronaris a Summo Pontifice Corona Imperii, quæ te omnibus mundi potestatibus anteponit, ut gloria et honore super omnes mundi principes sublimeris. » (*Pfeffinger*, T. I, pag. 378, 417.)

(2) *Thietmar.*, Chron. II, 28 (*Pertz*, III, 757) : « Post Carolum Magnum regalem cathedram numquam tantus patriæ rector atque defensor possedit. »

(3) *Id.*, *ibid.* — Cf. *J. Gorziensis*, cap. XLIII (*Pertz*, IV, 349) : « Otto Cæsar, omnium retro præconia superans. » — Chronicon *Balderici*, cap. XXIII (*Bouquet*, VIII, 281) : « Otto Imperator sanctissimus, tutor fidissimus, norma justitiæ, cultor devotus Ecclesiæ, cultor pacis, amator religionis. »

(4) *Sismondi*, Histoire de la décadence de l'empire romain, ch. XXIII. — Histoire des républiques italiennes, T. I, ch. II.

des princes, la papauté dégradée par le règne des courtisanes. Othon sauva la civilisation chrétienne en arrêtant l'invasion des Hongrois. Fidèle à la mission que Charlemagne avait donnée à la royauté germanique, il passa les Alpes pour arracher le saint-siége à la violence des factions qui disposaient du trône de saint Pierre, et au scandale de la corruption qui l'avilissait. En rétablissant la papauté et l'empire, Othon fonda l'unité du moyen âge, mais il voulait la fonder à son profit : l'empereur comptait dominer sur les papes et concentrer la puissance souveraine sur sa tête. Le mariage de son fils avec une princesse grecque devait unir les empires d'Orient et d'Occident et reconstituer en quelque sorte la grandeur de l'ancienne Rome. Othon III, issu de ce mariage, fils d'une Grecque, petit-fils d'une Italienne, mêlait dans son sang l'orgueil du peuple roi et la vanité de la race hellénique. Il songea sérieusement à relever l'empire romain (1). Il affectait le cérémonial de la cour byzantine (2) ; il témoignait une grande prédilection pour la ville éternelle, au point de blesser ses fidèles Saxons (3) ; il prenait ses amis et ses conseillers parmi les Romains, pensant qu'ils pourraient mieux que les Germains l'aider à ressusciter le passé (4).

Un chroniqueur dit qu'Othon III voulut des choses si grandes, qu'on peut les dire impossibles. La pompe impériale faisait illusion aux contemporains : ce n'était qu'une vaine imitation des formes du Bas-Empire. A voir les *maîtres* et les *comtes de la milice impériale*, les *protospathaires*, les *vestiaires* et les *protovestiaires*, les *logothètes* et les *archilogothètes*, on pouvait se croire à Constantinople; rien ne manquait, pas même le ridicule de la vanité grecque : l'on voyait à la cour d'Allemagne un *préfet naval*, quoique l'empereur ne possédât pas un vaisseau. Cet étalage ressem-

(1) *Gesta Episcopor. Cameracens.*, I, 114 (*Pertz*, VII, 451) : « Otto III magnum quiddam, immo impossibile cogitans, virtutem romani imperii ad potentiam veterum regum attollere conabatur. »

(2) *Thietmar.*, Chron. IV, 29 (*Pertz*, III, 781) : « Imperator antiquam Romanorum consuetudinem jam ex parte magna deletam suis cupiens renovare temporibus, multa faciebat quæ diversi diverse sentiebant. Solus ad mensam quasi semicirculus factam, loco cæteris eminentiori, sedebat. »

(3) Dans un discours aux Romains, Othon III dit : « Vosne estis mei Romani? Propter vos quidem meam patriam, propinquos quoque reliqui. Amore vestro meos Saxones et cunctos Theotiscos, sanguinem meum projeci... » (*Thangmari*, Vita Bernwardi, cap. xxv, dans *Pertz*, IV, 770.)

(4) *Gesta Episcopor. Cameracens.*, I, 114. (*Pertz*, VII, 451.)

blait plus à une mascarade, dit un historien allemand (1), qu'à une monarchie universelle.

Les Othons transmirent leurs projets ambitieux à une famille qui avait encore plus d'ambition, mais aussi plus de puissance. Les Hohenstaufen semblèrent menacer l'Occident d'une monarchie universelle. Frédéric Barberousse réunit sur sa tête les droits des deux maisons rivales, des Gibelins et des Guelfes. Son chancelier, l'archevêque de Cologne, traitait les rois avec un superbe dédain, comme un maître traite ses inférieurs (2). Henri IV ajouta la couronne des deux Siciles aux couronnes d'Allemagne et d'Italie; il convoitait l'empire de Constantinople, l'Orient même (3); il voulait faire de la France un fief de l'empire (4). Déjà il se comportait en maître du monde; il osa mettre la main sur un roi : Richard, Cœur de Lion, comparut devant une diète impériale comme devant ses juges naturels (5). Il ne manquait plus qu'un prince dont le génie fût à la hauteur de ces projets gigantesques. Frédéric II, l'homme le plus extraordinaire du moyen âge, fut appelé au trône d'Allemagne. Pourquoi échouat-il? Les Hohenstaufen tombèrent devant la papauté unie à l'esprit de liberté; le dernier rejeton de cette fière race mourut par la hache du bourreau. L'empire, en proie à l'anarchie, ne se releva plus; il ne resta aux empereurs romains que des titres aussi vains que leurs prétentions.

SECTION III. — MISSION DE L'EMPIRE.

I

Les empereurs poursuivaient la monarchie universelle comme un droit attaché au nom de Rome. L'Église donna sa sanction à

(1) *Giesebrecht*, Geschichte der deutschen Kaiserzeit, T. I, pag. 689.

(2) Il appelait le roi de France roitelet : « Impudenti scurrilitate verborum consuevit regulum appellare. » (*J. Sarisberiens.*, Epist. 185, pag. 480.)

(3) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. II, pag. 568, ss.

(4) C'est ce que Innocent III écrit à Philippe-Auguste pour le détourner de l'alliance des Hohenstaufen. (*Registrum Innocentii de negotio Imperii*, Ep. 64, dans le Recueil des lettres d'Innocent III, de *Baluze*, T. I.)

(5) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. II, pag. 562. — *Roger de Hoveden* dit que Richard fit hommage à l'empereur : « Deposuit se de regno Angliæ, et tradidit illud Imperatori *sicut universorum domino*, et investivit inde eum per pileum suum. » (*Annal.*, pag. 724, édit. de 1601.)

ces prétentions ; des deux glaives qui régissent la chrétienté, elle garda le spirituel et laissa le temporel à l'empereur. Papes et empereurs étaient sous l'influence d'une erreur séculaire. La monarchie universelle n'est pas l'idéal de l'humanité. En vain le Dante le célèbre comme le seul moyen d'assurer la paix et l'unité; le monarque universel ne pourrait établir la paix que par la destruction de toute vie individuelle; cette paix serait celle de la mort, la paix que les Césars romains donnèrent aux Gaules. Le prétendu idéal des Gibelins n'était qu'un retour au passé, et à un passé qui avait conduit l'Europe au bord du tombeau. Quant à l'idéal chrétien, il était contradictoire. L'Église reconnaît la souveraineté du monde à l'empereur, mais il ne doit avoir que la puissance temporelle, puissance subordonnée au pouvoir spirituel, en sorte que l'empereur n'est que le bras armé du pape. La souveraineté du monde ne se laisse pas limiter ainsi ; celui qui est chef temporel de la chrétienté ne reconnaîtra pas longtemps les lois d'un chef spirituel, car la souveraineté est envahissante, exclusive et ne souffre pas de rivalité. Aussi l'idéal chrétien fut-il un principe de luttes incessantes. La victoire du pape ou de l'empereur eût conduit à la monarchie universelle. Heureusement aucun des deux ne l'emporta. En ce sens, les longs combats du sacerdoce et de l'empire sauvèrent la liberté et l'avenir de l'Europe. On ne peut voir dans la monarchie universelle qu'une aspiration instinctive vers l'unité. Le genre humain tend à l'unité ; mais la forme de cette unité est si peu la monarchie universelle, que tout le travail du moyen âge et des temps modernes aboutit à constituer des nations libres et indépendantes. Ce n'est que sur cette base que la véritable unité peut s'élever : l'idéal auquel l'humanité aspire doit concilier l'individualité qui constitue la vie, avec le besoin d'harmonie et de paix.

Quelle était donc la mission de l'empire? Laissons là les prétentions, les systèmes, les utopies, et consultons l'histoire. Charlemagne est couronné par le pape. Dès son origine, l'empire a une mission religieuse. Le grand empereur propage le christianisme par ses victoires, il le défend par ses armes; il réforme et constitue l'Église; il remplit presque les fonctions de la papauté (1).

(1) Voyez le T. V^e de mes *Études*.

La plus haute idée que les Carlovingiens se fassent de leur dignité, c'est d'être les défenseurs de l'Église. C'est leur idéal, mais ils n'y restent pas fidèles; dans les dissensions qui les divisent, ils oublient le rôle que la Providence leur a assigné; ils ne songent plus à la propagation de l'Évangile; au lieu de combattre les païens, ils versent le sang des chrétiens dans d'odieuses guerres civiles. Telles sont les plaintes que les contemporains font entendre (1); c'est à cet abandon des intérêts divins qu'ils attribuent la chute des descendants de Charlemagne (2).

La dissolution de l'empire entraîne la dissolution de la papauté et de l'Église. L'Église est en proie à la violence et au brigandage; les mœurs sont corrompues, la discipline anéantie; la simonie et le concubinage souillent les élus du Seigneur. C'en est fait du christianisme et de la civilisation, si l'Église n'est réformée, si elle ne reprend la place qui lui appartient dans le monde. De qui la réformation émanera-t-elle? L'aristocratie épiscopale, qui a présidé aux destinées de la chrétienté jusqu'au dixième siècle, est infectée des vices de la société barbare, elle est dépendante des princes et des seigneurs. Il faut que la réforme parte de plus haut; c'est la papauté qui l'imposera. Les papes sont reconnus comme successeurs de saint Pierre, comme organes divins de l'Église; mais au milieu de l'anarchie universelle, ils sont devenus le jouet des factions politiques qui déchirent l'Italie. Rome est gouvernée par des courtisanes liguées avec les ducs de Toscane (3). Avant de pouvoir régénérer l'Église, le saint-siége doit être affranchi de ce joug honteux. Voilà le but providentiel des expéditions italiennes d'Othon Ier. Il mérite le nom de Grand pour avoir sauvé la papauté. Pourquoi abandonne-t-il son royaume d'Allemagne, où ses intérêts l'appellent, où sa présence et son action sont nécessaires pour y établir l'unité et la force, où la conversion des

(1) *Brunon.*, Vita S. Adalberti, cap. x (*Pertz*, IV, 599) : « Væ nostro miserabili ævo! nemo rex studium adhibet, ut convertat paganum... Est, heu pro peccatis! qui persequatur christianum, et nullus prope dominus rerum qui ecclesiam intrare compellat paganum. »

(2) *Ademari*, Hist. III, 30 (*Pertz*, IV, 129) : « Ob hanc causam creditur progenies Caroli reprobata, quia jamdiu negligens Dei gratiam, Ecclesiarum potius neglectrix quam erectrix videbatur. »

(3) *Luitprandi*, Hist. II, 13 : « Theodora scortum impudens, romanæ civitatis non inviriliter monarchiam obtinebat. Quæ diras habuit natas, Marotiam atque Theodoram. Marotia ex papa Sergio Johannem qui S. Romanæ Ecclesiæ obtinuit dignitatem, nefario genuit adulterio, etc. » (*Pertz*, T. III, pag. 297.)

populations païennes ouvre un vaste champ à l'ambition de conquête? C'est la main de Dieu qui le conduit là où de grandes choses doivent s'accomplir. Othon met fin au régime des courtisanes. Pour soustraire la papauté à l'influence des factions, il rétablit la suprématie de l'empire sur le saint-siége : les Romains jurent qu'ils n'éliront désormais le pape qu'avec le consentement de l'empereur (1). Mais à peine Othon est-il mort que le parti toscan se relève, fort de l'antipathie de Rome contre la domination étrangère; le saint-siége devient presque le patrimoine d'une famille. C'est alors que l'on voit un enfant de douze ans élevé à la dignité de vicaire du Christ; on voit la chaire de saint Pierre vendue publiquement, puis partagée par trois prétendants. Il faut une nouvelle intervention de l'empire pour délivrer l'Église de ce scandale. Henri III dépose les trois papes et nomme à leur place un évêque d'Allemagne (2).

Les empereurs allemands sont devenus ce qu'était Charlemagne, les véritables chefs de l'Église. Ils travaillent à la propagation du christianisme; leurs victoires sur les païens sont tout ensemble des conquêtes pour l'Évangile et pour la civilisation (3). Othon envoie des missionnaires dans les pays lointains, jusque chez les Russes, sans aucune ambition personnelle, dans le seul but de gagner des âmes au Christ. Les empereurs s'occupent de la réformation du clergé; ils sont à certains égards les précurseurs de Grégoire VII. Othon défend aux prêtres de se marier, sous peine de déposition, de recevoir chez eux des femmes, de se livrer au jeu et à la chasse; il met la puissance civile à la disposition de l'Église pour maintenir la discipline (4). Henri III, d'accord avec les évêques allemands qu'il place sur le siége de saint Pierre,

(1) *Luitprand.*, de Rebus gestis Othonis, cap. VIII : « Cives firmiter jurantes, nunquam se Papam electuros aut ordinaturos præter consensum atque electionem domini Imperatoris Ottonis. » (*Pertz*, III, 342.)

(2) Toutes les chroniques donnent la part principale à Henri III dans la déposition des trois papes et dans l'élection de Clement II. *Annal. Wirthurgens.*, ad a. 1046 : « Henricus Papas tres, non dignos constitutos, synodaliter deposuit, et Suiggerum Papam constituit. » (*Pertz*, II, 244.)

(3) Les Danois, vaincus et convertis par Othon le Grand, faisaient encore des sacrifices humains (*Thietmar.*, Chron. I, 9 ; *Pertz*, III, 739). Les Slaves, foulés par la race germanique, recurent comme compensation les bienfaits du christianisme (*Adam.*, Gesta Eccl., II, 5, dans *Pertz*, VII, 307) : « Otto Sclavos tanta virtute constrinxit ut tributum et christianitatem pro vita simul et patria libenter offerrent victori ».

(4) *Conventus Augustanus* (952), Leg. 1-4 (*Pertz*, Leg. II, 27, s.). — Henri II porta des lois analogues. (*Leges Papienses* (1022), cap. I, II (*Pertz*, Leg. II, 563.)

travaille avec zèle à détruire la simonie et à corriger les mœurs des clercs (1). Les contemporains, et parmi eux les plus religieux, applaudissent à cette intervention des empereurs dans la discipline ecclésiastique. *Sigebert de Gembloux* dit que l'Église n'a jamais été plus heureuse que sous Othon (2). *Saint Damien* rend grâce à Dieu de ce qu'il a doué Henri II de toutes les vertus chrétiennes (3). Les ultramontains sont loin de souscrire à ces éloges : c'est à leurs yeux une chose monstrueuse qu'un empereur dépose et nomme des papes; ils ne veulent pas croire qu'une piété véritable ait inspiré Othon et Henri; leur protection, à les entendre, n'est que tyrannie et aboutit à une hérésie véritable, à la doctrine protestante qui subordonne les choses spirituelles au pouvoir temporel (4). Il y a dans ces récriminations contre de pieux empereurs, dirons-nous, une singulière ignorance ou un orgueil outrecuidant; il y a même de l'ingratitude à accuser des princes qui ont délivré la chrétienté des plus grands scandales qui l'aient jamais souillée.

Ce n'est pas que nous admettions la domination des empereurs sur l'Église comme une règle. L'Église ne devait pas être soumise à l'État au moyen âge; sa subordination n'était légitime que dans des circonstances exceptionnelles. Ce qui prouve l'incompétence radicale de l'empire, c'est que les réformes tentées par les empereurs ne réussirent pas. Il fallait que la réforme de l'Église émanât de l'Église. Voilà pourquoi les papes ne pouvaient pas être les vassaux des empereurs. La dépendance de l'épiscopat n'était-elle pas une des causes principales de la décadence du christianisme au onzième siècle? Dès lors le premier pas vers la réforme devait être d'affranchir l'Église des liens qui l'attachaient à la société féodale. Mais la liberté ne suffit pas à l'Église pour

(1) *Plank*, Geschichte der christlichen Religionsverfassung, T. IV, pag. 3, ss.

(2) *Sigeberti*, Vita Deoderici, cap. VII (*Pertz*, IV, 467) : « Jure felicia dixerim Ottonis tempora, cum claris præsulibus et sapientibus viris respublica sit reformata, pax ecclesiarum restaurata, honestas religionis redintegrata. » — Cf. *Gest. Abbat. Trudonens* (*Pertz*, X, 381) : « Primus Otto, ultra omnes fuit christianissimus. »

(3) *S. Damiani*, Epist. VII, 2, ad Henric. II : « Immensas laudes Regi Regum Christo referimus, quia sanctitatem et virtutum dona, quæ multis referentibus de regia majestate cognovimus, jam non verbis, sed vivis operibus approbamus. »

(4) *Baronius*, Annal. ad a. 1046 (T. XI, pag. 150), dit que l'extinction de la maison de Saxe est une punition divine de ses usurpations sacriléges. Comparez *Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, T. III, pag. 118-130.

remplir sa mission; il lui faut une autorité sur la société civile. Aussi les rôles vont changer. Les Othon et les Henri disposaient du saint-siége comme des évêchés. Les Grégoire et les Innocent vont disposer des royaumes et des empires.

Cependant la domination des papes n'a qu'une mission passagère, tout comme celle des empereurs; si elle s'établissait à demeure, elle absorberait le pouvoir civil et deviendrait la plus oppressive des théocraties. Il est impossible que l'empereur consente à s'effacer ainsi devant le pape. L'ambition de la papauté se heurte contre une ambition tout aussi envahissante. L'empereur est le chef temporel de la chrétienté, il a hérité des droits des Césars romains, il se dit le maître du monde; comme tel, il ne saurait accepter un suzerain dans le pape. Ces prétentions rivales sont le principe d'une lutte nécessaire, incessante. Ici éclate la grande mission de l'empire. En combattant les papes, les empereurs combattent pour la souveraineté du pouvoir civil contre la théocratie. Peu importe qu'ils succombent; la lutte n'en profite pas moins à l'humanité; elle empêche l'établissement d'une théocratie catholique sous la souveraineté du pape, la pire des monarchies universelles, car elle tuerait la libre pensée tout ensemble et les nationalités.

II

Tels sont les bienfaits de l'empire; ils ne furent pas sans mélange de grands maux. Un illustre philosophe regrette que les Othons et les Hohenstaufen aient poursuivi la chimère de l'empire : au lieu de vouloir être les maîtres du monde, dit-il, ils auraient dû tâcher de dompter l'aristocratie des princes qui ne leur laissait qu'une dignité sans pouvoir. Les rois de France, continue *Hegel*, concentrèrent leur activité sur leur royaume, et grâce à eux, l'unité française se développa forte et puissante, tandis que les empereurs d'Allemagne dépensèrent leur génie et les forces du peuple allemand (1) à la poursuite d'un but qu'ils ne pouvaient atteindre. Car la réunion de l'Italie à l'empire, ajoute un historien allemand,

(1) *Hegel*, Philosophie der Geschichte, pag. 450.

est contraire à la nature des choses : les hommes ne sauraient unir ce que Dieu lui-même a séparé (1). Aussi les expéditions italiennes furent-elles fatales aux vainqueurs et aux vaincus. Pendant que les rois allaient conquérir la couronne impériale, l'Allemagne était en proie à l'anarchie (2), au brigandage et à la misère (3). L'Italie voyait arriver avec terreur les Barbares du Nord ; les empereurs venaient en ennemis, leurs visites étaient marquées par le meurtre et le carnage. Tout cela est vrai. Faut-il donc nous joindre aux Italiens et aux Allemands pour maudire cette tentative de monarchie universelle, comme un malheur pour les peuples mêmes qu'elle voulait faire maîtres du monde?

Nous ne pouvons croire que les luttes séculaires de l'Allemagne et de l'Italie n'aient produit pour les deux pays que des ruines et du sang. Les relations des peuples, même leurs hostilités, sont une des voies par lesquelles la Providence accomplit le progrès de l'humanité. Un attrait invincible pousse les hommes du Nord vers les belles contrées du Midi (4). Que vont-ils chercher dans les riches plaines de la Lombardie? Le soleil et les jouissances. Mais ils y trouvent aussi une civilisation plus avancée. La terre de Rome a conservé l'héritage du monde ancien ; elle communique ce bienfait à ses rudes conquérants. On lit dans les chroniques que les évêques qui accompagnaient les empereurs, revenaient dans leurs foyers, chargés de reliques, mais aussi de livres (5). Par là l'antiquité se trouva reliée aux temps modernes. Il est vrai que l'Italie est ensanglantée, ravagée, foulée par ses barbares vainqueurs; mais ses forces se développent admirablement au milieu de la lutte : la vie déborde dans les républiques lombardes. L'Allemagne a tort de se plaindre de ses héroïques empereurs; vainement elle regrette la force que donne l'unité, ce n'est pas là son génie. La

(1) *Leaden*, Allgemeine Geschichte, T. II, pag. 299.

(2) *Chronic. Urspera.*, ad a. 1116 : « Et quia Rex abierat, unusquisque non quod rectum sed quod sibi placitum videbatur, hoc faciebat. »

(3) *Constantini*, Vita Adalberonis, cap. xxv (*Pertz*, IV, 667) : « Tertius Otto... in Romana Urbe totum pene vitæ suæ tempus exegit; unde sic imperii sui regna devastabantur, quo vix subsistere aut vivere ipsis etiam primatibus, pontificibus et majoribus regnorum facultas esse posset. »

(4) *Othon de Frisingue* appelle l'Italie le jardin des délices (*deliciarum hortus*. De Gestis Friderici, II, 13).

(5) *Translatio S. Epiphanii*, cap. II (*Pertz*, IV, 249) : « Othwinus... librorum tam divinæ lectionis quam philosophicæ fictionis tantam convexit copiam, ut qui illorum penuria inerti ante torpebant otio, frequenti nunc studii calcant negotio. »

race germanique représente le principe de diversité, d'individualité; ce principe a aussi sa valeur; il a immortalisé la Grèce, il fait la grandeur de l'Allemagne. Que l'on ne dise pas que les lauriers cueillis par les Othons et les Hohenstaufen en Italie furent stériles; les exploits des ancêtres et la gloire du nom germain retentissent encore aujourd'hui dans les cœurs allemands. Ce sont là des éléments de nationalité, des liens d'unité qui valent bien la centralisation romaine.

LIVRE II

LUTTE DE LA PAPAUTÉ ET DE L'EMPIRE

CHAPITRE I

HENRI IV

SECTION I. — L'OBJET DE LA LUTTE.

Les historiens appellent la guerre de Henri IV avec Grégoire la guerre des investitures ; à vrai dire, l'investiture et la simonie ne furent que l'occasion de la longue lutte entre l'empire et le sacerdoce ; au fond le débat était plus grave, car il ne s'agissait de rien moins que de l'existence du pouvoir civil. La doctrine de Grégoire VII annule l'État : s'il l'avait emporté, rois et empereurs n'eussent été que les vassaux du saint-siége, Les princes ne pouvaient accepter cette position subordonnée ; aussi l'opposition survécut à la querelle des investitures ; le concordat de Worms, qui devait rendre la paix à la chrétienté, ne fut qu'une trève. L'hostilité entre la papauté et l'empire était dans la force des choses. Sous la maison de Souabe, la guerre recommença avec plus de violence et de grandeur. Les Hohenstaufen avaient une haute idée de la dignité impériale ; ils ne consentirent pas à l'abaisser devant le pape. Henri IV était chrétien ; c'est comme chrétien qu'il courba la tête sous Grégoire VII. Frédéric II, dans sa haute tolérance, dépassait le christianisme ; il est le précurseur de l'humanité moderne. Les hommes de l'avenir succombent toujours, par cela seul qu'ils dépassent les idées et les besoins de leur temps. La papauté vainquit Henri IV ; elle gouverna l'Europe sous Innocent III, elle poursuivit les Hohenstaufen, jusqu'à ce que le dernier rejeton de cette race orgueilleuse eût porté la tête sur l'écha-

faud. Cependant le triomphe de la papauté ne fut pas définitif; elle ne pouvait pas triompher, car sa victoire eût été la ruine de l'État, la destruction de toute individualité nationale, la mort de l'humanité. La cause de Henri IV et des Hohenstaufen était celle de l'avenir; si les hommes qui défendent ces causes périssent, les causes mêmes ne se perdent jamais. Un jour viendra où l'État revendiquera son indépendance en face de l'Église; l'État ira plus loin, il absorbera l'Église, tout en respectant les croyances individuelles. La papauté disparaîtra, l'État subsistera. Rien de plus légitime, car la papauté n'est qu'une forme transitoire de l'Église, et elle n'a qu'une mission temporaire, tandis que l'État a ses racines dans la nature de l'homme, et il est éternel en ce sens que sa mission se confond avec l'existence du genre humain.

Cette appréciation de la lutte séculaire qui divisa l'empire et la papauté nous permet de rendre justice aux héros des deux camps. Les passions du combat ont longtemps retenti dans l'histoire. Ecoutez les Gibelins, et tous les hommes à qui la liberté civile est chère, ils parlent avec horreur de la tyrannie de Hildebrand, de l'ambition d'Innocent, de l'usurpation des papes. Les Guelfes, et avec eux tous les vrais croyants pour qui le catholicisme et la papauté sont l'expression de la vérité éternelle, maudissent Henri IV et les Hohenstaufen. Ces malédictions réciproques attestent l'erreur des deux partis : l'histoire ne doit pas maudire. Nous ne sommes pas plus que nos pères en possession de la vérité absolue; pourquoi les maudirions-nous pour leurs erreurs, quand nous avons la conscience qu'il se mêle aussi une part d'erreur à ce que nous révérons comme la vérité? Les papes avaient raison de combattre pour l'indépendance de l'Église, car une Église dépendante n'aurait pu remplir la haute mission que Dieu lui avait donnée. Mais si la victoire de l'Église avait sa raison d'être, est-ce un motif pour flétrir ses adversaires? Ce que l'Église appelle son indépendance et sa liberté, c'est l'empire absolu sur les choses spirituelles et une influence également illimitée sur les choses temporelles : la liberté de l'Église, c'est la servitude de l'État. Or l'État, par son essence, doit être libre, puisqu'il est l'organe de la souveraineté nationale. En combattant la papauté, les Gibelins ont donc lutté pour une cause sacrée, l'indépendance du pouvoir civil.

Réhabilitons donc le malheureux Henri IV, l'incrédule Frédé-

ric II. Le retour vers le passé et l'exaltation du moyen âge ont surtout profité à la papauté; on a idéalisé les Grégoire et les Innocent. Nous leur rendrons justice; mais nous demandons justice aussi pour les empereurs, qui, malgré leurs passions et leurs fautes, ont été les hommes de l'avenir bien plutôt que les papes. La réhabilitation du passé n'est pas la justification de tout ce qui a été fait; ce n'est pas du fatalisme. Expliquer le passé, ce n'est pas l'accepter. Nous ne légitimons pas les erreurs des hommes; nous flétrissons les vices de Henri IV et l'orgueil des Hohenstaufen. Nous ne légitimons pas davantage les doctrines du passé; le dix-neuvième siècle n'est plus le moyen âge; il ne veut pas plus de la tyrannie des papes que de la tyrannie des empereurs. Le despotisme, sous quelque forme qu'il se produise, doit toujours être condamné, car il viole les droits de la nature humaine. S'il produit un bien, c'est à Dieu qu'on le doit; mais si Dieu tourne les mauvaises passions des hommes au profit de l'humanité, cela ne doit pas nous empêcher de condamner ces passions. La gloire du bien est à Dieu ; la responsabilité du mal pèse sur l'homme.

C'est en ce sens que nous disons que les empereurs et non les papes représentaient la cause de l'avenir. La papauté, dont on voudrait faire aujourd'hui le défenseur de la liberté, est l'ennemie née de la liberté de penser; elle l'a prouvé au moyen âge par la guerre à outrance qu'elle fit aux hérétiques. Elle est encore l'ennemie née de la liberté politique : à peine naît-elle, que les vicaires de Dieu la combattent, ils l'auraient étouffée au berceau, s'ils en avaient eu la puissance. La papauté est même l'ennemie née de l'existence des nationalités : c'est elle qui rétablit l'empire d'Occident, c'est elle qui dit aux empereurs qu'ils sont les chefs temporels de la chrétienté, comme vicaires du Christ, et si on l'écoutait, elle ressusciterait l'empire en plein dix-neuvième siècle. Il est vrai que les empereurs eurent aussi l'ambition de la monarchie universelle; mais ce furent les papes qui les premiers la leur inspirèrent pour en faire un instrument de leur propre domination. Les empereurs ne sont pas, comme tels, ennemis de la libre pensée. Le plus grand des libres penseurs au moyen âge fut un empereur. Enfin, les empereurs sont les organes de l'État : c'est là leur rôle dans la lutte qu'ils soutiennent contre la papauté, et c'est cette mission qui fait leur grandeur.

SECTION II. — LE POUVOIR SPIRITUEL ET LE POUVOIR TEMPOREL D'APRÈS GRÉGOIRE VII.

Grégoire VII réforme l'Église, en imposant le célibat au clergé. Son œuvre serait imparfaite, si l'Église restait dépendante du pouvoir temporel; Grégoire attaque donc la simonie et l'investiture. Le pape est dans son droit, et l'on ne voit pas d'abord pourquoi l'empereur s'oppose à des réformes qui ne paraissent tendre qu'à l'indépendance de l'Église. Mais pénétrons au fond de la pensée de Grégoire. Quelle idée se fait-il du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel? Quelles sont, d'après lui, les relations des deux pouvoirs? Quel est le rôle qu'il assigne à l'État et à la royauté? L'empereur peut-il accepter la position que le pape lui assigne? Grégoire lui-même va répondre à ces questions : « Les rois ont leur origine dans des hommes qui, inspirés par le démon, cherchèrent à dominer sur leurs semblables. Ils y sont poussés par une ambition aveugle et par une intolérable présomption. Les moyens par lesquels ils poursuivent leur but sont la rapine, la perfidie, l'homicide et tous les crimes imaginables. Et ce sont ces hommes souillés qui prétendent abaisser à leurs pieds les oints du Seigneur! Cette prétention rappelle le prince des anges déchus, Satan qui tenta le Fils de Dieu, en lui promettant les royaumes de la terre : *je te donnerai toutes ces choses, si tu m'adores.* Une dignité inventée par des hommes qui ignorent Dieu ne doit-elle pas être soumise à une dignité que la Providence a créée pour son honneur, et qu'elle a donnée au monde dans sa miséricorde (1)?... »

Ainsi l'empereur procède du démon, et le pape procède de Dieu. Cette doctrine hautaine a soulevé l'indignation de *Bossuet :* « La société humaine, dit-il, la subordination des hommes, l'empire des rois sur leurs sujets, ce n'est pas l'orgueil qui les a établis, c'est la raison; ce n'est pas le diable, c'est Dieu (2). » Pour expliquer la comparaison méprisante de Grégoire, il faut se rappeler ce qu'était le pouvoir temporel au onzième siècle : c'était la force

(1) *Gregor.*, Epist. VIII, 21. (*Mansi*, XX, 333.)
(2) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. I, cap. X.

brutale mise au service de toutes les mauvaises passions. Comment reconnaître la main de Dieu dans la violence, la rapine, l'adultère, la luxure? Le dédain de Grégoire pour les rois a encore un principe plus profond : c'est une conséquence logique du spiritualisme chrétien. Le domaine de la royauté, ce sont les armes, la conquête, les biens de la terre; le domaine de l'Église, ce sont l'âme et ses relations avec Dieu. Le christianisme subit la vie extérieure, plutôt qu'il ne l'accepte; il la fuit comme un ennemi, comme l'empire de Satan. Qu'est-ce donc qu'une dignité qui se complaît dans l'ambition, dans les honneurs, dans l'orgueil, c'est à dire dans des passions que la religion chrétienne flétrit comme des vices? Grégoire n'a-t-il pas raison de dire, qu'elle procède du démon?

Le spiritualisme chrétien éclate dans la comparaison que Grégoire VII établit entre le prêtre et le roi : « Voyez, dit-il, les rois sur leur lit de mort; pour échapper à l'enfer, pour être déchargés des liens de leurs péchés au jour du jugement, ils implorent en suppliant l'appui du prêtre. Où est, je ne dis pas le prêtre, mais le laïque qui demande le secours d'un roi pour le salut de son âme? Est-ce que l'empereur arrache l'enfant à la puissance du démon par le baptême? Est-ce que les princes font, par leur parole, le corps et le sang de Dieu? Ont-ils reçu le pouvoir de lier et de délier sur la terre et dans le ciel? Ces mystères montrent l'excellence et la prééminence du ministère sacerdotal. » Suivons un instant les rois et les prêtres dans leur vie : « Si, continue le pape, nous consultons l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, nous ne trouverons pas un seul prince qui se soit distingué par sa piété autant que les innombrables saints qui illustrent l'Église. Pour ne rien dire des apôtres et des martyrs, quel souverain pourrait être comparé à saint Antoine, à saint Martin, à saint Benoît? Où est le monarque qui a ressuscité les morts, qui a rendu la vue aux aveugles, qui a guéri les lépreux?... Cette infériorité des maîtres de la terre vient de ce que les hommes de Dieu méprisent la vaine gloire, et préfèrent le salut éternel aux choses de ce monde, tandis que les rois, séduits par une fausse gloire, préfèrent les jouissances du siècle aux choses spirituelles (1). »

(1) *Gregor.*, Ep. VIII, 21. (*Mansi*, XX, 334-336.)

Grégoire, qui reproche aux maîtres de la terre d'être les fils de l'orgueil, met lui-même de l'orgueil dans la comparaison qu'il établit entre le prêtre et le roi. Chez lui, cet orgueil n'a peut-être rien de personnel; c'est la conscience de la divinité de l'Église qui l'inspirait. Déjà saint *Ambroise* avait dit (1) qu'il « n'y a rien que l'on puisse comparer à la sublimité épiscopale. Ce que le monde connaît de plus magnifique, c'est l'éclat de la royauté; mais en regard de la dignité du prêtre, cette magnificence est comme le plomb en regard de l'or. » Grégoire est donc dans la tradition chrétienne quand il écrit à Guillaume le Conquérant que Dieu a établi deux puissances au dessus de toutes les autres pour gouverner le monde, le pouvoir apostolique et le pouvoir royal, et qu'il exprime dans cette image devenue historique les rapports des deux dignités suprêmes : « Le monde physique est éclairé par deux astres plus grands que tous les autres, le soleil et la lune : dans le monde moral, la papauté représente le soleil, la royauté tient la place de la lune (2). » Les canonistes prirent la comparaison au sérieux, et se mirent à calculer les dimensions du soleil et celles de la lune; il en résultait une grandeur incomparable pour la papauté (3).

La conséquence de cette conception du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, c'est la dépendance de la royauté. Si Grégoire admet les princes au gouvernement du monde, c'est plutôt par nécessité que par raison, de même qu'il est obligé de subir le corps bien que le corps soit l'ennemi de l'âme. Mais les rois ont à côté d'eux des représentants de l'âme et du pouvoir spirituel : il appartient aux chefs de l'Église de tracer la voie dans laquelle les princes de la terre doivent marcher; ce n'est qu'à condition de suivre cette direction qu'un pouvoir, brutal dans son origine, peut

(1) *Grégoire* (Ep. VIII, 21) cite ces paroles comme étant de saint Ambroise. Elles sont tirées d'un traité *de Dignitate sacerdotali*, qui se trouve parmi les Œuvres de saint Ambroise, mais il paraît que le véritable auteur est *Gerbert*, devenu pape au dixième siècle sous le nom de *Sylvestre*. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 1, § 24, note *p*.)

(2) *Ibid.*, Epist. VII, 25. (*Mansi*, XX, pag. 309.)

(3) *La Glose*, tout compte fait, concluait que la papauté était quarante-sept fois plus grande que l'empire. Le calcul était loin d'être exact. Un canoniste (*Laurentius*) le rectifia, et trouva que le pape était mille sept cent quarante-quatre fois plus grand que les rois. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 54, note *d*.) *Bodin* compléta la rectification, mais pour se moquer des canonistes; il dit que, si l'on en croit Ptolémée et les Arabes, le pape est 6,645 fois et 7/8 plus grand que les rois, ni plus ni moins. (De la Républ., liv. I, ch. IX.)

se légitimer. Si les rois tentent de s'affranchir de la suprématie de l'Église, s'ils méprisent ses lois, ils perdent par cela même tout droit à la royauté; le pape aura sur eux le même empire que l'âme a sur le corps. Ceci n'est pas un délire de logique; la conséquence est forcée et elle est parfaitement chrétienne. Grégoire écrit à Guillaume le Conquérant : « Les successeurs des apôtres doivent rendre compte à Dieu de tous les fidèles; au jour terrible du jugement, Dieu me demandera compte de tes actions et de tes péchés. Juge d'après cela si je ne suis pas obligé de veiller à ton salut; juge s'il n'est pas de ton devoir de m'obéir sans hésiter, afin que tu entres dans le royaume éternel (1). » Que sont les rois dans cette doctrine? Ils ne sont plus rois que de nom. En effet, l'essence de la royauté, la souveraineté leur manque; la souveraineté véritable appartient au pouvoir qui commande aux âmes, qui peut faire et défaire les rois; ceux-ci, en réalité, ne sont que les vassaux du pape.

SECTION III. — MONARCHIE PAPALE DE GRÉGOIRE VII.

I

Nous disons que la doctrine de Grégoire conduit à l'anéantissement du pouvoir royal. En veut-on la preuve par la bouche même du grand pape? L'excommunication et la déposition de Henri IV ne sont pas la plus grande usurpation de Grégoire; ses lettres révèlent des prétentions plus exorbitantes encore. On y voit qu'il n'était pas seulement persuadé que la puissance temporelle devait être soumise à la papauté, il croyait avoir des titres pour s'assujettir tous les États de l'Europe.

La papauté avait rétabli l'empire d'Occident et elle semblait toujours en disposer parce que d'elle dépendait le sacre du futur empereur. Lorsque dans les longues convulsions qui suivirent la déposition de Henri, les princes allemands mirent la couronne impériale aux pieds de Grégoire, le pape en profita pour imposer

(1) *Gregor.*, Epist. VII, 25. (*Mansi*, XX, 309).

au chef de l'empire un serment qui ne laissait plus aucun doute sur les rapports des deux pouvoirs. Le roi d'Allemagne rendit hommage au pape, en lui promettant fidélité comme un vassal à son seigneur : il s'engagea à « lui obéir en tout ce qu'il lui commanderait, par vraie obéissance (1). » La formule, empruntée aux usages féodaux, faisait de l'empereur l'*homme* du pape (2). C'est l'*hommage lige*, dit *Bossuet* (3), et cet hommage est rendu au souverain pontife par le chef temporel de la chrétienté. Voilà donc le monde chrétien soumis au pape, comme un fief l'est au suzerain.

Grégoire ne se contenta pas de cette suzeraineté générale, il réclama une suprématie directe sur tous les royaumes chrétiens. A l'entendre, « Charlemagne offrit la Saxe à saint Pierre avec le secours de qui il la soumit (4). » Le pape invoqua également l'autorité de Charlemagne pour exiger un tribut de la France; on lit dans une lettre de Grégoire à ses légats : « Il faut enjoindre à tous les Français, et leur ordonner *par vraie obéissance*, que chaque maison paie à saint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnaissent comme leur père et pasteur suivant l'ancienne coutume établie par Charlemagne (5). » Sur la péninsule espagnole, les prétentions de Grégoire étaient plus énormes encore; il écrivit aux princes d'Espagne : « Vous n'ignorez pas que, depuis les temps les plus anciens, *votre royaume est une propriété de saint Pierre* (6); le droit du saint siége n'a pas péri, quoique l'Espagne soit occupée par les païens, il est resté tout entier. » Ce droit n'était pas un vain titre; Grégoire voulut que les chrétiens qui faisaient des conquêtes sur les Sarrasins en rendissent hommage au saint-siége : il alla jusqu'à dire qu'il aimerait mieux que l'Espagne restât aux mains des infidèles que de la voir soumise par des chrétiens qui refuseraient de payer le tribut à saint Pierre (7). Quel

(1) « Ab hac hora fidelis ero per veram fidem B. Petro Apostolo ejusque vicario papæ Gregorio, et quodcumque mihi ipse papa præceperit, sub his videlicet verbis : *per veram obedientiam*, fideliter sicut oportet christianum, observabo. » Epist. IX, 3 (*Mansi*, XX, 343.)

(2) « Eo die quando illum prius videro, *fideliter per manus meas miles sancti Petri et illius* efficiar. » (*Ib.*)

(3) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. 5, cap. XII. — Le pape Clément V dit la même chose : « Illa juramenta prædicta *fidelitatis* existere et censeri debere. » (*Clementin*, lib. II, tit. IX, cap. I, de Jurejurando.)

(4) *Gregor.*, Epist. VIII, 23. (*Mansi*, XX, 338.)

(5) *Id.*, *ibid.* (*Mansi*, XX, 338.)

(6) « Proprii juris S. Petri fuisse. »

(7) *Gregor.*, Ep. I, 7; IV, 28. (*Mansi*, XX, 65, 235.)

contraste entre l'altier pape du quinzième siècle et l'humble apôtre dont il se disait le successeur!

L'Angleterre venait d'être conquise par Guillaume le Bâtard. Aussi bon politique que brave guerrier, le conquérant eut soin de s'assurer l'appui spirituel de Rome. De son côté, le pape ne demandait pas mieux que d'intervenir dans les affaires temporelles; il permit au duc de Normandie d'entrer en Angleterre pour ramener ce royaume sous l'obéissance du saint-siége. Une bulle d'excommunication fut lancée contre le roi anglo-saxon et ses partisans; une bannière de l'Église romaine et un anneau furent en quelque sorte le signe de l'investiture qui devait placer le pays conquis sous la souveraineté du pape. Grégoire avait pris comme archidiacre une part active aux négociations qui amenèrent cette intervention du saint-siége; arrivé à la papauté, il exigea du nouveau roi le serment de vassal. Le fier conquérant le refusa; il consentit cependant à continuer le tribut que payaient les rois anglo-saxons (1).

Ces exigences de Grégoire, qui nous paraissent aujourd'hui souverainement absurdes, s'expliquent par l'esprit du siècle. Le pape était révéré comme le vicaire du Christ; en donnant leurs royaumes à saint Pierre, les rois croyaient les placer sous la protection de Dieu. On vit arriver à Rome le fils de Démétrius, roi des Russes; il déclara à Grégoire qu'il désirait recevoir le royaume de Russie de ses mains, comme un don de saint Pierre, et en lui prêtant serment de fidélité. Le pape lui accorda sa demande, et lui conféra la couronne au nom de saint Pierre; il ajouta que le prince des apôtres ne manquerait pas de protéger le roi par son intercession auprès de Dieu, qu'il lui donnerait gloire et honneur en cette vie et le salut éternel après sa mort (2). Nous avons le serment par lequel les comtes de Provence se soumirent *à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, et au seigneur pape :* l'abdication de la souveraineté est absolue (3).

Le pape créait des rois. Peut-il y avoir un signe plus certain de son omnipotence temporelle? Dans un synode tenu en Dalmatie,

(1) *Thierry*, Conquête de l'Angleterre, liv. III.

(2) *Gregor.*, Epist. II, 75. (*Mansi*, XX, pag. 463.)

(3) *Ibid.*, Epist. IX, 12 (*Mansi*, XX, pag. 350) : « Ita ut quidquid placuerit deinceps domino papæ Gregorio de me et de toto honore meo, sine ullo contradicto faciat. »

les légats de Grégoire présentèrent au duc un étendard, un glaive, un sceptre et une couronne, et lui conférèrent le titre de roi de la part du saint-siége. Il s'agissait de soustraire la Dalmatie à l'influence de Constantinople et du schisme grec. Le nouveau roi promit de se conformer en tout à la volonté du souverain pontife et de payer un tribut à saint Pierre (1).

Le roi de Hongrie, Salomon, s'était soustrait à la suzeraineté du pape; chassé par son frère, il chercha un appui auprès de l'empereur d'Allemagne, dont il se fit le vassal. Grégoire ressentit vivement cette félonie; il écrivit au roi : « Tu peux apprendre des anciens de ton pays que le royaume de Hongrie appartient à l'Église romaine (2), ayant été donné autrefois à saint Pierre par le roi avec tout son droit et sa puissance. L'empereur Henri, qui conquit ce royaume pour l'honneur de saint Pierre, envoya la lance et la couronne à Rome; *il porta les signes de la royauté là où il savait que résidait la véritable suprématie*. T'écartant des sentiments et de la dignité d'un roi, tu as aliéné, autant qu'il était en ton pouvoir, le droit et l'honneur de saint Pierre, en recevant le royaume comme un fief de l'empereur d'Allemagne. Si tu veux conserver la faveur de saint Pierre et notre bienveillance, si tu veux rester roi, hâte-toi de rétracter ton erreur et de reconnaître que tu tiens ton royaume comme fief, non de la majesté impériale, mais de la majesté apostolique (3). » Ces menaces ne furent pas vaines : Grégoire soutint le frère de Salomon, et le vassal du pape l'emporta sur le vassal de l'empereur.

La puissance réelle de la papauté n'était pas à la hauteur de ses prétentions, mais Grégoire sut trouver des alliés dans le siècle contre les hommes du siècle. Il écrit aux seigneurs de l'île de Sardaigne, après les avoir sommés de satisfaire aux droits de saint Pierre : « Plusieurs nations nous ont demandé votre terre, en promettant de nous laisser la jouissance d'une moitié et de nous faire hommage de l'autre. Cette proposition nous a souvent été faite, non seulement par les Normands, les Toscans et les Lombards, mais encore par les ultramontains. » Si les seigneurs ne se mon-

(1) Concilium Salonit., 1076. (*Mansi*, XX, 473.)
(2) « Sanctæ Ecclesiæ Romanæ proprium est. »
(3) *Gregor.*, Epist. II, 13. (*Mansi*, XX, 138.)

trent pas dévoués à saint Pierre, dit le pape, il donnera son assentiment à ces projets de conquête (1). C'était aux yeux de Grégoire un sacrilége que de revendiquer la souveraineté des terres qu'il croyait appartenir au saint-siége ; il écrit aux Corses : « Le monde entier sait que l'île que vous habitez n'appartient à aucun mortel, à aucune puissance laïque, mais qu'elle est la propriété légitime de l'Église romaine (2). Ceux qui l'ont occupée par violence sans témoigner ni foi, ni obéissance à saint Pierre, se sont rendus coupables de sacrilége et courent péril de leur salut. » Le pape apprend avec plaisir que les Corses veulent secouer le joug; il leur promet son appui spirituel et il tient à leur disposition les forces des comtes et des nobles de Toscane (3).

II

Ainsi Grégoire se dit le maître du continent et le souverain des îles. Ces droits, il les revendique avec hauteur partout où il peut, au besoin par la force, en se faisant conquérant, ou en s'associant aux conquérants. Si on l'avait écouté, tout l'Occident serait devenu tributaire et vassal du saint-siége. Les prétentions du pape paraissent tellement exorbitantes, même pour le onzième siècle, qu'on a de la peine à comprendre qu'un homme d'une haute intelligence les ait avancées sérieusement. Pour justifier Grégoire VII, on dit qu'il ne faut pas prendre ses paroles au pied de la lettre, que le grand pape ne songeait pas à devenir le monarque de l'univers, que son seul but était l'indépendance de l'Église (4). Cette défense est inadmissible. Fallait-il, pour que l'Église fût indépendante, que l'empereur prêtât un serment de vassal au pape? L'Église ne pouvait-elle pas jouir d'une pleine indépendance, sans que le roi de France payât un tribut au saint-siége? Qu'est-ce que la liberté de l'Église a de commun avec le droit que Grégoire exerce de créer des rois? Le pape aime mieux, dit-il, que l'Espagne soit soumise aux infidèles, que de la voir obéir à des princes chrétiens

(1) *Gregor.*, Epist. I, 29, 41 ; VIII, 10.
(2) « Sanctæ romanæ Ecclesiæ *ex debito vel juris proprietate pertinere.* »
(3) *Gregor.*, Epist. V, 4; VI, 12.
(4) *Voigt*, Histoire de Grégoire VII, T. II, à la fin.

qui refuseraient de lui faire hommage : convenons que voilà une singulière façon d'assurer l'indépendance de l'Église espagnole ! Il faut absolument que la papauté domine sur toutes les îles, pour que l'Église soit libre ! Qu'on veuille bien nous dire pourquoi ? Il est vrai que Grégoire parle beaucoup de la *liberté de l'Église ;* mais il faut avoir une singulière puissance d'illusion pour ne pas voir que la *liberté* dans la bouche du pape veut dire *domination.*

Si l'indépendance de l'Église n'est pas en cause, est-ce à dire que la suzeraineté des peuples de l'Occident, réclamée par Grégoire VII, soit une usurpation ? Au point de vue des droits des nations ou des princes leurs organes, l'usurpation est évidente. Mais si l'on se place sur le terrain du catholicisme, il faut dire que le pape ne fit que mettre en action les idées chrétiennes sur les relations du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. L'Église veut plus que la liberté ; c'est à elle à guider les peuples dans la voie du salut ; pour que son autorité ne rencontre aucune résistance, il faut que la puissance temporelle soit à sa disposition comme un instrument, il faut qu'elle commande aux princes, de même que l'âme commande au corps. Comment la papauté exercera-t-elle cette autorité suprême ? Le lien de la foi ne suffit pas au milieu d'un âge de force. Dans la société laïque, l'ordre ne se maintient que par la hiérarchie féodale ; Grégoire introduit la féodalité dans l'Église, en ce sens qu'il veut enchaîner les rois et les empereurs par la foi et l'hommage. Sa doctrine aboutit à faire du pape le suzerain de tous les princes (1) : c'est une monarchie universelle sous une forme chrétienne.

Nous ne savons si Grégoire VII s'est rendu compte de la portée de ses prétentions ; il est certain que c'était une utopie irréalisable même au moyen âge (2). *Bossuet* n'a pas eu de peine à démolir les fondements imaginaires de cet empire théocratique : « Qu'on nous montre, dit-il, les capitulaires par lesquels Charlemagne a rendu la France tributaire du saint-siége. On les chercherait en vain ; ceux qui ont persuadé au pape que de tels actes existaient, en ont imposé. Si les rois de France ont toujours témoigné la plus

(1) Le comte d'Arles, en écrivant à Grégoire VII, l'appelle : « Sublimissime domine et *princeps totius terræ.* » (*Baluze,* Miscell., VII, 128.)

(2) Un historien anonyme des papes appelle Grégoire VII : *præceptor impossibilium.* » (*Pez,* Thesaurus, T. I, pars III, pag. 385.)

grande vénération pour la papauté dans les choses spirituelles, jamais il n'ont songé à reconnaître un supérieur comme princes; les exigences de Grégoire ne furent que de vaines paroles jetées au vent (1). » Les prétentions du grand pape sur la Péninsule étaient tout aussi vaines : « Sont-ce les Goths ariens, dit *Bossuet*, qui soumirent l'Espagne au saint-siége? ou serait-ce le dernier des rois catholiques, qui alla jusqu'à prohiber toute relation avec Rome? Quant au roi d'Angleterre, il refusa avec hauteur un hommage que le pape n'aurait pas dû lui demander (2). » Inutile de poursuivre la critique que l'évêque de Maux fait des titres de la papauté. Il est par trop évident que Grégoire VII se trompait. C'était une vraie illusion de logique. Quand on se place au point de vue du catholicisme, on est conduit nécessairement à revendiquer pour le souverain pontife la suzeraineté sur tous les princes; dans le domaine des idées, les droits revendiqués par Grégoire sont donc incontestables; si en fait ils restèrent une utopie, cela prouve que le point départ, c'est à dire le principe même du catholicisme est faux.

Mettons l'influence réelle de Grégoire VII en regard de sa haute ambition. Trois princes dominaient dans le monde occidental, les rois de France, d'Angleterre et d'Allemagne; tous trois étaient en opposition avec le pape. Grégoire dit lui-même que de tous les monarques chrétiens, Philippe, roi de France, poussait le plus loin l'abus de la simonie. Dès son avénement au pontificat, le pape écrivit les lettres les plus menaçantes aux évêques des Gaules : « Ou le roi renoncera à la simonie, ou les Français, frappés du glaive de l'anathème, abjureront son obéissance, s'ils n'aiment mieux abjurer la foi chrétienne (3). » Le pape presse les évêques de faire des remontrances à leur roi; s'il ne les écoute pas, qu'ils cessent de lui obéir, qu'ils interdisent la célébration des offices divins par toute la France : « Si après cette punition, il ne se corrige pas, nous voulons que le monde entier sache que nous tenterons, avec l'aide de Dieu, de lui arracher la couronne par tous les

(1) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. I, sect. I, cap. XII-XIV : « Ut totum illud in auras penitus evanuisse videatur. »

(2) *Id.*, *ibid.* : « De fidelitate inverecundum petitorem acriter refutabat. »

(3) *Gregor.*, Epist. I, 35. (*Mansi*, XX, 89.)

moyens qui sont en notre pouvoir (1). » Jamais pape n'avait tenu un langage aussi violent à l'égard d'un roi de France; mais Grégoire s'en tint aux menaces. Craignait-il que l'épiscopat gallican, dont l'esprit était peu favorable aux prétentions de Rome, ne refusât de le suivre dans une guerre contre le roi? ou la lutte dans laquelle le pape se trouva engagé avec l'empire l'empêcha-t-elle d'entreprendre d'autres combats? La déclaration de guerre contre Philippe ne fut suivie d'aucune hostilité.

Le saint-siége prêta l'appui de son influence spirituelle à Guillaume le Conquérant; on accuse même Grégoire d'avoir été complice des excès commis par les Normands sur le clergé anglo-saxon (2). Mais le nouveau roi d'Angleterre n'entendait pas payer ces services au prix de son indépendance. Il n'était pas homme à prêter la main aux envahissements de la papauté. Guillaume reçut, à la vérité, le décret sur le célibat des prêtres, mais il continua à accorder l'investiture, malgré les défenses des conciles : « Je prétends, disait-il, tenir dans ma main tous les bâtons pastoraux du royaume (3). » Quand le pape, rappelant des engagements pris, paraît-il, avant l'invasion (4), lui demanda le serment de vassal, le roi répondit : « Je vous envoie le denier de saint Pierre, car j'ai trouvé que mes prédécesseurs en agissaient ainsi. Quant à rendre l'hommage de fidélité, je ne l'ai voulu ni ne le veux, car je ne l'ai pas promis, et je ne vois pas que mes prédécesseurs aient accordé

(1) *Gregor.*, Epist. II, 5 : « Nulli clam aut dubium esse volumus, quin modis omnibus regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentemus eripere. »

(2) *Thierry*, Histoire de la conquête d'Angleterre, liv. III et V.

(3) *Gervasius Cantuariensis monachus*, de Discordiis inter monach. Cantuariens. et Balduinum Archiepisc. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 47, note *rr*) : « Respondit Rex, se velle omnes baculos pastorales Angliæ in manu sua tenere. »

(4) Le *Roman de Rou* dit que Guillaume le Conquérant, en s'adressant au pape pour qu'il approuvât la conquête de l'Angleterre, lui promit de la tenir en fief de saint Pierre :

« De saint Pierre la recevrait
Altre fors Dex n'en servirait. »

Grégoire VII lui accorda sa demande :

« E de par Dex li otréia
Ke Engleterre cunquésist
Et de saint Pierre la ténist. »

(T. I, pag. 140.)

cela aux vôtres (1). » Bien que ce refus superbe dût blesser le pape, il ne témoigna pas son mécontentement. Le roi d'Angleterre alla plus loin ; se défiant de l'esprit ultramontain, il défendit aux archevêques de visiter Rome. Grégoire s'en plaignit amèrement à son légat : « Aucun prince, même païen, n'a jamais osé entreprendre ce que Guillaume vient de faire. Le légat doit l'avertir, mais *avec prudence ;* le pape lui pardonne ses fautes, en se rappelant leur ancienne amitié; mais si le roi n'y met un terme, il attirera sur lui le courroux de saint Pierre (2). » Tout en menaçant, le pape ne cessa de recommander à ses légats de traiter le Conquérant avec douceur. Grégoire voyait que le langage de la sévérité et de la rigueur n'aurait aucun effet sur son rude adversaire ; il voulait qu'on usât de ménagements, qu'on tâchât d'obtenir de lui par la raison ce qu'on ne pouvait arracher par la force (3).

Ce langage était commandé par la prudence. Poussé à bout, Guillaume le Conquérant était homme à faire, au douzième siècle, ce que Henri VIII fit au seizième. Même en restant dans l'unité catholique, le roi normand était plus maître de son Église que Grégoire. « Personne, dit le biographe de saint Anselme, n'osait reconnaître le pape élu à Rome, qu'avec sa permission ; personne n'osait recevoir de lettres du pape, avant qu'elles lui eussent été montrées. Il était interdit aux évêques de rien arrêter en concile, de rien commander ni défendre, que d'après la volonté du roi ; ils ne faisaient en quelque sorte que sanctionner ce qu'il avait ordonné. Les évêques ne pouvaient excommunier, ni frapper d'une autre peine un de ses barons, soit pour inceste, soit pour adultère, soit pour tout autre crime capital, sans son consentement (4). » On le voit, il est peu de droits de suprématie réclamés par Henri VIII qui n'aient été exercés par Guillaume le Bâtard (5). Il y a loin de cette position subordonnée de l'Église anglicane à la suzeraineté temporelle que le pape ambitionnait. Les faits étaient plus forts que Grégoire VII, quelle que fût sa

(1) *Guilelmi*, Epist. ad Gregor. (*Baron.*, Annal. Eccl., ad a. 1079, n° 25.)
(2) *Gregor.*, Epist. VII. 1. (*Mansi*, XX, 288.)
(3) *Ibid.*, Epist. IX, 5. (*Mansi*, XX, 345.)
(4) Le moine *Eadmer*, disciple de saint Anselme, dit dans son Histoire (Histor. novorum, lib. I, pag. 2[illegible]) : « Cuncta ergo divina simul et humana ejus nutum exspectabant. »
(5) *The British Critic*, n° 65. (*Rémusat*, Saint Anselme, pag. 188.)

force. Il fut contraint de ménager les rois de France et d'Angleterre ; s'il s'attaqua à Henri IV, c'est qu'il avait des alliés en Allemagne qui n'attendaient qu'un prétexte pour se soulever contre l'empereur (1).

SECTION IV. — LUTTE DE HENRI IV CONTRE GRÉGOIRE VII.

§ 1. Henri IV.

Guillaume le Bâtard refusa l'hommage au pape, parce qu'il sentait que se soumettre aux prétentions de Grégoire, c'était abdiquer. Henri IV avait également une haute idée des droits de la royauté ; il aurait mérité d'être l'adversaire de Grégoire VII, si ses passions violentes avaient trouvé dans sa jeunesse un frein et un guide. Ce n'est pas que nous prenions au pied de la lettre toutes les accusations que ses ennemis lui prodiguent. Il n'y a pas de roi dont la mémoire ait été flétrie et calomniée comme celle de ce malheureux prince. Ses contemporains l'accablent d'injures et de malédictions : « Comparé à Néron, au plus cruel des empereurs romains, Henri IV a encore la palme, » dit le chanoine *Gerhoh* (2). « On rassemblerait tous les forfaits dont parle l'histoire, ajoute un chroniqueur, que l'on n'aurait aucune idée des crimes de ce roi. Il a fallu l'admirable clémence de Dieu, pour que la terre ne l'engloutît pas vivant comme Dathan (3). » Les catholiques le traitent d'hérésiarque, d'apostat, d'archipirate, de furie, de monstre, de serpent, de satan, d'antechrist. A les entendre, les crimes naturels, les crimes ordinaires ne le satisfaisaient pas : il se plaisait à en inventer d'inouïs, d'incroyables (4). Les siècles n'ont pas refroidi cette haine. Encore de nos jours les partisans de la papauté

(1) *Bossuet* a déjà fait cette remarque : « In Galliæ regnum sua stabilitate valentius, minas adhibuit tantum : Germaniam nactus, civilibus dissidiis laborantem, aperte dixit : Absolvo, interdico regnum, contradico. » (*Defensio declarat.*, lib. I, sect. I, cap. VII.)

(2) *Gerhoh*, de Statu Ecclesiæ, cap. x. (*Gretser*, Op., T. VI, pag. 250.)

(3) *Annal. Hildesheim*, ad a. 1103. (*Pertz*, III, 107.)

(4) *Ekkehardi*, Chron., ad a. 1106 (*Pertz*, VI, 239) ; — *Benzon.*, Episc. Albens. (*Pertz*, XI, 593, 659, 660, 666.)

parlent de l'adversaire de Grégoire VII, comme du dernier des criminels; ils voudraient volontiers l'effacer de l'humanité; le comte *de Maistre* l'appelle un *animal féroce* (1).

Nous ne prendrons pas parti pour la simonie, ni pour les débauches et les crimes de Henri IV; mais nous rappellerons aux catholiques qu'ils sont disciples d'une loi de charité; nous leur rappellerons que l'empereur, né avec des passions ardentes, eut pour conseiller de sa jeunesse un *archevêque* qui nourrit ses mauvais penchants « en les arrosant des eaux de l'adulation, » et qui détruisit les germes des bons sentiments que Dieu lui avait donnés (2); nous leur rappelerons que ce furent des *évêques* qui abusèrent de leur influence sur le jeune prince, pour usurper les biens de l'Église (3). Henri IV fait lui-même l'aveu de ses fautes, dans une lettre à Grégoire : « Hélas! tombé dans le crime et l'infortune, autant par l'effet de notre jeunesse que par les flatteries dont nous avons été entouré, par les mauvais conseils, et l'excès même de notre puissance, nous avons péché contre le ciel et contre vous, et nous sommes devenu indigne de mériter le nom de votre fils (4). » Oui, Henri IV fut aussi malheureux que coupable (5). Et qu'importe après tout? Les fautes qu'on lui reproche ne furent pas la cause de la lutte; il n'était pas plus barbare, pas plus corrompu que la généralité des hommes de son temps. Il le fut moins peut-être. Un chroniqueur, partisan de la papauté, dit que Henri IV était un homme pervers; mais comme marque de sa perversité, il ne cite que la vente des choses sacrées et sa révolte contre le pape. Il avoue ensuite qu'il était humain, très charitable, mais, dit-il, son obstination dans l'hérésie obscurcit toutes ces vertus (6). Ce qui prouve que les crimes de Henri IV ne furent qu'un mauvais prétexte, c'est qu'on reprocha les mêmes désordres

(1) *De Maistre*, du Pape, liv. II, chap. XII.

(2) *Bruno*, de Bello Saxonico, cap. v (*Pertz*, V, 331) : « Hic igitur episcopus (Adalbertus), ubi regem velut infrenem equum per abrupta flagitiorum ruere vidit, ejus se lateri familiariter adjungere quæsivit: non ut vitiorum spinas, quæ fuerant ortæ, manu severæ auctoritatis radicitus eruceret, et virtutum semina episcopali prædicatione plantaret, *sed ut germina vitiorum adulationis aqua rigaret, et si quæ virtutum fruges emergerent, amaritudine perversi dogmatis enecaret.* »

(3) *Pertz*, T. XI, pag. 444-446.

(4) Epistola *Henrici* Regis ad Gregor. (*Mansi*, XX, 85.)

(5) « Heu, criminosi nos et infelices, » dit Henri dans la lettre précitée.

(6) *Dodechinus*, ap. *Pistor.*, Scriptor., T. I, pag. 667.

à Rodolphe, élu sous l'inspiration du pape (1). Il faut abandonner la vie privée de Henri IV à Dieu, et l'apprécier comme homme politique, comme empereur. Eh bien ! les meilleurs historiens du onzième siècle, même les partisans de Grégoire VII disent, tout en convenant de ses écarts, que personne ne fut plus digne que lui de l'empire, par son génie et par son courage (2).

Henri IV suivit la politique de son père à l'égard des princes allemands. Lorsqu'il arriva au trône, la lutte de la royauté et de l'aristocratie princière était encore indécise; on ne savait pas si l'Allemagne formerait une association de princes sous la suzeraineté de l'empereur, ou si elle arriverait à l'unité politique. Les rois cherchaient à affaiblir les ducs qui tendaient à se créer une indépendance presque royale dans leurs domaines. Au point de vue du droit strict, les ducs étaient des usurpateurs; car ils voulaient devenir princes, tandis que dans l'origine ils n'avaient été que des magistrats : il était bien naturel que les rois tentassent de les réduire à leurs fonctions primitives. Henri IV mit dans l'exécution de ces desseins toute la violence de son caractère; il abusa de la fortune des armes pour dépouiller les hommes les plus puissants; il enleva sans jugement, sans raison apparente, les duchés à ceux qui s'en croyaient légitimes possesseurs (3). De là une haine à mort des princes contre Henri : c'était le combat de deux principes ennemis, irréconciliables, de la royauté et de la féodalité. On a beaucoup reproché à Henri l'oppression tyrannique des Saxons; mais ce qui témoigne pour lui, c'est que le peuple lui resta fidèle, les seigneurs seuls se révoltèrent (4). Les princes se plaignaient que le roi éloignait de son intimité les grands du royaume, et qu'il élevait aux premiers honneurs des hommes de

(1) C'est un partisan de Grégoire VII, l'évêque de Verdun, qui le dit : « Perjuria ejus facile convincimus, sed non facile enumeramus : homicidia ejus digitorum ostensione adhuc recensere possumus. Tres uxores ejus quas aperte solemni nuptiarum apparatu duxit, eodem simul tempore et viventes, et novimus et nominamus. Hæc sunt præclara illa facinora quæ illum regio nomine donaverunt. » (*Martene*, Thesaurus Anecdotorum, T. I, pag. 225.)

(2) *Ekkehardi*, Chronic., ad a. 1106 (*Pertz*, VI, 239) : « Pluribus autem testibus comprobare poterimus, quod nemo nostris temporibus, natu, ingenio, fortitudine et audacia, statura etiam totaque corporis elegantia videatur fascibus imperialibus ipso aptior, si tamen in conflictu vitiorum homo non degeneraret vel succumberet interior. »

(3) Voyez les témoignages dans *Eichhorn*, Deutsche Staats und Rechtsgeschichte, § 228. (T. II, pag. 93-96).

(4) *Lamberti*, Annales ad a. 1075 (*Pertz*, V, 231) : « Succensebat plebs principibus, quod eam ad sumenda contra regem arma importunis suasionibus impulissent. » — Cf. *Ibid.*, pag. 233.

rien, sans ancêtres, comme s'il avait pour but de ruiner la noblesse (1). Henri avait raison de rechercher l'amitié de ces obscurs bourgeois que les nobles méprisaient comme des hommes sans nom; il trouva en eux plus de fidélité, plus de dévoûment que dans l'aristocratie, et un courage qui ne le cédait pas à celui des chevaliers (2). Ce fut avec leur appui (3) que l'empereur, abandonné par les princes, soutint la lutte jusqu'à sa mort. Les villes prirent parti pour Henri IV contre les ducs et contre l'Église, et elles lui restèrent toujours fidèles (4). Chose remarquable! Parmi ces villes, se trouvaient les cités saxonnes. Les communes étaient le seul organe de la nation au onzième siècle; par instinct elles se prononcèrent pour le représentant de l'État et de la souveraineté nationale, contre les empiétements du sacerdoce.

Qu'est-ce donc en définitive que la tyrannie de Henri? C'est la ferme volonté de maintenir les droits de la royauté contre les usurpations de la féodalité; il ne voulait pas laisser amoindrir en sa personne la dignité royale qu'il avait reçue si grande et si noble de ses ancêtres (5). Ses ennemis, au contraire, n'hésitèrent pas à mettre l'empire aux pieds du pape; ils avilirent la royauté jusqu'à dire qu'elle « était un bénéfice du saint-siége, » et que c'était au souverain pontife à user de son droit en donnant à l'Allemagne un roi qui fût digne de la couronne (6). Que leur importait la majesté impériale? Leur but était d'abaisser le pouvoir royal pour élever

(1) *Lamberti*, Annal., ad a. 1076 (*Pertz*, V, 252) : « Quod remotis a familiaritate sua principibus, infimos homines et nullis majoribus ortos summis honoribus extulisset, et cum eis noctes perinde ac dies in deliberationibus insumens, ultimum, si possit, nobilitati exterminium machinaretur. »

(2) *Annal. Hildesheim.*, ad a. 1106 (*Pertz*, III, 110) : « Strenuissime, qualiter nunquam ante est visum, decertantes. »

(3) L'armée de Henri IV était presque toute composée de bourgeois. (*Bruno*, de Bello Saxonico, cap. xcv. *Pertz*, V, 366.)

(4) Les habitants de Worms se distinguèrent par leur dévoûment. (*Lamberti*, Annales, a. 1073. *Pertz*, V, 204.) A Cologne, le peuple s'insurgea contre l'archevêque, ennemi de Henri IV. (*Lamberti*, Annales, ad a. 1074. *Pertz*, V, 211, s.) A Mayence, il y eut une insurrection contre le roi Rodolphe, élu par les princes sous l'inspiration du pape. (*Bruno*., de Bello Saxon., cap. xcu. *Pertz*, V, 366.) — Voyez des détails sur le rôle des villes dans la lutte de Grégoire VII et de Henri IV, dans *Arnold*, Verfassungsgeschichte der deutschen Freistædte, T. I, pag. 147, ss.

(5) *Lamberti*, Annales, a. 1073. *Pertz*, V, 199). Henri, pour exciter ses partisans contre les Saxons révoltés, leur dit : « Violatæ regiæ majestatis injuriam non ad se solum pertinere, publicam esse contumeliam omnium, qui se regem creassent... pronde omnes pro viribus portione satagerent, ut regia dignitas, quam a majoribus suis honestissimam atque præclarissimam acceperant, sua ignavia fuscaretur... »

(6) « Proponunt Imperium beneficium esse Urbis æternæ... Oportere Romæ jus suum in constituendis regibus reddi. » (Auctor vitæ Henrici, ap. *Urstisium*, I, 382.)

leur puissance sur ses ruines ; le pape avait le même intérêt. C'est pour cela que les princes demandèrent un empereur qui fût en tout soumis aux volontés de Grégoire (1). Henri IV ne voulait pas de ce rôle : il prétendait être roi, tandis que ses ennemis prétendaient faire de lui le vassal de l'Église et de l'aristocratie princière : tel fut l'objet de la lutte qu'il soutint pendant toute sa vie contre la coalition du pape et des princes. Le droit était pour Henri IV. Grégoire fut l'allié de la révolte.

§ 2. La lutte.

La lutte éclata à l'occasion de la simonie ; elle dépassa bientôt les bornes d'une guerre religieuse pour devenir un combat à mort du pouvoir temporel contre les prétentions de la papauté. Grégoire cita Henri devant le concile de Rome, en menaçant de le retrancher de l'Église, comme un membre pourri (2). Henri répondit par un acte audacieux, inouï, la déposition de Grégoire ; il dit aux évêques assemblés à Worms : « Le pape veut confondre la puissance temporelle avec la puissance spirituelle ; il veut réunir les deux glaives dans sa main, au mépris des commandements de Dieu qui a placé les deux glaives dans des mains différentes ; il ose me menacer de m'ôter la couronne et la vie éternelle (3). » Les évêques, mécontents des réformes de Grégoire, prirent parti pour le roi ; ils déposèrent le pape en l'accusant d'anéantir le pouvoir de l'épiscopat tout ensemble et la puissance royale (4). Rien de plus téméraire, de plus insultant que la lettre de Henri à Grégoire VII, après le le concile de Worms : « Henri, roi, non par usurpation, mais par la volonté de Dieu, à Hildebrand, faux moine et non pape. » Le roi reproche à Grégoire d'opprimer l'Église : « Nous avons supporté

(1) *Lamberti*, Annal., a. 1076 (*Pertz*, V, 254) : « Si Romano pontifici *per omnia subditum se dictoque obtemperantem* fore polliceatur. »

(2) *Id., ibid.*, (*Pertz*, V, 241). — *Brunon.*, de Bello Saxon., cap. LXIV. (*Pertz*, V, 351.)

(3) *Litteræ Henrici*, quibus episcopos invitat ad conciliabulum Wormatiense. (*Mansi*, XX, 466. — *Pertz*, Leg. II, 48.)

(4) *Concilium Wormatiense*, a. 1076 (*Pertz*, Leg. II, 45) ; — *Concilium Brixiense*, a. 1080 (*Pertz*, Leg. II, 52) ; — Epistola *Henrici Spirensis Episcopi* (*Mansi*, XX, 544) ; — *Thiederici*, Virdunens. Episcopi, Epistola ad omnes Imperii subditos. (*Mansi*, XX, 545.)

la tyrannie par respect pour le saint-siége. Tu as pris notre humilité pour de la peur ; dès lors tu n'as pas craint de t'élever contre la puissance que nous tenons de Dieu, et tu as osé menacer de nous l'enlever, comme si les empires étaient à ta merci... Cependant je ne puis être jugé que par Dieu seul, je ne puis être déposé pour aucun crime, si ce n'est que j'abandonne la foi... Puisque tu es frappé d'anathème par le jugement de tous nos évêques et par le nôtre, je te commande de quitter le siége que tu as usurpé... Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, je te dis avec tous nos évêques : A bas ! à bas (1) ! »

Le caractère de la lutte se dessine dès les premiers actes. Il y a deux principes hostiles en présence, le pouvoir royal et la papauté. L'un veut absorber l'autre ; pour mieux dire, l'un ne peut exister, si l'autre n'est détruit, car il n'y a qu'une souveraineté. C'est cette nécessité fatale qui donna à Henri l'audace de déposer Grégoire. Le monde catholique en frémit : « Que le ciel entende et soit frappé de stupeur, s'écrie un contemporain ! Que la terre comprenne et qu'elle tremble !... Qui a jamais lu, qui a jamais dit que le pape puisse être déposé, lui qui ne peut pas même être jugé ? O démence incomparable ! ô fureur indicible ! ô sottise prodigieuse ! Comment un roi a-t-il osé mettre la main sur le vicaire de saint Pierre, sur celui dont la parole ouvre ou ferme les portes du ciel (2) ? » Henri avait un adversaire qui le surpassait en audace. Le roi avait déposé le pape ; le pape déposa le roi. Grégoire prononça l'excommunication contre Henri, en invoquant saint Pierre, le prince des apôtres : « Pour l'honneur et la défense de l'Église, de la part de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par notre autorité, je défends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui par un orgueil inouï s'est élevé contre votre Église, de gouverner le royaume teutonique et l'Italie ; j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, et je défends à tous de le servir comme roi. Car celui qui veut porter atteinte à l'autorité de votre Église, mérite de perdre la dignité dont il est revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien, je le charge d'anathème en votre nom, afin que les peuples sachent que vous êtes Pierre, que sur cette

(1) *Mansi*, XX, 472, s.
(2) *Hugonis Flaviniacensis*, Chronic., lib. II. (*Pertz*, VIII, 434, 458.)

pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son Église et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (1). »

L'acte du pape était aussi inouï que la témérité du roi. Un évêque, historien contemporain, avoue qu'il a vainement cherché dans l'histoire des précédents de papes qui aient déposé d'un roi (2). Les amis mêmes de Grégoire s'émurent. Des évêques, ne sachant quoi dire à ceux qui demandaient de quel droit il déliait les sujets de Henri de leur serment de fidélité, s'adressèrent au souverain pontife (3). Le pape s'étonne de leurs doutes et de leurs scrupules : l'impertinence de ces mauvais chrétiens, dit-il, mériterait qu'on ne leur répondît point (4). Toutefois pour qu'on ne l'accuse pas d'impatience à l'égard des ignorants, Grégoire veut bien expliquer les motifs de sa conduite. Il renvoie ces hommes sans foi aux paroles et aux exemples des Pères : « Quand Jésus-Christ dit à saint Pierre : *Paissez mes brebis*, fait-il une exception pour les princes? ne lui donne-t-il pas un pouvoir absolu (5)? Celui qui dit que l'Église ne le peut pas lier, doit dire aussi que l'Église ne le peut pas absoudre, et celui qui a cette impudence, se sépare entièrement de Jésus-Christ. »

L'opposition que Grégoire rencontra chez les laïques et chez une partie du clergé ne l'ébranla pas; sa conviction en devint plus ferme, son langage plus fier. Écoutons la nouvelle excommunication qu'il lança contre Henri au milieu des guerres civiles qui déchiraient l'Allemagne et l'Italie ; s'adressant à saint Pierre et à saint Paul, le pape dit : « Faites maintenant connaître à tout le monde que si vous pouvez lier et délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre ôter ou donner les empires, les royaumes et les principautés, les duchés et les marquisats, les archevêchés et les

(1) *Mansi*, XX, 468, s. (Traduction de *Fleury*.)

(2) *Otton. Frisingens.*, Chronicon, cap. xxxv, ad a. 1077 : « Lego et relego Romanorum regum et Imperatorum gesta, et nusquam invenio quemquam eorum ante hunc a romano pontifice excommunicatum vel regno privatum. »

(3) Epistola *Theodorici*, Virdunensis episcopi, ad Gregor VII (*Martene*, Thesaurus Anecdotorum, I, 219) : « Illud vero reminisci pudet, litteræ vestræ domini mei regis depositionem continentes, ad quantum per omnium ora ludibrium circumferuntur, quomodo eis vestræ, ut dicitur, testimonium pertinaciæ prolatis, *nostrum et omnium pro parte vestra loqui volentium ora obstruuntur.* »

(4) *Gregor.*, Epist. IV, 2. (*Mansi*, XX, pag. 208.) « Licet pro magna fatuitate nec etiam eis respondere debeamus. »

(5) *Id.*, *ibid.*, « Nihil ab ejus potestate subtraxit. »

évêchés. Si vous jugez les choses spirituelles, que ne doit-on pas croire de votre pouvoir sur les choses temporelles? Et si vous jugez les anges qui dominent sur tous les princes superbes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves? Que les rois du siècle apprennent quelle est votre grandeur et votre puissance; qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre Église, et que votre justice s'exerce si promptement sur Henri, que tous sachent qu'il ne tombera pas par hasard, mais par vous (1)... »

De pareilles prétentions ne laissent pas de place à la royauté; il n'y a plus qu'une souveraineté, celle de l'Église, Grégoire ne s'en cache pas : « Les princes, dit-il, veulent faire de l'Église leur esclave; *qu'ils sachent que c'est à elle qu'appartient l'empire* (2). » Que devient la royauté dans cet ordre d'idées? Le pouvoir d'excommunication et de déposition la détruit. Cela est si vrai, que les partisans de Grégoire soutenaient que les rois n'étaient rois qu'autant qu'ils gouvernaient avec justice (3). Rien de plus rationnel; mais qui jugera si un roi mérite d'être roi? Le pape. Le pape concentre donc en ses mains la suprême puissance. Henri IV avait raison de lutter contre Grégoire; il combattait pour une cause sacrée, pour l'indépendance et la souveraineté du pouvoir civil, pouvoir qui est en définitive celui des nations.

Au début de la lutte, Henri fut forcé de céder; il implora le pardon de Grégoire. Cette humiliation exaspère les ennemis de la papauté, et il y a de quoi. Mais il reste à voir quels furent les coupables. Il est certain que l'empereur céda devant les princes révoltés plutôt que devant le souverain pontife. Henri voulait tout leur abandonner, il voulait même leur livrer le gouvernement; il ne demandait qu'une chose, c'était qu'ils n'avilissent pas la majesté de la royauté allemande devant le pape (4). Il supplia en vain. Trahi

(1) *Mansi*, XX, 534. (Traduction de *Fleury*).

(2) *Gregor.*, Epist. ad Germanos (*Mansi*, XX, 211) : « Non ultra putet sanctam Ecclesiam sibi subjectam ut ancillam sed prælatam ut dominam. »

(3) *Berthold*, Annal., ad a. 1077 (*Pertz*, V, 297) : « Rex eris, si recte facis; si non facis, non eris. »

(4) *Lamberti*, Annal., ad a. 1076 (*Pertz*, V, 253) : « Postremo ultro se jure suo cedere eisque gubernandi pro suo arbitratu totius regni jus potestatemque facere, dummodo paterentur, sola regii nominis regnique cultus rata sibi manere insignia, quæ semel legitime accepta, sine summa omnium eorum ignominia amittere non posset, *nec sinerent regni Teutonici splendorem, omnibus retro seculis intactum incontaminatumque, sua ætate tam turpis exempli macula sordescere.* »

par les grands, excommunié par l'Église, il essaya de désarmer ses adversaires, en leur enlevant le prétexte de la religion (1). De là la scène de Canosse. C'est à bon droit qu'elle révolte les partisans de l'État, car elle révèle les énormes prétentions de la papauté. Un empereur, en habit de pénitent, attendant trois jours, exposé aux rigueurs de l'hiver, que le vicaire de Dieu daigne lui rendre la communion des fidèles, voilà bien le symbole des rapports que les successeurs de saint Pierre voulaient établir entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Cependant le triomphe de Grégoire ne fut qu'apparent.

Pourquoi les princes allemands acceptèrent-ils avec tant de docilité la déposition de leur roi? était-ce par respect pour le pape? On serait plutôt tenté de croire que la papauté servit d'instrument aux passions des princes. Pour mieux dire, les ennemis de Henri furent heureux de trouver un auxiliaire dans le saint-siége; ils mirent à profit la guerre du sacerdoce et de l'empire pour achever la ruine d'un roi qui leur était odieux dès sa naissance. Ils portaient au fils de Henri III la haine qu'avait soulevée son père, en voulant ramener les grands vassaux à leur mission de fonctionnaires : le fils, disaient-ils, ne pouvait manquer de suivre les traces de ses ancêtres, il fallait profiter de sa minorité pour l'écarter du trône (2). Tel fut le principe des guerres qui ensanglantèrent l'Allemagne : les intérêts de la religion y étaient tout à fait étrangers. La déposition de Henri était l'idée fixe des princes, avant que Grégoire fût monté sur le trône de saint Pierre (3). Mais le roi tenait tête à tous ses ennemis. Quelle fut leur joie lorsqu'il eut l'imprudence téméraire de provoquer le pape? Les princes allemands se dirent qu'il fallait saisir à deux mains l'occasion qui s'offrait à eux : « Henri est séparé du corps de l'Église par l'anathème du souverain pontife; l'autorité du saint-siége nous délie des serments que nous lui avons

(1) « Il passa les Alpes, non parce qu'il voulait s'humilier en pénitent convaincu de ses torts et des droits du pape, mais pour enlever à ses ennemis le prétexte de l'excommunication. » (*Ranke*, Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation, T. I, pag. 31.

(2) *Lamberti*, Annal., ad a. 1057 (*Pertz*, V, 158) : « Principes Saxoniæ crebris conventiculis agitabant de injuriis quibus sub imperatore affecti fuerant, arbitrabanturque pulchre sibi de his satisfactum fore, si filio ejus, dum adhuc ætas oportuna injuriæ esset, regnum eriperent; nec procul ab fide aberat, filium in mores vitamque patris, pedibus, ut aiunt, iturum esse. »

(3) *Ibid.*, Annal., ad a. 1073 : « Eum sine magna Christianæ religionis jactura non posse ulterius regnare » (*Pertz*, V, 201.)

prêtés ; ce serait une folie sans nom, que de ne pas exécuter maintenant ce que depuis longtemps nous avons prémédité. Dieu lui-même nous favorise (1). »

Henri va lutter pour sa couronne jusqu'à la mort. Ses ennemis d'Allemagne se liguèrent avec le pape. C'était une coalition d'intérêts contraires. Les princes s'acharnèrent à la ruine de leur roi. Le but de Grégoire n'était pas d'anéantir le pouvoir temporel, mais de le dominer. Dès son avénement, il écrivit à Henri qu'il ne désirait qu'une chose, l'harmonie de la papauté et de l'empire (2). Après la réconciliation de Canosse et la soumission du roi, le but de Grégoire était rempli. Il regretta que Henri n'eût pas été fidèle à ses promesses : tous les malheurs qui désolèrent l'Allemagne et l'italie, dit-il, auraient été prévenus (3). Telle fut la cause de la longue irrésolution de Grégoire entre Henri IV et Rodolphe, le roi des princes révoltés. Les Saxons ne comprenaient pas tant de timidité après tant d'audace; ils se plaignirent amèrement de ce que le pape ne se hâtait pas de reconnaître le roi élu par les princes, de ce qu'il adressait des légats à Henri comme si celui-ci était roi. Cette manière d'agir leur parut si singulière (4), qu'ils allèrent jusqu'à suspecter leur allié : « Ils savaient, disaient-ils, que le saint-père n'agissait que dans des intentions louables et par des vues subtiles; mais eux étaient trop grossiers pour les pénétrer. Ce qu'ils voyaient, c'est qu'en ménageant les deux partis, il prolongeait la guerre civile et ses horreurs. » A mesure que les hésitations de Grégoire se prolongeaient, les plaintes des Saxons devinrent plus vives : « Qu'est devenue cette fameuse audace du pape, toujours prête à réprimer la moindre désobéissance (5)? Si par hasard nous, pauvres brebis, nous avions failli, les foudres du saint-siége nous auraient frappés sans délai. Maintenant qu'il

(1) *Lamberti*, Annal., ad a. 1076 (*Pertz*, V, 253). « Dans la diète d'Oppenheim, les princes allemands disaient : « Nunc vero, cum ab Ecclesiæ corpore propter flagitia sua apostolici anathematis mucrone præcisus sit, cum fidem nostram multis apud eum sacramentis implicitam Romanus Pontifex apostolica auctoritate explicuerit, extremæ profecto dementiæ esset, divinitus oblatam salutis occasionem, non obviis, ut dici solet, manibus excipere, *et quod jamdiu præmeditatum sit ut agatur, tam oportuno tempore non agere*, cum leges humanæ et ecclesiasticæ sinant. »

(2) *Gregor.*, Epist. I, 19 (*Mansi*, XX, 76) : « Ut sacerdotium et imperium in unitate concordiæ conjungantur. »

(3) *Ibid.*, Epist. IX, 28. (*Mansi*, XX, 361.)

(4) *Brunon.*, de Bello Saxonico, cap. cvm (*Pertz*, V, 371) : « Mirabile est in nostris oculis. »

(5) *Id.*, *ibid.*, cap. cxv : « Igitur illa vestra famosa strenuitas, quæ juxta apostolum semper in promptu habuit ulcisci omnem inobedientiam, quare istam non ulciscitur? »

s'agit de loups qui déchirent à belles dents le troupeau du Seigneur, on use de patience et de longanimité, on supporte tout dans un esprit de douceur. Cet homme de boue et de péché vous aurait-il intimidé ? ou auriez-vous cédé aux discours mielleux de ses partisans? Nous vous conjurons de rentrer en vous-même, de songer à votre honneur, de vous rappeler la crainte de Dieu. Si ce n'est pour l'amour de vous, déchargez-vous au moins de la responsabilité de tant de sang versé pour votre cause. »

Les Saxons finirent par l'emporter. Nous ne dirons pas que Grégoire céda aux exigences de ses alliés ; il n'était pas homme à transiger avec sa conscience; la mort lui paraissait mille fois préférable (1). Si Grégoire se prononça en faveur de Rodolphe, c'est que Henri ne consentit jamais à abdiquer les droits de l'empire aux pieds du pape. Une fois le débat porté sur le champ de bataille, il se conduisit en héros. Soixante-cinq combats, les défaites et les calomnies n'abattirent pas son courage; ce qui brisa son cœur, ce fut la révolte de son fils. La guerre ne devait pas finir avec Henri IV; il mourut excommunié, mais il trouva dans les rangs de la noblesse allemande un homme dont la race continua la lutte glorieuse du pouvoir civil contre la théocratie. Dans une diète tenue à Ratisbonne, le roi s'adressant à un noble peu connu jusqu'alors, lui dit : « Seigneur comte, vous avez toujours été le plus fidèle de mes vassaux dans la paix, et le plus vaillant dans la guerre. Vous voyez quelles ténèbres obscurcissent l'empire romain. La bonne foi, la fidélité ont quitté la terre ; il n'y a plus ni respect pour les parents, ni soumission pour les maîtres; on méprise les serments faits aux princes, tandis que l'on respecte les engagements pris à l'instigation du démon contre le roi. On viole les lois divines et humaines. Car toute puissance vient de Dieu ; résister au roi, c'est résister à la volonté divine. Arme-toi contre ce fléau, combats les ennemis de l'État. Je n'ai pas oublié les services que tu m'as rendus, je ne serai pas ingrat pour ceux que tu me rendras encore. Prends ma fille unique pour épouse. Sois duc de Souabe (2). » Le comte que Henri élevait ainsi jusqu'à la famille impériale, était l'ancêtre des *Hohenstaufen*.

(1) *Gregor.*, Epist. I, 9 : « Tutius nobis est defendendo veritatem... ad usque sanguinem nostrum resistere, quam iniquitatem consentiendo... ad interitum ruere. »

(2) *Ottonis Frisingensis*, de Gestis Friderici, I, 8.

§ 3. Appréciation de la lutte.

I

La lutte de Henri IV contre les Saxons était une lutte politique; l'excommunication que le pape lança contre le roi changea la guerre civile en guerre de religion. C'est pour la première fois que les passions religieuses se produisent sur les champs de bataille; elles ont épouvanté la postérité. On a prétendu que l'Église n'était pour rien dans ces excès. Écoutons les témoignages des contemporains; ils prouvent que, pour excuser l'Église, on falsifie l'histoire. Triste excuse, qui tourne contre la religion même que l'on défend par de pareils moyens! L'excommunication ne frappait pas seulement les coupables, mais tous ceux qui étaient en relation avec eux; il en résulta qu'une moitié de l'Allemagne se vit séparée du corps de l'Église (1). Il faut se rappeler ce qu'était l'excommunication, dans les croyances du moyen âge, pour avoir une idée des haines qu'elle alluma. On disait que les excommuniés péchaient contre le Saint-Esprit; or ce péché, Dieu ne le pardonne ni dans ce monde ni dans l'autre (2). Les conséquences que le parti catholique tira de cette horrible doctrine sont affreuses. Un pape déclara (3) qu'il ne considérait pas comme homicides ceux qui, par zèle pour leur mère l'Église, donnaient la mort à des excommuniés! La mort même n'éteignait pas la vengeance : un concile ordonna de déterrer les cadavres des évêques simoniaques (4). Faut-il s'étonner si la haine des catholiques provoqua la haine de leurs ennemis? Les amis de l'empereur poursuivirent les partisans du pape comme des destructeurs de l'ordre social, comme des parjures qui n'étaient pas dignes de vivre (5). Les hostilités prirent un caractère sauvage.

(1) *Bernoldi*, Chronic., ad a. 1089 (*Pertz*, V, 449) : « Malum excommunicationis in tantum propagatum est eo tempore, ut catholici vix se ab ejus contagio possent illaesos custodire. »

(2) Dire du prêtre *Manegold*, cité par *Gieseler*, Kirchengeschichte, II, 2, § 47, note *ii*.

(3) *Urbani II* ad Godofred. Episc. Lucanum (*Gratiani* Decret., cap. XLVII, C. XXIII, Qu. 5) : « Non enim eos homicidas arbitramur, quos adversus excommunicatos zelo catholicae matris ardentes, aliquos eorum trucidare contigerit. »

(4) *Annal. Hildesheim.*, ad a. 1105. (*Pertz*, III, 108.)

(5) *Hugonis Flaviniacensis*, Chronic., lib. II, ad a. 1085 (*Pertz*, VIII, 462) : « Jam vero si quis esset qui Gregorio communicaret, hic publice conviciis appetebatur, hic hereticus, destructor regni, qui nec vita dignus esset... »

Traités d'hérétiques, les royalistes perdirent tout respect pour les choses sacrées : ils insultaient les clercs, surtout les moines (1), et du mépris des ministres, ils passèrent au mépris de la religion. Dans un siècle de foi, on vit des sacriléges comme on n'en a pas vu dans des temps d'irréligion : les églises pillées et incendiées, les prêtres, revêtus de leurs habits sacerdotaux, foulés aux pieds, les autels des saints souillés d'ordures (2), les temples changés en étables et en lieux de prostitution. Quelque sanglantes qu'elles soient, les guerres n'entraînent que des maux passagers; mais quand la religion pousse les hommes au combat, la division pénètre dans toutes les classes de la société, elle déchire les cités et les familles. Les annalistes peignent sous les couleurs les plus sombres la dissolution universelle, suite de la lutte du sacerdoce et de l'empire (3). « Plus de confiance ni dans les parents, ni dans les amis; plus de soumission, plus de crainte ni d'amour de Dieu; plus de fidélité ni de justice; chez les petits, comme chez les grands, rien que le mépris des choses divines et humaines, rien que le mensonge, la fraude, la cupidité et le crime (4). »

La première lutte du sacerdoce et de l'empire présente un spectacle plus affligeant encore : les liens les plus sacrés de la nature rompus au nom de la foi et par les organes de la foi. Henri combattait comme un lion; pour vaincre l'empereur, les papes brisèrent le cœur du père, en excitant ses deux fils à la révolte (5). La révolte d'un fils contre son père leur paraissait une *inspiration de Dieu* (6)! Nous voulons bien croire à la sincérité de ces hor-

(1) *Histor. Trevirens.*, dans d'*Achery*, II, 216 : « Hinc inde permaximæ invidiæ succreverunt, et eo usque dissensionis hujus et inimicitiarum in invicem fomes invaluit, ut si cui Cæsarianorum occurrisset quisquam Ecclesiasticorum qui forsitan pro amore patriæ cœlestis sæculum reliquisset, quasi regii honoris proditores contumeliis afficiebant insultanter eos Ecclesiasticos appellantes. »

(2) *Id.*, *ibid.*, « Super eo, quod a paganis inauditum est, cacaverant. »

(3) *Bertholdi*, Annal., ad a. 1078. (*Pertz*, V, 313.)

(4) *Annal. Augustani*, ad a. 1092 (*Pertz*, III, 134) : « Nulla timoris domini respectio; gratuito quisque reprobus erat, alius alium per rapinam, per invidiam occidit; omnia commixta sunt, sanguis, homicidium, furtum et fictio, corruptio, infidelitas, turbatio, perjurium,... animarum inquinatio,... mœchia et impudicitia.... » Cf. *Bertholdi*, Annal., ad a. 1077. (*Pertz.*, V, 294.)

(5) *Hermann*, abbé de Tournai, dit positivement que le pape Urbain provoqua la révolte de Henri V : « Interea callidus papa Henricum adolescentem filium Henrici imperatoris litteris adversus patrem concitat, et ut Ecclesiæ Dei auxilietur, admonet; ille, regni cupidus, etc. » (D'*Achery*, Spicileg., T. II, pag. 914) — *Gerhoh*, partisan de la papauté, dit que le fils de Henri IV fut couronné : *Urbani papæ hortatu accedente.* (De Statu Ecclesiæ, cap. XVIII, dans *Gretser*, T. VI, pag. 255.)

(6) *Annal. Hildesheim.*, ad a. 1104 : « Apostolicus autem ut audivit inter patrem et filium discidium, *sperans hæc a Deo evenisse*, etc.

ribles paroles; nous ne condamnons pas les hommes, mais nous maudissons une doctrine qui fausse l'intelligence et le cœur à ce point, que le vicaire du Christ approuve, que dis-je? qu'il sanctifie le crime le plus odieux, le parricide moral! Qu'on ne dise pas que le pape agissait sous l'influence des passions du moment. Non, il était l'organe de la doctrine catholique. Les historiens de l'Église célèbrent encore aujourd'hui comme une admirable piété, le fait d'un fils foulant aux pieds les sentiments de la nature pour la gloire de Dieu (1). Ils invoquent en vain le nom de Dieu! La conscience humaine proteste contre un dogme qui conduit à légitimer le crime au nom d'un Dieu d'amour.

II

Les ennemis du catholicisme ont vivement reproché à Grégoire VII les malheurs des guerres qui ensanglantèrent l'Allemagne : « C'est lui, disent-ils, qui donna le premier au monde l'exemple, si tristement fertile dans la suite, de porter le trouble dans la société, de diviser les États et les peuples au nom de Dieu offensé dans la personne des prêtres et de la religion violée dans les prérogatives du sacerdoce (2). » Ces accusations des libres penseurs ont trouvé de l'écho jusque dans le sein de l'Église catholique (3). Hâtons-nous de dire que Grégoire est étranger à l'acte le plus odieux de la lutte; ce n'est pas lui qui arma le fils contre le père. Il vit, il est vrai, les excès des guerres civiles, mais son grand cœur en gémit; il écrit à l'archevêque de Trèves : « Celui-là seul qui connaît les sentiments cachés des hommes sait

(1) Le cardinal *Baronius* rapporte les lettres que Henri IV, trahi, emprisonné, enchaîné par son fils, écrivit au roi de France. Il voit dans la cruauté du fils la marque de la plus grande piété : *Quis negare poterit, summum fuisse hoc pietatis genus, in hoc se exhibuisse crudelem?...* (Annal., ad a. 1106, n° 14.) Nous aimons mieux dire, avec l'abbé *Herman*, de Tournai, que celui qui lit la lettre de Henri IV au roi de France sur la trahison de son fils, et qui ne pleure pas, doit avoir le cœur dur (d'*Achery*, Spicileg., II, 914) : « Quam si quis legerit et non fleverit, videtur mihi duri esse cordis. » — Il y a encore d'autres chroniqueurs qui flétrissent le fils de Henri IV. *Chronic. breve Leodiense* (*Martene*, Anecd., IV, 1407) : « Contra jus naturæ et fas legum. » *Albéric*, moine de Trois-Fontaines, dit : « Sub specie religionis, eo quod pater ejus a romanis pontificibus excommunicatus esset,... videres... quod contra legem naturæ, filius in patrem assurgeret. »

(2) *De Potter*, Histoire du christianisme, T. IV, pag. 77, s.

(3) *Bossuet*, Defensio declarationis, lib. III, cap. IX.

quels soucis, quelles anxiétés me donnent les troubles qui agitent le royaume d'Allemagne. J'ai adressé à Dieu, je ne cesserai de lui adresser mes prières, pour qu'il veuille prendre pitié de ce peuple qui déchire ses propres entrailles (1). » Il ne faut pas juger les grands hommes par les résultats de leurs actions, il faut les juger d'après les principes qui les inspirent. Cette inspiration est-elle sainte? A-t-elle pour objet le perfectionnement des hommes? L'humanité ne les désavouera pas pour le sang versé, ni pour les malheurs individuels, triste fruit des passions humaines : car ce n'est jamais qu'à travers la lutte que les peuples avancent vers le terme de leur destinée. Que voulait Grégoire? Que l'Église guidât les hommes dans la voie du salut, et ce but suprême de ses pensées était en harmonie avec les desseins de la Providence. La société temporelle était sous l'empire de la force brutale; la force devait plier sous l'intelligence jointe à la charité.

Si le but de Grégoire était légitime et sacré, pourquoi ces accusations passionnées qui retentissent contre lui depuis des siècles? Il n'y a pas de pape qui ait soulevé plus de haines, et cependant il n'y en a pas de plus grand, de plus saint que le moine Hildebrand. Nous rougirions de rappeler les grossières injures que les premiers historiens de la réforme (2) ont adressées à celui qu'ils représentent comme le plus criminel des papes, comme le plus mauvais des hommes. Les libres penseurs sont tout aussi injustes. Pour eux, Grégoire est le « fléau du monde, un insensé ou un fripon ; » ils ne trouvent d'autre excuse à ses déplorables égarements que l'ignorance (3) ; ils lui contestent jusqu'au génie (4). La scène de Canosse a soulevé l'indignation des hommes les plus modérés : on la trouverait étrange, même dans une tragédie, disent les uns (5) : les autres y voient un attentat criminel contre les droits des peuples (6) et un orgueil insensé (7).

(1) *Gregor.*, Epist. V, 7. (*Mansi*, XX, 241.) Cf. Epist. ad Reg. Rodolphum, dans *Brunon.*, de Bello Saxonic., cap. CXIX. (*Pertz*, V, 378.)

(2) *Les Centuriateurs de Magdebourg*, Centur. XI, cap. X

(3) *De la Puissance temporelle des papes*, pag. 108, 119. — *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. XLVI.

(4) *De Potter*, Histoire du christianisme, T. IV, pag. 132.

(5) *Henke*, Geschichte der christlichen Kirche, T. II, pag. 173.

(6) *Rotteck*, Allgemeine Geschichte, T. V, pag. 96.

(7) *Rémusat*, Saint Anselme, pag. 417, s.

Les catholiques, effrayés de ce concert de malédictions, ont cherché à atténuer ce qu'il y a de dangereux dans la doctrine de Grégoire VII pour la souveraineté temporelle. Ils disent que la déposition de Henri IV, cet épouvantail que les ennemis de l'Église exploitent contre la religion, n'était qu'une conséquence de l'excommunication, et qui oserait contester au chef de l'Église le droit de séparer du corps des fidèles les rois aussi bien que les serfs? La défense est peu adroite, car elle est en opposition avec les actions mêmes de Grégoire. A Canosse, il releva Henri IV de l'excommunication, et l'empereur resta néanmoins déposé (1). Les formules de la déposition attestent que Grégoire entendait exercer une domination absolue sur les rois. Ses partisans disaient ouvertement que le pape avait le même pouvoir sur les princes que sur les évêques (2). Grégoire protestait, il est vrai, qu'il ne combattait que pour la *liberté de l'Église* (3). Mais qu'entendait-il par *liberté?* La *liberté de l'Église*, c'est sa *domination sur l'ordre civil*. Nous l'avons dit et répété : l'indépendance ne suffisait pas à l'Église; il lui fallait une action directe sur le monde temporel. Pourquoi Grégoire réclame-t-il la suzeraineté sur tous les États de l'Europe? pourquoi se fait-il prêter un serment de vassal par l'empereur? pourquoi se croit-il le droit de faire et de défaire les rois? Parce que la royauté, méprisable dans son principe, ne trouve de légitimité que dans sa dépendance de l'Église. Grégoire ne veut pas être le monarque de l'univers, il dédaigne trop la souveraineté temporelle pour y prétendre; mais il veut que cette souveraineté matérielle se subordonne à une puissance plus élevée, celle de l'âme : l'empire doit être l'instrument, l'organe de l'Église.

Cette doctrine est incompatible avec la souveraineté de l'État. Telle est la raison de l'animosité qui poursuit la mémoire du grand pape. Il y a un côté légitime, même dans la fureur de ses ennemis. L'Église ne doit pas dominer sur l'État; il n'y a qu'une souveraineté, tout ensemble spirituelle et temporelle, c'est celle

(1) *Bossuet* (Defensio declarationis, lib. I, sect. I, cap. IX) a déjà fait cette remarque.

(2) *Paul. Bernrieder.*, Vita Gregorii, cap. XCVII. (*Muratori*, Scriptores rerum Italicar., T. III, pag. 342.

(3) *Gregor.*, Epist IX, 3 : « Pro libertate sanctæ Ecclesiæ decertare. » — Tous ceux qui prennent parti pour Grégoire disent qu'il voulait seulement l'indépendance de l'Église. (*Voigt*, Histoire de Grégoire VII, et son traducteur français. — *Plank*, Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. IV, pag. 405, ss.)

des nations dont l'État est l'organe. Henri IV était donc le défenseur d'un principe vrai, d'un principe qui tend à prévaloir dans nos sociétés modernes. Ceux qui accusent Hildebrand d'être l'ennemi des rois (1) ont également raison de revendiquer l'indépendance du pouvoir civil; mais ils se trompent de date. Au moyen âge, l'indépendance de l'État aurait entraîné la dépendance de l'Église; la force brutale aurait dominé sur l'intelligence et sur l'âme. Que serait devenue l'humanité sous un pareil régime? Elle aurait péri par l'abus de la force. L'État devait donc dépendre de l'Église. En ce sens, nous dirons avec le comte *de Maistre* que Grégoire était le représentant du droit et de la justice dans la fameuse scène de Canosse. L'ambition du pouvoir s'est-elle mêlée aux sentiments religieux du pape? On l'a dit (2); il est certain qu'il y a un mobile personnel dans toutes nos actions; mais il arrive à certaines époques, chez des hommes marqués du doigt de Dieu, que la cause personnelle se confond avec celle de l'humanité (3). Grégoire est un de ces hommes, grands parmi les grands.

(1) C'est ainsi que *Hallam* appelle Grégoire. (Europe during the middle ages.)

(2) *Rémusat*, Saint Anselme, pag. 418.

(3) *Lamennais*, du Catholicisme dans ses rapports avec la société politique : « Il semble que, par delà sa cause particulière comme pontife, il ait entrevu la cause immense de l'humanité et les ait unies dans un même amour. »

CHAPITRE II

LES HOHENSTAUFEN

SECTION I. — FRÉDÉRIC BARBEROUSSE ET ALEXANDRE III.

---

§ 1. Objet de la lutte.

La lutte de Henri IV et de Grégoire VII n'est que le prélude des combats séculaires du sacerdoce et de l'empire. Pour vider la querelle des investitures, le concordat de Worms fait une transaction entre le système de l'indépendance absolue de l'Église et l'ancienne dépendance de l'aristocratie épiscopale. Mais on ne transige pas sur des principes. La papauté et l'empire sont fatalement condamnés à la lutte; une force invincible pousse les empereurs à résister aux papes, et les papes à affaiblir, à dompter les empereurs. Henri V arrive à la couronne, en se révoltant contre son père; l'Église consacre la trahison, presque le parricide. Qui ne croirait que le crime doit river l'empereur au saint-siége? Mais voilà que le fils de Henri IV, plus dur, plus impérieux que son père, met la main sur le vicaire du Christ; le défenseur que l'Église a nourri, choyé, devient son plus mortel ennemi. Après la mort de Henri VI, la papauté repousse les Hohenstaufen du trône d'Allemagne et y appelle un homme de son choix; la lutte va-t-elle cesser? Othon, à peine couronné, suit la politique impériale;

Innocent III qui l'a élevé, est obligé de l'excommunier. La papauté offre le même spectacle. Le siége de saint Pierre impose des doctrines invariables à ceux qui l'occupent; peu importent les opinions antérieures de l'élu; celui qui a été ami de l'empereur sera son ennemi. Innocent IV, étant cardinal, tient le parti de Frédéric II; devenu pape, il poursuit l'empereur et sa famille avec un acharnement inouï. Il ne peut pas y avoir de pape gibelin, dit Frédéric (1). Les principes ont leurs exigences, plus inexorables que les haines de personnes; des ennemis peuvent se réconcilier, des principes jamais.

Cette rigueur de doctrine qui caractérise la lutte du sacerdoce et de l'empire lui donne un intérêt dramatique : on dirait l'antique fatalité qui plane mystérieuse sur la tragédie grecque. Grégoire et Henri IV succombent également à la tâche; l'empereur meurt désespéré par la trahison de son fils, mais il laisse des vengeurs dans l'héroïque famille des Hohenstaufen; le pape, tout en mourant dans l'exil victime de l'injustice, a pleine confiance dans sa cause, parce qu'il est convaincu que cette cause est celle de Dieu. Frédéric Ier, après avoir combattu en héros, doit plier devant Alexandre III. Mais tout paraît céder devant son fils, alors que le saint-siége est occupé par un faible vieillard. Henri VI, maître de l'Italie et de l'Allemagne, a l'Église sous sa main; il va réaliser l'ambition de l'empire, il va devenir le maître du monde. D'où viendra le sauveur? L'empereur meurt dans la force de l'âge, et Innocent III monte sur le trône de saint Pierre. Le monde occidental est gouverné par le souverain pontife. Innocent domine sur les rois par la puissance du génie et par l'influence de l'opinion ; il ne trouve pas d'adversaire qui puisse lui tenir tête. Les Hohenstaufen sont écartés du trône impérial. Mais la fatalité, plus forte que le grand pape, l'oblige d'élever lui-même sur le trône de l'empire le fils de l'odieux Henri VI. Alors la lutte recommence. Le courage de Frédéric II le soutient pendant un long règne contre les attaques de la papauté. Mais il meurt excommunié et la malédiction frappe toute sa race. Plus de trève entre les papes et les

(1) Lorsqu'on annonça à Frédéric II l'élection d'Innocent IV, ses courtisans se réjouirent de voir un ami de l'empereur promu au pontificat. Frédéric, plus clairvoyant, dit : « J'ai perdu un ami parmi les cardinaux, et j'aurai un ennemi dans le pape. *Aucun pape ne peut être Gibelin.* » (Voir les témoignages dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 62.)

Hohenstaufen, jusqu'à ce que la hache du bourreau ait tranché les jours du jeune Conradin. C'est le dernier acte de cette sanglante tragédie.

Nous dirons plus loin quel est le sens de cette lutte à mort. On voit dès maintenant qu'elle était nécessaire, inévitable. Elle était fatale en ce sens qu'elle découlait logiquement des intérêts et des prétentions contraires de la papauté et de l'empire. Les empereurs ne pouvaient subir la domination du saint-siége, et les papes ne pouvaient se soumettre à la domination impériale; les uns et les autres, en pliant, auraient abdiqué des droits qu'ils considéraient comme divins. On ne renonce pas volontairement à des droits pareils; on combat pour leur maintien jusqu'à la mort. Les ennemis de la papauté ne tiennent pas compte de la position que la force des choses faisait aux vicaires du Christ; ils leur reprochent les longues guerres du sacerdoce et de l'empire comme le délire de la toute-puissance (1). Les catholiques, embarrassés de cet héritage de sang, le répudient : « Il est faux, dit le comte *de Maistre* (2), qu'il y ait eu une guerre proprement dite entre le sacerdoce et l'empire. On ne cesse de le répéter pour rendre le sacerdoce responsable de tout le sang versé pendant cette grande lutte; mais dans le vrai, ce fut une guerre entre l'Allemagne et l'Italie, entre l'usurpation et la liberté, entre le maître qui apporte des chaînes et l'esclave qui les repousse; une guerre dans laquelle les papes firent leur devoir de *princes italiens* et de politiques sages, en prenant parti pour l'Italie, puisqu'ils ne pouvaient ni favoriser l'empereur sans se déshonorer, ni essayer même la neutralité sans se perdre. »

L'histoire repousse ce système inventé pour le besoin d'une mauvaise cause. C'est bien entre le sacerdoce et l'empire que la lutte était engagée. Mais la papauté ne pouvait combattre les empereurs avec ses armes spirituelles; pour vaincre des hommes de fer, il lui fallait la force, elle la chercha chez les ennemis de l'empire. Grégoire VII, malgré toute son audace n'aurait osé, il n'aurait pu s'attaquer à Henri, si une partie de l'Allemagne n'avait été

(1) *Lettres sur l'histoire*, T. II, pag. 222 : « Le délire de la toute-puissance temporelle des papes inonda l'Europe de sang et de fanatisme pendant près de quatre siècles. »

(2) *Du Pape*, livre II, ch. VII.

prête à se soulever à sa voix. Alexandre III, Grégoire IX et Innocent IV, dans leur lutte acharnée contre les Hohenstaufen, prirent appui sur les villes lombardes. Est-ce comme princes italiens qu'ils se joignirent à la ligue? Lorsque Frédéric Barberousse fut vaincu à Lignano, les papes étaient à peine maîtres de Rome; ils ne le devinrent que sous Innocent III. Grégoire IX et Innocent IV poursuivirent les Hohenstaufen d'une haine immortelle, non comme princes italiens, mais comme vicaires de saint Pierre. La puissance de la maison de Souabe et ses projets ambitieux menaçaient l'existence de la papauté; les papes se défendirent, et pour se défendre, ils furent obligés de se jeter dans les bras des républiques italiennes. Est-ce par amour de la liberté? La question mérite à peine une réponse : qui ne sait que liberté et papauté sont incompatibles? qui ne sait que la papauté a toujours été le grand obstacle à l'établissement de l'unité et de la liberté italiennes? La liberté fut un instrument dans les mains de Grégoire IX et d'Innocent IV, comme l'aristocratie féodale avait été un instrument pour Grégoire VII.

Au fond la lutte est entre l'empire et la papauté. L'empereur veut l'indépendance du pouvoir civil, il veut une royauté véritable. Le pape veut la domination de l'Église : l'empire ne doit être qu'une dignité, faible dans son principe par l'élection, dépendante du saint-siége par le couronnement, une royauté sans puissance réelle. Un des partisans décidés du saint-siége avoue que l'idéal du parti théocratique était une Allemagne partagée en un grand nombre de princes, tous incapables de lutter avec Rome(1). Ce n'est pas que d'autres intérêts n'aient compliqué la guerre du sacerdoce et de l'empire. Sous Henri IV, l'Allemagne devient définitivement un royaume électif, l'aristocratie féodale acquiert une existence presque indépendante; voilà le but des princes allemands, alliés du pape; pour eux l'ambition de la papauté n'est qu'un accessoire, un instrument : l'alliance est une coalition. La ligue lombarde poursuit également un but qui n'est pas celui du

(1) *Gerhoh* (in Psalmum 64) ne cache pas que tel soit le but de la politique papale : « Hæc nimirum spectacula nunc regibus partim ablatis, partim diminuto eorum regno humilitatis, et exaltato sacerdotio, delectant spectatorem benevolum, torquent invidum qui ut amplius crucietur..., succedet in seculari dignitate minoris nominis potestas diminutis regnis magnis in tetrarchias aut minores etiam particulas, ne premere valeant ecclesias et ecclesiasticas personas. »

saint-siége. Les Italiens veulent être libres, indépendants, derrière les murs de leurs cités; ils n'entendent pas plus dépendre du pape que de l'empereur. Bien qu'alliés du chef de l'Église, ils sont en guerre avec leurs évêques (1), ils protégent même les hérétiques (2). Admirons les voies de la Providence! C'est elle qui unit les Lombards et les papes; quoique leurs prétentions diffèrent, la cause commune l'emporte. L'amour de la liberté qui inspire quelques villes est plus puissant que la puissance des empereurs. Grâce à cette coalition des cités lombardes et des évêques de Rome, les ennemis les plus redoutables que la papauté ait rencontrés succombent, malgré leur génie et leur courage.

Tel est le double intérêt qu'offrent ces luttes mémorables. La liberté des villes italiennes a sa grandeur aussi bien que l'ambition du saint-siége. Leur cause est même plus sacrée, car c'est celle de l'avenir. Les Hohenstaufen représentent le vieux pouvoir impérial que les légistes ont ressuscité avec les compilations de Justinien; ils y ont lu que la volonté de l'empereur fait loi, et ils prétendent appliquer à la société germanique une maxime du monde païen. Est-ce que la société moderne serait donc destinée à reproduire le despotisme romain avec son inévitable décrépitude? Le despotisme impérial, joint à l'empire du monde que les juristes reconnaissent à l'empereur, serait fatal à l'humanité. Il faut savoir gré aux cités lombardes d'avoir étouffé cette monarchie universelle dans son germe; elles le firent en s'appuyant sur la papauté et en évoquant les souvenirs des anciennes républiques. Il est vrai que c'est un mouvement irrégulier, confus, trop souvent haineux et sanglant. Ce spectacle blesse les esprits qui aiment avant tout l'ordre et l'uniformité (3). Mais l'ordre avec le despotisme conduit à la mort; mieux vaut le désordre avec la liberté, car la liberté est un élément essentiel de vie, et tant qu'il y a vie, il y a espoir d'avenir. Si pour l'Italie cet avenir ne s'est pas réalisé, c'est que les Italiens, pas plus que les républicains de la Grèce et de Rome, ne comprenaient la vraie liberté. La lutte

(1) Voyez les plaintes d'*Innocent III* contre les cités lombardes. (Epist. VI, 45.)

(2) *Milan* était un centre principal de l'hérésie. (*Schmidt*, Histoire des Cathares, T. I, pag. 59.)

(3) *Schoell*, Cours d'histoire, T. IV, pag. 85; T. III, pag. 187: « Pour les Italiens, la liberté n'était que le droit de s'entr'égorger et de tourmenter ses voisins. »

des cités lombardes avec les Hohenstaufen n'en est pas moins glorieuse : le sang versé pour une noble cause ne coule jamais en vain.

§ 2. Frédéric et la ligue lombarde.

N° 1. *Allemagne et Italie.*

L'Italie maudit les Barbares, qui depuis la dissolution de l'empire romain n'ont cessé de la ravager et de l'exploiter. Théodoric, malgré les bienfaits de son règne, ne put réconcilier les Italiens avec la domination étrangère; ils applaudirent à la chute des Goths, bien que la fiscalité byzantine fût mille fois plus désastreuse que la barbarie des hommes du Nord. Si les Barbares ont foulé l'Italie, ils l'ont aussi régénérée. Les Longobards s'y établirent à demeure; puis vinrent les Francs qui réunirent les vainqueurs et les vaincus à leur empire. Pour la France et l'Allemagne, la chute de la monarchie carlovingienne fut comme l'éveil de l'esprit de nationalité. L'Italie essaya également de se constituer sous des rois indigènes; mais le génie de l'unité avait déserté la terre de Rome. Les historiens italiens avouent que ces années d'indépendance furent funestes à leur patrie : la discorde et la guerre, l'ignorance et la barbarie, jointes à une corruption effrénée, firent de la Péninsule comme le siége du malheur et du vice (1). Incapable de trouver l'unité en elle-même, l'Italie la chercha à l'étranger. Ce furent les Italiens qui appelèrent les Barbares. Ne pouvant supporter l'oppression de leurs princes nationaux, ils supplièrent le roi d'Allemagne, Arnulf, de les délivrer de ces tyrans (2). Ce fut encore à la voix des Italiens, qu'Othon le Grand passa les Alpes. Les hordes mercenaires au service des empereurs grecs et les Sarrasins désolaient l'Italie. Il ne restait pas même assez de patriotisme aux Italiens pour mettre fin à leur dissensions et s'unir contre l'ennemi commun; il arriva qu'eux-mêmes armèrent

(1) *Muratori*, Annali d'Italia, T. V, part. I, pag. 272.

(2) *Hermanni Augiens.*, Chronic., ad a. 880 (*Pertz*, V, 110) : « Arnulfus ex verbis Apostoli obnixe rogatur, ut Romam veniens, Italiamque sub ditione sua retinens, a tantis eam ernat tyrannis. »

les plus farouches des Barbares contres leurs frères; la corruption et une ambition égoïste rongeaient et avilissaient les âmes. Les grands laïques et ecclésiastiques s'adressèrent à Othon. Malheur aux nations qui pour se sauver font appel à l'étranger! Si le roi allemand mit fin aux divisions des partis, ce fut pour les courber tous sous les lois de l'empire (1).

Les Italiens ne pouvaient pas plus supporter la domination étrangère qu'ils n'étaient capables de se créer une nationalité propre; ils furent en guerre permanente avec les empereurs, avec ceux-là mêmes qu'ils avaient appelés. Othon dut lutter contre les Romains insurgés; ses rudes guerriers, dit *Luitprand*, se jetèrent sur les Italiens « comme des vautours sur une troupe de petits oiseaux (2). » Mais il était plus difficile de réduire les Italiens que de les vaincre. Après la mort du puissant empereur, les Allemands et leurs partisans furent obligés de fuir la vengeance d'un peuple humilié et opprimé. Othon III avait l'ambition de rétablir l'empire romain, il voulait rendre à la ville éternelle son ancienne puissance, il s'entourait de conseillers romains; mais même ces rêves de gloire nationale ne réconcilièrent pas les Italiens avec leurs maîtres. Leur haine éclata à la mort d'Othon; les Allemands durent combattre pour sauver le cadavre du jeune empereur.

Othon III mourut sans enfants. L'extinction de la race saxonne semblait un moment favorable pour secouer le joug des Barbares. Les évêques et les seigneurs laïques s'assemblèrent à Pavie pour élire un roi italien; mais à peine le marquis d'Ivrée fut-il couronné, que la discorde ruinait déjà son trône; lorsque Henri II, le nouveau roi d'Allemagne, descendit dans les plaines de la Lombardie, les grands laïques et ecclésiastiques désertèrent à l'envi le prince qu'ils venaient de choisir, pour se concilier la faveur du plus fort. Après la mort de Henri II, l'esprit national parut se réveiller; c'était plutôt la haine des Allemands. Les Italiens étaient humiliés d'obéir à un roi que des Barbares leur imposaient; mais désespérant de trouver le salut en eux-mêmes, ils eurent recours à des étrangers pour se défendre contre l'étranger. Ils offrirent la cou-

(1) *Luitprandi*, de Rebus gestis Ottonis, cap. I. (*Pertz*, III, 340.) — *Chronic. Salertin.*, cap. CLXIX. (*Pertz*, III, 553.)

(2) *Luitprand.*, de Rebus gestis Ottonis, cap. XVI (*Pertz*, II, 345) : « Quasi accipitres avium multitudinem. »

ronne au roi de France. La domination allemande avait aussi ses partisans ; ceux que l'intérêt ou l'ambition attachaient à l'empire, s'adressèrent à Conrad. Effrayé de ce compétiteur, le roi de France refusa. Le duc d'Aquitaine, sollicité par les Italiens, passa les Alpes ; mais lorsque, au lieu des sentiments unanimes dont on l'avait flatté, il ne trouva que divisions et haines, il abandonna l'Italie à sa destinée. Conrad, couronné à Pavie, eut le sort de tous les rois allemands ; des insurrections sans cesse renaissantes signalèrent son expédition romaine. L'Italie plia sous la domination germanique, elle ne l'accepta pas. Tout couronnement devint une lutte, une guerre ; c'est souillés du sang de leurs sujets que les rois d'Allemagne recevaient la couronne italienne.

Pourquoi ces appels de l'étranger et ces luttes incessantes contre l'étranger ? L'Italie, déchirée par les factions, sentait le besoin d'une main de fer qui lui imposât, sinon l'union, du moins l'ordre et la paix (1). Mais la main de fer qui punissait les excès de la force brutale, était celle d'un étranger ; la justice sembla et était souvent oppressive. De là il arriva que le protecteur fut détesté comme un tyran. Rien de plus légitime que cette haine de la domination étrangère. Si l'individu doit plier sous la loi, les nations n'ont d'autre supérieur que Dieu. L'empire qu'un peuple exerce sur un autre dégénère toujours en violence et en tyrannie ; c'est un état de choses contre nature, et que la nature brise tôt ou tard.

N° 2. *Frédéric et la ligue Lombarde.*

Jusqu'aux Hohenstaufen, l'hostilité de l'Allemagne et de l'Italie est une lutte aveugle. Les hommes du Nord foulent les belles plaines de la Lombardie pour s'assouvir de jouissances ; les sentiment national des Italiens éclate dans les révoltes, dans la résistance opposée aux empereurs lors de leur couronnement. Mais ces combats n'ont pas d'issue, l'italie reste dépendante et opprimée ;

(1) *Landulfi*, Hist. Medionalens., II, 22 (*Pertz*, VIII, 58) : « Cum Conradus Imperator Papiæ, circumstante exercitu, consedisset, universis qui ecclesiarum beneficia invaserant, aut qui homicidia injuste commiserant, aut orphanorum, aut viduarum prædia devastando contriverant, et omnibus qui injuste a perfidis hominibus per aliquam causam cruciabantur, ut sui imperii vigor exigebat, secundum legem facere humanam et judicare decrevit. »

le roi d'Allemagne est le souverain de droit, bien qu'il lui faille toujours la force pour faire reconnaître son droit. Avec les Hohenstaufen, le caractère de la lutte s'élève; elle s'établit entre des villes qui aspirent à la liberté républicaine et un empereur qui prétend exercer tous les droits de la souveraineté impériale. Les cités italiennes profitent de la guerre à mort que les papes font à la maison de Souabe. La chute de cette puissante famille entraîne la dissolution de l'empire : il ne reste aux rois d'Allemagne que des prétentions sur la couronne d'Italie; de fait les Italiens sont indépendants.

Les villes de la Lombardie furent d'abord gouvernées au nom de l'empereur par des ducs, des comtes et des évêques. Mais les droits du roi n'étaient pas déterminés avec précision; rarement le pouvoir royal était exercé dans toute sa plénitude. L'absence des empereurs, et surtout leurs luttes avec les princes allemands ou avec les papes, favorisèrent les entreprises des cités italiennes. A partir de l'avénement de Henri IV, l'Italie fut pour ainsi dire abandonnée à elle-même; la guerre avec la papauté absorbait toutes les forces de l'empire. Se trouvant sans chef véritable, les Italiens se firent eux-mêmes leur destinée. L'antique esprit municipal se réveilla, et avec lui une vie, un courage, une grandeur qu'on ne soupçonnait pas dans le reste de l'Europe. Il était naturel que l'esprit de liberté qui animait les villes de la Lombardie donnât une énergie nouvelle au besoin d'indépendance qui agitait les Italiens : plus de roi étranger, plus de Barbares, tel était le cri général (1).

Les sentiments et les intérêts de Frédéric Barberousse faisaient de lui l'ennemi irréconciliable de la liberté italienne. Il avait une haute idée de la dignité impériale (2). Imbu du génie aristocratique de la féodalité, il ne comprenait rien au mouvement des cités lombardes; il n'y voyait que l'usurpation d'une vile populace (3). Le courage même qui inspirait ces bourgeois armés

(1) Frédéric dit que les Italiens ne voulaient plus de la domination étrangère : « Nolumus (disaient ils), hunc regem super nos, nec Teutonici amplius dominabuntur nostri. » (*Pertz*, Leg. II, 116.)

(2) *Radevicus*, de Gestis Friderici, I, 14 : « Ne imperialis dignitas ab indignis imminueretur. »

(3) Frédéric, dans l'appel qu'il adresse aux princes allemands, dit : « Quia Medionalensium superbia jam diu caput contra romanum erexit imperium, ne gloriam nostram plebs improba usurpare vel conculcare valeat. » (*Curia Norimbergens.*, 1155. *Pertz*, Leg. II, 99.)

paraissait aux dominateurs allemands une chose contre nature (1). Il faut ajouter que la cause de l'empereur se confondait avec celle de l'Allemagne : Frédéric tenait à honneur de maintenir sur l'Italie l'empire que Charlemagne et Othon avaient conquis par leur courage (2). L'orgueil du conquérant trouva un appui dans la servilité des légistes. On avait pour le droit romain un respect qui tenait de l'idolâtrie ; on révérait comme raison écrite tout ce qu'il avait plu aux ministres de Justinien d'insérer dans leur compilation. Le despotisme byzantin fut exalté comme un idéal par les jurisconsultes de Bologne. Dans la célèbre diète de Roncaglia, l'archevêque de Milan se fit l'organe de ces sentiments : « Il t'a plu, dit-il à Frédéric, de nous consulter sur les lois, sur l'honneur et la justice de l'empire. Sache donc que le pouvoir d'établir des lois t'a été accordé. Ta volonté fait le droit. Car il est écrit : Ce qui plaît au prince a force de loi, le peuple lui ayant transmis sa puissance. Ainsi tout ce que l'empereur dit dans une lettre, tout ce qu'il décide comme juge, tout ce qu'il ordonne par édit, devient à l'instant loi. N'est-il pas juste que les avantages soient pour celui qui a les inconvénients (3) ? que l'empereur qui a la charge de la protection, ait aussi le droit de commander à tous (4) ? »

Les légistes de Bologne parlaient à Frédéric le langage que les courtisans du Bas-Empire avaient tenu à Justinien, sans s'apercevoir que de nouveaux éléments avaient profondément modifié le monde. Il y a un abîme entre les besoins des peuples sortis de l'invasion des Barbares et l'esprit de l'antiquité. La société romaine périt pour avoir abdiqué tous ses droits aux pieds d'un empereur. L'humanité moderne, régénérée par le sang germain, ne veut plus du despotisme de Byzance : elle est avide de liberté autant que d'égalité, et elle saura conquérir ces droits de l'homme qu'une immortelle assemblée a déclarés inaliénables et imprescriptibles.

Le génie antique et le génie moderne se rencontrèrent sur le sol de l'Italie. Les cités lombardes aspiraient à la liberté ; Frédéric

(1) *Othon de Frisingue* dit des villes italiennes : « Quoslibet contemptibilium etiam mechanicarum artium opifices, quos cæteræ gentes ab honestioribus et liberioribus studiis tanquam pestem propellunt, ad militiæ cingulum assumere non dedignantur. » (De Rebus gestis Friderici, II, 13.)

(2) *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, I, 27.

(3) Singulière application de l'adage juridique : « Commoda cujusque rei eum sequi quem sequuntur incommoda. »

(4) Curia Roncaliæ. Oratio Archiepiscopi Mediolanens. (*Pertz*, Leg. II, 111.)

était l'organe de la majesté impériale, telle que les légistes voulaient la ressusciter. D'abord la victoire se prononça pour Frédéric. Il en usa, comme en usait le peuple roi dont il se disait l'héritier; il couvrit l'Italie de sang et de ruines. Rome détruisit Carthage, Corinthe, Numance; Frédéric assista à la destruction de Milan. Quelle impression le désespoir des Milanais fit-il sur l'empereur? « Le peuple tout entier, dit un témoin oculaire, se jeta par terre, pleurant et demandant miséricorde. Un consul de Milan prit la parole en faveur de tant de malheureux; à sa voix, tous se prosternèrent de nouveau, ils élevèrent les croix qu'ils tenaient en main et implorèrent avec des cris de douleur pitié par la grâce du Christ. Tous ceux qui étaient présents étaient émus jusqu'aux larmes; le visage du roi resta impassible. Enfin le comte de Blandrate, la croix à la main, adressa des supplications à Frédéric en faveur de ses concitoyens; tout le peuple, la face contre terre, supplia avec lui; personne ne pouvait retenir ses larmes. L'empereur fut inébranlable comme un roc (1). »

Le peuple roi ne subjugua le monde que pour l'exploiter. Il paraît que les légistes ressuscitèrent la science du fisc avec les lois de Justinien. Un auteur contemporain, quoique partial pour l'empereur, avoue que l'oppression des gouverneurs impériaux était intolérable, qu'elle pesait sur tous, grands et petits : ce n'étaient plus des exactions, dit-il, mais des spoliations, des brigandages (2). Le traitement des Italiens rappelle la plus dure des conquêtes du moyen âge, celle de l'Angleterre par les Normands. Les Anglo-Saxons nommèrent *livre du dernier jugement*, le cadastre qui régularisa leur expropriation ; les Lombards eurent leur livre *des douleurs* (3). Frédéric était absent; les opprimés n'osaient se plaindre, ceux-ci par crainte, ceux-là parce qu'ils tenaient le parti des Allemands. Lorsque l'empereur revint, il écouta les plaintes, mais il n'en tint aucun compte; rien ne fut changé. L'oppression était une suite fatale de la conquête (4).

(1) « Solus imperator faciem suam firmavit in petram. » Epistola *Burcharti*, notarii Imperatoris, de excidio Mediolanensi. (*Muratori*, Scriptores rerum italicar., T. VI, pag. 917.)

(2) *Otto Morena*, Historia Laudens. (*Muratori*, T. VI, pag. 1127.)

(3) *Sire Paul*, Liber de gestis Friderici (*Muratori*, VI, 1190) : « Et librum qui intitulatur *Tristium* sive *Doloris* fieri fecerunt, in quo scripta erant omnia mansa et focularia, et juga boum Mediolanensium. »

(4) *Otto Morena*, Historia Laudens. (*Muratori*, T. VI, pag. 1131) : « Imperator, hæc audiens, multum

Sous l'empire, les Romains supportèrent le despotisme et les exactions du fisc, sans songer à résister : c'était l'inertie de la décrépitude. Les Lombards se réunirent; ils se dirent que mieux valait mourir avec honneur que de vivre misérablement sous tant d'opprobre (1). En se confédérant, les cités s'engagèrent sous serment à défendre leurs droits contre quiconque voudrait les attaquer, et à protéger ceux qui souffriraient quelque dommage dans la lutte pour la liberté. Les gouverneurs de Frédéric furent chassés, Milan rétablie. Vaincu à Lignano, l'empereur fut obligé de confirmer les priviléges des cités lombardes dans la paix de Constance. Toutefois, cette paix ne fut qu'une trève. Les Italiens, quoique vainqueurs, n'osèrent revendiquer leur indépendance. Leur ligue reconnaissait les droits de l'empire (2), et la paix de Constance les consacra (3). L'Italie n'était donc pas libre. La lutte recommencera et elle ne cessera que par l'anéantissement de la puissance impériale.

La bataille de Lignano a une grande place dans l'histoire de l'humanité : c'est la première victoire de la liberté moderne sur le despotisme ressuscité de Rome (4). Nous y applaudissons de cœur. Cependant nous ne saurions nous joindre aux historiens qui flétrissent Frédéric Barberousse comme un tyran cruel (5). Ce qu'on pourrait lui reprocher avec un chroniqueur du moyen âge (6), c'est une sévérité inexorable; il n'y a rien chez lui de la douceur chrétienne, rien de la bonhomie germanique : c'est une âme romaine. Les Milanais et tous les Gibelins sont à ses yeux des bourgeois révoltés; l'empereur a plus que le droit, il a le devoir de les châtier. Frédéric à Milan n'est pas un vainqueur, c'est un juge (7). Est-ce à dire qu'il faille faire un crime au roi d'Allemagne

se inde condolere in principio demonstravit, sed tamen in fine querimonias Longobardorum quasi vilipendens et pro nihilo habens, nihil inde fecit. »

(1) *Otto Morena*, Historia Laudens. (*Muratori*, T. VI, pag. 1133) : « Melius esse cum honore mori quam turpiter et cum tanto dedecore vivere. »

(2) *Id., ibid.* (*Muratori*, T. VI, pag. 1135) : « Salva Imperatoris fidelitate. »

(3) *Pertz*, Leg. II, 175-180.

(4) *A. de Saint-Priest* dit de la ligue lombarde : « Pour trouver quelque chose de plus grand, il faut remonter jusqu'à l'antiquité : Legnano vaut Marathon. » (Histoire de la conquête de Naples, T. I, pag. 100.)

(5) *Luden* (Histoire des Allemands, liv. XXIV, ch. xiv) reproche à Frédéric une cruauté atroce, l'oubli de tous les principes divins et humains.

(6) *Otto Morena*, Hist. Laudens. (*Muratori*, VI, 1227) : « Malis terribilis et quasi inexorabilis. »

(7) Frédéric dit à ses guerriers : « Non degeneres invenire nos debet inimica civitas in conser-

et d'Italie d'avoir lutté en héros pour maintenir la domination allemande sur les Italiens? Charlemagne et Othon avaient conquis la couronne de fer; pouvait-il, lui, abandonner lâchement le fruit de leurs victoires (1)? devait-il permettre à quelques villes d'insulter la majesté impériale, de déchirer l'unité de l'empire? On dira que les droits de l'Allemagne sur l'Italie étaient fondés sur la conquête, sur la violence. Cela est vrai, mais, au douzième siècle, il n'y avait d'autres droits que ceux de la force, Frédéric, empereur, nourri par les légistes d'idées romaines, ne pouvait comprendre la liberté; il le pouvait d'autant moins, que les dissensions sanglantes des cités italiennes ressemblaient à l'anarchie plus qu'à un mouvement régulier et libre (2). Ce n'est pas qne nous entendions justifier la conduite de Frédéric, et encore beaucoup moins prendre parti pour le despotisme impérial contre la liberté. On dit que les cités italiennes se déchiraient entre elles; mais à quel prix l'autorité de l'empereur aûrait-elle prévenu ces querelles sanglantes? Au prix du libre développement de ces cités actives qui ouvrent avec un élan admirable l'ère de la liberté moderne.

§ 2. Frédéric et la papauté.

I

La liberté italienne joue un rôle secondaire dans la grande lutte du sacerdoce et de l'empire. Il est vrai que le pape prend le parti de la liberté, et que l'empereur défend son droit impérial; mais l'indépendance ou l'assujettissement de l'Italie n'est qu'un instrument pour le pape et pour l'empereur. Pourquoi Frédéric veut-il

vando quod antecessores nostri Carolus et Otto titulis Imperii addidere. » *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, I, 27.

(1) *Frederici*, Epist. ad Ivonem, comitem Suessionensem (d'*Achery*, Spicileg., T. III, pag. 536) : Universus populus civitatis (Mediolanensis)... ad curiam nostram venerunt, non judicium vel justitiam postulantes, sed, quia crucem meruerant, per crucem quam quisque manu gestabat, misericordiam suppliciter implorabant. » Frédéric ajoute qu'il a fait grâce de la vie aux Milanais; il croit avoir fait acte de clémence, en se bornant à la destruction de la ville.

(2) Frédéric II disait : « Juri præfertur injuria, et voluntas justitiæ dominatur, dum quidam Italiæ populi sceptrum conantur contemnere imperii, ac etiam propriæ commoditatis immemores, libertatis cujusdam vagæ luxuriam quieti juris ipsorum et æquitati justitiæ prætulerunt. » (*Epistola ad. Rebelles Italiæ*, dans *Baluze*, Miscellan., T. I, pag. 452.)

être le maître en Italie? Une fois qu'il régnera sur la Péninsule, il dominera sur le saint-siége; l'empereur cessera d'être le vassal du pape; c'est le pape qui sera le vassal de l'empereur. Par cela même la papauté ne peut pas consentir à ce que les empereurs établissent une domination durable en Italie, les souverains pontifes descendraient au rang de patriarches grecs, et ne seraient plus que des évêques dépendant des caprices du maître. Le pape aspire à de plus hautes destinées, et l'intérêt de l'humanité est d'accord avec son ambition. Voilà pourquoi le pape se fait l'allié des républiques lombardes; pour mieux dire, les Lombards sont les auxiliaires providentiels de la papauté dans la lutte qu'elle soutient contre l'empire.

La querelle entre Frédéric Barberousse et le saint-siége commença à propos d'un mot; preuve que l'hostilité était au fond des relations et ne demandait qu'une occasion, un prétexte pour éclater. Adrien IV écrivit à l'empereur : « Rappelle-toi avec quelle bienveillance la sainte Église romaine te reçut l'année dernière, avec quelle bonté elle te traita, *quelle plénitude de dignités et d'honneurs elle te conféra, en t'accordant la couronne impériale*... Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli tes désirs. *Si tu avais reçu de nous de plus grands bénéfices encore*, nous nous en réjouirions en considération des biens que tu peux procurer à l'Église et à nous (1). » La lecture de cette lettre souleva l'indignation de l'empereur et des princes allemands : Adrien ne disait-il pas clairement que l'empire était un *bénéfice* du saint-siége, et que l'empereur était *vassal* du pape? On se rappela qu'il y avait au Latran un tableau qui représentait l'empereur Lothaire recevant à genoux la couronne des mains du souverain pontife; l'inscription était plus injurieuse encore : *Le roi s'arrêta à la porte, et après avoir juré les droits de Rome, il devint vassal du pape* (2). L'irritation monta jusqu'à la fureur, quand l'un des légats s'écria : « Et de qui donc tient-il la couronne, si ce n'est du pape? » Le comte

(1) *Radericus*, de Rebus gestis Friderici, I, 9 : « Et si majora *beneficia* Excellentia tua de manu nostra suscepisset. » *Mansi*, XXI, 789.

(2) *Idem*, de Rebus gestis Friderici, I, 10 :

« Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores.
Post *homo* fit papæ, sumit quo dante coronam. »

palatin de Bavière manqua de fendre la tête à l'orgueilleux proconsul. Frédéric se plaignit amèrement d'Adrien dans une lettre-circulaire : il accusa le chef de l'Église, celui à qui Jésus-Christ a donné une mission de charité et de paix, de semer le trouble et les dissensions : il dépeignit en termes vifs l'arrogance des légats, leur faste, et l'enflure de leur cœur. Aux prétentions du saint-siége, l'empereur opposa l'orgueil de la royauté : « C'est la divine Providence, source de tout pouvoir dans le ciel et sur la terre, qui lui a confié, à lui son Christ, le gouvernement de l'empire. L'apôtre recommande d'honorer les princes. Celui donc qui dit que l'empire est un *bénéfice* du sacerdoce se met en opposition avec les commandements de Dieu, c'est un artisan de mensonges. Frédéric ne souffrira pas que l'honneur de l'empire reçoive aucune atteinte; il préfère mourir que de se soumettre aux présomptueuses exigences du pape. Au lieu de porter avec humilité la croix de Jésus-Christ, le souverain pontife voudrait jouer le roi des rois et distribuer des couronnes. Mais l'empereur ne craint pas les prêtres dont on rit en Italie, et l'Allemagne ne courbera pas la tête devant le saint-siége (1) »

Adrien, effrayé de cette explosion de colère, chercha un appui dans l'épiscopat allemand : « Ce n'est pas seulement Rome, dit-il, c'est toute l'Église qui est en danger; que les prélats d'Allemagne se dressent comme un mur pour la défense de la maison du Seigneur. » Mais au grand étonnement d'Adrien, les évêques prirent parti pour Frédéric. Ils écrivirent au pape que sa lettre avait jeté le trouble dans l'empire; ils avouèrent avec tout le respect qu'ils devaient au saint-père, que les paroles qu'il avait adressées à l'empereur étaient inouïes, qu'ils ne pouvaient en aucune manière les approuver, ni en prendre la défense. Les évêques étaient d'accord avec Frédéric sur les rapports du sacerdoce et de la royauté : l'empereur, disaient-ils, tient sa couronne non du pape, mais de l'élection des princes et de la grâce de Dieu : « Dieu s'est servi de l'empire pour mettre l'Église à la tête de l'univers, et voilà que l'Église veut détruire l'empire dans son chef. On a commencé par la peinture, on y ajoute maintenant l'écriture, et l'on veut ériger

(1) *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, I, 10. — Epist. *Friderici* ad Archiep. Trevir., dans *Hontheim*, Histor. Trevir., T. I, pag. 581-582.

ces prétentions en droit. Frédéric ne s'y soumettra pas (1). » Adrien, ne pouvant résister à l'empereur soutenu par les grands laïques et ecclésiastiques, suivit le conseil des prélats allemands et écrivit à Frédéric une lettre mielleuse pour adoucir sa colère (2). Il était facile au pape de justifier les paroles qui avaient excité une si violente émotion; nous qui les lisons à huit siècles de distance, nous avons de la peine à comprendre comment l'empereur et les princes ont pu voir dans le mot *bénéfices* une prétention du pape à la suzeraineté de l'empire (3). Pourquoi donc cette susceptibilité? pourquoi cette irritation? Bien que la lettre d'Adrien n'eût pas le sens qu'on lui prêtait en Allemagne, Frédéric ne se trompait guère en accusant le pape de vouloir faire de l'empereur son vassal (4). C'est pour cela que les dissentiments éclataient à toute occasion.

Adrien écrivit à Frédéric en le tutoyant, tandis qu'il parlait de lui-même au pluriel et en plaçant le nom du pape ayant celui de l'empereur. Frédéric usa de représailles. Une simple formalité donna lieu aux explications les plus aigres, aux reproches les plus amers « L'Écriture sainte, dit le pape, promet longue vie à celui qui honore père et mère et elle menace de la mort celui qui viole ce commandement. Nous avons donc lieu de nous étonner que tu ne témoignes pas à l'Église romaine et à saint Pierre le respect qui lui est dû, que dans tes lettres tu places ton nom avant le nôtre, ce qui est une présomptueuse innovation (5). Prends garde qu'en voulant usurper le bien d'autrui, tu ne perdes le tien. » Dans sa réponse, l'empereur rappela le pape à l'humilité chrétienne : « Jésus-Christ lui apprendra à respecter les puissances, à être doux et humble de cœur; des prétentions mondaines seraient peu profitables à la religion. » Frédéric ajouta

(1) *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, I, 15, s. — *Mansi*, T. XXI, pag. 790.

(2) Les évêques conseillaient à Adrien « ut magnanimitatem filii vestri, sicut bonus pastor, lenitatis, scriptis vestris scripta priora suavitate mellita dulcorantibus. » *Radevicus*, I, 22; *Mansi*, T. XXI, p. 793.

(3) Le mot de *bénéfice* dans la lettre d'Adrien ne pouvait pas avoir le sens de *fief* : il est employé au pluriel pour signifier les *honneurs*, les *bienfaits*.

(4) Arnulphe, évêque de Luxeuil, dans un discours prononcé au concile de Tours, en présence du pape, dit que les empereurs tiennent leur couronne du pape, qu'ils n'ont donc d'autres droits que ceux que le pape leur a concédés : « Nihil igitur plus juris vendicare principes possunt, quam quod in eos contulit dignatio largientis. » (*Bibliotheca maxima Patrum*, T. XXII, pag. 1325.

(5) In quo insolentiæ, non dicam arrogantiæ notam incurris. »

qu'il était obligé d'adresser ces paroles sévères au pape, parce qu'il voyait l'orgueil, ce vice abominable, se glisser jusque dans la chaire de saint Pierre (1). Adrien ne resta pas en arrière. L'orgueil que l'empereur lui reprochait éclate à chaque ligne de la lettre que le souverain pontife écrivit aux archevêques d'Allemagne. Il y compare Frédéric à la mouche de Pharaon qui prétendait obscurcir le soleil et qui, emportée par le tourbillon, fut changée en poussière ; il le compare au dragon qui voulait voler à travers les cieux et tirer après lui la troisième partie des étoiles, et qui tomba dans l'abîme, en laissant à ses imitateurs la leçon que celui qui s'élève sera abaissé : « Frédéric, dit Adrien, met sa puissance sur la même ligne que la nôtre. Ne sait-il pas que l'Allemagne était le plus obscur des royaumes, avant que les papes lui eussent donné de l'éclat? A-t-il oublié qu'avant le couronnement de Pépin par Zacharia, les rois allemands se promenaient très philosophiquement sur un chariot attelé de bœufs?... Aujourd'hui encore, ils ont leur siége à Aix-la-Chapelle, au milieu d'une forêt gauloise, tandis que nous siégeons à Rome. Autant Rome l'emporte sur Aix, autant nous sommes au dessus de ce roi qui se dit le maître du monde, et qui ne peut pas même mettre à la raison un petit prince allemand. La couronne impériale, c'est nous qui la lui avons donnée, et nous avons le droit de reprendre ce que nous n'avons accordé que sous la condition de la reconnaissance (2). »

II

Jamais la papauté n'avait parlé un langage d'une hauteur aussi méprisante (3). Frédéric était peu disposé à l'entendre ; il se disait successeur des Césars, et il prenait sa dignité au sérieux. L'empereur voulait la première place dans le monde (4), le pape la

(1) *Sigeberti*, Continuatio. (*Pertz*, T. VI, pag. 408.)

(2) *Hahn*, Collect. monumentor. veter., T. I, pag. 122.

(3) Nous avons rapporté la lettre d'Adrien, parce qu'on la considère généralement comme authentique. Mais le ton et le style nous paraissent douteux. L'expression : *l'empereur qui se promène très philosophiquement sur un chariot* n'est pas du moyen âge ; elle sent le seizième siècle.

(4) *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, II, 30 : « Cum divina ordinatione ego Romanus Imperator et dicar et sim. »

voulait aussi; l'empereur devait donc chercher à se subordonner le pape. A la mort d'Adrien, les cardinaux se divisèrent. L'un des élus, Victor, était l'homme de Frédéric; l'autre, Alexandre III, un énergique représentant des prétentions de l'Église. L'empereur exploita le schisme pour faire revivre la suprématie de Charlemagne (1); pour mieux dire, il voulait être empereur, comme l'étaient les Césars de Rome : « Il ne doit y avoir qu'un pape, dit-il, comme il n'y a qu'un Dieu et qu'un empereur (2). » Qui mettra fin au schisme? L'empereur que Dieu a appelé à veiller au salut de tous, et à l'unité de l'Église (3). Il convoqua les évêques de toute la chrétienté à Pavie pour décider, d'après leur avis, lequel des deux prétendants au saint-siége avait été légitimement élu. Les partisans d'Alexandre reprochèrent, et non sans raison, à Frédéric qu'il agissait en maître et non en protecteur de l'Église (4). Frédéric aurait voulu s'entendre avec les rois de France et d'Angleterre pour nommer un pape (5); mais une coalition des puissances temporelles contre la papauté était prématurée. Les évêques allemands comparurent seuls à Pavie. Alexandre, ne reconnaissant pas à l'empereur le pouvoir de convoquer un concile (6), refusa de faire valoir ses droits devant cette assemblée. Le résultat des délibérations ne pouvait être douteux. Frédéric fit appel au sentiment de l'honneur national; il représenta Alexandre III et son parti comme une faction conjurée contre l'empire (7). Aux yeux

(1) Epist. *Arnulfi*, Lexoviens. Episc. (*Bouquet*, T. XVI, pag. 602) : Verum ille (Imperator) gloriæ suæ et non Dei sedulus æmulator, desiderii complendi quod de proavorum exemplo conceperat, occasionem lætabundus accepit. Nostis enim prædecessores ejus ad subjugandam ditioni suæ Romanam Ecclesiam a longis retro temporibus aspirasse. »

(2) *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, II, 56.

(3) « Ne itaque in tanta discrimine discordiæ universalis Ecclesia periclitari possit, Romanum Imperium quod ad remedium tam perniciosi morbi divina clementia providit, universorum saluti debet sollicite providere... » (*Radevicus*, ib.)

(4) *Vita Alexandri*, dans *Muratori*, Scriptor. Rer. Italic., T. III, pag. 449) : Cogitans... juxta suæ voluntatis arbitrium papam in sede apostolica ponere,... scribens, non sicut advocatus et defensor Ecclesiæ, sed sicut superior judex et dominus. »

(5) *Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, II, 55. Après avoir parlé de l'accord intime qui existe entre lui et les rois de France et d'Angleterre, Frédéric dit aux évêques : « De cætero noster legatus hoc verbum electionis de romano pontifice in cordibus eorum ita firmabit, ut ipsi unum inde velint sapiantque, nec in aliquam personam favorem suum tam subito ponant nisi quem nostrum trium unicus laudaverit assensus. »

(6) *Alexandri Vita*, dans *Muratori*, T. III, pag. 450.

(7) *Ibid.* (*Muratori*, pag. 451) : « Asserens domnum Alexandrum ejusque fratres et socios inimicos Imperii, ac conjurasse cum inimicis et adversariis suis. »

des prélats allemands, l'alliance d'Alexandre III avec les cités lombardes était un crime (1); ils le repoussèrent.

L'empereur avait un pape à son service; il semblait avoir atteint le but de son ambition. Mais la puissance spirituelle soumise à la puissance temporelle paraissait une chose si monstrueuse au moyen âge, que la conscience chrétienne se révolta contre le pape de Frédéric : « De quel droit, disait-on, les Allemands s'établissent-ils juges des autres nations chrétiennes? De quel droit des hommes brutes et violents disposent-ils, au gré de leur roi, du chef de la chrétienté (2)? » Le pape allemand ne trouva des partisans que là où dominait la crainte de l'empereur. Bientôt les évêques d'Allemagne désirèrent eux-mêmes de rentrer dans le sein de l'unité catholique, mais Frédéric les força à jurer que jamais ils ne reconnaîtraient Alexandre pour pape; ceux qui refusaient ce serment devaient être traités comme ennemis de l'empire, privés de tout honneur, de tout bénéfice (3). Les évêques se soumirent.

L'Église entière aurait partagé la servitude de l'épiscopat allemand, si Frédéric n'avait trouvé dans Alexandre III un adversaire digne de lui. Comment le pape, chassé de Rome et de l'Italie, obligé de chercher un refuge en France, l'emporta-t-il sur l'empereur? En prenant appui sur la conscience générale et sur le génie de la liberté. Le monde chrétien se prononça pour Alexandre; les princes craignaient la toute-puissance de Frédéric; les peuples sentaient que ce n'était pas à l'empereur à gouverner l'Église. Il fallait au pape une force matérielle pour vaincre le chef de l'empire : il la trouva dans les cités italiennes. La victoire de Lignano fut la victoire de la papauté. A peine la bataille fut-elle livrée, qu'on oublia la liberté italienne : c'était une cause secondaire qui s'effaçait dans la grande lutte de l'empire et du sacerdoce. Quand Frédéric fut obligé de demander la paix, il ne s'adressa pas aux vainqueurs, aux Lombards, il négocia avec Alexandre; dans ces négociations, les intérêts des cités lombardes furent tellement

(1) L'évêque de Bamberg écrit à l'archevêque de Salzbourg les motifs qui ont engagé les prélats à repousser Alexandre : « Quod ad hostes imperii pars illa se transtulerit. » (*Radevicus*, de Rebus gestis Friderici, II, 71.)

(2) *J. Saresberiensis* Epist. : « Quis hanc brutis, impetuosis hominibus auctoritatem contulit, pro arbitrio principum statuant... »

(3) *Sigeberti*, Continuatio, ad a. 1164. (*Pertz*, VI, 410.)

négligés, qu'on accusa le pape de les avoir trahis (1). Frédéric vit qu'en essayant de dominer sur l'Église, il avait tenté l'impossible. Il revint à la réalité du moyen âge ; il voulut rétablir la concorde entre l'empire et la papauté ; il reconnut que les deux puissances avaient leur principe en Dieu et que leur harmonie était nécessaire à la paix du monde (2). Les princes allemands, en confirmant la paix, félicitèrent la chrétienté de la fin des luttes funestes qui avaient divisé l'Église et l'empire; la concorde des deux puissances, disaient-ils, était nécessaire au salut de l'univers. C'était l'opinion de tous les fidèles; écoutons les cris d'allégresse d'un contemporain : « Que la terre se réjouisse de la rosée qu'elle a si longtemps désirée, de la pluie bienfaisante qui va la féconder! Les croyants pourront calmer leur soif; tous les scandales nés de la discorde, tous les incendies, produits par la division, seront éteints (3). »

Le pape est vainqueur. Ses partisans exaltèrent la victoire de l'Église sur cet empereur *qui était la terreur du monde*, sur cet homme *qui était fort comme un lion* (4). La victoire méritait-elle ces chants de triomphe? Elle était plutôt une marque de faiblesse. Ce n'est pas comme chef de l'Église, c'est comme chef de la ligue lombarde que le pape vainquit son redoutable adversaire. Les armes spirituelles n'avaient plus la puissance qu'elles avaient eue dans les mains de Grégoire VII. Alexandre III excommunia l'empereur, mais il délia en vain les Allemands de leur serment de fidélité, la couronne ne branla pas sur la tête de Frédéric; les laïques, les évêques même ne cessèrent d'obéir à l'empereur, tout excommunié qu'il fût (5). Ce n'était pas la force d'âme qui manquait à Alexandre; mais il y avait dans la position que la papauté ambitionnait une contradiction qui enchaînait ce héros du catholicisme. Les papes prétendaient dominer sur les rois; cependant

(1) *Luden*, Histoire des Allemands, liv. XXIV, chap. IV.

(2) Paroles des ambassadeurs de Frédéric au pape. (*Vita Alexandri*, dans *Muratori*, T. III, pag. 468.)

(3) *Litteræ principum de confirmatione pacis inter Ecclesiam et Imperium*, dans la Vie d'Alexandre III. (*Muratori*, T. III, pag. 472.)

(4) Paroles de *Jean de Salisbury* (Epist. CCLIV) : « Vidimus, vidimus hominem, qui consueverat esse sicut Leo in domo sua... latebras quærere... Illum, illum Imperatorum qui totius orbis terror fuerat, utinam vidissetis ab Italia fugientem cum ignominia sempiterna! » (*Bibliotheca maxima Patrum*, XXIII, 513.)

(5) *Fleury*, Histoire ecclésiastique, liv. LXXIII, § 7.

dans la lutte qu'ils engageaient avec eux, ils avaient besoin de l'appui du pouvoir temporel; quand ils combattaient un prince, ils devaient ménager l'autre. Cette faiblesse du pouvoir spirituel éclata dans la longue querelle qui divisa le roi d'Angleterre et l'archevêque Thomas Becket. Alexandre commença par prendre parti pour Henri II; il enjoignit aux évêques d'accepter et d'observer toutes les lois du roi d'Angleterre, quelles qu'elles fussent (1). Henri conserva toujours un parti puissant à la cour de Rome (2). L'archevêque et les siens s'en plaignirent amèrement; ils allèrent jusqu'à accuser le pape de prolonger leur exil, pour faire à leurs dépens un meilleur traité avec le roi (3). La duplicité romaine arracha un cri de douleur au martyr : « Dans votre Église, écrit-il à un cardinal, c'est toujours le parti de Dieu qu'on sacrifie; Barrabas est épargné et le Christ mis à mort (4). » La cause de Becket ne triompha que par l'horrible assassinat dont il fut la victime.

La victoire de Lignano ne pouvait mettre fin à la lutte du sacerdoce et de l'empire. Vainement le pape et l'empereur voulaient-ils la concorde; c'était une utopie. Comment l'harmonie eût-elle été possible entre deux pouvoirs qui se prétendaient également souverains? Frédéric était vaincu, mais l'empire subsistait; l'empereur légua à sa race ses prétentions et sa puissance. La papauté va gouverner la chrétienté sous le glorieux pontificat d'Innocent III; mais le faîte de sa puissance fut aussi le principe de sa ruine. La lutte recommença plus furieuse que jamais; elle ne cessa que lorsqu'il n'y eut plus d'empire, et bientôt il n'y eut plus de papauté.

(1) « Ut ipse pacem cum domino suo rege Angliæ faceret et leges suas sine aliqua exceptione custodiendas promitteret. » (*Roger de Hoveden*, pag. 493.)

(2) L'évêque de Poitou écrit à Thomas qu'il ne doit attendre aucun appui de Rome (Epist S. Thom. Cantuar., XI, dans *Bouquet*, T. XVI, pag. 219) : « Nihil est quod de curia in aliquo quod regem offendere debeat, exspectetis. » — Cf. Epist. Thom. ad Alexandrum Pap. 165, dans *Bouquet*, T. XVI, pag 340 : « Mirum est et omni stupore dignum, quod apostolicæ majestatis potius quam nostri nominis persecutor, se in causa tali plures apud vos gloriatur invenisse et habere fautores. »

(3) Lettre de *Jean de Salisbury*, l'ami intime de Thomas. (*Bouquet*, T. XVI, pag. 552, s.). — Cf. Epist. *Thom.* ad Moguntin. Archiepisc. (Ep. XCIX, *Bouquet*, T. XV, pag. 286) : « Capta est urbs inclita quæ jam fere totum subegerat orbem, subversa humanæ gratiæ aviditate... Proh dolor fit undique dispendium libertatis Ecclesiæ, compendio temporalium... Prostituta est ut fornicaria...: fornicatur cum ea quilibet potentum... »

(4) Ep. CCLVI, Thom. ad Albert. Cardinal. (*Bouquet*, T. XVI, pag. 416.)

SECTION II. — INNOCENT III.

§ 1. Monarchie papale.

Grégoire VII prétendait avoir des droits à la suzeraineté de tous les royaumes de l'Occident ; Innocent sembla réaliser cette haute ambition. Il disposa de la première dignité du monde chrétien, de l'empire; il faisait et défaisait des rois; les princes venaient mettre leur couronne à ses pieds; ceux qui lui résistaient, il les pliait sous sa volonté. Jamais la papauté n'avait exercé une domination aussi universelle; les contemporains d'Innocent disaient que s'il eût vécu dix ans de plus, il aurait réduit toute la terre sous son pouvoir (1). Donnons-nous le spectacle de cette monarchie pontificale. Les hommes du passé l'idéalisent; ils regrettent le temps heureux où le pape, arbitre de la chrétienté, garantissait tout ensemble la liberté des peuples et les droits des princes, maintenait la paix et l'harmonie entre les nations chrétiennes et guidait l'humanité dans la voie du salut. Voyons si les faits méritent ces regrets.

Si la papauté avait la puissance de donner l'unité, la paix et l'harmonie au monde, Innocent aurait dû réaliser ce but suprême de l'humanité. Il vient après Grégoire VII. L'Église est réformée; la domination spirituelle du saint-siége n'est plus contestée. Même dans l'ordre temporel, la supériorité du sacerdoce sur la royauté est devenue une croyance générale : « Le pouvoir des rois, disait-on, a son principe dans les hommes de violence, tandis que l'Église est fondée par Dieu (2); puisque le pape tient la place de Dieu, il doit avoir la toute-puissance (3). » Innocent a la ferme conviction qu'à lui appartient l'empire des choses spirituelles et des choses

(1) *Memoriale potestatum Reginens.*, dans *Muratori*, Script. rer. Ital., T. VIII, pag. 1078 : « Iste fuit potens in opere, in tantum ut si viveret magis per decennium, totum mundum subjugasset. »

(2) *Hugo Floriacens.*, de Regia potestate et sacerdotali dignitate, dans *Baluze*, Miscell., lib. IV, pag. 9. Hugues combat cette doctrine, mais il avoue qu'elle est généralement répandue (longe lateque diffunditur).

(3) *Memoriale potestatum Reginens.* (*Muratori*, T. VIII, pag. 1078) : « Nam Romanus Pontifex habet utrumque gladium, quia tenet locum Dei viventis a quo utraque potestas data est. »

temporelles, et son génie est à la hauteur de son ambition. La Providence semble lui aplanir la voie, en rappelant de la vie le chef de la maison des Hohenstaufen, ennemie née du saint-siége; l'héritier de Henri VI est un enfant. L'Allemagne, en proie à l'anarchie, est à la merci du saint-siége. L'Angleterre est gouvernée par un prince, jouet de viles passions, qui se fait le vassal du pape. Le roi de France, en foulant la morale aux pieds, soulève l'opinion publique contre lui, et prête des armes à la papauté. Les autres princes vont au devant des usurpations d'Innocent et se placent à l'envi sous la protection de celui qui dispose des royaumes.

Tel est le spectacle que présente le pontificat d'Innocent III. Cependant le grand pape n'est pas parvenu à constituer la monarchie pontificale, but de son ambition; sa toute-puissance n'est qu'apparente. S'il triomphe en Allemagne, c'est grâce à l'assassinat de Philippe de Souabe, et non par l'influence de ses armes spirituelles; à peine vainqueur, il est obligé de tourner ses armes contre son protégé et de donner la main à Frédéric, l'ennemi mortel du saint-siége. En Angleterre, il a en face de lui un prince faible et des barons puissants; le prince plie, mais les barons résistent et fondent la liberté anglaise malgré le souverain pontife. La France obéit à la voix d'Innocent, parce que le pape, en ramenant Philippe-Auguste à son devoir, est l'organe de la justice éternelle; mais la France n'entend pas se courber sous le joug de Rome; déjà le roi et ses barons revendiquent l'indépendance temporelle du royaume, qui sera bientôt consacrée par saint Louis.

Au milieu des victoires de la papauté, il se produit des faits qui annoncent l'affaiblissement de sa puissance. Le pouvoir des souverains pontifes était essentiellement un pouvoir d'opinion; or voici les sentiments des hommes qui prennent une autre direction : ils cessent d'être exclusivement religieux, ils échappent à la puissance spirituelle. Après des efforts héroïques pour armer l'Europe contre l'Asie, Innocent réussit à former une nouvelle armée de croisés; quels sont les exploits de ces guerriers marqués de la croix du Christ? Ils attaquent une cité chrétienne, malgré les conseils, et en dépit des excommunications du pape (1).

(1) *Innocent* écrit aux croisés (Epist. V, 162) : « Cum crucem tulerritis propter Christum, in eum arma postmodum convertistis, et qui debueratis Saracenorum provinciam expugnare, Christianorum Jaderam occupastis. » Cf. *Gest. Innocent.*, cap. LXXXV, 8.

Innocent maudit la prise de Zara, comme l'œuvre du démon; il défend aux croisés et leur fait promettre sous serment de ne plus attaquer un État chrétien : « Qu'ils se gardent, s'écrie-t-il, d'envahir l'empire grec sous le prétexte du schisme; ils n'ont pas pris les armes pour punir les schismatiques, mais pour venger l'opprobre du crucifié (1). » Vaines menaces! Au lieu de délivrer Jérusalem, les croisés enlèvent Constantinople à des princes chrétiens; ce n'est plus le tombeau de Jésus-Christ, ce sont des intérêts temporels qui les attirent. Le mouvement des esprits est plus daugereux encore: les sectes s'attaquent au dogme catholique, à la suprématie du pape. Innocent noie les hérésies dans des flots de sang, mais ce sang crie vengeance; les flammes des bûchers sont fatales à ceux qui les allument : l'opposition contre la papauté survivra au massacre des Albigeois pour aboutir à la réformation de Luther.

Pourquoi Innocent n'a-t-il pas réussi à constituer la monarchie à laquelle la papauté aspirait? Les partisans du moyen âge se font une fausse idée des faits et ils construisent avec ces erreurs une théorie également erronée (2). Jamais la monarchie pontificale n'a réalisé l'unité, l'harmonie, la liberté des peuples. La force a toujours manqué à la papauté pour donner autorité à ses prétentions. Vainement Innocent proclame dans un langage impérieux sa divine suprématie sur les rois, il n'a pas le pouvoir d'empêcher leurs dissensions et leurs guerres. L'excommunication même n'inspire plus la terreur qu'elle répandait sous Grégoire VII. Philippe de Souabe, excommunié, continue la lutte contre Othon, le protégé du pape, et il est soutenu par les princes et même par les évêques. Innocent appelle tous les chrétiens à délivrer le tombeau de Jésus-Christ, il commande la paix aux rois, pour les unir contre l'ennemi du nom chrétien; mais déjà la religion a moins de puissance sur les princes que l'ambition; ils repoussent presque avec dédain l'intervention du saint-siége. Voilà quelle était la paix et l'harmonie du monde chrétien. Est-ce que la papauté était meilleure gardienne de la liberté des peuples? Le treizième siècle est l'aurore de la liberté en Europe; le gouvernement constitutionnel

(1) *Gesta Innocent*, cap. LXXXIX.
(2) « La liberté, fille de l'Église et mère de la civilisation. » (*De Falloux*, Histoire de Pie V.)

date de 1214. Innocent prit-il parti pour les barons d'Angleterre, qui réclamaient des garanties contre leur misérable roi? Les foudres de Rome frappèrent ceux qui arrachèrent la grande charte au vassal du pape. Voilà comment la papauté garantit la liberté.

La papauté ne pouvait assurer ni le développement de l'intelligence, ni la paix, ni la liberté. Elle repose sur la foi en un dogme immuable; comment favoriserait-elle les progrès de la raison? Les bûchers des hérétiques allumés par Innocent, l'inquisition fondée par lui, nous disent quelle fut la sollicitude de la papauté pour la liberté de penser. Quant à l'unité et à l'harmonie, elles supposent l'existence de nations indépendantes; et comment l'indépendance des nations pourrait-elle exister, alors que leur souveraineté est absorbée par la souveraineté des papes? Comment la paix serait-elle établie par un pouvoir qui est à la vérité l'organe d'une religion de charité, mais qui pour imposer la paix doit s'adresser à ceux-là mêmes qui veulent la guerre, sans avoir d'autres armes que des foudres spirituelles? En réalité, la papauté n'a qu'une seule mission, c'est d'être le lien nécessaire de l'Église, appelée à moraliser les peuples. Innocent a été fidèle à cette haute vocation; il est plus grand lorsqu'il prend le parti de l'épouse délaissée de Philippe-Auguste, que lorsqu'il fait et défait des rois.

§ 2. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

Les prétentions des papes au pouvoir temporel ont éloigné du saint-siége les rois jaloux de leur souveraineté et les peuples jaloux de leur indépendance. Désireux de ramener les esprits à l'unité catholique, les défenseurs du catholicisme cherchent à persuader que l'ambition de l'Église n'est qu'un vain épouvantail. A les entendre, jamais les papes n'ont songé à usurper la puissance temporelle; ils n'ont réclamé que la puissance spirituelle; s'ils ont exercé une action sur les choses temporelles, c'est une action indirecte qui découle de l'autorité spirituelle. Les droits revendiqués par Grégoire VII sont déjà peu compatibles avec la théorie du pouvoir indirect : est-ce un pouvoir indirect que Grégoire exerce, en demandant à Guillaume le Conquérant le serment de

vassal? est-ce au pape comme chef de l'Église que l'empereur d'Allemagne prête foi et hommage? est-ce comme successeur des apôtres que Grégoire se dit suzerain de tous les États de la chrétienté? Nous croyons volontiers que chez Grégoire l'ambition temporelle joue un rôle secondaire; c'est un moyen pour atteindre un but plus élevé, l'indépendance de l'Église, la plénitude de la puissance spirituelle, la direction morale de la société chrétienne. Mais sous Innocent, la lutte pour la réforme de l'Église et pour son indépendance a cessé; le célibat est accepté par le sacerdoce, et l'empereur n'exerce plus le droit d'investiture. Quel est donc le but de l'activité dévorante que déploie le grand pape? de ses luttes en Italie, en Allemagne, en France, en Angleterre? Innocent ne combat pas pour la liberté de l'Église, mais pour sa domination. Lui-même nous fera connaître ses sentiments sur la suprématie du pouvoir spirituel, sur le droit de la papauté au gouvernement du monde.

Innocent ne dit pas, comme Grégoire, que la royauté a son principe dans le démon; mais il a autant de mépris que lui pour le pouvoir temporel. « Le premier gouvernement du peuple de Dieu, dit-il, fut le régime sacerdotal. » Ce régime est d'ordonnance divine; Dieu dit à Moïse : « Tu prendras Aaron, ton frère et ses fils, tu les sépareras des autres enfants d'Israël, pour qu'ils me servent de prêtres. » Pourquoi le gouvernement sacerdotal, établi par Moïse, fit-il place à la royauté? Dieu dit à Samuel : « Ton peuple demande un roi; ce n'est pas toi qu'il rejette, c'est moi. » Si Dieu accorda aux Juifs leur demande, c'est dans sa colère; la royauté est une punition (1). Cette conception du sacerdoce et de l'empire établit entre les deux institutions la distance infinie qui sépare les œuvres divines des erreurs humaines (2). Aussi quelle différence l'Écriture sainte fait-elle entre les prêtres et les rois! « D'après le droit divin, les prêtres et les rois reçoivent l'onction; mais le prêtre la donne au roi; or celui qui donne l'onction est placé plus haut que celui qui la reçoit; car Jésus-Christ dit : *Le Père qui l'a oint suivant sa divinité est plus grand que celui qui a été oint d'après son humanité.*

(1) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. VIII (dans les Lettres d'Innocent, édition de *Baluze*).

(2) *Id.*, *ibid.* : « Sacerdotium institutum fuit per ordinationem divinam, regnum autem per extorsionem humanam. »

Le Seigneur appelle les prêtres des dieux, et les rois des princes. Ceux-ci ont pouvoir sur la terre; *les prêtres ont pouvoir sur la terre et au ciel.* Les rois ont action sur les corps, *les prêtres, sur les corps et sur les âmes.* » Voilà pour l'essence de la royauté et de l'Église. Les comparerons-nous pour l'étendue de leur puissance? « Chaque roi est établi sur un royaume; saint Pierre l'emporte sur tous par la plénitude de son autorité; car *il est le vicaire de celui à qui appartiennent la terre, l'univers et tous ceux qui l'habitent* (1). »

Innocent aime à comparer la papauté au soleil et l'empire à la lune, pour marquer combien le vicaire du Christ est supérieur aux rois : « Le Créateur a établi dans le firmament de l'Église universelle deux dignités; la plus considérable, la papauté, préside aux âmes, comme le soleil aux jours; la moindre, la royauté, préside aux corps, comme la lune aux nuits. Autant le soleil l'emporte sur la lune, autant les papes l'emportent sur les rois. La lune reçoit sa lumière du soleil, elle est inférieure, et pour la quantité et pour la qualité, et pour la situation et pour l'effet. De même *la puissance royale emprunte à l'autorité des papes la splendeur de sa dignité* (2). » Nous avons aujourd'hui de la peine à comprendre l'importance que l'on attachait au moyen âge à cette allégorie; comment pouvait-on chercher le fondement du pouvoir pontifical dans une comparaison tout à fait arbitraire? Le treizième siècle ne faisait aucune difficulté d'admettre ces singuliers arguments. Mais peu importent les raisons sur lesquelles on fondait la suprématie de la papauté; ce qui importe, c'est l'idée que les papes se faisaient de leur autorité. Innocent dit et répète que le souverain pontife n'est pas le représentant d'un homme, qu'il est l'organe du vrai Dieu sur cette terre (3). Devant la papauté élevée à cette hauteur, le pouvoir temporel disparaît et s'efface comme la créature devant le créateur, comme le fini devant l'infini. La distinction des puissances n'est plus que nominale : « *Dieu*, dit Innocent III, *a donné à saint Pierre la mission de gouverner* NON SEULEMENT

(1) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. VIII.

(2) *Id. ibid.*, Epist. I, 401 :—Épist. ad Imperat. Constantin. (dans les *Gest. Innocent.*, cap. LXIII).

(3) *Id. ibid.*, Epist. I, 335 : « Romanus pontifex non puri hominis, sed veri Dei vicem gerit in terris. » — Epist. I, 326 : « Non hominis puri, sed veri Dei vicarius appellatur. » Cf. Registr. de negotio Imperii. Epist. LVII.

L'ÉGLISE UNIVERSELLE, MAIS LE SIÈCLE TOUT ENTIER (1). » En définitive, il n'y a qu'un souverain, le pape.

§ 3. Domination universelle d'Innocent.

N° 1. *Innocent et les rois.*

Le pontificat d'Innocent sembla réaliser cette ambitieuse conception de la papauté. Il commença par affranchir le patrimoine de saint Pierre de la domination allemande ; c'est lui qui consolida la puissance temporelle du saint-siége dont Charlemagne avait jeté les premiers fondements. La papauté avait des titres dans les donations des Carlovingiens et de la comtesse Mathilde, mais la force lui manquait pour les faire valoir. Les Hohenstaufen disposaient du patrimoine de saint Pierre, comme s'il n'y avait pas de vicaire du Christ. A Rome, on ne savait qui devait commander, qui devait obéir : les prétentions du pape étaient en collision avec les droits de l'empereur et avec les aspirations républicaines des citoyens. Le lendemain de sa consécration, Innocent manda le préfet impérial, le délia de son serment à l'empereur et exigea de lui l'hommage lige. Il mit fin en même temps à l'ombre de la liberté romaine, en destituant le sénateur, organe de la cité (2). Innocent, maître de la ville éternelle, va travailler à être le maître de l'univers.

Dans les jours de sa grandeur, Rome assignait aux consuls les provinces à conquérir. Innocent chargea deux cardinaux-prêtres de s'emparer de la *Marche*, deux prélats d'occuper le duché de *Spolète*. La mort de Henri VI et l'anarchie qui déchirait l'Allemagne, livraient pour ainsi dire l'Italie au premier occupant. Les seigneurs allemands que les Hohenstaufen avaient investis de ces provinces étaient haïs comme Barbares ; les villes, trop faibles pour aspirer à l'indépendance, furent heureuses d'échanger le joug de l'empereur contre la souveraineté du saint-siége. Là où le

(1) *Innocent.*, Epist. II, 209 : « Dominus Petro non solum universam Ecclesiam, sed totum reliquit seculum gubernandum. »

(2) *Gest. Innocent.*, cap. VIII.

pape ne pouvait espérer la domination, il se contenta de la suzeraineté. Les villes de la *Toscane* faisaient partie du legs de la comtesse Mathilde, mais comme elles étaient trop puissantes pour qu'Innocent songeât à les soumettre, il les appela à la liberté : la *ligue toscane* s'engagea à ne reconnaître aucun empereur, roi, duc ou marquis, sans l'approbation du saint-siége : elle promit de défendre l'Église romaine et de l'aider à recouvrer le patrimoine de saint Pierre. Quant aux *cités lombardes*, elles restèrent dans des rapports d'amitié avec le pape (1). Les Guelfes triomphaient; les Gibelins n'avaient plus de drapeau.

Le midi de l'Italie et la Sicile étaient dans une dépendance plus étroite du souverain pontife. Dès la fin du onzième siècle, les Normands et les papes avaient contracté une alliance intime. Les papes étaient intéressés à avoir un appui en Italie contre les empereurs ; les Normands, désirant obtenir la consécration de leurs conquêtes, consentirent à posséder les royaumes de Naples et de Sicile comme fiefs du saint-siége. C'était une habile politique ; mais le mariage de Henri VI avec l'héritière du dernier roi normand menaça de la rendre illusoire. Les couronnes d'Allemagne, d'Italie, de Naples et de Sicile, réunies sur une seule tête, compromettaient l'existence même de la papauté ; elle dut son salut à la mort de Henri et à la minorité de Frédéric II. En Sicile plus que partout ailleurs, la domination allemande était détestée ; la froide cruauté de Henri VI souleva jusqu'à sa femme Constance contre les maîtres étrangers. La mère de Frédéric II demanda la protection du saint-siége; elle l'obtint, à la condition de reconnaître la suzeraineté de l'Église romaine (2).

Ainsi l'Italie était en partie soumise à Innocent, en partie sous son influence ou sa suzeraineté. Mais la domination du pape contenait le germe de nouvelles luttes. Frédéric n'était pas homme à rester vassal ; le vassal fut bientôt un rival et un ennemi mortel. Les cités italiennes soutenaient le pape, mais seulement en tant qu'elles avaient le même ennemi ; l'esprit de liberté déréglée qui

(1) *Gest. Innocent.*, cap. IX, X, XII.

(2) Innocent déclara céder à Constance, en considération de l'attachement que sa famille avait toujours manifesté pour le saint-siége, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille et la principauté de Capoue, à charge par elle et ses descendants de prêter le serment de vassal et de payer une redevance annuelle. (*Innocent.*, Epist. I, 410-412.)

les agitait n'était pas favorable à l'autorité du saint-siége. A Rome même, le pape dut lutter toute sa vie avec des factions rivales. L'Italie n'a jamais eu pour les souverains pontifes ce respect, cette soumission qu'ils rencontraient dans le reste du monde chrétien; le prestige des successeurs de saint Pierre semble gagner par la distance. A Rome, Innocent fut parfois obligé de céder devant la fureur des partis (1); en Espagne, en Norwége, dans la Bulgarie, dans la Hongrie et la Pologne, on le vénérait comme l'organe de Dieu.

Les princes allaient au devant de l'ambition du pape; heureux de se placer sous ses lois (2), ils sollicitaient son intervention. Le roi de Pologne fit un statut de famille sur l'hérédité à la couronne; pour assurer l'obéissance de ses enfants et de ses sujets, il supplia le pape de confirmer l'acte de partage (3). Philippe-Auguste, le puissant roi de France, demanda à Innocent la légitimation des enfants qu'il avait eus d'un mariage réprouvé par l'Église. Le pape ne manqua pas de lui accorder une grâce qui pour le saint-siége était un acte de souveraineté. A entendre Innocent, il ne s'agissait que d'une chose spirituelle. « Le saint-siége, dit-il, a quelquefois permis la promotion à l'épiscopat d'enfants illégitimes, même adultérins. S'il lui appartient de légitimer pour les intérêts spirituels, à bien plus forte raison a-t-il le droit de légitimer pour des intérêts civils. Ne serait-ce pas une chose monstrueuse que celui qui serait légitime pour le spirituel, restât illégitime pour le temporel? » Le pape cherche dans l'Écriture sainte des autorités à l'appui de ces prétentions. « Une loi de Moïse dit que dans les affaires d'une difficulté singulière, lorsque les opinions des juges sont partagées, il faut venir au *lieu* que Dieu aura choisi, et s'adresser aux *prêtres* et au *juge souverain* du peuple; elle veut que l'on s'en tienne à leur décision sous peine de mort. Le *lieu* choisi par Dieu ne saurait être que *Rome*; les *prêtres*, ce sont les *cardinaux*; le *juge souverain*, c'est le *pape*. » Innocent en conclut que toutes les questions difficiles,

(1) *Gesta Innocent.*, cap. CXXXVII : « Videns ergo dominus papa quod furor erat in cursu, cessit currenti furori, et urbem egressus, in Campaniam declinavit. »

(2) Le *roi de Danemark* écrit à *Innocent* : « Quis non gratanter accipiat paternitatem vestram regibus atque principibus præsidere? » *Innocent.*, Epist. II, 79.

(3) *Innocent.*, Epist. XIII, 82.

criminelles, civiles, ecclésiastiques ou profanes, doivent être portées à son tribunal, et qu'il faut obéir à ses décisions sous peine d'excommunication (1).

Croirait-on que le pape, après s'être proclamé juge universel, souverain, proteste qu'il n'entend pas usurper le pouvoir temporel? L'on voit ce qu'il faut penser des protestations de l'Église et de ses défenseurs. Si Innocent III était de bonne foi, comme nous le croyons, il faut avouer que l'ambition du pouvoir, dit spirituel, est sans bornes. Tout devient spirituel, dans leurs mains, même les choses essentiellement temporelles. Ce qui excuse les empiétements du pape sur la souveraineté laïque, c'est que les rois eux-mêmes les provoquaient pour ainsi dire. C'est à la prière des princes qu'Innocent exerce le droit le plus élevé de la souveraineté : il distribue des couronnes. En vain les légistes réclament pour l'empereur, chef temporel de la chrétienté, le privilége de faire des rois ; on dirait que la comparaison du soleil et de la lune va devenir une réalité; la pâle lumière de l'empire s'efface devant la splendeur de l'astre pontifical. Voici d'abord le prince des Bulgares qui demande la couronne royale au pape, en promettant obéissance à l'Église romaine (2). La soumission d'un petit prince à demi barbare mériterait à peine d'être mentionnée, si les maximes proclamées à cette occasion par Innocent ne lui donnaient une haute importance. En envoyant les ornements royaux au chef des Bulgares, le pape lui écrivit une lettre qui est comme le manifeste de la papauté. Innocent prend le ton et le langage d'un vicaire de Dieu, pour expliquer à l'univers chrétien la toute-puissance du saint-siége : « Le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, Jésus-Christ, à qui le Père a tout donné, en mettant l'univers à ses pieds, à qui appartient la terre et ce qu'elle contient et ceux qui l'habitent; celui devant qui plie toute créature du ciel, de la terre et des enfers, a choisi pour son vicaire le pontife suprême du siége apostolique et de l'Église romaine; il l'a établi sur les peuples et les royaumes, en lui conférant le pouvoir d'arracher, de détruire, de disperser, d'édifier et de planter. » Suivent les passages des livres saints sur lesquels les papes ont l'habitude de fonder leur supré-

(1) *Innocent.*, Epist. IV, 17 ; V, 128.
(2) *Ibid.*, Epist. V, 115.

matie; mais les paroles d'Innocent et le but qu'il a en vue dépassent de beaucoup les limites du pouvoir spirituel. Ce n'est pas seulement l'Église universelle, c'est le *monde entier* qui a été confié à saint Pierre : Dieu l'a associé à la *plénitude de sa puissance*. Quelle est la conclusion de ces énormes prétentions? « Nous qui, bien qu'indigne, *tenons la place sur cette terre de celui qui domine sur tous les royaumes, qui les donne à qui il veut, par qui règnent les princes et les rois*, nous voulons pourvoir au salut spirituel et aux intérêts temporels des Bulgares qui depuis longtemps sont éloignés du sein de leur mère. *Forts de l'autorité de celui par qui Samuel oignit David, nous t'établissons roi* sur eux; nous t'envoyons le sceptre et le diadème, nous t'accordons le droit de battre monnaie. » Le nouveau monarque prêta serment d'être dévoué et obéissant à Innocent, à ses successeurs et à l'Église romaine (1).

Un autre prince vint en personne à Rome pour se faire couronner par Innocent. Pierre d'Aragon était un vrai chevalier espagnol, cultivant la poésie et la musique, quand il ne se battait pas contre les Arabes. Son orgueil souffrait de ce que les princes aragonais ne recevaient pas la couronne au milieu des pompes religieuses qui entourent le sacre royal : c'était une dernière marque de dépendance et d'infériorité. Il voulut se faire couronner comme les autres rois. L'autorité du pape pouvait seule lui prêter appui contre la résistance des grands de son royaume et contre les prétentions de la France. Innocent satisfit à ce désir; il ne demandait pas mieux que de jouer le rôle de protecteur, c'est à dire de maître. Le nouveau roi promit d'être toujours fidèle et obéissant au pape et à ses successeurs; il promit de conserver son royaume dans la même obéissance. Là ne s'arrêta pas sa soumission. Il se rendit, revêtu des ornements royaux et marchant à côté d'Innocent, dans la basilique de Saint-Pierre; il y déposa la couronne et le sceptre et remit son royaume au prince des apôtres; après quoi il le reçut en fief des mains du souverain pontife. Pierre d'Aragon mit sur l'autel une lettre patente dans laquelle il dit : « Croyant sincèrement que le pape est le vicaire de celui qui donne les royaumes et par lequel les rois règnent, désirant me placer sous la protection de saint Pierre, j'offre mon royaume à Innocent, et par lui à

(1) *Innocent.*, Epist. VII, 1.

l'Église romaine, et je le rends tributaire à perpétuité de lui et de ses successeurs (1). »

L'hommage de Pierre d'Aragon et le couronnement du prince des Bulgares sont l'expression d'une même pensée : c'est que le pape, vicaire de Dieu, a empire sur les royaumes comme sur les âmes. Si cette doctrine était l'expression de la vérité révélée, comme Innocent le croyait, puisqu'il la fonde sur l'Écriture sainte, le pape devrait être le suzerain de tous les rois. On dirait que les princes prenaient les prétentions de la papauté au sérieux. Nous verrons le roi d'Angleterre se déclarer vassal du pape. Le roi de Portugal commença par revendiquer l'indépendance de sa couronne, en refusant le paiement d'une redevance promise par son père ; il osa mettre la main sur l'évêque de Porto et dépouiller l'Église. Mais il n'était pas de force à lutter avec Innocent ; il finit par payer le cens et il mit son royaume sous la protection spéciale du saint-siége. D'autres souverains encore, le prince de Dalmatie, les rois de Bohême et de Hongrie, recherchèrent l'appui du tout-puissant pontife (2).

Innocent paraît être le chef spirituel et temporel de la chrétienté. L'empire n'est plus qu'une vaine ombre ; ce n'est pas à l'empereur, mais au pape que les rois s'adressent, même pour des affaires temporelles ; ce n'est pas l'héritier des Césars qui crée des rois, mais le successeur des apôtres. On ne peut contester la considération et l'influence universelle d'Innocent ; mais il est certain aussi que la domination du pape a des ennemis mortels dans ceux-là mêmes qui réclament son intervention. Jamais un prince ne voudra tenir sa couronne d'un suzerain, quand il aura la force de maintenir son indépendance. Il y a une puissance irrésistible dans l'idée de souveraineté ; Innocent, en couronnant des rois, exige en vain d'eux un serment de vasselage, la couronne affranchit. Le prince des Bulgares avait usurpé le trône ; il demanda la protection du saint-siége pour avoir un appui contre ses ennemis ; mais à peine couronné, il fit déjà ses réserves, il entendit avoir les mains libres pour ses projets d'agrandissement ; il voyait dans le pape un allié, non un maître (3). Quant au roi d'Aragon, il fit le

(1) *Gesta Innocent.*, cap. CXX, CXXI.

(2) Voir les témoignages dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 102.

(3) *Innocent.*, Epist. VIII, 9 : « Non attendens quod Ecclesiæ pluribus de causis fidelitate tenearis adstrictus, et cui deberes esse devotus, te in omnibus indevotum ostendas. »

voyage de Rome par ambition, plus que par respect pour la papauté ; il espérait que le sacre du souverain pontife lui donnerait autorité sur les grands de son royaume ; mais ceux-ci n'en furent que plus turbulents ; l'orgueil espagnol se révolta contre le joug étranger ; le roi lui-même se montrant vassal peu obéissant, le pape fut obligé de lui rappeler son serment de fidélité, ce qui n'empêcha pas Pierre d'Aragon de combattre dans les rangs des Albigeois contre l'armée pontificale. Les armes spirituelles du saint-siége ne trouvaient pas toujours un terrain favorable. Innocent ordonna vainement au roi de Hongrie de partir pour la croisade, comme il s'y était engagé ; l'excommunication, accompagnée de la menace de déposition, n'eut aucun effet sur l'esprit du prince (1).

N° 2. *Innocent et l'empire.*

I

La faiblesse d'Innocent en face des rois éclate surtout dans ses rapports avec l'Allemagne. L'empire était comme une création des papes : l'empereur, armé du glaive temporel, devait être le protecteur de l'Église, le défenseur du saint-siége. Charlemagne et Othon remplirent ces devoirs, mais l'indépendance des souverains pontifes en souffrit : celui qui est appelé à protéger devient facilement le maître. Il y avait dans la conception de l'empire chrétien une contradiction qui devait conduire à une lutte à mort. Chef de la chrétienté, l'empereur se disait le seigneur du monde, le successeur des Césars, le suzerain des rois ; pouvait-il consentir à n'être que l'instrument, l'arme de la papauté ? Les empereurs voulaient bien être les protecteurs de l'Église, mais en exerçant les droits de Charlemagne et d'Othon. Les papes, depuis Grégoire VII, n'entendaient plus être subordonnés ; organes de Dieu, ils avaient l'ambition de dominer sur les rois. Comment concilier des prétentions inconciliables ?

(1) *Innocent.*, Epist. I, 10.

Les droits de l'empire trouvèrent dans les Hohenstaufen une race qui semblait née pour les faire valoir. Frédéric Barberousse lutta toute sa vie contre l'esprit de liberté des cités lombardes qui ruinait la puissance impériale dans son principe, et contre les prétentions de la papauté qui tendaient à faire du maître de *la Ville et du Monde* un vassal du pape. Il succomba, mais la papauté aussi ne sortit pas victorieuse de la lutte; bien qu'elle eût vaincu l'empereur, l'empire subsistait, et avec lui le danger de nouveaux combats, dans lesquels la fortune et le génie pouvaient donner la victoire au roi d'Allemagne. Le fils de Frédéric n'avait pas les qualités de son père; mais la force dans les mains d'un prince jeune, entreprenant, téméraire, impitoyable, manqua de devenir fatale au saint-siége. Pendant le règne de Henri VI, la papauté fut presque anéantie. L'empereur s'empara du royaume de Sicile et refusa d'en faire hommage au pape; il disposa en maître du patrimoine de saint Pierre; le souverain pontife était enserré à Rome comme dans une prison. Henri VI l'isola de la chrétienté; il défendit aux clercs et aux laïques de s'adresser à l'Église romaine, d'interjeter appel à Rome; les fidèles qui allaient consulter le vicaire de saint Pierre, étaient accablés d'outrages, dépouillés, chargés de chaînes. L'empereur disposait des évêchés : malheur aux clercs, malheur aux évêques qui osaient lui disputer ses droits! ils étaient roués de coups, mutilés, torturés, jetés à la mer, ou ils périssaient dans les flammes (1). Et le pape restait muet! les foudres du saint-siége se taisaient!

La mort prématurée de Henri VI, la minorité de Frédéric II et l'avénement d'Innocent III changèrent subitement l'état de la chrétienté. Tout favorisa le pape. Les princes allemands se divisèrent; les uns choisirent pour roi le frère de Henri VI, les autres un prince de la maison de Saxe. On ne saurait douter des sympathies du pape : après le règne de Henri, il ne pouvait consentir à placer la couronne impériale sur la tête d'un Hohenstaufen. Toutefois Innocent, politique consommé, laissa d'abord les deux partis aux prises; leurs dissensions affaiblissaient l'empire, et désormais

1) *Gesta Innocent.*, cap. VIII; — *Registrum Innocentii de negotio Imperii*, Epist. XXIX-XXXIII. — *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. II, pag. 525, 547; — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 53, note *r*.

l'empire était l'ennemi de la papauté (1). Pourquoi Innocent serait-il intervenu dans la lutte? Il savait que les deux prétendants seraient forcés d'implorer son appui. C'est ce qui arriva. Alors le souverain pontife éclata, il repoussa Philippe de Souabe, parce que c'était un Hohenstaufen. Dans un long acte d'accusation, il rappela tout ce que cette race maudite avait fait de mal à l'Église : « Philippe est un persécuteur, né d'une famille de persécuteurs. Henri V, le premier prince de Souabe qui parvint à l'empire, s'empara par violence et perfidie de Paschal et des cardinaux; il arracha au pape des priviléges contraires aux droits de l'Église. Lorsque Paschal, libre de ses fers, révoqua ses concessions, l'empereur créa un antipape : de là le long schisme qui dura jusqu'à Calixte II. Frédéric Barberousse fit de belles promesses à Adrien qui le couronna : on sait comment il les remplit. C'est lui qui répondit aux reproches d'Alexandre III : « Si nous n'étions dans une église, tu sentirais comment frappent les glaives des Allemands. » Henri son fils commença son règne en attaquant à main armée le patrimoine de saint Pierre, et il ne cessa de maltraiter le clergé. Philippe suit ses traces : n'a-t-il pas pris le titre de duc de Toscane et de Campanie, en usurpant les biens de saint Pierre jusqu'aux portes de Rome? L'appeler à l'empire, ce serait donner des armes à un furieux contre nous, ce serait mettre dans ses mains l'épée dirigée contre notre tête. Fût-il innocent comme l'enfant qui vient de naître, nous devrions le repousser. La race des Hohenstaufen a comblé la mesure, le jour de la vengeance approche; l'Écriture sainte nous apprend que les enfants sont punis pour la faute de leurs pères jusque dans la troisième et la quatrième génération (2). » Innocent prophétisait les malheurs de la maison de Souabe : le dernier rejeton porta sa tête sur l'échafaud. Nous ne dirons pas avec le pape que ce fut pour expier les fautes de ses pères. Dieu seul sait pourquoi celui qui est innocent aux yeux des hommes, subit en apparence la peine de fautes qu'il n'a pas commises et pour lesquelles il ne doit pas être puni, quoi qu'en dise l'Écriture sainte.

(1) Le poëte contemporain *Walther von der Vogelweide* accuse le pape de duplicité, il a trompé les deux prétendants :

Ze Rome horte ich liegen.

(*Von der Hagen*, Minnesinger, T. I, pag. 224, n° 2.)

(2) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. XXIX.

II

Innocent espérait trouver dans Othon un roi selon son cœur. Il descendait par sa mère des rois d'Angleterre, par son père des ducs de Saxe, qui tous s'étaient montrés dévoués à l'Église. Le pape l'appela au trône : « Par l'autorité qui nous a été donnée en la personne de saint Pierre, nous te recevons pour roi, nous ordonnons que désormais on te rende en cette qualité respect et obéissance. » Innocent écrivit en même temps aux grands laïques et ecclésiastiques ; il leur expliqua les raisons qui l'avaient déterminé en faveur d'Othon, et leur enjoignit de lui obéir ; quant aux serments qu'ils auraient faits à d'autres qu'à Othon, il promit de mettre en sûreté leur réputation et leur conscience (1). Quel accueil les princes allemands firent-ils à cet acte d'autorité? S'empressèrent-ils, comme du temps de Grégoire VII, d'exécuter les ordres du souverain pontife? Les nombreux partisans des Hohenstaufen, et parmi eux des évêques, protestèrent contre la décision d'Innocent ; ils lui dénièrent le droit d'intervenir dans l'élection des rois : « La raison ne peut comprendre, disent-ils, la foi simple ne peut croire que le renversement de tout droit parte du siége de la justice... Où avez-vous lu, vous pape, où avez-vous lu, vous cardinaux, que vos prédécesseurs se soient jamais mêlés du choix d'un empereur romain? qu'ils aient été électeurs, ou qu'ils aient jugé de la validité de l'élection? Répondez, si vous le pouvez. C'était au contraire un privilége de la couronne impériale que l'élection du pape se fît avec le consentement de l'empereur. Les empereurs, par respect pour l'Église, ont renoncé à ce droit. Si les laïques dans leur simplicité négligent un droit qui leur appartient, comment Sa Sainteté peut-elle étendre la main sur un bien qui ne lui a jamais appartenu?... Quand une élection est douteuse, il n'y a pas de juge supérieur dont la sentence puisse décider ; les princes seuls ont qualité pour élire un roi. Jésus-Christ, l'Homme-Dieu a séparé les deux pouvoirs et leur a assigné une mission différente : celui qui sert Dieu ne doit pas se mêler des intérêts tempo-

(1) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. XXIX, XXXII, XXXIII.

rels : celui qui est engagé dans les affaires de ce monde, ne doit pas présider aux choses divines (1). »

Cette énergique protestation attaquait le pouvoir temporel de la papauté dans son fondement. Les princes sommaient Innocent de répondre s'il pouvait; mais comment avouer des prétentions qui une fois exprimées auraient autant d'ennemis qu'il y a de princes? Le pape, légiste éminent, se tira d'embarras par des subtilités; il écrivit aux princes : « Loin de nous de contester le droit qui vous appartient d'élire votre roi. Mais d'où vous vient ce droit? N'est-ce pas de l'Église romaine qui, du temps de Charlemagne, a transféré l'empire des Grecs aux Germains? N'est-ce pas le pape qui couronne l'empereur? Or si c'est à lui à consacrer l'élu, vous devez reconnaître qu'il a aussi le droit d'examiner sa personne; car c'est une règle générale que cet examen appartient à celui qui impose les mains à l'élu, lors du sacre. Si les princes élisaient, même à l'unanimité, un sacrilége, un excommunié, un insensé, un hérétique, un païen, serions-nous obligé de le couronner?... Notre légat n'a fait ni l'office d'électeur, ni celui de juge, il n'a élu ni fait élire personne; il a dénoncé le duc de Souabe comme indigne de l'empire, il a déclaré quel est le prince digne de la couronne impériale. Les électeurs étant partagés, nous avons dû intervenir, parce que le saint-siége ne peut rester sans défenseur; l'Église ne doit pas souffrir de la division des laïques (2). »

Ces chicanes de légiste ne trompèrent personne. « C'en est fait de la liberté de l'Allemagne, dit Philippe de Souabe, si l'empereur ne peut être élu sans le consentement du souverain pontife (3). » C'est en effet à cela qu'aboutissaient les prétentions d'Innocent. Elles rencontrèrent une résistance universelle en Allemagne. Il n'y eut pas jusqu'aux évêques qui refusèrent d'écouter la voix du chef de la chrétienté ; le légat du pape avoue que si les ecclésiastiques avaient pris le parti d'Othon, celui-ci l'aurait emporté (4). L'opposition contre le saint-siége était si vive, que les princes étaient

(1) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. LXI.

(2) *Id. ibid.*, Epist. LXII.

(3) *Id. ibid.*, Epist. LII.

(4) *Id. ibid.*, Epist. XXXI (Episcopi Prænestini ad dominum Papam) : « Istud pro certo scientes, quia si ecclesiastici principes Domino regi Ottoni a principio fideliter adhæsissent, vel adhuc eidem vellent viribus et animis adhærere, nulla vel modica esset difficultas in ipsius progressu negotii. »

disposés à élire un troisième empereur, en haine de l'Église de Rome (1). Innocent lança l'excommunication contre ceux qui tiendraient le parti du duc de Souabe. Mais les foudres du saint-siége furent impuissantes ; les évêques restèrent fidèles aux Hohenstaufen et ils continuèrent leurs fonctions religieuses, comme s'il n'y avait pas d'excommunication. On vit des prélats jeter en prison ou pendre les messagers du pape ; d'autres affichèrent leur désobéissance, en rendant à Philippe de Souabe les honneurs dus à un roi légitime (2). Innocent, dans sa douleur, s'écria : « Les clefs de saint Pierre sont méprisées (3)! »

Les évêques se guidaient d'après leur intérêt politique plus que d'après la volonté du pape. Ils redoutaient la puissance des empereurs : les Hohenstaufen avaient de fortes racines en Allemagne ; ils avaient encore pour eux le roi de France. Le droit que le pape s'arrogeait d'imposer un chef à l'Allemagne, compromettait l'indépendance de la royauté aussi bien que celle de l'empire. Philipe-Auguste fit entendre à Innocent des paroles sévères, presque menaçantes : « C'est une injure pour nous, dit-il, c'est une injure pour tous les princes. Nous avons souffert avec patience bien des choses ; mais nous ne souffrirons jamais une entreprise qui lèse notre honneur et qui blesse la dignité de notre couronne. Si vous persistez dans votre dessein, nous prendrons de notre côté telles mesures que notre intérêt et les circonstances exigeront (4). » Innocent fut ébranlé par l'opposition universelle que son protégé rencontra ; le voyant abandonné par les princes laïques et ecclésiastiques, il entra en négociation avec Philippe de Souabe, et il aurait été forcé de couronner celui qu'il avait excommunié, si l'assassinat de Philippe ne l'avait tiré de cette situation embarrassante (5).

Ce fut une bonne fortune pour Innocent ; il crut avoir atteint le but poursuivi par les papes depuis Grégoire VII : l'union intime de l'Église et de l'empire par l'entière subordination de l'empereur au

(1) *Innocent*, Registr. de negotio Imperii, Epist. LI. « In odium Romanæ Ecclesiæ. »

(2) *Hurter*, Innocent III, T. I, pag. 408 (de la traduction).

(3) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. LXXX : « Cum multi archiepiscoporum et episcoporum fidem non teneant, juramenta non servent et despiciant Petri claves. »

(4) *Id. ibid.*, Epist. LXIII.

(5) *Chronic. Urspberg.*, pag. 310 : « Inducitur Papa ut velit permittere, quatenus regnet Philippus. » — Sur les négociations entre Innocent III et Philippe, voyez *Charrier*, Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, T. II, pag. 120, ss.

pape. Dans l'effusion de sa joie, il écrivit à Othon : « Béni soit Dieu, dont l'ineffable miséricorde a accompli nos desseins pour l'honneur et le bien tant de l'Église que de l'empire et de toute la chrétienté... Vois, mon très cher fils, notre âme est si unie à la tienne, notre cœur s'est tellement fondu dans ton cœur, que nous croyons vouloir et sentir la même chose, comme si nous n'étions qu'une seule âme et un seul cœur. Quels avantages résulteront de cette union ! La plume ne les saurait décrire, la langue ne les saurait exprimer, l'intelligence ne les saurait concevoir. Car à nous deux est confiée la direction suprême du monde. Si nous sommes d'accord, et si nous nous entendons pour faire le bien, alors les paroles du prophète se réaliseront : le soleil et la lune seront réglés, ce qui est courbe sera droit, ce qui est raboteux sera uni (1). »

L'unité du monde chrétien par le pape et l'empereur paraissait accomplie ; mais cette unité était viciée par des contradictions fatales qui en rendaient la réalisation impossible. Jamais l'impuissance de la papauté ne fut aussi évidente que lorsqu'elle semblait avoir atteint le comble de la puissance. Othon reçut la couronne impériale en 1209, et déjà en 1210 Innocent l'excommunia et le déposa. L'union du pape et de l'empereur n'avait pas duré un jour. Cependant l'empereur devait tout au pape ; Othon avouait que sans Innocent, il ne serait que cendre et poussière (2). Mais les principes et les exigences des positions ont plus de force que les liens de la reconnaissance : l'empereur ne pouvait être le vassal du pape. Othon écrivit à Innocent qu'il n'entendait pas contester son pouvoir spirituel ; il voulait que ce pouvoir demeurât entier, qu'il s'étendît même sous l'égide de l'empire ; mais il rappela au pape que l'empereur avait un plein pouvoir sur le temporel, dont il n'appartenait pas au saint-siége de décider (3) : » Libre à vous d'exercer la plénitude de la puissance spirituelle, mais notre ferme volonté est aussi de régler toutes les affaires temporelles par notre autorité impériale (4). » Il y a toujours deux prétentions

(1) *Innocent.*, Registr. de negotio Imperii, Epist. CLXXIX..

(2) *Id.*, *ibid.*, Epist. CVI : « Cum in cinerem et favillam negotium nostrum redactum fuisset, si manus vestra vel auctoritas beati Petri in partem nostram non declinasset. »

(3) *Id.*, *ibid.* « In temporalibus plenam habemus potestatem, de quibus vobis non convenit judicare. »

(4) Voyez la lettre d'*Othon*, dans *Hahn*, Collect. Monumentorum veterum, T. I, pag. 209.

inconciliables en présence. Si le pape a la toute-puissance spirituelle, comment n'aurait-il pas action sur le temporel? Si l'empereur peut gouverner le monde, sans prendre souci de la papauté, que devient le vicaire du Christ? Innocent fut profondément affecté d'une déception qui ruinait toutes ses espérances. L'ingratitude d'Othon le révolta; il se reprocha d'avoir forgé lui-même le glaive qui le blessait. Dans son amer découragement il s'écria, avec le Dieu de la Bible : *Je regrette d'avoir fait l'homme* (1).

Innocent vit-il ce qu'il y avait d'impossibilités dans ses prétentions? Il protesta qu'il n'avait pas voulu empiéter sur les droits des princes; il repoussa comme une calomnie le reproche qu'on lui faisait de vouloir ruiner l'empire en nourrissant l'anarchie qui le déchirait : « S'il est intervenu en faveur d'Othon contre Philippe, dit-il, c'est dans l'intérêt des princes, pour sauvegarder le droit qu'ils ont d'élire leur chef. L'élection de Philippe de Souabe aurait rendu la couronne héréditaire dans la famille des Hohenstaufen, au grand préjudice de la liberté germanique (2). » Un savant historien a pris cette justification au pied de la lettre : *Hurter* fait honneur à la papauté de la culture intellectuelle, si variée et si riche, qui distingue l'Allemagne, tandis que, sous un royaume héréditaire, elle aurait formé un corps puissant en apparence, mais sans vie réelle (3). Nous ne pouvons nous ranger à cette appréciation de la politique pontificale : c'est pousser la bonhomie allemande jusqu'à la niaiserie. L'intérêt personnel perce dans toute la conduite d'Innocent : s'il écarte les Hohenstaufen du trône d'Allemagne, c'est que la puissance de cette redoutable famille compromet la domination de la papauté : s'il tient à ce que l'empire reste électif, c'est qu'un royaume d'Allemagne héréditaire, n'importe dans quelle famille, aurait été dangereux pour les papes. Affaiblir l'Allemagne, en la divisant, faire de l'empire un instrument dans les mains du vicaire de saint Pierre, telle était la politique nécessaire d'Innocent. Il ne réussit qu'à moitié. L'Allemagne resta divisée, il est vrai, et l'empire faible ; néanmoins la domination que les papes poursui-

(1) *Innocent.*, Epist. XIII, 210.

(2) *Idem*, Epist. II, 293, 294 : « Nos qui non ad destructionem Imperii, sicut quidam pestilentes homines mentiuntur, intendimus, sed ad conservationem et provisionem ipsius potius aspiramus. » Cf. Registr. de negotio Imperii, Epist. XV.)

(3) *Hurter*, Innocent III, T. I, pag. 146 s. (de la traduction).

vaient depuis Grégoire II, leur échappa au moment où ils croyaient la saisir.

Dans la lutte de dix ans qui déchira l'Allemagne, la papauté est d'une faiblesse qui étonne. Innocent, « cet homme sous lequel le saint-siége fut si formidable (1), » est abandonné même par les évêques; ses armes spirituelles sont méprisées; son protégé est délaissé par tous; il faut que la mort lui vienne en aide pour le délivrer de Philippe de Souabe. A peine couronné, Othon tourne contre le pape le glaive qu'il en a reçu. Pour abattre Othon, Innocent est obligé de relever l'ennemi mortel de l'Église, Frédéric II, que lui-même fait exclure du trône d'Allemagne. Il prépare par là à ses successeurs une lutte terrible, dans laquelle périront l'empire et la papauté. Voilà à quoi aboutit la monarchie pontificale. Toute conception fausse porte en elle le principe de sa ruine.

§ 4. Influence politique et morale d'Innocent.

La papauté revendique la souveraineté spirituelle, et le pouvoir spirituel est poussé fatalement à usurper le pouvoir temporel. Mais quel but les papes poursuivent-ils? quelle mission se donnent-ils au milieu du monde féodal? Les ennemis du catholicisme ont une réponse toute prête à cette question : le but suprême des papes, c'était l'agrandissement de leur puissance, la domination universelle. Il est certain que la personnalité joue un grand rôle dans les choses humaines; Dieu lui-même l'a voulu ainsi, car il faut à l'homme un principe d'action, et il ne peut le trouver que dans son individualité. Si l'ambition est un élément nécessaire de la vie, pourquoi la reprocher aux papes? On leur en fait un crime, à cause de l'hypocrisie qu'ils y mêlent. Ils ne peuvent pas l'avouer, comme font les rois et les empereurs, puisqu'ils s'intitulent serviteurs des serviteurs de Dieu. Mais la distance entre la fiction et la réalité est telle, que le contraste soulève les adversaires de l'Église contre une affectation d'humilité qui cache tant d'outrecuidance. Toutefois cet âpre égoïsme n'explique pas à lui seul la politique de la papauté au moyen âge. Nous l'avons dit sou-

(1) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, chap. L.

vent : les grandes choses ne se font pas avec de petites passions. Si les souverains pontifes étaient jaloux d'étendre leur puissance, c'est que cette puissance était à leurs yeux un droit qu'ils tenaient de Jésus-Christ et qu'ils exerçaient dans l'intérêt de la chrétienté. Cela est vrai du moins pour les grands papes : le pouvoir pour le pouvoir n'a jamais été leur idéal ; ils avaient une ambition plus haute. Écoutons Innocent III : « La Providence divine nous a établi sur les peuples et sur les royaumes, pour que nous arrachions les mauvaises plantes, et pour que nous plantions les bonnes herbes avec le prophète. Nous portons nos regards sur le monde chrétien et nous veillons avec sollicitude à calmer les tempêtes que l'esprit de division fait naître, et à ranimer la charité, qui doit être le lien de la paix véritable (1). » Ainsi la papauté est l'organe de Dieu pour faire régner le droit et la justice sur la terre.

Jamais pouvoir ne s'est donné une plus grande mission ; les papes n'ont pu la concevoir que parce qu'ils se croyaient les vicaires du Fils de Dieu. En réalité, il n'étaient que des hommes; or ce n'est pas un homme, c'est l'humanité tout entière qui est l'organe de Dieu ; elle seule pourra réaliser l'idéal conçu par la papauté, le règne de la charité et de la justice. Pour mieux dire, c'est le but dont elle se rapprochera sans cesse, mais qu'elle n'atteindra jamais. La papauté n'avait pas les conditions nécessaires pour conduire le genre humain vers le terme de sa destinée. En effet, l'idéal de la justice implique la liberté; les papes pouvaient-ils favoriser la liberté, eux dont l'influence reposait sur l'autorité la plus absolue? L'idéal de la charité implique la paix; les papes, avec leurs armes spirituelles, pouvaient-ils imposer la concorde aux passions violentes qui agitaient le monde féodal? Pouvoir essentiellement religieux, la papauté n'était appelée à agir que sur les âmes; elle avait pour mission l'éducation morale des peuples. Aussi verrons-nous Innocent échouer dans les luttes politiques, tandis qu'il réussit dans les luttes morales.

(1) *Innocent.*, Epist. I, 410.

N° 1. *Innocent et la liberté anglaise.*

Les motifs qui engagèrent Innocent à intervenir dans les affaires d'Angleterre sont purs et légitimes. Ce n'était point dans un intérêt de domination, mais pour protéger l'Église contre la tyrannie d'un roi qui compte parmi les plus misérables des princes. Jean Sans Terre mettait dans le gouvernement ecclésiastique cette violence déréglée, ces ignobles passions qui firent de son règne le règne de l'anarchie et de la force brutale. Tantôt il empêchait les élections, afin de s'emparer du revenu des évêchés; tantôt il forçait les chapitres à élire des hommes de son choix, toujours dans un intérêt d'argent (1). Une élection contestée, celle de l'archevêché de Cantorbéry, fut l'occasion d'une longue lutte entre le saint-siége et le roi. Peu importe que l'intervention d'Innocent n'ait pas été très régulière (2); le pape ne pouvait pas laisser l'Église anglicane à la merci d'un tyran aussi cruel que cupide. Jean Sans Terre ne cédant pas, Innocent frappa l'Angleterre d'interdit. Le roi, irréligieux sans être incrédule, ne prit aucun souci de la suspension des cérémonies catholiques. C'était une bonne fortune pour lui ; il mit les évêchés, les abbayes, les prieurés sous la garde de ses officiers et il en confisqua les revenus. Le clergé fut livré aux avanies des hommes d'armes. Un brigand ayant volé et tué un prêtre sur la grande route, on demanda au roi ce qu'il fallait faire du meurtrier. Jean répondit : Il m'a débarrassé d'un de mes ennemis, qu'on le laisse libre (3). Cette persécution « furieuse et incessante » dura deux ans. Alors Innocent excommunia le roi, et délia ses sujets de leur serment de fidélité. Enfin il déclara Jean déchu du trône, il donna la couronne d'Angleterre au roi de France et chargea Philippe-Auguste d'exécuter sa sentence. Innocent engagea tous les seigneurs de la chrétienté à prendre la croix pour venger l'injure de l'Église, en leur promettant les priviléges et les indulgences qu'on donnait à ceux qui visitaient le tombeau du Christ (4).

(1) *Innocent.*, Epist. V, 160.
(2) *Pfank* (Geschichte der christlichen Gesellschaftsverfassung, T. IV, pag. 488) dit que l'intervention d'Innocent était *une insolence sans exemple.*
(3) *Matth. Paris.*, Chronic., ad a. 1208, pag. 190 (édition de Londres de 1684).
(4) *Id.*, *ibid.*, ad a. 1211, pag. 194; a. 1212, pag. 195.

Cet appel aux armes, ces menaces n'avaient d'autre but que d'intimider un prince qui joignait la lâcheté à toutes ses mauvaises qualités. Lorsque Jean apprit que Philippe-Auguste était prêt à envahir l'Angleterre avec une puissante armée, qu'il avait pour lui les barons anglo-normands et les évêques chassés de leurs siéges, il se hâta de signer les traités que le pape avait préparés d'avance ; il jura d'obéir aux injonctions du saint-siége sur tous les points qui avaient motivé son excommunication. Les serments de Jean Sans Terre étaient une faible garantie ; Innocent mit sa position désespérée à profit pour lui arracher l'abdication de son indépendance. *Matthieu de Paris* dit que le roi résigna sa couronne entre les mains du souverain pontife, ainsi que cela avait été convenu en cour de Rome (1). Dans une charte adressée à tous les fidèles, il déclara qu'il « cédait le royaume d'Angleterre au pape avec tous droits et toutes dépendances; qu'il le tiendrait désormais comme feudataire de l'Église romaine, qu'il prêterait hommage lige à Innocent et à ses successeurs, et que, comme marque de perpétuel vasselage, il paierait un tribut annuel (2). » Innocent triompha; il rendit grâces de la résolution de Jean Sans Terre à celui qui sait tirer le bien du mal. « Car qui l'a inspiré, s'écrie-t-il, sinon l'Esprit divin qui souffle où il veut? Le roi possédera maintenant son royaume d'une manière plus sublime et plus solide, puisqu'il est devenu un royaume sacerdotal, d'après les paroles de l'Écriture (3). »

Comme vicaire de Jésus-Christ, le pape se croyait appelé à être le gardien du droit et de la justice. Devenu suzerain de Jean Sans Terre, Innocent avait des devoirs plus stricts à remplir. Jamais prince plus méprisable n'a régné sur un grand royaume (4) : on disait de lui que la foule de ses crimes ne se pouvait compter, qu'il avait dépouillé la nature de l'homme pour prendre la férocité de la

(1) *Matth. Paris.*, ad a. 1213, pag. 198 : « Juxta quod Romæ fuerat sententiatum.

(2) *Rymer*, Fœdera, ed. Clarke, T. I, pars I, pag. 111.

(3) *Innocent.*, Epist. XVI, 79.

(4) C'est le jugement des contemporains et de la postérité. *Guillaume le Breton* dit dans sa *Philippide* (v. 620, s.) :

« Succedit ei (à Richard) *quo pejor in orbe,*
Non fuit, omnimoda vacuus pietate Johannes. »

(*Bouquet*, T. XVII, pag. 183.) — Comparez *Hurter*, Innocent III, T. I, pag. 622.

brute (1), que l'enfer même serait souillé par son âme (2). L'excès du mal poussa les barons anglo-normands à l'insurrection ; ils arrachèrent à leur roi cette fameuse charte, qui est devenue le germe de la liberté de l'Angleterre et du monde. Mais Jean trouva dans son vasselage un moyen d'éluder ses serments : « Le royaume d'Angleterre, dit-il, appartient à l'Église romaine ; je ne peux donc rien établir, rien changer, sans le consentement du pape ; les barons n'ont tenu aucun compte de mes protestations ; ils m'ont forcé la main (3)... » Telles furent les plaintes que Jean Sans Terre adressa à Innocent. Que fit le pape ? Il s'irrita, non contre le roi parjure, mais contre les barons : « Les grands d'Angleterre, s'écria-t-il, veulent détrôner un roi qui s'est mis sous la protection du saint-siége ; ils veulent enlever à l'Église de Rome ce qui lui appartient. Par saint Pierre, nous ne laisserons pas un pareil attentat impuni (4) ! »

Innocent cassa la grande charte. Dans sa bulle, il représente l'entreprise des barons comme l'œuvre du diable : au lieu de s'insurger contre leur roi, ils auraient dû s'attirer sa bienveillance par des témoignages d'humilité. Le pape qualifie de vile et de honteuse la transaction que le baronnage avait imposée à Jean Sans Terre (5) : « Établi au dessus des nations et au dessus des royaumes afin d'arracher et de détruire, de planter et d'édifier, nous ne voulons pas souffrir plus longtemps une méchanceté si audacieuse qui tourne au mépris du siége apostolique, au détriment des droits du roi et à l'opprobre de la nation anglaise. En conséquence, au nom du Dieu tout-puissant, par l'autorité des apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous réprouvons complétement et condamnons cette charte, nous défendons sous peine d'anathème que le roi l'observe ou que les barons en exigent l'exécution ; nous déclarons nulle et cassons la charte et

(1) *Matth. Paris.*, ad a. 1215, pag. 240.
(2) Ce trait est emprunté à une épitaphe :

« Sordida fœdatur fœdante Johanne Gehenna. »

Matth. Paris., ad a. 1216, pag. 242.)
(3) Litteræ *Johannis regis.* (*Rymer*, T. I, 1, pag. 129.)
(4) *Matth. Paris.*, ad a. 1215, pag. 223.
(5) « Compositionem non solum vilem et turpem, verum etiam illicitam et iniquam. »

toutes les obligations contractées pour la confirmer; nous voulons qu'en aucun temps elle ne puisse avoir aucune force (1). » La bulle fut suivie de l'excommunication des barons et des évêques insurgés (2).

Conçoit-on, en présence de ces témoignages authentiques, qu'un historien ose dire que l'*Angleterre obtint, sous l'influence du pape*, la grande charte, sauvegarde de la liberté? Voilà comment les catholiques écrivent l'histoire (3)! Heureusement les foudres de Rome produisirent peu d'effet en Angleterre. Les barons avaient vu avec un vif mécontentement leur roi se faire le vassal du pape (4). Cette soumission blessait leur orgueil tout ensemble et choquait toutes les idées reçues dans le monde féodal : « Le roi ne peut donner son royaume sans le consentement de ses barons (5). » Tel était le sentiment universel en Angleterre et en France. Les Anglais ne tinrent aucun compte de l'excommunication; ils allèrent jusqu'à dénier au pape le droit d'intervenir dans les choses temporelles : « Pourquoi l'insatiable cupidité des Romains s'étend-elle sur nous? Qu'est-ce que les évêques de Rome ont à voir dans nos guerres?... Quelle honte! souffrirons-nous que ces poltrons de Romains, ces usuriers, ces simoniaques, viennent régenter notre terre avec leurs sentences (6)? »

Une horrible guerre civile déchira l'Angleterre. Jean Sans Terre, dit *Matthieu Paris*, avait pour les nobles seigneurs la haine qu'on a pour la race des vipères; il flatta l'ambition du pape, afin de surprendre une sentence d'excommunication contre les barons, à l'abri de laquelle il pût impunément assouvir sa vengeance. Innocent devint l'instrument des mauvaises passions du roi. Des bandes d'aventuriers souillèrent l'Angleterre des crimes les plus épouvantables; un historien anglais les compare à des satellites de Satan. Brigandages, incendies, dévastations, supplices raffinés, sacriléges, tels furent les exploits d'une armée qui exécutait la

(1) « Ut nullo unquam tempore aliquam habeant firmitatem. » (*Rymer*, T. I, part. I, pag. 135.)

(2) *Cantu*, Histoire universelle, T. XI, pag. 173.

(3) *Matth. Paris.*, ad a. 1215, pag. 224. — *Rymer*, T. I, pars I, pag. 138, 139.

(4) Ce sont les paroles des barons français. (*Matth. Paris.*, ad a. 1216, pag. 236.)

(5) Jean Sans Terre écrit à Innocent que les barons disaient publiquement qu'ils faisaient la guerre à leur roi, parce qu'il s'était fait le vassal du pape. (*Rymer*, T. I, 1, pag. 138 : « Ex tunc in nos, specialiter ob hoc, sicut publice dicunt, objurgunt. »)

(6) *Matth. Paris.*, ad a. 1216, pag. 233.

sentence du vicaire de Dieu (1). Dans leur désespoir, les Anglais rapportèrent à Innocent toutes les atrocités qui se commettaient en son nom : « Voilà donc, disaient-ils, les belles actions de ce très cher fils en Jésus-Christ, comme dit le pape ! Voilà comment le vassal du saint-siége foule un noble royaume ! Le souverain pontife qui devrait être la source de la sainteté, le miroir de la piété, le gardien de la justice, le défenseur de la vérité, lui qui devrait servir d'exemple au monde, protége un pareil homme ! Pourquoi prend-il son parti ? Pour engloutir les richesses de l'Angleterre dans le gouffre de l'avarice romaine (2) ! »

Innocent ne mérite pas l'accusation d'avarice, mais les autres reproches que les Anglais adressèrent au suzerain de leur roi n'étaient que trop fondés. En Italie, le pape prit le parti de la liberté contre le despotisme impérial ; il écrivit aux cités lombardes : « Bien que nous devions nos soins à toute la chrétienté, notre sollicitude embrasse cependant l'Italie d'une manière particulière. Nous remplissons notre devoir en veillant à ce que nos fils ne soient pas esclaves, à ce que les petits ne soient pas opprimés par les grands (3). » Pourquoi le pape n'eut-il pas pour la liberté des Anglais la sollicitude qu'il témoignait pour la liberté des Italiens ? De quel côté se trouvaient le mépris du droit et l'abus de la force ? En Italie, l'empereur revendiquait ses droits, fondés sur la conquête et consolidés par le temps ; les Lombards s'insurgeaient contre l'autorité établie, c'étaient des révolutionnaires. En Angleterre, les droits des barons reposaient sur des conventions ; le roi violait des libertés jurées et il ajoutait l'outrage au parjure. Cependant en Italie Innocent se ligua avec les révolutionnaires contre le souverain légitime, contrairement aux principes les plus certains de la doctrine chrétienne ; tandis qu'en Angleterre il lança les foudres de l'excommunication contre ceux qui soutenaient leur droit, et il protégea un prince, rebut de l'humanité. Quel est le motif de cette inexplicable conduite ? C'est que Jean Sans Terre s'était fait le vassal du saint-siége. La papauté, engagée dans les intérêts de ce monde, se laissa dominer par l'ambition. Innocent oublia la haute mission qu'il avait reconnue aux

(1) *Matth. Paris.*, ad a. 1213, pag. 206 ; ad a. 1216, pag. 231, s.
(2) *Idem*, ad a. 1216, pag. 234.
(3) *Innocent.*, Epist. I, pag. 401.

vicaires de Dieu ; au lieu d'être le gardien de la justice, il devint le complice de la plus folle tyrannie.

N° 2. *La papauté, garantie de la paix universelle.*

Le moyen âge est une lutte de forces brutales; le droit du plus fort règne, mais s'il régnait seul, la société tomberait en dissolution. Dieu a préparé une religion de charité et de paix pour humaniser les barbares conquérants de l'empire, pour mettre la justice à la place de la violence. Comment cette révolution s'accomplira-t-elle? Lorsque l'unité chrétienne est constituée, lorsque le pouvoir spirituel est organisé et concentré dans les mains du souverain pontife, la pensée surgit que la papauté pouvait et devait être une garantie pour la paix de la chrétienté : « Le pape, disait-on, est établi sur les royaumes comme sur les églises, pour arracher et détruire, pour édifier et planter. C'est à lui comme organe de l'Église universelle, comme vicaire de Dieu, à décider si les guerres qui divisent les peuples chrétiens sont justes ou injustes. Aucune guerre ne doit être entreprise sans son autorité. S'il la déclare juste, elle est légitime, et ceux qui refuseront de se soumettre à ses décrets seront frappés d'anathème. Où est le roi qui osera résister à la volonté unanime du pape et des évêques? Celui qui l'oserait serait sûr de succomber (1). » Telle est la théorie de paix universelle inspirée par le catholicisme. Voyons-la à l'œuvre.

Innocent se dit le représentant du souverain conciliateur des hommes (2) ; les guerres qui déchirent la chrétienté lui paraissent incompatibles avec une religion de paix et de charité. Il écrit au roi de France : « Au moment où Jésus-Christ va accomplir le mystère divin de la Rédemption, il donne la paix pour héritage à ses disciples ; il veut qu'ils l'observent entre eux et la fassent observer par les autres. Ce qu'il dit en mourant, il le confirme après sa résurrection. *La paix soit avec vous :* telles sont les premières paroles qu'il adresse à ses apôtres. La paix est l'expression de la

(1) *Gerhoh*, de Corrupto Ecclesiæ statu, dans *Baluze*, Miscell., T. V, pag. 117-119.

(2) « Qui summi mediatoris locum obtinemus in terris. » (*Registr. de negotio Imperii*, Epist. CLXXXV.)

charité qui est la plénitude de la loi. Qu'y a-t-il de plus contraire à la charité que les dissensions des hommes? Nées de la haine, elles sont la source de tous les crimes, elles détruisent tout lien d'affection; et celui qui n'aime pas son prochain, aimera-t-il Dieu? Ramener les hommes à la charité et à la paix, tel est le premier devoir de celui qui, bien qu'indigne, tient la place de Jésus-Christ sur la terre (1). » Innocent avait de pressantes raisons pour rétablir la paix entre les princes chrétiens. La grande ambition de la papauté était de délivrer la Terre Sainte; or la chrétienté ne pouvait l'emporter sur les disciples de Mahomet, si elle s'affaiblissait par des divisions intérieures. La rivalité des rois de France et d'Angleterre était de toutes les guerres la plus funeste. C'est la France qui avait pris l'initiative des croisades; priver la cause du Christ de cet appui, c'était rendre les guerres sacrées impossibles. Tels furent les motifs puissants qui engagèrent Innocent à imposer la paix aux rois de France et d'Angleterre.

Jean Sans Terre, accusé d'avoir donné la mort à son neveu Arthur, comte de Bretagne, fut sommé de se justifier devant la cour des pairs, en qualité de vassal du roi de France. Comme il ne comparut pas, les barons français déclarèrent qu'il avait forfait tout ce qu'il possédait en France; en exécution de ce jugement, Philippe-Auguste envahit la Normandie. Innocent ordonna aux deux princes, sous peine d'excommunication, de faire la paix, ou de conclure au moins une trève (2). Philippe-Auguste répondit aux légats qu'il n'appartenait pas au souverain pontife de se mêler des différends des princes, qu'ils n'étaient pas obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardait leurs vassaux (3). Les barons français repoussèrent tout aussi énergiquement l'intervention d'Innocent; ils conseillèrent à leur suzerain de ne faire ni paix ni trève avec le roi d'Angleterre, par contrainte du saint-siége; ils s'engagèrent, si le pape voulait faire quelque violence à ce sujet au roi, à secourir leur seigneur lige, selon leur pouvoir (4).

Ecoutons la réponse d'Innocent; elle est adroite et ferme. Il ne veut pas, dit-il, entreprendre sur le pouvoir temporel des rois, ni

(1) *Innocent.*, Epist. I, 355; VII, 68; II, 39; VI, 68.
(2) *Idem.*, Epist. VI, 68, 69.
(3) *Benedicti Petroburgens.*, Vita Henrici II. (*Bouquet*, XVII, 488.)
(4) *Dumont* (Corps diplomatique, T I, pag. 129) donne le texte des lettres des barons.

se mêler des rapports entre suzerain et vassal; il prétend qu'il reste dans les limites de son pouvoir spirituel, mais ce pouvoir il le veut entier, absolu. Le pape s'étonne que le roi de France conteste la juridiction que Jésus-Christ a conférée au saint-siége, avec une telle étendue, qu'elle ne saurait être augmentée. Ce premier point accordé, et du point de vue du catholicisme on ne le pouvait nier, le pape en induit logiquement le droit et le devoir d'intervenir dans la paix et la guerre : « Le Psalmiste, les anges et Jésus-Christ font de la paix une loi de la société chrétienne; comme organe de Dieu, le souverain pontife doit donc prêcher la paix; ceux qui refuseront de l'écouter encourront la malédiction que Jésus-Christ prononce contre ceux qui repoussent la parole de vérité. » Pourquoi la paix est-elle un devoir pour les chrétiens? pourquoi le chef de l'Église doit-il l'imposer aux fidèles? « Il appartient au pape de juger des choses qui touchent au salut de l'âme et à la damnation. Or n'est-ce pas mériter la mort éternelle que de nourrir la discorde, de combattre les fidèles, de détruire les maisons religieuses, de livrer les biens ecclésiastiques au brigandage, de violer les vierges consacrées à Dieu, de fouler les pauvres et d'appauvrir les puissants, de verser le sang humain et de profaner les églises? Certes, si nous nous taisions, on aurait droit de nous appeler des chiens muets, on aurait raison de nous demander compte de la mort de tant de milliers d'hommes. Dieu ne nous dit-il pas par la bouche du prophète : *Je t'ai établi sur les nations, afin que tu détruises et que tu édifies?* Et nous aurions les mains liées quand il s'agit de prévenir des crimes! Lorsque l'Église et ses ministres sont en péril, il nous serait défendu de nous dresser comme un mur pour les protéger! » La conséquence est invincible : « Notre devoir est de reprendre les chrétiens de tout péché mortel, et s'ils méprisent la correction, de les réprimer par la censure ecclésiastique. En serait-il autrement des rois? Mais il est écrit : Vous jugerez les grands comme les petits, sans acception de personnes. Que nous reste-il donc à faire, si tu n'écoutes pas l'Église, sinon de te traiter, nous le disons à regret, comme un païen et un publicain? S'il faut choisir l'un ou l'autre, nous aimons mieux te déplaire que d'offenser Dieu (1). »

(1) *Innocent.*, Epist. VI, 163.

Les gallicans se sont récriés contre cette doctrine : « Si on l'admet, dit *Fleury*, non seulement le pape, mais chaque évêque sera l'arbitre de la paix et de la guerre ; sous prétexte du péché, tout sera soumis au tribunal ecclésiastique, il n'y aura plus de puissance temporelle. » Telles sont en effet les conséquences logiques du pouvoir spirituel, si on le reconnaît dans toute sa plénitude à l'Église et au pape son chef. La doctrine des gallicans, qui restreignent le pouvoir de l'Église au for intérieur (1), tend à limiter ce pouvoir qui est cependant tellement illimité de sa nature, comme le dit Innocent, qu'il ne saurait recevoir d'extension. Il faut choisir, ou admettre le pouvoir spirituel avec ses conséquences ou le rejeter.

L'humanité a fait son choix. Déjà au moyen âge, les prétentions de la papauté rencontrèrent une résistance instinctive. Philippe-Auguste et ses barons repoussèrent l'intervention d'Innocent. Le pape ne parvint pas à établir la paix, pas même à unir les princes chrétiens en vue de la guerre sacrée. On a dit que si le rêve de la paix perpétuelle pouvait se réaliser, ce ne serait que par l'action d'un pouvoir élevé au dessus des passions humaines et dominant sur les peuples par la foi (2). Nous croyons plutôt avec Bossuet que la papauté n'avait ni capacité ni mission d'établir la paix (3). Que la force lui ait manqué, le moyen âge avec ses guerres permanentes le prouve suffisamment ; et si la force lui a fait défaut, c'est que Dieu ne lui avait pas donné cette mission. L'harmonie dans l'humanité ne peut résulter que du concours libre de peuples indépendants ; or le pouvoir du pape, s'il était consolidé, aurait détruit les nations européennes dans leur germe, en les absorbant dans une monarchie universelle et la pire de toutes, une théocratie qui détruit tout libre mouvement. Ce n'est pas à dire que l'Église n'ait contribué puissamment à préparer une ère pacifique. Organe d'une religion de paix et d'amour, elle a humanisé les mœurs et elle a inspiré aux hommes des sentiments de solidarité et de cha-

1 *Bossuet*, Defensio declarationis, III, 22.

2 *Chateaubriand*, Génie du christianisme : « S'il existait au milieu de l'Europe un tribunal qui parlât au nom de Dieu, les nations et les monarques et qui prévînt les guerres et les révolutions, ce tribunal serait le chef-d'œuvre de la politique et le dernier degré de la perfection sociale : les papes, par l'influence qu'ils exerçaient sur le monde chrétien, ont été au moment de réaliser ce beau songe. »

3 *Bossuet*, Defensio declarationis, III, 22.

rité; que ces sentiments prennent racine dans les esprits, la paix sera réalisée. Telle était la véritable mission du catholicisme; il était appelé à préparer la paix, mais non à l'imposer. L'harmonie ne peut naître que de l'accord des âmes; elle ne saurait être le produit de la contrainte, qu'elle soit morale ou physique.

N° 3. *Influence morale d'Innocent.*

La mission des papes est morale plutôt que politique; chefs de l'Église, ils sont appelés à propager et à consolider la religion chrétienne. Dans les desseins de Dieu, l'influence temporelle dont ils jouissent n'est qu'un instrument, un appui pour le pouvoir spirituel. Voilà pourquoi les prétentions de la papauté au pouvoir temporel échouent. Innocent, le plus puissant des pontifes romains, cherche en vain à régner sur les rois; il succombe là même où il paraît vaincre. L'Allemagne n'obéit pas à la voix de Rome; l'Angleterre voit en frémissant son roi s'avilir aux pieds du pape; Philippe-Auguste, entouré de ses barons, brave les foudres du saint-siége et maintient son indépendance. Il en est tout autrement sur le terrain religieux; ici le pape est dans son droit, il a pour lui la conscience chrétienne et il réussit. Les efforts persévérants d'Innocent pour faire respecter les liens du mariage, violés par un prince puissant, méritent la reconnaissance de l'humanité. Il n'y a pas de civilisation sans moralité; quand les mœurs font défaut, la plus brillante culture de l'intelligence tourne en barbarie. En moralisant les peuples, la papauté a assuré l'avenir de la civilisation moderne.

Philippe-Auguste, à peine marié à Ingeburge, princesse danoise, voulut rompre son union. Les historiens parlent d'un invincible dégoût que le roi aurait pris subitement pour une femme belle et vertueuse (1). Qu'allait faire l'Église? Pouvait-elle prêter la main à un caprice royal? Une assemblée d'évêques, présidée par le métropolitain de Reims, prononça le divorce, sous le prétexte de

(1) *Rigordus*, de Gest. Phil. Aug., ad a. 1193 (*Bouquet*, XVII, 38) : « Sed mirum! eadem die, instigante diabolo, ipse rex, quibusdam, ut dicitur maleficiis per sortiarias impeditus, uxorem tam longo tempore cupitam exosam habere cœpit. »

parenté. Philippe se hâta de contracter un second mariage avec Agnès de Méranie. L'épouse légitime fut délaissée; son dénûment était tel qu'elle fut obligée de recourir à l'aumône pour soutenir une vie de douleurs. La malheureuse invoqua le seul appui qui restât aux faibles dans un âge où régnait le mépris du droit : « Je meurs, écrit-elle au pape, si votre miséricorde ne me vient en aide (1). » Sa voix fut entendue. Innocent, indigné de la lâche condescendance du clergé gallican (2), prit en main la cause de la femme opprimée.

A peine élu, le pape écrivit à l'évêque de Paris : « Le mariage n'est pas d'invention humaine, mais d'institution divine; c'est l'union en Jésus-Christ de l'Église et des époux. Ceux qui cherchent, non à se séparer de leurs femmes, car la séparation est impossible, mais ceux qui tentent d'arracher cette partie d'eux-mêmes, arrachent aussi leur âme aux embrassements de la divine bonté. Que Philippe-Auguste se hâte, dans l'intérêt de son salut, de reprendre l'épouse délaissée. Ce n'est pas seulement le salut d'un homme qui est en danger, c'est le salut de tous les fidèles. S'il est permis au roi de France de répudier sa femme, tous les princes, tous les particuliers suivront son exemple : l'union consacrée par l'Église ne sera plus qu'un concubinage. Il faut arrêter le mal dans son principe. » Innocent ne craint pas la puissance du roi, car il a Dieu pour lui : « Tu es tout-puissant, dit-il, à Philippe-Auguste, mais quelle que soit la confiance que t'inspire ton pouvoir, tu ne saurais tenir devant la face de Dieu, dont nous sommes, quoique indigne, le représentant sur la terre. Notre cause est celle de la justice; nous marcherons dans cette route royale, sans incliner à droite, sans dévier à gauche, sans nous laisser détourner ni par les prières, ni par les présents, ni par l'amour, ni par la haine (3). »

Philippe-Auguste, entraîné par sa passion, essaya de résister. Mais Innocent avait un auxiliaire plus puissant que toute la puis-

(1) *Epist. Ingeburgis* ad Cœlestin. Pap. (*Baluze*, Miscell., T. I, pag. 422) : « Doleo quidem et non tristari non possum, qui panem comedo cum dolore et potum cum lacrymis assidue permiscere compellor. »

(2) *Innocent.* Epist., Appendix IX (*Bréquigny*, T. II, p. 1081) : « Non enim sententia illa divortii, quin imo fabula ludibrii. »

(3) *Idem.*, Epist. I, 171.

sance du roi, l'assentiment de la chrétienté : la voix publique se prononça contre Philippe, et accusa même le pape de mettre trop de modération dans sa conduite (1). Innocent fut heureux de ces reproches ; ils lui donnèrent la force de vaincre la résistance du roi. Les exhortations et les menaces restant sans effet, le souverain pontife frappa le royaume de France d'interdit. Le légat assembla un concile. A minuit, les évêques et les prêtres parurent, chacun un flambeau à la main ; les cloches qu'on entendait pour la dernière fois, sonnèrent comme pour les agonisants et les morts. Les chanoines prièrent le Père des Miséricordes : « Seigneur Dieu, ayez pitié de nous. » Un voile couvrit l'image du Christ ; on consuma dans les flammes les hosties consacrées ; on descendit dans les tombeaux souterrains les reliques des saints et les images des patrons des églises. Alors le légat, revêtu d'une étole violette, comme au jour de la Passion du Sauveur, annonça au peuple, qu'au nom de Jésus-Christ tous les domaines du roi de France étaient mis en interdit, jusqu'à ce qu'il cessât son commerce adultérin avec Agnès. Les gémissements, les sanglots des vieillards, des femmes et des enfants retentirent sous les portiques : il semblait que l'heure du jugement dernier fût arrivée et que les fidèles allaient paraître devant Dieu, sans l'appui des prières de l'Église (2).

Il faut se reporter au moyen âge pour comprendre l'effet que l'interdit produisit sur le peuple. L'existence était toute chrétienne ; la religion intervenait à chaque instant dsns les joies et dans les douleurs des hommes ; les priver subitement de cette consolation, c'était presque suspendre le cours de la vie. Un écrivain contemporain dit que le deuil et la consternation (3) se répandirent sur la France. Déjà la simple menace de l'interdit avait soulevé les populations. Il y eut des évêques qui adressèrent des représentations

(1) *Innocent III*, Epist. I, 171 ; VI, 182.

(2) De Legat. miss. in Franc. (*Duchesne*, Scriptor. rer. Franc., T. V, pag. 574) ; *Martene*, Thesaurus anecdotorum, T. IV, pag. 147.

(3) *Radulphi Coggeshali* Abbatis. Chron., ad a. 1200 (*Bouquet*, T. XVIII, pag. 91) : « O quam horrificum, immo quam miserabile in singulis civitatibus per id temporis erat spectaculum ! Valvas basilicarum obseratas cernere, et ab ingressu earum christianos velut canes arcere, ab officiis divinis cessare, sacramenta corporis et sanguinis Domini non conficere, ad præclaras sanctorum solemnitates ex more plebem non confluere, defunctorum cadavera ritu christiano sepulturæ non tradere, quorum fœtor aerem inficiebat, et horribilis visio vivorum mentibus horrorem incutiebat. »

au pape : il était impossible, disaient-ils, de résister aux pieuses séditions de la multitude, qui demandait avec violence qu'on lui rendît ses autels, ses patrons et ses fêtes. Innocent leur répondit que ces motifs étaient frivoles, qu'il fallait obéir, que l'Église avait été trop longtemps insultée par un scandale public. Le pape avoua que le remède était rude; mais de fortes maladies ne pouvaient se guérir par de faibles médicaments. Philippe-Auguste fut forcé de céder. Il essaya encore de chercher un appui dans ses barons. Quand il s'était agi de défendre l'indépendance du royaume, les vassaux s'étaient rangés autour de leur seigneur lige; mais le roi les trouva inexorables, quand il demanda leur avis sur son démêlé avec le saint-siége. Agnès parut devant le parlement, pâle, épuisée par une laborieuse grossesse et par la crainte d'un avenir douloureux; semblable à la veuve d'Hector, dit un chroniqueur, elle eût attendri tout le camp des Grecs. Mais les barons restèrent impassibles; ils conseillèrent au roi d'obéir au saint-père, d'éloigner Agnès et de reprendre Ingeburge. Philippe-Auguste, pleurant de dépit, promit sous serment de ne plus revoir celle que l'Église flétrissait comme concubine et de cohabiter avec son épouse légitime. Alors le légat leva l'interdit; on sonna les cloches et la joie fut grande parmi le peuple.

Innocent a dompté la résistance d'un roi puissant, mais il lui reste de longues luttes à soutenir. Philippe-Auguste n'avait cédé que sous la pression de l'opinion publique : aigri par la violence qu'il subissait, aveuglé par sa passion, il fit sentir à la malheureuse Ingeburge tout le poids de sa haine. La reine de France fut traitée comme une criminelle; il lui était défendu de sortir; pour la voir, il fallait une permission écrite du roi. On ne lui laissa que deux prêtres danois; encore ne pouvaient-ils parler à leur souveraine que devant témoins. Innocent adressa de vives plaintes à son légat : « Philippe-Auguste n'a satisfait qu'en apparence à ses engagements, il faut une satisfaction véritable. Le roi croit nous tromper, mais c'est lui-même qu'il trompe. Nous répandrons, s'il le faut, notre sang pour la vérité et la justice (1). »

Philippe-Auguste espérait obtenir par une sentence de divorce ce qu'il n'avait pu arracher au pape par la violence de ses procé-

(1) *Innocent.*, Epist. III, 16.

dés; il invoquait tantôt la parenté, tantôt le maléfice. Quoique Innocent se défiât des allégations du roi, il consentit à ce qu'on les examinât. Le légiste vint en aide au pontife; pour déjouer les chicanes de Philippe-Auguste, il se plaça sur le terrain du roi, celui de la légalité : « Il faut que le droit soit respecté, et le droit exige que la reine soit libre dans sa défense, qu'elle ait la faculté de produire des témoins. Innocent enverra à ses frais des hommes de loi en Danemark pour les entendre (1). » Le roi, furieux de cette opposition qu'il ne pouvait vaincre, fit retomber sur la malheureuse Ingeburge sa colère et son aversion. Une lettre touchante de la reine au pape nous initie à ses souffrances : « J'ai souvent exposé mes misères à votre paternité, les plus lourdes que Dieu puisse imposer. C'est à vous, très saint-père, que j'ai recours, à vous le représentant du Christ, pour alléger mon fardeau. Délivrez-moi, afin que je ne succombe pas. Tout ce qu'on ne doit pas refuser à une épouse chrétienne m'est refusé; on me refuse ce qu'on ne doit pas refuser à la femme la plus criminelle. La vie m'est à charge... Sauvez-moi de la mort de l'âme. Combien la mort du corps me serait agréable et douce, à moi misérable, délaissée et répudiée par tous (2) ! »

Innocent châtia le bourreau et consola la victime. Il écrivit au roi qu'il traitait son épouse non en reine, mais en esclave : « Les larmes qu'elle verse jour et nuit, dit-il, sont le pain dont elle se nourrit, elle a pris la vie en dégoût. Si la crainte du Seigneur, si le respect du saint-siége, si la noblesse de sa race, si la sainteté d'Ingeburge ne le font pas changer de conduite, qu'il le fasse dans l'intérêt de sa réputation. La reine succombera à sa douleur et alors on accusera le roi d'avoir de longue main préparé sa mort; on le considérera comme le meurtrier de la moitié de lui-même (3). » La lettre d'Innocent à Ingeburge est pleine de douceur et de compassion : « Nous sentons toute la dureté de ton sort, dit le pape. Dieu veut éprouver ta vertu. Supporte toutes les disgrâces, toutes les méchancetés; supporte-les, non comme une nécessité, mais comme un bien; il ne faut pas seulement se soumettre à la volonté divine, il faut l'ac-

(1) *Innocent.*, Epist. IV, 49 : XI, 182 : XV, 196.
(2) *Idem*, Epist. VI, 85.
(3) *Idem*, Epist. VI, 86.

cepter. Quand quelque chose n'arrive pas selon tes souhaits, offre avec joie ton sacrifice au Seigneur; notre vie n'est-elle pas un sacrifice permanent?... La vertu s'énerve sans combat, sa grandeur et sa force ne se révèlent que dans la patience; il faut donc nous servir des choses adverses, non pour nourrir notre douleur, mais pour fortifier notre âme... Résigne-toi avec humilité. On ne souffre plus quand on souffre avec patience. Celui qui a les cœurs des rois dans sa main te rendra l'affection de ton époux. Celui qui est le véritable époux de toutes les âmes fidèles récompensera encore plus abondamment tes chagrins par sa grâce (1). »

La prédiction d'Innocent s'accomplit : Philippe-Auguste reprit son épouse légitime après vingt années d'abandon. Sous l'empire de quels sentiments se fit cette réconciliation? On ne le sait. L'historien d'Innocent dit que le roi, à la veille d'envahir l'Angleterre, voulut gagner la faveur du peuple. Toutefois le roi conserva son amitié à la reine, même après que l'expédition eut manqué. Les passions ardentes de la jeunesse s'étaient calmées : la voix du peuple, qui était bien celle de Dieu, finit par toucher le cœur du roi. Si c'est un miracle, la gloire en doit être rapportée à Innocent. En prenant le parti d'une femme répudiée par caprice, le pape défendait la cause de la moralité contre la force unie aux mauvais instincts de l'homme; il sauvait l'avenir de la civilisation : « Si dans la jeunesse des nations septentrionales, les papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie, et ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un pareil débordement (2).

Il y a cependant une ombre dans ce tableau de l'influence morale du grand pape. Nous croyons que le sentiment du devoir inspirait Innocent, mais il avait encore un autre mobile moins pur : s'il mit une courageuse persévérance à soutenir le droit contre la force, c'est que l'autorité du saint-siége était engagée dans l'issue de la lutte. Il écrit à son légat : « Rien ne contri-

(1) *Innocent.*, Epist. XIII, 66.
(2) *De Maistre*, du Pape, liv. II, chap. VII, art. 1.

buera plus à notre honneur et à ta gloire que si, par notre puissance et par ton ministère, cette affaire est conduite à bonne fin. Le succès exaltera le siége apostolique (1); la défaite serait pour nous une cause de confusion extrême, On nous appliquerait ce dire du poète : c'est la montagne qui accouche d'une souris. » Au neuvième siècle, un pape lutta également pour les droits du mariage contre le roi et contre l'Église nationale : Nicolas l'emporta ; un petit-fils de Charlemagne, les archevêques et les évêques plièrent sous sa volonté. Mais cette volonté était sainte ; pas un mot dans la correspondance du pape ne fait soupçonner un intérêt personnel; il n'est préoccupé que du salut du roi et des fidèles, il ne songe pas à la domination du saint-siége. Innocent a l'ambition d'un prince qui tient à la grandeur de son nom et à l'éclat de sa couronne.

Ce sentiment égoïste place Innocent au dessous de Grégoire VII. Grégoire ouvre l'ère politique de la papauté ; Innocent est à l'apogée de sa puissance. Grégoire fonde le pouvoir dont Innocent recueille les fruits. Quelle est la préoccupation de Grégoire, sa grande ambition? C'est le pouvoir spirituel; il passe sa vie à réformer l'Église, en luttant contre l'aristocratie épiscopale; il combat moins pour Rome que pour le christianisme ; il le sauve et avec lui l'avenir de la civilisation. A ce point de vue, Grégoire est le héros du catholicisme, le héros de l'humanité. Innocent arrive au trône pontifical, comme un prince après une longue suite d'aïeux. Il dispose de l'autorité spirituelle en maître ; l'Église est dans sa main. Mais la souveraineté absolue est une arme dangereuse; elle blesse celui qui la manie. Armée du pouvoir spirituel, la papauté fut poussée invinciblement à revendiquer la souveraineté temporelle, et avec les intérêts de ce monde, les passions du monde envahirent le saint-siége. L'ambition qui chez Grégoire est le moyen plutôt que le but, domine chez Innocent. Cette ambition est encore celle des grandes choses, mais elle perdra la papauté en la mettant en collision avec l'indépendance des nations et avec l'esprit de liberté. Les papes engagent une lutte à mort contre le pouvoir temporel représenté par l'empire, et contre

(1) *Innocent.*, Epist. III, 16 : « Negotium illud ad magnam exaltationem sedis apostolicæ proveniet, si diligenter fuerit procuratum. »

la raison humaine représentée par les hérésies. Ils abattent la puissante maison des Hohenstaufen; ils semblent triompher. Mais ce qui périt avec les Hohenstaufen, c'est l'idée d'une domination universelle, héritière de Rome ; ce qui l'emporte, c'est la liberté du genre humain. Les papes étouffent dans le sang la révolte de la raison contre le catholicisme. Mais la raison ne se laisse pas dompter par la force. L'inquisition et la croisade contre les albigeois sont le crime de la papauté, la tache ineffaçable de la vie d'Innocent. La papauté sera punie pour cet attentat contre la libre pensée; elle ne peut exister qu'en enchaînant la raison : la raison, rayon de la Divinité, brisera une institution qui est inconciliable avec la liberté de l'esprit humain.

SECTION III. — FRÉDÉRIC II.

§ 1. Les derniers Hohenstaufen et la papauté.

I

Innocent III combattit pendant dix ans pour écarter la maison de Souabe du trône d'Allemagne. A peine vainqueur, il fut obligé d'excommunier son protégé et pour le renverser, il releva le dernier et le plus grand des Hohenstaufen, Frédéric II. Innocent ouvrit, sans le savoir, une nouvelle lutte, plus furieuse, plus tragique que toutes celles qui avaient déchiré le monde chrétien, mais plus décisive aussi : l'empire avec toutes ses prétentions périt dans la personne de Frédéric. Il était héritier de l'ambition de sa race. Henri VI, son père, réunit la couronne de Sicile et de Naples aux trois couronnes qui ornaient déjà le front de l'empereur ; voisin de l'empire grec qui était en pleine décadence, il pensait que ce serait chose facile de conquérir Constantinople : l'empire d'Orient eût été réuni à l'empire d'Occident, et l'unité romaine reconstituée. On croyait Henri VI capable de réaliser ces desseins gigantesques, lorsque la mort l'arrêta (1). Frédéric fut accusé par le pape Inno-

(1) *Ottonis de Sancto Blasio*, Chronic., cap. XLIII, XLV (*Muratori*, Scriptores, T. VI, pag. 900, s.) : « Cujus virtute et industria decus Imperii in antiquæ dignitatis statum refloruisset. »

cent IV de poursuivre le même but (1). On lui imputait de s'abandonner à des espérances illimitées sur la foi de certains présages (2); on disait qu'il avait fait serment de reconquérir tous les royaumes qui jadis avaient appartenu à l'empire des Césars (3). Lui-même aimait à rappeler aux Romains la grandeur de leurs ancêtres, l'éclat de leurs victoires, l'immensité de leur domination (4); il aurait voulu ranimer l'ambition qui avait fait de quelques réfugiés les maîtres de la terre; il donnait le nom de *Quirites* aux descendants dégénérés des vainqueurs du monde (5); il leur annonçait les victoires qu'il remportait sur ses ennemis, la gloire de l'empereur et celle de la ville éternelle étant inséparables (6). Le but suprême de Frédéric était de rétablir le nom romain tel qu'il existait dans les temps antiques (7). Mais les Césars n'avaient pas en face d'eux des papes qui exerçaient la puissance spirituelle comme organes de Dieu; lors même qu'ils embrassèrent le christianisme, ils conservèrent une espèce de suprématie sur l'Église, et leurs successeurs refusèrent toujours d'abaisser la dignité de l'empereur devant celle du pontife. A leur exemple, Frédéric II voulut être un César, indépendant de ces vicaires du Christ qui prétendaient dominer sur les rois (8).

L'Église ne pouvait consentir à l'indépendance des empereurs et des rois sans abdiquer. Investie du pouvoir spirituel que les

(1) Lettre du pape, dans *Raumer*, IV, 122.

(2) On cite cette épigramme :

« Fata docent, stellæque movent, aviumque volatus,
Totius mundi malleus unus erit. »

Le pape Grégoire IX répondit, dit-on :

« Fama refert, scriptura docet, peccata loquuntur,
Quod tibi vita brevis, pœna perennis erit. »

(*Raynaldus*, Annales Ecclesiast., ad a. 1238, n° 28.)

(3) *Matth. Paris.*, Hist. Maj., 1239, pag. 410.

(4) *Historia diplomatica Friderici II*, T. IV, pag. 901-903 : « Habetis Cæsarem qui pro exaltatione romani imperii personam exposuit, laboribus non pepercit. »

(5) *De Vineis*, Epist. I, 7.

(6) *Epistola Senatui Populoque romano*, dans *Martene*, Collect. Ampliss., T. II, pag. 1490.

(7) *Matth. Paris.*, ad a. 1239, pag. 416 : « Ad reformandum romanum nomen sicut in diebus antiquis et exaltandum romani statum imperii, continuis laboribus intendamus. »

(8) *Friderici* Mandatum contra convocationem concilii (*Pertz*, Legg., T. II, pag. 338) : « Nobis, imperio, et omnibus terræ principibus indecentissimum judicamus, causam honoris nostri subjicere judicio synodali. »

princes mêmes lui reconnaissaient, elle était poussée fatalement à usurper la puissance temporelle. Il y a usurpation au point de vue des idées modernes sur l'État, mais au moyen âge cette usurpation était providentielle. Au treizième siècle, l'État ne pouvait se séparer de l'Église : la force des choses les enchaînait. D'une part, l'Église relevait de l'État par ses possessions; d'autre part, l'État relevait de l'Église, parce que l'Église avait en elle le principe de toute puissance, l'empire sur les esprits; l'ordre civil était une émanation de l'ordre religieux. Dans cet ordre de choses, l'indépendance de l'Église et de l'État était impossible; l'Église devait dominer sur l'État, ou l'État sur l'Église. Or l'État n'avait pas encore les conditions nécessaires pour exercer la domination : c'eût été soumettre l'âme au corps, l'intelligence à la matière, le droit à la force; l'Église aurait péri dans cette dépendance. Il s'agissait donc pour l'Église, et pour la papauté son organe, d'être ou de n'être pas. Voilà pourquoi elle poursuivit les Hohenstaufen jusqu'à l'extinction de cette race dans laquelle s'incarnaient l'orgueil et les prétentions de la puissance temporelle.

Il faut se rappeler la mission de la papauté au moyen âge pour apprécier avec calme la lutte des pontifes de Rome contre les derniers Hohenstaufen. La passion la plus furieuse, la haine, inspire ceux qui s'intitulent les vicaires de Dieu. Ils n'ont qu'un but, élever la puissance du saint-siége sur les ruines des Hohenstaufen et de l'empire; ils ne reculent devant aucun moyen pour arriver à leur fin. L'influence spirituelle dont ils disposent devient un instrument de guerre. Ceux qui s'intitulent les serviteurs de Dieu se font despotes, pour exploiter l'Église contre leurs ennemis; ils sèment la division, l'anarchie, la trahison. Pour vaincre, ils appellent à leur aide l'homme le plus dur, le plus cruel de son temps; insensible comme le glaive, Charles d'Anjou abat la tête du jeune Conradin. Les papes semblent jouer le rôle de bourreau. Et quelle est la famille qu'ils poursuivent jusque dans le berceau de l'enfant, jusque dans le tombeau du guerrier, mort en héros?

II

Frédéric II est l'homme le plus extraordinaire du moyen âge : l'Orient célèbre sa gloire, l'Occident ne put croire à sa mort (1). Il fut grand comme prince, grand comme homme. Le premier des empereurs, il songea à devenir le législateur de son peuple; au milieu d'un âge où dominait la force, il voulut faire régner le droit (2). Rejeton d'une race illustre, sa haute naissance ne l'aveugla pas sur ses devoirs ; écoutons les instructions qu'il donna à son fils : « Les princes naissent comme les hommes, ils meurent comme eux. Ce qui les doit distinguer, ce n'est pas la nature, c'est la vertu, la sagesse, la grandeur d'âme. Les insignes de la royauté ne feront pas de toi un roi, si tu ne les ornes pas des qualités royales. Nons ne sommes dignes du titre de roi que pour autant que nous sachions régir nos sujets; nous cessons de l'être, si l'intelligence nous fait défaut (3). » L'empereur pratiqua les conseils qu'il adressait à son fils; il fut le prince le plus accompli de son siècle (4).

Supérieur à son temps, Frédéric prenait intérêt à tout ce qui touche l'homme et le développement de ses facultés. Il cultiva la poésie et la philosophie, il protégea les sciences (5). Ayant fait traduire en latin des ouvrages d'Aristote, l'empereur les envoya à l'université de Bologne , bien que la ville lui fût hostile; dans sa lettre, il dit : « La science doit aller de pair avec les lois et les armes, pour activer ou régler le mouvement de l'esprit. Dès notre

(1) On croyait qu'il vivrait jusqu'à la fin des temps. (*J. von Müller*, Reisen der Pæpste.)

(2) *Constitutio Pacis*, a. 1235 (*Pertz*, Legg., T. II, pag. 313, s.) : « Imperialis eminentiæ solium nutu divinæ provisionis adepti, circa regimen subjectorum consilia nostra duplici vinculo *pacis et justitiæ* roboranda providimus... Ut nemo se vindicet sine judicis auctoritate. Ad hoc magistratus et jura sunt prodita, ne quis sui doloris vindex sit, quia ubi juris cessat auctoritas, excedit licentia serviendi. » — *Constitutiones Regni Siciliæ*, lib. I, tit. VIII (Historia diplomatica Friderici, II, T. IV, pag. 12) « Pacis cultum, qui a justitia et a quo justitia abesse non potest, per universas et singulas partes regni nostri precipimus observari... »

(3) *Epistola Conrado filio*, dans *Martene*, Amplissima Collectio, T. II, pag. 1165, s.

(4) *J. von Muller* dit de Frédéric II : « Kaiser Friedrich war an Heldensinn den alten grossen Cæsarn gleich; an Aufklærung den meisten überlegen. »

(5) *Nic. de Jamsilla*, Historia (*Muratori*, VIII, pag. 495) : « Philosophiæ studiosus erat, quam et ipse voluit et in regno suo propagari ordinavit. »

jeunesse, nous avons aimé la science ; aujourd'hui que le soin du royaume nous est confié et que la multitude des affaires ne nous laisse aucun moment, nous cherchons néanmoins à dérober aux affaires d'État quelques instants, pour les consacrer à la lecture, afin que la vigueur de l'âme se fortifie par l'acquisition de la science, de ce bien sans lequel la vie de l'homme ne saurait être dignement employée. C'est dans ce but que nous avons fait traduire les ouvrages d'Aristote ; mais comme la jouissance d'un trésor intellectuel ne diminue point lorsqu'elle appartient à plusieurs, que le partage qu'on fait de la science la garantit plutôt de tout détriment, puisqu'elle devient d'autant plus durable qu'elle est plus généralement répandue, nous ne voulons point tenir en serre le fruit de nos soins, et nous avons pensé que nous n'aurions d'agrément à en jouir que si nous faisions participer les autres à un si grand bien. Personne n'a plus de droit à posséder les sources de la sagesse antique que les hommes qui s'en servent pour calmer la soif de science de la jeunesse. Acceptez donc ces volumes comme un présent de votre ami l'empereur (1). »

Ailleurs Frédéric II écrit ces belles paroles qu'on ne croirait pas datées du treizième siècle : « Nous pensons qu'il nous est profitable de donner à nos sujets les moyens de s'instruire ; la science les rendra plus capables de se gouverner eux-mêmes et de servir l'État (2). » L'empereur ouvrit partout des écoles ; il y appela les meilleurs professeurs ; il donna des pensions aux élèves pauvres, afin que dans aucune condition les hommes ne fussent éloignés de l'étude par l'indigence (3). La science ne servit pas seulement à développer l'intelligence de Frédéric, elle adoucit son caractère et elle humanisa ses mœurs. Il affranchit les serfs de ses domaines (4) ; il légua la liberté à tous les prisonniers de guerre (5). Engagé dans une lutte à mort avec le pape, l'empereur ne put transmettre sa puissance à ses enfants, mais il leur laissa un plus bel héritage, celui de son

(1) *De Vinois*, Epist. III, 67. — *Jourdain*, Recherches sur les traductions latines d'Aristote, pag. 156-165.

(2) *Epist. Vercellensibus*, dans *Martene*, Amplissima Collectio, T. II, pag. 1141.

(3) *De Jamsilla*, Historia Conradi et Manfredi, Proœm. (*Muratori*, T. VIII, pag. 496.)

(4) *Friderici*, Constitutiones, 164.

(5) *Pertz*, Leg., T. II, pag. 259.

génie : Conrad (1) et Manfred (2) se seraient montrés dignes de leur père, si Dieu leur avait laissé la vie.

III

Quand on met en regard de ces brillantes figures la froide cruauté du prince que la papauté éleva sur les cadavres des Hohenstaufen, on est tenté de maudire les adversaires de Frédéric. Grégoire IX et Innocent IV ne sont pas à la hauteur des illustres papes dont ils portent le nom. La papauté, en aspirant à la domination du monde, subit les conséquences fatales de son ambition; entraînée par les passions humaines, elle n'a plus rien de grand que l'énormité de ses prétentions. Cependant si l'histoire doit réprouver les sentiments haineux des vicaires du Christ, si elle doit verser une larme sur les tombeaux de Manfred et de Conradin, elle ne saurait regretter la chute des Hohenstaufen. Si leur ambition avait pu se réaliser, c'en eût été fait de la civilisation chrétienne. On a accusé Frédéric II d'hérésie; il était pis qu'hérétique; c'est à peine si l'on peut dire qu'il était chrétien. Il était tolérant dans un âge où l'intolérance était de l'essence du croyant; il n'y avait qu'un pas de sa tolérance dédaigneuse à l'indifférence et à l'incrédulité. On disait que l'empereur mettait sur la même ligne la foi de Mahomet et celle du Christ; on disait qu'il voyait un imposteur heureux dans celui que les fidèles adoraient comme le Fils de Dieu. Ainsi le chef temporel de la chrétienté, le défenseur de l'Église catholique, niait la révélation! Frédéric devançait son temps de bien des siècles. Il ne fallait pas au moyen

(1) *Matth. Paris.*, ad a. 1252, pag. 725 : « Conradus, tum propter sui generis præclaram excellentiam, tum propter suam innatam benignitatem, tum propter insuperabilem in militia strenuitatem, audaciam et peritiam prælianti, omnibus magnatibus acceptus exstitit et gratiosus. »

(2) *De Jamsilla*, Histor. *Muratori*, T. VIII, pag. 498, s.) : « Manfredus paternarum gratiarum atque virtutum heres fuit, universalisque successor. — Philosophiæ filius et alumnus. » — *Malaspina*, Hist. I, 3 (*Muratori*, T. VIII, pag. 790) : « Manfredus lucifer dici poterat in tota posteritate Cæsarea. » Les trouvères français, tout en prenant parti pour Charles d'Anjou, font un magnifique éloge de Manfred ; ils disent que :

En lui il ne faloit rien, fors que seulement foi.

(Poème d'*Adam de la Halle*, menestrel du comte d'Anjou, dans *Rutebeuf*, édit. de *Jubinal*. T. I, pag. 435.)

âge un libre penseur, un ami des Sarrasins, il lui fallait l'éducation chrétienne; cette éducation, elle ne pouvait la recevoir que d'une Église libre, indépendante, et la liberté de l'Église était attachée à la liberté de la papauté. Mais comment la papauté aurait-elle conservé son indépendance, si les Hohenstaufen étaient parvenus à consolider leur domination depuis le Rhin et le Rhône jusqu'en Sicile? Les papes seraient descendus au rang de patriarches, et l'Europe germanique serait devenue le pendant du Bas-Empire.

L'ambition temporelle des Hohenstaufen était aussi funeste à l'humanité que leur opposition contre l'Église. Avec toutes ses brillantes qualités, Frédéric II n'a pas fait le bonheur de ses sujets. Les historiens allemands lui reprochent amèrement l'abandon de l'Allemagne (1); et les Italiens, sauf quelques rares années de paix, n'ont connu le grand empereur que par les maux de la guerre et par l'oppression du fisc (2). Il usa un long règne à la poursuite d'un but impossible, l'établissement d'une monarchie universelle. La fausse ambition de l'empire conduisit Frédéric II dans de fausses voies. Il réprima l'esprit de liberté qui agitait les cités d'Italie et d'Allemagne, et il favorisa les priviléges de la noblesse féodale (3). Ainsi l'absorption des nationalités, la destruction de la liberté dans son premier germe, et avec cela un christianisme impuissant, voilà ce que la domination des Hohenstaufen préparait à l'Europe.

Aujourd'hui que l'empire est tombé ainsi que toutes les tentatives de monarchie universelle, aujourd'hui que nous ne croyons même plus à la possibilité d'une domination semblable, il nous est difficile de comprendre les dangers qui menacèrent l'avenir de l'humanité au moyen âge. Il est vrai que la race germanique n'avait pas le génie de l'unité, mais elle avait la force des armes; si les empereurs étaient parvenus à se subordonner la papauté,

(1) *Luden*, Histoire des Allemands, liv. XXVI, ch. I.

(2) Un légiste italien dit que Frédéric a mérité l'enfer par sa tyrannie : « Per quod videtur ille Fredericus quiescere in *pice*, et non in *pace*. » *Andreas Isern.*, Commentar., lib. I, tit. VII.

(3) *Advers. Rebelles Italiæ*, dans *Baluze*, Miscell., T. I, pag. 452 : « Productam jam ad alias regiones libertatis invidiosæ propaginem nitimur supplantare. » — Cf. Confœderatio cum princip. ecclesiasticis, a. 1220 (*Pertz*, Leg., II, 236) ; Statutum in favorem principum, a. 1231 (*Pertz*, ib., 282, 291, s.). — Les décrets rendus dans la diète de Ravenne cassent toutes les communes et toutes les associations formées sans le consentement des évêques. (*Pertz*, Leg., T. II, pag. 286.)

qui peut prévoir les conséquences funestes de cette concentration de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle dans une seule main? Ajoutez à cela le génie des Hohenstaufen, la croyance que les empereurs étaient les légitimes héritiers des Césars, l'ambition qui s'attachait au titre de chef temporel de la chrétienté. Il y avait certes là des éléments d'une domination qui aurait arrêté l'essor des nationalités et compromis le développement de la civilisation européenne. Les papes ont sauvé le monde occidental de ce danger. Il faut se rappeler l'abîme auquel l'empire romain conduisit les vaincus et les vainqueurs, pour apprécier l'importance du service que Rome chrétienne rendit à l'humanité : elle la préserva de la plus honteuse des morts, de la pourriture morale (1).

Il est vrai que Rome chrétienne, en combattant les empereurs, ne songeait pas à revendiquer la liberté des peuples; elle poursuivait sur le terrain spirituel le même but que les empereurs. La papauté aussi était poussée fatalement à la monarchie universelle. Elle possède la souveraineté spirituelle, de l'aveu du monde chrétien; or la souveraineté, conquérante de sa nature, n'admet pas de partage; comment le souverain des âmes n'aurait-il pas aspiré à la domination des corps? Si les papes n'avaient pas rencontré sur leur chemin une puissance rivale, l'Europe aurait vu se reproduire le spectacle de l'Asie : un homme représentant de Dieu, aurait gouverné les peuples chrétiens. Ce califat chrétien eût été la plus monstrueuse de toutes les monarchies universelles; le christianisme y aurait péri, aussi bien que la liberté et les nationalités. Il ne fallut rien moins qu'une lutte séculaire pour délivrer l'Europe de ce danger. Les Hohenstaufen, grands comme individus, sont grands encore comme instruments choisis par Dieu pour l'accomplissement de ses desseins : grâce à eux, l'humanité a échappé au pire des despotismes, au despotisme théocratique.

C'est de ce point de vue qu'il faut apprécier les Hohenstaufen et leurs adversaires. Si l'on s'en tient aux faits apparents, il n'y a pas de spectacle plus douloureux que celui de la lutte désespérée des papes contre Frédéric II et ses descendans : c'est comme une dissolution de tous les liens sociaux et moraux. Les yeux fixés sur

(1) *J. von Müller*, Reisen der Pæpste.

l'avenir, l'histoire peut se réconcilier avec le passé. Elle n'excuse pas, elle justifie encore moins les fautes et les crimes des hommes, qu'ils soient placés dans la chaire de saint Pierre ou sur le trône des Césars ; mais elle justifie la Providence, elle donne la certitude qu'une main invisible préside à la destinée des peuples comme à celle des individus, elle console les hommes dans les époques d'angoisse où le monde semble abandonné de Dieu et livré à la fatalité. Non, il n'y a pas de fatalité : nous vivons, nous avançons sous la main de la Providence : c'est la plus haute leçon, le plus salutaire enseignement de l'histoire. Cette conviction sauve l'homme du désespoir ; elle lui donne le courage de lutter toujours, sûr qu'il est que Dieu vient en aide à ceux qui combattent pour les grands intérêts de l'humanité.

§ 2. Frédéric II.

N° 1. *Frédéric II et Grégoire IX.*

I

Grégoire IX, à peine monté sur le trône pontifical, lance l'excommunication contre Frédéric ; et à partir de ce moment la lutte est permanente, les réconciliations passagères ne sont que des trêves. Pourquoi cette subite animosité contre l'empereur ? Frédéric a-t-il destitué le vicaire du Christ comme Henri IV ? a-t-il nommé un pape de son choix comme Barberousse? Le jeune prince tient du sang normand trop de souplesse et de ruse pour heurter de front le terrible pouvoir qui domine sur les âmes. C'est le pape qui attaque. Frédéric avait pris la croix dès son avénement au trône ; en recevant la couronne impériale, il renouvela son vœu et se soumit à l'excommunication, si dans un délai fixé il ne partait pas pour la Terre Sainte. Trois fois ce délai fut prolongé. Enfin l'armée des croisés se trouva réunie, l'empereur s'embarqua, mais il revint sur ses pas, en alléguant la maladie comme cause de son retour. Grégoire reprocha amèrement à Frédéric son ingratitude : « L'Église l'a reçu pour ainsi dire au sortir du sein de sa mère ; elle l'a allaité de ses mamelles et porté sur ses

épaules; elle l'a arraché aux mains de ceux qui en voulaient à sa vie: elle l'a conduit, à force de peines et de soins jusqu'à l'âge d'homme; elle l'a investi de la dignité royale et enfin, pour combler ses bienfaits, elle lui a conféré le titre magnifique d'empereur, espérant trouver en lui un défenseur et un appui. Comment Frédéric a-t-il répondu à ces faveurs? En jouant le saint-siége par ses promesses fallacieuses. Si la croisade, si péniblement préparée, a manqué, c'est par le mauvais vouloir de l'empereur... » *Pour ne pas ressembler à un chien muet qui ne peut pas aboyer*, Grégoire déclara Frédéric excommunié, et il défendit à tous les fidèles d'avoir le moindre commerce avec lui (1).

Un chroniqueur contemporain, l'*abbé d'Ursperg*, dit que Grégoire excommunia Frédéric par orgueil et sans motif légitime (2). Il est vrai que l'empereur s'était soumis à l'excommunication, s'il ne partait pas pour la Terre Sainte; mais la maladie qu'il alléguait était-elle un prétexte? Frédéric protesta de sa sincérité; il en appela devant toute la chrétienté au témoignage de celui qui est un témoin fidèle dans le ciel; il affirma qu'aussitôt que Dieu lui donnerait la santé, il accomplirait son vœu (3). L'empereur ne s'en tint pas à cette justification; révolté des insinuations malveillantes du pape et du langage mielleux dont il les couvrait, il écrivit aux princes chrétiens, pour leur montrer ce que voulaient dire ces douces paroles de mère que l'Église romaine avait toujours à la bouche : « On lui reprochait l'ingratitude ! Pour quels services? Était-ce pour lui avoir enlevé, dès son berceau, le trône d'Allemagne auquel l'appelaient les serments prêtés par les princes? était-ce pour lui avoir livré le royaume de Sicile déchiré, affaibli? était-ce pour s'être servi de lui contre Othon? Ce que la cour romaine a été pour moi, elle l'est pour tous; elle se dit notre mère, notre nourrice; et ses actes sont d'une marâtre. Qu'a-t-elle fait du comte de Toulouse? Elle l'a dépouillé de son héritage. Qu'a-t-elle

(1) *Matth. Paris.*, ad a. 1228, pag. 291-293. — *Mansi*, T. XXIII, pag. 76. — *Raynaldi*, Annales, 1227, § 30, ss.

(2) Chronic. *Abbatis Urspergens.*, pag. 337 : « Hic tanquam superbus primo anno pontificatus sui cœpit excommunicare Fridericum imperatorem pro causis frivolis et falsis. »

(3) *Tillemont* (Vie de saint Louis, T. I, pag. 129) prouve par les témoignages des contemporains, autant que cela peut se prouver, que la maladie de Frédéric était réelle. Il ajoute, et avec grande raison, que Frédéric avait le plus grand intérêt à ne pas se brouiller inutilement avec le pape et avec toute la chrétienté.

fait en Angleterre? Elle y a nourri la division, en soutenant tantôt les barons contre leur roi, tantôt le roi contre ses barons, jusqu'à ce que Jean Sans Terre se fût soumis au pape avec son royaume. Quel est en définitive le mobile de sa conduite? C'est l'ambition et la cupidité. Couverts de peaux de brebis, les Romains sont des loups ravisseurs. Les légats pontificaux ne sèment pas la parole de Dieu; ils extorquent de l'argent, ils pillent les églises et les monastères, ces refuges que nos pères ont élevés pour les malheureux. Telle n'était pas l'Église primitive; elle était fondée sur la pauvreté et la simplicité, et c'est alors qu'elle a produit tous ces saints que nous honorons. Aujourd'hui que les pontifes de Rome naviguent sur les richesses, qu'ils se roulent dans les richesses, qu'ils édifient sur les richesses, on doit craindre que les murs de l'Église ne s'écroulent, les fondements étant ruinés. » Frédéric adressa ces vives récriminations à tous les princes chrétiens : « L'ambition de la papauté les menace tous, qu'ils ne se retranchent pas dans une trompeuse sécurité : *Quand brûle la maison du voisin, c'est de ton intérêt qu'il s'agit* (1). »

Frédéric, en accusant le pape d'usurpation, était dans le vrai. La papauté ne poursuivait qu'un but, la grandeur du siége de Rome; elle recommençait la domination du peuple roi, et à ces desseins ambitieux elle sacrifiait tout, même les intérêts de la religion. Les choses en vinrent au point que les croisades, cette sainte entreprise de la chrétienté, furent exploitées comme une arme de guerre. Grégoire avait excommunié Frédéric parce qu'il ne s'était pas mis à la tête des croisés; l'empereur déclara qu'il était prêt à remplir son vœu, il demanda l'absolution. Sans doute, le pape va se hâter de lui rendre la communion de l'Église, il va faire un appel à la chrétienté pour délivrer le tombeau du Christ! Il refusa de lever l'excommunication ; il défendit aux chevaliers de la Palestine de porter aide à Frédéric; il alla jusqu'à se mettre en relation avec les infidèles pour les soulever contre le chef temporel de la chrétienté (2). Il fit plus : il profita de l'absence de

(1) *Matth. Paris.*, ad a. 1228, pag. 293, s. — *Historia diplomatica Friderici II*, T. III, pag. 37-48.

(2) Frédéric accusa Grégoire d'avoir écrit au Soudan pour l'engager à ne rien céder à l'empereur. Grégoire nia. Mais Frédéric prétendit avoir les lettres du pape en ses mains. (*Petr. de Vineis*, Epist. I, 21 et 30.) *Matthieu Paris* confirme le fait de la trahison (Hist. Maj., ad a. 1229, pag. 302).

Frédéric pour envahir ses États en Sicile; au lieu d'armer les fidèles contre les Sarrasins, il les excita contre un roi qui combattait pour la cause du christianisme (1). Malgré ces entraves, Frédéric obtint par d'habiles négociations ce que les croisés n'avaient pu conquérir par les armes. Les Sarrasins lui abandonnèrent Jérusalem ; le tombeau du Christ fut délivré. Le pape va-t-il applaudir à cette victoire inespérée? Grégoire écrivit à tous les princes chrétiens pour flétrir la paix conclue par Frédéric, comme « un forfait exécrable qui inspire l'horreur avec l'étonnement (2). » Frédéric, dans sa haute tolérance, avait consenti à laisser aux mahométans le temple de Salomon, tout en réservant aux pèlerins le droit de le visiter. Sur cela le pape cria à la profanation, comme si l'empereur avait ouvert le tombeau du Christ aux infidèles. L'histoire s'est chargée de répondre aux imputations haineuses du pape : des combats séculaires et le sang de milliers de croisés n'ont pas obtenu pour la chrétienté un traité aussi favorable que celui de l'impie Frédéric (3).

La chrétienté resta sourde aux accusations du souverain pontife. Grégoire avait dépassé le but. Loin de partager son indignation contre Frédéric, les fidèles se félicitèrent de ce que les pèlerins pouvaient de nouveau visiter les lieux saints (4). La conscience générale se révolta, quand on vit le vicaire du Christ traiter en ennemi un prince qui délivrait le tombeau du Sauveur : « Qui ne déplorerait cette manière d'agir? s'écrie l'*abbé d'Urspery* ; qui ne la détesterait? On dirait un présage horrible, un avant-coureur de la ruine de l'Église (5)! » Les barons de France comparèrent Frédéric à Grégoire ; ils trouvèrent que l'empereur, flétri par l'Église, témoi-

(1) Il est vrai que Grégoire ne fut pas le premier agresseur ; les hostilités avaient été commencées à l'insu de Frédéric et contre sa volonté. Mais il est vrai aussi que le pape exploita l'absence de Frédéric et qu'il fit d'une guerre de vengeance une guerre sacrée. Frédéric avait donc raison de lui reprocher sa conduite. (*De Vineis*, Epist. I, 18.)

(2) *Raynald.*, Annal. Eccl., ad a. 1229, n° 24.

(3) Les historiens contemporains, *Richard de Saint-Germain*, *Matthieu Paris*, *l'abbé d'Urspery*, prirent parti pour Frédéric. (*Wilken*, Geschichte der Kreuzzüge, T. VI, pag. 508.) Les poètes chantèrent sa gloire : « Jérusalem et Ascalon, dit *G. Figuières*, le célèbre troubadour, ont été conquis sans arc ni flèche, et avec le Soudan il a fait une glorieuse et bonne paix. » (*Histoire littéraire de France*, par les Bénédictins, T. XVIII, pag. 658.)

(4) Le grand maître de l'ordre Teutonique, qui était sur les lieux, avoue qu'il n'était pas possible d'obtenir de meilleures conditions : « Sicut Deus novit, pacem et treugam non potuit aliter stabilire. » (*Historia diplomatica Friderici*, T. III, pag. 102.)

(5) *Chronic. Urspery.*, pag. 339.

gnait plus de zèle pour la religion chrétienne que le pape : l'un exposait sa vie au service de Jésus-Christ; l'autre, au lieu de lui venir en aide, profitait méchamment de son absence pour le perdre et le dépouiller (1). Le clergé même refusa de s'associer aux colères de Grégoire. Il se demanda « de quel droit le pontife de Rome faisait la guerre à des chrétiens? Comment concilier cette conduite avec les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *Remets ton glaive dans le fourreau, car quiconque aura frappé avec le glaive, périra par le glaive?* Comment le pape peut-il donner son assentiment à des brigandages, à des meurtres, lui qui est tenu d'excommunier les meurtriers et les brigands (2)? »

Grégoire IX fut forcé de céder. Le pape et l'empereur se réconcilièrent, en apparence avec sincérité. Grégoire témoigna une joie vive de voir le chef temporel de la chrétienté rentrer dans le sein des fidèles; il compara le bonheur de l'Église à celui d'Anne : « Elle ne pouvait supporter l'éloignement de son fils Tobie; dans sa douleur et son impatience, elle parcourait tous les chemins; enfin du haut d'une montagne, elle l'aperçut dans le lointain, et son âme ressentit une joie inexprimable. Quel ne doit pas être le tressaillement de l'Église qui reçoit son fils, grand parmi les grands, revenant de la terre de division? Où trouver des mots pour exprimer sa félicité (3)! » Frédéric II sembla aussi croire à une paix sérieuse; la lettre qu'il écrivit aux princes allemands respire des sentiments de respect et de reconnaissance pour le vieillard qui siégeait sur le trône de saint Pierre : « Ils s'étaient vus, ils s'étaient parlé; les nuages vont faire place au soleil qui éclairera de nouveau le monde chrétien (4). »

L'accord de Frédéric et de Grégoire paraissait réaliser l'utopie du moyen âge, l'unité chrétienne sous deux chefs qui conduisent de concert les peuples chrétiens vers le but de leur destinée : « Le sacerdoce et l'empire ne sont séparés que par le langage; au

(1) Ce sont les reproches que les barons français font au pape : « Scimus quod domino nostro Jesu Christo fideliter militavit (Fridericus), marinis et bellicis se periculis confidenter opponens. Tantum religionis in Papa non invenimus : immo qui eum debuit promovisse et Deo militantem protexisse, eum conatus est absentem confundere et nequiter supplantare. » *Matth. Paris.*, ad a. 1239, pag. 464.

(2) *Matth. Paris.*, ad a. 1229, pag. 298.

(3) *Raynald.*, Annal. Eccl., ad a. 1230, n° 11.

(4) *Pertz*, Leg., T. II, p. 27[illegible].

fond, ils forment un seul corps, dont le principe est en Dieu. Ils ne pourraient se diviser sans entraîner la ruine de la religion chrétienne. Bien qu'il y ait deux glaives, il n'y a qu'une seule Église, qu'une seule chrétienté... Loin de nous la pensée que cette unité, cette harmonie du Père et du Fils puisse jamais être rompue. Nous croyons au contraire et nous professons publiquement que nous deux nous ne sommes qu'un, dans toute la sincérité de notre cœur (1). » Qui croirait que c'est Frédéric II qui écrit ces paroles? Nous n'en suspectons pas la sincérité, pas plus que nous ne doutons de la joie que le pape éprouva de la paix du monde chrétien. Cependant la paix n'était qu'une trêve : une hostilité implacable, celle des principes, divisait le pape et l'empereur. Mais les hommes ont un besoin si profond d'union et de concorde, qu'il leur arrive, dans leurs dissensions les plus furieuses, de croire à la possibilité d'une harmonie permanente : c'est l'idéal qui se fait jour dans la douloureuse réalité, c'est un rayon divin qui vient au milieu des orages éclairer le monde sur sa véritable destinée. Mais ces moments d'illusion passent vite : bientôt la lutte recommence, et elle est fatale ; car ce n'est qu'à travers les combats et les souffrances que l'humanité approche de l'unité, de la paix et de l'harmonie, dernier terme de sa laborieuse carrière.

II

La réconciliation de Frédéric et de Grégoire ne pouvait être durable. Frédéric avait attaqué la papauté dans ses fondements ; il ne s'était pas contenté de faire appel à tous les princes chrétiens pour les réunir contre leur ennemi commun ; il avait laissé échapper des paroles qui dépassaient le catholicisme du moyen âge : ne représentait-il pas les temps primitifs du christianisme comme un idéal dont l'Église se serait éloignée, au grand danger de la religion? Dans cette conception, la papauté devait disparaître, comme en effet elle disparut après la réforme. Au treizième siècle, les

(1) *Friderici* Epist. ad Gregor., a. 1232 : « Firmiter credimus et publice profitemur quod nos duo velut pater et filius unum sumus. » (*Historia diplomatica Friderici*, T. IV, pag. 502-511.)

prévisions de l'empereur et les craintes du pape n'allaient pas jusque-là ; mais il suffit que les sentiments de Frédéric eussent cette tendance pour démontrer que l'harmonie était un rêve et que l'hostilité était dans la nature des choses.

Frédéric songea sérieusement à réduire les Lombards. Par suite de la longue rivalité de Philippe de Souabe et d'Othon de Saxe, l'autorité de l'empire était affaiblie, presque annulée. Les cités italiennes ne respectaient même plus la paix de Constance que la victoire de Lignano avait arrachée à Barberousse ; elles renouvelèrent leur confédération, et les premières mesures de la ligue furent des actes hostiles à Frédéric. Grégoire IX essaya de concilier la liberté des Lombards avec le pouvoir de l'empereur, mais ces tentatives de négociation devaient échouer. De fait, les villes lombardes étaient indépendantes et elles considéraient leur indépendance comme un droit. Frédéric, au contraire, voyait dans la liberté italienne une atteinte portée à la domination impériale, une sauvage anarchie (1) ; il voulait mettre un terme à cette licence et ramener toutes les parties de l'empire à l'unité (2). Le génie de la liberté et l'esprit de la monarchie romaine étaient aux prises : c'était un combat à outrance. Une haine furieuse animait les deux partis. Les Italiens déclarèrent digne de mort celui qui aurait des relations avec l'empereur, digne de mort celui qui prononcerait seulement son nom (3). Frédéric, victorieux, exigea une soumission illimitée. Alors les Italiens, se souvenant du sort de Milan, jurèrent de mourir les armes à la main, plutôt que de périr dans l'oppression ou par la main du bourreau (4).

Quel fut le rôle de la papauté dans ces sanglantes divisions ? Elle était l'alliée nécessaire des cités italiennes. Roi de Naples et de Sicile, si Frédéric avait dompté la Lombardie, il aurait été le maître de Rome. Grégoire IX prit donc le parti des Lombards. Frédéric II le lui reprocha avec amertume : « Les Lombards sont

(1) « Juri præfertur injuria et voluntas justitiæ dominatur, dum quidam Italiæ populi sceptrum contemnere conantur imperii, ac libertatis cujusquam vagæ luxuriam quieti pacis imponunt et æquitati justitiæque prætulerunt. » (*Historia diplomatica Friderici II*, T. IV, pag. 873.)

(2) *P. de Vineis*, III, 1. « Sic illud Italiæ medium nostri undique viribus conculcatum, ad nostræ serenitatis obsequia, et Imperii redeat unitatem. »

(3) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 596.

(4) *Raynald.*, Annal., a. 1238, n° 69 : « Malumus sub clypeo, gladio vel lancea mori, vel spiculi quam laqueo, fame vel incendiis. »

des sujets révoltés ; ainsi le pape protége la violence contre le droit ! Les Lombards sont des hérétiques, et le pape est leur allié ! Grégoire tient à la liberté des Lombards plus qu'à la cause de la chrétienté ; il est prêt à abandonner les intérêts de la Terre Sainte, pourvu que l'empereur le laisse régner en Italie (1) ! » Frédéric ne voyait pas que l'indépendance des cités lombardes était une question vitale pour le pape ; si les Lombards avaient succombé, la puissance temporelle du saint-siége, et sa puissance spirituelle même eût été compromise (2). Ce n'est donc pas sans raison que Grégoire accusait Frédéric de vouloir dominer sur l'Église. Qu'est devenue la belle harmonie qui devait régner entre le pape et l'empereur, ces deux chefs de la chrétienté qui ne font qu'une seule tête? Voilà que le fils s'élève contre le père (3), et le père éclate contre le fils. Frédéric fut de nouveau excommunié, et il mourut sous le poids de l'anathème.

Grégoire prononça des imprécations terribles contre Frédéric : il le livra à Satan au jour de la mort, il délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, il leur défendit de lui obéir, il déclara qu'il le déposerait. Quelle était la cause de cette grande colère? On est étonné, en lisant la sentence d'excommunication, de la faiblesse des motifs que Grégoire allègue : il anathématise Frédéric, parce qu'il a empêché un légat de remplir sa mission chez les Albigeois, parce qu'il ne permet pas que l'église de Sora soit réparée, parce qu'il retient en prison un citoyen romain envoyé par le roi d'Angleterre au saint-siége, parce qu'il a dévasté les terres de quelques seigneurs qui les tenaient sous la suzeraineté du pape, parce qu'il a dépouillé des églises et des monastères (4). Évidemment ce ne fut pas pour des misères pareilles que Grégoire se décida à recommencer une guerre à mort : à vrai dire ce n'étaient que des prétextes. L'hostilité avait été permanente. Frédéric accusa Grégoire de lui avoir tendu des embûches le jour même de leur réconciliation (5); et le pape ne cessa de reprocher

(1) *P. de Vineis*, Epist. 1, 21.

(2) « Si les empereurs eussent pu s'établir à Rome, les papes n'eussent été que leurs chapelains. » *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. XXXVII.

(3) *Epist. Gregor.*, ap. Raynald., a. 1236, n° 25 : « Nonne miserabilis insania esse cognoscitur si filius patrem conetur arguere?... »

(4) *Matth. Paris.*, a. 1239, pag. 411, s.

(5) *P. de Vineis*, Epist. I, 21 : « Patrem semper invenimus si nolentem, dum ei reconciliationis die viam nostræ confusionis excogitans...

à l'empereur sa dissimulation et sa mauvaise foi. L'harmonie était impossible, la lutte nécessaire; car il s'agissait pour la papauté et pour l'empire d'être ou de n'être pas. Grégoire et Frédéric le sentaient; voilà pourquoi ils mirent tant de passion dans leurs paroles et dans leurs actes. Un chroniqueur dit que Grégoire prononça l'excommunication dans un accès de colère bouillante, que la fureur qui agitait le saint-père frappa de consternation et d'effroi tous ceux qui l'entendirent (1). De son côté, Frédéric, si nous en croyons un partisan du pape, éclata en menaces terribles contre le saint-siége, lorsqu'il apprit la sentence d'excommunication (2); sûr de son droit, comme le pape l'était du sien, il en appela à Dieu, afin qu'il jugeât entre lui, son chevalier, et le pape son vicaire.

Grégoire avait un immense avantage dans cette lutte. Il agissait sur tous les fidèles, il disposait de mille instruments insaisissables pour soulever la chrétienté; tandis que l'empereur n'avait que la force de son bras et sa raison supérieure. Frédéric essaya d'unir tous les princes contre le saint-siége, en leur représentant Grégoire comme l'ennemi des rois : « Le pape, dit-il, ne tend à rien moins dans son insatiable ambition, qu'à dominer sur tous les royaumes (3); il s'attaque d'abord à la tête; si celle-là succombe, il lui sera facile d'enchaîner les membres (4). » Aux prétentions ambitieuses du souverain pontife, l'empereur oppose les maximes de l'Évangile : « Celui qui s'intitule le serviteur des serviteurs de Dieu, est-il bien le vicaire du Christ, le successeur de Pierre, l'humble pêcheur? Lorsque Jésus ressuscita, quels furent les conseils qu'il donna à ses disciples? Leur dit-il : prenez les armes et le bouclier et allez conquérir l'univers? Il leur prêcha la charité et la paix, l'abandon des biens de ce monde, la pauvreté et l'humilité. Sont-ce là les maximes que pratique le prétendu vicaire du Christ (5)? L'orgueil et l'ambition des pontifes romains sont la cause de tous les maux qui frappent la chrétienté; elle n'aura de paix, elle n'aura de force véritable que lorsque le pape cessera de

(1) *Matth. Paris.*, a. 1239, pag. 411.
(2) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1239, n° 23, s.
(3) *Matth. Paris.*, a. 1241, pag. 498.
(4) *Aventini*, Annal. Bojor., VII, 5, 3-5.
(5) *P. de Vineis*, Epist. I, 1.

se mêler des affaires temporelles, pour s'occuper du salut des âmes, dans les voies ouvertes par le divin Sauveur (1). »

Grégoire répondit aux reproches de l'empereur par des imputations plus dangereuses : « Une bête est sortie du fond de la mer; elle a les pieds d'un ours, la gueule d'un lion, les membres d'un léopard. Elle ne fait que blasphémer le nom de Dieu ; elle attaque avec la même rage le tabernacle du Seigneur et les saints qui habitent dans les cieux... Jadis elle a dressé à l'Église des embûches secrètes, aujourd'hui elle se lève ouvertement contre le Rédempteur du genre humain (2). » Quels sont les crimes qui ont pu attirer à l'empereur ce débordement d'injures ? Le pape accuse Frédéric d'avoir dit que l'univers a été trompé par trois charlatans, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet ; il l'accuse d'avoir dit que ceux-là sont des imbéciles qui croient qu'un Dieu créateur du monde et tout-puissant soit né d'une vierge; il l'accuse d'avoir dit qu'on ne doit croire que ce qui peut être prouvé par les lois des choses et par la raison naturelle; il l'accuse de s'être moqué des mystères les plus sacrés, en traitant le saint sacrement de l'eucharistie (3) de mauvaise farce; il l'accuse enfin pour comble d'abomination, de préférer la loi de Mahomet à celle du Christ (4).

Grégoire et Frédéric font appel à l'opinion publique : celui-là l'emportera qui aura pour lui la conscience générale. Au premier abord, on est tenté de croire que, placée sur ce terrain, la victoire ne saurait être douteuse. Le chef de la chrétienté, le vicaire de Dieu accuse l'empereur de nier la divinité du Christ, dans un âge de foi aveugle. Cette accusation ne devait-elle pas perdre Frédéric? La première impression fut, en effet, terrible : les cœurs des fidèles, dit un contemporain, furent saisis d'effroi et d'horreur (5). Cependant, chose étrange, la voix publique se prononça pour l'empereur plutôt que pour le pape. C'est que la chrétienté était dure-

(1) Lettre de Frédéric aux princes allemands, dans *Aventin.*, Annal. Bojor., VII, 5 3-5.

(2) *Matth. Paris.*, a. 1239, pag. 455, ss.

(3) L'opinion publique reprochait des propos sacrilèges à Frédéric. On dit qu'en voyant porter l'hostie à un malade, il s'écria : « Combien de temps cette farce durera-t-elle? » En passant à côté d'un champ de blé, il dit : « Que de dieux on fera de ce blé! » *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen. T. III, pag. 652.)

(4) *Matth. Paris*, a. 1239, pag. 408.

(5) *Matthieu Paris* exprime son horreur en ces termes : « Absit, absit aliquem virum discretum, nedum hominem Christianum in tam furibundam blasphemiam os et linguam reserasse. » (Ad a. 1239, pag. 408.) Cf. *Id.*, ad a. 1839, pag. 459.

ment exploitée par la papauté. Pour lutter contre les empereurs, il fallait aux papes des hommes et de l'argent; ils disposèrent arbitrairement des bénéfices, ils imposèrent des tributs tous les jours plus pesants aux églises. De là des plaintes et une violente réaction. Le monde chrétien était prêt à se soulever contre Frédéric, l'ennemi du Christ, mais l'avarice romaine détacha les peuples du saint-siége; ils reprochèrent à Grégoire que, dans sa fureur aveugle, il lançait contre son ennemi des imputations contradictoires, en disant tantôt qu'il était attaché à la loi de Mahomet, tantôt qu'il regardait Mahomet avec Jésus-Christ et Moïse comme des imposteurs : c'est la haine, disait-on, qui parle par la bouche du pape, ce n'est pas la vérité (1).

L'ascendant des Hohenstaufen était encore grand en Allemagne; l'excommunication de Frédéric y fut reçue avec défaveur, même par les clercs. Ils prièrent le pape de ne les point contraindre à publier ses censures contre l'empereur; ils l'engagèrent à faire la paix avec lui, pour apaiser le scandale excité dans l'Église, et pour prévenir de plus grands malheurs : trois archevêques et dix évêques signèrent ces lettres (2). L'Allemagne avait des griefs politiques et religieux contre Grégoire. Il était l'allié des ennemis de l'empire; l'opinion publique l'accusait ouvertement d'abuser de son pouvoir spirituel dans l'intérêt des cités lombardes. L'insolence des légats romains exaspérait les prélats : eux, les princes de l'Église, étaient subordonnés aux envoyés pontificaux! N'avait-on pas vu un légat établi en France, citer devant lui des évêques allemands (3)? Blessés dans leur dignités, menacés dans leur indépendance, ils se rallièrent autour de l'empereur, au risque d'un schisme : « De quel droit, s'écriaient-ils, l'évêque de Rome prétend-il s'ingérer, sans notre aveu, dans les affaires d'Allemagne? Qu'il tonde, comme il voudra, ses brebis d'Italie; quant à nous, nous défendrons les nôtres contre les loups cachés sous l'habit de pasteur. » Des voix plus passionnées se firent entendre. Un évêque accusa le pape d'être un artisan de discordes, de semer la division

(1) *Matth. Paris.*, ib. : « Nisi romana avaritia devotionem populorum a Papa plus quam expediret, avertisset : totus mundus, hac epistola exasperatus, in Imperatorem, quasi in manifestum hostem Ecclesiæ, et Christi inimicum, graviter et unanimiter insurrexisset. »

(2) *Pertz*, Leg., T. II, pag. 334-336.

(3) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen. T. IV, pag. 25.

et la guerre, pour élever son pouvoir despotique sur les ruines de tous les droits; il osa appeler la domination pontificale l'empire de l'antechrist ; il prononça le nom de Babylone, pour flétrir le saint-siége (1).

Cette voix est une voix ennemie qui annonce les violences de la réforme, mais c'est aussi un signe des temps. Les esprits, quoiqu'ils fussent encore chrétiens, commençaient à se détacher de la papauté. C'était le fruit du despotisme, conséquence inévitable de la monarchie pontificale. Tous les évêques n'allaient pas aussi loin que l'évêque de Salzbourg : mais aucun ne voulut prêter la main à la déposition de Frédéric. Grégoire tenta vainement de faire élire un nouvel empereur : les grands laïques et ecclésiastiques lui répondirent, qu'il n'avait pas le droit de créer et de déposer les empereurs, mais seulement de couronner celui que les princes élisaient. Le légat du pape fut forcé d'avouer les mauvaises dispositions de l'Allemagne : « L'enthousiasme patriotique l'agite, dit-il, les princes et les évêques eux-mêmes sont prêts à descendre en Italie pour soutenir, les armes à la main, les prétentions de l'ennemi du saint-siége (2). »

Frédéric trouva même un défenseur dans le plus pieux des rois. Saint Louis, bien qu'attaché d'une foi profonde au pape comme vicaire du Christ, désapprouvait les excès de pouvoir de l'Église ; dans la guerre entre les Hohenstaufen et la papauté, il prit presque toujours parti pour l'empire contre le sacerdoce. Mais l'appui que le roi de France donna à Frédéric était purement moral. Les croisades absorbaient toutes ses pensées, toutes ses forces; d'ailleurs l'intérêt de la royauté française s'opposait à ce que l'empire d'Allemagne sortît victorieux d'une lutte qui avait pour enjeu la monarchie universelle. Cependant les rapports de Louis IX et des Hohenstaufen ont un grand intérêt pour l'histoire. La voix d'un prince canonisé qui se prononce pour un empereur excommunié, contre le pape, c'est la voix de la conscience humaine qui flétrit l'ambition de la papauté.

(1) Ces discours sont rapportés dans *Aventinus*, Annal. Bojor., VII, 5. *Aventin* trouva au seizième siècle les Actes du légat pontifical *Albert de Bohême* : ces Actes ont disparu depuis. *Giesseler*, Kirchengeschichte, II, 2, § 55, note *q*.)

(2) *Aventini*, Excerpta ex actis Alberti Bohemi (dans *Œfel*, Rer. boicar. Script., T. I, pag. 799).

Grégoire ne trouvant aucun prince allemand disposé à arracher la couronne impériale à Frédéric II, s'adressa à saint Louis; il lui écrivit qu'il avait déposé Frédéric et choisi à sa place le comte Robert, frère du roi de France; il le pressa d'accepter la dignité qui lui était offerte, en lui promettant l'appui de l'Église et l'aide de ses trésors. Dans le conseil des barons que le roi assembla, il y eut de vives récriminations contre les prétentions du pape : « D'où lui viennent cet orgueil et cette audace téméraire de renverser du trône impérial un prince qui n'a point son pareil dans la chrétienté? Peut-on ajouter foi aux crimes dont on accuse Frédéric, alors que l'accusateur est son ennemi? La France n'a pas à se plaindre de l'empereur, qui a toujours été pour elle un bon voisin. Prendre parti contre lui, ce serait nous faire l'instrument des colères du pape et de son ambition; s'il triomphe de Frédéric, il foulera aux pieds tous les princes du monde. » Néanmoins le roi ne put prendre sur lui de repousser l'offre du souverain pontife avec ce dédain; sous son inspiration, le conseil décida que des envoyés iraient s'enquérir de la foi de l'empereur; le baronnage s'engagea à faire la guerre, si on le trouvait coupable. Frédéric protesta que jamais il ne s'était écarté de la vraie foi, que Grégoire le diffamait par haine : « Dieu, s'écria-t-il, sera juge entre lui et moi (1) ! » Louis IX, sans s'associer aux colères de ses barons, repoussa les offres de Grégoire et défendit aux légats d'agir en France contre l'empereur (2).

Frédéric semblait l'emporter. La victoire se prononçait pour l'excommunié; les grands laïques et ecclésiastiques, saint Louis même prenaient parti pour l'empereur. Toutefois Grégoire resta inébranlable; il écrivit quelques jours avant sa mort : « Que les fidèles ne se laissent pas abattre par les apparences trompeuses de l'état actuel des choses; qu'ils aient confiance en Dieu. La barque de saint Pierre est quelquefois agitée par la tempête et jetée sur des écueils; mais bientôt, sans qu'on s'y attende, on la

(1) *Matth. Paris.*, a. 1239, pag. 464.

(2) Le témoignage de saint Louis embarrasse les ultramontains; n'osant le repousser, ils supposent que la chronique de *Matthieu Paris* a été falsifiée; mais il nous reste une lettre de saint Louis qui confirme le témoignage de *Matthieu Paris*. (Epist. *Ludovici* ad Frideric., ap *P. de Vineis*, Epist. I, 12) : « Legatos Ecclesiæ, in præjudicium vestrum volentes subsidium nostrum implorare, manifeste repulimus, nec in regno nostro contra Majestatem vestram potuerunt aliquid obtinere. » Cf. *Matth Paris.*, a. 1240, pag. 482; a. 1247, pag. 630.

voit reparaître sur les flots et voguer tranquille sur une mer calme (1). » Nous admirons le courage d'un vieillard centenaire, qui voit s'écrouler toutes ses espérances, sans perdre la foi dans l'avenir; mais nous déplorons l'emportement que Grégoire mit dans la poursuite de ses desseins. La guerre sainte fut le motif de la rupture, nous devrions dire le prétexte, car une fois la lutte engagée, le vicaire de Jésus-Christ oublia le tombeau du Christ; il sacrifia la délivrance de Jérusalem à sa haine contre Frédéric.

Une croisade fut prêchée après la réconciliation du pape et de l'empereur; déjà le jour du départ était fixé, lorsqu'un frère templier vint, au nom du souverain pontife, dispenser de leurs vœux « ceux qui paieraient une somme d'argent destinée à un emploi plus utile. » La guerre sacrée ne fut plus qu'un moyen d'extorquer de l'argent; au lieu d'employer les forces de la chrétienté contre les Sarrasins, le pape s'en servit contre l'empereur. Frédéric l'accusa de ne pas vouloir la paix (2); il est certain que Grégoire la refusa aux instances du comte Richard, frère du roi d'Angleterre, à qui l'empereur avait donné plein pouvoir de négocier un traité. Le pape exigea que Frédéric se soumît sans condition (3); de pareilles propositions équivalaient à un refus de traiter. Frédéric s'en plaignit à Louis IX : « Le saint-père, dit-il, repousse la paix; il veut la destruction de ma race (4). » Les invasions des terribles Tartares, qui menaçaient de détruire le nom chrétien, ne parvinrent pas à inspirer des sentiments pacifiques au vieux pontife; il fallut que l'empereur, quoique défenseur-né de la chrétienté, abandonnât l'Europe aux ravages des Barbares, pour défendre sa couronne contre l'Église (5). Grégoire est un héros, mais un héros païen, il n'est pas disciple du Dieu de paix et de charité. Avec ce courage de fer, Rome devait vaincre; mais la victoire ne lui profitera pas, elle profitera à l'humanité. Instruments dans la main de

(1) *Savioli*, Annali di Bologna, III, 2. (*Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 43, s.)

(2) *P. de Vineis*, Epist. I, 11 : « Qui pacem et tractatum pacis recipere denegabat, ad universalem dissensionem aspirans. »

(3) *Matth. Paris.*, ad a. 1241, pag. 506 : « Voluit Papa omnibus modis ut Imperator se absolute subjiceret ipsius Papæ arbitrio et voluntati. »

(4) Epist. *Friderici* ad regem Franciæ (*Martene*, Ampliss. Collect., T. II, pag. 1139) : « Multotiens pacis ab eo sunt vilipensa consilia, ut repente nos perdere cogitaret, et eo impetu, ut nostrum ac generis nostri nomen perpetuo crederet abolere. »

(5) Voyez les plaintes de Frédéric dans *Matth. Paris.*, a. 1241, pag. 497.

la Providence, les papes travaillent pour une cause qui n'est pas la leur.

N° 2. *Frédéric II et Innocent IV.*

I

La guerre du sacerdoce et de l'empire est la lutte de deux souverainetés, dont chacune aspire à la toute-puissance. Ces prétentions inconciliables aboutissent à un combat à mort. Les défenseurs de la papauté ont vainement tenté de décharger le saint-siége de la responsabilité du sang versé, en donnant le change sur l'objet de la lutte; l'histoire contredit à chaque pas leur apologie. C'est altérer les faits que de représenter la guerre du sacerdoce et de l'empire, comme la guerre de la liberté contre le despotisme. Il est vrai que, sous Frédéric Barberousse, la liberté italienne joue un rôle considérable; mais à mesure que la lutte se prolonge, les cités lombardes s'effacent devant les immenses intérêts qui sont en jeu. Il ne s'agit plus de l'indépendance de quelques villes, il s'agit de l'existence de la papauté et de l'empire. Grégoire IX ouvre son pontificat par l'excommunication de Frédéric; la paix de S. Germano qu'il signe n'est qu'une trêve. Son successeur est un ami de Frédéric, mais à peine assis dans la chaire de saint Pierre, Innocent IV oublie si bien ses sentiments, que l'amitié se change en une animosité impitoyable. Innocent est l'homme des combats sans merci ni miséricorde; s'il y a de la grandeur dans son orgueil démesuré, dans sa haine qui chante victoire sur la tombe d'un ami, c'est la grandeur des anges déchus. Peut-être fallait-il un homme implacable comme le glaive sur le champ de bataille, pour venir à bout de la race indomptée des Hohenstaufen.

Le pape convoqua un concile général à Lyon. C'était appeler la chrétienté à vider le différend du sacerdoce et de l'empire. Mais la passion l'entraînait; il n'attendit pas que les évêques fussent réunis pour lancer les foudres de l'Église contre l'empereur (1), comme s'il voulait signifier d'avance que le concile ne serait qu'un instrument de ses volontés. Dès la première session, il repoussa

(1) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 82.

toutes les ouvertures de Frédéric. L'empereur faisait cependant des offres qui auraient dû tenter le vicaire du Christ : « Il ramènera l'empire grec à l'obéissance de l'Église romaine; il combattra les Tartares, les Sarrasins et tous les ennemis du nom chrétien; il ira en personne à la Terre Sainte pour la délivrer du péril imminent où elle se trouve; il donnera satisfaction sur toutes les injures dont le pape se plaint. » Innocent affecta de ne voir qu'un leurre dans ces promesses : « L'empereur, dit-il, veut détourner le coup de la hache qui est déjà placée à la racine. Si le concile accepte ces propositions trompeuses, où sera la garantie de leur exécution? qui pourra contraindre Frédéric à les remplir? — « Les rois de France et d'Angleterre seront garants, » répondit le plénipotentiaire de l'empereur. Innocent refusa : « Si Frédéric manquait à ses promesses, dit-il, comme nous n'en doutons pas, nous serions obligé de nous en prendre à ces deux princes, et alors l'Église aurait pour ennemis les monarques les plus puissants du monde (1). »

Frédéric, en apprenant avec quelle véhémence le pape se prononçait contre lui, s'écria « que sa ruine était le seul but pour lequel il eût convoqué ce concile (2)! » Innocent se hâta de prononcer la sentence d'excommunication et de déposition : « Dieu lui-même, dit-il, rejette l'empereur; il le prive de tout honneur et de toute dignité. » Le pape délia de leur serment tous ceux qui avaient juré fidélité à Frédéric; il défendit de lui obéir; ceux qui lui prêteraient appui seraient par cela même excommuniés. Innocent provoqua les princes allemands à élire un autre roi ; il se réserva de disposer du royaume de Sicile (3). Les pères du concile, après cette sentence, renversèrent pour les éteindre, les flambeaux qu'ils tenaient dans leurs mains : ainsi devait s'éteindre l'excommunié et sa race!

A la nouvelle de son excommunication, Frédéric s'écria d'une voix tonnante : « Le pape m'a donc rejeté dans son synode! il m'a privé de ma couronne! Où sont-ils mes joyaux? qu'on me les apporte. » Et, faisant ouvrir la cassette qui renfermait ses couronnes,

(1) *Matth. Paris.*, a. 1245, pag. 580, s.
(2) *Idem*, pag. 584.
(3) *P. de Vinois*, Ep., T. I, pag. 51, s. — *Mansi*, Concil., T. XXIII, pag. 613, s.

il en prit une qu'il plaça sur sa tête; puis, se levant, les yeux menaçants : « Non, dit-il, elle n'est pas encore perdue ma couronne; ni les attaques du pape, ni les décrets du concile ne me l'ont enlevée, et je ne la perdrai pas sans qu'il en coûte du sang et du carnage (1). » Le pape et l'empereur ont jeté le gant; le combat suprême commence.

Quelle que fût son audace, le libre penseur du treizième siècle n'osait se mettre au dessus des idées dominantes; Frédéric déclara qu'il reconnaissait la puissance spirituelle au vicaire de saint Pierre, il lui déniait seulement la puissance temporelle : « Jésus-Christ a conféré au pontife plein pouvoir de lier et de délier dans les choses spirituelles; mais on ne lit nulle part qu'une loi divine ou humaine lui ait donné le droit de juger les princes de la terre et de transférer à son gré les royaumes. Comment aurait-il un droit contre l'empereur, à qui l'on ne peut appliquer aucune loi, parce qu'il est au dessus de la loi, qui ne peut être jugé, parce qu'il n'a d'autre juge que Dieu (2)? » On le voit, Frédéric soutient la doctrine de l'indépendance des deux pouvoirs. Aujourd'hui les catholiques prétendent que cette doctrine est celle de l'Église; qu'ils écoutent la réponse foudroyante d'Innocent IV : « L'empereur nie que toute chose, que toute personne soient soumises au saint-siége. Ainsi celui qui jugera un jour les anges dans le ciel, ne pourrait pas juger les affaires de ce monde! Déjà sous l'ancienne loi, les prêtres ont déposé des rois indignes, et le vicaire du Christ n'aurait pas le même pouvoir! Ceux-là se trompent qui croient que Constantin a le premier donné une puissance temporelle au pape. *Cette puissance lui a été conférée directement par Jésus-Christ, vrai prêtre et vrai roi dans l'ordre de Melchisédech.* JESUS-CHRIST A FONDÉ UNE DOMINATION TOUT ENSEMBLE ROYALE ET SACERDOTALE, IL A DONNÉ A SAINT PIERRE L'EMPIRE DE LA TERRE ET DES CIEUX (3). Avant Jésus-Christ, le pouvoir temporel manquait de principe; c'était une tyrannie sans règle, ni mesure. Constantin remit sa puissance entre les mains de l'Église, et la reçut ensuite d'elle sanctifiée. »

(1) *Matth. Paris.*, a. 1245, pag. 595.

(2) *P. de Vineis*, Epist. I, 3.

(3) « *Non solum pontificalem, sed regalem constituit principatum, beato Petro ejusque successoribus terreni simul ac cœlestis imperii commissis habenis*, quod in pluritate clavium competenter innuitur. » *Codex Epistolar. Vatican.* (*Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen. T. IV, pag. 420.)

Les prétentions d'Innocent confondent les chicanes des ultramontains modernes. Ils disent que la papauté n'a jamais revendiqué qu'une puissance spirituelle : les plus fougueux ne demandent pour l'Église qu'un pouvoir indirect sur le temporel : les modérés ou les malins soutiennent que l'Église n'a jamais songé à porter atteinte à la souveraineté civile. Comment concilieront-ils ces vaines excuses avec les hautaines paroles d'Innocent? Frédéric II reconnaissait au pape la plénitude de la puissance spirituelle. Mais le spirituel ne suffit pas au pape : il lui faut aussi la puissance temporelle. Et remarquez qu'il la réclame, non comme une conséquence du pouvoir de lier et de délier, non comme un droit indirect, mais comme un droit direct, transmis par Jésus-Christ, roi et prêtre, à son vicaire. Évidemment, dans cette doctrine, il n'y a plus de royauté, plus de souveraineté temporelle. C'est ce que Frédéric ne cessa de dire aux princes, pour les exciter contre le saint-siége : « Si le pape peut déposer l'empereur,il peut aussi déposer les rois. Heureux ceux que le péril d'autrui rend prudents ! Que l'exemple de la majesté impériale outragée instruise les rois. Qu'ils apprennent à connaître leur ennemi. Le pape commence par nous; s'il parvient à abattre notre puissance, il aura bon marché des rois. Il faut arrêter ces envahissements dans leur origine : c'est pour tous les souverains une question d'existence. » Frédéric les gourmande ; il se plaint qu'ils le laissent seul sur la brèche, bien qu'il défende la cause commune ; l'empereur voudrait soulever tous les princes contre celui qui se dit le roi universel, comme vicaire du Christ (1).

Les princes avouaient que le droit était du côté de Frédéric et que leur indépendance était engagée dans la lutte; ils craignaient l'intolérable orgueil de Rome (2) ; pourquoi donc ne s'unirent-ils pas contre l'ennemi commun? C'est qu'il y avait encore un autre intérêt en cause que la souveraineté civile. La hache est à la racine de l'empire, dit Innocent ; il faut que le vieux chêne tombe : le vieux chêne, c'est la monarchie universelle, le despotisme romain que les Hohenstaufen voulaient ressusciter. Les rois

(1) *P. de Vineis*, Epist. I, 2, 3, 15.

(2) *Matth. Paris.*, ad a. 1245, pag. 596 : « Romana Ecclesia, gratia Dei abutens, in posterum in tantam elationem et intolerabilem superbiam sublevaretur, quod principes catholicos et insontes et justos, quavis levi causa deponerent... »

étaient intéressés à ce que la puissance de celui qui se disait l'héritier des Césars et le chef temporel de la chrétienté, fût abattue. Ils le sentaient d'instinct; voilà pourquoi ils ne prirent pas parti pour Frédéric; une fois l'empire détruit, les princes, appuyés sur les peuples, sauront bien lutter contre les papes et conquérir leur indépendance.

II

La lutte fut circonscrite entre le pape et l'empereur. Toutes les chances parurent d'abord être pour Frédéric. Les princes allemands restèrent fidèles à leur chef, les uns parce qu'ils craignaient la puissance et le génie du plus grand des Hohenstaufen, les autres parce que leur patriotisme se révoltait contre les empiétements de Rome. Cependant à force de promesses et d'argent, le pape entraîna à la défection le landgrave de Thuringe; mais il ne trouva aucun prince laïque qui voulût prendre part à l'élection. Jouet de ceux qui les élevaient, les *rois des clercs* (1) n'avaient aucun appui dans la nation. Les villes, seuls organes de l'opinion nationale, se prononcèrent unanimement contre eux. En vain le souverain pontife les délia de leur serment; les honnêtes bourgeois ne comprenaient pas que la parole d'un prêtre pût faire de la fidélité un crime et de l'infidélité un devoir (2).

Toutefois le pape finit par l'emporter dans cette lutte désespérée. Il avait dans sa main un instrument terrible, le pouvoir spirituel; il en usa et il en abusa pour soulever les âmes. Innocent envoya un légat en Allemagne, en lui donnant pour mission de *détruire et d'extirper, de disperser et d'anéantir* (3). Il se servit des moines mendiants pour semer la haine contre l'empereur et pour entraîner les peuples à la défection (4) : des religieux, institués pour pratiquer la charité et l'humilité, parcoururent l'Europe en enseignant « que l'obéissance consistait dans la révolte et le devoir dans l'oubli des serments (5). » Le pape minait le terrain sur

(1) *Pfaffenkœnig*. C'est le sobriquet que l'on donna aux rois élus par les papes.

(2) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 154, s.

(3) Le pape qualifie ce ministre de discorde, d'*ange de paix*. (*Raynaldi*, Annal. Eccl., a. 1247, n° 2.)

(4) *Raynaldi*, Annal. Eccl., a. 1247, n°s 7, 17; a. 1248, n° 7.

(5) *P. de Vineis*, Epist. I, 48 (Friderici ad Regem Franciæ).

lequel marchait l'empereur. Cependant Frédéric avec ses valeureux fils tenait la campagne ; pour l'abattre, il fallait des hommes et de l'argent. Le pape puisa dans les trésors des monastères et des évêchés ; il les exploita, il les pressura, comme jamais empereur ne l'avait fait. Ses légats, armés d'un pouvoir absolu, s'emparaient des revenus des églises ; au besoin ils laissaient les siéges vacants, pour tout s'approprier, sans se soucier du salut des âmes (1). Innocent prêcha une croisade contre Frédéric, en promettant les indulgences les plus étendues à ceux qui porteraient les armes contre leur souverain ; il n'y avait pas de crime, fût-ce la simonie, que cette sainte trahison ne rachetât (2), tandis que des peines terribles attendaient ceux qui étaient coupables de fidélité ; le pape les menaça des feux de l'enfer et des peines de ce monde : « Les villes perdront leurs priviléges et leurs franchises, les nobles leurs fiefs, les clercs leurs dignités ; ils ne pourront être témoins, ni tester, ni recueillir de succession (3). » Ces commandements, ces menaces, on les communiquait aux fidèles comme des lois divines : « Ceux qui combattront pour le pape, dit Innocent, n'ont rien à craindre, car sa cause est celle de Dieu : un arrêt émané du ciel même, par l'organe de l'Église universelle, a déposé l'empereur ; aucun pouvoir humain ne réformera ce jugement (4). » Comme la croisade de la Terre Sainte aurait pu faire tort à la croisade pontificale, Innocent ordonna qu'on ne prêcherait plus la guerre contre les Sarasins (5) ; il employa les fonds destinés à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, à solder des mercenaires contre l'empereur (6) ; il détourna les croisés du chemin de la Palestine pour les armer contre les odieux Hohenstaufen.

L'empereur avait encore pour lui la fidélité allemande ; le pape mit en jeu la plus vile et la plus puissante des passions, la cupidité, pour enlever à Frédéric jusqu'à l'héritage de ses

(1) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1254, n° 48.

(2) *Id.*, *ibid.*, a. 1248, n° 7. Voyez la lettre d'Innocent IV à son légat en Sicile de 1249, rapportée par *Cherrier*, Histoire de la maison de Souabe, T. III, pag. 515.

(3) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1247, n° 3.

(4) Lettre d'*Innocent*, citée par *Cherrier*, T. III, pag. 246, s.

(5) « Ne fiant conciones pro cruciata Terræ Sanctæ, sed contra Fridericum. » Le pape veut qu'on tienne son ordre secret : « Volumus autem ut ista secreta teneas, nulli penitus revelanda. » Regist. *Innocent.*, IV, 19.

(6) Lettre d'*Innocent*, rapportée par *Cherrier*, T. III, pag. 520, s.

pères : il déclara que chacun pouvait légitimement s'emparer de ses biens (1). C'était ouvrir la porte au brigandage, et le brigandage devenait une œuvre sainte. Quel renversement de l'ordre moral! L'Allemagne se trouva sans empereur, sans justice. On prêchait tous les jours aux fidèles que Dieu avait déposé Frédéric; nobles et prélats, affranchis de toute obéissance, se jetèrent sur les biens des Hohenstaufen, et sur les droits de l'empire. Le dixième siècle avait vu le règne de la force, mais c'était la force brutale, flétrie comme telle; au treizième, on vit la violence et le parjure sanctifiés par ceux qui se disaient les vicaires de Dieu, et qui étaient appelés comme chefs de la chrétienté à moraliser les peuples.

Que d'enseignements dans ces excès de la papauté? On vante aujourd'hui le catholicisme comme le seul élément conservateur de la société. Il est conservateur, oui, quand il y trouve son intérêt. Il devient révolutionnaire, pis que cela, démolisseur, anarchiste, s'il le faut, quand il s'agit de maintenir sa domination. Voilà un pape qui ose déposer un empereur, au nom de Dieu, dont il se dit le vicaire : il ose le dépouiller des terres qu'il tient de ses ancêtres : il ose le mettre hors la loi. Et pourquoi rompt-il tous les liens du droit? pourquoi brise-t-il tous les liens de la nature? Pour fonder une monarchie universelle au profit des successeurs de saint Pierre! Vainement invoquera-t-on en faveur d'Innocent ce que nous avons dit de la légitimité du pouvoir spirituel au moyen âge. Oui, le pouvoir de la papauté était providentiel; mais ceci justifie la Providence et non les hommes. On chercherait en vain chez Innocent IV une pensée religieuse; on ne trouve que l'outrecuidance du prêtre. Il l'emporta, mais sa victoire condamne la papauté : car elle atteste que les prétendus vicaires de Dieu ne reculent devant rien, pas même devant le crime, quand il s'agit de satisfaire leur insatiable ambition.

III

Frédéric ne pouvant résister aux mille ennemis qui ruinaient son pouvoir, plia sous la nécessité et rechercha la paix. Mais il

1 *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 191; T. IV, pag. 179.

rappela en vain à Innocent que le vicaire du Christ était ministre d'un Dieu de charité (1); le pape voulait la guerre à mort (2). L'empereur essaya de vaincre la résistance du souverain pontife, par l'intervention de la France. Frédéric et Louis IX étaient liés par une alliance si intime qu'elle tenait presque de l'amitié (3). Le roi de France, quoiqu'il ait mérité d'être canonisé, opposa toujours une résistance ferme aux usurpations de l'Église; c'est cet intérêt commun qui l'unit à Frédéric; le saint et le libre penseur voulaient l'un et l'autre conserver intacte l'indépendance du pouvoir civil; ils promirent de s'aider de toutes leurs forces pour le maintien de leurs droits (4). L'empereur constitua Louis IX arbitre de la lutte qui déchirait la chrétienté; il s'engagea à exécuter de point en point ce que le roi jugerait nécessaire pour rétablir la concorde entre le sacerdoce et l'empire (5). Saint Louis accepta cette mission, digne d'un disciple du Christ. Il eut de longues conférences avec Innocent IV, mais il le trouva implacable :

« Seigneur roi, dit le pape, ce n'est pas de ma cause qu'il s'agit, mais de celle de toute la chrétienté. Combien de fois Frédéric n'a-t-il pas fait de semblables promesses et de plus grandes encore, en les confirmant par serment? Non seulement il les a violées, mais après les avoir faites, il a commis de plus énormes attentats. Il n'y a pas de lien pour enchaîner ce Protée aux mille formes. » Alors le pieux roi de France dit : « Seigneur pape, ne lit-on pas dans l'Évangile qu'on doit ouvrir jusqu'à soixante-dix-sept fois le sein de la miséricorde à celui qui demande pardon? » Saint Louis invoqua un intérêt qui lui tenait grandement à cœur, celui de la croisade;

(1) *P. de Vineis*, Epist. I, 1 : « Certe pax et dilectio sunt principaliter illa duo quæ teneri voluit (Christus) post discessum. »

(2) Dans une instruction à ses légats, du 10 juin 1249, Innocent dit : « Tant que Frédéric ou ses fils seront empereurs ou rois, nous ne ferons point de paix avec eux. » (*Cherrier*, T. III, pag. 262.)

(3) Frédéric écrit à saint Louis : « Ex antiquo familiaritatis jure etiam affinitatis novæ funiculo adeo facti vobis sumus unanimes, quod nullam omnino potest scissuram recipere, velut in habitum jam conversa nostrarum concordia voluntatum. » (*Martene*, Amplissima Collect., T. II, pag. 1143.) — Une alliance fut contractée entre les deux rois en 1232 : on y lit : « Sinceræ dilectionis affectus quem ad carissimum nostrum et fratrem Ludovicum habuimus et habemus, sollicite nos admonet ut verum amicitiæ fœdus, quod ei servavimus hactenus illibatum, stabilitate perpetua fortius roboremus. » (*Pertz*, Leg., T. II, pag. 293.)

(4) Epist. *Friderici* ad Ludovicum (*Martene*, T. II, pag. 1144) : « Nos incommutabili proposito et firma concepimus voluntate, temporalia jura et dignitates nostras inviolabiliter conservare nobisque in conservatione temporalium jurum et dignitatum potenter assistere, prout ex contractæ vinculo confœderationis astringimur, et sinceræ debitum affectionis exposcit. »

(5) Commissio litis cum Ecclesia, Ludovico IX, dans *Pertz*, Leg., T. II, pag. 355.

il supplia Innocent au nom de l'Église universelle de recevoir l'humiliation si grande d'un si grand prince, en suivant les traces de Jésus-Christ dont il était le vicaire sur la terre : « le Christ ne s'est-il pas humilié jusqu'à souffrir l'ignominie de la croix? » « Le seigneur pape, ajoute *Matthieu Paris*, refusa de faire droit à ces prières, en relevant la tête avec un mouvement d'orgueil (1) ; alors le roi de France se retira indigné de n'avoir pas rencontré l'humilité qu'il avait espéré trouver dans le serviteur des serviteurs de Dieu. » Innocent écrivit à la chrétienté : « J'ai bien permis que les ambassadeurs de Frédéric s'adressassent à Louis IX, mais j'ai en même temps déclaré au roi de France que jamais je ne reviendrais sur la déposition de l'empereur et de son fils (2). »

L'insistance de saint Louis et l'obstination arrogante d'Innocent sont la condamnation de la papauté. Si le souverain pontife n'avait eu à cœur que la cause de la religion, il aurait dû céder. Frédéric n'était plus à craindre : il était vaincu, et il n'aurait certes pas recommencé la lutte, après l'expérience qu'il venait de faire de la terrible puissance qu'il avait osé combattre. Vainement le pape disait-il qu'il se défiait de l'empereur : n'avait-il pas une garantie dans l'intervention de Louis IX? Le roi de France était un plus digne organe de la chrétienté que l'orgueilleux prêtre qui foulait les empereurs aux pieds. Saint Louis ne se lassait pas de travailler à la paix du monde chrétien. En partant pour la croisade, il alla saluer dévotement le souverain pontife à Lyon et le supplia de prendre en considération l'humiliation de Frédéric, de pardonner à celui qui demandait son pardon, d'ouvrir à un pécheur repentant le sein de la bonté paternelle. Voyant le pape inflexible, le roi se retira tristement, en disant : « Si la Terre Sainte est perdue, c'est sur votre inexorable dureté qu'en retombera la faute (3). » La croisade s'ouvrit sous de mauvais auspices; l'armée chrétienne, après avoir beaucoup souffert d'une disette, trouva secours auprès de l'empereur excommunié. Louis IX, reconnaissant de ce grand bienfait, écrivit au saint-père de recevoir en grâce un prince qui avait sauvé l'armée chrétienne d'une famine

(1) *Matth. Paris.*, a. 1246, pag. 610. : « Erecta et rejecta cervice. »
(2) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 149.
(3) *Matth. Paris.*, a. 1248, pag. 650.

imminente. L'illustre mère du roi, la reine Blanche, écrivit de son côté une lettre pressante au pape pour qu'il déposât sa colère. Innocent méprisa toutes ces instances. Les malheurs de la croisade justifièrent les tristes appréhensions de saint Louis. De vives plaintes s'élevèrent alors dans l'armée chrétienne contre l'orgueil du souverain pontife : « N'est-ce pas son arrogance et son obstination à refuser les offres de Frédéric qui sont la cause de tout le sang inutilement versé ? Et il se proclamele vicaire du Christ, celui qui afflige l'Église de tant d'adversités (1) ! » Les comtes de Poitou et de Provence, frères du roi, firent encore entendre de plus dures vérités au pape; ils l'accusèrent d'avoir arrêté les pèlerins qui voulaient secourir le roi, en leur extorquant de l'argent pour les affranchir de leurs vœux ; ils lui reprochèrent d'avoir détourné les fidèles de la Terre Sainte pour les mettre au service des rois qu'il créait en Allemagne; ils le sommèrent de faire la paix avec l'empereur, s'il tenait au salut de l'Église. Innocent resta inexorable : on se sépara avec des paroles amères et injurieuses (2).

Les patriarches des nestoriens et des jacobites adressèrent d'humbles sollicitations au pape, pour lui inspirer des pensées d'indulgence et de paix; ils lui écrivirent dans la douleur de leur cœur : « Jérusalem est détruite, le sépulcre du Seigneur est profané, les chrétiens sont en fuite ou dans les fers, la chrétienté est en péril (3). » Le chef de la chrétienté ne daigna pas même répondre à ce cri de détresse parti de l'Orient; il oubliait la Terre Sainte pour se livrer tout entier à sa haine contre les Hohenstaufen. Un historien contemporain dit qu'il a lu bien des annales, mais que nulle part il n'a trouvé entre deux hommes une haine aussi inexorable que celle qui divisait Frédéric et Innocent (4). La passion égara le vicaire du Christ jusqu'à lui faire perdre tout sentiment humain. L'empereur succomba dans la force de l'âge, sous le poids d'une vie tourmentée. Innocent avait été son ami comme cardinal; écoutons les paroles de deuil que lui inspira sa mort : « Que les cieux se réjouissent! écrit-il aux prélats, aux nobles et

(1) *Matth. Paris.*, a. 1249, pag. 663 ; a. 1250, pag. 690.

(2) *Idem.*, a. 1250, pag. 694. « Difficilem se Papa exhibuit et inexorabilem, unde duris verbis et litigiosis dominus Papa et dicti comites ab invicem recesserunt. »

(3) *Raynald.*, Ann. Eccl., a. 1245, n° 34.

(4) *Matth. Paris.*, a. 1248, pag. 648.

au peuple du royaume de Sicile; que la terre tressaille d'allégresse! La foudre et la tempête, si longtemps suspendues sur nous, se sont changées, par l'ineffable miséricorde de Dieu, en fraîche rosée et en doux zéphirs. Il est enlevé d'entre les hommes, celui qui frappait l'Église du marteau du persécuteur (1). » Cette joie sauvage est la flétrissure d'Innocent; elle est la réprobation du but que le saint-siége poursuivait. C'est parce que les papes ambitionnaient la domination du monde, qu'ils ont été infectés des plus mauvaises passions qui agitent les cœurs des hommes. Innocent chante victoire sur le cadavre de l'empereur; il ne se doute pas que l'empire, en tombant, entraînera la papauté dans sa chute, et que sur les ruines de la monarchie universelle s'élèveront les nations dont la souveraineté mettra à néant la souveraineté usurpée des successeurs de saint Pierre. Les papes osent se dire les vicaires de Dieu; ils osent se dire les organes de la vérité éternelle; et ils sont si aveugles qu'ils ne s'aperçoivent pas même qu'ils courent à leur ruine!

§ 3. Les derniers Hohenstaufen.

I

Malgré les mauvaises passions d'Innocent IV, la lutte qu'il soutient contre les Hohenstaufen a de la grandeur, tant que son redoutable adversaire est en vie; l'on admire le courage indomptable du prêtre, bien qu'on réprouve les sentiments qui l'inspirent et les moyens dont il se sert. Mais après la mort de Frédéric, tout l'intérêt se porte sur ses descendants; l'on se surprend à haïr la haine implacable avec laquelle le pape poursuit jusqu'à des enfants au berceau. Innocent IV écrivit aux Souabes : « Celui qui voulait détruire le Christ dans les âmes des fidèles, Hérode, n'est plus. Voilà qu'un autre Archelaüs (Conrad) revendique l'héritage de la tyrannie paternelle. C'est à l'Église, votre mère, à vous mettre en garde contre le péril qui vous menace, à vous couvrir de sa protection contre les ennemis de Dieu. La postérité de Frédéric nous

1. *Raynald.*, a. 1251, § 3.

est à bon droit suspecte, comme héritière de la perfidie paternelle, et comme ayant reçu avec le sang de ses aïeux leur sauvage tyrannie ; jamais cette race n'obtiendra, du consentement du saint-siége, ni la couronne d'Allemagne, ni l'empire, ni le duché de Souabe (1). » Conrad protesta vainement de son humble soumission (2) ; Innocent le repoussa parce que le fils de Frédéric ne pouvait être que l'ennemi de l'Église.

La lutte continua, plus furieuse que jamais. Innocent IV lança contre Conrad l'armée des moines mendiants ; il leur ordonna de prêcher la croisade, il prodigua aux croisés toutes les faveurs spirituelles dont le saint-siége croit pouvoir disposer ; si nous en croyons un contemporain, les indulgences auraient dépassé celles dont jouissaient les pèlerins de la Terre Sainte (3). Le pape appela les évêques eux-mêmes aux armes. L'archevêque de Mayence, accusé de montrer peu d'ardeur pour la guerre, répondit que le pillage, l'incendie et le meurtre ne convenaient pas à un disciple du prince de la paix. On lui objecta l'exemple de ses prédécesseurs ; il opposa les paroles de Jésus-Christ : « Mets ton épée au fourreau. » L'Évangile ne trouva pas faveur auprès du pape ; le primat d'Allemagne fut déposé, par la seule raison qu'il n'était pas un homme de violence et de sang, mais un homme de charité et de paix (4). Faut-il s'étonner si le sentiment moral se pervertit au point qu'un évêque et un abbé se conjurèrent pour assassiner leur roi (5) !

Nous ne rendons pas le pape responsable de l'assassinat, mais il est certain qu'en prêchant une guerre à mort contre les Hohenstaufen, il se fit le complice moral de tous les excès auxquels conduisit la haine religieuse. Conrad mourut dans le désespoir, en reprochant à son père de l'avoir engendré, à sa mère de l'avoir conçu, et en accusant l'Église d'avoir été pour lui une marâtre. La mort tragique de tant de princes enlevés par Dieu à la fleur de l'âge, n'aurait-elle pas dû éveiller dans le chef de la chrétienté des

(1) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1251, § 11.

(2) « Se dicebat velle mandatis Ecclesiæ humiliter obedire. » *Nic. de Curbio*, Vita Innocent. IV § 31. (*Muratori*, Scriptores, T. III, pag. 592.)

(3) Non seulement le croisé, mais le père et la mère du croisé devaient obtenir le pardon de tous leurs péchés. *Matth. Paris.*, a. 1251, pag. 713.

(4) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1251, § 12.

(5) *Id.*, *ibid.*, a. 1251, § 8.

pensées graves et tristes? En recevant la nouvelle de la mort de Conrad, le pape, au dire d'un contemporain, se prit d'un fou rire et s'écria, l'allégresse dans le cœur et la jubilation dans la voix : « Je me réjouis fort, que tous les fils de l'Église romaine se réjouissent avec moi (1) ! » Il ne restait qu'un héritier de la puissante maison des Hohenstaufen, un enfant de deux ans. Innocent cria victoire ; il crut n'avoir plus d'ennemis à combattre. L'héritage des Hohenstaufen est vacant; le pape va mettre la main sur l'Italie et la Sicile. Pour satisfaire son ambition, il doit, il est vrai, dépouiller un orphelin ; mais cet orphelin est un Hohenstaufen, et pour cette race il n'y a plus ni droit ni pitié. Donnons-nous le spectacle de la politique pontificale. C'est un triste enseignement que celui de la force foulant aux pieds la justice; il est plus affligeant encore, quand c'est le vicaire de Dieu qui est le coupable; mais c'est une leçon que l'histoire ne saurait trop répéter, pour que les peuples apprennent quelle est l'ambition de la papauté, et à quels excès elle se porte pour l'assouvir.

Dans une lettre adressée à la chrétienté, Innocent IV déclara prendre sous sa protection le dernier rejeton des Hohenstaufen : « L'Église romaine veille au salut de tous ses enfants, mais bien qu'elle abonde en miséricordes pour tous, elle s'est toujours distinguée par les soins bienfaisants qu'elle donne aux orphelins; toujours elle a pris la défense de ceux qui ne se peuvent défendre eux-mêmes ; elle a étendu sur eux une main protectrice, elle les a pris dans ses bras et nourris dans son sein. Comme notre cher fils en Jésus-Christ, l'illustre Conrad (2), roi de Jérusalem, duc de Souabe et petit-fils de Frédéric le ci-devant empereur, est orphelin et en bas âge, nous voulons verser sur lui la faveur de la bienveillance apostolique et lui donner un appui dans le saint-siége. En conséquence nous déclarons que le royaume de Jérusalem, le duché de Souabe et les droits dudit Conrad tant sur les États siciliens que sur d'autres pays, lui seront conservés dans leur intégrité (3). »

(1) *Matth. Paris.*, a. 1254, pag. 768 : « Gaudeo plane et gaudeamus universi Ecclesiæ romanæ alumni.

(2) Le fils de Conrad portait le nom de son père ; les Italiens l'appellent *Conradin*.

(3) « Et alia jura sua, ubicumque illa sive in regno Siciliæ, sive alibi habeat, integra et illæsa sibi proponimus et volumus conservare. » (*Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1254, §§ 46, 47.)

Voilà un langage digne du chef de la chrétienté, digne du père des fidèles; mais les actions d'Innocent IV sont en contradiction complète avec ses paroles et elles sont d'autant plus condamnables. Déjà avant la mort de Conrad, le pape enveloppant toute la race des Hohenstaufen dans la réprobation dont il avait frappé Frédéric II, songea à donner au saint-siége la souveraineté directe du royaume de Sicile; il excita les habitants à la révolte, en leur donnant l'assurance qu'ils resteraient à perpétuité soumis aux successeurs de saint Pierre (1). En même temps des négociations étaient entamées avec le roi d'Angleterre pour transférer la couronne de Sicile à son fils, comme fief de l'Église romaine (2). Six jours avant la mort de Conrad, le légat du pape signa le traité de cession. Conrad mourut le 21 mai; Innocent confirma la donation de la Sicile faite au roi d'Angleterre, et lui écrivit le 9 juin de hâter les préparatifs de son expédition (3). Quelques mois à peine s'étaient écoulés que le pape traita avec Manfred; il reconnut les droits de Conradin, il les proclama dans une lettre adressée à la chrétienté, sans dire un mot de l'investiture donnée au roi d'Angleterre. Qui était trompé? Manfred ou Edmond? L'un et l'autre, car voilà Innocent qui veut s'emparer du royaume pour lui-même; son légat agit en maître et seigneur; le pape se considère comme roi de Sicile, il exerce la souveraineté directe, oubliant les droits de Conradin, l'héritier légitime, oubliant les engagements pris envers le roi d'Angleterre (4). Bientôt les victoires de Manfred forcèrent le souverain pontife de revenir au roi d'Angleterre; il l'invita à prendre possession du royaume de Sicile, comme si rien n'avait été fait contre ses droits (5). Un historien, favorable à la papauté, ne peut

(1) *Cherrier*, Histoire de la maison de Souabe, T. III, pag. 322, s.

(2) *Rymer*, Fœdera, T. I, pars I, pag. 304.

(3) Le légat du pape offrit la couronne de Sicile au fils d'Henri III, Edmond, au mois de mars 1254. (*Rymer*, Fœdera, T. I, 1, pag. 297.)

(4) *Vic. de Jamsilla*, Hist. (*Muratori*, Scriptores, T. VIII, pag. 507, 510, 512.) — Le 3 octobre 1254, Edmond, comme roi de Sicile, donne en fief la principauté de Capoue au comte de Savoie (*Rymer*, I, 1, pag. 308.) Et au mois de novembre, le pape crée Berthold, marquis de Hohemburch, grand sénéchal du royaume de Sicile, en se fondant sur ce que ce royaume est devenu la propriété du saint-siége (*Rymer*, ib., pag. 311 : *Cum regnum Siciliæ, cum omnibus districtibus et pertinentiis suis, ad apostolicam sedem plene pertineat, sitque ad ejus dominium totaliter devolutum*). — En février 1255, Alexandre IV fait des concessions pareilles, en se fondant littéralement sur le même motif. (*Rymer*, ib., pag. 314.)

(5) *Rymer*, Fœdera, T. I, pars I, pag. 312. L'acte définitif de concession est du mois d'avril 1255. (*Ib.*, pag. 316-319.)

s'empêcher de prononcer le mot de *fraude*, pour flétrir la politique tortueuse d'Innocent (1). La fraude était d'autant plus criminelle, qu'elle tendait à dépouiller un orphelin que le pape avait pris sous sa protection à la face de la chrétienté.

II

Innocent IV légua sa haine à ses successeurs; en mourant, il recommanda aux cardinaux de faire une guerre à mort aux derniers Hohenstaufen (2). Le pape Alexandre fut un digne héritier de sa déloyale politique. A peine élu, il écrivit à la mère et à l'aïeule de Conradin que son intention était de maintenir les droits de l'orphelin et, s'il était possible, de les augmenter (3). Innocent avait trompé des rois, des hommes; Alexandre trompa une femme, une mère. C'est l'annaliste officiel de la cour de Rome qui nous l'apprend : « Dès son avénement, dit *Raynaldi*, Alexandre n'eut d'autre pensée que d'enlever le royaume de Sicile aux descendants de Frédéric et de le transférer au roi d'Angleterre (4). » Trois mois après la lettre qui maintenait tous les droits du jeune Conradin, le pape signa le traité qui cédait la couronne de Sicile au prince anglais (5).

La papauté n'avait plus qu'une seule pensée, la haine des Hohenstaufen. Innocent III accusa de calomnie ceux qui reprochaient au saint-siége de nourrir la division en Allemagne pour l'affaiblir. Ces protestations n'ont jamais trompé que ceux qui aiment bien de se laisser tromper; il faut juger les hommes d'après leurs actions, et non d'après leurs paroles. Voyons les papes à l'œuvre, lorsque la mort du grand empereur les a rendus maîtres de l'empire. Après avoir fait élire des fantômes de rois par les évêques, ils ordonnèrent aux électeurs de procéder à une élection sérieuse. Les princes allemands se divisèrent. Que fit le pontife

(1) *Cherrier*, Hist. de la maison de Souabe, T. III, pag. 393, s.

(2) *Matth. Paris.*, ad a. 1254, pag. 772.

(3) Lettre du 23 janvier 1255, dans *Hormayr*, Wiener Jahrbuecher, T. XL, pag. 151, citée par *Cherrier*, T. III, pag. 403 : « Ejusque pueri jura non solum integra et illæsa servare, immo potius augere. »

(4) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1255, § 8.

(5) *Rymer*, Fœdera, T. I, pars II, pag. 7, 128.

romain? Il reconnut les deux élus, sauf à décider, après les avoir entendus, à qui devait appartenir la première couronne du monde. Cependant les deux rois étaient également impuissants; l'Allemagne était livrée à des désordres si effroyables, que les villes furent obligées de se confédérer pour se défendre contre les brigandages. Le chef de la chrétienté, celui qui dispose des trônes, va intervenir sans doute pour rétablir la paix et l'union? Il laissa l'empire se consumer dans les convulsions de l'anarchie (1). Mais voilà que quelques princes allemands veulent rappeler au trône illustré par ses ancêtres le dernier rejeton des Hohenstaufen; alors le pape éclate, il tonne : « Dans cette abominable famille, la perversité du père se transmet aux fils avec le sang. Nous savons par l'exemple du passé ce qu'il faut attendre d'une race incorrigible. Le jeune prince vient d'un serpent; une plante vénéneuse ne produira jamais de bons fruits (2). » Urbain IV se prononça avec la même violence qu'Alexandre; il menaça d'excommunication tous ceux qui prêteraient la main à l'élection de Conradin (3).

Cependant la race maudite des Hohenstaufen est aussi fertile en héros que les papes en passions haineuses. Manfred, s'il n'était pas héritier légitime de son père, fut héritier de son génie. Né hors mariage d'une mère italienne, il ne pouvait prétendre au trône d'Allemagne. Italien plutôt que Hohenstaufen, Guelfe plutôt que Gibelin, il voulut se réconcilier avec le saint-siége; l'on doit croire ses offres sincères, puisque l'intérêt les commandait. Le pape les rejeta : « Manfred est de la race des vipères, il est prédestiné au mal (4). » Pour vaincre le jeune héros, Urbain offrit la couronne de Sicile au plus grand roi de la chrétienté, à saint Louis, et à son défaut à Charles d'Anjou, son frère. Le roi de France montra une conscience plus délicate que le vicaire du Christ; il voyait un grand scandale à envahir ainsi les droits d'autrui : « Est-ce que le royaume de Sicile n'appartenait pas par hérédité à Conradin? Et si son droit pouvait être méconnu, le pape oubliait-il les traités qu'il avait signés et qui conféraient la couronne à Edmond, fils du roi

(1) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, 366, s.; 502, s.
(2) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1256, §§ 2-6.
(3) *Id.*, *ibid.*, a. 1262, §§ 7, 8.
(4) « Regem, tanquam jam praescitum ad malum, Summus Pontifex excommunicationis vinculo innodavit. » *Sab. Malaspina*, Hist. II, 7. (*Muratori*, Scriptor., T. VIII, pag. 806, s.)

d'Angleterre? » La réponse d'Urbain fait peu d'honneur au chef de la chrétienté; il ne voit dans les scrupules de Louis IX que les suggestions malveillantes des ennemis du saint-siége : « Pourquoi le roi n'a-t-il pas plus de confiance dans l'Église? peut-il croire injuste une entreprise conseillée par le pape et par les cardinaux? » On chercherait en vain dans la lettre d'Urbain des raisons pour justifier une conduite qui ne s'explique que par la haine : le souverain pontife a décidé; donc le brigandage devient justice et la violence se change en droit (1). Charles d'Anjou, qui avait une conscience moins timorée que saint Louis, se laissa convaincre par ces singuliers arguments; il accepta les offres du pape.

Urbain prêcha une nouvelle croisade contre Manfred. Dans ses manifestes, il ne parle que de race vénéneuse et de couleuvres (2), mais ce qu'il y a de plus empoisonné, c'est le langage de celui qui ose se dire encore le vicaire de Dieu. Le pape combla d'indulgences ceux qui prendraient une part directe ou indirecte à cette guerre sainte (3). Jamais on n'avait fait un aussi odieux abus des croisades. La chrétienté s'était armée pour délivrer le tombeau du Christ, guerre vraiment sacrée, en ce sens qu'aucun intérêt terrestre ne s'y mêlait. Maintenant la papauté soulevait les peuples chrétiens pour conquérir un royaume; elle mettait les armes de l'Église au service d'un homme d'ambition et de sang (4). Bien que le treizième siècle fût encore catholique, la conscience générale se révolta contre ce renversement de tout ordre moral : les fidèles s'étonnaient, dit un contemporain, que le pape leur promît, pour verser le sang des chrétiens, les mêmes indulgences

(1) Urbain déclare (1263) retirer la concession qu'il a faite du royaume de Sicile à Edmond, parce que celui-ci n'a pas rempli les conditions qui lui avaient été imposées (*Rymer*, T. I, 1, pag. 428). Clément IV (1265) fit une déclaration analogue (d'*Achery*, Spicileg., III, 648). Mais il y avait un traité, et une convention peut-elle se résoudre par la volonté de l'une des parties?

(2) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1265, § 26 : « De venenoso genere, velut de radice colubri, virulenta progenie Manfredus... »

(3) Epist. Clementis IV, dans *Martene*, Thesaurus Anecdotorum, T. II, pag. 197 : « Italicos et alios fideles ad hoc salutare Jesu Christi exercitus tyrocinium, non solum piis exhortationibus, sed etiam superabundantibus gratiis invocamus. » — Le légat du pape donna aux soldats du comte d'Anjou l'absolution de leurs péchés, et leur promit le ciel s'ils périssaient dans la bataille. (Gesta Episcop. Autissiodorens., ad a. 1266, dans *Labbe*, Bibl. Manuscript., I, 497.)

(4) Voyez sur Charles d'Anjou les témoignages de ses partisans, les Guelfes, recueillis par *Raumer*, T. IV, pag. 436, s. — *Schoell*, le plus impartial des historiens dit de lui qu'on l'aurait cru entièrement destitué de conscience, s'il était possible que l'homme pût faire taire tout à fait la voix de ce juge sur lequel les illusions n'ont pas de pouvoir. (Histoire des États européens, T. IV, pag. 263.)

qu'on leur avait promises pour faire la guerre aux infidèles. Les Apuliens s'indignèrent de ce que le pape disposait du royaume de de Naples en faveur d'un étranger, et de ce qu'il précipitait les croisés sur eux comme s'ils étaient des Sarrasins (1). On est presque tenté d'accuser la Providence qui donna la victoire à l'usurpateur. Le saint-père se montra aussi impitoyable que Charles d'Anjou. Manfred, trahi, délaissé par les siens, chercha la mort. Touchés du malheur du jeune héros, les chevaliers français prièrent le roi de permettre que le vaincu fût honorablement enseveli. Mais comment donner la sépulture à un excommunié? On déposa le fils de l'empereur dans une fosse creusée au pied du pont de Bénévent; chaque soldat porta une pierre sur cette humble tombe. Mais la haine de l'Église, plus cruelle que celle des guerriers, survécut à la vie (2). Sous le prétexte que le cadavre d'un excommunié souillait une terre pontificale, le légat du pape le fit arracher de la fosse et traîner aux bords du Garigliano; là il abandonna au vent et à la pluie les restes de celui qui avait été roi (3).

III

Le pape, en excitant les Siciliens à la révolte contre Frédéric II, disait qu'ils tremblaient sous le joug d'un autre Néron; Charles d'Anjou sera leur ange libérateur : « Il est cher en tout à Dieu et aux hommes, il est l'élu du Seigneur pour la défense de son peuple, il est la paix des fidèles, la tranquillité des royaumes (4). » Le lendemain de la victoire, le même pape écrivit au vainqueur, tout sanglant du sac de Bénévent : « Tu t'es montré plus impitoyable que Frédéric lui-même; car enfin ce César impie, mais illustre, mais puissant, mais magnifique, auquel Bénévent avait osé résister, Frédéric enfin, avait ordonné d'abattre les murailles de la ville, mais non d'exterminer ses habitants. Est-ce ainsi que tu

1. *Matth. Paris.*, ad a. 1255, pag. 785, 788.

2. « Les rois ne se vengent que des vivants; l'Église se venge des vivants et des morts. » *Voltaire*, Essai sur les mœurs, ch. XLI.

3. Lettre de Clément IV à Charles d'Anjou, dans *Raynald.*, Annal. Eccl., 1266, § 18.

4. Lettre de *Clément IV*, dans *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1266, § 8. Le pape fait un mauvais jeu de mots sur le nom du roi : « *Carolus*, il est *carus totus*, *car* enim *totum* significat lingua gallica. »

t'humilies devant le Dieu des armées qui t'a donné la victoire? Si au moins tant d'horreurs avaient été la suite d'un premier mouvement, d'un entraînement irrésistible! Mais non, pendant huit jours, tu as souffert froidement les attentats de tes hommes d'armes (1). » L'indignation du pape aurait dû éclater avec tout autant de véhémence, contre le barbare traitement de la famille de Manfred. Sa femme mourut dans un rude cachot, de douleur et de misère; sa fille resta dix-huit ans prisonnière et ne reçut la liberté que par échange; ses trois fils furent tenus trente et un ans dans les fers; après cette longue captivité on leur ôta les chaînes et on permit qu'un prêtre et un médecin les visitassent; on ne sait comment ils moururent : l'un d'eux vivait encore dans sa prison, *quarante-trois ans après la bataille de Bénévent* (2)!

Celui que le pape appelait *l'élu du Seigneur* fit bientôt regretter aux Italiens *la tyrannie des Nérons*. Le pape lui-même compara les agents du roi de Naples à des voleurs et à des brigands : « Ils ne se contentent pas, dit-il, de ruiner le pays par des actions et des voleries, ils exaspèrent les habitants par des enlèvements, des adultères, des crimes sans nombre et sans nom (3). » Clément écrivit à Charles d'Anjou : « Les cris et les gémissements des opprimés ne parviennent-ils pas à tes oreilles? Tu es haï par tous, maudit par tous » (4). Le portrait que le pape trace du roi de Naples est bien celui d'un tyran : « On te dit inhumain, et n'éprouvant de l'affection pour personne. Quel est donc ce genre de vie, de tenir toujours tes sujets en suspicion et d'être toujours suspect à tes sujets? N'est-ce pas l'image de la mort (5)? » L'oppression provoqua la révolte (6). Les Italiens cherchèrent un sauveur dans la *race vénéneuse* que le pape poursuivait de sa haine. Conradin, le petit-fils de Frédéric, passa les Alpes pour réclamer l'héritage de ses ancêtres. Rien de plus touchant que le manifeste du jeune prince de seize ans : « A la mort de mon père, j'étais un tout petit enfant,

(1) *Clement IV*, Epist. ad Reg. Sicil., dans *Martene*, Thesaur. Anecdot., T. II, pag. 306.
(2) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 493, s.
(3) Lettre de *Clément IV* au roi de Sicile, dans *Martene*, Thesaur., T. II, pag. 524.
(4) *Codex manuscript. Vatican.*, dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 526.
(5) Epist. Clement. IV, dans *Martene*, Thesaurus Anecd., T. II, pag. 406.
(6) *Nic. de Jamsilla*, Hist., dans *Muratori*, Script., T. VIII, pag. 609, s. : « Regnicolis igitur ubique per regnum murmurationes emittentibus et lamenta de aspero et agresti ac importabili dominio Gallicorum. » Cf. *Sab. Malaspina*, Hist. Sic., III, 16. (*Muratori*, T. VIII, pag. 831, s.)

vagissant au berceau et encore attaché au sein de ma nourrice. Le roi par son testament me remit entre les mains de la sainte Église notre mère, espérant qu'elle me prendrait avec charité dans ses bras. Eh bien, apprenez comment le souverain pontife sacrifie un orphelin sans défense. Entraîné par une ardente convoitise, il s'empara du royaume de mon père... Voilà comment, ô douleur! le pape exerça la pitié envers moi! voilà avec quelle décence il s'acquitta des devoirs sacrés de la tutelle!... Aujourd'hui que les Italiens foulés par Charles me rappellent au trône de mes pères, je prends le bouclier et l'épée. Dieu sera juge entre moi et l'usurpateur (1). »

Quel accueil le pape fit-il à cet enfant qui n'avait commis d'autre crime que de naître (2)? Il s'emporta, avec une violence inouïe, contre l'héritier légitime des rois normands. Ce sont toujours les couleuvres et le venin qui jouent le plus grand rôle dans les bulles du saint-père : « Un roitelet (3), issu d'une race de couleuvres, infecte de son souffle empoisonné la Lombardie et la Toscane ; il envoie ses pareils, engeance de vipères, hommes empestés, pour répandre la trahison contre Charles, notre très cher fils en Jésus-Christ. C'est ce sot enfant qu'on appelle Conradin... » A l'outrage et à l'ironie le pape ajouta les rigueurs ecclésiastiques et civiles contre les partisans du jeune prince; leurs biens furent déclarés de bonne prise, eux-mêmes frappés d'excommunication et d'infamie (4). Conradin succomba. C'est alors que le génie dur et cruel de Charles d'Anjou, aigri par la révolte de ses sujets et exalté par le fanatisme religieux, se donna libre carrière. Les vaincus furent traités en criminels; le vainqueur ne se contenta pas de la ruine, de la mort de ses victimes, il fut à la recherche de supplices pour les torturer (5). Rien ne peut être comparé à ces horribles vengeances, si ce n'est les horribles représailles des Vêpres sici-

(1) *Lunig.*, Codex diplom. Italic. Append. (traduct. de *Saint-Priest*, Histoire de la conquête de Naples, T. III, pag. 41-50).

(2) Paroles du manifeste de Conradin.

(3) *Raynald.*, a. 1267, § 2 : « De radice colubri venenosi egressus regulus (*regulus* signifie aussi *basilic*) suis jam inficit flatibus partes Tusciæ, viperarum genimina, virosque utique pestigentes... »

(4) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 540.

(5) *Idem.*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 571-574. — *Saint-Priest*, Histoire de la conquête de Naples, T. III, pag. 200, s.

liennes. Les assassinats mêmes sont moins affreux que le meurtre juridique de Conradin. La cour que Charles d'Anjou assembla pour juger celui qui était le roi légitime de ses juges, prit parti pour l'accusé : « Conradin n'était pas un criminel, c'était un prisonnier de guerre; peut-on faire un crime au fils de réclamer l'héritage de ses aïeux? » Une seule voix se prononça pour la mort. Il ne fallait à Charles d'Anjou qu'un prétexte; Conradin fut condamné à perdre la vie par le glaive. Un cri d'horreur retentit en Europe (1).

La destinée tragique des Hohenstaufen est accomplie. Donnons une larme au jeune héros, victime pure qui expie les fautes de sa race. Quand on compare les brillantes qualités de Manfred et de Conradin avec la figure froide et cruelle de leur vainqueur, on se demande avec angoisse comment Charles d'Anjou a pu l'emporter (2)? Dans la lutte de Manfred et de Charles d'Anjou, il ne faut pas voir un duel de deux individus; ce sont deux principes qui se combattent. Les derniers Hohenstaufen s'étaient placés en dehors du christianisme. Manfred n'avait pas plus que son père le sentiment chrétien. L'opinion publique l'accusait d'hérésie; à la veille de la bataille qui devait décider de son avenir, on le vit consulter les devins et les astrologues. Le combat entre lui et Charles d'Anjou était celui de l'incrédulité contre la foi chrétienne. Pour exciter le courage de ses guerriers, le prince français leur dit (3) : « Frappés d'anathème et d'excommunication, nos ennemis combattent sous les enseignes de Satan qui, par la sentence du saint-siége, les tient déjà dans ses griffes comme ses hommes liges. Nous, au contraire, nous combattons sous le vocable de celui qui a voulu souffrir pour nous jusqu'à la mort. » « C'est l'affaire de Dieu qui

(1) *Saint-Priest*, T. III, pag. 150, s. — *Raumer*, T. IV, pag. 175, s. — On a reproché au pape d'avoir été le complice du bourreau. (*De Potter*, Histoire du christianisme, T. IV, pag. 272.) La complicité n'est que morale. Le biographe de Clément IV trouve le meurtre juridique de Conradin parfaitement légitime. (*Muratori*, Script., T. III, pag. 595.)

(2) Un poète contemporain exprime déjà ce sentiment de désespoir, le hardi troubadour Barthélemy Zorgé, qui osa, dans les prisons de Gênes, flétrir l'assasinat juridique de Conradin et de son ami le duc d'Autriche : « Si le monde s'écroulait, si tout ce qui resplendit tombait dans les ténèbres, je ne le regarderais plus comme un désordre, depuis que Conradin et le duc Frédéric ont été si méchamment mis à mort. » (*Histoire littéraire de la France*, T. XIX, pag. 570.)

(3) *Sab. Malaspina*, Hist. Sicul., II, 20; III, 6 (*Muratori*, Scriptor., T. VIII, pag. 816, 823). — *Saint-Priest*, T. II, pag. 189.

se traite, s'écriait le pape. Qu'on attende son jugement! Que chacun accepte et approuve ce qui lui aura semblé bon (1)!... »

L'histoire n'a autre chose à faire qu'à expliquer les desseins de Dieu, mais sans que cette justification de la Providence excuse les crimes des hommes. Il y a dans la fin tragique des Hohenstaufen un jugement de Dieu. Frédéric et Manfred sont des libres penseurs sur le trône ; or le temps de la philosophie n'arrivera que cinq siècles plus tard. Le christianisme doit longtemps encore présider aux destinées de l'humanité; il faut qu'ils disparaissent ceux qui auraient la puissance de l'arrêter dans sa marche. Malheur aux hommes qui devancent leur âge! Ils périssent, parce que le milieu dans lequel ils pourraient vivre leur manque. Mais cette fatalité fait aussi leur incomparable grandeur : les vaincus d'aujourd'hui seront les héros de l'avenir et leur gloire sera immortelle. En vain les papes triomphent sur les cadavres des Hohenstaufen ; jamais victoire achetée au prix du sang de l'innocent ne profite au vainqueur. Après la mort de Conradin, la papauté croit n'avoir plus d'ennemis, et il se trouve que sa décadence commence, alors qu'elle est au faîte de sa grandeur. Les papes ont autant d'ennemis qu'il y a de rois jaloux de leur liberté. Ils finissent par succomber, et qui l'emporte? C'est la cause des Hohenstaufen, l'indépendance de l'État. Voilà le jugement de Dieu sur la monarchie pontificale.

§ 4. Qui est vainqueur?

Frédéric II se trouvait à Vérone en 1245, l'année où le concile de Lyon l'excommunia. Un des grands italiens lui fit présent d'un cheval de belle race, mais amaigri et misérable; comme ceux qui entouraient l'empereur manifestaient leur surprise : « Ne soyez pas étonnés, leur dit Frédéric ; ce cheval était autrefois beau, fort et d'un grand prix. Il en est de même de l'empire, il a été glorieux et puissant; aujourd'hui l'empereur n'a plus aucune autorité, ni en Italie, ni en Allemagne (2). » Ces paroles douloureuses de Frédéric II étaient une prophétie : il fut le dernier empereur. Il est

(1) *Raynald.*, Ann. Eccl., a. 1266, § 9.
(2) *Annal. Mediolan.*, dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 125.

vrai que le royaume d'Allemagne continua à porter le titre d'empire romain, mais après Frédéric, le lien qui attachait Rome et l'Italie à la couronne allemande se rompit. L'indépendance de l'Italie était la mort de l'empire et il ne pouvait revivre, parce qu'il avait en lui un principe d'irremédiable faiblesse. Pendant la longue lutte des papes contre les Hohenstaufen, les princes allemands devinrent des souverains presque indépendants; leur chef n'eut plus qu'un titre sans pouvoir. C'est la papauté qui tue l'empire. Elle l'avait créé pour servir d'appui au saint-siége. Lorsque les empereurs voulurent devenir les maîtres, elle tenta de les dominer en vertu de la plénitude de son pouvoir divin. Mais elle trouva une résistance héroïque dans une race illustre; ne pouvant vaincre les Hohenstaufen, elle les détruisit et avec eux l'empire.

L'histoire applaudit à la destruction de l'empire. C'était une fausse conception, un legs de l'antiquité. Les peuples anciens ont fait l'expérience de la monarchie universelle; Rome les conduisit à l'épuisement et à la mort. Dieu envoya les Barbares, non pour continuer ou ressusciter l'empire romain, mais pour le détruire. Il envoya Jésus-Christ pour fonder une religion destinée à moraliser les conquérants. Pour remplir cette mission, il fallait à ses ministres une action indépendante; or la monarchie universelle des Hohenstaufen eût été la servitude de l'Église. Sous les empereurs, l'Église latine serait déchue comme l'Église grecque; faible et impuissante, elle aurait subi le joug des rois, tandis qu'elle était appelée à régner. Loin de regretter l'empire, rendons grâces à la papauté d'avoir lutté contre l'héroïque race des Hohenstaufen; pour mieux dire, prosternons-nous devant Dieu, qui se sert même de l'ambition des hommes pour accomplir les desseins de son impénétrable sagesse.

Mais n'y avait-il pas d'autres intérêts engagés dans la lutte du sacerdoce et de l'empire que la monarchie universelle des empereurs et l'indépendance de l'Église? L'Église aussi aspirait à la domination universelle sous une autre forme. Elle prétendait avoir un droit de juridiction suprême sur les rois : « Les empereurs chrétiens, dit Grégoire IX, doivent soumettre leurs décisions au pape et même aux évêques (1). » Les Hohenstaufen ne

(1) *Gregor.*, Registr., X, dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 608.

voulaient pas d'une suzeraineté qui anéantissait la souveraineté temporelle; leur cause était donc celle de l'État. Cette cause est sacrée, car elle est l'expression des vrais principes qui régissent les sociétés humaines : ce n'est pas l'Église, c'est l'État qui est souverain; l'Église, loin d'être suzeraine de l'État, lui est subordonnée. Cependant l'État succomba dans la personne des Hohenstaufen, et l'Église usurpa sa souveraineté. Pourquoi l'État succomba-t-il? Parce que le moment où il pouvait présider aux destinées des peuples n'était pas arrivé. Innocent III fut obligé de lutter contre la royauté pour la conservation de l'ordre moral : comment un pouvoir qui avait lui-même besoin d'un frein aurait-il guidé les peuples dans la voie du perfectionnement? Les Hohenstaufen, en voulant soustraire l'État à l'autorité de l'Église, dépassaient la mission du moyen âge et devançaient ses besoins. C'étaient des hommes modernes qui allaient au delà du catholicisme : en ce sens la papauté avait droit de les repousser comme hérétiques. Toutefois l'indépendance de l'État finira par l'emporter. La souveraineté appartient à l'humanité et après elle aux nations; l'Église ne saurait avoir une souveraineté à côté ni au dessus de celle-là. A ce titre, les Hohenstaufen étaient les champions de l'avenir; ils furent vaincus, mais leur cause triomphera.

Pour que l'indépendance des peuples l'emporte, il faut que la puissance des papes soit détruite. Ils travaillèrent eux-mêmes à leur ruine, alors qu'ils croyaient travailler à leur grandeur. C'est la lutte contre les Hohenstaufen qui devint le principe de leur décadence. Pour combattre l'empereur, les pontifes romains n'avaient que leurs armes spirituelles et l'influence de l'Église. Ils furent obligés d'exploiter la chrétienté; les moines mendiants, transformés en exacteurs du fisc romain, extorquaient de l'argent aux clercs et aux laïques, sous peine de damnation éternelle (1). Ces exactions soulevèrent les peuples contre la papauté; les armes dont elle abusait tournèrent contre elle. Les papes n'étaient forts

(1) On lit dans les plaintes du clergé français (*Gravamina Ecclesiæ Gallic.*, dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 56, note *h*) sous Louis IX : « Fratres minores discurrunt per totum regnum et intolerabiliter gravant Ecclesias multis modis et diversis. » Ils disaient aux clercs : « Præcipimus vobis ex parte domini Papæ septimam partem omnium ecclesiasticorum proventuum vestrorum, aliquin excommunicamus vos. » Les évêques doivent imposer leurs paroisses, toujours sous peine d'excommunication : « Ut subditos suos compellant per penam excommunicationis ad solvendam summam illam. »

que par l'assentiment de l'opinion publique; l'opinion publique se détacha d'un pouvoir oppresseur.

Innocent IV, fuyant devant Frédéric II, demanda un asile à la France. Les barons, craignant qu'un hôte si puissant ne devînt leur maître (1), répondirent qu'ils ne souffriraient point que le souverain pontife s'établît dans le royaume. Sur leur refus, Innocent fit appel au roi d'Aragon; celui-ci trouva aussi une excuse. Alors le pape s'adressa à l'Angleterre dont le roi était son vassal; mais les barons résistèrent avec force aux désirs du faible Henri : « C'est déjà trop, disaient-ils, que nous soyons infectés des usures et des simonies des Romains, sans que le pape vienne piller lui-même les églises et le royaume (2). » Furieux de cette opposition, Innocent IV s'écria, dans son dépit, que, quand il aurait écrasé le dragon (l'empereur), il foulerait aux pieds ces petits serpents, ces roitelets qui regimbaient contre le vicaire de Dieu (3). Le dragon succomba sous les coups de la papauté, mais les petits serpents continuèrent à regimber. Forts du sentiment national qui revendiquait l'indépendance et la souveraineté, les rois s'émancipèrent de la tutelle pontificale; la société civile, qui grandit en moralité et en intelligence, repoussa une domination qui anéantit son individualité. La papauté succomba à son tour sous les coups des rois. Qui donc est vainqueur dans la lutte séculaire de l'empire et du sacerdoce? L'empire est mort, la papauté est morte; c'est la cause de Dieu, la cause de l'humanité qui triomphe. Il ne doit y avoir ni pape ni empereur; pas de monarchie universelle, ni spirituelle, ni temporelle; pas de tyrannie, ni civile ni religieuse, mais des nations et des individus qui se développent librement dans les voies tracées par Dieu.

(1) M. Westminster.
(2) *M. Paris.*, ad a. 1246, pag. 576.
(3) *Idem*, ad a. 1245, pag. 580.

LIVRE III

DISSOLUTION DE L'UNITÉ DU MOYEN AGE

CHAPITRE I

DÉCADENCE DE L'EMPIRE

I

Les empereurs d'Allemagne se disaient les successeurs des Césars et les chefs temporels de la chrétienté ; à ce double titre, l'empire contenait le germe d'une monarchie universelle. La monarchie universelle, en détruisant toute vie individuelle, va à l'encontre des desseins de Dieu dans la création. Aussi Dieu brise-t-il les faibles ouvrages des hommes qui prétendent égaler ou imiter sa toute-puissance. Les peuples périssaient sous les apparences magnifiques de l'unité romaine : la Providence envoie les Barbares pour les régénérer. C'est encore la Providence qui arme la papauté pour arrêter dans son principe l'ambition des empereurs d'Allemagne. Ce n'est pas que les Hohenstaufen aient menacé la liberté du monde aussi sérieusement que Rome; ils avaient contre eux l'esprit des peuples germaniques qui pousse invinciblement à la division, à la séparation, à l'individualisme. Les Hohenstaufen n'avaient pour eux que leur génie; ils devaient échouer.

Au fond le débat était moins entre les prétentions absorbantes de l'empire et les droits des nations, qu'entre l'État et l'Église. Les empereurs, qui devaient être les défenseurs de la chrétienté et les appuis du saint-siége, voulurent être les maîtres. L'Église, loin de se soumettre à la puissance temporelle, aspirait au contraire à

dominer sur les rois. De là une inévitable lutte. Cette lutte n'avait d'autre issue que la chute de l'empire. Depuis Grégoire VII, les papes y travaillèrent sans relâche. En vain ils protestaient de leurs bonnes intentions ; en vain ils poursuivaient l'idéal de l'unité fondée sur l'harmonie de la papauté et de l'empire; l'idéal était faux, l'harmonie impossible. Si l'empereur est le chef temporel de la chrétienté, il doit être fort ; s'il est fort, il menace l'indépendance du saint-siége; il faut donc qu'il soit affaibli. Voilà pourquoi Grégoire VII, le fondateur de la papauté, fut en même temps le destructeur de l'empire. La puissance des empereurs pouvait devenir formidable par l'hérédité ; Grégoire prêta son appui aux princes allemands pour rendre l'empire électif. L'ascendant des Hohenstaufen, s'ils s'étaient maintenus, aurait fini par rendre l'empire héréditaire dans leur famille; pour les écarter, Innocent fit appel à la liberté de l'Allemagne et aux droits des princes. L'élection l'emporta ; ce fut un germe de faiblesse irremédiable.

Dès lors l'unité par l'empereur devint impossible. Le génie allemand, porté à la division, se donna libre carrière. Les grands vassaux, qui dans l'origine n'étaient que des fonctionnaires, se créèrent une espèce de souveraineté; par là, leurs intérêts se trouvèrent en opposition avec l'unité de l'empire; la guerre civile fut en quelque sorte installée en Allemagne. Les papes avaient affaibli l'empire pour être les maîtres, mais les empereurs résistèrent. Alors commença l'œuvre de destruction. Grégoire VII pouvait encore espérer l'union des deux puissances : il n'y voyait d'autre obstacle que les mauvaises passions d'un prince. Après Frédéric Barberousse et Henri VI, Innocent III pouvait croire que la discorde tenait à l'ambition d'une famille; il écarta les Hohenstaufen du trône. Mais voilà que le protégé du saint-siége, à peine couronné, tourne ses armes contre son protecteur. L'expérience était décisive : on vit que la concorde du sacerdoce et de l'empire était une impossibilité. Puisque l'empire est incompatible avec la papauté, il faut que l'empereur disparaisse, pour laisser la place au vicaire de Dieu.

La papauté réussit; voyons comment elle usa de sa victoire. Innocent IV écrivit aux princes allemands qu'ils eussent à élire le landgrave de Thuringe ; il espère, dit-il, qu'ils approuveront ce qu'il a trouvé bon d'arrêter, et qu'ils nommeront sans délai et à

l'unanimité le candidat du saint-siége (1). Le roi élu par les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, mérita le sobriquet de *roi des prêtres*. Il fut à la lettre le vassal du pape : on le vit solliciter la confirmation du saint-siége pour des actes délibérés dans une diète des princes (2)! Les évêques eux-mêmes méprisaient leur créature : l'un fit jeter des gens du roi dans le Rhin, un autre mit le feu à la maison habitée par le chef de l'empire. Cette ombre de royauté n'inspirait ni amour ni crainte. Tout lien d'unité était rompu; chacun s'isolait, ne comptant que sur sa force ou sur ses alliances personnelles. On considérait l'empire et tous les droits de l'empire comme des biens vacants et sans maître : au plus fort la meilleure part du butin! Les *rois des prêtres* venaient en aide à cette œuvre de dissolution; ils vendaient tout ce qui trouvait un acheteur, les biens de l'empire, les hommes de l'empire, les villes de l'empire, les droits de l'empire (3). A la fin, l'empire lui-même fut mis à l'encan.

Après la mort du landgrave de Thuringe, la couronne d'Allemagne, la première du monde chrétien, fut offerte au comte de Gueldre; il refusa un honneur qui était presque devenu un opprobre. Le duc de Brabant repoussa également les offres qu'on lui fit; le frère du roi d'Angleterre ne voulut pas davantage d'une dignité qui ne donnait ni pouvoir ni considération. Il n'y eut pas jusqu'au roi de Norwége qui dédaigna de se faire l'instrument aveugle de l'Église. Enfin le comte de Hollande consentit à devenir empereur; c'est, dit un contemporain, qu'il avait perdu toutes ses possessions, ayant cédé jusqu'à l'héritage de ses pères (4); il accepta l'empire, comme un homme ruiné accepte un morceau de pain. Après la disparition de cette ombre de roi, il ne se trouva plus de candidat en Allemagne; on s'adressa aux princes étrangers. Dès

(1) « *Nostris in hac parte beneplacitis libentius et promptius vos credimus parituros.* Hinc est quod universitatem vestram monemus quatenus eumdem lantgravium *unanimiter absque dilationis dispendio eligatis.* » (*Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1246, § 2.) Le landgrave fut élu par les archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, *de mandato et voluntate Domini Innocentii Papæ.* (*Gesta Trevirensis Archiepiscopi*, n° 186, dans *Martene*, Anecd., T. IV, pag. 253.)

(2) Le pape répond au roi d'Allemagne : « Nos tuæ sublimitatis precibus inclinati, quod a te super hoc factum est, et ratum habentes et gratum, illud apostolica auctoritate confirmamus. » (*Raynald.*, a. 1252, § 17.)

(3) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 348, s., 345, 190, 346.

(4) *M. Paris.*, ad a. 1251, pag. 698.

cette époque, la réputation des sterlings anglais avait pénétré sur le continent; les archevêques de Cologne et de Mayence vendirent le trône d'Allemagne au comte Richard. L'acheteur s'obligea à donner douze mille marcs d'argent au premier, huit mille au second, dix-huit mille aux deux ducs de Bavière, huit mille à chacun des autres princes. Se croyant lésé par ce marché, l'archevêque de Trèves traita avec le roi de Castille qui mérite bien peu le surnom de Sage qu'il porte; l'Espagnol, renchérissant sur le riche Anglais, promit vingt mille marcs à chacun des électeurs (1). L'Allemagne eut donc deux rois. Alphonse ne mit jamais le pied dans son royaume, et Richard n'y fit qu'une courte apparition; ses trésors n'étaient pas inépuisables, et avec l'argent, il perdit ses partisans (2).

II

Voilà ce que les papes firent de l'empire d'Occident. La couronne qui donnait le gouvernement temporel de la chrétienté ne tentait même plus l'ambition des petits princes; on la vendait à l'encan! Il n'y avait plus d'empire. Les *rois des prêtres* étaient sans aucune autorité en Allemagne; comment auraient-ils songé à l'Italie? Lorsque, après la chute des Hohenstaufen, Rodolphe de Habsbourg fut appelé au trône, la royauté reprit quelque force, mais les Allemands avaient perdu le goût des expéditions italiennes; Rodolphe abandonna l'Italie à elle-même (3). Pendant plus de soixante ans, toute relation entre les rois d'Allemagne et les cités italiennes cessa. Cependant l'idée de l'empire survécut à l'empire. L'empereur était toujours considéré comme l'héritier des Césars de Rome, comme le maître du monde. Cette idée essentiellement romaine avait surtout une grande puissance en Italie. Le droit romain, enseigné avec éclat à Bologne, jouissait d'une immense

(1) *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 364-365.

(2) Les Allemands disaient avec une naïveté un peu grossière : « Quod eum non dilexerunt propter personam, sed ratione substantiæ, et dederunt ei libellum repudii. » *Auctor incertus*, ap. *Urstisium*. (*Raumer*, T. IV, pag. 365.)

(3) *Albertus Argentinens.*, Chronic., ap. *Urstisium*, T. II, pag. 103 : « Rex Rudolfus nullum motum habens ad Italiam, forsitan quia vidit cæteris multis male successisse. »

autorité. Dans leur enthousiasme pour les lois de Justinien, les légistes confondaient dans un même culte les maximes de justice éternelle professées par les jurisconsultes de Rome, et les prétentions des empereurs à la monarchie universelle. Il était écrit que les Césars étaient les maîtres du monde; donc l'univers devait se soumettre à leurs successeurs.

Au quatorzième siècle, une famille nouvelle reçut la couronne d'Allemagne. Henri VII, le premier empereur de la maison de Luxembourg, semblait réaliser tout ce que la chevalerie avait de nobles sentiments et d'instincts élevés. Type du héros dont Cervantes a immortalisé le nom, il parcourait le monde, cherchant les aventures, redressant les torts, protégeant l'innocence opprimée (1). Henri VII vivait dans le monde de la poésie; la réalité lui resta toujours étrangère. Faut-il s'étonner s'il se prit d'enthousiasme pour la grandeur de l'empire? Il n'y vit pas un objet d'ambition personnelle; l'empereur devait être sur un grand théâtre ce qu'avait été le chevalier, l'organe de la justice, le gardien de la paix (2). Par un singulier hasard, ces idées transportaient, vers le même temps, un des grands poètes du monde moderne. Le *Dante* s'était fait un idéal de l'empire; lorsqu'il apprit que le roi chevalier passait les Alpes pour revendiquer la couronne impériale, il crut que Henri réaliserait l'âge d'or qu'il rêvait dans son âpre exil. Il écrivit une épître adressée à tous les princes, à tous les enfants d'Italie, pour les exhorter à recevoir dignement le Sauveur qui allait venir : car, à ses yeux, le roi d'Allemagne n'était rien moins qu'un sauveur. Le *Dante* évoqua les souvenirs de Virgile et des oracles sibyllins, il emprunta aux prophètes leur langage inspiré, pour embraser les Italiens de ses espérances : « Le temps désiré approche où s'élèvent les signes de la consolation et de la paix; le nouveau jour commence à répandre sa clarté, montrant devers l'orient l'aurore qui dissipe les ténèbres de notre longue misère... Nous allons donc goûter l'allégresse, nous qui séjournons depuis si longtemps dans le désert. Le soleil de la paix va se lever et la

(1) *Gest. Balduini*, Trevirensis Archiepiscopi, II, 1 : « Fuit miles imperterritus, hostiludiorum et torneamentorum a mari ad mare in juventute semper quæsitivus, judex justissimus: pauperum, pupillorum, mercatorum, peregrinorum promptissimus defensator; raptorum, tyrannorum, malefactorum, rigidissimus exterminator. » (*Baluze*, Miscellan., T. I, pag. 412.)

(2) *Barthold*, der Rœmerzug Kœnig Heinrichs von Lützelburg, T. I, pag. 285.

justice, qui ne rendait plus de clarté, va acquérir une nouvelle splendeur... Le lion de la tribu de Juda a prêté une oreille compatissante aux mugissements de la prison universelle... Réjouis-toi désormais, ô Italie si digne de pitié, et que bientôt le monde entier enviera, car ton époux, qui est la joie du siècle et la gloire de ton peuple, le miséricordieux Henri, le glorieux César se hâte d'accourir à tes noces. Sèche, ô la plus belle des vierges, tes pleurs, et dépose tes vêtements de deuil... Levez-vous devant votre roi, ô habitants d'Italie! Prêtez-lui obéissance, rendez-lui le pouvoir; manifestez votre révérence à son aspect, vous tous qui buvez à ses sources, qui naviguez sur ses mers..., vous tous qui ne possédez les choses publiques et privées que par lui (1)... »

Henri VII fut appelé en Italie par les Gibelins; mais grâce à un heureux concours de circonstances, les Guelfes ne lui étaient pas hostiles. Le pape favorisait son entreprise (2); enchaîné à Avignon, il espérait que l'appui de l'empereur lui ouvrirait les portes de Rome et lui rendrait son indépendance. Quoi d'étonnant que l'empereur se soit cru prédestiné à donner la paix aux cités italiennes déchirées par la fureur des factions (3). Ses premiers succès, qui tenaient du miracle, le confirmèrent dans ces illusions; l'on aurait dit un ange de paix devant lequel toutes les passions se taisaient. Il descendit les Alpes suivi seulement de deux mille cavaliers; et à sa voix les seigneurs qui s'étaient érigés en maîtres des républiques, résignaient leur tyrannie; les villes guelfes et gibelines ouvraient leurs portes aux vicaires impériaux; la paix, la justice et la liberté reparaissaient là où avaient régné la division, la haine et l'oppression (4). L'honnête empereur s'imagina qu'il avait calmé des dissensions séculaires, apaisé des haines invétérées : en apparence, il n'y avait plus de Guelfes ni de Gibelins. C'était un

(1) Le texte de la lettre se trouve dans l'édition de la *Divine Comédie* de *Baldassare Lombardo*. *Barthold* en donne une traduction complète. (Der Rœmerzug, T. I, pag. 339-343.)

(2) Clément V écrivit aux cités italiennes pour les exhorter à se soumettre à Henri. (*Raynald.*, Ann. Eccl., a. 1310, §§ 9-15.)

(3) Henri croyait avoir la mission de réconcilier les Guelfes et les Gibelins. Voyez son discours aux chefs de son armée qui favorisaient les Gibelins et maltraitaient les Guelfes. (*Alb. Mussat.*, II, 4.)

(4) *Barthold*, Rœmerzug, T. I, pag. 411, s., 459. — *Sismondi*, Histoire des républiques italiennes, chap. XXVII.

beau rêve. Une baguette de fée avait endormi les Italiens; ce sommeil magique ne pouvait durer. La haine du nom allemand restait au fond des âmes, ardente comme le soleil d'Italie. Bientôt les sentiments de charité firent place aux cris de : « Mort aux Allemands! mort aux Barbares (1)! » L'Italie devint de nouveau un champ de bataille entre les Guelfes et les Gibelins. L'empereur dut conquérir sa couronne. Rome même tomba au pouvoir de ses ennemis; Henri fit de vains efforts pour s'emparer de l'église de Saint-Pierre, où devait se faire la cérémonie de son sacre (2).

Cependant cette résistance ne diminua en rien la confiance du roi. La force lui faisant défaut, il appela le droit à son aide. Henri assembla des diètes, il ordonna des instructions judiciaires; il ne s'agissait de rien moins que de mettre au ban de l'empire tous ceux qui osaient résister à l'empereur : n'étaient-ils pas coupables de lèse-majesté, aux termes des lois romaines? Fort de son droit (3), Henri VII ne recula devant aucune conséquence. Il condamna les villes à démolir leurs fortifications, il les priva de leurs franchises, il leur imposa des amendes; les principaux Guelfes furent mis hors la loi (4). Le roi de Naples lui-même, allié des Guelfes, fut cité devant le tribunal impérial et condamné par défaut comme coupable de lèse-majesté : la sentence porte qu'il est déposé et qu'il encourra la peine de mort, s'il se montre sur les terres de l'empire (5). En voyant Henri VII condamner à mort un roi puissant, on serait tenté de croire que l'orgueil égarait la raison de l'empereur (6). Les contemporains n'en jugèrent pas ainsi; personne ne contesta la légalité des arrêts (7). Henri réunit toutes ses

(1) *Alb. Mussatens.*, 1, 8 : « Bononienses plebiscita legesque in Regem regique obsequentes statuere, in quibus et imperatoris nomen proferenti capitale sit supplicium. »

(2) *Barthold*, der Rœmerzug, T. I, pag. 475, s. — *Sismondi*, Histoire des républiques italiennes, chap. XXVII.

(3) Henri VII, dans une loi donnée à Pise en 1312, dit : « Divina præcepta quibus jubetur, quod omnis anima Romanorum principi sit subjecta. » (*Edictum de crimine læsæ majestatis*, dans *Pertz*, Leg., T. II, pag. 544.)

(4) Voyez les Actes dans *Pertz*, Leg., T. II, pag. 519-528, 537-543.

(5) « Eumdem Robertum, rebellem, proditorem et hostem Imperii, dictæque majestatis crimine reum, de toto prædicto Imperio exbannimus et diffidamus, et ipsum, si quo tempore in nostram e imperii fortiam venerit, vita per capitis mutilationem privandum, in his scriptis sententialiter condemnamus. » (*Pertz*, II, 545-549.)

(6) *Voltaire* (Annales de l'empire, année 1313) dit de tous ces jugements : « Wenceslas en démence n'aurait pas donné de tels rescrits. »

(7) *Barthold*, der Rœmerzug, T. II, pag. 322, 388, s.

forces pour en assurer l'exécution. Un des meilleurs historiens du quatorzième siècle dit que le monde entier était dans l'attente de grands événements, et que la mort seule de l'empereur sauva la maison d'Anjou (1).

Henri aurait-il rétabli la majesté de l'empire, comme ses contemporains le croyaient (2), si Dieu lui avait laissé la vie ? Il n'avait pour lui que son enthousiasme et la conviction profonde de son droit; mais les sentiments généraux de son temps ne lui offraient aucun appui. L'Allemagne avait renoncé à l'ambition de l'empire. On ne vit plus les grands dignitaires de la couronne accompagner leur roi dans son expédition d'Italie; sa suite ressemblait à celle de ces chefs germains qui, par leur courage, attiraient ses guerriers impatients d'aventures et avides de butin (3). Est-ce à la tête de quelques compagnons qu'un empereur pouvait se dire le roi du monde? Ce maître de la terre était dans une pénurie telle qu'à Gênes il lui fut impossible de payer ses dépenses; de son appartement impérial il entendit les clameurs des épiciers contre la pauvreté du roitelet allemand (4). Henri VII avait une noble ambition, il voulait reconstituer un passé glorieux; mais on ne ressuscite pas ce qui est mort : tous les essais pour faire marcher le temps en arrière ne servent qu'à montrer que la mort est irrévocable.

III

L'entreprise d'Henri VII avait quelque grandeur par le caractère chevaleresque du prince; bien qu'il ne disposât que de petits moyens, il fit naître de grandes espérances et attira sur lui les regards de la chrétienté. Quoique irréalisable, l'idée de l'empire restait une idée sérieuse; le petit-fils d'Henri VII sut la rendre ridicule. Charles IV avait, comme son aïeul, la conviction du

(1) *Villani*, IX, 53.

(2) *Gesta Balduini*, Trevirensis archiepiscopi, II, 17 (*Baluze*, Miscell., T. I, pag. 433) : « Illud gloriosum romanum imperium vere fuerat revocatum, condemnatum, et in maxima parte restauratum; cujus recuperationis finis imminebat, quod, proh dolor, ista mors pessima toti catholicæ fidei nociva pessime prohibebat. »

(3) *Barthold*, der Rœmerzug, T. I, pag. 392, s.

(4) *Id.*, *ibid.*, T. II, pag. 149, s.

droit de l'empire à la domination du monde; il se complaît dans la *Bulle d'or* à appeler l'empereur le maître de la terre, mais il lui manquait l'âme élevée d'Henri VII. Ce faible prince n'avait pas l'orgueil de la dignité impériale, il n'en avait que la vanité; les deux tiers de la loi fondamentale qu'il donna à l'Allemagne ont pour objet la pompe publique du couronnement et le cérémonial de la cour dont il était idolâtre (1). Lorsque Charles IV passa les Alpes, il n'avait d'autre but que d'ajouter la couronne de fer et la couronne impériale à celle qu'il portait comme roi d'Allemagne : quant aux droits de l'empire, il ne s'en souciait que quand il en pouvait faire de l'argent. Sa grande préoccupation était d'observer avec une minutieuse exactitude toutes les cérémonies du couronnement prescrites par le pape. L'empereur et le souverain pontife rivalisaient de niaiserie. Innocent VI manda d'Avignon que « le préfet de Rome porterait le glaive devant l'empereur, mais que c'était un signe d'honneur et non une marque de juridiction; que le pape serait sur son trône, entouré de cardinaux; que l'empereur commencerait par lui baiser les pieds... »

Voilà les misères dont s'occupaient le chef spirituel et le chef temporel de la chrétienté! L'empire n'était plus qu'un nom : la puissance des maîtres de la terre se réduisait à une vaine pompe. Les contemporains parlent avec mépris de cet empereur de théâtre : entré en Italie avec trois cents cavaliers désarmés, il ressemblait, dit *Villani*, à un marchand allant à la foire bien plus qu'à un empereur. Lui, né chef des Gibelins, il se fit le très humble serviteur du pape; il promit de ne rester qu'un jour à Rome et s'engagea à repartir immédiatement après le couronnement (2). Les Italiens avaient toujours témoigné du respect pour l'autorité impériale, alors même qu'ils combattaient l'empereur; ils n'eurent que du dédain pour Charles IV. Pétrarque, qui nourrissait sur l'empire les

(1) Ce sont les paroles de *Pfeffel*, Abrégé de l'histoire et du droit public d'Allemagne, année 1378, pag. 407. On traite dans la *Bulle d'or* de choses de cette importance : la table de l'empereur plus haute de trois pieds que celle de l'impératrice, et celle de l'impératrice plus haute de trois pieds que celle des électeurs, etc.

(2) *Raynald.*, a. 1346 : « Promitto quod ante diem mihi pro coronatione imperii præfigendam non ingrediar Urbem Romam, quodque ipsa die, qua coronam recepero... dictam Urbem exibo cum tota gente mea et extra totam terram Romanæ Ecclesiæ recto gressu transferam versus terras imperio subjectas, nunquam postmodum ad Urbem, regna prædicta Siciliæ, Sardiniæ, Corsicæ, vel alias terras Romanæ Ecclesiæ, nisi de speciali licentia sedis Apostolicæ accessurus. »

illusions d'un admirateur de l'antiquité (1), s'indigna de sa lâche condescendance : « Il fuit, s'écrie-t-il, sans qu'on le poursuive. Pour se justifier, il dit qu'il a juré de ne rester qu'un jour à Rome. O serment déplorable! O jour de honte (2) ! » Les historiens répètent ces reproches; ils appellent Charles IV la *peste de l'empire* (3). Il ne mérite ni tant d'honneur ni cet excès d'indignité. Ce n'est pas lui qui a tué l'empire, c'est la papauté. L'idée de l'empire survivait, à la vérité, mais ce n'était plus qu'une théorie de légiste et une vaine prétention attachée à la couronne d'Allemagne, comme ces titres d'évêchés qui n'existent plus que dans l'histoire (4).

L'empire était mort; la papauté revendiqua pour elle les deux glaives. Cependant elle finit par s'apercevoir que le glaive spirituel perdait de sa force depuis que le saint-siége n'avait plus le secours du glaive temporel; alors elle essaya de ressusciter l'empire. Au quatorzième siècle, les papes exaltèrent la puissance impériale pour s'en faire une arme contre les rois. Mais Boniface VIII reconnut vainement à l'empereur la suprématie sur les rois de France; dans la lutte entre le pape et Philippe le Bel, ce n'est ni l'empereur ni le pape, c'est la grande voix du peuple qui l'emporta. Pendant que la papauté, qui avait détruit l'empire, cherchait à le reconstituer, les nationalités se formaient. Elles protestèrent, et contre la monarchie universelle du pape, et contre la monarchie universelle de l'empereur. Nous avons un témoignage intéressant de cet éveil de l'esprit national dans le *Songe du Vergier*, œuvre d'un légiste du quatorzième siècle, dont le but est de soutenir la cause de l'État contre les empiétements de l'Église. L'Église prenait appui sur l'empire, comme l'empire s'appuyait sur la papauté, pour dominer le monde. Le légiste francais rejette l'idée de monarchie universelle; il nie qu'elle soit fondée sur le droit divin, car il ne la trouve consacrée ni dans la loi ancienne ni dans l'Évangile; il voit au contraire les royaumes particuliers préexister à l'empire. Qu'est-ce donc que la monarchie universelle de Rome? « C'est le

(1) *Pétrarque* écrit à Charles IV : « Vous n'êtes plus pour moi le roi de Bohême ; je vois en vous le roi du monde, l'empereur romain, le vrai César. » (Famil., Ep. X, 1.)

(2) *Petrarca.*, Epist. (dans *Goldast*, Monarchia, T. II.)

(3) C'est l'empereur Maximilien Ier qui l'a appelé ainsi. (*Pfeffel*, Droit public, pag. 407.)

(4) L'idée de l'empire devient presque ridicule quand on voit des empereurs, tels que Wenceslas, proclamer que « les rois des Romains sont établis au dessus de toutes les puissances temporelles par la volonté de Dieu. » (*Martene*, Ampliss. Collect., T. VII, pag. 923.)

produit de la violence et de l'injustice ; elle va contre l'ordonnance de Dieu qui a divisé les seigneuries du monde entre les rois, les ducs et les princes (1). » Voilà la première revendication du droit des nationalités contre le prétendu droit de l'empereur au domaine du monde, et elle est décisive : les nations sont de Dieu, comme dit le légiste français, tandis que la monarchie universelle n'a jamais été qu'une usurpation de la force.

Les papes continuèrent à défendre l'idée de l'empire, inséparable de l'unité catholique. Lorsque l'Orient menaça l'Europe d'une nouvelle invasion de la foi mahométane, les papes tentèrent de rallier la chrétienté sous les drapeaux de celui qui se disait toujours le chef temporel du monde chrétien. *Æneas Sylvius* (devenu pape sous le nom de Pie II) écrivit une théorie des droits de l'empereur ; il aurait voulu faire de lui le monarque universel. Mais ce maître de la terre n'avait aucun pouvoir, pas même en Allemagne ; *Æneas Sylvius* en fit le triste aveu : « Sa puissance est nulle, dit-il en s'adressant aux princes allemands. Vous ne lui obéissez qu'autant que vous voulez, et vous le voulez le moins possible. Chacun ne songe qu'à son intérêt ; de là des guerres incessantes qui affaiblissent l'Allemagne. Comment pourraient-ils régner sur le monde, ceux qui ne savent pas se gouverner eux-mêmes (2) ? » C'est le chant de cygne de l'empire. Écoutons le même écrivain faire l'oraison funèbre de l'unité du moyen âge : « La chrétienté est un corps sans tête, une république qui n'a ni lois ni magistrats. Il reste au pape et à l'empereur l'éclat que donnent les grandes dignités ; ce sont des fantômes éblouissants, mais ils sont hors d'état de commander, et personne ne leur veut obéir. Chaque pays est gouverné par un souverain particulier, et chaque prince a des intérêts séparés. »

Toutefois l'idée de l'empire avait tant de prestige, qu'elle resta comme l'idéal de l'humanité. Nous avons dit et répété que l'idéal est faux. Est-ce que les peuples et les conquérants qui ont poursuivi la monarchie universelle, est-ce que les penseurs et les poètes qui y ont vu la réalisation de la paix et de l'harmonie,

(1) *Le Songe du Vergier*, livre I, chap. XXXVI. (*Traités des libertés de l'Église gallicane*. T. II, pag. 30 36.)

(2) *Æneas Sylvius*, German., chap. LXIII, dans *Goldast*, Politica Imperial., pag. 551.

auraient donc été le jouet d'une longue erreur? Non, tout n'est pas faux, même dans nos illusions. L'unité est un besoin irrésistible du genre humain. C'est parce que l'empire semblait satisfaire ce besoin, que la monarchie universelle a eu un si long retentissement dans l'histoire et dans le domaine de la pensée. Si cette idée a perdu de son autorité, c'est qu'elle ne tient aucun compte d'un autre élément tout aussi essentiel de la nature humaine, de la diversité, de l'individualité. Cet élément a pris un immense développement dans les sociétés modernes ; il domine aujourd'hui, mais il ne remplit pas le vide que l'empire devait combler. Il y a dans la conscience humaine le germe d'un idéal supérieur à celui de l'antiquité et du moyen âge ; il tend à concilier toutes les exigences de notre nature, à donner la paix et l'harmonie, sans absorber ce qu'il y a d'individuel dans la création; il respecte les diversités des génies nationaux, sans oublier que les nations ne sont que les membres d'un grand tout. C'est là notre idéal. L'humanité ne l'atteindra pas, parce qu'il lui est impossible d'arriver à la perfection, mais c'est notre devoir de perfectionner sans cesse l'état social en vue du terme de nos destinées.

CHAPITRE II

DÉCADENCE DE LA PAPAUTÉ

—

SECTION I. — VICES DE LA MONARCHIE PAPALE.

L'unité du moyen âge reposait sur deux têtes, le pape et l'empereur, l'un chef spirituel, l'autre chef temporel de la chrétienté. Une unité à deux têtes est un non-sens, car la souveraineté ne se partage pas ; si on la divise, au lieu de l'harmonie, on aura la guerre. Aussi l'unité du moyen âge ne fut-elle qu'une longue lutte entre le sacerdoce et l'empire ; l'un cherchait à détruire l'autre. C'est la papauté qui fonda l'empire, et c'est elle aussi qui le ruina. L'empereur ne fut plus qu'un nom, qu'une ombre. De fait le pape était seul chef du monde chrétien ; pourquoi ne parvint-il pas à réaliser l'unité?

Le pape se dit le vicaire du Dieu un, appelé en son nom à gouverner la terre. Cet empire, comme le christianisme dans lequel il a sa racine, est en apparence purement spirituel. A côté du pape existent les rois qui exercent la souveraineté temporelle. Mais le souverain spirituel domine sur les souverains temporels, comme l'âme domine sur le corps. Il y a donc un élément temporel dans la domination de la papauté : l'école ultramontaine soutient, et avec raison, que c'est une condition nécessaire de l'unité chrétienne. En effet, l'unité spirituelle est compromise, lorsque les souverains temporels sont indépendants. Les faits l'attestent. Dès que la

papauté perdit son pouvoir temporel, sa puissance spirituelle fut menacée, puis elle fut irrévocablement brisée.

Ainsi, par la force des choses, la papauté devait, si elle voulait réaliser l'unité chrétienne, aspirer à la monarchie; monarchie, à la vérité, spirituelle dans son principe, mais qui tendait fatalement à une suprématie temporelle. Cette domination tout ensemble spirituelle et temporelle, qui est de l'essence de la papauté, fut la cause de sa ruine : sa suprématie temporelle menaçait l'indépendance des peuples, sa suprématie spirituelle menaçait la liberté de la raison. Or les nations ont leur principe en Dieu ; tout pouvoir qui les attaque doit périr tôt ou tard, parce qu'il viole les lois de la création. De son côté, la raison est un rayon de la divinité; vouloir arrêter son développement, c'est s'attaquer à Dieu même. La papauté, ce prétendu organe de Dieu, brisait donc l'œuvre du Créateur; elle devait succomber. D'une part, les nations réagissent contre une domination qui prétend les absorber, et elles détruisent le pouvoir temporel des papes. D'autre part, la raison se révolte contre une autorité qui veut lui donner des chaînes; c'est une force divine qui renverse tous les obstacles qu'on lui oppose ; elle emporte la papauté.

§ 1. La papauté et les nationalités.

La papauté est, par sa nature même, un danger pour l'indépendance des nations. Chaque nation est souveraine dans les limites de son territoire, peu importe par qui cette souveraineté est exercée. Or la souveraineté implique le droit de régler les intérêts spirituels aussi bien que les intérêts temporels. Mais comment ce droit s'exercera-t-il, s'il y a au dessus des nations un pouvoir qui a le droit de leur commander, non seulement dans les matières purement spirituelles, mais encore dans les affaires temporelles, quand il plaît à ce pouvoir de déclarer que la religion y est intéressée ? Indépendance nationale et papauté sont donc deux choses incompatibles. Si le pape a la plénitude de la puissance spirituelle, les nations cessent d'être souveraines; si les nations veulent être souveraines, la papauté devient impossible. Cela est si vrai que la papauté ne serait pas parvenue à s'établir si, dans

les premiers siècles de son existence, elle avait eu en face d'elle des nations fortement constituées. L'institution de la papauté remonte à la dissolution du monde romain. Or sous l'empire, il n'y avait plus de nations ; Rome eut la fatale puissance d'absorber les vaincus et de détruire leur génie individuel. Les Barbares apportèrent le germe de nouvelles nationalités, mais il leur fallut des siècles pour se développer ; c'est le lent travail du moyen âge. Dans son origine, la papauté n'avait donc pas à lutter contre les nations, car elles n'existaient pas.

Il y a cependant une race que le peuple roi ne parvint pas à absorber; bien que vaincus, les Grecs régnèrent sur leurs vainqueurs par la supériorité de leur culture intellectuelle. Le christianisme donna un nouvel éclat à la civilisation hellénique ; ce fut en passant de la Judée chez les Grecs, qu'il prit ce caractère universel qui lui permit d'aspirer à l'empire du monde. Chose remarquable ! la nation grecque survécut seule au naufrage de l'antiquité, et c'est aussi la seule qui n'ait jamais reconnu la suprématie même spirituelle des papes. Rien ne prouve mieux la puissance de l'esprit de nationalité. Le schisme qui sépara l'Église grecque ne tient pas à la religion, il tient à l'opposition de race et de civilisation entre l'Orient et l'Occident : il déchira l'unité chrétienne et se perpétua, malgré les efforts de Rome, comme une protestation contre l'unité absolue que le catholicisme et la papauté voulaient imposer au monde.

Il y avait dans le schisme grec un présage de déchirements futurs. Les Barbares commencèrent par plier sous les lois de Rome chrétienne; ils n'avaient pas encore conscience de leur nationalité; avant tout ils devaient être élevés et moralisés. Ce fut l'œuvre de l'Église, on peut dire l'œuvre de la papauté, car sans la papauté, l'Église eût péri au milieu de la dissolution universelle. Les Barbares se soumirent sans répugnance à l'Église ; loin de la combattre, ce furent eux qui fondèrent la puissance du du saint-siége. Charlemagne et l'empire carlovingien n'eurent d'autre mission que de préparer le terrain aux papes. Lorsque la papauté fut constituée, les peuples germains, cédant à leur génie d'individualisme et de division, se séparèrent ; ils se partagèrent en une foule de petites sociétés indépendantes et isolées. La papauté servit de lien au monde féodal.

Cependant la féodalité fut aussi le premier germe des nations européennes, et dès que l'esprit de nationalité s'éveilla, il entra en lutte avec la papauté. Les abus de la monarchie pontificale furent en quelque sorte l'instrument dont la Providence se servit pour exciter le développement des nations. Au treizième siècle, la papauté avait atteint le plus haut degré de son autorité; sa domination avait tous les vices d'un empire qui dépassait les forces de la nature humaine. La toute-puissance des souverains pontifes, de même que celle des empereurs, devint le principe de leur ruine.

L'empire romain périt par l'épuisement des provinces, fruit d'une fiscalité monstrueuse. On dirait que l'oppression fiscale est une malédiction attachée à toute monarchie universelle. La papauté hérita du génie de Rome, et elle puisa aussi dans cet héritage le vice qui avait entraîné la ruine de la domination romaine : Rome chrétienne fut infectée de l'avidité et de la fiscalité qui caractérisent le peuple roi (1). Les plaintes contre la cupidité romaine commencent déjà au onzième siècle (2); cependant la chaire de saint Pierre était occupée par un homme d'un admirable désintéressement (3). D'où venait donc le mal? Nous n'accusons pas les hommes, nous accusons l'institution. La monarchie universelle aboutit nécessairement à l'oppression. Il en fut ainsi de Rome païenne, et il en fut de même de Rome chrétienne.

Grégoire VII fit de l'Église un pouvoir spirituel en imposant l'idéal de la vie spirituelle au clergé; mais le pouvoir spirituel, en conduisant à la toute-puissance, ramena les abus que Grégoire avait voulu détruire. L'Église de Rome prit le nom de Cour, au grand scandale des âmes religieuses qui pressentaient dans ce

(1) Un écrivain du onzième siècle, en parlant de l'avidité romaine, l'appelle : *antiqua Romanorum avaritia*. (Anonymus Haserensis, cap. XXXVI, dans *Pertz*, T. VII, pag. 364.) — *Glaber* dit que l'avarice domine dans toute la terre, mais qu'elle semble avoir établi son trône à Rome : « In Romanis inexplebile cubile locavit. » (Hist., IV, 1.)

(2) *Bruno* accuse les légats de Grégoire VII d'avoir accepté de l'argent des deux partis, *more Romano*. (De Bello Saxonico, cap. CXVI, dans *Pertz*, T. V, pag. 377.)

(3) Le comte d'Angers, excommunié par son évêque, envoya des présents à Grégoire : le pape les lui rendit, en lui disant qu'il ne pouvait accepter un don d'une main impure. (*Gregor.*, Ep. IX, 22.) — La reine Mathilde d'Angleterre offrit au pape tout ce dont elle pouvait disposer. Grégoire lui répondit : « Quels trésors, quels diamants pourrais-je te demander qui eussent plus de prix qu'une vie chaste, la bienfaisance envers les pauvres, l'amour de Dieu et du prochain? » (Epist. VII, 26.)

titre païen les prétentions et les vices des Césars (1). Tout était vénal dans Rome païenne ; la reine du monde elle-même fut mise à l'encan. A peine la papauté fut-elle en possession de la suprématie, que des plaintes s'élevèrent contre l'avarice (2) et la vénalité (3) de la cour pontificale. La simonie, ce trafic criminel des choses saintes que Grégoire croyait avoir détruit dans sa racine, en arrachant l'Église à la dépendance de l'État, infecta le siége des apôtres. Avec le besoin d'argent le scandale s'accrut. Les dignités ecclésiastiques finirent par se vendre publiquement ; les usuriers, qui avançaient l'argent aux candidats, étaient en même temps les banquiers du pape (4). L'immense juridiction exercée par l'Église aboutissait à Rome; or la justice a ses écueils, elle en avait surtout au moyen âge, où elle était une source de revenus; les papes avouèrent eux-mêmes que ce n'était qu'à force d'argent et de dons que les affaires s'expédiaient dans leur chancellerie (5). Il y avait des plaintes plus vives, plus mordantes; les justiciables n'attaquaient pas seulement l'esprit de chicane, ils attaquaient la probité des juges : « Tout crime, disaient-ils, se pardonne à Rome, pourvu que l'on ait la bourse bien garnie. Soyez parricide, adultère, simoniaque, vous passerez pour un honnête homme, si vous faites reluire l'or aux yeux de votre juge : *la cour romaine est un marché où l'on vend la justice au plus*

(1) *Gerbert*, de Corrupto ecclesiæ statu (*Baluze*, Miscell., T. V, pag. 63, s.) : « Neque enim vel hoc ipsum carere incula videtur, quod nunc dicitur *curia* romana quæ antehac dicebatur *Ecclesia* Romana...Quod nomen Senatui Romano congruebat, quando sub Imperatoribus, Dictatoribus, Consulibus, non Urbis tantum sed et Orbis dominium sibi vindicavit. »

(2) *Ivonis Carnotens.*, Ep. CXXXIII, ap. *Baron.*, Ann. Eccl., a. 1194, § 9. — L'abbé *Suger* (Vita Ludovici Grossi, cap. IX, dans *Bouquet*, T. XII, pag. 19) dit que le pape Pascal, en visitant l'abbaye de Saint-Denis, laissa à la postérité cet exemple *unique, mémorable* et *nouveau* pour les Romains de ne pas convoiter, comme on le craignait beaucoup, ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries du monastère.

(3) En 1122, un légat fit à Gebhard, élu évêque de Wurzbourg, les propositions suivantes : « Gebhardus, si in usus Apostolici Romam trecentas libras miserit, mihique sexcentas dederit, gratiam nostram obtinebit ; et de negotio suo deinceps certus et securus manebit. » *Codex Udalrici*, n° 335, ap. *Eccard.*, II, 349.

(4) *Anonym.*, de Recuperat. terræ sanctæ, cap. XVII (ap. *Bongars.*, Gesta Dei per Francos, t. II, pag. 315) : « Consuetum est quod provisus servial curiæ de magna pecunia, ali quando septem, octo, vel decem millibus libris, sub gravibus usuris perceptis ab illis qui publice vocantur Papæ mercatores, qui publice dicuntur ejus pecunias accipere, conservare et fœnerare. »

(5) *Honorius III* dit dans une lettre adressée au clergé d'Angleterre : « Nullus potest aliquod negotium in Romana Curia expedire, nisi cum magna effusione pecuniæ et donorum exhibitione. » *M. Paris.*, a. 1226, pag. 328.

offrant (1). » Les plaintes amères de *Jean de Salisbury*, l'ami de Thomas Becket, prouvent que ces imputations n'étaient que trop fondées : « C'est une chose connue de tout le monde, écrit-il à l'archevêque de Canterbury, que celui a le plus d'argent dans sa caisse a le plus d'amis à Rome; les présents y ont plus d'influence que le droit (2). »

Que devint le pouvoir spirituel, si haut placé par Grégoire VII? Il fut exploité pour de misérables intérêts d'argent : le lucre passa pour une œuvre de piété. Les richesses de la chrétienté servirent à nourrir le luxe des prélats (3), comme les richesses des provinces avaient alimenté la corruption des Romains. Pour achever la ressemblance, Rome chrétienne eut ses proconsuls : c'est un pape qui a donné ce nom significatif aux légats du saint-siége (4). Il y en eut qui méritèrent d'être comparés aux fléaux qui ravagèrent les provinces romaines comme des ouragans : « Votre légat, écrit saint Bernard au pape (5), est allé de nation à nation, d'un

(1) Poème sur *Thomas Becket*, dans *Du Méril*, Poésies populaires latines, pag. 89 :

« Romæ, si tu reus es, vis absolvi? Prome
Æs, ut sumas veniam, in os ejus vome :
Prece sancti nummuli perorante pro me,
Si blasphemus fiero, mox placebo Romæ.

Si te Roma repetat parricidum, mœchum,
Symonis apostatæ cor habeto cæcum :
Fer argenti lilia, rosas auri tecum :
Hi di sacrant reprobos, scelus reddunt æquum.

Res est et non fabula, rata res est et non vana,
Forum est venabulum curia romana :
Reis vendit veniam... »

(2) Epist. CCXXII, dans la *Bibl. Max. Patrum*, T. XXIII, pag. 298 : « Romanos amicis verba dare jam nemo miratur, quia *perceleb're est*, *et innotuit universis* quod apud eos quantum quisque nummorum habet in arca, tantum habet et fidei : et *plerumque obliquata mente legum et canonum qui munere potior est potentior est jure.* »

(3) Voyez les plaintes que *Jean de Salisbury* adressa au pape Adrien IV (*Policraticus*, VI, 24) : « Romana Ecclesia, quæ mater omnium Ecclesiarum est, se non tam matrem exhibet aliis, quam novercam. Sedent in ea Scribæ et Pharisæi... Ecclesiarum lætantur spoliis et quæstum omnem reputant pietatem... Palatia splendent sacerdotum et in manibus eorum Christi sordidatur Ecclesia. Provinciarum diripiunt spolia... »

(4) *Clément IV* dit (dans le *Sexte*, chap. II, lib. I, tit. 15) : « Legatos quibus in certis provinciis committitur legationis officium... provinciarum sibi commissarum, *ad instar proconsulum cæterorumque præsidum quibus certæ sunt decretæ provinciæ moderandæ*, ordinarios reputantes... »

(5) *S. Bernardi*, Epist. CCLCX, de l'an 1152. — Cf. *J. Saresberiens.*, Policrat., V, 16 : « Legati sedis apostolicæ interdictum in provinciis ita debacchantur, ac si ad Ecclesiam flagellandam egressus sit Satan a facie Domini. »

royaume à l'autre, laissant partout des traces affreuses de son passage. Du pied des Alpes et de l'empire d'Allemagne jusqu'en France et en Normandie, il a rempli les églises de sacriléges, commettant les actions les plus honteuses, emportant les dépouilles des lieux saints qu'il visitait, rançonnant par ses délégués ceux où il ne pouvait aller; il n'y a qu'un cri contre lui : séculiers et réguliers, pauvres et riches, moines et clercs se plaignent; il est la fable des écoles, des cours et des carrefours. » Ce Verrès catholique n'était pas une exception : les légats avaient tous la réputation de préférer l'or à la justice (1).

On a maudit ces exacteurs, l'on aurait dû maudire ceux qui les envoyaient pour gouverner et exploiter la chrétienté. Mais l'histoire ne doit pas maudire les hommes, elle ne doit pas même maudire la papauté. La monarchie pontificale était une nécessité au moyen âge; or, il y a des abus inévitables attachés à toute domination qui prétend embrasser l'humanité entière. Ces prétentions forcèrent les papes à combattre de puissants empereurs. Pour lutter contre les Hohenstaufen, ils furent obligés de fouler et de ruiner les églises; alors le mal acquit des proportions inouïes. Écoutons le cri de colère d'un chroniqueur allemand, lui-même homme d'église : « Réjouis-toi, Rome, notre mère; voilà que les cataractes des trésors de la terre s'ouvrent; des rivières d'or, des torrents d'argent se précipitent vers toi. Réjouis-toi des iniquités des hommes, c'est toi qui en recueilles les fruits. Réjouis-toi de ta compagne, la discorde; elle s'est élancée du fond des abîmes infernaux pour t'aider à amasser des trésors. Tu possèdes maintenant ce dont tu as toujours eu soif : chante un cantique d'allégresse; c'est par la malice des hommes que tu as vaincu le monde, non par ta piété. Ce qui attire les hommes vers toi, ce n'est pas la dévotion, ce n'est pas une conscience pure, ce sont les crimes qu'ils commettent et dont tu leur vends l'absolution (2). »

Nous ne reprocherons pas à Rome les tributs qu'elle levait dans les royaumes chrétiens et qui excédaient souvent les revenus

(1) « Legati plus aurum et argentum sitiunt quam justitiam et æquitatem. » *Roger de Hoveden*, cité par *Baluze*, dans *de Marca*, de Concordia Sacerdotii et Imperii, V, 49, 4. *Baluze* a écrit l'acte d'accusation des légats, les pièces en mains; il les compare à une peste : presque tous, dit-il, sont coupables.

(2) Chronic. *Abbatis Urspergens.*, pag. 321.

des rois; chefs d'un immense empire, il fallait bien aux papes des impôts pour gouverner. Mais les abus étaient inséparables d'une administration qui pesait sur tout l'Occident; ils aliénèrent les esprits de la papauté. L'opinion publique se révolta contre un pouvoir prétendûment spirituel qui foulait la chrétienté, contre une Église qui se donnait le titre de mère et qui agissait en marâtre (1). Le mécontentement éclata en sanglantes satires. Vers le milieu du treizième siècle, on vit circuler une lettre que *Pecunia*, impératrice des Romains, adressait à tous ses sujets : « J'habite sur les hauteurs, ma voix se fait partout entendre, je donne la parole aux muets et l'ouïe aux sourds... Tous les rois de la terre, tous les peuples recourent à moi, la cour de Rome m'est soumise. C'est ici que je veux demeurer jusqu'à la fin des temps ; c'est la cour romaine que j'ai choisie de préférence. Quelle plus grande joie pourrais-je goûter que de voir les cardinaux se prosterner devant moi?... Jamais l'Église ne me ferme son sein, le pape me reçoit toujours à bras ouverts (2)... » L'avarice romaine devint proverbiale (3) : « L'or, dit *Pétrarque*, ouvre le ciel, que dis-je! on vend Jésus-Christ pour de l'or (4). » « Votre Dieu, s'écrie le *Dante*, c'est l'or (5)!

Ce fut la fiscalité romaine qui souleva les peuples contre Rome. Comment la conscience chrétienne aurait-elle révéré comme vicaires de Dieu des pontifes entourés d'exacteurs et d'usuriers? L'arrogance des légats qui parcouraient l'Europe, avec mission de dominer et d'exploiter les peuples, éveilla l'esprit d'indépendance nationale. Devant la hauteur insultante des proconsuls romains, la majesté royale s'effaçait, comme la pâle lune devant l'éclat du soleil (6); les rois leur cédaient le pas et se tenaient découverts devant ces représentants de Dieu (7) qui avaient pouvoir « d'*arra-*

(1) Paroles de *J. de Salisbury*. Voyez plus haut, pag. 330, note 3.

(2) *Codex Epistolar. Vatican.*, dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. IV, pag. 99.

(3) Un auteur anonyme du treizième siècle dit d'un cardinal français : « Bene didicerat *morem romanum ad bursarum corrosionem.* » (*De Marca*, de Concordia Sacerdotii et Imperii, V, 50, 3.) — *Guibert de Nogent* (III, 4) dit des familiers du pape : « *Moris* enim est ut audito auri nomine mansuescant. »

(4) *Petrarc.*, Epist. IV.

(5) *Inferno*, XIX, 112, ss.

(6) Voyez sur le luxe et l'arrogance des légats, *Baluze*, dans *De Marca*, de Concordia Sacerdotii et Imperii, V, 52.

(7) *Thomassin.*, Discipl. Eccl., pars I, lib. II, cap. cxix, n° 9.

cher et de disperser, d'édifier et de planter. » Lors même qu'ils n'étaient que simples prêtres, les cardinaux légats avaient la préséance sur les évêques et les archevêques ; ils les déposaient, ils assemblaient les conciles, ils jugeaient toutes les causes ecclésiastiques ou les évoquaient à Rome. Organes d'un pouvoir absolu, ils agissaient en despotes (1) ; mais par cela même, ils blessaient la vanité des prélats, l'orgueil des rois et la susceptibilité des peuples (2). Les princes finirent par éloigner ces hôtes superbes de leurs États (3). Pour les sociétés comme pour les individus, la liberté est une condition de vie. Les prétentions excessives de la papauté unirent les rois et les peuples. En France, les premiers états généraux furent convoqués par Philippe le Bel pour combattre Boniface VIII ; ce fut en se ralliant autour de leur roi contre les entreprises du saint-siége que les Français sentirent qu'ils étaient une nation. Boniface fut le dernier des papes : avec lui la papauté, telle que Grégoire VII et Innocent l'avaient conçue, meurt. L'Allemagne suivit l'exemple de la France; les princes électeurs revendiquèrent l'indépendance de l'empire dans le champ célèbre de Rens. Longtemps tributaire du saint-siége, l'Angleterre secoua également le joug. Les nations, les unes après les autres, s'émancipèrent d'une tutelle qui n'avait plus d'objet; le temps était venu où elles n'avaient plus besoin, pour accomplir leur destinée, d'un pouvoir placé en dehors et au dessus d'elles. C'en était fait du pouvoir temporel des papes.

Les révoltes des nations contre la papauté restèrent dans les limites du christianisme orthodoxe. On attaquait les usurpations temporelles des papes, mais on respectait leur pouvoir spirituel. Les adversaires des pontifes romains ne s'apercevaient pas qu'en leur contestant l'empire sur les corps, ils leur déniaient par cela même l'empire sur les âmes. Des hommes plus hardis se chargèrent de cette tâche : ce sont les hérétiques, précurseurs de la réforme et de la philosophie.

(1) *Baluze*, dans *De Marca*, de Concordia, V, 46, 1, 2.

(2) « Quæ res, » dit un chroniqueur, « quam gravi multorum mentes scandalo vulneraverit, et insuetata negotii novitas et antiqui regni Anglorum detrita libertas satis indicat. » (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 62, note *a*.) — *De Marca* dit que le pouvoir des légats portait atteinte à l'autorité des rois : « Valde imminuta est regia auctoritas. » (De Concordia, VI, 30, 1.)

(3) La plupart des rois stipulèrent que les légats ne pourraient entrer dans leurs États qu'avec leur permission (*De Marca*, V, 56; VI, 31 ; *Gieseler*, ibid.)

§ 2. La papauté et la liberté de penser

Le christianisme, tel qu'il fut formulé au concile de Nicée, se place en dehors et au dessus du domaine de la raison. Il repose sur le dogme d'une révélation surnaturelle dont Jésus-Christ, le Fils de Dieu, coéternel au Père, est l'organe; c'est le germe du despotisme intellectuel que la papauté exerça au moyen âge sur l'Europe. Cela est si vrai que dès le cinquième siècle, saint Augustin écrit la théorie de l'intolérance et de la persécution : « L'Église est dépositaire de la vérité; hors de son sein, il n'y a pas de salut. Elle est appelée à étendre son empire sur toutes les âmes. Celui qui se met en dehors de l'Église, s'élève contre Dieu même. L'hérésie est donc le plus grand des crimes. C'est le devoir de l'Église de l'extirper, et le devoir des princes de l'aider dans cette œuvre salutaire, pour maintenir la pureté de la foi et pour procurer le salut des hommes (1). »

Chose remarquable! C'est un père latin qui formula la doctrine de l'unité absolue de l'Église; il légua cet instrument de domination à Rome, au moment où Alaric mit fin au règne séculaire de la ville éternelle. Un empire nouveau s'éleva sur les débris de l'antiquité païenne; c'est encore Rome qui le fonda. Le génie romain n'est pas le génie de l'humanité, il ne prend pas intérêt au large développement des facultés que Dieu a données à l'homme. Pour le peuple roi, les lettres et la philosophie ne furent qu'un butin de la conquête; il n'eut d'originalité que dans le droit qui lui servait à gouverner les peuples. Rome chrétienne hérita de ce génie dominateur; elle voulut plier la chrétienté tout entière sous des lois uniformes et immuables. Par une contradiction providentielle, l'Église de Rome témoignait elle-même, qu'il y a un élément de nationalité et de race dans la religion. En donnant au peuple romain d'autres croyances, le christianisme ne changea pas les tendances de son esprit. C'est la Grèce qui lui fournit les dogmes chrétiens, comme elle lui avait donné la philosophie païenne. Rome reçut sa doctrine des mains des conciles

(1) Voyez le T. IV de mes *Études sur l'histoire de l'humanité*.

grecs ; au lieu de la développer, elle l'arrêta, elle l'immobilisa pour l'imposer comme une loi au monde chrétien. Son domaine n'est pas la pensée, le perfectionnement spirituel ; c'est la discipline, le gouvernement, l'empire. Les légions et le droit avaient plié l'Europe à l'unité romaine. La théologie fut l'arme avec laquelle les papes conquirent l'Europe ; avec leurs formules théologiques, ils essayèrent d'enchaîner tout mouvement indépendant de la pensée : la religion devint une espèce de droit strict, qui ne connaît ni équité, ni charité (1).

Les destinées de la papauté se lient à l'asservissement de la pensée humaine, à la persécution de toute opinion dissidente. Il y a dans le Vatican une salle dite *royale*. Grégoire XIII la fit décorer en 1580 de peintures retraçant les traits d'histoire qui constatent la puissance et la gloire des souverains pontifes. On y voit Grégoire VII recevant l'humble soumission d'Henri IV, Alexandre III relevant de l'excommunication le puissant Barberousse ; on y voit la prise de Tunis et la bataille de Lépante, victoires remportées par les disciples du Christ sur les sectateurs de Mahomet. A la suite de ces souvenirs glorieux, on voit le roi Charles IX approuvant en plein parlement la condamnation des huguenots ; puis un dernier tableau représente le massacre des protestants dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Ainsi dans la pensée du saint-siége, la Saint-Barthélemy est un fleuron de la couronne pontificale, aussi bien que le triomphe de Grégoire VII et d'Alexandre III sur les empereurs d'Allemagne (2) !

Nous ne rendons pas les papes responsables de tout le sang qui a été versé pour courber l'esprit humain sous le joug de l'Église. C'est la révélation qu'il faut accuser, car l'intolérance est de l'essence de toute religion révélée ; Rome ne fit que prêter au christianisme la dureté de son génie. La papauté a l'ambition de répandre l'Évangile dans le monde entier ; lorsque la parole est impuissante à convertir les populations païennes, elle n'hésite pas à recourir à la force. Elle applaudit à Charlemagne, baptisant les Saxons dans le sang. Elle bénit les armes des chevaliers chrétiens

(1) *Voltaire*, Essai sur les mœurs, chap. XLV : « Dans toutes les disputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres depuis la naissance de l'Église, Rome s'est toujours décidée pour l'opinion qui soumettait le plus l'esprit humain et qui anéantissait le plus le raisonnement. »

(2) *Delécluze*, Grégoire VII, pag. 237-239.

qui vont soumettre les peuples slaves à l'autorité de l'Église. La violence employée pour propager une religion de charité et de paix n'effraie pas les descendants du peuple roi. Mais voilà que la révolte éclate dans le sein même de la chrétienté ; la robe sans couture de Jésus-Christ menace d'être déchirée en lambeaux. Rome va étouffer l'insurrection de la raison contre le dogme reçu, comme jadis ses légions étouffaient la révolte des provinces ; la papauté organise une milice spéciale qu'elle charge de l'inquisition des croyances, de la recherche des hérésies. Comment concilier la punition des hérétiques avec la loi qui défend aux clercs de verser le sang ? Pour se décharger de la responsabilité du sang versé, l'Église la rejette sur le pouvoir séculier auquel elle livre les coupables : affreuse hypocrisie qui prétend unir la douceur de la miséricorde à la passion de la vengeance ! Le sang coule à flots. Mais on ne dompte pas la raison, comme on réduit des provinces ; le sang des hérétiques est un sang de martyrs ; c'est la semence de la liberté intellectuelle. Cette semence portera ses fruits. La réforme du seizième siècle se lie aux hérésies du treizième.

Le catholicisme voulait réaliser l'unité par la force ; il échoua devant une force plus grande, parce qu'elle est de Dieu, la liberté de la raison. L'unité chrétienne suppose que l'Église est en possession de la vérité révélée par Dieu ; partant de là, elle se croit le droit et le devoir d'imposer ses dogmes à toutes les intelligences ; elle tuerait la liberté de penser, si elle en avait le pouvoir. Mais la raison refuse de porter les chaînes qu'on voudrait lui donner au nom d'une prétendue révélation. Dieu ne révèle pas la vérité à l'homme ; il lui donne pour mission de la chercher et de la pratiquer dans les limites de son imperfection. Comme expression d'une religion révélée, la papauté était incompatible avec cette loi de notre nature ; elle devait donc disparaître. L'unité restera toujours l'idéal de l'humanité ; car la vérité étant une, la société des âmes doit aussi être une. Mais l'unité ne saurait résulter d'un dogme dont on ferait une loi obligatoire pour l'humanité entière ; ce serait une violence morale ; or la force, loin de pouvoir fonder l'unité, est le plus grand obstacle à sa formation ; elle rend la société spirituelle, fondement de l'unité, impossible ; car la société spirituelle n'existe que par la libre activité et la libre adhésion des intelligences. Cette unité des esprits ne sera jamais

absolue, comme l'imaginait l'Église catholique; elle ne peut pas l'être, par cela seul qu'elle repose sur la liberté. Non seulement il y aura toujours des hérésies, comme dit saint Paul, mais ces hérésies ont leur légitimité divine ; elles ne sont pas un crime, mais un droit.

Nous ne regretterons donc pas que l'unité spirituelle du moyen âge se soit brisée. Pourquoi l'homme regretterait-il les langes de son enfance? L'unité chrétienne n'est qu'une préparation à l'unité, ou si l'on veut, un pas fait dans le développement progressif de l'unité, mais ce n'est pas l'unité définitive que l'humanité est destinée à réaliser. Les papes n'avaient point capacité pour fonder l'unité véritable ; eux-mêmes se chargèrent de montrer leur impuissance. Ce fut la papauté qui commença le déchirement de l'Occident chrétien. Elle a vaincu l'empire, elle a vaincu les hérésies ; va-t-elle consolider l'unité chrétienne? Le pouvoir qui veut l'unité la plus absolue, la plus tyrannique, devient l'artisan de la division la plus scandaleuse. Deux, trois papes se partagent la chrétienté ; ils s'interdisent, ils se foudroient mutuellement, mais sans pouvoir s'anéantir ; l'unité chrétienne est devenue la plus monstrueuse anarchie. L'Église ne trouve pas en elle-même le moyen de mettre fin au schisme ; il faut que le pouvoir séculier intervienne pour rétablir l'unité catholique. Dès lors la papauté n'a plus de raison d'être. Les rois lui enlèvent la puissance temporelle ; les conciles lui disputent la puissance spirituelle et s'emparent de la direction de la société chrétienne. C'est la déchéance du pouvoir superbe qui s'était donné pour mission de régir le monde. Le pape n'est plus le vicaire de Dieu, gouvernant les âmes et dominant les empereurs ; il est un chef électif, subordonné aux décisions de la chrétienté, représentée dans les conciles. Ce sont les doctrines de Constance et de Bâle ; elles présagent la révolution religieuse du seizième siècle. L'unité chrétienne n'est plus qu'une ruine à ajouter à toutes celles qui couvrent la ville éternelle.

SECTION II. — LA PAPAUTÉ ET LES NATIONALITÉS.

§ 1. Le schisme grec.

N° 1. *Les causes du schisme.*

L'ambition temporelle de la papauté et l'oppression fiscale, cette plaie d'une domination universelle, détachèrent l'Occident du siége de Rome. Au treizième siècle, lorsque la monarchie pontificale était au faîte de sa puissance, l'Église gallicane accusa aussi l'orgueil des successeurs de saint Pierre, d'avoir provoqué le schisme des chrétiens d'Orient. Les papes se défendirent vivement de cette imputation; ils rapportèrent la cause du schisme au génie intrigant de Photius, le célèbre patriarche de Constantinople (1). Nous croyons qu'ils avaient raison de repousser le reproche qu'on adressait à leur despotisme, à propos du schisme grec; en effet, la séparation date d'une époque où leur puissance ne pouvait être oppressive, parce qu'elle existait à peine. Est-ce à dire qu'on doive attribuer le schisme à de misérables intérêts de personnes? Nous l'avons dit plus d'une fois : il est faux que de petites causes produisent de grands effets. Or le schisme est un des événements les plus importants de l'histoire. Les Grecs sont les premiers à protester contre la prétention de l'Église d'imposer une loi uniforme à toutes les nations, et leur protestation est victorieuse : le schisme résiste à tous les efforts tentés pour rétablir l'union. Et qu'en résulte-t-il? C'est que l'unité chrétienne est rompue avant d'être formée; tout un monde, l'Orient échappe à la domination de celui qui s'intitule le vicaire de Dieu. Un fait aussi considérable n'aurait d'autre raison que l'ambition d'un patriarche et la bruta-

(1) En 1267, le pape accorda à saint Louis la dîme des revenus du clergé, pendant trois ans, pour les frais de la croisade. L'Église gallicane se plaignit fortement de ces impositions par lesquelles on la réduisait en servitude. Elle attribua le schisme des Grecs aux exactions de la cour de Rome. Le pape Clément répondit que la véritable cause du schisme était l'ambition de Photius. (*Raynald.*, Ann. Eccl., a. 1267, §§ 55-57.) Tel est aussi le sentiment du jésuite *Maimbourg* (Histoire du schisme des Grecs, livre I) : « Le schisme a eu pour principe l'incestueuse passion d'un prince et l'extrême ambition d'un courtisan. »

lité d'un empereur! Les mauvaises passions des hommes n'expliquent rien par elles seules; il faut creuser plus profondément quand on veut découvrir les lois qui produisent et enchaînent les événements.

Une division aussi vieille que le monde sépare l'Orient et l'Occident. En vain les conquérants ont tenté de les unir; les hordes asiatiques ne sont jamais parvenues à dompter les populations européennes; le héros le plus aventureux du monde occidental, Alexandre, ne fit que traverser l'Asie; les Romains ne pénétrèrent pas même aussi loin que les Grecs. Plus tard la religion tenta ce que les armes n'avaient pu accomplir. Le christianisme tenait aux deux mondes; il naquit en Orient et il s'assimila les travaux de la philosophie occidentale, il semblait donc destiné à opérer la fusion. Cependant la religion échoua comme la conquête. La race hellénique devint pour la chrétienté le principe d'un irremédiable déchirement. Nés divisés, les Grecs ne parvinrent jamais à l'unité, pas plus dans le domaine de la pensée que dans le domaine politique; les philosophes de la Grèce se partagèrent en écoles ennemies, les théologiens en sectes hostiles. Le génie de la Grèce répugnait à plier sous une loi uniforme et immuable. Rome qui régnait sur l'Occident n'avait pas les qualités brillantes de la Grèce; l'initiative de la pensée lui manquait, mais elle se distinguait par le sens pratique et elle avait au plus haut degré le génie de l'unité et de la domination. Tels étaient les traits distinctifs des deux races. L'opposition était profonde : Rome voulait imposer une unité de fer aux esprits, tandis que la Grèce ne vivait que par la liberté et l'indépendance. Il est évident que l'union était impossible.

Ces tendances contraires de l'Orient et de l'Occident se firent jour de bonne heure dans le sein du christianisme. L'Église grecque se distinguait par un esprit plus large; ses théologiens prirent parti pour la liberté humaine contre la grâce qui absorbe l'homme en Dieu; leur charité embrassait tout le genre humain, ils ne pouvaient comprendre qu'il restât un seul être privé du salut éternel. L'Église latine porta dans la théologie la raideur inflexible qui avait engendré le droit strict. La liberté aurait gêné son esprit de domination; les pères latins ne la laissent subsister que de nom, leur doctrine de la grâce soumet toutes les intelligences à

Dieu, c'est à dire à l'Église et à la papauté son organe. Quant au salut du genre humain, il importe peu à l'Église latine; elle s'attache au dogme des peines éternelles, parce que c'est un excellent moyen de gouvernement et un puissant instrument d'influence et de pouvoir. La division qui était dans les esprits conduisit au schisme dans les Églises.

Si l'empire romain s'était maintenu, peut-être une unité apparente aurait prévalu sous la pression de l'autorité impériale; mais lorsque les peuples du Nord eurent détruit l'empire d'Occident, la division politique prêta la main à la division religieuse. Les empereurs de Constantinople affectaient un mépris superbe pour les Barbares qui prétendaient succéder aux Césars de Rome. La nation grecque avait le même mépris pour l'Église latine; elle accusait les Latins de s'être faits barbares; elle se vantait d'être héritière de la plus brillante civilisation. Et en réalité tout le christianisme primitif porte les traces du génie hellénique. Les Évangiles furent écrits dans la langue de Platon; la philosophie présida au développement des dogmes chrétiens; il n'y avait pas un mystère, pas un rite, pas un usage qui ne fût grec. Presque tous les Pères de l'Église furent des enfants de la Grèce. Les conciles œcuméniques, composés d'évêques grecs, siégèrent dans des villes grecques. Quel sujet d'orgueil pour la vanité des Hellènes? Cet orgueil de la science devint une nouvelle cause de division. Rome aspirait à la domination des intelligences, et elle était envahie par les Barbares; les Grecs, qui avaient été les maîtres des Romains, comme philosophes et comme théologiens, pouvaient-ils accepter le joug de la barbarie? Voilà les causes du schisme : l'ambition rivale de Rome et de Constantinople le rendit irremédiable. Les empereurs grecs se disaient les successeurs des Césars; à leurs yeux, Rome, la maîtresse du monde, avait abdiqué en tombant dans les mains des hommes du Nord : Constantinople était la vraie, la seule héritière de l'empire d'Occident. Cette prétention à la monarchie universelle était incompatible avec l'ambition de l'Église latine. Se concentrant dans une puissante unité, l'Église romaine voulait dominer sur toute la chrétienté; les successeurs de saint Pierre réclamaient la suprématie en vertu d'un droit divin. Cette suprématie spirituelle ne tarda pas à conduire à une suprématie temporelle. Comment l'empereur grec, qui se disait

le maître du monde, aurait-il à reconnaître un supérieur? Il ne se croyait point fait pour tenir l'étrier au pape. Le patriarche de Constantinople partageait l'orgueil de son maître; évêque de la capitale du monde, il refusa de se soumettre à l'évêque de Rome.

Telles furent les véritables causes du schisme; elles sont inhérentes à la race et à la civilisation de la Grèce et de Rome. Aussi le schisme commença-t-il dès que les deux Églises se trouvèrent en présence, et il durera aussi longtemps qu'il y aura des Latins et des Grecs.

N° 2. *Le Schisme.*

I

En apparence, le schisme date du neuvième siècle; en réalité, il exista dès qu'il y aient une Église latine et une Église grecque. Les Grecs portèrent leur esprit spéculatif dans le christianisme; ils introduisirent les enseignements de la philosophie dans les dogmes de la religion nouvelle, en n'acceptant la foi qu'à condition qu'elle fût d'accord avec la raison. Les Latins au besoin croyaient aux dogmes, non quoiqu'ils fussent absurdes, mais parce qu'ils étaient absurdes. Comparez au troisième siècle Origène et Tertullien, un abîme les sépare. L'esprit de libre raisonnement des Grecs enfanta des hérésies en religion, comme il avait produit des sectes en philosophie; tandis que les Latins voulaient avant tout l'unité, au risque d'étouffer la raison. Un immense débat s'engagea sur la nature de Jésus-Christ : est-il Dieu? est-il créature? Nourrie des enseignements de la philosophie, l'Église grecque répugnait à admettre un Dieu qui s'était fait chair; l'Église latine n'hésita pas à croire au Fils consubstantiel au Père, parce que Rome pressentait dans ce dogme le fondement de sa domination. L'Orient arien menaça de se séparer de l'Occident catholique. Si la formule de Nicée l'emporta, c'est parce que l'Église naissante sentait que l'unité était pour elle une condition d'existence (1).

(1) *Saint Basile*, désespérant de trouver dans l'Église d'Orient des éléments d'unité et de salut, s'adresse aux évêques d'Occident, où règne la plus grande concorde (Epist. XC), à l'Église qui a conservé intact l'héritage des apôtres (Epist. CCXLII). L'Occident, dit-il, doit rendre à l'Orient le bienfait qu'il en a reçu, en lui donnant l'unité et la foi. (Epist. XCI.)

Le monde chrétien croit donc que le Christ est Homme-Dieu. Mais voilà les Grecs qui soulèvent de nouvelles difficultés : si Jésus-Christ est tout ensemble Dieu et homme, faut-il croire aussi qu'il a deux volontés, ou n'en a-t-il qu'une? La philosophie déclara qu'elle ne saurait admettre deux volontés dans un seul être; les Latins, logiques dans leur inconséquence, se dirent : il y a deux natures, pourquoi pas deux volontés? Là-dessus les esprits s'échauffèrent, Constantinople et Rome se divisèrent au point que le schisme existait, bien que le pape et le patriarche vécussent sous les lois d'un même empire. La division fut plus grande encore, lorsque, au huitième siècle, l'empereur grec, d'accord avec la majorité des évêques, abolit le culte des images; c'était comme une dernière lueur du génie philosophique de la Grèce. Rome, plus attachée aux cérémonies extérieures, s'accommodait des pratiques superstitieuses, pourvu qu'elles fussent un instrument de domination : le pape se révolta contre les décrets de l'empereur; on prétend qu'il alla jusqu'à excommunier Léon et défendre qu'on lui payât tribut (1).

Les dissentiments théologiques des Latins et des Grecs sont l'expression de l'antipathie qui divisait les deux races. Cette opposition seule aurait suffi pour séparer l'Église grecque de l'Église romaine; c'est elle qui a éloigné de Rome les sectes puissantes qui règnent en Orient. Les nestoriens et les jacobites sont chrétiens, sans être catholiques; ils n'ont jamais reconnu sérieusement l'unité absolue sous laquelle Rome veut plier le monde (2). Cet élément de division acquit une importance immense à Constantinople. Dans l'antiquité, la religion était étroitement liée à la politique; le lien fut affaibli, mais non rompu par l'établissement du christianisme. L'empereur, grand pontife du paganisme, resta le chef de la société chrétienne. L'influence des évêques dépendait du rang des villes où ils siégeaient (3). Il y avait là un obstacle invincible à l'unité. Dans l'Occident, l'unité reposait sur

(1) Les historiens grecs le disent positivement. Voyez la discussion de cette question dans *Basnage*, Histoire de l'Église, livre VI, chap. v, § 2.

(2) *Giesseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, pag. 670.

(3) *Concil. Chalced.*, cap. XVII : εἰ δέ τις ἐκ βασιλικῆς ἐξουσίας ἐκρίνισθη πολις, ἡ αὖτις κατνισθείη, τοῖς πολιτικοῖς καὶ δημοσίοις τύποις καὶ τῶν ἐλληνιστιστῶν παροικιῶν ἡ τάξις ἀκολουθείτω.

la suprématie que Jésus-Christ lui-même avait, disait-on, conférée à saint Pierre : Rome réclamait l'empire du monde sur le fondement d'une parole divine. Comment concilier cette ambition avec les prétentions de l'empereur de Constantinople et de l'Église grecque? Les Grecs voyaient dans les papes, non les vicaires de Dieu, mais les évêques de la capitale du monde romain; à ce titre, ils plaçaient les patriarches de Constantinople sur la même ligne. Ces prétentions furent consacrées par un concile œcuménique. Le papes protestèrent, mais en vain, contre les décrets de Chalcédoine ; ils s'en prirent à l'ambition des patriarches, croyant qu'il n'y avait qu'un homme en jeu ; ils ne comprenaient pas qu'ils avaient affaire à toute une Église, à toute une race (1). Les Grecs refusèrent toujours de reconnaître la suprématie divine de la papauté ; il ne considérèrent jamais l'évêque de Rome que comme un patriarche (2).

Les Romains se disaient les maîtres du monde ; leur empire se confondait avec la *terre habitable*. Constantinople hérita de l'orgueil romain et y ajouta la vanité de la race grecque ; les patriarches de la capitale du monde prirent le titre d'*évêque universel*. Un pape qui eût été digne de porter ce titre, par les efforts qu'il fit pour répandre le christianisme chez les Barbares, Grégoire le Grand, s'éleva vivement contre cette prétention ; il conjura le patriarche de renoncer à un nom plein de faste et d'extravagance (3). Saint Grégoire croyait la foi intéressée dans un débat qui ne semblait porter que sur le cérémonial (4) ; il écrivit à l'empereur que ce n'était pas sa cause qu'il défendait, mais celle de l'Église ; il se plaignit à l'impératrice de ce que l'empereur souf-

(1) Le patriarche de Constantinople écrit au pape Léon : « De his quæ Constantinopolitanæ gratia sedis sancita sunt in Chalcedonensi universali synodo, pro certo Beatitudo Vestra hoc habeat, nullam esse culpam in me, homine qui semper otium et quietem, in humilitate me continens, ab incunte mea ætate dilexerim ; *sed Constantinopolitanæ Ecclesiæ reverentissimus Clerus est qui hoc habuit studium, et istarum partium religiosissimi sacerdotes qui in hoc fuere concordes.* » (*S. Leonis*, Epist. CXXXII, 3, dans *Mansi*, VI, 278.)

(2) Un écrivain grec du douzième siècle, dans un ouvrage sur le rang des patriarches, dit que le rang de Rome se fonde, non sur la primauté de saint Pierre, mais sur la primauté de la ville. Rome ayant perdu l'empire, ses évêques ont aussi perdu la primauté. Constantinople a pris la place de Rome, c'est elle qui est la maîtresse de l'univers ; voilà pourquoi son évêque prend le titre de patriarche œcuménique. (Voyez le passage dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 1, § 42, note *l*.)

(3) *Gregor.*, Epist. V, 48 (T. II, pag. 741).

(4) « In isto scelesto vocabulo consentire, nihil est aliud, quam fidem perdere. » (Epist. V, 19.)

frait que le patriarche s'appelât seul évêque, au mépris de tous les autres évêques; il écrivit aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche (1) qu'ils ne pouvaient céder aux exigences de l'évêque de Constantinople sans se dégrader. Les plaintes et les insistances de Grégoire furent inutiles : les évêques de Constantinople continuèrent à se dire *patriarches œcuméniques*.

II

Ainsi les évêques de Constantinople se proclamaient évêques universels, tandis qu'à Rome s'élevait une puissante monarchie qui réclamait la suprématie de la chrétienté par droit divin. Est-ce que les Grecs accepteront les lois de Rome? L'empereur se croyait toujours le maître de l'univers ; se soumettre à un supérieur, même dans le domaine spirituel, c'eût été abdiquer. Le schisme était au fond de ces prétentions opposées; il suffit d'une occasion pour le faire éclater. Il se trouva, au neuvième siècle, un homme qui unissait l'orgueil de la science hellénique à l'ambition du patriarche. Photius, dont les ultramontains font un monstre (2), se distinguait par sa science et par l'élévation de son esprit (3). Dans ses lettres il montre un zèle ardent pour la gloire de Dieu, une soumission profonde à ses volontés, il adore la justice qui le frappe (4); quant aux mouvements intérieurs de son âme, nous dirons avec *Basnage* (5) que Dieu seul en est juge. Photius eut pour adversaire un des grands papes qui ont illustré la chaire de saint Pierre. Si la lutte n'était qu'entre deux hommes, nos sympathies seraient pour Nicolas; mais les personnes disparaissent dans la grandeur de la cause qu'elles représentent. Ce n'est pas davantage le mérite des deux Églises qui décidera le différend : Rome, barbare en apparence, marchait réellement dans les voies du progrès; Constantinople, malgré sa science, était réellement en pleine décrépitude.

(1) *Gregor.*, Epist. V, 20, 21, 43.

(2) *Baron.*, Annal., a. 871 (T. X, pag. 472), conteste même la science à Photius et ne lui laisse que les plus viles passions. — *Maimbourg* (Histoire du schisme, livre I) le représente comme un fourbe, un calomniateur, un faussaire, un homme violent, cruel, impitoyable, sacrilége, etc.

(3) *Fleury*, Hist. eccl., liv. L, § 3.

(4) *Photius*, Epist. VI, VIII, XCVI, pag. 76, ss., 138.

(5) *Basnage*, Hist. de l'Église, livre VI, chap. VI, § 1.

Cependant Photius l'emporta sur Nicolas, Constantinople sur Rome. C'est que de plus grands intérêts étaient engagés dans ce débat. Si Rome était parvenue à mettre l'Orient et l'Occident sous ses lois, elle aurait réalisé la monarchie universelle la plus monstrueuse que jamais despote ait rêvée : un homme eût tenu la conscience humaine dans sa main ! Telle n'était pas la destinée de l'humanité. Le schisme grec brisa l'ambition de l'Église catholique; ce n'est pas le patriarche qui sortit vainqueur de la lutte, c'est la cause des nations.

Les détails des différends qui divisèrent les deux Églises au neuvième siècle offrent peu d'intérêt : ce ne fut pas la cause, mais l'occasion du schisme. Des influences de cour portèrent sur le siége patriarcal un homme de haute naissance qui jusque-là avait rempli une des dignités de l'empire. Comme l'élection était irrégulière, le pape refusa de reconnaître le nouveau patriarche. Par suite les rapports s'aigrirent; Nicolas défendit aux fidèles et aux évêques d'Orient de communiquer avec Photius, puis il le fit déposer dans un concile à Rome. L'empereur embrassa le parti de son patriarche. Alors se produisirent les véritables causes du schisme, la vanité grecque, l'orgueil impérial, l'ambition romaine, l'opposition de race. L'empereur écrivit à Nicolas une lettre injurieuse et menaçante; il y affiche un mépris superbe pour les Latins et leur langue qu'il traite de barbare : « Depuis le concile de Chalcédoine aucun pape n'a reçu un honneur pareil à celui qu'il fait à Nicolas de lui écrire. » Le César grec parle à l'évêque de Rome sur le ton du commandement qu'il prenait d'habitude avec les évêques de Constantinople : « Il veut que Photius soit maintenu; si Nicolas ne révoque pas sa sentence, il ira à Rome à la tête d'une armée, il chassera le pape et ruinera la ville (1). » Nicolas n'était pas homme à se laisser émouvoir par la crainte; il avait dans sa foi un appui plus fort que la puissance des empereurs, la confiance en la protection de Dieu : « Que peuvent contre lui le ver et la poussière? Ils sont comme ces bulles d'eau qui paraissent et disparaissent aussitôt. Les droits du saint-siége sont divins; vous pouvez les attaquer, mais non les détruire; ils ont été avant vous, ils seront après vous et ils subsisteront tant que durera le nom chré-

(1) *Baron.*, Annal., a. 865, § 73.

tien (1). » Le grand pape ne se doutait pas que l'origine divine de la papauté serait un jour rejetée comme une erreur, presque comme une imposture. Dans les vues de la Providence, le schisme des Grecs n'avait d'autre objet que de combattre une suprématie dangereuse pour la liberté du genre humain.

L'empereur et Photius repoussèrent, avec toute l'Église grecque, les fières prétentions des papes; ils ne voulaient reconnaître d'autre fondement à la suprématie ecclésiastique que le siége de l'empire; or Rome ayant fait place à Constantinople, les évêques latins devaient céder le premier rang aux évêques grecs (2). L'empereur et son patriarche, poussant leur doctrine à bout, déposèrent le pape dans un prétendu concile œcuménique : c'était l'Orient qui s'insurgeait contre l'Occident. Une lettre circulaire de Photius dévoile les sentiments d'antipathie et de haine que les Grecs nourrissaient contre les Latins : « L'ennemi du salut n'est pas content des maux qu'il a causés au genre humain dès son berceau. Avant l'incarnation du Verbe, il employa tous ses moyens de séduction pour conduire les hommes à des actes criminels; depuis, il se servit de mille artifices pour les entraîner à l'erreur. De là sont issus Simon, Marcion, Montan, Manès, et cette longue série d'hérétiques qui combattent contre Dieu, Arius, Macedonius, Nestorius, Eutychès... Cependant ces erreurs semblaient ensevelies dans le silence et l'oubli; nous avions l'espérance fondée qu'il n'y aurait plus d'inventeurs de nouvelles impiétés, puisque le mauvais esprit avait si mal réussi dans ses entreprises. Constantinople était comme une montagne élevée d'où découlaient des ruisseaux qui allaient arroser au loin les terres desséchées par l'hérésie. Mais, ô crime! ô conseil perfide!... Voilà que des hommes impies, exécrables, des monstres sortis des ténèbres de l'Occident viennent comme une tempête, comme un tremblement de terre, pour mieux dire, ils viennent comme des bêtes sauvages ravager la vigne du Seigneur, pour la déchirer avec leurs dents, pour l'écraser de leurs pieds. » Quelles sont les erreurs que Pho-

(1) *Nicol.*, Epist. VIII (*Mansi*, XV, 189.

(2) C'est *Nicolas* qui nous apprend que tels étaient les sentiments de ses adversaires (Ep. LXX, dans *Mansi*, XV, 358) : « Gloriantur atque perhibent, quando de Romana Urbe Imperatores Constantinopolim sunt translati, tunc et primatum Romanæ Sedis ad Constantinopolitanam Sedem transmigrasse et cum dignitatibus regiis etiam Ecclesiæ Romanæ privilegia translata fuisse. »

tius reproche aux Latins comme des hérésies dignes de Manès et et d'Arius? Il accuse l'Église romaine de judaïsme, à cause du jeûne du samedi ; de manichéisme, parce qu'elle défend le mariage aux prêtres; et d'hérésie, parce qu'elle ajoute au symbole que le Saint-Esprit procède du Fils. Enfin il annonce aux chrétiens d'Orient qu'un concile a condamné « ces nouveaux apostats, ces ministres de l'antechrist, dignes de mille morts (1). »

La déposition du pape, les accusations d'hérésie lancées par le patriarche de l'Église orientale contre l'Église romaine, le dédain qu'il affectait pour l'ignorance et la barbarie des Latins, étaient autant de barrières entre l'Orient et l'Occident. Cette explosion de haine et de mépris ne créa pas le schisme, mais elle montre combien la division était profonde. Une révolution politique donna momentanément la victoire au pape : Photius fut déposé par un concile. Le patriarche ne vit dans cet acte qu'un brigandage de Barbares (2); il avait la conscience d'être, quoique déposé, le vrai chef de l'Église orientale, et il ne se trompait pas sur les sentiments des Grecs. A peine la prétendue union fut-elle rétablie, que les évêques mêmes qui l'avaient signée se plaignirent à l'empereur que le concile avait soumis l'Église de Constantinople à la domination du pape (3). L'Église grecque n'entendait pas être la *servante de Rome* : Photius fut rappelé de l'exil et mourut patriarche de Constantinople.

Voilà le schisme qui s'enracine; les théologiens le rendirent irremédiable, en l'envenimant de leurs haineuses disputes. La crainte des Normands rapprocha momentanément l'empereur du pape; il ordonna à son patriarche de faire des ouvertures à l'évêque de Rome. Le patriarche obéit, mais de si mauvaise grâce, que les préliminaires de la paix ressemblèrent à un acte d'hostilité plutôt qu'à un premier pas vers l'union. Il protesta, il est vrai, que c'était la charité qui l'engageait à écrire aux évêques des Francs; mais cette charité aboutit à d'aigres reproches sur les

(1) *Encycl. ad Patriarch. Orient.*, ap. *Baronium*, Annal., a. 863, §§ 34, ss., et dans les lettres de Photius, Epist. II, pag. 47, ss. — Comparez l'abbé *Jager*, Histoire de Photius, pag. 151, ss.

(2) *Phot.*, Epist. CXVIII, pag. 159.

(3) « Non bene factum fuisse, quod Ecclesiam Constantinopolitanam tanta subjectione Romanæ subdi Ecclesiæ permiserint, ita ut hanc ei tanquam dominæ ancillam tradiderint. » *Mansi*, T. XVI, pag. 29.

usages et les croyances qui divisaient l'Orient et l'Occident, l'emploi du pain sans levûre et le jeûne du sabbat : « Ne dirait-on pas, s'écrie-t-il, que les Latins veulent imiter tout ensemble les Juifs et les Gentils, au lieu de suivre la doctrine de Jésus-Christ (1)? » Le cardinal Humbert, légat du pape, répondit à ces accusations avec une violence excessive (2) : « Comment! les Grecs ont la témérité d'accuser l'Église romaine d'hérésie et de judaïsme! ils ont la folle présomption de vouloir imposer leurs erreurs au siége des apôtres! Jamais, depuis les origines de notre religion, l'on n'a vu une pareille impudence. » L'écrivain pontifical repoussa le reproche de judaïsme comme une infâme calomnie : « Il faut, dit-il, qu'une fureur aveugle ait fait perdre le sens aux Grecs, pour qu'ils aient pu avancer une pareille énormité. Ce sont eux qui judaïsent; ce sont eux qui, ressuscitant les erreurs de Manès, veulent introduire un dieu bon et un dieu mauvais, l'un auteur de la loi ancienne, l'autre de la loi nouvelle. Le sentiment des Grecs sur le pain azyme est une hérésie au premier chef, un sacrilége, un mensonge contre les saintes Écritures (3)... Qu'est-ce donc que ces nouveaux docteurs, sinon les hommes vains, superbes, annoncés par l'apôtre comme devant précéder l'antechrist? Ils se croient sages et leur sagesse n'est que folie; ils sont enflés de la science humaine et vides de la science divine. O admirable philosophie de la Grèce! Elle ne comprend pas la simplicité évangélique, elle oublie que Jésus-Christ a réprouvé la sagesse de l'homme, elle ne sait pas que la folie est devenue sagesse! » La réponse du légat se terminait par la menace de l'anathème éternel, si les Grecs persistaient dans leurs erreurs.

L'esprit d'intolérance et de domination éclate dans chaque ligne de ce pamphlet théologique. Les Grecs furent plus modérés ou plus contenus. Nicétas, moine de Stude, qui jouissait d'une grande vénération, écrivit contre les erreurs que l'Église orientale reprochait aux Latins. C'est l'indulgence évangélique qui l'inspire; il traite les Romains d'hommes nobles et sages, il les supplie d'écouter ce qu'il dira, lui indigne : « La charité donne

(1) *Baron.*, Ann., a. 1053, § 22; *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, part. 1, § 42, note *b*.

(2) *Huberti*, Responsio, dans *Baron.*, Append., T. XI.

(3) « O sacrilega temeritas! virosa et maniosa Manichæorum dicacitas!... Contra ipsam veritatem et omnes divinas paginas mentiti impudenter latratis... » *Baron.*, Ann., T. XI, pag. 695.

l'humilité, elle nous fait tout supporter, elle nous fait éviter toute dispute; là où il y a discorde et animosité, là règne l'esprit des hommes et non celui de Dieu (1). » A ces belles paroles, l'Occident répondit avec une morgue hargneuse. Ce fut encore le cardinal Humbert qui se chargea de confondre les Grecs : « La charité de Nicétas, dit-il, est un poison détestable. » Le controversiste romain a bon soin de ne pas laisser une goutte de ce poison dans sa réponse. C'est un tissu d'injures; il compare son adversaire à Julien et à Porphyre, *ces chiens pervers et enragés;* il le traite de *maudit*, de *furieux*, de *stercoraniste* (2). Le mariage des prêtres, que les Grecs croyaient licite, est l'occasion d'agréables plaisanteries : « Nicétas veut transformer l'Église en synagogue de Satan, en un antre de prostitution... » Le cardinal finit par glorifier l'Église romaine comme pure de toute erreur, tandis que, d'après lui, l'Église grecque était la mère des hérésies (3).

Des injures on en vint aux actes. Les légats du pape prononcèrent une excommunication solennelle contre le patriarche et ses fauteurs, c'est à dire contre toute l'Église grecque : « Comme les simoniaques, ils vendent les dons de Dieu; comme les ariens, ils rebaptisent ceux qui sont baptisés au nom de la Sainte Trinité; comme les donatistes, ils disent que hors de l'Église grecque, il n'y a ni Église de Jésus-Christ, ni vrai sacrifice, ni vrai baptême; comme les nicolaïtes, ils permettent le mariage aux ministres de l'autel; comme les manichéens, ils disent que tout ce qui a du levain est animé; comme les nazaréens, ils pratiquent les purifications judaïques. » Suivent les malédictions : « Que le patriarche et ses sectateurs soient anathèmes avec tous ces hérétiques, avec le diable et ses anges. » Le patriarche répondit à l'anathème par l'anathème : « Des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, sont venus en cette pieuse ville d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répandues par le monde, et ont entrepris de corrompre la saine doctrine par la diversité de leurs dogmes; ils ont eu l'impudence de mettre sur la sainte table un écrit portant

(1) *Baron.*, Ann., T. XI, pag. 706, s.

(2) C'était le nom qu'on donnait à ceux qui croyaient que l'Eucharistie était sujette à la digestion et à toutes ses suites. Nicetas n'avait pas dit cela; mais, d'après la louable habitude des théologiens, Humbert impute à son adversaire toutes les conséquences qu'il lui plaît de tirer de ses opinions.

(3) *Baron.*, Annal., T. XI, pag. 712-721.

anathème contre nous et contre tous ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs. » Le patriarche énumère ensuite ces erreurs; ce qui lui paraît le plus insupportable, c'est l'outrecuidance des légats romains : « Ces Barbares osent dire qu'ils ne sont pas venus à Constantinople pour discuter, mais pour nous instruire et nous imposer leurs opinions (1). »

Ces paroles du patriarche expliquent les anathèmes dont les deux Églises se frappaient et la haine qui les divisait. L'orgueil des Latins aspirait à la domination universelle; la vanité des Grecs se refusait à accepter la loi d'hommes barbares. C'est la division de l'Occident et de l'Orient, de Rome et de la Grèce, transportée dans l'Église. L'accord était impossible. Les empereurs eux-mêmes, quoique tout-puissants, échouèrent; ils pouvaient bien faire violence au patriarche, mais on ne fait pas violence aux sentiments d'un peuple (2). Pour empêcher le schisme, il n'eût fallu rien de moins que transformer les Grecs en Latins.

N° 3. *Tentatives d'union.*

I

L'antique division de l'Orient et de l'Occident se reproduisait au sein d'une religion une par essence. Ce n'est pas que le dogme des Grecs différât fondamentalement de la foi romaine. Quand on examine les points de doctrine qui divisent les Latins et les Grecs, l'on est étonné que de pareilles misères aient occasionné d'aussi grands troubles : on dirait que l'Église orientale est à la recherche de futilités qui, sans compromettre son orthodoxie, l'autorisent à se séparer de l'Église dominante. Les causes théologiques du schisme sont dignes de l'ironie de Voltaire : « Le plus

(1) Epistola *Michaelis* ad Petrum Antiochenum, ap. *Coteler.*, Monum. Eccles. Græc., pag. 441, n° 45 : τὸ δὲ πάντων βαρύτερον καὶ ανυποιστότερον καὶ τὴν ἀπονοίαν αὐτῶν ἐκ τοῦ περώντος ἐμφαῖνον τοῦτο ἐστι. λέγουσι γὰρ, ὅτι οὐ διδαχθησόμενοι, ἢ διαλεχθησόμενοι. τὰ ἐνταῦθα κατέλαβον, ἀλλὰ διδάξοντες, μᾶλλον καὶ πείσοντες κρατεῖν ἡμᾶς τὰ δόγματα τούτων. καὶ ταῦτα μετ' ἐξουσίας καὶ ἀναισχυντίας ὑπερβαλλούσης. — Cf. *Gieseler*, Kirchengeschichte, t. II, 1, § 42, notes *i*, *k*; — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, liv. LX, §§ 10, 12.

(2) Il y eut une sédition à Constantinople contre l'empereur, que le peuple croyait dominé par les légats du pape. Constantin fut obligé de céder. (*Baron.*, Annal., 1059, § 19.)

grand reproche que Photius faisait aux Latins roule sur la procession du Saint-Esprit; dire que le Saint-Esprit ne procède pas du Père seulement, mais encore du Fils, c'est renoncer au christianisme. Les autres sujets d'anathèmes étaient que les Latins se servaient de pain non levé pour l'eucharistie, mangeaient des œufs et du fromage en carême, et que leurs prêtres se faisaient raser la barbe. Étrange raison pour brouiller l'Orient avec l'Occident (1)! »

Ces niaiseries théologiques engendrèrent une haine qui résista à l'influence du temps. Il n'y a pas d'antipathies plus invincibles que celles qui ont leur principe dans les croyances religieuses. Chose horrible à dire! Haïr devient presque un devoir; en effet ceux que l'on hait ne sont-ils pas les ennemis de Dieu? Les papes ne cessaient de reprocher aux Grecs leurs innombrables hérésies : « Quand les Grecs ont-ils été sans l'une ou l'autre erreur, tantôt sous l'inspiration du patriarche, tantôt par une lubie de l'empereur, le plus souvent par la complicité des deux? » Les Grecs répondaient en accusant l'Église latine de barbarie et d'ignorance (2). Ils raillaient le prétendu pouvoir divin de la papauté : on n'en saurait donner d'autre raison, disaient-ils, sinon que Jésus-Christ a été crucifié par des soldats romains (3). Ils finirent par traiter les Latins d'hérétiques et d'excommuniés (4). Il faut se rappeler l'horreur que les damnés inspirent aux élus pour se faire une idée des sentiments haineux que ces accusations réciproques d'hérésie allumèrent chez les Grecs et les Latins. On dit que des patriarches osèrent prêcher qu'en tuant les Latins, on obtenait la rémission de ses péchés; il est certain qu'au douzième siècle, les passions politiques aidant, la haine des Grecs s'égara jusqu'à l'assassinat des vieillards, des enfants et des malades (5).

(1) Essai sur les mœurs, chap. XXXI.

(2) Au dixième siècle, Luitprand, ambassadeur d'Othon, vint à Constantinople. Les Grecs lui demandèrent quels conciles on reconnaissait dans l'Occident; l'évêque latin répondit en citant les conciles généraux reçus dans toute la chrétienté. « Vous oubliez, lui dirent les Grecs en riant aux éclats, le concile saxon; nous ne l'avons pas dans nos recueils, parce qu'il est barbare et ne nous est pas encore parvenu. » Luitprand répondit : « Notre foi est rude, mais simple; la vôtre est savante, mais entachée d'hérésie. Chez les Saxons on ne connaît pas d'hérésie : on ne s'y bat pas à coups de plumes, mais de glaives; on y préfère la mort à la lâcheté. » (*Luitprandi*, Legatio, ap. *Muratori*, Scriptor., T. II, pag. 482.)

(3) *Halberstadt*, Chronic., a. 1202, dans *Leibnitz*, Scriptor., T. II, pag. 144.

(4) Voyez les témoignages dans *Thomassin*, Discipl. eccl., part. II, livre I, chap. XV, §§ 8 et 13.

(5) A l'avénement d'Andronic, en 1182, le quartier des Latins à Constantinople fut réduit en

Comment, arrivés à ce point de délire, les Grecs et les Latins purent-ils concevoir des projets d'union? Rome avait l'ambition de la monarchie universelle; convaincue qu'elle tenait de Jésus-Christ la suprématie sur la chrétienté, elle crut suivre la voix de Dieu, en rappelant dans le sein de l'Église les malheureux qu'égaraient des croyances hérétiques. Les Grecs n'ont jamais senti ce besoin de l'unité; s'ils se rapprochèrent parfois des Latins, ce ne fut jamais par conviction sincère; ce furent les invasions incessantes des Barbares de l'Orient qui les forcèrent à chercher un appui chez les peuples belliqueux de l'Europe. Mais l'antipathie de race et de croyance avait tant de force, qu'elle l'emporta et sur le génie de Rome et sur l'intérêt politique des Grecs.

II

A la fin du onzième siècle, les Grecs se sentant impuissants à repousser le flot barbare qui menaçait de les engloutir, implorèrent le secours des Latins. Les croisades sauvèrent Constantinople. Alors commencèrent des tentatives d'union qui se prolongèrent jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. En 1097, un concile s'occupa de la réunion des deux Églises. Un théologien français y assista : *Anselme*, au témoignage de *Guillaume de Malmesbury* (1), réfuta la doctrine des Grecs sur la procession du Saint-Esprit avec tant de puissance, que les Latins étaient dans l'exaltation de la joie (2). Il faut croire que l'argumentation de l'illustre philosophe ne parut pas aussi évidente aux Grecs, car ils ne témoignèrent pas la moindre envie d'abandonner leurs croyances. L'an 1116, nous trouvons encore à la cour de l'empereur Alexis un docteur de l'Église latine, l'archevêque de Milan; il fit un discours à l'empereur sur la procession du Saint-Esprit (3). L'annaliste romain ne manque pas de dire que cette leçon de théologie fit une profonde

cendres; les Grecs voulaient les exterminer; ils n'épargnèrent pas même les églises; elles furent brûlées avec ceux qui s'y étaient réfugiés. (*Guill. de Tyr.*, XXII, 10.)

(1) *W. Malmesburiens.*, de Gestis Pontificum, lib. I, pag. 223 : « Ita pertractavit quæstionis latera, ut Latini clamore testarentur gaudium, Græci de se præberi dolerent ridiculum. »

(2) *Mansi*, XX, 948.

(3) *Baron.*, Ann., a. 1116, §§ 14, ss.

impression sur les Grecs, mais il arriva ce qui arrive toujours dans les débats de religion : les deux partis s'obstinèrent davantage dans ce que chacun considérait comme la vérité.

Vers le milieu du onzième siècle, l'empereur Lothaire envoya un ambassadeur à la cour de Constantinople. L'évêque de Haselberg mit l'occasion à profit pour entrer en discussion avec les Grecs. C'était un homme pieux pour qui le schisme était un grand scandale; il ne savait comment concilier la vérité de la doctrine chrétienne avec les dissentiments de l'Église orientale. Il y eut des conférences solennelles dans l'Église de la *Sainte-Paix* (1). L'évêque latin dit qu'il ne venait pas disputer, mais s'enquérir de la croyance des Grecs et les entretenir de celle des Latins (2). Les Grecs louèrent beaucoup cette humilité ; ils se plaignirent amèrement de l'orgueil et de la morgue des théologiens latins qui, « fiers de leur mince science, prétendaient obscurcir la haute sagesse de la Grèce par les nuages de leurs sophismes (3). » Ainsi perçaient jusque dans d'amicales conversations les causes profondes du schisme : la vanité grecque était inalliable avec l'orgueil romain. L'évêque latin, quelle que fût sa douceur, blessa ses adversaires au vif, en célébrant l'Église romaine, qui seule avait reçu de Dieu le privilége de rester pure de toute erreur, tandis que l'Église grecque était comme « le réceptacle de toutes les ordures hérétiques (4). » A ce reproche si souvent répété, l'interlocuteur du prélat allemand répondit, non sans ironie ni sans raison, que l'Église romaine devait la pureté de sa foi à son ignorance et à son incapacité : « Manquant du génie philosophique de la Grèce, préoccupée du soin des affaires politiques, elle était restée étrangère au mouvement de la pensée, se contentant de croire ce que d'autres avaient enseigné. Comment donc les Grecs se soumettraient-ils à Rome? C'est comme si un maître illustre devait subir les lois d'un médiocre élève (5). » La prétendue suprématie du pape

(1) Ces conférences, sous forme de dialogues, se trouvent dans d'*Achery*, Spicileg., T. I.

(2) *Dialog.*, I, 1 (d'*Achery*, pag. 163).

(3) *Ib.*, II, 21 (d'*Achery*, pag. 186) : « Qui in supercilio suo ad nos venientes, scientiolam suam voluerunt ostendere, et conati sunt fastu superbiæ magnam Græcorum sapientiam sophisticis nebulis obfuscare, vel etiam, si posesnt. »

(4) *Ib.*, III, 6 (d'*Achery*, pag. 195) : « Omnes sordes hæreticæ pravitatis semper hic domicilium et quasi proprium nidum habuerunt. »

(5) *Ib.*, III, 11 (d'*Achery*, I, pag. 198).

n'était à leurs yeux que tyrannie; ils ne pouvaient se résigner à accepter comme des oracles ce qu'un évêque voulait bien leur ordonner du haut de sa grandeur et suivant son bon plaisir : « A quoi nous servirait notre science des Écritures? à quoi bon nos études littéraires et les grands docteurs qui ont illustré la Grèce? Il n'y aurait plus qu'une autorité, celle du siége de Rome; il n'y aurait plus qu'un maître, le pape; l'Église entière serait l'esclave d'un homme (1). »

III

Les conférences théologiques ne pouvaient aboutir; les deux Églises se seraient entendues sur le dogme, que le schime n'en aurait pas moins divisé les deux peuples. Il y avait des obstacles invincibles à l'union, la suprématie divine du pape qui tendait à la monarchie universelle, et la vanité de la race grecque qui réclamait pour elle et l'empire temporel et la domination de l'intelligence (2). L'opposition éclata dans les négociations qui, au commencement du treizième siècle, rapprochèrent l'empereur de Constantinople et le pape. Innocent III avait la conviction de sa mission divine. Chef spirituel de la chrétienté, il dominait sur les rois et les empereurs, comme l'âme domine sur le corps ; sa grandeur effaçait la royauté, comme l'éclat du soleil obscurcit la faible lumière de la lune. L'empereur se refusa à accepter une suprématie qui aurait fait de lui, vrai successeur des maîtres du monde, le vassal d'un évêque (3). Un événement inattendu sembla donner gain de cause à Rome. La prise de Constantinople par les Latins parut à Innocent le jugement de Dieu sur une race obstinée dans sa désobéissance (4) : « Celui qui distribue les royaumes a transféré l'empire d'Orient d'un peuple orgueilleux et schismatique à un peuple humble et dévoué à l'Église. Admirons ce que le Seigneur

(1) *Dialog.*, III, 8 (d'*Achery*, I, pag. 196).

(2) Les Grecs ne voulaient reconnaître ni pape ni empereur dans l'Occident. Voyez le témoignage de *Jean Cinnamus*, historien du douzième siècle, rapporté par *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 93, note *e*.

(3) *Gesta Innocentii*, cap. LX, LXII, LXIII.

(4) « Divinum videtur fuisse judicium ut qui tamdiu misericorditer tolerati, noluerunt redire ad Ecclesiæ unitatem, amitterent locum et gentem. » *Gesta Innoc.*, cap. XCIII.

a fait (1)! » Le grand pape croyait que la chute de l'empire grec mettrait fin au schisme. Innocent se trompait : la division était dans les esprits, et la force ne pouvait établir la concorde.

En mettant les deux races en contact, les croisades ne firent qu'augmenter leur antipathie. Les Grecs se croyaient souillés par le commerce des Latins; ils lavaient les autels où les prêtres romains avaient célébré les saints mystères; ils rebaptisaient ceux qu'ils avaient baptisés (2). On lit dans une lettre de l'empereur Baudouin à Innocent III : « Les Grecs traitent les Latins de chiens; ils comptent presque parmi les actions louables l'effusion de notre sang (3). » De leur côté, les Grecs se plaignaient de la cruauté et de l'intolérance de leurs vainqueurs : « Les Sarrasins ont traité Jérusalem avec plus d'humanité; ils n'ont pas violé les femmes, ils n'ont pas jonché de cadavres le tombeau du Christ; ils n'ont pas exercé leur rage par l'épée, l'incendie, le pillage et la famine, comme vous qui vous appelez des chrétiens (4). » Intolérante par essence, l'Église catholique sévit contre le schisme comme contre les hérésies : l'Église grecque eut ses martyrs (5). Faut-il s'étonner si la haine des Grecs ne fit que s'accroître par la domination des Latins (6)?

Un empire rival s'éleva à côté de l'empire latin de Constantinople. Les Césars grecs cherchèrent à se concilier les sympathies de l'Occident, en faisant des ouvertures au pape pour l'union des deux Églises (7). Mais l'union était moins possible que jamais. La papauté avait atteint le faîte de sa puissance; la domination de Rome chrétienne menaçait l'Occident de la même oppression qui

(1) *Innocent.*, Epist. VII, 134 : « Hæc est profecto dexteræ Excelsi mutatio, in qua dextera Domini fecit virtutem, ut sacrosanctam Romanam Ecclesiam exaltant, dum filiam reducit ad matrem, partem ad totum, et membrum ad caput. »

(2) *Concil. Lateran.*, IV, a. 1215, cap. iv. (*Mansi*, XXIII, 989.)

(3) *Gesta Innocentii*, cap. xcii.

(4) *Nicetas*, cap. vi, pag. 369.

(5) Voyez le récit d'un anonyme dans *Allatius*, de Ecclesiæ occidentalis atque orientalis perpetua consensione, II, 13, pag. 694. *Allatius*, schismatique converti, loin de maudire les cruautés commises par les Latins, y applaudit : « Opus erat, effrænes propriæque fidei rebelles et veritatis oppugnatores non exilio, sed ferro et igni in sanioremmentem reducere. Hæretici proscribendi sunt, exterminandi sunt, puniendi sunt et pertinaces occidendi, cremandi. »

(6) Innocent lui-même avoue que la conduite des Latins excuse la haine des Grecs et leur aversion pour l'Église romaine. (*Gesta Innocentii*, cap. xcii.)

(7) En 1232. Voyez les lettres du patriarche grec au pape et aux cardinaux dans *Matth. Paris.*, a. 1237, pag. 386, ss.

avait ruiné les peuples sous l'empire de Rome païenne. Chose remarquable! Tout en étant forcés de recourir à l'appui du saint-siége, les Grecs protestaient d'avance contre les abus de la domination pontificale. Le patriarche avoua que les Grecs redoutaient les injustes oppressions, les cruelles extorsions d'argent et les dures servitudes que les papes imposaient aux fidèles : « L'Église romaine, de mère, est devenue marâtre; elle a éloigné d'elle ses enfants à la manière de l'oiseau de proie qui chasse ses petits. Plus ses enfants lui témoignent d'obéissance et d'humilité, plus elle les foule... Elle amasse de l'or et de l'argent partout où elle en peut extorquer; elle impose des tributs aux royaumes, oubliant les préceptes du Christ qui dit : *Celui qui s'abaisse sera élevé... L'or et l'argent ne sont pas avec moi.* » Que répondit le pape à ces accusations? Il revendiqua hardiment les deux glaives (1) : « Le glaive spirituel, dit-il, est employé par l'Église elle-même, l'autre doit être tiré pour l'Église par les rois sur un geste du prêtre (2). »

En présence des outrecuidantes prétentions de Rome et des répugnances invincibles de Constantinople, à quoi pouvaient conduire les négociations? Des conférences s'ouvrirent à Nicée entre les envoyés du pape et les docteurs grecs. Rien de plus insipide, rien de plus niais, que la discussion des différends qui divisaient les deux Églises (3). Les Grecs, au rapport des Romains, ne cherchaient qu'à traîner les débats en longueur; ils usaient de chicanes, et mettaient toute leur finesse à faire des concessions qui ne concédaient rien (4). Cependant l'empereur désirait un accord; croyant que les théologiens pouvaient transiger comme font les princes, il proposa aux deux Églises d'abandonner chacune une partie de leurs prétentions : « Sachez, répondirent les nonces, que l'Église romaine ne retranchera jamais un iota de sa foi; ceux qui veulent l'union doivent croire ce qu'elle croit. » Les deux partis se quittèrent, en se traitant d'hérétiques et d'excommuniés.

(1) « Uterque gladius Ecclesiæ traditur. »

(2) « Ad nutum sacerdotis. » *M. Paris.*, a. 1237, pag. 327.

(3) *Raynaldi*, Annal. Eccl., a. 1233, §§ 5-15.

(4) Les nonces demandèrent aux Grecs s'ils croyaient que le Saint-Esprit ne procédait pas du Fils. Ils répondirent : « Nous ne croyons pas qu'il procède du Fils. » « Ce n'est pas là, répliquaient les nonces, ce que nous demandons; mais si vous croyez qu'il ne procède pas du Fils. » Les Grecs échappèrent à un aveu formel en faisant à leur tour une question aux Romains. Quel galimatias!

IV

La chute de l'empire latin de Constantinople parut d'abord favoriser l'union. A peine rétabli, le trône des Paléologues fut sérieusement menacé par l'ambition de Charles d'Anjou, fort de son génie de conquérant et de l'appui de la papauté. Il ne resta à l'empereur qu'un moyen de détourner l'orage; il reconnut la suprématie de Rome (1). De son côté, le pape, voyant l'Orient lui échapper, fut heureux de s'attacher à cette dernière planche de salut. Voilà le pape et l'empereur d'accord. Mais comment obtenir l'assentiment de l'Église grecque? Bien que les évêques eussent l'habitude d'obéir servilement aux ordres de l'empereur, il y avait une limite à leur obéissance, c'était que le chef de l'État ne souillât pas l'orthodoxie grecque, en reconnaissant la suprématie romaine. Le clergé témoigna une vive répugnance pour les projets de Michel Paléologue; il lui représenta qu'en voulant écarter le danger d'une guerre étrangère, il risquait d'allumer une guerre civile. Grand fut l'embarras de l'empereur; d'abord il chercha à prouver que les articles de l'union étaient insignifiants, que l'Église grecque conserverait de fait son indépendance; puis il menaça de poursuivre les opposants comme coupables de lèse-majesté. Les évêques cédèrent en apparence (2), et par suite, le concile général de Lyon, de 1274, consacra l'union des Latins et des Grecs.

En voyant le monde chrétien ramené à l'unité, le pape versa des larmes de joie (3). Il ne se doutait pas que l'union n'était qu'une intrigue politique, réprouvée par la masse de la nation; les orthodoxes fuyaient les unionistes comme des êtres impurs, jusqu'à ne vouloir ni boire ni manger avec eux, ni leur parler (4). A la fin, le pape lui-même perdit toute illusion; il excommunia l'empereur, en lui reprochant de favoriser le schisme (5). On a accusé Martin d'avoir prononcé cette sentence pour rendre service à Charles

(1) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1263, §§ 58-60. Epistola Michaelis Paleologi ad Papam.
(2) *Pachymer.*, Hist. Michaelis Paleologi, V, 18, 19.
(3) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1274, § 19. — *Mansi*, XXIV, 37, ss.
(4) *Pachymer.*, Hist. Michaelis Paleologi, V, 23.
(5) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1281, § 25.

d'Anjou, malgré que Michel Paléologue eût satisfait à toutes ses obligations (1). Si le pape fut coupable, c'est seulement de s'être trop hâté. L'empereur seul tenait à l'union; à sa mort, le schisme reparut ou, pour mieux dire, il n'avait jamais cessé d'exister. Andronic révoqua formellement l'union. L'Église grecque se purifia, comme si elle avait été souillée par sa communion apparente avec les Latins. Le fils orthodoxe de Michel Paléologue refusa les honneurs de la sépulture à son père. On aspergea d'eau bénite les temples et les saintes images, et l'on soumit à des pénitences ceux qui avaient accepté l'union (2).

Les victoires des Turcs jetèrent de nouveau les empereurs aux pieds des papes. Quand les Barbares furent aux portes de Constantinople, l'empereur abjura solennellement le schisme (3), dans l'espoir que l'Occident prendrait les armes pour sauver les derniers débris de l'empire grec. Mais l'abjuration n'eut aucune suite; les temps n'étaient plus où l'Europe se soulevait à la voix du vicaire de Dieu. Pour tout secours le pape ne put donner à l'empereur que des lettres aux princes latins. Cependant les dangers de Constantinople allaient croissant; l'on recourut à un dernier moyen pour réunir les deux Églises et pour identifier par là les intérêts des Grecs avec ceux de l'Occident. Un concile général s'assembla à Florence; le patriarche y siégea avec ses évêques. L'union fut prononcée en 1439 (4). Pour la première fois les deux Églises parurent d'accord; mais c'est quand l'union fut consommée que l'on s'aperçut qu'elle était impossible. Les Grecs avaient consenti sous la pression de la plus forte des nécessités : l'union était l'unique espoir de salut. Malgré cela, la nation se souleva contre les concessions faites par le clergé. Des injures et des outrages accueillirent les Pères du concile; le peuple les appelait traîtres à la religion, infâmes apostats, ou renégats. On traita le concile de Florence d'exécrable; les patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie protestèrent contre l'union (5). Les

(1) *Maimbourg*, Hist. du schisme des Grecs, livre IV (T. II, pag. 123-130). L'accusation se trouve déjà dans un écrivain contemporain. (*Raynald.*, Annal., 1281, § 26.)

(2) *Pachymer.*, Hist. Andronici, I, 2, 5, 6.

(3) *Raynald.*, Ann., a. 1355, § 34; 1369, § 2.

(4) *Labbe*, Concil., T. XIII, pag. 510, ss.

(5) *Allatius*, de Ecclesiæ occident. et oriental. perpetua consens., III, 4, pag. 939, ss.

Grecs oublièrent les dangers de leur empire, pour ne songer qu'au péril que courait leur âme; ils préférèrent le joug des Turcs à la domination des papes (1).

Les historiens catholiques qualifient la conduite des Grecs d'obstinée et d'insolente (2); ils voient dans la servitude qui s'appesantit sur les malheureux descendants des Hellènes, une punition de leur schisme (3). Pourquoi jeter l'insulte à une grande nation qui meurt? Il y a encore de la grandeur dans ce généreux mouvement qui élève les Grecs au dessus de leur intérêt : préférer la mort à l'abandon de sa foi, n'est pas une action qui mérite le dédain. Sans doute, il y a un jugement de Dieu dans la chute de Constantinople; c'est le dernier terme d'une longue décrépitude. Mais l'histoire du schisme offre encore d'autres enseignements que ceux que les écrivains catholiques y veulent puiser. Les Grecs et les Latins avaient au fond la même foi; ils ne différaient que sur quelques usages et sur des subtilités théologiques. Pourquoi Rome ne leur laissa-t-elle pas une existence séparée qui ne portait pas obstacle à l'unité chrétienne? Rome refusa parce qu'elle ne souffrait aucune diversité de croyance (4). La papauté était forcée par son dogme immuable, à maintenir une unité de fer; mais par cela même, elle mécontenta les nations et les poussa en quelque sorte à secouer le joug et à conquérir leur indépendance. Si la Grèce prit l'initiative dans ce soulèvement, c'est parce qu'elle seule était une nation au neuvième siècle et formait un État. Les peuples de l'Occident suivront son exemple aussitôt qu'ils auront conscience d'eux-mêmes.

(1) Un moine dit qu'il valait beaucoup mieux voir le turban dominer à Constantinople que le chapeau d'un cardinal. (*Ducas.*, chap. XXXVII. — *Maimbourg*, Histoire du schisme, livre VI.) *Gerson*, dans son discours sur l'union des Grecs, dit : « Etiam potius se verterent ad Turcas quam ad Latinos. » (Op., T. II, pag. 143.)

(2) *Maimbourg*, livre IV, T. II, pag. 295.

(3) *Idem*, livre VI, T. II, pag. 307 : « C'est ainsi que les Grecs armaient contre eux, par leur impiété, la justice divine qui se servait de Mahomet et de ses soldats, comme elle fait de Lucifer et des démons de l'autre monde, pour exécuter ses arrêts contre les impies. »

(4) Au quatorzième siècle, les Grecs firent la proposition formelle de reconnaître l'Église romaine, pourvu qu'on leur laissât leurs croyances. Le pape répondit : « Hoc esse nullatenus tolerandum, quia in Ecclesia catholica, in qua una fides esse noscitur, quoad hoc dupicem fidem minus veraciter esset dare. » (*Raynald.*, Annal., a. 1339, § 26.)

§ 2. Attaques contre le pouvoir temporel de la papauté.

I

Les protestations contre le pouvoir temporel des papes naquirent avec les prétentions de Grégoire VII. Cette opposition fut traitée d'hérétique par les partisans de la papauté. Mais il en est des hérésies comme des utopies; quand elles sont l'expression des lois qui régissent l'humanité, bien qu'elles soient irréalisables pour le moment, l'avenir leur appartient. Telle fut la destinée de ceux qui combattirent le pouvoir temporel de la papauté au moyen âge : soldats de l'avenir, ils devaient succomber, mais leur cause finit par triompher. C'est une consolation et une force que l'histoire donne à ceux que leur conscience pousse à se mettre en opposition avec les doctrines régnantes; si la voie dans laquelle ils marchent est celle de Dieu, ils peuvent périr dans la lutte comme des sentinelles perdues, mais ils mourront avec la conviction que la vérité ne périt pas.

La résistance que la papauté rencontra ne s'adressait pas à la foi; au onzième siècle, l'esprit humain ne dépassait pas les bornes du catholicisme. Si les hommes étaient toujours guidés par la logique, le moyen âge, qui reconnaissait le pouvoir spirituel de l'Église, aurait dû accepter aussi la domination temporelle qui en dérive, comme une conséquence découle d'un principe. Heureusement la logique ne conduit pas les destinées de l'humanité; autrement elle ne sortirait plus de la voie de l'erreur, une fois qu'elle y serait engagée. Bénissons donc l'inconséquence de l'esprit humain; elle permit à des hommes sincèrement catholiques de combattre les prétentions temporelles de la papauté, tout en admettant leur suprématie spirituelle. C'est grâce à cette inconséquence que le progrès s'accomplit. Si nous apercevions toujours les derniers résultats de nos actions, nous reculerions le plus souvent et nous nous arrêterions épouvantés. L'opposition contre la papauté était au fond une opposition contre le christianisme traditionnel; mais les opposants ne se doutaient pas du but vers lequel ils marchaient; c'est ce qui leur donna le courage de résister aux prétentions des papes.

C'est l'empire qui soutint la grande lutte contre le sacerdoce. Les plus audacieux des empereurs n'osèrent pas attaquer le pouvoir spirituel des papes, mais ils se révoltaient à l'idée qu'eux, les chefs temporels de la chrétienté, eux qui tenaient leur pouvoir de Dieu, fussent soumis à une autorité supérieure. Voilà ce que les évêques partisans de Henri IV, répondirent à Grégoire VII (1) : « Où les papes ont-ils puisé le droit de traiter les rois comme des mercenaires? de leur commander l'obéissance? de les frapper d'anathème? Jésus-Christ et ses apôtres nous commandent d'obéir aux puissances, parce que toute puissance vient de Dieu. L'Église ne s'est jamais révoltée, pas même contre des empereurs païens ou hérétiques. C'est une entreprise inouïe que de vouloir détruire au nom de Dieu une autorité établie par Dieu. »

La thèse des évêques fut soutenue par un des leurs dans un traité sur l'*Unité de l'Église* (2). C'est une réfutation en règle de la doctrine de Grégoire VII, et il faut le dire, au point de vue de l'Écriture, de l'histoire et du droit, l'évêque a raison contre le pape. Le témoignage de saint Paul est si clair, qu'il a fallu l'aveuglément de l'intérêt personnel pour le méconnaître : toute âme est soumise aux puissances établies, par suite les clercs comme les laïques. En vain Grégoire se fondait-il sur le pouvoir de lier et de délier; l'évêque allemand répond que ce pouvoir appartient à l'Église pour les péchés, mais que le droit d'absoudre les pénitents n'autorise pas le pape à délier les sujets de leur serment de fidélité. La tradition est un élément capital dans la doctrine catholique; il faut qu'une maxime soit ancienne, il faut qu'elle soit universelle, pour qu'elle soit reçue comme article de foi. Grégoire VII invoquait la tradition, mais son adversaire le combat pas à pas; le bon sens lui tient lieu de la science historique qui n'existait pas encore : « Il n'est pas vrai, dit-il, que saint Ambroise excommunia l'empereur Théodose; il ne lui infligea qu'une simple pénitence, si

(1) *Theoderici*, Episc. Virdunensis, Epist. ad Gregorium, a. 1080, dans *Martene* et *Durand*, Thesaurus novus Anecdotorum, pag. 220. « Novum est et omnibus retro sæculis inauditum, pontifices regna gentium tam facile velle dividere, nomen regium inter ipsa mundi initia repertum, adeo postea stabilitum, repentina factione elidere, Christos Domini, quoties libuerit, plebeja sorte, sicut villicos mutare, regno patrum suorum decedere jussos, nisi confestim acquieverint, anathemate damnare. »

(2) *Waltrami*, Episcopi Naumburgensis, de Unitate Ecclesiæ conservanda. (*Freheri*, Scriptores, t. I, pag. 233-326.

même pénitence il y a. Il n'est pas vrai que le pape Innocent déposa l'empereur Arcadius; c'est une pure invention, dont on ne trouve aucune trace dans les historiens. Ce que l'histoire atteste, c'est qu'il y a eu des empereurs ouvertement hérétiques, des princes ariens, et que l'Église, loin de les déposer, les a respectés et leur a obéi. Quant à la prétendue déposition du dernier Mérovingien, c'est une altération d'un fait historique : le pape n'exerça pas un acte d'autorité, il fut seulement appelé à donner un avis. » Il n'y a rien à répondre à cette vive attaque. Si la postérité a néanmoins donné raison à Grégoire VII, c'est qu'elle a tenu compte des circonstances critiques où l'Église se trouvait placée : c'est Dieu pour ainsi dire qu'elle justifie plutôt que l'homme. Mais les contemporains qui suivaient le parti d'Henri IV, ne pouvaient pas excuser le pape : l'évêque allemand dont nous analysons l'écrit reprocha amèrement à Grégoire « de prêcher la guerre, prédication nouvelle, inouïe, puisque l'Église n'a d'autre arme que le glaive spirituel, c'est à dire la parole de Dieu. Et quelle guerre le pape a-t-il allumée? Une guerre plus que civile, où on légitime le parjure, où l'on sanctifie la violation de la foi jurée. Serait-ce dans l'intérêt de la religion que Grégoire déchire la chrétienté, en armant le fils contre le père et le sujet contre le prince? Non, c'est au profit de son ambition; il veut usurper le pouvoir royal. Le grand crime d'Henri IV, c'est qu'il n'a pas voulu abdiquer sa puissance entre les mains de Grégoire VII. »

Cette doctrine sur le pouvoir temporel de la papauté n'était pas le sentiment isolé de quelques évêques courtisans de l'empereur, c'était l'opinion d'une grande partie du clergé. Au onzième siècle, l'Église de Liége était le centre d'un grand mouvement intellectuel; elle avait à sa tête des hommes remarquables par leur vertu et leur savoir; ses écoles attiraient des élèves de tous les pays de l'Europe. Liége passait pour la nourrice des arts (1); sa science était proverbiale (2). C'est donc une chose considérable de

(1) « Legia, magnarum quondam artium nutricula. » (*Adelmanni*, Scholastici Rythmi, ap. *Bouquet*, T. XI, pag. 439.) — Le scolastique *Gozechinus* dit que Liége est une Athènes pour les lettres et la philosophie et une Rome pour la religion. (Epist., a. 1060, ap. *Bouquet*, T. XI, pag. 501. — L'abbé d'*Urspeg* dit dans sa chronique (a. 1117) : « Leodium studiis litterarum præ cæteris optime famosa. »

(2) Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins, t. VII, pag. 17, s., 209, s. — Cf. *Annalista Saxo*, ad a. 1044 (*Pertz*, VI, 686) : « Heinricus suæ Babenbergensi Ecclesiæ cum *studio Leodiensi* Hildesheimensis claustri rigorem optabat. »

voir le clergé liégeois prendre parti pour Henri IV contre Grégoire. Le malheureux empereur, trahi par un fils rebelle, poursuivi par les malédictions de la papauté, trouva de l'appui en Belgique. Paschal II lui envia ce dernier asile. Quand le comte Robert de Flandre revint de la croisade où il avait joué un rôle glorieux, le pape tourna l'enthousiasme des pèlerins contre les partisans d'Henri IV; il écrivit à Robert pour lui témoigner sa reconnaissance de ce qu'il avait fait la guerre aux schismatiques de Cambrai et il l'excita à agir de même contre *les mauvais clercs de Liége :* « Tu ne peux offrir à Dieu de sacrifice plus agréable, dit-il, que de combattre celui qui s'est élevé contre Dieu, celui qui s'efforce d'ôter l'empire à l'Église, celui qui a été chassé de la maison du Seigneur par le jugement du Saint-Esprit prononcé par les princes des apôtres et leur vicaires. Nous t'ordonnons cette entreprise à toi et à tes vassaux pour la rémission de vos péchés. C'est par ces travaux et ces triomphes que tu arriveras à la Jérusalem céleste (1). » Le clergé de Liége répondit à cette lettre par un écrit adressé à *tous les hommes de bonne volonté* (2). Nous allons transcrire cette célèbre *apologie;* elle respire un profond sentiment de religion, tout ensemble et une grande animosité contre la papauté :

« Rome est la Babylone dont parle l'apôtre; c'est d'elle que viennent la confusion et les dissensions qui remplissent la chrétienté. L'Église romaine invoque le glaive matériel contre sa fille pour l'anéantir; mais qui lui a donné le pouvoir du glaive? Jésus-Christ ne connaît d'autres armes que les armes spirituelles. Paschal n'agit donc pas comme successeur des apôtres, en prêchant une croisade contre les chrétiens. S'il nous est permis de le dire, sauf le respect pour la dignité apostolique, le pape et ceux qui l'ont conseillé ne savent pas ce qu'ils font. Qu'avons-nous vu à Cambrai? La désolation des églises, l'oppression des pauvres, des rapines et des dévastations cruelles, le meurtre sans distinction des bons et des méchants. Voilà aussi ce que l'on prépare contre nous. Sont-ce là des œuvres apostoliques? Chose inouïe! Le pape promet le pardon des péchés, il promet la céleste Jérusalem à ceux

(3) *Paschalis* Epist. VII (*Mansi*, T. XX, pag. 986).
(4) L'apologie (de l'an 1107) est rapportée dans le Recueil de *Mansi* (T. XX, pag. 987, ss.)

qui commettront des crimes! Nous cherchons en vain une autorité pour justifier la guerre qu'on nous déclare au nom d'une religion de paix. Jésus-Christ prêche la paix, les apôtres la prêchent, les hommes apostoliques la prêchent; s'ils rencontrent un pécheur, ils le reprennent, ils le censurent, mais ils s'en tiennent à ces peines spirituelles, en laissant à Dieu le soin de la vengeance.

« Pourquoi Paschal nous traite-t-il d'excommuniés et de *faux clercs?* Nous observons les préceptes de l'Église, tels que la tradition nous les enseigne. Que nous reproche-t-on? De rester fidèles à Henri IV? Le pape oublie que Jésus-Christ et les apôtres commandent de respecter les puissances et de leur obéir. En vain prétend-t-il nous délier de nos serments; il ne peut pas faire que le parjure soit une action louable. L'excommunication des rois et leur déposition sont des entreprises nouvelles, contraires à la tradition chrétienne. Ce n'est pas qu'ils ne puissent être frappés de peines spirituelles; mais comme leur excommunication compromet la paix de la chrétienté, l'Église doit user d'une modération et d'une réserve extrêmes quand il s'agit de lancer ses foudres contre les chefs temporels de la société chrétienne. Et quand même l'excommunication est fulminée contre un prince, jamais elle ne peut délier les sujets de leur serment de fidélité, ni autoriser l'Église à combattre les souverains. L'empereur fût-il hérétique, nous serions encore obligés à lui obéir, nous devrions prier pour lui, nous ne pourrions pas prendre les armes contre lui. Saint Paul n'a-t-il pas ordonné de prier pour les Césars? Cependant les Césars n'étaient pas même chrétiens; c'étaient des idolâtres et des persécuteurs. Aucun pape avant Grégoire n'a usé du glaive matériel contre les princes. Hildebrand est le premier qui ait songé à dominer sur les rois. Sa doctrine est fausse, par cela seul qu'elle est contraire à la tradition constante de l'Église. Nous préférons suivre l'exemple des saints que les innovations d'un pontife ambitieux. »

Cette protestation est l'œuvre de *Sigebert de Gembloux,* un des beaux génies du moyen âge (1). Il est presque le seul des hommes

(1) *Sigebert* dit lui-même qu'il a fait cette réponse à la demande de l'archidiacre Henri (de Scriptor. Eccl., cap. CLXXI, ap. *Fabric.*, Bibl. Eccl., pag. 114.)— Cf. *Gieseler*, Kirchengeschichte, t. II, 2, § 49, note 1.

éminents du onzième siècle qui ait pris parti pour Henri IV contre Grégoire VII. La lucidité de sa raison l'élevait au dessus des préjugés dominants; *Sigebert* attachait plus de prix à une vie pure qu'aux miracles, il mettait la parole de Dieu au dessus de l'autorité des hommes (1). Ce qui le frappait dans la lutte du sacerdoce et de l'empire, c'était le déchaînement des plus mauvaises passions, la violation de la foi jurée, le renversement de l'ordre social. Il repoussa vivement la nouvelle théorie de la puissance temporelle des papes; à ses yeux, c'était pis qu'une innovation, c'était une hérésie (2). *Sigebert* et le clergé de Liége ont été flétris par les ultramontains comme des schismatiques; mais ils ont trouvé un éloquent défenseur dans *Bossuet*. « Leur protestation, dit-il, est un témoignage de l'antique doctrine sur l'inviolabilité de la majesté royale, contre les innovations de Grégoire VII qu'elle réprouve. La réprobation est restée (3). » *Sigebert* et le clergé de Liége sont des précurseurs de l'Église gallicane. Nous n'avons pas dissimulé les contradictions du gallicanisme : il reconnaît la papauté et il lui refuse le pouvoir sans lequel il n'y a pas de papauté. Au douzième siècle, la contradiction était moins excusable qu'au dix-septième, puisque la papauté était le seul lien de la société. *Sigebert* ne vit pas que la cause de la religion était engagée dans le débat du sacerdoce et de l'empire; l'*Apologie* qu'il rédigea au nom du clergé de Liége n'en est pas moins un des monuments les plus remarquables du moyen âge. Au point de vue du catholicisme, *Sigebert* et l'Église de Liége étaient inconséquents; mais au point de vue de l'État, ils étaient dans le vrai. Ils n'avaient qu'un tort, c'est de devancer leur temps. Leur protestation est une prophétie de l'avenir : l'empereur l'emportera sur le pape, l'État sur l'Église.

(1) Voyez les témoignages dans *Pertz*, T. VI, pag. 276.

(2) Dans sa chronique, *Sigebert* qualifie la doctrine de Grégoire VII d'hérétique (a. 1088, *Pertz*, T. VI, pag. 366) : « Hæc sola novitas, ne dixerim hæresis, nondum in mundo emerserat ut sacerdotes doceant populum, quod malis regibus nullam debeant subjectionem, et licet ei sacramentum fidelitatis fecerint, nullâm tamen fidelitatem debeant, nec perjuri dicantur qui contra regem senserint, etc. »

(3) *Bossuet*, Defensio declarationis, III, 8 : « Manet ergo epistola, antiquæ doctrinæ de inviolabili regum majestate testis, adversus Gregorii VII novitatem, quam distincte notat, neque quisquam eam notam eluit. » — *Fleury* et les *Bénédictins*, auteurs de l'Histoire littéraire (T. X, pag. 235) prennent aussi parti pour l'Eglise de Liége.

II

Au onzième siècle, les idées de *Sigebert* ne pouvaient prévaloir sans mettre le catholicisme en danger. La papauté vainquit cette opposition prématurée. Jamais elle ne parut plus puissante que lorsque, à sa voix, l'Europe entière se jeta sur l'Asie; mais sa puissance même était un danger. Un homme qui a mérité d'être canonisé le pressentit; *saint Bernard* adressa au pape Eugène, son disciple, des avertissements sévères : « Les papes ne sont pas appelés à régner, leur mission est de servir. Jésus-Christ lui-même a dit : *Les rois des nations dominent sur elles, et ceux qui ont puissance sur elles sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, il n'en sera pas ainsi; que celui de vous qui est le plus grand soit comme le moindre et celui qui gouverne comme celui qui sert.* Si les apôtres n'ont pas eu d'empire, comment leurs successeurs auraient-ils un droit à la domination (1)? En prenant les allures de la royauté, les papes imitent Constantin, ils n'imitent pas saint Pierre (2) : qu'ils prennent garde que l'apôtre ne renie ses successeurs! » Cependant la papauté était emportée par une ambition sans cesse croissante; saint *Bernard* lui adressa cet avertissement, qui était aussi un cri d'alarme : « Tu n'es pas à la tête de l'Église pour régner, dit-il au pape. Homme, n'affecte pas de dominer sur les hommes, de peur que l'injustice ne te domine. Je l'ai déjà dit, je le répéterai sans cesse : il n'y a pas de poison, il n'y a pas de glaive que je redoute autant pour toi que l'ambition (3). *Il faut choisir entre l'apostolat et la domination; si tu veux l'un et l'autre, tu perdras et ton pouvoir spirituel et ton pouvoir temporel* (4). »

(1) *S. Bernardi*, de Considerat., II, 6 : « Planum est : apostolis interdicitur dominatus... Forma apostolica hæc est : dominatio interdicitur, indicitur ministratio. »

(2) *Idem, ibid.*, IV, 3 : « Hic, hic non parco tibi, ut parcat Deus. Pastorem te populo huic certe aut nega, aut exhibe. Non negabis, ne cujus sedem tenes, te neget heredem. Petrus hic est, qui nescitur processisse aliquando vel gemmis ornatus, vel sericis, non tectus auro, non vectus equo albo, nec stipatus milite, nec circumstrepentibus septus ministris. In his successisti non Petro, sed Constantino... »

(3) *Idem, ibid.*, III, 1 : « Præsis ut prosis, ut dispenses, non imperes. Hoc fac, et dominari ne affectes hominum homo, ut non dominetur tui omnis injustitia. At satis superque id intimatum... Addo tamen et hoc : *nam nullum tibi venenum, nullum gladium plus formido, quam libidinem dominandi.* »

(4) *Idem, ibid.*, II, 6 : « Ergo tu et tibi usurpare aude aut dominans apostolatum, aut apostolicus dominatum. Plane ab alterutro prohiberis. *Si utrumque simul habere voles, perdes utrumque.* »

La voix de saint Bernard ne fut pas écoutée, elle ne pouvait pas l'être. Lui-même reconnaissait à la papauté la plénitude du pouvoir spirituel, et il plaçait le pouvoir temporel dans ses mains, au moins comme un instrument dont il lui était permis de disposer (1). Comment, arrivés à ce degré de puissance, les papes se seraient-ils arrêtés sur la pente de la monarchie universelle? Un contemporain de saint Bernard fut plus logique que l'abbé de Clairvaux. *Arnauld de Bresse* croyait aussi que les deux glaives ne devaient pas se trouver dans les mains de l'Église; voilà pourquoi il voulut que l'empire fût entièrement indépendant du sacerdoce. C'était demander que la souveraineté passât de l'Église à l'État.

L'idée de la séparation de l'Église et de l'État prit naissance dans la longue lutte sur l'investiture. Écoutons ce que les partisans de l'empire disaient aux évêques : « Voulez-vous être princes et exercer un pouvoir temporel, alors vous devez aussi reconnaître la suzeraineté de l'empereur. Tenez-vous à être libres, rien ne vous empêche de renoncer à vos possessions et aux priviléges qui y sont attachés, pour vous livrer tout entiers aux devoirs de votre ministère spirituel. Mais vous ne pouvez pas servir deux maîtres à la fois, faire la guerre et prier. Que ne laissez-vous là les armes et tous les soucis d'un gouvernement temporel, pour vous occuper du salut de votre troupeau! C'est pour cela que vous avez été établis (2). » Ces idées trouvèrent faveur parmi les adversaires de l'Église; un pape même s'y laissa prendre (3). *Arnauld de Bresse* les développa jusque dans leurs dernières conséquences. D'autres sentiments encore, peu favorables à l'Église, agirent sur l'esprit du réformateur italien. Dans leur lutte pour l'établissement du célibat, les papes avaient été obligés de faire appel à l'opinion publique contre le clergé concubinaire et simoniaque; ils soulevèrent par là une tempête qu'ils ne furent pas capables de modérer. Les vices de l'Église officielle furent dévoilés, et du mépris des clercs on passa facilement au mépris de l'autorité ecclésiastique. Un chroniqueur dit que les passions étaient telle-

(1) Voyez plus haut, pag. 52.
(2) *Gerhoh.*, de Statu Ecclesiæ, dans *Gretser*, Op., t. VI, pag. 258.
(3) Voyez plus haut, pag. 98.

ment excitées, que l'on ne tenait plus aucun compte des excommunications du saint-siége (1). La doctrine et les entreprises d'*Arnauld* se rattachent à ce mouvement de réaction contre l'Église.

On dit que, porté par sa nature aux idées nouvelles et révolutionnaires (2), déjà imbu de sentiments hostiles au clergé, *Arnauld* passa les Alpes, attiré par le nom d'Abélard. Il puisa dans les leçons du grand philosophe, non le goût de la liberté abstraite, mais la passion de la liberté pratique. Le maître se livrait parfois à des attaques contre les désordres qui résultaient des richesses excessives et de la puissance illimitée de l'Église (3); ces paroles irritantes tombèrent dans un foyer qui ne demandait qu'une étincelle pour s'allumer (4). *Arnauld* se donna pour mission de réformer les abus. De retour en Italie, il se mit à attaquer rudement les clercs, les moines et les évêques (5); dans des harangues publiques, il opposa avec feu les préceptes de l'Évangile à la vie mondaine et dissolue des oints du Seigneur. Quelle était la source de la corruption de l'Église? « Elle avait oublié sa mission spirituelle pour s'emparer de biens, de priviléges et d'honneurs temporels. Il fallait la ramener à l'idéal évangélique, à la vie commune, à la charité, à la pauvreté. Les évêques et les abbés devaient rendre aux princes les biens et les droits régaliens qu'ils avaient usurpés; les dîmes suffisaient à leur nourriture, ils ne pouvaient pas exiger davantage (6). » *Arnauld* prêchait d'exemple; le réformateur, au témoignage de saint Bernard, était un de ces hommes pâles et austères qui ne mangent ni ne boivent, et dont la seule nourriture est l'idée qu'ils poursuivent (7).

Les prédications d'*Arnauld* remuèrent les esprits. Pour réaliser ses idées, il attaqua la puissance temporelle de l'Église, dans son siége, à Rome même. Les Romains étaient disposés à secouer la

(1) *Dodechinus*, dans *Pistorius*, t. I, pag. 667.

(2) *Otton. Frising.*, de Reb. gestis Friderici, I, 21 (*Muratori*, Scriptor., VI, 21) : « Singularitatis amator, novitatis cupidus, cujusmodi hominum ingenia ad fabricandas hæreses, schismatumque perturbationis sunt prona. »

(3) *Rémusat*, Abélard, T. I, pag. 175.

(4) *Otton. Frising.*, ibid. : « Arnaldus Petrum Abailardum olim præceptorem habuerat. »

(5) *Idem, ibid.* : « Omnia lacerans, omnia rodens, nemini parcens... »

(6) *Idem, ibid.* — *Guntheri*, poetæ, de Gestis Friderici, lib. III, v. 273, ss.

(7) *S. Bernardi*, Epist. CXCV : « Utinam tam sanæ esset doctrinæ, quam districtæ est vitæ. Et si vultis scire homo est neque manducans neque bibens, solo cum diabolo esuriens et sitiens sanguinem animarum. »

domination du pape. Ils n'avaient pas oublié la grandeur de leurs ancêtres; les descendants du peuple roi rêvaient toujours pour Rome l'empire du monde (1). *Arnauld* flatta ces passions; il parla à ses auditeurs des héros de la république : « La sagesse du sénat et le courage des légions avaient soumis l'univers à la ville éternelle. Il fallait relever le capitole, rétablir le sénat, réformer l'ordre des chevaliers, et les Romains du douzième siècle pourraient encore faire ce qu'avaient fait les anciens Romains. Quant au pape, le gouvernement de la ville ne lui appartenait pas; il devait se contenter de son pouvoir spirituel (2). »

Arnauld n'avait d'autre appui pour réaliser ses gigantesques projets que les velléités d'ambition d'un peuple dégénéré. Il avait contre lui le pape, faible à Rome, mais tout-puissant dans la chrétienté; il avait contre lui l'empereur, qui ne voyait dans le hardi réformateur que l'allié des rebelles romains. Il est vrai qu'*Arnauld* parlait de transférer la souveraineté à l'empire d'Allemagne, mais ce n'était là qu'une arme de guerre; en réalité, le citoyen de Brescia, comme tous les Italiens, voulait à rendre à l'Italie l'empire du monde que Rome avait jadis exercé (3). *Arnauld* fut livré au pape par Frédéric, et mourut martyr de sa cause. Un écrivain du douzième siècle, bien que partisan de la papauté, reprocha cette mort sanglante à l'Église de Rome (4); il aurait dû également accuser l'empereur. Frédéric ne comprit pas qu'il avait un allié puissant dans le révolutionnaire italien; les écrivains ultramontains ne s'y sont pas trompés; pour eux, *Arnauld* est le *patriarche des hérétiques politiques* (5). Ce qu'ils appellent hérésie, n'est autre chose que l'idée sur laquelle reposent nos sociétés modernes, la souveraineté de l'État ou de la nation, souveraineté

(1) Les Romains provoquèrent l'empereur Frédéric Barberousse à secouer l'autorité du pape et à recevoir l'empire des mains du peuple et du sénat de Rome. (*Martene*, Amplissima Collectio, T. II, pag. 555.)

(2) *Otton. Frisingens.*, de Gestis Friderici, II, 21. — Epist. *Lucii papæ* ad Conradum Reg. (*Mansi*, T. XXI, pag. 669.)

(3) *Eugenii III*, Epist. ad Vibald. Abbat. (*Martene* et *Durand*, Amplissima Collectio, t. II, pag. 553) : « Faciente Arnaldo unum senatorem quem volunt imperatorem dicere, creare disponunt. »

(4) *Gerhoh*, de Investigat. Antechristi (*Gretser*, Op., T. XII) : « Quem ego velim, pro tali doctrina sua, quamvis prava, vel exilio vel carcere, aut alia pœna præter mortem punitum esse, vel saltem taliter occisum, ut Romana Ecclesia seu curia ejus necis quæstione careret. »

(3) *Baron.*, Annal. Eccl., a. 1143, § 3.

qui doit s'exercer même sur l'Église. Au moyen âge, la direction morale, le gouvernement intellectuel de la société appartenait à l'Église; les rois n'étaient que les instruments de ses pensées. Si les princes n'obéissaient pas à ses injonctions, ils étaient mis au ban de la société chrétienne, excommuniés, déposés. Les rapports de l'empereur et du pape étaient l'image de la société tout entière : l'ordre civil était subordonné à l'ordre religieux. *Arnauld de Bresse* attaqua la domination de la papauté dans sa base; la souveraineté était à l'Église; il la donnait à l'État, il abaissait les clercs et relevait les laïques (1). C'était nier que l'esprit résidât exclusivement dans le clergé; c'était proclamer ou deviner du moins que la souveraineté appartient à la société laïque. La papauté vit le danger; elle crut l'étouffer, en livrant *Arnauld* aux flammes; ses cendres furent jetés dans le Tibre, de crainte que le peuple ne vénérât les restes mortels de celui qui l'avait appelé à régner. C'est à nous qui profitons des idées de l'illustre martyr à recueillir ses cendres, et à inscrire au nombre des hommes qui honorent l'humanité, celui que les mesquines passions d'une Église étroite ont flétri comme hérétique.

III

Arnauld de Bresse, homme de l'avenir, était à peine chrétien; voilà pourquoi il fut poursuivi non seulement par les papes, dont il attaquait la puissance, mais même par les empereurs dont il soutenait le droit. Les hommes qui devancent leur temps, et qui veulent appliquer leurs idées, sans tenir compte de l'état de la société où ils vivent, n'ont guère d'influence sur leurs contemporains; ils ne font que jeter des semences destinées à germer dans des circonstances plus favorables. Pour attaquer la papauté au moyen âge, il fallait rester dans les limites de la foi chrétienne. Un pape avait eu l'idée de renoncer aux possessions temporelles de l'Église, pour l'affranchir du joug des princes. Le désintéressement de Paschal trouva peu de partisans dans le haut clergé; mais des hommes pénétrés du sentiment de la perfection évangélique

(1) *Otton. Frising.*, de Gestis Friderici, II, 21 : « Clericorum et Episcoporum derogator, monachorum persecutor, laicis tantum adulans. »

s'inspirèrent de la même pensée. Il se fit une réaction contre l'Église extérieure qui menaçait d'oublier sa mission spirituelle au milieu de ses richesses. Des plaintes, des accusations partirent du sein même du clergé. Un homme, honoré par les papes, vénéré comme prophète, l'abbé *Joachim*, s'éleva contre la vie orgueilleuse et matérielle des prélats (1) : « Rome, dit-il, est devenue la Babylone de la chrétienté (2). Les papes usurpent le pouvoir temporel ; ils oublient les paroles du Sauveur : *Donnez à César ce qui appartient à César* (3). » L'abbé *Joachim* repoussait la puissance et la richesse, comme un don funeste; ce que l'on considérait comme la force de l'Église, sera, selon lui, la cause de sa ruine ; il n'y avait qu'un moyen de sauver le christianisme, c'est de le ramener à sa mission primitive (4).

Rome chrétienne, dominant sur les princes et exploitant les nations, rappelait le peuple roi plutôt que Jésus-Christ. L'Église officielle paraissait dégénérée aux hommes remplis de l'idéal évangélique; ils la quittèrent et formèrent ces sectes puissantes qui, au douzième et au treizième siècle, menacèrent l'existence du catholicisme. Les sectes différaient de doctrines et de sentiments ; mais toutes s'élevaient contre la cupidité et la corruption de Rome, toutes avaient l'ambition d'être l'Église véritable, héritière de celui qui n'avait rien possédé, qui ne savait pas même où reposer sa tête (5) ; toutes appliquaient à l'Église romaine les expressions injurieuses de l'Apocalypse : « Rome était la grande bête, la prostituée, une caverne de brigands (6). »

Rome étouffa les sectes dans le sang, mais l'hostilité qu'elles nourrissaient contre la papauté survécut, et elle trouva un aliment

(1) « Prælatos et cardinales superbe carnaliterque viventes. » Commentar. in Joannem, pag. 262.

(2) « Mulier auro ornata, indifferenter cum terræ principibus fornicatur. Romana Ecclesia ista est quæ in Babylonem vitæ confusione transfusa mœchatur. » (Recueil des prédictions de l'abbé *Joachim*, dans *Wolf*, Lection. memorabil., T. I. pag. 489.)

(3) *In Jeremiam*, pag. 310.

(4) Sur la doctrine de l'abbé *Joachim*, voyez *Neander*, Geschichte der christlichen Religion. t. V, pag. 423, ss.

(5) Les Cathares disaient : « Apud se tantum Ecclesiam esse, eo quod ipsi soli vestigia Christi inhærent. » (*Everini*, Epist. ad Bernardum, ap. *Mabillon*, Analecta, T. III, pag. 452.)

(6) Les *albigeois* disaient : « Romanam Ecclesiam speluncam latronum esse, et quia ipsa erat meretrix illa de qua legitur in Apocalypsi. » *Petr. Monach.*, Histor. Albig., ap. *Duchesne*, Scriptor. Hist. Franc., t. V.) Les *Vaudois* : « Dicunt quod Ecclesia Romana est Ecclesia malignantium et bestia et meretrix, quæ leguntur in Apocalypsi. » (*Rainerii*, Summa, dans *Martene*, Thesaurus Anecdot., T. V, pag. 1775.)

nouveau dans l'abus que les papes firent de leur pouvoir. Rome chrétienne pesait sur les peuples, comme Rome païenne avait pesé sur eux. Mais Rome païenne avait eu à combattre des nations dont la mission était accomplie, tandis que Rome chrétienne avait en face d'elle des races jeunes qui demandaient liberté et indépendance pour s'élancer dans la carrière que Dieu leur ouvrait. Cependant le joug des papes s'appesantissait, en même temps que le sentiment national s'éveillait. Dès lors la lutte était inévitable et l'issue n'en pouvait être douteuse. La papauté n'avait d'autre force que l'opinion publique; celle-là lui échappant, elle restait isolée et sans appui. Ce fut la France qui prit l'initiative. La nation française a plus que les autres peuples le génie de l'unité; de bonne heure elle eut conscience d'elle-même, et elle repoussa la suprématie temporelle des papes comme un attentat contre sa souveraineté. L'Allemagne fut pendant des siècles le champ de bataille du sacerdoce et de l'empire : elle vit succomber tous ses princes, les plus puissants, les plus héroïques; une lente mais profonde antipathie germa contre la domination de l'évêque de Rome, et elle finit par éclater lorsqu'un pape, vassal de la France, tenta de soumettre l'Allemagne à un prince français; les électeurs revendiquèrent l'indépendance de la couronne allemande et refusèrent de reconnaître un autre supérieur que Dieu. De ces luttes sortirent les premières attaques dogmatiques contre la papauté; déjà la logique des idées entraînait les adversaires du pape à attaquer le catholicisme lui-même. L'Angleterre porta le coup mortel; ses rois furent longtemps vassaux du pape, mais il y avait dans la race anglo-normande un indomptable esprit d'indépendance : c'est l'île bretonne qui donna naissance au hardi Wyclef, le précurseur de la réforme. La papauté va perdre non seulement son pouvoir temporel, mais même son pouvoir spirituel sur une grande partie de la chrétienté,

§ 3. L'église gallicane.

N° 1. *La France et la papauté. Saint Louis.*

I

Les rois de France portaient le titre de fils aîné de l'Église, et ils le méritaient. C'est la conversion de Clovis qui donna la victoire au catholicisme sur l'hérésie arienne. Les conquêtes des Francs furent une propagande à main armée. Charlemagne fonda la puissance temporelle de la papauté et celle-ci grandit sous ses successeurs (1). Dans la lutte qui s'établit entre le sacerdoce et l'empire, la France prit parti pour les papes. Elle était l'asile des pontifes romains (2). Paschal II, chassé de l'Italie par les armes d'Henri V, demanda secours à Louis le Gros : « C'était l'habitude des rois de France, dit le pape, de défendre le saint-siége contre les tyrans qui voulaient l'opprimer (3). » Gelase II, poursuivi par le même empereur, trouva dans le royaume *très chrétien* l'appui « que de toute antiquité il avait donné aux souverains pontifes (4). » Innocent II, luttant contre les factions de Rome, se retira dans les Gaules, « asile sûr de l'Église, » dit l'abbé *Suger* (5). Alexandre III avait contre lui le puissant Barberousse ; l'adhésion de la France lui assura la victoire dans toute la chrétienté (6). Les papes témoignèrent leur gratitude en glorifiant la nation française. Ils l'élèvent au dessus de tous les peuples : « Le royaume de France, dit Paul Ier, brille d'un éclat divin. Dieu lui-même l'a consacré pour ainsi dire au service de l'Église, en mettant à sa tête des rois catholiques par excellence. » Innocent III écrit à Phi-

(1) Voyez le T. V° de mes *Études*.

(2) *Guibert.*, Hist. Hierosol., lib. II : « Apostolicæ sedis pontificibus consuetudinarium fuit, si quam passi sunt a finitima gente molestiam, auxilia semper expetivisse a Francis. »

(3) *Suger.*, Vita Ludov. Grossi, cap. IX. (*Bouquet*, T. XII, pag. 19.)

(4) *Idem.*, ibid. (*Bouquet*, T. XII, pag. 46.)

(5) *Idem.*, ibid. (*Bouquet*, T. XII, pag. 57.)

(6) « Quos devotio gallicana suscepit, victoriam semper contulit et triumphum. » *Arnulph.*, Lexov. Epist., ad Archiep. et Episc. Angliæ (*Biblioth. maxima Patrum*, T. XXII). — Epist. *Theobaldi*, Archiep. Cantuar., ad Henrici I, Angliæ regem, a. 1160 (*Bouquet*, T. XVI, pag. 499) : « Eos prævaluisse crebra recolimus lectione quos gallicana recepit et fovit Ecclesia. »

lippe-Auguste, que la France et la papauté sont solidaires, que la papauté s'élève avec le royaume de France et qu'elle s'abaisserait avec lui (1). « Le Seigneur, dit Grégoire IX (2), a choisi la France pour en faire l'instrument de ses desseins. C'est un carquois qu'il a mis autour de ses reins; il en tire des flèches choisies pour la défense de la religion, et il les lance par les mains puissantes des rois. » L'Église gallicane eut sa part dans ces louanges : « elle est avec l'Église de Rome comme un miroir de toute la chrétienté, un appui immuable de la foi (3). »

Cependant c'est la France qui prend l'initiative de la réaction contre le pouvoir temporel des papes. Est-ce une contradiction? ou est-ce un fait accidentel? Rien dans les choses humaines n'est le produit du hasard, de la fortune; tout a sa cause, seulement cette cause nous échappe parfois ; alors, pour couvrir notre ignorance, nous parlons de fortune et de hasard. Bien que les destinées de la France se lient à celles de la papauté, elles sont plus hautes, car les nations sont destinées à survivre au pouvoir appelé à faire leur éducation. La France est l'instrument dont la Providence s'est servie pour fonder le catholicisme et la papauté; mais elle a une mission plus glorieuse encore. Un pape l'a appelée une nation théologique, une race élue (4). Fidèle à son génie, elle prend le parti de l'Église, elle se confond pour ainsi dire avec l'Église, aussi longtemps que l'Église est à la tête du progrès social. Mais elle suit le drapeau de la papauté librement, sans abdiquer son individualité. La nation française eut de bonne heure conscience de sa vie propre, nationale. Douée au plus haut degré du génie de l'unité, elle s'attacha fortement à ses rois, et autour de ce noyau se groupèrent successivement tous les éléments de la nationalité française. La France était donc, moins que toute autre nation, disposée à plier sous les exigences temporelles de la cour de Rome. De là l'opposition contre les prétentions des

(1) *Registrum Innocentii de negotio Imperii*, Epist. LXIV.

(2) *De Marca*, de Concordia Sacerdotii et Imperii, I, 12, 8. — Cf. Epist. Alex. IV ad Ludovic. IX (*Raynaldi*, Annal., ad a. 1262, § 62) : « Hoc est regnum, cujus potentia Ecclesiæ contra ejus persecutores in cunctis ipsius tribulationibus constantia semper fuit inconcussa. »

(3) *Gregor. IX*, Registr., I, 303. (*Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. VI, pag. 118.)

(4) *Pauli I* Epist. ad Francos : « Vos quidem, carissimi, gens sancta, regale sacerdotium, populus acquisitionis. »

papes, qui éclate déjà sous Grégoire VII (1). L'Église gallicane s'élève à côté de l'Église romaine, respectueuse en apparence, mais au fond indépendante et prête à devenir hostile.

Il nous reste un témoignage remarquable des sentiments de l'Église française dans le traité sur *la puissance royale et la dignité du sacerdoce*, que *Hugues de Sainte-Marie* adressa au roi d'Angleterre au commencement du douzième siècle (2). C'est une défense de la royauté contre les prétentions des papes. Grégoire VII, dans son mépris des princes de la terre, niait qu'ils eussent leur principe en Dieu : « Quels furent les premiers rois? s'écrie le grand pape. Des hommes de violence qui, à l'instigation du démon, commirent tous les crimes pour conquérir la domination sur leurs semblables (3). » La papauté, au contraire, dit Grégoire, procède du Fils de Dieu; d'où suit que sa suprématie sur les rois est aussi évidente que celle du bon principe sur le mauvais. L'écrivain gallican combat cette étrange doctrine; il soutient qu'elle détruit l'ordre établi par Jésus-Christ : « N'a-t-il pas dit par la bouche de l'apôtre : *il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu : tout ce qui est a été ordonné par lui?* Saint Paul ordonne d'obéir aux pouvoirs établis. Obéissant à ces préceptes, les chrétiens respectèrent même les princes païens ; ils supportèrent avec patience les persécutions, sachant que Dieu se sert souvent des mauvaises passions des hommes pour exercer sa justice et sa bonté. Telle est la tradition constante de l'Église ; elle prie pour les rois qui violent les lois divines ; elle ne connaît d'autres armes pour les combattre que la prière. Ce n'est pas à dire que les rois ne soient soumis à l'Église dans les matières de foi ; ils peuvent même être excommuniés. Mais ces peines sont purement spirituelles, et elles ont pour seul but de corriger les coupables. La juridiction spirituelle ne peut pas donner empire aux évêques sur les princes, car les évêques sont soumis aux princes, l'évêque de Rome aussi bien que

(1) Même après les décrets de Grégoire VII, d'Urbain II et de Pascal II sur les investitures, les rois de France continuèrent à exiger l'hommage et le serment de fidélité des évêques et des abbés. *Ives de Chartres* écrit à Pascal II que cela se fait à la vérité contre les décrets des papes, mais que c'est dans l'intérêt de l'Église. (Epist. CXC, ap. *Bouquet*, T. XIV, pag. 146.)

(2) *Hugo Floriacensis*, de Regia potestate et sacerdotali dignitate, dans *Baluze*, Miscell. t. IV, pag. 9, ss.

(3) Voyez plus haut, pag. 176, s.

les autres. » De ce point de vue, *Hugues de Sainte-Marie* blâme vivement la politique de Grégoire VII, son opposition contre l'empereur, ses décrets sur l'investiture : « Qu'en est-il résulté? s'écrie-t-il. Des dissensions, du sang et des ruines. »

Les successeurs de Grégoire VII, tout en s'intitulant les serviteurs des serviteurs de Dieu, réclamèrent la suprématie sur tous les royaumes. Ces prétentions compromettaient l'indépendance des nations; celles-ci se révoltèrent contre un pouvoir qui détruisait leur individualité. Dès que la lutte s'établit entre la papauté et l'esprit national, la France devait prendre l'initiative de la résistance.

Entraînés dans une guerre gigantesque contre l'empire, les papes furent obligés d'exploiter les peuples chrétiens. La fiscalité romaine rencontra une vive opposition en France. En 1226, la cour de Rome réclama des prébendes dans toutes les églises. Le clergé vit dans cette entreprise un danger pour l'indépendance du royaume et de l'Église gallicane; il déclara au légat que clercs et laïques étaient décidés à s'y opposer, dussent-ils risquer leurs têtes et perdre leurs biens. Les évêques de France redoutaient les intrigues de la cour de Rome dans les élections : « Elle placera dans la plupart des siéges des Romains ou des gens à sa dévotion; où sera alors l'influence des prélats et des princes? Partout on verra des ecclésiastiques plus intéressés à défendre l'ambition des papes que les droits du roi et du royaume. » La requête du clergé se terminait par ces paroles menaçantes : « Songez au salut de l'Église universelle; craignez que si l'oppression devient générale, la révolte ne le soit aussi, ce dont Dieu nous garde. » Le légat n'osa pas braver cette résistance unanime (1).

Les plaintes furent plus vives encore, quand le souverain pontife imposa un décime au clergé pour la seconde croisade de saint Louis : « On réduisait l'Église gallicane en servitude par ces exactions. Le pape devait cependant savoir que l'oppression avait détaché l'Église orientale de l'unité catholique. Qu'y avait-il à faire, sinon de résister, au risque d'encourir l'excommunication (2)? » Dire que le schisme des Grecs avait sa source dans la fiscalité

1) *M. Paris.*, Hist. Maj., ad a. 1226, pag. 278.
2) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1267, § 55.

romaine, et déclarer qu'on ne la supporterait pas, c'était presque menacer Rome d'un schisme gallican (1). Le pape répondit que le clergé se trompait en attribuant le schisme à l'oppression de la cour de Rome. Il avait raison, mais il ne voyait pas le grave danger que lui signalaient les plaintes de l'Église française : c'était l'incompatibilité entre l'indépendance des nations et un pouvoir qui exerçait de fait dans les États chrétiens tous les droits du pouvoir souverain.

II

L'opposition éclata déjà sous Louis IX. Saint Louis est l'idéal d'un prince chrétien ; les papes lui rendirent ce témoignage dès son vivant. Alexandre IV dit « que le roi de France ne semblait vivre que pour la défense et la propagation de la foi catholique (2). » Urbain IV le proclama « l'appui le plus solide, le bras droit de l'Église (3). » Mais saint Louis avait aussi un vif sentiment de la dignité royale et de la grandeur de la France. Témoin de la lutte des papes contre les Hohenstaufen, il se prononça pour l'empereur hérétique, parce que la cause de l'empereur était à certains égards celle de tous les princes. Les papes comptaient, après avoir écrasé le *grand dragon*, avoir bon marché des *roitelets*. Ils se faisaient illusion. En combattant contre les Hohenstaufen, ils luttaient, non contre une nation, mais contre l'ambition des empereurs, personnifiée dans une famille de héros ; l'empire, qui n'avait aucune racine dans les peuples, succomba. En ouvrant la lutte contre les rois, les papes se trouvèrent en face des nations dont les rois n'étaient que les organes. Ici la résistance fut vive. Les nations l'emportèrent, parce que leur indépendance est une loi providentielle, permanente, tandis que la domination des papes n'avait qu'une mission transitoire.

L'opposition nécessaire entre la papauté et les nations nous explique comment un roi canonisé résista aux empiétements de

(1) « Quasi similia comminans, » dit le pape dans sa réponse.
(2) *Alex. IV*, Epist. ad Ludovic., a. 1258. (*Raynald.*, a. 1258, § 16.)
(3) *Urbani IV*, Epist. ad Ludovic. (*Raynald.*, a. 1262, § 18 ; a. 1264, § 31.)

l'Église et aux exactions de la cour de Rome. Le prince dominait le saint. Dès le début de son règne, Louis IX fit une ordonnance qui affranchissait ses vassaux de la juridiction de l'Église et qui soumettait les prélats au jugement du roi en matière civile. On s'effraya à Rome, et non sans raison, de la tendance du pouvoir laïque à s'émanciper de la tutelle du pouvoir religieux; le pape rappela au roi de France que Dieu avait confié aux successeurs de saint Pierre l'empire temporel tout ensemble et la souveraineté spirituelle; il s'indigna de ce que Louis et ses conseillers voulussent réduire en servitude l'Église qui les avait régénérés; puis il exhorta le jeune prince à révoquer l'ordonnance qu'il supposait lui avoir été inspirée par de mauvais conseillers; enfin il alla jusqu'à le menacer de l'excommunication (1). Le saint roi, dit *Fleury*, ne révoqua point son ordonnance et fut toujours attentif à réprimer les entreprises du clergé (2).

Joinville rapporte un trait de fermeté de saint Louis qui mérite d'être cité. L'évêque d'Auxerre, portant la parole au nom du clergé de France, fit une remontrance au roi : « Sire, dit-il, tous ces prélats me font dire que vous laissez perdre la religion. » Le roi, effrayé, fit le signe de la croix et dit : « Évêque, dites-moi comment cela se fait. » « Sire, reprit l'évêque, c'est qu'on ne tient plus compte des excommunications; on aime mieux mourir excommunié que de faire satisfaction à l'Église; c'est pourquoi les évêques vous réquièrent tous à une voix pour Dieu et pour nous, ainsi que vous le devez faire, qu'il vous plaise commander à vos officiers de justice, de contraindre par saisie de ses biens celui qui aura été excommunié an et jour, à se faire absoudre. » Le roi répondit que très volontiers il donnerait cet ordre à l'égard de ceux que les juges trouveraient avoir fait tort à l'Église ou à leur prochain. » « Mais, reprit l'évêque, il n'appartient pas aux juges de connaître de nos affaires. » Le roi reprit qu'il ne le ferait autrement. « Car, ajouta-t-il, il serait contre la raison que je contraignisse à se faire absoudre ceux à qui les ecclésiastiques feraient tort, sans qu'ils fussent ouïs en leur bon droit. » Le roi cita l'exemple du comte de Bretagne, qui, excommunié pendant

(1) *Raynaldi*, Annal Eccl., a. 1236, §§ 31-36.
(2) *Fleury*, Hist. Eccl., livre LXXX, § 54.

sept ans, obtint gain de cause auprès du pape : « Si je l'avais contraint dès la première année à se faire absoudre, il eût été obligé de laisser aux prélats ce qu'ils lui demandaient injustement; en quoi j'aurais grandement offensé Dieu et le comte de Bretagne. » Les prélats ne trouvèrent rien à répliquer à la réponse du roi (1).

Saint Louis mit la même énergie à résister aux usurpations de la cour de Rome. En 1247, les frères prêcheurs et les cordeliers apportèrent des lettres adressées par le pape aux prélats de France, dans lesquelles il les suppliait de lui prêter une forte somme d'argent, en s'engageant à leur rendre ce qui lui aurait été avancé. Le roi de France, à qui l'avarice de la cour de Rome était suspecte, dit *Matthieu Paris*, n'avait pas grande confiance dans cette promesse de remboursement; il défendit aux prélats de son royaume de répondre aux désirs du souverain pontife, sous peine de perdre leurs bénéfices. *Matthieu Paris* ajoute que les Français, race moqueuse, n'épargnèrent pas les railleries aux frères quêteurs qui s'en allèrent les sacs vides (2). Cependant les papes revenaient sans cesse à la charge. Ce n'était pas toujours, comme le dit le chroniqueur anglais, l'avarice qui les poussait à exploiter la chrétienté, c'était aussi la lutte contre l'empire, c'étaient les besoins que créait une domination universelle. Toutes les Églises étaient foulées; mais toutes ne trouvèrent pas, comme l'Église gallicane, un appui dans un saint roi, soutenu par le sentiment national. Écoutons les plaintes que le clergé français adressa au saint-siége, par l'organe de Louis IX : « Depuis longtemps le roi supporte avec peine les excès et les abus que souffre l'Église gallicane et par suite la France. Comme la patience ne fait qu'accroître le mal, il en a délibéré avec les grands du royaume. Les barons s'étonnent que des choses pareilles se fassent; ils s'étonnent davantage que le roi les souffre et qu'il permette qu'on ruine ainsi ses États. De là une indignation générale; elle va au point que le respect que la nation avait pour l'Église de Rome fait place à une haine violente (3). Si

(1) *Joinville*, Vie de saint Louis, pag. 13, édit. de *Ducange*.

(2) *M. Paris.*, ad a. 1247, pag. 630.

(3) « Nec solum moventur super his dominus rex et Magnates, sed etiam generaliter omne regnum motum est et turbatum usque adeo, quod devotio illa quam solebant habere ad romanam ecclesiam, jam quasi penitus est extincta, et non solum extincta, sed conversa in odium vehemens, et rancorem vehementem. »

le pape savait ce qu'on pense et ce qu'on dit, il en serait vivement affecté; tous les chrétiens doivent s'en émouvoir, car il est à craindre que cette haine universelle ne produise quelque grande calamité pour l'Église (1). » Suit le détail des exactions dont se plaint le clergé gallican : « C'est une chose inouïe que Rome, pour chaque besoin qu'elle éprouve, lève un subside ou un tribut sur notre Église. C'est une chose inouïe qu'on dise : *Donnez-moi tant, ou je vous excommunierai.* C'est une chose inouïe que les évêques, successeurs des apôtres, soient taillés à merci comme des serfs ou des juifs, etc. » Cette longue philippique se termine par la prière que le saint-père fasse droit aux remontrances du clergé : le roi déclare qu'il ne peut les souffrir plus longtemps, parce que les souffrir, ce serait abdiquer (2).

Il est rare que les abus soient réformés par des plaintes. La papauté était fatalement entraînée vers la domination universelle, et cette domination produisait tout aussi fatalement la tyrannie et les exactions. Louis IX fut obligé de prendre une mesure plus énergique. Le clergé gallican menaçait Rome d'un schisme. Saint Louis était trop profondément catholique pour se séparer de la papauté; toutefois il fit le premier pas vers l'indépendance par sa *pragmatique sanction.* Dans le préambule, le roi déclara que son royaume avait toujours relevé de *Dieu seul* (3), et qu'il entendait qu'il ne relevât que de lui. Les dispositions de cette fameuse ordonnance avaient pour objet de réprimer les entreprises des papes et leurs exactions (4). En imposant les Églises nationales, la papauté faisait acte de souveraineté. Saint Louis défendit ces impositions, à moins qu'il n'y donnât son consentement exprès : c'était dire que la souveraineté passait du pape au roi.

(1) « Valde timendum, ne istud odium quod conceptum est contra vos in cordibus hominum fere omnium, possit parere aliquod grande monstrum. »

(2) « Quæ ipse nullo modo potest æquo animo sustinere, quia in his videt exhæredationem suam. » *Gravamina Ecclesiæ Gallicanæ*, dans *Brown*, Appendix ad Fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum, pag. 238. — Cf. *Gieseler*, Kirchengeschichte, II, 2, § 62, note *w*.

(3) « Dei omnipotentis *soli* ditioni atque protectioni regnum nostrum semper subjectum extitit et nunc esse volumus. »

(4) L'article 1er porte : « Item exactiones et onera gravissima pecuniarum per curiam romanam Ecclesiæ regni nostri impositas, vel imposita, quibus regnum nostrum miserabiliter depauperatum extitit, sive etiam imponendas vel imponenda, levari aut colligi nullatenus volumus, nisi duntaxat pro rationabili, pia et urgentissima causa, et inevitabili necessitate, ac de spontaneo et expresso consensu nostro et ipsius Ecclesiæ regni nostri. » (Ordonn. des rois de France, édit. de *Laurière*, T. I, pag. 97.)

III

Les partisans de la papauté ont vainement contesté l'authenticité de la *pragmatique sanction* (1). Loin d'être une impossibilité, comme ils le disent, l'ordonnance de Louis IX était l'expression des sentiments généraux. Il se faisait une vive réaction dans les esprits contre l'Église; sa domination pesait à la noblesse féodale et ses richesses lui faisaient envie. Le guerrier s'éleva contre le prêtre. En 1247, les hauts barons de France firent une confédération pour la ruine des justices cléricales. Le but réel dépassait de beaucoup le but apparent; c'était le premier cri de révolte contre l'Église : « Les clercs, avec leurs momeries, ne songent pas que c'est par la guerre et le sang de plusieurs que, sous Charlemagne et d'autres rois, le royaume de France a été converti, de l'erreur des païens à la foi catholique. D'abord ils nous ont séduits par une certaine humilité, et maintenant ils s'attaquent à nous, comme des renards tapis sous les restes des châteaux que nous avons fondés; ils absorbent dans leur juridiction la justice séculière, de sorte que les fils de serfs jugent, d'après leurs propres lois, les hommes libres et les fils des hommes libres... Nous statuons et ordonnons que nul clerc ou laïque n'appelle qui que ce soit devant le juge ecclésiastique, sous peine de perte de tous ses biens et de mutilation d'un membre. En outre, nous députons certaines personnes chargées de l'exécution de cette ordonnance, afin que notre juridiction, près de périr, se relève et que ceux qui jusqu'à ce jour sont devenus riches de notre appauvrissement soient ramenés à l'état de la primitive Église, et que vivant dans la contemplation, ils nous fassent voir les miracles qui depuis longtemps se sont retirés du siècle (2). » Frédéric II, l'ennemi le plus acharné de Rome, ne tenait pas un autre langage : lui aussi voulait rame-

(1) L'article qui regarde les exactions de la cour de Rome a été omis dans la *Bibliothèque des Pères* et dans quelques autres éditions. (*Tillemont*, Vie de saint Louis, T. V, pag. 75.) *Beugnot* a discuté la question de l'authenticité ; il remarque avec beaucoup de raison que les dispositions de la *pragmatique sanction* sont en harmonie avec les plaintes que saint Louis adressa au pape, plaintes dont personne ne conteste l'authenticité. » (*Établissements de saint Louis*, pag. 422-428.)

(2) *M. Paris.*, ad a. 1246, pag. 628, traduct. de *Thierry* (Considérations sur l'histoire de France, chap. 11). — Le soulèvement de la noblesse contre le clergé était général dans toute la France. (*Tillemont*, Vie de saint Louis, T. II, pag. 126.)

ner l'Église à sa simplicité primitive (1). Ce prétendu retour à l'Évangile n'était rien moins qu'une révolution religieuse. Au treizième siècle, les temps n'étaient pas mûrs; le pape brisa la confédération des barons, en leur prodiguant ses faveurs (2). Mais les idées ne se laissent pas gagner comme les hommes; elles font leur chemin à travers les séductions comme à travers les obstacles. Quelques siècles se passèrent, et la papauté s'écroula. Et quel fut le cri de guerre des protestants? Le retour à la primitive Église.

Au treizième siècle, on était loin du christianisme évangélique. Successeurs des humbles apôtres, les souverains pontifes dominaient sur les rois et les empereurs : Rome chrétienne renouvelait l'empire de Rome païenne. Les papes avaient leurs proconsuls; les exactions des légats, la vénalité de la cour romaine, ses envahissements et ses usurpations soulevèrent les peuples contre le saint-siége. La poésie populaire se fit l'organe de ces sentiments : « Tout est perdu, s'écria un moine poète (3), quand les cardinaux arrivent de convoitise embrasés; ils sont pleins de simonie, sans foi, sans religion; ils vendraient Dieu et sa mère... Rome nous dévore, Rome nous détruit et nous tue, Rome est la source de tous les vices. Rois, princes et ducs devraient prendre conseil pour porter remède au mal; d'un bon conseil, il serait grand besoin (4). »

Dans le midi de la France, l'opposition était plus vive encore : c'était presque de la haine. Écoutons le Juvénal du treizième siècle. *Pierre Cardinal* reproche à l'Église une ambition insatiable; elle règne partout, dit-il, elle envahit l'univers : « Indulgences, pardons, Dieu et le diable, elle met tout en usage : à ceux-là elle accorde le paradis, elle envoie ceux-ci en enfer. Nul ne sait si bien forger des tromperies, qu'elle ne le trompe encore mieux... Rois, empereurs, ducs, comtes et chevaliers avaient coutume de gouverner les États. Les clercs ont usurpé leur autorité à force ouverte ou par hypocrisie. Grand Dieu, qui nous as rachetés, vois à quel point ton Eglise s'est corrompue! » Le poète s'indigne contre la

(1) Voyez plus haut, pag. 274.
(2) *M. Paris.*, a. 1247, pag. 628.
(3) *Bible de Guiot de Provins*, moine de Clugny, écrite en 1203 (dans les *Fabliaux et contes* publiés par *Barbazan*, édit. de Méon, T. II).
(4) *Bible de Guiot*, v. 666, ss.; 765, ss., pag. 329, 332.

lâcheté des laïques qui se laissaient fouler aux pieds de telles gens : « Charles Martel, dit-il, savait bien mieux gouverner son clergé (1). »

Cet appel à la puissance des princes contre les envahissements du clergé est un signe des temps qui approchent. L'Église dominait sur les rois, et elle voulait perpétuer son empire au nom de Dieu. C'était usurper la souveraineté qui appartient aux peuples; les poètes, ces prophètes de l'avenir, la revendiquent pour les princes, en attendant que les nations soient capables de l'exercer. Au onzième siècle, les masses avaient pris parti pour Grégoire VII; les esprits les plus éminents, les âmes les plus saintes, s'étaient rangés du côté de la papauté. Pourquoi ce revirement, trois siècles plus tard? Un chroniqueur contemporain nous donne la réponse à cette question : « La dévotion des fidèles s'attiédit, l'affection des chrétiens pour leur père spirituel se changea en haine. Tous voyaient que Rome dévorait les trésors, fruit de ses rapines et de ses exactions. On se demandait si le pape était bien successeur de saint Pierre. Ces discours étaient surtout fréquents en France (2). » Toute catholique qu'elle fût, la France n'entendait pas s'anéantir dans la papauté. Le plus saint des rois proclama que son royaume ne relevait que de Dieu. Un descendant de Louis IX va achever son œuvre : Philippe le Bel, fort de l'appui de la nation, vaincra les souverains pontifes.

N° 2. *Philippe le Bel et Boniface.*

I

La querelle de Philippe le Bel et de Boniface n'est pas une simple dispute d'orgueil entre un pape et un roi ; c'est une lutte entre la papauté et les nations. Par eux-mêmes, les deux adversaires méritent peu d'intérêt. La vie intime de Boniface a été dévoilée et traînée dans la boue par ses ennemis ; la mémoire de Philippe est entachée du sang des Templiers, un des crimes les plus odieux qui

(1) *Millot*, Hist. littér. des troubadours, T. III, pag. 243, ss.
(2) *M. Paris.*, a. 1247, pag. 628.

souillent l'histoire. Mais les individus disparaissent dans la grandeur de la cause qu'ils représentent. Comme pape, Boniface n'eut qu'un tort, c'est d'être logique. Quand on reconnaît la plénitude du pouvoir spirituel à un homme, la force des choses conduit à l'annulation du pouvoir temporel : Boniface proclama hardiment qu'il n'y avait qu'un seul souverain, le pape. On raconte qu'Albert, élu roi d'Allemagne, ayant envoyé des ambassadeurs à Rome pour obtenir la confirmation de son élection, Boniface les reçut, le diadème de Constantin sur la tête : « C'est moi, dit-il, qui suis César, c'est moi qui suis l'empereur (1). » Ces prétentions, toutes choquantes, toutes ridicules qu'elles paraissent par leur outrecuidance, sont une conséquence rigoureuse de la doctrine de Grégoire VII. Il n'y a qu'un souverain ; si le pape a la souveraineté spirituelle, il est par cela même César. La logique est excellente, quand les principes sont vrais ; elle est dangereuse, quand les principes sont faux, car elle en découvre la fausseté, par les erreurs qui en découlent. Tel fut le pouvoir spirituel de la papauté. Au onzième siècle, la papauté, en face de la violence triomphante, avait quelque droit de réclamer sur la société temporelle l'empire qui appartient à l'esprit sur la matière ; elle était dans son droit. Au quatorzième siècle, la papauté trouva un concurrent dans un élément social qui n'existait pas au onzième. Le génie national commençait à s'éveiller, et à peine eut-il conscience de lui-même qu'il sentait que l'indépendance à laquelle les peuples ont droit était incompatible avec la suprématie des papes. Laquelle des deux souverainetés l'emportera? Celle qui a son principe en Dieu. Ce sont les *nations*, parce qu'elles forment un élément essentiel de l'humanité ; dès qu'elles existent, elles ne reconnaissent plus d'autre pouvoir au dessus d'elles que celui de Dieu ; la souveraineté est une condition de leur vie.

Un légiste français dit que Philippe le Bel fut « un des plus grands rois, plus pieux et plus jaloux de son autorité qui ait régné sur les Français (2). » Comme organe du sentiment de nationalité,

(1) *Fr. Pipin.*, Chron., III, 17, dans *Muratori*, Scriptor., T. IX, pag. 145. « Et sedens in solio armatus et cinctus ensem, habensque in capite Constantini diadema, stricto dextra capulo ensis accincti ait : numquid ego summus sum Pontifex? nonne ista est cathedra Petri? Nonne possum Imperii jura tutari? *Ego sum Cæsar, ego sum Imperator.* »

(2) *De Puy*, Histoire du différend de Philippe le Bel et de Boniface, pag. 42.

Philippe le Bel a sa grandeur. C'est sous son règne que la nation française prit conscience d'elle-même, et, chose remarquable, ce fut à l'occasion de la lutte engagée par le roi contre la papauté. Philippe sentait que, pour vaincre le pape, il devait rendre la nation et le roi solidaires; il convoqua les états du royaume. On y vit pour la première fois siéger à côté des barons et des évêques, les bourgeois, maires, échevins et consuls des villes. C'est l'apparition du véritable peuple : « Les états généraux de Philippe le Bel sont l'ère nationale de la France, son acte de naissance (1). » Les trois ordres se rangèrent autour de leur roi pour combattre les prétentions du saint-siége. Cet élan national nous révèle les intérêts qui étaient en cause dans la lutte de Boniface et de Philippe. Peu importent les mauvaises passions des combattants; derrière le roi se trouvait la France, derrière Boniface la papauté. L'issue de la lutte décidera s'il y aura des nations avec une vie indépendante et active, ou si une monarchie spirituelle absorbera et usera toutes les forces de l'humanité.

II

Boniface n'était pas hostile à la France ni à son roi; il montra plutôt de la partialité pour l'ambition de la maison royale, mais l'hostilité existait dans les principes. Le pape était imbu de la doctrine de Grégoire VII et d'Innocent III : « D'après lui, les rois étaient des instruments dans les mains du saint-siége; ils portaient le glaive temporel, mais ils ne le pouvaient tirer que sur l'ordre de l'Église, et ils le devaient remettre dans le fourreau, dès que l'Église l'exigeait. » Les faits étaient loin d'être d'accord avec cette théorie. Boniface voulut plier les faits à sa volonté. Il avait l'ambition de pacifier l'Europe. C'était un rôle digne du vicaire de Jésus-Christ. Mais nous avons vu le tout-puissant Innocent III échouer dans cette prétention : comment la papauté osait-elle tenter, au quatorzième siècle, ce qu'elle n'avait pu accomplir au douzième? Philippe le Bel répondit aux légats du pape qui lui recommandaient de signer une trève avec l'Angleterre, que le gou-

(1) *Michelet*, Histoire de France.

vernement temporel de son royaume appartenait à lui le roi, et à nul autre, qu'il ne reconnaissait aucun supérieur, que jamais dans aucune affaire temporelle il ne se soumettrait à qui que ce fût. Le roi ajouta à cette fière déclaration que, pour ce qui concernait le salut de son âme, il était prêt à obéir aux ordres du pape; mais à cette obéissance même il mit des réserves de légiste, *en tant qu'il y était tenu et le devait* (1).

Où poser les limites de la souveraineté temporelle et de la souveraineté spirituelle? Philippe le Bel ne veut que le pouvoir temporel, mais il le veut tout entier; voyons ce qui restera de ce que l'Église appelle sa *liberté*. Pour couvrir les dépenses qu'exigeaient ses guerres, le roi leva un impôt extraordinaire, et il y soumit les clercs aussi bien que les laïques. Alors le pape lança sa fameuse bulle *Clericis laicos* : « De tout temps les laïques ont été hostiles aux clercs; cette hostilité éclate maintenant au grand jour; ne se contentant pas de leur autorité, ils empiètent sur les droits du clergé, bien qu'ils n'aient aucun pouvoir ni sur les biens ni sur les personnes de l'Église. » Le pape prononça l'excommunication « contre tous les ecclésiastiques qui abandonneraient telle partie que ce fût de leurs revenus sans la permission du saint-siége; contre les rois, les princes, les magistrats ou tous autres qui les imposeraient ou les exigeraient. » Au point de vue de la souveraineté spirituelle, Boniface était dans son droit; il ne faisait qu'appliquer les principes proclamés par le concile général de Latran de 1215 (2). Mais en moins d'un siècle les idées avaient changé. L'hostilité des laïques ne datait pas de l'antiquité, comme le disait Boniface, c'était un spectacle nouveau que cette scission dans la chrétienté; l'hostilité n'était autre chose que le sentiment de l'indépendance qui s'éveillait dans la société civile.

A l'accusation du pape, le roi répondit, en parlant le dur langage des légistes : « Il y a eu des laïques, avant qu'il y eût des clercs. Avant qu'il y eût une Église, les rois de France avaient la garde de leur royaume et le pouvoir de le gouverner... Que veut dire cette opposition des clercs et des laïques? L'Église est-elle seulement composée

(1) *Instrumentum Legatorum de treugis indictus*, dans *Leibnitz*, Mantissa Codicis juris gentium, pars. II, pag. 290, s.

(2) *Concil. Lateran.*, chap. XLVI. (*Mansi*, T. XXII, pag. 1030.).

du clergé? Jésus-Christ n'est-il mort que pour les clercs?...Que veut-on parler des libertés de l'Église violées? Les libertés de l'Église empêcheront-elles le roi de prendre des mesures pour la défense de son royaume?... Jésus-Christ dit : *Rendez à César ce qui est à César*; et voilà que le vicaire de Jésus-Christ défend de payer le tribut à César... Les clercs sont membres de l'État comme les laïques : c'est chose absurde que de les dispenser de contribuer à sa conservation, tandis qu'on leur permet de gaspiller les revenus de l'Église en bouffonneries, en festins et autres vanités, au préjudice des pauvres qu'ils devraient nourrir (1)... » Le roi était dans son droit en réclamant le concours du clergé pour la défense du royaume. Il est de toute évidence que les clercs ne sont pas en dehors ni au dessus de l'État, qu'ils font partie de l'État; donc ils sont soumis aux mêmes lois que les laïques. Mais que devient alors la *liberté* de l'Église? Deux principes inconciliables sont en présence; la lutte ne finira que par la victoire définitive de l'un d'eux.

Boniface vit qu'il avait affaire à un prince qui n'était pas disposé à jouer le rôle de Jean sans Terre. Il fit des concessions : il accorda à Philippe le décime de son clergé pour trois ans : il lui promit son crédit pour élever sur le trône d'Allemagne son frère Charles de Valois : il canonisa l'aïeul du roi, Louis IX. La bonne intelligence sembla rétablie. Philippe le Bel, comptant sur le bon vouloir du souverain pontife, lui remit la décision arbitrale de ses différends avec l'Angleterre. Mais le roi fut mécontent du jugement; il avait cru trouver un instrument de son ambition et non un juge. Le roi et le pape s'aigrirent de nouveau. Boniface lança bulle sur bulle contre Philippe le Bel : « Des plaintes sans nombre lui parviennent, dit-il, sur les excès, sur les injures et l'oppression que souffre l'Église gallicane. Les pairs, les comtes, les nobles, les communautés, les villes lui adressent les mêmes doléances. » Pour remédier à ces maux, le pape convoqua le clergé français à Rome. Le concile devait délibérer non seulement « sur l'honneur de Dieu et du siége apostolique, sur l'accroissement de la foi catholique et les libertés de l'Église; » il devait prendre aussi des mesures « pour la réformation du royaume et du roi,

(1) *Du Puy*, Histoire du différend de Philippe le Bel et de Boniface, pag. 21.

pour la correction des abus passés et le bon gouvernement de l'État (1). » Boniface osa notifier cette décision à Philippe le Bel : « Écoutez, mon fils, les paroles d'un père tendre... Dieu nous a constitué, bien qu'indigne, au dessus des rois et des royaumes, en nous imposant le joug de la servitude apostolique pour arracher, détruire, dissiper, édifier et planter en son nom... Gardez-vous donc de croire que vous n'ayez pas de supérieur et que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique : qui pense ainsi est un insensé, et qui le soutient opiniâtrement est un infidèle, séparé du troupeau du bon pasteur. Or l'affection que nous vous portons ne nous permet pas de dissimuler que vous opprimez vos sujets...; de quoi nous vous avons souvent averti, sans que vous en ayez profité. » Suit le détail des griefs du pape contre le roi : « Voulant pourvoir à votre salut et au bien d'un peuple qui nous est cher, nous avons appelé par devers nous les archevêques, les évêques, les abbés et les docteurs en théologie, afin de traiter avec eux de la réformation de votre royaume. » Le pape ajouta que le roi devait venir au concile ou s'y faire représenter; sinon il procéderait en son absence (2).

Convoquer un concile pour délibérer sur l'administration du royaume de France, appeler à ce concile le clergé français, citer le roi à comparaître pour rendre compte de son gouvernement, c'était s'établir juge et souverain des princes. Philippe le Bel ne pouvait obéir à la bulle sans abdiquer; il la fit brûler et il publia l'exécution à son de trompe. Le gant est jeté. Le pape traduit le roi devant le concile; le roi convoque un parlement où le pape sera accusé, honni, bafoué. La guerre commença par des injures. Les gens du roi firent circuler une *petite bulle* qui résumait en traits vifs la doctrine romaine : « *Boniface... à Philippe...* Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis dans le temporel comme dans le spirituel... Nous déclarons hérétiques tous ceux qui pensent autrement (3). » A cette prétendue bulle, on fit une

(1) *Raynald.*, Ann. Eccl., 1301, § 29.

(2) *Du Puy*, pag. 48. — *Fleury*, Hist. Eccl., livre XC, § 7.

(3) La *petite bulle* émane-t-elle du pape ? Nous croyons avec *Plank* (Geschichte der kirchlichen Gesellschaftsverfassung, T. V, pag. 96, note), *Schoell* (Histoire des États européens, T. VII, pag. 51), *Michelet* (Histoire de France, livre V) et *Drumann* (Bonifazius der VIII^te^, T. II, pag. 24-26), qu'elle est fabriquée. *Gieseler* (Kirchengeschichte, T. II, 2, § 59, note *v*) soutient l'authenticité.

réponse dont l'impertinence devait plaire à un peuple qui aime les bravades : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boniface qui se donne pour pape, peu ou point de salut. Que ta très grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel..., et que nous tenons pour fous et insensés ceux qui croient autrement. »

III

Voilà la question nettement posée : il ne s'agit plus de la bonne ou de la mauvaise administration du royaume, il s'agit de savoir, s'il y aura un royaume, une France. Philippe le Bel convoqua les états généraux et leur dit : « Le pape prétend que je lui suis soumis pour le temporel et que je tiens ma couronne de lui. Non content de ce discours si étrange, si nouveau, si inouï, Boniface a voulu en venir à l'exécution ; il a mandé les prélats de mon royaume pour corriger les abus et les torts que je fais, à ce qu'il dit, à l'Église, aux seigneurs et au peuple. » Le roi rétorqua les accusations du pape contre lui : « Si l'Église est opprimée, exploitée, foulée, dit-il, c'est par le saint-siége, et les abus vont en croissant sous le pontificat de Boniface. » Philippe déclara qu'il ne pouvait les tolérer plus longtemps, sans perdre son honneur et ses droits (1). Il finit par demander conseil et secours « pour la conservation de l'ancienne liberté et pour le rétablissement du royaume et de l'Église gallicane. » Les barons et le tiers état furent unanimes à louer le roi de sa conduite et à le remercier de sa généreuse résolution; ils déclarèrent « qu'ils étaient prêts d'exposer leurs biens et leurs personnes, jusqu'à souffrir la mort et toutes sortes de tourments, plutôt que d'endurer les entreprises du pape, quand même le roi voudrait les tolérer (2). »

L'ordre de la noblesse fit part de ses résolutions au collége des cardinaux. D'abord les seigneurs rappellent l'union et l'amitié qui a été de tout temps entre l'Église romaine et le royaume de France : « Ce

(1) *Du Puy*, Histoire du différend, pag. 69 : « Regni exheredationem tam enormam et gravem, tamque manifestum sui et regni honoris dispendium et evidens detrimentum non intendens, sicut non poterat diutius tolerare. »

(2) *Idem, ibid.*, pag. 69, s.

serait pour eux une grande douleur de voir cette union se rompre ou seulement diminuer par la mauvaise volonté, par l'inimitié longuement nourrie sous l'ombre d'amitié, par les tortionneries et les folles entreprises de celui qui à présent est au siége du gouvernement de l'Église. » Puis les barons exposent quelles sont ces entreprises nouvelles, qu'ils ne souffriront pas, quelque mal qui leur puisse arriver : « Le pape prétend que le roi est son sujet quant au temporel, tandis que le roi et tous les Français ont toujours dit que, pour le temporel, le royaume ne relevait que de Dieu seul. Le pape a fait appeler les prélats et les docteurs du royaume pour réformer les abus qu'il lui plaît de dire que le roi et ses officiers commettent au préjudice du clergé, de la noblesse et de tout le peuple. Les seigneurs protestent que, s'il y a une réforme à opérer, ils ne la veulent que par l'autorité du roi et non par le pouvoir du souverain pontife (1)... »

Ce fier langage exprimait les sentiments de la nation; l'élan des esprits était tel qu'il emporta même le clergé. Les évêques, réunis en parlement avec les autres ordres, avaient d'abord cherché à gagner du temps, en excusant le saint-père et en calmant Philippe le Bel. Leurs tergiversations, en une affaire aussi grave, ne furent point du goût de la noblesse et du tiers; on accusa les hauts prélats d'être les ennemis du roi et du royaume. Ils comprirent qu'il fallait donner satisfaction aux vœux de la nation, s'ils voulaient éviter des périls et des scandales sans nombre. L'intérêt de l'Église était en jeu : « Les laïques, dit le clergé dans sa lettre à Boniface, fuient notre compagnie; ils nous éloignent de leurs conférences et de leurs conseils, comme si nous étions coupables de trahison; ils méprisent les censures ecclésiastiques; la rupture avec l'Église romaine est imminente. » En considération de cette émotion violente du roi, des barons et des autres laïques, les évêques supplient le pape de maintenir l'ancienne union entre l'Église et l'État, et de révoquer le mandement par lequel il les a appelés (2).

Voilà ce que fit le parlement : c'était une énergique revendication de la souveraineté nationale contre les prétentions de la

(1) *Du Puy*, Histoire du différend, pag. 60, ss. La lettre du tiers état est perdue.
(2) *Idem, ibid.*, pag. 67, ss.

papauté. Les papes s'étaient donné la haute mission de défendre la justice contre la violence des rois; longtemps ils avaient eu pour eux la faveur du peuple. Boniface aussi voulut protéger la France contre l'oppression fiscale de Philippe le Bel. Mais qui dit protection, dit domination. La France repoussa l'appui du saint-siége : s'il y avait des abus à réformer, elle entendait les réformer elle-même. Le parlement de 1302 inaugura l'ère des nations. Le règne de la papauté est fini.

Que fit le concile de Rome? On y disserta longuement sur l'Église et l'État, sur le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Le cardinal *de Porto* reproduisit la doctrine de Grégoire et d'Innocent sous une forme scolastique : « Il y a deux puissances, la spirituelle et la temporelle. Le pape a la juridiction spirituelle; les rois ont la juridiction temporelle. Néanmoins le pape a le droit de connaître et de juger de toutes choses temporelles, en tant qu'elles touchent au péché. Il en résulte que les princes n'ont point la plénitude de la juridiction temporelle. Il faut distinguer le droit et l'exercice. Le droit appartient au souverain pontife (1), l'usage est aux princes. » Boniface prit également la parole : « Nous n'avons pas songé, dit-il, à usurper le pouvoir du roi. Mais le roi ne peut nier qu'il ne soit soumis au pape quant au péché; s'il ne se corrige pas, nous suivrons l'exemple de nos prédécesseurs qui ont déposé trois rois de France, et nous le châtierons comme un petit garçon (2). » La doctrine du concile fut formulée dans la célèbre bulle *Unam Sanctam* (3) : « Nous croyons et confessons une Église sainte, catholique et apostolique, hors laquelle il n'y a pas de salut. L'Église est unique; c'est un seul corps qui n'a qu'un chef et non pas deux, comme un monstre. Ce seul chef est Jésus-Christ et saint Pierre son vicaire, et le successeur de saint Pierre... Nous apprenons par l'Évangile que dans cette Église, et sous sa puissance, sont deux glaives, le spirituel et le temporel; l'un doit être employé par l'Église et par la main du pontife, l'autre par l'Église et par la main des rois et des guerriers, sur l'ordre et la permission du pontife. Or il faut qu'un glaive soit

(1) « Jurisdictio temporalis competit summo Pontifici, qui est vicarius Christi et Petri, *de jure*. » (*Du Puy*, pag. 73, ss.)

(2) « Nos deponeremus Regem ita sicut unum garcionem. » (*Du Puy*, p. 77, ss.)

(3) *Raynald.*, Ann. Eccl., a. 1302, § 13. — *Fleury*, Hist. eccl., livre XC, § 18.

soumis à l'autre, que la puissance temporelle soit soumise à la puissance spirituelle; autrement elles ne seraient pas ordonnées et elles doivent l'être, comme dit l'apôtre... Suivant le témoignage de la vérité, la puissance spirituelle doit inspirer la temporelle et la juger si elle s'égare. Ainsi se vérifie à l'égard de l'Église la prophétie de Jérémie : *Je t'ai établie sur les nations et les royaumes...* Mais si l'Église a le droit de juger les rois, Dieu seul peut juger la puissance spirituelle. Donc quiconque résiste à l'Église, résiste à Dieu. « Nier que les princes soient soumis à l'Église, c'est « admettre deux principes comme les manichéens (1). » La conclusion est « qu'il est de nécessité de salut que toute créature humaine soit soumise au pape (2). »

Tout en proclamant cette fière théorie sur l'unité du pouvoir, Boniface prétendit n'usurper en rien la juridiction du roi : « Voilà quarante ans, dit-il, que nous professons le droit; nous savons qu'il y a deux puissances établies par Dieu; qui donc peut croire que nous ayons la fatuité de dire que le roi de France tient son royaume de nous? » Boniface joue sur les mots. Il nie qu'il ait attaqué le pouvoir du roi, parce qu'il n'a pas dit que le roi était son vassal; il reconnaît aux princes l'*exercice* du pouvoir temporel, mais il en revendique le *droit* pour la papauté. La distinction est digne d'un pape légiste. Oui, les princes conservent une indépendance apparente, ils ne portent pas le titre de vassal, mais leur pouvoir est absorbé par la puissance spirituelle, au point qu'ils ne sont plus que les porte-glaive de la papauté (3). Ils tiennent leur autorité du pape, puisque les deux glaives appartiennent à la papauté; ils sont soumis au pape, puisque c'est l'Église qui leur commande de tirer le glaive ou de le remettre au fourreau ; ils dépendent du pape, puisque c'est à lui à les juger, à les condamner, à les déposer. Que devient donc la

(1) Dans la réponse de Boniface au clergé français il dit aussi : « Nonne duo principia nituntur ponere qui dicunt temporalia spiritualibus non subesse? (*Du Puy*, pag. 66.)

(2) « Porro subesse romano pontifici, omni humanæ creaturæ declaramus, definimus et pronunciamus omnino esse de necessitate salutis. »

(3) C'est le sentiment du savant archevêque de Paris *De Marca* (de Concordia Sacerdotii et Imperii, IV, 16, 5) : « Hinc constat Bonifacium non id quidem sibi usurpasse, ut regnum Francorum ad *feudi servitutem* demissum a sede apostolica hominii et fidelitatis nexu pendere dicere. *Sed, ea subjectione excepta, supremam sibi potestatem in reges arrogavit.* » — Cf. *Bossuet*, Defensio Declarat., III, 24 : « Quæ si doctrina valeat, reges nihil aliud quam pontificum ministri et executores essent... *ipse rex nudum regis nomen obtineret.* »

distinction des deux puissances? Elle n'aurait de valeur que si les princes étaient indépendants dans leur sphère; mais alors ils seraient souverains, et il y aurait deux souverainetés, c'est à dire deux principes. Boniface repousse cette théorie comme une hérésie manichéenne, et il a raison. Il n'y a qu'une souveraineté : en donnant au pape la plénitude du pouvoir spirituel, le moyen âge lui reconnaissait par cela même la domination universelle. Quand les princes attaquaient le pouvoir temporel des papes, ils niaient par cela même leur suprématie spirituelle; ils déplaçaient la souveraineté; elle était à l'Église, elle va être à la royauté, aux nations.

Conséquent à sa doctrine, Boniface excommunia le roi, et il se préparait à le déposer, en sa qualité de vicaire du Christ, « ayant le pouvoir de gouverner les rois avec la verge de fer et de les briser comme des vaisseaux de terre (1). » Alors Philippe adressa un nouvel appel à l'opinion publique et il ne garda plus aucun ménagement. Le pape voulait déposer le roi; le roi se mit en mesure de déposer le pape. Il fit prononcer par un légiste un violent réquisitoire contre Boniface, dans une assemblée de prélats et de barons : « Dans la chaire de saint Pierre, siége ce maître de mensonges, qui, quoique *malfaisant* de toute manière, se fait appeler *Boniface*. Il n'est pas entré dans le bercail du Seigneur, par la porte comme pasteur et ouvrier, mais comme voleur et brigand (2). Insatiable d'or et d'argent, il dépouille les églises, il dépouille le pauvre et le riche. Hérétique manifeste, simoniaque horrible, souillé de mille crimes épouvantables, il ne peut être toléré sans danger pour la religion. Le roi étant protecteur de l'Église, se trouve obligé en conscience de punir ce misérable. » *Guillaume de Nogaret* conclut en demandant la convocation des états généraux pour délibérer sur la réunion d'un concile, à l'effet de faire le procès au prétendu pape (3).

Les états généraux furent convoqués. Un procès public fut intenté par *Guillaume du Plessis* à Boniface. La plainte contient

(1) *Du Puy*, pag. 182. La bulle qui prononce la déposition n'a pas été publiée, par suite de l'arrestation et de la mort de Boniface.

(2) Le prédécesseur de Boniface, *Célestin*, abdiqua la papauté. On prétend que cette abdication lui a été arrachée par Boniface.

(3) *Du Puy*, Histoire du différend, pag. 56, ss.

vingt-neuf chefs d'accusation; il n'y a pas d'hérésie, pas de blasphème, pas de crime, qu'on ne reproche au pape : « On l'accuse de nier l'immortalité de l'âme, on l'accuse de douter de la réalité du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, on l'accuse de se souiller du péché infâme, etc. » L'accusateur offrit de prouver ces imputations devant un concile général. Philippe le Bel appela au futur concile et au futur pape de tout ce que Boniface pourrait attenter (1).

Le clergé adhéra à l'appel ainsi que l'université de Paris. L'université était le premier corps théologique de la chrétienté; son avis est d'autant plus considérable, qu'elle puisa ses arguments contre les prétentions du pape dans l'Écriture sainte. Elle prouva que Jésus-Christ n'avait pas voulu exercer un pouvoir temporel, qu'il n'avait donné à saint Pierre qu'une puissance purement spirituelle, et que les papes ne pouvaient pas avoir plus de droits que Jésus-Christ et les apôtres. Il y a un fait plus remarquable, c'est que le sentiment de nationalité se fit jour au milieu des discussions théologiques. Les partisans du pape prétendaient que les empereurs tenaient leur couronne du saint-siége, et les empereurs n'étaient-ils pas les maîtres du monde? A ce titre, tous les princes relevaient de la papauté. L'université répondit qu'elle n'avait pas à examiner quels étaient les rapports entre le saint-siége et l'empire, que les rois de France n'avaient jamais été vassaux de l'empereur, et qu'ils ne recevaient pas leur couronne du souverain pontife (2).

La mort de Boniface ne mit pas fin à la lutte. Le roi, d'accord avec la nation, poursuivit la mémoire du pape. Il y a un acte de cette procédure qui offre un vif intérêt : la *Supplique du peuple de France contre Boniface* est une réponse à la bulle *Unam sanctam*. La *Supplique* commence par revendiquer « la *souveraine franchise* du royaume qui est telle que le roi ne reconnaît de son temporel souverain en terre sauf Dieu. De là suit « que le pape Boniface erra manifestement, et fit péché mortel en mandant au roi par lettres bullées qu'il était souverain de son temporel. » *Le peuple de France* dit à son chef : « L'on peut prouver par vive force, sans

(1) *Du Puy*, Histoire du différend, pag. 101, ss.
(2) *Bulaeus*, Historia universitatis Parisiensis, T. IV, pag. 935-946.

que nul n'y puisse par raison répondre, que le pape n'eut oncques seigneurie de votre temporel. » Suit une intéressante exposition du droit de la puissance laïque : « Quand Dieu le Père eut créé le ciel et les quatre éléments, et qu'il eut formé Adam et Ève, il dit à eux et à leurs descendants : *Ce que votre pied foulera sera à vous.* C'est à dire qu'il voulait que chaque homme fût seigneur de ce qu'il occuperait de terre. » Voilà la souveraineté laïque fondée sur la parole même de Dieu. Y avait-il, dans le principe, une puissance spirituelle qui dominât sur les laïques ? « Les fils d'Adam se partagèrent la terre et en furent seigneurs pendant trois mille ans et plus, avant Melchisédech qui, le premier, fut prêtre et roi ; mais il ne fut pas roi du monde entier et on lui obéissait comme à un roi plutôt que comme à un prêtre. Après sa mort fut grand temps, six cents ans au plus, avant que nul autre ne fût prêtre. » La *Supplique* montre que chez les Juifs, le sacerdoce n'eut jamais le pouvoir temporel, qu'il était au contraire soumis aux rois quant au temporel ; puis elle arrive à l'époque évangélique : « Jésus-Christ était souverain prêtre, et l'on ne trouve nulle part écrit qu'il eût oncques nulle possession terrestre. Si Jésus-Christ dit à saint Pierre : *Ce que tu lieras en terre, sera lié au ciel*, cette parole était toute spirituelle. C'est une abomination, une hérésie de l'entendre au temporel, comme fait Boniface. » La *Supplique* conclut, « à ce que le roi, pour conserver sa souveraine franchise, fasse condamner Boniface comme hérétique (1). »

Le peuple de France proclame que la doctrine de Boniface est hérétique. Cette doctrine était celle de la papauté depuis Grégoire VII, et elle n'a pas cessé d'être la doctrine du catholicisme : c'est la théorie de la souveraineté divine, déléguée par Jésus-Christ à son vicaire. Dans cet ordre d'idées, la royauté n'est qu'un nom, une ombre ; il n'y a plus d'indépendance, plus d'individualité pour les nations ; une puissance immense domine et absorbe les peuples. *Le peuple de France* protesta contre ces *abominations*, et la voix du peuple est celle de Dieu. Oui, la papauté est hérétique, au premier chef, en réclamant la souveraineté. En effet, la souveraineté n'est qu'à Dieu et après lui, dans les limites de l'imperfection humaine, aux nations. En revendiquant *sa souveraine*

(1) *Du Puy*, Histoire du différend, pag. 214, ss.

franchise, la France était donc dans la voie de la vérité éternelle; la papauté était dans la voie de l'erreur; elle succomba.

Boniface fut le dernier pape. Ce n'est pas qu'après lui la papauté ait abandonné ses prétentions : elle ne saurait rien abandonner de ses prétendus droits, sans abdiquer. Mais sa faiblesse augmenta pour ainsi dire avec ses exigences. Les successeurs de Boniface quittèrent la ville éternelle; en désertant l'Italie, ils perdirent leur indépendance et leur force. Placés sous la main de la France, ils devinrent les instruments de l'ambition et des mauvaises passions de ses rois. Ils cassèrent les actes de Boniface qui pouvaient blesser la dignité ou la susceptibilité française, ils permirent que la mémoire de Boniface fût poursuivie par ses ennemis, devant un concile. Au grand scandale de la chrétienté, l'on vit un prince accuser un pape d'hérésie. Le scandale fit place à un crime : Clément V prêta la main au meurtre juridique des Templiers. Qu'importe après cela que les pontifes d'Avignon aient tenu un fier langage aux empereurs d'Allemagne? Les bulles emphatiques de Jean XXII cachaient mal la servitude de la papauté. La décadence éclata dans le schisme; la chrétienté se divisa entre deux chefs : c'était dire qu'elle n'en avait aucun. Les conciles contestèrent au pape le fondement même de son pouvoir, en réclamant pour eux la plénitude de ce pouvoir spirituel que les vicaires du Christ avaient exercé pendant des siècles. La prédiction de saint Bernard s'accomplit : les papes perdirent à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

IV

Pourquoi cette rapide décadence? Au treizième siècle, la papauté abat la puissante famille des Hohenstaufen; au quatorzième, elle quitte la ville éternelle et semble abdiquer. La raison en est que le pouvoir spirituel est un pouvoir d'opinion qui suppose le concours des intelligences. Sous Grégoire VII, les fidèles furent pour le pape contre l'empereur. Sous Innocent III, l'opinion publique força Philippe-Auguste à céder. L'accusation d'hérésie lancée par Grégoire IX et Innocent IV contre Frédéric II eut encore assez de puissance pour détacher les peuples d'une race illustrée

par l'héroïsme. Au quatorzième siècle, au contraire, nous voyons les rois prendre appui sur les peuples contre le saint-siége; c'est un signe qu'une grande révolution s'est opérée dans les esprits. Les penseurs, théologiens et philosophes, qui, au douzième siècle, avaient été presque unanimes pour les successeurs de saint Pierre, se divisent maintenant; les plus hardis attaquent le pouvoir temporel des papes. D'où vient ce changement? C'est que les conséquences fatales de la domination de Rome se sont produites au grand jour : oppression et tyrannie dans l'Église et hors de l'Église. Les partisans de la papauté se chargèrent de détruire les dernières illusions qui auraient pu rester sur l'autorité monstrueuse dont ils prenaient la défense : « Jésus-Christ, dit un théologien contemporain de Boniface, était tout ensemble roi et prêtre; il a communiqué tous ses pouvoirs à saint Pierre; c'est donc avec raison que les papes sont appelés rois et pontifes. La puissance temporelle n'existe que par la puissance spirituelle, de même que le corps ne vit que par l'âme. Si Jésus-Christ a permis aux rois de régner de son vivant et à sa mort, c'est que son royaume n'était pas encore organisé. Dès que la chrétienté fut constituée, un miracle força Constantin à céder la domination du monde au pape qui la possédait déjà de droit. Depuis lors, les deux pouvoirs n'en font plus qu'un seul dans les mains du souverain pontife (1). »

Lorsque ces exorbitantes prétentions furent mises en avant, la pholosophie s'en émut. C'était pour elle une question d'existence. Que deviendrait la liberté de l'esprit humain, si un homme pouvait se dire prêtre et roi, au même titre que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, coéternel au Père? La cause des philosophes se confondait avec celle des rois. *Guillaume Ockam*, religieux franciscain qui professait à Paris, prit parti pour Philippe le Bel (2). Il rejette la toute-puissance spirituelle et temporelle du pape, parce qu'elle conduit au despotisme le plus absolu : « Si nous sommes tous, dit-il, clercs et laïques, soumis au pouvoir divin d'un homme, l'Évangile n'est pas une loi de liberté, mais une loi d'intolérable

(1) *De Regimine principum*, lib. III, cap. x, xvi. Cet ouvrage est attribué à *saint Thomas*; mais les deux premiers livres sont seuls du grand docteur; les autres ont été écrits dans les dernières années du treizième siècle. (*Giesseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 59, note *kk*.)

(2) « Disputatio super potestate ecclesiasticis prælatis atque principibus terrarum commissa. » (*Goldast*, Monarchia Imperii romani, T. II, pag. 957, ss.)

servitude (1). Si la puissance du pape n'a point de bornes, il aura le droit non seulement de déposer les rois, au gré de ses caprices, il pourra même changer et détruire la religion chrétienne (2). » Pour ruiner cette prétendue toute-puissance dans son fondement, le philosophe anglais démontre dogmatiquement que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'a été appelé par son Père à exercer aucune autorité sur les princes : « Quiconque soutient le contraire, doit être chassé de l'Église comme fauteur d'hérésie. L'Église n'a qu'une puissance spirituelle; c'est par ce caractère de spiritualité que la loi nouvelle se distingue de la loi ancienne (3)... Qui exercera ce pouvoir spirituel dans toute sa plénitude? Ce ne peut être le pape; car que deviendrait l'Église, que deviendrait la foi, si le pape professait des opinions hérétiques? La puissance spirituelle appartient essentiellement à la chrétienté représentée dans les conciles généraux. » Mais que sera alors le pontife romain? Il descend évidemment au rang d'un évêque, il n'est plus souverain. La souveraineté est déplacée. L'empereur n'a plus en face de lui un vicaire de Dieu; c'est lui qui est le véritable vicaire de Dieu : loin d'être soumis au pape, dit *Ockam*, il peut au besoin juger le pape (4).

La philosophie est arrivée du premier pas à la révolte : elle prélude à la réforme, en faisant du christianisme une religion essentiellement spirituelle, par opposition à la loi ancienne; elle prophétise un avenir plus éloigné encore, en revendiquant la souveraineté pour l'assemblée générale des fidèles. Moins aventureux que les philosophes, les théologiens se contentent d'attaquer le pouvoir temporel de la papauté. *Egidius de Rome*, moine augustin, et le dominicain *Jean de Paris* reconnaissent que le pape est le vicaire du Christ, mais ils soutiennent que Jésus-Christ n'a jamais exercé de pouvoir temporel : « Quand on lui offre la royauté,

(1) *G. Ockam*, de Jurisd. imperatoris in causis matrimonialibus, dans *Goldast*, T. I, pag. 24 : « Si enim talem haberet (Romanus Episcopus) plenitudinem potestatis, qualem sedem apostolicam occupantes sibi damnabiliter usurparunt et quam plures adulatorie et erronee sibi tribuere moliuntur, omnes mortales essent servi, quod libertati evangelicæ legis, quæ in scripturis divinis legitur apertius adversatur. »

(2) *Ockam*, de Jurisd. in causis matrimonialibus (*Goldast*, T. I, pag. 24).

(3) *Octo Quæstiones*, dans *Goldast*, T. II, pag. 327 : « Auctoritas pontificalis in nova lege spiritualior est et magis a terrenis negotiis elongata, quam fuerit auctoritas pontificalis in veteri lege quemadmodum lex nova magis est spiritualis quam lex vetus. »

(4) *Dialog.*, V, 2, dans *Goldast*, T. II, pag. 268, ss.

il refuse; quand on l'appelle à décider des procès, il dédaigne; ce qu'il recommande à ses disciples, ce n'est pas l'ambition du pouvoir, c'est l'humilité et la pauvreté. Voilà l'exemple qu'il a laissé à ses vicaires. » Ces sentiments évangéliques conduisent le moine augustin à une doctrine bien différente de celle de Grégoire VII, sur l'Église et l'État : «La puissance temporelle a été instituée par Dieu, aussi bien que la puissance spirituelle. Les deux puissances ont chacune leur sphère et leurs limites dans lesquelles elles sont indépendantes (1). » C'est le système des gallicans; le théologien du quatorzième siècle soutient, comme *Bossuet*, que les papes n'ont jamais eu le pouvoir de déposer les rois : « Les Français doivent repousser bien loin cette prétention. Les faits sur lesquels on l'appuie sont faux. Il n'est pas vrai que Childéric ait été déposé par le pape; il n'est pas vrai que les souverains pontifes aient transféré l'empire des Grecs à Charlemagne; ces révolutions se sont accomplies par la volonté du peuple et non par celle des papes. Après tout, quand même il y aurait eu des dépositions, ce ne serait qu'un fait et non un droit (2). » Le moine augustin se rapproche encore des gallicans dans les restrictions qu'il apporte au pouvoir spirituel des papes; il ne le conteste pas; mais il le limite; il n'admet pas que l'évêque de Rome en possède la plénitude (3). *Jean de Paris* abonde dans cette opinion : « Les évêques sont les successeurs de saint Pierre aussi bien que les papes; ils tiennent leur pouvoir directement de Dieu et non du saint-siége (4). » Qu'est-ce à dire? Si le titre est égal, les droits doivent être égaux. Au quinzième siècle, les conciles s'empareront de cette doctrine, pour revendiquer la souveraineté; il ne restera au pape ni pouvoir spirituel, ni pouvoir temporel. Les partisans les plus décidés du saint-siége sont d'accord avec saint Bernard pour signaler le danger qui menace la papauté. *Durant*, le célèbre évêque de Mende, s'écrie : « Qui veut le tout, perd le tout. L'Église de Rome réclame la toute-puissance; je crains qu'elle ne

(1) *Egidius de Columna*, mort archevêque de Bourges : «Quæstio in utramque partem disputata, de potestate regia et pontificia.» (*Goldast*, Monarchia Imperii romani, T. II.)

(2) *Bossuet* cite ce passage à l'appui de sa doctrine (Defensio Declarationis, III, 25).

(3) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. VI, pag. 24, ss.

(4) *Johann. de Parrhisiis*, de Potestate regia et papali, cap. XI, dans *Goldast*, Monarchia, T. II, pag. 120.

perde tout pouvoir. Déjà l'Église grecque s'est retirée de son obéissance; les autres Églises suivront cet exemple, si on ne laisse à chacune sa liberté et son honneur (1). »

Les moines qui attaquent le pouvoir temporel de la papauté restent chrétiens, même catholiques; ils ne s'aperçoivent pas que le pape demande le pouvoir temporel au même titre que le pouvoir spirituel : contester l'un, c'est révoquer l'autre en doute. Si le principe sur lequel se fonde la puissance spirituelle est reconnu faux dans ses conséquences, il risquera beaucoup d'être nié. Cependant les prétentions du saint-siége augmentent avec sa faiblesse. Alors les attaques redoublent, et deviennent de plus en plus audacieuses; la papauté est ébranlée dans ses fondements. Tel est le spectacle que présente la dernière lutte du sacerdoce et de l'empire au quatorzième siècle.

§ 4. La papauté et l'Allemagne.

I

L'Allemagne, après avoir soutenu pendant deux siècles la lutte de l'empire contre le sacerdoce, succombe : le dernier des Hohenstaufen porte la tête sur l'échafaud. Depuis lors, la dignité impériale n'est plus qu'un vain mot : les chefs temporels de la chrétienté abandonnent l'Italie, et ils sont sans autorité en Allemagne. La papauté est toute-puissante, mais sa domination devient le principe de sa décadence. Elle avait trouvé des auxiliaires dans les princes allemands, en flattant leur esprit d'indépendance et leur ambition de souveraineté. Après la chute des Hohenstaufen, la position et les intérêts des princes changèrent. D'abord, ils n'avaient plus rien à redouter de l'autorité impériale; ensuite, devenus souverains, ils prirent les sentiments des rois, ils devinrent les organes des peuples. Les usurpations de la papauté retombèrent sur eux; ils n'avaient pas voulu être les vassaux de l'empereur, ils ne voulurent pas davantage être les vassaux du pape. De

(1) *Guilelmi Durantis*, Tractatus de modo celebrandi generalis concilii, part. II, rubr. 7 : « Ecclesia Romana sibi vendicat universa; unde timendum est ne universa perdat. »

là il arriva que l'Allemagne présenta le même spectacle que la France. Le pape se croyait vainqueur, parce qu'il avait vaincu les Hohenstaufen; mais derrière les empereurs il trouva une nation, et sur la nation, le pape n'avait d'autre autorité que celle de la foi, influence toute-puissante, tant que la foi était entière. Mais les papes eux-mêmes ébranlèrent le fondement de leur pouvoir : la fiscalité romaine et la tyrannie pontificale pesèrent sur l'Allemagne, bien plus que sur la France. La réaction était inévitable. Le pouvoir temporel de la papauté fut attaqué; les princes déclarèrent que l'empereur ne tenait sa couronne que de Dieu. Là ne s'arrêta pas le mouvement des esprits. Les Allemands, race religieuse, se mirent à scruter les fondements du pouvoir des papes. Alors le voile se déchira ; l'on découvrit que les prétendus vicaires du Christ étaient des usurpateurs; l'on enseigna que la seule autorité divine qui régissait les chrétiens, c'était la parole de Dieu, manifestée dans l'Écriture et expliquée par les conciles. Nous sommes au seuil de la réforme.

Les luttes violentes de l'empire contre le sacerdoce provoquèrent de bonne heure des mouvements hostiles à la papauté. Déjà sous Henri IV, une partie de l'Église d'Allemagne se prononça avec indépendance contre la monarchie naissante de Rome. En vain la protestation du clergé de Liége (1) fut condamnée comme une hérésie, c'était une hérésie à laquelle l'avenir appartenait. Sous les Hohenstaufen, l'opposition gagna du terrain : l'Église allemande tout entière prit parti pour Barberousse. De vives plaintes s'élevèrent contre les exactions des légats : « Ce ne sont pas des prédicateurs, écrit Frédéric au pape, ce sont des voleurs; ils ne viennent pas prêcher la paix, mais enlever l'argent; le salut de la chrétienté leur importe peu, pourvu qu'ils remplissent leurs sacs (2). » Les prélats allemands souffraient le plus de ces exactions; ils se joignirent à l'empereur pour faire entendre des paroles sévères au pape (3). Mais la papauté ne pouvait plus s'arrêter sur la pente fatale de la monarchie universelle. L'oppression aug-

(1) Voyez plus haut, pag. 362, ss.

(2) « Non prædicatores, sed prædatores; non pacis corroboratores, sed pecuniæ raptores; non orbis reparatores, sed auri insatiabiles corrasores. » *Radevic.*, pag. 558.

(3) Voyez la lettre des évêques allemands de 1186 dans *Radulph. de Diceto*, pag. 632. — *Fleury*, Histoire ecclésiastique, livre LXXIV, § 5.

menta avec les besoins que créait la domination pontificale. Rome tailla à merci toutes les Églises de la chrétienté. Elle trouva une vive opposition en Allemagne. Un légat convoqua, en 1231, une diète à Würtzbourg pour délibérer sur une demande de subside; peu de prélats s'y rendirent. Les princes laïques empêchèrent toute résolution; ils écrivirent aux archevêques, évêques et abbés : « Nous apprenons que le cardinal dispose à son gré des bénéfices et impose des charges aux églises. Unissons-nous pour maintenir les droits de nos pères et pour échapper à l'esclavage. Résistons avec courage comme les Macchabées. La tyrannie est plus grande que du temps des Pharaons. Veillez à la conservation de vos priviléges; n'oubliez pas que vous n'êtes pas seulement prêtres, mais aussi princes et seigneurs. » Les évêques résistèrent. En 1286, un cardinal-légat vint présider le concile de Würtzbourg, en présence de l'empereur Rodolphe. Un écrivain contemporain décrit la légation avec les images de l'Apocalypse; il y voit « le dragon qui passe les monts, entraînant sous sa queue le tiers des étoiles, c'est à dire une grande suite de prélats corrompus; promenant cette queue venimeuse par toute l'Allemagne, qu'il infecte de sa perversité simoniaque; amassant de toutes parts des trésors, mettant à l'enchère des priviléges qu'il se hâte de révoquer pour se les faire payer de nouveau, et ne cessant de vendre avec effronterie le patrimoine du crucifié. » Les évêques insultèrent le légat en plein concile; il se retira confus et irrité : nous espérons bien, ajoute le chroniqueur, qu'il ne reviendra plus (1). Ce chroniqueur était un moine!

Le mécontentement dépassa les limites de l'Église. On en trouve la preuve dans les poètes; les plus populaires sont ceux qui se montrent les plus hostiles à la papauté. L'opposition contre les usurpations de Rome, qui éclate dans la protestation du clergé de Liége, eut un long retentissement dans les provinces belgiques; elle laissa des traces dans le poème le plus répandu du moyen âge. Le clerc qui écrivit le *Roman du Renard*, au douzième siècle ne craignit pas de faire la satire de la papauté; il osa s'attaquer aux guerres sacrées, aux saints mêmes qui remplissaient le monde

(1) *Godefrid. Monach.*, ad a. 1230 et 1286. — *Alberic.*, pag. 539. — *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 536, s.

du bruit de leurs miracles (1). La fiscalité et la vénalité romaines trouvèrent dans le poète un censeur sévère : « on vend tout, » s'écria-t-il, « on vend jusqu'à Dieu lui-même (2). » Cette exploitation des nations au profit d'un pouvoir placé loin d'elles, éveilla l'esprit national. Même aujourd'hui le peuple se rend difficilement compte des nécessités financières du gouvernement ; comment les Allemands du moyen âge auraient-ils compris les exigences énormes du pouvoir spirituel ? A leurs yeux c'était la *race welche* qui exploitait la *race allemande* (3). La papauté disparaissait derrière Rome.

Ainsi la fiscalité de la cour de Rome faisait naître le patriotisme en Allemagne, comme les prétentions excessives du saint-siége avaient soulevé la France. Transportée sur ce terrain, la lutte devait être funeste aux papes ; dès que les peuples verront dans la domination pontificale le joug de l'étranger, la papauté sera perdue. La réaction contre les usurpations de Rome se manifesta déjà au treizième siècle. Dans sa lutte contre les Hohenstaufen, la papauté mit à nu ses ambitieuses prétentions. En vain Innocent III dit-il qu'il agissait dans l'intérêt des princes allemands, les contemporains ne se laissèrent pas prendre à ces belles paroles qui ont séduit des historiens modernes. Ils se demandèrent pourquoi le grand pape avait soutenu successivement en Allemagne Othon et Philippe de Souabe, puis encore Othon, enfin Frédéric II contre Othon. Le poète *Walther von der Vogelweide* flétrit cette

(1) Voyez les attaques contre le pape Eugène dans le *Reinardus Vulpes*, éd. *Mone*, lib. IV, fab. V, v. 1015-1018, et v. 1221-1226 et la justification ironique de la papauté, ib., 1227, ss. — *Gervinus*, Geschichte der poetischen Nationalliteratur, T. I, pag. 107, 138.

(2) « Venit homo argento, venit et ipse Deus. » (*Reinard. Vulp.*, lib. III, fab. II, v. 1131, ss. lib. IV, fab. III, v. 535-546.)

(3) Cette opposition nationale se manifeste dans les poésies de *Walther von der Vogelweide* (éd. *Lachmann*, pag. 28). Le poète dit :

« Alâ wie Kristenliche mî der bâbest lachet,
Swanne er [illegible] Wælchen [illegible] seit ·
Ich hânz also gemachet.
— Ich hân zwên Almân under eine Krône breht,
Daz siz rîche sulen stoeren unde wasten...
Ir tiusches silber vert in mînen welschen schrîn.
Ir pfaffen, ezzent hûener und trinket win,
Und lât die tiutschen... vasten. »

Comparez les passages des *Minnesinger*, cités par *Giesebr.* (Kirchengeschichte, T. II, part. II, pag. 256), et *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. VI, pag. 482.

politique tortueuse : « Dieu, dit-il, donne les rois selon son bon plaisir, nous n'avons pas à nous enquérir de ses desseins. Mais ce qui nous surprend, nous autres laïques, c'est la conduite et la doctrine de l'Église. Elle nous a fait jurer fidélité à Othon, et maintenant elle nous délie de nos serments. Qu'elle veuille bien nous dire, pour l'honneur de Dieu et le sien, quand elle s'est trompée; est-ce à sa première parole ou à sa dernière qu'il faut croire? L'une au moins est un mensonge, il nous semble : ce sont deux langues dans une seule bouche (1). »

L'abus que les papes faisaient de leur influence inspirait quelque doute sur le fondement de leur pouvoir temporel. Cependant cette puissance paraissait avoir un titre juridique, la fameuse donation de Constantin; l'on ne songeait pas, au treizième siècle, à en contester l'authenticité, mais les poètes la déplorent dans l'intérêt de la chrétienté : « Ce qui devait être un bienfait, s'est changé en poison; il en est résulté que les clercs usurpent le droit des laïques (2). Si Constantin avait prévu l'ambition des papes, il se serait bien gardé de leur livrer le glaive temporel (3). » De là, à douter de la légitimité de la puissance temporelle des papes, il n'y avait qu'un pas. Un poète du treizième siècle oppose l'Évangile aux successeurs de saint Pierre; il leur rappelle les célèbres paroles du Christ : *donnez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César* (4). Un autre poète ne peut comprendre comment les vicaires de celui qui était docteur d'humilité, dominent sur les rois et empereurs (5).

Ces retours à l'Évangile caractérisent les tendances de la race

(1) *Von der Hagen*, Minnesinger, T. I, pag. 271, s.
(2) *Walther von der Vogelweide* fait dire à l'ange :

« O we, o we, zum dritten we!
Es stuont dire Kristenheit mit zühten schone :
Der ist ein gift nu gevallen,
Ir honeck ist worden z'einer gallen,
Das wirt der werlt hernach vil leit.
. . . . . .
Die pfaffen wellent leien reht verkeren
Der Engel hat uns war geseit.

(*Von der Hagen*, Minnesinger, t. I, pag. 259.)
(3) *Walther von der Vogelweide*, dans *von der Hagen*, T. I, pag. 270.
(4) *Ibid.*, pag. 271.
(5) *Reinmar von Zweter*, dans *von der Hagen*, T. II, pag. 200.

allemande et présage déjà, au treizième siècle, la révolution religieuse qui éclata au seizième. Il y avait un autre élément tout aussi hostile à la papauté, les légistes. Les légistes ont toujours passé pour de mauvais chrétiens, et en Allemagne, paraît-il, plus qu'ailleurs, puisque c'est un proverbe allemand qui leur a fait cette mauvaise réputation (1). Défenseurs nés du droit, et partisans de la souveraineté laïque, ils étaient par cela même ennemis du pouvoir temporel des papes. Eux aussi disaient, comme Boniface VIII, qu'il n'y avait qu'une souveraineté, mais ils la revendiquaient par l'empereur. Ils avaient les textes des lois romaines pour eux, et ces lois n'étaient-elles pas la raison écrite? Il est vrai qu'ils avaient contre eux la donation de Constantin. La science historique n'était pas encore née ; ne pouvant démontrer le faux, et sentant néanmoins d'instinct que la donation était incompatible avec le droit de l'État, les légistes la passèrent sous silence et raisonnèrent comme si elle n'existait pas. Le *Miroir de Saxe* accorde, à titre égal, le glaive temporel à l'empereur et le glaive spirituel au pape ; il maintient l'indépendance du pouvoir civil à l'égard de l'Église (2). A Rome on s'effraya de ces propositions séditieuses ; Grégoire XI les condamna comme hérétiques (3). Les termes de la condamnation sont remarquables ; ils montrent jusqu'où allait dès cette époque le renversement de la morale, produit par l'outrecuidance des vicaires de Dieu : la doctrine du légiste allemand, dit le pape, ruine la vérité et les bonnes mœurs, *et ce qui est bien pis, elle attaque la puissance de la papauté.* » Mais Grégoire XI eut beau casser et annuler les articles du *Miroir* qui portaient atteinte à l'autorité pontificale ; ce n'était pas, comme il le dit, *l'œuvre exécrable de quelques détestables écrivains* (4), c'était l'expression des idées nouvelles qui commençaient à germer sur le pouvoir des papes. La bulle de Grégoire n'intimida pas les légistes ; ils tirèrent hardiment les conséquences du principe proclamé par la loi saxonne : la Glose du *Miroir de Saxe* dit que le pou-

(1) Le proverbe allemand dit : *Juristen, böse Christen.*

(2) *Sachsenspiegel*, I, 21 ; III, 54, 57, 63.

(3) *Grégoire XI*, a. 1374 (*Mansi*, XXIII, 457, ss.) : « Falsa, temeraria, injusta, et in quibusdam hæretica et schismatica... reperimus, auctoritate apostolica reprobavimus, damnavimus, ac decrevimus irrita et inania. »

(4) « Execrabilitas quorumdam scriptorum detestabilium. »

voir de l'empereur vient de Dieu, et qu'il est indépendant du pape (1).

II

Tel était l'état des esprits en Allemagne, lorsqu'une nouvelle guerre s'ouvrit, au quatorzième siècle, entre le sacerdoce et l'empire. A ne considérer que la fierté du langage, on croirait que Jean XXII est de la famille de Grégoire VII et d'Innocent III; il pousse l'insolence aussi loin que Boniface VIII, et ses exorbitantes prétentions sont en apparence couronnées de succès. Mais si l'on va au fond des choses, il y a un abîme entre la lutte de Louis de Bavière et celle des Hohenstaufen. Au douzième et au treizième siècle, les papes combattirent une famille héroïque qui aspirait à la monarchie des Césars; les combattants étaient à la hauteur de la cause qu'ils soutenaient : c'est la véritable guerre du sacerdoce et de l'empire. La nation n'était pas en jeu ; cela est si vrai que Frédéric II, le héros de l'empire, resta pour ainsi dire étranger à l'Allemagne; il n'avait pour lui que les forces du parti gibelin et les ressources de son génie. Au quatorzième siècle, l'empereur ne songeait plus à revendiquer les droits des Césars; il demandait seulement la couronne impériale que le pape lui refusait. Jean XXII, malgré son fier langage, était un successeur indigne des Grégoire et des Innocent. Les papes d'Avignon étaient les esclaves des rois de France (2) ; pour se dédommager de leur servitude, ils prenaient un ton superbe à l'égard de l'empire ; mais ce ton de hauteur cachait mal les misérables sentiments qui les animaient : ils tenaient à l'or plus qu'à la puissance. Cependant ils sortirent vainqueurs de la lutte, mais qui était vaincu ? C'est le faible empereur. Derrière l'empereur il y avait les princes et la nation ; l'Allemagne, loin d'être vaincue, proclama son indépendance, en attendant qu'elle se révoltât.

(1) Voyez la *Glose* sur le *Miroir de Saxe*, art. 1er. Sur la question si la papauté est supérieure à l'empereur, la *Glose* répond : « Das Reich hat man von niemand dann von Gott. »

(2) *Clemangis*, de Corrupto Ecclesiæ statu, XXVII, 4 : « Quid Clemente nostro miserabilius, qui ita se *servum servorum* gallicis principibus adjecerat, ut eas ferret injurias et contumelias quæ sibi quotidie ab aulicis inferebantur, quas vix decebat in vilissimum mancipium dici. »

A la mort de Henri VII, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche se disputèrent le trône; l'Allemagne se partagea entre eux. Clément V mit cette division à profit pour élever des prétentions auxquelles les pontifes les plus puissants n'avaient pas songé : « Le serment de fidélité que l'empereur prête à son couronnement est un serment de vasselage. A la mort du vassal, l'empire est vacant, jusqu'à ce que le pape ait confirmé l'élection faite par les princes. Le pape succède à l'empereur; c'est à lui à nommer un vicaire de l'empire (1). » Jean XXII exerça ce prétendu droit, en destituant les gouverneurs impériaux en Italie :« Dieu même, dit-il, a donné la souveraineté de la terre aussi bien que la souveraineté du ciel au pape. Pendant l'interrègne, tous les droits de l'empereur sont dévolus à l'Église. Celui qui, sans avoir obtenu la permission du siége apostolique, continue à remplir les fonctions que l'empereur lui avait conférées, offense la religion et il attaque la majesté divine elle-même (2). » Quelle outrecuidance ! et quelle profonde altération du sens moral ! L'empereur, chef temporel de la chrétienté, nomme des officiers, chargés d'exercer un ministère purement laïque. Il meurt. Si ces officiers continuent leurs fonctions, sans en demander l'autorisation à un prêtre qui se dit le successeur de saint Pierre, ils *offensent la religion*, ils sont coupables de lèse-majesté divine! Le pape est donc Dieu! et tout ce qu'il lui plaît de rêver dans sa folie, est un décret divin! Voilà l'égarement où conduit l'orgueil de la puissance spirituelle. Ces prétendus vicaires de Dieu n'attaquent pas seulement la souveraineté des peuples, la liberté de la pensée, ils vicient la religion et la morale dont ils se disent les organes et les gardiens !

Louis de Bavière vainquit son rival et il donna des secours aux Gibelins d'Italie. Alors Jean XXII éclata : « C'est à lui à juger entre les deux compétiteurs. L'examen du candidat, son approbation ou son rejet appartiennent au siége apostolique; jusqu'à ce que le pape ait approuvé l'élection de l'un ou de l'autre, il n'y a pas de roi des Romains (3). » En conséquence Jean XXII ordonna à Louis de Bavière, sous peine d'excommunication, de se désister

(1) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1314, § 2.
(2) *Idem, ibid.*, Annal. Eccl., a. 1317, § 27.
(3) « Cum nec interim reges Romanorum existant, sed in reges electi. »

de toute administration de l'empire et d'annuler les actes qu'il avait faits comme roi élu; il défendit à tous, ecclésiastiques et laïques, de lui prêter obéissance, sous peine de suspension et d'interdit (1). La prétention était inouïe; Louis de Bavière la repoussa vivement : « Fort de notre droit et appuyé sur la justice et la vérité, nous déclarons solennellement que la coutume, observée de temps immémorial, est que le roi des Romains, élu par les princes électeurs, prend le titre de roi et en exerce tous les droits. » L'empereur accusa le pape de se mettre en opposition avec la volonté divine, en cherchant à « étouffer l'une des deux grandes lumières que Dieu a créées pour éclairer le monde. Détruire l'empire, c'est mettre la confusion dans l'Église, c'est semer l'hérésie et la discorde. » Il finit par appeler à un concile général contre les usurpations du pape (2). Jean XXII répondit à l'appel par une sentence d'excommunication.

Jusqu'ici la lutte de Jean XXII et de Louis de Bavière n'est qu'une guerre de plume, dont l'Allemagne ne s'émeut guère. Le pape est impuissant contre l'empereur, et l'empereur est impuissant contre le pape. Mais voilà que le roi d'Allemagne, appelé en Italie par les Gibelins, veut user de son droit impérial, comme avait fait Othon le Grand : il se fait couronner, tout excommunié qu'il est, et il dépose le pape. D'où tant d'audace vient-il à un prince faible de caractère? Jean XXII souleva contre lui des haines ardentes, en prenant parti contre l'ordre puissant des Franciscains. Nous dirons ailleurs que les plus exaltés de l'ordre professaient la doctrine de la pauvreté absolue de Jésus-Christ et de ses disciples (3). Condamnés par le pape, ils se jetèrent dans les bras de l'empereur; ce fut sous leur inspiration que Louis de Bavière déclara Jean XXII hérétique (4). Les *spirituels* prouvèrent, l'Évangile à la main, que Jésus-Christ n'a pas été roi dans le sens temporel, puisqu'il dit lui-même que son royaume n'est pas de ce monde; s'il se proclame roi, c'est évidemment du royaume des cieux qu'il s'agit. Il est si vrai, ajoutaient les *spirituels*, que le Christ n'entendait pas être

(1) *Martene* et *Durand*, Thesaurus Novus Anecdotorum, T. II, pag. 644.

(2) *Olenschlager*, Staatsgeschichte des roemischen Kaiserthums, Urkundenbuch, pag. 84. — *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 97, note *g*.

(3) Voyez mes *Études sur la féodalité et l'Église*.

(4) *Baluze*, Vit. Pontif. Aven., T. II, pag. 512

roi du monde, qu'il a voulu naître pauvre et qu'il a enseigné le mépris des richesses et le mépris de la domination temporelle (1). Quand donc le pape soutenait que Jésus-Christ avait exercé le pouvoir temporel en tant qu'homme, il se rendait coupable d'hérésie (2). La conséquence à laquelle aboutissaient les *spirituels* n'était rien moins qu'une révolution : le pontife hérétique devait être déposé, et au besoin par l'empereur (3). Mais le prince allemand n'était pas à la hauteur du rôle qu'on lui faisait jouer. L'excommunication l'effraya ; il se montra disposé à tout concéder pour rentrer dans le sein de l'Église. La faiblesse de l'empereur faisait la force du pape ; mais la force du pape aussi n'était au fond que faiblesse. Jean XXII était dominé par les rois de France. Ses violentes diatribes contre l'empire semblaient dictées par l'orgueil pontifical ; en réalité, il servait d'instrument à l'ambition des princes français. Les véritables adversaires vont paraître sur la scène, ce sont les nations.

Jean XXII meurt. Un honnête homme, Benoît XII le remplace. Le nouveau pape, avoua ingénument que, dans cette nouvelle lutte du sacerdoce et de l'empire, tous les torts étaient du côté du saint-siége : « Louis de Bavière, dit-il, serait venu un bâton à la main aux pieds de notre prédécesseur, si celui-ci avait voulu le recevoir (4). » Benoît exalta le prince allemand autant que Jean XXII l'avait abaissé (5). Il était prêt à signer la paix du sacerdoce et de l'empire. Qui arrêta son bras? qui le força à sévir contre ce même empereur qu'il venait de déclarer innocent? Le pape dit en pleurant aux députés de Louis de Bavière, qu'il n'était pas libre, que le roi de France avait menacé de le traiter pis encore que Philippe le Bel n'avait traité Boniface, s'il donnait l'absolution à l'empereur sans son consentement (6). Que voulait le roi de France? Il ambitionnait pour sa maison la dignité impériale, qui était toujours en

(1) *Ockam*, Opus nonaginta dierum (*Goldast*, Monarchia, II, pag. 1152-1160).

(2) *Idem*, dans le *Fasciculus rerum fugiendarum*, T. II, pag. 440.

(3) *Idem*, Dialogus. (*Goldast*, Monarchia, T. II, pag. 621, s., 947, ss.)

(4) Des ambassadeurs du roi de France accusaient Louis de Bavière d'avoir tout fait contre l'Église. Le pape leur répondit : « Immo nos fecimus contra eum ; ipse enim cum baculo venisset ad pedes praedecessoris nostri, si voluisset ; sed ipse noluit eum recipere, et quidquid ille fecit, quasi provocatus fecit. » (*Albert. Argent.*, Chronic., pag. 126.)

(5) *Albert. Argent.*, Chronic., pag. 127. « Multum commendans Alemanniam et dominum Ludovicum quem nobiliorem mundi dicebat. »

(6) *Idem*, *ibid.*

apparence la plus haute de la chrétienté; son orgueil souffrait d'avoir un supérieur (1). Benoît fut obligé de prêter la main à ces jalousies et à ces ambitions; il s'engagea à transférer l'empire à un prince français (2). Mais en flattant la France, il blessa l'Allemagne. Les Allemands s'indignèrent de ce qu'on disposait d'eux, sans eux et contre eux. La haine de l'étranger mit fin à leurs divisions, ils se rangèrent tous autour de Louis de Bavière (3). Il n'y eut pas jusqu'aux clercs et aux canonistes qui se prononcèrent contre la papauté; ils soutinrent que l'empereur était roi par le fait seul de son élection et qu'il pouvait exercer la puissance souveraine avant d'être couronné par le pape (4). L'indépendance nationale de l'Allemagne va sortir de ce mouvement des esprits.

Les princes allemands se sentaient frappés en même temps que leur chef. En effet, si les prétentions du pape l'avaient emporté, que serait devenu leur plus belle prérogative, celle d'élire l'empereur? Réunis à Francfort, ils déclarèrent nulles et de nul effet les censures lancées contre Louis de Bavière (5); ils défendirent aux clercs d'observer l'interdit sous peine d'être traités comme ennemis de l'empire. Ce premier acte de révolte fut suivi de la fameuse déclaration de *Rens;* les électeurs proclamèrent que le roi élu tenait son pouvoir des princes allemands et non du pape; ils s'engagèrent à maintenir les droits de l'empire envers et contre tous. Une diète, assemblée à Francfort, fit de ces résolutions une loi fondamentale : « L'empereur relève de Dieu seul; ceux qui lui refuseront obéissance seront punis comme coupables de lèse-majesté (6). »

L'empereur n'eut pas la force de maintenir ces décrets; il se soumit, il s'humilia. Ce fut un triomphe pour la papauté. Toutefois ce ne fut pas elle qui l'emporta en définitive. Les principes ont plus de force que les hommes. Ceux-ci disparaissent avec leurs

(1) *J. v. Koenigshoven* dit dans sa Chronique allemande, pag. 129 : « Wan es verdros den Kuenig von Frangrich, das der Keyser sich ueber ihn schreip. »

(2) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1324, § 24. — *Albert. Argent.*, Chronic., pag. 123.

(3) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1325, § 5.

(4) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 97, notes *l*, *k*.

(5) « Sententia matura et unanimi principes determinaverunt, omnes processus a domino Papa contra dominum Imperatorem latos, indebitos et prorsus nullius fore roboris vel momenti, sed eos irritos et inanes... » *Vitoduranus*, pag. 49. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 98, note *i*.)

(6) *Olenschlager*, Urkundenbuch, pag. 188, ss.

irrésolutions et leurs défaillances ; les principes qu'ils ont proclamés dans un moment de courage subsistent et porteront leurs fruits dans l'avenir. Qu'importe que Louis de Bavière ait plié devant le pape? La déclaration d'indépendance des électeurs n'en resta pas moins la loi fondamentale de l'empire.

III

Dans les longues discussions qui divisèrent la papauté et l'empire, la nation allemande prit conscience d'elle-même. Une fois né, le sentiment national est indestructible ; il ne s'arrêta pas à la déclaration des électeurs. La race germanique est destinée à prendre l'initiative de la libre pensée ; comment supporterait-elle le joug d'un pouvoir qui prétend enchaîner la pensée? Dès le quatorzième siècle, le combat s'engagea. Les bulles du pape, la protestation et les décrets de l'empereur ne furent pas les actes les plus importants de la lutte. En effet, la suprématie de l'évêque de Rome est une question de doctrine qui touche au dogme ; c'est donc sur le terrain de la théologie que le différend devait se vider. Fiers de la victoire remportée par le saint-siége sur l'empereur, les partisans de la papauté ne mirent plus de bornes à l'autorité pontificale. Quelle que soit l'audace des hommes qui occupent la chaire de saint Pierre, ils doivent tenir compte de la puissance des faits ; ils n'ont jamais osé, ils n'oseront jamais proclamer les dernières conséquences qui découlent de leur souveraineté spirituelle. Les théologiens ne sentent pas ces entraves ; libres dans leurs allures, ils développent la théorie de la toute-puissance des souverains pontifes avec la rigueur brutale de la logique. Écoutons les ultramontains du quatorzième siècle (1) :

« Le pape, comme vicaire de Jésus-Christ, a la plénitude de la souveraineté (2) ; toute puissance ordonnée par Dieu pour le gouvernement des fidèles, soit spirituelle, soit temporelle, lui appartient ; il est le principe et la fin de tout pouvoir. Il peut tout faire, même

(1) Nous empruntons ces citations à l'excellent ouvrage de *Giesseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 101.

(2) *Alvari Pelagii*, de Planctu Ecclesiæ, lib. I, cap. LVIII : « *Potentia* summi pontificis et Christi vicarii *plena* dicitur. »

agir contre les lois qu'il porte. Son autorité est sans nombre, sans poids, sans mesure (1). » Un moine augustin se demande, si l'on peut appeler du pape à Dieu; il décide la question négativement, par l'excellente raison que la juridiction du pape se confond avec celle de Dieu (2). Les théologiens se trouvaient sur la pente de l'idolâtrie; ils s'y laissèrent entraîner. A les entendre, « le pape a droit aux mêmes honneurs que les saints et les anges (3); il participe au culte qui est rendu à la divinité (4). » Il n'y avait plus qu'un pas à faire dans cette voie pour arriver au sacrilége : un canoniste osa donner au pape le nom de Dieu (5). « Le pape, dit un autre canoniste, a à peu près la même puissance que la divinité (6). »

Le pape étant assimilé à Dieu, quels pouvaient être les droits des princes sur la terre? On crie aujourd'hui à la calomnie, quand les libres penseurs accusent les papes d'annuler la puissance temporelle; les ultramontains du quatorzième siècle y mettaient plus de franchise. « Le monde entier, disaient-ils, ne forme qu'un seul empire; Jésus-Christ en est le souverain, et le pape est son vicaire (7). Quant à la puissance des rois, ce n'est qu'une délégation de celle du pape; elle n'est pas de Dieu, la puissance pontificale seule vient de Dieu (8). L'empereur est le serviteur du pape; d'où la conséquence logique qu'il peut être nommé directement (9) et déposé par lui (10). Il ne peut faire aucune loi sans le consen-

(1) *Alvari Pelagii*, de Planctu Ecclesiæ « Merito ergo in summo pontifice *plenitudo* dicitur existere *potestatis;* unde et propter hoc dicitur potestas ejus esse sine numero, pondere et mensura.»

(2) *Augustinus Triumphus*, Summa de potestate eccles., quæst. VI, art. 1 : « Sententia Papæ et sententia Dei una sententia est. »

(3) *Idem, ibid.*, quæst. IX, art. 1.

(4) *Idem, ibid.*, quæst. IX, art. 3, 4.

(5) *Zenzelinus* dit dans sa Glose sur l'extravagante de Jean XXII, tit. XXV, chap. IV, à la fin : « Credere autem Dominum *Deum nostrum Papam.* » Les derniers éditeurs ont eu honte du sacrilége; ils ont omis le mot *Deum.* (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 101, note *c.*)

(6) *Felinus*, in C. Ego, 4, X, de Jurejurando : « Papa et Christus faciunt unum consistorium, ita, quod, excepto peccato, potest Papa quasi omnia facere, quæ potest Deus... » — *Martinus Laudensis* (de Princip., quæst. 474) répète la même proposition, dans les mêmes termes.

(7) *Augustinus Triumphus*, quæst. XXII, art. 3 : « Tota machina mundi non est nisi unus principatus; princeps autem totius principatus mundi et ipse Christus, cujus Papa vicarius existit. »

(8) *Idem, ibid.*, quæst. I, art. 1.

(9) *Idem, ibid.*, quæst. XXXV, art. : « Papa per se ipsum potest imperatorem eligere. Imperator est minister Papæ; est autem principaliter agentis eligere ministros et instrumenta ad suum finem.»

(10) *Idem, ibid.*, quæst. I, art. 1 : « Habet omnem potestatem sæcularem judicare et deponere si non bona est. »

tement du saint-siége; car toute loi, pour être juste, doit être une émanation de la justice divine, or le souverain pontife est l'intermédiaire entre Dieu et la chrétienté; il ne saurait donc y avoir de loi sans son autorité (1). L'empereur administre l'empire, mais toujours sous la suzeraineté du pape : s'il y a désaccord entre eux, c'est au pape qu'il faut obéir (2). Le pape a la même puissance dans tous les royaumes; il peut créer et déposer les rois (3). Il voudrait exempter les princes de sa puissance, qu'il ne le pourrait pas; ce serait nier qu'il est le vicaire de Dieu; ce serait nier qu'il est le maître du spirituel et du temporel; ce serait avouer que la puissance temporelle est indépendante, ce qui est une hérésie manichéenne (4). »

Quel est le fondement de ces monstrueuses prétentions? Le droit divin de la papauté. Il suffit de voir à quelles énormités conduit ce prétendu droit, pour affirmer qu'il ne vient pas de Dieu. Si la puissance pontificale s'était maintenue, telle qu'on la concevait au quatorzième siècle, elle serait devenue le tombeau de l'humanité. La providence suscita un adversaire aux théologiens, lequel ruina dans ses fondements le superbe édifice de la monarchie des papes. *Marsile de Padoue* (5), nourri des doctrines de la philosophie grecque, se fit le défenseur de l'État contre l'Église. Il se présenta comme tel à la cour de Bavière : « Qui vous a poussé, lui demanda le prince, à venir d'un pays de paix et de gloire dans ce pays de guerre, de troubles et de calamités? » — « C'est l'erreur que je vois dans l'Église, répondit le docteur italien; ne pouvant plus la souffrir en conscience, je me suis réfugié auprès de vous, à qui la souveraineté appartient de droit, et qui par conséquent devez corriger les désordres qui affligent la chrétienté. Car l'empire n'est pas soumis à l'Église, il ne doit pas être réglé par les lois de l'Église ; si l'Église a prescrit quelque droit

(1) *Augustinus Triumphus*, quæst. XLIV, art. 1.

(2) *Idem, ibid.*, quæst. XXII, art. 3 : « Si aliud mandat Papa et aliud Imperator, obediendum est Papæ et non Imperatori. »

(3) *Idem, ibid.*, quæst. XLVI, art. 2 : « Papa potest omnes reges, cum subest causa, deponere. » — *Ibid.*, art. 3 : « Papa potest in quolibet regno regem instituere... Sicut Deus est factor omnium regnorum et provisor, sic Papa vice Dei est omnium regnorum provisor. »

(4) *Idem, ibid.*, quæst. LXI, art. 3 : « Papa non potest eximere aliquos a se ipso in temporalibus. »

(5) *Marsile* étudia dans toutes les facultés; après les arts, il s'appliqua à la théologie; il était jurisconsulte; il savait la médecine et la pratiquait. En 1312, il fut recteur de l'université de Paris. (*Fleury*, livre XCIII, § 49.)

contre l'empire, c'est une usurpation frauduleuse. Je soutiendrai cette vérité envers et contre tous ; je souffrirai la mort, s'il le faut, pour sa défense (1). »

Les opinions hardies du docteur padouan dépassaient de beaucoup les prétentions de l'empereur ; il épouvantait ceux-là mêmes dont il défendait la cause. *Marsile* est un précurseur de la réforme; ses ennemis le comparent à Luther (2). En réalité, les protestants n'ont rien ajouté aux arguments par lesquels *Marsile* ruine la divinité du pouvoir pontifical. L'Évangile à la main, il prouve qu'aucun des apôtres n'a eu de primauté ; que saint Pierre, loin d'avoir une autorité singulière, paraît toujours l'égal des autres disciples de Jésus-Christ, qu'il ne peut pas avoir donné à Rome une suprématie qu'il n'avait pas lui-même, d'autant moins qu'on ne voit pas par l'Écriture qu'il ait jamais été à Rome (3). Si la papauté n'a pas le pouvoir spirituel, comment aurait-elle le pouvoir temporel? Il y a plus; les prétentions des papes sont en opposition avec l'essence même du christianisme : « L'Église n'a pas pour mission de régler les choses de ce monde, elle ne doit s'occuper que de la vie éternelle. Quant à la vie actuelle, elle est du domaine de l'État. L'Évangile est une loi purement spirituelle ; Jésus-Christ n'est pas venu pour gouverner la terre, mais pour prêcher le royaume des cieux (4). D'où suit que la puissance de l'Église est purement spirituelle. Le prêtre, quel qu'il soit, qui s'arroge le pouvoir de délier les sujets de leur serment de fidélité, se rend donc coupable d'hérésie. Que dire des indulgences que le pape promet à ceux qu'il appelle aux armes contre des princes chrétiens? La trahison, le pillage et le meurtre deviennent-ils des vertus, au gré des passions d'un homme? Rien ne serait plus ridicule que ces absolutions, si elles ne conduisaient à des actes coupables (5). » L'abus des excommunications avait frappé les esprits

(1) *Chronique de Nangis*, Continuat., a. 1327.

(2) *Pighius* dit de Marsile : « Tam amarus, tam virulentus in romanos pontifices, ut merito dubitares, nisi tempora disjungerent, hic ne a Luthero, an Lutherus ab ipso suam didicerit rethoricam. »

(3) *Defensor Pacis*, pars II, cap. XV, dans *Goldast*, Monarchia Imperii romani, T. II, pag. 239.

(4) *Ibid.*, pag. 216 : « Christus in mundum non venit ad hujusmodi (actus) regulandos pro vita præsenti, sed futura tantummodo. »

(5) *Ibid.*, pag. 286 : « Hanc derisibilem et inanem absolutionem nihil proficere, sed nocere. »

depuis Grégoire VII (1); *Marsile* attaqua le mal dans sa racine, en transportant la souveraineté de l'Église à l'État : « Le législateur civil est l'organe de l'universalité des citoyens; à lui seul appartient le pouvoir de faire des lois. Les décrets des pontifes romains ou de tout autre évêque n'ont de force que s'ils sont approuvés par l'État. Le prince a aussi seul juridiction sur les individus et sur les corporations laïques ou ecclésiastiques. Aucune excommunication ne peut être prononcée sans son autorité. Lui seul a le droit de convoquer des conciles. Si les besoins de l'État l'exigent, il peut faire usage des biens de l'Église (2). »

Le pape condamna la doctrine de *Marsile;* il appela l'auteur un enfant de Bélial, un fils de perdition (3). *Marsile* de son côté accusa le pape d'hérésie. L'humanité a donné raison au défenseur du pouvoir civil. *Marsile* continua l'œuvre d'Arnauld de Bresse. Le moyen âge accordait la souveraineté à l'Église et à son organe le pape; *Marsile* la revendiqua pour l'État. C'est l'idée de l'antiquité grecque. L'invasion des Barbares et la nécessité d'une éducation morale dirigée par le pouvoir spirituel avaient déplacé la souveraineté. Mais le temps va venir où la société saura elle-même diriger ses destinées; elle réclame contre l'usurpation séculaire de l'Église. Au quatorzième siècle, les idées de Marsile étaient irréalisables; elles ne sont pas encore réalisées entièrement au dix-neuvième. *Marsile* est un précurseur de la révolution, plus que de la réforme. Il faut que la papauté passe par la décadence d'Avignon et le schisme, il faut que sous le régime des papes l'Église se corrompe et menace ruine, avant que les théories du philosophe de Padoue reçoivent un commencement d'application. Cependant les idées marchaient. La France, qui avait été longtemps le plus ferme appui du catholicisme et de la papauté, se mit à la tête du mouvement de réaction. A la fin du quatorzième siècle, l'indépendance du pouvoir temporel était une doctrine universel-

(1) Un poète allemand, *Reinmar von Zweter*, fait une satire ingénieuse des excommunications : « Quand même le pape, dans son Latran, flétrirait comme un *More* un homme beau et blanc, il ne changerait pas pour cela la nature des choses, pas plus que si pour de l'argent il voulait blanchir un *More*. » (*Von der Hagen*, Minnesinger, T. II, pag. 201.)

(2) *Defensor Pacis*, pars III, Conclusio, §§ 6, 7, 15, 16, 23, 27. — Cf *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 3, §97. — *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. VI, pag. 45, ss.

(3) *Raynald.*, Annal. Eccl., a. 1327, §§ 27, ss.

lement reçue (1). Le pouvoir spirituel même fut menacé. Dans un ouvrage dédié au roi Charles V, on soutient l'égalité primitive de tous les évêques (2); il en résultait que la papauté n'était plus qu'un pouvoir historique, au lieu d'être un pouvoir divin. Mais pour donner à ces idées toute leur force, il ne fallait rien de moins qu'une révolution religieuse. L'Angleterre la prépara, en donnant le jour à Wiclef.

§ 5. La papauté et l'Angleterre.

I

L'Angleterre est le seul pays de l'Europe où l'Évangile ait été prêché par des missionnaires romains. Convertie par les efforts de Grégoire le Grand, elle était comme une colonie de Rome. La papauté, digne héritière du peuple roi, maintint l'Église filiale dans une étroite dépendance. Soumise au saint-siége dès sa naissance, l'Église anglicane fut aussi la dernière à s'émanciper de la puissance temporelle des papes. Un roi, jouet de ses mauvaises passions, sans force personnelle, sans appui dans le peuple, mit sa couronne aux pieds du vicaire de saint Pierre. L'Angleterre resta vassale de Rome jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Cependant la race anglaise a un esprit d'individualité qui contraste avec cette sujétion séculaire. Comment un peuple qui plus que tout autre tient à une existence libre et indépendante, a-t-il pu subir aussi longtemps le joug d'une domination étrangère? L'on peut dire qu'il y a toujours eu dans la race anglo-saxonne un esprit d'opposition instinctive contre la domination romaine. Cela est si vrai que, lors de l'invasion de Guillaume le Conquérant, le lien qui attachait l'Église anglicane à Rome était singulièrement relâché; il fallut une conquête nouvelle, faite avec l'appui de la papauté, pour le renouer. La royauté anglo-normande fut engagée dans une

(1) En 1370, *Raoul de Praelles*, conseiller maître de requêtes, écrivit, d'après les ordres de Charles V, son traité *de Potestate pontificali et imperiali seu regia* (*Goldast*, Monarchia, T. I, pag. 39), dans lequel il prouve que le pape n'a aucun pouvoir sur les princes dans les choses temporelles.

(2) *Songe du Vergier*, dans les *Traités des droits et libertés de l'Église gallicane*, T. II.

lutte incessante avec les barons; de ces guerres devait sortir la première charte de l'Europe moderne. Hostiles à un mouvement qui limitait leur puissance, les rois cherchèrent dans l'influence du saint-siége un secours contre leurs sujets rebelles. De là le spectacle étonnant de princes qui semblaient aller au devant de la servitude : c'est qu'ils préféraient le joug de Rome à celui de leurs vassaux. Mais la nation ne souscrivit pas à cette humiliation; elle ne voulait pas plus de la tyrannie pontificale que de la tyrannie royale. Telle est la raison de la longue lutte des barons, appuyées sur les communes, contre les rois ligués avec Rome. Le pape cassa la Grande Charte, et plus d'une fois il délia les rois des engagements que les barons leur arrachaient (1). Cette coalition impie du sacerdoce et de la royauté combattait un principe dont la force est irrésistible; la liberté l'emporta. La dépendance de l'Angleterre subsista, il est vrai, mais plus nominale que réelle; dès qu'un roi fort monta sur le trône, il brisa sans combat le joug qui avait pesé si longtemps sur l'Angleterre.

Ainsi la longue dépendance de l'Angleterre n'était pas la soumission de la nation anglaise au pouvoir temporel des papes, mais bien le vasselage volontaire et intéressé des rois; c'était une vraie coalition entre eux et la papauté contre un ennemi commun. La coalition exploita durement le peuple anglais. Les princes normands étaient avides d'argent; les papes étaient plus avides encore. Ils avaient à lutter contre les Hohenstaufen; sans forces propres, ils étaient obligés de soulever l'Europe contre leurs puissants ennemis. Les indulgences et l'or furent les armes avec lesquelles ils vainquirent les empereurs. Chose remarquable! L'Angleterre remplit déjà, au treizième siècle, la mission qu'elle a eue dans les temps modernes : ses trésors servent à soutenir la lutte contre les princes qui aspirent à la monarchie universelle. Au moyen âge, c'étaient les empereurs; pour les combattre, les papes épuisèrent les ressources de toutes les églises. L'Angleterre,

(1) Une bulle de Grégoire IX, de 1232, autorise son légat à excommunier les seigneurs qui troublent la paix du roi. (*Rymer*, T. I, 1, pag. 200.) — Une bulle d'Alexandre IV, de 1261, délie le roi d'Angleterre du serment qu'il a prêté aux barons. (*Ibid.*, T. I, 1, pag. 405.) — Même bulle d'Urbain IV de 1262. (*Ibid.*, T. I, 1, pag. 416.) Une bulle d'Urbain IV, de 1264, casse les provisions d'Oxford, et délie le roi de son serment. (*Ibid.*, T. I, 1, pag. 438.) — Clément IV prend parti pour le roi contre Simon de Monfort. Voyez ses bulles dans *Rymer*, T. I, 1, pag. 458, ss.

privilégiée dans cette exploitation, gémit sous les exactions des légats; elle maudit la cupidité de Rome. Il est vrai que les exactions étaient inouïes, mais il est vrai aussi qu'elles aidèrent la papauté à garantir la liberté de l'Europe en renversant les empereurs; il faut ajouter que, par leurs excès mêmes, elles devinrent un instrument de délivrance pour l'Angleterre. L'insolente avidité de la domination italienne sema dans le cœur du peuple une haine ardente contre Rome. *Wiclef* s'en inspira et jeta le cri de révolte : « Plus de pape, le pape est l'antechrist. » Ce cri de guerre eut un long retentissement : le hardi Anglais fortifia le génie de *Hus*, et le bûcher du réformateur bohémien alluma un incendie dans lequel la papauté périt.

II

La papauté réformée et la royauté anglo-normande sont contemporaines, Grégoire VII est en correspondance avec Guillaume le Conquérant : deux hommes de fer. L'empereur d'Allemagne plia à Canosse; le roi d'Angleterre résista au pape, en refusant l'hommage. Grégoire VII, qui osait tout, n'osa pas commander à Guillaume. Les barons n'étaient pas plus disposés que le roi à se soumettre à l'évêque de Rome. Lorsque *Anselme de Cantorbery* apporta en Angleterre les canons qui défendaient aux prélats de recevoir l'investiture des mains d'un laïque, le roi et les barons, les évêques mêmes, furent unanimes à repousser cette entreprise audacieuse; ils déclarèrent que jamais ils ne donneraient leur assentiment à ces décrets, qu'ils se sépareraient plutôt du siége de Rome (1). Henri Ier écrivit au pape, qu'il maintiendrait les antiques coutumes d'Angleterre; que, Dieu aidant, les droits du royaume ne seraient pas amoindris de son vivant; que si même lui était

(1) *Anselme* lui-même le dit dans une lettre au pape *Pascal* (Epist. III, 47, dans *Wharton*, Anglia Sacra, T. II, pag. 178) : « Quod audientes, rex et principes ejus, ipsi etiam Episcopi et alii minoris ordinis tam graviter acceperunt, ut assererent, se nullo modo huic rei assensum præbituros et me de regno potius quam hoc servarent, expulsuros, et a Romana Ecclesia se discessuros. » (La lettre est tronquée dans l'édition de *Gerberon*. Voyez *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 2, § 49.) Anselme écrit dans le même sens au primat de Lyon : « Ad quod etiam ipsi episcopi cum rege sic æstuant, ut etiam consecrationes quæ nonnisi ad me pertinent, si sit qui velit accipere, ipsi præsumere non metuant. » Epist. IV, 18, pag. 432.

disposé à subir une si grande humiliation, les barons et le peuple ne le souffriraient pas (1). Ce qui permettait au roi d'Angleterre de tenir ce langage énergique, c'était l'appui de l'Église anglicane. Le haut clergé était normand, et comme tel profondément engagé dans les liens du régime féodal; il prit parti pour son chef temporel contre son chef spirituel. Dans la lutte entre Anselme et Henri Ier, l'épiscopat en masse se rangea du côté du roi; il voyait dans les innovations du pape soutenues par l'archevêque de Cantorbéry une atteinte aux droits de la royauté (2). Le saint-siége, après avoir si souvent répété la défense aux clercs de prêter hommage aux laïques, fut obligé de transiger : les rois renoncèrent à l'investiture, mais ils conservèrent l'hommage (3). C'était une concession illusoire qui ne regardait que la forme; le droit des rois sur l'Église resta intact (4).

La puissance royale était dans son mouvement ascendant. Henri II, sous le prétexte de rétablir les anciennes coutumes d'Angleterre, publia les statuts de Clarendon qui, renversant les rapports des deux puissances, tels que la papauté les voulait établir, plaçaient l'Église anglicane dans la dépendance du roi (5). L'épiscopat plia sous l'ascendant royal (6). Dans la lutte que *Thomas Becket* soutint contre Henri II, les évêques désertèrent leur primat pour se joindre au roi (7); ils allèrent jusqu'à le suspendre : « Naguère, lui dirent-ils, tu étais notre archevêque; aujourd'hui nous te désavouons, parce que, après avoir promis fidélité au roi, notre commun seigneur, et juré de maintenir ses ordonnances, tu t'es efforcé de les détruire. Nous te déclarons donc traître et

(1) Epist. Henrici I ad Paschalem, ap. *Rymer*, Fœdera, ad a. 403.

(2) *Rémusat*, Anselme de Cantorbéry, pag. 195, ss.

(3) *Paschalis*, Epist. ad Anselm. (*Mansi*, T. XX, pag. 1003.)

(4) C'est l'opinion de *Lingard*, Histoire d'Angleterre, T. II, chap. III.

(5) *Mansi*, XXI, 1187 : « La garde des archevêchés, évêchés, abbayes, etc., pendant la vacance des sièges appartient au roi qui en touche les revenus. Les élections se font avec l'assentiment du roi; les nouveaux élus prêtent serment au roi avant leur consécration; les ecclésiastiques accusés de crimes sont jugés par les cours ordinaires; les évêques, les comme barons, sont obligés de concourir aux charges publiques, etc. »

(6) *Th. Becket* écrit à Alexandre III : « Animadverti dominos et confratres nostros episcopos pro aulicorum a litrio in me paratos animadvertere. » (Epist. XVII, dans *Bouquet*, T. XVI, pag. 223.)

(7) L'évêque de Luxeuil écrit à Thomas Becket : « Coepiscopis totis studis sese invicem prævenire certabant, ut unusquisque vos vel magis odisse crederetur vel in nihilo pepercisse. » (S. *Thom.*, Epist. XXI, dans *Bouquet*, XVI, 230.)

parjure (1). » Si Rome finit par avoir gain de cause, ce fut grâce au meurtre de Becket. Le roi, épouvanté, se soumit à toutes les conditions que le pape lui imposa : les constitutions de Clarendon furent révoquées.

Avec le déclin de la puissance royale, l'esprit d'indépendance des barons s'éveilla ; il éclata sous un prince sans foi ni loi. Jean sans Terre légitima par sa cruauté et sa perfidie, la première insurrection qui se soit armée au nom de la liberté. Les barons anglo-normands ayant arraché la Grande Charte à leur roi, Jean se fit le vassal du pape ; il se serait fait le vassal de Mahomet pour obtenir un appui contre les grands de son royaume (2). Mais la nation protesta contre cette dégradation par l'organe des barons : « Jean, ton nom sera flétri dans l'avenir ; la terre d'Angleterre était libre, tu l'as asservie ; tu étais roi indépendant, tu t'es fait vassal et tributaire. Le plus noble des royaumes est assujetti à une éternelle servitude. Que dire du pape qui devait être le protecteur de la justice ? Il s'allie à un prince pareil, il le protége, il l'exalte ! Il prend le parti de celui qui épuise l'Angleterre par ses exactions, afin de remplir de son côté le gouffre de l'avarice romaine (3). » Les sanglants reproches du baronnage n'étaient que trop mérités ; les rois et les papes se donnaient la main pour exploiter l'Angleterre : dîmes sur dîmes furent levées sur l'Église, tantôt au profit du saint-siége, tantôt au profit de la royauté (4).

Les exactions de la cour de Rome jouent un grand rôle dans la dissolution de l'unité chrétienne. Ce fut par la fiscalité romaine que les nations sentirent le joug qui pesait sur elles. Comme cette exploitation avait lieu au profit d'un pouvoir étranger, elle blessait l'intérêt tout ensemble et l'orgueil des peuples. Il n'y avait pas loin du sentiment d'une dépendance inique à la révolte. Ainsi la papauté ruina elle-même son influence par l'abus qu'elle en fit. Nulle

(1) *Gervas. Cantuarens.*, pag. 1392, trad. de *Thierry*.

(2) *Math. Paris* raconte sérieusement que Jean sans Terre offrit la suzeraineté de l'Angleterre au roi de Maroc (ad a. 1213, pag. 204, s.).

(3) *Idem.*, a. 1215, pag. 234.

(4) *Idem.*, a. 1256, pag. 790 : « Papa et Rex in gravamen Ecclesiæ confœderabantur. » *Wright*, Political Songs, pag. 43 (chanson de l'an 1256, *Complainte de l'Église*) :

« Li rois ne l'apostoile ne pensent altrement,
Més (sinon) comment au clers tolent lur or et lur argent. »

part les excès ne furent poussés plus loin qu'en Angleterre (1) : « Les légats, disent les chroniqueurs anglais, n'ont soif que d'or et d'argent (2). » Ceux qui souffraient de la fiscalité romaine ne se rendaient pas compte des besoins du saint-siége. Grégoire IX, en demandant la dîme des biens meubles aux clercs et aux laïques du royaume d'Angleterre, disait avec raison « qu'il avait entrepris la guerre contre l'empereur au nom de l'Église universelle, que l'Église romaine ne pouvait supporter seule le fardeau d'une pareille lutte, que tous ses enfants devaient lui venir en aide, de peur que si elle venait à périr, les membres ne périssent avec la tête (3). » Les barons refusèrent formellement le décime, et le clergé ne céda que par impuissance et par crainte. On comprenait peu les grands intérêts qui étaient en jeu dans la guerre du sacerdoce et de l'empire, à cause de l'isolement des peuples : nous les apercevons aujourd'hui parce que nous sommes à distance et désintéressés ; les contemporains ne sentaient que l'oppression. Les abus que les agents du pape commettaient dans la levée des impôts, décuplaient les charges. Il y avait à leur suite des usuriers italiens qui offraient de l'argent à ceux qui, pressés par le besoin, devaient l'accepter à toute condition (4). Les prélats furent obligés de vendre les calices et les reliquaires ou de les mettre en gage pour satisfaire les exigences de Rome.

Les légats ne se bornaient pas à frapper des contributions ; forts de l'appui des papes, ils disposaient à leur bon plaisir des églises vacantes (5). Il y eut comme une invasion de clercs italiens ; en 1240, le pape ordonna à l'archevêque de Cantorbéry d'installer trois cents Romains dans les premiers bénéfices vacants (6). Ces bénéficiers vivaient la plupart loin de l'Angleterre, et dissipaient dans les délices le patrimoine des pauvres (7). Ceux-là mêmes qui

(1) *De Marca*, de Concord. Sacerd. et Imperii, V, 50, 5 : « Fuit hoc seculo Anglia ludibrium legatorum, theatrumque ubi maximos illi quæstus prædasque faciebant. »

(2) « Prædictus vero Johannes (apostolicæ sedis legatus) non manducavit carnem, vinum et ciceram non bibit, nec aliquid quo inebriari potuit, sed aurum et argentum sitivit. » *Roger de Hoveden*.

(3) *Matth. Paris.*, a. 1229, pag. 305.

(4) *Idem.*, a. 1229, pag. 305.

(5) Déjà sous Innocent III on reprocha aux légats d'abuser de leur autorité. (*Matth. Paris*, a. 1213, pag. 208.)

(6) *Matth. Paris.*, a. 1240, pag. 475, s.

(7) *Idem*, a. 1257, pag. 370 : « Dominis suis in remotas terras deliciose ex patrimonio crucifixi viventibus. »

résidaient étaient indifférents au bien-être et au salut de populations avec lesquelles ils n'avaient aucun lien de sentiments ni d'idées; au lieu de répandre les biens de l'Église en aumônes, comme c'était leur devoir, ils les thésaurisaient pour les dépenser ensuite dans leur patrie. Un chroniqueur dit que les clercs italiens tiraient du royaume une somme plus forte que le roi (1). Les Anglais se plaignirent qu'on les traitait en peuple conquis; les bénéfices conférés aux étrangers leur semblaient autant de vols faits aux indigènes. L'insolente exploitation de Rome aigrit les âmes : « Il fallait voir, dit un contemporain, la douleur profonde dont les cœurs étaient remplis; c'était un concert de lamentations : nous préférerions être morts que de voir les maux qui accablent notre patrie. Malheur à toi, Angleterre, jadis la maîtresse des nations, le miroir de l'Église, et aujourd'hui asservie! Des hommes indignes te foulent aux pieds; tu es livrée en proie à des misérables (2). »

La haine des Anglais se fit jour dans une insurrection contre les clercs italiens. Dans des lettres adressées aux évêques, les conjurés disaient : « Les Romains entassent sur nous calamités sur calamités. Ils nous ont amenés à désirer de mourir plutôt que de vivre sous cette intolérable oppression... A force de traire, le sang vient... Nous sommes las de la dureté de ces gens qui nous écrasent de fardeaux et prétendent encore nous juger et nous condamner. Nous sommes résolus de leur résister bien que tardivement, pour prévenir une servitude plus dure (3). » Les conjurés se mirent à piller les Romains établis en Angleterre. Ce n'étaient pas quelques obscurs brigands, c'étaient des chevaliers illustres; ils se cachaient si peu, qu'ils commencèrent leur entreprise le jour de Pâques, et ils l'achevèrent en liberté et sans obstacle. Le pape fit d'aigres reproches au roi d'Angleterre; il lui ordonna de rechercher les coupables sous peine d'excommunication. Mais l'enquête prouva ce que l'audace des insurgés avait déjà témoigné : c'était un soulèvement national. Clercs et laïques, ministres et peuple y avaient pris

(1) *Matth. Paris.*, a. 1245, pag. 585.
(2) *Idem*, a. 1237, pag. 370.
(3) *Idem*, a. 1231, pag. 313.

part (1). Il n'y avait pas moyen de sévir contre une nation tout entière.

Au treizième siècle, la puissance des papes était trop grande pour que les nations pussent songer à se séparer de Rome, mais la haine germait et se propageait, et déjà l'on murmurait le mot de schisme : « Les Romains, dit *Matthieu Paris*, ne s'occupent point de sauver les âmes, mais d'avoir leurs bourses remplies de beaux deniers ; ils oppriment les religieux et usurpent impudemment le bien d'autrui. L'Église de Rome n'a souci ni de justice ni d'honnêteté. S'agit-il de conférer un bénéfice, elle s'enquiert de l'argent qu'elle en pourra retirer. De là s'élèvent des imprécations dans le peuple, et de jour en jour la colère s'accroît. C'est cette oppression qui a soulevé l'Église grecque contre l'Église romaine (2). » La menace qui se trouvait au fond de ces paroles se réalisera. Au seizième siècle, les abus de la monarchie pontificale poussèrent une partie de la chrétienté à la révolte, et l'unité catholique fut déchirée pour toujours.

Cependant les exactions et les plaintes continuèrent. La chronique de *Matthieu Paris* est comme une longue lamentation de l'Église et du peuple d'Angleterre. Parfois la plainte prenait la couleur de l'ironie : « Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Ce que vous lierez sur la terre, sera lié au ciel*. Il ne leur pas dit : *Ce que vous extorquerez sur la terre, sera extorqué au ciel* (3). » Le plus souvent c'est le désespoir qui parlait : « Les abbés vinrent trouver le roi, le visage en larmes : Seigneur roi, dirent-ils, on nous épuise, et il ne nous est pas permis de crier ; on nous étrangle, et nous ne pouvons pas nous plaindre. Le pape nous impose l'impossible... » Innocent IV abusa de son pouvoir plus qu'aucun de ses prédécesseurs : « La cour de Rome, dit un contemporain, dépose toute honte ; chaque jour elle publie des bulles pour extorquer de l'argent. Le ressentiment des Anglais éclate non plus en murmures, mais en cris ; comme les femmes dans les douleurs de l'enfantement, ils ne peuvent se contenir davantage. » Le clergé fit des remontrances ; l'animosité était telle que le roi lui-même,

(1) *Matth. Paris.*, a. 1232, pag. 316, s.
(2) *Idem*, a. 1237, pag. 386.
(3) *Idem*, a. 1240, pag. 477.

toujours partisan du pape, fut obligé de s'y associer. Innocent ne tint aucun compte, ni des réclamations de l'Église, ni des observations du roi (1). Il était engagé dans une lutte à mort avec les Hohenstaufen; les exactions que les Anglais maudissaient étaient ses armes de guerre; y renoncer, c'était périr. Le pape assembla un concile à Lyon pour donner l'appui de la chrétienté à sa haine. L'Angleterre adressa ses gémissements au concile; ce n'était plus le clergé, mais la nation entière qui, par l'organe du parlement, faisait entendre ses plaintes « contre l'insatiable cupidité de la cour romaine, contre ses usurpations et ses rapines (2). » Les seigneurs et l'assemblée générale du royaume protestèrent de leur attachement à la papauté. » Ils n'avaient cessé, disaient-ils, de venir en aide au saint-siége. Mais le pape, sans prendre ces sacrifices en considération, livrait l'Église anglicane en proie à des Italiens; ses légats exerçaient des oppressions détestables; le fardeau était tel que l'Angleterre ne pouvait plus le supporter (3). » Innocent fut outré; dans son orgueil il s'écria que, s'il parvenait à dompter Frédéric, il foulerait aux pieds l'insolence des Anglais. Il alla, dit-on, jusqu'à exciter le roi de France à faire la guerre à l'Angleterre, afin que, affaiblie, elle fût forcée de plier sous le bon plaisir de Rome (4).

III.

L'excès de l'oppression éveilla l'esprit national. Les évêques firent entendre à Innocent que le mécontentement universel pourrait produire un schisme : « Ils se prosternaient avec larmes et prières aux pieds de Sa Sainteté, afin qu'elle prévînt des maux incalculables. » Les barons parlèrent un langage plus énergique : « La clameur contre les vexations, les injures et les oppressions de la cour de Rome est générale. Si l'on ne fait au plus vite droit à ces griefs, les barons se placeront comme un mur de défense pour la maison du Seigneur et la liberté du royaume ; ils rejettent

(1) *Matth. Paris.*, a. 1244, pag. 549, s.
(2) *Idem*, a. 1245, pag. 579.
(3) *Idem*, a. 1245, pag. 585, s.
(4) *Idem*, a. 1246, pag. 605.

sur le pape la responsabilité des périls qui résulteront de son obstination, périls tels qu'il sera difficile d'y porter remède. » Le roi lui-même, malgré sa soumission habituelle, écrivit à Innocent qu'il ne pouvait ne pas prêter l'oreille aux cris des seigneurs, du clergé et du peuple ; il supplia le pape d'écouter favorablement leurs plaintes : « Il serait à craindre, s'il agissait autrement, que l'Église romaine ne fût exposée à un danger irremédiable (1). » Innocent IV n'était pas homme à céder ; il menaça de frapper l'Angleterre d'interdit. Un cardinal, Anglais de nation, lui représenta vainement combien l'état de la chrétienté était alarmant : « La Terre Sainte est en péril, l'Église grecque séparée, l'Italie hostile, l'Allemagne ébranlée par des guerres intestines, la France appauvrie et prête à se révolter contre Rome, l'Angleterre opprimée et murmurant. Odieux à tout le monde, nous provoquons tout le monde à nous haïr (2). » Innocent ne pouvait s'arrêter sur la pente qui l'entraînait ; homme de lutte, il prenait peu de souci des plaintes qu'il excitait. Frédéric II, le grand empereur, tombait sous ses coups ; comment aurait-il redouté un *roitelet* d'Angleterre? Quant aux menaces de schisme, elles étaient prématurées ; les croyances étaient toujours catholiques et l'esprit de nationalité était encore trop faible.

Cependant les exactions portaient leur fruit ; elles rendirent odieuse la domination jadis vénérée du vicaire de saint Pierre ; le respect se changea en haine (3). Si les Anglais contribuèrent de leur or à la chute des Hohenstaufen, ce fut malgré eux ; ils étaient portés pour l'empereur hérétique plutôt que pour le pape. Dans le sein même de l'Église orthodoxe, il se fit une réaction contre la cour de Rome : la fiscalité et la vénalité romaines furent flétries par un chanoine. *Gautier Mapes*, dans ses poésies pleines de fiel, livre à la risée le pape, auquel il ne donne d'autres noms que ceux

(1) *Matth. Paris.*, a. 1246, pag. 611-613.

(2) *Idem*, a. 1246, pag. 625.

(3) « Expiravit, quæ consuevit haberi devotio habita a prælatis et populo penes matrem nostram Romanam Ecclesiam, et patrem et pastorem nostrum Dominum videlicet Papam. » *Matth. Paris.*, a. 1255, pag. 789. Cf. a. 1256, pag. 795. — Le frère *Johannes de Rupescissa* dit dans sa *Prophétie* : « Propter impositionem decimarum et visitationum, orationes quæ deberent fieri per clerum... convertuntur in maledictiones, et maxime contra illos, qui talia imposuerunt, quia tanta est paupertas in clero, quod onera non possunt supportare. » *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*, T. II, pag. 495.)

de *Pluton* ou d'*âne*, les cardinaux et les prélats qu'il appelle des *animaux*, des *brutes*, des *êtres immondes* (1). Il ne tarit pas en invectives contre la cupidité de la gent romaine : « La cour de Rome est un marché, tout y est vénal; le droit n'y sert de rien, s'il n'est appuyé par l'argent; celui qui donne le plus obtient gain de cause (2). » Mais il faut beaucoup donner : « Le pape demande, la charte demande, la bulle demande, la porte demande, le cardinal demande, le messager demande, tous demandent, et s'il y en a un seul à qui tu ne donnes rien, ton droit devient faux, ta cause est perdue. On n'obtient rien du pape qu'à prix d'argent; il ne donne qu'à celui qui donne (3). »

Une voix plus grave fit entendre des accents plus sévères. *Robert Grosse-Tête*, né de parents obscurs, s'éleva par sa science aux plus hautes dignités de l'Église. L'*évêque de Lincoln* voyait avec indignation la tyrannie, la cupidité et le faste d'Innocent IV. Il poursuivit de ses censures les envoyés de Rome qui pillaient l'Angleterre; il les appelait « prêtres des hommes et non de Dieu, antechrists, ministres de Satan, escrocs de nuit, brigands de jour, corrupteurs des mœurs, bourreaux des âmes et anges de ténèbres (4). » Innocent IV lui ayant demandé un bénéfice pour un de ses protégés, encore enfant, *Robert Grosse-Tête* répondit au pape que sa lettre était peu conforme à la sainteté apostolique : « Après le péché de Lucifer, il n'y en a pas de plus abominable que celui de perdre les âmes en les privant du ministère de leurs pasteurs. Or celui-là tombe évidemment dans ce péché, qui ne donne pas à ses brebis les soins pastoraux. Que dire de ceux qui

(1) « Animalia bruta, sterrora. » *Balæus*, Script. Brit., Cent. III.

(2) *In Papam et Curiam* (dans *Flacius*, Varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesiæ statu poemata, pag. 148) :

« Romanorum curia non est nisi forum,
Romæ sunt venalia jura senatorum,
In hoc consistorio si quis causam regat,
Nisi det pecuniam, Roma totum negat;
Qui plus dat pecuniæ, melius allegat »

(3) *Ibidem*.

« Cum ad Papam veneris, habes pro constanti,
Non est locus pauperi, soli fovet danti;
Et si unum præstitum non sit aliquanti,
Respondet hic tibi sic : Non est mihi tanti! »

(4) *Matth. Paris.*, a. 1253, pag. 734.

introduisent ces mauvais pasteurs dans l'Église ? Ils sont plus près encore de Lucifer et de l'antechrist. » Innocent furieux s'écria : « Quel est ce vieillard en délire, qui juge ce que je fais avec tant de témérité ? Par saint Pierre et saint Paul, si ma douceur naturelle ne me retenait, je le précipiterais dans une telle confusion, qu'il deviendrait la fable et l'effroi de l'univers (1). » Les cardinaux plus prudents conseillèrent au saint-père de se calmer : après tout, disaient-ils, l'évêque avait raison, et il ne fallait pas pousser l'Église anglicane à bout. *Robert Grosse-Tête* répéta encore sur son lit de mort les reproches que pendant sa vie il avait adressés au pape ; il dit à ses clercs : « Le Christ est venu dans ce monde pour gagner les âmes ; celui qui ne craint pas de perdre les âmes, peut être à bon droit appelé l'antechrist (2) ? »

Les cardinaux prédirent à Innocent IV, qu'un jour arriverait où l'Église anglicane se séparerait de Rome (3). Déjà les barons et les communes avaient menacé d'un schisme ; l'idée d'une scission prit racine dans les esprits. *Robert Grosse-Tête* lui-même était dans ces sentiments. Non qu'il ne fût sincèrement catholique ; il fut regardé comme un saint, mais sa sainteté l'éloignait des papes qui exposaient des milliers d'âmes à la mort éternelle, en leur donnant des pasteurs incapables ou corrompus : « S'ils s'obstinent dans cette voie, dit l'*évêque de Lincoln*, le devoir des fidèles sera de leur refuser l'obéissance. Que la responsabilité du schisme retombe sur Rome (4) ! » La prédiction se réalisa, mais trois siècles plus tard. Il était dans les desseins de Dieu que les peuples, tout en murmurant contre la tyrannie et la cupidité romaines, ne se séparassent pas encore du saint-siége. Il fallait plus qu'un schisme : la réforme devait être un premier pas vers le règne de la libre pensée. Ce temps n'était pas venu. L'Angleterre était toujours attachée à la papauté par les liens du vasselage ; elle devait avant tout briser ces chaînes.

(1) *Matth. Paris.*, a. 1253, pag. 750.

(2) *Idem*, a. 1253, pag. 750, 753.

(3) *Idem*, a. 1259, pag. 750 : « Maxime propter hoc quia scitur, quod quandoque discessio est ventura. »

(4) *Appendix ad Fascicul. rerum expetendarum fugiendarumque*, pag. 251 : « Absit et quod existentibus aliquibus aliquando veraciter Christo cognitis non volentibus quocunque modo voluntate ejus contra ire, hæc sedes et in ea præsidentes præcipiendo talibus Christi voluntati oppositum causa sint discessionis aut schismatis apparentis. »

L'émancipation se fit au quatorzième siècle. Edouard ayant conquis l'Écosse, Boniface VIII, le plus entreprenant des papes, voulut imposer la paix au roi vainqueur ; il alla plus loin, il revendiqua hardiment la souveraineté de l'Écosse, en soutenant avec une rare impudence qu'elle avait appartenu de tout temps au saint-siége : « Si Édouard prétend y avoir un droit, qu'il lui envoie des chargés de pouvoir, pour exposer ses titres ; il est prêt à lui rendre bonne justice (1). » Boniface n'avait pas la main heureuse dans ses entreprises ; intervenir dans une querelle où l'orgueil national des Anglais était engagé au plus haut degré, c'était aller au devant d'une défaite certaine. Le parlement fit une réponse vigoureuse aux prétentions du souverain pontife : « Les barons déclarent que la lettre du pape les a étonnés, qu'ils y ont vu des choses inouïes. De tout temps les rois d'Angleterre ont eu le domaine direct et éminent sur l'Écosse ; jamais ce royaume n'a appartenu à l'Église romaine. C'est donc notre avis unanime et notre volonté immuable que le roi n'a pas à défendre devant vous ses droits sur l'Écosse, pas plus que tout autre droit temporel. Se soumettre à de pareilles exigences, ce serait abdiquer, ce serait détruire l'indépendance de l'Angleterre, ses libertés et ses antiques franchises (2). Quand même le roi voudrait y consentir, nous ne le permettrions pas. »

Cependant le vasselage auquel Jean sans Terre s'était soumis n'était pas rompu. Les luttes perpétuelles des rois avec les barons les forçaient toujours à chercher un appui à Rome. En 1312, le roi Édouard II réclama de Clément V une légation qui mît fin aux dissensions du royaume. Les légats arrivèrent, armés du pouvoir de rompre toutes confédérations consenties contre le roi et de le délier des serments qu'il avait prêtés (3). Mais déjà le prestige de l'autorité pontificale s'évanouissait ; les barons fermèrent l'accès de l'Angleterre aux envoyés du pape. Les rois seuls étaient intéressés à maintenir les liens de dépendance qui les attachaient à

(1) *Raynaldi*, Ann. Eccl., a. 1299, § 14. — *Mansi*, T. XXIV, pag. 1134.

(2) « Præmissa cederent manifeste in exhæredationem juris coronæ regni Angliæ et regiæ dignitatis, ac in subversionem statûs ejusdem regni notoriam, necnon in præjudicium libertatis, consuetudinum et legum paternarum, quas manu tenebimus toto posse, totisque viribus cum Dei auxilio defendemus. » (Chronic. *N. Trivetti*, dans d'*Achery*, Spicileg., T. III, pag. 224-228.)

(3) *Raynaldi*, Ann. Eccl., a. 1312, § 28.

Rome. Édouard II reconnut formellement l'obligation du tribut auquel s'était soumis Jean sans Terre. *Raynaldi*, l'analyste romain, en rapportant ce fait si glorieux pour le saint-siége, se demande si le roi se décida à cette reconnaissance, parce qu'il craignait la colère de Dieu pour avoir méconnu le droit de la papauté, ou s'il voulait se concilier la faveur du pape dans sa guerre contre les Écossais (1). La prétendue atteinte portée aux droits de Rome ne touchait guère les rois anglais; leur faiblesse était la seule force des papes. Lorsqu'un roi, fort de son caractère et de ses victoires, occupa le trône, ce lien fut brisé. Édouard III refusa de payer le tribut, marque de la dépendance de l'Angleterre. Il trouva de l'appui dans le parlement : « On ne doit de tribut féodal, dit un des lords, qu'à celui qui peut accorder une protection féodale; or comment le pape protégerait-il ses prétendus fiefs? » « Pourquoi, dit un autre lord, ce tribut fut-il originairement accordé? Pour payer l'absolution donnée par le pape au roi Jean. C'est donc une simonie, une escroquerie cléricale. » « Non, dit un dernier opinant, l'Angleterre n'appartient pas au pape. Le pape n'est qu'un homme assujetti au péché; c'est Jésus-Christ qui est le Seigneur des seigneurs, et ce royaume relève uniquement de Jésus-Christ (2). »

Le parlement déclara que Jean sans Terre n'avait pas eu le droit d'assujettir le royaume au saint-siége sans le consentement de la nation, et que si le pape persistait dans ses injustes exigences, la nation tout entière lui résisterait. La menace n'était pas vaine. A cette époque, l'Angleterre était profondément remuée par les doctrines de *Wiclef*. Qu'était-ce que la papauté pour le hardi réformateur? « Le pape, dit-il, n'est pas le vicaire du Christ. Lui et ses collègues sont des pharisiens et des scribes qui s'attribuent le droit de fermer les portes du ciel où ils n'entreront jamais. L'Église romaine est la synagogue de Satan. L'excommunication de l'évêque de Rome n'est pas à craindre, c'est la censure de l'antechrist. N'ayons plus de pape, et vivons comme les Grecs, en suivant nos coutumes. » *Wiclef* trouva de nombreux partisans (3). La

(1) *Raynaldi*, Ann. ad a. 1316, § 24.

(2) *Merle d'Aubigné*, Histoire de la réformation, T. V, pag. 94, d'après un manuscrit de Wyclef, publié par *Lewis*.

(3) *Henricus de Knyghton*, de Eventibus Angliæ : « Secta illa in maximo honore illis diebus habebatur, et in tantum multiplicata fuit, quod vix duos videres in via, quin alter eorum discipulus Wyclefi fuerit. »

longue oppression qui avait pesé sur l'Angleterre fit la force du réformateur anglais : c'était comme une explosion de la haine nationale. A la vérité, l'Église parvint à étouffer temporairement la secte nouvelle, mais elle n'eut pas la puissance d'étouffer les idées. L'Angleterre se séparera de Rome, et à ses yeux le nom du pape se confondra pour toujours avec celui de l'antechrist.

SECTION III. — LA PAPAUTÉ ET LA LIBERTÉ DE LA PENSÉE.

§ 1. Les hérésies.

Pendant des siècles, les hérétiques ont été poursuivis comme coupables de lèse-divinité. Encore aujourd'hui l'hérésie éveille l'idée d'un crime. Ce prétendu crime n'est que l'usage d'un droit naturel : les innombrables victimes qui ont péri sur le bûcher pour avoir péché contre Dieu, n'ont fait qu'obéir à la voix de Dieu qui appelle les hommes au libre développement de leur pensée. La conception même de l'hérésie est la condamnation de l'Église, la condamnation de la papauté; le crime n'est pas dans les hérétiques, il est dans les bourreaux. Rome impose à la chrétienté un dogme de fer; ce dogme est une condition de salut dans la vie future et une condition d'existence dans le monde actuel : tous ceux qui s'en écartent sont livrés au bûcher. Cependant les sectes qui surgissent au onzième siècle et qui se perpétuent jusqu'à la réformation n'attaquent pas le christianisme; elles prétendent au contraire ramener la chrétienté à la foi primitive, à la foi de l'Évangile. Les hérétiques combattent, il est vrai, l'Église de Rome, mais c'est parce qu'eux-mêmes constituent l'Église véritable; ils peuvent se tromper, mais ils ne sont en tout cas que des frères égarés. Ainsi la lutte sanglante de l'Église contre les hérésies, depuis le onzième siècle, est une lutte contre les chrétiens. Et quel est le motif de la persécution? C'est que les dissidents ne partagent pas toutes les croyances de l'Église dominante. Qu'est-ce donc en définitive que ce combat à mort? L'Église veut enchaîner les intelligences dans les liens du dogme officiel; elle veut imposer une unité absolue aux esprits, elle punit toute dissidence comme un crime. En combattant les sectes à outrance, c'est la raison humaine

que la papauté poursuit; elle la détruirait, si cela était possible, car elle veut lui ôter ce qui constitue son essence, la liberté.

Le sang qui souille l'Église embarrasse ses défenseurs; pour justifier la papauté, ils calomnient les hérétiques. Ce ne sont pas des erreurs religieuses que Rome a combattues, disent les ultramontains, ce sont des crimes contre l'ordre social; voilà pourquoi le pouvoir temporel s'est joint à l'Église pour extirper les hérésies : elles menaçaient l'existence de la société aussi bien que le brigandage et l'assassinat. Les protestants eux-mêmes n'acceptent l'héritage des sectes du douzième et du treizième siècle que sous bénéfice de division; ils s'enquièrent scrupuleusement si leurs principes sont en harmonie avec ceux de Luther et de Calvin; ils repoussent avec horreur celles qui s'en écartent (1) et ne donnent le nom glorieux de précurseurs de la réforme qu'aux hérétiques orthodoxes. La philosophie de l'histoire doit s'élever au dessus des mesquines préoccupations des protestants; elle doit flétrir comme calomnieuses les imputations des catholiques. Non, les hérétiques n'ont pas été brûlés comme voleurs de grands chemins; ils l'ont été comme coupables d'hérésie, c'est à dire pour s'être éloignés du dogme de l'Église. Oui, les hérétiques n'étaient pas tous des précurseurs de la réformation; mais que nous importe? Il y a telle croyance des sectaires qui est réprouvée par les protestants du seizième siècle et que la philosophie a faite sienne. Nous allons plus loin; nous admettons que parmi les croyances hétérodoxes du moyen âge, il y avait des égarements condamnables, il y avait des folies; est-ce une raison pour les réprouver? Il faut s'attacher à ce qui fait l'essence des sectes, sans se préoccuper de leurs opinions particulières. Or ce qui domine dans toutes les sectes, c'est qu'elles sont une manifestation de la liberté de penser; à ce titre nous les acceptons comme précurseurs de la philosophie. Par cela même qu'il est libre, l'esprit humain peut errer, il doit errer; mais nous préférons ces erreurs, produit de l'activité intellectuelle, à la prétendue vérité qui entrave le développement de nos facultés. Laissons à l'homme le libre usage de sa raison; mettons-le à même de la développer, il rejettera lui-

(1) « Les réformés ne reconnaissent pas les manichéens d'Alby pour leurs ancêtres, à Dieu ne plaise! » *Basnage*, Histoire de l'Église, livre XXIV, chap. IV, § 4.

même ses erreurs. Que si vous lui donnez des chaînes, ces chaînes fussent-elles des vérités, elles lui seront funestes, parce qu'elles détruisent son individualité, c'est à dire l'essence de sa nature. Que sera-ce, si ces prétendues vérités sont elles-mêmes des erreurs? Au point de vue de nos croyances actuelles, le catholicisme professe des erreurs; de quel droit donc s'érigeait-il en juge pour livrer au bûcher les malheureux qui ne les partageaient pas?

Les hérésies sont un premier pas dans la voie où marche l'humanité moderne. En ce sens, elles sont un immense progrès sur le catholicisme. L'Église représente la tyrannie et la servitude, tandis que les mouvements de la libre pensée furent déréglés. Les erreurs qu'on reproche aux sectes du moyen âge n'ont rien qui nous étonne; elles étaient aussi inévitables que la chute de l'enfant qui commence à marcher. Mais tout est-il erreur dans les hérésies? Si l'on s'en tient aux croyances générales des sectes, on y découvre les doctrines consacrées par la réforme, on y trouve même des aspirations qui dépassent le protestantisme et qui font des hérétiques des prophètes de l'avenir. Qu'est-ce que la réforme? Un retour au christianisme primitif, une protestation contre les superstitions du catholicisme, une révolte contre la papauté et l'Église officielle. Eh bien, les sectes du moyen âge ont aussi la prétention de réaliser l'idéal évangélique; elles repoussent tout ce qu'il y a d'éléments superstitieux dans l'Église, avec une liberté d'esprit et une audace que n'ont pas eues les réformateurs du seizième siècle; elles maudissent la papauté, comme le principe qui a vicié le christianisme; elles revendiquent l'égalité et la liberté religieuses. Elles restent dans les limites de la religion chrétienne, mais c'est une inconséquence, car elles rejettent presque tous les dogmes du christianisme traditionnel. Le moyen âge est essentiellement chrétien; ceux-là mêmes qui osent dépasser les croyances générales, croient être chrétiens. Cependant déjà des esprits aventureux rêvent une religion plus parfaite. Ici le moyen âge s'arrête : ce dernier progrès est réservé à un avenir que nous commençons à peine à entrevoir au dix-neuvième siècle (1).

(1) Nous reviendrons sur la doctrine des sectes du moyen âge en traitant des origines de la réformation. (Voyez le T. VIIIe de mes *Études*.)

A quelle époque surgirent les premières hérésies? Elles éclatèrent au onzième siècle, lorsque l'Église catholique se concentra dans la papauté et qu'elle menaça l'esprit humain d'un irremédiable despotisme. Les hérésies furent une protestation en faveur de la liberté de penser. C'est la raison pour laquelle elles prirent naissance dans les pays où régnait le plus de liberté civile, dans le midi de la France (1), et dans les républiques lombardes. Par leur nature même, les sectes devaient revendiquer la tolérance et la liberté. L'Église officielle imposait son dogme, sous peine de damnation dans la vie future et de mort dans la vie présente; puisque les sectes rejetaient la croyance prétendue orthodoxe, elles étaient obligées de prêcher la liberté religieuse (2). Les *cathares* invoquaient l'Évangile, les paroles mêmes du Christ, qui défend d'arracher l'ivraie avant la moisson (3). Les albigeois avaient la passion de la liberté; l'héroïque comte de Foix disait aux légats du saint-siége : « Je proteste devant vous que mon désir le plus cher a toujours été de défendre ma liberté. Je n'ai aucun mauvais dessein contre le pape. Je suis prêt à lui accorder toutes ses demandes; mais quant à ma religion, personne n'a le droit de s'en mêler, chacun étant libre de suivre en cela ses propres sentiments (4). Mon père m'a toujours vivement recommandé de maintenir cette liberté; quand même le ciel menacerait ruine, je resterai ferme et inébranlable dans mes convictions. » La liberté religieuse était incompatible avec le catholicisme; de là les persécutions et les guerres contre les hérétiques. Ils sont morts martyrs de la libre pensée; c'est à ce titre que nous devons les honorer, quelles qu'aient été leurs erreurs. Sans leur courageuse révolte, Rome appesantissait un joug de fer sur les intelligences: elle arrêtait le mouvement de l'esprit humain; elle le tuait, s'il était au pouvoir de l'homme de détruire l'œuvre de Dieu. Gloire

(1) Dès le treizième siècle, il y avait dans le midi de la France un tiers état, partagé en citoyens bourgeois et en citoyens ruraux, ayant siége dans les assemblées provinciales. (*Vaissette*, Histoire du Languedoc, T. III, pag. 529.)

(2) *Raineri*, Summa, cap. III : « Quod nullus sit cogendus ad fidem. »

(3) *Neander*, Geschichte der christlichen Religion, T. V, 2, pag. 793, s. Au concile de Lombers, les cathares refusèrent de répondre à leurs accusateurs : « Quia non debebant cogi respondere de fide sua. » (*Mansi*, T. XXII, pag. 157.)

(4) « Ad religionem meam quod attinet, ea neutiquam ipsius demandata est curæ; quando quidem cuivis suæ religio debet esse libera. » *Perrin*, Hist. Albigensium, lib. II, cap. XIII. — *Schmidt*, Histoire des Cathares, T. I, pag. 285.

aux hérétiques qui ont attaqué la tyrannie intellectuelle, alors qu'elle était au faîte de sa puissance.

§ 2. L'Église et les sectes. — Théorie de la persécution.

I

L'Église catholique a la prétention d'être invariable dans ses croyances. Cette immutabilité est en opposition avec les lois que Dieu a données au genre humain ; notre destinée est de vivre, de marcher, d'avancer sans cesse, par conséquent de changer toujours. L'Église elle-même est entraînée par le mouvement irrésistible qui entraîne l'humanité tout entière. Rien ne le prouve mieux que ses rapports avec les sectes. Au seuil du moyen âge, le grand docteur de l'Occident formule la théorie de l'intolérance et de la persécution. La douceur de saint Augustin et l'influence de la Grèce, son institutrice, modèrent ce qu'il y a de cruel dans sa doctrine. Mais voici Rome, au génie sévère, étranger aux sentiments humains, qui s'empare de l'arme meurtrière que le père de l'Église a forgée, sans s'inspirer de sa haute charité. Les mœurs du moyen âge n'étaient guère faites pour développer la douceur et la charité; le droit du plus fort régnait et la violence devint contagieuse. La lutte contre les sectes fut une guerre ; on traita les hérétiques en ennemis, sans pitié ni miséricorde. Un des grands hommes qui ait occupé la chaire de saint Pierre, Innocent III, reproduisit contre les hérétiques la sombre argumentation de saint Augustin, mais il ne trouva pas une parole de compassion pour ses frères égarés. Les bûchers furent dressés en permanence ; les victimes seules protestèrent en faveur de la liberté; les bourreaux ne doutaient pas de leur droit barbare, de leur devoir inhumain. Au seizième siècle, la lutte devint une guerre d'extermination. L'Église aurait voulu noyer l'hérésie triomphante dans le sang; elle applaudit aux rigueurs salutaires exercées contre les hérétiques du moyen âge ; elle ne témoigna qu'un regret, c'est que cette répression énergique n'eût pas détruit le mal dans sa racine (1).

(1) Le cardinal *Baronius* dit du roi Robert sous le règne duquel furent brûlés les premiers mani-

Ce n'est pas seulement l'Église catholique qui était animée de ce farouche esprit ; les sectaires protestants furent aussi intolérants que les papes. Cependant la réforme triompha, et à sa suite, et un peu malgré elle, la tolérance qui n'est qu'une face de l'esprit d'humanité. Au dix-huitième siècle, il y eut un magnifique élan vers l'amour des hommes. L'intolérance, jadis considérée comme un droit et un devoir, fut réprouvée comme un crime par la philosophie. L'Église n'osa pas, elle n'ose pas encore s'associer ouvertement à ce mouvement ; elle ne peut pas renier son passé ; ne doit-elle pas toujours rester la même? Cependant elle recule devant les malédictions qui poursuivent les bourreaux des hérétiques. Que fait-elle ? Elle cherche à accommoder l'histoire à ses intérêts : « Du sang a été versé pour notre cause, dit *Lacordaire*, non pour convertir, mais par voie de représailles et de défense. Ce n'est pas le christianisme qui a été intolérant ; c'est la société civile qui, ayant adopté le christianisme comme loi fondamentale, punissait ceux qui violaient cette loi (1). »

Nous dirons aux défenseurs d'un passé qui s'écroule sous leurs pas : « Vous calomniez la société civile pour sauver l'Église, et pour la sauver vous êtes obligés de fausser l'histoire. Vous ne pouvez nier les persécutions, les bûchers allumés, le sang versé. Or qui donna le signal de cette lutte sanglante ? Est-ce l'État, ou est-ce l'Église ? L'hérésie est-elle un crime civil ou un crime religieux ? Qui inventa ce crime imaginaire de lèse-majesté divine ? L'histoire répond : l'Église. Qui inspira aux âmes cette horreur profonde contre les hérésies, premier germe de l'intolérance, de la haine et de la guerre (2) ? L'Église. Qui excita, qui poussa les princes, sous peine d'être excommuniés et dépouillés de leurs États, à réprimer les hérésies, à exterminer les sectaires ? Toujours l'Église. Lorsque les bûchers ne suffisaient pas, qui appela la chrétienté aux

chéens : « *Excellens pietas* et *industria* in *exurendis confestim* ad messem jam perductis selectisque zizaniis, quæ si diutius sævisset, illæsa servari, una cum religione perdidisset et regnum. » (Annal., ad a. 1017, T. XI, pag. 60.)

(1) *Lacordaire*, Conférences, T. I, VIIe conférence.

(2) Les canonistes discutent la question de savoir si l'on peut donner des aliments à un hérétique qui meurt de faim. Ils osent à peine répondre affirmativement. *Peut-être*, dit *Hostiensis* ; en tout cas ce n'est pas par humanité, c'est parce que l'on peut espérer la conversion de l'hérétique tant qu'il vit ; sans cet espoir, le catholique n'oserait pas sauver son frère de la mort. (*Eymerici*, Directorium Inquisitorum, pag. 147.)

armes contre les hérétiques? L'Église. Qui a fait de ces luttes sacriléges une guerre sacrée? Encore l'Église. Quand ces meurtres en masse se trouvèrent insuffisants, qui inventa l'horrible tribunal institué pour tuer les hérésies, en tuant la pensée? C'est l'Église. Soyez plus conséquents. Ne reniez pas votre passé, ou craignez, qu'en le répudiant, vous n'abdiquiez en même temps votre fière prétention à la possession de la vérité absolue. Mais vous n'osez pas accepter cet héritage de sang; il y a en vous quelque chose qui se révolte contre les bûchers. Vous n'êtes donc plus les mêmes, quoi que vous disiez. Vous n'êtes plus les disciples de saint Dominique; vous n'êtes plus les croisés d'Innocent III; vous êtes les hommes du dix-neuvième siècle. Il en est de même de vos prétendues révélations, de votre vérité absolue. Vous niez en vain le mouvement; la terre, l'univers entier vous crie : *et cependant je tourne.* »

II

Est-ce l'État ou est-ce l'Église qui a formulé la théorie de la persécution? Le grand docteur du moyen âge, saint Augustin, répondra pour nous. Il fait de l'hérésie le plus grand des crimes : « Tolérer l'hérésie, dit-il, c'est dire qu'on doit laisser aux hommes la liberté de faire le mal. L'intolérance est donc plus qu'un droit, c'est un devoir. Les princes chrétiens sont tenus de poursuivre les hérétiques, au même titre qu'ils punissent les voleurs et les assassins (1). » Voilà la théorie catholique sur l'hérésie. L'Église ne peut pas être tolérante; car la tolérance serait pour elle un suicide. Ce serait dire, en effet, que l'hérésie n'est pas un crime; or si l'hérésie n'est pas un crime, l'Église n'est pas en possession de la vérité absolue; il n'y a donc pas de révélation. Une tolérance apparente peut être commandée à l'Église par les circonstances, par le progrès des mœurs, mais elle restera toujours intolérante en principe; elle subit la liberté religieuse au dix-neuvième siècle, elle ne l'accepte pas et elle l'acceptera jamais. Au moyen âge, aucun obstacle ne l'arrêtait; les mœurs étaient féroces et les âmes imbues de croyances barbares. Comme l'Église domi-

(1) Voyez le T. IV* de mes *Études*.

nait sur l'État ; elle lui imposa ses sentiments, elle lui communiqua sa haine contre les hérétiques. C'est sous son inspiration que l'intolérance se traduisit en lois, et les lois en horribles persécutions (1).

Il est si vrai que l'intolérance est de l'essence du christianisme, qu'au treizième siècle pas une voix ne s'éleva contre la persécution des hérétiques. Cependant l'Église avait à sa tête le plus illustre des papes, elle comptait parmi ses docteurs le plus profond penseur du catholicisme ; pour repousser l'accusation d'intolérance, pour laver les taches de sang qui la souillent, elle devrait renier Innocent III, elle devrait renier saint Thomas d'Aquin. Leur théorie ne diffère en rien de celle de saint Augustin. Nous nous trompons ; il n'y a plus aucune trace de la charité du Père de l'Église. Le pape et le théologien voient dans les hérétiques, non des frères égarés que l'on doit ramener, fût-ce par la force, à la foi qui seule sauve les âmes, mais des criminels qui menacent de briser l'unité chrétienne et de détruire la domination de l'Église. Innocent a toujours l'injure à la bouche, quand il parle des hérétiques : « Ce sont des renards qui veulent détruire la vigne du Seigneur, des scorpions qui blessent avec le dard de la damnation ; ce sont les sauterelles de Joël cachées dans la poussière au milieu d'une innombrable vermine. Ils présentent le venin des serpents dans la coupe d'or de Babel. Ils sont pires que les Sarrasins (2). » « On punit les voleurs, dit le pape ; peut-on les comparer aux hérétiques ? Les uns ne nous enlèvent que des biens méprisables, les autres nous volent la vie éternelle (3). » « On punit les faussaires, ajoute *saint Thomas* ; n'est-ce pas une chose plus grave de corrompre la foi, qui est la vie de l'âme, que d'altérer la monnaie, instrument de nos besoins matériels (4) ? »

(1) *Rousseau*, Contrat social, IV, 8 : « Il est impossible de vivre en paix avec des gens qu'on croit damnés ; les aimer, ce serait haïr Dieu qui les punit ; il faut absolument qu'on les ramène ou qu'on les tourmente. »

(2) *Innocent. III* Epist. XI, 26, 28, et passim.

(3) *Ejusdem* Epist. I, 94.

(4) « Multo gravius est corrumpere fidem, per quam est animæ vita, quam falsare pecuniam, per quam temporali vitæ subveniitur. » (*Thomæ*, secunda secundæ, quæst. XI, art. 3 : *Utrum hæretici sint tolerandi.*) — *Id.* In lib. Sentent. IV, dist. 13, quæst. 2, art. 3 : « Judicio seculari possunt licite occidi et bonis suis spoliari, etsi alios non corrumpant, quia sunt blasphemi in Deum et fidem falsam observant ; unde magis possunt puniri isti, quam illi qui sunt rei criminis læsæ majestatis et illi qui falsam monetam cudunt. »

Quel est donc ce crime si énorme, qui surpasse tous les crimes? Innocent prononce le mot fatal : *les hérétiques sont coupables de lèse-majesté divine* (1). Nous demanderons au pape qui lui dit que les sectes offensent la majesté de Dieu? C'est qu'il se croit en possession de la vérité absolue; il croit que Dieu lui-même l'a révélée à l'Église : attaquer les dogmes qu'elle enseigne, c'est donc mépriser les enseignements de la divinité; c'est un crime sans nom, la révolte de la créature contre le créateur. Doctrine funeste et grosse de conséquences terribles! Les hérétiques sont pires que les voleurs, pires que les faussaires, pires que les coupables de lèse-majesté. On punit de mort les voleurs et les faussaires : les hérétiques méritent à plus forte raison la même peine. Voilà ce que dit l'*Ange de l'école*, avec son impitoyable logique (2). Comment concilier cette doctrine de sang avec la miséricorde que l'Église doit aux pécheurs? La seule indulgence que l'Église leur doive, dit *saint Thomas*, c'est de les avertir; s'ils refusent de se corriger, son devoir est de veiller au salut des fidèles, en excommuniant les coupables et en les livrant à la justice séculière. *Saint Thomas* ne rejette pas la responsabilité du sang versé sur l'État, comme le font les catholiques modernes. Au treizième siècle, l'Église était plus franche dans son intolérance, parce que ses convictions étaient plus fortes et plus sincères. Le docteur angélique sait très bien quel sort attend les sectaires qu'on livre au bras séculier; non seulement il le sait, mais c'est parce qu'il le sait, c'est pour qu'ils soient exterminés, qu'il les abandonne à la justice civile (3). Rois, entendez-vous? Vous êtes les défenseurs armés de l'Église, les protecteurs de la foi, les champions de Dieu; réprimez par la justice temporelle ceux que les peines spirituelles ne touchent pas (4) : l'extermination des hérétiques est le premier de vos devoirs (5).

(1) *Innocent. III* Epist. II, 1 : *Deum, Dei filium, Jesum Christum offendunt.*

(2) *Idem, ibid.* « Si falsarii pecuniæ, vel alii malefactores statim per seculares principes juste morti traduntur multo magis hæretici statim ex quo de hæresi convincuntur possunt non solum excommunicari, sed et juste occidi. »

(3) « Si adhuc pertinax inveniatur, Ecclesia de ejus conversione non sperans, aliorum saluti providet eum ab Ecclesia separando per excommunicationis sententias, *et ulterius relinquit eum judicio seculari, mundo exterminandum per mortem.* »

(4) *Innocent. III* Epist. II, 1 : « Ut temporalis saltem pœna corripiat, quem spiritualis non corrigit disciplina. »

(5) *Ejusdem* Epist. ad Reg. Hungar. : « Cum ad vindictam malefactorum et laudem bono-

Dira-t-on après cela que l'Église ne demande pas la mort des hérétiques? que c'est l'État qui les punit, comme il punit les voleurs et les faussaires? Il est vrai que l'Église tient pour maxime de ne pas prononcer la mort contre les coupables; elle se contente de les excommunier. Mais que devient cette indulgence, quand l'Église abandonne les hérétiques à la justice séculière? Elle se lave les mains du sang des sectaires, parce que ce n'est pas elle qui allume les bûchers. L'excuse serait admissible, si l'Église, en envoyant les sectaires devant le juge laïque, ignorait l'inévitable sort de ces malheureux. Mais elle l'ignore si peu que c'est elle qui a appris aux princes, que l'hérésie est un crime digne de mort. Nous le demandons maintenant : quand dans la mort d'un innocent, il y a un coupable, est-ce le bras qui frappe, ou est-ce celui qui arme le bras? est-ce le bourreau, ou est-ce le juge? Laissez-là cette misérable chicane; vous n'effacerez pas les taches de sang qui vous couvrent en jetant sur vos épaules le manteau de l'hypocrisie.

Pour détruire l'accusation qui pèse sur elle, l'Église devrait détruire l'histoire, elle devrait détruire ses propres annales. Nous admirons l'audace des écrivains qui imputent la persécution des hérétiques à l'État. Il faut que la cause qu'ils soutiennent soit bien mauvaise, pour qu'ils recourent à cette étrange défense; elle ne peut convaincre que ceux qui ferment les yeux pour ne pas voir. Que l'on ouvre les décrets des conciles, qu'on lise les lettres des papes; qu'y trouvera-t-on? On y trouvera des provocations incessantes à la répression des hérésies, et l'on sait ce que cette répression veut dire au douzième et au treizième siècle; on n'y trouvera pas une parole de charité. Le premier concile qui s'occupa des hérésies *ordonna* au pouvoir séculier de sévir contre les sectaires (1). Le concile général de Latran de 1179 permit aux princes de réduire les hérétiques en esclavage. Alexandre III, qui présida

rum, materialis usum gladii et terrenam a Domino acceperis potestatem, sic collati tibi regni regimen moderari teneris, ut et orthodoxos, quantum tibi concesserit Dominus, in fide catholica foveas, et hæreticorum audaciam, qui sententiam ecclesiasticæ severitatis eludunt, concessa tibi cœlitus jurisdictione compescas. » — *Innocent. III* Epist. VII, 79, ad Reg. Francor. : « Ne igitur sine causa portare gladium videaris oportet ut, apprehendens arma et scutum, in adjutorium ejus potenter assurgas, cujus vestis, quod dolentes referimus, in regno Francorum scissuram patitur. »

(1) *Concile de Toulouse de* 1119, c. III « Hæreticos ab Ecclesia Dei pellimus et damnamus et per potestates exteras coerceri præcipimus. »

ce concile, est célébré par les historiens catholiques pour avoir aboli la servitude! Le même concile appela les chrétiens aux armes contre les hérétiques, en leur promettant force indulgences (1). Pourquoi ce cri de guerre contre des erreurs religieuses? pourquoi l'Église demande-t-elle à la force un appui pour la vérité qu'elle prétend posséder? C'est qu'elle sent son impuissance; les peines temporelles, dit Innocent III, doivent ramener ceux qui méprisent les peines spirituelles (2). Le pape ne cessa d'exciter le pouvoir séculier contre les hérétiques. Il menaça les princes de l'excommunication, s'ils n'exécutaient pas ses ordres (3). Aux menaces il ajouta les récompenses; les biens des coupables seront confisqués; la dépouille des enfants passera à ceux qui ont tué les pères! Et le souverain pontife ose invoquer l'Évangile pour légitimer cet appel aux plus viles passions de l'homme (4)! Quand les peines et les faveurs étaient insuffisantes, Innocent avait recours à la violence; il livra au premier occupant les terres des princes et des seigneurs qui par leur inaction se faisaient les complices de l'hérésie (5).

Voilà quels sont les sentiments de l'Église. C'est elle qui crée le crime d'hérésie : avant qu'il y eût une Église catholique, les lois ne connaissaient pas ce délit imaginaire. Le crime une fois inventé, il faut qu'il soit puni. L'Église n'a pas la force répressive dans sa main; mais le pape dispose du glaive temporel, en ce sens qu'il peut ordonner aux rois de le tirer. Il oblige les princes, sous peine d'excommunication, sous peine de voir leurs États livrés en

(1) *Concil. Later. III generale*, c. XXVII : « Liberum sit principibus hujusmodi homines subjacere servituti... Cunctis fidelibus in remissionem peccatorum injungimus, ut contra eos armis populum Christianum tueantur. Nos etiam fidelibus Christianis, qui contra eos arma susceperint, biennium de pœnitentia injuncta relaxamus, etc. »

(2) *Innocent. III* Epist. II, 1 : « Ut temporalis saltem pœna corripiat, quem spiritualis non corrigit disciplina. »

(3) *Idem*, *ibid.* « Idem fieri præcipimus per principes seculares; quod ad id exequendum si forte negligentes extiterint, per censuram ecclesiasticam compelli volumus et mandamus. »

(4) *Idem*, Epist. IX, 102 : « Cum secundum Evangelicam veritatem, operarius sua mercede sit dignus, multo amplius convenit dignæ remunerationis præmio confoveri, qui, legem zelantes divinam, vulpeculas... »

(5) On sait que ces terribles armes furent employées contre le comte de Toulouse : le concile de Latran érigea le fait en droit (*Concil. Later.*, IV, c. III, § 3 : « Si Dominus temporalis requisitus et admonitus ab Ecclesia, terram suam purgare neglexerit ab hac hæretica fœditate, excommunicationis vinculo innodetur. Et, si satisfacere contemserit infra annum, significetur hoc summo pontifici : *ut ex tunc ipse vasallos ab ejus fidelitate denunciet absolutos et terram* exponat Catholicis occupandam. »

proie au brigandage, de poursuivre les hérétiques jusqu'à la mort. L'Église remet les victimes au bras séculier ; puis les princes les sacrifient. Quel est donc le rôle des rois? Ils sont les instruments, les bourreaux de l'Église (1). Telle est la part de l'Église et la part de l'État dans les persécutions.

Qu'on lise les lois portées contre les hérétiques par le législateur civil, à chaque ligne on sentira l'inspiration de l'Église : c'est elle qui dicte, les rois écrivent. Innocent prodigue l'insulte et l'outrage aux hérétiques ; Frédéric II répète ces injures : « Ce sont des loups rapaces, des fils de perdition, des anges de mort envoyés par le démon pour perdre les âmes des simples ; ce sont des couleuvres, des serpents (2). » Innocent accuse les hérétiques de lèse-majesté divine. Frédéric dit que l'hérésie est un crime plus horrible que le crime de lèse-majesté, parce qu'il s'attaque à la divinité ; l'empereur regrette presque de ne pas trouver de peine plus forte que la mort pour punir cet exécrable attentat (3). Ce n'est pas la mort qui est le dernier excès de la cruauté ; emportée par la haine de l'hérésie, la loi frappe même des innocents. La confiscation dépouille les enfants, toujours parce que leurs pères sont coupables de lèse-majesté divine (4). L'infamie aussi est héréditaire ; les descendants, jusqu'à la seconde génération, sont déclarés incapables de tout office, « afin qu'ils se consument dans un chagrin continuel, par le souvenir du crime de leurs pères. » Toutefois le législateur veut se montrer miséricordieux ; il fait grâce de l'infamie aux enfants qui auraient dénoncé les auteurs de leurs jours (5). Ainsi la plus grande des infamies est récom-

(1) *Innocent* exprime cette idée avec une singulière naïveté dans une lettre au roi Philippe-Auguste (Epist. VII, 79) : « Ad sponsæ tuæ, universalis videlicet Ecclesiæ, munimentum, pontificalem et regiam Dominus instituit dignitatem, unam quæ foveret filios, aliam quæ adversarios expugnaret : unam..., aliam quæ iniquorum maxillas in fræno coiberet, ne pacem Ecclesiæ perturbarent, etc. »

(2) *Frederici II* Edicta contra hæretic. (*Pertz*, Leg. II, 327.)

(3) *Idem*, *ibid.*, pag. 328 : « Vivi in conspectu hominum comburantur, flammarum commissi judicio. »

(4) *Idem*, Constit. 1220, art. 5 : « Ita quod filii ad successionem eorum pervenire non possint, cum longe sit gravius æternam quam temporalem offendere majestatem. » *Innocent III* dit la même chose (voir plus haut).

(5) *Idem*, Constit. c. hæretic., a. 1232 (*Pertz*, Leg., T. II, 289) : « Nec id a misericordi finibus duximus excludendum ut si qui paternæ hæresis non sequaces, latentem patrum fidem revelarint, quæcumque reatus illorum animadversione plectatur, prædictæ privationi non subjaceat innocentia filiorum. »

pensée comme une vertu. Les crimes deviennent des devoirs, les devoirs deviennent des crimes. Et toutes ces énormités se font au nom de Dieu! On les justifie par l'Écriture sainte (1) !

Qui est le coupable, le pape ou l'empereur? Frédéric est un prince philosophe, presque incrédule; il punit les hérétiques, parce qu'il subit la violence. Le pape ordonne (2), l'empereur obéit. C'est le plus grand crime que nous lui reprochions, et c'est la seule action que l'Église trouve louable dans le prince qu'elle poursuit de sa haine jusque dans sa dernière postérité (3).

Pour se faire une idée de ce qu'il y a de froide cruauté dans les hommes d'église, il faut lire les canonistes; l'intolérance chez ces esprits étroits devient hideuse: « C'est Dieu lui-même, disent-ils, qui nous commande de tuer les hérétiques; ce sont des membres de Satan; qu'ils périssent jusqu'au dernier (4). Ceux qui sont hors de l'Église, sont hors de la loi; le premier venu peut leur donner la mort (5). »

III

Nous ne flétrissons pas les hommes, nous condamnons les doctrines. Les papes et les canonistes pouvaient être de bonne foi; en ce cas, ils n'étaient pas coupables; le dogme de fer auquel ils croyaient les poussait fatalement à l'intolérance et à la persécution. Mais si l'on se réconcilie avec les hommes, il est plus difficile de se réconcilier avec la faiblesse de la raison humaine. L'on se demande avec angoisse ce que nous sommes, si notre intelligence

(1) « Vere scientes, » dit Frédéric II, « quia Deus zelotes est, peccata patrum in filios potenter ulciscens. » — Voilà le terrible effet des erreurs religieuses. Une fausse conception de Moïse fait commettre au prince le plus éclairé du moyen âge les injustices les plus affreuses au nom d'un Dieu de justice.

(2) Epist. *Gregor. IX* ad Freder., ap. *Raynald.*, 1231, § 12 : « Serenitatem tuam rogamus et monemus, attente obsecrantes per Dominum Jesum Christum, ut per potentiam conferens molas iniqui, auferas de faucibus ejus prædam... hæreticosque disperdas, etc. »

(3) Frédéric II porte la peine du feu contre les hérétiques; à ceux qu'on laisse en vie il ordonne d'arracher la langue. L'historien officiel de l'Église, *Raynaldi*, comble l'empereur de louanges pour cet horrible édit (*non sine magna laude*). L'édit est sévère, dit-il, mais de toute justice (*edicti acerbi, sed justissimi*). Annal. Eccl., a. 1231, § 18.

(4) « Obediendum est voci Domini Dei nostri ut hæretici radicitus evellantur. » *Lucas Tudensis*, contra Albigenses, III, 22. (*Bibliotheca maxima Patrum*, T. XXV, pag. 250.)

(5) « Quilibet potest occidere hæreticum. » Glossa super titul. Decretal. de hæreticis, ap. *Lymeric.*, Director. Inquisit., pag. 199.

peut être obscurcie pendant des siècles à ce point que des Innocent et des Thomas d'Aquin légitiment les bûchers? si de fausses croyances peuvent nous pousser aux plus grands excès de barbarie sous couleur de justice? Hâtons-nous de dire que jamais l'erreur ne règne complétement sur l'humanité ; il reste toujours un rayon de lumière qui empêche que le monde ne soit plongé dans les ténèbres. Le moyen âge était entraîné presque nécessairement à la persécution par le dogme catholique et par la barbarie des mœurs; cependant à peine les bûchers sont-ils allumés, qu'une voix s'élève en faveur de la charité.

Dans la première moitié du onzième siècle, l'évêque de Châlons consulta l'évêque de Liége sur la conduite à tenir à l'égard des hérétiques : fallait-il les livrer à la puissance séculière, comme l'avaient fait les conciles d'Orléans et d'Arras? C'était demander s'il fallait les envoyer à la mort. *Wazon* répondit que l'Église devait se borner à excommunier les hérétiques et abandonner leur jugement à Dieu. C'est Jésus-Christ lui-même, dit-il, qui nous enseigne la tolérance; écoutons sa voix : *Le royaume des cieux est semblable à un homme qui avait semé de bonne semence dans son champ. Mais pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint et sema de l'ivraie au milieu du froment et s'en alla. L'herbe ayant crû et produit son fruit, l'ivraie aussi parut. Alors les serviteurs du père de famille s'approchant lui dirent : Seigneur, n'avez-vous pas semé de bonne semence dans votre champ? D'où vient donc qu'il s'y trouve de l'ivraie? Et il leur dit : C'est l'homme ennemi qui a fait cela. Les serviteurs lui dirent : Voulez-vous que nous allions l'arracher? — Non, de peur que peut-être en arrachant l'ivraie, vous n'arrachiez aussi le froment avec elle. Laissez l'un et l'autre croître jusqu'à la moisson, et au temps de la moisson, je dirai aux moissonneurs : Cueillez d'abord l'ivraie, et liez-la en gerbes pour la brûler; et le froment, rassemblez-le dans mon grenier. — Et ses disciples s'approchèrent de Jésus disant: Expliquez-nous la parabole de l'ivraie semée dans le champ. Il leur répondit : Celui qui seme la bonne semence, est le Fils de l'Homme. Et le champ est le monde. La bonne semence, ce sont les enfants du royaume, et l'ivraie, les enfants du Mauvais. L'ennemi qui l'a semée, c'est le démon; la moisson, la consommation du siècle, et les moissonneurs, les anges.* — « Voilà, dit l'évêque de Liége, l'enseignement que Jésus-Christ a donné à ses disciples et

par eux à tous les chrétiens. Dieu veut que les chefs de son Église se montrent patients et tolérants envers ceux qui se trompent. Vous ressemblez à ces serviteurs zélés qui veulent détruire l'ivraie, afin de sauver le froment. Vous livrez au glaive temporel les hommes déçus par le démon, pour les empêcher de séduire les enfants du royaume. Prenez garde qu'en agissant ainsi vous ne vous mettiez en opposition avec la parole de celui qui ne veut pas la mort des pécheurs, mais qui sait les ramener par sa patience et sa longanimité. Cessez donc vos poursuites et obéissez aux commandements du Seigneur. Ne demandez pas au pouvoir séculier de livrer au bûcher ceux que le Rédempteur veut épargner. Réservez-les pour la dernière moisson du père de famille. Nous-mêmes, attendons ce jour dans la crainte et la terreur. Qui nous dit où est l'ivraie et le froment? Ce qui dans ce monde passe pour ivraie sera peut-être trouvé froment par le Moissonneur; ceux que nous traitons maintenant comme nos ennemis dans la voie de Dieu, seront peut-être placés avant nous dans la patrie céleste... Évêques, nous ne recevons pas le glaive temporel dans notre ordination; Dieu nous appelle à répandre la vie, non à donner la mort (1). »

La voix de l'évêque de Liége est isolée au onzième siècle, mais peu importe; elle grandira (2), et elle finira par prendre une force irrésistible, au point d'entraîner ceux-là mêmes qui ont allumé les bûchers. Payons notre tribut de reconnaissance à l'homme qui osa prêcher la tolérance au milieu d'un âge intolérant. Qu'il soit permis à l'auteur de ce travail de se glorifier de ce que ce cri d'humanité est parti de la Belgique. L'orgueil de la patrie est légitime, lorsque la patrie sert les intérêts généraux de l'humanité.

(1) *Anselmi*, Gest. Episc. Leodens., cap. LXII, sq. (*Pertz*, T. VII, pag. 226-229.)

(2) Au douzième siècle, deux hommes, grands chacun dans sa sphère, *saint Bernard* et *Abélard*, s'entendirent, bien qu'ennemis, sur le traitement des hérétiques ; ils demandent l'un et l'autre que l'on combatte les hérésies par la raison et non par les armes. (*S. Bernardus*, in Cantic. Serm., 68, 8. pag. 1486 : « Capiantur, non armis, sed argumentis, quibus refellantur errores eorum. » — *Abaelardi*. Introd. ad Theolog., pag. 1055 : « Ratione potius quam potestate eos coerceri. »)

§ 3. Guerre contre les sectes.

N° 1. *Accusations contre les sectes. — Persécutions.*

I

« Les hérétiques ont été poursuivis par l'Église et livrés à la justice séculière, non parce qu'ils s'écartaient de la foi orthodoxe, mais parce qu'ils attaquaient les fondements même de l'ordre social (1). » Telle est la défense, disons mieux, la chicane, inventée par les catholiques pour justifier la guerre à mort que l'Église a faite aux sectes du moyen âge. Que si on leur demande quels sont les crimes abominables des hérétiques, ils vont ramasser les imputations que le vulgaire a de tout temps adressées à ceux qui s'écartent des croyances reçues, et qui pratiquent une religion nouvelle : « Ils s'assemblent de la nuit, disent les chroniques, puis le diable descend au milieu d'eux sous la forme d'une bête. A son arrivée, ils éteignent les lumières et se livrent aux plus honteux excès. L'enfant né de ces accouplements fortuits est brûlé; les cendres, religieusement conservées, servent de viatique aux mourants (2). » On insiste encore sur la doctrine immorale des sectaires : « Ils condamnent le mariage, ils refusent de prêter serment, ils font de Dieu l'auteur du mal. » Puis on s'écrie : « Les hérétiques ne niaient pas telle vérité particulière, mais toute vérité, toute religion, toute morale, toute justice, toute société. » Pour les rendre plus odieux, on les représente comme les patriarches des sectes révolutionnaires, surtout de la maudite société des francs-maçons, « qui vouent la même haine aux institutions sociales, à l'Église et à ses ministres : tous, y compris les protestants et les philosophes, sont les enfants du démon. » Après cela,

(1) *Bergier*, Dictionnaire de théologie, aux mots *Tolérance*, *Albigeois*, etc. — *Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, T. XVII, pag. 218 : « Les manichéens travaillaient à la ruine de toute société, domestique et publique, civile et religieuse. » — T. XVI, pag. 360 : « Ceci est un point capital,... bien des auteurs modernes ne l'ont pas vu. C'est qu'il y a des hommes qui ont des yeux pour ne pas voir (!). » — On trouve la même falsification de l'histoire chez un écrivain plus sérieux, *Walter*, Kirchenrecht, § 50.

(2) *Gieseler* (Kirchengeschichte, T. II, § 46, note *d*) rapporte les témoignages sur ces accusations.

les défenseurs de la papauté accusent leurs adversaires *de faire mentir l'histoire* (1)! Nous leur dirons : « C'est vous qui faussez l'histoire. Pour oser l'écrire comme vous faites, il faut que vous vous adressiez à un public qui croit et ne juge pas; il faut que vous prohibiez la lecture des livres composés dans un esprit de vérité; il faut que vous spéculiez sur la bêtise humaine. Heureux les temps où vous aviez le pouvoir d'en empêcher l'impression ou de les détruire! Ces temps ne sont plus et ne reviendront pas. Vous avez beau vouloir obscurcir la lumière du soleil; Dieu l'a créé pour qu'il éclaire, et vous finirez vous-même par être illuminés de ses rayons. »

Supposons un instant que le christianisme eût succombé dans sa lutte contre la société païenne, et que tous les monuments de son histoire eussent péri dans les flammes avec les martyrs. Après quelques siècles seraient venus les historiens du paganisme vainqueur, racontant la révolte d'une secte obscure contre la vérité. Qui aurait pu douter de la légitimité des condamnations prononcées contre les disciples du Christ? Ils attaquaient la religion établie, or cette religion se confondait avec l'État; ils ruinaient donc les fondements de l'ordre social; ils les ruinaient en déconsidérant le mariage, en méprisant la propriété; ils les ruinaient encore en détournant les hommes de la vie présente et du monde réel, pour les préparer à la vie à venir dans un monde imaginaire. Il y a plus. Les défenseurs du polythéisme pouvaient reprocher aux chrétiens de violer les lois éternelles de la morale; pièces en mains, ils les montraient se réunissant dans les ténèbres pour s'y livrer aux crimes et aux désordres les plus abominables (2). Les historiens païens n'auraient pas manqué de s'applaudir de l'extermination d'une race aussi criminelle. Notre hypothèse ne sera pas du goût des défenseurs de l'Église. C'est malheureusement une triste réalité. Le langage que nous mettons dans la bouche d'un païen, ce sont les chrétiens qui le tiennent; les infortunés dont ils poursuivent la mémoire après les avoir brûlés vifs, ce sont encore des chrétiens, mais des chrétiens coupables de n'avoir pas

(1) *Rohrbacher*, Histoire de l'Église catholique, T. XVII, pag. 217-220.

(2) Voyez les reproches que les païens faisaient aux chrétiens dans *Minucius Felix*, Octavianus, cap. IX.

cru à tous les dogmes enseignés par l'Église. Ces accusateurs chrétiens s'appuient également de témoignages écrits ; mais de qui émanent-ils? Des bourreaux des hérétiques. Quant aux écrits des sectaires, les persécuteurs ont eu bon soin de les détruire avec eux. Les crimes dont on les charge sont littéralement ceux que les païens imputaient aux premiers disciples du Christ. Le temps est venu de mettre ces calomnies à néant. Nous ne prétendons pas justifier les sectes ; nous croyons qu'il y a eu des égarements coupables; n'en a-t-on pas vu dans le sein d'une société chrétienne au milieu du dix-neuvième siècle? Mais, les monuments à la main, monuments émanés des ennemis mortels des sectes, nous établirons que les hérétiques ont été livrés au bûcher, non pour les fautes qu'on serait en droit de leur reprocher, mais pour des erreurs théologiques, non pour des crimes, mais pour des croyances (1).

II

Il y a plus. Les hérétiques qu'on représente comme des criminels de bas étage, comme des voleurs de grand chemin, étaient souvent des hommes d'une moralité supérieure à celle des orthodoxes qui les livraient aux flammes. Écoutons le récit des chroniqueurs sur les manichéens condamnés au feu par le concile d'Orléans de 1017 : « C'étaient, dit le moine *Adémar*, des hommes renommés par leur sagesse, par la sainteté de leur vie et leur charité (2). » De quels crimes les accusait-on? « Ils enseignaient qu'on n'obtient pas la rémission des péchés par le baptême ; que Jésus-Christ n'est pas né de la Vierge, que l'eucharistie est une invention humaine. » Une discussion s'engagea sur ces dogmes entre les évêques et les sectaires; ils ne se laissèrent pas convaincre par les mauvaises raisons de l'orthodoxie, ni intimider par les menaces de mort. On alluma, non loin de la ville, un grand feu;

(1) Les sentences portées par l'Église contre les hérétiques sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Qu'on lise le jugement rendu par les évêques contre les hérétiques de Toulouse, c'est une véritable controverse théologique. (Ce jugement est rapporté dans les Annales de *Roger de Hoveden*, pag. 555-560.)

(2) *Ademar.*, Monach., ap. *Mansi*, T. XIX, pag. 376 : « Apud omnes sapientia clari, sanctitate seu religione magnifici, eleemosynis largi opinione habebantur. »

on espérait que la crainte triompherait de leur endurcissement. Mais quand on les mena au supplice, ils s'écrièrent que c'était là ce qu'ils demandaient; ils se présentèrent d'eux-mêmes à ceux qui étaient chargés de les traîner au bûcher (1). L'historien contemporain à qui nous empruntons ces détails applaudit néanmoins à leur exécution. Est-ce parce que les manichéens ébranlaient les fondements de la société? « La foi catholique, dit *Glaber*, après cette nouvelle victoire sur la folle présomption et la méchanceté de ses ennemis, brilla avec plus d'éclat par toute la terre. »

Où donc est le danger qui compromettait l'ordre social? il est dans la rage aveugle qu'inspire la foi. « Les Français, toujours extrêmes (c'est un contemporain qui parle), mirent dans la persécution des hérétiques la fureur qui les distingue (2). On vit des hommes religieux, orthodoxes, poursuivis et brûlés, *par la seule raison qu'ils étaient pâles* : la pâleur devint une marque d'hérésie (3). » Nous n'accuserons pas, avec le chroniqueur, la *furie française;* nos accusations remontent plus haut. Déjà au troisième et au quatrième siècle, dans l'âge d'or de l'Église, saint Jérôme et saint Léon signalèrent à l'animosité des fidèles, les hommes *pâles* et défaits, comme des manichéens avec lesquels il fallait se garder d'avoir aucune liaison (4). Le jeûne qui pâlit était une vertu pour les orthodoxes ; chez les hérétiques, c'était un crime digne de la mort! Il en était de même du courage héroïque que les sectaires montraient dans les supplices (5). Leur constance étonna les catholiques : un de leurs persécuteurs demanda naïvement à saint Ber-

(1) *Glaber*, Hist., III, 8. — *Mansi*, T. XIX, pag. 373-384.

(2) *Anselme*, après avoir rapporté la lettre de l'évêque *Wazon* de Liége sur la tolérance des hérétiques, ajoute : « Hæc tantopere vir studebat inculcare, *ut præcipitem Francigenarum rabiem cædes anhelare solitam a crudelitate quodammodo refrænaret.* » (*Anselmi*, Gesta Episc. Leodiens., cap. LXIII. — *Pertz*, T. VII, pag. 228.)

(3) *Anselme* continue : « Audierat enim *eos solo pallore notare hæreticos, quasi quos pallere constaret, hæreticos esse certum esset;* sicque per errorem, simulque furorem eorum *plerosque vere catholicorum fuisse aliquando interemtos.* »

(4) *Hieronym.* Epist. XXII ad Eustochium : « Quam viderint *pallentem* atque tristem, miseram et Manichæam vocant. » — *Leo*, Serm. IV de Epiphania : « Nihil ergo cum ejusmodi hominibus commune sit cuiquam Christiano, neminem fallant discutionibus ciborum, sordibus vestium, *vultuumque palloribus.* »

(5) *Raoul*, abbé de Coggeshale, dit en parlant du supplice d'une jeune fille accusée d'hérésie : « Igne consumpta est, non sine admiratione multorum, cum nulla suspiria, nullos fletus, nullum planctum emitteret, sed omne conflagrantis incendii tormentum constanter et alacriter perferret, instar martyrum Christi, sed disparili causa, qui olim pro christiana religione a paganis trucidabantur. » (*Bouquet*, T. XVIII, pag. 93.)

nard de lui dire comment il se faisait que les hérétiques, qui étaient les membres du diable, mouraient avec un héroïsme, avec une joie que l'on ne trouvait pas chez les fidèles (1). La réponse de saint Bernard caractérise bien l'étroit aveuglement de l'Église dont il est un des Pères : « La constance des hérétiques est une inspiration du diable. Chez les orthodoxes, le mépris de la mort est saint et les victimes gagnent la couronne du martyre; chez les hérétiques, c'est de la dureté de cœur, c'est un péché (2). » Ce que saint Bernard dit de la mort des malheureux sectaires, les catholiques le pensent aussi de toutes leurs vertus : les hérétiques n'ont pas de vertus, ils n'en peuvent pas avoir, car par cela seul qu'ils se séparent de l'Église, ils deviennent la proie de Satan, et toutes leurs actions sont inspirées par lui. C'est *Bossuet* qui dit cela (3)! La foi étroite aveugle jusqu'aux plus grands génies.

Poursuivons la lamentable histoire des hérésies du moyen âge. En 1025, nouveau synode à Arras; on interroge les sectaires sur leurs croyances et leur culte. Que répondent-ils? « Nous ne recevons d'autres écritures que les Évangiles et les écrits des apôtres; nous rejetons les sacrements; notre doctrine consiste à réprimer les désirs de la chair, à ne faire tort à personne, à exercer la charité (4). » Voilà les seuls crimes que le concile imputa aux accusés. Cependant on brûlait les manichéens en France, en Allemagne, en Angleterre; partout le sang coulait. L'empereur d'Allemagne fit pendre des hérétiques pour célébrer la naissance de Jésus-Christ. Que leur reproche-t-on? Rien, sinon qu'ils réprouvent toute nourriture animale (5). En Angleterre, les sectaires, interrogés sur leur doctrine, répondent qu'ils sont chrétiens, qu'ils suivent la doctrine des apôtres, qu'ils rejettent les sacrements et ne comptent pour rien l'autorité de l'Église (6). Comment mouraient-ils? comme des brigands? Non, comme des martyrs : « Ils courent gaîment au supplice, en chantant : *Vous serez heureux quand les hommes*

(1) Evervini Epist. ad Bernard. (*S. Bernardi*, Op., pag. 1488.)
(2) *S. Bernardi* Serm. in Cantic., pag. 1499.
(3) *Bossuet*, Histoire des variations, livre XI (T. X, pag. 438).
(4) *Mansi*, T. XIX, pag. 423, ss.
(5) *Hermanni Augiensis*, Chronic., ad a. 1052 (*Pertz*, T. V, pag. 130) : « Imperator natalem Domini Goslare egit, ibique quosdam hæreticos inter alia pravi erroris dogmata, Manichæa secta omnis esum animalis execrantes — in patibulis suspendi jussit. »
(6) *Guill. Neubrigens.*, de Reb. angl., II, 13.

vous haïront (1). *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (2)! » A Cologne, on brûla des cathares venus de la Flandre; une jeune fille, d'une beauté admirable, émut les assistants; ils l'arrachèrent du bûcher, ils lui promirent un mari ou le voile; la jeune fille demanda où était le *maître;* on lui montra son cadavre, alors elle se précipita dans les flammes et mourut (3). L'Église abhorre le sang, et le rejette sur les juges laïques ; cependant les évêques accourent en foule au pied des bûchers : c'est sans doute pour implorer la grâce des coupables! non, c'est pour assister à leur mort comme à un spectacle (4).

III

Le sang des martyrs est la semence du christianisme, disent non sans orgueil les Pères de l'Église. On en peut dire autant du bûcher des sectaires. L'Église reprochait aux hérétiques d'être pires que des Sarrasins ; elle ne s'apercevait pas qu'en les convertissant par le fer et le feu, c'était elle qui imitait la cruauté des disciples de Mahomet. Nous disons mal; les Arabes n'ont jamais imposé leur foi par la violence. On prétend que le christianisme aussi réprouve la contrainte. L'Évangile, oui; mais l'Église a abusé de la force, aussi longtemps qu'elle l'a eue à sa disposition. Écoutons les témoignages des contemporains. Au douzième siècle, l'œuvre de conversion se réduisait à cette terrible alternative : « Si tu ne te rends pas à nos raisons, voilà le feu tout prêt où brûlent tes compagnons (5). » Faut-il s'étonner si les cœurs généreux se révoltèrent? « Rome, s'écrie le troubadour *G. Figueira* (6), tu te

(1) *Saint Luc*, VI, 22.

(2) *Saint Mathieu*, V, 10.

(3) *Bromton*, Chronic , ad a. 1025 (dans *Selden*, Scriptor.). — *Herningford*, Chronic. II, 7 (dans *Gale*, Scriptores).

(4) En 1239, on fit une exécution célèbre de manichéens en Champagne, en présence de l'archevêque de Reims et de dix-sept évêques, de plusieurs abbés, prieurs, doyens et autres ecclésiastiques; on brûla 183 hérétiques : *Leur mort fut un holocauste agréable à Dieu*, dit le moine *Albéric*, auteur du temps. (*Alberic.*, Chronic., pag. 569.)

(5) *Izarn*, dominicain et troubadour, dans *Raynouard*, Choix de poésies, t. V, pag. 228. — *Millot*, Histoire littéraire des troubadours, T. II, pag. 42. — *Histoire littéraire de la France*, T. XIX, pag. 581.

(6) *Millot*, T. II, pag. 451.

fais un jeu d'envoyer les chrétiens au martyre. Mais dans quel livre as-tu lu que tu doives exterminer les hommes?... Tes crimes sont montés si haut, que tu méprises Dieu et ses saints... Rome, je me console par l'espérance que dans peu tu auras une mauvaise fin! » Les bûchers du douzième siècle multiplièrent les hérétiques au treizième. En Italie, ils ne se défendaient plus, ils attaquaient les catholiques; à leur tour ils excommuniaient l'Église romaine (1). Dans toutes les villes de la Lombardie et de la Provence, dans la plupart des royaumes chrétiens, les sectes avaient leurs écoles, plus nombreuses, plus fréquentées que celles des théologiens orthodoxes (2). La puissante cité de Milan était comme la capitale des hérésies; elles se répandirent dans toute l'Italie et jusqu'en Espagne. Grégoire IX se plaint que l'Allemagne, qui brillait jadis par la pureté de sa foi, est infectée des ordures de l'erreur (3).

Conçoit-on le crime se répandant comme une contagion dans toute la chrétienté? la fureur de la mort s'emparant de milliers de malheureux? Les hérétiques du treizième siècle, pas plus que ceux du douzième, n'étaient des voleurs de grand chemin. Loin de là, le tableau de leur vie, telle que leurs ennemis l'ont représentée, rappelle la sainte existence des premiers disciples du Christ : « On connaît les hérétiques par leurs mœurs et leurs discours. Ils sont modestes et réglés dans leur conduite; ils ne connaissent pas la vanité des habits; ils n'étalent ni la magnificence ni l'humilité. Ils fuient le commerce, parce qu'il prête à la fraude et au mensonge; ils vivent de leur travail comme des ouvriers; leurs docteurs mêmes sont cordonniers et tisserands. Contents du nécessaire, ils ne cherchent pas les richesses. Ils se distinguent par leur chasteté et leur tempérance. On ne les voit pas dans les tavernes ni dans les lieux de plaisir. Ils travaillent toujours, ils enseignent ou ils apprennent; voilà pourquoi ils prient peu. On les connaît encore à leur langage réservé. Ils évitent toute bouffonnerie, toute

(1) *Honorii III* Epist., ap. *Raynald.*, a. 1225, § 47.

(2) *Rainer.* Summa de Catharis, cap. III (*Biblioth. max. Patrum*, T. XXV) : « In omnibus civitatibus Lombardiæ et in Provincia, et in aliis terris et regnis plures erant scholæ hæreticorum quam Theologorum, et plures auditores. »

(3) *Gregor. IX* Ep., apud *Hartzheim*, Concil. German., T. III, pag. 540 : « Teutonia quæ in catholicæ viriditate fidei et operum pietate redolere consuevit hactenus et vigere, nunc apparet fœdata sordibus vitiorum. »

médisance, toutes paroles légères (1)... » Sont-ce là les traits d'une secte subversive, révolutionnaire? Que les héritiques aient erré dans leurs doctrines, soit; mais une fausse croyance n'implique pas une vie corrompue, pas plus qu'une religion pure n'est la marque d'une vie sainte. Les dogmes de l'Église orthodoxe étaient à certains égards plus profonds, plus vrais que ceux des sectes; cependant la corruption infectait l'Église, au point qu'au témoignage d'un contemporain, l'ignorance et la dépravation du clergé furent une des grandes causes de l'hérésie (2).

Quel est en définitive le crime des hérétiques? La libre pensée. C'est un pape même qui nous le dit, en donnant la définition de l'hérésie : « Les hérétiques, dit Lucien III, sont ceux qui ne craignent pas de croire autrement que la sainte Église romaine sur les sacrements du baptême, de l'eucharistie, de la pénitence et du mariage (3). » Si à ces erreurs de foi s'étaient joints des égarements coupables, les jugements en feraient mention. Eh bien! nous avons le témoignage d'un dominicain qui, après avoir compulsé les archives du saint-office en Toscane, déclare qu'il n'a trouvé dans les procédures contre les sectaires aucune preuve de crime ni de péché, que leurs fautes tenaient à l'intelligence, plutôt qu'aux mœurs (4). Le crime des hérétiques, c'est le crime de la réforme, c'est le crime de la philosophie. Sans doute, les sectes du moyen âge sont tombées dans de graves erreurs ; mais jusque dans leurs égarements, il y avait des aspirations vers une doctrine plus haute que celle de leurs persécuteurs. Sous Innocent III, on brûla des hérétiques qui croyaient, avec Origène, que tous les hommes seraient sauvés (5). On en brûla d'autres qui niaient le paradis et l'enfer chrétiens : le paradis à leurs yeux, c'était d'avoir une notion juste de Dieu : l'enfer, d'être en état de péché mortel. En fait d'absurdité, il n'y a que le premier pas qui coûte ; les frères mineurs

(1) Ces observations sur la conduite morale des hérétiques s'appliquent même à la secte la plus décriée, celle des cathares. Voyez *Schmidt*, Histoire des cathares, T. II, pag. 154-156.

(2) *Rainerii* Summa de Catharis, cap. III : « Quarta causa hæresum est scandalum de malo exemplo quorumdam. Unde cum quosdam vident male vivere, dicunt : Sic Apostoli non vixerunt, nec nos qui sumus imitatores apostolorum. Quinta causa est insufficientia doctrinæ quorumdam qui prædicant quandoque frivola, quandoque falsa. »

(3) Decretum de hæreticis, 1181. (Mansi, XXII, 477.)

(4) *Lanzi*, Lezioni d'antichita toscane, XVII (*Cantu*, Hist., T. XI, pag. 123).

(5) *Innocent III* Epist., II, 99.

furent condamnés comme hérétiques, parce qu'ils s'obstinaient à croire à la pauvreté de Jésus-Christ, et parce qu'ils tenaient à la forme de leur capuchon (1)! Qui signala ces coupables aux juges laïques? Qui leur enseigna que croire au salut de toutes les créatures est un crime? que croire à la pauvreté de Jésus-Christ est un crime? La papauté. Qui poussa les magistrats civils, qui les excita, lorsqu'ils ne montraient pas assez de zèle? La papauté.

Les villes de la Lombardie étaient remplies d'hérétiques : elles étaient libres, et la liberté civile est sœur de la liberté religieuse. Grégoire IX leur fit de vifs reproches de cette tolérance; il les accusa d'hypocrisie : « Les Lombards, dit-il, ont l'air de réprouver et de poursuivre les hérétiques, tandis qu'ils les protégent sous main. » Grégoire voulait que la persécution devînt une réalité (2). Le pape prêcha d'exemple; il fit brûler les hérétiques à Rome (3). Sous son inspiration, les Romains portèrent des lois sévères contre l'hérésie; Grégoire envoya ces lois aux Lombards pour enflammer leur zèle (4). En 1233, un moine dominicain immola soixante hérétiques à Vérone (5). Le podestat de Milan bâtit un palais sur la place des marchands; au dessous d'un bas-relief qui le représente à cheval, on lit une inscription pour apprendre à la postérité que, *le premier*, *selon son devoir*, *il brûla les hérétiques* (6). Grégoire répandit son ardeur sur toute la chrétienté; partout les bûchers se dressèrent, sur les instances du pape (7). On ne songeait plus à convertir les hérétiques, mais à les exterminer. Innocent IV écrivit aux frères dominicains qu'il armerait le ciel et la terre pour extirper l'hérésie (8). Urbain IV transmit aux dominicains

(1) *Baluze*, Miscellanea, T. I, pag. 201, 205.

(2) *Gregor. IX*, Registr. I, 119 (dans *Raumer*, Geschichte der Hohenstaufen, T. III, pag. 269).

(3) *Raynaldi*, Annal. Eccl., a. 1316, § 13.

(4) *Idem*, *ibid.*, a. 1231, §§ 16-18.

(5) *Cereta*, Chronic., ad. a. 1233 (*Muratori*, T. VIII, pag. 627) : « *Lx meliorihus* inter masculos et feminas. »

(6) « Qui sonum struxit, Catharos, ut debuit, uxit. » (*Saxii*, Series Archiep. Mediol. II, 684.)

(7) *Siffrid*, Ep. lib. II, ap. *Raynaldi*, Ann. Eccl., a. 1232, § 8 : « In Teutonia *multi hæretici* tonsi et *cremati sunt*, *ex commissione nomini Papæ Gregorii*. » L'annaliste pontifical à qui nous empruntons cette citation, ne fait d'autre observation, sinon que *Siffrid* se trompe sur l'année de ce glorieux exploit; on doit le placer en 1233.

(8) *Innoc. IV* Epist. ap. *Raynaldi*, a. 1251, § 35 : « Ad comprimendam tam superbam et perniciosam audaciam, et *omnino confundendam*, in illos gladium ecclesiasticæ potestatis acriter extendemus; et reges et principes, aliosque Christi fideles, sive pro Terræ Sanctæ succursu, sive alias pro Christi servitio, crucis charactere insignitos, nec non et cæteros catholicos invocabimus contra eos, ut *et cœlum et terra* adversus detestabilem temeritatem ipsorum pariter moveantur. »

des ordres qui respirent le sang et le carnage (1). Ces cris de guerre, ces provocations sanglantes continuèrent jusqu'à la veille de la réformation. Innocent VIII, le pape qui fut appelé le Père des Romains, parce qu'il avait sept ou huit enfants de différentes femmes, lança en 1487 une bulle terrible contre les Vaudois du Dauphiné : « Courez aux armes, s'écrie le digne pontife, et foulez ces hérétiques aux pieds comme des aspics venimeux (2). »

N° 2. *Croisade contre les albigeois.*

I

Les bûchers ne fonctionnaient pas assez vite; la flamme qui dévorait les hérétiques propageait les hérésies. Comme la persécution individuelle ne suffisait point, l'on eut recours à des exécutions en masse, à une guerre d'extermination. La croisade contre les albigeois, *ce méfait inouï de la force* (3), » est la condamnation de la papauté, la condamnation de l'Église. Nous comprenons que les défenseurs du catholicisme s'affligent; nous partageons leur douleur et si nous partagions leurs croyances, nous voudrions laver cette tache de sang, fût-ce avec notre sang. Mais cette horrible guerre ne s'efface point. Elle porte le nom de *croisade*. Qui lui a donné le nom de *guerre sacrée?* L'Église. Qui a appelé les chrétiens aux armes? L'Église? Qui les a conviés à la dévastation et au meurtre? L'Église. Qui a disposé de la terre des vaincus? L'Église. Elle est coupable, depuis le plus illustre des papes, Innocent III, jusqu'au dernier des moines dominicains qui lui a servi d'instrument.

On accuse les albigeois de tous les crimes imaginables. L'historien de la croisade, le moine de *Vaulx Cernay*, dit qu'ils se livraient au brigandage, aux homicides et aux plaisirs de la chair, aux parjures et à tous les vices : « Ils pèchent en toute sécurité et

(1) *Raynaldi*, a. 1262, § 22 : « Gravissimas minas jecit, *se cœlum et terram adversus eos armaturum*, cruce signatos reges, principes et populos *ad eos delendos*, in aciem *educturum atque impulsurum.* »

(2) *Leger*, Histoire des Vaudois, II, 8.

(3) *Fauriel*, Histoire de la poésie provençale, T. III, pag. 148. — *Chateaubriand* (Études historiques) appelle la croisade contre les albigeois, *cet abominable épisode de notre histoire.*

en toute licence, parce qu'ils croient que sans réparation, sans confession ni pénitence, ils peuvent se sauver, pourvu que, à l'article de la mort, ils puissent dire un *Pater*, et recevoir de leurs maîtres l'imposition des mains (1). » Que diraient les catholiques, si on imputait à l'Église de croire et d'enseigner, qu'en portant tel scapulaire en l'honneur de la sainte Vierge on est sûr de son salut, quels que soient les péchés, les crimes mêmes que l'on commette? Cependant cette croyance existe, au milieu du dix-neuvième siècle, dans un des pays les plus catholiques de l'Europe. Les préjugés que les orthodoxes nourrissaient au moyen âge contre les sectes étaient aussi stupides que ces superstitions des bonnes femmes de la Flandre. On peut lire dans une lettre de Grégoire IX, comme quoi les hérétiques, dans leurs assemblées, baisaient le derrière d'un crapaud, et d'autres belles choses dans le même goût (2). Il n'y a rien d'odieux, rien de ridicule, rien d'impossible même, que les hommes, dans leur haineuse crédulité, ne croient volontiers, dès qu'il s'agit d'une secte ennemie. S'il y avait quelque fondement à ces incroyables accusations, on en trouverait la preuve dans les décrets des conciles. Ouvrons les actes du concile d'Albi de 1176 qui condamne les hérétiques appelés *bons hommes*. On leur reproche les erreurs qui caractérisent les cathares ou albigeois. Les Pères du concile entrent dans la discussion des questions théologiqnes; ils se fondent sur l'autorité des Écritures pour convaincre les sectaires. Il n'est pas dit un mot de délits qui mettent la société en danger ; leur seul crime est de ne pas professer les doctrines de l'Église (3).

Il est vrai qu'il y avait dans le midi de la France des hérésies entachées des erreurs funestes du manichéisme; nous n'avons aucune envie de les défendre. Nous ne tenons qu'à constater un fait, c'est que la croisade n'était pas dirigée contre des brigands, mais contre des sectaires; ce n'est pas la morale des albigeois, c'est leur puissance qui a excité les papes à leur faire une guerre à mort. Le midi de la France menaçait de se détacher de Rome. Il ne s'agissait plus de sectaires isolés : c'était une Église qui s'éle-

(1) *P. de Vaulx Cernay*, Hist. des albig., c. 1.
(2) *Martene*, Thesaurus Anecdotorum, T. I, pag. 950.
(3) *Mansi*, T. XXII, pag. 1176. — *Schmidt*, Histoire des cathares, T. II, 150-153.

vait contre l'Église. Les catholiques n'osaient plus parler de leur foi; les clercs n'osaient laisser voir leur tonsure; le nom de prêtre passait pour une insulte (1). Quand un missionnaire catholique se hasardait à prêcher, il s'élevait des cris de dérision. Les barons étaient tous hérétiques; à peine trouvait-on encore un chrétien à Toulouse (2). Innocent III vit que l'unité catholique allait être brisée : c'est alors qu'il fit un appel à la force pour soutenir la cause de l'Église qui, à ses yeux, se confondait avec la cause de Dieu.

II

A peine élu, Innocent III envoya des légats en France, munis d'un pouvoir absolu pour la répression des hérésies et l'extermination des hérétiques; il ordonna aux princes, aux comtes, aux barons de traiter favorablement ses envoyés, de proscrire ceux que les légats excommunieraient, de confisquer leurs biens et d'user de plus grande rigueur, s'il était nécessaire. Il enjoignit aux peuples de s'armer contre les hérétiques, lorsque les légats jugeraient à propos de le leur ordonner; il accorda à ceux qui prendraient part à ces saintes expéditions les mêmes indulgences qu'à ceux qui visitaient les tombeaux des apôtres (3). La mission des légats ayant échoué, le pape s'adressa au roi de France pour l'exciter à la guerre sainte : « Le temps est venu, dit-il, où le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel doivent unir leurs efforts pour la défense de l'Église; il faut que le bras séculier écrase ceux qui ne se laissent pas ramener par la discipline ecclésiastique. Ce n'est pas en vain que le roi porte le glaive; qu'il prenne les armes et le bouclier, pour venir en aide à Jésus-Christ (4). » Pourquoi ce cri de guerre? Est-ce pour sauver la propriété menacée, la vie et l'honneur des personnes? Innocent ne cesse de le répéter : il

(1) Comme on disait : *J'aimerais mieux être un juif*, on disait de même *J'aimerais mieux être prêtre que de faire ceci ou cela.* (*Guill. de Puy Laurens*, Chronique, Prolog.)

(2) Epist. *Henrici Abbatis Claravalli*, ap. *Baronium*, a. 1178, § 577. — *Petri Valli Cernaji*, c. 1. — *Guill. de Podo Laurentio*, in Prolog. — *Innocent. III* Epist. III, 24.

(3) *Innocent. III* Epist. I, 91.

(4) *Ejusdem* Epist. VII, 79 : « Ne igitur sine causa gladium portare videaris, oportet ut apprehendens arma et scutum, in adjutorium ejus potenter assurgas, cujus vestis, quod dolentes referimus, in regno Francorum scissuram patitur... »

veut dompter par le glaive matériel ceux que la crainte de Dieu et le glaive spirituel n'ont pu ramener à la vérité (1). Voilà ce qui concerne le salut des âmes. Il y a aussi l'intérêt de la domination pontificale. Le pape craint que la robe sans couture de Jésus-Christ ne soit déchirée ; c'est pour maintenir l'unité chrétienne qu'il appelle les rois chrétiens aux armes.

Un crime précipita les événements. Le légat d'Innocent fut assassiné. Sur de simples présomptions de complicité, le pape frappa le comte de Toulouse d'anathème. *Comme selon les canons, on ne doit pas la foi à celui qui ne la garde pas à Dieu*, il déclara déliés de leur serment ceux qui avaient promis fidélité ou assistance au comte; il permit à tout catholique de poursuivre sa personne et de s'emparer de ses terres (2). Cependant le comte de Toulouse n'était pas coupable; Innocent lui-même fut obligé d'avouer que son crime n'était pas prouvé (3). On serait tenté de croire que le pape était heureux d'avoir trouvé un prétexte pour soulever la chrétienté contre les hérétiques. Son langage est emporté comme la passion ; il écrit au roi de France : « Lève-toi, soldat du Christ ! Lève-toi, prince très chrétien ! Laisse-toi émouvoir par les gémissements de l'Église ! Qu'un saint zèle t'enflamme pour venger cette grande injure faite à ton Dieu ! Le sang du juste crie vers toi, écoute sa voix; écoute-la et prends le bouclier pour protéger l'Église contre l'ennemi de la religion. Tu as combattu avec gloire pour les intérêts de ce monde; montre la même ardeur pour la cause de Jésus-Christ... Que ton bras fort extermine les hérétiques qui sont pires que les Sarrasins. » Même appel aux comtes, aux barons et aux peuples de France : c'est pour venger l'injure de Dieu qu'Innocent les excite à prendre les armes. Le pape eut soin de faire appel à d'autres intérêts encore qu'à ceux du ciel ; il alluma la cupidité en même temps que le fanatisme : les hérétiques seront exterminés et remplacés par des seigneurs orthodoxes (4). C'est la politique habituelle de l'Église, elle est encore au dix-neuvième siècle ce

(1) Lettre au seigneur de Montpellier, dans *Dom Vaissette*, Histoire de Languedoc, T. III, pag. 132.

(2) *Innoc. III* Ep. XI, 26 : « Cum juxta sanctorum patrum canonicas sanctiones ei qui Deo fidem non servat, fides servanda non sit, etc. » — *Fleury* demande où le pape a trouvé les canons qui défendent de garder la foi aux méchants. Histoire ecclésiastique, livre LXXVI, § 36.)

(3) *Dom Vaissette*, Histoire de Languedoc, T. III, pag. 154. — *Innocent. III* Epist. XV, 102.

(4) *Innocent. III* Epist. XI, 28, 29.

qu'elle était au douzième, et ce n'est pas le beau côté de son histoire. Si elle n'a en vue que le salut éternel, comme elle le dit, pourquoi s'adresse-t-elle à la cupidité des hommes? Est-ce ainsi qu'elle sauve les âmes? N'est-on pas en droit de suspecter son langage, quand on voit que les actes répondent si peu aux paroles? Et, en définitive, ne serait-ce point l'intérêt de leur domination qui inspirait les papes au moyen âge, comme il les inspire aujourd'hui?

Innocent a provoqué les plus mauvaises passions de l'homme; à lui la responsabilité des horreurs de la guerre : « Tout ce qu'on raconte des peuples les plus sauvages n'approche par des barbaries commises dans cette guerre appelée sainte (1). » Le pape avait déclaré les hérétiques pires que les Sarrasins; les croisés le prirent au mot (2) et leur conscience fut à l'aise. « Jamais, dit *Pascal* (3), on ne fait le mal si pleinement et si gaîment que quand on le fait par un faux principe de conscience. » Suivons les croisés au siége de Béziers : « Là se fit le plus grand massacre qu'on eût jamais vu dans le monde entier : car on n'épargna ni vieux, ni jeunes, pas même les enfants qui tétaient : on les tuait et faisait mourir. Voyant cela, ceux de la ville se retirèrent, ceux qui le purent, tant hommes que femmes, dans la grande église de Saint-Nazaire. Les prêtres de cette église devaient faire tinter les cloches, quand tout le monde serait mort; mais il n'y eut son de cloche : car ni prêtre vêtu de ses habits, ni clerc ne resta en vie (4). » Rapportons encore les paroles du légat, quelque connues qu'elles soient; l'historien doit flétrir l'horrible cruauté des gens d'église, parce qu'ils ont toujours la charité sur la langue. La ville renfermait un grand nombre de catholiques : « Que ferons-nous, seigneur, lui demandèrent les croisés? Nous ne pouvons pas distinguer les croyants des hérétiques... » « Tuez toujours, répondit le légat; Dieu saura bien distinguer ceux qui sont à lui (5). »

(1) *Voltaire*, Dictionn. Philos., au mot *Avignon*.

(2) « Le monde entier leur porte haine plus qu'à Sarrasins. » dit l'*Histoire de la Croisade contre les Albigeois*, a. 1054, s., pag. 76, édit. *Fauriel*.

(3) *Pascal*, Pensées, II, 17, 53.

(4) *Histoire de la guerre des Albigeois*, dans *Guizot*, Mémoires relatifs à l'Histoire de France, T. XV, pag. 48. — *Arnaud*, abbé de Citeaux, le farouche légat du pape, porte à 20,000 le nombre des tués. Un contemporain, *Guillaume le Breton*, suivi par *Albéric*, fait monter le nombre des morts jusqu'à 60,000. (*Vaissette*, Histoire du Languedoc, T. III, pag. 169.)

(5) *Cæs. Heisterbacens. monachi*, Excerpta, V, 21 (*Leibniz*, Scriptor. Rer. Brunswicens., T. II) : « Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus. »

On a fait de vains efforts pour affaiblir l'horreur de ces scènes. On a dit que le carnage de Béziers n'avait été *ni voulu ni prévu*; on a nié les paroles impitoyables attribuées au légat (1). Il nous semble que le silence et la douleur seraient la seule défense digne d'âmes religieuses. La férocité des croisés est malheureusement trop bien constatée. Ils avaient menacé d'avance d'exterminer toutes les villes qui leur résisteraient (2). Ils sommèrent les habitants de Béziers de se rendre : orthodoxes et hérétiques furent unanimes à repousser la sauvage agression de l'armée pontificale (3). Alors le légat furieux s'écria : « Eh bien ! il ne restera pas pierre sur pierre, et l'on n'épargnera la vie de personne (4). » Le carnage était donc *voulu et prévu*. Est-ce que le légat a été calomnié par les contemporains qui mettent dans sa bouche les paroles impies que nous avons rapportées? Qu'on lise les lettres qu'il écrivit au pape Innocent, après le sac de Béziers : « Les nôtres n'épargnèrent ni le rang, ni l'âge, ni le sexe; on fit un immense carnage des ennemis; la ville fut pillée et brûlée, la vengeance divine sévit d'une manière admirable (5). » Le légat rapporte ensuite qu'à Carcassonne on laissa la vie aux habitants; il cherche des raisons pour excuser cette clémence, il n'en trouve d'autre que la nécessité (6). Mais l'on sent que cette justification ne le satisfait guère; des regrets percent dans son apologie : il accuse les croisés d'avoir manqué de confiance dans la puissance de Dieu (7).

Ainsi le carnage des vaincus, sans distinction de religion, est célébré comme l'œuvre de Dieu ! La miséricorde est blâmée comme une défiance de la puissance divine! Ces affreux sentiments n'étaient pas ceux d'un individu, ils étaient partagés par tous les croisés. Écoutons l'historien de la croisade; c'est un moine

(1) *Lacordaire*, Vie de saint Dominique, pag. 281.

(2) *Histoire de la Croisade contre les Albigeois*, publiée par *Fauriel*, v. 481, ss., pag. 37 : « Les barons de France, clercs et laïcs, marquis et princes, entre eux sont convenus, qu'en tout château devant lequel l'host se présenterait, et qui ne voudrait point se rendre, les habitants fussent livrés à l'epée et tués. »

(3) *Ibid.*, v. 380, ss., pag. 28, ss

(4) *Guil. Briton.*, Philipp. VIII. — *Alberic.*, Chronic., pag. 430.

(5) Epist. *Arnaldi* ad Innocent (dans les lettres d'*Innocent III*, XII, 108) : « Ultione divina mirabiliter in eam saeviente.

(6) *Ibid.* « *Quasi necessario* principes sunt inducti ad hanc misericordiam faciendam. »

(7) *Ibid.* « Tum quoniam *apud homines* non videbatur civitas facile posse capi, utpote loci positione et humana industria munitissima, *licet hoc facile Deo esset qui omnia faciebat.* »

qui parle de ce qu'il a vu et fait : « Le château de Lavaur fut pris, Dieu le voulant et visitant *miséricordieusement* les siens, le jour de l'Invention de la sainte croix. Quatre-vingts chevaliers furent faits prisonniers. Montfort ordonna de les pendre; mais le gibet fait à la hâte s'écroula; le comte voyant le grand délai qui s'ensuivait, ordonna de tuer les chevaliers. Les pèlerins s'en saisirent *très avidement*, et les occirent bientôt sur la place... Finalement nos croisés avec une *allégresse extrême* brûlèrent hérétiques sans nombre (1). » L'historien est à la hauteur de cette férocité; il s'enivre du sang versé, son seul regret est qu'on n'en verse pas assez. A la prise du château de Casseneuil, un grand nombre des assiégés se sauvèrent par la fuite : « Les nôtres, dit le moine de *Vaulx Cernay*, passèrent au fil de l'épée ceux qu'ils purent trouver; *pour quoi soit en toute chose béni le Seigneur, qui nous livra quelques impies, bien que pas tous...* Ainsi fut pris et ruiné Casseneuil, à la louange de Dieu (2). » Rien de plus affreux que cette invocation de Dieu au milieu des plus grands crimes. Chose horrible à dire! La religion a perverti le sens moral des croisés : le meurtre leur paraissait une action sainte, parce qu'il est commis pour venger la divinité. Il arriva au légat de tromper les ennemis, afin de les mieux accabler; en racontant cette infamie, l'historien s'écrie dans sa joie : « *O pieuse fraude du légat! ô piété frauduleuse* (3)! »

III

Telle fut la guerre des albigeois. L'on a mis ces horreurs sur le compte de quelques hommes de sang; l'on a excusé, justifié la papauté : Innocent III, dit *M. Villemain*, a regretté, pleuré le sang versé. Nous voudrions croire à ces regrets, à ce trouble, à cette voix de la conscience qui s'élève contre la fausse idée de la persécution; mais est-il bien vrai que le grand pape a regretté le sang versé? Son farouche légat, en lui annonçant le sac de Béziers, s'excusa de ce qu'on n'avait pas agi de même à Carcassonne. Innocent le blâma-t-il? chercha-t-il à calmer cette fureur du sang qui

(1) *P. de Valle Cernayi*, Hist. Albig., cap. LII : « cum ingenti gaudio. »
(2) *Idem*, *ibid.*, cap. LIX.
(3) *Idem*, *ibid.*, cap. LXXVIII.

enivre? Le pape n'eut que des paroles de louange pour ses instruments (1). Lorsque le zèle des croisés commença à se ralentir, Innocent écrivit aux rois, il écrivit aux grands laïques, il écrivit aux évêques pour les stimuler, *afin que les débris des hérétiques fussent exterminés* (2). C'est seulement quand il s'agit de déposséder le comte de Toulouse, qu'Innocent hésita ; il ne trouvait pas juste que l'Église s'enrichît aux dépens d'autrui (3). L'historien poète qui a chanté les malheurs de sa race nous montre Innocent au concile de Rome disposé en faveur du malheureux comte (4) ; mais il ne met pas une parole dans sa bouche qui puisse faire croire que le pape regrettait les carnages des albigeois. Les reproches qu'il adressa à ses légats ne concernaient pas les sectaires ; il se plaignit seulement de ce que, dans leur zèle, ils avaient confondu les orthodoxes avec les ennemis de l'Église (5). Innocent ne douta pas de son droit affreux contre les hérétiques. On le nierait en vain : c'est l'Église, ce sont ses erreurs et ses passions qui ont allumé la croisade. Que la responsabilité retombe sur les coupables !

La papauté fit une guerre d'extermination aux albigeois ; elle vainquit, mais pour fruit de sa victoire, elle recueillit une haine ardente. Écoutons les chants des derniers troubadours ; c'est la voix vengeresse du peuple qui parle, et cette voix est celle de Dieu :

« Je veux faire un *sirvente* sur le ton qui me sied ; je ne veux plus le différer. Je sais que j'en aurai malveillance ; car je fais un *sirvente* sur ces faussaires pleins de tromperie, sur Rome qui est chef de la décadence en laquelle déchoit tout bien.

« Rome, je ne m'étonne pas si le monde est dans l'erreur, puisque tu as mis le siècle en travail et en guerre... Rome trompeuse, reine et racine de tous maux...

(1) *Innocent. III* Epist. XII, 156, ad Cisterciens. Abbatem, Apostolicæ Sedis legatum : « Scimus equidem et veraciter confitemur quod ea quæ in hujus *pietatis opere* in fidei, tua specialiter bona sunt; quæ vero collegatorum religio seu devotio signatorum peregit, bona tua sunt communiter et ipsorum, eo quod per gratiæ præveniendis et subsequendis auxilium nationum tuorum æmulatoribus ipse qui operas tribuisti æmulæ consecutionis effectum... »

(2) « Ad reliquias hujus pestis penitus exterminandas. » Epist. XII, 136, ss.

(3) *Innocent. III* Epist. XII, 152.

(4) *Fauriel*, Histoire de la poésie provençale, T. III, pag. 467, ss.

(5) *Innocent. III* Epist. XV, 212 : « Non solum loca in quibus lediebant hæretici occupastis, sed ad illas nihilominus terras quæ super hæresi nuper notabantur infamia, manus avidas extendistis. »

« Rome trompeuse, la convoitise t'égare ; à tes brebis tu tonds de trop près la laine...

« Rome, aux hommes niais tu ronges la chair et les os et tu conduis les aveugles avec toi dans la fosse... Ta convoitise est si grande, que tu pardonnes les péchés pour deniers.

« Rome, tu règnes méchamment ; que Dieu t'abatte en ruine, parce que si faussement tu règnes par argent.

« Rome, vraiment nous savons très bien qu'avec la duperie de fausses indulgences, tu livras au malheur le baronnage de France.

« Rome, aux Sarrasins tu fais peu de dommage ; mais les Latins et les Grecs, tu les pousses à détruction. Dans le feu de l'abîme, Rome, tu as ta place.

« Rome, je discerne bien les maux qu'on ne peut dire ; car tu fais par dérision le martyre des chrétiens. Mais en quels livres trouves-tu, Rome, qu'on doive occire les chrétiens ?

« Rome, tant est grande ta forfaiture que tu méprises Dieu et ses saints ; tout ton règne est mauvais, Rome fausse et trompeuse...

« Rome, bien souvent on a ouï dire que tu portes tête vide, parce que tu la fais souvent tondre ; aussi je pense et crois que besoin te serait d'un peu de cervelle ; car tu es de mauvais gouvernement, toi et Cîteaux, vu qu'à Béziers vous fîtes faire une si étrange boucherie.

« Rome avec faux appaux, tu tends tes filets... Tu as visage d'agneau au simple regard ; au dedans tu es loup enragé, serpent couronné, engendré de vipères ; c'est pourquoi le diable t'appelle comme sa créature (1). »

N° 3. *L'inquisition.*

I

Ce n'est pas la guerre des albigeois, malgré toutes ses horreurs, qui est le plus grand crime de l'Église. Les hérétiques avaient des armes pour se défendre, et ils s'en servirent avec courage, avec

(1) Sirvente de *G. de Figueras*, traduit par *Villemain*, Tableau de la littérature au moyen âge, VIe leçon. — La même haine de l'Église respire dans les poésies de *P. Cardinal*. Voyez *Fauriel*, Histoire de la poésie provençale, T. II, pag. 217-220.

héroïsme. Après la défaite commence une autre guerre, occulte, à l'ombre des prisons, dans laquelle l'accusateur est juge et bourreau, où l'accusé est torturé pour témoigner contre lui-même, où aucune dépense n'est admise : le nom d'*inquisition* en dit plus que toutes les langues humaines n'en pourraient dire. Cependant, qui le croirait? l'inquisition a trouvé des défenseurs ; et ce qui est plus affligeant, l'Église n'ose point la désavouer, elle ne le pourrait, sans se désavouer elle-même. N'est-ce pas elle qui a donné à ce affreux tribunal le nom de *saint?*

L'inquisition, dit-on, est une institution politique plutôt que religieuse (1). Nous demanderons à ceux qui ont le courage de défendre le saint-office, qui a inventé cette instrument de tyrannie? sont-ce les rois ou les papes? Que dans la suite des âges, le despotisme politique ait usé de cette arme pour détruire la liberté ou pour l'empêcher de germer, cela ne prouve qu'une chose, c'est que tous les despotismes sont solidaires. Mais au treizième siècle, lorsque l'inquisition ouvrit ses affreuses procédures, la liberté politique n'était pas en cause ; il s'agissait de poursuivre et d'extirper les restes de l'hérésie qui avaient échappé à la guerre ouverte des croisades. Il est si peu vrai que l'inquisition procède de l'État, que c'est plutôt l'Église qui l'a imposée à l'État. Les princes n'étaient que les instruments du clergé, tenus d'accorder des lettres de protection aux inquisiteurs, sous peine d'excommunication et au besoin de déposition. Si les officiers de justice refusaient leur concours aux inquisiteurs, ils étaient excommuniés, destitués. Une fois les hérétiques condamnés, les rois devaient leur infliger les peines portées par les lois, sans écouter aucun appel : *Surtout*, dit un pape, *qu'ils ne se mêlent point du jugement des hérétiques, car leur crime est purement ecclésiastique* (2).

L'idée de l'inquisition naquit avec la persécution des sectaires. Déjà en 1184, le pape chargea les évêques de la recherche et de la punition des hérétiques (3) ; Innocent III les confirma dans cette mission, au concile de Latran de 1215 (4). Mais les évêques, atta-

(1) *Schlegel*, Philosophie der Geschichte. — *De Maistre*, 1re lettre sur l'Inquisition.

(2) *Eymerici*, Directorium Inquisitorum, pag. 110, 196. — *Schmidt*, Histoire des Cathares, T. II, pag. 203, ss.

(3) *Lucii*, Decretum contra hæreticos. (*Mansi*, T. XXII, pag. 476.)

(4) *Concil. Lateran*, IV, c. III, § 7.

chés aux habitants par leur ministère et par leurs relations, ne montrèrent pas assez de zèle pour l'extirpation de l'hérésie. Il fallait à la papauté des instruments aveugles, sans attachement ni pitié pour les malheureux qu'on traquait comme des bêtes fauves; Grégoire IX trouva cet instrument dans les dominicains (1). Ce fut alors que l'inquisition reçut les lois et les formes qui en font un objet d'horreur pour l'humanité. Étrange aveuglement des préjugés religieux! L'Église accusait les hérétiques d'admettre un principe du mal coéternel à Dieu; ne serait-on pas en droit de dire que l'inventeur de l'inquisition est ce génie du mal?

On a accusé saint Dominique d'être l'auteur de l'inquisition; il mérite cet honneur ou cette infamie par son caractère farouche. Des sectaires le surprirent, quand il traversait une terre encore humide du sang des hérétiques : « N'as-tu pas peur de la mort? lui dirent-ils; que feras-tu, si nous nous saisissons de toi? » — « Je vous prierai, répondit le saint, de ne point terminer mon supplice par une mort prompte, mais de prolonger mon martyre par de longs tourments, en mutilant chacun de mes membres; je vous prierai d'arracher mes yeux de leur orbite et de permettre alors que mon corps, ainsi tronqué, se roule dans son sang, jusqu'à ce que le moment vienne où il vous plaira de me tuer (2). » Cet homme, si avide de souffrances, était digne d'inventer les horreurs de la torture. Cependant nous ne l'accusons pas; ce n'est pas le glaive qui est coupable du sang versé, ce n'est pas le bras qui frappe, c'est la tête qui ordonne.

II

Rien de plus horrible que la procédure de l'inquisition. Le pape Alexandre IV écrit aux dominicains, « qu'ils agissent sommairement et sans le bruit embarrassant des avocats et des formes judiciaires (3). » Il n'y avait aucune garantie pour les malheureux

(1) *Lasnage*, Histoire de l'Église, livre XXIV, ch. 9, § 4.

(2) Tel est le récit de *Béat Jordan*, le compagnon et le biographe du saint. (Vita S. Dominici, I, 8.)

(3) « Summarie, absque judicii et advocatorum strepitu. » (*Raynaldi*, Annal. T. XIV, pag. 7, n° 33.)— Cf Concil. Valentinum, 1248, c. xi; Concil. Albense, 1254, c. xxiii. (*Mansi*, T. XXIII, pag. 773, 838.

accusés, que dis-je? tout était combiné pour rendre leur condamnation inévitable. Avant de commencer ses redoutables fonctions, l'inquisiteur faisait un sermon au peuple. Afin d'attirer les auditeurs, il promettait, en vertu de bulles papales, une indulgence de quarante jours à ceux qui viendraient l'écouter. Puis il ordonnait à tous les fidèles de lui prêter aide en dénonçant les hérésies et les hérétiques. Nouvelles indulgences de trois années pour les dénonciateurs. A l'égard des fidèles qui ne se laissaient pas gagner par cet appât, on avait recours aux menaces. La délation était ordonnée sous peine d'excommunication ; on assurait le secret au délateur : c'est sous le sceau de la confession qu'il trahissait ses amis, peut-être ses coreligionaires (1). Une fois l'hérétique dénoncé et livré à l'inquisition, sa perte était certaine. Il n'avait pas de défenseur : l'avocat qui osait donner des conseils à un hérétique, était destitué et frappé d'une éternelle infamie (2). Voilà donc l'accusé seul en face de son juge. Il ne savait pas qui l'accusait, il ne savait pas quels témoins déposaient contre lui, tout se passait à l'ombre (3). L'Église n'avait pas tort de cacher les noms des témoins et des accusateurs, car, chose scandaleuse! des criminels, des hommes infâmes, des parjures, des complices pouvaient être témoins (4)! Les médecins étaient reçus, bien mieux, ils étaient obligés à dénoncer leurs malades (5)! On payait un marc d'argent par tête d'hérétique aux accusateurs (6)! On admettait la femme, les enfants, les domestiques de l'accusé à déposer contre lui, mais ils ne pouvaient pas déposer en sa faveur! Accusés et témoins étaient mis à la torture, pour révéler un crime imaginaire (7).

Cela est affreux, mais il y a une chose plus affreuse encore, c'est la torture morale à laquelle les inquisiteurs soumettaient les prévenus. On érigea en doctrine les ruses que les bourreaux inventaient pour perdre leurs victimes. L'inquisiteur jouait avec le malheureux qu'il avait devant lui, comme un chat avec sa proie.

(1) *Eymerici*, Directorium inquisitorum, pag. 408, 409, 438.
(2) *Idem*, *ibid.*, pag. 99.
(3) *Concil. Narbon.*, a. 1235, c. XXII. (*Mansi*, T. XXIII, pag. 363.)
(4) *Eccl.*, 1235, c. XXIV (*Mansi*, T. XXIII, pag. 363) ; *Eymerici*, Directorium Inquis., pag. 136.
(5) *Concil. Biterrense*, 1246, c. XII (*Mansi*, T. XXIII, pag. 694.)
(6) *Concil. Albiense*, 1254, c. II. (d'*Achery*, T. I, pag. 720.)
(7) *Eymerici*, Directorium inquisitorum, pag. 612, 622.

D'abord il était tout douceur : « Inutile de crier, dit-il, nous savons, il n'y a que quelques détails que je voudrais connaître. » Puis il embarrassait l'accusé par des questions répétées sur le même point, de manière à le mettre en contradiction avec lui-même. Si la patte de velours ne servait à rien, l'inquisiteur montrait ses griffes et faisait apporter les instruments de torture. Après cela il revenait à la douceur et promettait la grâce au prévenu s'il avouait. Malheur à l'accusé s'il ajoutait foi à la parole d'un prêtre! Celui-ci mettait sa conscience à l'aise, en lui accordant une toute petite faveur. Enfin, si toutes ces ruses échouaient, on trompait le prisonnier en lui députant un faux ami qui provoquait ses aveux, et un notaire apostolique écoutait en cachette pour en dresser acte (1)!

Les inquisiteurs avaient un pouvoir illimité et ils étaient à l'abri de toute poursuite (2); faut-il s'étonner si des hommes inspirés du génie farouche de saint Dominique, aveuglés par le fanatisme, commirent des excès qui font frémir? Ils commencèrent leurs procédures à Narbonne; nous transcrivons le récit des magistrats locaux : « Les frères prêcheurs saisissent au hasard des hommes qu'ils disent hérétiques, quand même aucun soupçon d'hérésie ne s'élève contre eux; sans suivre aucune loi, ni canonique ni civile, sans porter de jugement sur leur foi, il les condamnent, les uns à la confiscation des biens, les autres à la mort. Ils se font un jeu, dans leurs interrogatoires, d'abuser de la simplicité et de la frayeur des accusés; ils leur adressent des questions captieuses, de sorte que toute réponse passe pour une hérésie (3). » Les consuls de Narbonne n'exagéraient pas : un cordelier dit publiquement à Toulouse, que saint Pierre et saint Paul seraient trouvés coupables, si l'on employait contre eux la procédure de l'inquisition (4). Quand les inquisiteurs ne trouvaient pas de vivants à brûler, ils déterraient les morts, ils faisaient traîner les cadavres à demi pourris dans les rues, puis ils les livraient aux flammes. Ces horreurs

(1) *Eymerici*, Direct., pag. 433, 434, 437.

(2) *Urban. IV*, a. 1262 (*Bullarium Magn.*, in *Urban. IV*, n° 8) : « Si vos et fratres vestr ordinis, socios vestros, excommunicationis sententiam ut irregularitatem incurrere contingat, mutuo vos absolvere, et vobiscum auctoritate nostra dispensare possitis. »

(3) Lettre des consuls de Narbonne aux consuls de Nîmes de 1234, citée par *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 87, note *ee*.

(4) *Liber Sentent. Inquisit. Tolos.*, dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 87, note *ee*.

n'étaient pas le fait de quelques furieux; les inquisiteurs agissaient en vertu d'un décret synodal (1), et l'on sait que le Saint-Esprit inspire les conciles. Le Saint-Esprit qui inspirait les conciles était la cupidité : si la mort n'éteignait pas le crime d'hérésie, c'était pour permettre la confiscation des biens, comme le dit un pape (2). Les populations exaspérées se soulevèrent. A Toulouse, les consuls expulsèrent les frères prêcheurs, ailleurs on les massacra (3). Un prince qui n'est guère connu par son humanité, Philippe le Bel, ordonna à son sénéchal d'être circonspect dans les arrestations qu'il faisait sur la demande des inquisiteurs; car, dit-il, nous savons de science certaine, qu'ils punissent des innocents, en extorquant de faux témoignages par la torture (4).

III

Un moine allemand dépassa les inquisiteurs français : *Conrad de Marbourg* porta le zèle de la persécution jusqu'à la frénésie. Le clergé catholique lui-même fut saisi d'horreur; l'archevêque de Mayence le dénonça au pape : « *Maître Conrad*, dit-il, animé par l'ardeur de la foi, et désirant confondre l'hérésie des *pauvres de Lyon* (c'était la plus pure des sectes), procéda contre les hérétiques sur le témoignage des complices, reçu en l'absence des coupables. L'accusé n'avait qu'une alternative, ou de confesser pour vivre, ou d'être brûlé immédiatement, s'il soutenait son innocence (5). Il se trouva une femme, une vagabonde, qui feignit d'être hérétique, puis s'offrit à révéler les noms des sectaires cachés et de leurs fauteurs. Elle commença par dénoncer ses parents et ses alliés qui l'avaient repoussée. Ces criminelles accusations étaient

(1) Concile d'*Arles*, 1234, chap. XI. (*Mansi*, T. XXXIII, pag. 33.)

(2) Grégoire IX, dans *Eymerici*, Directorium Inquisitorum, pag. 106.

(3) *Dom Vaissette*, Histoire de Languedoc, T. III, pag. 403, ss.

(4) Mandement de Philippe le Bel au sénéchal de Carcassonne de 1287 (*Ordonnances des rois de France*, T. XII, pag. 326) : « Certiorati... quod Inquisitores male processerunt in officio inquisitionis eis commisso, eo quod innocentes puniant, incarcerent,... et per quædam tormenta de novo exquisita, multas falsitates de personis legitimis vivis et mortuis fide dignis extorqueant, unde non modicum tota terra vestræ Senescalliæ turbatur, scandalisatur et dissipatur et interdum gravis infamiæ jactura maculatur... »

(5) « Ita ut semel accusato talis duretur optio, aut sponte confiteri et vivere, aut innocentiam jurare et statim comburi. »

toujours suivies d'une sentence de mort. Des vilains, les dénonciations remontèrent aux bourgeois, de là aux châtelains et aux comtes. *Conrad* ne permettait à aucun accusé de se défendre, quelque haut placé qu'il fût; les faibles préféraient mentir que d'être brûlés; les catholiques sincères aimaient mieux d'être brûlés que d'avouer des crimes honteux dont ils étaient innocents : le *Maître* leur promettait la gloire du martyre, si leur innocence était réelle! Mais il n'était pas facile, même aux lâches, d'obtenir la vie; il leur fallait nommer des complices qu'ils n'avaient pas. Dans leur naïve simplicité, les prévenus disaient : « Nous ne savons qui accuser, citez-nous des noms qui vous sont suspects. » Puis l'inquisiteur leur nommait tels comtes, telles comtesses, et les malheureux se hâtaient de répondre : ils sont aussi coupables que nous. Moi, archevêque de Mayence, d'abord seul, puis de concert avec les archevêques de Cologne et de Trèves, nous avons rappelé *maître Conrad* à la modération. Il n'écouta pas nos avis et prêcha la croisade contre les hérétiques. Il finit par être assassiné. Nous avons examiné les accusés qui vivent encore et nous les avons trouvés innocents. Nous demandons au saint-siége ce qu'il y a à faire pour les morts. » « Je ne sais, continue le chroniqueur, à qui nous empruntons cette lettre, ce que répondit le pape; il doit se repentir certainement d'avoir confié un pouvoir si grand à *maître Conrad* (1). » Le pape regretta si peu le pouvoir qui avait légitimé les horribles excès de l'inquisiteur allemand, qu'il continua au contraire à l'honorer « comme un digne apôtre de la parole de Dieu » (2).

Croirait-on qu'en présence de ces horreurs, on ose encore justifier l'inquisition « comme une institution naturelle et nécessaire au maintien de l'ordre social ! » que l'on ose célébrer la boucherie des hérétiques comme une œuvre civilisatrice (3)! Il est vrai que

(1) *Alberic.*, Chronic., a. 1233. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 87, note *ff*.)

(2) « Recolendæ memoriæ magistri... prædicatoris verbi Dei. » Epist., a. 1235. (*Mansi*, T. XXIII, pag. 344.)

(3) L'abbé *Rohrbacher*, dans son Histoire de l'Église catholique, dit (T. XVI, pag. 426, s.) : « L'inquisition existe naturellement et nécessairement, sous un nom ou sous un autre, dans toute société qui veut sa propre conservation... Grâces donc soient rendues aux peuples et aux rois, à la chrétienté entière du moyen âge, d'avoir repoussé d'une part le joug abrutissant du mahométisme, et d'avoir repoussé de l'autre une hérésie, une secte plus abrutissante encore, etc. » Nous faisons grâce à nos lecteurs de cette éloquence de sacristie.

les hérésies ont succombé et que la doctrine catholique à tout prendre était supérieure aux erreurs des sectaires. Mais qui nous dit que le bûcher et la guerre aient été une nécessité pour détruire les sectes du moyen âge? Ce qui prouve que cela n'est pas, c'est que les hérétiques périrent, tandis que ce qu'il y avait de vrai dans leurs croyances survécut et aux croisades et à l'inquisition. Les erreurs seules furent détruites. Pour les détruire, l'Église était-elle en droit de livrer au bûcher les hommes qui se trompaient sur la nature de Dieu et sur la création? Vainement les catholiques épuiseront tous les sophismes, ils n'empêcheront pas que l'hérésie ne soit un crime imaginaire, ils n'empêcheront pas que le sang innocent ne crie vengeance contre celui qui le verse. L'Église sera toujours coupable quand elle emploiera contre les erreurs religieuses d'autres armes que la parole et l'exemple. On dit que la croisade contre les albigeois consolida l'unité de la France. Eh! qu'importe? est-ce que pour cela les massacres seront légitimes? est-ce que la fraude unie à la violence sera une vertu? S'il ne faut pas condamner les hommes pour les conséquences de leurs actions qu'ils n'ont pas pu prévoir, il ne faut pas davantage les justifier pour des résultats que Dieu seul a préparés. Ce sont les intentions qui absolvent ou qui condamnent, or l'esprit qui animait les croisés, quel est-il, sinon l'intolérance, le fanatisme, la cruauté? Il n'y a qu'une justification possible pour les croisés comme pour les inquisiteurs, pour Innocent III comme pour Conrad de Marbourg, c'est l'aveuglement, fruit d'une fausse croyance. Cette excuse absout les hommes, mais elle condamne l'Église.

§ 4. Qui est vainqueur?

Les hérésies menacent de rompre l'unité de l'Église. Gardienne sévère de l'unité chrétienne, la papauté livre les hérétiques au bûcher; lorsque le bourreau ne fonctionne pas assez vite, elle appelle la chrétienté aux armes; quant à ceux qui échappent à la fureur des croisés, ils sont exterminés par l'inquisition. En apparence la papauté sort victorieuse de cette lutte horrible. Les albigeois, la secte la plus redoutable du moyen âge, disparaissent; le midi de la France, foyer de l'hérésie, plie sous la dure loi du

conquérant; toute une civilisation périt; les descendants des sectaires révoltés deviennent des croyants fanatiques. Voilà les papes en possession paisible du pouvoir spirituel. En même temps, ils luttent contre l'empire et l'abattent. La papauté peut dire avec Grégoire VII, que son nom est unique dans le monde. Il n'y a plus de pouvoir qui puisse se comparer au sien. Toute-puissante, elle va sans doute prendre en main la direction de la chrétienté, détruire le mahométisme, répandre la loi du Christ dans le monde entier et réaliser l'idéal de l'Évangile, le royaume de Dieu. A peine la papauté est-elle victorieuse, que la société chrétienne se divise et se dissout; les croisades sont abandonnées; le mahométisme règne en Orient, en attendant qu'il vienne braver et épouvanter l'Europe. La papauté elle-même s'affaiblit en se déchirant. C'est elle qui commence à rompre l'unité chrétienne par une guerre civile sans exemple : deux, trois papes se disant à la fois les chefs de la chrétienté, s'excommunient, s'anathématisent les uns les autres, au grand scandale des fidèles, à la grande joie des ennemis de Rome. Puis viennent les conciles généraux qui flétrissent et déposent tous les papes comme fauteurs du schisme et hérétiques notoires (1). Depuis longtemps on se plaint de la corruption de l'Église ; des cris de réforme se font entendre. Les conciles essayent de corriger les abus; ils échouent, la décadence augmente et conduit à une révolution religieuse dont le cri est : à bas la papauté!

Voilà à quoi aboutit la victoire de l'Église sur l'empire et les sectes. Sa victoire n'est qu'apparente, c'est l'humanité qui est victorieuse; la papauté qui croit l'être est plutôt vaincue. Qu'importe que la guerre et l'inquisition moissonnent les hérétiques? L'Église a beau tuer les hommes, elle ne peut pas tuer les idées. Or l'hérésie est la manifestation de la liberté de penser; cette liberté est de Dieu, il n'y a aucune puissance humaine qui puisse arrêter son développement. Les sectes du douzième siècle sont vaincues, mais le mouvement qui leur a donné naissance continue et se poursuit jusqu'à la réformation. Ce n'est pas une attaque contre

(1) Le concile de Pise déposa les deux papes Benoît XIII et Grégoire XII, comme « notorios schismaticos et antiqui schismatis nutritores, defensores, fautores, approbatores, manutentores pertinaces, necnon notorios hæreticos, et a fide devios. » (D'Achery, Spicileg., T. I, pag. 847.)

le christianisme, car tous les sectaires se disent chrétiens et prétendent marcher sur les traces des premiers disciples du Christ ; c'est une réaction contre l'esprit extérieur, idolâtre du catholicisme, un retour aux croyances et aux mœurs de l'Église primitive. Tel est l'élément d'avenir qui se trouve au fond de toutes les sectes du moyen âge. Ce germe ne périt pas ; ce qui périt, ce sont les erreurs qui viciaient les hérésies. Tandis que les *manichéens* disparaissent, les *vaudois* propagent leurs idées. Les humbles disciples de Valdo s'établissent dans les vallées de la Savoie ; ils y prennent un tel accroissement qu'ils forment une Église. Jean XXII se plaint à l'inquisiteur de Marseille que ces hérétiques osent tenir des chapitres et qu'ils s'y réunissent par centaines (1). Au commencement du quinzième siècle, saint Vincent essaie vainement de les convertir par la prédication. Nous les trouvons à la même époque en Bohême : c'est un vaudois qui donne aux hussites l'idée de la communion sous les deux espèces : ce sont des vaudois qui inspirent les taborites dont les sévères doctrines dépassent de beaucoup les timides réformes de Jean Hus (2). Les protestants repoussent toute solidarité avec les sectes du treizième siècle ; mais au quatorzième viennent les hommes qu'ils saluent du titre de précurseurs de la réforme, à leur tête Wiclef et Hus. Ces réformateurs prêchent contre la corruption du clergé ; ils s'élèvent contre le mécanisme du culte catholique, ils enseignent que la religion ne consiste pas en cérémonies, mais dans le sentiment intérieur ; ils tonnent contre les indulgences, qui ne sont plus qu'un instrument de richesses pour l'Église ; ils attaquent les moines qui abusent de mille manières de la religion pour augmenter leur crédit et leurs trésors. La source de tout mal à leurs yeux, ce sont les usurpations de la papauté. Pour que l'Église soit sauvée, disent-ils, il faut que tout change (3). Cet appel à une réformation radicale trouve de l'écho. Hus périt sur le bûcher, mais Luther triomphe.

Pourquoi la réforme, impuissante au treizième siècle, devient-

(1) *Raynaldi*, Annal. Eccl., a. 1332, § 31.

(2) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 151, notes *a*, *c*.

(3) « Dei Ecclesia nequit ad pristinam suam dignitatem reduci, vel reformari, *nisi prius omnia fiant nova.* » (Voyez les témoignages dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 127, note *h*.)

elle forte au quatorzième, irrésistible au seizième? Les bûchers ont été pour les sectes un feu qui purifie, ou pour mieux dire, c'est la main de Dieu qui se montre dans ces luttes sanglantes; il emploie même les mauvaises passions des hommes à l'accomplissement de ses desseins. Au treizième siècle, il n'y a encore que des sectes, des hérésies. Cette première explosion de la liberté touche à la licence; des rêves, des extravagances, des erreurs funestes vicient ce qui s'y trouve de germes d'avenir. Les erreurs disparaissent, mais les vérités subsistent; aux quatorzième et quinzième siècles, elles se dégagent de tout mélange impur. En même temps, la décadence de la papauté et la corruption croissante de l'Église donnent un nouvel aliment à l'esprit de réforme. Alors la révolution éclate.

SECTION IV. — DÉCADENCE DE LA PAPAUTÉ.

§ 1. Le pouvoir spirituel.

N° 1. *La papauté et le schisme d'Occident.*

I

L'ambition de l'Église, son ambition immuable, c'est d'être un pouvoir spirituel; et comme l'esprit a empire sur le corps, de même l'Église prétend dominer sur les puissances séculières. Dans cet ordre d'idées, l'État n'a pas de raison d'être en lui-même, il n'a qu'une existence d'emprunt; il procède de l'Église, comme le moyen procède du but. Grégoire VII avait donc raison de dire que la papauté seule a un nom dans le monde; les empereurs et les rois n'ont qu'une existence subordonnée, relative. Cette doctrine hautaine était déjà minée au quatorzième siècle par les attaques de Marsile de Padoue et de Wiclef, qui contestèrent aux papes le pouvoir spirituel, fondement de leur domination. La papauté elle-même prit à tâche d'ouvrir les yeux aux croyants sur l'inanité de son pouvoir spirituel, dans le long schisme d'Occident.

L'unité est de l'essence de la papauté ; l'on ne conçoit pas plus deux papes que deux dieux. Cependant, au quatorzième siècle, la papauté se divisa ; et qui fut l'auteur du schisme ? quels furent les sentiments qui lui donnèrent naissance et qui l'entretinrent ? C'est l'ambition effrénée et la cupidité du prétendu pouvoir spirituel. Les faits sont là pour l'attester et les témoignages abondent. Ce fut la majorité du collége des cardinaux qui, par le motif ou le prétexte que son choix n'avait pas été libre, déserta le pape qu'elle avait élu et en choisit un autre ; ce fut elle qui créa le schisme, ce fut elle qui le nourrit et qui le rendit irremédiable. *Clemangis* avait donc raison d'accuser les mauvaises passions des princes de l'Église (1) ; *Gerson* avait raison de flétrir leur âpre ambition : « L'orgueil, dit-il, et le désir de dominer sont si grands, si cruels, si horribles, que rien ne les émeut, ni la misérable décadence de l'Église, ni la certitude du jugement divin et de leur propre damnation, ni la doctrine de Notre-Seigneur qui est toute d'humilité (2). » L'université de Paris tint le même langage (3). Quand le roi de France se retira de l'obéissance du pape d'Avignon, il renouvela à la face de la chrétienté ces accusations trop méritées contre les prétendus vicaires du Christ : « C'est leur exécrable ambition qui perpétue le schisme ; ne pouvant régner sur tout le monde chrétien, chacun se contente d'en exploiter la moitié. Peu leur importe le salut des âmes, leur unique souci est de bien manger et de vivre dans le luxe (4). »

Le schisme existe, il y a deux papes. Chacun d'eux jure qu'il cédera au besoin son siége pour mettre fin à la division qui scandalise la chrétienté, et chacun d'eux viole son serment en jouant la plus honteuse des comédies (5). Après la mort du pape d'Avignon, Clément VII, l'université de Paris et le roi de France demandèrent que la nomination de son successeur fût ajournée ; mais les cardinaux se hâtèrent de procéder à l'élection ; ils jurèrent, il est vrai, que si l'un d'eux était élu, il emploierait tous les

(1) « Nequitiam cardinalium. » (*Clemangis*, de Corrupto Ecclesiæ statu, XII, 1.)

(2) *Gersonis* Sermo de Angelis (T. III, pag. 1470). Cf. Propositio facta coram Anglicis (T. II, pag. 125) : « Sævissima dominandi libido, mater infausta schismatis hujus pestiferi. »

(3) « O scelesta! o veritatis hostis! o cæca! o damnabilis ambitio! tuis ne viribus, nam quibus aliis! schisma retinetur! » (*Bulæus*, Hist. Universitatis Parisiensis, T. IV, pag. 853.)

(4) *Bulæus*, Hist. Universit. Paris., T. IV, pag. 853.

(5) Voyez le serment dans *Bulæus*, T. IV, pag. 730.

moyens pour rétablir l'unité chrétienne, même la cession; mais Benoît XIII oublia bien vite son serment : à peine élu, disent les cardinaux de son obédience, il ne voulut plus entendre parler d'abdication (1). Même comédie à Rome. Avant l'élection de Grégoire XII, les cardinaux étaient convenus que celui qui serait élu renoncerait au pontificat, si le pape d'Avignon venait à mourir, ou s'il renonçait de son côté (2). Grégoire était bien décidé à ne jamais abdiquer, ce qui ne l'empêcha pas, à son avénement, de protester dans des lettres adressées aux cardinaux d'Avignon, au roi de France et à toute la chrétienté, qu'il était prêt à la cession; que c'était un bonheur pour lui d'avoir été élu, pour pouvoir rendre la paix et l'union au monde chrétien (3). Il fit mieux, il écrivit à son rival, Benoît XIII, pour lui proposer une renonciation réciproque, comme étant le meilleur moyen de mettre fin au schisme; Benoît ne manqua pas de féliciter le pape de Rome de cette heureuse idée (4). Les deux pontifes renchérirent l'un sur l'autre en promesses : ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner leur vie pour l'Église, et qu'ils montreraient par le fait la sincérité de leurs paroles (5). Voilà les vicaires de Dieu liés par les serments les plus solennels : voyons-les à l'œuvre.

Une entrevue fut arrêtée entre les deux papes. Grégoire recula. Benoît, sûr que le pape de Rome ne viendrait pas, fit l'empressé. C'était une vraie scène de comédie; plus Grégoire hésitait, plus Benoît montrait de zèle; il se plaignit vivement des mauvais prétextes allégués par son adversaire, de son manque de parole, de sa duplicité. Tous ces reproches pouvaient être adressés à Benoît aussi bien qu'à Grégoire. Écoutons un contemporain, Léonard Aretin, secrétaire du pape de Rome : « Benoît déclare que tout lieu lui est indifférent, pourvu que ce soit sur le bord de la mer, afin d'être toujours à portée de sa flotte; Grégoire, au contraire, ne veut entendre parler que de la terre ferme. Vous diriez que l'un est un animal aquatique qui redoute le sec, et l'autre un animal terrestre à qui l'eau fait peur... Tout le monde murmure haute-

(1) *Mansi*, Concil., T. XXVI, pag. 1197.
(2) *Idem*, *ibid.*, T. XXVI, pag. 1168.
(3) *Martene*, Amplissima Collectio, T. VII, pag. 726-733.
(4) *Mansi*, T. XXVI, pag. 1013-1016.
(5) *Martene*, Amplissima Collectio, T. VII, pag. 490, 496.

ment; l'on ne peut voir, sans frémir d'horreur, que deux hommes plus que septuagénaires sacrifient la religion, l'Église et leur propre conscience, à l'ambition de régner encore quelques jours (1). » Le projet d'entrevue aboutit au résultat le plus comique. Grégoire se retira à Sienne, Benoît à Perpignan. C'était, disaient les envoyés du roi de France, comme si l'un voulait aller en Orient, et l'autre en Occident (2).

Telle fut la conduite des vicaires de Dieu dans un schisme qui, au point de vue de la doctrine catholique, compromettait le salut des âmes. La papauté n'avait-elle pas proclamé que c'était une condition de salut de croire à son autorité? Mais auquel des deux papes fallait-il croire pour être sauvé? Ils s'excommuniaient, ils s'anathématisaient l'un l'autre; chacun avait pour lui des Églises entières. Comment les fidèles pouvaient-ils discerner le vrai successeur de saint Pierre? Ceux qui étaient excommuniés à Rome, trouvaient faveur à Avignon (3); ceux qui étaient maudits par l'un, étaient bénis par l'autre (4). L'on ne sait plus qui est catholique, disent les cardinaux en convoquant le concile de Pise (5). Ainsi une moitié au moins de la chrétienté était en danger de son salut; cependant ceux qui avaient charge de procurer ce salut, comme intermédiaires entre le ciel et la terre, ne faisaient rien pour sauver des milliers d'âmes, que dis-je? ils faisaient l'impossible pour les perdre, en perpétuant le schisme! Qu'est-ce donc que le prétendu pouvoir spirituel? Qu'est-ce que les prétendus vicaires de Dieu? C'est l'esprit de domination incarné; leur droit divin ne sert qu'à une chose, à légitimer la plus âpre ambition. Voilà ce que les rois reprochèrent publiquement aux papes (6).

(1) *Leon. Aretini*, dans *Muratori*, Scriptor., T. XIX, pag. 926.

(2) *Martene*, Amplissima Collectio, T. VII, pag. 865.

(3) Discours du cardinal de Milan au concile de Pise (*Mansi*, T. XXVII, pag. 419) : « Quem unus juste execratur, alter asserit non ligatum. Quem unus condemnat, alius male appellantem justificat. »

(4) *Bulæus*, Hist. Univers. Paris., T. V, pag. 35.

(5) *Mansi*, T. XXVI, pag. 1132 : « Ut vix dignosci valeat qui existat catholicus. »

(6) Le roi de Castille dit dans sa soustraction d'obéissance (*Martene*, Amplissima Collectio, T. VII, pag. 644) : « Certantes cum tanto discrimine, pro libidinosa dominandi ambitione, præstendi fastu, sublimi statu, tantis cibis, ornatibus variis. »

II

Mettons la conduite de la société laïque en regard de la coupable ambition des chefs de l'Église; les faits nous diront où est le vrai pouvoir spirituel. La cause de la chrétienté était désertée, trahie par les papes; ce fut un corps savant, ce fut la royauté qui prirent l'initiative pour rétablir l'unité chrétienne (1). A peine le schisme eut-il éclaté, que l'université de Paris s'émut; elle engagea Clément VII à se soumettre à la décision d'un concile général (2); elle écrivit aux cardinaux que s'ils ne mettaient pas fin au schisme, les laïques, à la honte de l'Église, le feraient (3). Pendant que les papes de Rome et d'Avignon exploitaient leur pouvoir et épuisaient la chrétienté par leurs inventions fiscales, l'université déployait une admirable activité pour rendre la paix au monde chrétien. Elle se mit en rapport avec toutes les universités, avec tous les princes chrétiens; elle envoya partout des députations pour réveiller les esprits, pour ranimer les courages. Décidément le pouvoir de l'esprit s'est déplacé, il n'est ni à Rome, ni à Avignon, il est là où se trouvent l'intelligence et le dévoûment aux intérêts généraux de l'humanité. Les rôles furent renversés. On vit les deux pontifes fulminer leurs excommunications, et personne n'en tint compte. Mais voici un corps savant, sans autorité officielle, qui élève la voix, au nom de la chrétienté, et ses paroles font trembler les prétendus vicaires de Dieu (4). N'osant pas combattre ouvertement l'université, les papes cherchèrent à l'entraver par leurs intrigues. Le fameux Pierre de Lune préluda comme légat, à ce qu'il fut comme pape; écoutons la protestation fou-

(1) Appellatio Universitatis (*Bulæus*, T. IV, pag. 806) : « Nec est credendum Jesum Christum sponsam suam omni adjutorio spoliatam relinquere velle; sed pie dicendum, adjutorem et propugnatorem suscitasse... Universitatem Parisiensem... Serenissimum regem Francorum... »

(2) *Bulæus*, Hist. Univ. Paris., T. IV, pag. 618.

(3) *Idem*, *ibid*, T. IV, pag. 701 : « Et per Dei misericordiam non sinite decus vestrum adeo minui, aut ad hoc rem devolvi, ut per homines laicos atque seculares, ad perpetuum vestri et Ecclesiæ contemptum, pacem istam reformari necesse sit, quod procul dubio fiat nisi per vosmetipsos citissime provisum sit. »

(4) L'université propose trois voies pour mettre fin au schisme : « Si alter dissidentium aut uterque vias tres expositas inire obstinatius refugerit, eum velut schismaticum pertinacem et hæreticum judicandum... » (D'*Achery*, Spicileg., T. I, pag. 776.)

droyante des docteurs de Paris : « Il faut être un misérable pour concevoir ces machinations, il faut être plus vil encore pour y donner son consentement ; vouloir mettre ces abominables trames à exécution, c'est le comble de l'infamie (1). »

L'appel que l'université adressa aux rois fut entendu. Ce fut le roi de France qui prit l'initiative ; dans les instructions qu'il donna aux princes chargés de négocier auprès du pape d'Avignon, il dit « que c'est le fait du monde qu'il avait le plus à cœur que de mettre paix et union en sainte Église, et qu'il y voulait exposer sa personne, les seigneurs de son lignage, sa chevance, et y faire tout ce qu'il pourrait (2). » Cependant les rois étaient intéressés à ce que le schisme se perpétuât, car tous avaient eu à combattre les prétentions temporelles des papes, tous avaient donc intérêt à diminuer leur puissance ; or le schisme non seulement affaiblissait le pouvoir pontifical, il le detruisait dans son essence. Le roi de France surtout avait tout à gagner au schisme et tout à craindre, s'il prenait fin. Il disposait des papes d'Avignon comme d'un instrument ; ces pontifes n'existant que par l'autorité royale, n'avaient rien à lui refuser ; si, au contraire, l'unité chrétienne se rétablissait, le retour des papes à Rome était inévitable, la France perdait son influence sur les chefs de l'Église, et elle avait de nouveau à redouter leur immuable ambition. Les hommes politiques ne manquèrent pas de faire ces remarques ; mais le roi de France répondit « qu'il s'agissait de l'intérêt général de l'Église, que par conséquent il ne fallait pas avoir égard aux intérêts particuliers des nations, qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'il y eût un prud'homme italien qui fût pape, que de demeurer plus longtemps en cette division périlleuse (3). » Il écrivit dans le même sens à l'empereur d'Allemagne : « Des hommes malveillants objectent que l'union de l'Église diminuera la puissance des princes séculiers. Dieu nous garde de prêter l'oreille à ces suggestions perfides ! Écoutons plutôt l'empereur Justinien qui dit que les princes doivent avant tout veiller à l'unité de l'Église, que c'est là la base la plus sûre de leur puissance. Dieu nous en récompensera dans cette vie, en affer-

(1) *Bulæus*, Hist. Univ., T. IV, pag. 699 : « Nequam qui hoc cogitavit, nequior qui tam iniquo cogitatui consensit, nequissimus qui hoc ipsum abominandum facinus explere voluit. »

(2) *Martene*, Amplissima Collectio, T. VII, pag. 437.

(3) *Idem*, *ibid.*, T. VII, pag. 456.

missant notre pouvoir et en l'étendant, et il nous donnera la couronne de la gloire éternelle (1). »

Le langage des autres princes était tout aussi chrétien. Le roi de Navarre répondit à l'appel du roi de France qu'il se ralliait à la voie de cession, malgré l'opposition d'une grande partie des prélats : « Par considération du service de Dieu principalement, et après pour être avec vous en toute chose, et par espécial en ce cas auquel vous avez noble et sainte intention pour mettre l'Église en union (2). » Le roi de Castille dit, dans sa soustraction d'obéissance, que son premier devoir était de veiller au salut des âmes, qu'il ne reculerait devant aucune peine pour la conservation de la foi et le rétablissement de l'unité de l'Église, imitant notre Seigneur Jésus-Christ, qui étant Dieu avait pris la forme d'esclave et s'était soumis à la mort pour le salut des hommes. » Plus loin il dit qu'il aurait lieu de craindre la colère de Dieu, s'il favorisait la continuation du schisme : « Dieu ayant donné aux rois le pouvoir du glaive, et le pouvoir de la justice, c'était un devoir pour eux de mettre fin au schisme, d'autant plus que les faits attestaient que l'on ne pouvait attendre le rétablissement de l'unité que de l'intervention de la puissance séculière (3). » Citons encore la lettre du duc de Berry au pape de Rome et à ses cardinaux : il leur représenta la vanité des choses de ce monde, l'inanité de l'ambition, le bien inappréciable de la paix que Jésus-Christ avait recommandée à ses disciples (4). Ne dirait-on pas que c'est un cardinal qui écrit à un prince laïque?

Voilà la conduite de la société laïque pendant le schisme : elle parle et agit comme devraient parler et agir les chefs de la chrétienté, tandis que les vicaires de Dieu agissent comme s'ils étaient les ennemis de la foi chrétienne. Dans la conception catholique, c'est le pouvoir spirituel qui est appelé à sauver les laïques, incapables de se sauver par eux-mêmes. Au quatorzième siècle, l'Église ne peut plus se sauver, nous devrions dire qu'elle ne le veut pas, puisque les papes, les organes de l'Église, ont recours à toutes les ruses de la diplomatie cléricale pour perpétuer le schisme.

(1) *Martene*, Amplissima Collectio, T. VII, pag. 622-625.
(2) *Idem, ibid.*, T. VII, pag. 629.
(3) *Idem, ibid.*, T. VII, pag. 613.
(4) *Idem, ibid.*, T. VII, pag. 706-712.

Qui sauve la chrétienté? qui lui rend l'unité et la paix? Ce sont les laïques. L'université de Paris dit que Jésus-Christ a donné aux rois pouvoir sur l'Église; qu'ils doivent la défendre, et qu'ils rendront compte à Dieu de cette mission. Elle ajoute : « Ce n'est pas chose nouvelle que les princes aient mis fin à un schisme; on pourrait même dire que jamais l'Église dans ses chutes ne s'est relevée de ses propres forces (1); c'est donc à eux de rendre la tranquillité et la concorde à la chrétienté. » Ainsi le pouvoir laïque est appelé à sauver le pouvoir spirituel! C'est le corps qui doit procurer le salut de l'âme!

Il y a plus, les laïques prouvèrent qu'ils savaient très bien se passer du pouvoir spirituel. Les princes, révoltés de la conduite indigne des successeurs de saint Pierre, s'insurgèrent contre eux, et déclarèrent qu'ils se retiraient de leur obéissance. C'est l'université de Paris qui provoqua cette grave décision, et elle y fut forcée par l'incroyable obstination de Benoît XIII : le pape d'Avignon refusa la voie de la cession volontaire, bien qu'il eût fait serment avant son élection d'y consentir, et comme il ne se déterminait à aucune autre voie, il ne restait qu'à se soustraire à son obéissance (2). La France donna l'exemple. Dans l'acte de soustraction, le roi dit tout ce qu'il a fait pour rendre l'unité à l'Église; il rapporte les serments des papes, leurs parjures, leurs indignes roueries pour se maintenir, et par suite pour perpétuer le schisme : ne voulant pas périr avec les papes de la mort éternelle, il se sépare de la communion de ces hommes pervers, et défend à ses sujets d'obéir désormais à Benoît (3). Ainsi le vicaire du Christ, sans lequel aucun fidèle ne peut faire son salut, selon la doctrine de Boniface VIII, est déserté, précisément parce qu'il perd les âmes! La Castille suivit l'exemple de la France. Le royaume très chrétien revint ensuite à l'obéissance du pape d'Avignon, puis il la quitta de nouveau. Benoît lança une bulle d'excommunication contre les rois qui l'abandonnaient; voyons quel effet produisirent les foudres pontificales. Dans une assemblée solennelle des grands du royaume, présidée par le roi, un docteur en théologie pro-

(1) *Bulæus*, Hist. Univers., T. IV, pag. 806 : « Forsitan verum est quod numquam Ecclesia collapsa seu vacillans suis propriis viribus se erexit... »

(2) *Idem, ibid.*, T. IV, pag. 799, ss.

(3) *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, T. II, pag. 691-701.

clama au nom de l'université, que Pierre de Lune était schismatique, opiniâtre et même hérétique, perturbateur de la paix et de l'union de l'Église. La bulle fut déchirée comme blessant la foi, séditieuse et injurieuse à la majesté royale. Puis on fit le procès à ceux qui l'avaient apportée. La sentence est curieuse. On revêtit les deux coupables de dalmatiques noires portant les armes du pape et des écriteaux où ils étaient traités de faussaires et de traîtres envoyés par un traître; on leur mit sur la tête des mitres de papier. En cet équipage on les mena dans un tombereau à la cour du palais où ils furent placés sur un échafaud et exposés à la risée du peuple. Le dimanche suivant, on les montra dans le même accoutrement au parvis de Notre-Dame (1).

Benoît XIII se plaignit que la papauté n'était qu'un jouet dont la France s'amusait selon ses caprices : « Aujourd'hui, dit-il, elle reconnaît le pape, demain elle lui refuse l'obéissance ; on croirait que c'est à elle à nommer et à destituer les chefs de l'Église (2). » Il y avait pis que du caprice dans la soustraction d'obéissance : c'était mettre l'État au dessus de l'Église. Les rares partisans que la papauté conservait en France eurent soin d'en faire la remarque. A ceux qui disaient que le pape d'Avignon n'était pas le vrai pape, ils répondaient que ce n'était pas au roi, mais au concile général à en décider (3). Accorder au pouvoir laïque le droit de se soustraire à l'obéissance du siége des apôtres, c'était renverser complétement la théorie du pouvoir spirituel. Les légistes ne manquèrent pas de tirer profit de l'abaissement de l'Église ; ils posèrent hardiment le principe de la souveraineté de l'État. D'après eux, la cause du mal était que les successeurs de saint Pierre avaient usurpé le pouvoir civil; cette usurpation, dit *P. de Ferrières*, est contraire à l'idée de l'État, qui doit commander aux clercs aussi bien qu'aux laïques; il faut que l'Église abandonne ses prétentions (4). C'était proclamer la déchéance de la puissance

(1) *Bulæus*, Hist. Univ., T. V, pag. 169-174. — *Bourgeois du Chastenet*, Histoire du concile de Constance, preuves, pag. 268, 269.

(2) *Idem*, *ibid.*, T. IV, pag. 880.

(3) *Bourgeois du Chastenet*, Histoire du concile de Constance, preuves, pag. 128 : « Je ne trouve pas que toutes les nations assemblées puissent juger ni condamner le pape. » (Discours de Guill. Fillastre, doyen de Reims.)

(4) *Petri de Ferrariis*, Practica, pag. 39, 43 verso, 113 verso. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, II, 3, § 105, note *d*.)

spirituelle; pour mieux dire, les papes, en perpétuant le schisme, proclamaient eux-mêmes leur déchéance. La France et la Castille restèrent pendant des années entières sans chef spirituel. Au moyen âge, on n'aurait pas cru la vie possible sans pape : comment l'humanité ferait-elle son salut, privée de l'appui de celui qui est le vicaire du Christ, l'intermédiaire entre le ciel et la terre? Maintenant le premier royaume de la chrétienté, la fille aînée de l'Église et le royaume catholique par excellence se passent de leur chef spirituel pendant cinq ans. Quel signe des temps! Si les fidèles peuvent se sauver sans pape pendant cinq ans, pourquoi pas toujours? Voilà ce que les plus hardis disaient au quatorzième siècle (1); et au seizième, la moitié de la chrétienté se sépara définitivement de Rome, en attendant que le jour vienne où l'humanité tout entière croira qu'elle peut faire son salut, sans aucun intermédiaire entre elle et Dieu.

III

En réalité, il n'y avait plus de pouvoir spirituel. Au moyen âge, la société laïque était barbare; ce qui restait de mouvement intellectuel était concentré dans l'Église; l'idéal de la moralité, telle qu'on la concevait alors, était encore le privilége de l'Église; l'Église était donc, en fait comme en théorie, le pouvoir spirituel. Au quatorzième siècle, elle ne se distingue plus que par sa corruption et son ignorance. Les témoignages abondent; nous en citerons quelques-uns qui sont empruntés, non aux ennemis de l'Église, mais à ses ardents défenseurs. « Beaucoup d'évêques, dit *Nicolas de Clemangis*, ne mettent jamais le pied dans leurs diocèses, n'entrent jamais dans leurs églises, ne voient jamais leur troupeau. Mais pourquoi accuser leur absence? Présents, ils feraient mille fois plus de mal. Ils passent le jour à la chasse et au jeu, la nuit dans les orgies. Enfants imberbes, à peine échappés

1. Epist. Universitatis Parisiensis, a. 1394, ad Clementem VII (*Bulæus*, T. IV, pag. 700) : « Jam eo ventum est, et in tantam perniciem erroremque res processit, ut plerumque passim et publice non verecantur dicere, nihil omnino curandum quot papæ sint, et non solummodo duo aut tres, sed decem aut duodecim, imo et singulis regnis singulos præfici posse, nulla sibi invicem potestatis aut jurisdictionis auctoritate prælatos. »

à la férule, ils sont chargés d'enseigner aux autres ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes... Que dirai-je des chanoines et des chapitres, sinon qu'ils ressemblent à leurs chefs? Ignorants, simoniaques, avides, ambitieux, dissolus dans leur vie, sévères dans la condamnation des autres, livrés au vice et à la débauche, passant leur temps dans de vains discours, parce qu'ils ne savent rien de sérieux qui puisse les occuper. Ils placent tout le bonheur de l'existence dans le soin du ventre et dans les plaisirs de la chair; on dirait des porcs d'Épicure. »

Tels étaient les princes de l'Église; que pouvait être la masse du clergé? *Clemangis* continue : « On prend des hommes de la charrue ou du métier pour gouverner les paroisses. Leurs mœurs sont à la hauteur de leur science. Ils ne connaissent que jeux, orgies, disputes, impudicités... Tout ce qu'il y a d'hommes paresseux, désireux d'une vie oisive et molle, ambitionnent le sacerdoce. Dès qu'ils y sont arrivés, ils deviennent les hôtes assidus des cabarets et des mauvais lieux, et passent leur vie à manger, à boire et à jouer. Gorgés de vin, ils crient, ils tapagent, ils se battent et profanent de leurs lèvres souillées le nom de Dieu et de ses saints. Après des nuits de débauche, ils quittent les bras des courtisanes pour célébrer les mystères divins (1). » Une plaie honteuse rongeait l'Église. Grégoire VII arracha le sacerdoce aux liens de la famille, pour le consacrer tout entier à Dieu; il trouva un appui dans l'opinion publique contre les prêtres mariés. Qu'arriva-t-il au quatorzième et au quinzième siècle? Les laïques forçaient les clercs à prendre des concubines (2). Pourquoi ce retour dans l'opinion? Les paroisses, dit *Clemangis*, ne veulent pas de prêtre sans concubine, parce qu'elles croient que c'est le seul moyen de mettre les femmes à l'abri de leur impudicité, et ce moyen même est inefficace. Y avait-il un prêtre qui ne se livrât pas à l'adultère? Les autres le bafouaient, l'insultaient, le traitaient d'eunuque ou de sodomite (3). Le concubinage était universel et public; les prêtres promettaient fidélité à leurs concubines par acte authentique ; elles étaient reçues dans les familles

(1) *Clemangis*, de Ruina Ecclesiæ, c. VII, XXIV.
(2) *Concil. Palentinum*, cap. VII. (*Mansi*, T. XXV. pag. 703.)
(3) *Clemangis*, de Præsulibus simoniacis. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 108, note *f*.)

comme des épouses légitimes ; les évêques se faisaient accompagner par leurs amies, dans leurs visites épiscopales. Les bénéfices et les possessions de l'Église passaient de père en fils ; il y avait plus d'enfants naturels que d'enfants légitimes dans les dignités ecclésiastiques. Il ne manquait plus que la sanction de l'Église pour légitimer ces désordres : on vit des évêques permettre le concubinage des prêtres moyennant une redevance ; c'était organiser la prostitution (1). A la vue de ces honteux désordres, *Pierre d'Ailly* s'écrie : « La corruption de l'Église est telle qu'on dit proverbialement qu'elle n'est plus digne d'être gouvernée que par les réprouvés (2). »

Qu'est devenu le pouvoir spirituel que Grégoire VII voulait placer si haut ? Nous ne savons si, au quatorzième et au quinzième siècle, le clergé était plus corrompu que les laïques ; ce qui est certain, c'est que, par son immoralité et son ignorance, il ne méritait plus l'orgueilleuse suprématie qu'il s'arrogeait sur le corps, comme organe de l'âme. Il se trouva un chapitre qui fut forcé de se servir du ministère d'un notaire pour correspondre avec son évêque, vu qu'aucun des chanoines ne savait écrire (3) ! Les prêtres se préparaient à leurs hautes fonctions, en conduisant la charrue : « Ils ne savent pas plus de latin que d'arabe, dit *Clemangis ;* à peine distinguent-ils l'*a* du *b*. On sait si la simplicité de leurs mœurs est une excuse de leur ignorance. Comment Dieu exaucerait-il les prières de ceux qui ne comprennent pas ce qu'ils disent ? Comment seraient-ils les intermédiaires entre Dieu et les fidèles, ceux qui se rendent odieux au créateur par la turpitude de leur vie (4) ? » Au moyen âge, l'on ne songeait pas à appeler les laïques dans les conciles, l'on ne concevait pas que la matière donnât des lois à l'esprit. Au quatorzième siècle, on demanda des conciles généraux pour réformer l'Église. Qui sera appelé dans ces assemblées législatives de la chrétienté ? L'université de Paris proposa de les composer par parties égales de prélats et de docteurs en

(1) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 108, notes *g et i*.

(2) *De Reformat. Ecclesiæ*, dans *von der Hardt*, Concil. Constant., T. I, pag. 44 : « Adeo ut jam horrendum aliquorum sit proverbium : ad hunc statum venisse Ecclesiam ut non sit digna regi nisi per improbos. »

(3) « Quia singuli de capitulo scribere nescimus. » (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 108, note *c*.)

(4) *De Ruina Ecclesiæ*, c. 5 : « ...

théologie et en droit. Pourquoi? A cause de l'ignorance des prélats (1). Les hommes les plus considérables, Clemangis, Pierre d'Ailly, firent la même demande, et pour la même raison, parce qu'il y avait beaucoup d'évêques qui n'étaient que des *ânes couronnés* (2). Des laïques prirent place au concile de Constance, et et ils avaient voix délibérative. Ainsi le corps fut appelé à réformer l'âme : le pouvoir spirituel n'était plus dans l'Église, il était, il sera tous les jours plus dans la société laïque.

Au moyen âge, l'Église a eu une mission spirituelle, mais cette mission était temporaire. L'Église voulut la perpétuer, en vertu d'un prétendu droit divin; de là des excès et des abus sans nombre. Des cris de réforme se firent entendre, mais la papauté refusa de les écouter. Enfin, dans son délire, elle détruisit elle-même le dernier prestige qui lui restait, par un scandaleux suicide. La société laïque avait grandi en intelligence et en moralité; c'était elle qui représentait désormais le pouvoir de l'esprit, c'est donc à elle qu'appartient la souveraineté. Abdication du pouvoir spirituel de l'Église, avénement de la souveraineté laïque, tel est le résultat du grand schisme d'Occident.

N° 2. *La papauté et les conciles.*

Le schisme ne fut que temporaire; l'unité catholique fut rétablie par le concile de Constance. Mais cette unité dont on a fait tant de bruit, n'est qu'apparente; elle cache des dissentiments profonds, elle cache un véritable schisme. L'Église catholique se dit une par excellence; elle reproche la diversité aux sectes religieuses et aux écoles philosophiques, comme une marque certaine de leur fausseté; elle oublie que la diversité est une loi de la nature pour tous les êtres créés, que l'unité absolue n'existe qu'en Dieu. En vain l'Église se vante-t-elle d'être dépositaire de la vérité révélée et organe de l'unité divine; ses propres annales donnent à chaque pas un démenti à cette superbe ambition. La papauté du

(1) « Quia plures prælati, proh pudor! hodie illiterati sunt. » (*Bulaeus*, Hist. Universit., T. IV, pag. 690.)

(2) « Prælatus inductus est asinus coronatus. » Paroles de Fillastre, cardinal de Saint-Marc. (*Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 4, § 131, note *c*.)

moyen âge se disait souveraine par droit divin, et elle prétendait que sa souveraineté devait embrasser le temporel comme le spirituel; parce que, admettre deux souverains, comme le disait Boniface VIII, ce serait admettre deux principes, ce serait tomber dans le manichéisme. Cela est logique. Mais qu'est devenu le droit divin des papes au quinzième siècle? Les successeurs de saint Pierre soutiennent toujours qu'à eux appartient le pouvoir spirituel et par suite la souveraineté; mais de toutes parts s'élève une protestation contre leurs exorbitantes prétentions; les mêmes conciles qui rétablissent l'unité catholique réclament pour eux la souveraineté spirituelle. C'est une révolution de 89 dans le sein de l'Église; c'est la chrétienté qui se proclame souveraine et ne veut plus voir dans les papes que les ministres de ses volontés. Il est vrai que les papes, à peine l'unité rétablie, se hâtent de répudier les décrets de Constance. Mais un nouveau concile les confirme; ce concile, bien que désavoué par la papauté, devient une loi fondamentale pour le royaume très chrétien; sa doctrine subsiste, lors même que la *pragmatique sanction* est remplacée par un concordat, elle forme une des croyances fondamentales de l'Église gallicane. Ainsi donc la souveraineté est douteuse dans le sein de l'Église dite catholique, universelle; l'on ne sait où elle réside, si c'est dans la papauté, si c'est dans les conciles. En réalité, ce ne sont ni les papes ni les conciles qui la possèdent; elle n'est plus à l'Église, elle est aux nations. L'unité catholique n'est qu'une chimère.

Le schisme aurait dû ouvrir les yeux aux plus aveugles partisans de la papauté; mais si le catholicisme est immuable, ses défenseurs sont encore plus incorrigibles. Pendant de longues années, la chrétienté avait été divisée par l'orgueil et la cupidité des prétendus vicaires de Dieu, et cette division menaçait de se perpétuer, toujours par l'obstination intéressée de ceux qui se disaient les représentants de la divinité; il avait fallu l'intervention des laïques, des rois et des nations, pour rendre la concorde et l'unité au monde chrétien. Cependant, qui le croirait? après ces déchirements qui mirent à nu l'impuissance de la papauté, les ultramontains maintinrent, dans toute leur rigueur, les théories insensées des canonistes sur le pouvoir absolu des papes. Écoutons les articles de foi de cette doctrine monstrueuse : « Le pape est supérieur à l'Église universelle; les conciles n'ont d'autorité

que par lui; on peut appeler d'eux au saint-siége; le pape n'est pas lié par les lois qu'il fait, ni par les décrets des synodes (1); sa puissance surpasse toute puissance humaine (2); elle ne peut pas même être comprise par l'homme, elle participe de la puissance divine. Le pape commande aux hommes et aux anges, aux vivants et aux morts, sur la terre et au ciel (3); il est un autre Dieu (4). » Un Jean XXIII, qui aurait mérité dix fois la mort sur l'échafaud d'après notre code pénal, un misérable convaincu de meurtre, d'empoisonnement, de vol, d'adultère, de simonie, égalé à Dieu! Après lui un Alexandre VI, un Borgia, souillé de crimes et de débauches qui feraient rougir les bagnes et les lupanars, égalé à Dieu! Voilà où conduit le droit divin de la papauté!

Cette doctrine sacrilége révolta les hommes sincèrement attachés à la foi chrétienne; ils sentaient que c'en était fait du christianisme, si on le pouvait rendre responsable de pareilles énormités. A la tête de cette opposition religieuse se trouvait *Gerson*, chancelier de l'université de Paris, l'illustre écrivain à qui l'on attribue le livre le plus profondément chrétien qui existe après l'Évangile, l'Imitation de Jésus-Christ. Si *Gerson* combattit la papauté, on ne peut pas dire que ce fût par un sentiment hostile au christianisme; c'est au contraire dans l'intérêt de la foi et même de l'Église, qu'il opposa aux prétentions ultramontaines la doctrine de la souveraineté des conciles qui est restée la croyance des gallicans : « Le pouvoir spirituel, dit *Gerson*, réside dans l'Église; quand Jésus-Christ a donné les clefs à saint Pierre, ce n'est pas à l'apôtre qu'il les a données, c'est à l'Église en la personne de saint Pierre (5). C'est avec raison que Jésus-Christ n'a pas confié un pouvoir absolu à un être faillible; or les papes sont hommes, partant faillibles, et l'histoire atteste qu'ils se sont trompés; s'ils étaient souverains, ils pourraient abuser de leur

(1) *J. de Turrecremata*, Summa de Ecclesia. (Les passages sont rapportés par *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 4, § 136, notes *q* et *u*.)

(2) « Potestas ejus a nulla potestate humana exceditur, vel superatur; sed ipsa omnem aliam excedit et superat. » (*Turrecremata*, ib.)

(3) « Cujus tanta est sublimitas et eminentia, tanta immensitas, ut nullus mortalium nedum comprehendere, aut satis exprimere, sed nec cogitari possit. » (*Sancius*, Episcopus et Referendarius Pauli II, dans *Gieseler*, ib., § 136, note *n*, pag. 220.)

(4) Cette parole sacrilége fut adressée en plein consistoire à Jules II. (*Gieseler*, ib., § 136, note *t*.)

(5) *Gerson*, de Potestate ecclesiast. (Op., T. II, pag. 243.)

puissance, pour la ruine de la foi chrétienne. L'Église seule et ses organes, les conciles généraux, sont infaillibles; c'est donc l'Église qui est souveraine (1). » *Gerson* ne contestait pas la primauté de saint Pierre, mais la primauté, disait-il, n'est pas la souveraineté. Saint Pierre et ses successeurs ne sont que les ministres de l'Église; les conciles généraux qui représentent l'Église sont au dessus des papes (2). Dans cette conception, la papauté est à l'égard des conciles, ce que la royauté est à l'égard des nations; c'est le pouvoir exécutif de l'Église (3). De là suit que les papes n'ont pas le droit de donner des lois à la chrétienté, ce droit n'appartient qu'aux conciles; les bulles pontificales n'ont d'autorité que par le consentement de l'Église (4). Les papes sont liés par les conciles, ils ne peuvent pas plus changer leurs décrets qu'ils ne peuvent altérer les Évangiles (5). Il va sans dire qu'étant faillibles, ils peuvent abuser de leur pouvoir : s'ils se rendent indignes de leur ministère, les conciles ont le droit de les juger et de les déposer (6). »

La doctrine de *Gerson* fut consacrée par le concile de Constance : « Le saint synode déclare qu'étant légitimement assemblé par le Saint-Esprit, il tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ, et que tout fidèle, de quelque état et dignité qu'il soit, même le pape, est obligé de lui obéir dans les choses qui concernent la foi... Le synode déclare aussi que tout fidèle, de quelque état, condition et dignité qu'il soit, même le pape, qui refusera opiniâtrément d'obéir aux ordonnances de ce saint concile ou de tout autre concile général, sera puni, et qu'on pourra au besoin agir contre lui par les voies de droit. » Ce décret a toujours été

(1) *Gerson*, de Potestate ecclesiast. — *Almainus*, de Auctoritate Ecclesiæ et conciliorum, dans *Gerson*, Op., T. III, pag. 1001. — *Nic. Cusanus*, de Concordia cath., lib. II, cap. XXXIV. (Voyez les passages dans *Gieseler*, T. II, 4, § 136, notes *e* et *f*.)

(2) *Nic. Cusanus*, de Concordia cath., II, 34 : « Unitas fidelium est illa, ad cujus servitium et observantiam præsidentia est super singulos. Hinc unitas fidelium, quam nos Ecclesiam dicimus, sive universale concilium catholicæ Ecclesiæ, ipsam repræsentans, est supra suum ministrum ac singulorum præsidem. »

(3) « Est quasi instrumentalis et operativa clavium universalis Ecclesiæ, et *executiva* potestatis ligandi et solvendi ejusdem. » (*Gerson*, dans *Gieseler*, T. II, 4, § 131, note *a*.)

(4) *Gerson* et *Nic. Cusanus*, dans *Gieseler*, T. II, 4, § 136, note *g*.

(5) « Nec facta concilii potest papa immutare, imo nec interpretari, cum sint sicut Evangelia Christi, super quæ Papa nullam habet jurisdictionem. » (*Gerson*, dans *Gieseler*, T. II, 4, § 131, note *a*, pag. 16.)

(6) *Gerson*, dans *Gieseler*, II, 4, § 131, note *a*.

une pierre de scandale pour les ultramontains. Ils ne pouvaient renier le concile de Constance, puisque c'est par lui que l'unité catholique a été rétablie et que c'est par lui que la papauté existe pour ainsi dire. Il leur fallait donc respecter le concile, du moins, en apparence, sauf à chercher des moyens d'échapper à l'autorité de ses décisions. De là les chicanes qu'ils ont inventées. Les uns dirent que le décret de Constance ne concernait que les temps de schisme ; mais ils étaient en contradiction avec les termes généraux du canon que nous avons transcrit. D'autres attaquèrent l'authenticité du décret, en accusant le concile de Bâle de l'avoir interpolé ; mais l'accusation tourna contre les accusateurs, quand on découvrit et qu'on publia les actes originaux du concile de Constance (1). Il faut être aveugle pour ne pas voir quel esprit régnait à Constance. L'école de Gerson qui y dominait voulait introduire le régime représentatif dans l'Église : les conciles tenus régulièrement de dix en dix ans, devaient être les assemblées de la chrétienté ; le pape n'était plus qu'un roi constitutionnel. De monarchique qu'il était, le gouvernement de l'Église devenait aristocratique dans la forme et démocratique au fond.

Cependant la doctrine gallicane, bien que consacrée par un concile universel, ne fut pas adoptée dans toute la chrétienté. En France, l'université de Paris et le parlement réprimèrent les tentatives ultramontaines des moines mendiants, et maintinrent les décrets de Constance comme une loi fondamentale de l'Église et de l'État. Mais en Espagne les propositions gallicanes furent condamnées, de même qu'en Autriche (2). Ainsi les décrets d'un concile général, œuvre du Saint-Esprit, sont admis ici, repoussés ailleurs ; où est donc l'unité catholique ? Il faut bien remarquer que le dissentiment porte sur un point capital ; il s'agit de savoir qui a le droit de donner des lois à la chrétienté. Concevrait-on un État dans le sein duquel il y aurait désaccord sur la souveraineté, les uns l'accordant au roi, les autres à la nation, et l'un des partis reconnaissant comme lois des décrets repoussés par l'autre ? Voilà cependant l'histoire de l'Église après le concile de Constance ; et la division fut plus grande encore après le concile de Bâle. La

(1) *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 4, § 131, note *k*.
(2) *Idem*, *Ibid.*, T. II, 4, § 136, notes *x* et *y*.

France, le royaume très chrétien, s'appropria les décrets du concile par une loi solennelle, la *pragmatique sanction*. C'était se mettre en opposition ouverte avec le saint-siége. Le pape Eugène demanda que le roi de France réprouvât le concile de Bâle, qu'il reconnût le concile de Ferrare, et qu'il suspendît la *pragmatique sanction*. Après délibération de son clergé, le roi répondit qu'il avait toujours reconnu le concile de Bâle, que ce concile avait fait beaucoup de bons décrets pour la foi et les mœurs, qu'il n'avait jamais approuvé le concile de Ferrare, et que la *pragmatique sanction* serait observée inviolablement (1). C'était un vrai schisme, comme le dit le pape Æneas Sylvius (2).

La papauté finit par l'emporter; la *pragmatique sanction* fut abrogée par le concordat de Léon X et de François Ier. Mais la puissance des idées est plus forte que celle des rois et des papes. L'université de Paris protesta contre le concordat : elle déclara qu'elle honorait le pape comme vicaire de Dieu, mais qu'il n'était pas infaillible, qu'on avait le droit de lui résister quand il faisait le mal; que la *pragmatique sanction* était la reproduction des décrets de Bâle et de Constance; que le saint-siége, en la condamnant, condamnait les conciles généraux, et cela sans autre motif que la cupidité et l'ambition romaines. L'université appela des papes au futur concile (3). L'appel fut reçu par la nation : la doctrine de la souveraineté des conciles survécut au concordat ; elle fut proclamée solennellement par le clergé de France en 1682, et défendue par Bossuet. Ainsi le schisme s'est éternisé dans l'Église ; si elle échappe à la dissolution qui la menace depuis des siècles, c'est qu'en réalité c'est un corps sans vie. Le pouvoir souverain se manifeste par des actes; où sont les actes de la souveraineté de l'Église? Depuis trois cents ans, il n'y a plus de concile universel. Quant aux papes, ils ont gardé pendant ces longs siècles un prudent silence ; c'est le silence de la mort. De nos jours, il est vrai, nous les avons entendus promulguer un nouveau dogme; mais cet acte de puissance est au fond un acte de folie, car il achève de

(1) *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, T. II, pag. 761.

(2) « Adventum quippe Antichristi sollicitant, qui discessionem a Romana Ecclesia quærunt, qualem præ se ferre videntur, quæ sub obtentu pragmaticæ sanctionis fieri dicuntur. » (D'Achery, Spicilegium, T. III, pag. 811.)

(3) *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, T. I, pag. 528-533.

creuser un abîme entre l'Église, qui se dit organe de Dieu, et la libre pensée qui est réellement divine. Les prétendus souverains de l'esprit consacrent un dogme qui est un défi jeté à la raison et au bon sens, une superstition devant laquelle l'ignorante crédulité du moyen âge a reculé. Ne dirait-on pas une dérision du pouvoir, dit spirituel?

§ 2. Le pouvoir temporel.

I

Dès que l'on reconnaît le pouvoir spirituel au pape, il est impossible de ne pas lui reconnaître le pouvoir temporel; car le pouvoir spirituel, c'est la souveraineté, et la souveraineté ne se divise pas, elle est entière ou elle n'est pas. La logique forçait donc les partisans de la papauté à lui attribuer la souveraineté dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, c'est à dire les deux glaives, comme l'on disait au moyen âge. La plupart n'hésitaient pas à dire que le pape a un pouvoir temporel direct et absolu; qu'il est le seul maître du monde, qu'il peut déposer les empereurs et les rois, supprimer et transférer les royaumes, sans autre raison que son bon plaisir (1). Jésus-Christ, disaient ces ultramontains purs, avait toute puissance sur la terre et au ciel; il la délégua à saint Pierre et à ses successeurs; c'est donc un sacrilége, rien que de discuter sur le pouvoir du souverain pontife, proclamé par Dieu même, *roi des rois, seigneur des seigneurs* (2). Voilà la vraie théorie romaine, telle que les papes du moyen âge l'avaient pratiquée, et même formulée dans leurs hautains décrets. Mais comment concilier l'omnipotence des évêques de Rome avec la souveraineté des princes? Au quinzième siècle, les grands États de la chrétienté avaient proclamé leur indépendance dans le do-

(1) *Dominicus Venetus*, dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 4, § 136, note *o* : « Papa est verus dominus mundi, verus monarcha, et apud ipsum est utraque monarchia... Papa non solum potest deponere imperatores et reges, verum etiam imperium et regnum extinguere in laicis, *etiam sine causa*, et principatus supprimere, et nova regna erigere. »

(2) *Gerson*, de Potestate ecclesiastica (*Op.*, T. II, pag. 246) : « De cujus potestate disputare instar sacrilegii est. »

maine temporel ; les canonistes qui enseignaient que le pape est l'unique souverain ne tenaient aucun compte de ce fait ; il en résulta que leur doctrine fut étrangère à la réalité, pour mieux dire, irréalisable ; c'était une utopie ultramontaine.

Il y avait d'autres défenseurs de la papauté qui, moins énivrés par la logique, essayèrent de concilier la souveraineté des papes avec l'existence des nationalités. Déjà le plus fier des pontifes, Boniface VIII, avait été obligé de battre en retraite et de reconnaître l'existence de deux pouvoirs ; mais il sauvait la souveraineté du saint-siége, en subordonnant le pouvoir civil au pouvoir religieux. Cette opinion respectait, en apparence, les droits des puissances séculières ; en réalité, elle absorbait également le pouvoir temporel dans les mains de celui qui exerçait le pouvoir spirituel. En effet, l'État n'avait pas de principe d'existence en lui-même, il procédait de l'Église ; donc l'Église était la source de la souveraineté et, en définitive, elle seule était souveraine. Dire que le pape n'était pas seul souverain, qu'à côté de lui il y avait des souverains laïques, c'était aboutir au manichéisme, à l'hérésie (1). Cette doctrine qui donnait une satisfaction apparente aux princes, finit par prévaloir dans les temps modernes, sous l'inspiration des jésuites, mais en prenant une autre forme. *Bellarmin* nie hardiment que le pape ait le pouvoir temporel, mais en lui reconnaissant une action indirecte sur les puissances séculières, il arrive aux mêmes conséquences que l'ultramontanisme. Les jésuites eurent des précurseurs au quinzième siècle. Un canoniste célèbre soutint que le pape n'a pas le pouvoir temporel au même titre qu'il possède le pouvoir spirituel : « Il n'est pas le maître du monde, dit-il, il n'est pas roi, mais il a une action sur l'ordre temporel, pour autant que l'intérêt de l'Église ou de la religion l'exige. Par cela même qu'il a la plénitude du pouvoir spirituel, il doit avoir la direction du pouvoir temporel ; il indique aux princes la voie qui conduit au salut, il leur prescrit des règles, des lois ; il est l'architecte, les rois sont les ouvriers. Le pape n'a pas un pou-

(1) « Summus pontifex supremus est monarcha, nedum in spiritualibus, sed temporalibus habens potestatem hanc immediate a Christo, sed alii reges omnes et principes suam recipiunt dominationem ab eo, et solum mediate a Deo. Alioquin monstruosus esset hic mundus, si haberet tot capita quæ non sub unico regerentur, redireique Manichæi deliramentum, ponentis duo principia. » (*Gerson*, dans *Gieseler*, ib. pag. 207.)

voir absolu sur les rois, en ce sens qu'il puisse les déposer sans cause ; mais comme il connaît de tout péché, il peut déposer ceux qui manquent à leur devoir ou qui le remplissent avec trop de négligence (1). »

On le voit, tous les canonistes qui prennent pour point de départ le pouvoir spirituel du pape, sont conduits nécessairement à nier le pouvoir temporel ou à l'annuler. Les papes n'étaient plus de force au quinzième siècle à mettre cette superbe doctrine en pratique, mais leurs prétentions n'en étaient pas moins celles de la papauté du moyen âge. Un ambassadeur de l'empereur d'Allemagne ayant appelé son maître le roi du monde, un cardinal s'écria en plein consistoire : « Ce n'est pas ton empereur, mais notre souverain pontife qui est le monarque de l'univers ; je ne souffrirai pas que l'on déprécie la grandeur romaine. » L'ambassadeur se reprit, en disant qu'il n'avait entendu parler que de la souveraineté temporelle. « Celle-là même, répliqua le cardinal, appartient de droit divin au pape (2). » Quand ils avaient affaire à des princes faibles, les souverains pontifes ne manquaient pas de rappeler leurs prétendus droits. Pie II écrit à Frédéric, roi des Romains : « Jésus-Christ est le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs ; il faut que tous les princes soient de son royaume, c'est à dire de l'Église universelle, dont nous sommes le chef, bien qu'indigne : par conséquent, celui qui se sépare de l'Église ne peut plus être roi (3). » Or c'est le pape qui décide de la foi, c'est lui qui a le pouvoir de séparer de l'Église, c'est donc lui qui est le souverain des princes.

II

Telles étaient les prétentions des papes et de leurs défenseurs au quinzième siècle. On serait tenté d'admirer l'audace des ultramontains, quand on songe que la papauté sortait à peine d'un long schisme où les soi-disant maîtres du monde avaient été le jouet des princes. A vrai dire, leur audace n'est que de l'aveuglement.

(1) *J. de Turrecremata*, dans *Gieseler*, T. II, 4, § 136, note o.

(2) *Volaterrani* Diarium Romanum, ad a. 1473, dans *Muratori*, Scriptores, T. XXIII, pag. 94.

(3) *Martene*, Amplissima Collectio, T. I, pag. 1599.

Il n'y a rien de plus incurable que l'ambition fondée sur un droit divin. Aussi longtemps que les peuples auront la bonhomie de croire que le pape est le représentant de Dieu sur la terre, ce vicaire de la divinité voudra être le roi du monde. On ne mettra fin à ces orgueilleuses prétentions, qu'en niant le principe d'où elles découlent. Pour cela il faut, ou sortir du christianisme, et rejeter le droit divin des successeurs de saint Pierre avec la révélation sur laquelle il s'appuie, ou il faut soutenir avec les protestants que la puissance des évêques de Rome est une usurpation qui n'a aucun fondement dans les paroles de l'Évangile. La première voie est la seule qui conduise au but, mais au quinzième siècle les plus hardis redoutaient de s'y engager. C'est à peine si les écrivains catholiques osaient remonter à l'Évangile, pour y chercher des armes contre la domination des papes. Un des esprits les plus vigoureux de ce temps, *Wiclef* avait pris l'initiative, en faisant la guerre à la papauté au nom du christianisme primitif; mais sa doctrine ayant été flétrie comme hérétique par le concile de Constance, les orthodoxes ne pouvaient plus le suivre ouvertement.

On trouve cependant une opinion extrême qui se rapproche des idées du réformateur anglais : elle contestait tout droit temporel à l'Église et voulait la ramener à l'existence purement spirituelle des premiers siècles (1). Les gallicans n'allaient pas aussi loin. Leur embarras a toujours été grand sur la question de la souveraineté. Ils admettent tout ensemble un pouvoir spirituel, appartenant à l'Église, et un pouvoir temporel, appartenant aux princes. Mais comment concilier ces deux souverainetés? La conciliation n'est pas plus possible que la quadrature du cercle. Voilà pourquoi *Gerson*, si décidé et si net, quand il s'agit de revendiquer le pouvoir spirituel pour l'Église, devient hésitant et vague, quand il parle du pouvoir temporel. Il nie à la vérité que les papes aient une puissance temporelle : Jésus-Christ, dit-il, n'a donné à saint Pierre que le pouvoir de lier et de délier par des pénitences, il ne lui a pas donné le droit de déposer les rois et les empereurs (2). *Gerson* repousse donc la théorie ultramontaine, mais quand il doit

(1) *Gerson*, de Potestate ecclesiastica (Op., T. II, pag. 246).

(2) *Idem*, Op., T. II, pag. 174 : « Christus nullam aliam potestatem Petro tribuit, quam ligandi et solvendi, ligandi per pœnitentias, et solvendi culpas; non eam illi contulit, ut imperatores et reges privaret. »

se prononcer entre les diverses opinions sur l'étendue du pouvoir spirituel, il se rapproche de la doctrine du pouvoir indirect, car il reconnaît à l'Église « une puissance directive, régulative et ordinative, dont elle peut faire usage si les princes abusent de leur autorité pour attaquer la foi (1). »

Les légistes, ces ennemis nés de l'Église, mirent plus de décision et d'énergie dans leurs attaques. Le *Songe du Vergier*, reproduisant la doctrine de Marsile de Padoue et d'Ockam, dit que la puissance temporelle des papes n'est qu'une longue usurpation, fruit d'une « très grande cautelle et prévarication (2). » L'auteur combat tous les arguments que les canonistes alléguaient en faveur de la domination pontificale, depuis la fameuse comparaison du soleil et de la lune, jusqu'aux arguments en apparence plus logiques puisés dans le but du pouvoir spirituel. Il y avait une raison plus solide et que nous croyons irréfutable; dès que l'on reconnaît un véritable pouvoir à l'Église, elle est par cela même souveraine, car il ne peut y avoir qu'une souveraineté. Le *Songe du Vergier* répond qu'il est vrai qu'en ce monde il n'y a qu'une seule seigneurie, mais il cherche à échapper à la conséquence, en attribuant cette souveraineté à Dieu, ce qui n'empêche pas, dit-il, qu'il n'y ait deux juridictions, l'une temporelle, appartenant aux rois, l'autre spirituelle, appartenant aux papes (3). Cette réponse est mauvaise; il y en a une autre qui est péremptoire, les nations l'ont faite en proclamant leur souveraineté : elles ont par cela même proclamé la déchéance du pouvoir spirituel. La conclusion du légiste français est que les princes tiennent leur puissance de Dieu; mais comme les papes tiennent aussi leur puissance de Dieu, la collision subsiste et elle est insoluble.

Les mêmes contradictions se rencontrent dans les écrits d'un jurisconsulte italien du quinzième siècle (4). *Antoine de Rosellis*, professeur à Padoue, établit très bien, en se fondant sur l'Évangile, que le pouvoir du pape est purement spirituel; il va jusqu'à traiter d'hérétiques et d'insensés ceux qui reconnaissent la sou-

(1) *Gerson*, de Potestate eccles., T. II, pag. 246.
(2) *Le Songe du Vergier*, dans les *Traités des libertés de l'Église gallicane*, T. II, pag. 64.
(3) *Idem, ibid.*, ib., pag. 44.
(4) *Ant. de Rosellis*, Monarchia, sive Tractatus de potestate imperii et papæ (*Goldast*, Monarchia, T. I).

verainеté temporelle au pape (1). Cependant le pouvoir spirituel qu'il reconnaît à l'Église, conduit logiquement notre légiste à lui accorder un droit qui altère profondément, s'il ne la détruit, l'indépendance du pouvoir temporel. Si le pape a le pouvoir spirituel, ne peut-il pas intervenir dans l'ordre temporel, quand la foi est en cause? *Rosellis* est trop bon logicien pour le nier; il enseigne que, si l'empereur est schismatique ou hérétique, le pape peut le *corriger*, et même le *déposer* (2). Voilà encore une fois le pape maître des rois; en effet c'est lui qui décide si un roi est schismatique ou hérétique.

III

Il n'y a qu'un moyen de garantir la liberté complète du pouvoir civil, c'est de dénier toute souveraineté au pape. C'est ce que fit la réforme, et elle eut ses précurseurs au quinzième siècle. *Grégoire de Heimbourg* admet encore la primauté de saint Pierre, mais il la réduit à rien ou à peu près : « Les apôtres, dit-il, étaient supérieurs à saint Pierre, l'Église est donc supérieure à ses successeurs; ce n'est pas le pape, c'est Jésus-Christ qui est le chef de l'Église. » Le légiste allemand commença contre la papauté une guerre qui devait être fatale au catholicisme, la guerre fondée sur l'étude de l'histoire. Il soutient que saint Paul était l'apôtre de Rome, plutôt que saint Pierre (3) : que devient alors la primauté romaine? L'opinion de *G. de Heimbourg* n'était pas isolée. Dès cette époque, les Allemands manifestaient des doutes sérieux sur la divinité de la papauté, et par suite sur l'utilité de cette institution. *Æneas Sylvius* écrivit une lettre aux Allemands, pour combattre une hérésie aussi dangereuse (4); mais il fut plus facile au rusé Italien de monter sur le trône de saint Pierre que

(1) « Hæreticum et insanum esse dicere quod universalis administratio temporalium sit, vel esse possit apud summum pontificem. » *Goldast*, T. I, pag. 273.

(2) « Si Imperator schismatizaret vel deviaret in fide, tunc possit a papa ordinari et corrigi... » *Ib.*, pag. 273.

(3) *G. de Heimburg*, Apologia, dans *Goldast*, Monarchia, T. II, pag. 1615-1625.

(4) *Æneas Sylvius*, Epist. CCLXXXVIII : « Sunt nonnulli tuæ nationis homines, parum pensi habentes, quibus romani pontificis authoritas neque necessaria esse videtur, neque a Christo instituta. »

d'arrêter le mouvement des idées. Nous sommes à la fin du quinzième siècle ; au seizième, Luther ruina la domination pontificale dans ses fondements, et brisa pour toujours l'unité chrétienne.

Déjà avant la réforme, l'avénement des nations avait rompu l'unité du moyen âge. Chose remarquable! l'esprit de nationalité se fit jour jusque dans le sein de l'Église qui se dit universelle par excellence. On reproche, et non sans raison, le grand schisme à l'ambition et à la cupidité des papes, mais il faut ajouter qu'il y avait un autre principe de dissolution : la division qui déchira la papauté était l'image de la société chrétienne qui se morcelait. Au moyen âge la chrétienté était une; elle agit comme un seul homme dans les croisades, elle avait un seul chef, le pape. Au quinzième siècle, le génie national s'éveilla, et le premier signe de vie qu'il donna, ce fut de réagir contre le pouvoir qui avait la prétention d'absorber tous les éléments de l'humanité. La France, l'Allemagne et l'Angleterre repoussèrent la souveraineté temporelle que le pape s'arrogeait; elles revendiquèrent leur indépendance, en proclamant qu'elles ne relevaient que de Dieu. Elles reconnaissaient encore la puissance spirituelle des successeurs de saint Pierre, mais les passions nationales éclataient au milieu de l'apparente unité. La France eut longtemps la papauté sous sa main; les papes cessèrent, pour ainsi dire, d'être des évêques universels de la chrétienté, pour devenir des pontifes français. Rome, veuve de ses grandeurs, voulut avoir un pape à elle; les Romains firent violence aux cardinaux, une émeute arracha l'élection d'un Italien au sacré collége (1). Les cardinaux français, sûrs de l'appui de la France, se séparèrent du chef qu'ils avaient élu. L'Écosse, la Savoie, la Lorraine, la Castille et l'Aragon reconnurent le pape français; l'Allemagne, l'Angleterre et le Nord restèrent attachés au pape romain. La papauté se divisa, dit un contemporain, parce que la chrétienté était divisée (2).

(1) « Advisez, advisez, seigneurs cardinaux, et nous baillez un pape romain qui nous demeure, autrement nous vous ferons les têtes plus rouges que vos chapeaux. » (*Froissart.*) Tel est le récit du parti français dans cet obscur débat (*Baluze*, Vitæ paparum Avenionensium, T. I, pag. 442, 446, 999.)

(2) « Occasio schismatis et fomentum erat discordia inter regna. » (*Richardi Ullenstoni* (professeur de théologie à Oxford), Petitiones quoad reformationem Ecclesiæ. *Gieseler*, T. II, § 102, note *g*.)

Quand le concile de Constance fut appelé à rendre l'unité au monde chrétien, les Pères votèrent par nation. C'est pour la première fois que pareille proposition fut mise en avant ; au moyen âge l'on n'y aurait pas songé. Et en réalité, le mode de procéder adopté à Constance est contraire à l'idée du catholicisme. Lorsqu'il s'agit des intérêts de l'Église universelle, l'élément de nationalité est sans aucune importance. Pourquoi donc se manifesta-t-il au sein d'un concile général ? C'est que la chrétienté elle-même était divisée : cela est si vrai que l'on ne reculait point devant l'idée d'Églises nationales. C'était la tendance des hommes qui dirigeaient l'opposition contre la papauté. *Gerson*, un des chefs de l'aristocratie épiscopale qui régna à Constance, sentait que la papauté était allée trop loin dans sa tendance vers l'unité de la foi évangélique ; il voulait qu'on laissât une certaine liberté au génie des diverses nations. Au point de vue de *Gerson*, les Grecs étaient libres de garder leurs usages particuliers, le pain sans levûre et le mariage des prêtres, sans cesser pour cela d'être compris dans l'unité catholique. L'illustre docteur demandait la même indépendance pour l'Église gallicane, dont il revendiqua les libertés contre la cour de Rome (1). Cette conciliation de ce qu'il y a d'individuel dans les races avec les besoins d'unité, est d'un philosophe plus que d'un catholique. Rome persista à traiter les Grecs de schismatiques, et ne consentit jamais à reconnaître les prétendues libertés de l'Église gallicane. C'est que le catholicisme menace ruine, dès que l'on admet qu'il peut y avoir la moindre diversité de croyances entre l'Église romaine et les Églises nationales. Au fond, les conciles du quinzième siècle ne furent autre chose qu'une révolte de l'aristocratie épiscopale et de l'esprit national contre la papauté. Les évêques sont l'élément particulier, national de l'Église ; les papes sont l'élément universel, le lien de l'unité catholique. Si les évêques l'avaient emporté, il n'y aurait plus eu d'unité, plus de papauté.

La papauté l'emporta par la force d'unité qui est inhérente au catholicisme. Mais cela n'empêcha pas la chrétienté de se morceler de plus en plus entre les divers États. La papauté elle-même y prêta la main. Pour se débarrasser des conciles généraux qu'elle redou-

1 *Gerson*, Sermo coram rege (Op., T. II, pag. 448)

tait comme l'ennemi naturel de son autorité, elle fut forcée de transiger avec les diverses nations ; de là les concordats qui relâchèrent plus ou moins le lien entre les Églises particulières et Rome, et qui aboutirent au sacrifice de ce que les papes du moyen âge appelaient la liberté de l'Église. Grégoire VII combattit en héros pour enlever l'investiture aux princes, et voilà que les souverains pontifes accordèrent aux rois un droit bien plus étendu, la nomination des évêques. C'était prêter la main à la formation d'Églises nationales ; aussi les princes finirent-ils par être les chefs de leurs Églises. Æneas Sylvius disait que clercs et laïques renieraient au besoin Jésus-Christ, si les princes le voulaient (1). Nous arrivons encore une fois à cette conclusion, que l'Église et la papauté battent en retraite ; la société laïque prend la place de l'Église, et la souveraineté passe de la papauté à l'État.

§ 3. Les papes du quatorzième et du quinzième siècle.

I

La papauté a été grande aussi longtemps qu'elle a marché dans les voies de Dieu. Nous ne connaissons pas sur les trônes et parmi les héros de personnage plus imposant que Grégoire VII. Innocent III, quoique plus personnel, brille encore d'une majesté singulière. Les papes qui luttent avec les Hohenstaufen sont des hommes de guerre et de passion, mais il y a de la grandeur dans ces combats gigantesques ; si la chrétienté gémit sous la tyrannie et la fiscalité romaines, du moins est-ce pour une ambition avantageuse à l'humanité, puisqu'elle la sauve de la monarchie universelle. Mais voilà que la papauté veut fonder un empire à son profit ; sa domination, plus absorbante que celle des empereurs, s'étend tout ensemble sur les âmes et sur les corps. Le pape tient dans sa main la conscience des fidèles et les forces de la chrétienté. Comment l'homme résisterait-il à l'exercice d'une pa-

(1) *Æn. Sylv.*, Epist. I, 54 : « Omnes hanc fidem habemus, quam nostri principes, qui si colerent idola, et nos etiam coleremus. Et non solum papam, sed Christum etiam negaremus, seculari potestate urgente. »

reille puissance? L'antiquité vit le hideux spectacle d'empereurs monstres; elle croyait avoir divinisé ses chefs, et elle en fit des types de dégradation morale. La chrétienté vit un spectacle plus odieux encore : les successeurs des apôtres, ceux qui se disent les vicaires du Christ, ceux que les flatteurs comparent à Dieu, ceux qui se donnent pour mission le gouvernement et le salut des âmes, les papes sont les plus corrompus des hommes. Nous n'attaquons pas les individus; ils sont victimes des vices de l'institution : divinisez un homme, cet homme tombera par un délire d'orgueil, comme d'après la tradition catholique les anges sont tombés.

Le dernier des papes, Boniface, ouvre la série de la décadence. Parmi les reproches que lui font ses ennemis, il y a, nous le croyons volontiers, des accusations calomnieuses; mais il en reste assez de vraies pour flétrir sa mémoire. A ne considérer que ses prétentions et la fierté de son langage, on le comparerait à Grégoire VII; si l'on va au fond des sentiments, un abîme les sépare. C'est à peine si l'on trouve une trace de personnalité chez le grand pape du onzième siècle, tandis que l'ambition était le mobile de Boniface, une ambition âpre, odieuse. Il employa l'intrigue et la ruse pour arracher l'abdication du moine qui le précéda sur le trône de saint Pierre; puis dans la crainte que la validité de cette renonciation ne fût contestée et que le pape sortant ne devînt un instrument dans les mains de ses ennemis, Boniface le tint prisonnier. *Pierre de Morrone*, s'étant échappé, Boniface le poursuivit, il ordonna qu'on le saisît, fût-ce par la force; le pieux solitaire mourut après neuf mois de captivité (1). Quel usage Boniface fit-il d'un pouvoir acheté au prix d'un crime? On peut dire de lui ce que le Dante disait de la papauté : son Dieu, c'était l'or. Les croisades, auxquelles personne ne songeait plus sérieusement, devinrent un prétexte pour extorquer des sommes fabuleuses aux fidèles. A quoi lui servirent ces richesses? A attirer les brigands à Anagni, à la suite de Nogaret (2). Il ne fit jamais de bien qu'à ses parents, si l'on peut appeler bien, les dignités ecclésiastiques, les honneurs séculiers et l'argent qu'il leur prodigua. Ses ennemis

(1) *Drumann*, Bonifacius VIII, T. I, pag. 15-17; T. II, pag. 229, s.
(2) Dire d'un contemporain. (*Drumann*, Bonifacius, T. II, pag. 231.)

l'accusèrent d'incrédulité ; nous sommes tenté de croire l'accusation fondée, en voyant Boniface couvrir toutes ses entreprises du voile de la religion. A l'entendre, il faisait tout pour Dieu, il avait toujours à la bouche une parole des livres sacrés pour justifier ses actes (1). Orgueil, cupidité, hypocrisie, telles furent les vertus du dernier des papes.

Ces vices vont devenir comme l'apanage de la papauté. Rien n'atteste plus sa décadence que les petites passions auxquelles étaient livrés les successeurs des Grégoire et des Innocent. Le plus grand génie poétique du moyen âge, le Dante flétrit les vices des papes avec une énergie qui l'a fait placer parmi les précurseurs de Luther (2). Cependant le poète florentin était catholique, il est même célébré aujourd'hui comme le poète orthodoxe par excellence ; son témoignage est d'autant plus grave. Comme Gibelin, le Dante ne pouvait reconnaître aux papes aucun droit sur les puissances temporelles. Dans son traité de la *Monarchie*, il réfute l'argumentation des ultramontains, à la façon de Marsile de Padoue ; il croit, avec tous les ennemis de la papauté, que sa puissance temporelle est une longue usurpation, et il y voit la source des malheurs qui ont affligé la chrétienté, il dit que la décadence de Rome n'a point d'autre cause. Il y avait décadence en ce sens, qu'il ne restait aux papes de la suprême puissance qu'ils avaient exercée que les vices inséparables d'une monarchie universelle. Le Dante compare la papauté dégénérée à une femme publique (3) ; il ne tarit pas en invectives sur la cupidité et sur les violences des successeurs de saint Pierre (4) ; pour donner plus d'autorité et d'éclat à ses malédictions, il les place dans la bouche de saint Pierre lui-même : « Il n'a pas fondé l'Église par son martyre, pour qu'elle devînt un objet de commerce, pour qu'elle fût vendue à prix d'or ; les clefs qui lui furent accordées par le Fils de Dieu, ne devaient pas être une enseigne sous laquelle on combattrait des peuples chrétiens ; il ne pensait pas que ceux qui s'appelleraient ses successeurs seraient des loups ravissants en habit de bergers.

(1) *Drumann*, Bonifacius VIII, T. II, pag. 232, ss.

(2) *Villemain*, Littérature française au moyen âge, XIIe leçon : « C'est Luther anticipé de trois siècles. »

(3) *Dante*, Purgat. XXXII, 148-156.

(4) *Idem*, Parad. XVIII, 130-136.

Saint Pierre accuse la vengeance divine d'être trop lente à les punir (1). » La conclusion du Dante est qu'il n'y a de salut pour la chrétienté que dans la destruction de la papauté temporelle, c'est à dire de la papauté traditionnelle; c'était demander la chute du christianisme historique, car le christianisme et la papauté se confondent.

Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre. L'aveuglement des papes au quatorzième siècle est inconcevable; on dirait qu'ils veulent justifier la malédiction du Dante et se précipiter eux et le catholicisme dans le même abîme. Nous ne connaissons pas de spectacle plus hideux que la dégradation de ces hommes qui se disaient les vicaires de Dieu, et la corruption des oints du Seigneur qui se donnaient rendez-vous à leur cour. *Pétrarque* nous dira ce que Rome, la cité sainte, était devenue sous le régime des papes : « Rome est la sentine de tous les crimes, de toutes les ignominies; c'est cet enfer des vivants qu'annonçait la parole prophétique de David. Qu'arrivera-t-il là où la vertu est morte et ensevelie, dans ce taudis, où l'orgueil, l'envie, le luxe et l'avarice règnent, où le pire s'élève, où le brigand prodigue est porté aux cieux, où le pauvre juste est opprimé, où la simplicité s'appelle folie et la malice sagesse, où Dieu est méprisé et le monde adoré?... Tu la vois de tes yeux, tu la touches de tes mains; la voilà cette nouvelle Babylone, fervente, échevelée, obscène, terrible... Tout ce qu'il y a dans le monde de perfidie, tout ce qu'il y a de ruse, de cruauté et d'orgueil, tout ce qu'il y a d'impudicité et de débauche sans frein, enfin tout ce qu'il y a jamais eu d'impiété et de mœurs criminelles, Rome est cet assemblage! »

Suivons les papes à Avignon, *la troisième Babylone* : « On n'y adore qu'un Dieu, dit *Pétrarque*, c'est l'or; on vend Jésus-Christ pour de l'or... La vie future est considérée comme une fable, l'enfer comme une invention des poètes; la résurrection et le jugement dernier sont comptés parmi les niaiseries. La vérité y est démence, l'abstinence rusticité, la pudeur le plus grand des opprobres; plus la vie est souillée, plus elle est illustre; plus on commet de crimes, plus on a de gloire; un nom honnête est plus vil que la boue, la bonne renommée la dernière des marchandises...

(1) *Dante*, Parad. XVII, 22 63.

Je ne dis rien de l'héritage de Simon, de cette hérésie qui fait commerce des choses spirituelles... Je ne dis rien de la cruauté, de l'insolence, de la vanité... J'ai hâte d'arriver à une chose aussi ridicule qu'odieuse. Qui pourrait voir, sans rire et sans se fâcher, ces vieillards enfants qui semblent donner un démenti aux paroles de Virgile sur la froideur de l'âge ? On les voit se jeter avec tant d'ardeur dans les plaisirs du corps, ils se vautrent tellement dans les plus honteuses débauches qu'on dirait qu'ils placent leur gloire dans les orgies et l'impudicité... Parlerai-je des attentats à la pudeur, des enlèvements, des incestes, des adultères, jeux du libertinage pontifical? Dirai-je comment on expulse, on bannit les maris des femmes qu'on enlève, pour qu'on n'entende pas leurs plaintes? comment on rend ensuite aux maris leurs femmes violées et enceintes? comment, après leurs couches, on force les maris à les livrer à une nouvelle prostitution? Toutes ces horreurs, ce n'est pas moi seul qui les connais; elles sont publiques, au point que la crainte même n'empêche plus d'en parler (1). »

Le grand schisme d'Occident est une époque de délire. On voit deux, trois papes, se disant chacun le vrai successeur de saint Pierre, braver le mépris et les outrages de la chrétienté, pour s'accrocher au pouvoir. Et que font-ils, ces souverains spirituels? Ils épuisent leur génie en inventions fiscales, afin de remplir leur trésor. Au treizième siècle, la lutte du sacerdoce et de l'empire légitimait presque les exactions de Rome et ses envahissements. Au quatorzième, la papauté se montra dans la hideuse nudité d'un despotisme qui n'a d'autre ambition que de dominer et de satisfaire ses mesquines passions. Comme les papes d'Avignon et de Rome ne recevaient chacun qu'une moitié des tributs de la chrétienté, ils eurent recours à mille expédients pour combler le déficit. Les rapines dépassèrent toutes les bornes. Ce ne sont pas les

(1) *Petrarca*, Epist. sine titulo, X, XVIII. — Le témoignage de Pétrarque est confirmé par les hommes les plus considérables de l'Église au quatorzième siècle. Dans son ouvrage sur la *Ruine de l'Église*, *Nic. de Clemangis* dit (chap. XLI) : « Ex illo plane suam cladem prænosse debuit (Ecclesia), ex quo propter suas fornicationes odibiles, Romuli urbe relicta, Avinionem confugit. Ubi quanto liberius, tanto apertius et impudentius vias suæ simoniæ et prostitutiones exposuit, peregrinosque et perversos mores, calamitatum inductores, in nostram Galliam invexit, rectisque usque ad illa tempora moribus frugalibus disciplina instante, nunc vero luxu prodigioso usque adeo solutam, ut merito ambigere possis, utrum res ipsa audito mirabilior sit an visu miserabilior. »

ennemis de l'Église, ce sont ses plus ardents défenseurs qui ont dévoilé les abus de la fiscalité pontificale : « Les papes, dit *Clemangis*, choisissent pour instruments de leurs exactions des hommes au cœur dur, capables d'arracher l'or d'une pierre. Ils donnent aux agents du fisc le pouvoir de lancer les foudres de l'Église, non contre les hérétiques et les incrédules, mais contre les fidèles et les prélats en retard de payer. Qui ignore que les solennités des funérailles, la sépulture même, ont été refusées à des évêques morts débiteurs de l'Église, et qu'il a fallu les ensevelir en secret dans des lieux profanes, comme des êtres immondes (1)? »

Telles furent les grandes choses accomplies par les papes d'Avignon. Les papes de Rome, jaloux de montrer la supériorité du génie romain, les surpassèrent encore. Tandis que les pontifes français se vengeaient sur des cadavres, les pontifes italiens, plus rusés, envoyaient leurs agents au lit des mourants, non pour les consoler dans leur agonie, mais pour enlever leurs livres, leurs habits, leurs meubles et leur argent. L'écrivain contemporain à qui nous empruntons ces détails, compare les papes à des oiseaux de proie (2) ; mais ceux-ci attendent du moins la mort ; les vicaires de Dieu trouvèrent moyen d'être plus rapaces que les vautours. Grégoire VII, s'il est permis de prononcer son nom en parlant de ses indignes successeurs, revendiqua le pouvoir spirituel pour mettre un terme au honteux commerce que les laïques faisaient des choses saintes. Écoutons un témoin oculaire sur la simonie des papes au quinzième siècle. « Ils ne signent rien sans en recevoir le prix... Quand les candidats aux bénéfices vacants ou les plaideurs manquent d'argent, les banquiers pontificaux leur en fournissent moyennant usure, ou le pape reçoit en paiement des grains, des chevaux, des porcs... Il n'y a pas de demande, quelque injuste, quelque illicite qu'elle soit, que la

(1) *De Ruina Ecclesiæ*, cap. IX. — Comparez *Litteræ Caroli VI, Francorum regis, adversus cardinales qui fere omnia regni obtinebant beneficia* (*Martene*, Thesaurus, T. I, pag. 1612) : « Les cardinaux de l'obédience d'Avignon s'emparent de tous les bénéfices, sans même veiller à la conservation des édifices religieux : les églises tombent en ruine et sont envahies par les ronces et les épines ; les clercs, chargés du salut des âmes, meurent de faim, ils déserient leurs fonctions et errent par le royaume comme des vagabonds. » — L'université de Paris fait les mêmes plaintes (*Litteræ Universitatis Parisiensis*, dans d'*Achery*, Spicileg., T. I, pag. 780).

(2) *Theodor. a Niem*, de Schism., II, 10. « Ad instar corvi in prædam hiantes. »

cour de Rome n'accorde à prix d'argent (1). » Les vicaires du Christ en vinrent jusqu'à soutenir qu'il leur était permis de tout vendre, jusqu'à Dieu même, sans être coupables de simonie (2).

II

Après ces traits généraux de la papauté du quatorzième et du quinzième siècle, nous allons entrer dans quelques détails. Il importe de suivre, dans leur vie privée et publique, les hommes impurs, criminels qui osaient se dire les vicaires de Dieu. A entendre les apologistes du catholicisme, c'est à peine si l'on trouve un ou deux papes qui soient indignes de leur haute mission, tandis que l'immense majorité furent des saints. Si l'on renversait l'hypothèse, on serait plus près de la vérité : dans la longue série des papes, on rencontre par-ci, par-là un grand homme ou un saint ; la masse se compose de médiocrités, il y en a qui sont de vrais types de vices et que l'on ne peut comparer qu'aux empereurs monstres. Jean XXIII est digne d'être placé à côté des Caligula et des Néron. Il commença par être pirate et il conserva les allures de son premier métier, lorsqu'il fut placé sur le siége de saint Pierre. La voix publique l'accusa d'avoir empoisonné son prédécesseur : ce crime figure parmi les soixante et dix chefs d'accusation pour lesquels il fut déposé par le concile de Constance ; dans le nombre, il y en avait seize qui étaient tellement scandaleux que l'on n'ose pas en donner lecture (3). Cependant la vie de ce misérable était connue avant son élection, et les cardinaux avaient fait serment d'élire le meilleur !

Temps de schisme, dira-t-on, temps de désordre moral. Passons donc à la papauté restaurée. Nous devons reconnaître une vertu à ces papes, c'est celle de bons pères de famille, soigneux

(1) *Theodor. a Niem*, de Schism., II, 12. « Nec potuit adeo quid injustum aut absurdum postulari, quod non concederetur intercedente simoniaco pacto et soluta pecunia. » Cf. *Gerson*, Op., T. II. pag. 184 : « Jam non videtur Romana curia esse nisi quoddam forum publicum, ad quod quo quis plura portaverit, plura mercimonia habebit. »

(2) *Idem, ibid.*, II, 9 : « Curiales pro majori parte affirmabant talia licite fieri, cum Papa in talibus, ut dicebant peccare non posset. » Cf. *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, § 103, note *h*.

(3) *Articuli contra Johannem*, P. XXIII, dans *von der Hardt*, Concil Constant., T. IV, pag 197.

de bien établir leurs enfants. Voilà la suprême ambition des vicaires du Christ au quinzième siècle! Mais comme il ne convient pas qu'un pape ait des enfants, on leur donne le nom de *neveux* et le gouvernement pontifical s'appelle le *népotisme*. Il faudrait la puissance d'invective du Dante, pour flétrir, comme ils le méritent, ces successeurs infâmes des grands papes du moyen âge; mais les faits, dans toute leur nudité, ont aussi leur éloquence. Infligeons cette flétrissure à la papauté du quinzième siècle.

« Sixte IV, dit un annaliste romain (1), mourut le 12 août 1484. Jour heureux, où le Tout-Puissant délivra son peuple du plus impie et du plus méchant des princes! Il n'y avait rien en lui que sale volupté, cupidité et vaine gloire. Il fut grand amateur de jeunes garçons et sodomite. Preuve, les milliers de ducats qu'il donna à ses mignons, et les évêchés et les cardinalats qu'il leur prostitua : c'est grâce à la sodomie, que les comtes Jérôme et Pierre Riario (2) devinrent cardinaux, et que le fils d'un perruquier fut nommé évêque à l'âge de douze ans. » L'annaliste romain nous fait connaître ensuite les voies et moyens employés par ce digne vicaire de Dieu, pour remplir son trésor. Jamais il ne conféra un bénéfice que moyennant argent comptant; si les acheteurs n'offraient pas assez, il mettait les évêchés à l'enchère. Il se fit accapareur; quand il avait produit une disette factice, il vendait ses grains, même avariés, à un prix exorbitant! Ces petits moyens de s'enrichir ne suffirent pas à l'ambition du pape; il lui fallait une principauté pour son *neveu*, c'est à dire pour son *bâtard*. Rien ne lui coûta pour cela; il ne recula pas devant le crime, il se fit l'instigateur d'un assassinat, d'un assassinat en pleine église! Les faits sont connus. Sixte IV voulait dépouiller les seigneurs d'Imola et de Forli, afin de donner leurs États à Jérôme Riario. Les Médicis ayant pris parti pour ces petits princes, le pape jura leur ruine. Un banquier florentin, établi à Rome, ourdit le complot avec Sixte IV et l'archevêque de Florence; une église fut choisie pour l'exécution, un prêtre se chargea d'être un des assassins. Au moment de l'élévation de l'hostie, Julien de

(1) *Stephani Infessuræ*, Diarium urbis Romæ, dans *Eccardi*, Corpus Hist. medii ævi, t. II, pag. 1938.

(2) *Machiavel* assure que le comte Jérôme Riario et le cardinal Pierre Riario étaient les enfants de Sixte IV! (Istor. Fiorent, lib. VII.)

Médicis fut tué, Laurent échappa aux meurtriers. Les Florentins immolèrent les assassins à leur juste fureur. Comme parmi ces assassins, il y avait un prêtre et un archevêque, il se trouva que la *liberté de l'Église* était violée. Sixte IV, indigné d'un pareil sacrilége, lança ses foudres contre Florence. Ainsi un pape, complice d'une sanglante conspiration, excommunie ceux qui vengent le meurtre sur les assassins, parce que ces assassins sont des élus du Seigneur (1) ! « Je défie, dit *Voltaire*, l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces détestables horreurs. » Qu'on ne dise pas que le grand incrédule exagère; il n'est que l'écho des accusations qu'un concile tenu à Florence dressa contre le pape (2).

Tels étaient les modèles que Machiavel avait sous les yeux, quand il écrivit son fameux livre du *Prince*. Nous le demandons : qui est le plus coupable ? Sont-ce les vicaires de Dieu, qui emploient leur autorité divine pour procurer de l'argent et des dignités aux fruits de leurs débauches, qui fomentent la guerre et l'assassinat pour arriver à ce but? Ou est-ce l'écrivain, qui formule les belles maximes pratiquées par les chefs de la chrétienté, par les organes de Dieu? Innocent VIII fut un digne successeur de Sixte IV. Avant son élection, il avait souscrit un engagement contre le népotisme, ce qui n'empêcha pas le pape de mettre tous ses soins à l'établissement de ses nombreux bâtards; il en avait tant qu'il mérita de porter le nom de *Père de la Patrie* (3). Cet excellent père de famille eut le bonheur de trouver une mine d'or; il est vrai que pour l'exploiter, il dut fouler aux pieds les sentiments et les intérêts de la chrétienté; mais les vicaires du Christ sont au dessus de ces vulgaires préjugés. Le frère de Bajazet avait cherché un asile chez les chevaliers de Rhodes : Innocent pria instamment le grand maître de le lui livrer ; il ne manqua pas de

(1) Voyez les témoignages dans *Gieseler*, Kirchengeschichte, T. II, 4, § 134, note *c*.

(2) « Sanguis optime de christiana religione meritus, per principem religionis fusus, violata per Pontificem Ecclesia, polluta per summum sacerdotem sacra sunt... Per hæc vestigia eum qui venit *ut vitam habeant*, Sixtus secutus est... » (*Gieseler*, ib., pag. 152-154.)

(3) Les Romains firent sur Innocent VIII l'épigramme suivante :

« Octo nocens pueros genuit, totidemque puellas,
Hunc merito poterit dicere Roma patrem. »

(*Gieseler*, II, 4, § 134, note *u*.)

dire que, s'il l'avait en son pouvoir, il s'en servirait pour accomplir de grandes choses à la gloire de Dieu et dans l'intérêt de la religion chrétienne. Le grand maître se laissa séduire par un chapeau de cardinal et livra le malheureux prince au pape. Alors s'entama une négociation infâme entre le successeur de saint Pierre et le successeur de Mahomet ; le pape s'engagea envers le sultan à retenir son frère prisonnier, moyennant une somme annuelle de 80,000 ducats (1) !

On le voit, Alexandre VI n'est pas une monstrueuse exception, il est plutôt l'expression des mœurs pontificales de son temps. Cela explique comment les cardinaux ont pu vendre le saint-siége à un homme qui avait déjà cinq enfants nés d'un commerce illégitime. Nous avons promis de dire la vérité toute nue, mais nous sommes obligé de manquer à notre promesse : l'histoire n'ose pas raconter ce qu'un vicaire du Christ osa faire ! Laissons-là les infamies des Borgias, et tenons-nous à ce qu'il y a de moins criminel chez Alexandre VI, son amour pour ses enfants ; il fit de l'un de ses fils un prince, de l'autre, qui était à peine pubère, un cardinal ; quant à sa fille, la fameuse Lucrèce, elle était mariée à un noble napolitain, mais cette alliance ne parut pas assez haute à Borgia devenu pape ; il la rompit et maria Lucrèce à un bâtard des Sforza, puis il la divorça encore pour l'unir à un bâtard du roi de Naples. Pour subvenir à ses plaisirs et à l'établissement de sa famille, il vendait tout, les dignités, les honneurs, les mariages et les divorces ; cela ne suffisant pas, il empoisonna les cardinaux les plus riches, et donna leurs biens à ses enfants. Le poison fut encore l'arme du pape dans la lutte que son fils César Borgia soutint contre les barons romains : ceux qui ne moururent pas par la main du fils, périrent par celle du père.

Alexandre VI n'eut d'autre objet pendant toute sa vie que l'agrandissement de ses chers bâtards. L'on comprend à la rigueur la politique pontificale, tant que les papes n'avaient affaire qu'à des princes chrétiens. Mais depuis un demi-siècle, ils ne cessaient de lancer bulles sur bulles pour armer la chrétienté contre les vainqueurs de Constantinople ; c'était une question de vie ou de mort pour le christianisme, au moins dans l'opinion des

1. Voyez les témoignages dans *Gieseler*, II, 4, § 134, note 4.

contemporains qui se croyaient tous les jours à la veille d'être asservis par les sectateurs de Mahomet. Innocent VIII avait déjà trahi les intérêts du monde chrétien, au grand scandale des princes qui luttaient les armes à la main contre les Turcs. Alexandre VI fit mieux encore; il envoya des ambassadeurs au sultan pour contracter une alliance avec lui contre la France, au moment où Charles VIII se préparait à une guerre contre les infidèles. On voit par la réponse de Bajazet que le *chef des croyants* faisait des cardinaux! Il proposa tout crûment au pape de tuer son frère Dschem, en lui promettant une somme énorme pour ce crime et son amitié; le marché de sang s'exécuta! Les contemporains n'ont donc pas calomnié Alexandre VI, quand ils l'ont comparé aux Néron et aux Caligula (1). Ce monstre couronné de la tiare ferait douter de Dieu, si Dieu ne montrait sa main vengeresse dans les excès mêmes de ceux qui osaient se dire ses organes. C'était la papauté qui creusait elle-même son tombeau, comme les empereurs monstres célébraient dans l'orgie et le sang les funérailles du monde antique.

La punition suivit de près le crime. Dans leur aveuglement, les écrivains catholiques s'en prennent aux mauvaises passions de Luther, à son orgueil, à son impudicité, pour expliquer la réforme. Nous ne savons ce qu'il faut admirer chez ces défenseurs du catholicisme, l'étroitesse de leur esprit ou leur audace. Oser parler d'orgueil et d'impudicité après les papes du quinzième siècle! Accuser le moine saxon d'immoralité, parce qu'il brava les préjugés de l'Église pour contracter les saints nœuds du mariage! Que n'ouvrent-ils les écrits des contemporains, ils y verront quelles causes ont produit la haine de la papauté : ce sont les mœurs de la cour pontificale, dit *Érasme* (2). Laissons de côté les excès et les crimes des papes, la papauté même était viciée dans son essence : pouvoir essentiellement religieux, elle était devenue une puissance politique. N'ayant plus rien à faire pour les grands intérêts de l'humanité, elle s'occupa de ses intérêts temporels : « Uniquement livrés aux grandeurs de

(1) Il est inutile de citer des témoignages sur les faits et gestes d'Alexandre VI; il n'a pas encore rencontré d'apologiste, mais il ne faut désespérer de rien.

(2) « Odium romani nominis penitus infixum esse multorum gentium animis, opinor ob ea quæ vulgo de moribus ejus urbis jactantur. » *Erasm.*, Epist. XII, pag. 634.

la terre, dit un historien italien, les papes ne se servirent de l'autorité spirituelle que comme d'un moyen pour étendre leurs États, et la chaire de saint Pierre parut plutôt remplie par des rois que par des pontifes... On ne pensa plus à perpétuer la majesté et la dignité du pontificat ; chaque pape ne songea qu'à procurer à ses enfants, à ses neveux, à ses parents, une fortune opulente, des principautés et des royaumes... La religion, la sainteté, la charité n'occupèrent plus les premiers pasteurs : ne respirant que la guerre et le trouble, ils osèrent offrir le sacrifice de la paix avec des mains dégoûtantes de sang... Tout leur soin fut de fabriquer d'artificieuses inventions pour accumuler des trésors. Ils n'eurent point de honte de faire servir les grâces et les armes spirituelles à contenter leur insatiable avarice, et de trafiquer des choses sacrées aussi hardiment que des profanes. Les richesses introduites à leur cour y introduisirent à leur suite le faste, le luxe, la corruption des mœurs et d'abominables débauches. » *Guicciardini*, à qui nous empruntons cette appréciation de la papauté, termine en disant que la conduite des papes a presque entièrement étouffé le respect de leurs personnes, qu'ils ne conservent quelque crédit qu'à raison de leur puissance politique (1). Depuis lors les successeurs de saint Pierre ont perdu toute influence dans les affaires temporelles, et si leur autorité spirituelle n'est pas méprisée, il y a de cela une excellente raison : le monde ignore qu'il y a des papes, la papauté n'est plus qu'une vaine ombre.

§ 4. Conclusion.

Nous avons célébré la papauté du moyen âge, comme l'instrument dont la Providence s'est servie pour l'éducation des peuples germaniques; nous avons applaudi aux victoires que les Grégoire VII et les Innocent III remportèrent sur l'empire ; nous applaudissons aussi à la chute de la monarchie pontificale. Est-ce que ces jugements ne sont pas contradictoires? N'est-ce pas du fatalisme? N'est-ce pas la justification de la force?

En apparence la contradiction est flagrante. Quelle est l'œuvre de Grégoire VII? Quel est le but qu'il a poursuivi et qu'il a réalisé

(1) *Guicciardini*, Histoire d'Italie, livre IV, chap. v.

dans les limites de l'imperfection humaine? Il a fondé le pouvoir spirituel des papes, en imposant le célibat au clergé et en brisant les chaînes qui attachaient l'Église à la féodalité. Le pouvoir spirituel implique le pouvoir temporel; c'est dire que les papes sont les souverains de la chrétienté, les maîtres du monde. De fait, les papes déposent les empereurs, ils dominent sur les rois. Voilà l'œuvre de Grégoire VII. Or par quoi périt la papauté? Par ce même pouvoir temporel qui l'infecte des vices de la société laïque; par cette domination qui corrompt le pouvoir spirituel, qui soulève les nations et les libres penseurs. Quand la papauté tombe, on l'accuse d'une usurpation séculaire, et il y a réellement usurpation, car la souveraineté qu'elle revendique et qu'elle a exercée appartient aux peuples. Mais s'il y a usurpation, ne faut-il pas la condamner dans son principe, ne faut-il pas condamner Grégoire VII, plutôt que Boniface VIII? Exalter l'un et flétrir l'autre, n'est-ce pas célébrer le fort qui triomphe et accabler le faible qui succombe? n'est-ce pas du fatalisme?

Il y a plus. Pourquoi Grégoire VII a-t-il rompu les liens qui attachaient les clercs à la société? Le grand pape voulait arracher le clergé à la corruption qui le minait, il voulait détruire dans sa racine la simonie qui avilissait l'Église, afin de réaliser l'idéal de l'Évangile, afin que les clercs fussent réellement les élus du Seigneur, les hommes de l'esprit, appelés à dompter et à moraliser les hommes de la chair. Cependant à peine la monarchie pontificale est-elle constituée, que des plaintes s'élèvent contre la cupidité, contre la vénalité, contre la simonie de la cour de Rome. Au quinzième siècle, un immense cri de réprobation flétrit les mœurs des clercs, la chrétienté demande la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres, et quand le pape reste sourd à ces justes exigences, une révolution religieuse éclate qui déchire l'unité chrétienne, détruit la papauté dans son essence et menace jusqu'au christianisme lui-même. Encore une fois, au lieu d'exalter Grégoire VII et son œuvre, n'aurions-nous pas dû la condamner, parce qu'elle conduisit logiquement, nécessairement à tous les abus qui soulevèrent les peuples contre l'Église? Louer la papauté au onzième siècle et la répudier au quinzième, n'est-ce pas bénir et maudire la même institution, selon les accidents de sa grandeur et de sa décadence?

Non, il n'y a dans notre appréciation de la papauté ni contradiction, ni fatalisme. Ceux-là seuls qui n'ont pas approfondi les lois de la nature humaine s'étonneront des jugements contradictoires que l'histoire porte sur une seule et même institution. La contradiction n'est pas dans l'historien, elle est dans les faits, parce que les événements sont le produit de la liberté humaine et que tout ce qui tient à l'homme est toujours vicié de son imperfection. La contradiction est dans les institutions, en ce sens qu'elles sont un produit de l'état social d'une époque donnée; que si l'institution s'immobilise pendant que la société avance, il est certain que de salutaire et bienfaisante qu'elle a été, elle devient un obstacle au bien, elle devient un mal. La contradiction existe encore dans l'histoire, en ce sens que Dieu se sert des passions et des erreurs de l'homme pour le bien du genre humain. Un même fait peut donc être un mal au point de vue de l'homme et de sa responsabilité, et un bien au point de vue de Dieu et du gouvernement providentiel de l'humanité.

Prenons dans l'histoire un grand événement sur lequel les avis soient moins partagés que sur la papauté, parce qu'il n'y a pas d'intérêts actuels ni de passions religieuses en cause. L'empire romain est peut-être l'époque la plus triste, la plus monstrueuse de la vie de l'humanité. Cependant les Pères de l'Église l'ont célébré et nous l'avons célébré comme eux; puis quand il est tombé sous les coups des Barbares, les Pères de l'Église ont applaudi à la chute du monde ancien et nous avons fait comme eux. Voilà une contradiction bien flagrante; nos adversaires, les catholiques, nous reprocheront-ils le fatalisme de cette appréciation? Le reproche retomberait sur eux-mêmes, puisque nous n'avons fait que suivre l'opinion de ceux que l'Église honore comme ses Pères. En réalité, il n'y a ni fatalisme ni contradiction. L'empire romain était une tentative de monarchie universelle; comme telle nous le réprouvons, parce que la monarchie universelle serait le tombeau de l'humanité, et nous saluons les Barbares comme les sauveurs du genre humain. Est-ce à dire que les auteurs chrétiens aient eu tort de voir la main de Dieu dans l'établissement de l'empire? Au point de vue politique, on peut justifier l'empire, parce que c'était le seul moyen de mettre fin à l'anarchie de la république et d'arrêter la dissolution du monde ancien. Au point de vue religieux,

il est tout aussi certain que, sans l'empire, le christianisme ne se serait pas répandu assez rapidement pour pouvoir résister à l'invasion des Barbares; même en profitant de l'unité romaine, il fallut à l'Évangile cinq siècles pour jeter ses racines dans toutes les parties de l'empire ; sans l'unité romaine, le christianisme ne se serait point propagé, il ne se serait point consolidé; au lieu d'être fort et capable de civiliser les peuples du Nord, il aurait succombé, et avec le christianisme tout espoir de civilisation eût péri. L'empire a donc eu sa mission, on peut le glorifier; néanmoins il renferme dès son origine les germes des vices qui en ont entraîné la chute. C'est comme monarchie universelle qu'il a sauvé l'avenir de l'humanité, et c'est aussi comme monarchie universelle qu'il devait périr. L'histoire célèbre la grandeur de l'empire romain, elle célèbre sa ruine, et elle est toujours dans le vrai, malgré l'apparence de la contradiction et du fatalisme. Quand l'historien bénit la main de la Providence, il ne bénit pas pour cela les crimes des empereurs monstres, il ne nie pas la liberté et la responsabilité humaines; il les nie si peu, qu'il proclame que la chute de l'antiquité est un grand jugement de Dieu.

Ce que nous disons de l'empire romain, nous le disons de la papauté. Ceux qui admettent que le christianisme a été l'instrument de la civilisation moderne, doivent aussi reconnaître la légitimité, disons mieux, la nécessité de la papauté, car, au onzième siècle, le christianisme et avec lui la civilisation menaçaient de périr sans l'héroïque réaction de Grégoire VII. Comment Grégoire VII a-t-il sauvé le christianisme? En concentrant toutes les forces de l'Église dans une puissante unité. Pour donner un fondement inébranlable à l'unité chrétienne, il l'appuya sur une parole du Fils de Dieu : la papauté est de droit divin, le pape est le vicaire du Christ, il a puissance sur tous les fidèles, sur les rois et les empereurs comme sur le moindre serf. Armée de son pouvoir spirituel et de son droit divin, la papauté est réellement souveraine; les plus fiers empereurs plient devant le successeur de saint Pierre, devant celui qui seul a pouvoir d'ouvrir les portes du ciel. La monarchie pontificale était nécessaire, elle était légitime; l'histoire, quand elle se dépouille des passions anticatholiques, doit reconnaître que c'est grâce à la papauté que le christianisme a fait l'éducation des races barbares, dans les limites de

l'imperfection humaine. Cependant la monarchie pontificale était viciée dans son essence aussi bien que l'empire romain; elle était plus dangereuse encore, car elle compromettait non seulement l'indépendance des nations, mais encore la liberté de l'esprit humain. De là une inévitable réaction de l'empire d'abord, puis des nations contre la papauté; de là la réaction des hérésies contre l'Église dominante; de là enfin, dans le sein de l'Église même, une réaction contre les excès du pouvoir spirituel des papes. La papauté succombe sous ces attaques; c'est à dire qu'elle périt par les vices inhérents à une monarchie universelle, spirituelle tout ensemble et temporelle. Avons-nous tort d'applaudir à sa chute? Alors l'histoire a aussi tort d'applaudir à la chute de l'empire romain.

Bien des esprits, influencés à leur insu par les luttes et les passions du présent, nous reprocheront plutôt de n'avoir pas combattu la monarchie pontificale dans son principe. Nous leur répondrons encore par l'exemple de l'empire romain. Si la monarchie universelle de Rome a eu une mission providentielle, malgré les dangers dont elle menaçait l'humanité, malgré les crimes des empereurs monstres, on ne peut contester que la monarchie pontificale n'ait eu également sa mission. Il y a même un lien intime entre les deux monarchies : Rome païenne prépara le terrain au christianisme, Rome chrétienne le répandit et le consolida au sein des populations germaniques. Mais la mission de l'empire romain était temporaire : quand elle est remplie, l'histoire peut et doit applaudir à sa chute. La mission des papes était également temporaire ; quand elle est remplie, ils n'ont plus de raison d'être. C'est ce qui arrive au début de l'ère moderne. La papauté du moyen âge était réellement un pouvoir spirituel, car l'Église possédait la supériorité morale et intellectuelle sur la société féodale. Au quinzième siècle, le clergé se recrute parmi l'ignorance et se vautre dans la corruption : par cela même il abdique. La société laïque, plus éclairée, plus morale, va diriger elle-même ses destinées. Décroissance du pouvoir de l'Église, marche ascendante de la souveraineté civile, telle est la loi de l'âge qui s'ouvre avec la révolution religieuse du seizième siècle.

Folie! dira-t-on; la papauté existe encore et elle n'a pas la moindre envie d'abdiquer. Nous répondrons que les prêtres du

paganisme vécurent aussi pendant des siècles, après que la philosophie eut nié leurs dieux; ils vécurent même, honorés par des hommes d'intelligence, bien des siècles après Jésus-Christ, au point qu'un empereur de génie crut pouvoir restaurer le culte païen. C'était une institution qui survivait aux idées qui lui avaient donné naissance. Cela prouve que le fait est sans aucune autorité en cette matière, ce sont les idées qui gouvernent le monde; quand les idées se modifient, les institutions du passé doivent s'écrouler, ce n'est plus qu'une question de temps. Eh bien, les idées qui ont produit la papauté et qui l'ont soutenue contre les attaques des empereurs se sont tellement modifiées, que la papauté qui au moyen âge était une nécessité pour le christianisme est devenue aujourd'hui une entrave pour la religion, un vrai danger. La papauté est l'esprit de domination incarné ; pour celui qui a suivi les développements dans lesquels nous sommes entré, il ne peut y avoir l'ombre d'un doute sur ce point. Or ce qui soulève le plus les hommes contre le catholicisme, c'est son ambition, c'est sa prétention de dominer la société civile. Nos constitutions proclament les nations souveraines, en même temps qu'elles garantissent la liberté de la pensée dans toutes ses manifestations : ces principes qui sont le contre-pied de la doctrine catholique, ont pris racine dans les âmes; de là une opposition instinctive contre les envahissements de l'Église. La société laïque ne veut plus être dominée au nom de la religion, tandis que l'Église est fatalement poussée à revendiquer la domination directe ou indirecte de la société civile : la lutte est une lutte à mort. L'Église seule peut se faire illusion sur son issue; les peuples déserteront plutôt le christianisme que d'abdiquer la souveraineté et la liberté de la pensée. Au moyen âge même les nations n'ont point supporté la tyrannie intellectuelle et politique de Rome, et l'on s'imagine qu'après avoir acquis pleine conscience de leurs droits, elles vont les abdiquer aux pieds d'un homme qui se dit le vicaire de Dieu !

Cependant l'Église, la papauté en tête, rassemble toutes ses forces pour recouvrer l'empire qu'elle a perdu. Elle obéit à son génie en se concentrant dans une puissante unité; les divergences, les dissentiments se taisent, les fiers gallicans eux-mêmes consentent à plier devant le successeur de saint Pierre. Cette recru-

descence de l'ultramontanisme exalte les espérances des hommes du passé; ils ne voient pas qu'aujourd'hui elle constitue le plus grand danger pour l'Église et pour la religion chrétienne. A peine l'Église se sent-elle forte par l'unité de ses efforts, qu'elle reprend ses antiques prétentions ; à entendre le langage de ses partisans les plus dévoués, on se croirait revenu au moyen âge. Illusions d'un pouvoir qui s'en va! Dès que l'ambition du clergé se montre à découvert, une formidable réaction éclate contre la domination cléricale et cette réaction menace jusqu'au christianisme ; car les hommes, en voyant qu'il se confond avec la tyrannie intellectuelle, se mettent à détester la religion du Christ. Le danger est donc pour l'Église là où elle croit qu'est sa force. Il n'y a qu'un moyen pour elle de se sauver, si elle peut être sauvée, c'est de répudier franchement les doctrines du passé. Mais pour cela il faudrait rompre avec le christianisme traditionnel ; il faudrait abdiquer l'orgueil du pouvoir spirituel, il faudrait reconnaître que le seul pouvoir c'est la raison inspirée par Dieu. C'est dire que la chose est impossible. L'Église continuera à marcher dans la voie qui lui trace sa tradition ; elle poursuivra la lutte contre l'esprit moderne jusqu'à ce que la victoire entre le passé et l'avenir se décide. Pour nous, l'issue de la lutte n'est pas douteuse.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

L'ultramontanisme et le christianisme. 5

LIVRE I

LA PAPAUTÉ ET L'EMPIRE

CHAP. I. L'unité du moyen âge 25
§ 1. Le pape et l'empereur 25
§ 2. Appréciation de l'unité chrétienne 29
N° 1. L'empereur 31
N° 2. Le pape 34
N° 3. Pourquoi l'unité chrétienne ne s'est pas réalisée. 36
CHAP. II. La papauté 42
SECT. I. Mission de la papauté 42
§ 1. Appréciation de la papauté 42
§ 2. Nécessité de la papauté 45
§ 3. Mission de la papauté 48
SECT. II. Le pouvoir spirituel 58
§ 1. L'idée du pouvoir spirituel 58
§ 2. Le pouvoir spirituel au onzième siècle 66
N° 1. Dépendance de l'Église. 67
N° 2. Corruption de l'Église 73

§ 3. Le pouvoir spirituel fondé par Grégoire VII . . . 78
N° 1. Grégoire VII 78
N° 2. Réforme de l'Église. 84
N° 3. L'indépendance de l'Église. 94
Sect. III. Pouvoir temporel 102
§ 1. Théorie romaine du pouvoir temporel des papes . . 102
§ 2. Les faits. 112
§ 3. Appréciation et mission du pouvoir temporel . . . 123
Chap. III. L'empire 131
Sect. I. L'idée de l'empire 131
§ 1. Théorie des germanistes 131
§ 2. L'élément romain 137
§ 3. L'élément chrétien. 142
Sect. II. L'empire d'Allemagne. 147
§ 1. L'empire et les États feudataires. 149
§ 2. L'empire du monde. 154
Sect. III. Mission de l'empire 162

LIVRE II

LUTTE DE LA PAPAUTÉ ET DE L'EMPIRE

Chap. I. Henri IV 173
Sect. I. L'objet de la lutte 173
Sect. II. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel d'après Grégoire VII 176
Sect. III. Monarchie papale de Grégoire VII 179
Sect. IV. Lutte d'Henri IV contre Grégoire VII 188
§ 1. Henri IV 188
§ 2. La lutte. 192
§ 3. Appréciation de la lutte 199
Chap. II. Les Hohenstaufen 205
Sect. I. Frédéric Barberousse et Alexandre III 205
§ 1. Objet de la lutte 205
§ 2. Frédéric et la ligue lombarde. 210
N° 1. Allemagne et Italie. 210
N° 2. Frédéric et ligue lombarde. 212
§ 3. Frédéric et la papauté. 217

Sect. II. Innocent III 226
§ 1. Monarchie papale 226
§ 2. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. . . . 229
§ 3. Domination universelle d'Innocent 232
N° 1. Innocent et les rois. 232
N° 2. Innocent et l'empire 238
§ 4. Influence politique et morale d'Innocent 246
N° 1. Innocent et la liberté anglaise. 248
N° 2. La papauté, garantie de la paix universelle. 253
N° 3. Influence morale d'Innocent 257
Sect. III. Frédéric II. 264
§ 1. Les derniers Hohenstaufen et la papauté 264
§ 2. Frédéric II 272
N° 1. Frédéric II et Grégoire IX. 272
N° 2. Frédéric II et Innocent IV 286
§ 3. Les derniers Hohenstaufen 296
§ 4. Qui est vainqueur? 307

LIVRE III

DISSOLUTION DE L'UNITÉ DU MOYEN AGE

Chap. I. Décadence de l'empire d'Allemagne 313
Chap. II. Décadence de la papauté 325
Sect. I. Vices de la monarchie papale 325
§ 1. La papauté et les nationalités. 326
§ 2. La papauté et la liberté de penser 334
Sect. II. La papauté et les nationalités 338
§ 1. Le schisme grec. 338
N° 1. Les causes du schisme 338
N° 2. Le schisme 341
N° 3. Tentatives d'union 350
§ 2. Attaques contre le pouvoir temporel de la papauté. 360
§ 3. L'Église gallicane 373
N° 1. La France et la papauté. — Saint Louis . 373
N° 2. Philippe le Bel et Boniface. 383
§ 4. La papauté et l'Allemagne 400
§ 5. La papauté et l'Angleterre 416

Sect. III. La papauté et la liberté de la pensée 430
§ 1. Les hérésies. 430
§ 2. L'Église et les sectes. — Théorie de la persécution. 434
§ 3. Guerre contre les sectes 445
N° 1. Accusations contre les sectes. — Persécutions 445
N° 2. Croisade contre les Albigeois. 454
N° 3. L'inquisition. 462
§ 4. Qui est vainqueur? 469
Sect. IV. Décadence de la papauté. 472
§ 1. Le pouvoir spirituel 472
N° 1. La papauté et le schisme d'Occident. . . 472
N° 2. La papauté et les conciles. 484
§ 2. Le pouvoir temporel 490
§ 3. Les papes du quatorzième et du quinzième siècle. . 498
§ 4. Conclusion 509

FIN.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket

Acme Libr
Under Pat.
Made by LI

JX
1305
L38
1861
V.5-6
C.1
ROBA